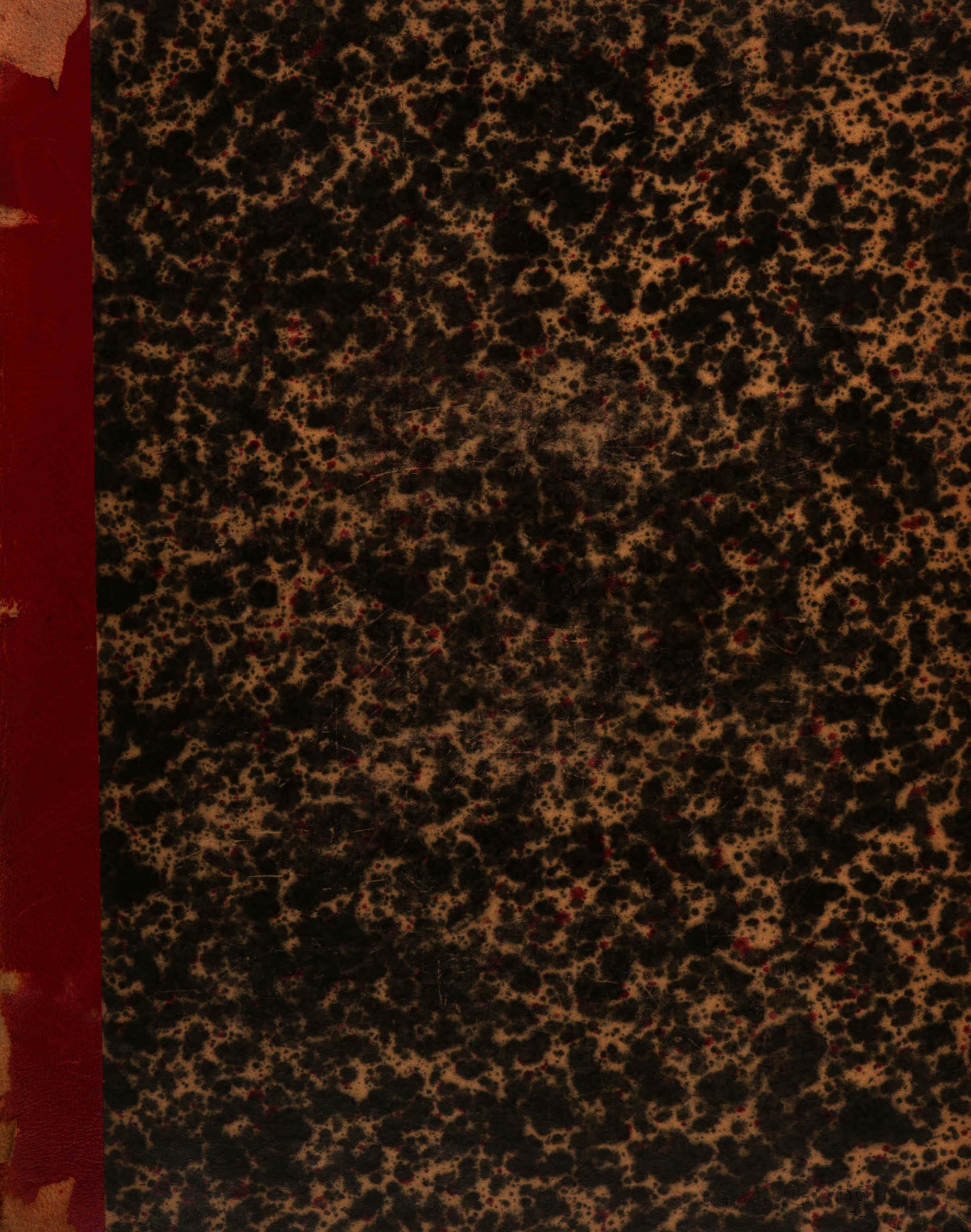
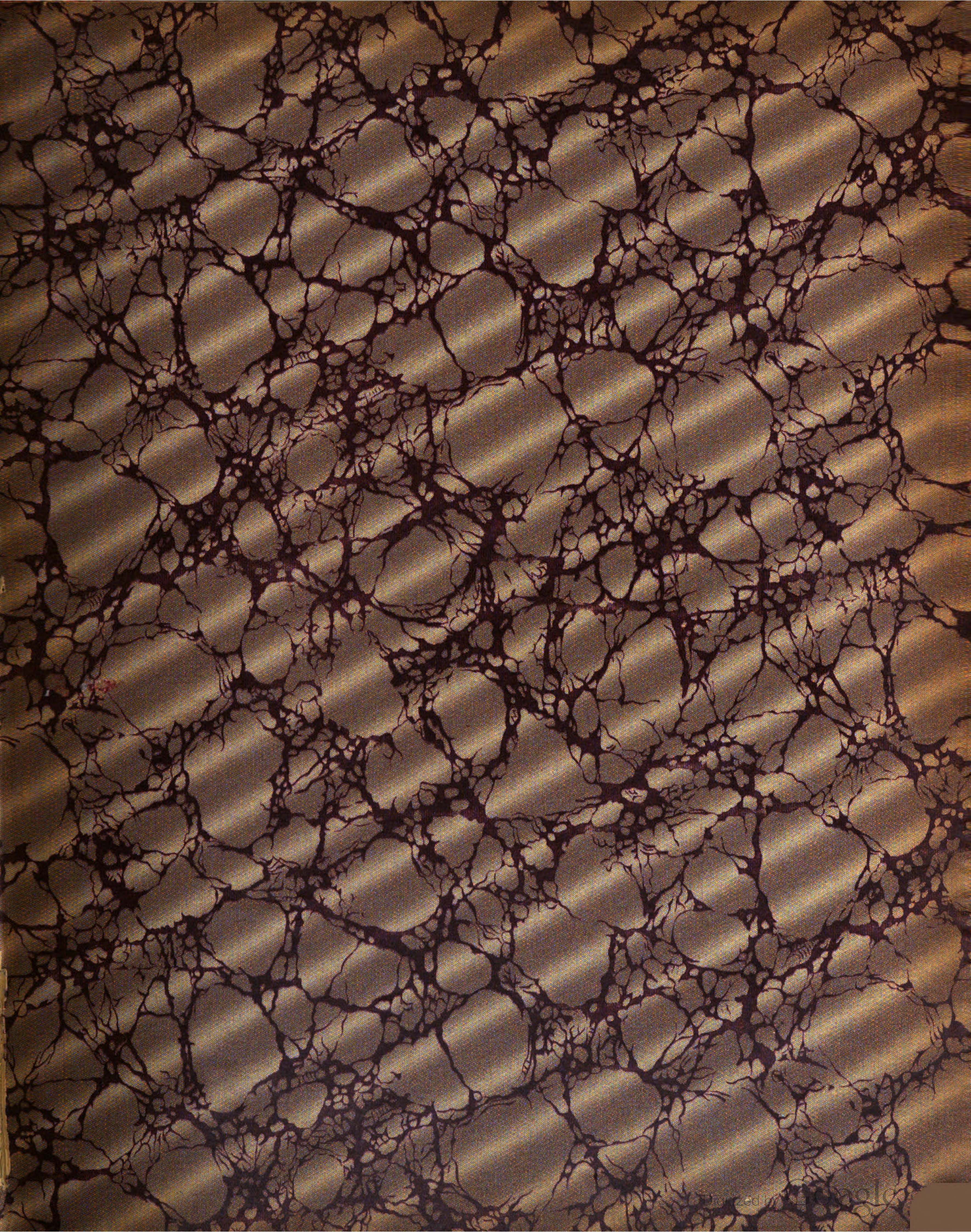




COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES à 1790

RÉDIGÉ PAR MM. CROZET, BOSVIEUX, THOLIN, ARCHIVISTES

LOT-ET-GARONNE

Séries A. B. C. D. E. E suppl[t] G. et H.

AGEN

IMPRIMERIE DE PROSPER NOUBEL — F. LAMY, SUCCESSEUR

43, rue Saint - Antoine, 43

1863-1878

LES ARCHIVES

DU

DÉPARTEMENT DE LOT - ET - GARONNE.

CRÉATION DU DÉPOT.

La centralisation des archives date de l'époque révolutionnaire. Avant 1789, les dépôts d'archives étaient distincts, et l'on pourrait dire personnels. Les particuliers, les communautés religieuses, les villes, les administrations diverses conservaient leurs titres, le plus souvent avec grand soin. Ces archives privées étaient parfois fort difficiles à consulter.

Des modifications dans l'ordre administratif et dans les divisions géographiques, des confiscations suivies de décrets pour la centralisation des titres et papiers, ont amené la création des Archives départementales, d'abord réparties entre les chefs-lieux de districts, réunies ensuite au chef-lieu du Département.

Dès le 16 octobre 1790, une instruction générale adressée par le Roi au Directoire du département de Lot-et-Garonne, traite de la constitution des archives.[1] Le Directoire devait se faire remettre tous les titres et papiers des administrations précédentes, en faire exécuter le triage et envoyer dans chaque district les pièces qui le concernaient. Le fonds de l'Intendance de Bordeaux devait être également trié par des commissaires spéciaux et divisé par lots entre les districts.

Ces diverses mesures furent immédiatement appliquées, non sans soulever quelques résistances. Le Directoire pouvait procéder avec plus d'autorité ; toutefois, il n'avait pas attendu l'expédition de ces instructions spéciales, suite des décrets généraux, pour s'occuper de la centralisation des archives. Le 2 octobre, le subdélégué de Nérac avait déclaré qu'il refusait de

---

[1] Impr. in-4°, 46 pages.

céder les Archives de son administration; mais, d'autre part, le 9 octobre, les papiers de la subdélégation de Villeneuve, renfermés dans une malle, trois sacs et un ballot, avaient été remis au chef-lieu. Le 12 du même mois, la subdélégation de Castillonnès avait également envoyé ses archives.[1]

Une commission intermédiaire de triage et de répartition des archives fonctionnait à Auch. On reçut, le 18 octobre, les papiers qui intéressaient le Lot-et-Garonne. Ce lot devait se composer sans doute d'une partie du fonds de l'élection de Condom.

Les scellés avaient été apposés par les municipalités sur les archives des greffes des justices royales et seigneuriales. Le Directoire rendit deux arrêtés[2] pour faire lever ces scellés.

Le décret du 24 juin 1792, ordonnant la destruction par le feu des titres féodaux, ne fut pas appliqué, bien que dans une lettre, écrite au Directoire le 9 octobre 1792, on ait insisté sur l'obligation de détruire les généalogies et les contrats relatifs aux anciennes redevances.[3]

Cependant, un fait particulier des plus regrettables se passa l'année suivante. Baget, archiviste départemental, vendit, sans autorisation, 30 quintaux 127 livres de papiers provenant des archives. Il s'était attribué le produit de la vente, s'élevant à la somme de 571 livres. Dénoncé par le comité de surveillance des amis de la Liberté et de l'Égalité, il fut sommé de comparaître, le 27 mai 1793, devant le Conseil du département, où il déclara «qu'il avoit vendu un très grand « nombre d'exemplaires de lois, d'arrêtés et autres actes qui étoient inutiles. Il a fourni un « compte par lui signé et certifié véritable des ventes qu'il avait faites à plusieurs citoyens « d'Agen. »

Ce n'était pas une justification. Le Conseil, après un blâme énergique, destitua l'archiviste. Voici quelques termes de l'arrêté pris à cet égard :

« Considérant que le citoyen Baget n'a pu, sans y être autorisé, se permettre de vendre des « papiers des archives;

« Que l'attestation faite par ledit Baget que ces papiers étoient inutiles ne peut excuser son « imprudence et sa légèreté, parce qu'il ne pouvoit ny ne devoit décider de l'utilité ou de l'inu- « tilité de ces pièces.......

« Qu'un pareil abus ne peut être toléré....

« Arrête que le Comité de surveillance de la Société populaire sera remercié au nom de « l'administration.....

---

[1] Ces notes, ainsi que toutes celles de la première partie de cette notice dont l'origine n'est pas indiquée, sont extraites des registres des délibérations et des arrêtés du Directoire et des collections d'imprimés qui existent aux Archives départementales.

[2] 8 octobre 1790 et 11 mars 1791.

[3] Registre de correspondance du Directoire.

« Que le citoyen Baget est destitué de ses fonctions d'archiviste.... et sera tenu de verser « sans délai à la caisse de l'administration la somme de 571 l. 19 s. provenant, suivant son « compte, de la vente par lui faite des papiers extraits des archives du département. »

Ainsi, le Conseil affirmait les principes qui doivent assurer la conservation de tout dépôt d'archives. On peut seulement lui reprocher de n'avoir pas été assez sévère, de n'avoir pas déféré aux tribunaux un fonctionnaire doublement coupable.

Proché, dans sa chronique manuscrite de l'époque révolutionnaire,[1] décrit une fête populaire, célébrée spontanément le 25 septembre 1793, dans laquelle on avait brûlé, en même temps que divers tableaux (entre autres la série des portraits des rois), « tous les papiers sei- « gneuriaux, féodaux, procès-verbaux fédéralistes du département, et ceux de l'ancienne « Société populaire. »

Je n'ai trouvé dans les registres du Directoire aucune note relative à cette suppression d'une partie des archives. Le Directoire ne possédait alors que les papiers du district d'Agen. Le triage de ce fonds n'était pas fait. Ainsi les archives qui furent détruites, d'après Proché, de même que celles qui furent vendues par l'archiviste Baget, provenaient sans doute des châteaux voisins d'Agen, des maisons de religieux, vendues comme biens nationaux, et comprenaient entre autres des séries de pièces datant de moins de quatre ans.

Le bureau des archives fut créé le 15 messidor an II (3 juillet 1794). Pébernat fut nommé archiviste

Le 13 pluviôse an v (1er février 1797), le citoyen Delage fut chargé de faire exécuter le triage des papiers du ci-devant district de Marmande. Un arrêté du Directoire, en date du même jour, ordonna aux administrations municipales de réunir à leurs archives les papiers anciens des greffes de tous les tribunaux civils ou criminels.

A cette époque commenca la centralisation au chef-lieu des archives des districts.[2] J'ai retrouvé une note de voiturier constatant que les papiers provenant du ci-devant district de Monflanquin, renfermés dans dix-neuf sacs, furent transportés à Agen.

L'archiviste départemental fut aussi chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour centraliser les doubles des registres de l'état civil de toutes les communes. Ces doubles sont actuellement conservés aux greffes des tribunaux.

Dans certains districts on ne se hâtait pas de faire les envois d'archives. Le Directoire dut envoyer des délégués pour rassembler ces papiers et en dresser des inventaires. Le sieur Sarrasin fut chargé de cette mission pour le district de Tonneins.[3]

---

[1] Mit, Bibliothèque d'Agen.
[2] 12 floréal an v (1er mai 1797).
[3] 18 fructidor an v (4 septembre 1797).

Le Directoire constitua définitivement le dépôt des Archives départementales par un arrêté en date du 19 nivôse an VI (8 janvier 1798).[1]

Le local choisi était l'ancien magasin militaire, un premier étage sain et en bon état de réparation, composé de deux pièces bien éclairées, la première de 86 pieds de longueur sur 21 de largeur, la seconde de 49 pieds de longueur sur 20 de largeur. C'est à peu près l'équivalent du local actuel des Archives départementales.

Le dépôt était alors composé de tous les papiers versés d'abord dans les chefs-lieux de district, centralisés ensuite au chef-lieu du département.

Les districts de Marmande, Casteljaloux, Tonneins, n'ayant pas encore fait de versement, l'administration ordonnait d'urgence des mesures sévères pour faire opérer le dépôt de ces titres et papiers. Il y avait de plus des prescriptions pour le versement des fonds appartenant aux particuliers.

« Tous les détenteurs ou dépositaires de titres manuscrits ou autres pièces spécifiées en l'ar-
« ticle 12 de la loi du 7 messidor de l'an II, et appartenant à la République, sont tenus d'en
« faire la déclaration à l'administration municipale de leur domicile. Tous ceux qui, en exé-
« cution de la loi du 7 messidor, firent des déclarations, sont tenus de les renouveler.

« Les citoyens qui seront informés de l'existence de quelque titre, papier ou droit, apparte-
« nant à la nation, sont invités, au nom de la chose publique, à transmettre à l'administration
« centrale toutes les indications et renseignements qu'ils croient utiles.

« Il n'y a pas lieu de former d'état de dépense, relativement à la nomination qui fut faite
« de trois citoyens préposés au triage. »

Ce dernier article répond à un considérant d'après lequel il est constaté que les trois commissaires nommés, en exécution de l'article 19 de la loi du 7 messidor an II, pour procéder au triage des papiers, n'ont fait aucun travail.

Ainsi les documents historiques de l'Agenais avaient échappé à l'application des décrets du 24 juin 1792, des 5 et 17 juillet 1793 qui ordonnaient la destruction des titres féodaux. En effet, j'ai vainement cherché dans les actes divers rédigés pendant les trois mois qui suivirent la promulgation de ces décrets un arrêté ou un procès-verbal du Directoire constatant la destruction d'une partie des archives.

Est-ce à dire qu'il n'y ait eu un grand nombre de faits particuliers à déplorer ? On m'a dit à Fumel que des vieillards se souvenaient d'avoir dansé devant les feux de joie où se consumaient les archives du château. A Moncaut, le seigneur alluma lui-même le bûcher sur lequel

---

[1] Placard in-f°, impr.

étaient amoncelés les vieux parchemins de sa famille. C'est encore une tradition du pays, qui m'a été certifiée.

Il faut croire qu'on avait peur de conserver les pièces constatant des rentes et des droits abolis. Nul doute que beaucoup de seigneurs et de religieux n'aient opéré en cachette ces destructions des archives que d'autres livraient au feu publiquement, comme pour gagner un certificat de civisme. On aimait mieux supprimer les pièces que les céder au Directoire en exécution des décrets. En voici un exemple :

L'abbé Labrunie avait été chargé de faire le catalogue des livres provenant de douze couvents supprimés du district d'Agen. On peut voir aux Archives ce catalogue qui contient les titres et la description de sept mille huit cent deux volumes devenus le premier fonds, et non le moins précieux, de la Bibliothèque d'Agen. Voici les lignes qui le terminent :

« J'avais été prié par M. Noguères de donner un coup d'œil aux parchemins et aux papiers « que certaines communautés avaient remis avec leurs livres. Je m'en suis occupé dans les « jours d'intervalle du transport des ouvrages de ces bibliothèques. Ma tâche n'était pas « remplie ; mais je puis assurer les Messieurs du District que tous ces parchemins et papiers « que j'ai pu parcourir m'ont paru (surtout aujourd'hui pour le nouveau régime) parfaitement « inutiles. Ils ne regardent que des biens qui sont vendus ou des rentes qui sont perdues. Tout « le reste est composé de bulles, de livres de procure, de sacristie, de quittances. Et en foi de « quoi, j'ai clôturé ce catalogue, commencé le 17 mars 1792 et fini ce 12 juillet 1792.

« Signé : LABRUNIE, prêtre, député *ad hoc*. »

Ainsi donc Labrunie, auquel nous devons un résumé des ouvrages du meilleur de nos vieux historiens, Argenton ; lui qui continua avec un soin pieux la transcription des chartes de l'Agenais, recueillies par son maître et ami, Labrunie condamnait d'un trait de plume ces titres de rentes, ces bulles, ces archives des prieurés de Moirax, de Layrac, des Jacobins d'Agen, etc., fondés aux XIe, XIIe, XIIIe siècles. Toutes ces pièces, qui seraient si précieuses pour l'histoire, furent probablement anéanties. Labrunie serait inexcusable si l'on négligeait, en le jugeant, de se reporter à cette époque. Ce n'était pas probablement sans tristesse qu'il avait vu enlever violemment et entasser pêle-mêle toutes ces bibliothèques que lui-même avait dû explorer bien des fois, alors qu'elles étaient possédées par ses amis. Tout le passé s'écroulait. Les couvents étaient détruits et il croyait pouvoir prononcer la condamnation de leurs archives. Ému de sombres pressentiments, il mit en épigraphe sur le manuscrit du catalogue destiné à l'Administration cette sentence philosophique : « Mourir n'est rien. »

On peut conclure des notes précédentes que si le Directoire n'avait point réussi à centraliser toutes les archives qui, en exécution des décrets, appartenaient au chef-lieu et si un grand nombre d'archives particulières avaient été brûlées ou dispersées, du moins la conservation de tous les fonds qui avaient été versés n'avait pas été compromise.

Je n'ai point fait le dépouillement complet des soixante-seize registres des arrêtés du Directoire ; aussi ne puis-je certifier absolument qu'il n'y eut aucune destruction officielle de titres. Toutefois les termes de l'arrêté du 19 nivôse an VI semblent prouver qu'on ne brûla aucune partie des archives parce qu'on ne fit pas le triage des titres féodaux.

Cette heureuse indifférence sauva les archives ; ce fut aussi l'indifférence qui, plus tard, devait les perdre.

DESTRUCTION DES ARCHIVES ANCIENNES.

De 1800 à 1842, les archives furent complètement négligées. Leur translation dut s'effectuer en 1809 dans les dépendances de l'ancien Évêché, devenu l'Hôtel de la Préfecture. Le nouveau local était insuffisant. Tout fut mis en tas, laissé pêle-mêle. Aucune place n'était réservée pour les papiers administratifs dont on devait faire les versements périodiques. Et cependant budgets des communes, rôles des contributions, papiers du recrutement, des ponts et chaussées, etc., tous les fonds des administrations commençaient à se constituer et s'accumulaient dans les bureaux. On demandait à les déposer, comme cela devait se faire, aux Archives départementales. Ces versements étaient impossibles à cause de l'encombrement. Au lieu d'agrandir le local, ce qui était si naturel, on recourut, sans mauvaise intention, à un expédient désastreux, la mise en vente d'archives anciennes par vacations successives. Comment fut opéré le triage de papiers prétendus inutiles, dans un dépôt non classé, par des employés de bureau étrangers aux premières notions de la paléographie ? On le devine aux résultats. Ce qui ne pouvait pas servir aux besoins administratifs était simplement rejeté. De l'histoire, aucun souci. Le point de vue auquel on se plaçait était, on le voit, le plus primitif du monde.

La lecture de ces inventaires de papiers à vendre, si sommaire qu'en trois lignes on condamne liasses ou registres à remplir un tombereau, ne peut donner qu'une idée imparfaite de la nature ou de l'importance des documents ainsi sacrifiés.

Les citations pourraient être multipliées. Je me contente de transcrire un paragraphe de l'inventaire des papiers inutiles dont la vente devait achever la destruction des anciennes Archives départementales.

« 27 juin 1842. INVENTAIRE DES PAPIERS PROVENANT DES ARCHIVES ET QUI DOIVENT ÊTRE VENDUS.

« *N° d'ordre de l'inventaire :* — 5.

« *Nombre de liasses, registres ou cartons :* — 40.

« *Analyse des papiers à vendre et leur date :* — Autres registres relatifs aux secours distri-
« bués par les couvents ; copies de polices et baux à ferme ; quittances ; correspondances, etc.,

« concernant : 1° les anciennes communautés religieuses établies dans le département ; 2° les « bâtiments communaux, etc., de 1500 à 1788, mais avec de nombreuses lacunes dans les « années. Quelques titres originaux remontant jusqu'au XIIe siècle en ont été extraits parce « qu'ils offraient quelque intérêt historique.

« *Observations de la Commission locale :* — Tous ces papiers informes, vérifiés pièce à « pièce, étaient dans les Archives depuis 1793, et, après avoir servi aux besoins de l'époque « (dépossession des biens du clergé), ils y ont dépéri, parce que, depuis longtemps déjà, ils « avaient été jugés de la plus complète inutilité. Voir en outre les explications consignées « dans la lettre de M. le préfet du 11 juin 1841.

« *Observations du Ministre :* — Il est à désirer qu'on restreigne autant que possible la vente « des documents de cette catégorie. »

Cette vente fut autorisée par le Ministère à la date du 10 août 1842. La restriction notée en marge, sur laquelle on insistait dans la lettre, était, en somme, plutôt un conseil pour l'avenir qu'une interdiction formelle de vendre. Mais, depuis deux ans, le Ministère recevait courier sur courrier de la Préfecture, au sujet de l'urgence de cette vente et de la nécessité de faire de la place à tout prix. Ces instances et des lettres de rappel, dans une forme inusitée, tant elle est vive, avaient fini par lasser la résistance.

Outre les archives antérieures à 1790, les lots de papiers vendus avant 1842 comprenaient un grand nombre de documents de l'époque révolutionnaire. On donnait pour raison de leur suppression que les souvenirs qu'ils rappelaient pouvaient gêner quelques personnes.

Lorsque le service des Archives fut enfin organisé ; lorsque, en 1854, un élève de l'École des Chartes, M. Pécantin, fut appelé à faire l'inventaire des Archives anciennes, travail qui devait être continué par ses successeurs, MM. Crozet et Bosvieux, que restait-il aux Archives départementales, en fait de documents historiques ? On en peut juger par les analyses de la première livraison de l'Inventaire sommaire, c'est-à-dire :

Série	A	2 pièces.
—	C	52 liasses ou registres.
—	D	3 pièces.
—	E	10 liasses ou registres.
—	G	11 liasses ou registres.
—	H	19 liasses ou registres.

En tout 92 liasses ou registres et 5 pièces.

Ainsi, moins de cent articles, voilà quelles étaient les épaves de ces archives anciennes si

importantes qu'en 1798 on avait affecté à leur conservation un local aussi vaste que celui qui suffit aujourd'hui à contenir les papiers administratifs versés depuis quatre-vingts ans !

De telles pertes sont irréparables.

De temps à autre, cependant, il m'arrive de retrouver une liasse sauvée par hasard, et de la racheter. Ainsi, tout récemment, j'ai pu acquérir d'un relieur une vingtaine de cahiers contenant les comptes d'autant de communes pendant les cinq années que durèrent les troubles de la Fronde. L'expédition en avait été réclamée par l'Intendant, dans le but de faire accorder des réductions de tailles aux communes ruinées par les contributions de guerre. Ces comptes renferment les notes les mieux datées et les plus précises sur la position des armées des deux partis, l'occupation des villes, les péripéties de la guerre. L'analyse de ces cahiers figure sous le titre de chaque commune dans l'inventaire du supplément à la série E.

Ces pièces proviennent sans aucun doute du fonds de l'Élection d'Agenais dont la plus grande partie avait été vendue sous la rubrique : *papiers inutiles.*

RECONSTITUTION DES ARCHIVES.

Il était encore possible d'atténuer ces pertes en réunissant tout ce qui subsistait d'archives anciennes éparses dans le département. C'est à quoi on s'est appliqué depuis vingt ans. Les résultats sont considérables.

Grâce à une entente entre les ministres de l'Intérieur et de la Justice, on a pu obtenir le versement aux Archives départementales de tout le fonds de la sénéchaussée d'Agen, assez complet depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à 1790.

Les registres des insinuations et les dossiers des procédures criminelles furent cédés en 1862.

Les sentences du présidial en matière civile et les fonds de quelques ordinaires, en 1870.

De 1859 à 1864, les archives anciennes des communes furent en partie centralisées à l'Hôtel de la Préfecture, à la suite des tournées d'inspection. Leur inventaire, récemment terminé, a donné douze feuilles à l'impression. Ces fonds renferment des documents du plus haut intérêt.

La création de la Bibliothèque départementale, en 1861, vint ajouter la collection des documents historiques imprimés à celle des documents originaux.

La cession des archives des justices seigneuriales de l'Agenais, rattachées au fonds du Parlement de Bordeaux (Archives départementales de la Gironde), doit être effectuée aussitôt que le triage de ce fonds sera terminé. Elle a été autorisée par le Ministère.

Une tentative a été faite auprès des notaires pour obtenir le don, en faveur des Archives, de leurs minutes antérieures à 1790. Tous ont refusé, contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des départements. Dans cette demande officieuse, les notaires ont cru voir, bien à

tort, une première atteinte portée à leurs priviléges. Ce point de vue n'était pas juste. En somme, les notaires n'ont point compris leurs véritables intérêts. Leurs minutes anciennes seraient certainement mieux conservées et mieux classées aux Archives que chez eux. Tous leurs droits de recherches, tous leurs revenus pour transcriptions seraient sauvegardés. La circulaire du Ministre est formelle à cet égard.

Il ne faut point désespérer de voir les notaires de Lot-et-Garonne revenir sur leur première décision.

Cependant un appel à tous ceux qui possédaient des documents dignes d'intérêt a été compris. Des dons importants ont été faits aux archives par Mme la comtesse de Raymond, par MM. Béchade-Labarthe, Bessières, Lafargue, de Laville-Montbazon, Le Sueur de Pérès, Adolphe Magen, Schneider, Tamizey de Larroque, Xavier Teulières. Le souvenir de ces donations est consigné dans les articles spéciaux de l'Inventaire.

CLASSEMENT.

SÉRIE A.

Trois pièces seulement sont comprises dans cette série. La pénurie des Archives départementales en ce qui concerne les actes du pouvoir souverain s'explique tout naturellement. Durant le Moyen-Age, les documents relatifs à la constitution politique de l'Agenais, aux rapports entre ce pays et le souverain étaient généralement adressés aux officiers municipaux de la ville principale. Ils ont été conservés dans le fonds des archives de l'Hôtel de Ville d'Agen. A l'époque moderne, les pièces de cette nature étaient adressées au sénéchal. A défaut des originaux, il en subsiste des copies transcrites dans les registres qui font partie de la série suivante.

SÉRIE B.

Cette série, qui est la plus importante, comprend les archives administratives, civiles et criminelles de la sénéchaussée d'Agenais, et les fonds du présidial et de quelques ordinaires. Elle est représentée dans l'inventaire par 1,672 articles qui se répartissent ainsi :

	Registres.	Liasses.	Articles.	Dates extrêmes.
Enregistrement d'actes, insinuations et réceptions....	212	»	212	1591-1790
Sénéchaussée criminelle et maréchaussée......	349	5	344	1604 1790
Présidial, causes civiles	»	»	856	1596-1790
Ordinaires............	»	»	260	1711-1790

On voit que ces divers fonds ne renferment pas de documents antérieurs au règne de Henri IV. Il importe cependant de dire quelques mots sur les origines de la sénéchaussée d'Agenais.

Durant le Moyen-Age, le sénéchal s'occupait beaucoup plus des affaires militaires que de l'exercice de la justice. Il ne pouvait juger au criminel que conjointement avec les consuls d'Agen. Mais ses lieutenants tendaient à absorber peu à peu les attributions de ces derniers. La série des chartes d'Agen n'est pas assez complète pour qu'il soit possible de préciser la date et la portée de toutes les modifications successivement introduites dans le régime en usage au XIIIe siècle, qui lui-même est imparfaitement connu.

Depuis le règne de Louis XII, les consuls d'Agen continuèrent à lutter contre les officiers du roi dans toutes les occasions où il s'agissait de déterminer la limite respective de leurs attributions judiciaires ou même les préséances. Au contraire, ils ne manquèrent point de faire avec eux cause commune dans toutes les circonstances où il fallait s'opposer aux prétentions des villes qui visaient à l'autonomie Les projets de création des sénéchaussées de Sainte-Foy-la-Grande, de Villeneuve-d'Agenais, de Condom, donnèrent lieu à des protestations sans cesse renouvelées, à des enquêtes qu'on réussissait à rendre interminables. Les consuls d'Agen, qui traitaient de toutes les grandes affaires comme syndics du pays d'Agenais, avaient bien compris quel échec subirait leur influence et combien serait réduit le rôle si prépondérant au Moyen-Age de la capitale de l'Agenais du jour où trois grandes villes voisines seraient devenues le siége d'autant de sénéchaussées.

L'histoire des conflits entre Agen et les villes voisines d'une part, entre les consuls et les magistrats d'autre part, au sujet du ressort de la sénéchaussée, et du partage des attributions est encore à faire. Nos annalistes, qui se sont attachés beaucoup moins à l'étude des institutions qu'au récit des faits, ont complètement négligé cet important sujet.

Ce n'est pas ici le lieu de le traiter à fond, d'autant plus que la lecture de l'inventaire démontrera bien vite que, pour trouver la solution de ces démêlés, il ne suffirait pas de compulser les Archives départementales.

On pourra consulter avec fruit les Archives de l'Hôtel de Ville sur les diverses questions qui se rattachent aux origines du présidial d'Agen Nous savons que ce tribunal fut institué par édit du roi Henri II, en date de 1551. C'était un nouveau coup porté aux priviléges en vertu desquels les consuls d'Agen et ceux de la plupart des villes de l'Agenais avaient l'exercice de la justice civile et criminelle. Il fallait dorénavant faire un nouveau partage, mais dans quelles limites? Un esprit naturel de résistance d'un côté et d'empiétement de l'autre, rendait tout accord difficile. Chacun d'ailleurs avait ses raisons. Les textes trop sommaires des édits étaient sujets à controverse. La jurisprudence souvent contradictoire des Conseils du roi et des Parlements ajoutait à la confusion. Plus encore. Au milieu des troubles politiques et religieux de la fin du XVIe siècle, les rois durent faire des concessions aux villes pour s'assurer de leur fidélité.

Ils restituaient parfois aux magistrats municipaux quelques-uns des priviléges anciens relatifs à l'exercice de la justice, en restreignant par le fait les droits des officiers du roi. De là, de nouvelles difficultés pour distinguer les priviléges abolis des priviléges restaurés. Quelle condition, par exemple, était faite au présidial quand les consuls d'Agen refusaient de se soumettre aux prescriptions de l'édit de Moulins de 1566? Ceux-ci ne cessaient pas d'obtenir des souverains divers amendements en opposition avec les termes généraux de l'édit. C'est ainsi qu'après une série de conflits, en 1582, Henri III leur avait rendu l'exercice de la justice civile.

Les documents insérés dans les livres consulaires de la ville d'Agen seraient insuffisants pour nous guider sûrement à travers le dédale des institutions judiciaires du XVIe siècle, mais ils peuvent nous fixer sur quelques points.

Un arrêt du Conseil privé, en date du 16 juillet 1539, avait décidé que les consuls étaient simplement conjuges au criminel. L'assesseur du bailli royal devait se joindre à eux et présider les audiences. Le tribunal ainsi constitué fonctionna longtemps encore après la création du présidial. Ses attributions furent maintenues telles quelles par la jurisprudence.

Ainsi fut confirmée, en appel au Parlement de Bordeaux, une sentence des consuls, par laquelle deux assassins avaient été condamnés à mort. Le présidial avait contesté vainement le droit des consuls d'instruire ce procès.

Le Parlement décide également que les consuls et les ordinaires ont juridiction, de préférence aux présidiaux, pour juger les voleurs.

Des procès intentés contre des faux-monnayeurs, contre un protestant briseur d'images, contre un ministre prédicant, Lafontaine, donnèrent lieu à des conflits. Ces procès étaient instruits des deux côtés à la fois.

Cependant il fut admis, non sans débats, que les poursuites contre les protestants, devaient être faites par le présidial.

Naturellement, les accusés et les plaideurs étaient les premiers à souffrir de cette sorte d'anarchie, qui déshonorait les institutions judiciaires. Les procès s'éternisaient par les appels, par les complications et la lenteur de la procédure. D'une part, l'incertitude; de l'autre, des frais énormes. « Il n'est choze en France si chère que la justice, » disaient, dans leurs doléances, les députés du tiers-état de l'Agenais aux Etats généraux de 1588. Dans les cahiers de 1614, mêmes plaintes. On trouvera dans ce dernier document (Archives de l'Hôtel de Ville, AA. 45) tout un chapitre sur les suppressions d'offices judiciaires, qui sont proposées au roi. Le personnel des cours était devenu beaucoup trop considérable.

Il serait inutile, je crois, d'entrer dans les détails de l'organisation si variable des divers tribunaux. Ces préliminaires, sur le rôle de la sénéchaussée et les origines du présidial, doivent suffire. Il est temps d'aborder l'étude spéciale des fonds divers qui proviennent de ces juridictions.

REGISTRES DES ENREGISTREMENTS ET DES INSINUATIONS (1591-1 90. B. 1. — B. 212).

Les actes insérés dans ces registres offrent une telle variété que, s'ils existaient à l'état de pièces isolées dans le dépôt d'archives, ils pourraient se répartir dans toutes les series. A défaut d'autres fonds, ils suffiraient à nous conserver le souvenir de tous les principaux actes politiques et administratifs dont l'ensemble permettra de reconstituer les annales de l'Agenais pendant les temps modernes L'importance de cette collection ressortira de quelques indications sommaires sur la nature des pièces qu'elle renferme.

Afin d'établir une division dans ces analyses, je les groupe fictivement selon la méthode qui s'appliquerait à un classement par séries des pièces détachées.

A. — Confirmation par les rois des privilèges des villes. Traités pour la soumission des places. Edits d'amnistie.

Pièces diverses : établissant les droits des engagistes du domaine royal ; portant cession de partie dudit domaine, donation de biens échus au roi par droit d'aubaine Baux de ferme.

B. — Lettres de jussion et committimus

Edits, lettres royales, arrêts rendus sur des conflits d'attributions, des contestations sur les préséances, sur des juridictions exceptionnelles, sur des règlements de procédure et de tarifs.

Edits sur les monnaies.

Création, réunion, suppression d'offices judiciaires.

Provisions des offices de juge-mage, de conseiller au présidial, d'avocat du roi, de procureur du roi, de bailli, de juge royal, de substitut, de sergent royal, d'assesseur criminel, de commissaire examinateur, d'huissier-audiencier, de chirurgien expert, de commissaire aux saisies réelles, de vérificateur des criées, de contrôleur aux dépens, de greffier des insinuations.

C. — Edits, ordonnances, arrêts relatifs : à la levée des impositions, à l'approbation des dépenses ; à des exemptions de taille ; à la confection des terriers. Brevets des offices d'arpenteur mesureur, de juge gruyer.

Travaux publics, routes, navigation Provision des offices de grand voyer, de maître des chemins, de lieutenant de la grande voirie.

Établissement des postes, messageries et bateaux-poste. Brevets des offices de maître des postes, de messager porte-sacs.

Réforme des compagnies et recrutement. Brevets de maître de camp, de commandant, de capitaine. Certificats de présence au service. Lettres de vétérance. Sauvegardes et exemptions des logements militaires.

Provisions des offices de gouverneur de la province, d'intendant, de maréchal, de vice-maréchal, de lieutenant-général, de capitaine des châteaux de l'Agenais.

Police de la chasse. Ordonnances et priviléges relatifs à la chasse. Provision des charges de veneur louvetier et de lieutenant de louveterie.

D. — Brevet d'imprimeur et de libraire

Règlement pour l'administration du collége.

E. — Confirmation des priviléges des communes. Règlements relatifs aux élections consulaires, à la reddition des comptes, à l'exercice de la police municipale. Application des édits sur les offices municipaux. Création de foires et de marchés.

Érections de baronies et de marquisats. Lettres d'anoblissement. Hommages aux seigneurs. Dénombrements de seigneuries. Cession des droits de prélation. Recherche des usurpations.

Lettre de naturalisation, de légitimation, d'émancipation. Lettres de grâce et de rémission. Contrats de mariage, testaments, donations. Accords, transactions et procurations. Actes d'exhédération et de tutelle. Ratification de contrats, etc. (Les documents de cette nature remplissent plus de la moitié des registres.)

Homologation des statuts des corporations et des confréries.

Provisions des offices de notaire royal et de notaire royal apostolique. Vente des charges de notaire. Démission. Garde des minutes. Tarifs des actes. Délibérations de la communauté des notaires.

G.— Édits, arrêts, ordonnances sur l'exécution de l'édit de Nantes et de l'édit de révocation, sur le rétablissement et l'exercice du culte catholique.

Règlements de droits appartenant aux chapitres. Provisions des offices de vicaire-général, de chanoine, d'aumônier. Prises de possession des cures. Pensions ecclésiastiques. Donations pour servir de titre clérical. Commissions de marguilliers.

Fondations de chapellenies.

H. — Nominations de vicaires-généraux des abbayes, d'économes préposés à la régie des biens des abbayes, de syndics et de pères spirituels. Fondations et dotations de couvents. Donations aux couvents.

Créations des hôpitaux généraux.

Cette simple énumération peut faire comprendre l'intérêt et la variété que présentent ces documents. Dans un inventaire qui devait être *sommaire,* on a cité la dixième partie tout au plus des titres réunis dans cette collection. Les érudits et les chercheurs devront consulter les tables qui accompagnent généralement les registres.

Procédures criminelles — Réparties en 349 articles, elles comprennent une série non interrompue de près de deux siècles (1604–1790). Elles offrent peu d'intérêt au point de vue de l'histoire générale, mais elles peuvent fournir le sujet de curieuses études sur la condition des personnes et sur les mœurs.

Il s'y trouve de nombreuses informations sur des vols commis la nuit ou avec effraction, sur des meurtres qui ont pour mobile la colère, la vengeance ou la convoitise. Il y a, d'autre part, des scènes plus ou moins tragiques, ou même comiques, pleines de couleur locale, des anecdotes, des faits divers. Des bandes de brigands battent la campagne et menacent les routes. Les gentilshommes, exagérant le point d'honneur, cherchent les duels. Habitués à se faire obéir, employant parfois la violence pour se faire craindre, on les voit braver les arrêts de la justice, et ce n'est qu'en tremblant que les huissiers leur rappellent une dette, ou les citent à comparaître ; il y va pour ceux-ci des étrivières. Ils conservent des privilèges jusque dans les condamnations les plus infamantes : leur droit est de mourir par l'épée et non par la corde Presque toujours jugés par coutumace, ils sont presque toujours absous par des lettres de grâce. Les étudiants et toute une jeunesse turbulente portant l'épée remplissent de leurs querelles les carrefours que l'on n'éclaire pas le soir et les auberges. Des placards facétieux, des pamphlets des charivaris agitent les foules et les égaient. Pour rétablir l'ordre public, voici venir, gravement coiffés de leurs chaperons, les consuls accompagnés de leurs *mandes* au costume pittoresque. Les mutins et les mauvais plaisants n'obéiront pas toujours à leurs sommations quasi paternelles La sorcellerie est un forfait qui peut être puni de mort. Les juges eux-mêmes redoutent ses pratiques. Le rapt accompagnant la séduction n'est pas rare. On donne souvent aux coupables le choix entre la potence et le mariage, et les intéressés se résignent toujours à la seconde peine. Enfin, les poursuites contre les protestants, les horribles procès faits à la mémoire des relaps et des suicidés, cette catégorie de crimes qui ne sont plus même aujourd'hui des délits ; des pratiques barbares consistant dans les supplices exceptionnels, dans la torture si fréquemment appliquée avant la sentence pour avoir des preuves, après la sentence pour avoir des aveux : tout nous reporte au milieu d'une société bien différente de la nôtre, mobile, violente, passionnée, superstitieuse, pleine d'inégalités, régie par des lois heureusement abolies.

Les dossiers criminels peuvent être étudiés au point de vue de la procédure. On y verra que les informations entourées de secret étaient le plus souvent fort sommaires, et l'on regrettera que le souvenir des plaidoiries des défenseurs ne nous ait pas été conservé au moins par quelques notes.

Ceux que la statistique criminelle intéresse pourront faire une constatation toute en faveur de l'époque moderne. Les attentats contre les personnes ou les propriétés étaient plus fréquents durant les deux derniers siècles que de nos jours. Pour établir. la comparaison dans de justes

termes. il faut tenir compte de ce fait que le ressort de la sénéchaussée ne comprenait que l'Agenais. Tout le territoire sur la rive gauche de la Garonne, c'est-à-dire plus d'un tiers de notre département, en était exclu.

Un grand nombre d'informations étaient faites par les juges ordinaires, qui les transmettaient au sénéchal, et qui, selon les cas, rendaient parfois des sentences dont on pouvait faire appel à la cour de cet officier. Les dossiers de cette nature fourniront quelques éléments pour les monographies communales.

Des appels au Parlement de certaines sentences criminelles sont l'objet de quelques mentions. Un petit nombre de pièces relatives à des accusations portées contre des prêtres permettent d'établir la nature des rapports qui s'établissaient entre l'Officialité et les juridictions laïques.

Procédures civiles. — 856 articles (1596-1790). — On peut tirer le plus grand parti de ces innombrables documents pour faire l'histoire des familles et rédiger des généalogies. Quiconque a beaucoup de terres risque fort d'avoir beaucoup de procès. C'est une règle qui avait beaucoup plus d'applications autrefois qu'aujourd'hui, en raison de l'insuffisance et de la diversité des lois et des coutumes. Cet amas de papiers judiciaires forme donc un répertoire dans lequel figurent, à chaque génération, les représentants de toutes les grandes familles, noblesse et bourgeoisie, avec leurs titres et qualités. L'indication fréquente des degrés de parenté entre les demandeurs associés ou les demandeurs et les défendeurs, donne à certaines pièces une importance presque égale à celle des actes de l'état civil.

On pourra puiser également, dans ce fonds des causes civiles, des renseignements sur les divers régimes de la propriété et sur la nature des redevances féodales qui donnaient lieu à de nombreuses contestations.

Les analyses très brèves des procédures civiles sont remplies de noms de personnes en si grand nombre qu'il n'a pas été possible d'en faire un index. Le volume de l'inventaire en eût été augmenté dans de trop fortes proportions.[1]

---

[1] C'est ici le lieu de placer quelques observations sur l'orthographe que j'ai cru devoir adopter pour la transcription des noms propres. Je n'ai pas toujours rectifié les formes défectueuses qui se rencontrent si fréquemment dans les actes. Vouloir ramener à l'unité, à la forme généralement adoptée ou à la forme moderne toutes les variantes anciennes d'un même nom, serait commettre une imprudence. Le rédacteur d'un inventaire ne saurait avoir toutes les références qui peuvent guider un généalogiste. Il doit souvent hésiter devant des corrections. Voici par exemple, le nom d'Hallot écrit dans vingt pièces de dates différentes Alot, Allot, Halot, Hallot, d'Halot, d'Hallot, Dalot, Dallot. Ce nom peut appartenir à plusieurs familles. Peut-être même se rencontre-t-il pour le nom tout différent d'Alaux. Je pourrais citer des fautes plus grossières que celle-ci. Ne serait-il pas téméraire de rétablir partout la forme d'Hallot ?

Quelques formes anciennes sont intéressantes parce qu'elles fixent sur l'étymologie ou sur l'origine d'un nom.

Les dossiers des procès civils sont généralement moins considérables que ceux des causes criminelles. On n'y puiserait que des notions incomplètes sur la procédure si quelques sentences ne nous donnaient l'énumération des actes. Assez souvent les greffiers se sont contentés de garder simplement les jugements. Les autres pièces étaient sans doute supprimées comme inutiles quand on faisait le classement des vieux dossiers.[1]

Ordinaires. — 260 articles (1711-1790.) C'est probablement à l'époque révolutionnaire qu'on a réuni aux Archives de la sénéchaussée les fonds de douze justices ordinaires. On ne trouve parmi ces papiers aucune pièce antérieure au XVIIIe siècle. Ce sont des dossiers plus ou moins complets de procédures dont quelques uns peuvent nous fixer sur l'état des institutions judiciaires du dernier degré. Dans plusieurs communes les consuls ont conservé jusqu'en 1790 le droit d'instruire les causes criminelles conjointement avec le juge royal ou seigneurial. Les juges de cette dernière catégorie ont quelquefois des attributions administratives, par exemple un droit de contrôle sur les élections consulaires. A la fin du siècle dernier, la diversité des coutumes s'accusait encore sous l'apparente unité du régime des édits. On n'était pas arrivé à faire disparaître tous les anciens priviléges à réduire aux mêmes attributions les tribunaux du dernier ordre. La compétence des cours ordinaires est généralement limitée et comparable de tous point à celles de nos justices de paix ; et cependant dans quelques siéges nous voyons instruire et juger des causes qui de nos jours ressortiraient des tribunaux correctionnels et même des cours d'assises.

L'origine des ordinaires serait souvent difficile à déterminer. L'acte le plus important que je connaisse sur ce sujet est une lettre en forme d'édit du roi Charles IX (1572) par laquelle il créa pour l'Agenais onze justices royales composées chacune d'un juge et d'un procureur. En voici la liste : Agen et Castelculier ; Gontaud ; Miramont et La Sauvetat ; Castillonnès ; Ville-

Par exemple, le nom de Mausacré s'écrivait autrefois Montsacré. Cette variante méritait d'être consignée dans l'inventaire.

Une autre observation doit être faite relativement à la particule, qui a acquis de nos jours une signification qu'elle était loin d'avoir si exclusivement autrefois. D'une part, dans les anciens actes, le *de* accompagne souvent des noms de roturiers ; d'autre part, il arrive fréquemment que cette particule n'est pas accolée aux nom des familles nobles. Fidèle à la méthode que je viens d'exposer, j'ai transcrit les noms tels qu'ils se trouvent dans les actes. Le lecteur n'aura donc aucune conclusion à tirer pour ou contre la nobilité des familles de l'adjonction de la particule à leurs noms ou de son absence.

[1] Ceux qui voudraient étudier les archives judiciaires au point de vue de la procédure ne devront pas négliger de consulter une sorte de petit code imprimé dont un exemplaire a été conservé aux Archives de l'Hôtel de ville d'Agen : ***L'estil et règlement de la Cour qui doit se garder et observer de point en point au siége presidial d'Agen sur l'instruction et abbreviation des procez,* de nouveau redigé et augmanté en certains articles par les anciens *procureurs*,** etc. — Agen pour I. Condomine, 1621, in-16, de 96 p.

Département de Lot-et-Garonne.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE A.

(Actes du pouvoir souverain, Domaine royal, Apanages, Famille royale.)

ACTES DU POUVOIR SOUVERAIN.

A. 1. (Pièce.) — 1 pièce, papier.

1444. — Articles de la trève conclue entre les rois de France et d'Angleterre (Rymer, t. V, p. 133-136), précédés d'une ordonnance des ambassadeurs et des formules d'un vidimus délivré par Jean de Caraman, chevalier, seigneur de Nègrepelisse, sénéchal de Quercy. Le texte de la trève, en latin dans Rymer, est en français dans cette pièce.

DOMAINE ROYAL.

A. 2. (Pièce.) — 1 pièce, papier, imprimée ; 12 pages.

1786. — Acte de cession de la vicomté d'Auvillars, faite au Roi (Louis XVI) par le marquis et la marquise de Foucquet, et lettres patentes en ratification dudit acte données à Versailles et enregistrées en la Chambre des Comptes.

FAMILLE ROYALE.

A. 3. (Pièce.) — 1 pièce, papier.

1754. — Itinéraire du convoi de Monseigneur le duc d'Aquitaine, petit-fils de Louis XV, décédé à Versailles le 22 février, pour le transport du corps à Saint-Denis ; — ordre et cérémonial du cortége ; assistants : Mme la comtesse de Marsan, gouvernante des Enfants de France, Monseigneur le prince de Condé, M. le duc de Crussol, et le cardinal de Soubise, officiant.

réal ; Monflanquin ; Castelnaud-de-Gratecambes, Saint-Pastour et Monclar ; Villeneuve ; Penne ; Monjoie et Castelsagrat ; Puymirol et La Sauvetat-de-Savères ; Port-Sainte-Marie.[1]

SÉRIE C.

Les fonds de l'Intendance de Guyenne et des subdélégations de l'Agenais sont peu considérables et ne renferment pas de pièces antérieures au XVIIIe siècle. On pourra néanmoins tirer de ces quelques liasses des renseignements utiles sur la situation des villes et l'exécution des grands travaux publics.

Les cinq registres (C. 48 — C. 52.) qui proviennent du Bureau des finances de Guyenne contiennent exclusivement des reconnaissances faites en faveur des rois (1645-1668) pour les terres et biens de la vicomté de Bruilhois.

Il existe aux Archives départementales de la Gironde, dans les fonds de l'Intendance de Guyenne, un grand nombre de pièces qui se rapportent à l'Agenais. On a cru devoir donner quelques indications sommaires sur la nature de ces documents et sur leurs dates extrêmes (1650-1789).

SÉRIE D.

A citer seulement pour mémoire. Les trois pièces qui figurent sous cette cote sont relatives au collége d'Agen. Il existe des doubles de ces actes aux archives de l'Hôtel de Ville qui peuvent fournir les renseignements les plus complets sur la fondation et l'organisation du collége des Jésuites.

SÉRIE E.

Titres de famille. — Les documents qui rentrent dans cette catégorie ne sont ni fort nombreux ni fort anciens. Ce sont des actes de vente, des baux de ferme, des actes de l'état civil, suffisants pour fixer sur quelques degrés dans la rédaction des généalogies. Les correspondances, les pièces d'un caractère intime, quelquefois si curieuses au point de vue de l'étude des mœurs et de la condition des personnes, font absolument défaut.

Il ne subsiste qu'un petit nombre d'actes concernant les notaires et tabellions, les confréries et et les sociétés laïques. Les pièces de ce genre, assez modernes, ne composent pas plus de cinq articles.

Archives communales. — Les archives anciennes de quatre-vingt-une communes, qui ont fait l'objet d'un supplément, offrent un tout autre intérêt. On y trouve ; quelques chartes des XIIIe et XIVe siècles, entre autres six textes de coutumes dont trois sont encore inédits ; quelques

---

[1] Archives de l'Hôtel de Ville d'Agen, série FF.

séries de livres consulaires du XVI[e] siècle à la fin du XVIII[e]; des minutes anciennes de notaires ; des actes de fondation de couvents; des comptes; des cadastres; des plans, etc.

Là sont réunis les éléments de ces monographies communales dont plusieurs ont été déjà publiées, grâce aux encouragements accordés par le Conseil général. Le fonds est loin d'être épuisé. Les futurs historiens de l'Agenais recueilleront dans les archives communales des notes précises et nombreuses sur les guerres qui agitèrent le pays jusqu'au milieu du XVII[e] siècle. Ils pourront constater la diversité des institutions municipales survivant à toutes les tentatives de centralisation faites par le pouvoir royal. Jusque sous le règne de Louis XVI, on remarque de notables différences dans la constitution des municipalités; les unes gardant quelques droits d'élection, les autres placées sous la dépendance des abbayes ou des seigneurs.

Un certain nombre de villes ont tenu à conserver leurs titres historiques. Parmi celles dont les archives sont les plus riches on peut citer, après Agen, Casteljaloux, Caumont, Clairac, Couthures, Laplume, Sos. L'inventaire de ces fonds n'a pas encore été rédigé.

SÉRIE G.

Clergé séculier. -- Les Archives du diocèse d'Agen renferment des actes fort anciens dont quelques-uns ont été transcrits au siècle dernier dans les recueils manuscrits de Labenasie et d'Argenton. Ces archives ont été restituées à l'Évêché.[1] Il n'en existe pas d'inventaire imprimé, ce qui les rend difficiles à consulter.

Il ne saurait être téméraire d'exprimer ici le vœu que Mgr l'Évêque d'Agen voulût bien consentir à céder aux Archives départementales la partie la plus ancienne de ce fonds précieux. Plusieurs évêques, entre autres celui de Montauban, n'ont pas hésité à verser au dépôt départemental les archives anciennes de leur diocèse. Elles y sont l'objet d'un classement méthodique et leur inventaire doit être publié, ce qui en facilite singulièrement l'étude.

Les archives de l'Évêché d'Agen ont d'autant plus d'intérêt qu'il s'y rencontre des pièces relatives à l'administration de l'Agenais au Moyen-Age. Le titre de comte d'Agen que portaient nos évêques n'était point purement nominal à l'origine.

---

[1] J'ignore la date précise de cette restitution. On parait avoir reconstitué les archives de l'Évêché avec des titres qui ne devaient pas faire partie de ce fonds. Voici le fragment d'une lettre écrite au Préfet par le Vicaire général, le 29 mars 1844. Au sujet d'une demande de recherche, il écrit : « Je n'ai pas trouvé la lettre adressée par le pape, « en 1250, à l'archidiacre d'Agen. Toutefois il y a encore quelques papiers *que M. le Maire a bien voulu nous ren-* « *dre* et qui ne sont pas en ordre. »

Les documents dont il est question sont très probablement des actes émanant des évêques d'Agen. C'est à tort qu'ils ont été retirés des archives de l'Hôtel de ville. Une lettre n'appartient pas à l'auteur ou à l'expéditeur, mais au destinataire. La même règle s'applique aux dépôts d'archives.

8 liasses et 3 registres telles sont les seules épaves des archives du clergé régulier qui aient échoué à la Préfecture, pour y rappeler bien incomplètement les souvenirs des évêques des églises, des fondations pieuses.

SÉRIE H.

Clergé régulier. — Les couvents de l'Agenais ne sont pas mieux représentés. C'est peu que 9 registres et 10 liasses. Il semble que les documents de cette nature aient eu plus encore à souffrir que les autres du vandalisme des vendeurs de papiers soi-disant inutiles.

Hospices. — On ne doit point s'étonner que les hospices du Lot-et-Garonne aient fourni seulement quelques pièces à cette série. Les établissements de bienfaisance ont tous conservé leurs archives anciennes dont il a été fait des inventaires insuffisants qui, sans doute, seront prochainement refondus pour être publiés. Les fonds des hospices d'Agen et de Villeneuve sont les plus considérables.

Le présent volume contient l'analyse ou l'indication sommaire de tous les documents anciens qui existent aux Archives départementales, à part quelques pièces récemment ajoutées aux séries C, G, H. Leur inventaire n'aurait formé que des suppléments trop insignifiants à une livraison depuis longtemps parue.

Cette première livraison, dont il ne subsiste plus que les 21 pages des séries A, C, D, G, H, a été publiée, en 1863, par M Crozet.

M. Bosvieux, mon prédécesseur immédiat, a publié les 12 premières feuilles de la série B.

Au souvenir de ces deux collaborateurs je tiens à associer celui de M Pécantin, le premier archiviste de Lot-et-Garonne choisi parmi les élèves de l'Ecole des Chartes.

Tous trois, MM. Pécantin, Crozet, Bosvieux, sont morts jeunes encore et loin d'Agen. Ils ont subi les hasards de la vie et le temps leur a manqué pour achever les tâches qu'ils avaient entreprises.

Les quelques années qu'ils ont passées dans le Lot-et-Garonne ont été remplies par un labeur ingrat : l'organisation matérielle des Archives, la centralisation des actes anciens et leur premier triage. Ces documents ont été arrachés par eux au désordre, à la poussière. Puisse la publication de l'inventaire les arracher à l'oubli !

G. THOLIN,

Archiviste de Lot-et-Garonne.

Département de Lot-et-Garonne.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnaies.)

SÉNÉCHAUSSÉE D'AGENAIS.

B. 1. (Registre.) — In-4°, papier, 81 feuillets.

1591-1593. — Réceptions d'officiers. — Provisions d'offices accordées par la reine Marguerite de Valois, comme apanagiste du comté d'Agenais. — Notaires royaux : Jacques Malartic, à Clermont-Dessous; — Florimond Delas, à Tournon ; — Guillaume Ausèze, à Prayssas ; — Antoine Labat, à La Sauvetat-de-Savères ; — Jean de Lacour, à Saint-Berthomieu ; — Marc Lafore, au Castella. — Sergents royaux : Jean Besse, à Bajamont; — Fortuné Fromenty, à Dolmayrac ; — David Labatut, à Paulhac ; — Géraud Moulinier, à Sévignac ; — Guillaume Galant, à Puymirol. — Arnaud Maunesse, lieutenant du juge royal de Penne. — Bertrand d'Escadafalz, juge royal de La Sauvetat-de-Savères. — Jean Lafage, procureur du Roi des juridictions de La Chapelle-Saint-Sauveur et Londres. — Lettres de la reine Marguerite révoquant les dons et pensions faits par elle depuis l'année 1584, notamment aux sieurs Rougier et Foyssac, comme ayant été obtenus par indiscrète importunité et sans les avoir mérités, et comme étant excessifs, eu égard à ses revenus et aux dettes dont elle était chargée et dont elle voulait que ses créanciers fussent payés. — Copie de trois lettres patentes du duc de Mayenne, données à Soissons, le 27 septembre 1592, et scellées du grand sceau de France en cire jaune, avec la formule : « car ainsin a il esté trouvé juste et raysonnable, » approuvant les dépenses faites par Charles de Monluc, gouverneur pour l'Union des catholiques en Agenais, Condomois et Gascogne, et la levée faite sur le produit des tailles pour subvenir à ces dépenses; — « priant et néantmoins ordonnant, en vertu de son pouvoir, » aux trésoriers du Bureau des finances de Guyenne, transféré à Agen, de pourvoir au paiement des garnisons placées pour le service de l'Union à Sauveterre et Estillac, dans la vicomté de Bruillois; — approuvant la levée d'un impôt de 6,000 écus assis sur la navigation de la Garonne, par Charles de Monluc, et les dépenses faites avec le produit de cet impôt. — (La feuille de parchemin qui sert de couverture au registre contient sept chapitres d'un commentaire d'une coutume en langue romane du XIII[e] siècle, avec rubriques et initiales ornées).

B. 2. (Registre.) — In-4°, papier, 91 feuillets.

1594-1595. — Provisions : de l'office de juge prévôtal de Blaye, accordées par le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'État, à Jean de Fonte; — de l'office de sénéchal et de la charge de gouverneur d'Agenais et Condomois, accordées par Henri IV au sieur de Monluc, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. —Confirmation, par le même Roi, des privilèges de la ville de Monflanquin : droit, pour les habitants, d'élire chaque année, le jour de la Saint-Michel, six consuls; pour les consuls, de porter chaperons et livrée consulaires, de nommer chaque année l'assesseur du bailliage de la ville et six jurats pris dans les six quartiers de la juridiction, pour lever gratuitement les deniers des tailles. — Lettres du même, établissant des économes à la régie des biens : de l'abbaye de Clairac, vacante par le décès d'Henri Leviston ; — de l'abbaye d'Eysses, vacante par le décès de Denis Bordier ; — de l'abbaye de Saint-Maurin, vacante depuis plus d'une année. — Provisions d'offices royaux accordées par

la reine Marguerite de Valois, en qualité de dame apanagiste du comté d'Agenais.—Notaires royaux : Isaac Mireven, à Aiguillon; — Antoine Crabières, à Castelsagrat; — Pierre Hébrard, à Puymirol; — Gabriel Vincent, à Montault; — Jean Duprat, à Tonneins-Dessus. — Sergents royaux : Jean Mettyé, à Monflanquin; — Joseph de Laubespin, à Castillonnès; — Adam Constans, à Escassefort; — Jean Rocquier, à Sauvagnas. — Juges royaux : Isaac de Brezets, à Marmande; — Pierre Galaup, à Villeneuve; — Géraud Grimouard, à Granges; — Jean Fargues, procureur du Roi, à Saint-Pastour. — Commission de receveur du domaine d'Agenais et Condomois, délivrée par la reine Marguerite à Antoine François, son solliciteur général.

B. 3. (Registre.) — In-4°, papier, 145 feuillets.

1595-1596. — Articles du traité passé entre le maréchal de Matignon, lieutenant-général pour le Roi en Guyenne, et Balthazar de Thoiras, seigneur de Causac, pour la reddition du château de Montpezat. Ratification du traité par Henri IV. Lettres d'abolition accordées au sieur de Causac. — Lettres patentes du roi Henri IV, confirmant celles de François Ier et d'Henri III, qui maintenaient dans son intégralité le ressort de la Sénéchaussée d'Agenais et supprimaient le siége présidial et sénéchal établi à Villeneuve. — Brevet du même Roi accordant au fils du sieur de Vidaussan, gouverneur de Calais, tué au siége de cette ville, l'abbaye d'Eysses que le père avait obtenue après le décès du capitaine Roger, précédent commendataire, et les capitaineries de Bravemaque et de Sauveterre, en la vicomté de Nébouzan. — Établissement d'Octavien de Longueville à l'économat de l'abbaye d'Eysses. — Brevet de la charge d'un des quatre gentilshommes d'honneur de la reine Marguerite, octroyé à Balthazar de Thoiras, seigneur de Causac. — Commission à Claude Allot pour faire la recette du tiers des revenus du domaine d'Agenais réservé à la reine Marguerite, concurremment avec le délégué des créanciers de ladite reine substitués à la perception des deux autres tiers. — Arrêts du Parlement de Bordeaux : autorisant Jean de Landas, substitut du procureur général en l'ordinaire de la ville d'Agen, à prendre le titre de procureur du Roi; — statuant que ledit de Landas remplira l'office de substitut du procureur général au siége présidial et sénéchal d'Agenais, en cas d'absence ou récusation des avocats et procureur du Roi audit siége. — Vente de l'office de notaire royal à La Sauvetat-de-Caumont, consentie à Isaac Vivié par les commissaires chargés de la vente et revente du domaine en la Généralité de Guyenne.— Provisions de l'office de prevôt-criminel en la Sénéchaussée d'Agenais et Armagnac, accordées par Henri IV au capitaine La Claverie, qui avait été précédemment nommé à cette charge par le duc de Mayenne. — Provisions d'offices accordées par la reine Marguerite, comme dame apanagiste du comté d'Agenais : Etienne Alphéry, nommé lieutenant du juge royal de Castillonnès; — Gaston Escudié, juge royal du Port-Sainte-Marie; — Guillaume Beauregard, notaire des juridictions de Puy-Dauphin, Monbahus et Monvielh; — Pierre Gailhouse, notaire royal à Lafotz. — (La feuille de parchemin qui sert de couverture au registre, contient le texte des provisions de l'office de greffier des insinuations au siége royal de Monclar, accordées par le Roi à Antoine Pradel.)

B. 4. (Registre.) — In-4°, papier, 140 feuillets.

1597-1598. — Édit du Roi portant à soixante le nombre des procureurs postulants au siége présidial d'Agen, qui n'était auparavant que de trente-neuf. Lettres de jussion adressées au Parlement de Bordeaux pour l'enregistrement de cet édit. — Brevet de capitaine d'une des nouvelles compagnies de cent hommes de pied, accordé au capitaine Lageyre, et permission de recruter sa compagnie, pour la conduire sous les ordres du duc d'Épernon, colonel-général de l'infanterie de France, donné au camp devant Amiens, le 13 août 1597. — Arrêt du Parlement de Bordeaux : interdisant l'entrée, dans la ville d'Agen, conformément aux coutumes, de tous vins autres que ceux récoltés sur le territoire de la juridiction de ladite ville, à l'exception de la quantité nécessaire pour la provision de chaque famille, et pourvu encore que ce vin provienne de ses vignes; — ordonnant une taxe sur tous les habitants de la ville d'Agen pour la nourriture des pauvres, pendant l'hiver de 1597, jusqu'à la récolte de l'année suivante, et mettant le tiers des indigents à la charge de l'évêque et des chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Caprais; — état des domestiques formant la maison de Bernard de Ségur, baron de Pardailhan et Seiches, enregistré au Grand-Conseil, pour faire jouir lesdits domestiques du privilége d'évocation de leurs causes audit conseil. Cet état comprend 44 serviteurs : intendant, écuyer, pages, capitaines, concierges et portiers des châteaux, secrétaire, hommes d'affaires, receveurs, forestiers, joueur de luth, apothicaire, argentier, maître-d'hôtel, cuisinier, boulanger, tailleur, valets de chambre, laquais, palefreniers, muletier, charretier, jardinier, bûcherons. — Dénombrement de la seigneurie de L'Oustalneau rendu au Roi, à cause de sa châtellenie de Puymirol, par Julien de Lespés. — Provisions d'offices : de procureur du Roi à Marmande, pour Antoine Perret; — de notaire royal à Fongrave, pour François Salvaing; — de sergent royal en la juridiction de Cambes, pour Jean Bourgeois; — de juge ordinaire de Castillonnès, pour Pierre Séguy, accordées par la reine Marguerite, comme dame apanagiste du

comté d'Agenais; — de notaires royaux : en la juridiction de Frespech, pour Jean Rigou; — en la juridiction de Penne, pour le sieur Lafore, accordées par le roi Henri IV; — de juge de Tournon, accordées à Hugues Dumaroux, par Catherine de Navarre, sœur unique du Roi, duchesse d'Albret, comtesse d'Armagnac et dame de la baronnie de Tournon.

B. 4 *bis*. (Registre.) — In-4°, papier, 217 feuillets.

1598-1600. — Lettres-patentes du roi Henri IV : ordonnant que Marguerite de Valois, son épouse divorcée, conservera le titre de Reine, s'intitulera à l'avenir « Marguerite, Royne, duchesse de Valois, » conservera l'entière jouissance des domaines que le roi Henri III, son frère, lui avait donnés en dot : Agenais, Condomois, Rouergue, jugeries de Verdun, Rieux, Rivière et Albigeois, duchés de Valois et d'Étampes, comté de Senlis et châtellenie d'Usson; – renouvelant l'abolition de tous les faits relatifs aux troubles survenus dans la ville d'Agen en 1589 et 1590, et spécialement pendant les trois jours qui suivirent la surprise de ladite ville par le feu sieur de Saint-Chamaran; — confirmant les coutumes et priviléges de La Sauvetat-de-Caumont; — établissant, à la requête de Guillaume Daffis, seigneur de Goudourville et La Lande, premier président au Parlement de Bordeaux, deux foires par an, les 25 avril et 22 juillet, et un marché le lundi de chaque semaine, dans le bourg de La Lande. — Lettres : de légitimation, pour Pierre Du Breuilh; — pour Jeanne Blanchard, issue d'une « copulation adultérine; » — de naturalisation pour Martin Martinelli, natif de la ville de Padoue, en Italie; — de noblesse, pour Moïse de Cormiéres, sieur de La Molère, capitaine de cent hommes de pied français entretenus pour le service de Sa Majesté. — Commission adressée aux trésoriers du Bureau des finances de Bordeaux pour établir une imposition destinée à pourvoir au paiement des gages des officiers de la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen. — Autorisations de chasser sur les terres du Roi et de faire des battues aux loups, accordées : au baron de Talleyrand et de Clermont; — au seigneur de Clermont et d'Entraigues. – Arrêts du Parlement de Bordeaux : enjoignant à tous les juges des Sénéchaussées de Bazadais et Gascogne de remettre entre les mains de Jean de Godefroi, commissaire à ce député, la connaissance de tous les procès intentés pour crime d'usure; — réglant les attributions du procureur et des avocats du Roi au siége présidial d'Agen; — prononçant la dissolution de communauté de biens entre dame Anthonie de Raffin et son mari, Gui de Lusignan de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, chevalier de l'ordre du Roi; — maintenant à Nicolas Maydieu, ancien conseiller au siége présidial d'Agen, les prérogatives de conseiller honoraire audit siége; — donnant acte à Bertrand Faugière, notaire royal, de la rétractation des injures proférées contre lui par Pierre Singlande, procureur, et condamnant ce dernier aux dépens. — Dénombrement de la seigneurie du Monteil, en la juridiction de Puymirol, fourni au Roi par Jean de Tapie, un des gentilshommes servants de Sa Majesté. — Lettres de vicaire général accordées à Étienne de Fontmartin, chanoine et portier de la cathédrale d'Agen, par l'évêque Nicolas de Villars. — Résignation de la charge de conseiller au siége présidial faite par Antoine de Philippe au profit d'Isaac de Philippe, son fils. — Provisions des offices : de greffier d'appeaux en la Sénéchaussée d'Agenais, pour Jean Fauveau; — de trésorier et receveur du domaine d'Agenais et Condomois, pour Claude Dallot; — de procureur du Roi à Gontaut, pour Blaise Breau; — de juge royal à Nicolle, pour Étienne de La Gravière; — de lieutenant du juge au même siége, pour Guillaume Tourtial; — de sergents royaux : à Monbalen, pour Jean Péchambert; — à Monségur, pour Jean Ayméric; — à Saint-Pastour, pour Jean Jarlan; — de notaires royaux : à Longueville, pour Pascau Moliey; — à Fumel, pour André Codoing; — à Cancon, pour Guillaume Dugué.

B. 5. (Registre.) — In-4°, papier, 463 feuillets.

1577-1603. — Lettres patentes d'Henri IV : établissant deux foires de huit jours chacune, à Villeneuve; — de naturalité pour Mathurin Rigal, natif de l'île de Malte; — révoquant les évocations de procès obtenues, au temps des troubles, par les villes et communautés du ressort du Parlement de Bordeaux. — Édits : du roi François Ier, maintenant dans son intégralité le ressort de la Sénéchaussée d'Agenais contre les prétentions des habitants de Sainte-Foi et de Villeneuve, qui demandaient l'érection, dans leurs villes, de deux nouveaux siéges sénéchaux; — du roi Henri III, révoquant l'établissement du siége présidial de Villeneuve. — Ordonnances : du Roi, enjoignant au sénéchal d'Agenais de préposer un économe à la régie des biens de l'abbaye de Clairac, vacante par le décès du duc de Biron; — des commissaires députés, pour l'exécution de l'édit de Nantes dans l'étendue du ressort du Parlement de Bordeaux : il est ordonné que les cérémonies de la religion catholique, telles que messes, processions et convois, seront rétablies dans les villes de Puymirol, Tournon, La Parade, Monflanquin, Pech-Gontaud et ailleurs où elles avaient été interrompues, et que l'exercice de la R. P. R. sera continué dans les villes du Port-Sainte-Marie, Sainte-Livrade, Monclar, Damazan et dans les autres lieux désignés par l'édit de 1577; — du commissaire départi pour la direction des finances dans les provinces d'Age-

nais, Condomois, Armagnac, Quercy et Comminges, contre le vice-sénéchal d'Agenais, Jean Nadau, qui ne remplissait pas les devoirs de sa charge, ne résidant pas dans la Sénéchaussée et ne tenant pas sur pied le nombre d'archers réglementaire. — Arrêt de la Cour des Aides, déclarant que les tailles sont réelles et *prœdiales* dans l'étendue de la Sénéchaussée d'Agenais, et que les ecclésiastiques, nobles et privilégiés, sont tenus de les payer à raison de leurs héritages roturiers. — Ordonnance du Bureau des finances de Bordeaux, autorisant un subside sur le sel dans la province d'Agenais, pour le paiement des gages dûs aux officiers du présidial d'Agen. — Sentence d'une commission extraordinaire qui maintient, contre les réclamations du syndic du Languedoc, les chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Caprais d'Agen dans la possession d'un droit de péage, appelé le *quarantain*, sur le sel et les poissons salés qu'on transporte par la Garonne, en passant devant la ville d'Agen. — Permissions de tirer de l'arquebuse aux oiseaux de rivière, ramiers et bisets, accordées par le maréchal d'Ornano, lieutenant-général au gouvernement de Guyenne, au sieur de Las, — au sieur de La Mothe-Cambefort, — au sieur de La Rocque, — au sieur Gautier, syndic des rivières de Lot et Garonne, — au sieur Granchier, conseiller au siége présidial d'Agen. — Provisions de l'office de contrôleur des domaines de la reine Marguerite en Agenais et Condomois, pour Étienne Sourdeau. — Réceptions : d'Arnaud Depoux, enquêteur en la Sénéchaussée; — d'Élie de Lauretz, juge royal de Montjoie; — de Jean de Lafargue, lieutenant du juge royal de Port-Sainte-Marie; — d'Antoine Bibal, notaire royal à Puymirol.

B. 6. (Registre.) — In-4°, papier, 337 feuillets.

1603-1606. — Réceptions : — de Jean Constans, sergent royal à La Sauvetat-de-Savères; — de Jean Vidallot, notaire royal à Goudourville; — d'Arnaud Deffa, procureur du Roi à Monflanquin; — de Pierre d'Escayrac, lieutenant du juge royal de La Cenne; — de Fabien de Carros, juge des seigneuries de Tombebœuf et Saint-Berthomieu; — de Pierre Capettes, juge des baronnies de Blanchefort et Bonaguil, pour Antoine de Roquefort. — Permissions de chasser, accordées par le maréchal d'Ornano, lieutenant-général au gouvernement de Guyenne : à Jean Goude, capitaine, habitant de Monclar, et à un des siens; — au sieur de Landas, consul d'Agen; — aux sieurs de Roussanes, conseiller, et Depau, greffier criminel au présidial d'Agen. — Lettre de frère lay en l'abbaye de Clairac, pour Jean Degrèzes, dit Mayenne, archer des gardes du Roi. — Provisions des offices : de capitaine de Castelculier, pour le sieur de Cambes; — de capitaine du château de Penne, pour Geoffroi de Lentié, sieur de Catu; — de lieutenant du vice-sénéchal d'Agenais, Condomois et Gascogne, pour Nicolas Deymier, écuyer; — de gouverneur et sénéchal d'Agenais et Condomois, pour Jean-Paul d'Esparbès de Lussan et pour son fils, en survivance. — Nominations des vicaires-généraux de l'évêque d'Agen, Claude de Villars. — Ordonnance de la reine Marguerite de Valois réglant le mode de scellement des provisions des différents offices à sa nomination. — Arrêt du Conseil d'État réservant à la reine Marguerite la foi et l'hommage de la terre d'Aiguillon, érigée en duché-pairie pour Henri de Lorraine. — Lettres du Roi accordées, moyennant finance, pour l'exemption de toutes charges royales et communales autres que l'impôt : à Raymond de Labat, marchand de Marmande; — à Antoine Du Freisse, marchand du Port-Sainte-Marie; — à Pierre Delpech, habitant d'Agen; — à Antoine Brezolles, capitaine, habitant dans la paroisse de Clermont-Dessous; — à Pierre Dugout, habitant d'Agen. — Déclaration du Roi, rendue à la requête de Pierre Legendre, son chirurgien ordinaire, premier barbier et valet de chambre, pour défendre à toutes personnes d'exercer l'état de barbier ou chirurgien, tenir boutique et pendre bassins ou enseignes à cet effet, avant d'avoir fait apparoir de leurs lettres de maitrise. — Lettres patentes d'Henri IV, rétablissant les anciennes règles suivies avant les troubles, pour l'élection des consuls de la ville de Clairac. — Dénombrements des seigneuries : de Roquefère, donnés au Roi par Jean Sarrau, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France; — du Bosq, paroisse de Masquières et de Noailhac, juridiction de Penne, par Jean de Vivans, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances.

B. 7. (Registre.) — In-4°, papiers, 372 feuillets

1606-1608. — Ventes d'offices de notaires : de Gavaudun, par Jean Delard, écuyer, seigneur de Ligardes, à Micheau Campmas, moyennant 120 livres; — de Pujolz, par Guillaume Dalibert à Jean Desclaux, pour le prix de 360 livres; — de Castelsagrat, par Ysabeau Bresegues, veuve de l'ancien titulaire, Jean Satur, à Jean Guiraud, pour le prix de 350 livres. — Permission de chasser accordée par le maréchal d'Ornano, lieutenant-général en Guyenne, à Jean Charretier, de Monclar. — Bail à ferme du droit de provision aux offices de toutes sortes vacants en ses domaines, consenti par la reine Marguerite de Valois à Jacques Hardon, pour le prix de 33,000 livres par an. — Commission donnée par la même Reine à Geoffroi de Montaigne, chef de son conseil en Guyenne, et à Nicolas-Alexandre de Bonnières, maître d'hôtel du Roi, pour procéder à la recherche des usurpations commises sur ses domaines d'Agenais et Condomois. — Arrêt du Parlement de Bordeaux défendant à Jean de Nort,

procureur du Roi près la Chambre de l'Édit, de Nérac, de prendre le titre de procureur-général. — Dénombrements des seigneuries : de Cugnolz et Longueville, en la châtellenie de Marmande, fourni par Hugues de Massiot ; — de Birac, rendu par Agésilan de Narbonne, de la maison de Fimarcon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; — de Born, par Jean de Durfort ; — du Bruget, par François Du Bousquet, écuyer, et Isabeau d'Angiroux, sa femme ; — de Goutz, par Sanx Fabre, avocat au siége présidial d'Agen, et Marguerite de Goutz, sa femme. — Arrêt des commissaires établis pour la liquidation des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts, ordonnant, sur le vu des pièces qui prouvent la noble extraction de Louis de Brunet, seigneur de Lestelle, mainlevée de la saisie faite sur ses biens. — Réceptions : d'Étienne Fabre, lieutenant de la juridiction de Sainte-Livrade, pour la dame du lieu, Henrye de Savoye, duchesse de Mayenne; — de François de Vivès, lieutenant du juge civil et criminel d'Agen ; — de François de Gasq, juge de l'ordinaire d'Agen ; — de Pierre Du Marroux, juge royal de Tournon ; — de Jean Pheletin, capitaine de Marmande et de La Sauvetat-de-Caumont ; — de Jean-Paul d'Esparbès de Lussan et de François, vicomte d'Aubeterre, son fils, capitaines de Castelculier. — Brevet de maître de la poste d'Agen pour Pierre Delaye, capitaine. — Lettres du roi Henri IV commettant Louis Garsin à l'établissement et direction des jeux de billard, rampeaux et courtes boules.

B. 8. (Registre.) — In-4°, papier, 306 feuillets.

1608-1610. — Arrêts : du Conseil d'État, identifiant les attributions des enquêteurs près des siéges royaux à celles des commissaires examinateurs ; — du Parlement de Bordeaux, ordonnant que dans le diocèse d'Agen la dîme de tous les grains se paiera au dixain, que les grains ne pourront être enlevés des champs sans que les bénéficiers décimateurs aient été avertis, et enfin que la dîme doit se lever aussi sur les lins, chanvres, agneaux et cochons. — Ordonnances du sieur de Roquelaure, lieutenant-général au gouvernement de Guyenne, défendant à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de porter des armes à feu, si elles n'y sont obligées pour l'exercice de leur charge. — Lettres de naturalité pour nobles Jules-César et Étienne de Cunolio, sieurs d'Espalais, natifs du lieu de Piobes, diocèse de Turin, en Piémont, et résidant à Agen.— Abandon du droit de prélation sur les fiefs de Castelcuq et Longueville, fait par la reine Marguerite de Valois au profit du sieur de Massiot, conseiller au Parlement de Bordeaux. — Provisions de l'état d'aumônier ordinaire du Roi délivrées à Pierre de Villemont, abbé de Saint-Maurin.— Commissions délivrées par Charles de Joyeuse, veneur et grand-louvetier de France : à Jacob de Bechon, sieur du Parc, pour l'office de veneur-louvetier des pays d'entre Garonne et Dordogne; — à Jacques d'Asqué, pour l'office de lieutenant de louveterie dans le ressort de la Sénéchaussée d'Agenais. — Vente d'un office de notaire à Monflanquin consentie par Daniel Truelle, juge de Monségur et notaire royal, à Pierre Chayres, consul dudit Monflanquin, pour le prix de 330 livres. — Réceptions : de Barthélémi Guillemolou, sergent royal à Saint-Sauveur ; — de Moïse Goux, sergent royal de Malarounest ; — de Pierre Rimonteilh, juge de la baronnie de Gavaudun, pour François d'Orléans, comte de Saint-Pol, gouverneur de Picardie ; — de Florimond de Loubatery, lieutenant particulier, assesseur criminel au siége présidial d'Agen ; — du même, commissaire examinateur audit siége ; — de Guillaume Rangouze, greffier des présentations en l'ordinaire de Tournon ; — de Jean Darmaignac, huissier-audiencier au siége de Marmande. — Lettre de vicaire-général accordées par Claude Gelas, évêque d'Agen, à Balthazard Gelas, chanoine de sa cathédrale.

B. 9. (Registre.) — In-4°, papier, 166 feuillets.

1610-1612. — Lettres patentes : du roi Henri IV, accordant aux officiers du présidial d'Agen l'exemption du logement des gens de guerre; — du roi Louis XIII, établissant des maîtrises et jurades pour chacun des corps de métiers de la ville d'Agen ; — confirmant l'établissement de deux foires par an et deux marchés par semaine créés à Libos par le roi Henri III en 1579 ; — établissant un marché par semaine et deux foires par année à Hautesvignes; — autorisant la foire annuelle qui se tient à Agen du 3 au 11 juin. — Cession faite par la reine Marguerite de Navarre à Jean Canel, sieur de Nautuchet, son secrétaire, de toutes les parties casuelles auxquelles elle pouvait prétendre dans les domaines de son apanage, consistant en droit de nomination, présentation ou provision de tous les offices de juridicature ou de finance. — Bail à ferme, pour neuf années, des revenus des Sénéchaussées de Rouergue, Lauragais, Agenais, Condomois et des quatre jugeries de Rieux, Verdun, Rivière et Albigeois, consenti par la reine Marguerite à Savinien Brisset, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, pour le prix de 32,000 écus par an réduits à 96,000 livres. — Arrêt du Parlement de Bordeaux faisant défenses à tous notaires royaux autres que les vingt-quatre établis dans la juridiction de la ville d'Agen, d'instrumenter dans le ressort de ladite juridiction ou pour personnes de ce ressort. — Permission donnée par Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Guyenne, à François Lalanne et autres « de porter arquebuze et escoupettes pour tirer à toutes sortes de gibier non deffendu par les ordonnances, à la charge de n'en abuser, et ce en l'étendue de son gouvernement de Guienne. »

— Règlement de procédure arrêté par les officiers du siége présidial et Sénéchaussée d'Agenais pour l'abréviation des procès portés à leur siége. — Provisions d'offices de procureur du Roi, procureurs et sergents dans les juridictions de Fumel, Montastruc, Monteton, Sainte-Livrade, Le Temple, Goulpech, Verteuil, Montviel, Prayssas, Saint-Sauveur, Saint-Maurin, La Sauvetat-de-Caumont, Saint-Pastour, Dondas, Sainte-Foi, Gontaud, Villeneuve; — de maître des chemins, ponts, passages et voiries de la Sénéchaussée d'Agen, accordées par la reine Marguerite, comme apanagiste du comté d'Agenais; — de lieutenant et assesseur en la baronnie de Tonneins, par Jacques d'Estuer de Caussade, comte de La Vauguion, baron de Tonneins, Grateloup et Villeton; — de juge du Castella, par Charles de Bouvères, seigneur dudit lieu. — Dénombrement de la seigneurie de Boynet, paroisse de Valz, juridiction de Monflanquin, baillé au roi Henri IV par Sarrau, bourgeois de Monflanquin. — Cessions d'offices de notaires royaux faites par les titulaires, ou leurs héritiers, par ventes, legs ou donations : par Isaïe de Grellière, conseiller et secrétaire ordinaire de la chambre de la reine Marguerite, au profit de François Morin, substitut du procureur de la juridiction de Pujol.

B. 10. (Registre.) — In-4°, papier, 217 feuillets.

1612-1614. — Lettres royales exemptant, moyennant finance, Guillaume Ricou, de la paroisse de Saint-Caprasy d'Agen, et Bernard Gardes, marchand, de la paroisse de Sainte-Radegonde, de toute charge publique et de tout impôt, conformément à l'édit du mois de septembre 1603. — Lettres patentes du Roi Louis XIII, établissant un marché par semaine et quatre foires par an à Preyssas. — Permission accordée par le Roi à Savinien Brisset, fermier-général de l'apanage de la Reine Marguerite en Languedoc et en Guyenne et à ses agents, de porter des armes pour leur défense : « pistolletz et autres bastons à feu. » — Lettres de naturalité pour Noël Viderma, natif de Soleure en Suisse, habitant d'Agen. — Donation faite par la Reine Marguerite de Navarre au sieur de Saint-Béarn, l'un de ses maîtres d'hôtel, du droit de parisis établi dans la Sénéchaussée d'Agenais et Condomois. — Fondation du couvent des Pénitents réformés du Tiers-Ordre de Saint-François à Bon-Encontre, près d'Agen; donation de l'oratoire de Notre-Dame et permission de construire le monastère accordées par la reine Marguerite; autorisation de l'évêque d'Agen, Claude Gélas; confirmation de la donation de la Reine Marguerite faite par Louis XIII; arrêt du Parlement de Bordeaux ordonnant l'enregistrement des lettres de fondation, autorisation et confirmation. — Commission de chirurgien expert pour les constatations judiciaires accordée à Pierre Tartas, d'Agen, par André Dulaurens, signeur de Ferrière, premier médecin du roi Henri IV, et confirmée par JeanHevrard, seigneur de Vaulx-Grignouze, premier médecin du roi Louis XIII. — Arrêt du Conseil d'État reconnaissant aux certificateurs des criées le droit de postuler près des siéges où ils sont établis. — Arrêt du Parlement de Bordeaux défendant à ceux de la R. P. R. et à leurs députés de faire assemblées sans la permission expresse du Roi. — Cessions d'offices de notaires, par vente, donation ou legs. — Vente par Pierre Vergne, notaire royal de la paroisse de La Toupinerie, juridiction de Saint-Berthomieu, à Bernard Lallier. — Donation par Bernard Duval, notaire de Castillonnès, au profit de Jean, son fils. — Testament d'Antoine Coste, notaire royal à Gavaudun, portant legs de son office à Jean Coste, son fils. — Provisions d'offices judiciaires, royaux ou seigneuriaux; quittances des droits de provision et de marc d'or; sentences de réception de la Sénéchaussée d'Agenais. — Provisions de sergents dans les juridictions royales de Penne, Saint-Berthomieu, Castillonnès, Clermont-Dessus, Combebonnet, accordées par la reine Marguerite, comme apanagiste du comté d'Agenais. — Nominations faites par la même Reine des juges royaux de Marmande, Sainte-Foi, du Port-Sainte-Marie, du procureur du Roi de Castelsagrat, du lieutenant du juge royal de Monclar, et provisions de ces offices accordées par le Roi. — Provisions acordées : par Jean-Blaise Demont, commandeur de Sauvaignas, pour l'office de juge de ladite commanderie; — par Jean de Triquart, prieur de Monsempron, pour l'office de juge de la seigneurie de Monsempron; — par Jean de Gontault de Biron, maître de camp du régiment de Picardie, pour l'office de juge de Montault.

B. 11. (Registre.) — In-4°, papier, 205 feuillets.

1593-1616. — Lettres du roi Louis XIII : confirmant au seigneur d'Espalais, Pierre de Carmentran, le droit d'élire deux consuls et d'exercer la justice criminelle dans sa seigneurie d'Espalais, démembrée de la vicomté d'Auvillars, à la charge de l'hommage et de la prestation d'un fer de lance à chaque mutation de seigneur ou de vassal; — permettant aux huissiers et sergents de porter arquebuses et pistolets dans les voyages qu'ils feront pour l'exercice de leur office; — enjoignant aux capitaines d'Estrades et Causac de reformer leurs compagnies pour compléter l'effectif du régiment d'infanterie de Guyenne fixé à dix compagnies de cent hommes chacune; — au comte de Lauzun, maître de camp d'un régiment de dix compagnies de gens de pied français, de mettre sur pied son régiment. — Permission du maréchal de Roquelaure, lieutenant-général en Guyenne, pour faire les recrues. — Provisions : de la charge de sénéchal et gouverneur des pays d'Agenais et Condomois, accordées à François d'Esparbès, marquis

d'Aubeterre, sur la résignation de son père, Jean-Paul d'Esparbès, seigneur de Lussan; — de la charge de vice-sénéchal d'Agenais, Condomois et Gascogne pour Jean de Lapeire, écuyer, sur la résignation de Nicolas Deymier. — Prestation de serment du nouveau titulaire en la Cour de la connétablie et maréchaussée de France au siége de la Table de marbre du Palais à Paris. — Confirmation des priviléges de la ville du Port-Sainte-Marie, accordée par le roi Louis XIII. — Arrêts du Parlement de Bordeaux, décidant que le rang de second lieutenant au siége de la Sénéchaussée d'Agenais ne s'acquiert que par l'ancienneté, et déboutant en conséquence le lieutenant principal, Thomas de Redon, de ses prétentions à précéder le lieutenant particulier, Étienne Delas, titulaire plus ancien. — Lettres du roi Henri IV, nommant à la charge de grand-voyer de France, Maximilien de Béthune, baron de Rosny, données à Blois le 5 septembre 1599. — Commission de lieutenant de la grande-voirie de France en la Généralité de Guienne, donnée à Pierre de Secondat, seigneur de Roques, maître-d'hôtel ordinaire du Roi, demeurant à Agen, par Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, prince souverain d'Henrichemont et Boisbelle, marquis de Rosny, grand-voyer et capitaine héréditaire des canaux de France, superintendant des fortifications et bâtiments du Roi, gouverneur et lieutenant-général pour S. M. en ses pays de haut et bas Poitou, Châtelleraudais et Loudunois, gouverneur des villes de Mantes et Jargeau. — Table.

B. 12. (Registre.) — In-4°, papiers, 275 feuillets.

1616-1620. — Lettres d'anoblissement pour Jean Sarrau, sieur de Boynet et de Vésis, accordées en considération des services rendus par l'anobli au roi Henri IV sous les maréchaux de Biron père et fils, « et mesmes lors de la mort dudit feu Roy que, estant « premier consul en la ville de Monflanquin, il donna or-« dre pour assembler les nobles et autres habitans tant « de la ville que juridiction dudit Monflanquin, à tous « lesquels il fit prester le serment de fidellité en ses mains « avec le juge dudit lieu, de quoy, après qu'il s'en feust « dignement acquitté, il eut particullièrement soin d'en « donner avis » au nouveau Roi, et aussi « attendu que « ledit Sarrau a ses biens dans le pays d'Agenois où les « tailhes sont réelles, et par conséquent pays indifférent « pour les nobles et roturiers. » — Érection de la baronnie de Clermont-Dessus, en titre de marquisat, en faveur d'Henri de Balzac, baron de Clermont et d'Entraigues, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé. — Lettres de naturalisation : pour Antoine Logré, chirurgien d'Agen, natif de la Franche-Comté; — pour Michel de Cunolio, natif de Piobes, diocèse de Turin, en Piémont. — Exemption de charges publiques et d'impôts, moyennant une finance de 30 livres, pour Jean Tartaud, marchand. — Lettres d'amortissement accordées à la mère *ancille* et aux religieuses du couvent de l'Ave-Maria d'Agen, pour la métairie du Puy-Redon et quelques censives qu'elles avaient reçues par donation. — Permission accordée par le Roi aux sieurs de Cayrouse, de Sarrau père et fils, « de chasser et « tirer de l'arquebuze sur leurs terres et sur les marais, « estangs et rivières de S. M. des environs d'icelles, au « gibier non deffendu par les ordonnances. » — Permission accordée par le gouverneur de Guyenne, Henri de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon, grand-chambellan de France, « au sieur de Roussanes, conseiller en la cour pré-« sidiale d'Agenois, à son fils et un sien serviteur, duquel « il sera responsable, de tirer de l'arquebuse aux canards, « bizets, ramiers et autre gibier non deffendu. » — Arrêt du Parlement de Bordeaux faisant défense au sénéchal d'Agenais et à ses greffiers d'expédier aucun mandement des appellations qui seraient interjetées des ordonnances rendues par les consuls de la ville d'Agen pour faits de police, sans y mentionner que lesdites ordonnances seront exécutoires nonobstant l'appel et sans préjudice d'icelui, lorsque les condamnations dont il sera fait appel n'excéderont pas 30 livres. — Procuration donnée par Pierre Bourcier, fermier général du domaine du Roi et de l'ancien apanage de la feue reine Marguerite en Languedoc et Guyenne, à Antoine Canet, commis à la recette des décimes d'Agenais, pour le remplacer dans la perception des revenus des pays d'Agenois et Condomois. — Table.

B. 13. (Registre.) — In-4°, papier, 277 feuillets.

1623-1625. — Lettres patentes du Roi : accordant à Jean de Béchon entrée, séance et voix délibérative aux jugements de la cour présidiale d'Agen, avec le titre de conseiller, malgré la résignation de son office de conseiller faite par lui au profit de Bernard de Bessolles; — établissant à la requête de la duchesse d'Ornano et des enfants du duc de Nevers, héritiers du duc de Mayenne et d'Aiguillon, une foire, le 3 septembre de chaque année, et un marché tous les jeudis, au bourg de Cardonnet, dans la baronnie de Madailhan, dépendant de la duché d'Aiguillon. — Brevets du Roi portant dons : au profit du seigneur de Castelsagrat, des matériaux provenant de la démolition des murailles de la ville de Castelsagrat et des forts environnants; — au profit du baron de Fumel, des biens meubles et immeubles échus au Roi par droit d'aubaine, à la mort du sieur Nicolle, étranger. — Sauvegarde accordée à Jean Sarrau, sieur de Boynet, consistant dans l'exemption du logement des gens de guerre et dans le droit de faire placer les armes royales sur ses maisons, en signe de ce privilége. — Exemption moyennant finance de toutes charges

publiques et d'impôts, au profit de Jean Martin, maitre cordonnier d'Agen, habitant de la paroisse d'Artigues. — Ordonnance du Roi et arrêts du Conseil d'État confirmant le rétablissement des Élections de Guyenne, et faisant défense aux communautés de s'assembler, soit pour procéder à la répartition de l'impôt, soit pour nommer des députés à l'effet de faire des représentations à S. M. contre ledit rétablissement. — Commission d'intendant de police et justice au gouvernement de Guyenne, près du duc d'Epernon, pair et colonel-général de l'infanterie de France, gouverneur et lieutenant-général en ladite province de Guyenne, délivrée à Pierre Séguier, seigneur d'Autruy, conseiller d'État, après le rappel du sieur de Belesbat, qui exerçait précédemment les mêmes fonctions auprès du duc de Mayenne, ci-devant gouverneur de Guyenne : ladite commission donnée à Lyon par le roi Louis XIII, le 18 décembre 1622. — Ordonnance du sieur d'Autruy, intendant de Guyenne, rendue à la requête de Pierre Sauveur, chanoine théologal et syndic du clergé d'Agenais, autorisant le rétablissement, dans ce diocèse, de toutes les cérémonies du culte catholique, telles que convois et processions, faisant défense à ceux de la religion réformée d'enterrer leurs morts dans les églises et cimetières des catholiques, lors même qu'ils seraient seigneurs-patrons desdites églises, comme successeurs des fondateurs, sauf à se faire pourvoir, dans un délai de huit jours, des terrains nécessaires pour y établir leurs sépultures, leur enjoignant, en outre, de tenir leurs boutiques fermées les jours de fêtes chômées par l'église catholique, de travailler ces jours-là à aucun métier dont le bruit pût être entendu du dehors, et de suspendre la vente de la viande pendant les jours prohibés par l'église catholique. — Table.

B. 14. (Registre.) — In-4°, papier, 318 feuillets.

1625-1628. — Lettres patentes établissant : un second marché à Beauville, le lundi de chaque semaine; — deux foires, le lendemain de Pâques et le 11 novembre, et un marché tous les lundis dans la bastille de Castelculier.—Arrêts : du Conseil d'État ordonnant que les commissaires du Roi pour la recherche des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts procéderont au dû de leur charge, nonobstant l'arrêt du Parlement de Bordeaux portant sursis de l'exercice de leur commission ; — du Parlement de Bordeaux, rendu à la requête de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair, grand-chambellan et grand-fauconnier de France, gouverneur d'Auvergne, et commettant à tous les juges royaux de son ressort la connaissance des crimes d'usure réservée jusque-là à la Grand'-Chambre et à la Tournelle du Parlement. — Congé accordé par Charles de Valois, duc d'Angoulême, au sieur Sallebertrand, soldat de la compagnie des carabins du sieur Arnaud, gravement blessé à la journée de Fauch, en combattant contre les rebelles de S. M. : ledit congé délivré à La Bastide, le 5 septembre 1627. — Lettre du roi Louis XIII, datée du camp devant La Rochelle, le 9 décembre 1627, accordant audit Sallebertrand la place de religieux lai dans l'abbaye de Clairac. — Tarif des droits de greffe et de sceau et des défauts au siége de la Sénéchaussée d'Agenais. — Provisions de conseiller au présidial d'Agen, accordées à Gratien de Roussannes, sur la résignation faite en sa faveur par Géraud de Roussannes, son père.— Quittances du droit annuel pour la dispense des quarante jours délivrées à Géraud de Roussannes : ledit droit taxé pour son office de conseiller à 83 livres 6 sous 8 deniers ; quittances de 625 livres pour les provisions dudit office, et de 108 livres pour le droit de marc d'or, délivrées à Gratien de Roussannes. — Réception du nouveau conseiller par les officiers du siége présidial : le code lui ayant été remis clos et fermé, il l'ouvre au hasard, et choisit dans la page sur laquelle il tombe le texte qui formera la matière de son examen. Trois jours après, l'examen est subi, et, l'avocat du Roi se déclarant satisfait des réponses, le récipiendaire se met à genoux, jure, la main levée sur l'Evangile, d'exercer loyalement les fonctions de sa charge; puis il est relevé par le président juge-mage qui, le prenant par la main droite, le fait asseoir à son rang dans la chambre du Conseil et dans le parquet où se tient l'audience. — Table.

B. 15. (Registre.) — In-4°, papier, 285 feuillets.

1629-1631. — Lettres patentes du Roi : commettant les conseillers du présidial et le vice-sénéchal d'Agenais pour continuer le procès commencé par eux contre François Grilhard, Jean Moulan et Marie Metge, accusés du crime de fausse-monnaie et contrefaçon du sceau royal ; — permettant au sieur de Sainte-Cécile, capitaine d'une des dix enseignes du régiment d'infanterie du baron d'Autys, de lever une compagnie de cent hommes de pied ; — commettant Pierre de La Salle au régime du prieuré de Notre-Dame-de-Tombebœuf, ordre de saint Benoit, et de ses annexes de Saint-Pierre-de-Tourtrès, Brach et Saint-Vincent-de-Courtz, jusqu'à ce que le titulaire nommé, Thomas Du Vernet, chanoine de l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux, ait obtenu ses bulles d'institution ; — établissant un marché le lundi de chaque semaine et une foire par an, le 25 mai, au bourg de Fraisse, dans le ressort de la duché d'Aiguillon ;—nommant Jean Fallon, économe de l'évêché d'Agen, vacant par la mort de Claude Gélas, en attendant que le nouveau titulaire, Gaspard Daillon du Lude, abbé des Chastelliers, ait reçu ses bulles d'institution. — Règlement pour les maîtres orfèvres de la ville d'Agen : « La besoigne d'or ne se pourra faire qu'à « 22 caratz et à 21 pour le pire, suyvant le remède. Et

« pour la besoigne d'argent, ne se pourra faire qu'à 11 deniers 12 grains et à 11 deniers 10 grains pour le remède, « et c'est pour la besoigne qui se pourra marquer, et pour « la menue besoigne quy ne se peult marquer, à 11 deniers. Et ne se pourra faire aucun anneau de lecton en « pierre doré ny esmailhé, sur les peynes portées par les « ordonnances. » Il sera élu chaque année deux maîtres chargés de faire la visite et l'essai des objets fabriqués d'or et d'argent, et de les marquer d'un poinçon portant le mot AGEN. — Délégation de la justice de la ville et seigneurie de Clairac, faite à Pierre Galibert, par Jean Galibert, recteur de la paroisse, administrateur de l'abbaye dudit lieu, par procuration de l'abbé, Paul Garganty, chanoine de Saint-Jean-de-Latran. — Provisions : de l'office de conseiller au présidial d'Agen, accordées par le Roi, à Jean Douzon ; — à Antoine Raignac ; — de l'office de juge de Frespech, accordées à Antoine Faidit, par François de Montferrant, premier baron de Guyenne, seigneur de Cancon, Casseneuil et Frespech. — Table.

B. 16. (Registre.) — In-4°, papier, 379 feuillets.

1631-1634. — Lettres du Roi : validant le mariage de Jean Cazabet et d'Anne Vidal, quoique contracté au degré de parenté prohibé ; — relevant de sa minorité Guillem Boissière, marchand d'Agen, âgé de 24 ans, et le mettant hors de curatelle ; — commettant un économe au gouvernement de l'abbaye de Saint-Maurin et du prieuré de Tombebœuf, en attendant que les nouveaux titulaires, Mathurin Mangot et Charles de Gaucourt, soient pourvus en cour de Rome ; — nommant l'évêque d'Agen, Gaspard de Daillon du Lude, vicaire-général de l'abbaye de Clairac ; — établissant à La Magistère deux foires par an, les 1er mars et 22 juillet, et un marché tous les lundis ; — instituant la foire de la Porte-du-Pin, à Agen, qui devait se tenir du 15 au 18 septembre. — Édit du Roi créant des offices de commissaires-receveurs des deniers des saisies réelles dans toutes les justices royales. — Arrêt du Conseil d'État réglant les différends survenus entre la Cour des Aides de Guyenne, établie à Agen, et le siége présidial de cette ville. — Réceptions : de Mathieu de Sambel, vice-sénéchal et chevalier du guet d'Agenais, Condomois et pays en dépendant, comté de Carman, duché d'Albret, Tursan, Marsan et Gavardan ; — de Louis de Mellot, écuyer, lieutenant du vice-sénéchal ; — de Pierre Méja, maître des chemins dans l'étendue de l'Élection d'Agenais ; — de Martial de Bordes, lieutenant-particulier principal en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — d'Antoine d'Anselin, conseiller audit siége ; — de Jean Ratier, lieutenant de la justice royale de Tournon ; — de Martial d'Alphéry, juge royal de Castillonnès ; — de Jacob Canet et Jean Dutilh, substituts du procureur du Roi et adjoints aux enquêtes des ordinaires de Monflanquin et Villeréal ; — de Pierre Berthoumieu, Jacob Roussel, notaires royaux de Lauzun et de La Parade ; — de Philippe Grabiac, huissier-audiencier au siége présidial d'Agen. — Table.

B. 17. (Registre.) — In-4°, papier, 390 feuillets.

1513-1637. — Arrêt du Parlement de Bordeaux défendant au juge-mage et autres officiers de la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen et au juge de l'ordinaire de cette ville de connaître des comptes dont la reddition devait se faire en justice, parce que cette compétence avait été attribuée aux auditeurs des comptes nouvellement établis. — Statuts de la corporation des apothicaires d'Agen. — Transaction passée en 1513 entre le commandeur du Temple d'Agen, Bertrand d'Esparbès, et Pierre Du Bédat, marchand, au sujet de la propriété d'une pièce de terre située à Saint-Jean-de-Vigouroux (latin). — Dénombrements fournis : par Jean-Jacques de Brunet, baron de Pujols et Castelpers, vicomte d'Auvillet, seigneur de Lestelle, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, pour sa seigneurie de Lestelle ; — par Jean de Lespès de L'Ostalneau, capitaine et sergent-major au régiment des gardes du Roi, pour sa baronnie de Roquecorn. — Brevets : de colonel et maître de camp d'un régiment français entretenu en l'armée du duc de Savoie, pour le sieur d'Allot ; — de maître de camp d'un régiment d'infanterie de douze compagnies, pour le sieur de La Capelle-Biron ; — de capitaines d'une compagnie de gens de pied : au régiment du marquis de Saint-Croix, pour Marc-Antoine de Las ; — au régiment de Charnacé, pour le sieur d'Estrades ; — au régiment du comte de Rastignac, pour le sieur de Vezins. — Réceptions : de François d'Esparbès de Lussan, vicomte d'Aubeterre, sénéchal et gouverneur d'Agenais et Condomois ; — d'Antoine de Cunolio, lieutenant particulier, assesseur criminel au siége présidial d'Agen ; — de Jean Raignac, conseiller clerc audit siége ; — de Thomas de Lafitte, conseiller audit siége ; — de Louis de La Coste, Pierre Maury, Jean Bonnefoy, Noël Pic, Charles Constantin, Jean Chastellet, pourvus des six offices d'auditeurs des comptes établis audit siége ; — de Pierre de Labat, lieutenant criminel de Marmande ; — de Gabriel Du Treilh, juge royal de Castelneau-de Grattecambe ; — de Pierre d'Hugonie, lieutenant du juge royal de Monclar ; — d'Antoine Pons, messager d'Agen à Bordeaux ; — de Jean Ferrand, voyer et réformateur des chemins, ponts-et-chaussées, dans la Sénéchaussée d'Agenais ; — de Jean Lamarche, chirurgien commis aux visites judiciaires près les justices d'Agen ; — de Charles Riom, graveur ordinaire du Roi à Agen. — Table.

B. 18. (Registre.) — In-4°, papier, 379 feuillets.

1637-1641. — Lettre du Roi informant les officiers de la Sénéchaussée d'Agenais du choix qu'il avait fait du prince de Condé, premier prince du sang, premier pair de France, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, pour son lieutenant-général en ses armées de Guyenne et de Languedoc. — Lettres patentes pour l'érection de la baronnie de Duras en marquisat au profit de Jacques de Durfort. — Lettres de grâce pour Guerre, soldat aux gardes, condamné à mort pour avoir pris de force une fille de 12 ans, dans la juridiction de Seyches, et pour avoir été mêlé à une rixe où il y avait eu mort d'homme. — Arrêts : du Conseil privé, commettant au présidial d'Agen la connaissance du procès criminel intenté par Aldonce de Castelnau, comte de Clermont, contre les syndics de la ville de Saint-Céré, en la vicomté de Turenne, qui avaient maltraité les gens qu'il avait envoyés pour saisir un de ses justiciables réfugié dans ladite ville ; — du Parlement de Bordeaux, défendant au lieutenant criminel du présidial d'Agen d'élargir aucun prévenu ou prisonnier, sans en avoir référé préalablement au procureur ou aux avocats du Roi près ledit siége. — Ordonnances du prince de Condé, lieutenant-général en Guyenne, Languedoc, Navarre, Béarn et Foix : chargeant le baron de Vielle de la conduite des milices de l'Agenais ; — prescrivant la levée des milices et des pionniers dans la Sénéchaussée d'Agen. — Statuts de la corporation des chirurgiens de la ville d'Agen. — Provisions de capitaine des chasses aux pays d'Agenais et de Périgord pour le comte de Lauzun. — Réceptions : de Bertrand de Jayan, lieutenant du vice-sénéchal d'Agenais, Condomois et Gascogne ; — de Pierre Ducros, conseiller en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — de Pierre de Tours, juge royal de l'ordinaire d'Agen ; — d'Antoine Perret, procureur du Roi au siége de Marmande ; — de Bernard Mercier, commissaire examinateur en la justice royale de Castelsagrat dont il était déjà juge ; — de Jean Mestre, pourvu d'un des trois offices d'auditeurs des comptes de tutelles, curatelles, sequestres et autres à rendre par autorité de justice établis au siége royal de Sainte-Foi ; — de Jean Lesparre, juge de la ville et juridiction de Clairac, pour le chapitre de saint Jean-de-Latran de Rome ; — de Jean de Boulin, juge de la baronnie de Lévignac, pour Frédéric de Foix, comte de Gursson et de Fleix, maréchal de camp des armées du Roi. — Table.

B. 19. (Registre.) — In-4°, papier, 279 feuillets.

1641-1643. — Déclaration du Roi pour la recherche et punition des coupables du crime de rognure, fabrication, altération et billonnement des monnaies qni ue se feront pas connaître et ne se soumettront pas à la taxe qui leur sera imposée. — Lettres patentes du Roi établissant quatre foires par an et un marché par semaine au lieu de Sauvagnas. — Lettres de légitimation pour Clément de Durfort, fils de Jean-Hector-Renaud, baron de Bajamont. — Arrêt du Conseil d'État faisant défenses à tous juges royaux de recevoir aucunes personnes aux offices héréditaires, sur le vu des seules lettres de résignation faites en leur faveur, si ces lettres ne sont pas accompagnées des provisions du Roi. — Réceptions : de Pierre Merle, économe de l'abbaye de Pérignac, vacante par le décès de Blaise Cornu ; — de Vital de Goulard, lieutenant en la justice royale de Gontaud ; — de Jean Delmas, procureur du Roi à Castillonnès ; — de Guillaume de Philippe ; — de Jean de Lacuée, conseillers au siége présidial et Sénéchaussée d'Agen ; — de Guillaume Auzac, conseiller garde-scel audit siége ; — de Foi Vaqué, enquêteur au même siége ; — de Jean Farinel, l'un des trente-neuf procureurs postulants audit siége ; — de Jean Fray, huissier-audiencier audit siége ; — d'Antoine Toqueporc, sergent royal à Montastruc ; — de Jean Quinsac, sergent à Saint-Maurin ; — de Jean Tancogne, notaire royal à Villeneuve-d'Agenais ; — de Jean Malespine, notaire à Castelnau. — Vente de l'office de juge de la seigneurie de Galapian consentie à Pierre Pomeirol, lieutenant de ladite justice, par François, marquis de Lusignan, seigneur de Galapian et Monbalen, pour le prix de 300 livres. — Table.

B. 20. (Registre.) — In-4°, papier, 278 feuillets.

1643-1645. — Lettres du Roi validant le mariage de François Salomon et de Marguerite Martin, tous deux de la R. P. R. et parents au degré prohibé. — Provisions : de l'office de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, pour Jean Chabrier, écuyer, sieur de La Caunetie ; — de prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame du Deffès, ordre de Grandmont, pour Charles Lézart. — Réceptions : de Guillaume Descuilhès, substitut du procureur du Roi et adjoint aux enquêtes en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agenais ; — de François Védrines, juge royal de La Cenne ; — de Pierre Jay, lieutenant du juge royal de Saint-Pastour ; — de Clément Labesse, juge et commissaire-enquêteur-examinateur en la justice royale de Castelsagrat ; — de Jean de Lescun, juge royal de La Sauvetat-de-Caumont ; — de Bernardin Chaumel, juge de la baronnie de Clermont-Dessous, pour Jean de Narbonne et d'Arnoul, baron dudit lieu, Combebonnet, Monfort et Monlau ; — de Guillaume Cornier, juge de la seigneurie de Lusignan, pour François de Lusignan, marquis dudit lieu, Monbalen et Galapian, maître de camp du régiment d'Agenais ; — d'Étienne Amblard, notaire royal à Gavaudun ; — de Balthazar Bartayrès, notaire à

Beauville; — de Guillaume Cazenobe, notaire à Penne; — de François Dardes, sergent royal à Frégimont. — Table.

B. 21. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 274 feuillets.

1645-1648. — Provisions de la charge de grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, accordées par le Roi à la Reine régente, sa mère, après le décès du duc de Brézé. — Confirmation par le roi Louis XIV et l'évêque d'Agen, Barthélemy d'Elbène, de l'établissement du couvent des Ermites de Saint-Vincent, près d'Agen, fondé par Eymeric Roudilh. — Réceptions : de Jean Gardes, commissaire receveur alternatif et triennal aux saisies réelles en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen; — de Gabriel Couquet, second président audit siége; — de Jean Douzon, conseiller au même siége : — de Pierre Giraudie, procureur du Roi en l'ordinaire d'Agen; — de Jean Rozier, lieutenant du juge royal de La Sauvetat-de-Savères; — de Jean Lacombe, procureur du Roi, en la justice de Castillonnès; — de Georges Boufferon, lieutenant de la justice de Seyches, pour François de Ladage, baron de Seyches et La Cassaigne; — de Jean Baratet, pourvu des deux offices de juge royal et de lieutenant civil et criminel en la justice de Villeneuve; — de Jean Labastide, juge du marquisat de Clermont-Dessus, pour Henri de Balzac, marquis de Clermont et d'Entraigues, comte de Graville, châtelain de Mézières, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi; — de Jean Douhet, juge des seigneuries de Tonneins, Gratteloup et Villeton, pour Jacques d'Estuer de Caussade, comte de La Vauguyon et de Varaigne, vicomte de Saint-Mégrin, grand-sénéchal de Guienne. — Table.

B. 22. (Registre.) — In-folio, papier, 194 feuillets.

1648-1650. — Articles du traité de paix accordé aux Bordelais, le 26 décembre 1649, à l'occasion des troubles de la Fronde. — Déclaration dû Roi supprimant les charges d'intendants des provinces. — Lettres patentes commuant un bannissement à perpétuité hors du ressort du Parlement de Bordeaux en trois années de service dans les armées. — Arrêts du Parlement de Bordeaux : enjoignant aux juges subalternes et aux maires, jurats, consuls et échevins des villes de rendre les honneurs dus et accoutumés aux officiers et commissaires députés du Parlement, lorsqu'ils se présenteront pour exécuter les ordres du Roi ou de la cour; — ordonnant qu'il sera fait de très-humbles remontrances au Roi sur l'établissement des siéges présidiaux de Tulle, Sarlat, Libourne et Marennes, et que cependant les officiers de ces siéges ne pourront exercer leurs nouvelles fonctions. — Provisions et prise de possession de la cure de Sainte-Croix-de-Pégenol, au diocèse de Cahors, pour Florimond de Raymond, enregistrées au greffe de la Sénéchaussée d'Agenais, faute d'avoir pu les faire enregistrer au contrôle de Bordeaux, par suite de l'interdiction des communications avec cette ville. — Vente de l'office d'enquêteur et commissaire examinateur en l'ordinaire royal de Castillonnès, consentie par la veuve du dernier titulaire à Jean Laplace, praticien, pour la somme de 2,700 livres. — Réceptions : de Bertrand de Jayan, vice-sénéchal et chevalier du guet d'Agenais, Condomois, comté de Carman, duché d'Albret, Tursan, Marsan et Gavardan; — de Bernard Cormier, lieutenant du vice-sénéchal; — de Jean Ferrand, juge civil et criminel et commissaire examinateur en la justice royale de Penne; — de Jean Couderc, pourvu des mêmes offices en la juridiction royale de Puymirol et La Sauvetat-de-Savères; — de Pierre Guerre, procureur du Roi en l'ordinaire de La Sauvetat-de-Caumont et pariage; — de Guillaume de La Chapelle, juge de Miramont et des paroisses d'Ysaac et de Saint-Perdoux, dont la justice est en pariage avec le Roi; — de Jean Imbert, juge royal du Port-Sainte-Marie; — de David de Laliman, pourvu des cinq offices de bailli, juge royal ordinaire, lieutenant principal, lieutenant particulier, assesseur criminel et commissaire examinateur en la juridiction de Marmande. — Table.

B. 23. (Registre.) — In-folio, papier, 344 feuillets.

1650-1655. — Bref du Pape autorisant Jean Buisson, prêtre du diocèse d'Agen, profès de la congrégation des Capucins, qui avait abjuré l'hérésie de Calvin où il s'était laissé entraîner, à célébrer la sainte messe et à rester dans le clergé séculier. — Édits du Roi portant amnistie générale : pour tous les Français qui avaient pris part aux troubles arrivés dans le royaume depuis le 1er février 1651 jusqu'au mois d'octobre 1652; — en faveur des Bordelais, pour tous les faits qui s'étaient passés dans leur ville depuis la déclaration du 1er octobre 1650 jusqu'au mois d'août 1653. — Lettres du Roi : adressées au sénéchal d'Agenais pour la convocation des députés aux États-Généraux qui devaient se réunir à Tours le 8 septembre 1651; — portant provisions de la charge de gouverneur et lieutenant-général de la province de Guyenne, pour le prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand-maître de France, gouverneur et lieutenant-général en Berry; — nommant : lieutenant-général de l'armée de Guyenne, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, grand-écuyer de France, gouverneur de la Haute et Basse-Alsace; — commandant des troupes dans la Sénéchaussée d'Agenais, sous le marquis de Saint-Luc, lieutenant-général en Guyenne, M. de Biron, maréchal de camp; — érigeant en marquisat la seigneurie de Valence, au profit d'Emmanuel de Timbrune, seigneur de Valence; — anoblissant : Pierre de Fazas, de la ville de Ton-

neins; — Bertrand de Saint-Gilis, consul d'Agen; — accordant la dispense nécessaire pour le mariage de Daniel d'Escayrac avec Isabeau d'Escayrac, sa cousine-germaine. — Arrêts du Conseil d'État : déboutant le chapitre de Saint-Jean-de-Latran de Rome de l'opposition qu'il avait formée à la réception de Moïse Labat, pourvu par le Roi de l'office de juge en la juridiction de Clairac; — confirmant à Marie de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, pair de France, engagiste des comtés d'Agenais et Condomois et des baronnies de Gontaud, Monheur, Puch-de-Gontaud et Pontoise, le droit de nommer aux offices royaux dans l'étendue des terres engagées, et de toucher la finance du prêt annuel et des lettres de nomination; — de la Chambre des Comptes, maintenant le Roi dans la possession du droit de régale, en cas de vacance des archevêchés et évêchés; — du Parlement de Bordeaux, séant à Agen, ordonnant la réparation des prisons. — Ordonnance du duc de Candale, général des armées du Roi en Guyenne, étendant au sieur de Boigny le bénéfice de l'amnistie accordée par le Roi. — Brevet d'aumônier ordinaire du prince de Conti, pour Antoine de Grimard, chanoine de l'église cathédrale d'Agen. — Provisions de la charge de gentilhomme servant de la grande-fauconnerie de France, pour Pierre de Bessotis, écuyer. — Réceptions : d'Antoine Reyre; — de Jean-Jacques Vidalot, conseillers; — de Jean Fabre, sieur de Gotz, avocat du Roi; — de Jean de Redon, procureur du Roi; — de Charles de Vignes, conseiller-vétéran au siége présidial d'Agen; — de Pierre Vacqué, lieutenant du juge royal; — de Jean Carton, procureur du Roi en l'ordinaire d'Agen; — d'Arnaud Touchard, juge royal de La Chapelle; — de François de Bouix, juge royal de Londres; — de Jean de Cazettes, pourvu des cinq offices de juge civil, lieutenant criminel, lieutenant particulier, assesseur criminel et commissaire examinateur de la justice royale de Tournon; — de Jean Ducros, juge de Clairac, nommé par François de Chevillard, chanoine d'Orléans, administrateur et vicaire-général de l'abbaye de Clairac pour le chapitre de Saint-Jean-de-Latran; — de Jean Preissac, pourvu par le Roi de l'office de lieutenant en la juridiction royale de Clairac; — de Pierre Mathieu, juge du marquisat de Duras, pour Guy Aldonce de Durfort, marquis de Duras et Blanquefort, comte de Rauzan et de Lorges, baron de Pujols, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances du Roi; — de Jean Sabouroux, messager porte-sacs d'Agen à Bordeaux; — de Jean Fumadères, imprimeur et libraire du Roi à Agen; — de Jean Gayau, imprimeur ordinaire du Roi et de l'évêque. — Table.

B. 24. (Registre.) — In-folio, papier, 344 feuillets.

1656-1661. — Bulle du Pape Alexandre VII conférant l'abbaye de Saint-Maurin à Alexandre de Toulgoët, sous-diacre du diocèse de Tréguier. — Déclarations du Roi : réglementant le luxe des habits et des carrosses et l'usage des passementeries d'or et d'argent et des dentelles; — interdisant le port des armes à feu et des poignards et bayonnettes. — Lettres-patentes : de légitimation, pour Jean de Durfort, fils naturel de feu François, seigneur de Bajamont, et de Marie Lagarde; — de grâce, accordées à l'occasion du mariage du Roi et de sa joyeuse entrée dans la ville de Bayonne, à François de La Goutte, écuyer, sieur de La Barthe, et Nicolas Gibret, dit Champagne, qui avaient blessé à mort le chevalier de Montrevel, pour la défense du duc de Candale; — portant dispenses pour le mariage de Jérémie de La Ville, sieur de Marcillac, avec Catherine de Savaliant; — établissant quatre foires par an et un marché chaque semaine au bourg de Lustrac. — Lettre missive du Roi annonçant la conclusion de la paix avec l'Espagne. — Arrêts : du Conseil d'État, pour la confection du terrier général du domaine royal; — du Parlement de Bordeaux, homologuant la vente de la moitié de la justice criminelle de Monflanquin, consentie par la communauté du lieu à Jean de Rochefort, marquis de Théobon, lieutenant-général des armées du Roi; — ordonnant l'information des crimes de duels commis dans son ressort depuis la déclaration du mois de mai 1653; — défendant : « de jurer et blasphémer le nom de Dieu, de la glorieuse « Vierge, sa mère, et de ses saints, sous peine de la vie, « s'il y échoit; » — de tirer au vol les perdrix et autre gibier; — convoquant des assemblées dans toutes les villes épiscopales du ressort pour aviser aux moyens d'y établir des hôpitaux généraux de manufacture. — Réceptions : de Louis d'Esparbès de Lussan, comte de La Serre, sénéchal et gouverneur d'Agenais et Condomois; — du même, capitaine de Castelculier; — de Gérard de Boissonnade, président et juge-mage au présidial et en la Sénéchaussée d'Agen; — de Joseph de Couquet, avocat du Roi; — d'Étienne de Mucy, conseiller; — d'Arnaud Oudinot, substitut du procureur du Roi et adjoint aux enquêtes; — de Jean Dufort, rapporteur et certificateur des criées; — d'Antoine Chambon, auditeur des comptes au même siége; — de Germain Dumas, juge royal de Miramont et des paroisses d'Ysaac et Saint-Pardoux; — du même, lieutenant en la justice royale de La Sauvetat-de-Caumont; — d'Antoine Renaud, juge royal de La Cenne; — de Jean Papon, procureur du Roi à Gontaud; — de Jean Taraud, juge de la seigneurie de Seiches, pour Jacques Henri de Boisse, marquis de Mauvoisin; — de Bernard de Contenson, co-juge criminel de Monflanquin, pour Anne de La Mothe, marquise de Théobon et Roquefère. — Table.

B. 25. (Registre.) — In-folio, papier, 300 feuillets.

1662-1669. — Déclaration du Roi ordonnant la

publication de six propositions de la Faculté de théologie de Paris qui repoussent certaines maximes ultramontaines. — Lettres de *fatal* au profit des Carmes d'Aiguillon et des religieux de la Régulière Observance de saint François d'Agen, leur permettant de se pourvoir en cour de Rome contre une ordonnance de l'évêque qui leur avait retiré l'autorisation de confesser dans son diocèse, et défendant audit évêque de rien entreprendre au préjudice de l'appel pendant le délai du pourvoi. — Lettres patentes : portant dispenses pour les mariages de Pierre et d'Esther Balguerie, cousins-germains; — de Moïse Labat et de Suzanne Cahuac, de la ville de Clairac ; — de Paul Bousquet et de Judith Delard ; — nommant Jean Buisson, chanoine et sacristain de la cathédrale d'Agen, à l'économat du temporel de l'évêché vacant par la mort de Barthélémi d'Elbène ; — exemptant du logement des gens de guerre et de toutes charges civiles ou municipales les marguillers établis dans les paroisses pour la direction des hôpitaux de l'ordre de saint Antoine. — Permission de porter épées et pistolets, tant à la ville qu'à la campagne, et de chasser à l'arquebuse et au fusil dans l'étendue du comté d'Agenais, accordée par le Roi à Jean-Pierre et à Bernard de Tourtonde. — Commission de la Chambre de justice établie pour la réformation des abus commis dans l'administration des finances, déléguant ses pouvoirs pour les recherches à faire dans l'étendue des Sénéchaussées d'Agen, Condom et Nérac, à Géraud de Boissonnade, lieutenant-général, et à Jean Douzon, conseiller au siége présidial d'Agen. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant : que, dans les villes où l'exercice public de la R. P. R. est autorisé, les enterrements de ceux de ladite religion se feront, depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de septembre, à six heures précises du matin et à six heures du soir, et, depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de mars, à huit heures du matin et à quatre heures du soir, et qu'aux convois il ne pourra se trouver plus de trente personnes ; — qu'à l'avenir les minutes des tabellions ne seront plus partagées entre différents dépôts, mais seront réunies et gardées dans un seul. — Nouveaux statuts des orfèvres de la ville d'Agen. — Procuration donnée par le chapitre de Saint-Jean-de-Latran à François Vidachy, pour l'administration de l'abbaye de Clairac. — Réceptions : de Jean de Raignac, — de Pierre de Couquet, — de Joseph Douzon, — de Jean de Baulac, — de Bertrand de Jayan, — d'Antoine Muraille, conseillers en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — de François-Michel de Cunolio, lieutenant assesseur audit siége; — de Marc de Lauretz, juge royal de Montjoye ; — de Pierre d'Hugonye, lieutenant du juge royal de Monclar ; — de Jacques de Guillem, procureur du Roi à Tournon ; — de Jean Servaud, sieur de La Lande, lieutenant de la justice de Tombebœuf, pour Roland de Neufbourg, marquis de Sarcelles, sire de Tombebœuf, enseigne des gendarmes de Monsieur ; — d'Antoine Flouret, juge de la baronnie de Seiches ; — de Pierre Garrigou, notaire royal à Auterive ; — de François Espagnol, notaire royal à Beauville; — d'Étienne Morin, sergent royal à Duras ; — de François Chaudruc, sergent royal à Birac ; — de Léger Vistorte, huissier-audiencier de la justice de Sainte-Livrade ; — de Bertrand Fumadères, imprimeur et libraire du Roi, à Agen. — Table.

B. 26. (Registre.) — In-folio, papier, 141 feuillets.

1670-1673. — Lettres patentes portant dispenses pour les mariages : d'Isaac et Suzanne Dumas ; — de Jean et d'Anne Souillagon, de la paroisse de Galapian ; — de Timothée Vivie et de Jeanne de Besco, tous deux de la R. P. R. — Arrêts du Conseil d'État, portant : que les prêtres qui se retireront d'eux-mêmes ou qui seront renvoyés de la congrégation de la Mission, ne pourront prétendre à aucune indemnité ni pension ; — que le juge d'Auvillar continuera de connaître des procès de ses justiciables, malgré l'arrêt du 28 juin 1658 qui retirait provisoirement, pour cause de suspicion légitime, au Parlement de Bordeaux, à la Cour des Aides de Cahors et au présidial de Lectoure, la décision des affaires dans lesquelles figuraient comme parties les habitants de la juridiction d'Auvillar, pour les attribuer au Parlement de Bordeaux, à la Cour des Aides de Guyenne et au présidial d'Agen. — Acte de jurade de la communauté d'Agen, réglant les fêtes et solennités auxquelles les consuls devaient revêtir la robe consulaire, ou le chaperon seulement. — Provisions de la charge de gouverneur et lieutenant-général de Guyenne pour César-Phœbus d'Albret, maréchal de France. — Lettres de vicaire-général de l'évêque d'Agen, Claude Joly : pour Bonaventure Roussel ; — pour Paul-Robert Boudon de Saint-Amans, chanoines de la cathédrale. — Réceptions : de Pierre de Coquet, second président au siége présidial d'Agen ; — de Bertrand de Jayan, lieutenant-criminel audit siége et en la Sénéchaussée ; — de Pierre Chabrié, juge, assesseur et commissaire examinateur en l'ordinaire d'Agen ; — de Jean Delmas, procureur du Roi de Castillonnès ; — de Jean de Preissac, juge royal de La Parade; — d'Elie Fournier-Gorre, juge de la seigneurie de Monségur, pour Jean de Fumel de La Porte, marquis de Fumel et de Lisle; — de Timothée Gayau ; — de Bernard Bru, imprimeurs ordinaires du Roi et de l'évêque à Agen. — Table.

B. 27. (Registre.) — In-4°, papier, 192 feuillets.

1593-1594. — Insinuations. — Testament de François de Bonnal, chevalier, seigneur dudit lieu et de Noaillac en

partie, commissaire ordinaire des guerres, qui élit sa sépulture en l'église paroissiale de Saint-Léger, juridiction de Penne d'Agenais. — Contrat de mariage d'Harmand de Menoire, écuyer, sieur de Fulhade, avec Jehanne de Courtette qui reçoit en dot la somme de 1,666 écus deux tiers, revenant à 5,000 livres tournois, hypothéquée sur le moulin de Roudigou, dans la paroisse de Saint-Pierre de Clairac, juridiction de Puymirol. — Transaction au sujet d'une créance contestée entre Anne et Gabrielle de Nort, d'une part, et le chapitre de l'église cathédrale de Saint-Étienne d'Agen, représenté par Messire Claude Gelas, chanoine, grand-archidiacre de l'église. — Contrat de mariage de noble François de Grossolles, seigneur de La Chapelle, avec Loyse de Leguet, dame de Pleneselve : les futurs adoptent la communauté d'acquêts « et renoncent aux fors et coutumes des mœurs de la ville et cité d'Agen. » — Donation faite aux Carmes de la ville d'Aiguillon par Jean Franquin, novice du couvent, pour fournir à l'entretien d'un religieux de la maison dans une université. — Donation d'une somme de 1,000 écus faite par Jeanne d'Eschelles, dame de Frespech, veuve de Gui de Montferran, premier baron de Guyenne, à Messire Balthasar de Thoiras, capitaine de cinquante hommes d'armes, pour le récompenser de la protection qu'elle en avait reçue durant les guerres.— Testament d'Anne Des Portes, veuve de Louis Barré, qui élit sa sépulture dans l'église de Saint-Caprasy d'Agen, en la chapelle de Notre-Dame, et fait des legs aux couvents des quatre ordres mendiants de la ville, aux chanoines de Saint-Caprasy et à deux religieuses du couvent de l'Ave-Maria. — Contrat de mariage de Claude Allot, trésorier général en Guyenne, avec Rose de Loubatery, fille de Laurent, trésorier général de France, et de Jeanne de Raymond. — Donation d'une pièce de vigne faite à l'hôpital d'Agen par Amanieu de Durfort, chevalier, baron de Bajaumont, Castelnouvel, Fauguerolles.

B. 28. (Registre.) — In-4°, papier, 273 feuillets.

1595. — Insinuations. — Contrat de mariage d'Abraham de Giscard, fils d'Antoine, sieur de La Garrigue, avec Marguerite Durand, passé en présence de noble Claude de Champanhier, prévôt en l'église cathédrale de Montauban. — Echange de terrains fait entre Regnault de Giscard, écuyer, gouverneur pour le Roi de la ville et château de Tournon, et nobles Pierre, Antoine et Jourdain d'Aspremont. — Transaction entre les religieuses du couvent de Notre-Dame-du-Chapelet, de la ville d'Agen, et Pierre de Courdiejoux, héritier de leur fondatrice, Marguerite de Pellagrue de Casseneuil, dame de Losse. Le couvent du Chapelet, établi d'abord, le 1er avril 1575, dans la ville de Lectoure et doté d'un fonds de 20,000 livres, fut transporté, l'année suivante, dans la ville d'Agen, à l'occasion des troubles qui éclatèrent à Lectoure. Les lettres royales de confirmation sont du 27 décembre 1578. — Contrats de mariage : d'Henri de Montpezat, seigneur dudit lieu, sénéchal du Quercy, et de Suzanne de Grammont, vicomtesse d'Asti et dame de Mussidan ; — de très-haut et très-puissant prince, François d'Orléans, comte de Saint-Paul, chevalier des deux ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, fils de feu Léonard d'Orléans et de Madame la princesse Marie de Bourbon, duchesse de Longueville et Estouteville, princesse de Chastelaillon, comtesse souveraine de Neufchatel en Suisse, avec Anne de Caumont, dame dudit lieu et marquise de Fronsac, fille unique et héritière de feu Geoffroy de Caumont et de Marguerite de Lustrac. — Enquête au sujet du testament militaire de Pierre Malvin de Montazet, enseigne dans le régiment du marquis de Villars, mort au siége de L'Isle en Périgord.— Contrat de mariage de François Des Cars, fils de Jacques, seigneur de Merville, grand-sénéchal de Guyenne et gouverneur du château du Ha, avec Rose de Montal. — Donation et anoblissement de rente faits par Charles de Gontault de Biron, maréchal-général des camps et armées du Roi tant dedans que dehors le royaume, maréchal de France et gouverneur pour S. M. ès pays et duchés de Bourgogne, en faveur de Charles de Laval, son maître-d'hôtel. La donation consiste en un ténement situé dans la paroisse de Saint-Martin, chargé d'une rente censive qui est anoblie et changée en un hommage lige dû, avec une paire de gants blancs, au seigneur de Biron, à chaque mutation de seigneur ou de vassal. — Table.

B. 29. (Registre.) — In-4°, papier, 440 feuillets.

1597-1598 — Insinuations. — Donations, testaments, contrats de mariage, ventes, émancipations, sentences arbitrales. — Donation faite par Guilhou Cossy, de la paroisse de Saint-Avit, à Huguet Larbigner, « papetier au moulin de Cadailh, juridiction de Gua« vaudun. » — Contrat de mariage entre Jean de Vigouroux, docteur en médecine, et Marthe Du Cros, fille du capitaine Jean Du Cros. — Donation faite à Antoine Bernier, par Raymond Bernier de La Salvetat, avant de partir « pour aller aux eaux chauldes et aux bains. » — Contrats de mariage : de Timothée Chevalier, seigneur de Tournade, avec Gilette de Goudailh ; — de Joseph de Bony, écuyer, fils d'Étienne, seigneur de Ruchon, avec Catherine de Beauregard ; — de messire Jacques Des Cars, fils d'autre Jacques Des Cars, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et grand-sénéchal de Guyenne, gouverneur pour le Roi du château du Ha, seigneur de Merville, Tailhecabat et autres places, avec Nicolle, fille de Thomas de Pontac, sieur d'Es-

cassefort, Lisle, Saint-Georges, La Prade, Beautiran et autres lieux, et sœur d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas; — de Jean Boudon, écuyer, capitaine des gardes de M. le maréchal de Biron, avec Suzanne Fayonne. — Testament fait par Marie de Minvieille, avant d'entrer religieuse au couvent de l'Annonciade de l'Ave-Maria à Agen. — Table.

B. 30. (Registre.) — In-4°, papier, 376 feuillets.

1598-1599. — Insinuations. — Donation faite par dame Isabeau d'Anglars, femme de messire Jean-Pierre de La Poujade, seigneur de Castanède, chevalier de l'ordre du Roi, au profit de Marie et Suzanne de Giscart, ses filles d'un premier lit. — Ouverture du testament de Raymond Chagnier, procureur d'office de la baronnie de Pujols : « Je veus mon corps estre ensebvely dans l'esglize col- « légialle Nostre-Dame de Saint-Pierre de Pujolz et au « devant l'autel apellé de Sainct Louys, suyvant le privi- « lége que les seigneurs et dames dudict Pujolz ont par « instrument du curé de Saint Nicolas, par lequel est « pourté que les seigneurs dudict Pujolz se pourront en- « sebvelir dans ladicte esglize et faire ensebvelir leurs servi- « teurs, domesticques et officiers, sans autrement fonder « d'obit, moyenant six livres que ledit seigneur paye ches- « cung an au curé dudit Sainct Nicolas... Je déclaire estre « marié avec Anne Carrier à laquelle Carrier ay donné « cent livres oultre son dot, laquelle donnation je revoc- « que par mon présent testement, et c'est pour l'ingrati- « tude qu'elle m'a faict incessement despuis quinze ans en « ça que je suis esté occupé de l'espaulle et bras droict. Ne « soy contentant des injures que je souffrois d'elle, ung « jour de feste de Nostre-Dame du mois de septembre, je « me partis de ma maison appellée de Pastory et m'en « allant à ma grange illec, près ladicte Carrier me suyvit « par dernier avec une demy picque, et je, la voyant « acourir après et en me tournant vers elle, me rua ung « coup que si je ne me feusse tourné m'eust tué, et encores « me fist une playe au dessoubs ma mamelle gauche, à « raison de laquelle j'ay demeuré entre les mains de « M. Mathieu Entessere, chirurgien en ce lieu de Pujols; « aussy m'a lad. Carrier, sachant que j'estois impotant de « l'espaulle, bras droict, m'en estant allé coucher dans « mon lict et estant endormy en premier sommeil, me « engratigna avec ses ongles mon visaige en plusieurs partz « et autres lieux de mon personnaige, comme mes héri- « tiers vérifièrent. Aussy le jour et feste des Rameaulx, « an présent 1585, m'a tenu enfermé jusques à neuf heures, « tellement que ne me voulloit ouvrir et me tenoit priso- « nier dans ma maison..... et aussy par autre raison « que n'a cessé tous les jours de moy injurier et « batre. » — Table.

B. 31. (Registre.) — In-4°, papier, 394 feuillets.

1600-1601. — Insinuations. — Contrat de mariage de Jean Noirit, du village Del Brel, paroisse de Saint-Pierre-de-Sarrede, juridiction de Penne, avec Marguerite Marty, de la paroisse de Cassignac, juridiction de Frespech. La mère de la future lui baille pour son trousseau : « une robbe de contract (robe de noces) « de drap violet ou noir de Tholouze, ung coutilhon de « courdilhac de maison, une robbe de drap blanc aussy « de maison et ses manches du tros mesme (de la même « pièce.) » — Contrats de mariage : de Géraud de Roussannes, conseiller du Roi en la cour présidiale d'Agen, fils de Gratien de Roussannes, aussi conseiller du Roi et son maître des requêtes de l'hôtel de Navarre, avec Jeanne de Goudail, fille de feu Jean, receveur des tailles d'Agenais, et d'Astorgue de Lafont; — de Jean-Charles de Narbonne, baron de Clermont, avec Anne de Loupiac, fille de Jean, seigneur de Labescau et d'Isabeau de Monlezun; — de Jean Paty, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, intendant des affaires de M. le maréchal de Biron, avec Françoise de Goudail. — Donation faite par Amalric de Narbonne et de Lomaigne, marquis de Feumarcon, à Jean Maraval de Combebonnet. — Arrêt du Parlement de Bordeaux enjoignant aux consuls d'Agen d'observer dans les élections consulaires le prescription de la coutume qui défend aux anciens consuls de choisir pour leurs remplaçants aucun de leurs parents au troisième degré, et annulant l'élection de deux des consuls nommés pour l'année 1600.— Donation faite par François de Lusignan, baron dudit lieu, capitaine de cinquante hommes d'armes, à Pierre Coudert, capitaine de la ville de Puymirol. — Table.

B. 32. (Registre.) — In-4°, papier, 376 feuillets.

1601-1602. — Insinuations. — Contrats de mariage : d'Antoine de Malvin, écuyer, seigneur de Montazet, Quissac, co-seigneur avec le Roi de Nicolle en Agenais, avec Françoise de Malvin, fille de Jean, seigneur de Prunet; — de Sanx Du Pin, écuyer, maître de camp d'un régiment de gens de pied français pour le service du Roi en Guyenne, fils de Robert Du Pin, écuyer, seigneur de Ganet, avec Diane de Pécilhe. — Association de biens faite entre Bernard, Manieu, Jean et Pierre Gaillard, du village du Cap-del-Pech, juridiction de Saint-Bauzel. — Anoblissement de rentes fait par le maréchal de Biron au profit de Jean Caminade, écuyer, à la charge par celui-ci de l'hommage lige et de la prestation d'une paire d'éperons dorés à chaque mutation de seigneur ou de vassal. — Hommage de Jean Caminade, qui, s'étant présenté devant la duchesse-douairière de Biron, mère et fondée de procuration du maréchal, « s'estant mis

« à genoulx devant ladite dame, sans manteau, chapeau, « seincture ny gouge, joignant ses deux mains, auroit « juré, par sa bouche parlant, qu'il seroit à tousjours bon « et loyal vassal dudit seigneur duc, pour le servir de « corps et de biens et luy complaire envers toutz et contre « toutz, saufz la personne du Roy et de Mgr le Dauphin, « son fils, toutz secretz luy révéler, et garantir, en tant « que seroit de son pouvoir, de tout mal, et luy tenir et « garder fidélité. » — Contrats de mariage : de Jean de Cassius, écuyer, gendarme de la compagnie de Mgr le duc de Biron, fils de Me Jean de Cassius, docteur en médecine de la ville de Gourdon, avec Anne de Laval, fille de Charles, surintendant des affaires du duc de Biron ; — de Jean Daffis, conseiller du Roi en la Cour de Parlement de Bordeaux, fils de Guillaume, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat et premier président en ladite Cour de Parlement, avec Catherine de Loupes, fille de Jean, conseiller audit Parlement, baron de Langoyran ; — de Melchior Des Prez, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, sénéchal de Poitou, gouverneur du pays et duché de Châtelleraut, seigneur de Montpezat, fils d'Antoine Des Prez, seigneur de Montpezat, maréchal de France, et d'Heliette Du Fou, dame dudit lieu et de La Mothe de Crotalles, avec demoiselle Henrye de Savoye, fille de messire Honorat de Savoye, comte de Villars, chevalier de l'ordre du Roi, son lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, capitaine de cinquante hommes d'armes, et de feue Jeanne de Foix, vicomtesse de Chastillon. — Table.

B. 33. (Registre.) — In-4o, papier, 415 feuillets.

1602-1603. — Insinuations. — Contrat de mariage de Florimond de Loubatery, conseiller du Roi en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agenais, avec Constance de Carbonier, passé à Agen, dans la maison de Jean de Durfort, chevalier des deux ordres du Roi, lieutenant-général de l'artillerie de France. — Amortissement d'une rente due sur le tenement de Pompejac à la baronnie de Galapian, accordé par François de Lusignan, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Puymirol, baron de Galapian, à Jean de Boudon, sieur de La Roque, capitaine, et anoblissement dudit tenement, avec autorisation d'y bâtir fuie et pigeonnier, garenne et clapier, à la charge de l'hommage et de la prestation d'une paire d'éperons dorés à chaque mutation de seigneur ou de vassal. — Donation sous condition de messes faite au couvent des Carmes de Condom, par Pierre de Labat. — Commission donnée en 1580 par Antoine de Nort, président et juge-mage d'Agenais et Gascogne, à Maurice Guibert, notaire royal, pour expédier les actes retenus par défunt Bernard Guibert, son frère, notaire à Pardaillan. — Contrat de mariage de Jean de Gontaud de Saint-Genyes, seigneur de Cuzorn, Laval, La Mongie, et baron de Lusat, avec Jeanne de Châteauneuf, fille de Charles, seigneur de Pierrebuffiere, vicomte de Comborn, baron de Châteauneuf, Peyrat et autres places, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, maréchal de camp de ses armées, gouverneur et lieutenant-général pour S. M. au haut et bas-pays de Limosin, et de Philiberte de Gontaud de Biron. — Table.

B. 34. (Registre.) — In-4o, papier, 269 feuillets.

1603-1604. — Insinuations. — Testament de Bernard de Vivez, licencié en lois, avocat en la cour présidiale d'Agen, habitant à Puymirol, lequel, « après « avoyr invocqué la saincte Trinicté, le père, le filz « et le sainct Esprit, a recommandé son âme à Dieu « le père tout-puissant, le priant très crétiennement luy « pardonner ses faultes et péchés, prenant pour advocat et « intercesseur Nostre Seigneur Jésus-Christ, son très cher « et bien aymé fils, le suppliant devotieuzement vouloyr « intercedder pour luy envers Dieu le père qu'il luy plaize « le collocquer en son royaulme de paradis ; et quand il « plera à ce bon Dieu séparer l'âme de son corps, veult « que sond. corps soict ensepvely au sementière de ceulx « de la religion refformée, en la présent ville, et tout « ainsin qu'on a accoustumé ensepvelir ceux de lad. « relligion refformée, de laquelle il fait profection, et « sans aulcune sermonye. » Le testateur lègue aux pauvres de l'hôpital de Puymirol la somme de 6 écus deux tiers. — Donation faite par Pierre Boutote, fils de feu Robin, en son vivant charpentier d'Agen, à sa mère et à ses oncles, avant d'entrer « dans l'ordre de S. François « et relligion des Capuchins. » — Donation faite par Bernard de Bastard, clerc-audiencier au présidial d'Agen, lequel « esmeu d'amour maritalle, » abandonne à Michelle Fauveau, sa femme, une pièce de terre de cinq carthonnatz située dans la paroisse de Saint Amand. — Testament de Jean Marinier, du village de Luc, paroisse de Sevignac, juridiction de Lauzun, lequel, « après avoir recommandé « son âme et son corps à Dieu le père tout-puyssant et à « la glorieuse Vierge Marye et à tous les saincts et sainctes « de paradis, veult que après que nostre sauveur et ré« dempteur Jésus-Crist aura de luy faict son comandement « et que l'ame séparée du corps luy sera, ses heretiers fas« sent ensepvelir sond. corps en l'église de Saint-Nazère, « aulx tombeaux de ses parents et amys trespassés. » Le testateur veut que cinq prêtres assistent à sa sépulture et aux cérémonies de l'octave et du bout de l'an, et que chacun d'eux reçoive à chaque convocation « deux sols vallant « vingt-quatre deniers tournoys. » — Table.

B. 35. (Registre.) — In-4°, papier, 365 feuillets.

1604-1605. — Insinuations. — Contrats de mariage : de François d'Estrades, écuyer, sieur de Bonnel, fils de feu Jean d'Estrades et d'Antoinette d'Arnoul, avec Suzanne de Secondat, fille de Pierre de Secondat, sieur de Roques, et de Léonor de Brevieu; — de Jacques Delard, écuyer, seigneur de Boisse, avec Madeleine de Calvimont, fille de Jean, seigneur de Saint-Martial, La Nadailhe, baron de Cazals en partie. « Pour les habilhe« ments de la future espouse, led. seigneur son père a « bailhé une robe de satin, ung coutilhon de velours, une « robe de damas blanc et une de taffetas, avecq leur cou« tilhon, ensemble une robe de tabis ; » — d'Antoine de Faure, procureur pour le Roi au vicomté d'Auvillar, avec Louise de Rochefort, veuve de noble Pierre Fabri ; — de Mᵉ Antoine de Boyssonnade, avocat au Parlement de Bordeaux, fils aîné de Géraud de Boyssonnade, docteur en médecine, avec Françoise Dorty, fille aînée de Jean Dorty, conseiller du Roi, juge-mage d'Agenais, président au siége présidial d'Agen, et de Nicolle de Nort. En considération de ce mariage, Jean Dorty avait obtenu de la reine Marguerite, duchesse de Valois, lettres de survivance pour son office de président au profit de son futur gendre, et du Roi de France, la confirmation et les provisions nécessaires. De son côté, Géraud de Boyssonnade s'engageait à faire pourvoir son fils, pendant la vie de son beau-père, de quelque autre office de lieutenant, conseiller ou avocat du Roi en la Sénéchaussée d'Agenais. — Table.

B. 36. (Registre.) — In-4°, papier, 413 feuillets.

1605-1606. — Insinuations. — Emancipation de Jean Barbier, maître orfèvre de Béziers, fils d'autre Jean Barbier, maître orfèvre de Clairac, représenté par Gabriel Chouard, compagnon-orfèvre, son procureur. — Procès-verbal de l'ouverture du testament de feue Violante de Lordat, baronne de Pujols, faite à Nérac pardevant Pierre Duroy, lieutenant-général en la Sénéchaussée d'Albret. — Testament olographe d'Astrugue de Lafon, veuve de Jean de Goudail, sieur d'Arasse, receveur des tailles d'Agenais. « Considérant la fragillité d'humaine « nature, scaichant qu'il me faut mourir pour vivre excel« lemment en l'autre siècle bienheureux, n'y ayant chose « plus certaine que la mort et incertaine que l'heure « d'icelle. » Tel est le préambule du testament. Le fils aîné est institué héritier universel, à la charge de payer à son frère puiné un legs de 21,000 livres, et à chacune de ses cinq sœurs, une somme de 3,300 livres. — Donation d'une maison située à Lauzun, dans la rue Saint-Collon, faite par Gabriel-Nompar de Caumont, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de S. M., comte de Lauzun, vicomte de Monbahus, baron de Tombebeuf, Saint-Barthomieu et Puiguilhem, à Jeanne Teyssonnières. — Contrat de mariage d'Armand-Léon de Durfort, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fils unique de messire Jean de Durfort, chevalier des ordres du Roi et lieutenant-général de l'artillerie de France, seigneur de Born, et de dame Louise de Polignac, avec Lucrèce de Béthune, fille de feu Florestan de Béthune, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur du Congis, et de dame Lucrèce Du Cast, et sœur de messire Yves de Béthune, gentilhomme de la chambre du Roi, colonel du régiment de gens de pied français en Hollande : ledit contrat passé en présence de très-haute, très-excellente et magnanime princesse, Marguerite, reine, duchesse de Valois, de très-haut et puissant seigneur, messire Maximilien de Béthune, chevalier, seigneur, marquis de Rosny, baron de Sully, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, grand-voyer, grand-maître et capitaine-général de l'artillerie de France, superintendant des finances et bâtiments, gouverneur et lieutenant-général pour S. M. en ses pays de haut et bas Poitou, de haut et puissant seigneur, messire Philippe de Béthune, chevalier des ordres du Roi, son conseiller en ses Conseils d'État et privé, et naguère son ambassadeur vers Sa Sainteté, lieutenant-général pour le Roi aux évêchés de Dol, Vannes et Saint-Malo, ces deux derniers cousins de la future, et de messire Jacques-Nompar de Caumont, seigneur de La Force et autres places, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine des gardes du corps de S. M., gouverneur et lieutenant-général pour le Roi au royaume de Navarre et pays souverain de Béarn. La reine Marguerite et Sully font donation à la future, la première, d'une somme de 20,000 livres, à prendre sur les offices de vicomtes en Normandie, et le second, de 6,000 livres. — Table.

B. 37. (Registre.) — In-4°, papier, 362 feuillets.

1606-1607. — Insinuations. — Procès-verbal de l'ouverture du testament de Jacques Douzon faite au greffe de la Cour de Monclar, en présence de Jacques et Jean Douzon de Bourran, fils du testateur, présidents des premières chambres des enquêtes et des requêtes au Parlement de Bordeaux. — Donation faite par Isabeau de Beauville, comtesse douairière Des Cars, à sa fille, Jeanne-Françoise de Monluc, dame de Chalais, de la seigneurie d'Allemans-sur-le-Drot, en Agenais, qu'elle avait acquise de feu Jacques Des Cars, seigneur de Merville, grand-sénéchal de Guyenne, moyennant le prix de 72,000 livres, par contrat du 8 avril 1605. — Acquisition d'une maison en la ville d'Agen, située dans la rue de L'Argenterie, près de la tour de Vacque, par Mᵉ Jean Fauveau,

greffier d'appeaux en la Sénéchaussée, qui, cédant aux conseils de frère Bernard Ruffus, religieux au couvent des Cordeliers de la présente ville, son père spirituel, affecte cette maison au logement de « quatre filhes orphelines, quy « feront résolution de vivre pudicquement et chastement « tout le temps de leur vye, lesquelles seront choisies et « esleues par l'advis dudit père Ruffus, tant qu'il vivra, et, « après son décès, par l'advis du père guardien dud. cou- « vent de Saint-François S'il arrivoit, que Dieu ne veulhe « permettre, que lesdites filhes ou aulcune d'icelles feist « banqueroute à son honneur, pudicitté et castété, » elles devraient être chassées de la maison « laquelle le donateur « désire estre appellée *Maison de chasteté*. » — Contrat de mariage de Pierre d'Albert de Laval, habitant de Villeneuve, avec Catherine de Giscard, fille de feu Jacques, seigneur du Cayrou et La Barthe, en la juridiction de Monflanquin. — Table.

B. 38. (Registre.) — In-4°, papier, 453 feuillets.

1608-1609. — Insinuations. — Contrat de mariage de messire Jacques Stuer de Caussade, comte de La Vauguyon, fils de Louis, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, vicomte de Saint-Mégrin, baron de Tonneins, Villeton, Gratteloup et autres places, et de Diane Des Cars, comtesse de La Vauguyon, avec Marie de Roquelaure, fille d'Antoine, chevalier des deux ordres du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, grand-maître de sa garde-robe, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant-général pour S. M. aux pays de Rouergue et de Basse-Auvergne : ledit contrat, passé en présence de messire Henri de La Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, premier gentilhomme de la chambre du Roi et premier maréchal de France, de messire Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Epernon, pair de France, colonel-général de l'infanterie, gouverneur et lieutenant-général pour S. M. en Saintonge, Angoumois, haut et bas Limousin, de messire César de Bellegarde et de Termes, grand-écuyer de France, gouverneur et lieutenant-général pour S. M en Bourgogne et Bresse; de messire Jean de Beaumanoir, comte de Nègrepelisse, seigneur de Lavardin, maréchal de France, gouverneur et lieutenant-général pour S. M. en Anjou, Le Maine et Le Perche, messire Léonard Des Trappes, archevêque d'Auch, Révérend Père en Dieu. N... de Lestang, maître de la chapelle du Roi, évêque de Carcassonne, parents et amis. La future reçoit en dot 90,000 livres. — Contrat de mariage de Charles d'Hébrard, seigneur de Mazières, fils de François, chevalier, seigneur du Rocquailh, Palandrau et Mazières, conseiller et maître-d'hôtel ordinaire de la reine Marguerite, avec Brandelise de Preychac, fille de feu Jacques, seigneur du Gabarret, et d'Anne Du Gout. — Abandon de biens sous forme de donation, fait par Anne de Caumont, comtesse de Saint-Paul, duchesse de Fronsac, épouse de Mgr François d'Orléans, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en Picardie, à son fils, Léonor d'Orléans. La donation consiste dans les châtellenies des Millandes, Castelmoron et Tonneins. — Table.

B. 39. (Registre.) — In-4°, papier, 441 feuillets.

1610-1612. — Insinuations. — Contrat de mariage d'Henri d'Albret de Pons, seigneur de Miossens, Couaraze et autres places, fils de feu Henri d'Albret, baron de Miossens, chevalier des deux ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur du pays et souveraineté de Béarn, et d'Antoinette de Pons, avec Anne de Pardailhan, fille d'Antoine Arnaud, chevalier des ordres du Roi, son conseiller en ses Conseils d'État et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, premier capitaine des gardes-du-corps de S. M. et premier maréchal-de-camp en ses armées, seigneur de Montespan et autres places, et de feue dame Marie Dumaine, dame d'Escandilhac. La future reçoit en dot la terre d'Escandilhac et une somme de 42,000 livres. — Testament de Me Domenge Arnaud, maître potier d'étain de la ville d'Agen, par lequel il est fait des legs « aux platz bassins du « purgatoire » de l'église collégiale de Saint-Caprazy, et à un pauvre enfant de l'hôpital, pour l'aider à apprendre un métier. — Contrat de mariage de Jean de Pompadour, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Laurière, avec Charlotte de Fumel. Le frère de l'époux lui assigne pour ses droits la baronnie de Laurière, en Limousin, et la future reçoit en dot les seigneuries de Bourdet, Piégut et Teijat. — Donation faite par François de Lusignan, seigneur dudit lieu, Galapian, Monbalen, Saint-Severin, Goz et autres places, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et gouverneur pour S. M. de la ville et château de Puymirol, aux habitants du lieu et juridiction de Galapian qui font profession de la religion prétendue réformée, représentés par les anciens de leur église, d'un emplacement situé entre la rue publique et les fossés de Galapian, pour y construire un temple et un cimetière affecté à la sépulture de ceux de la religion. — Table.

B. 40. (Registre.) — In-4°, papier, 474 feuillets.

1613-1614. — Insinuations. — Testament d'Antoine Malvin, écuyer, seigneur de Quissac et Boussères : « Il recommande son âme à Dieu, le priant, par le « précieux sang qu'il a espandu pour le sallut de tout « le genre humain, avoir pitié d'icelle et la recepvoir en « son saint paradis quand il plaira à sa Saincte Majesté « de l'appeller de ce monde, et prie tous les saincts et

« sainctes bienheureux et reposant en ceste vie éternelle « qu'ilz intercèdent pour luy, et principallement la très be- « noiste et très sacrée Vierge quy a produit la lumière de ce « monde quy est Jésus-Christ, le fils de Dieu. » Il élit sa sépulture dans l'église des Carmes d'Aiguillon, aux tombeaux de ses prédécesseurs. Il laisse à Françoise de Malvin « sa très aymée et très chère espouse » l'usufruit de tous ses biens, « et la supplie de croire que s'il pouvoit mieux en « son endroict, qu'il le feroit de très bon cœur, pour l'aymer « cordialement et tout aultant que ung homme d'honneur « peult aymer sa bonne espouze. » A chacun de ses cinq enfants puînés, trois garçons et deux filles, il lègue la somme de 6,000 livres, « et d'aultant que institution d'héritier est « le fondement de tout bon testament, » il institue pour son héritier universel Charles de Malvin, son fils aîné. — Contrats de mariage : de Léonel de Gironde, écuyer, fils de messire Blandelin de Gironde, seigneur de Castelsagrat et Saint-Naufary, et de dame Olympe de La Tour, assisté de Joseph Feydeau, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, et président en la Cour de Parlement de Bordeaux et Chambre de l'Édit établie en Guyenne, avec demoiselle Charlotte de Ségur, fille de feu Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Grand-Puch et vicomte de Cabanac ; — de François de Montalembert, écuyer, seigneur de Mongaillard, capitaine du château de Penne, fils de messire Charles de Montalembert, chevalier, seigneur de Rougier, Ronets et autres places, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, gouverneur pour S. M. en la ville et château de Penne, et de noble Françoise de Ferrand, dame de Rougier, avec Melchiore Delard, fille de Bertrand, seigneur d'Engoullières, Frezapa, Castel-Gaillard et autres lieux, et de Marguerite de Montalembert ; — de Joseph Charrié, écuyer, seigneur de Vivès, fils de feu Jean Charrié et d'Anne de L'Escalle, assisté de sa mère, avec Catherine de La Brunetière, fille de feu Jean et de Jeanne de Bazon. — Table.

B. 41. (Registre.) — In-4°, papier, 421 feuillets.

1614-1615. — Insinuations. — Donation d'une rente de 1,000 livres assise sur les seigneuries de Longwy, au Perche, et de Gavaudun, en Agenais, faite par Anne de Caumont, femme de Mgr François d'Orléans, comte de Saint-Paul, duc de Fronsac, pair de France, pour la dotation du couvent des Minimes de l'ordre de saint François de Paul, récemment fondé au faubourg Saint-Crespin, de la ville de Château-Thierry, sous le titre de couvent de Jésus-Maria. — Contrat de mariage de Bertrand de Sainsac de Belcastel, seigneur de Bregantz, avec demoiselle Françoise Del Peyronnecq, fille de feu Pierre Del Peyronnecq, seigneur de Saint-Chamarand, Fraisinet et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, son sénéchal et gouverneur au pays d'Agenais et de Gascogne, et de dame Françoise de Carbonnières. — Donations universelles faites : par Jean Teulère et Jeanne Boyssié, mari et femme, à Antoine Clarin, leur gendre, maître brodeur de la ville d'Agen ; — par Antoine Farchault, brassier, de Bon-Encontre, au couvent du Tiers-Ordre de Saint François, établi en l'église de Notre-Dame de Bon-Encontre, paroisse de Sainte-Radegonde, ledit couvent représenté par Fr. Michel de Paris, son supérieur. — Contrat de mariage de noble Jean de Travey, écuyer, fils d'Antoine, seigneur de La Fourest, avec Madelaine de Piis, fille de Léonard de Piis, seigneur dudit lieu et co-seigneur de La Mothe, et de Citérée de La Mothe, passé à Villefranche-du-Queyran, aux duché et Sénéchaussée d'Albret, en présence de messire Renaud de Liern, seigneur de Saint-Léger, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur pour le Roi de la ville de Monflanquin, et de messire François de La Mothe, seigneur et baron de Castelnau, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur pour S. M. des villes de Marmande et Monségur. — Table.

B. 42. (Registre.) — In-4°, papier, 480 feuillets.

1616-1617. — Testament de Jacques Nargassier, conseiller du Roi en la Sénéchaussée d'Agenais : le testateur veut être inhumé dans l'église des à Cordeliers d'Agen ; il lègue à ses filles, Judith, femme de Pierre Seguy, juge ordinaire de Castillonnès, et à Catherine, religieuse au monastère de Fongrave, à chacune la somme de 5 sous tournois pour laquelle il les institue ses héritières particulières, les ayant suffisamment dotées à l'époque de leur mariage et de leur entrée en religion ; enfin il institue pour ses héritiers universels ses fils Jacques, l'aîné, et Pierre, le puîné, les substituant l'un à l'autre, en cas que l'un d'eux vienne à décéder sans enfants. — Contrats de mariage : de Pierre de Pougues, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, président et trésorier de France en la Généralité de Guyenne, avec Catherine Des Cars, fille de Jacques, baron d'Availles, et de Nicole de Pontac, passé à Agen, en présence d'Antoine de Roquelaure, maréchal de France et lieutenant-général pour le Roi en Guyenne ; — de messire Charles de Rochefort de Saint-Angel, baron de Théobon, captal de Puchagut, seigneur de Monneins, avec Jeanne d'Escodéca de Boisse, fille de Pierre, seigneur baron de Pardailhan, Allemans, Mallerounetz, La Bastide, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, gouverneur de Monheur et maître de camp du régiment de Navarre, et de dame Marie de Ségur, dame de Pardailhan. — Donations faites par Jean de Cazabon, abbé commendataire de l'abbaye de La Boissière, diocèse d'Angers, à Jean de Cazabon le jeune, son frère, écuyer à la suite de la cour, et par celui-

ci à Bernard de Cazabon, son autre frère, écuyer, conseiller du Roi, conducteur général des bandes françaises et intendant des affaires et maison de Mgr le duc d'Épernon : lesdites donations consistent dans l'abandon des droits des deux frères dans les successions de leurs père et mère décédés. — Table.

B. 43. (Registre.) — In-4°, papier, 478 feuillets.

1617-1619. — Insinuations. — Donations faites : par messire Jean-Frédéric de Foix, comte de Gursan, baron d'Eymet, Laugnac, Moncuq, Monteton, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, grand-sénéchal de Guyenne, et dame Charlotte de Caumont, son épouse, à François Cassereau, leur juge de Laugnac, de tous les cens, rentes et autres devoirs seigneuriaux à eux dûs pour les terres que le donataire, ses frères et son neveu possèdent dans la seigneurie de Monteton; — par dame Jeanne-Françoise de Monluc, épouse de Daniel de Talleyrand, prince de Chalais, comte de Grignan, marquis d'Exideuil, baron de Mareuil et Beauville, à Méry Maure, son maître-d'hôtel, d'une maison située dans la ville basse de Beauville. — Contrat de mariage de maître Nicasse Martin, opérateur du Roi, natif de Bologne en Italie, avec Suzanne Dormiac, veuve de noble Antoine Sallelles, demeurant à Sallelles en Agenais. Le futur reçoit de son frère, Hierosme Martin, grand opérateur du Roi, demeurant à Toulouse, la somme de 300 livres tournois. — Testament olographe de Jean Dunoyer, abbé de L'Isle, conseiller et aumônier du Roi, chanoine de l'église collégiale de Saint-Caprais d'Agen, lequel veut être inhumé dans l'église cathédrale de Saint-Étienne, en la chapelle de Nozères, et lègue à l'église de Saint-Caprais une somme de 300 livres tournois. — Table.

B. 44. (Registre.) — In-4°, papier, 486 feuillets.

1619. — Insinuations. — Contrats de mariage : de Jean Du Lion, écuyer, seigneur de Sireuilh, fils de Pons Du Lion, baron de Belcastel et Cieurac, et de Marie de Sireuilh, avec Madeleine de Luzignan, fille de François, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes, marquis de Luzignan, baron de Galapian, Monbalen, gouverneur pour Sa Majesté des ville et château de Puymirol, et de Marguerite de Nuchèses; — de François de Massiot, écuyer et avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, fils de Hugues, écuyer, seigneur de Cugnols et de Longueville, et d'Isabeau de Féron, avec Marthe Leblanc, fille de feu Guillaume, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, et de Marie de Pontcastel. — Testament de Jean de Vigouroux, docteur en médecine de la ville d'Agen : le testateur veut être inhumé dans l'église des pères Augustins, et il charge du soin de ses funérailles son fils, Guillaume, archiprêtre de Marmande. Il lègue à la confrérie des Pénitents-Blancs de la ville d'Agen dont il fait partie la somme de 30 livres, et la prie d'assister en corps à sa sépulture.

B. 45. (Registre.) — In-4°, papier, 459 feuillets.

1619-1620. — Insinuations. — Contrat de mariage de Jean de Gontauld de Biron, baron de Biron, Monferrand, Montauld, Chef-Boutonne, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, avec Françoise de Noailles, fille d'Henri, seigneur dudit lieu de Noailles, comte d'Ayen, marquis de Chambres et Monclar, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, bailli, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté au haut pays d'Auvergne, et de feue Jeanne-Germaine d'Espagne, dame de Launaguet, Meyrinhac, Les Biars et Léron. La future reçoit en dot la somme de 100,000 livres tournois, qui lui est garantie par son frère, Charles de Noailles, évêque de Saint-Flour et abbé d'Aurillac et seigneur desdites villes. — Ouverture du testament olographe de Jacob de Secondat, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant-colonel du régiment du sieur de Chastillon entretenu en Hollande, seigneur et baron de Montesquieu, Castelnouvel et Goulard, fait à la requête de sa veuve, Marguerite de Sevin, dans la maison où il habitait, à Agen, paroisse de Saint-Hilaire, joignant les pères Jésuites, par Antoine de Boyssonnade, conseiller du Roi, président et juge-mage en la Sénéchaussée d'Agenais. Le testateur veut être inhumé dans l'église des pères Augustins de la ville d'Agen, aux tombeaux de ses prédécesseurs ; il lègue à leur couvent la somme de 150 livres, autant aux pauvres de l'hôpital, 200 livres à M. de Raignac, juge de sa terre de Montesquieu, 15,000 livres à Henri de Secondat, son fils puîné, 18,000 livres à Toinette, sa fille; il laisse l'usufruit de tous ses biens à sa femme, et il institue pour son héritier universel son fils aîné, Jean-Baptiste-Gaston de Secondat. — Donation faite par Henri de Balzac, marquis de Clermont, souverain seigneur de Mézières et d'Entraigues, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, à Emmanuel de Timbrune, seigneur de Valence, Cuq et Castels, l'un des capitaines au régiment des gardes du Roi, de la justice haute, moyenne et basse de la portion de la paroisse de Castels qui dépendait de la seigneurie de Clermont : ladite donation emportant droit pour le donataire « d'avoir « consuls, juges, procureur, greffier, geôle, bailli, four- « ches patibulaires, » et réservant au seigneur de Clermont l'hommage de la justice vendue, accompagnée de la prestation d'une paire de gants à chaque mutation de

seigneur. — Procès-verbal de prise de possession et délimitation de cette justice. — Vente faite par le même Henri de Balzac à Bertrand d'Audebard, seigneur de Ferrussac, de la haute justice de la seigneurie de Ferrussac appartenant au marquisat de Clermont.

B. 46. (Registre.) — In-4°. papier, 231 feuillets.

1621. — Insinuations. — Contrats de mariage : de noble Pierre Douzon, écuyer, seigneur de Belestat, l'un des cent gentilshommes des anciennes bandes du Roi et homme d'armes de la compagnie de Mgr du Maine, fils de Jean Douzon, bourgeois de Villeneuve-d'Agenais, avec Françoise de Couquet, fille de feu Giraud, homme d'armes du Roi; — de Charles de Fumel, baron dudit lieu, La Caussade et Hautes-Vignes, avec Anne de Montesquieu, fille de Jean-Jacques de Montesquieu, seigneur de Sainte-Colombe, Le Sendat, Moncassin et autres places, lieutenant-*courounel* au régiment des guerres du Roi. — Testament d'Antoine Moulin, marchand d'Agen, lequel veut être enterré dans l'église des Cordeliers auxquels il lègue la somme de 20 livres tournois, entend que le jour de l'octave de son décès il soit donné 13 cannes de cadillac blanc à 13 pauvres, et lègue aux pauvres de l'hôpital la somme de 6 livres.

B. 47. (Registre.) — In-4°, papier, 498 feuillets.

1622. — Insinuations. — Acte par lequel Jeanne-Francoise de Monluc, princesse de Chalais, désigne son fils aîné, Charles de Talleyrand de Grignan, prince de Chalais, pour lui succéder dans les terres d'Exideuil, Mareuil et Beauville, à elle laissées par sa mère, feue Isabeau de Beauville, comtesse-douairière Des Cars. — Contrat de mariage de Geoffroy de Vivant, seigneur de Doyssac, gouverneur pour le Roi de ses ville et château de Tournon en Agenais, avec Jeanne de Pardaillan, fille de feu François-Jean-Charles, comte de Panjas, vicomte de Pardaillan et Castelnau, et de Jeanne de Monceau, comtesse dudit Panjas, dame d'honneur de feue Madame, sœur unique du feu roi Henri-le-Grand. — Testament de Louis Bertin, prêtre et recteur de Virazel, ses annexes de Saint-Pardoux-du-Brulh et Saint-Abondance, docteur en théologie : le testateur veut être inhumé en l'église des Cordeliers de Marmande, « et parce que institution d'héritiers est chief et fondement de testament, » il institue pour son héritière générale et particulière demoiselle Antoinette de Cousqué. — Donation faite par Gabriel-Nompar de Caumont, comte de Lauzun, marquis de Puyguilhem, vicomte de Monbahus, sire de Tombebœuf, seigneur et baron de Saint-Barthélemy, Verteuil, Puimiclan, capitaine de cent gentilshommes de l'ancienne bande de la maison du Roi, à Jacques de Foucaud de Lardimalie, chevalier, seigneur de Saint-Crespin, son cousin et capitaine de sa compagnie, du repaire noble de La Lande dans la paroisse de Saint-Étienne de Bourgouniague.

B. 48. (Registre.) — In-4°, papier, 265 feuillets.

1623. — Insinuations. — Donation faite par Marguerite de Bourdeilles, veuve de Gaston de La Touche et épouse de Jean de Grelly, seigneur de Vigniéron, Clotte, La Rocque, La Brousse, Le Petit-Greyssou et Remenssinhac, aux pères Recollets de la ville de Sainte-Foy, d'une maison située en ladite ville. — Contrats de mariage : de Pierre d'Albarel, seigneur de Saint-Clair et Lapoujade, conseiller du Roi, lieutenant-général en la Sénéchaussée de Quercy, au siége de Gourdon, fils de feu François, en son vivant lieutenant-général de ladite Sénéchaussée, et de Jaquette de Laumont, avec Catherine Raffin, fille de feu François, seigneur de Péricard; — d'André de Rance, seigneur de La Perche, fils de feu Henri, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Françoise d'Asté, avec Marie de Mailliet, fille de feu Benjamin, avocat en la Cour, et de Marie de Léonard; — de Léonard Lachebreynerie, maître *estanier* (potier d'étain) de la ville de Cuzorn, avec Marguerite Escourre, « avec pacte et convention accordée entre lesdites partyes, parce que icelle « Marguerite Escourre, espouse fucture, est de la religion « *catholique, apostolique prettandue refformée*, qu'après « que ledit Lachabreynerie l'aura espousée en la religion « catholique romaine, icellui Lachebreynerie a promis et « promet laisser vivre ladite Escourre en ladite religion « catholique prétendue refformée. Et parce qu'il est de « coustume au présent pays d'Agenoys et alheurs, du « cousté des filhes et femmes venans à se collocquer en « mariage, apporter douaire aulx hommes leurs marys « pour mieulx se collocquer audit mariage, » il est constitué une dot à la future, laquelle dot consiste « en une « robe d'estamet viollet escarlatin et ung coutilhon de « cadis de Nismes ou ras, de la coulleur que vouldront, « deulx robes de drap de paisan, quattre linsulz de mes- « cladis, une nappe, six serviettes, le tout grossier, une « coyte, coissin de trellis sans plume, une caisse fermée à « clef, et en argent la somme de 200 livres tournois, « comptant pour livre vingt sols. » — Table.

B. 49. (Registre.) — In-4°, papier, 360 feuillets.

1571-1624. — Insinuations. — Transaction entre le couvent des religieuses de l'Annonciade de la ville d'Agen, et dame Henrye de Buade, veuve de messire François de Carbonnières, seigneur dudit lieu, gouverneur de la ville de Castillonnès, pour la dot de Jeanne et d'Anne de Carbonnières, ses filles, religieuses de ladite maison. — Donation faite par François de La Rochefoucauld,

duc et pair de France, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, baron de Cahuzac, à Louis de Raymond, écuyer, sieur des Champs, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Navarre : ladite donation consistant dans la suppression des cens, rentes et autres devoirs féodaux dont étaient chargés les biens du donataire situés dans la paroisse de Saint-Grégoire, en la juridiction de Cahuzac, avec droit pour le donataire « de bastir dans ledit bien tours, pavil- « lons, guerittes, pigeonniers, faire foussés, pontz-levis « et garennes sy bon luy semble, » à la condition « que « ledit bien et domaine sus anobli et afranchi quy s'appellera « doresanavant la maison noble des Champs, autrement « Saint-Grégoire, demeurera toujours dans la justice du sei- « gneur de Cahuzac, et que ledit Louis de Raymond et les « siens le tiendront doresanavant noblement et réellement « dudit seigneur, soulz la foy, fidelité et homage d'ung fer « de lance doré à chaque mutation de seigneur et de vassal « seulement. » Par un acte subséquent le droit de chasse qui n'avait pas été énuméré dans la précédente donation, est reconnu au seigneur des Champs. — Testament d'Arnaud de Gontault de Biron, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal et mestre de camp général et ordinaire de ses armées, conseiller en son Conseil privé, grand-maître et capitaine-général de l'artillerie de France, et de Jeanne d'Ornezan, sa femme, seigneur et dame des baronnies de Biron, Saint-Blancard et autres. Les testateurs instituent pour leur héritier universel leur fils aîné, Charles de Gontaud, en lui substituant le puiné, Alexandre, et à celui-ci les autres enfants mâles qui pourraient naître de leur mariage, par ordre de primogéniture, et subsidiairement leurs filles, Philiberte, Charlotte, Françoise et Claude, à la condition que le fils aîné de celle qui deviendrait l'héritière de la maison, prendrait le nom et les armes pleines de la famille de Biron. Ce testament, en date du 27 avril 1571, est insinué à la requête de Jean de Gontaud, fils des testateurs. — Table.

B. 50. (Registre.) — In-4°, papier, 377 feuillets.

1625. — Insinuations. — Donation d'une somme de 1,000 livres tournois faite par Jeanne Sommeville, veuve d'Alphonse Cardou, hôtesse du logis où pend pour enseigne les *Trois-Maures*, habitante d'Agen, au couvent des pères Carmes de ladite ville, paroisse de Sainte-Foy, représenté par son prieur, R. P. Michel Lafourcade, docteur en théologie, en considération de la profession qu'Étienne Cardou, son fils, s'apprête à faire dans ledit ordre. — Arrêt du Parlement de Bordeaux rendu au profit de la communauté des habitants de Montégut, contre François de Fumel, seigneur de Montégut, et ses complices, accusés et convaincus de concussions et excès de pouvoir. Sur les conclusions de M. de Pontac, procureur général du Roi, la chambre des vacations, présidée par M. de Gourgues, premier président, bannit le sieur de Fumel, sous peine de vie, du ressort de la Cour, le déclare ignoble et roturier, privé de la justice et juridiction de Montégut que la cour unit au domaine du Roi et qui à l'avenir devra être exercée sous le nom et par les officiers du Roi ; elle le condamne à restituer les sommes qu'il a indûment perçues des habitants de la juridiction de Montégut, de plus, en 12,000 livres d'amende envers le Roi, applicables, savoir : 4,000 livres pour le bâtiment de la conciergerie, 3,000 pour la réparation du palais, 600 pour la réparation de la chapelle du palais, 400 pour la réparation du parquet des gens du Roi, 2,000 livres pour le remboursement des sommes empruntées à l'occasion de différents voyages et commissions faits par ordonnance de la Cour pour le service du Roi, 1,500 livres pour la boutique ordinaire de la Cour, à la décharge du Roi, et enfin en 4,000 livres d'œuvres pies envers les hôpitaux et couvents de ladite ville. — Arrêt subséquent qui, sur le refus de la Cour de la Sénéchaussée d'Agen, lui enjoint d'enregistrer l'arrêt ci-dessus, qui ordonne aux officiers de la juridiction de Montégut de rendre la justice au nom du Roi, prescrit l'élection de nouveaux consuls dans les formes usitées aux plus prochaines villes royales, et remet, après enquête, à statuer sur la présentation des syndics de la communauté de Montégut, qui demandaient que, provisoirement et jusqu'à ce que les provisions des nouveaux officiers judiciaires eussent été accordées par le Roi, la justice fût rendue par les consuls, lesquels, d'après les priviléges de la commune, devaient l'exercer conjointement avec le juge seigneurial. — Testament d'Isaïe Grilhères, secrétaire de la feue reine Marguerite, duchesse de Valois. Il veut être inhumé au cimetière de l'église réformée de Pujol, et défend à ses héritiers de faire inventaire des papiers et lettres qu'il laisse, à cause de leur grande quantité. — Table.

B. 51. (Registre.) — In-4°, papier, 402 feuillets.

1626. — Insinuations. — Transaction entre Jean de Monlezun, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, baron de Prayssas, et les consuls de Prayssas, Pierre Monmailhé, Pierre Grimard, Pierre Péjac et Raymond Lacoste, assistés de leur jurade, au sujet du droit de la boucherie que chacune des parties prétendait posséder en entier. Il est accordé que ce droit sera affermé annuellement par le seigneur et les consuls conjointement, et que le prix de la ferme sera partagé également entre les deux parties, les consuls restant, comme par le passé, chargés

de la police de la boucherie. — Donation de tous biens faite à Jean-Louis de Carbonnières par Jean Laurent, maître joueur de luth, et Anne Tarnières, sa femme, habitants de la ville de Castillonnès, en considération de ce que « estans thumbés mallades par diverses foys de gran-« des et longues malladies pendant lesquelles ils n'auroient « heu moien de se guérir, nourrir et secourir, tant à « cause de leur vielhesse que manque de commodités, et « n'estans secourus d'aucuns de leurs parans ny alliés, » ils n'avaient trouvé d'assistance qu'auprès de dame Henrye de Buade de Frontenac, dame de Carbonnières, mère du donataire, laquelle les avait nourris et entretenus pendant leur maladie et leur avait avancé la somme de 120 livres, du blé et autres choses nécessaires. — Contrat de mariage de François de Monferrant, premier baron de Guyenne, seigneur de Cancon, Casseneuil, Frespech, Gontaud, Foucaud, avec Jacquette de Beauxoncles, veuve de François de Voisins, baron de Montaud et Grammont : ledit contrat passé au château de Grammont, en la vicomté de Lomagne, Sénéchaussée d'Armagnac. — Table.

B. 52. (Registre.) — In-4°, papier, 461 feuillets.

1627. — Insinuations. — Contrats de mariage : de Marguerite-Catherine Du Faur, fille de feu Louis Du Faur, chevalier, seigneur de Grateix, chancelier au royaume de Navarre, et de dame Agnès de Guiot, avec Jean-Jacques de Bruns, baron de Pujol, assisté de son frère, Louis de Bruns, chevalier, seigneur de Lestelle, juridiction de Tournon, et gouverneur pour le Roi de la ville de Clairac; — d'Étienne Galibert, notaire royal de la ville de Penne, avec Marie Lacueye, fille de Jean et d'Antonie Boudes : ledit contrat passé en la maison noble de Cessac, paroisse de Saint-Just, juridiction de Penne; — de maître Michel de Lègues, contrôleur du domaine du Roi d'Agenais et Condomois, avec Françoise Daurée; — de Jean de Redon, écuyer, seigneur de Saint-Jean, vice-sénéchal d'Agenais, fils de feu Florimond de Redon, lieutenant-principal au siége présidial d'Agen, et de Tècle de Cieutat, avec Marie de Broquières, fille de Benjamin, seigneur de Talive, en la paroisse de Foulayronne; — de François Boudon, écuyer, seigneur de Saint-Amans en Agenais, avec Sereine de Mellet, fille de Jean de Mellet, président en l'Élection de Condomois et Bazadois, et de feue Tècle de Raymond. — Testament de Jules de Nort, conseiller du Roi et son procureur général en la Chambre de Guyenne séante à Agen. — Lettres patentes du roi Louis XIII faisant remise à la dame de Chalais mère, de tous les biens meubles et immeubles, droits et actions ayant appartenu à Henri de Talleyrand de Chalais, son fils, condamné à mort, « mesmes des gaiges, pensions et « appointemens qui luy estoient deubs jusques au jour de « son décès, à cause de la charge de maistre de la Garde-« Robe, » biens et droits acquis et confisqués au Roi par arrêt de la Chambre de justice érigée à Nantes, en date du 18 août 1626.

B. 53. (Registre.) — In-4°, papier, 475 feuillets.

1628. — Insinuations. — Testament de Suzanne de La Roche, femme de Jacques Géraud, écuyer, seigneur de Langalerie, en la paroisse de Saint-Quentin, juridiction de Sainte-Foy. La testatrice lègue à sa fille de chambre 30 livres tournois, et à chacune de ses chambrières *10 francs bourdelois*; elle institue pour son héritier universel son neveu, Antoine Géraud de Langalerie, fils de Jean, seigneur de Grandbois, avec substitution au profit d'Izaac, Marguerite et Suzanne, frère et sœurs dudit Antoine. — Contrat de mariage de Jean Gauran, de la ville d'Auvillars, avec Marguerite Barsiet, fille de Pierre, avocat en la Cour de la Sénéchaussée d'Armagnac, au siége de Lectoure : contrat passé en la juridiction de Plieux en Lomagne, diocèse de Lectoure, Sénéchaussée d'Armagnac. — Contrat de mariage de Jean Pouthe, chevalier, seigneur de Chasteau-Dampierre, Forges et Saint-Sornin, fils de feu Claude, seigneur desdits lieux, et de Marie de Durfort, avec Antoinette, fille de feu Jacob de Secondat, baron de Montesquieu, Goulard et Castelnouvel, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme de la chambre du Roi, mestre de camp, lieutenant-colonel du régiment du sieur de Chastillon, entretenu en Hollande, et de Marguerite de Sevin. — Testament de Jacob Besse, fait au village de Besse, paroisse de Sermet, juridiction de Monclar. Le testateur veut que son corps soit « ensevely en toute sim-« plicité, suyvant l'ordre de ceux de la religión de laquelle « il fait profession, au simentière dudit Sermet. Et au « surplus a dict avoir cy-devant tenu hors sa maison « longtemps en aprentissage de cousturier Joseph Besse, « son fils légitime de son premier mariage avec feue Jeanne « Latapie, et en ce faisant avoir desbourcé pour ledict « Joseph 150 livres ou plus, à cause de quoy et que ledict « Joseph travailhe bien du mestier de cousturier, donne « et lègue audict Joseph, sondict fils, la somme de cinq « solz tournois que veult que luy soient payés par ses « héritiers bas-nommés, dans quinze jours apprès son « décès, et avec ce, par la raison susdicte, faict et institue « son héritier particullier ledict Joseph, sondict fils, « voullant que ne puisse autre chose demander en ses « biens. » Il nomme pour ses héritiers universels par égale portion ses autres fils du second lit, Pierre, Étienne et autre Pierre Besse.

B. 54. (Registre.) — In-4°, papier, 573 feuillets.

1631-1632. — Insinuations. — Contrat de mariage de

messire Guy-Aldonce de Durfort, comte de Duras et de Lorges, seigneur de Roche, Transilhon, Basoges, La Grillardière, fils unique de messire Jacques de Durfort, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine de trente hommes d'armes de ses ordonnances, marquis de Duras, baron de Rausan et Pujol, et de feue... de Montgommery, avec très-haute et très-puissante princesse Mlle Élizabeth de La Tour, fille de très-haut et très-puissant prince, Mgr Henri de La Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et Raucourt, vicomte de Turenne, comte de Négrepelisse et Montfort, Castilhon et Lanquais, baron de Montgascon, Maringues, Olliergues, Saint-Bonnet, Croq, Fay, Bouzole, Gerzac, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine de cent-cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et premier maréchal de France, et de très-haute et très-puissante princesse, Mme Élizabeth de Nassau, princesse d'Orange : la future assistée de ses frère et sœur, Mgr le prince de Sedan et Mme la duchesse de La Trémouille. La future apporte en dot la somme de 150,000 livres ; le futur se constitue tous les biens de sa mère, et reçoit de son père, en avancement d'hoirie, la baronnie de Rauzan. — Transaction entre le seigneur de Galapian, François de Luzignan, marquis de Galapian, seigneur de Monbalen et autres places, et les consuls et la communauté dudit Galapian. La juridiction de Galapian avait appartenu à plusieurs co-seigneurs qui, de 1572 à 1630, n'avaient cessé d'être en procès pour la liquidation des rentes et autres devoirs seigneuriaux qu'ils prétendaient être dûs à chacun d'eux, en sorte que la confusion s'était introduite dans la répartition de la rente assise sur les héritages dépendant de ladite juridiction. François de Lusignan, devenu seul seigneur justicier de Galapian, se mit en devoir de poursuivre les tenanciers pour les contraindre à lui donner reconnaissances particulières des rentes dont ils étaient chargés. Ce fut alors que, pour éviter les procès qui allaient s'ensuivre, la communauté des habitants de Galapian transigea avec le seigneur. Il fut convenu que tous les biens situés dans la juridiction de Galapian seraient chargés d'une rente annuelle et perpétuelle de quatre picotins de froment et autant d'avoine, mesure d'Agen, d'un sou et d'un sixième de poule par chaque carterée, payable à la Saint-Michel de septembre, avec l'acapte en argent à chaque mutation de seigneur et de tenancier, les lods et ventes et le droit de prélation réservés au seigneur. — Table.

B. 55. (Registre.) — In-4°, papier, 663 feuillets.

1632-1633. — Insinuations. — Donation d'une maison sise à Aiguillon, consentie aux Carmes de cette ville par Bernardine N., veuve de Pierre Imbaire, lequel avait été prêtre et prieur dudit couvent des Carmes et avait fait profession de la R. P. R. pour se marier. Sa veuve « ayant « du despuis recogneu sa faulte et estant revenue au giron « de l'esglize catholique, apostolique et romaine, et pour « la descharge de sa conscience », fit la susdite donation entre les mains du R. P. Bertrand Lamarque, prieur et syndic dudit couvent. « Et comme elle est enrollée en la « confrérie de Nostre-Dame du Mont-Carmel fondée dans « ledit couvent, le scapulaire de laquelle elle porte, elle « désire estre ensevelye avec icelluy, et pour ce donne « sur tous ses biens à ladite confrérie 60 livres de cire « blanche, pour estre convertye en deux ou quatre cierges « à la volonté du prieur dudit couvent et de ladite confrairie, pour servir aux sépultures des confraires et pro« cessions qui se fairont avec le Saint-Sacrement. » — Testament olographe de Jacob Sarrau, receveur des consignations en la Sénéchaussée d'Agenais. Le testateur veut « que son corps soit ensevely au cimetière de ceux de la religion réformée, de laquelle il fait profession et dans laquelle il veut mourir, moyennant la grâce de Dieu, comme étant la vraie et pure religion qui nous est prêchée selon la vérité du Saint-Evangile de Notre Seigneur Jésus-Christ et sauveur des âmes fidèles. » Il lègue aux pauvres de l'hôpital d'Agen, la somme de 50 livres et « aux anciens « de l'Esglize refformée de ladite ville la somme de 20 li« vres par an pour ayder à l'entretien d'ung ministre ; et « où il arriveroit que l'exercice de ladite religion reffor« mée seroit discontynué et ladite esglise dissipée à cause « des guerres, » la rente cessera d'être payée jusqu'à ce que l'exercice de ladite religion soit rétabli au lieu de Boé, à Agen, ou en autre lieu de la juridiction. — Donation faite par Jeanne Lapeyre, au couvent de Notre-Dame des Carmes de la ville de Marmande, d'une terre, située près de cette ville, au lieu appelé le Pas-Saint-Georges. — Ratification consentie par Jean Salabert, ancien jésuite du Collége d'Agen, d'un legs fait par sa mère à cette maison. — Contrat de mariage d'Arnaud de Pontac, président au Parlement de Bordeaux, fils de feu Geoffroi, aussi président en la même Cour, avec Henriette-Gabrielle de Thou, fille de feu Jacques-Auguste de Thou, seigneur de Villebon, président au Parlement de Paris, directeur des finances de S. M. et de dame Gasparde de La Chastre : la future assistée de son tuteur honoraire, Pierre Dupuy, avocat au Parlement de Paris, de ses cousins, le maréchal de Vitry et François de Laubespine, marquis de Châteauneuf, garde-des-sceaux de France et de Navarre, de son oncle, Martin Du Bellay, prince d'Yvetot, gouverneur de l'Anjou, et de ses frères, François-Auguste de Thou, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, et Jacques-Auguste, abbé de Bonneval. — Donation faite par Pierre Du Lion de Belcastel, docteur en theologie, prêtre de la

congrégation de l'Oratoire de Jésus, au couvent des Carmélites déchaussées de l'ordre de Sainte-Thérèse, de la ville d'Agen, de la maison dans laquelle ces religieuses venaient de s'établir, sur la paroisse de Saint-Étienne. — Donation faite par Antoine de Foyssac, seigneur de Tier et de Mirepoix, aux anciens de l'église réformée de la ville de Tournon, d'une somme de 150 livres, dont le revenu devait être employé à l'entretien d'un ministre.

B. 56. (Registre.) — In-4°, papier, 472 feuillets.

1635-1637. — Insinuations. — Donation faite au village de Guilhous, paroisse de Soussac, vicomté de Castelmoron en Bazadais, par noble Symphorien de Bacalan, « lequel, cognoissant avoir encouru la mauvaise grâce « de M. maistre Jean de Bacalan, conseiller du roy et son « advocat-général en la Chambre de Guienne, son père, « s'estant resoleu de suivre la profession des armes et « randre le service qu'il doibt au Roy et à sa condition, « et d'ailheurs désirant de tesmoigner audit sieur de « Bacalan, son père, l'honneur qu'il luy doibt et l'affection « de laquelle il est porté envers sa famille, » fait abandon à Jean de Bacalan, capitaine au régiment de Picardie, à Arnaud, avocat-général en la Chambre de Guyenne, et à André, avocat en ladite Cour, ses frères, de l'universalité de ses biens « soubz le bon plaisir de sondit père et pour « estre par ledit sieur son père divisés entre ses frères « comme il advisera, à la charge d'estre nourry et entre-« tenu sur les biens par luy donnez, sa personne, valletz « et chevaux, sa vie durant. » — Donation faite au couvent des chanoinesses de Notre-Dame-de-Grâce, ordre de Saint-Augustin, de la ville de Montcuq en Quercy, par Galiotte de Montagut, novice dudit couvent fondé en 1634, à la condition de recevoir le titre de *fondatrice*, si ces biens s'élevaient à la somme de 8,000 livres, ou le titre de *bienfaitrice* seulement, s'ils n'atteignaient pas ce chiffre.— Vingt-cinq donations faites en faveur de l'église réformée de Pujols, pour l'entretien d'un ministre, par Daniel d'Escayrac, lieutenant en la cour, Marc Cabantous, procureur d'office, Jean Salleles, greffier, Vidal d'Escayrac, notaire royal, Jean Lagacherye, sergent royal, Isaac de Moret, praticien, en la juridiction de Pujols, Daniel de Moret, chirurgien, Jean de Moret, docteur en médecine, Jean Vincent, chirurgien et consul, Antoine Cazenave, Joseph Farinel, marchand, Judith Monbet, veuve d'Etienne Soubiran, Jean Gristoul, cordonnier, Jean Alary, Jean Roland, Isaac Monin, avocat en Parlement, tous de Pujols, Paul Laplaigne, greffier en la Chambre du domaine du Roi à Bordeaux, Jean Farinels, procureur en la Cour présidiale d'Agen, Jean d'Escayrac, ancien greffier en l'audience de la Chambre de Guyenne, Hector Chambert et Jeanne Serres, de la juridiction de Penne, Jacques Ardouin, sergent royal de Villeneuve, Jean Gamel, bourgeois de Tourailh, Pierre Farinel, avocat à Agen, Antonin de Foissac, seigneur de Tier et Mirepoix. — Contrat de mariage d'Agésilas-Antoine de Grossoles, marquis de Flamarens, fils aîné de Jean, seigneur de Flamarens, baron de Montastruc, Buzet, La Barthe, et de Françoise d'Albret, avec Françoise Le Hardy, fille de feu Sébastien, chevalier des Ordres du Roi, seigneur de La Trousse, prévôt ordinaire de l'Hôtel du Roi et grand-prévôt de France, et de Louise Hennequin, assistée de Charles Le Clerc, seigneur de Tremblay, gouverneur du château de la Bastille, et de Jean Chappellain, secrétaire en la Chambre du Roi. — Table.

B. 57. (Registre.) — In-4°, papier, 472 feuillets.

1637-1638. — Insinuations. — Fondation du couvent des religieux du Tiers-Ordre de Saint-François, sous le vocable de Sainte-Élisabeth, dans la ville d'Agen, par Mathurine de Bousquet, fille de Louis et de Charlotte de Fontmartin, veuve de Marc-Antoine de Chabrignac, seigneur de Sabaud, capitaine au régiment de Piémont, et Charles de Fontmartin, chanoine et portier de l'église cathédrale de Saint-Étienne-d'Agen, son oncle. Les fondateurs font donation d'une rente de 1,000 livres pour l'entretien du futur établissement, et en même temps Guillaume Rattier, prêtre, et Jean Rattier, avocat en la Cour, son fils, donnent la maison destinée au couvent située dans la rue de Saint-Caprasy, entre les rues de Roussannes et de la Clauselle. De leur côté, les religieuses de la maison-mère de Toulouse, fondée par feu André de Nesmond, jadis premier président au Parlement de Toulouse, et par Olive d'Asté, son épouse, en faveur de la défunte mère Isabeau de Roumilhou, s'engagent à placer dans le couvent qu'on se propose d'établir des sœurs tirées des trois maisons de leur ordre alors existantes, celles de Toulouse, de Paris et de l'Isle au comté d'Avignon. — Contrat de mariage de Gaston de Foix, comte de Fleix, fils aîné de Jean-Frédéric, comte de Gursan et de Fleix, baron d'Eymet, Lévignac, Montcuq et Montpont, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi et maréchal de ses camps et armées, et de Charlotte Nompar de Caumont de Lauzun, avec Marie-Claire de Bauffremont, fille de feu Henri de Bauffremont, marquis de Senecey, gouverneur de la ville et château d'Auxonne et lieutenant-général pour le Roi au gouvernement de Bourgogne, et de Marie Catherine de La Rochefoucault, marquise de Senecey, comtesse de Randan, baronne de Ruffec et autres lieux, dame d'honneur de la Reine. Le contrat est signé du roi Louis XIII, de la reine Anne d'Autriche, de Mme Charlotte de Montmorency, épouse de Mgr Henri de Bourbon, premier prince du sang, prince de Condé, de leurs fils et fille, Mgr Louis de Bourbon, duc d'Enghien et Mme la princesse

Anne de Bourbon, de messire François, cardinal de La Rochefoucault, de Msr Charles de Valois, duc d'Angoulême, de messire François de La Rochefoucault, duc et pair de France, de messire Henri-Auguste de Loménie, seigneur de La Ville-aux-Clercs, comte de Montbron, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé et secrétaire de ses commandements, comme fondé de procuration des père et mère du futur. L'épouse reçoit en dot la baronnie de Marton en Angoumois et 200,000 livres tournois. L'époux est institué donataire universel de son père qui lui assure une pension de 10,000 livres et reçoit de sa mère 100,000 livres tournois. — Table.

B. 58. (Registre.) — In-4°, papier, 469 feuillets.

1639-1641. — Insinuations. — Donation de la somme de 30,000 écus faite par Françoise de Souvré, gouvernante du Dauphin et surintendante de sa maison, veuve d'Arthus de Lusignan de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, Maudon, Vallon et autres lieux, à ses petites-filles, Marie et Armande de Lusignan, filles de Gilles de Lusignan de Saint-Gelais et de ses deux femmes, Françoise Fouquet et Marie Du Foussé. — Testament de Renaud-Bernard de Grossolles, baron de Flamarens, Montastruc, Le Vigneau, La Chapelle, Mauroux, Le Cluzet et Andiran. Le testateur veut être inhumé dans l'église de Flamarens, au tombeau de ses ancêtres; il laisse à sa mère, Brandélise de Narbonne, l'usufruit de la seigneurie de Flamarens ou de celle du Vigneau, au choix de la légataire, à sa sœur, Marguerite de Grossolles, la somme de 4,000 livres, et il institue pour son héritier universel son frère, Jean de Grossolles. — Contrats de mariage : d'Abraham de Chadois, écuyer, seigneur d'Esquicode, de la juridiction de Saint-Barthélemy, avec Avoye de Curson, fille de feu Jean, écuyer, seigneur de Cailhavel, et d'Hélène de Ruffau, habitante du village des Grands-Londras, paroisse de Saint-Pierre; — de Jean Douzon de Bourran, président en la Cour des Aides de Guyenne, fils de Jacques, président en la première chambre des enquêtes du Parlement de Bordeaux, avec Anne de Montalembert de Roger; — de Gratien de Roussannes, conseiller au Présidial d'Agen, avec Suzanne de Roche, fille de feu Marc Roche, élu et contrôleur en l'Élection d'Agenais, demeurant à Sainte-Livrade. — Table.

B. 59. (Registre.) — In-4°, papier, 580 feuillets.

1641-1642. — Insinuations. — Constitution d'une pension de 200 livres faite par Jean de Villemon, doyen en la Cour des Aides de Bordeaux, pour servir de *titre clérical* à son fils, Pierre, clerc tonsuré du diocèse d'Agen, et faciliter son admission dans les ordres. — Contrats de mariage : de Jean de Couquet, lieutenant-principal au siége présidial d'Agenais, fils de feu Charles, conseiller du Roi audit siége, avec Jeanne Gouguineau, demeurant à Marmande, au quartier de Labat; — de maître Jean Ricoutier, ministre de la parole de Dieu en l'église de Castella et Guironde, fils de Moïse Ricoutier, ministre en l'église de Clairac, lequel était représenté par Jean Bernardin, ministre de l'église de Miramont, avec Marie Richard, fille de feu Jean, aussi ministre de la parole de Dieu en son vivant; — de François de Gironde, marquis de Montclar, baron de Lavaur, Floyrac, avec Blanche de Lespès de l'Oustalneau, fille de feu Jean, baron de Roquecorn, capitaine-major au régiment des gardes du Roi; — d'Antoine de Malvin, écuyer, seigneur de Quissac, avec Anne Dupuy, fille de feu Jean, seigneur de Montagnac, et d'Olimpe Du Faur; — de Jean de Raymond de Cours, écuyer, seigneur de Thoumazeau, « capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied qu'il a l'honneur de « commander pour le service du Roy en ses isles de « Sainte-Marguerite et Saint-Honorat-de-Lérins, en ses « mers de Provence, » avec Marie de Guyon, fille de feu Geoffre, écuyer, seigneur de Bouvé. — Table.

B. 60. (Registre.) — In-4°, papier, 385 feuillets.

1642-1643. — Insinuations. — Acte d'exhérédation par lequel Bertrand d'Audebars, seigneur de Savèze et de Ferrussac, deshérite son fils, Pierre d'Audebars, commandant d'une compagnie au régiment du marquis de Bré, pour avoir épousé clandestinement et à l'insu de sa famille « une certaine fille ou femme » de la ville de Calais, où il était en garnison. — Contrats de mariage : de Jean-Jacques de Sourbié, seigneur de Fontanilhes, avec Catherine, fille de Jonathan de Manas et Lamezan, seigneur de Lasas, lieutenant dans la compagnie des chevau-légers du marquis de Roquelaure; — de Jean-Louis de Bigot, écuyer, seigneur de La Boétie, enseigne d'une compagnie dans le régiment de Picardie, avec Françoise Alphéry, fille de Barthélemy, écuyer, seigneur de La Tuque; — de messire Jean de Baudéan, chevalier, marquis de Parabère, fils d'Henri, chevalier des Ordres du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de S. M., gouverneur du haut et bas Poitou, Châtelleraudais et Loudunois, comte de Parabère, seigneur de La Mothe-Sainte-Héraye, vicomte de Pardailhan, et de dame Catherine de Pardailhan, avec Henriette de Voisin de Montaut, fille de feu François de Voisin, baron de Montaut et de Grammont, et de Jacquette de Beaux-Oncles, depuis femme de François de Montferrand, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, maréchal de camp en ses armées, premier baron de Guyenne, seigneur de Cancon, Casseneuil, vicomte de Foucaude et baron de Frespech. La future reçoit en dot la terre de Grammont. — Table.

B. 61. (Registre.) — In-4°, papier, 476 feuillets.

1643-1644. — Insinuations. — Contrats de mariage : de René de Gonel, chevalier, seigneur des châtellenies de Louzac et Vilervy, fils de feu Claude, chevalier des Ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de la ville de Chartres et pays Chartrain, seigneur de La Ferté, et de dame Louise de Faudoas, avec Antoinette d'Albret, fille d'Henri, sire de Pons, souverain de Bedeilh, seigneur de Miossens, Coaraze et Jardret, et d'Anne de Gondrain ; — de Jean de La Bolbenne, avocat en la Cour, fils d'autre Jean, conseiller au siége présidial d'Agen, et de Jacqueline de La Chèze, avec Jeanne de Montesquiou de Saintarailles. — Testament de Charlotte-Philippe de Talleyrand, novice au monastère de Montmartre-lès-Paris, fille d'Henri, prince de Chalais. La testatrice laisse à sa mère, Charlotte de Castille, l'usufruit de la terre de Beauville en Agenais, à la charge de payer au couvent de Montmartre sa dot fixée à 12,000 livres et de lui servir, sa vie durant, une rente de 500 livres pour son entretien ; pour que la terre de Beauville ne sorte pas de la famille, elle lègue cette terre à son oncle paternel, André de Talleyrand, comte de Grignan, qu'elle nomme son héritier universel, avec faculté pour lui d'entrer immédiatement en possession de ladite terre, à la condition de payer à Charlotte de Castille un douaire de 4,000 livres de rente et d'acquitter les autres charges dont celle-ci était tenue par le présent testament. — Échange fait par Jeanne de Pierrebuffière, veuve de Jean de Gontaut de Saint-Geniés, baron de Cuzorn, des marquisat de Châteauneuf et vicomté de Comborn en Limousin, qu'elle abandonne, moyennant une soulte de 150,000 livres, à Jean-Baptiste d'Auray, seigneur d'Érouville, comte de Dunois, en Beauce, contre la baronnie de Gavaudun en Agenais. — Donation faite par Guillem Bardy, maître papetier du moulin de papeterie appelé d'Esquibat, en la juridiction de Fumel, à Jean Bardy, son fils. — Table.

B. 62. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 306 feuillets.

1645. — Insinuations. — Donations faites par Pierre de Sauveur, chanoine théologal de l'église cathédrale Saint-Étienne d'Agen, à maître Antoine de Boissonnade, président et juge-mage d'Agenais ; — par le même, au collége des Jésuites de la ville d'Agen, représenté par le P. Jean Larhedi, recteur. — Contrats de mariage : de Pierre de Lusignan, seigneur de Galapian, avec Rose de Loubatery, fille de feu Florimond, seigneur de Bellecombe, conseiller en la Cour des Aides de Guyenne ; — de Philibert Hélie de Pompadour, chevalier, marquis de Laurière, seigneur de Bourdet, Puyagu, Mouton, Saint-Étienne, Soumensac et Puymiclan, fils de feu Jean de Pompadour, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine d'une compagnie de chevau-légers entretenue pour le service de Sa Majesté, et de dame Charlotte de Fumel, avec Catherine de Sainte-Maure, veuve d'Antoine de Lenoncourt, marquis de Blaumelle, comte du Saint-Empire, baron de Gondrecour et autres places. Parmi les parents de la future, figurent : Suzanne de Baudéan, fille du comte de Meilhan, fille d'honneur de la Reine, Marie de Saint-Maigrin, aussi fille d'honneur de la Reine, Julie d'Angennes, fille du marquis de Rambouillet, messire d'Ambray, chevalier, seigneur d'Offemont, lieutenant-civil de la prévôté de Paris. — Table.

B. 63. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 466 feuillets.

1645-1647. — Insinuations. — Contrats de mariage : de David Geneste, ministre du Saint-Évangile en l'église réformée de Monsempron et Lustrac, fils de Salomon, bourgeois, assisté de Jacques Bintiol, ministre en l'église réformée de La Parade, avec Marthe de Faure, fille de Pierre, procureur en la Cour présidiale d'Agenais, et de Jeanne de Cahuac ; — de Pierre de Gontaud, écuyer, seigneur de Beaumont, avec Catherine de La Roche, nièce de Daniel de La Roche, bailli et gouverneur pour le Roi de la vicomté de Brulhois ; — de François de Salignac, comte de Fénelon, fils aîné de Pons de Salignac, chevalier, seigneur de La Mothe, Fénelon, Saint-Julien, et d'Izabeau d'Esparbès de Lussan, avec Anne Dulac de la Pérède, fille de feu Mathieu, seigneur de Boisse et Péricard, et de feu Suzanne Du Maine. — Donation faite par Étienne Négré, écuyer, du village de La Fontcave, paroisse de Saint-Arnaud, juridiction de Montpezat en Agenais, lequel déclare « que, peut avoir deux moys ou environ, que Suzanne Don« daye, damoiselle, sa femme, sans luy avoir donné aucun « mauvais traictement, ains sullement en faute de ce qu'il « n'a voullu donner son bien à une sienne filhe, la mariant, « luy estant absent de sa maison, sa dite femme, acistée « de son beau filz, de sa filhe et autres circonvoysins, luy « a pilhé et vollé sa maison, luy ayant emporté son argent, « blé, meubles et linges, mesmes ses deux pistolletz, et « généralement tout ce qu'il avoit à son pouvoir, et s'est « retirée par ce moyen de sa compagnie, sans que du des« puy il l'aye pu induire de retourner en sa compagnie et « luy randre et restituer les choses qu'elle luy avoit robées « et emportées, que fait que a présent il est réduit à ung « pauvre et piteux estat, n'ayant chose aucune pour se « pouvoir allimenter, ny moings de serviteur quy luy se« roient grandement nécessaires à cause de son aage, sans « que du despuis il ayt receu aucune asistance, secours ny « consolations de personne aucune que de maistre Jean-Jac« ques de Pébérac, juge royal de Saint-Sardos et lieutenant « de l'ordinaire de Montpezat, lequel l'a toujours du des-

« puis bien servy, consolé et assisté : en considération des- « quels bons services, » il l'institue son donataire universel. — Table.

B. 64. (Registre.) — In-folio, papier, 373 feuillets.

1647-1648. — Insinuations. — Donation de la seigneurie de Tonneins faite par Jacques Nompar de Caumont, pair et maréchal de France, à sa petite-fille, Charlotte de Caumont, fille d'Arnaud, marquis de La Force, et de dame Jeanne de La Rochefatton, à la réserve de l'usufruit et avec faculté de rachat au prix de 120,000 livres. — Contrats de mariage : de Jean de Serres, écuyer, seigneur de Laval, capitaine d'une compagnie franche et ci-devant gouverneur pour le Roi de Mirarmes en Catalogne, fils de maître Jean, docteur en médecine de la paroisse de Solliès, juridiction de Pauliac en Agenais, avec Anne de Bacalan, fille de feu Jean, écuyer, seigneur de Maugarnit, et de Marguerite de Sensart, demeurant au château de Maugarnit, paroisse de Saint-Antoine-de-Pujols, en Bazadais. — Donation faite par Bernard Baraume, apprenti pintier, engagé pour le service du Roi dans la compagnie du sieur de Péchaly, à Jean Claverie, maître fondeur d'Agen, de tous ses biens situés au lieu du Rat, paroisse de Saint-Arnaud, juridiction de Bajamont.— Nomination de Jean de La Cueye, conseiller au Présidial d'Agen, à la charge de syndic temporel du couvent des frères Mineurs de la Grande-Observance de ladite ville. — Donation faite par Germaine d'Audebar, veuve d'Henri de Galau, du tiers de tous ses biens, à sa nièce, Marie d'Audebar, épouse de Louis de Lafont, seigneur du Cujola. — Table.

B. 65. (Registre). — In-folio, papier, 232 feuillets.

1648-1649. — Insinuations. — Donation de la métairie des Guilhotz, située dans les juridictions d'Aiguillon et de Galapian, faite par Simon Sarrazin, lieutenant civil et criminel en l'ordinaire d'Agen, au couvent des religieux Dominicains de la présente ville, représentés par Prévôt Laforest et Pierre Labarthe, prieur et syndic. — Contrat de mariage de François de Gontaut, baron de Biron, seigneur de Montaud, Montferrand, Brissaubourg, La Valade, maître de camp d'un régiment d'infanterie et capitaine d'une compagnie d'ordonnance pour le service du Roi, fils de feu Jean de Gontaud de Biron, maréchal de camp, et de dame Marthe-Françoise de Noailles, avec Elisabeth de Cossé, fille de François, duc de Brissac, pair et grand-pannetier de France, chevalier des Ordres du Roi et capitaine de cent hommes d'armes, et de dame Guyonne de Ruellan : ladite future habitant à l'Arsenal de Paris, auprès de Marie de Cossé, épouse de Charles de La Porte, seigneur de La Meilleraye, baron de Parthenay, Saint-Maixent, Silly-le-Guillaume, grand-maître et capitaine-général de l'artillerie, maréchal de France, lieutenant-général pour S. M. dans la haute et basse Bretagne, gouverneur des villes et citadelles de Nantes et Fort-Louis. Le contrat est signé du Roi, de la Reine-Régente, du duc d'Orléans, oncle du Roi, de la duchesse d'Orléans, Marguerite de Lorraine, de Mademoiselle, leur fille, de la princesse douairière de Condé, de Louis de Bourbon, premier prince du sang, premier pair et grand-maître de France, d'Arnaud de Bourbon, prince de Conti, d'Anne de Bourbon, duchesse de Longueville, et de sa fille, Marie d'Orléans, de Marie de Bourbon, princesse de Carignan, épouse de Thomas de Savoye, de ses fils et fille, Emmanuel-François-Amédée et Marie de Savoie, du cardinal Mazarini et d'autres grands seigneurs, parents ou alliés des mariés. — Donation faite par François Du Plais, écuyer, seigneur de Villemade et de Codrayre, à Jacques, seigneur de La Peyrière, son fils, du manoir de Codrayre, en la juridiction de Sévignac, et du tiers de tous ses biens à titre de préciput. — Table.

B. 66. (Registre.) — In-folio, papier, 490 feuillets.

1649-1650. — Insinuations. — Acte capitulaire des chanoines de la basilique de Saint-Jean-de-Latran à Rome, conférant à leur confrère, maître César-Maria Raspony, abbé de Saint-Martin de Cassignan, référendaire de l'une et l'autre signature de N. S. P. le Pape, la charge d'administrateur de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Clairac unie à leur église par le roi Henri IV, charge vacante par le décès du dernier titulaire, D. Paul Garganty. — Contrats de mariage : de François Du Gout de La Pujade, seigneur de Cours, avec Jeanne Du Gout, de Daubèze en Bruillois, Sénéchaussée d'Armagnac ; — de Jean-Paul Duluc, avocat au Parlement de Bordeaux, fils de Jean, médecin du Roi, avec Rose de Gary, fille de Bernard, bourgeois de Bordeaux ;— de Geoffroi de Vivans, seigneur dudit lieu, Doyssac, Le Bosc, fils de feu Geoffroi et de Jeanne de Pardaillan, comtesse de Panjas, avec Jacqueline de Caumont, fille d'Henri, marquis de Castelnau, seigneur de Boisse, Cugnac, Rocquépine, Montpazier, et de Marguerite d'Escodéca, petite-fille de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, pair et maréchal de France. — Accord passé entre noble Jean de Claret et Melchior Delard, sa femme, réglant leur séparation volontaire de corps et de biens, « afin de pouvoir vaquer plus diligemment au salut de leurs âmes. » Sentence de la Cour présidiale d'Agen homologuant et ordonnant l'exécution du susdit accord. — Donation faite par Arnaud de La Crompe, prévôt et chanoine de l'église métropolitaine d'Auch, à Pierre de La Crompe, son frère, conseiller en la souveraine Cour des Aides de Guyenne, d'une somme de 8,000 livres à prendre sur l'office de contrôleur ancien des décimes du diocèse d'Agenais appartenant à lui, donateur. — Table.

B. 67. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 558 feuillets.

1650-1651. — Insinuations. — Contrats de mariage: de Jean de Chemillac, avocat, fils de feu Géraud, avocat du Roi en la Cour de la Sénéchaussée et siége présidial d'Agenais, et de Marguerite de Lescazes, avec Marguerite de Raillery, fille de Jean, avocat du Roi en l'Élection d'Agenais; le père de la future lui constitue en dot « le corps « de son office d'avocat du Roi, avec les anciens droits « attribués audit office, consistant en 100 livres de gages, « 20 livres d'augmentation, 40 livres de taxations ordi- « naires et 300 livres pour les anciens quinze sols et vé- « riffications de rooles, » s'engageant de plus à résigner son office en faveur de son futur gendre; — de Gaston de Secondat, baron de Roquefort, seigneur de Rocques, gentilhomme servant du Roi, fils de feu Pierre, conseiller du Roi en son Conseil d'État, maître d'hôtel ordinaire de S. M., et d'Anne de Pontac, avec Gabrielle de Gardes, fille de Jean, conseiller honoraire au Présidial d'Agen, seigneur de Coleirac; le futur est assisté de Mgr d'Estrades, évêque de Périgueux, de Jean de Secondat, conseiller au Parlement de Bordeaux, seigneur de Montesquieu, de Marie Dupont, femme de Godefroi d'Estrades, conseiller du Roi en son Conseil d'État, lieutenant-général pour S. M. en Italie et colonel en Hollande; — de François de Montpezat, baron de Laugnac, capitaine aux gardes du Roi, fils de Charles, chevalier des Ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, comte de Laugnac, baron de Touars, Frégimont, Le Fraysse, et de Serène de Durfort, dame de Lafotz, Bajamont, Fauguerolles, avec Marie de Lalanne, fille de Sarran, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, second président au Parlement de Bordeaux, lieutenant-général en la haute et basse Guyenne pour la marine, vicomte de Pounet en Bazadois et de Villandrau, patron et collateur *pleno jure* du chapitre de Villandrau. — Table.

B. 68. (Registre.) — In-4°, papier, 543 feuillets.

1652-1654. — Insinuations. — Contrat de mariage de très-haut et puissant prince Henri de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France, assisté de Frédéric-Maurice de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, son frère, avec Charlotte de Caumont, fille d'Arnaud de Caumont, conseiller du Roi en ses Conseils, marquis de La Force, et de Jeanne de La Rochefatton. Le Roi fait donation au futur de la somme de 100,000 livres à prendre sur les deniers de son épargne, « ainsy que « S. M. a accoutumé de donner à ceux de sa naissance et « qualité. » La communauté de biens est établie pour les meubles et les acquêts, excepté pour une somme de 300,000 livres due par le Roi au maréchal. La future reçoit en dot la baronnie de La Ferté, estimée 230,000 livres, plus 50,000 livres en argent, en outre de la terre de Tonneins, qui lui appartenait en vertu d'une donation à elle faite par son aïeul, le 14 septembre 1647. Enfin, le marquis de La Force et sa femme s'obligeaient à instituer leur fille leur héritière universelle, s'il ne leur naissait pas d'enfant mâle. — Testament de Michel de Cunolio, chanoine-archidiacre de Montaldes, *sive* de Montclar, en l'église cathédrale d'Agen. Il lègue aux couvents des Jacobins, Carmes, Cordeliers et Augustins d'Agen, à chacun 10 livres, aux Capucins de la même ville, 20 livres, à l'Ermitage de Saint-Vincent, au couvent de Notre Dame-de-Bon-Encontre, aux confrères du Rosaire, des Jacobins et de la grande congrégation de ladite ville, à chacun 10 livres, aux deux hebdomadiers et aux douze plus anciens prébendés de l'église cathédrale, un capital de 150 livres, pour la fondation d'une messe annuelle qui devait être célébrée à son intention dans la chapelle de Saint-Éloi, en ladite église, à ses successeurs, les archidiacres de Montaldes, 450 livres, pour la fondation de douze messes annuelles dans l'église de Montclar, pour les réparations de cette église et pour distribution d'aumônes aux pauvres de la paroisse; aux confréries de Saint Clair et de Notre-Dame du Rosaire dudit Monclar, à chacune 10 livres. Il laisse à son neveu, Laurent Morel, de Piobes, en Piémont, tout ce qu'il possède audit pays de Piémont, et il institue pour son héritier principal François-Michel de Cunolio, son filleul, fils d'Antoine-Gabriel, assesseur criminel et lieutenant civil au siége présidial d'Agen. — Table.

B. 69. (Registre.) — In-folio, papier, 347 feuillets.

1654-1655. — Insinuations. — Donations faites: à Jeanne Bobila, femme de Jacques Trerdebas, boucher d'Agen, par Jean Bonnefoy, son cousin, « à présent por- « tant les armes pour le service du Roy en la compagnie « coronelle du régiment de Normandie qui est en garnison « dans la présente ville et est sur le point d'en desloger; » — par Pierre Vaysselte, tisserand, de Roquecorn, à Raymonde, sa fille, épouse de Jean Boyssou, tisserand. — Contrats de mariage: de Jean Merle, sieur de La Ramade, avec Jeanne de Videran, fille de Pierre, écuyer, sieur de Saint-Surin, gouverneur du château de Cahuzac; — d'Antoine de Faure, fils de Jean, marchand d'Agen, avec Antoinette de Champier, fille de Jacques, receveur des deniers d'Agenais; — de Jean Villeneufve, sieur de Montredon, du lieu de Gavaudun, avec Esther de Rimonteil. — Testaments de Pierre Fauguier, juge de Clairac, et de Moïse Mounicat, lieutenant en la judicature de Soumensac, tous deux faisant profession de la religion réformée. — Table.

B. 70. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 449, feuillets.

1655-1656. — Insinuations. — Donation faite par

Jean Du Lion, chanoine de l'abbaye de Moissac, fils aîné de Jean-Paul Du Lion, seigneur de Gasquet, juridiction de Castel-Sagrat, et de Marie Rougier de Comminges de Bruniquel, à Gui Du Lion, sieur de Coulonges, son frère puîné, de la moitié des biens paternels et du tiers des biens maternels qui lui avaient été assurés par le contrat de mariage de leurs père et mère. — Contrats de mariage : de Jean-Fimes de Bonnefont, seigneur de Mothes et Cardelus, premier capitaine au régiment d'infanterie du Havre, avec Françoise Du Chemin, fille de feu Antoine, baron de Lauract, et de Françoise de Gelas de Liberon ; — d'Étienne de Seguy, seigneur de Beaulieu, fils de Jacques, maréchal de camp, seigneur de Périgual en Quercy, avec Charlotte-Thérèse de Gaulejac, fille de Jean-Gabriel, vicomte de Pechalvel, et de Jeanne de Valon de Gouzon. — Codicille de Marguerite de Godail, veuve de Clément de Rupère, conseiller au Présidial d'Agen, augmentant le legs par elle fait dans son testament à Marguerite de Peleguignon, sa petite-fille. — Table.

B. 71. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 418 feuillets.

1656-1657. — Insinuations. — Contrats de mariage : de Joseph de Lescalle, écuyer, fils de feu Joseph-Juste de Lescalle, écuyer, et de Catherine de La Bernetière, avec Isabeau de Salelles, fille de noble Marc-Antoine et de feu Marie d'Hébrard ; — de Fabien de Lafont et de Jean, chevalier des Ordres du Roi, marquis de Saint-Projet, seigneur de Feneyrol, La Bastide, Marniac, Montesquieu en Quercy, avec Françoise de Rilhac, fille aînée et héritière de François, chevalier des Ordres du Roi, maréchal de ses camps et armées, bailli des montagnes d'Auvergne au siége de Salers, marquis de Rilhac, baron de Saint-Martin de Valmarous, seigneur de Saint-Pol, Le Doignon, Blanac, et de Louise Duboys ; — d'Arnaud de Cieutat, baron de Pujols, Tombebouc, avec Claire de Reyssac, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Castel et de La Mothe, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de feue Marguerite de Landas ; — de Jean de Gary, sieur de La Piquade, fils d'Étienne, sieur de Vigneyras, et de feu Suzanne de Laroche, avec Angélique de Raymond, fille de feu Charles, sieur de La Roumaine, et d'Anne Dordaigue, de Layzac, juridiction de Gavaudun ; — de François de Bailharguet, écuyer du duc d'Épernon, avec Marie de Vessié, demoiselle de La Borie, fille de Jacques de Vessié, écuyer, gouverneur de Castelnaud pour le duc de la Force, et de Diane de Raymond de Champs ; — de Léon de Gironde, seigneur de Castelsagrat, avec Catherine Du Tilhet, fille de Jean, baron et seigneur justicier de Mauroux, Orgueilh, Thouzac, La Capelle et Le Touron, et de feue Françoise Du Luc de La Pérède. — Donation faite au couvent des Augustins d'Agen, par Guilhem Roubert, *brassier* (manœuvre) du lieu de Passarieu, paroisse de Saint-Pey de Malau, juridiction de Puymirol, de ses droits dans la succession de feu Jean Roubert. — Table.

B. 72. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 472 feuillets.

1657-1659. — Insinuations. — Prise de possession de l'abbaye de Saint-Maurin, au nom d'Alexandre Toulerat, aumônier ordinaire du Roi, par ses procureurs, lesquels, en signe de vraie, réelle, actuelle et corporelle possession, tirent par diverses fois le verrou et heurtent à la porte de la maison abbatiale, vont s'asseoir dans la halle du couvent, en la salle où s'exerce la justice de l'abbé, sur le siége du premier consul, font le tour des masures de l'ancien château de la baronnie de Moyssaguet, dépendant de l'abbaye, prennent place sur le banc du juge de la seigneurie, et enfin parcourent la place publique du bourg de Saint-Sixte et visitent l'aire où sont réunies les gerbes de la dîme. — Contrats de mariage : de Joseph de Rangouze, avocat, fils de feu Guillaume, secrétaire en la Cour des Aides de Guyenne, et de Jeanne d'Anselin, avec Marie de Barbier ; — de Jacques de Montesquieu, baron de Saintrailles, avec Marie de Montpezat, fille de Charles, comte de Laugnac, baron de Frégimont, le futur assisté de François de Morin, conseiller en la Chambre de l'Édit de Guyenne et gouverneur d'Albret ; — de Gabriel de Rouffignac, seigneur de Marzac, enseigne d'une compagnie du régiment des gardes du Roi, fils de Jacques, seigneur de Fresnoy et La Boytie, avec Marie-Thérèse de Malartic, fille de feu Amanieu, président ancien en l'Élection d'Agenais, le futur assisté de Jean-François de Bigot, chevalier, seigneur de Saint-Quentin, comte de Plassac, secrétaire de Sa Majesté, maison et couronne de France, gouverneur des villes et château d'Auxonne et Castillonnès, sous l'autorité du duc d'Épernon. — Donation faite au couvent des Carmes d'Aiguillon, par Pierre Pujols, recteur de l'église de Notre-Dame-de-Pellaguac, d'une somme de 100 livres pour être inhumé dans l'église du couvent, et d'une rente de 12 livres 10 sous, pour la fondation d'une messe quotidienne de *Requiem* pendant deux années. — Révocation des donations faites par Simon Sarrazin, lieutenant en l'ordinaire d'Agen, à Guillaume Boyer, au préjudice de Jeanne Sarrazin, sa fille. — Table.

B. 73. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 353 feuillets.

1659-1660. — Insinuations. — Testament de Marie Parailloux, veuve de Bertrand de Mettau, lieutenant-particulier au sénéchal d'Aiguillon. — Contrats de mariage : de François de Bar, écuyer, sieur de Lunel, avec Jeanne de Martin, fille de feu Jacques, sieur de Beziat, et de Marie de Loches ; — de Philippe de Carbonnières, marquis de La Capelle-Biron, Salon, Le Pin, capitaine au régiment de

cavalerie de S. Ém. avec Lucrèce de La Baume de Foursac, fille de François, marquis desdits lieux de La Baume et Foursac ; — d'Antoine de Lustrac, seigneur de Canabazes, avec Françoise de Boissonnade, fille de Géraud, président et juge-mage en la Sénéchaussée d'Agenais et Gascogne, et de Geneviève Hopil ; — de Jean-Baptiste de Carbonnié, écuyer, fils de feu François, en son vivant gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, cornette de la compagnie d'ordonnance de Mgr le duc d'Orléans, et d'Henri de Buade de Frontenac, avec Gabrielle de Rouffignac, fille de Jacques, seigneur de Fresnoy, et d'Anne Le Bigot ; — de Jean de Bonnal, écuyer, sieur d'Aujac, avec Marie de La Mothe-Lambert, fille de feu Charles, seigneur de Monbon ; — de Louis de Fumel, vicomte dudit lieu, avec Marguerite de Lévy, fille de Jean de Lévy de Lomaigne, baron de Mirepoix, et de Marie de Caulet. — Donation faite à Jean Delbon, chirurgien, de Puymirol, par sa sœur Catherine, femme d'Antoine Masson, de Combebonnet, de l'universalité de ses biens, à la réserve de l'usufruit et d'une somme de 100 livres. — Table.

B. 74. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 423 feuillets.

1660-1661. — Insinuations. — Testament de François de Montferrand, premier baron de Guyenne, vicomte de Foucaude, seigneur de Cancon et Casseneuil. Il veut être inhumé dans l'église de Cancon, au tombeau de ses ancêtres; il lègue aux chanoines de ladite église la somme de 3,000 livres en capital, et institue pour son héritière universelle Jacquette de Beaux Oncles sa femme, lui substituant Marie-Felize de Voisins, fille de ladite dame, épouse de Jean-Paul de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, lieutenant-général des armées du Roi. — Donations faites : par Robert de Rémond, aumônier et prédicateur ordinaire du Roi, prieur de Sainte-Catherine de Beaulieu, Lillate et La Fresnaie, à son frère, Charles de Rémond, trésorier général de France en la Généralité de Guyenne; — à la maison des Orphelines de Saint-Joseph d'Agen, par Guillaumette Paloche, âgée de 16 ans, reçue depuis huit ans dans ledit établissement ; — au couvent de Notre-Dame-de-Bon-Encontre, par Robert Deglos, marchand, natif du diocèse de Bayeux, et Claudine Dubois, sa femme; — à l'hôpital d'Agen, par Étienne Du Périer, curé de la paroisse de Beichac-entre-deux-mers, d'une maison située en la ville d'Agen, paroisse de Saint-Caprasi, faisant coin à la rue appelée de l'Hôpital, autrement du Martyre, tirant de la place Caliba à Saint-Caprasy; — aux Carmes d'Aiguillon, par Mathurine Dubois, veuve de Bernard Missotte ; — aux mêmes, par Jean de Lavigne, marchand, et Jeanne de Lesperon, sa femme. — Anoblissement des rentes dépendant de la maison noble et métairie de La Martinie, autrement del Piquard, en la paroisse de Caussac-le-Vieux, accordé à Jean Guary, par Jeanne-Françoise de Monluc, princesse de Chalais, comme dame de Pujols, moyennant 380 livres. — Contrats de mariage : d'Étienne de Mussy, avocat, fils de Bernard, receveur des tailles en l'Élection d'Agenais, et de Marguerite de Corne, avec Isabeau de Codoing, fille de François, élu et contrôleur en ladite Élection, et de Marguerite de Sabaros ; — de Jacob d'Hébrard, fils de Charles, seigneur de Rocqual, Mazières et Palandran, et de Paule de Sarrau, avec Françoise de Malvin, fille de Charles, seigneur de Montazet et Queyssac, et de feue Léonore de Vassal. — Table.

B. 75. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 425 feuillets.

1661-1663. — Insinuations. — Donations faites : par messire Barthélemy d'Elbène, évêque et comte d'Agen, à Pierre Fourcaud, son écuyer de cuisine, de tous les fonds que lui, donateur, avait acquis dans la paroisse de Monbran, aux environs du château épiscopal ; — par Pierre de Roquerousse, avocat en Parlement, à l'église de Saint-Pierre-de-la-Croix, juridiction de Montastruc, d'une métairie située au village de L'Esquirol, même juridiction, pour la fondation de six messes annuelles. — Accord passé entre dame Melchior de Lard de Rigoullières et son mari, Jean de Claret, gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère unique du Roi, par lequel les parties annulent l'acte de séparation volontaire de corps et de biens, intervenue entre elles. — Tutelle des enfants mineurs de Madeleine de Boisse et de feu Jean de Bardouin, comte de Sansac, lieutenant-général des armées du Roi en Italie, déférée à leur mère par la cour de la Sénéchaussée d'Agenais. — Testament de Jean-Jacques de La Boulbenne, docteur en médecine. Le testateur fait des legs aux pères de l'Observance de Saint-François de la ville d'Agen, dans l'église desquels il veut être inhumé, aux Jacobins, aux Augustins, aux Carmes mitigés, Minimes, Capucins, Carmes deschaux, Ermites de l'ermitage de Saint-Vincent, à la confrérie des Pénitents-Blancs, à la maison des filles orphelines, à l'hôpital de ladite ville, « ou à la manufacture qu'on a projeté de faire; » il laisse tous ses livres de médecine à son neveu, Bernard de Logré, docteur en médecine, et il institue pour son héritier son fils unique, Jean-Joseph de La Boulbenne. — Contrats de mariage : de Jean-François de Bigot, marquis de Saint-Quentin, comte de Plassac, avec Anne de Pontac, fille de Jacques, procureur-général au Parlement de Bordeaux, comte de Velhade, et de Finette Dalesme ; — de Jean de Lavigerie, fils de Pierre-Alain, écuyer, conseiller en la Cour des Aides de Guyenne, chanoine et chantre de l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux, et de Louise de Villemon, avec Jeanne de La Crompe, fille de Pierre, conseiller en ladite Cour des Aides; — d'Arnaud-François Du Castanier, seigneur de

Sainte-Foi, en la juridiction de Tournon, et de Pech-de-Quers, avec Catherine de Beynac, fille de feu Jean-François, seigneur de Tayac, Les Ayzies et La Poumarède. — Table.

B. 76. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 403 feuillets.

1663-1664. — Insinuations. — Donations faites : par François de Carbonneau, écuyer, sieur des Anges, au couvent des Carmes déchaussés d'Agen, des cens, rentes et oblies qu'il possédait sur deux maisons situées dans ladite ville, l'une entre la rue Garonne et la rue des Juifs, l'autre entre la rue de Garonne, autrement de Moncorny, et la ruelle du Petit-Paradis; — par Françoise d'Escourailles, veuve de Pierre de Montalembert, seigneur de Rouetz, à Jean de Montalembert, son fils, écuyer, sieur de Mures. — Contrats de mariage : d'Alain de Geneste, écuyer, baron de Malaronnetz, avec Marie de Madailhan, fille d'Élie, sieur du Cauze, et de feu Jeanne de Peyrarède; — de Jean-Gaston de Neymet, seigneur de Montmarès, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie du comte de Marchin, avec Jeanne de Carros, fille de feu Jean, bourgeois de Villeneuve, et de Marie Jacoubet; — de François de Rivière, vicomte de Labatut, au pays de Rivière-Basse, en Armagnac, baron d'Auribat, Estirac, Sauvaignac, Liberos, Laval, gentilhomme honoraire chez le Roi, gouverneur des ville et château de Penne d'Albigeois, fils de feu Louis Bompar de Barboutan, vicomte de ladite vicomté de Labatut, avec Melchiore de Bourran, fille de Jean Douzon de Bourran, chevalier, président en la Cour des Aides de Guyenne, et d'Anne de Montalembert. — Testament de Jean de Longueval, écuyer, sieur de Panguerie. Il déclare être conjoint en mariage avec Françoise de Gieux-Caylus et en avoir eu huit enfants, trois fils, Lévy, Henri et Arnaud, et cinq filles, Marie, Madeleine, Jeanne, Gabrielle et Françoise; il appelle son fils Henri de Longueval, sieur du Peyrat, enseigne colonelle au régiment de Picardie, à jouir de la donation de la moitié de ses biens faite par lui, testateur, dans son contrat de mariage, en faveur d'un des enfants mâles à venir dudit mariage; il institue ses légataires et héritiers particuliers ses fils Lévy et Arnaud, chacun pour la somme de 18,000 livres, ses filles Gabrielle et Françoise, pour la même somme, et déclare avoir suffisamment doté en proportion de ses biens ses trois autres filles, Madeleine, religieuse-professe au couvent des Ursulines de Cahors, Marie, veuve du baron de Razac, et Jeanne, femme du sieur de Margnac. — Table.

B. 77. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 416 feuillets.

1664-1665. — Insinuations. — Donations faites : en augmentation de dot, par Jeanne de Bécais, veuve de Jean de Cayrouze, juge-royal de Montflanquin, à Suzanne, sa fille, mariée à Isaac de Serre, avocat, d'une somme de 1,000 livres, d'un grand coffre-bahut, d'un lit garni de plume à raies bleues, avec courtepointe, matelas, couverture verte et la garniture du lit de rase verte; — par Jean Fialdès, manœuvre, de la paroisse de Bournac, aux pauvres de l'hôpital d'Agen, de la moitié d'une maison située au lieu de La Font, juridiction de Montaigut; — par Jean de Narbonne, prieur en l'église de Saint-Caprasy d'Agen, à Jean-François de Narbonne, seigneur d'Aubiac, son neveu, de toutes ses créances sur François de Narbonne, seigneur de Birac, son frère. — Contrats de mariage : de Jacques de Fontainemarie, avocat au Parlement de Bordeaux, avec Jeanne de Saint-Angel, fille de François, écuyer, seigneur de La Brède, et de Jeanne de Mallet; — de Charles de Malvin, seigneur de Montazet, avec Gallianne de La Cropte, fille de Louis-Joseph, seigneur de Chanteyrac, et de Marthe Raymond; — d'Henri de Vivans, chevalier, commandant le régiment de cavalerie de Brégy, avec Serène de Capvert, veuve de Josué de Feytis, écuyer, seigneur de Sigallas. — Testament de Serène de Durfort de Bajamont, épouse de Charles de Montpezat, comte de Laugnac. La testatrice veut que son corps soit inhumé dans l'église des religieux de la Grande-Observance d'Agen, au tombeau de famille de son mari, et que son cœur soit porté dans la chapelle de Lafotz, au tombeau de ses ancêtres. Outre une somme d'argent pour fondation de messes qu'elle laisse aux religieux de l'Observance, elle leur lègue « un drap de vellours qui demeurera sur son tombeau l'an « de son decez, et une chasuble avec ses courtibaulz et une « chappe ou pluvial de mesme estoffe; » elle ratifie la donation de 4,000 livres qu'elle avait ci-devant faite à la maison des filles Orphelines de la ville d'Agen, distribue des legs aux couvents des Carmes, Jacobins, Capucins et Augustins d'Agen, à ses serviteurs, entre autres à Margot, femme de chambre de Mme de Lusignan, sa fille, et laisse « à Davance, en cas qu'il épouse ladite Margot, et non « autrement, la somme de 600 livres et les provisions de « la judicature de Grimacq et Parsacq; » elle recommande à son mari et à son héritier d'avoir soin de M. Tancoigne, précepteur de son jeune fils, « lequel elle prie de se conten- « ter de sa bonne affection et de l'assurance que son mari « et son héritier lui procureront tous les avantages qu'ils « pourront, et que son disciple n'oubliera pas les obliga- « tions qu'il lui a à son éducation; » elle donne à sa seconde fille son gros diamant et sa croix de diamants qui sont engagés et qu'elle veut être retirés, et le surplus de ses joyaux et nippes, à la réserve d'un petit diamant qu'elle laisse à son jeune fils, et de ses pendants d'oreille et boutons de diamants qu'elle prie sa belle-fille d'agréer pour arrhes de son amitié. — Table.

B. 78. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 410 feuillets.

1665-1667. — Insinuations. — Contrats de mariage :

de Paul-Gabriel de Foix de Mauléon, vicomte de Conserans, baron de Montégut, avec Élizabeth de Pellot, fille de Claude, seigneur de Port-David, Sandarès et Saint-Martin-l'ars, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, intendant de police, justice et finances en la Généralité de Guyenne, et de dame Claude Le Camus ; — de très-haut et très-illustre prince, Mgr François de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, fils de François, duc de La Rochefoucauld, pair de France, et d'Andrée de Vivonne, avec Jeanne-Charlotte Du Plessis, fille et héritière de feu Henri, seigneur de La Rocheguyon, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, et de feu Élizabeth de Launoy : le présent contrat passé en présence du Roi, de la Reine-Mère, de Mgr le duc d'Anjou, frère unique du Roi, de Mademoiselle, du prince de Conti et de dame de Martinozzi, son épouse, du cardinal de Mazarin, de César, duc de Vendôme, de Mercœur, Beaufort, Penthièvre et d'Estampes, pair et grand-amiral, chef et surintendant des mers de France, et de 115 autres seigneurs et dames de la cour, parmi lesquels : Élizabeth de La Tour, épouse du duc d'Elbœuf, beau-père de la future, mademoiselle d'Harcourt, fille dudit duc d'Elbœuf et sœur utérine de la mariée, et l'abbé Thomas Esprit, prêtre de l'Oratoire. Le futur est reconnu par ses père et mère comme leur principal héritier et reçoit en avancement d'hoirie 20,000 livres de rente à prendre sur les terres de Cahuzac, Montignac-Charente, Génac, Verteuil, Marcillac et Auville. La future se constitue en dot l'intégralité des successions de ses père et mère. — Donation faite au couvent du Tiers-Ordre de Saint-François-de-Bonencontre, par Pierre Parreil, bourgeois et jurat de Dondas, de tous ses biens, sous la réserve seulement de l'usufruit. — Contrat passé entre les religieuses du couvent de l'Annonciade de Villeneuve, représentées par la mère ancille, Jeanne de Cieutat, et Dominique Douzon, femme d'Henri d'Hébrard, écuyer, seigneur de Bonrepos. Moyennant la donation d'un capital de 2,500 livres et le paiement d'une pension annuelle de 300 livres, les religieuses s'engagent à recevoir et à entretenir dans leur couvent la dame de Bonrepos « en habit de sécu« lière. » — Table.

B. 79. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 400 feuillets.

1667-1669. — Insinuations. — Donation faite par les consuls de la ville d'Agen, de l'année 1668, parmi lesquels figure noble Joseph de Lescalle de Vérone, à Martin Grou, « en considération des services qu'il a rendus au public ès « années 1652, 1653 et 1654 que la dite ville fut affligée de « la peste, » de quatre cartonnats de terre situés au lieu appelé les Logis de Renaud, « où de tout temps ont esté ense« vellis les mortz en temps de maladie contagieuse, » pour y faire construire une chapelle à l'honneur du bienheureux Saint-Roch. — Contrats de mariage : de messire Arnaud Nompar de Caumont, duc de La Force, en Périgord, pair et maréchal de France, assisté de ses frères, Jean de Caumont, marquis de Tonneins, et François, marquis de Castelmoron, avec Louise de Belsunce, fille de Jacques, seigneur de Born, en la juridiction de Montflanquin, et de feue Jeanne de Leffe ; — d'Arnaud de Belsunce, frère de Louise qui précède, avec Anne de Caumont de Lausun, petite-nièce du duc de La Force ; — d'Adrien de Talleyrand de Grignols, comte de Grignols, Beauséjour et Saint-Léon, en Périgord, et baron de Beauville, en Agenais, fils d'André et de la dame de Courbon, avec Suzanne Jaubert de Saint-Gelais, demoiselle de Bourzac et Saint-Seurin, fille de feu Gabriel Jaubert de Saint-Gelais, conseiller au Parlement de Bordeaux, et d'Anne d'Affis ; — d'Henri de Labaig, comte de Vialla, de la ville de Morlaas en Béarn, fils de Jacob, baron de Domey, seigneur de Gerderech et Montaud, avec Anne de Rochefort, fille de Charles de Rochefort de Saint-Angel, captal de Puichagut, marquis de Théobon, et de Jeanne d'Escodéca de Boisse. — Table.

B. 80. (Registre.) — In-folio, papier, 466 feuillets.

1669-1670. — Insinuations. — Donations faites : par Catherine de Campagno de Patras, veuve de Jean de Boissonnade de Laroque, aux Ursulines de la ville du Port-Sainte-Marie, d'une somme de 400 livres pour les réparations de leur église ; — par la même, aux religieuses de la Visitation d'Agen, d'une somme de 3,600 livres, à la condition d'être reçue, nourrie et entretenue dans leur monastère, sans être obligée de pratiquer la règle de l'ordre et avec faculté d'en sortir pour les besoins de sa santé ; — par Géraud Degiers, bourgeois d'Agen, au couvent du Tiers-Ordre de Saint-François-de-Bonencontre, d'une vigne située au lieu de Laroqual, paroisse de Sainte-Radegonde ; — par Arnaud de Fayolles, écuyer, à son neveu, Pierre de Fayolles, sieur de Césérac, de tous ses biens, à la réserve de l'usufruit. — Testaments : de Jean-Pierre Dupouy, sieur des Portes, qui lègue aux anciens du consistoire de la R. P. R. de la ville de Clairac, la somme de 100 livres et institue son fils, Charles, pour son héritier ; — d'Eyméric de Bacalan, écuyer, ci-devant lieutenant-général et commissaire examinateur au siége présidial de Libourne, et maintenant lieutenant-général civil et criminel, lieutenant-particulier, assesseur et commissaire examinateur au siége royal de Castelmoron en Albret « ayant esté privé de « cellui-là et remis en cellui-cy à cause de la religion. » Il veut être enseveli dans la chapelle de sa maison, qui est au cimetière de ceux de la Religion à Pujol, et entend qu'aussi longtemps qu'il y aura exercice de la religion réformée à Castelmoron par la prédication de l'Évangile, ses héritiers payent annuellement 40 livres pour l'entretien du

pasteur, et fournissent la somme de 100 livres pour la construction d'un temple en ladite ville. — Contrats de mariage : de Bernardin de La Gardelle, sieur de Cars, avec Marguerite de Pelagrue, fille de Françoise de Montagut et de feu Louis de Pelagrue, seigneur de Montagudet, au diocèse d'Agen, Sénéchaussée de Lauserte, en Quercy ; — de Réné d'Auray, marquis de Gavaudun, fils de Jean-Baptiste, baron de Serouville, gentilhomme de la chambre du Roi, et de Françoise de Souillac, ci-devant dame d'honneur de la feu Reine-Mère, avec Élizabeth de Bourzolles, veuve de Louis Lecoq, sieur de La Cantinolière, et fille de François de Bourzolles, vicomte dudit lieu, capitaine de cinquante hommes d'armes, et de Gabrielle d'Orléans. — Table.

B. 81. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 461 feuillets.

1670-1672. — Insinuations. — Contrats de mariage : de Joseph de Couquet, avocat du Roi en la Cour présidiale d'Agenais, fils de Jean, lieutenant-principal audit siége, avec Antoinette de Malvin, fille de Charles, seigneur de Montazet et Quissac, et de feue Éléonore Vassal de La Tourrette ; — de Charles Du Pouy, écuyer, seigneur de Portes et Saint-Girons, abbé de Saint-Girons, fils de feu Jean-Pierre, seigneur et abbé des mêmes lieux, et de feue Marie de La Ramière, habitant de Clairac, avec Marguerite de Bar, fille de feu Pierre et de Jeanne de Salamon, du château de Mauzac, diocèse de Montauban ; — de Pierre de Bordes, avocat, fils de Martial, lieutenant-particulier au siége présidial et Sénéchaussée d'Agenais, et d'Antoinette de Sevin, avec Anne de Roussannes, fille de Gratien, conseiller en ladite Cour : le futur, assisté de ses oncle et tante, Armand de Sevin, écuyer, seigneur de Ganet et de Pécile, et Marguerite de Sevin, veuve de Joseph Du Bernet, premier président au Parlement de Bordeaux. — Donation faite à Joseph de Rangouze, sieur de Beauregard, avocat, par sa tante, Bertrande Bezard, veuve de Pierre de Rangouze, conseiller et secrétaire du Roi. — Arrêt du Grand Conseil renvoyant, pour cause de suspicion, au sénéchal d'Agenais, la connaissance de tous les procès mûs ou à mouvoir entre Louis de Biran, comte de Gouhas, baron de Pontarion, et ses feudataires des seigneuries de Puy-Pardin, Cannes et Goularde, situées dans la juridiction de Condom. — Table.

B. 82. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 314 feuillets.

1672-1673 — Insinuations. — Lettres du Roi autorisant Joseph de Lescalle de Vérone, écuyer, ci-devant premier capitaine au régiment de Candale et gouverneur du château de Nérac, fils de Joseph de Charrier, à porter le nom et les armes de *Lescalle de Vérone*, conformément aux clauses du testament de son aïeule paternelle, Anne de Lescalle de Vérone, femme de Jean de Charrier. — Testament de Jules-César Scaliger, autrement de Lescalle, daté d'Agen, le 15 septembre 1558. Le testateur veut être inhumé dans l'église des Augustins d'Agen, sous une dalle de marbre portant en lettres romaines cette épitaphe : « *Julii Cœsaris Scaligeri quod fuit.* » Il institue sa femme, Audiette de La Roque, usufruitière de tous ses biens, et son fils aîné, Sylvius de Lescalle, son héritier universel, lui substituant ses autres fils, par ordre de primogéniture, et à ceux-ci ses filles, aussi dans le même ordre. Enfin, il distribue des legs à ses autres enfants : Joseph, le puiné, Léonard et Constant, Anne, encore fille, Bertrande, mariée à Antoine de Cantarel, magistrat, et Françoise, religieuse au monastère du Paravis. — Testament de Joseph Della Scalla, fils de Jules-César, fait à Leyde, le 18 novembre 1611. Le testateur institue Anne Della Scalla, sa sœur, son héritière pour tous les biens qu'il possède en Guyenne, lui substituant son fils, Joseph Charrier. Il lègue ses livres en langue hébraïque, syriaque et éthiopienne, à l'Académie de la ville de Leyde ; à Isaac Cazaubon, une coupe d'argent dorée que lui avaient donnée les États de Hollande ; à Jacob Secondat de Roques, seigneur de Montesquieu, son cousin, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, une médaille des Provinces-Unies avec la chaîne d'or à laquelle elle était suspendue ; à la librairie de l'Académie de Leyde, son portrait peint par Daniel et l'effigie en cire de son père ; il charge Heinsius, professeur à l'Académie de Leyde, de revoir et d'éditer les commentaires de son père *in Aristotelem, de historiâ animalium*, et Gomerus, de faire réimprimer, avec les corrections qu'il laisse, son édition d'*Eusebius*. Quant aux autres écrits inédits de lui et de son père, il les lègue à la librairie de l'Académie de Leyde, à la condition qu'ils ne sortiront pas de cette bibliothèque et qu'ils ne seront communiqués à personne, défendant qu'ils soient mis en lumière ou qu'on en donne des extraits. — Testament d'Anne de Lescalle, fille de Jules-César et sœur de Joseph, veuve en premières noces de Jean de Charrier, et en secondes noces, de Pierre de Charitat. — Contrat de mariage de Sylvius de Lescalle de Vérone, avec Catherine de Biran de Gouhas. — Ordonnance de maintenue de noblesse rendue au profit de Joseph de Lescalle de Vérone, par Pierre Dupuy, procureur du Roi au siége présidial de Condom, commissaire subdélégué de Mgr de Pellot, intendant de Guyenne. — Commission de garde-chasse au pays d'Agenais, délivrée au sieur Cassaigne, par Maximilien de Belleforiere, marquis de Soyecourt, grand-veneur de France. — Certificat accordé à Bertrand de Bechon, seigneur de Caussade, par le lieutenant du Roi de la ville et citadelle de Puymirol, pour attester que M. de La Tour, fils aîné du sieur de Caussade, se rend à l'armée de Hollande, pour y servir en qualité de volontaire, avec six soldats équipés à ses frais. — Table.

B. 83. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 269 feuillets.

1673-1674. — Insinuations. — Certificats de présence au service délivrés : à François Martinet, écuyer, sieur de Saint-Martin, par Anne-Jules de Noailles, comte d'Ayen, premier capitaine des gardes du corps du Roi ; — à Charles d'Angeyroux de Castelgaillard, par Donnefort, brigadier de la première compagnie des gardes du corps de Sa Majesté. — Donations faites : par Jean de Caumont, marquis de Tonneins, à demoiselle Charlotte de Belsunce ; — par Henri d'Hébrard, seigneur de Bonrepos, à son neveu, François de Burin ; — par Françoise de Neuville, veuve de Louis d'Ailly, duc de Chaunes, pair de France, et épouse de Jean de Viguier, marquis d'Hauterive, au fils aîné « non encore nommé » de François de Rohan, prince de Soubize, et d'Anne Chabot de Rohan. — Contrats de mariage : de Charles de Moureaux, seigneur de Reniac et Grandsaigne, avec Anne de Pierrebuffière, dame de Cuzor, Sussac et Chastauzeau, fille de feu Henri, marquis de Chamberet, et de Françoise de Pierrebuffière ; — d'Étienne-Auguste de Plezier, sieur de Tourmes, habitant de la ville de Saint-Barthélemy-la-Perche, en Agenais, avec Catherine d'Angeyroux, fille de feu Pierre, seigneur de Castelgaillard ; — de Jean d'Escayrac, seigneur de Cazillac, fils unique de Mathurin, baron d'Escayrac et de Lauture, et d'Hélie de Durfort, avec Anne-Henriette de Crugi, fille de feu Charles, vicomte de Marcillac, et de Louise Le Mazuyer ; — de Geoffroi de Commarque, seigneur de Marival, fils d'Annet, seigneur de La Barde, et de Quiterie d'Audebars de Savèze, avec Izabeau de Durfort, fille de Charles, seigneur de Cousserans ; — d'Arnaud de Guérin, écuyer, sieur de La Chèze, paroisse de Doudrac, juridiction de Villeréal, avec Marie Drême, fille de Claude, avocat en Parlement, demeurant au lieu d'Escoutet, juridiction de Tonneins ; — de Jacques Du Gravier, écuyer, sieur du Molin et de La Guolsse, avec Marie de Bony, fille de Jean, écuyer, sieur de Larnac, et de feu Antoinette de Fargues. — Table.

B. 84. (Registre.) — In-folio, papier, 278 feuillets.

1673-1675. — Insinuations et réceptions. — Lettres de noblesse accordées à Antoine Gelibert, sieur de Bernou, ancien capitaine au régiment de Lusignan, en considération de ses services et de ses exploits militaires. — Ordonnance de maintenue de noblesse rendue par Claude Pellot, intendant de Guyenne, en faveur de Florent La Pomarède, anobli par lettres du mois de novembre 1653. — Provisions de la charge : de gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Guyenne, vacante par le décès du maréchal d'Albret, accordées au duc de Roquelaure, pair de France ; — de prévôt, vice-sénéchal et capitaine du guet d'Agenais, Condomois, duché d'Albret, comté de Caraman, Tursan, Marsan et Gavardan, pour Pierre-Joseph de Jayan, sur la résignation faite par le père du nouveau titulaire, Bertrand de Jayan. — Arrêt du Conseil d'État, portant évocation, pendant deux années, au présidial d'Agen, en première instance, et au Parlement de Grenoble, en appel, de toutes les causes civiles ou criminelles que Jean de Gourgues, second président au Parlement de Bordeaux, pourrait avoir à soutenir ou à intenter devant ledit Parlement de Bordeaux. — Contrat de mariage de Jean de Bourran, chevalier, seigneur de Marsac et Rogier, fils de feu Jean, président en la Cour des Aides de Guyenne, et d'Anne de Montalembert, avec Marie Leberthon, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Saint-Vincent et Mornac. — Donation du tiers de ses biens et notamment de la seigneurie de Saint-Mégrin, en Saintonge, faite par Marie Stuer de La Vauguyon, à André de Bétoulaud de Caussade, comte de La Vauguyon, son mari. — Testament de Marie de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu. La testatrice veut être inhumée au couvent des Carmélites de Paris et entend que, dans l'année qui suivra son décès, il soit dit 10,000 messes à son intention. Elle distribue aux pauvres, aux hôpitaux et aux communautés religieuses de Paris et de ses terres la somme de 122,800 livres, et celle de 36,000 livres entre ses domestiques. Elle laisse une rente viagère de 6,000 livres à Mme Du Vigean, et une autre de 1,000 livres à M. Pelotte, prêtre. Elle fait remise à son neveu, le duc de Richelieu, de la plus grande partie des avances qu'elle avait faites pour son compte, en qualité de sa tutrice, et notamment pour la conservation du gouvernement du Hâvre, et lui donne six de ses plus beaux tableaux au choix. Elle lègue : à la duchesse de Richelieu « un tableau de la Sainte-Vierge qui tient le petit « Jésus d'une main, avec un petit saint Jean de l'autre côté ; » à chacune des filles du marquis de Richelieu, la somme de 6,000 livres ; au marquis de Richelieu, son petit-neveu, une rente de 9,000 livres, et, au cas où il se marierait, à la place de cette rente, les comtés d'Agenais et Condomois, la baronnie de Tournon, en Quercy, et les domaines de Puch et de Monhurt, en Albret, qu'elle détenait par engagement. Elle institue sa nièce, fille de son frère, Mlle de Richelieu, Marie-Madeleine de Vignerod, son héritière en ses titres et duché d'Aiguillon, lui substituant le marquis de Richelieu, son petit-neveu, et à celui-ci ses descendants mâles par ordre de primogéniture à perpétuité. — Table.

B. 85. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 240 feuillets.

1676. — Insinuations et réceptions. — Lettres du roi Louis XIV, alors mineur, accordant à Marguerite Dusarrut de La Perrière, femme du sieur Colin, avocat au Conseil, l'une de ses femmes de chambre et première femme de chambre de son frère unique, le duc d'Anjou, la per-

mission d'établir, pour la commodité publique, des bateaux de poste sur les rivières de Garonne et du Lot, pour aller d'Agen et de Clairac à Bordeaux, et y porter et conduire les personnes et marchandises. — Lettres de rappel accordées à Simon Canolle et Jean-Louis Malide, ministres de la R. P. R., bannis du royaume à la suite d'assemblées illicites tenues, en 1672, dans la province de Guyenne. — Provisions : de l'office de juge royal de Castelculier, accordées à Jacques Boudon par Marie-Madeleine-Thérèse de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, pair de France, en qualité d'engagiste des comtés d'Agenais et Condomois; — de l'office de juge de Casseneuil, accordées à Antoine Fabre, par Jean-François de Gourdon de Montchal, marquis de Vaillac, de Montferran, premier baron de Guyenne, baron de Cancon, Casseneuil et Frespech. — Dispenses de mariage accordées à Jean de Massac et Marie Labat, tous deux de la R. P. R., parents au troisième degré. — Donations faites : par Catherine Nicoulau, à l'hôpital d'Agen, de tous ses biens, meubles et immeubles, situés au lieu de Pujol, en Agenais; — par Jean de Caumont, lieutenant-général des armées du Roi, à son frère aîné, Armand Nompar de Caumont, duc de La Force, pair et maréchal de France, de tous ses biens. — Contrat de mariage de Jean-Emmanuel de Timbrune, marquis de Valence, avec Renée-Charlotte de La Roche, fille de François, comte de Fontenille, baron d'Imbercourt, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Charlotte de Rambures.— Table.

B. 86. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 197 feuillets.

1676-1677. — Insinuations et réceptions. — Lettres d'état accordées au comte de Lauzun, prisonnier dans la citadelle de Pignerol, portant sursis, pendant la durée de sa détention, à la poursuite de tous ses procès. — Provisions de l'office de juge royal de La Chapelle, en Agenais, accordées à Antoine Flouret par la duchesse d'Aiguillon, comme engagiste des comtés d'Agenais et Condomois. — Provisions d'offices de notaires, huissiers et sergents, accordées par le Roi. — Réceptions de ces officiers. — Notaires : François Pélerin, à Duras ; — Raymond Dulong, à Combebonnet; — Jean Lestren, à La Roque-Timbaut; — sergent : Michel Besse, à Bajamont ; — huissier audiencier au siége royal de Castelculier : André Alleman. — Contrat de mariage d'Henri Douzon, fils de Jean, conseiller au présidial d'Agen, et de Marguerite de Lacrompe, avec Marguerite de Sarrazin, fille de Jean-Baptiste, sieur de Valade, conseiller en l'Élection d'Agenais, et de Marie de Lafont. — Testament d'Izaac Clamageran, du village d'Arnaud-Guilhem, paroisse de Cambes, juridiction de Clairac. Le testateur fait un legs de 10 livres aux anciens du consistoire de l'église réformée de Clairac, laisse l'usufruit de ses biens à Izabeau Chopis, sa femme, et institue ses fils ses héritiers par égales portions. — Titre clérical au profit de Jean Rebel, acolythe, c'est-à-dire constitution d'une pension annuelle de 100 livres au moins, pour que l'acolythe pût être admis à l'ordre de prêtrise. — Table.

B. 87. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 198 feuillets.

1677-1678. — Insinuations et réceptions. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, siégeant à Marmande, qui fait défense aux procureurs près les siéges du présidial, de la Sénéchaussée et de l'Élection d'Agen, de troubler dans l'exercice de leur charge leurs confrères de la R. P. R., qui avaient payé la finance requise pour être dispensés de prendre provisions de leurs offices. — Contrats de mariage : de Joseph de Bonnaire, chevalier, seigneur du Castella, fils de feu Jean et de Madeleine de La Cropte, avec Anne de Vaucocour, fille de Gaston, écuyer, seigneur de Costis, paroisse d'Agnac, juridiction de La Sauvetat-de-Caumont, en Agenais, et de Lucrèce de Louda; — de Jean Debatz, fils de Daniel et de Marie Brethouneau, avec Marthe Fabre, fille de feu Jean et de feue Marie Montguignon, demeurant au château de Samazan, en la duché d'Albret. — Donation d'une maison et d'un jardin, situés au Passage-d'Agen, faite par Catherine Debiaux, femme de Pierre Darmo, tailleur, à son neveu, Jean Picherin. — Provisions des offices : de notaire à Montégut, pour Jean Vican; — de juge royal à Saint-Pastour, pour Joseph Nauville. — Table.

B. 88. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 250 feuillets.

1678-1679. — Insinuations et réceptions. — Contrats de mariage : de noble Caprasy de Saint-Gilis, sieur de La Sebelot, lieutenant au régiment de Picardie, avec Marie de Molimard, veuve de Paul Esparbès de Lussan ; de Pierre-Gaston de Filartigue, écuyer, fils de Charles, sieur de La Gueyse, avec Marguerite de Secondat ; — de Jean-François de Cours, seigneur de Pauliac, avec Anne de Couquet, fille de feu Gabriel, président au siége présidial d'Agen, et sœur de Pierre de Couquet, président audit siége. — Ratification de la donation faite par Madeleine de La Cropte de Chanterac à Joseph de Bonnaire, seigneur du Castella, son fils. — Arrêt du Parlement de Toulouse maintenant Charles de Moncassin, diacre du diocèse de Condom, dans la possession de ses deux bénéfices de chanoine et de chancelier de l'église métropolitaine de Saint-Étienne de Toulouse dont il avait été pourvu en régale. — Provisions des offices : de juge royal de Penne, pour François Lacoste ; — de conseiller en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agenais, pour Marc-Antoine de Lacuée. — Nomination des vicaires généraux du diocèse d'Agen, faite par le chapitre de l'église Cathédrale de Saint-Étienne, après le décès de l'évêque Claude Joly, arrivé le 21 oc-

tobre 1678. — Nominations de syndics et pères spirituels : Pierre Gardes, pour les frères Mineurs de l'Observance de Saint-François d'Agen ; — Géraud Gardes, pour le couvent des Grands-Carmes de la même ville. — Table.

B. 89. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 196 feuillets.

1679-1680. — Insinuations et réceptions. — Provisions de l'office de lieutenant de Roi aux pays et Sénéchaussées d'Armagnac, Bigorre, Soule, Gaure, Brullois, Lomagne, Nebouzan, Aure, Barrousse, Mestes, Manohac, Rivière-basse, Astarac, Pardiac, Bazadais, Albret, Comminges, Couserans, Rivière-Verdun, Agenais, Condomois et Marsan, accordées par le Roi à Louis d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, comte de La Serre, lieutenant-général des armées, sur la résignation de Jean-Antoine de Pardaillan, duc de Bellegarde, marquis de Montespan. — Commission adressée par le général de l'ordre de Saint-François au père Henri de Paris, ex-provincial de la province de Saint-François, pour qu'il eût à convoquer et présider le chapitre de la province de Saint-Éléazar ou de Toulouse. Lettres-patentes autorisant l'exécution de cette commission. — Contrat de mariage de Marc-Antoine de Lacuée, conseiller du Roi au siége présidial d'Agen, avec Antoinette de Sevin, fille de feu Jean-François, sieur de Ganet, et d'Anne de Redon. — Lettres du Roi commettant Pierre-Étienne Collier à l'économat de l'évêché d'Agen, jusqu'à ce que l'évêque nommé, Jules de Mascaron, ait obtenu ses bulles apostoliques. — Lettres patentes du Roi créant un marché par semaine et trois foires par an au lieu de Monbalen. — Arrêt du Parlement de Bordeaux séant à La Réole, qui ordonne aux seigneurs de son ressort de remplacer, dans le délai de trois mois, par des officiers catholiques, les juges de la R. P. R. qui seraient établis dans leurs justices. — Nomination de Jean Douzon, comme conseiller honoraire en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen, après la résignation de sa charge faite en faveur de son fils. — Confirmation des priviléges des Capucins, en considération des services que leur ordre a rendus pendant la peste, où 278 des leurs ont trouvé la mort dans l'accomplissement de leur devoir. — Table.

B. 90. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 198 feuillets.

1680. — Insinuations et réceptions. — Testament de Gabriel de Couquet, président au siége présidial d'Agen, et de Catherine de Nort, son épouse. — Lettres de vicaire-général de l'abbaye de Clairac accordées par le Roi à Jules Mascaron, évêque de Tulle, nommé à l'évêché d'Agen. — Nominations de Pierre-Étienne Collier et Paul-Robert Boudon de Saint-Amans, comme vicaires-généraux de l'évêque d'Agen. — Brevet du Roi conférant le titre de marquis à François Du Feuga de Lussan. — Nomination de Jean Perret à l'office de procureur du Roi de Marmande faite par Marie-Madeleine-Thérèse de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, comme comtesse d'Agenais et Condomois. Quittances des droits de présentation et de marc d'or. Provisions accordées par le Roi. Réception du nouveau titulaire dans la chambre du conseil de la Sénéchaussée d'Agenais. — Réceptions de Pierre Durand et Jean Pouyllau, comme titulaires de deux des six places de barbier, baigneur, étuviste et perruquier, établies en la ville d'Agen, par l'édit du mois de mars 1673. — Confirmation des priviléges du premier chirurgien du Roi. — Contrats de mariage de Jean de Persy, écuyer, sieur de Bonnaguil, avec Marthe de Lustrac ; — de Géraud de Boissonnade, receveur des tailles d'Agenais, avec Françoise de Tournade; — de Jean Ducros, avocat, fils de feu Jacques, avec Antoinette de Vacqué. — Table.

B. 91. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 311 feuillets.

1680-1681. — Insinuations et réceptions. — Provisions de l'office de juge de Montaud accordées à Jean Lantourne par François de Gontaud, seigneur de Montferran, Montaud, Brizambourg, lieutenant-général des armées du Roi. — Réceptions de Jean de Ratier, en la charge de lieutenant de la juridiction royale de Tournon ; — d'Antoine Bourrières, en l'office de notaire royal à Roquecor. — Contrats de mariage : d'Eymeric de La Goutte, vicomte de Cours, avec Anne de Monméjan, fille de François, sieur de La Garde, et d'Antoinette de Thouron ; — de Gaspard de Gautier, capitaine commandant un bataillon au régiment Dauphin, fils émancipé de Pierre, seigneur de Savignac, et de Gloriande de La Gardelle, avec Madeleine de Vignes, fille d'Antoine, seigneur de Belmontet, et de Marie de Fénélon : ledit contrat passé au château de Fénélon, Sénéchaussée de Toulouse, en présence de Jean de Gironde, seigneur de Sigognac ; — d'Arnaud de Fumel, seigneur de Lomagne, fils de Pierre-Sylvain, vicomte de Montagut, avec Marie de Cieutat, fille de feu Arnaud, baron de Pujols, et de Claire de Beynac; — d'Hugues de Fontanges, seigneur de Maumont, capitaine au régiment des gardes françaises, major-général de l'infanterie de France, fils de feu Charles et d'Hélène de Mirabel, avec Paule-Diane de Bigot, fille de Jean-François, marquis de Saint-Quentin, comte de Plassac, et d'Anne de Pontac ; — de Louis de Narbonne, comte de Montfort, fils de Jean, comte de Clermont, et d'Anne Bouchard d'Aubeterre, avec Madeleine, fille de feu David de Soulliac, marquis d'Azerac, et de Louise de Beaudéan-Parabère. — Lettres patentes accordées à Jacques Regnaud Des Barres, abbé d'Eisse, pour la confection du terrier de son abbaye. — Table.

B. 92. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 218 feuillets.

1681-1682. — Insinuations et réceptions. — Donation de tous biens faite par Judith Geneste, veuve de Pierre Carmentran, sieur de La Foussade, à son neveu, Pierre Brocas, ministre de Clairac. — Provisions de l'office de juge de Malarounnès accordées par le seigneur du lieu, Ambroise de Thémines, à Guillaume Condom, en remplacement d'Alain Mérat, précédent titulaire, qui refusait de quitter la religion réformée pour se convertir au catholicisme. — Réceptions : de François Delpech, notaire à La Court; — d'Arnaud Payroulier, notaire à Monsempron.— Contrats de mariage : de Claude de Masparault, seigneur de Ferrassou, fils de feu Octavien et de feu Jeanne de Mauvezin, avec Marthe Delard, fille de François, seigneur de Rigoullières, Castelgailhard et baron de Saint-Bauzel, et de feue Claire de Cieutat; — de Louis de Testas, écuyer, avec Jeanne de Jean, fille de Bernard, avocat. — Arrêt du Conseil royal commettant au sénéchal d'Agenais, en première instance, et au Parlement de Guienne, en appel, la connaissance de tous les procès où l'archevêque d'Auch, Henri de La Mothe-Houdancourt, figurerait comme défendeur. — Table.

B. 93. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 213 feuillets.

1682-1683. — Insinuations et réceptions. — Réceptions : de Jean Benech, huissier-audiencier au siége présidial d'Agen; — de Jean Viste, notaire à Monflanquin; — de Jean Delpey, juge seigneurial à Valence; — de Charles Foursant, procureur postulant en la Sénéchaussée d'Agenais; — de François Labroye, Philippe Descrimes, Nathaniel Fréron et Jean Merlé, pourvus par le Roi de quatre des six offices de barbier, baigneur, étuviste, perruquier, créés dans la ville d'Agen. — Provisions de lieutenant en survivance des chirurgiens de la ville d'Agen, accordées à Pierre Vissière, maître chirurgien-barbier de ladite ville, par Charles-François Félix, premier chirurgien du Roi, chef de la chirurgie et barberie du royaume.—Contrat de mariage de François-Joseph de Fumel, comte dudit lieu, fils de Louis et de Marguerite de Lévis de Mirepoix, avec Catherine, fille de Jean-Denis d'Aulède, baron de Margaux, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, premier président au Parlement de Guienne, et de Thérèze de Pontac. — Accord par lequel François-Agésilan de Grossolles, comte de Flamarens, abandonne à sa mère tous ses droits dans les successions de son père, de François-Appollo de Grossolles, son frère, et de sa mère elle-même, moyennant une somme de 60,000 livres qu'il destine à acheter la charge de premier maître-d'hôtel de Monsieur, frère unique du Roi. — Acte dressé par les officiers de la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen, au sujet d'une contestation survenue entre le second président et le lieutenant principal audit siége, pour constater les attributions différentes de ces deux officiers. — Table.

B. 94. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 251 feuillets.

1683-1684. — Insinuations et réceptions. — Ordonnance du marquis d'Ambres, lieutenant-général en Guienne, pour faire tenir la main à l'exécution des édits contre les duels. — Déclarations du Roi : pour empêcher les abus qui se commettent dans les pèlerinages; — portant que : les ministres de la R. P. R. qui auraient reçu dans leur religion des catholiques ou des protestants relaps, seraient passibles des mêmes peines que ceux-ci; — que dans les temples de ceux de la R. P. R. il y aura à l'avenir une place marquée pour les catholiques qui voudront assister aux prêches; — que les enfants des nouveaux convertis qui auront atteint l'âge de quatorze ans, seront élevés par les soins de leurs parents dans la connaissance de la religion catholique. — Arrêts du Conseil : interdisant aux ministres de la R. P. R. de résider à moins de six lieues de distance des lieux où l'exercice de leur religion aurait été défendu; — ordonnant la remise des registres de baptêmes, mariages et mortuaires de ceux de la R. P. R. aux greffes des bailliages. — Acte d'émancipation de Louis de Fumel, majeur de vingt-cinq ans, consenti par son père, Marc de Fumel, seigneur d'Autesvignes. — Procuration donnée par Marie-Madeleine-Thérèse de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, pair de France, à Nicolas Du Chanin, pour régir et administrer son duché d'Aiguillon, ses comtés d'Agenais et de Condomois, et ses baronnies de Puch et Monheur, en Albret, et de Tournon, en Quercy. — Provisions de l'office de juge de Seyches, accordées à Pierre Dellion par Marie de Mayance, baronne de Seyches, veuve de Jean Mosnier, conseiller au Parlement de Guienne. — Table.

B. 95. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 251 feuillets.

1684. — Insinuations et réceptions. — Édits du Roi : portant création de 500,000 livres d'augmentation de gages ou denier dix-huit; — enjoignant aux officiers du Parlement de Guienne et des présidiaux du ressort, de porter leurs robes fermées au palais et aux assemblées publiques, leur permettant toutefois de porter dans les lieux particuliers des habits noirs avec manteaux et collets, et interdisant aux étudiants en droit de porter des épées dans les villes où les écoles sont établies. — Déclaration du Roi pour la punition des religionnaires qui s'assembleraient ailleurs que dans les temples et hors la présence des ministres. — Donation de la somme de 2,200 livres faite par Élizabeth de La Tour-d'Auvergne, douairière de Duras, à Gui de Peyneau, son maître-d'hôtel. — Testament de Ben-

jamin de Feytis, écuyer, sieur de La Coste. — Contrat de mariage d'Antoine de Carmentran, seigneur d'Espalais, habitant du château de Lastours, avec Rose de Richard, fille de François, baron de Villenouvelle. — Réceptions de : Antoine Verdier, notaire à Combebonnet; — d'André Fraissinède, notaire à Allemans; — de Pierre Boudet, procureur au siége présidial d'Agen. — Table.

B. 96. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 251 feuillets.

1684-1685. — Insinuations et réceptions. — Déclarations du Roi : touchant les récusations des juges par les religionnaires; — portant : que les seigneurs qui ont droit d'avoir en leurs maisons l'exercice de la R. P. R. n'y pourront admettre que leurs familles et vassaux; — que les religionnaires ne pourront tenir consistoire que tous les quinze jours et en présence d'un juge royal commis par Sa Majesté; — défendant l'exercice public de la R. P. R. dans les lieux où il y a moins de dix familles protestantes, non compris celle du ministre; — portant que les conseillers des Parlements qui font profession de la R. P. R. ne pourront connaître des procès des ecclésiastiques; — portant abolition du droit d'aubaine à l'égard des sujets des Provinces-Unies de la Hollande. — Édit portant des peines contre les ministres protestants qui reçoivent dans leurs temples les convertis relaps. — Arrêts du Conseil : défendant aux seigneurs, gentilshommes et autres hauts justiciers de la R. P. R. de faire dans leurs châteaux ou maisons l'exercice deladite religion, si leurs justices et fiefs n'ont été érigés avant l'édit de Nantes; — défendant aux particuliers de recevoir en leurs maisons les religionnaires malades; — réglant les frais et vacations des officiers qui font des descentes sur les lieux; — enjoignant aux religionnaires, anciens notaires, dont les charges sont remplies par des catholiques, de remettre leurs minutes aux greffes des justices royales. — Donation faite à Hélène de Saintaraille, prieure, et aux religieuses de Fongrave, par Jean Jatz, sacristain du couvent. — Contrat de mariage de Blaise d'Aydie, comte d'Aydie, fils d'Arnaud, marquis de Bonardière et Moncheul, et de Jeanne de Clermont, avec Louise-Thérèse-Charlotte-Diane de Bautru, fille de feu Arnaud, comte de Nogent, maître de la garde-robe du Roi, maréchal de ses camps et armées, capitaine des gardes de la porte, lieutenant-général en la province de Basse-Auvergne, et de Diane-Charlotte de Caumont de Lauzun. — Réceptions : de Michel Bonhomme, procureur du Roi en l'ordinaire d'Agen; — d'Antoine Sarrazin, lieutenant-particulier et assesseur-criminel en la juridiction de Penne. — Table.

B. 97. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 249 feuillets.

1685-1686. — Insinuations et réceptions. — Contrat de mariage de Nicolas de Morely, seigneur de Choisy, avec Marie, fille d'Abraham de Jolly, seigneur de Saint-Eugène. — Lettres patentes pour l'établissement d'un hôpital général à Agen, obtenu sur la requête de l'évêque, Jules de Mascaron, et à la faveur d'un legs fait par le sieur de Las de Gayon, maréchal-de-camp. — Édits du Roi portant : création d'un receveur général héréditaire du domaine en chacune des généralités et provinces du royaume, et règlement sur ses fonctions; — que les enfants des religionnaires, de l'âge de cinq à seize ans, seront remis entre les mains de leurs parents catholiques, et, s'ils n'en ont pas, en celles des catholiques qui seront nommés par les juges, pour être élevés dans la religion catholique; — que les femmes et les veuves des religionnaires convertis qui persisteront dans la R. P. R., ne pourront disposer de leurs biens par testament, donation ou autrement, et seront déchues des avantages à elles faits par leurs maris. — Déclarations du Roi : portant défense aux Français de se marier hors du royaume; — ordonnant la démolition des temples où auront été célébrés des mariages entre catholiques et religionnaires, et fait des prêches séditieux; — portant commutation de la peine de mort en celle des galères contre les Français qui vont s'établir à l'étranger; — fixant les portions congrues des curés et vicaires; — portant qu'aucune cure ne pourra plus être desservie par des prêtres amovibles; — portant défenses d'aller en pèlerinage à l'étranger sans la permission du Roi et l'approbation de l'évêque diocésain; — défendant aux religionnaires de se servir de domestiques autres que de ceux faisant profession de la religion catholique; — permettant aux religionnaires convertis de rentrer dans la propriété des biens par eux vendus, en remboursant le prix de vente. — Arrêts du Conseil : défendant de recevoir aucun de ceux de la R. P. R. aux offices de libraires et imprimeurs; — ordonnant que l'intendant de Guyenne fera choix d'un certain nombre de ministres, pour baptiser les enfants des religionnaires nés hors des lieux où se fait l'exercice de la R. P. R.; — défendant aux religionnaires d'avoir des cimetières dans les lieux où il n'y a plus d'exercice de leur religion; — défendant aux ecclésiastiques de donner les biens d'églises à ferme aux religionnaires; — interdisant aux imprimeurs et libraires religionnaires l'exercice de leur profession. — Table.

B. 98. (Registre.) — In-folio, papier, 252 feuillets.

1686-1687. — Insinuations et réceptions. — Ordonnance de l'intendant de Guyenne défendant à tous les habitants de son département de convertir les prés en terres labourables, et de les faire pacager ou faucher avant la saison. — Lettres de surannation accordées aux Frères Mineurs de la Régulière Observance de la province de Guienne, pour l'enregistrement au Parlement de Bor-

deaux de la confirmation de leurs priviléges. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, séant à la Réole, pour la punition des blasphémateurs. — Déclarations du Roi : ordonnant de faire le procès aux nouveaux convertis qui refusent de recevoir les sacrements, étant malades ; — contre les nouveaux catholiques qui seront arrêtés sortant du royaume et contre ceux qui auront facilité leur évasion ; — sur l'édit d'octobre 1685, portant défenses aux ministres protestants de rentrer dans le royaume ; — concernant les formalités des mariages des enfants de ceux de la R. P. R. qui sont sortis du royaume. — Arrêts du Conseil d'État : révoquant le sursis de trois ans accordé aux nouveaux convertis, pour payer le capital de leurs dettes, « attendu « qu'à présent tous les sujets du Roi se sont réunis à la « religion catholique ; » — commettant aux commissaires départis dans les provinces la connaissance de tous les procès qui se rapporteraient à la saisie et à la régie des biens des religionnaires sortis du royaume. — Lettre de M. de Châteauneuf à M. de Bezons, intendant, pour l'informer que le Roi étend les récompenses promises pour l'arrestation des ministres de la R. P. R. à ceux qui livreront les gens qui se seront mêlés de prêcher dans les assemblées des nouveaux convertis. — Lettres de vicaire général accordées par l'évêque d'Agen, Jules de Mascaron, à Jean Daurée, archidiacre de sa cathédrale. — Provisions des offices de : lieutenant principal en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen, pour Jean-Joseph de Couquet ; — de conseiller et garde-scel au même siége, pour Joseph Dauzac ; de conseiller audit siége, pour Jean Groussou ; — de juge royal de La Sauvetat-de-Savères, pour Pierre Noguères. — Lettres de conseillers honoraires au siége présidial d'Agen : pour Gratien de Roussannes ; — pour Guillaume Dauzac. — Contrat de mariage de François de Losse de Saint-Astier, seigneur de Sauveterre, avec Marguerite de Germa, veuve de Louis de Gontaud de Saint-Geniès. — Donation d'une somme de 3,000 livres faite au couvent de la Visitation-de-Sainte-Marie d'Agen, entre les mains de la supérieure, sœur Catherine de Massiot, par Marie Lafargue. — Table.

B. 99. (Registre.) — In-folio, papier, 219 feuillets.

1687. — Insinuations et réceptions. — Déclarations du Roi : contre les mendiants valides de l'un et de l'autre sexe ; — portant peine de mort contre ceux qui favoriseront l'évasion des nouveaux convertis hors du royaume. — Arrêt du Parlement de Guyenne, enjoignant aux seigneurs hauts-justiciers de son ressort de faire réparer et entretenir les prisons qui sont établies dans les chefs-lieux de leurs justices. — Commission de lieutenant des maréchaux de France pour Jacques de Montalembert, seigneur de Monbeau. — Provisions de l'office de conseiller du Roi en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen pour Jean de La Ville. — Réceptions : de Léonard Pascalie, notaire royal à Londres ; — de Pierre Conche, notaire à Villeréal. — Testament d'Arnaud de Pontac, ancien premier président au Parlement de Guienne, époux de Louise de Thou. Le testateur élit sa sépulture dans une chapelle qui devra être construite en l'église des Jacobins de Bordeaux ; il fait des legs à l'hôpital général et aux couvents des Pères de la Merci et des Minimes de cette ville ; laisse 100,000 livres à chacune de ses filles, Thérèze, l'aînée, mariée au premier président d'Aulède, Marianne, épouse du président Latrenne, et institue son héritier son fils unique, François-Auguste de Pontac, président aux requêtes de ce même Parlement de Bordeaux. — Contrat de mariage de Jean Dorde, sieur de Saint-Pierre, avec Anne de Sarrau, fille de feu Jacob, seigneur de La Cassagne, et de Constance de Goudail. — Donation faite par Bonaventure de Courson, épouse séparée de biens de Gabriel de Courson, sieur de Maynadier, au profit de Marie de Mayance, veuve de Jean Mosnier, baron de Seyches, conseiller au Parlement de Guyenne. — Table.

B. 100. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 497 feuillets.

1688. — Insinuations et réceptions. — Édit portant réunion au domaine de la couronne des biens des consistoires, des ministres de la R. P. R. et des religionnaires qui sont sortis ou qui sortiront du royaume. — Arrêts du Conseil d'État : portant que par les intendants des provinces il sera procédé à l'adjudication desdits biens ; — ordonnant que le procès du chevalier de La Vernède, « accusé de quantité de meurtres et autres crimes, » sera de nouveau instruit, fait et parfait en dernier ressort par le présidial d'Agen. — Provisions des offices : de gouverneur et sénéchal de l'Agenais et du Condomois, pour Jean-Silvestre de Durfort, marquis de Boissière ; — de juge-mage en la Sénéchaussée d'Agenais et de premier et ancien président au siége présidial d'Agen, pour Pierre de Couquet. — Donation faite par Isabeau de Sallelles et Joseph de Lescalle de Vérone, son mari, au profit de Marc-Antoine, leur fils, pour lui servir de titre clérical. — Lettres de vicaire général de l'abbaye de Pérignac accordées par l'abbé commendataire, Nicolas de Grave, chanoine de la cathédrale de Paris, au sieur de Roussery, prieur de Condom. — Cession faite par Antoine de Guiscard de La Bourlie, abbé de Bonnecombe, à son frère, Jean-Georges de Guiscard, capitaine au régiment des gardes de S. M., de tous les droits à lui échus dans la succession de leur oncle, Arnaud de Guiscard, seigneur de La Gardelle. — Contrats de mariage : de Michel de Loze, seigneur de La Tour, fils de Jean-Michel, seigneur de Plaisance, avec Jeanne de Carros, fille de Guillaume, avocat en Parlement ; — de Jean de Boudon, sieur du Pin, fils d'Armand, seigneur de Pompéjac, avec Jeanne de Monméjan,

fille de Jean, seigneur du Tucau, et de Louise de Tapol. — Table.

B. 101. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1688-1689. — Insinuations et réceptions. — Ordonnances royales : portant déclaration de guerre à l'Espagne; — faisant défenses aux nouveaux convertis de tenir des assemblées; — portant que les religionnaires sortis du royaume à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes, qui iront servir dans les troupes du roi de Danemark ou se retireront à Hambourg, jouiront de la moitie du revenu des biens qu'ils ont en France. — Lettre de cachet adressée au sénéchal d'Agenais pour la convocation du ban et arrière-ban de sa province. — Arrêt du Conseil d'État; accordant aux gentilshommes qui marcheront à l'arrière-ban et dont les biens seraient saisis réellement, une provision de 400 livres sur leurs dits biens. — Arrêt du Parlement de Bordeaux enjoignant aux greffiers des justices royales et seigneuriales, leur bail fini, et à tous autres détenteurs des papiers des greffes, de remettre toutes les minutes dans un dépôt public qui leur sera désigné. — Contrat de mariage de Jules-César de Lescale de Vérone avec Marie de Monméjan. Inventaire des robes et bijoux apportés par l'épouse. — Donation faite par Jean-François de Bigot, marquis de Saint-Quentin, comte de Plassac, et Anne de Pontac, son épouse, représentés par Camille, comte de Bagliani, envoyé du duc de Mantoue près S. M., au profit d'Hugues de Fontanges, comte de Maumont, capitaine aux gardes, maréchal de camp et inspecteur général d'infanterie, et de Paule-Diane de Bigot, son épouse. — Réception de Pierre de Bordes, lieutenant particulier en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen. — Table.

B. 102. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1689. — Insinuations et réceptions.— Édits du Roi portant création : de 500,000 livres d'augmentation de gages; — de 500,000 livres de rente au denier dix-huit sur les recettes générales des finances et du domaine. — Lettres patentes confiant au maréchal de Lorge le gouvernement de la province de Guienne, pour trois années, jusqu'à ce que le comte de Toulouse, fils du Roi, gouverneur nommé, soit en âge d'exercer sa charge. — Contrats de mariage : de Joseph de Las, sieur de La Roque, fils de Caprasi de Las et de feu Jeanne de Montesquieu de Saintaraille, avec Marguerite de Pechpeyrou, fille de François, seigneur de Bécaire, et de Françoise de Jean de Lafont de Saint-Projet; — de Léonard Hélie de Pompadour, marquis de Laurière et du Bourdeix, gouverneur et grand sénéchal de Périgord, avec Gabrielle de Montaut de Beynac, fille de Philippe, duc de Navailles, maréchal de France, et de Suzanne de Baudéan-Parabère : ledit contrat signé du Roi, du Dauphin et de la Dauphine, de Monsieur, de Madame et de Mademoiselle. — Donations : des châtellenie de Mezières, près de Dreux, marquisat de Clermont, en Agenais, et baronnie de Dunes, en Condomois, faite par Marie de Balzac d'Entragues, marquise de Clermont, épouse de Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marchin et du Saint-Empire, chevalier de l'ordre de la Jarretière, au profit de son fils, Ferdinand, capitaine-lieutenant des gendarmes de Flandres et brigadier des armées du Roi; — d'une rente viagère de 300 livres, faite par Louis-Armand de Vignerod de Richelieu, comte d'Agenais et de Condomois, duc substitué d'Aiguillon, gouverneur de La Fère, au profit de Marie Beaupérin, sa nourrice et gouvernante de ses enfants. — Réception de Jean-Baleix, juge de la baronnie de Frespech, pour le duc de Roquelaure. — Table.

B. 103. (Registre.) — In-folio, papier, 201 feuillets.

1689-1690. — Insinuations et réceptions. — Édit du Roi portant que les plus proches héritiers des religionnaires fugitifs entreront en possession des biens que ceux-ci auront laissés dans le royaume, sans pouvoir les aliéner qu'après cinq ans.—Arrêt du Conseil pour faciliter les placements en rentes viagères sur l'Hôtel-de-Ville par les habitants des provinces. — Réceptions : d'Hugues Serre, notaire royal à Beauville; — d'Antoine Bourdelles, procureur postulant en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agenais. — Lettres de vicaire-général de l'abbaye d'Eysses accordées par l'abbé, Jean-Jacques Regnault, à Jean-Ignace Dauneffort, prieur de Varès. — Contrats de mariage : de Gabriel de Galau, sieur de Saint-Maurice, avec Marie de Laval de Burin; — de Jean Durieu, sieur de La Chapelle, fils de Charles, sieur de Cébérac, et d'Isabeau de Percy, avec Anne de Gripière, fille d'Arnaud, sieur de Moncrocq et d'Antoinette de Fayolles; — d'Arnaud Carbonneau, sieur des Anges, avec Isabeau de Troupenat. — Donation de la seigneurie de Longueville, près de Marmande, du moulin et du péage de cette ville, faite par Anne d'Assis, veuve de Bernard de Pichon, président au Parlement de Guienne, en faveur de son fils puiné, Jacques-François de Pichon, baron de Longueville. — Table.

B. 103 bis. (Registre.) — In-folio, papier, 199 feuillets.

1690-1691. — Insinuations et réceptions. — Édits du Roi : rétablissant à Bordeaux le siége du Parlement de Guienne, transféré en 1675 à Marmande, puis à La Réole; — portant création : d'un procureur syndic et d'un greffier d'archives dans chaque communauté municipale; — d'un conseiller d'honneur en chaque Siége présidial; — de contrôleurs des exploits; — de quatre offices de commis écrivains à la peau en chacune des Cours souveraines; —

de receveurs des amendes et épices; — de vérificateurs et rapporteurs des défauts en chaque siége présidial, bailliage et Sénéchaussée. — Déclarations du Roi : concernant les portions congrues des curés ; — confirmant l'hérédité des charges de notaires, garde-notes, tabellions, procureurs, huissiers et sergents dans toutes les justices royales; — portant attribution et augmentation de gages aux officiers des chancelleries; — réglementant l'étude du droit civil et canonique; — sur la publication et l'enregistrement des substitutions et l'insinuation des donations; — portant création d'experts, priseurs et arpenteurs. — Arrêt du Conseil qui défend les jeux du hoca ou pharaon, de la barbacole et de la bàssette. — Arrêt du Parlement de Guienne réglant la comptabilité des fabriques des églises. — Nomination faite par les Pères Minimes d'Agen de Paul-Bernard-Audinot, pour leur père spirituel. — Lettres de vicaire-général de l'évêque d'Agen pour Bonaventure de Roussel, chanoine de Saint-Caprais. — Réceptions : de Jean Laborie, procureur du Roi en la justice de Villeréal; — d'Antoine Gautier, juge royal de Monclar; — de Pierre Melot, juge du marquisat de Clermont, pour le comte de Marchin; — de Jean Lugat, de Jean Muraille, conseillers d'honneur au siége présidial d'Agen; — de Laurent de Redon, procureur du Roi audit siége; — de Jean Labat, avocat du Roi au même siége. — Donations faites : par Pierre de Salomon de Poulard, seigneur de Poulard, en la juridiction de Clairac, au profit de Jacques, son fils, seigneur de Poulard et de La Lande, gentilhomme de S. A. S. le duc du Maine; — par Jean-Albert de Laval, seigneur de Saint-Romas, au profit de Bernard de Boussac, seigneur de Lauzanas, son intime ami; — par Antoine Bibal, bourgeois d'Agen, au nouveau couvent des religieux du Tiers-Ordre de Saint-François de Tonneins, des deux tiers des biens appartenant à son frère et à ses nieces, religionnaires sortis du royaume. — Contrat de mariage de François de Lard, seigneur de Rigoullières, avec Françoise d'Hugues, fille d'Antoine, sieur des Bouigues, juridiction de Penne, et de Marie de Travay. — Testament de Guillaume Malartic, président en l'Élection d'Agenais. — Table.

B. 404. (Registre.) — In-folio, papier, 196 feuillets.

1691-1692. — Insinuations et réceptions. — Édits portant création : des offices de courtiers et commissionnaires des vins, cidres, eaux-de-vie et autres boissons; — d'un lieutenant-général, civil et criminel, de quatre conseillers et d'un avocat du Roi en l'Amirauté de Guyenne; — de soixante charges de conseillers secrétaires du Roi, maison et couronne de France et des finances; — d'un premier président en chaque Bureau des finances; — de huit conseillers du Roi expéditionnaires en Cour de Rome; — des offices de receveurs et payeurs des augmentations de gages accordées aux officiers du Parlement de Paris, de la Cour des Comptes, du Grand Conseil, de la Cour des Aides, de la grande et de la petite Chancellerie; — des juridictions des traites; — de quatre cents greffiers des domaines des gens de main-morte; — de notaires apostoliques en chaque archevêché et évêché; — d'économes du temporel des archevêchés, évêchés et abbayes; — de greffiers, gardes et conservateurs des registres de mariages, baptêmes et sépultures; — portant suppression des places de barbiers, baigneurs, étuvistes, perruquiers créées par l'édit du mois de mars 1673, et en établissant de nouvelles; — confirmant la noblesse accordée aux officiers municipaux des villes de Lyon, Toulouse, Bordeaux, Angoulême, Cognac, Poitiers, Niort, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Angers, Bourges, Tours, Abbeville, Nantes et autres; — portant confirmation des aliénations du domaine faites depuis 1566, à la charge par les détenteurs de payer la dixième partie du prix des biens. — Déclarations du Roi : contenant règlement pour les écritures qui doivent être faites sur papier et parchemin timbrés; — portant que les sommes données ou léguées aux églises et communautés seront employées en rentes sur l'État; — réunissant au corps des présidiaux et autres juridictions les offices de conseillers vérificateurs et rapporteurs des défauts qui n'auraient pas été levés. — Donation portant affranchissement des rentes dues sur le fief de Pechounenc à la seigneurie de Prayssas, faite par la veuve de Bernard de Montpezat au profit de Jean-Baptiste de Costas. — Contrat de mariage de Jean de Groussou, conseiller au siége présidial d'Agen, avec Marie-Anne de Coquet, fille d'Antoine, conseiller audit siége. — Réceptions : de Jean Fabre, sieur de Got, avocat du Roi au même siége; — de Vincent Thouron, procureur-syndic de la ville d'Agen. — Lettres de procureur du Roi honoraire au siége présidial d'Agen accordées à Jean de Redon. — Table.

B. 405. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1692-1693. — Insinuations et réceptions. — Édits : réunissant aux corps des Bureaux des finances les charges de présidents desdits Bureaux créées par autre édit du mois de mars 1691; — réunissant aux corps des communautés municipales les offices de procureurs-syndics desdites communautés; — portant création : de cent quatre-vingts offices de commissaires des guerres; — de deux chirurgiens jurés héréditaires et d'un médecin ordinaire du Roi dans chacune des grandes villes du royaume; — de greffiers conservateurs des minutes et expéditionnaires des lettres dans les chancelleries établies près des cours supérieures de justice et des présidiaux; — de lieutenants de Roi en chaque province, pour commander en l'absence du gouverneur et du lieutenant-général; — de commissaires aux

revues et au logement des troupes en chaque ville, bourg et lieu d'étapes ; — de maires et assesseurs en chaque ville et communauté du royaume, à l'exception de Paris et de Lyon ; — attribuant aux officiers des cours souveraines et autres juridictions royales une augmentation de gages d'un million de livres; — rétablissant les anciens offices de receveurs des épices des cours souveraines et juridictions inférieures; — confirmant les possesseurs de terres tenues en francaleu dans leurs franchises et libertés. — Déclaration du Roi portant privilége exclusif pour la vente du café, du thé et du chocolat. — Réceptions : de Jacques Labarrière, contrôleur des exploits à Aiguillon ; — de François Sarrau, greffier des domaines des gens de main-morte dans l'étendue du diocèse d'Agen; — de Jean Grand, greffier conservateur des minutes en la chancellerie du présidial d'Agen ; — de Joseph Passelaigue, de Pierre Cebéret, notaires apostoliques dans l'étendue du diocèse d'Agen ; — de Jean Labàt, essayeur, marqueur et contrôleur des ouvrages d'étain, dans la ville d'Agen. — Contrat de mariage de Charles de Monpezat, comte de Laugnac et Frégimont, premier baron d'Agenais, lieutenant de Roi en Guienne, avec Gilberte-Françoise de Monestiers de Chazeron, fille de François, comte de Chazeron et Castelguyon, baron de Chars et Rollat, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Brest, lieutenant-général des armées de S. M. et des provinces de Roussillon, Conflans et Cerdagne, et de feu Anne de Murat. — Table.

B. 406. (Registre.) — In-folio, papier, 201 feuillets.

1693. — Insinuations et réceptions.— Édits : portant création de commissaires inspecteurs, d'un secrétaire et d'un trésorier du ban et arrière-ban en chaque bailliage et Sénéchaussée; — pour l'affranchissement, moyennant finance, des droits seigneuriaux dûs au Roi dans son domaine; — qui oblige les notaires à faire enregistrer leurs actes dans la quinzaine de leur date, et qui crée dans toutes les villes des contrôleurs desdits actes. — Déclaration du Roi portant injonction de se conformer à l'ordonnance de 1669 sur le nombre des baliveaux à conserver dans les forêts. — Contrats de mariage : de Jean-Vincent de Malartic, lieutenant de Roi en la ville de Perpignan, avec Marie-Thérèze Duvivier, veuve de Charles de La Robertière, en son vivant maréchal de bataille et lieutenant de Roi en ladite ville de Perpignan ; — de François de Carbonnières, marquis de La Capelle-Biron, seigneur du Pin, Salon et Le Fraysse, fils de feu Philibert et de Lucrèce de La Baume de Foursat, avec Angélique-Césarine de Foix, fille de François-Gaston, comte de Foix et de Rebor, seigneur souverain de Mauvezin, en pariage avec le Roi, dans la province de Foix, et de Claude Du Faur. — Donation d'une rente viagère de 500 livres faite par Jean-Baptiste de Gourdon de Genouillac de Vaillac, abbé de Saint-Romain de Blaye, diocèse de Bordeaux, au profit de Jean Gontin, prêtre de Paris. — Réceptions : de Guillaume-Joseph Passelaigue, économe-séquestre dans l'étendue du diocèse d'Agen ; — de Jean Delmas, procureur du Roi en la juridiction de Castillonnès; — de Joseph Bessière, conseiller au siége présidial d'Agen ; — de Jacques Pourtal, lieutenant en l'ordinaire de Monclar. — Table.

B. 407. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1693-1694.— Insinuations et réceptions.— Édits : portant exemption, moyennant finance, du logement des gens de guerre pour tous les officiers des juridictions royales ; — supprimant les anciens offices d'enquêteurs et commissaires examinateurs, et en créant de nouveaux : quatre dans chaque présidial, deux dans chaque bailliage ou Sénéchaussée, et un dans les autres juridictions royales. — Déclaration du Roi défendant le billonnage et le transport des écus d'or et d'argent hors du royaume. — Arrêt du Parlement de Bordeaux qui défend les jeux de la bassette et du pharaon. — Réceptions : de Pierre Bissière, juge du comté de Laugnac, pour Charles de Monpezat ; — de Pierre Fontanet, procureur d'office en la juridiction de Fumel, pour Marguerite de Lévy de Fumel; — de François Imbert, juge de la juridiction du Port-Sainte-Marie en pariage entre le Roi et le chapitre de Saint-Caprais d'Agen ; — de Jean Gigounous, juge de la seigneurie du Bosq, pour Joseph-Geoffroi de Vivens ; — d'André Letard, juge de la terre d'Agmé, pour le duc de La Force; — d'Antoine Préceptis, juge de la baronnie de La Roque-Timbaut, pour Charles de Villemon, conseiller de la Cour des Aides de Guienne ; — du même, procureur d'office de la seigneurie de Bajamont, pour Charles de Monpezat ; — de François de Coquet, vice-sénéchal d'Agenais et Condomois. — Donations : faite par Marie Hue, à André Miraben, acolyte, son fils, de différents héritages, pour lui tenir lieu de titre clérical ; — des deux métairies de Ponty et de Fantazie, dans la juridiction de Gavaudun, faite par Suzanne Villeneuve, veuve de Marc Damian, sieur de Ponty, à Jean de Laval, capitaine au régiment de Berry, son cousin second. — Contrat de mariage d'Armand de Sevin, seigneur de Ségougnac et Ganet, avec Anne d'Hallot, fille de feu Florimond, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Castille et de La Mothe, et de Marguerite-Foy de Faure.

B. 408. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1694-1695. — Insinuations et réceptions. — Statuts de la corporation des chirurgiens de la ville de Clairac. — Nomination faite par les religieux Minimes de la ville d'Agen, de Charles Savignac, notaire royal, pour leur syndic et père spirituel en la ville de Valence. —

Contrats de mariage : de Pierre Digeon, seigneur de Monteton, avec Madeleine de Régé, fille de Pierre, seigneur de Vidasse et du Ribet; — de François de Roquefeuil, seigneur de Blanquefort, avec Catherine de Pins, fille d'Antoine, seigneur de Montbrun, avocat général au Parlement de Toulouse. — Donation faite par Jean Labenezie, avocat d'Agen, à Joseph, son fils, clerc tonsuré, pour lui servir de titre clérical. — Réceptions : de Joseph Cahuac, notaire de Lévignac; — de Martial de Conches, vérificateur et rapporteur des défauts en l'ordinaire royal de Villeréal; — du sieur Sarrau, contrôleur des taxes de dépens au siége présidial d'Agen; — de Jean Charrière, juge du Temple, pour le commandeur de Sauvagnas et du Temple, Jean de Guérin Du Castella; — de Pierre Golier, greffier des insinuations ecclésiastiques dans le diocèse d'Agen; — de Pierre Du Plantier, juge d'Escassefort, pour les enfants mineurs de César Dalesme, garde-des-sceaux au Parlement de Bordeaux; — de Jean-Baptiste Valois, procureur d'office et notaire tabellion de la juridiction de Tombebœuf, pour Henri de Chevalier, seigneur du lieu et baron de Samazan; — d'Hugues Cantagrel, juge, accesseur et commissaire examinateur de la justice royale de Villeneuve; — de Pierre de Pouly, écuyer, juge de La Capelle-Biron, pour François de Carbonnières; — de Joseph Deschamps, procureur fiscal de Sainte-Livrade; — de Jean Roger, économe séquestre aux bénéfices vacants du diocèse d'Agen. — Table.

B. 109. (Registre.) — In-folio, papier. 200 feuillets.

1695-1697. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes du Roi approuvant l'établissement de la maison des Orphelines fondée en la ville d'Agen par Elizabeth de Cambefort, et tenue par les filles de Saint-Joseph. — Donation faite par Paule d'Hébrard, demoiselle, au profit de Sébastien de Maijonade, écuyer, sieur de l'Isle. — Contrats de mariage : de Nicolas de Quélen, seigneur du Plessis, fils de Nicolas, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, avec Marie-Marthe de Vignerod Du Plessis de Richelieu, fille de feu Amador-Jean-Baptiste, marquis de Richelieu, gouverneur de Saint-Germain-en-Laye, et d'Anne-Jeanne-Baptiste de Beauvais, dame du palais de la feu Reine-mère; — de Charles-Bourdeaux de Rochefort, marquis de Théobon, captal de Puychagut, avec Marie-Anne de Pons, fille de feu François, seigneur de Saint-Maurice, et de Marie d'Escodéca de Boisse; — de Jean-François de Cours, seigneur de Pauliac, avec Marie de Neymet, fille de Gaston, seigneur de Montmarès, et de Jeanne de Carros. — Réceptions : de Barthélémi Jacques, juge de la baronnie de Virazeil, pour le seigneur du lieu, Charles de Belrieu, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi; — de Jean de Montagne, procureur du Roi en l'ordinaire de Villeneuve; — de Pierre Jarleton, juge du comté de Puymiclan, pour Léonard Hélie de Pompadour, marquis de Laurière; — de Jacob Barbe, juge royal de La Sauvetat-de-Caumont; — de Jean Graves, juge de Fongrave, pour la prieure du couvent, Anne-Jeanne de Grimard; — de Jean Gigounous, juge de la baronnie de Gavaudun, pour Arnaud, marquis de Belsunce et Castelmoron; — de Jean Lachèze, contrôleur et receveur des deniers des saisies réelles au siége présidial et en l'ordinaire d'Agen; — du même, garde-scel des sentences auxdits siéges; — de François Sarrau, garde-scel des actes de notaires dans l'étendue de la juridiction d'Agen; — de Claude Carrière, barbier, baigneur, étuviste et perruquier de la ville d'Agen. — Table.

B. 110. (Registre.) — Petit In-folio, papier, 326 feuillets.

1697-1698. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes du Roi : érigeant la terre de Puycalvary, d'abord en baronnie, pour les enfants de Gillis de Luzignan, sieur de Lansac, puis en comté, pour Louis, comte de Guiscard, lieutenant-général des armées, gouverneur et grand-bailli de Namur, Sedan, Mouzon, et commandant des troupes du Roi dans le pays d'entre Sambre-et-Meuse; — érigeant en marquisat la terre de Noailhac, pour Jean de Vivans, brigadier des armées du Roi.— Statuts de la confrérie des mariniers du Passage-d'Agen, diocèse de Condom, établie sous le vocable de sainte Catherine.— Nomination d'Abel Enaud, charpentier, pour syndic et père spirituel des Recollets de Beauville à Castelsagrat. — Contrat de mariage d'Henri de Durfort, comte de Duras, colonel d'un régiment de cavalerie, fils de Jacques-Henri, duc de Duras, comte de Rauzan, marquis de Blanquefort, baron de Pujols, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, et de Marguerite-Félice de Lévis de Ventadour, avec Louise-Madeleine de La Marck, fille d'Henri-Robert, comte de La Marck et de Brême, prince de Jumel, président né aux États du Comté-Venaissin, maréchal des camps et armées du Roi et colonel du régiment de Picardie, et de Jeanne de Saveuze, dame de Lowigny : contrat signé du Roi, de toute la famille royale et des princes du sang. — Donations faites : par Charles de Raymond, trésorier de France, à Gratien, son fils, sieur de La Garde, lieutenant des maréchaux de France, de tous ses droits dans la succession de Florimond de Raymond, lieutenant-colonel du régiment de dragons; — par Jean Boileau, docteur en théologie, à Claude Boileau, son frère, avocat au Parlement de Paris, de tous ses droits dans les successions de leurs père et mère et de leur frère, Pierre Boileau, lieutenant de vaisseau. — Réceptions : de Charles de Coquet, juge-mage de la Sénéchaussée d'Agenais et premier président du siége présidial d'Agen; — de Jean Chausengues, substitut du procureur du Roi en la justice de Gontaud et Fauguerolles;

— de Jacques Escouré, juge de Cuzorn, pour Blaise d'Aydée, marquis de Bernadières; — de Jean de Ratier, juge du comté de Puycalvary, pour Jean de Cadrieu, brigadier-général des armées du Roi, colonel du régiment d'infanterie de Toulouse; — de Daniel d'Escayrac, juge de la baronnie de Pujols, pour Jean-Samuel de Brunet, vicomte de Panat; — de Louis de Bagnes, lieutenant du juge de Casseneuil, pour Jean-François de Gourdon de Genouillac-Monferrant, comte de Vaillac, premier baron de Guyenne. — Table.

B. 111. (Registre.) — In-folio, papier, 567 pages.

1698-1699. — Insinuations et réceptions. — Testament de Gui-Aldonce de Durfort, marquis de Duras et Blanquefort, comte de Rauzan, baron de Pujols et Landerounat, chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances. Le testateur veut être inhumé dans le temple de l'église réformée de Duras; il fait des legs aux églises réformées de Duras, Rauzan et Pujols, laisse l'usufruit de ses biens à Élizabeth de La Tour-d'Auvergne, sa femme, institue pour son héritier universel son fils aîné, Jacques-Henri, marquis de Duras, lieutenant-général des armées du Roi, et pour ses héritiers particuliers ses autres enfants : Henriette, mariée à Louis de Bourbon, marquis de Malauze et Miremont, Élizabeth, mariée à Frédéric-Charles de Roys de La Rochefoucauld, colonel du régiment royal étranger, Gui, comte de Lorge, Louis, marquis de Blanquefort, Godefroi, comte de Rauzan, Charles, Henri et Marie de Durfort. — Donation de tous biens faite par Jean de Conchon, sieur de La Grèze, à Jacques et à Jean de Mellet, écuyers. — Nomination de Pierre Gautier, religieux de la congrégation de Saint-Maur, comme vicaire-général du prieuré de Saint-Vincent-de-Virazeil, par le prieur commendataire, Nicolas-André Félibien, vicaire-général de l'archevêque de Bourges. — Réceptions : d'Armand, marquis de Belzunce et Castelmoron, sénéchal d'Agenais et Condomois; — de Jean-Baptiste Brousse, conseiller d'honneur en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen; —de Jean-Samson Bienassis, François Daunefort et Pierre Bosq, conseillers audit siége; — de Pierre Bedeau, pourvu des deux offices de rapporteur, vérificateur et certificateur des criées et saisies réelles audit siége; — de Jean Vigne, substitut du procureur du Roi de la justice de Castelsagrat; — de Moïse de Capdeville, juge royal de Monflanquin; — de Jean Coquet, juge de La Parade, pour le seigneur de l'abbaye de Clairac qui était le chapitre de Saint-Jean-de-Latran de Rome; — de Bernard Amouroux, juge de la commanderie de Sauvagnas, pour le commandeur du lieu, frère Jean de Guérin Du Castella; — de Simon Brunet, juge de la baronnie de Pardaillan, pour Henriette de Bardouin, comtesse de Cellefrouin; — de Jean Besse, juge du comté de Montégut, pour Arnaud de Fumel; — d'Antoine Martineau, juge du duché de Duras, pour Jacques-Henri de Durfort, pair et premier maréchal de France. — Table.

B. 112. (Registre.) — In-folio, papier, 399 pages.

1699-1700. — Insinuations et réceptions.— Contrats de mariage : d'Antoine de Peyre, lieutenant de cavalerie au régiment de Langallerie, avec Marie-Thérèse de Boyer, fille de François Michel, sieur de Roche, avocat, et de Marie Hugonis; — de Sébastien de Maijonade, sieur de La Baronnie, avec Marie de Cousseau, fille de Jacques, sieur de Roqual, et de Jeanne de Canolle. — Donation faite par Pierre de Faget, sieur de La Croux, à ses fils, François, sieur de Saint-Julien, capitaine au régiment de l'Ile de France, et Daniel, sieur de Lestrade, lieutenant dans le régiment de Quercy. — Réceptions : de Denis Barbier, lieutenant-général de police de la ville et banlieue d'Agen; — de Jean Hugonis, conseiller au siége présidial et Sénéchaussée d'Agenais; — de Marc-Antoine Lafore, lieutenant de la justice royale de Penne; — de Jacques Du Bernat, juge royal, assesseur, enquêteur et commissaire examinateur de Puymirol; — de Luc d'Estoup, lieutenant de la judicature de Clairac, pour le chapitre de Saint-Jean-de-Latran de Rome, seigneur de l'abbaye de Clairac; — de Pierre Dumas, juge de la seigneurie de Soumensac, pour Léonard Hélie de Pompadour, marquis de Laurière et du Bourdeix, gouverneur et sénéchal du Périgord; — de Jean Dulac, juge de la seigneurie d'Agmé, pour Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, pair de France; — de Louis de La Salle, lieutenant de juge en la judicature de Tonneins-Dessus, pour ledit duc de La Force; — de Pierre Lafont, juge de la seigneurie de Saint-Barthélemy, pour le duc de Roquelaure, pair de France, gouverneur de Lectoure; — du même, lieutenant de juge en la seigneurie de Tombebœuf, pour Henri Le Chevalier, baron de Samazan; — de Jean Renaud, chirurgien, comme marguillier de l'œuvre de la Rédemption des Captifs à Casseneuil. — Table.

B. 113. (Registre.) — In-folio, papier, 249 feuillets.

1700-1701. — Insinuations et réceptions. — Fondation d'une chapellenie, sous le vocable de sainte Anne, dans l'église de Saint-Caprais d'Agen, par Anne de Billon, veuve de François de Cours, sieur d'Espalais. — Délibération de la communauté des notaires de la ville d'Agen ordonnant que ses assemblées se tiendront comme par le passé et que ses arrêtés seront exécutoires contre tous ses membres. — Donation faite par Jeanne de Foissac, veuve d'Isaac de Guillet, habitant au lieu de Borie, paroisse de

Courbiac, juridiction de Tournon, au profit de Marie de Guillet, sa fille aînée. — Contrat de mariage de François de Cours, écuyer, seigneur de Thoumazeau et Péguiraud, major de cavalerie au régiment de Douglas, avec Marguerite de Secondat, fille d'Étienne, baron de La Perche et de Sereine de Raymond. — Testament de Marie-Gilberte de Roquefeuil, veuve d'Yves, marquis d'Allègre. — Lettres de vicaire-général accordées par Jules de Mascaron, évêque d'Agen, à Jean Sabourroux, chanoine de Saint-Caprais. — Réceptions : de Pierre-Jean-Louis de Gironde, sieur de Piquet, La Mothe, Ferrensac et Verdon, lieutenant des maréchaux de France et bailliage d'Agen ; — de Jean Lachèze, greffier en chef aux siéges présidial et sénéchal d'Agen ; — d'Honoré Abadie, contrôleur des dépens au présidial et en l'Élection d'Agen ; — de Louis de Lajus, juge royal de Gontaud ; — de François Gachet, juge de la baronnie de Beauville, pour André de Talleyrand, comte de Grimaux, colonel du régiment de la Marine ; — de Pierre Fouyol, juge de la baronnie de Bajamont, pour Gilberte-Charlotte de Monestiers de Chazeron, veuve de Charles de Monpezat, comte de Laugnac et Frégimont ; — de Pierre Bedeau, juge du comté de Laugnac, pour Jean-Jacques de Montesquieu, marquis de Saintaraille, comte de Laugnac, baron de Frégimont, Thouars et Le Frèche. — Lettres de dispense d'âge accordées à Charles de Coquet, premier président au présidial et juge-mage en la Sénéchaussée d'Agenais, pour remplir toutes les fonctions de la charge de juge-mage. — Table.

B. 114. (Registre.) — In-folio, papier, 201 feuillets.

1701-1702. — Insinuations et réceptions. — Donations faites : par sœur Rose de Groussou, novice, au couvent des Ursulines de Sainte-Livrade ; — par Esther de Bacalan, veuve de Pierre-Charles de Parreau, seigneur de Coissel et de Pechalbès, à sa fille cadette, Marguerite de Parreau. — Contrat de mariage de Jacques-Gabriel de Chapt, comte de Rastignac, fils de François, marquis de Rastignac, baron de Luzech et de Colonges, avec Marie-Anne de Narbonne d'Arnouil, fille d'Henri-Louis, comte de Clermont, Combebonnet, Monfort et Castelnau, et de feu Madelaine de Souillac d'Azerac. — Testament d'Antoine de La Borie, sieur de Réal, et de Louise Brousse, sa femme. — Réceptions : d'Antoine Gignou, conseiller d'honneur au siége présidial et Sénéchaussée d'Agenais ; — d'Antoine d'Arfeuille, lieutenant-général audit siége ; — d'Antoine de Jayan, lieutenant criminel audit siége ; — de Jacques Bonhomme, commissaire aux inventaires dans l'étendue dudit siége ; — de Jean Bordes, procureur du Roi en la justice de Puymirol ; — de Jean Rivière, lieutenant du juge en la même juridiction ; — de Pierre de La Cour, juge de la seigneurie de Saint-Barthélémy, pour le duc de Roquelaure, pair de France, comte d'Astarac, Monfort, Pontgibaud, de La Tour et de Grave, marquis de Biran, Lavardens et Péguilhem, baron de Capendu, Montesquieu et Frespech, seigneur de Saint-Barthélémy ; — de Jean Salinères, lieutenant en la justice du Port-Sainte-Marie, pour le Roi et le chapitre de Saint-Caprais d'Agen, co-seigneurs ; — de François Goret, lieutenant de la justice de Lévignac, pour Henri de Foix de Candalle, pair de France, chevalier des ordres du Roi. — Table.

B. 115. (Registre.) — In-folio, papier, 214 feuillets.

1702-1703. — Insinuations et réceptions, — Arpentement et dénombrement du fief d'Auriolle, relevant de la seigneurie de Pujols. — Donation faite par Étienne de Lamouroux, seigneur de Pleineselve, à ses fils, Guillaume et Joseph. — Contrat de mariage d'Antoine de Muraille, fils de Jean, conseiller honoraire en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen, et de Marguerite de Boissonnade, avec Marie-Anne de Lacuée, fille de feu Marc-Antoine et d'Antoinette de Sevin. — Lettres de vicaire général : du diocèse d'Agen, accordées par l'évêque, Jules de Mascaron, à Vital Laurent, chanoine de son église cathédrale ; — de l'abbaye de Saint-Maurin, accordées à François Groussou, curé de Saint-Amans de Teyrat, par l'évêque de Nevers, abbé commendataire. — Réceptions : de Jean Douzon, conseiller en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — de François Laigneau, lieutenant-général de police de la ville et banlieue du Port-Sainte-Marie ; — d'Antoine Bourzac, juge de la seigneurie du Boscq, pour Joseph-Geoffroi de Vivans, comte de Panjas ; — de Mathieu Monceret, juge de la terre de Monségur, pour Nicolas de Fumel de La Porte, marquis de Monségur et de L'Ile ; — de Pierre Cocq, juge de la seigneurie de Casseneuil, pour Arnaud de Gourdon de Genouillac-Monferrand, comte de Vaillac, seigneur de Cancon et de Casseneuil ; — de Jean Serres, lieutenant de juge en la terre de Galapian, pour Claude-François Pellot, comte de Tomières ; — de Guillaume Chatinier, procureur fiscal des juridictions de Tonneins, Gratteloup et Villeton, pour le baron desdits lieux, Nicolas de Stuer de Caussade, prince de Carency, comte de La Vauguyon, marquis de Saint-Mégrin, vicomte de Calvignac, vidame de Sarlat, second baron du Quercy. — Table.

B. 116. (Registre.) — In-folio, papier, 485 feuillets.

1703-1706. — Insinuations et réceptions. — Arrêt du conseil d'État tarifant les droits de greffe des siéges sénéchal, présidial et ordinaire d'Agen. — Élection des vicaires-généraux capitulaires du diocèse d'Agen, après le décès de l'évêque Jules de Mascaron, arrivé le 16 novembre 1703. — Lettres du nouvel évêque, François Hébert, nom-

mant pour ses vicaires-généraux : André Hébert, prêtre, Henri-François-Xavier de Belsunce, docteur en théologie, Jean Sabouroux, chanoine de Saint-Caprais, Armand-Joseph de Sevin, chanoine de son église cathédrale, Charles-Emmanuel de La Vieuville, prêtre du diocèse de Paris. — Contrat de mariage de Pierre de Marbotin, conseiller au Parlement de Bordeaux, fils d'autre Pierre, seigneur d'Eyquem, avec Jeanne de Bordes, fille de Pierre, lieutenant-particulier au siége présidial d'Agen, et de feu Anne de Roussannes. — Testament de César Dalesme, conseiller en la Grand'Chambre et garde-des-sceaux au Parlement de Bordeaux. — Réceptions de Bernard Daurée, écuyer, lieutenant-général d'épée en la Sénéchaussée d'Agenais ; — du sieur Boissel, inspecteur aux boucheries dans la ville et juridiction d'Agen ; — d'Étienne Gautier, contrôleur des actes d'affirmation au présidial d'Agen ; — de Joseph Verduc, greffier des insinuations laïques en la Sénéchaussée et justice ordinaire d'Agen ; — d'Abraham de Faure, lieutenant-général de police en la ville et banlieue de Tournon ; — de Bertrand Chalvel, arpenteur royal, priseur et mesureur dans la juridiction d'Aiguillon ; — de Bernard Filhol, marchand, pourvu de l'office de procureur fiscal de la justice de Saint-Front, pour le prieur du lieu, D. Jean-François Lemoine; — de Jacques Escourre, juge de la juridiction de Monsempron, pour le prieur du lieu, Charles Boileau, aumônier et prédicateur ordinaire du Roi, l'un des quarante de l'Académie française. — Table.

B. 117. (Registre.) — In-folio, papier, 574 pages.

1706-1714. — Insinuations et réceptions. — Lettres de grâce pour Jean Durieu, premier consul de Castillonnès, qui avait commis un homicide involontaire à l'occasion de l'arrestation d'un milicien fugitif. — Donation faite par Madelaine de Selves de Cambefort, veuve de François de Ricard, seigneur de Villenouvelle, à ses enfants : Pierre, l'aîné, baron de Villeneuve, Jean-Antoine, colonel des dragons, Georges-Mathias, commissaire d'artillerie, et Rose, veuve de M. de Carmentran, seigneur d'Espalès.— Contrats de mariage : de Louis de Pons, marquis de Pons, Sausignac et Saint-Maurice, avec Marie-Guionne de Rochefort, fille de Charles-Bordeaux, marquis de Théobon, captal de Puichagut, et de Marie Nompar de Caumont ; — d'Antoine de La Ville, avocat, fils de Jean, conseiller au présidial d'Agen, et de Françoise de Nargassier, avec Germaine Aurière, fille de Pierre, marchand de Sainte-Livrade, et d'Anne Denis. — Testament de Blaise d'Aydie, comte d'Aydie et de Bénauge, marquis de Bernardières et Moucheuil, baron de Rions et de Cuzorn, vicomte d'Espeluchet, seigneur de Montagrier. — Saisie réelle de la charge de commissaire de la marine au département d'Agen, opérée sur Antoine de Galibert, à la requête d'Antoine d'Abadie. — Provisions de la charge de lieutenant-général du gouvernement de Guienne, pour Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, grand-maître et capitaine-général de l'artillerie de France, second fils du duc du Maine et petit-fils de Louis XIV. — Réceptions : de Jean Roux, — Antoine de La Ville, — Jean Chrysostôme Lacuée, — Jean-Joseph de Sabouroux, conseillers au siége présidial et Sénéchausée d'Agen ; — de Louis Faget, procureur du Roi au siége de Marmande ; — de Placide d'Arfeuille, juge royal de Sainte-Livrade ; — de Raymond Mathieu, contrôleur des registres et des extraits des baptêmes, mariages et sépultures ; — de François Lalanne, procureur du Roi de l'Hôtel-de-Ville et communauté d'Agen ; — d'Étienne Lambert, lieutenant de juge de la juridiction du Temple pour Fr. Claude de Seigneuret de Fabrezan, administrateur de la commanderie du Temple, grand-prieur du prieuré de Toulouse, ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ; — de Simon Brunet, juge de la baronnie d'Allemans-sur-le-Drot pour la baronne de Pardaillan, agissant comme demanderesse en décret des biens saisis sur Henri d'Escodéca de Boisse, marquis de Pardaillan, son oncle. — Table.

B. 118. (Registre.) — In-folio, papier, 664 pages.

1714-1720. — Insinuations et réceptions. — Arrêt du Parlement de Bordeaux défendant aux boulangers de vendre du pain qui ne soit pas de bonne qualité et bien conditionné. — Règlement de la police municipale de la ville d'Agen. — Donation d'une créance de 3,000 livres faite par Jules-César de Lescalle de Vérone, seigneur de Vivès, à son fils aîné, Joseph-Jules-César. — Contrat de mariage de Pierre-Joseph de Bonnefoux, seigneur de Montaignac, avec Marie-Anne de Monpezat, fille de Jean-Jacques, seigneur de Lestelle. — Transaction entre Louis-Armand de Vignerod Du Plessis, marquis de Richelieu, duc d'Aiguillon, comte d'Agenais et Condomois, gouverneur des ville, citadelle, parc et château de La Fère, et Françoise-Louise Boucherat, veuve de Pierre-Louis Thomas de Liste, président au Grand Conseil du Roi. — Testament d'Alexandre de Gripière, seigneur de Moncrot et Laval, et de Thérèse-Charlotte Du Bois de Fretière, son épouse. — Prise de possession du comté de Brassac par Jean-Gabriel de Bertrand, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, qui l'avait acquis d'Alexandre de Galard de Béarn, colonel de cavalerie. — Réceptions : de Pierre Dailhen, président en la Sénéchaussée et présidial d'Agen ; — d'Antoine de La Fitte, lieutenant particulier, assesseur criminel audit siége ; — de Pierre Seilhade, lieutenant de louveterie dans le ressort dudit siége ; — de Jean-Jacques Bonhomme, procureur du Roi en l'ordinaire d'Agen ; — de Jean Tamisey, lieutenant du juge royal de Gontaud ; — d'Étienne Mazeau, bailli du duché de Lau-

zun, pour Antonin Nompar de Caumont, duc de Lauzun ; — de Pierre Bel, juge bailli de la terre de Bonnaguil, pour Marie Roger, comte de Langeac, marquis de Coligny et de Roquefeuil, baron du Rousset et de Castelnau de Monratier. — Table.

B. 119. (Registre.) — In-folio, papier, 412 feuillets.

1721-1727. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes érigeant : en baronnie la terre de Boinet, paroisse de Vals, pour Pierre Dudon, avocat-général au Parlement de Bordeaux ; — en marquisat, la baronnie de Born, pour Charles-Gabriel de Belsunce. — Saisie de la terre de Teissonnac, juridiction de Penne, pour paiement d'une somme de 1667 livres 12 sous, opérée à la requête de Louis-Alain de Verduzan de Miran, baron de Cauzac, Montégut et Samazan, sur Louis de Gironde, seigneur de La Cour. — Donation de tous biens meubles et immeubles, à la réserve de la terre de Saint-Martin en Bazadais, faite par Jean-Jacques de Montesquieu de Durfort, marquis de Saintraille, au profit de Joseph de Lau, comte dudit lieu, marquis de Lusignan. — Contrats de mariage : de François de Bosredon, fils de Charles, seigneur de La Garennie, et de Jeanne de Gironde de Teissonnac, avec Marguerite-Jeanne-Christine de Cadrieu, fille de Jean, comte de Puicalvary, brigadier des armées du Roi ; — d'Alexandre-Daniel de Vendeuil, seigneur de Dieudonné, au diocèse de Beauvais, ancien capitaine de cavalerie, fils de feu Alexandre, premier ministre et grand-maréchal de la cour de S. A. S. le duc de Mecklembourg, roi des Vandales, l'un des princes souverains de l'Empire, avec Jeanne d'Espaigne, fille de Louis, seigneur de Repassac, et d'Anne de Michallet ; — de Charles-Gabriel de Belsunce, marquis de Castelmoron, maître de camp, capitaine-lieutenant des gens d'armes bourguignons, avec Cécile-Geneviève Fontanieu, fille de Moïse-Augustin, conseiller du Roi en ses Conseils, son secrétaire et intendant des meubles de la couronne, et de Catherine-Geneviève Dodun. — Testaments : de Jean de Vivans, marquis de Noaillac, lieutenant-général des armées du Roi ; — de François-Alexandre de Roquefeuil, marquis de Blanquefort et de Sérignac. — Nomination de Guillaume Gignoux, marchand, pour père spirituel des religieux Minimes d'Agen dans la paroisse de Goulfech. — Réceptions : de Jean-Joseph de Sabouroux, lieutenant-général en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — du sieur de Groussou, assesseur en la maréchaussée d'Agenais ; — de Jean Espinasse, juge royal de Castelculier ; — de Jacques d'Escourre, conseiller du Roi, maire alternatif et mi-triennal de la ville de Tournon ; — de Mathieu Mathieu, juge de la seigneurie de Saint-Barthélémy, pour Gaston-Jean-Baptiste-Antoine, duc de Roquelaure et du Lude, commandant en chef pour le Roi en Languedoc. — Table.

B. 120. (Registre.) — In-folio, papier, 393 feuillets.

1727-1732. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes du Roi ordonnant la confection du livre terrier du duché d'Aiguillon, sur la requète d'Armand-Louis Du Plessis de Richelieu, comte d'Agenais, substitué au duché-pairie d'Aiguillon, agissant comme curateur honoraire à l'interdiction de Louis-Armand Du Plessis de Richelieu, marquis de Richelieu, duc substitué du duché d'Aiguillon. — Contrats de mariages : de Joseph de Berthelin-Monbrun, seigneur de La Motte, d'Aiffre, de Cluzeau, fils de feu Simon, seigneur de Latu, capitaine de cavalerie au régiment de La Feuillade, et de Marguerite de Cieutat, avec Marie-Charlotte de Belleville, fille de feu Claude, seigneur de Coullon, et de Suzanne de Saint-Gelais de Lusignan ; — de Jacques Nompar de Caumont, marquis de La Force, fils d'Armand, duc de La Force, pair de France, avec Marie-Louise de Noailles, fille d'Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair de France, comte d'Ayen, marquis de Maintenon, baron de Mouchy, seigneur de Malemort, co-seigneur de Brive, grand d'Espagne, chevalier des ordres du Roi et de la Toison-d'Or, premier capitaine des gardes du corps du Roi, lieutenant-général de ses armées, ci-devant commandant en chef celle de Catalogne, gouverneur et capitaine-général des comtés et vigueries de Roussillon, Conflans et Cerdaigne, gouverneur des ville et citadelle de Perpignan, gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye, ci-devant président du Conseil des Finances et conseiller au Conseil de Régence, et de Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné. — Donation faite par Catherine de Prechat de Taillac, veuve de Jean-Louis de Béchon, au profit de Jean Bienassis, conseiller au présidial d'Agen. — Testament de Joseph de Lamouroux, écuyer, seigneur de Saint-Robert. — Lettres de vicaire-général accordées par l'évêque d'Agen, Jean d'Ysse de Saléon, à Hugues de La Serre, prieur de Pommevic ; — à Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, prêtre du diocèse de Die. — Réceptions : de Blaise Chabrière, procureur postulant au présidial et Sénéchaussée d'Agenais ; — de Jean Lezian, premier huissier-audiencier audit siége ; — de Pierre Sauriac, notaire royal à Duras ; — d'Erasme Faget, procureur du Roi à Marmande ; — de François Daribau, lieutenant du juge en l'ordinaire d'Agen. — Table.

B. 121. (Registre.) — In-folio, papier, 292 feuillets.

1732-1734. — Insinuations et réceptions. — Donations faites : par Anne Léotard, veuve de Jean Lestreilles, marchand, à Hugues Vernet, son neveu ; — par Antoine Fiancette, curé de Saint-Vincent-de-Souliès, à Antoine Fiancette, marchand, son neveu ; — par Marie-Louise Anceau, au profit de Gratien de Secondat de Roquefort,

son neveu. — Contrat de mariage de Jean-Jacques d'Escorbiac, conseiller au Parlement de Toulouse, avec Marthe Daliès, fille de Jean Daliès de Réalville, baron de Caussade, président en la Cour des Aides et Finances de Montauban, et de feu Jeanne de Caumont. — Testament de Joseph Gausseran d'Angiros. — Lettres de vicaire-général de l'abbaye de Saint-Maurin accordées par l'abbé Thomas de Bocaud, chanoine de la cathédrale de Montpellier, à D. Léonard Rousseau, prieur claustral de ladite abbaye. — Réceptions : d'Étienne Jacoubet, second président en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — de Jean Muraille, conseiller d'honneur audit siége ; — de Pierre Leydet, avocat du Roi ; — de Charles Laurent, conseiller, et de Bernard Serret, huissier-audiencier, au même siége ; — — de François Laigneau, lieutenant-général de police de la ville du Port-Sainte-Marie ; — de Jean Phiquepal, procureur du Roi en la justice de Gontaud ; — de Pierre Sourbé, consul ancien mi-triennal de la ville et communauté de Tonneins-Dessous, nommé par le Roi. — Table.

B. 122. (Registre.) — In-folio, papier, 487 feuillets.

1734-1736. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes du Roi érigeant en baronnie la terre de Rayet, juridiction de Villeréal, en faveur de Jean de Paty, conseiller au Parlement de Bordeaux. — Contrats de mariage : de Gérard Du Pleix, seigneur de Clarens et de Saint-Jean de Cadignan, lieutenant-général de robe et d'épée en la Sénéchaussée de Gascogne, au siége de Condom, avec Serène de Secondat, fille de Jean-Baptiste, baron de La Perche et Sainte-Cécile, et de Luce de Monet ; — d'Étienne Fenié, bourgeois de Valence, avec Jeanne, fille de Jacques Carbon de Cours et de Marie de Robert ; — de Jean-Baptiste de Vassal, seigneur de Montviel, maître de camp du régiment d'infanterie de Dauphiné, brigadier des armées du Roi, inspecteur-général d'infanterie, avec Angélique Delperré de Belfort, marquise de Guiscard, fille d'Antoine Delperré, ancien avocat et procureur du Roi en la chambre des requêtes du Parlement de Toulouse, et de Catherine-Galiotte de Roquefeuil, dame de Belfort et Loubejac. — Donations faites : par Charles de Gordièges, seigneur de Masières, à Pierre-Gaston de Beauvoir-Lascazes, marquis de Roquefort ; — par Jean Labarthe, hebdomadier en l'église cathédrale d'Agen, au profit de l'hôpital Saint-Jacques de cette ville, d'une rente annuelle de 20 livres ; — par François de Lafont, écuyer, sieur du Cujola, à son fils Charles, acolythe, pour lui servir de titre clérical ; — par Pierre de Monpezat, seigneur de Saint-Vivien, à Jean-Jacques d'Astor, seigneur de Monsenot, son beau-frère, du domaine de Pinadet, paroisse de Courconnac, juridiction de Monflanquin ; — par Marthe de Secondat, veuve de Pierre de Saint-Gilis, à Marc-Antoine de Saint-Gilis, son second fils. — Renonciation des religieuses de la Visitation d'Agen au legs fait à leur couvent par le sieur Duduc. — Réceptions : de Joseph de Saint-Phelip, conseiller d'honneur en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — de Jean-Eustache Bazin, juge bailli de la justice royale de Marmande ; — de Louis Delmas, procureur du Roi en l'ordinaire de Castillonnès ; — de Marc-Antoine de Léotard, maire ancien mi-triennal de la ville de Villeréal ; — de Jean Leglu, consul ancien mi-triennal de la ville de Castelmoron ; — de Jean Dartus, de Jean Lamarque et de François Terrail, consuls anciens et mi-triennaux de la ville d'Agen ; — de Jean Bourzat, juge de la seigneurie du Bosc, pour Barthélemy de La Verrie, seigneur de Siorac et du Bosc, par sa femme, Judith-Louise Du Lion, héritière elle-même de Joseph-Geoffroi de Vivans, comte de Panjas, seigneur du Bosc ; — de Raymond Gayau, imprimeur-libraire de la ville d'Agen. — Table.

B. 123. (Registre.) — In-folio, papier, 97 feuillets.

1736-1737. — Insinuations et réceptions. — Donations faites : par Jean-Baptiste-Amanieu de Ruat, seigneur d'Artiguemalle, Mestras, Le Tech, captal de Buch, conseiller en la Grand-Chambre du Parlement de Bordeaux, d'une rente viagère de 800 livres, au profit d'Anne de Sevin, veuve de Théodore de Ferran, seigneur de La Lande ; — par Suzanne Dausinanges, en faveur de Charles Hébrard, bourgeois d'Agmé, représenté au contrat par Pierre Hébrard, capitaine de vaisseau ; — par Marguerite Villeneuve, à Jacques-François d'Hoillès de Moncassin, comte de Monlezun, seigneur d'Auriolle, Bias et Saint-Julien. — Testament de Louis Pasco, seigneur de Chaban, Castelnouvel, Marens et Cassou : le testateur élit sa sépulture dans l'église des Capucins d'Agen, institue le marquis de Poléon et le sieur de Villars, ses frères, ses héritiers particuliers, chacun pour la somme de 10 sols, et Jean-César Pasco, son neveu, fils du marquis de Poléon, son héritier universel. — Réceptions : de Bernard Dayrie, procureur postulant en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — de Jean-Joseph Vivès, huissier en la chancellerie présidiale d'Agen ; — de Bernard Amouroux, notaire royal à Tournon. — Table.

B. 124. (Registre.) — In-folio, papier, 98 feuillets.

1737. — Insinuations et réceptions. — Donations faites : par Claire d'Aons de Hontaux, veuve de Léon, comte de Narbonne, au profit de Jean d'Aons, baron de Hontaux, son neveu ; — par Pierre Pouméroi, curé de Montauriol, à Marc-Antoine de Coquet de Monbrun, chevalier, d'une somme de 3,000 livres à lui due sur la succession de feu Charles de Coquet, lieutenant-général au Sénéchal d'Agenais, frère du donataire ; — par Antoine

Roudil, laboureur, à Jean Lalanne, son beau-frère. — Contrat de mariage de Jean Cassou, laboureur, du lieu de Cardaillac, paroisse de Notre-Dame de Touraille, juridiction de La Parade, avec Louise Millet, du lieu du Poquet, même paroisse. — Nomination du sieur de La Claverie, comme père spirituel du couvent des frères Prêcheurs de la ville d'Agen. — Réceptions : d'Antoine Goynard, juge royal de Miramont et d'Eymet; — de Jean Foursat, juge de la baronnie du Rayet, pour Jean de Paty, baron du lieu, seigneur de Lusiès, conseiller au Parlement de Bordeaux. — Table.

B. 125. (Registre.) — In-folio, papier, 97 feuillets.

1737-1738. — Insinuations et réceptions. — Donations faites : par François de Bourran de Saint-Hilaire, de l'universalité de ses biens, sous réserve de l'usufruit, au profit de Bonaventure de Bourran, son neveu; — par Suzanne de Brocas, demoiselle du Moulinal, veuve de Balthazard de Guilhem, à Jean de Guilhem, sieur de Lille, son neveu; — par Louise Anceau, veuve de Jean-Charles Du Cauze de Nazelles, en faveur de Louise Du Cauze, sa petite-fille. — Contrats de mariage : de Jean de Comarque, fils de Gilis, seigneur de Villas, et de Lucrèce de Bérail, avec Marie Reymon, veuve de Jean Serre, lieutenant au régiment de Gondun; — de François-Ayméric de Timbrune-Valence, seigneur de Cambes, avec Élizabeth de Gontaud de Biron, fille de feu Jean-Charles, marquis de Saint-Blancard, en Astarac, et d'Anne de Comminges. — Réceptions : de Fabien Durand de Concade, lieutenant en la juridiction royale de Miramont et pariage en dépendant; — de Jean de Redon, lieutenant-général en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agenais. — Opposition du sieur d'Ailhen, ancien président au présidial, à la réception du lieutenant-général. — Table.

B. 126. (Registre.) — In-folio, papier, 98 feuillets.

1738. — Insinuations et réceptions. — Testament d'Antoine de Bordes, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi : le testateur fait des legs au couvent des religieux de la Grande Observance et à l'hôpital Saint-André de Bordeaux, à l'église de Couppet; il laisse l'usufruit de tous ses biens à Anne de Gautier, sa femme, et il institue pour son héritier universel son fils aîné, Jean-Henri de Bordes. — Donations faites : par Antoine Barsalou, ancien curé de la paroisse de Noaillac, à Joseph Barsalou, marchand tanneur d'Agen; — par nobles demoiselles Marie-Anne, Constance, Françoise et Marie de Sarrau, à Géraud de Coussis, sieur des Peyroux, capitaine d'infanterie au régiment de Beauvoisis. — Remise de l'hérédité de Bertrand Buard, avocat, faite par la veuve, Françoise de Latour de Fontirou, à ses enfants, Pierre Buard, sieur de Pompéjac, Étienne et Philippe, chanoine de la cathédrale d'Agen. — Réceptions : de Pierre Bourrière, notaire royal, à Roquecor; — de Jean de Foix, notaire royal à Bajamont; — d'Étienne Laborie, sergent royal, à Saint-Pastour. — Table.

B. 127. (Registre.) — In-folio, papier, 98 feuillets.

1738-1739. — Insinuations et réceptions. — Donations faites : par Marthe de Tous, veuve de Jean de Sabaros, sieur de Saint-Laurent, à l'hôpital Saint-Jacques de la ville d'Agen, d'une maison et d'un jardin situés dans la dite ville, rue Bourrou, paroisse Sainte-Foy; — par Jean de Carbonnières, vicomte de La Capelle, au profit de son neveu, François de Carbonnières, marquis de La Capelle-Biron, Le Pin, Salon et Le Fraisse, qu'il subroge dans tous ses droits contre Bernard de Carbonnières, seigneur de La Mothe. — Contrats de mariage : de Jean Gourdon, du lieu de Paganel, avec Françoise Raffin, du lieu de Casse-de-Peyre; — de Jean Maury, marchand de la ville d'Agen, avec Izabeau Cazanove. — Lettres de vétérance pour Jean-Joseph de Sabouroux, lieutenant-général en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen. — Réception de Pierre Carrié, procureur postulant audit siége. — Table.

B. 128. (Registre.) — In-folio, papier, 190 pages.

1739-1740. — Insinuations et réceptions. — Contrats de mariage : de Louis-Charles Morel, bourgeois de Paris, avec Marie de Boissy, fille de feu Pierre et d'Isabeau de Lageyrie; — de Jean Ségalié, procureur au Parlement de Bordeaux, avec Jeanne-Marguerite Du Perrieu, fille de Jean, aussi procureur au Parlement; — de Charles-Gatien de Montalembert, comte dudit lieu, fils de feu Jean et de Jeanne de Blancher de Lostange, demeurant au château de Monbeau, paroisse de Saint-Georges, juridiction de Tournon, avec Louise de La Goutte de La Poujade, fille d'Henri, marquis de La Poujade, seigneur de Péricard. — Donations faites : par Marguerite Boudon de La Combe, à Jean Barthélemy Corban, de Castelnaud; — par Suzanne Ducondut, de la paroisse de Saint-Sernin, juridiction de Villeréal, à Jean Ducondut, sieur de Roussy, son neveu. — Réceptions : de François de Groussou; — de Jean-Chrysostôme de Lacuée, conseillers en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen; — de Jean Souillagon, lieutenant criminel en la justice royale de Marmande; — d'Antoine Espinasse, arpenteur, priseur, mesureur dans l'étendue de la juridiction royale d'Agen. — Table.

B. 129. (Registre.) — In-folio, papier, 278 pages.

1740-1741. — Insinuations et réceptions. — Contrats de mariage : d'Anne-Hilarion de Galard de Béarn, comte de Brassac, lieutenant de vaisseau, fils de Guillaume-Alexandre, marquis de Brassac, baron de La Roche-Beaucourt, premier chambellan de S. M. le roi de Pologne, et de

Luce-Françoise de Cotentin de Tourville, avec Olympe de Caumont, fille d'Armand-Nompar, duc de La Force, pair de France, et d'Anne-Élisabeth de Gruel : ledit contrat signé par le roi Louis XIV, la Reine, les membres de la famille royale, les princes du sang et un grand nombre de gentilshommes, parents et amis des époux ; — de Pierre de Leydet, avocat du Roi au siége présidial d'Agen, avec Marguerite de Bressolles, fille de feu Étienne et de Jeanne de Bap ; — de Jean Bitaubé, notaire royal du Port-Sainte-Marie, avec Scholastique Graulié ; — d'Antoine Bel, sieur de La Tour, bourgeois, fils de feu Jean et de Jeanne de Montaigne, du bourg de Cuzorn, avec Anne Bergues. — Donations faites : par Pierre La Barrière, prêtre, à l'hôpital neuf de la ville de Sainte-Foy ; — par Jean Cassany, du lieu de Mazet, paroisse de Saint-André de Monbertus, juridiction de Penne, à Marie Noé, dite Toulouse ; — par Marie de Chadois, dame de Rochemont, paroisse de Monviel, à Jean-Jacques de Mellet, aussi seigneur de Rochemont, son fils ; — par Marie de Maleprade, à François Boudon de Saint-Amans, son fils, lieutenant au régiment de Médoc-infanterie ; — par Anne Léotard, à Antoine Rodes, chirurgien d'Agen. — Testaments : de Charles de Malvin, baron de Montazet, marquis de Quissac, et de Jeanne-Françoise de Fontanges de Maumont, sa femme ; — d'Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure et du Lude, pair et maréchal de France. — Réceptions : d'Antoine Canuet, greffier des insinuations ecclésiastiques au diocèse d'Agen ; — de Louis Verdier, juge de la justice royale de Villeréal ; — d'Antoine Delbès, lieutenant du juge royal en l'ordinaire d'Agen. — Table.

B. 130. (Registre.) — In-folio, papier, 195 pages.

1741. — Insinuations et réceptions. — Donations faites : par Marie de Brive, veuve de Jean Guerre, du village des Grands-Truchassons, paroisse de Saint-Jean, juridiction de Soumensac, à Jean Deschamps, son neveu, du village des Goyrands, paroisse de Moirax, juridiction de Saint-Barthélemy ; — par Raymond de Jouy, ancien capitaine du régiment de la Vieille-Marine, à son neveu, Raymond de Jouy, sieur de La Grange, garde du corps du Roi. — Contrats de mariage : de Christophe Phiquepal, jurat de Gontaud, avec Marguerite Avril ; — de Jean Coix, écuyer, sieur de Sourillac et de Cazenave, lieutenant au régiment de Lorraine-cavalerie, avec Jeanne Trevy, fille de feu Michel, sieur de Roumagnes, juge royal de Miramont ; — d'Arnaud Lacant, négociant, du lieu de Libos, avec Marguerite-Pérelle Delard, fille de feu Pierre, seigneur de Saint-Agnan, et de Suzanne de Cladech ; — de Joseph de Pons, sieur de La Tour, avec Isabeau de Favières, du bourg de Lafitte ; — de Clément-Bernard Boudon, avocat au Parlement, fils de feu Jean-Jacques, juge de Galapian, et de Marguerite d'Escayrac, avec Louise Merle, fille de feu Joseph et de Jeanne Boudon, de la ville d'Aiguillon. — Testament de Jacques de Lafont et de Jean, marquis de Saint-Projet et de Reillac, bailli des montagnes d'Auvergne au siége de Salers. — Réceptions : d'Étienne Perpignan, huissier en la chancellerie présidiale d'Agen ; — de Pierre Joly, notaire royal à La Mothe-Dallès ; — de Bernard Bru, notaire royal à Saint-Maurin. — Table.

B. 131. (Registre.) — In-folio, papier, 192 pages.

1741-1743. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes du Roi incorporant à la seigneurie de Ferrensac la justice haute, moyenne et basse des paroisses de Ferrensac, Saint-Dizier et Doudrac, démembrée du ressort des juridictions royales de Castillonnès et de Villeréal, en faveur d'Antoine de Gironde. — Contrat de mariage d'Armand-Nompar de Caumont, marquis de La Force, colonel du régiment de Beauce, fils d'Armand-Nompar, duc de La Force, pair de France, marquis de Tonneins, Caumont, Cugnac, Roquépine, et d'Anne-Élisabeth de Gruel, avec Marie-Philiberte Amelot, fille de Jean-Jacques, marquis de Combronde, ministre et secrétaire d'État au département des affaires étrangères, et de Marie-Anne de Vougny. — Donations faites : par Benjamin de Laval, sieur de La Favardie, et Catherine Dubois, sa femme, à Étienne d'Angiroux, seigneur de Castelgaillard ; — par Joseph Monplaisir, ancien curé de la paroisse de Saint-Caprais d'Ayres, à Joseph de Lacuée, son neveu et filleul, ancien officier d'infanterie ; — par Marie Du Gravier de Gairaud, à Françoise, sa sœur, épouse d'Antoine-Philippe Sarrazin. — Réceptions : de Jean-Baptiste Boutet de Labadie, procureur du Roi à Marmande ; — d'André Rivière, procureur du Roi en la justice de Monclar ; — de Jacques Charbonnier, juge royal de La Sauvetat-de-Caumont ; — de Pierre Lafore, procureur du Roi en la juridiction de Penne ; — de Bernard Causse, notaire royal apostolique à Tournon. — Table.

B. 132. (Registre.) — In-folio, papier, 144 pages.

1743-1747. — Insinuations et réceptions. — Testaments : de Marthe de Baulac, fille de Jean, conseiller au présidial d'Agen ; — de Jean Curton de Grammont, ancien capitaine de grenadiers du régiment de Nivernais et ci-devant chargé du détail de major général des recrues et convalescents de l'armée de Bavière ; — de Marguerite Mieussans, épouse d'Antoine Sajas, sieur de Noyès ; — de François de La Goutte, comte de La Poujade et de Cours. — Réceptions : de Michel-Pierre Bonhomme, procureur du Roi en l'ordinaire d'Agen ; — de Crespin Comte, sieur de Péchou, juge royal de Villeneuve ; — de Clément-Bernard Boudon, procureur du Roi en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — d'Antoine Chabrières, conseiller audit

siége. — Provisions de l'office de prévôt-général de la maréchaussée du département de Guienne, pour Edme-Jean-Baptiste Baret de Ferrand, lieutenant au régiment de la Reine-infanterie.—Commission de marguillier pour l'œuvre de la Rédemption des captifs dans la paroisse de Fourques, au profit de Jacques de Loste. — Table.

B. 133. (Registre). — In-folio, papier, 249 pages.

1747-1752. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes du Roi réunissant au corps de la communauté de Marmande les seize offices municipaux créés par édit du mois de novembre 1733, savoir : deux offices de maire, de lieutenant de maire, d'assesseur, de secrétaire-greffier, anciens alternatifs et mi-triennaux, quatre offices de consuls, deux anciens et deux alternatifs mi-triennaux, et ceux d'avocat et de procureur du Roi.—Arrêts : du Conseil d'État attribuant : au présidial d'Agen, la connaissance d'une affaire de vol simple, attendu que le coupable avait été déjà condamné pour un vol commis avec effraction ; — au prévôt de la maréchaussée d'Agenais, la connaissance d'un assassinat suivi de vol qui avait été commis sur le grand chemin ; — du Parlement de Bordeaux, défendant aux procureurs en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen de travailler comme clercs chez les magistrats de cette Cour. — Testament de Marie de Sarrau, veuve en premières noces d'Henri de Vaucocour, seigneur de Costis, et en secondes noces, de Nicolas Laport, sieur de Valrozée. — Réceptions : de Jean-Jacques de Baratet, sieur de Parrouty, lieutenant-général en la Sénéchaussée et siége présidial ; — de Jean Bosq, lieutenant-principal audit siége ;—d'Antoine-Léonard Lachèze ; — de Léonard Daubas ; — de Louis-Dulcide de Costas ; — de Joseph Vignes, conseillers au même siége ; — de Jean Fabre, juge royal de Montjoye ; — de Timothée Bourg, juge de la seigneurie de Seyches, pour François de Pontac, conseiller au Parlement de Bordeaux, baron de Seyches par sa femme, Jeanne-Rosalie de Mosnier ; — de François Fontfrède, juge du comté de Lauzun, pour Charles-Armand de Gontaud, duc de Biron, pair et premier maréchal de France, comte de Lauzun. — Commissions de marguilliers pour l'œuvre de la Rédemption des captifs délivrées : à Charles Duverrier, dans la paroisse de Gontaud ; — à Jean Houland, dans la paroisse de Saint-Perdon ; — à Joseph Pourcharesse, sieur de Grandchamp, dans la paroisse de Saint-Barthélemy. — Table.

B. 134. (Registre.) — In-folio, papier, 546 pages.

1752-1756. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes du Roi réunissant au corps de ville d'Agen douze des offices municipaux créés par édit du mois de novembre 1733, qui n'avaient pas encore été levés. — Arrêt du Conseil d'Etat, attribuant au présidial d'Agen la connaissance du procès criminel intenté contre Jacques Barbecane, dit La Jeunesse, accusé de recel d'objets volés et d'arrestation sur le grand chemin. — Contrat de mariage de Charles-Armand de Gontaud de Biron, colonel du régiment de La Marche, fils de François, premier baron de Périgord, seigneur de Biron, Montaud, Montferrand, Montpazier, lieutenant-général des armées du Roi, et de feu Élisabeth de Cossé, avec Marie-Antoinette de Bautru, fille de feu Armand, comte de Nogent, maréchal de camp, et de Diane-Charlotte de Caumont-Lauzun. — Testaments : de Gabriel Chapt de Rastignac, comte dudit lieu, baron de Luzech, seigneur de Clermont, Sarrazac, Combebonnet ; — de François de Carbonnières, marquis de La Capelle-Biron, Le Pin, Salon, baron de Masuré, de Saint-Jory, comte de Rabat, premier baron des États de Foix ; — de Marie Lespès, veuve de Jean-Baptiste d'Albersard, président à mortier au Parlement de Bordeaux ; — de François Bayle, lieutenant-général de police en la ville de Marmande. — Réceptions : de Jean-Joseph Médard de La Ville, lieutenant-général en la Sénéchaussée et siége présidial ; — de Jean Dartus, conseiller du Roi, consul ancien mi-triennal de la ville et communauté d'Agen ; — de Jean-François Ginestet, procureur du Roi à Villeneuve ; — de Jean Milh de Saint-Amans, procureur du Roi à Villeréal ; — de Louis Bardy, juge royal à Monflanquin ; — de Georges Chambouret, juge royal à Penne. — Commissions : de père spirituel du couvent des frères Mineurs de Marmande, pour M. Souilhagon, lieutenant-criminel ; — de marguilliers de l'œuvre de la Rédemption des captifs : pour Pierre Brunet de Lille, dans la paroisse de Saint-Étienne, annexe de Saint-Pierre de La Croix, diocèse d'Agen ; — de Jean Leblanc, sieur de Solignac, dans la paroisse d'Armilhac. — Table.

B. 135. (Registre.) — In-folio, papier, 533 feuillets.

1757-1760. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes pour la confection du terrier des baronnies de Cancon et Casseneuil, appartenant à Camille-Louis, prince de Lorraine, maréchal de camp des armées du Roi, à Françoise-Marguerite-Louise-Élisabeth, princesse de Lorraine et de Marsan, et à Joachim-Jacques-Charles Lopez de Zuninga, Castro, Guzman, Sotomayor et Mendoza, duc de Béjun, de Belalcazar, chevalier des ordres de la Toison d'or et de Saint-Janvier, l'un des gentilshommes de la chambre du roi d'Espagne. — Arrêt du Conseil d'État renvoyant au prevôt de la maréchaussée d'Agenais la connaissance d'une affaire de vol commise la nuit, avec effraction, dans le ressort de la Sénéchaussée de Condom. — Contrats de mariage : de Bertrand Nompar de Caumont de Beauvilla, avec Adelaïde-Luce-Madeleine Gallard de Béarn, fille d'Anne-Hilarion, comte de Béarn, et

d'Olympe de Caumont de La Force ; — d'Armand de Caumont, marquis d'Agmé, fils de feu Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, pair de France, et de Suzanne de Béringhen, avec Élizabeth de Gruel de La Frette, veuve dé Jean-François-Michel de La Brosse. — Testaments : de Louis de Lacaze, ancien avocat-général et conseiller d'honneur en la Cour des Aides de Montauban, seigneur de Cadilhan et Castelsagrat ; — de Jean de Salomon, ancien chapelain de l'oratoire du Roi, abbé d'Eysses ; — de Jean Lafargue, sieur de Vidalot, de la paroisse de Dominipech, juridiction de Monpezat ; — de Philippe Daurée, sieur de La Mothe, habitant à Agen, rue Saint-Gillis. — Réceptions : de Pierre-Joseph-Martin de Bonnefon, juge royal de La Cenne ; — de Géraud Feilhe, juge royal de Monclar ; — de Guillaume-François Assollant, receveur et payeur des gages des officiers de la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen. — Lettres de vétérance pour Paul Capot, lieutenant-particulier audit siége. — Commission de marguillier de l'œuvre de la Rédemption des captifs, dans la paroisse de Casseneuil, pour Antoine Sauvan. — Table.

B. 136. (Registre.) — In-folio, papier, 466 pages.

1760-1763. — Insinuations et réceptions. — Édit maintenant les officiers municipaux de la ville d'Agen dans le droit d'exercer la justice criminelle de ladite ville. — Lettres patentes pour la confection des terriers : de la seigneurie du chapitre de l'église cathédrale d'Agen ; — des fiefs de Colayrac, de Coupat et Cadillac, dans la juridiction d'Agen, appartenant à Jean-Joseph Médard de La Ville, écuyer, seigneur de Lacépède, de Clayrac et de Coupat, lieutenant-général et président en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen. — Arrêts : du Conseil d'État : portant que l'office de président au siége présidial d'Agen sera réuni dorénavant à celui de lieutenant-général audit siége ; — du Parlement de Bordeaux, réglant le serment que sont tenus de prêter les Jésuites des maisons du ressort. — Testaments : d'Armand d'Albert de Laval, écuyer, seigneur de Parazols ; — de Jean-Joseph de Raignac, baron de Frespech, conseiller en la Grand-Chambre du Parlement de Bordeaux ; — de Bertrand de Saint-Gillis de Grave ; — de Pierre Pellet, ancien garde du corps du Roi ; — de Louis-Joseph de Souillac, chevalier, comte du Bourg-de-Vissac, en Quercy. — Réceptions : de Guillaume de Saint-Philip, lieutenant-général criminel en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — de Jean-Joseph Nodigier, greffier en chef civil et criminel des présentations, défauts et affirmations audit siége ; — de Luc Bertrand, nommé en survivance juge gruyer de la ville de Clairac, pour le chapitre de Saint-Jean-de-Latran ; — de Joseph de Bonnefon, conseiller du Roi, consul alternatif et mi-triennal de la ville et communauté de Monpezat. — Commission de marguillier de l'œuvre de la Rédemption des captifs dans la paroisse de Sainte-Victoire, juridiction de Clermont-Dessus, pour Jacques d'Ancelin, écuyer. — Table.

B. 137. (Registre.) — In-folio, papier, 437 pages.

1763-1767. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes : confirmant l'établissement du collége des Jésuites d'Agen, et portant règlement pour son administration ; — autorisant le renouvellement du terrier de la seigneurie de Pujols, appartenant à Joseph de Gombaud, baron de Razac et de Pujols, seigneur de Teyssounac, chevalier d'honneur au Parlement de Bordeaux. — Arrêt du Conseil d'État attribuant au prévôt des maréchaux, à la résidence d'Agen, la connaissance de plusieurs crimes de vols commis par les mêmes individus dans différentes Sénéchaussées. — Testaments : de Daniel de Feitis, écuyer, et de Marthe de Morin, sa femme ; — de Joseph de Beauregard de Davach, écuyer, seigneur de Saint-Phelip, capitaine au régiment de Beauvoisis ; — de Louis de Fumel, chevalier, comte de Fumel, de Pauliac et de Haut-Brion ; — de Marguerite de Fumel, baronne de Margaux, veuve de Louis-Alexandre de Crussol d'Uzès, marquis de Monsalès ; — de Jacquette de Redon, femme de Clément de Long, conseiller au Parlement de Bordeaux. — Réceptions : de Jean-Baptiste Martinelly ; — de Jean-Joseph Bonhomme de Pommaret, avocats du Roi ; — de François de Beaubens ; — de Jean Vacqué de Falagret ; — de Barthélemi Barret de Roux, conseillers en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — de Guillaume Ballias de Laubarède, lieutenant-principal civil et lieutenant criminel en la justice royale de Marmande ; — de Pierre-Crespin Barret, sieur de Nazaris, lieutenant du prévôt général de la compagnie de maréchaussée établie à la résidence d'Agen ; — de Gabriel Madaillan de Lormand ; — d'Antoine Benoit, archers gardes de la prévôté générale ; — de Jean Delmas, procureur du Roi en l'ordinaire de Castillonnès ; — de Pierre-Léon Descurres, juge royal de Gontaud ; — de Jean Cazes, procureur du Roi à Puymirol ; — de Gratien Lagrange de Vergès, gouverneur de la ville du Port-Sainte-Marie ; — de Pierre Plaignaud, ancien garde du corps, gouverneur de la ville de Monclar ; — de Jean-Pierre-Raymond de Bernard, sieur de Beaudon, juge du captalat de Puychagut et Théobon, pour Marie de Rochefort, dame desdits lieux ; — d'Antoine Falque, juge de la baronnie de Beauville, pour Jean-Georges-Jules, vicomte de Talleyrand-Périgord, baron de Beauville, brigadier des armées du Roi ; — de Pierre Tessier, juge de la baronnie de Saint-Barthélemy, pour Anne-Louise Martin de Larrane, baronne dudit lieu. — Commissions de marguilliers de l'œuvre de la Rédemption des captifs délivrées : au sieur Lauzun aîné,

pour la ville d'Agen ; — à Jean Dufieux, bourgeois, pour la paroisse de Sainte-Quiterie. — Table.

B. 138. (Registre.) — In-folio, papier, 214 pages.

1770-1771. — Insinuations et réceptions. — Testaments : de Jeanne de Pothet, femme de Simon-Pierre Paulte, écuyer, seigneur de L'Ort, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie du Parlement de Bordeaux ; — de Marguerite de Redon, veuve d'Augustin de Vezin, dame de Mansonville ; — de Jean de Cazettes, juge royal de la ville de Tournon ; — de Joseph Laborde, seigneur de Ferrié, ancien maire de Penne ; — de Jeanne-Sereine de Gamel, veuve d'Armand d'Albert de Laval, chevalier, seigneur de Parazols. — Réceptions : de Raymond de Galibert, rapporteur du point d'honneur en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — d'Étienne Martinet, lieutenant du juge royal de Villeréal ; — de Louis-Martin Daubert, juge royal de Villeneuve ; — de Jean Ducondut, procureur du Roi en la justice de Monflanquin ; — de Jean Rey, juge de la terre de Boynet, pour Jules Dudon, baron de Boynet, Vals, Lousson, Les Laurets et Piis, procureur général au Parlement de Bordeaux ; — de Jean Dayrie, procureur postulant au siége présidial d'Agen ; — d'Hugues Dutreilh, notaire royal à la résidence de Frégimont. — Commissions de marguilliers de l'œuvre de la Rédemption des captifs délivrées : au sieur Potevin, dit Faucon, pour la paroisse de Monbran ; — à Bernard Bru, pour la paroisse de Saint-Vincent-des-Cors. — Table.

B. 139. (Registre.) — In-folio, papier, 428 pages.

1771-1774. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes pour la confection des terriers : du ténement des Limites appartenant par indivis à Jean-Joseph de Fumel, chevalier, et aux Bénédictins de Sainte-Livrade ; — de la baronnie de Madaillan et de la seigneurie de La Tour et Monviel, appartenant à Gilles-Victor-Honoré de Bardonin, comte de Sansac, marquis de Pardaillan, baron d'Allemans, Prayssas et Pineuil, à Antoine d'Abzac, brigadier des armées du Roi, baron de Madaillan, co-seigneur avec le Roi de la juridiction du Paréage, et à Simon de Madaillan, seigneur du Cauze, dans la paroisse d'Aignac. — Contrat de société formé entre Pierre et autre Pierre Prunières, père et fils, et Pierre et Jacques Marrauld-Dupont, pour faire le commerce des grains et farines. — Déclarations de commerce des grains faites : par Jean-Baptiste Platon, marchand de Casseneuil ; — par Jean Roger, marchand de la paroisse de Sérignac, juridiction de Lauzun. — Testaments : d'Angélique-Cézarine de Foix, comtesse de Rabat, baronne de Saint-Jory, veuve de François de Carbonnières, marquis de La Capelle-Biron ; — d'Henri de Fumel, premier baron d'Agenais, marquis de Fumel et de Monségur ; — de Jean-Jacques d'Escorbiac, seigneur de Lustrac et de Saint-Martin-de-Rouets, conseiller honoraire au Parlement de Toulouse ; — de Jean-Cassius Dieudat, écuyer, conseiller du Roi, maison et couronne de France, président en la chancellerie du Parlement de Bordeaux ; — de Jean Labarthe, prêtre hebdomadier de l'église cathédrale d'Agen ; — de Suzanne-Marie Vivans de Jaucourt ; — de Louise de Policard, épouse de Claude Sarrau de Fougerolles, seigneur d'Arasse, écuyer. — Réceptions : de Jean-Paul Boudet de Monplaisir, lieutenant des maréchaux de France en la Sénéchaussée d'Agenais ; — de Jean-Armand-Marc-Antoine Richard, lieutenant-particulier au siége présidial et sénéchal d'Agen ; — de Jean Tarry, troisième consul de la ville d'Agen ; — du sieur d'Autreuil de Bressolles, nommé par le Roi maire de Clermont-Dessus pour trois ans, sur la présentation de trois candidats faite par le corps de ville ; — de Martial Youlet, juge royal de la juridiction de Miramont et Eymet ; — de Martial Jarleton, procureur du Roi en la justice de Londres ; — du sieur Marrot, conservateur des hypothèques en la chancellerie du bailliage d'Agen ; — de Jean-Joseph Nodigier, greffier expéditionnaire des lettres de ratification en ladite chancellerie, commis l'un et l'autre par le régisseur des droits desdits offices créés par édit du mois de juin 1771. — Nomination faite par les officiers du présidial d'Agen de M. de Groussou, doyen des conseillers, pour garde des sceaux en la chancellerie de leur siége, de Me Mathieu, greffier, pour scelleur, et de Me Dussau, commis-greffier, pour chauffe-cire. — Statuts de la communauté des clercs praticiens suivant les études de la ville d'Agen. — Table.

B. 140. (Registre.) — In-folio, papier, 332 pages.

1774-1776. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes pour la confection du terrier du prieuré de Saint-Pierre-de-Rives, dont était titulaire Vincent Darche, trésorier de l'église métropolitaine de Bordeaux. — Arrêts : du Conseil d'État, autorisant Antoine Campagnac à transférer sa résidence de la paroisse de Boumagnes, Sénéchaussée de Bergerac, au bourg de Cahusac ; — du Parlement de Bordeaux, portant augmentation des salaires pour les journées et vacations des huissiers de la Sénéchaussée d'Agen. — Lettre du garde des sceaux sur une question de compétence présidiale, en matière de complainte et de réintégrande. — Contrat de mariage de François-Charles de Monestay, vicomte de Chazeron, capitaine au régiment de Bourgogne, avec Diane-Henriette-Louise-Geoffrine de Bachi, fille de Jean-François, marquis du Cayla. — Testaments : de Marc-Antoine-Gabriel de Sabaros, écuyer, sieur de Saint-Laurent ; — de Philippe de Reygade, seigneur dudit lieu, paroisse de Sainte Colombe, juridiction

de Tombebœuf ; — de Guillaume-Bernardin de Faure, écuyer, sieur de La Garde ; — de Marie-Renée Gontaud de Biron, veuve de Charles-Léonard Colbert, comte de Seignelay : la testatrice veut être inhumée en l'église Saint-Eustache de Paris, dans la chapelle des Colbert. — Déclaration préalable pour faire le commerce des grains dans la ville de Casseneuil, donnée par Léger Grelière, marchand. — Réceptions : de Clément-Germain de Boudon, procureur du Roi ; — de Jean-Baptiste de La Boissière, avocat du Roi ; — de Jean-Paul Leroux, conseiller en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — de Jean Ferran, lieutenant criminel de la justice royale de Marmande ; — de François Caminade, notaire royal à Granges ; — de Jean Vessié, notaire royal à Bonnaguil. — Commissions de marguilliers de l'œuvre de la Rédemption des captifs délivrées : à François Minot, pour la paroisse de Saint-Eutrope ; — à Joseph Jeaurdounet, pour la paroisse de Blaymont. — Table.

B. 141. (Registre.) — In-folio, papier, 422 pages.

1776-1779. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes du Roi : confirmant les priviléges de l'Ordre de la Sainte-Trinité pour la Rédemption des captifs, et autorisant les religieux à faire faire les quêtes par des marguilliers qui jouiront, en conséquence desdits priviléges, de l'exemption du logement des gens de guerre et des charges de tuteurs, curateurs et gardes aux sequestres.— Arrêts : du Conseil d'État : portant que les huissiers de la chancellerie établie près le siége présidial d'Agen seront tenus de faire, concurremment avec les huissiers-audienciers de la Sénéchaussée et présidial, le service de l'intérieur du palais, et d'accompagner les magistrats dans les cérémonies publiques ; — du Parlement de Bordeaux, portant augmentation du tarif des procureurs postulants près le siége présidial et sénéchal d'Agen. — Contrat de mariage de Serin de Bouzon, fils de Jean-Baptiste, seigneur de Pechmauriol, avec Pauline de Gélis, fille de Jean, native de Dublin en Irlande. — Saisie réelle de l'office de notaire consulaire de la ville d'Agen, opérée sur Jean Ville, maître d'école. — Testaments : de Pierre de Bessière, doyen des conseillers de la Cour des Aides de Bordeaux ;—d'Honoré de Villepreux, écuyer, de la paroisse de Sénestis, juridiction du Mas-d'Agenais ; — de Pierre Saint-Aignan de Merle, écuyer, maire de la ville du Port-Sainte-Marie; — de Jean-Chrysostôme Muraille, bourgeois d'Agen : le testateur veut être inhumé dans le cimetière de la chapelle Notre-Dame du Bourg ; il lègue une rente de 18 livres à sa nièce, religieuse à Paulin. — Provisions de la charge de sénéchal et gouverneur d'Agenais et Condomois accordées à Louis-Antonin de Belsunce, marquis de Castelmoron. — Réceptions : de Pierre-Romain Dubye, juge royal de Marmande; — d'Armand Lagrange de Vergès, juge royal du Port-Sainte-Marie ; — de Jean Fournier-Gorre, juge de la seigneurie de Fumel, pour Joseph, comte de Fumel, maréchal des camps et armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur du Château-Trompette, lieutenant-général de Beaujolais et Franc-Lyonnais, lieutenant du gouverneur de la province de Guienne;—du sieur Itier, juge de la terre de Dondas, pour le chapitre de l'église cathédrale de Sarlat. — Commissions : de conservateur des hypothèques en la chancellerie du bailliage d'Agen, pour le sieur Lostau ; — de pères spirituels : des frères Mineurs de Marmande, pour Jean Lavergne, dans la paroisse de Saint-Avit; — des frères Mineurs d'Agen, pour François Florence, dans la paroisse de Saint-Côme ; — de marguilliers de l'œuvre de la Rédemption des captifs : pour le sieur Bentéjac, dans la paroisse de Beyssac; — pour Jean Costes, dans la paroisse de Saint-Antoine-de-Ficalba; — pour Armand Boule, dans la paroisse de Montaut. — Table.

B. 142. (Registre.) — In-folio, papier, 410 pages.

1779-1781. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes du roi Louis XVI confirmant les priviléges des religieux Mineurs conventuels de l'Ordre de Saint-François de la province d'Aquitaine.—Arrêt du Parlement de Bordeaux ordonnant le dépôt au greffe de la Maîtrise des Eaux-et-Forêts de Guyenne de toutes les procédures faites, sur commissions du maître particulier, par les officiers des juridictions étrangères. — Testaments : d'Henri-Emmanuel-Bernard de Timbrune Du Breuil, marquis de Valence, maréchal des camps et armées du Roi ; — de Louis Baillet-Berdolles de Saint-Vincent, écuyer, seigneur de Goudourville, La Lande, Cuzorn, Belpech et de la châtellenie de Saint-Vincent ; — de François de La Goutte de La Poujade, écuyer, sieur de La Dhuye ; — de Jean Le Roy, sieur de La Salle, juge civil et criminel de Fauillet ; — de Catherine Belbèze, veuve de Claude de Bazon, lieutenant-colonel d'artillerie ; — de Catherine-Barbe de Coulouma, veuve de Gaiton-Hilaire de Courson, seigneur de Londres et Caillevel ; — de Simon de Marbotin, ancien capitaine d'infanterie, seigneur du Conte ;—d'Arnaud de Longueval, écuyer, sieur de Lauguerie; — de Jean de Sabaros Du Bédat, écuyer.— Provisions de la charge de capitaine-châtelain de Castelculier, pour le marquis de Jonzac, maréchal des camps et armées du Roi. —Réceptions : de Jean Perret, procureur du Roi à Marmande ; — de Jean-Baptiste-Étienne-François de Chamborest, juge royal de Penne ; — de Dominique Briffaut, juge royal de La Cenne ; — d'Étienne Bacon, juge royal de Puymirol; — de Louis Panouillères, notaire royal à la résidence de Saint-Front ; — de Jean Saudel, huissier de la chancellerie établie près du siége présidial d'Agen ; —

de Jean Borgela, procureur postulant audit siége. — Commissions : de père spirituel des Cordeliers de Marmande, pour Jean Perpeza, en la paroisse de Lévignac ; — de marguillier de l'œuvre de la Rédemption des captifs dans la paroisse de Celles, pour Jean Boule. — Table.

B. 143. (Registre.) — In-folio, papier, 188 feuillets.

1781-1784. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes du Roi : confiant la direction du collége d'Agen aux prêtres de la congrégation de l'Oratoire ; — fixant à cinq le nombre des notaires royaux et à cinq aussi le nombre des notaires consulaires ou privilégiés dans la ville et juridiction d'Agen ; — attribuant au sénéchal criminel d'Agen la connaissance du procès commencé par ce tribunal contre le nommé Lartigue, dit Beausoleil, accusé de vol, qui s'était évadé des prisons d'Agen et avait été arrêté et conduit dans les prisons de la justice royale de Moissac, ressort du Parlement de Toulouse. — Brevet du Roi portant exemption du logement des gens de guerre en faveur des officiers du présidial d'Agen. — Testaments : d'Angélique-Gabrielle Achard de Joumards, veuve de François-Alexandre de Galard, comte de Béarn, baron de La Mothe et Mongauzy ; — de Jacques de La Jaunie, écuyer, seigneur dudit lieu. — Réceptions : de Jean-Baptiste Légier, juge royal de La Sauvetat-de-Caumont ; — de Louis-Foy Duprat, juge royal de Castelculier ; — d'Antoine Eyssandeau, notaire royal à la résidence de Puichagut ; — de Pierre Fourés, sergent royal à La Roque-Timbaut ; — de Jean Taillarda, huissier-audiencier en la justice royale de La Sauvetat-de-Savères. — Commissions : de pères spirituels : des frères Mineurs conventuels de la ville de Marmande, pour Raymond Massif, dans la paroisse de Monteton ; — des Cordeliers de la ville d'Agen, pour Antoine Faucon, dans la paroisse de Sauvagnas ; — de marguilliers de l'œuvre de la Rédemption des captifs délivrées : à Jean Lamothe, négociant, pour la paroisse de Saint-Jean-de-Thurac ; — à Jean Martel, pour la paroisse de Pardaillan ; — à Jacques Brossard, pour la paroisse de Dallès. — Table.

B. 144. (Registre.) — In-folio, papier, 59 feuillets.

1784. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes du Roi attribuant au sénéchal criminel d'Agen la connaissance de plusieurs crimes de vols commis, tant dans le ressort de cette juridiction que dans l'étendue des Sénéchaussées de Gourdon et de Cahors, par le nommé Delbos, régent. — Testaments : de Catherine Lafitte, épouse de Jean Boudon-Mérenville, tailleur d'habits de la ville d'Agen ; — de Pierre de Laborderie de Malaval, major d'infanterie, demeurant au château du Touyré, paroisse d'Eyren, juridiction de Puycalvary ; — de Gilles-Gervais de Pechpeyrou, seigneur dudit lieu, marquis de Beaucaire, baron de Blanquefort, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant-vétéran des maréchaux de France dans la Sénéchaussée de Lauzerte : le testateur veut être inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Pierre de Moissac. — Réceptions : de Pierre Valety, notaire royal à Fumel ; — de Pierre Bardèche, notaire royal à Lévignac. — Table.

B. 145. (Registre.) — In-folio, papier, 168 feuillets.

1784-1786. — Insinuations et réceptions. — Arrêt du Parlement de Bordeaux homologuant une délibération de la communauté des procureurs au Sénéchal et présidial d'Agen qui portait établissement d'une bourse commune. — Testaments : de Jean-Pierre Roux de Laval, écuyer, ancien capitaine au régiment de La Tour-du-Pin, habitant de la ville de Casteljaloux ; — de François Daribau de La Cassaigne, seigneur d'Artigues, avocat au Parlement, habitant d'Agen ; — de Jean-Pierre de Ricard, écuyer ; — de Jeanne-Thérèze-Antoinette de Longayrou, veuve de Joseph de Las, seigneur de Brimont. — Réceptions : de Pierre Bergognié, conseiller en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen ; — de Géraud Hugon, procureur audit siége ; — de Jean Douzon, huissier audiencier en la juridiction royale de Villeneuve ; — de Pierre Brunie, procureur du Roi à La Sauvetat-de-Caumont ; — de Léonard Boullet, sergent royal à Cadillac ; — d'Antoine Bru, notaire royal à la résidence de Clairac. — Commissions : de marguillier de l'œuvre de la Rédemption des captifs, pour le sieur Fraissengues, dans la paroisse de Pinel ; — de pères spirituels des Cordeliers d'Agen : pour Bernard Trenty, dans la paroisse de Floyrac ; — pour Antoine Laissac, dans la paroisse de Saint-Robert ; — pour Jean-Baptiste Juilha, dans la paroisse de Sembas. — Table.

B. 146. (Registre.) — In-folio, papier, 374 pages.

1786-1788. — Insinuations et réceptions. — Lettres patentes attribuant aux officiers de la Sénéchaussée d'Agenais la connaissance d'un crime de vol commis la nuit avec effraction, pour lequel le présidial s'était déclaré compétent. — Arrêts du Parlement de Bordeaux : étendant aux notaires royaux de Monflanquin, Villeneuve-d'Agenais, Castillonnès, Villeréal, Castelnau-de-Grattecambe, Casseneuil, Cancon et Pujols, le bénéfice de l'arrêt du 21 juin 1783 qui portait augmentation de tarif au profit des notaires du Blayois, du Bourgès, du Cassagnois, du Fronsadois, du haut et du bas Médoc ; — étendant aux lieutenants-généraux civil et criminel, aux lieutenants principal et particulier et aux avocats du Roi en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen le bénéfice des nouveaux tarifs accordés aux lieutenants-généraux des Sénéchaussées de Périgueux, Tulle, Bayonne et Dax, et aux lieutenants criminels, pro-

cureurs et avocats du Roi de Tulle, par arrêts des 8 et 22 janvier, 1er mars et 20 avril 1787.—Testaments : de Pierre de Portail, sieur de Puissant, ancien officier d'infanterie, habitant de la ville de Castelmoron ; — d'Antoine de Mercier, juge royal de Castelsagrat, sieur de Taillantou, en la paroisse de La Chapelle-des-Bretoux, juridiction de Montjoye; — de Jeanne Loches, épouse de Jean Chopin de La Bruyère, du lieu de Peyreguillot, paroisse de Saint-Jean-de-Peyrières, juridiction de La Parade; — d'Antoinette de Moret, veuve de Jean de Cadot d'Argeneuil, du lieu de Cayard, paroisse de Lugaignac, juridiction de Born ; — d'Antoine de Pontanjou-Monfort, écuyer, seigneur de La Roque, paroisse de Bourlens, juridiction de Tournon. — Lettres de conseiller honoraire en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen, pour François de Beaubens, ancien conseiller titulaire. — Réceptions : de Jean-Antoine de Nauville de La Roque, secrétaire-greffier du point d'honneur en la Sénéchaussée d'Agen ; — d'Antoine de Monbet, greffier, garde-minutes et expéditionnaire des lettres de la chancellerie établie près le présidial d'Agen ; — de Pierre Grenier, juge de Clairac, pour le chapitre de Saint-Jean-de-Latran de Rome ; — de Jean Lacoste, notaire royal apostolique, tabellion, garde-notes à la résidence de Beauville. — Commissions : de marguillier de l'œuvre de la Rédemption des captifs dans la paroisse de Lafitte, pour Jean Souillagon, maître menuisier; — de pères spirituels : des Cordeliers d'Agen, pour Jean Castaignet, dans la paroisse de Sainte-Colombe-de-Las-Fargues, juridiction de Madaillan ; — des Cordeliers de Marmande, pour Pierre Blave, dans la paroisse de Moirax, juridiction de Tombebœuf. — Table.

B. 147. (Registre.) — In-folio, papier, 240 feuillets.

1738-1739. — Insinuations et réceptions. — Lettres de grâce accordées à Guillaume Servières, recherché pour un meurtre qu'il avait commis, dans une rixe, sur la personne de Pierre Saby. — Contrats de mariage : d'Armand-Désiré Du Plessis Richelieu, comte d'Agenais, maître de camp de cavalerie, lieutenant en survivance de la compagnie des chevau-légers de la garde du Roi, fils mineur d'Emmanuel-Armand, duc d'Aiguillon, pair de France, comte d'Agenais, Condomois et Plélo, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de la haute et basse Alsace, gouverneur particulier des ville, parc, château et citadelle de La Fère, lieutenant-général de Bretagne au département du comté Nantais, ministre d'État, noble génois, et de Louise-Félicité de Bréhan de Plélo, avec Jeanne-Victoire-Henriette de Navailles, fille de Louis-François, vicomte de Navailles, baron de Mirapeix, ancien officier du régiment du Roi-infanterie, et d'Anne-Christine de Noguès, baronne d'Assal et vicomtesse de Saint-Martin ; — de François-Philibert-Bertrand Nompar de Caumont, fils mineur de feu Bertrand, marquis de La Force, de Caumont et Taillebourg, comte de Mucidan, baron de Castelnau et Les Millandes, seigneur de la ville et prévôté de Bergerac, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, frère du Roi, et d'Adelaïde-Luce-Madeleine de Galard de Béarn de Brassac, comtesse de Fauillet, marquise d'Agmé, baronne de Vauréal, gouvernante des enfants de Monseigneur, comte d'Artois, et surintendante de leur maison, avec Marie-Constance de Lamoignon, fille de Chrétien-François de Lamoignon, garde des sceaux de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, marquis de Bâville, et de Marie-Élizabeth Berryer ; — de Jean-Jacques de Narbonne-Pelet, conseiller au Parlement de Bordeaux, fils de Jean, seigneur d'Anglade, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, et de Marie-Thérèze Coutaud, avec Anne de Mayance, fille de Pierre, seigneur de Camiran, vicomte de Foucaude, conseiller en la Grand-Chambre du Parlement de Bordeaux, et de Catherine de Godière. — Testaments : d'Élizabeth Delbourg de Serpos, épouse de Pierre-Tiburce de Lantourne, gendarme de la garde et lieutenant de Roi de la ville de Castillonnès ; — de Jean Dutil, écuyer, seigneur de Boudou ; — de Raymond Vignes, négociant, ancien juge de la Bourse de Bordeaux ; — de Jean-Joseph de Coquet, seigneur de Gayse et de Brazalem ; — de Pierre Magne, américain, qui se préparait à partir pour les îles françaises de l'Amérique. — Réceptions : d'André Javel, conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur dans la duché-pairie d'Aiguillon ; — de Claude Lamouroux, receveur des consignations des Sénéchaussées et siéges présidiaux d'Agen et de Condom et juridictions en dépendant ; — de Pierre Dupuy, huissier en la justice de Montjoye ; — d'Arnaud Delpech, procureur postulant en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen. — Commissions : de marguilliers de l'œuvre de la Rédemption des captifs délivrés : à Pierre Sarrasin, bourgeois, pour la paroisse de Notre-Dame-de-Mercadiel de la ville de Penne ; — au sieur Maydieu, négociant, pour la paroisse de Sainte-Catherine de Villeneuve ; — de pères spirituels : des frères Mineurs de Marmande, pour Bernard Samouret, dans la paroisse de Saint-Nazaire ; — des frères Mineurs d'Agen : pour Bertrand Castan, dans la paroisse de Quitimon ; — pour Pierre Larenne, laboureur, dans la paroisse de Roudouloux.

B. 148. (Registre.) — In-folio, papier, 44 feuillets.

1740-1741. — Insinuations des donations entre vifs. —Extraits des contrats de mariage : de Jean Labat, écuyer, sieur de Saint-Martin, ancien capitaine d'infanterie, habitant à Michellet, paroisse et juridiction de Buzet, avec Françoise Bramavit, fille de Simon et de Rose d'Artigues, du bourg et paroisse de Lacépède, juridiction de Monpezat ;

— de Jean-Eustache de Bazin, juge royal de Marmande, avec Anne-Élizabeth Dupuy. — Donations faites : par Jeanne Manon, veuve de Léonard Tournier, teinturier d'Agen, à Guillaume, son fils aîné, aussi teinturier ; — par Raymond de Jouy, ancien capitaine au régiment de la Vieille-marine, habitant du lieu de Roqueblanque, paroisse de Saint-Léger, juridiction de Penne, au profit de Raymond de Jouy, sieur de La Garde, son neveu, garde du corps du Roi ; — par Pierre de Conche, seigneur de Sernolle, et Françoise Léotard, son épouse, de la ville de Villeréal, au profit d'Arnaud Delard, seigneur de Bouscou et de La Mespoule ; — par Isabeau Dupouy de Bonnegarde de la ville de Clairac, au profit de Jérémie Dupouy de Bonnegarde, écuyer, son frère.

B. 149. (Registre.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

1742, janvier-juin. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marie-Anne de Boisse et Jean de Sibeau, écuyer, sieur de Saint-Médard, juridiction de Clermont-Dessous, au profit de Pierre-Joseph de Gascq, curé de Foulayronnes ; — par Jeanne de Boudin, femme de Jean de Fillartigues, écuyer, au profit de Jeanne, sa fille, épouse de Jacques de Gallé, chevau-léger de la garde du Roi ; — par Marie Bentzmann, pensionnaire au couvent des Bénédictines de Marmande, au profit de Jean Bentzmann, son frère aîné ; — par Guillaume de Boissonnade, écuyer, de la ville d'Agen, au profit de Claude de Sarrau d'Arasse ; — par Marie Jammet, veuve de Pierre Ségal, ancien jurat de Gontaut, d'une somme de 3,000 livres, au profit de l'hôpital de ladite ville de Gontaut ; — par Dominique Cazeneuve, architecte de la ville d'Agen, à Catherine Cormaria, sa femme, et réciproquement ; — par Jean-Joseph de Guyonnet, seigneur de Monbalen, et Marie de Ragainas, son épouse, au profit de Jean-Joseph de Guyonnet, leur fils aîné, conseiller au Parlement de Bordeaux. — Extraits des contrats de mariage : de Jean de Bienassis, conseiller au présidial d'Agen, avec Marie-Anne de Vergès ; — de Pierre La Poujade, notaire royal et juge de Boisse, avec Françoise Sclafer ; — de Jean Lucy, marinier du Port-Sainte-Marie, avec Catherine Réau.

B. 150. (Registre.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

1742, juin-décembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Pierre Lacoste, sieur de La Roche, paroisse de Maignac, juridiction de Penne, au profit de Jean-Baptiste, son second fils, curé de Saint-Georges, en la juridiction de Tournon ; — par Marie de Costas, au profit de Martin d'Escayrac, marchand de la ville de Saint-Barthélemi ; — par Robert Begoulle, sieur de La Grange, du lieu de Teuletis, paroisse de Sigalla, juridiction de Castillonnès, au profit de Jean-Paul Begoulle, son frère ; — par Jean-Pierre Plaignard, avocat, de la ville de Monclar, au profit de Raymond Charrié, maître tonnelier ; — par Mathive Barsalou, veuve de Jean Naulet, en faveur de Guillaume Barsalou, son neveu, marchand gantier de la ville d'Agen ; — par Marc-Antoine de Léotard, sieur de Calvie, maire de Villeréal, comme procureur de Charlotte de Boissière, au profit de Callixte Molinier, sieur de Tresfons. — Extraits des contrats de mariage : de Jean Cossy, sieur de Peyrière, avec Catherine Cassé ; — de Jean Coriget, sous-maire de Nérac, avec Marie Corrijolles ; — de Jacques de La Jaunie, avec Marie de Fonvieille.

B. 151. (Registre.) — In-folio, papier, 50 feuillets.

1743, janvier-juin. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Laurent de Redon, procureur du Roi en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen, et par Marie Despaus de Sainte-Colombe, sa femme, au profit de Gratien-Félix de Redon, leur fils, chanoine honoraire de l'église cathédrale d'Agen ; — par Marie David, à Antoine Linandié, curé de Frégimont ; — par Étienne Descazals, du lieu de Cap-del-Pech, paroisse de Saint-Julien, juridiction de Coyssel, à Antoine Groscassan ; — par Jeanne Raffy, à Marguerite-Thérèse de Sarrau, épouse de François de Narbonne, seigneur de Gourgory ; — par Jean Cantegrel, manouvrier, et Marie Jeyant, sa femme, au profit de leur nièce, Marguerite Cantegrel, femme de François Brouas ; — par Marguerite de Barbier, veuve de Guillaume Troupenat, sieur de La Nauze, à Jean-Guillaume, son fils, habitant d'Agen. — Extraits des contrats de mariage : de Pierre Bessière, sieur de Cieutat, et de Marie de Lescazes ; — de Joseph Charrière, sieur de La Boulbenne, avec Dorothée Boucherie ; — de Jean Lafargue, avec Marie Philip.

B. 152. (Registre.) — In-folio, papier, 50 feuillets.

1743, juin-décembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marie-Anne Perry, habitant dans la communauté des dames de la Foi de Beauville, au profit de Jean Perry, son frère aîné ; — par Angélique Richard, veuve d'Antoine Roques, au profit de Louis Trarieu, bourgeois ; — par Charlotte Dastorg, veuve de Jean Grenier, du lieu de Cousset, paroisse de Cazideroques, au profit de son fils aîné ; — par Marie de Chadois, épouse de Jean-Jacques de Mellet, seigneur de Rochemont, au profit de Marc de Conort, écuyer, lieutenant au régiment des dragons de Languedoc. — Ratification de la donation consentie à Jean Curioux par son beau-frère, Jean Labrousse, tisserand. — Cession d'immeubles, en paiement d'une somme de 300 livres, faite par Pierre Cougouille à Jean,

son frère, habitant de la paroisse de Peyrières, juridiction de Seyches. — Extraits des contrats de mariage : de Pierre Bourgés, cordonnier, de la paroisse de Saint-Hilaire de Colayrac, avec Catherine Pradié, de la paroisse de Sainte-Foi d'Agen ; — de Géraud Tessié, tonnelier, avec Marie Pestal ; — de Jean de Vassal, écuyer, sieur de Taradel, avec Marie de Bertrand, veuve de M. Canuel de Péfauré ; — de Jean de Labadie, habitant de Clairac, avec Marie de Solvignac.

B. 153. (Registre.) — In-folio, papier, 50 feuillets.

1743, décembre-**1744**. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Gratien-Félix de Redon, chanoine honoraire de la cathédrale d'Agen, à son frère, Jean de Redon, lieutenant-général et juge-mage en la Sénéchaussée et siége présidial ; — par Jean-Chrysostôme de Lacuée, chanoine honoraire de la cathédrale d'Agen, à son neveu, Jean-Chrysostôme de Lacuée, lieutenant civil et assesseur criminel au siége présidial ; — par Henri Delerm, chapelain de Notre-Dame de Pitié de la ville de Cancon, au profit de son beau-frère, noble Jean de Cadot, écuyer, ancien officier ; — par Jeanne de Boudin, habitant au château de Gauze, paroisse et juridiction de Clermont-Dessous, au profit d'Ignace de Fillartigue, son fils aîné ; — par Jean de Coquet, ancien juge de La Parade, à Bernard, sieur de La Tuque, son fils puîné ; — par Jacques de Bentzmann, curé de Savignac, en la juridiction de Duras. — Acceptation par Guillaume Caussé de la donation à lui faite par Jean-Jacques Du Vigier, écuyer, seigneur de Mirabal et de Soucy. — Extraits des contrats de mariage : de Jean-Bernardin de Montméjan, écuyer, avec Catherine Dufau ; — de Bernard de Molinier, avec Françoise de Goudail ; — de Daniel Chaudruc, avec Marie Descombels.

B. 154. (Registre.) — In-folio, papier, 41 feuillets.

1744, juin-décembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Louise Chartelet, veuve de Jean Rivière, avocat, au profit de Jean Espinasse, juge royal et lieutenant de maire de Castelculier, seigneur de Ligue et Comarque ; — par Anne Dejean, à Isabeau Saurreil, du lieu de Batifal, paroisse de La Garde, juridiction de Castelsagrat ; — par Élizabeth Chambon, à Marie de Verduzan-Miran, veuve d'Henri d'Aymar, comte de Château-Renard, lieutenant-colonel du régiment de Languedoc-dragons ; — par Catherine Boirau à Denis de Boutier, seigneur de La Cardonnie et de Najéjoulx, en la juridiction de Tournon ; — par Catherine Castaing, veuve de Jacques Nouguès, marchand, au profit de Raymond Castaing, sieur de Latapie, son frère ; — par Françoise de Loze de Plaisance, pensionnaire au couvent de Notre-Dame de Villeneuve, au profit de Françoise Gilles, épouse d'Olivier Viguier, cordonnier. — Extraits des contrats de mariage : de Pierre de Bérail, écuyer, avec Marguerite-Clémence de Védrines ; — de Raymond Cassaigneau, avec Marie Lautier ; — de George de Debaus, écuyer, avec Marie de Solvignac ; — de Jean Lafite, invalide, avec Catherine de Londrès.

B. 155. (Registre.) — In-f°, papier, 100 feuillets.

1745, janvier-décembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Jean de Loches, ancien capitaine de dragons, de la ville de Clairac, à Mathieu Aurière, ancien officier d'infanterie ; — par Catherine de Jouguet, veuve de Jacques de Chabrier, sieur de Péloubet, en premières noces, et en secondes noces, de Joseph de Moutard, sieur de Lespille, au profit de sa petite-fille, Catherine de Guyon, fille de Gabriel, sieur de Bellevue, et de Marie de Péloubet ; — par Marie Malamby, à Antoine Fonfrède, bourgeois, de la paroisse de Saint-Urcisse, juridiction de Puymirol ; — par Joseph Blacbourg, sieur de La Vertuille, à Françoise, sa fille ; — par Bernard de Bessotis, sieur de Rodiès, paroisse de Thézac, juridiction du Boscq, au profit de Pierre Delfour, son neveu ; — par Pierre Desvignes, membre de l'Académie de chirurgie de Paris, à Pétronille, sa sœur, du bourg de Meilhan ; — par Henri de Vivie, sieur de Belonne, au profit de Marie, sa fille, épouse de Jacob Potet ; — par Jean-Pierre-Claude-Jules de Cambefort, seigneur de La Motte-Bézat, en la paroisse de Saint-Pierre-de-Gaubert, ancien mousquetaire du Roi, au profit de Jean-Paul, son frère, premier capitaine commandant du régiment de Berry-cavalerie. — Extraits des contrats de mariage : de Jean d'Escayrac, avec Marie Vergès de Cazaux ; — d'Antoine de Mestre, ancien capitaine dans Royal-artillerie, du lieu de Grangeneuve, paroisse de Saint-Eutrope, juridiction de Monclar, avec Élisabeth de Fauré ; — de Joseph Saint-Aubin, sellier, avec Marguerite Dumon ; — d'Henri-Bernard de Timbrune, marquis de Valence, seigneur de Castels, Cuq, Le Masset, colonel du régiment de Béarn-infanterie, avec Marie-Anne de Morelly, fille d'Abraham, seigneur de Chozy, et d'Élisabeth de Malaprade. Dans l'état des meubles apportés en dot par la future épouse figurent : « trois tentures de tapisseries, l'une de Flandres en verdure, et deux d'Aubusson, l'une représentant l'*Histoire de Céphale et Procris*, et l'autre, *Didon et Énée*. »

B. 156. (Registre.) — In-f°, papier, 50 feuillets.

1745, décembre-**1746**. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marie-Philippine de Caroue, veuve de Bernard d'Audebard, baron de Ferrussac, à son fils, Samson d'Audebard, lieutenant au régiment d'Eu-infanterie ; — par Jean-Louis de

Molinier, juge royal de La Sauvetat-de-Savères, et Marguerite Dubuisson, sa femme, au profit de leur fils aîné, Jean, sieur de Lacrose; — par Jean-Baptiste Compan, curé de Galapian, à Alexandre Perpey, avocat. — Extraits des contrats de mariage : de François Noirit, charpentier, avec Trinité Bouissou ; — de Guillaume Chayrou, maître-arpenteur, avec Jeanne Cougouilhe ; — de Pierre Pille, tisserand, avec Jeanne Mailhé ; — de Jean Dunau, peigneur de laine, avec Jeanne-Marie Bouchard.

B. 157. (Registre.) — In-folio, papier, 56 feuillets.

1746, juin-décembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Anne de Cambes, veuve de Pierre Dreuilhe, au profit de Pierre Guary, bourgeois d'Agen ; — par Marie de Bonnet, supérieure des filles de la Foi de Villeréal, au profit de Trinité de Pontis, religieuse de ladite communauté; — par Jean Delbosc, praticien, à François de Chasteigner, seigneur de Grezèles, en la paroisse de Sembas ; — par Guillaume de Boissonnade, écuyer, à Florimond de Redon, seigneur d'Auriolle, des deux métairies de Roussel et Combourieu, dans la juridiction de Beynac, en Condomois. — Extraits des contrats de mariage : de Pierre Escande, forgeron, avec Catherine Cubertou ; — de Jean Boudou, aubergiste de la ville de Tournon, avec Guillelme Brianson ; — de Jean Nicolas, tisserand, avec Peyronne Auchier; — de noble Antoine de Gasquet, avec Jeanne Passelaygue ; — de Pierre Duvignau, avec Françoise Grenier.

B. 158. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets.

1747, janvier- octobre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marguerite Faure, veuve de Jean-Baptiste de Brousse, conseiller en la Cour sénéchale et présidiale d'Agen, au profit de Marguerite de Brousse, sa fille; — par Jean-Louis de Persy, seigneur de Mondésir, en la paroisse de Calviac, juridiction de Monflanquin, au profit de Jeanne-Louise de Védrines, veuve de Paul Bécay, sieur de Maurel ; — par Françoise Veau, au profit des filles de la Foi de Villeréal, dans la maison desquelles elle désirait se retirer ; — par Anne de Grave de Saint-Gillis, au profit de Joseph, son frère, et de Marie-Anne de Saint-Gillis de Grave, sa nièce, veuve de François Tapie de Monteils, capitaine au régiment de Perche ; — par Suzanne Hélias de La Grave, au profit du couvent des filles de Notre-Dame d'Agen, où elle était sur le point de faire profession ; — par Jean Roussignol de La Pagésie, habitant de Penne, à François Lacoste, maître chirurgien, son beau-frère. — Extraits des contrats de mariage : de Jean Cruzel, sergier, avec Marie Ferran ; — de Jean-Maurice de Saint-Martin, avec Jeanne de Madaillan ; — de Jacques Boyras, notaire royal, avec Marie Delpech ; — de Jean-Charles Pasco, marquis de Poléon, avec Marie Pasco; — de Jean de Barailh, capitaine aide-major au régiment de Penthièvre, avec Marguerite Dupuy.

B. 159. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets.

1747, octobre-**1748**. — Insinuations des donations entre-vifs. — Donations faites : par Antoinette Chambaudet, veuve de Jean Defoix, du village de Coutal, paroisse de Saint-Pierre-La-Feuille, juridiction de Faugerolles, au profit de Jean Verduc, sieur de L'Angelier, son beau-frère ; — par Christine de Vergnes, veuve de Philippe de Carbonneau, au profit de Bernard-Augustin Dordé, de la ville d'Agen ; — par François de Rangouze, chanoine de l'église collégiale de Saint-Caprais d'Agen, au profit de Claude, son frère aîné ; — par Jacques Daché, sieur de Las Canabelles, au profit de Pierre de Conché, sieur de Bordeneuve ; — par Jean Martin, curé de Massoulet, en la juridiction de Penne, au profit de Jacquette Lacoste, du lieu de Salamon, paroisse de Sainte-Eulalie, juridiction de Cauzac. — Donation réciproque de Joseph Niquet et d'Anne Le Gay, mari et femme, passée en présence de Pierre Montet, travailleur à la manufacture de tabac de la ville de Tonneins. — Extraits des contrats de mariage : de Jean Rougé, maître chirurgien, avec Catherine Noyrit ; — de Pierre Carmel, sergier, et d'Anne Galban ; — de Jean de Redon, lieutenant-général en la Sénéchaussée d'Agenais, avec Jeanne Du Gout ; — de Pierre-Azémard, maître perruquier, avec Catherine Ramé; — de Joseph-Marie de Faudoas, comte de Sérillac, avec Luce de Monet, veuve de Jean-Baptiste de Secondat ; — de Jacques Monratier, maître couvreur, de Saint-Sernin-d'Eysses, juridiction de Villeneuve, avec Antoinette Bompa.

B. 160. (Registre.) — In-folio, papier, 101 feuillets.

1748, juin - **1749**. — Insinuations des donations entre-vifs. — Donations faites : par Jean-Jacques Sauvage, ancien maître chirurgien juré de la ville du Port-Sainte-Marie, au profit de Marie, sa fille aînée ; — par Marc-Antoine-Gabriel de Sabaros, écuyer, sieur de Saint-Laurent, au profit de Dominique David, marchand d'Agen ; — par Bernard Delprat, maître de bateau, du lieu du Péage de Luzignan, au profit de Guillaume Pébéray, marinier, son gendre ; — par Anne Boé, du lieu de Cantarenne, paroisse de Saint-Julien-de-Terrefosse, juridiction de Lavedan, au profit de Géraud Boé, marchand ; — par Raymond Goux, maître de bateau, du lieu de Coumarque, paroisse de Monbusq, à Jean, son fils aîné du premier lit ; — par Jean Cabirol, ancien soldat du régiment de la Marine-infanterie, résidant à l'hôpital d'Agen, au profit d'Alexis Coutant, *brassier* (manouvrier), habitant aussi dudit hôpital ; — par le sieur Noirit, prêtre prébendier de la cathédrale

d'Agen, pour la fondation de trois messes annuelles dans l'église de Saint-Martin, juridiction de Roquecorn. — Extraits des contrats de mariage : de Jean-Baptiste Boé, peigneur de laine, avec Marthe Laporterie; — de Pierre Delille, pêcheur, avec Françoise Brignol; — d'Arnaud Garaut, tisserand, avec Catherine Vigla; — de Jean Fabas, brassier, avec Paule Broccat.

B. 161. (Registre.) — In-folio, papier, 50 feuillets.

1749, janvier-mai. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marie Gouget, veuve de Jean Dané, laboureur, à Guillaume Pautard, maître forgeron, du lieu de La Maison-Neuve, paroisse de Serres, juridiction d'Agen ; — par Élizabeth Lafargue, fille d'Isaac, potier d'étain, de la paroisse de Goyras, à Jeanne-Suzanne Lauton ; — par André Patrichon, cordier, de la ville de Tonneins, au profit de Jean, son frère, aussi cordier; — par Bernard Roux, aubergiste d'Agen, à l'enseigne de la Croix-d'Or, au profit de sa fille Marie, épouse d'Étienne Castan ; — par Jean Armaignac, curé de Saint-Saturnin-de-La-Barthe-de-Ribadelles, juridiction de Monflanquin, au profit de Géraude Bertrand, sa nièce. — Extraits des contrats de mariage : de Joseph de Neymet avec Jeanne de Beaumont ; — de Jean Broc, marchand tanneur de la ville d'Agen, avec Élizabeth Lauriol, fille de feu Jean, maître chamoiseur de ladite ville ; — de François Boudon, écuyer, sieur de Saint-Amans, avec Marguerite de Raymond ; — de Jean-Louis de Rimonteil, avec Marguerite de Saunac ; — de Raymond de Béchon de Caussade, avec Angélique de Borie ; — de François Fabre, marchand de bois au détail, avec Catherine Jaure ; — de Joseph-Marie d'Orfeuille de Beaumont, juge-royal de Villeneuve, avec Rose Coquard ; — d'Étienne de Jacoubet, président au présidial d'Agen, avec Léone-Bertrande de Mieussans.

B. 162. (Registre.) — In-folio, papier. 50 feuillets

1749, mai-septembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marie Cabaillou, fille de Jean, marinier, du Port-Sainte-Marie, à Pierre Carbounet, maître tonnelier, et Isabeau Crabignac, mari et femme, ses amis ; — par Marie Muraille, veuve de Jean de Lescases, de la paroisse de Saint-Pierre-de-Clairac, au profit d'Antoine de Lescases, son fils cadet ; — par Étienne Mucy, prêtre de la maison de l'Oratoire de Tours, à Charles de Mucy, son neveu, demeurant à Agen, rue Maillé ; — par Renaud-Bernard de Ferrand, sieur d'Albaret, de la paroisse de Saint-Pierre-du-Port, juridiction de Penne, au profit de Jean de Ferrand, son neveu, sieur de Bargillac et de Villesèque ; — par Antoine Bel, prieur de Villeneuve, en Rouergue, pour l'établissement d'un vicaire dans la cure de Cuzorn. — Extraits des contrats de mariage : de Joseph Laborde, garçon maréchal, avec Marie Malaure ; — de Jérôme Malebaysse, marchand, avec Antoinette Garès.

B. 163. (Registre.) — In-folio, papier, 50 feuillets.

1749, 2 obtobre. — **1750**, 6 février. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Raymond de Bellegarde, écuyer, de la ville d'Agen, à Jean Fabe, notaire ; — par Jeanne de Cladeheck, demeurant dans la maison des filles du Bon-Pasteur de Bordeaux, au profit de Jean-Baptiste de Cladeheck, son frère, écuyer, seigneur d'Anté-de-Biron ; — par Antoine Muraille, greffier en chef de l'Élection d'Agenais, à Joseph, son fils aîné ; — par Catherine de La Nauze, veuve de Jean de Tugat, secrétaire vétéran de la Cour des Aides de Montauban, pour une fondation de messes dans la chapelle de son château de Cabos, paroisse et juridiction de Dunes, Sénéchaussée de Condom ; — par Pierre Dauriat, journalier, à Antoine Rey, laboureur, son ami, de la tuilerie des Imbert, en la paroisse d'Agnac, juridiction de la Sauvetat-de-Caumont ; — par Marie de Chadois, épouse de Jean-Jacques de Mellet, seigneur de Rochemont, à Jean-Jacques de Mellet, son fillâtre ; — par Jeanne de Labat, demeurant à Vaubecourt, en Lorraine, au profit de Jean-Baptiste-Louis Gambet, fils de Jean, bailli dudit Vaubecourt, de la métairie des Ardennes, en Agenais ; — par Anne de Joguet, veuve de Jean de Guyon, sieur de Bellevue, au profit de Marie de Chabrié de Péloubet, sa nièce. — Extraits des contrats de mariage : de Léonard Daubas de Ferron, avocat, avec Colombe Proupain ; — de M. de Vassal de Dondas, avec Mlle de Carssol ; — de Joseph de Sauteron, docteur en médecine, avec Catherine Duffaut ; — de Guillaume Rolland, peigneur de laine, avec Marie Labrunie.

B. 164. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets.

1750, 7 février-12 décembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par François Pezat, charpentier, de la ville de Monclar, à François Pezat, son petit-fils ; — par Bertrand L'Amour-de-Dieu, curé de La Chapelle-Marmande, au profit d'Arnaud et Pierre L'Amour-de-Dieu, ses neveux ; — par Anne Batifolie, veuve de Léonard Dille, de la ville de Lauzun, au profit de Jean Plaignard, aubergiste de ladite ville ; — par Laurent Gausseau, chanoine de l'église cathédrale d'Agen, à Charles-Pierre-Rateau Des Autels, son neveu et co-chanoine, de l'usufruit de sa maison canonicale située dans le cloître de la cathédrale ; — par Élizabeth Faure de Saint-Joseph, religieuse de la congrégation de la Croix, du couvent d'Aiguillon, au profit de Joseph Nebout, négociant ; — par Pierre Dubouit, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Monréal, en Condomois, au profit de François Chapelle, son beau-frère, habitant de la paroisse de Sainte-Abondance, juridiction de

Virazeil; — par Jean Alleman, prêtre de la congrégation de la Mission, habitant au séminaire de Cahors, au profit de Léonard Larose, marchand sergier d'Agen; — par Pierre Saubès, maître de bateaux, de la paroisse de Dolmayrac, au profit de Guillaume, son fils aîné; — par Pierre de Becays, ancien lieutenant d'infanterie, au profit de Marie de Capdeville, sa nièce, épouse de Daniel-Isaac Ducondut, maire de la ville de Monflanquin; — par Louise Ray, veuve de Jean Castéra, maître chirurgien, de la ville de Gontaud, au profit de Louise Barthe, sa nièce, épouse de Nicolas Martin, maître tuilier. — Extraits des contrats de mariage : de M. de Merle avec Mlle Mauranges; — de Pierre Audubert, marchand, avec Marie Condis; — de Pierre Boucherie, sieur de La Mothe, lieutenant au régiment de cavalerie de Maugiron, avec Angélique Vigouroux; — de Raymond de Béchon de Caussade, avec Angélique de La Borie.

B. 465. (Registre.) — In-folio, papier, 7 feuillets.

1750, décembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Guinot Marché, brassier, demeurant à Agen, faubourg de la Porte-Saint-Antoine, au profit d'Antoine Bénac, son gendre; — par Marguerite Dubernard, veuve de Jean Bousquet, de la paroisse et juridiction de Saint-Barthélemy, à Marie Latour, veuve de Jacques Dubernard. — Extrait du contrat de mariage de Louis Douzon de La Lande, avec Élisabeth de Monpezat.

B. 466. (Registre.) — In-folio, papier, 121 feuillets.

1751, janvier - décembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Jean Chaubard, bourgeois, du lieu de La Chauborde, paroisse de Saint-Amans, juridiction de Monpezat, au profit de Jean, son fils, sieur de Saint-Amans; — par Pierre de Lescazes, écuyer, du lieu de Vergnes, paroisse de Doulougnac, juridiction de Madaillan, au profit de Jean de Lescazes; — par Paule Du Luc, veuve de Marc de Gironde, chevalier, seigneur de Piles, La Mothe, Castillonnès, Valettes, Saint-Quentin, au profit de son fils, Marc de Gironde; — par Marie Leglu, veuve de Pierre Jaquet, travailleur, au profit de Charles de Montesquieu, écuyer, habitant au bourg et paroisse de Mazières, juridiction de Villeréal; — par Jean Labios, brassier, du bourg et paroisse de Tayrac, juridiction de Puymirol, au profit de Guillaume Descazals, laboureur. — Extraits des contrats de mariage : de Claude, comte de Sarrau, avec Thérèze de Chabrié; — de François Maydieu, bourgeois, avec Marie-Anne Lestrade; — de Jean-Baptiste Giraud, maître chirurgien-juré d'Agen, avec Catherine Marche.

B. 467. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets.

1752, janvier - septembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Jeanne de Baratet, veuve de Jean de Lard, sieur de Bordeneuve, au profit de Jean-Jacques de Lard, son fils; — par Marie de Faure, de la ville de Tournon, au profit de Jacqueline de Carbonnières, femme de François de Gironde, seigneur de La Giscardie; — par Jean Colombet, sieur de Lisle, bourgeois, de la juridiction d'Escassefort, au profit d'Antoine Colombet, son frère; — par Jean Lafont, sieur de Lacaze, de la paroisse de Monpouillan, en Bazadais, à Jean Pigousset, son cousin; — par Jean Delsol, tonnelier, de Villeneuve, à Jean-Joseph Huguet, notaire royal; — par Marie Du Gravier, fille de feu Pierre, seigneur de Gayraud, à Françoise, sa sœur, femme d'Antoine Sarrazin de Caillade; — par Arnaud de Melet, lieutenant de grenadiers dans le régiment de Picardie, à Marie-Anne Carle, veuve de François-Cyprien, seigneur d'Estaget, paroisse et juridiction de Saint-Avit, en Agenais; — par Pierre-Étienne de Molinard, chanoine de l'église collégiale de Saint-Caprais d'Agen, d'une somme de 800 livres au profit de l'hôpital général de la manufacture de ladite ville; — par Jean Noyrit, prêtre prébendier de la cathédrale d'Agen, d'une somme de 260 livres, pour une fondation de messes dans la chapelle du même hôpital général; — par Jean Tourret, ancien officier, à Marie-Hélène Tourret, sa nièce. — Acceptation par Antoine de Philip, écuyer, de la donation à lui faite par Joseph de Saint-Gillis, sieur de Grave, son oncle. — Extraits des contrats de mariage : de Jean Lixandret et de Marie Delfraisse; — de Pierre Dayre, tourneur, et de Jeanne Malet; — de Pierre Charrié et de Françoise Mourat.

B. 468. (Registre.) — In-folio, papier, 25 feuillets.

1752, octobre - décembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Jean-François de Chary, sieur de La Bastide, du lieu de Loste, paroisse et juridiction de Saint-Bauzeil, au profit de François-Alexis Noyrit, son neveu; — par Jérôme Chapelle, curé de Saint-Brice, juridiction de Lusignan, au profit d'Antoine Bardèche, juge de Castelmoron; — par Bernard Salon, intendant de la maison du maréchal duc de Duras, d'une créance de 26,271 livres, au profit de Vincent-Silvestre de Timbrune, chevalier de Valence, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Bourbonnais; — par Marc-Antoine Gabriac, bourgeois, et Jeanne Dorfeuille, sa femme, de la paroisse de Sainte-Foi d'Agen, au profit de Marc-Antoine et de Raymond Gabriac, leurs petits-fils. — Extraits des contrats de mariage : de Barthélemy Sommabaire et de Raymonde Gary; — de Jean Carrère, brassier, de la paroisse de Sainte-Radegonde, avec Jeanne Castory.

B. 469. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets.

1753, janvier - août. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Jeanne Bouty,

veuve d'Isaac Michel, sieur de La Brande, de la ville de Castillonnès, au profit de Marguerite Michel, sa fille ; — par Jeanne Beragol, au profit de Catherine Malateste, sa cousine, de la ville de Villeneuve; — par Catherine Combes, veuve de Guillaume Fieuzal, brassier, du lieu des Coutas, paroisse de Gasquet, juridiction de Castelsagrat, au profit d'Antoine Combes, brassier, son neveu ; — par Guillaume Marty, laboureur, du village des Andrieux, paroisse de Bonne-Nouvelle, juridiction de Pauliac, à Jacques de Capdeville, acolythe ; — par Jeanne Cantrelle, fille de la Charité, servante des pauvres malades de Lauzun, à Marguerite Cantrelle, veuve de Pierre Patte, notaire royal, demeurant au village de Prouville, bailliage d'Amiens ; — par Pierre Lacarrère, notaire royal, du lieu de La Gavache, paroisse de Crouzillac, juridiction de Monflanquin, au profit d'Henri, son fils, aussi notaire royal. — Extraits des contrats de mariage : d'Étienne Bonnafous, journalier, de la métairie de Grangeneuve, paroisse du Petit-Sainte-Foi, avec Anne Guilhot; — de Pierre Clavière, sergier, de la paroisse de Saint-Julien-de-La-Mothe, avec Bernarde Campmas ; — de Louis Bru, avec Isabeau Grilfoul.

B. 170. (Registre.) — In-folio, papier, 49 feuillets.

1753, août-décembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Pierre Delfiguié, du lieu de Libos, juridiction de Fumel, au profit de Jean Gallès, aubergiste, dudit lieu ; — par Pierre de Lagoutte, seigneur du Prat et Orliac, à Marie-Anne, sa fille, veuve d'Armand de Boussolle, seigneur de Saint-Germain ; — par Quitterie Rigal, du bourg de Beauville, au profit de François de Barrastin, son neveu ; — par Louise Dupeyrat, du Port-Sainte-Marie, à Marguerite Olivé ;— par Françoise de Coussou de Nouville, pensionnaire au couvent des Dames de la Foi de Villeréal, au profit de Jacques Augerel, bourgeois. — Extraits des contrats de mariage : de Pierre Marquès, brassier, avec Marguerite Gourdon ; — de François Dupin, avec Jeanne Marché ; — de Jean de Boyer, sieur de La Mothe-Giroux, avec Catherine Carrier.

B. 171. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets.

1754, janvier - décembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Anne Martin, veuve de Géraud Pignol, meunier du moulin de Bieullet, paroisse de Saint-Antoine, juridiction de Penne, à Antoinette Marty, sa nièce; — par Pierre Caussé, brassier, du bourg et paroisse de Sainte-Eulalie, juridiction de Montjoye, au profit de François Caussé, son cousin, aussi brassier; — par noble Jean-François Dupuy, sieur du Rodier, de la ville de Monclar, au profit de Mathieu Capdeville, charpentier de barriques; — par Guillaume Robert, tisserand, de la ville d'Agen, au profit de Jacques Gayrau, son gendre; — par Judith de Costas, veuve d'Imbert Du Mazet, écuyer, de la ville de Monflanquin, au profit de Claude Imbert de Bousquet Du Mazet, son fils, major d'un régiment d'infanterie. — Extraits des contrats de mariage : de Guillaume Estrade, avec Bernarde Metau ; — d'Antoine Daunefort, avec Pétronille Lassabatie; — de Jean Armand, avec Marguerite Bernou ; — de Jean Paga, avec Louise Marquès; — de Jean-Benjamin de Morin, avec Marie-Françoise de Monlezun ; — de Jean Amblard, avec Jeanne Dalquié.

B. 172. (Registre.) — In-folio, papier, 53 feuillets.

1755, janvier - décembre. — Insinuation des donations entre vifs. — Donations faites : par Joseph Salle, tuilier, du village de Las Brugues, paroisse de Vert, juridiction de Biron, au profit d'Antoine Laroussellerie, fils de Bertrand, habitant à la tuilerie de Parisot, juridiction de Villeréal ; — par Joseph Borie, ancien cordonnier, de Villeneuve, au profit de François Arnaud de Savary, ancien garde du corps du Roi, écuyer de M. le duc de Richelieu, et de Marie d'Albert de Laval de Parazols, sa femme; — par Louis-Alexandre de Fumel, doyen du chapitre de Pujols, au profit de Jacques Charry et de ses filles, Denise et Marie-Louise; — par noble Pierre et Anne Dupleix, frère et sœur, du lieu de La Verrerie, paroisse de Saint-Pierre-de-La-Croix, juridiction de Monbahus, au profit de Pierre Mausac, jurat. — Extraits des contrats de mariage : de Jean Mathieu, avec Marie Cheyrou ; — de Charles-Benoit Sarrazy, avec Antoinette Garrigue ; — de Jean-Jérôme de Baillet de Florensac, avec Antoinette-Thérèze de Sevin ; — de Louis-Joseph Digeon, avec Anne-Henrie de Carbonnié ; — de François Belloc, avec Marie Dutilh.

B. 173. (Registre.) — In-folio, papier, 90 feuillets.

1756, janvier - décembre. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par André et Raymond Sabancé, frères, mariniers, du Passage-d'Agen, paroisse de Monbusq, juridiction d'Agen, au profit de Guillaume Simon, cordonnier, de la ville de Valence, leur beau-frère; — par Jean Roubin, ancien tailleur d'habits, de la paroisse de Lubersac, juridiction de Duras, à Jean Faucher, son petit-fils, aussi tailleur ; — par Antoinette Traversac, veuve de Nicolas Saumade, syndic de navigation, au profit d'Henri Aynaud, orfèvre, de Villeneuve-d'Agen ; — par Antoinette Vergnes, au profit de Pierre Barrère, son fils, chef de cuisine de M[me] la marquise de Valence; — par Antoine Gignous, ancien archiprêtre de Seraut, en Gascogne, diocèse de Lectoure, d'une somme de 2,000 livres au profit des pauvres de la paroisse de Seraut. — Extraits des contrats de mariage : d'Antoine-Charles Frisel de Villas, fils de feu Jean, lieutenant-colonel d'artillerie, avec Agnès

de Roche, fille d'Honoré et de Dorothée de Neymet, dame de Montmarès, juridiction de Penne; — de Bertrand Bibal, avec Antoinette Tulou; — de Jean Singlande, avec Marie Betgé; — de Guillaume de Baillers, sieur de Saint-Maurin, avec Marie-Anne Desmons. — Vente d'une maison dans la ville de Monclar consentie par Jean Sacriste, comte de Loly, baron de Greset, seigneur d'Uzan, à Jeanne Laroussille, veuve d'Antoine Andrieu.

B. 174. (Registre.) — In-folio, papier, 99 feuillets.

1757, janvier-décembre. — Insinuations des donations entre-vifs. — Donations faites : par Dominique Bernié, travailleur, et Marie Delbos, sa femme, du bourg et paroisse de Ladignac, juridiction de Penne, au profit de Marguerite Chauderue, femme de Pierre Darquié, marchand; — par Jeanne Carrière, veuve de Jean Vernéjoul, de la ville de Casseneuil, au profit de Jean Bonneville, son gendre; — par Bertrand Coulon, maître maçon, demeurant à Agen, rue du Cat, près les Pénitents-Bleus, paroisse Saint-Étienne, au profit de Pierre Dalfoux, entrepreneur; — par Charles de Coquet, seigneur de Gaises, Brasalem et Fauguerolles, au profit de Jean-Joseph de Coquet, seigneur de Ligue, son cousin-germain; — par Guillaume Ratier de Longueval, chanoine de l'église cathédrale d'Agen, au profit d'Antoine Muraille, ancien capitaine au régiment de Joyeuse, son cousin. — Extraits des contrats de mariage : de François Labrunie, avec Marie Ducasse; — de Jean Setze, bourgeois, avec Anne Laborie; — de Jean Lagardelle, avec Anne Rayssac; — de Raymond Souèges, avec Jeanne Rabié.

B. 175. (Registre.) — In-folio, papier, 90 feuillets.

1758, janvier-décembre. — Insinuations des donations entre-vifs. — Donations faites : par Jeanne Canonet, veuve de Nicolas Auliben, maître épinglier de la ville d'Agen, au profit d'Antoinette, sa fille, femme de Jean Baillié, maître cordonnier; — par Louis Partarieu, bourgeois, de la paroisse Saint-Martin, à François Counilh-Bejosac, ancien garde du Roi, habitant de Marmande; — par Jacques Labat de Serenne, de la paroisse d'Unet, juridiction de Tonneins-Dessus, au profit de Jean-Pierre Labat, son fils aîné, inspecteur des vivres de la province du Languedoc; — par Jean Cellérié, docteur en médecine, chirurgien-major général de la cavalerie de France et du régiment Colonelle-générale, au profit de Jean-Baptiste et d'Anne Cellérié, ses frère et sœur, de la ville de Bordeaux; — par Marie Griffoul, veuve d'Étienne Pichet, marchand de Villeréal, au profit de Philippe de Tholard, écuyer, sieur de Ricard, ancien garde du corps. — Extraits des contrats de mariage : de noble Guillaume de Laborie, avec Antoinette de Rigal; — de M. de Malvin, avec Jeanne de La Boissière; — de David Rauzet, avec Anne Roudanès; — de Guillaume Costes, maître sergier, de la paroisse de Saint-Thomas, juridiction de Penne, avec Marie Lagrimardie.

B. 176. (Registre.) — In-folio, papier, 147 feuillets.

1759, janvier-décembre. — Insinuations des donations entre-vifs. — Donations faites : par Jean Jaubert, sieur de Sainte-Croix, bourgeois, du lieu de Fabry-bas, paroisse et juridiction de Saint-Pastour, en faveur de Marguerite de Grenier, sa fiancée; — par Pierre Léger, maréchal-ferrant, de la ville de Seiches, au profit de Jean, son fils aîné, maître serrurier; — par Jeanne Roquette, de Marmande, au profit de Louis Baradat, docteur en médecine, son beau-frère; — par Jeanne Noirit, épouse de Pierre Viremondoy, du bourg de Roquecor, au profit de Jean-Baptiste Viremondoy de Lamothe; — par Jeanne et Marie Brangiès, sœurs, de la ville d'Agen, au profit de Gratien de Secondat de Roquefort, leur cousin, ancien capitaine de cavalerie; — par Jean Héraud, laboureur, de la paroisse de Saint-Pierre-de-Londres, juridiction de Virazeil, au profit de Bernard Flouret, bourgeois. — Contrats de mariage : de Bernard de Foissac, chevalier, seigneur de Carbenac, juridiction de Tournon, avec Marthe de Raymond, fille de Jean-Florimond, seigneur de La Garde, grand-maître des Eaux-et-Forêts de France au département de Guyenne, et de Cécile de Bastard; — de Pierre-Gaston de Lascaze, marquis de Beauvoir, baron de Gélas, avec Jeanne de Labadie, fille de Pierre, conseiller en la Grand-Chambre du Parlement de Bordeaux; — d'Antoine Espinasse, fils de Jean, juge royal de Castelculier, ancien lieutenant de maire de la ville d'Agen, avec Marguerite Ratus, fille de feu Thomas, notaire royal; — de Jean de Boscq, lieutenant principal au siége présidial d'Agen, avec Thérèze de Fabre, fille de feu Jean-Chrysostôme, président en l'Élection d'Agenais.

B. 177. (Registre.) — In-folio, papier, 110 feuillets.

1760, janvier-décembre. — Insinuations des donations entre-vifs. — Donations faites : par Louis de Bideren, écuyer, sieur de Belonde, du lieu de Champs, paroisse de Saint-Grégoire, juridiction de Cahusac, au profit de Marie, Marguerite et autre Marie, ses trois sœurs; — par Marguerite Malartic, épouse de Jean Tardieu-Lile, ancien officier d'infanterie, du lieu du Bousquet, paroisse et juridiction de Clermont-Dessous, au profit de Guillaume, son fils; — par Pierre Giraud, brassier, au profit de Joseph de Baillet, écuyer, seigneur de La Brousse; — par Pascal Chabassier, ancien curé de Brax et de Monbuscq, son annexe, au profit de Pierre-Pascal Labrunie, son neveu et filleul; — par Jean-Jacques de Guillem, sieur de Limons, ancien officier, au profit de Bernard Doumie, son neveu,

jurat de la ville de Tournon; — par Marie de Berry, de la ville de Sainte-Bazeille, au duché d'Albret, en faveur de Pierre-Paul de Berry, sieur de Beauvallon, ancien officier d'infanterie, son frère. — Extraits des contrats de mariage : d'Arnaud Bouyer, épinglier, de Villeneuve, avec Marguerite Mourlès; — d'Alexandre Larrard, écuyer, gentilhomme de la vénerie du Roi, fils d'Alexandre, négociant, de la ville de Tonneins, avec Anne-Louise Martin, femme de chambre de la Reine, fille de Pierre Martin, apothicaire de la Reine et de S. A. S. Mgr le Duc, et de Claire Guesdon; — de Jean Noubel, imprimeur et libraire de la ville d'Agen, natif de Toulouse, fils de feu Marc et de Catherine Bastier, avec Élizabeth Fisse, fille de Pierre, bourgeois de Bordeaux, et de Catherine Blanc; — de Laurent Delas, maître de poste de La Magistère, juridiction de Clermont-Dessus, avec Jeanne Fieuzal.

B. 178. (Registre.) — In-folio, papier, 99 feuillets.

1761. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Jean Beaune, secrétaire du duc de Biron, habitant au château de Lauzun, en faveur de Marie Castanet, son épouse; — par Guillaume Mazillé, curé de Saint-Hilaire, juridiction de Penne, au profit de Jean, son frère cadet; — par Jean Villeneuve, sieur de Floris, du village de Cayrac, paroisse de Salles, juridiction de Gavaudun, au profit de Jean de Grenier, sieur de Pechgris, dans la même paroisse; — par Marie de Chadois, épouse de Jean-Jacques de Melet de Rochemont, baron de Monbalen, au profit de François de Melet, écuyer; — par Jean Renoux, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Casteljaloux et curé de ladite ville, au diocèse de Bazas, en faveur d'Arnaud, son frère, marchand. — Contrats de mariage : d'André-Bernard Léonard, sieur de L'Amouroux, fils de feu David, officier d'infanterie, avec Anne Canel, fille de Pierre, procureur du Roi en la justice de Puymirol; — de Thomas Du Luc, ancien officier de cavalerie, fils de feu Jean-Paul, lieutenant des troupes bourgeoises de Port de Paix, île et côte de Saint-Domingue, et de Françoise Leclerc de Morinville, avec Marie Menjouan, de la ville de Marmande; — de Pierre Durieu, écuyer, sieur de Sévérac, du château de Bedel, paroisse de Montagnac, juridiction de Pauliac, avec Jeanne-Rose de Cantal, fille de Pierre, sieur de Gaviac, et de Marie Michelon de Gaujac.

B. 179. (Registre.) — In-folio, papier, 108 feuillets.

1762. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Antoine Groscassan, jurat de Montaigut, à Catherine, sa fille, épouse de François Lapoujade, maître sergier; — par Pierre de Gats, président-trésorier de France honoraire au Bureau des finances de Guyenne, en faveur de sa nièce, Anne de Gats, fille de Jean-Pierre, avocat, lieutenant de la grande louveterie de France, seigneur de Fiaudon; — par Antoinette Mourgues, de la paroisse de Marcon, juridiction de Beauville, au profit de Jean de Poulain, écuyer, sieur de Longard, son fils; — par Marguerite de Fumel, marquise de Mouralès, baronne de Margaux, veuve de Louis-Alexandre de Crussol d'Uzès, au profit de Louis Petit de La Nauze, marchand, de Bordeaux, et de Jean Trenty, négociant, de Fumel; — par Jean Bitaubé, notaire royal du Port-Sainte-Marie, au profit de Marie Delpech, du lieu de Bitaubé, paroisse et juridiction de Galapian; — par Jean de Constantin, abbé de Péchegut, prieur de Saint-Pierre-de-Dives, au profit de Jean-Baptiste de Constantin, garde du corps du Roi, son neveu; — par Jean-Philippe de Coquet, sieur du Sauvage, fils de feu Jean, co-seigneur avec le Roi de la ville et paroisse de Saint-Jean et Saint-André d'Agenais, en faveur d'Élizabeth de Laisné; — par Pierre de Labrouhe, seigneur dudit lieu, paroisse de Saint-Jean, juridiction de La Parade, au profit de Pierre Messines, son domestique. — Acceptation par François de Vidal, lieutenant au régiment des cuirassiers du Roi, fils émancipé de Sylvestre, sieur de Théophile, de la donation faite à son profit par Marie Lissandrès, veuve de Jean Boudet, notaire. — Contrats de mariage : de Pierre Lesparre, fils d'Antoine, sieur de La Vitarelle, de la ville de Sainte-Livrade, avec Marie Jacobet, pensionnaire au couvent des religieuses de Sainte-Claire de Lectoure; — de Jean Rayssac, tisserand, de la paroisse de Saint-Pierre-de-Gaubert, avec Jeanne Dieulafait.

B. 180. (Registre.) — In-folio, papier, 102 feuillets.

1763. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Suzanne de La Bernardie, du bourg de Granges, à Jean de La Bernardie, son neveu; — par Marie-Marguerite Destages, au profit de l'hôpital d'Agen, d'une maison et d'un jardin, rue de La Mongie, dans ladite ville; — par Pierre-Étienne de Molinart, chanoine de la collégiale de Saint-Caprais d'Agen, d'une rente de 60 livres, pour marier chaque année une pauvre fille d'artisan, non servante, de la paroisse de Saint-Étienne, en ladite ville; — par Étienne Galibert, sieur de Saint-Avit, juridiction d'Aiguillon, au profit de son fils, Thomas, capitaine de cavalerie au régiment de Noé. — Contrats de mariage : de Gaillard-Bernard Imbert, docteur en médecine, de la ville de Tonneins, avec Antoinette Balguerie, de la paroisse de Galapian; — de François-Joseph de Gatignol, seigneur de Lentis, en Quercy, avec Antoinette de Gripière, fille d'Antoine Balthazard, écuyer, seigneur de Moncroc et de Lunat, lieutenant des maréchaux de France, et de feu Marguerite de La Goutte de La Poujade; — d'Antoine Vidalot, avocat,

fils de Pierre, sieur du Sirat, paroisse d'Espalais, juridiction de Valence, avec Marie-Élizabeth de La Rigaudelle, fille de feu Antoine, capitaine de dragons, et d'Anne Colombe de Bressoles; — de Jean de Sabaros, écuyer, avec Marie-Anne de Lassalle d'Astor de La Chapelle, fille de Pierre et de Suzanne Delcassé, de la ville d'Auvillard, en la Sénéchaussée d'Armagnac; — de Bertrand de Bonnal, chevalier seigneur de La Rouquette et Roqueferan, fils de feu François et de Thérèse de Bosredon, avec Suzanne Albert de Laval, fille de Jean-Louis, baron de Madaillan, et de Brigitte de Vincens.

B. 481. (Registre.) — In-folio, papier, 147 feuillets.

1764. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Antoinette Naulet, épouse de Guillaume Lagrange de Vergès, juge royal de la ville du Port-Sainte-Marie, au profit de Gratien, son fils aîné, capitaine au régiment de la Reine; — par Jean-Louis de Bonnefon, sieur de Monjoy, en faveur de Jean de Raffin, son neveu, capitaine des grenadiers royaux; — par François de Montalembert, chevalier, seigneur de Catus et du Trépadou, à son fils, Pierre, capitaine au corps royal d'artillerie; — par Joseph Bonhomme de Pommaret, curé de Cardounet, juridiction de Madaillan, au profit de son frère, Jean-Joseph, avocat au Parlement. — Contrats de mariage : de Jean-Baptiste Chassarel, écuyer, habitant de la maison noble de Cavalier, paroisse de Salles, juridiction de Gavaudun, avec Marie de Montozon, fille de feu Pierre, seigneur de Puycontaud, et de Madeleine d'Ayriaud; — de François de Lard de Rigoulière, écuyer, sieur de La Boissière, capitaine réformé du régiment de Normandie, avec Françoise Leymarie, fille de François, bourgeois de Villeréal; — de Jacques-Julien de Richard, écuyer, capitaine d'infanterie, habitant de la maison de Richard, paroisse de La Garrigue, juridiction d'Aiguillon, avec Anne de Montel, fille de Jean-Baptiste, sieur de Jouanisson, en Bruillois; — de Joseph d'Audebard, chevalier, baron de Ferrussac, ancien officier de cavalerie, fils de feu Bernard et de feu Jeanne-Philippine de Caroue, avec Catherine de Ladoux, fille de feu Emmanuel, seigneur de Penne, de Saint-Geniès et de Maux, et de feu Marguerite de Saint-Angel; — d'Antoine Albaret, greffier en chef de l'Élection d'Agenais, avec Élizabeth de Foix, fille de Jean, bourgeois, et de Jeanne Aussignac, du lieu de Pinou, paroisse d'Artigues, juridiction d'Agen.

B. 482. (Registre.) — In-folio, papier, 143 feuillets.

1765. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Louis-Auguste Pascault de Beard, comte de Poléon, demeurant en son château de Castelnouvel, paroisse de Cassou, en Guienne, au profit de Charlotte Parault, épouse du sieur Goislard, inspecteur des haras du Roussillon; — par Marie de Lard Du Garrousset, veuve de Jean Verdier, du lieu de Mespoulet, paroisse de Gaulejac, en Périgord, au profit de Jean de Bernardou, chevalier de Saint-Louis, son neveu; — par Henri Du Gravier, chevalier, seigneur de La Cardonnie, paroisse de Magnac, juridiction de Penne, au profit de Jean, son fils, capitaine au corps royal d'artillerie, commandant en survivance dans la ville de Barèges; — par Jean de Durfort, duc de Duras, marquis de Blanquefort, comte de Rozan, baron de Pujols, seigneur de Landerouet, Le Cypressac, maréchal de France, gouverneur et lieutenant-général de la Franche-Comté, gouverneur particulier des ville et citadelle de Besançon, au profit de son fils, Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur du Château-Trompette. — Contrats de mariage : de Pierre Auzereau, journalier, du lieu de Roudeyron, paroisse de Subrebos, juridiction de La Parade, avec Marie Valeton; — d'Étienne Degalz, brassier, du bourg et paroisse de Monbarbat, juridiction de Clairac, avec Marie Choppis; — de Balthazard Gausseran, chirurgien, de Monflanquin, avec Marie Bourdage.

B. 483. (Registre.) — In-folio, papier, 144 feuillets.

1766. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Jean Ducourneau, tonnelier, du Port-Sainte-Marie, au profit de Raymond, son fils aîné, aussi tonnelier; — par Henriette de Bergues, du repaire du Comté, paroisse de Bourlens, juridiction de Tournon, au profit de sa nièce, Ursule de Vassal, épouse de Simon de Marbotin, ancien capitaine; — par Raymond Gayaud, marchand libraire de la ville d'Agen, au profit d'Élisabeth Fisse, sa nièce, épouse de Jean Noubel, imprimeur-libraire de ladite ville; — par Jeanne-Véronique Touilhet, épouse de M. Du Vignau Du Cateau, ancien gendarme de la garde du Roi, à Marie Glairou, du bourg de Fauillet; — par Pierre-Joseph de Gascq, écuyer, curé de Saint-Martin-de-Foulayronnes, au profit de Michel de Gascq, son neveu, d'une *faisande*, au lieu de Catela, paroisse de Foulayronnes, et d'une métairie au bourg de Monréal, juridiction d'Agen; — par Guillaume Mauranes, prêtre de la congrégation de la Mission et supérieur du séminaire du diocèse d'Agen, agissant au nom et comme procureur de Joseph Baret, prêtre de la même congrégation et curé de l'église royale et paroissiale de Saint-Louis de Versailles, d'une métairie et d'une maison dans la paroisse d'Hautefage, juridiction de Penne, au profit d'Anne Desportes, veuve d'Étienne Lamouroux, et de Guillaume Lamouroux de Bellefon, clerc tonsuré, fils de celle-ci; — par

Louise de Policard, épouse de Claude de Sarrau, baron de Feugarolles, seigneur d'Arasse, au profit de Marie et d'Anne de Costas, ses cousines-germaines. — Contrats de mariage : de Charles-César-Alexandre Barbier de La Serre, écuyer, fils de Guillaume-Claude, ancien capitaine d'infanterie, et de Jeanne-Marguerite Brunet, avec Élisabeth de Lafitte, fille de feu Jean-Joseph, lieutenant-général et criminel en la Sénéchaussée d'Agenais, et de Thérèze de Labenazie; — d'Arnaud-Bernard Drême, écuyer, garde du corps du Roi, fils de feu Pierre, avocat, et de Louise de La Perche, avec Marie-Hélène de Chevalier, fille de feu Timothée, écuyer, sieur d'Escage, et de Marie de Bacalan.

B. 484. (Registre.) — In-folio, papier, 458 feuillets.

1767. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marie Pol, veuve d'Antoine Delmas, bourgeois, au profit de noble Jean Pol, sieur de Saint-Pol, officier d'infanterie, son neveu, habitant du lieu de La Cassaigne, paroisse de Dousin, juridiction de Cahuzac; — par Catherine Bivaud de Bley, fille de feu Antoine, jurat de Marmande, au profit d'Arnaud Bivaud de Bley, son neveu; — par Jean Del Molynier, sieur de Goutges, paroisse de Saint-Robert, juridiction de La Sauvetat-de-Savères, au profit de Jean Batut de Pradines; — par Françoise de Fauré, veuve de Charles Jacquelot, du lieu de Cabaset, paroisse de Saint-Romain, juridiction de Puymirol, au profit de Pierre Bonnet, juge royal de Caudecoste, son gendre; — par Thérèze de Pons, fille de feu Jean, sieur de Saint-Martin, au profit de Justine, sa sœur, veuve de Pierre Du Lion, seigneur de Gasquès, juridiction de Castelsagrat. — Contrats de mariage : de Jean-Bazile Mercier, bourgeois, du lieu de Pis, paroisse de Masquières, juridiction du Bois, avec Marie-Anne de Bardin, fille de Jean, chevalier, seigneur de Montayral, en la juridiction de Tournon, et de Marie-Thérèze de Maury; — de Pierre Saligner, garçon papetier, du bourg, paroisse et juridiction du Luzar, avec Gabrielle Alquié, veuve de Jean Fonroques, du lieu et juridiction de Sauveterre.

B. 485. (Registre.) — In-folio, papier, 484 feuillets.

1768. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Antoine de Saubusse, écuyer, du lieu de La Tuque, paroisse de Saint-Avit, juridiction d'Aiguillon, au profit de Thérèze de Saubusse, sa cousine, épouse de Bertrand Imbert de Lissac; — par Guillaume de Calbiac, chapelain de la chapelle de Notre-Dame du château de Monpezat, au profit de Jean Farsil, bourgeois, son neveu; — par Joseph de La Gardelle, écuyer, seigneur de Malherbe, à Georges et Bernardin, ses fils puînés; — par Anne Auzac de La Martinie, au profit de François Auzac de La Martinie, écuyer, son neveu, habitant du lieu de Balons, paroisse et juridiction de Caumont, en Condomois; — par Jeanne Galle, veuve en secondes noces de Raymond Desportes, garçon cartier, de la ville d'Agen, au profit de Marie Laroche; — par Joseph de Gascq, écuyer, curé de Saint-Martin de Foulayronnes, d'une somme de 4,958 livres, au profit de Jean-Louis de La Mothe-Védel, écuyer, seigneur de Malbes, paroisse de Saint-Laurent, juridiction de Puymirol; — par Jean Delerm, frère hospitalier de Montréal, au Canada, natif de Sainte-Livrade, au profit de Raymond Delerm, son neveu; — par Étienne de Molinard, chanoine de l'église collégiale de Saint Caprais d'Agen, d'une somme de 1,000 livres, en faveur de l'hôpital Saint-Jacques de ladite ville et de la confrérie de charité du Bouillon des pauvres; — par François-Charles de Monestay, marquis de Chazeron, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des ville et citadelle de Verdun, seigneur de Lafox, en faveur de François Laroche, commissaire général, receveur et contrôleur des deniers des saisies réelles en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen : ladite donation réduisant à un sol par carterée de terre la rente due à la seigneurie de Lafox sur les biens du donataire, situés dans la juridiction de Puymirol. — Contrats de mariage : de Jean-Joseph de Fumel, fils de Pierre-Sylvain-Alexandre, comte de Montaigu, baron de Pujols, Tombebouc, Lastreilles, et de Marguerite d'Astorg, avec Marie-Anne d'Abzac, fille de Louis, marquis de Monviel; — de Pierre Fournié de Saint-Arnaud, lieutenant au régiment de Piémont-infanterie, fils de Jean, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie près la Cour des Aides de Montauban, avec Marie de La Ville, fille de Jérémie, seigneur de Baraire, et d'Esther de Courson; — de Louis Bardet Du Bousquet, bourgeois du lieu de Saint-Antoine-de-Ficalba, paroisse de Saint-Martin-de-Peyrat, juridiction de Penne, avec Marie-Anne Lavaissière, fille de feu Louis, écuyer, et de Catherine Dupleix.

B. 486. (Registre.) — In-folio, papier, 433 feuillets.

1769. — Insinuation des donations entre vifs. — Donations faites : par Marie Pezée de Germainville, de la maison noble de La Serpent, paroisse et juridiction de Lévignac, épouse séparée de biens de Joseph d'Auront, écuyer, au profit de Pierre d'Auront, son fils aîné, ancien garde du corps du Roi; — par Marie Pouzergues, au profit de Jean Lagardère, peigneur de laine, demeurant à Agen, rue des Augustins; — par Marie Billon, veuve de Jean de La Porte, officier des invalides, au profit de Jean Costas, son neveu; — par Pétronille de Bastard, veuve de Raymond Coussut, du lieu et paroisse de Dondas, au profit de Jeanne Coussut, sa fille; — par Antoinette

Debelmas, veuve de Guillaume Bourrières, bourgeois, du bourg, paroisse et juridiction de Montaigut, à Antoine Bourrières, négociant, son fils aîné; — par Jean Moustier, prieur de Loussou, supérieur du séminaire de Marmande, d'une somme de 21,000 livres, au profit dudit séminaire, entre les mains de Jean-Louis d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen; — par Dominique de Gellas, prieur de Sérot et curé de Lougratte, juridiction de Castillonnès, au profit de Jean-Chrysostôme de Baillet, chevalier, habitant au château de Florensac, paroisse de Mandacou, juridiction de Cahuzac;— par Marie Belveure de Saint-André-La-Reveure, du lieu de Cailleux, paroisse et juridiction de Villeréal, au profit d'Anne La Reveure, sa fille, épouse de Jacques-Philippe de Léotard, écuyer, sieur de Ricard, ancien garde du corps; — par Pierre de Chambaudet et Jeanne Lauze de Plaisance, sa femme, au profit de Marie-Anne Gros, veuve de Claude Dubrun, maître tapissier de la ville d'Agen. — Contrats de mariage : de Joseph Le Chevalier de Bertin, du Moulin du Riols, écuyer, ancien officier des volontaires de Saint-Victor, légion royale de Saint-Domingue, troisième cohorte, natif et habitant d'Agen, avec Marie Dumas, de Tonneins-Dessous; — de Jean Duffau, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, maréchal des logis de la compagnie des gendarmes de Provence, fils de feu Pierre, docteur en médecine, avec Marguerite Delcage, fille d'Antoine, sieur de La Tour, greffier en chef de la chancellerie présidiale de Moulins; — de Michel Lavielle, bourgeois, avec Jeanne d'Imbert, fille de Jean, sieur du Tapissé, et de Marie Clavière, du Port-Sainte-Marie; — de Jean de Martinelli, premier avocat du Roi au siége présidial et sénéchal d'Agen, fils de Jean et de feu Marie de Gardès, avec Marie-Colombe de La Bourgade, pensionnaire au couvent des religieuses de Sainte-Claire de la ville d'Agen.

B. 487. (Registre.) — In-folio, papier, 141 feuillets.

1770. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Anne Brondeau, du château de La Tuque, paroisse de Vallettes, juridiction de Castillonnès, au profit de Pierre de Monpezat, écuyer, seigneur de La Tuque, son neveu; — par Jeanne de Fillartigue, veuve d'Antoine d'Amblard, ancien garde du corps, à Jérôme d'Amblard, son fils; — par Jean-Louis de Peyronnet, écuyer, président trésorier de France au Bureau des finances de Guyenne, agissant comme procureur de Joseph de Madronnet Du Tasta, écuyer, seigneur de Saint-Eugène, au profit de Pierre-Joseph de Madronnet, fils du précédent, chevau-léger de la garde du Roi; — par Joseph de Faure, officier dans la gendarmerie, compagnie des Bourguignons, au profit de François de Faure, son frère, curé de Saint-Côme, juridiction d'Aiguillon; — par Marie-Anne de Marbotin, épouse de Jean Dutil, écuyer, seigneur de Boudou, au profit de Paul Delard, écuyer, sieur de Saint-Aignan, son neveu, capitaine au régiment d'Aunis, pensionné du Roi; — par Françoise et Marie Rey, sœurs, en faveur de Jean Baune, juge-bailli du comté de Lauzun et des juridictions de Monbahus et Puy-Dauphin, intendant de la maison de Biron. — Contrats de mariage: de Jean de Cassieux, fils de feu Jean et de Marthe Biset, habitant du village de Larche, paroisse de Parranquet, juridiction de Villeréal, avec Élisabeth Toumazon, fille de feu Guillaume et d'Élisabeth Pechméjot, du village de Lamiel, paroisse de Tourlit; — de Jean-Balthazard Buard de La Couronne, fils de feu Jean, sieur du Cujula, et d'Élizabeth Bessotis de Broca, du lieu de La Couronne, paroisse de La Capellette-Renaud, juridiction d'Agen, avec Louise Génevois, de la même paroisse; — de Jean-Jacques d'Orliac, ancien officier d'infanterie, de la paroisse de Courbiac, juridiction de Tournon, avec Élizabeth de Lolière, fille du juge de Beauville et de Marie-Anne Dauzac; — de Bertrand de Guérin, écuyer, sieur de La Grave, avec Marie Marche, de Villeréal;— de Jean-Joseph Dupau de Villeriau, fils de feu Jean et de feu Jeanne de Sabatey de Florimont, habitant de la ville de Caudecoste en Bruillois, avec Élizabeth Bibal, fille de Jean et de Jeanne de Carbonneau Des Auges, du lieu de Montaigne, paroisse de Saint-Romain, juridiction de Puymirol.

B. 488. (Registre.) — In-folio, papier, 158 feuillets.

1771. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Guillem Fabre, maçon, de la paroisse de Lesterne, juridiction de Monpezat, se préparant à partir pour les îles de l'Amérique française, au profit de Guillem Fabre, du lieu de Guillem-la-Grauge, susdites paroisse et juridiction; — par Anne Andrieu, veuve de François Barillot, ancien directeur de la poste aux lettres d'Agen, en faveur de Georges Nayssens, directeur du bureau des lettres de la ville de Valence; — par Jean-Pierre Douazan, qui était sur le point d'entrer en religion au monastère de Pérignac, ordre de Saint-Bernard, en faveur de ses sœurs, Marie et Jeanne Douazan, de la ville d'Aiguillon; — par Jean-Joseph d'Hébrard de Monplaisir, ancien major de la ville et citadelle de Perpignan, agissant comme procureur de François, chevalier Du Gravier, écuyer, gouverneur pour le Roi de Villeneuve d'Agenais, Penne et Monflanquin, au profit de Marguerite de Longueval, mère de ce dernier; — par Marie Bentzman, sieur de Jacques, juge de Duras, au profit de son neveu, Jean-Joseph de Bentzman, chanoine de l'église collégiale de Saint-Michel de La Réole, en Bazadais; — par Bernard Malabal, sieur de La Grange, ancien capitaine de Royal-Roussillon infanterie, héritier d'Étienne Douniol, soldat audit régiment, en faveur de Jeanne Douniol, épouse

de Jean Bru, travailleur, du lieu de L'Aureille, paroisse de Saint-Georges, juridiction de Tournon. — Contrats de mariage : de Pierre Audy, sieur de Laval, fils de Charles, sieur du Bousquet, élu en l'Élection de Sarlat, avec Marie Roque-Jeoffre; — de Jean Conchon, journalier, avec Jeanne Arnaud, du village du Rousset, paroisse d'Izaac-en-Paréage, juridiction de La Sauvetat; — de Charles Delard, écuyer, fils de Jean-Jacques et de Jeanne d'Albert, du bourg, paroisse et juridiction du Temple, avec Marguerite-Élizabeth Daurière, fille de Mathieu, conseiller en la Cour des Aides et finances de Guyenne; — de Pierre Caillau, marchand boutonnier, de la ville d'Agen, avec Jeanne-Marie Durieux, fille de Dominique, tailleur d'habits.

B. 189. (Registre.) — In-folio, papier, 175 feuillets.

1772. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marie Lassort, veuve, en premières noces, de Pierre Grenier, écuyer, sieur de Malardeau, et, en secondes noces, de Raymond Delmas de Grammont, au profit d'Arnaud-Gaspard Grenier de Malardeau, son fils du premier lit, de la seigneurie de Saint-Léger, juridictions de Montastruc et Monclar. — par Jeanne Fourcade, femme de Nicolas Pays, boutonnier, de Clairac, au profit de son mari; — par Marc de Chataigner de La Chataigneraie, chevalier, seigneur de Sainte-Foi, au profit de Marie-Françoise, sa fille aînée; — par Marie Dalbiès, veuve de Charles de La Bastide, au profit de Joseph de La Bastide, *écuyer*, *chevalier*, son fils, seigneur de La Bastide, paroisse de Saint-Quentin, juridiction de Castillonnès, de Bressure et Casteltarrouy. — Abandon fait au profit de François d'Escorailles, chevalier, seigneur de Saint-Gruères, de la donation consentie par Suzanne Du Bernard de Grellet à Jean Peyrebrune, négociant, de Casseneuil. — Contrats de mariage : de Pierre-Henri de Puch, chevalier, co-seigneur de Cambes, ancien capitaine au régiment Royal-cavalerie, fils de feu Jacques, seigneur de Pailhas, lieutenant-colonel d'infanterie, et d'Anne de Rabur, demeurant au château de Pailhas, paroisse de Massugas, juridiction de Gensac, duché d'Albret, diocèse de Bazas, avec Jacqueline Delpy, fille de Guillaume, chevalier, seigneur de Saint-Gayrac, Goudon et La Gélie, et de Marguerite-Hélène de Mosnier; — de Jacques Mounins, garçon cloutier de la ville de Tonneins-Dessous, avec Marie Bouché, fille de Joseph, maître serrurier; — de Jean Augier, maître-chirurgien de la ville de Monflanquin, avec Arnaude Foy, fille naturelle de Jean de Moliat de La Clergerie, écuyer, seigneur de Laval; — de Louis Forcade de Caubeyran, écuyer, des bourg, paroisse et juridiction de Galapian, avec Jeanne Bourrillon, fille de Pierre Moïse, procureur du Roi à Monheur; — de François-Charles de Monestay, vicomte de Chazeron, capitaine au régiment de Bourgogne-cavalerie, fils d'Hugues-Marien, seigneur de Chazeron, baron des Fosses, et d'Hélène Du Cléroy, avec Diane-Henriette-Louise-Geoffrine de Baschi, fille de feu Jean-François, marquis du Caila, et de Suzanne-Françoise de Baschi.

B. 190. (Registre.) — In-folio, papier, 404 feuillets.

1773. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Martial Guérin, procureur du Roi en l'Élection d'Agen, au profit de Guillaume, son fils aîné; — par Jérémie Dupouy, écuyer, chevalier de Bonnegarde, de la juridiction de Clairac, au profit d'Anne Mercadié, seconde femme de Pierre Armand, laboureur, du bourg de Cancon, juridiction de Tombebœuf; — par Angélique de Lapeyre, demeurant au château de La Lanne, paroisse et juridiction de Sainte-Bazeille, diocèse de Bazas, au profit de Pierre-Louis-François-Alexandre de Galard, chevalier de Béarn, son proche parent, gentilhomme d'honneur de Mgr le comte de Provence, capitaine au régiment de la Reine-dragons; — par Jean Marbotin, sieur de Beauregard, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des grenadiers au régiment de Normandie, en faveur de Marie Dudillot, sa nièce, épouse de Benoît Petit, maître cordonnier de la ville de Miramont; — par Charles-Pierre Duverrier, curé de Saint-Caprais d'Aire, juridiction du Mas-d'Agenais, au profit de Louis Guillaume, autre Guillaume et Élizabeth Du Vignau, ses neveux et nièce; — par Marc de Conord, ancien officier de dragons, pensionnaire du Roi, de la paroisse de Toupinerie, juridiction de Saint-Barthélémy, au profit de Jean-Baptiste, marquis de Timbrune, maréchal des camps et armées du Roi, baron de Cambes; — par Jeanne de Gautier de La Salle-Bertrand, demeurant au château de La Salle, paroisse de Saint-Martin, juridiction de Clermont-Dessus, en faveur de Michel de Gallard, son cousin, officier dans le régiment de La Fère-infanterie, du château de Salle-de-Bru, paroisse et juridiction de La Garde; — par Marguerite de Marjol, veuve de Paul-Sylvestre Duvigier de Rassiels, au profit de Marie de Guiral, sa cousine-germaine, demeurant au village de Trepassier, paroisse de Soussis, juridiction de Tournon. — Contrats de mariage : de Bernard Dumas, jurat, du lieu de Cahouaille, paroisse et juridiction de Brax, avec Jeanne Marcien, du lieu de Las Mounines, paroisse de Dolmayrac, juridiction d'Agen; — de Jean-Pierre de Villatte, écuyer, baron de Fregimont et de Saint-Salvy, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, en la chancellerie de la Cour des Aides de Guyenne, avec Louise-Denise-Marie-Théréze Secondat, fille de Godefroy, chevalier, baron de Montesquieu et de Montagnac; — de Jean-Joseph-Hyacinthe de Coroner, écuyer,

sieur de Vignal, originaire de la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption des Cayes, en l'île de Saint-Domingue, et habitant de Marmande, et d'Hyacinthe de Lorme, veuve de Gabriel Lameur, écuyer, fille de François de Lorme, capitaine de navire, de la ville du Croisic; — de Jean-Louis Lapeyrière, avocat au Parlement de Toulouse, fils de Jean, receveur des décimes du diocèse de Cahors, avec Rose Lavaur, fille de Jacques, bourgeois, de la paroisse de La Chapelle des Bretoux, juridiction de Monjoy.

B. 191. (Registre.) — In-folio, papier, 102 feuillets.

1774. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par François Martin, curé de la paroisse de Saint-Étienne, juridiction de Sainte-Livrade, au profit de Pierre Malespine, bourgeois; — par Jean-Baptiste de Martinelli, premier avocat du Roi en la Cour présidiale et sénéchale d'Agenais, agissant en qualité d'héritier de Guillaume Gardes de Clairet, son oncle, capitaine de la milice bourgeoise de la ville d'Agen, au profit de Marie et Jeanne Dubenqua, d'une maison située dans ladite ville, rue du Saumon ou Peyroulière, paroisse de Saint-Caprais; — par Marguerite de Trabaril-Laboulbenne, veuve de Louis de Foix, ancien capitaine d'infanterie, du lieu de Jouanroux, paroisse de Coupet, juridiction de Clermont-Dessus, au profit d'Hugues Dorliac, négociant; — par Anne de Guillem de Lansac, épouse de Bonaventure de Raymond de Fages, de la ville de Tournon, au profit de Marie de Guillem, sa nièce, fille de Bazile, seigneur de Lansac, et de Marguerite de Bonnefoux de Caminal. — Remise au profit de Jean-Baptiste, surnommé Despans, garde en la prévôté générale des monnaies, gendarmerie de France, d'un fidéicommis délaissé par feu Pierre Despans, officier du régiment de Toulouse-infanterie, à Godefroi de Secondat, baron de Montesquieu et Montaignac, seigneur haut-justicier de Goulard et de Camon. — Contrats de mariage : de Jean-Jacob de Gayet, bourgeois de Sainte-Livrade, avec Antoinette Vidouze; — de Charles de Lagarde, fils de feu François, ancien officier d'infanterie, et d'Anne de Carbonneau de La Mothe-Goulens, du lieu des Auges, paroisse de Plaissac, juridiction de La Plume, avec Marguerite Duffau, du bourg de Moirax en Bruillois, Sénéchaussée d'Armagnac; — de Joseph Aché, matelot, du Port-Sainte-Marie, paroisse de Saint-Vincent du Temple, avec Marie Lucy; — d'André Villeréal, sieur de La Saigne, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, fils de feu Joseph, officier d'infanterie, avec Jeanne de Léotard de La Fage, fille de Pierre-Louis et de Marie-Thérèze Martinet de Brunet.

B. 192. (Registre.) — In-folio, papier, 96 feuillets.

1775. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marie-Anne de Sarrazin, de la ville de Penne, au profit de Simon Labaisse de Sarrazin, sieur de Caillade, son neveu; — par Claire Binot, habitante d'Agen, originaire de Québec, en Canada, au profit de Gilles de Lafontaine, son neveu, de tous ses droits sur le poste de Mingan, situé au nord du golfe et du fleuve de Saint-Laurent; — par Jeanne Rousset, veuve de Charles Barrès, régent, de la ville, paroisse et juridiction de Prayssas, au profit de François Gauché, notaire royal de la même ville; — par Thérèze Delerm, des lieu et paroisse de Saint-Paul-le-Vieux, juridiction de Cancon, au profit de Jean de Cadot, écuyer, sieur d'Argeneuil, son neveu; — par Guillaume Landrevie, greffier en chef de la justice royale de Monclar, au profit de François, son fils; — par Jean Bragerac de Fontanelle, écuyer, ancien officier d'infanterie, au profit d'Étienne Bacon, son beau-frère, receveur des domaines du Roi au bureau de Puymirol, de la métairie de Berdoullet, située dans les paroisses de Saint-Julien et de Saint-Damien, juridictions de Puymirol et de La Sauvetat-de-Savères. — Contrats de mariage : de Louis Despéry, écuyer, fils de feu Henri, seigneur de Cambes, et de feu Marie de Bideran, du lieu de Cambes, paroisse de Corconac, juridiction de Monflanquin, avec Marie Carmentran de La Rivière, fille d'Arnaud, avocat en Parlement, et de Marie-Anne-Rose Groussou; — de Clément-Germain de Boudon, écuyer, procureur du Roi au Présidial et sénéchal d'Agen, fils de feu Bernard-Clément, aussi procureur du Roi audit siége, et de Louise Merle, avec Jeanne Pélissier, fille de Pierre, négociant et jurat d'Agen, et de Jacquette Goulard; — de Jean-Bernard Lafont de La Rivière, ancien officier d'infanterie, de la ville de Lectoure, avec Anne-Thérèze Robert, fille de Bernard, négociant, de Bordeaux; — de Maurin-François de Monpezat, chevalier, lieutenant au régiment d'Eu-infanterie, avec Madeleine de Foncelier, fille de Damien, écuyer, seigneur d'Ylzing, Bannaye, Vaudoncourt, major pour le Roi des ville et château de Sierck; — de Marc-Pierre Lafargue, sieur de Pechbru, de la ville de Lauzun, avec Élizabeth-Sara Bonnet, veuve de François Guerrier, du lieu de Coste, paroisse et juridiction de La Perche.

B. 193. (Registre.) — In-folio, papier, 135 feuillets.

1776. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Louise Laperche, veuve de Pierre Drême, avocat en Parlement, Jean-Pierre Drême aîné, avocat, Armand-Bernard Drême, sous-brigadier des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, et Renée-Cécile Drême, veuve de Louis Dupuy, écuyer, au profit de Jeanne Dade, fille de feu Jean, tailleur d'habits, de la ville de Tonneins, d'une maison située dans le bourg de Fauillet; — par Étienne Cambry, manœuvre

à la fayencerie de Bordeaux, en faveur d'Étienne, son fils, brassier, de la paroisse de Crousillac, juridiction de Monflanquin; — par Jean de Breyac, prieur-curé de Villeréal, au profit de Jean-Pierre Royères, fils de Jean, maçon, de ladite ville; — par Marie-Anne de Touchard, fille unique de feu Jean-Jacques, conseiller au Parlement de Bordeaux, en faveur des enfants de Charles Mimault-Lacoste, jurat de Marmande; — par Joseph de Masquard, prêtre, au profit de Louis-Emmanuel de Masquard de Foys, ancien officier d'infanterie; — par Claude-Marie-Joseph Levicomte-Dortan, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, détaché en la ville de Valence d'Agenais, au profit d'Antoinette Brun, de ladite ville; — par Pierre Faget, écuyer, du bourg et paroisse de Saint-Julien, juridiction de Puymirol, au profit de Marie, sa dernière fille; — par Jean Fregeson, marchand de chiffons, du lieu de Barthes, paroisse de Ladignac, juridiction de Tournon, au profit de Jeanne, sa fille, épouse d'Antoine Albiac, meunier; — par Pierre-Pascal Labrunie, régent latiniste de la ville d'Agen, aux enfants de Jean-François-Dulcide Darribeau, négociant, de ladite ville; — par Jean d'Autreuilh de Bressolles, curé de La Roque-Timbaut, à son neveu, Jean de Bressolles d'Autreuilh, ancien officier d'infanterie; — par Jean Fayolles de Laval, écuyer, habitant de la ville de Marmande, au profit de François Benech, marchand du Port-Sainte-Marie; — par Pierre de Massac, écuyer, curé de Marmande, au profit de Cécile-Angélique de Massac, sa nièce, supérieure de l'hôpital d'Aiguillon, fille de feu Jean, conseiller secrétaire du Roi. — Contrats de mariage : de Guillaume Dugua, marchand chapelier, de Sainte-Livrade, avec Françoise Malgrat, de la même ville; — de François Bibal, écuyer, sieur de Pontet, de la ville de Puymirol, fils de Marc-Antoine, ancien garde du Roi, et de feu Anne Cazes, avec Marie-Anne de Rigal, fille de Jean-Baptiste, ancien officier au régiment de la Couronne, seigneur de Massannès, et de Françoise d'Escayrac; — de Jean Bieussan, écuyer, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps du Roi, fils de feu Victor et de Françoise de Tarride Du Haget, avec Marguerite d'Arblade de Séailles, fille de Gabriel d'Arblade, écuyer, baron de Séailles.

B. 194. (Registre.) — In-folio, papier, 134 feuillets.

1777. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Jean-Pierre Drême, avocat en Parlement, au profit du sieur Valentin, garde-étalon, de la paroisse de Saint-Gayran, juridiction de Gratteloup; — par Marie Viguié, veuve de Bertrand Mesplet, seigneur des plus grands fiefs de la communauté de Castelsagrat, au profit de Jean Mesplet, son fils; — par Jean-François Delart, sieur de Las Combes, écuyer, habitant au lieu de Faudon, paroisse et juridiction de Londres, en faveur de Thérèze, sa sœur, habitante de Marmande; — par Madeleine de Mothe-Blanche, veuve de Guillaume Bernardin de Faure, écuyer, seigneur de La Garde, au profit de Jean-Jacques de Mothe Blanche, son frère, religieux au couvent des Chartreux de Bordeaux; — par Raymond Souèges, cordier, de Bordeaux, à Élizabeth, sa sœur, épouse d'André Peyronnet, sergier, du faubourg de la Porte-Neuve, en la ville d'Agen; — par Gérard Papon de La Grave, à Géraud Fitte, juge royal de Monclar; — par Jean Phiquepal, procureur du Roi au siége de Gontaud, en faveur de Pierre, son troisième fils; — par Marguerite de Fumel, veuve de M. de Giversac, entre les mains de Jean-Georges, vicomte de Fumel, son frère, ci-devant major-général du Roi dans l'Inde, d'une rente de 100 livres, au profit des pauvres de la paroisse de Bonnaguil; — par Armand Cessac, archiprêtre de Villeréal, représenté par Jean Chaudruc-Duclos, curé et chanoine du chapitre de La Réole, au profit de Jean-Joseph Cessac, son neveu, des bourg, paroisse et juridiction de Puymiclan. — Contrats de mariage : de Pierre Mispoulède, garçon perruquier, avec Jeanne Coubet, fille de feu Thomas, perruquier, de Villeneuve d'Agenais; — de Serein de Bouzon, fils de noble Jean-Baptiste, sieur de Pech-Mauriol, et de feu Jeanne de Belier, du lieu de Marminiac, Sénéchaussée de Gourdon, avec Pauline de Gellis, fille de Jean, native de Dublin, en Irlande, et habitant au couvent des Dames de Sainte-Claire de Cahors; — de Jean-François de Cours, fils d'autre Jean-François, seigneur de Paulhiac, et de Marie-Henriette de Geneste de Malromé, demeurant au château de Paulhiac, paroisse de Sainte-Livrade, juridiction de Casseneuil, avec Antoinette-Adelaïde de Marcassus, fille de Nicolas-Joseph, baron de Puymaurin, et de Jeanne Darquier, de la ville de Toulouse.

B. 195. (Registre.) — In-folio, papier, 121 feuillets.

1778. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Alexandre-Étienne-Pierre Arbanère, premier contrôleur de la manufacture royale de tabac de Tonneins, au profit de ses sœurs, demeurant en la ville de Pézenas; — par noble Joseph Monbert Du Négré, habitant dudit lieu du Négré, paroisse et juridiction de Montesquieu, en Bruillois, au profit de Jeanne et Marie Amblard, filles de Joseph, marchand droguiste, de la ville d'Agen; — par Jeanne Bourdelle, veuve de noble Michel-Célestin Duchemin, au profit de Jean Duchemin, écuyer, seigneur de Quintran, garde du corps du Roi, compagnie de Beauveau, demeurant au lieu de La Tuque, paroisse et juridiction de Sauvagnas; — par Jean Maurel, tailleur d'habits, au profit de Jean-François de Fontarget, écuyer, seigneur d'Autefage et Clavières; — par Marguerite Mascard, épouse de Raymond

d'Albespeyres, sieur de Trenqueten, de la ville de Mézin, en Condomois, au profit de Jean-Baptiste Borgella, praticien, son neveu ; — par Marthe Du Bartès, veuve de Joseph de La Garde, ancien mousquetaire de la garde du Roi, du lieu de Roubin, paroisse de Plaissat, juridiction de La Plume, en Bruillois, au profit de Pierre-Jean-Chrysostôme Laubry, fils de Jean-Nicolas, maître teinturier de Reims, en Champagne ; — par Michel Pendellé, maçon, et Jeanne Lafitte, sa femme, habitant à Agen, au bout du faubourg de la Porte-Neuve, près les allées du Gravier, en faveur de Bernard Pendellé, leur fils aîné, architecte de la communauté de ladite ville ; — par Françoise-Michelle Duclaud, religieuse hospitalière de la maison de Charité de la ville de Castillonnès, d'une somme de 1,500 livres, au profit de cette maison ; — par Marie Valadié, veuve d'Étienne Deschamps de La Mothe, écuyer, au profit de Jean, son fils puîné, du lieu de Raux, paroisse de Notre-Dame, juridiction de Biron ; — par Jean de Vassal, écuyer, seigneur de Taradel, habitant de la ville de Monflanquin, au profit des filles de Jean Laborie, tisserand ; — par Marguerite Drouilhet, veuve de Jean Negre, cartier, d'Agen, au profit d'Antoinette Lhérisson, sa cousine-germaine. — Contrats de mariage : de Nicolas de Neymet, chevalier, fils de Pierre-Joseph, sieur de Nousan, et de Jeanne de Beaumont, du lieu d'Autefage, juridiction de Penne, avec Anne de Beaumont, fille de feu Joseph et de feu Jeanne de Lafore ; — de Jean-Baptiste Capdeville, bourgeois, fils de Daniel, receveur des domaines du Roi à Tartas, avec Marie Rey, fille de Jean, notaire royal, juge de Boynet.

B. 496. (Registre.) — In-folio, papier, 170 feuillets.

1779. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marthe de Champier, demeurant à Agen, place Caillives, en faveur de Jeanne Saubat, veuve de Michel Jouy, marchand teinturier ; — par Jean Laborde, entreposeur du tabac à Villeneuve, en faveur de Joseph, son fils, garde du corps du Roi ; — par Jeanne Gabel, veuve de Pierre Ginestet, ancien juge de La Maurelle, au profit de Pierre Marrault, juge actuel de ladite juridiction ; — par Joseph Du Gasquet, écuyer, sieur de La Nougadière, habitant de la ville d'Aiguillon, au profit de Marguerite Nebout de Riberot, sa nièce, épouse de Simon-Pierre Merle-Massonneau, docteur en médecine ; — par Claude-Caprais Barbier de La Serre, archidiacre de Monclar, en l'église cathédrale d'Agen, au profit d'Arnaud-Joseph Rangouze de Beauredon, chanoine de ladite église cathédrale. — Contrats de mariage : de Pierre-Louis de La Claverie, chevalier, gentilhomme servant de la Reine, fils de noble Louis, écuyer, ancien négociant, doyen de la jurade de la ville d'Agen, avec Marie-Thérèze Cartou, fille de feu Jean, chevalier, président-trésorier général de France au Bureau des finances de Guyenne, et de Marie-Anne Mitchell, procédant de l'avis de son oncle maternel, François-Patrice Mitchell, écuyer, propriétaire de la manufacture royale de verreries de Bordeaux ; — de Jean Capdeville, vérificateur des domaines du Roi en la Généralité de Pau, avec la veuve du sieur Hargous, constructeur de navires, de la ville de Bayonne ; — de Jean-Jacques de Bonnefon, seigneur de Cardelus, paroisse de Saint-Martin, juridiction de La Sauvetat-de-Savères, fils de feu Jean et de Marie-Reine-Élizabeth Ducos de Saint-Sever-de-Jourdain, avec Pauline de Villemont, fille de Marc-Antoine, seigneur de La Roque, et de Thérèze Dordé de Mages ; — d'Antoine Mony, tailleur d'habits, originaire de la paroisse de La Landuze, en Agenais, et habitant de la ville du Port-de-Paix, île et côte de Saint-Domingue, avec Thérèze Roullé, mulâtresse libre, de ladite ville ; — de Gilbert de Gironde de Pille, comte de Gironde, seigneur de La Giscardie, Pechayrou, capitaine à la suite du régiment de la Reine-infanterie, avec Catherine de Caumont, fille de feu Bertrand-Nompar, marquis de La Force, premier gentilhomme de la chambre de Monseigneur, frère du Roi, et d'Adelaïde-Luce-Madeleine de Galard de Brassac, comtesse d'Eymet et de Feuillet, gouvernante des enfants de Mgr le comte d'Artois.

B. 497. (Registre.) — In-folio, papier, 145 feuillets.

1780. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Catherine Dufau, veuve de Jean-Bernardin de Montméjan, écuyer, chevalier de Saint-Louis, habitante du Port-Sainte-Marie, au profit de Pierre Delos, son domestique ; — par Jeanne de Capuran, veuve de Joseph Laurière de Moncaud, chevalier, sieur de Saint-Germain, au profit de son petit-neveu, Claude de Laurière, baron de Moncaud, en Bruillois ; — par Jean Frayssinède, jurat, au profit de son neveu, Martial Charrié, notaire royal, des bourg et paroisse de Montaignac, juridiction de Lauzun ; — par Anne Guayrau, sœur converse du couvent de l'Annonciade d'Agen, au profit de Bertrand Guayral, son beau-frère, jurat du lieu de Tours, paroisse de Cassignas, juridiction de Frespech. — Contrats de mariage : de noble Pierre Roger, sieur de Gardelle, paroisse de Sérignac, juridiction de Lauzun, avec Jeanne Bugier, fille de Pierre, notaire royal, du village de Combrailles, susdite paroisse de Sérignac ; — d'Antoine-Jacques-Joseph, comte de Luc, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, fils de Marc de Luc et de Geneviève de Malvin de Montazet, avec Thérèze-Félicité de Toyon, fils de feu André, seigneur de Marsac et La Grange, et de Thérèze de Fradin ; — de Jean Duclos de Sarrazin, chevalier de Saint-Louis, fils de feu Siméon, écuyer, et de feu Jeanne de Lafore, avec Thérèze de Beaumont, fille de feu Nicolas, seigneur de Falsegarre, du bourg et paroisse d'Au-

tefage, juridiction de Penne; — de Jean Mispoullet, maître boutonnier, de la ville de Tonneins-Dessous, avec Suzanne Chabrerie; — de Jean Pasquet, écuyer, fils de feu Martial, des bourg, paroisse et juridiction de Cahusac, avec Marie-Élizabeth Calbiac, du bourg et paroisse de Bournet, juridiction de Montaud.

B. 198. (Registre.) — In-folio, papier, 148 feuillets.

1781. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Guillaume Marliac, laboureur, du lieu d'Andreus, paroisse de Saint-Martin, juridiction de Madaillan, au profit de Marc Andrieu, brassier; — par Thomas de Loze de Plaisance, habitant de Villeneuve, d'une somme de 12,000 livres, au profit de Jean de Loze, chevalier, seigneur de Plaisance, son frère; — par Jean Du Vigneau de Beaulieu, demeurant au château de Beaulieu, paroisse et juridiction de Fauilhet, en faveur de Guillaume, son fils, capitaine au corps royal d'artillerie. — Contrats de mariage : de Joseph Gibarthar, garçon peigneur de laine, du diocèse d'Auch, avec Suzanne Coudis, fille de Raymond, couvreur, de la ville d'Agen; — d'Antoine-Cyriaque Garry, avocat en Parlement, avec Marguerite Roques, de la ville de Sainte-Livrade, fille de feu Jacques, notaire royal; — d'Étienne-Dieudonné de Friniels, fils majeur de feu Pierre, baron de Bonrepos, premier président au Présidial de Toulouse et maître des ports, ponts-et-chaussées, avec Marie-Victoire de La Mothe de Las, fille de Pierre, écuyer, seigneur de Ballende, ancien officier d'artillerie, de la ville de Saint-Maurin; — de Jean Foulon, postillon chez Mgr le duc d'Aiguillon, avec Anne Lamiral, de la ville d'Aiguillon.

B. 199. (Registre.) — In-folio, papier, 195 feuillets.

1782. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Jeanne de Melignan, veuve de Jean-Louis de La Motte-Vedel, seigneur de Malbès, à Françoise de La Motte-Vedel, sa fille aînée, épouse de Jean-Charles Davach de Thèse-Delphin, ancien lieutenant-colonel du régiment de Beauvaisis, demeurant à Auvillars, en Lomagne; — par Françoise de Fieux, veuve de Guillaume de Chabrié, au profit de Pierre Cruzel, bourgeois, capitaine de quartier de la ville d'Agen; — par Jacques Feytis, curé de la paroisse de Cabannes, juridiction de Montastruc, au profit de Pierre-François Duburgua, chirurgien, de la ville d'Aiguillon; — par Marie Tiolet, veuve de Vital Rabin, archer de la maréchaussée, au profit de Pierre Guerau, menuisier, d'Agen; — par Claude-Simon de La Caze, seigneur du Tiers, Noaillac, Sainte-Colombe et baron du Castella, demeurant au château du Tiers, paroisse de Notre-Dame-de-Bias, juridiction de Pujols, en faveur de Marie Courty, sa servante; — par Antoine Cornier de La Nauze, de la paroisse de Lusignan-Petit, juridiction de Madaillan, au profit de Marie Cornier de La Nauze, sa nièce, religieuse au couvent des Ursulines du Port-Sainte-Marie; — par Anne-Antoinette Dubois, veuve de François-Joseph Thibault, entreposeur du tabac en la ville de Tonneins-Dessous, au profit de Jean Senigou de Rousset, sieur de Roumefort, écuyer, maire de ladite ville; — par Marie Fort, veuve, en premières noces, de Pierre Lasmezas, dit Bellile, maître chapelier, et, en secondes noces, de noble Guillaume de Lescazes, écuyer, au profit de Jean Joubert, fabricant d'étoffes, du lieu del Boué, paroisse de Saint-Sixte, juridiction de La Sauvetat de Savères. — Contrats de mariage : de Jean-Arnaud Lagrange de Begoulle, du bourg et paroisse de Saint-Avid, juridiction d'Aiguillon, avec Marie-Élizabeth Lafitte, fille de Marc-Antoine, écuyer, seigneur de Péliquignon, paroisse de Saint-Cirq, juridiction d'Agen; — de Pierre Gasquet, musicien, natif de la ville de Saint-Astier, en Périgord, demeurant à Agen, fils de feu Arnaud, aussi musicien, avec Jeanne Gigou; — de Denis Degals de La Courrège, capitaine au régiment de Vermandois-infanterie, fils de Jean-Pierre, lieutenant de louveterie, seigneur de Faudon, avec Antoinette-Françoise Lécuillier de Beaumanoir, fille de feu François-Jacques, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Cravate, et de Marie-Antoinette Le Cül Le Febvre, du lieu de Malvirade, paroisse de Fauguerolles, juridiction de Gontaud.

B. 200. (Registre.) — In-folio, papier, 172 feuillets.

1783. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marie Bernède, veuve de Jacques-François Brangier, capitaine des milices bourgeoises de la ville d'Agen, au profit de Pierre Hébrard, bourgeois; — par Pierre Tourtarel, négociant, demeurant en l'île et sur la côte de Saint-Domingue, paroisse Saint-Jean-Baptiste, dépendance du Fort-Dauphin, au profit de Rose Tourtarel, sa nièce, du lieu de Las Trennes, paroisse de Prélats, juridiction de Monclar; — par Jean de Fayolles de Laval, écuyer, demeurant à Marmande, en faveur de Jeanne Tarenque, sa servante; — par Antoinette Noyrit, veuve de Raymond Trésarieux, épinglier, de Villeneuve, au profit d'Antoinette, sa fille, épouse de Jean Papon, tisserand; — par Guillaumette Tourret, femme de Pierre Labrunie, garçon papetier, du bourg de Condat, près de Fumel, à Marie, veuve Durandeau, sa fille; — par Guillaume Saubes, syndic général des gens de mer, et Raymond Goux, son gendre, officier de la navigation, demeurant au lieu des Douzils, paroisse de Dolmayrac, juridiction d'Agen, en faveur d'Élizabeth Mauroux, fille de Pierre, charpentier; — par Louis Vigneau, prêtre, de la paroisse et juridiction de Fauillet, au profit de Guillaume Du Vi-

gneau, capitaine au corps du génie. -- Contrats de mariage : de Joseph Sacriste, fils de feu Marc-Antoine, de la ville de Marmande, avec Félicie-Élizabeth, fille de Raymond Courbian de Cruzel ;— de Jean Roucher, *régent abécédaire*, de la ville de Monpezat, avec Cécile Meuil, veuve de Bertrand Flaugergues ; — de Joseph Du Sorbié, chevalier, seigneur de La Tourrasse, paroisse de Coupet, juridiction de Clermont-Dessus, fils de feu Étienne, et de Marie-Anne de Gironde de Castelsagrat, avec Rose de Belarché, fille de Louis, écuyer, seigneur de Bonassier, et de feu Èlizabeth Albenque.

B. 201. (Registre.) — In-folio, papier, 177 feuillets.

1784. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marie-Anne La Chausse, épouse de Joseph Vandré, maître en chirurgie, demeurant à Feugolles, paroisse de Tayrac, juridiction de Puymirol, en faveur de Gabriel de La Chausse, écuyer ; — par Justine Hugon de La Tour, au profit de Gratien-Jean-Baptiste-Joseph de Raignac, chevalier, baron de Frespech, seigneur de Vallier et Tartifume, conseiller au Parlement de Bordeaux, de la sixième partie de la baronnie et juridiction de Fouguerolles ; — par Jeanne de Gautier de Savignac, épouse de Michel de Galard de Salebru, baron de Galard, demeurant en son château de La Salle-Bertrand, paroisse de Saint-Martin-de-L'Avélanède, juridiction de Clermont-Dessus, au profit de Marie-Henriette-Charlotte de La Fabrie, sa cousine, fille d'Étienne, écuyer, sieur de Martignac, et de feu Marguerite de Gautier de Savignac ; — par Bernard-Germain-Étienne, comte de La Ville de La Cépède, seigneur de La Cépède, de Coulayrac, de Coupat et de Maleden, colonel des troupes du Saint-Empire au cercle de Westphalie, conseiller noble d'épée de S. A. S. Mgr le Landgrave de Hesse, membre de plusieurs académies, demeurant à Agen, rue Porte-Neuve, au profit de Jean Rambau, ancien domestique de son père ; — par Arnaud-Joseph de Sevin, chevalier, seigneur de Segougnac, Talive et Ganet, au profit de Jean-Chrysostôme de Rangouse, écuyer, seigneur de Teste ; — par Étienne Levelu de Clairefontaine, seigneur de Bouserres, capitaine de cavalerie au régiment du Roi, habitant d'Agen, au profit de Pierre Revel, bourgeois de Caen. — Contrats de mariage : de Gérard de Bechon, chevalier, baron de Caussade, ancien officier au régiment d'Orléans-dragons, fils de Raymond, lieutenant des maréchaux de France, et d'Angélique Laborie de Campagne, demeurant au château de Caussade, paroisse de Saint-Pierre-de-Belvès, juridiction de Saint-Pastour, avec Pétronille-Marie-Madeleine-Catherine-Ildefonse de Coustin de Caumont, fille de Joseph, comte de Bourzolle, seigneur de Landes, Laybesse, Lespinasse, Saint-Meime, et de feu Marthe d'Espaigne; — de Pierre Bergognié, avocat, seigneur de Lourtiguet, fils d'Izaac, de la ville de Layrac, avec Marie Peyre, fille d'Alexandre, sieur de La Rouquette.

B. 202. (Registre.) — In-folio, papier, 458 feuillets.

1785. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Mgr Jean-Louis d'Usson de Bonnac, évêque et comte d'Agen, au profit de Mathieu-Louis-Armand, marquis d'Usson, seigneur du pays souverain de Donnezan, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant de Roi, commandant dans la province de Foix et commissaire pour la tenue des États de ladite province ; — par Marie-Aveline de Tastès, fille de feu Joseph, seigneur de La Barthe, au profit de Jeanne-Marie-Anne, sa sœur, épouse de Pierre-Romain Dubit, ancien officier au régiment de la Marine, alors juge royal et bailli de Marmande ; — par Jean-Baltazard de Baget, ancien officier d'infanterie au régiment de Noailles, du lieu de Corne, paroisse de Quaissac, juridiction d'Agen, au profit d'Anne, sa fille, épouse de Guillaume Bonnefon de Lamouroux, bourgeois ; — par Francois Massias, Le Grenadier, épinglier, de la ville d'Agen, au profit de Jeanne, sa fille, épouse d'Antoine Langrave, aussi épinglier ; — par Jean-Baptiste Constant, prêtre, d'une rente de 500 livres, au profit du petit séminaire de Marmande, pour l'entretien et éducation d'un élève natif de la ville de Clairac. — Contrats de mariage : de Joseph-Henri, vicomte de Narbonne-Lara, officier dans le régiment de Dauphiné, fils de Jean-Jacques, baron de Nescus et Alzen, et de Catherine de Belissen de Durban, avec Marie-Louise-Antoinette d'Aubery, fille de Joseph-François-Xavier, comte de Saint-Julien, Saint-Bazile, Longueval, et de Marie-Anne d'Aymard de Châteaurenard ; — de Jean-Octavien, comte de Gironde, fils de Pierre, marquis de Gironde, seigneur de Montcourneil, au diocèse d'Auch, et de feu Laurence de Sédillac de Saint-Léonard, avec Olympe de Marmiesse, fille de Jean, chevalier d'honneur au Parlement de Toulouse, marquis de Lussan, et de Marie-Anne-Louise de La Barthe ; — de Pierre de Rossane, chevalier, ancien mousquetaire et officier de cavalerie au régiment d'Artois, habitant au château de La Fage, paroisse de Laurès, juridiction de Boynet, avec Alexandrine-Élizabeth de Solminiac, fille de Pierre, marquis de Solminiac, seigneur de Saint-Barthélémy, d'Eymet et Saint-Perdou, et d'Anne-Henriette de Segur, habitant au château de Boisverdun, paroisse et juridiction de Tombebœuf ; — de François-Louis de Carboneau, chevalier, du lieu de Fontirou, paroisse de Noaillac, juridiction de Pujols, avec Marie-Angélique de Raignac, fille de Jean-Joseph, écuyer, seigneur d'Artigues, juridiction d'Agen, et de Françoise Mourre.

B. 203. (Registre.) — In-folio, papier, 169 feuillets.

1786. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Louis de Cambes, écuyer, habitant de Puymirol, au profit de Jérôme, son fils cadet ; — par Charlotte-Françoise Galinat de Saint-Perdoux, veuve de Louis Delmas, sieur de Grammont, demeurant à Castillonnès, au profit de Jean de Lafon, sieur des Périès, garde du corps du Roi, son neveu ; — par Jeanne Pradel, au profit d'Antoine Piedfort, consul de Fumel, et de Raymonde Ressayre, sa femme. — Contrats de mariage : de Pierre et Marie de Galy de Gayé, anciens officiers d'infanterie, fils de Jean-Pierre, seigneur de Sandon, et de feu Anne de La Perche, avec Cécile et Angélique Tamisey, filles de feu Joseph, sieur de La Mothe, et de feu Anne Partarieu, de la paroisse de Saint-Pierre de Nogaret, juridiction de Gontaud ; — de Jean Du Gravier, chevalier, seigneur de Fages, ancien capitaine d'artillerie, ci-devant commandant pour le Roi de la ville de Barèges, fils de feu Henri, seigneur de L'Escoussel, La Golce et La Cardonnie, et de feu Marguerite de Longueval, habitant au château de Fages, paroisse d'Anthé, juridiction de Tournon, avec Catherine Du Gravier, fille de feu Joseph, seigneur de Gayraud, en la paroisse de Magnac, juridiction de Penne, et d'Henriette de Montalembert ; — de David-François Dulion, ancien capitaine au régiment de Conti, avec Marguerite Villatte de La Grave, fille de Louis, bourgeois, et de feu Dorothée Guarrigues, du bourg, paroisse et juridiction de Frégimont ; — de Jean-Baptiste Magnan, régent et greffier du bourg du Temple-du-Breuil, avec Marie Barès, fille de feu Jean, régent ; — d'Arnaud-Jean-Pierre de Guérin, écuyer, seigneur de La Chaise, chevalier de Saint-Louis, major du régiment d'Armagnac-infanterie, de la paroisse de Doudrac, juridiction de Villeréal, avec Françoise de Guerchin, de la ville de Metz, fille de Valentin, chevalier, seigneur de Logue, Haguemborg, et d'Agnès de Laval.

B. 204. (Registre.) — In-4°, papier, 176 feuillets.

1787. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Pierre Aldigé, cordier, d'Agen, au profit de sa fille, Marie, épouse de Jean Rigal ; — par Pierre Coste, ancien concierge des prisons royales d'Agen, au profit de Louis Marsoulet, son neveu, tailleur d'habits, du lieu de Saint-Antoine-de-Ficalba ; — par Théodore Buard, bourgeois, du lieu de Barnac, paroisse du Tourrel, juridiction *taillable* de Tournon, au profit de Jean-Baptiste Compeyrot, officier de navire marchand ; — par Catherine de Raymond, veuve de Denis de Boutier, chevalier, seigneur de La Cardonnie et Najéjouls, au profit de Louise-Marie-Victoire de Bourran, épouse de Jean de Boutier de Saint-Sernin ; — par Nicolas de Torronde, ancien président-juge des Traites à Bordeaux, à Étienne Glady, négociant de Villeneuve ; — par Marie-Anne de Fumel, au profit de Marie-Joseph-Louis de Fumel, sous-diacre ; — par Jean Maillerodes et Jeanne Baubiac, de la paroisse de Beaupuy, au profit de Jean Guillet, homme d'affaires de M. de Faget, seigneur de Querneser, conseiller honoraire en la Cour des Aides et Finances de Guyenne. — Contrats de mariage : de Pierre Bounetou, secrétaire et régent de la ville de Monclar, avec Marguerite Singlande, du lieu de Pereuil, paroisse de Saint-Eutrope ; — d'Arnaud de Léotard, écuyer, lieutenant dans le régiment des grenadiers royaux de Bordeaux, habitant du château de Ricard, paroisse de Rives, juridiction de Villeréal, avec Marie-Angélique de Belhade, fille de feu François, seigneur du Vesers, du Repaire et de La Mothe ; — de Jean-Joseph Remouleau, demeurant au lieu d'Isaac, paroisse de Saint-André, juridiction de Monflanquin, avec Marie Fournié de Saint-Amant, fille de Jean, écuyer, seigneur de La Tour, paroisse de Calviac ; — de Jacques-Christophe Bouyssou de Fontourouget, fils de feu Léonard et de Françoise Dordé, du bourg de Dondas, avec Françoise Delmas, fille d'Hugues, docteur en médecine, et veuve de Jean-Baptiste Fort ; — de Jean Drouilhet, garçon bouchonnier, de la ville d'Agen, avec Marguerite Latour, fille de Louis, bourgeois, et de Jeanne Roques.

B. 205. (Registre.) — In-folio, papier, 197 feuillets.

1788. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Marguerite de Sarrau, veuve du comte de Narbonne, habitante du château de Gourgory, dans la paroisse de Saint-Pierre-du-Puch, juridiction de Saint-Maurin, au profit de la comtesse d'Héricourt, sa fille ; — par Jean-François de Laborie, chevalier, seigneur de Saint-Sulpice, Goudal et La Lande, au profit d'Antoine Malaret, brassier, de la paroisse de Crozillac ; — par Jean-Joseph de Fumel, comte de Montaigu, baron de Tombebouc, marquis de Montviel, Lastreilles, seigneur de La Mothe et Taillefert, au profit de Jean Rouyre, son valet de chambre ; — par Catherine de Lormand, veuve de Jean-Baptiste Marin de Loutaud, écuyer, du lieu de Roquebrune, paroisse de Saint-Maurice, juridiction de Monpezat, au profit de Jean Jugie, journalier ; — par Marguerite de Baratet, veuve de Louis de Galaup, chevalier, seigneur du Marès, Fargues et Perrouty, au profit de Catherine-Angélique de Galaup, sa fille aînée, épouse de Guillaume de Léonard de Bellecombe, baron de Cuzor, seigneur de Tayrac et Fontenille, maréchal des camps et armées du Roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant gouverneur des Iles françaises sous le Vent, demeurant au château de Marès, paroisse de Saint-Sernin d'Eysses, juridiction de Ville-

neuve; — par Jean Guitard, journalier, du lieu de La Fouillade, paroisse d'Artigues, au profit de Jean, son fils, domestique des religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François de la ville d'Agen. — Contrats de mariage : de Pierre Castex, garçon gantier, de la ville d'Agen, fils de feu Jean-Pierre, tisserand, et de Foi Baldran, fille de feu Guillaume, chamoiseur ; — de Jean-Baptiste-Blaise-Anaclet de Fontaine-Marie, écuyer, seigneur de Carteau, Auriolle et Valladuc, ancien chevau-léger de la garde du Roi, fils aîné de feu Jean-Baptiste, conseiller en la Cour des Aides et Finances de Guyenne, demeurant à Marmande, avec Jeanne-Marie de Grave, fille de Jean-Toussaint, avocat, et de Marie-Anne de Lartigue, de la ville de Meilhan ; — de Léon Belloc, élève en chirurgie, de la ville de Casteljaloux, fils de Christophe et de Jeanne Belloc, avec Marie-Anne Saunier, fille de feu François, procureur en la Sénéchaussée de Casteljaloux; — de François-Philibert-Bertrand-Nompar de Caumont, comte de Caumont, fils de feu Bertrand-Nompar, marquis de La Force, et d'Adelaïde-Luce-Madeleine de Galard de Béarn, avec Marie-Constance de Lamoignon, fille de Chrétien-François, garde des Sceaux de France, marquis de Basville, et de Marie-Élizabeth Berryer.

B. 206. (Registre.) — In-folio, papier, 165 feuillets.

1789. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations faites : par Anne de Galard, femme de Jean Durand de La Nauze, du lieu de Cotty, paroisse et juridiction de Monjoy, au profit d'Anne de Montfort de Narbonne-Lara ; — par Françoise-Élizabeth de Verdier, veuve de Jean de Roux, écuyer, au profit de François de Verdier, subdélégué du comte de Périgord, commandant en chef de la province du Languedoc, habitant à Castel-Sarrazin ; — par Jeanne Dejean, veuve de Jean Delsuc, bourgeois, du lieu de Frontignac, paroisse de Saint-Sulpice de Rivelot, juridiction de Pujols, au profit de Pierre-Jean-Joseph Dejean de Grammont, ancien officier de la gendarmerie ; — par François-Jonathan de Vicoze, baron de La Cour et Saint-Pierre, au profit de Jean Didouan, cordier, du lieu de La Lanne, paroisse de Marsac; — par Pierre de Verdier, sieur de La Carbonnière, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville de Puch-de-Gontaud et lieutenant de Roi du Mas d'Agenais, à Victoire-Julie Vénès, de la ville de Tonneins-Dessous, sa future épouse; — par Jacques-Joseph de Couloussac, prieur du chapitre de Saint-Caprais d'Agen, au profit de Marie et Françoise d'Auzac ; — par Jacques Claude, ancien notaire royal de la ville de Castelsagrat, au profit de Marie-Anne-Élizabeth, sa fille aînée, épouse de Pierre Mazaré, marchand ; — par Pierre Balguerie de Larmande, ancien capitaine des grenadiers au régiment de Brie, baron de Galapian, habitant du château de La Mothe-Forest, paroisse et juridiction de Galapian, au profit de Jacques-Raymond, son fils. — Contrats de mariage : de Louis-Joseph Deblanque, receveur des domaines du Roi au bureau de Penne, avec Marie-Anne de Sarrazin ; — de Jean-Jacques de Grenier, sieur de Combelle, du bourg de Monbahus, avec Marie Prunet, dudit lieu ; — de Jacques, marquis de Bonnal, paroisse de Saint-Léger, juridiction de Penne, fils d'autre Jacques, vicomte de Bonnal, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Étranger, et de feu Élizabeth d'Escayrac, marquise de Bonnal, avec Élizabeth de Passelaygue, fille de feu Pierre, seigneur de Secretary et Calviac, et de feu Suzanne de Persy de Mondézir, de la ville de Monflanquin.

B. 207. (Registre.) — In-folio, papier, 99 feuillets.

1767-1771. — Enregistrement des actes de l'autorité royale et d'arrêts du Parlement de Bordeaux. — Traité de commerce et de marine avec la ville libre impériale de Hambourg. — Conventions pour l'abolition réciproque du droit d'aubaine faites entre le roi de France et le cardinal de Hutten, prince et évêque de Spire; — l'Électeur Palatin ; — le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg ; — l'archevêque de Cologne ; — l'évêque prince de Liége ; — la duchesse-douairière de Saxe-Weimar. — Lettres patentes du Roi accordant des encouragements particuliers à ceux qui entreprendront des défrichements dans les landes de Bordeaux. — Déclarations du Roi : pour la liberté du commerce des cuirs de province à province ; — portant défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. — Édits du roi : concernant l'administration des villes et bourgs du royaume ; — fixant au denier vingt du capital l'intérêt de l'argent ; — portant fixation des portions congrues ; — portant création d'offices dans le Parlement de Bordeaux ; — confirmant les anoblissements octroyés ou acquis depuis 1715 ;— supprimant la Table de marbre au Parlement de Bordeaux. — Arrêts du Parlement de Bordeaux : enjoignant, tant au geôlier de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux qu'à tous autres geôliers du ressort de la Cour, d'inscrire sur le registre de geôle les nom et surnom des prisonniers, et les arrêts, jugements et autres actes en vertu desquels l'emprisonnement a lieu ; — ordonnant qu'à l'avenir, lors de l'élection des nouveaux échevins et conseillers de ville qui se fera dans les villes et bourgs du ressort de la Cour, les sujets nouveaux élus prendront la même place, rang et séance, soit aux assemblées de ville, soit dans les processions et cérémonies publiques, qu'occupaient ceux auxquels ils succèderont ; — défendant, en conséquence des pertes de bestiaux qu'avait occasionnées l'inondation de la Garonne, du mois d'avril 1770, à toutes personnes des Sénéchaussées de Bordeaux, Libourne, Bazas, Agen, Aiguillon, Condom, Nérac, Casteljaloux, Mont-de-Marsan, Tartas, Saint-Sever, Dax, Bayonne,

Lannes et du bailliage de Labour, de vendre aucun animal des races bovine ou ovine hors du ressort de la Cour ; — ordonnant que, dans les provinces d'Agenais et Saintonge et autres du ressort de la Cour, il sera pourvu à ce que les marchés soient suffisamment approvisionnés de grains pour les besoins des populations ; — défendant la coupe des branches d'arbres ou jets de bois-taillis, pour en faire des *riortes*, ou liens destinés aux gerbes de blés ; — portant règlement pour la vente de l'arsenic, sublimé, réagal et autres drogues dont l'usage peut être dangereux. — État des villes murées ou de celles qui peuvent être regardées comme telles, quant aux droits des gradués, dans le ressort du Parlement de Bordeaux. — État des officiers composant le Parlement de Bordeaux, au mois d'août 1771 : premier président, Antoine de Gascq, 4 présidents, 2 conseillers-présidents, 4 conseillers clercs, 40 conseillers laïcs, procureur-général, Pierre-Jules Dudon, 2 avocats-généraux, 3 substituts du procureur-général.

B. 208. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets.

1772-1776. — Enregistrement des actes de l'autorité royale et d'arrêts du Parlement de Bordeaux. — Convention entre le Roi de France et le prince de Nassau-Weilbourg, au sujet des limites de leurs états respectifs. — Lettres patentes du Roi : attribuant à la Grande-Chambre du Parlement de Bordeaux la connaissance, tant au souverain qu'à l'ordinaire, des contestations qui étaient portées au siége de la Table de marbre ; — portant que les fabricants d'étoffes seront obligés de marquer à la tête et à la queue des pièces d'étoffe le nombre d'aunes qu'elles contiendront. — Édits du Roi : concernant les frais des procédures criminelles dans les justices seigneuriales ; — rétablissant, dans chacune des villes et communautés où il y a corps municipal, les offices de conseillers-maires, lieutenants de maires, secrétaires greffiers, conseillers, secrétaires, jurats, consuls, capitouls et assesseurs ; — supprimant le siége royal de Tournon, en Agenais ; — rétablissant le Grand Conseil supprimé par édit du mois d'avril 1771 ; — portant rétablissement des offices du Parlement de Bordeaux, au profit des anciens titulaires qui en étaient pourvus avant l'édit du mois d'août 1771. — Déclaration du Roi relative aux études et exercices des élèves en chirurgie. — Arrêts du Parlement de Bordeaux : défendant d'acheter les blés et autres grains en vert, sur pied et avant la récolte ; — ordonnant qu'il sera pourvu à la nourriture et à la subsistance des pauvres ; — enjoignant aux curés et aux administrateurs des hôpitaux d'envoyer régulièrement au greffe de leur Sénéchaussée les doubles des registres des actes de baptêmes, mariages et sépultures ; — défendant à toutes sortes de personnes d'établir aucune loterie dans la ville de Bordeaux, ni dans aucun autre lieu du ressort de la Cour ; — enjoignant aux sénéchaux, vice-sénéchaux, baillis, leurs lieutenants, maires, jurats, consuls et autres officiers du ressort, de maintenir les peuples dans l'obéissance qu'ils doivent au nouveau roi Louis XVI, et de continuer à leur rendre la justice ; — portant défenses, attendu la contagion qui sévit sur le bétail, de conduire aucune bête à cornes aux foires et marchés, dans la partie de la Sénéchaussée de Bazas située au midi de la Garonne et dans l'étendue des Sénéchaussées de Condom, Nérac, Casteljaloux, Mont-de-Marsan, Tartas, Saint-Sever, Dax, Bayonne, des Lannes et du pays de Labour, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

B. 209. (Cahier.) — In-4°, papier, 131 pages.

1789, 28 février-11 avril. — États Généraux. — Procès-verbaux des assemblées élémentaires des 28 paroisses ou annexes de la campagne composant la juridiction d'Agen et des 4 paroisses de cette ville, réunions ayant pour but de nommer les députés du Tiers-État qui devaient représenter les paroisses à l'assemblée des Trois-Ordres de la Sénéchaussée d'Agenais. — Procès-verbal de l'assemblée des Trois-Ordres de la Sénéchaussée tenue dans l'église des Jacobins d'Agen, pardevant Jacques de Lafitte, écuyer, lieutenant-général de la Sénéchaussée, commissaire du Roi en cette partie. — Principaux membres de l'ordre du Clergé : Mgr Jean-Louis d'Usson de Bonnac, évêque et comte d'Agen ; Joseph Labrunie, curé de Monbran et Cayssac ; D. Louis-Dominique Bonnefoy, prieur du monastère des Bénédictins de Sainte-Livrade ; Joseph de Galard, seigneur de l'abbaye de Saint-Maurin ; Jean-Bernard Passelaigue, abbé de Pérignac ; D. Alexis Valet, prieur de l'abbaye de Goudon, pour lui et pour M. de Villeneuve-Esclapon, abbé de ladite abbaye ; Joseph-Marie-François de Lescale de Vérone, vicaire-général de Troyes, abbé de Saint-Ambroix, pour lui et pour Jean-Christophe Dupleix de Cadignan, abbé d'Eysses ; Augustin Anselmi, abbé de Clairac ; Jacques-Joseph de Couloussac, prieur de Saint-Caprais ; — de la Noblesse : Philibert de Fumel, marquis de Fumel-Monségur, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant-général de la province de Lyonnais ; Armand-Désiré Duplessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, pair de France, comte d'Agenais et Condomois ; Joseph d'Aymard-Dalbi, comte de Châteaurenard, brigadier des armées du Roi, seigneur de la baronnie de Causac ; Agésilas-Joseph de Grossolles, marquis de Flamarens, baron de Montastruc, maréchal des camps et armées du Roi, son lieutenant-général des provinces de Saintonge et pays d'Aunis, commandant pour S. M. en Bigorre ; comte de Boulicgnu, seigneur de Buzet, Thouars, Labarthe, pour lui et pour Armand, comte de Lau, marquis de Lusignan ; — du Tiers-Etat : Jean-Chrysostôme

de Lacuée, lieutenant assesseur au présidial, pour la ville d'Agen ; Antoine-Jean Lagrave-Troupel, juge, pour la justice de Bonnaguil. — Nomination des députés des Trois-Ordres aux Etats généraux : pour l'ordre du Clergé : l'Evêque d'Agen ; Jean Malateste de Beaufort, curé de Montastruc ; Mathieu de Fournetz, curé de Puymiclan ; — pour l'ordre de la Noblesse : le duc d'Aiguillon ; le marquis de Fumel-Monségur ; Joseph de Bourran, baron de La Court ; — pour l'ordre du Tiers-État : Escourre de Peluzat, avocat, de Libos ; Daubert, juge royal de Villeneuve ; Renaut, avocat, d'Agen ; Boussion, médecin, de Lauzun, suppléant de Belisle, avocat, de Miramont, absent ; François, bourgeois-cultivateur, de la ville de Clairac, et Terme, aussi bourgeois-cultivateur, de Marmande. (Le procès verbal de l'assemblée des Trois-Ordres de la Sénéchaussée a été imprimé : Agen, Vve Noubel, in-8°.)

B. 210. (Cahier.) — In-4°, papier, 69 feuillets.

1789, 28 février-11 avril. – États Généraux.— Double du cahier précédent, signé par les membres du bureau de l'assemblée.

B. 211. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1789. —États Généraux.— Procès-verbal de l'assemblée particulière de l'Ordre du Clergé tenue dans l'église des Capucins d'Agen, du 16 au 27 mars : communications réciproques de leurs cahiers faites par les corps de la Noblesse et du Clergé. Motion des députés des deux chapitres d'Agen tendant à ce que les curés des paroisses éloignées de deux lieues de ladite ville, qui sont présents à la réunion quoi qu'ils n'aient dans leurs cures aucun vicaire ou desservant en état de les remplacer, soient exclus de l'assemblée. Décision contraire du lieutenant-général de la Sénéchaussée. — Cahier des doléances de l'Ordre du Clergé, divisé en trois sections : demandes et doléances qui intéressent la Nation en général ; qui intéressent l'Ordre du Clergé en général ; qui intéressent le Clergé de la Sénéchaussée d'Agenais en particulier. Les députés du Clergé sont chargés de supplier S. M. d'ériger en Académie royale la Société libre des sciences et arts de la ville d'Agen ; d'accorder la première abbaye, prieuré, ou autre bénéfice régulier ou en commande qui vaquera dans le diocèse, pour en employer le revenu à la subsistance des ecclésiastiques vieux, infirmes ou hors de service. — Cahier des doléances de l'Ordre de la Noblesse. Les députés de l'Ordre devront demander le vote *par Ordre* sur tous les objets de législation et d'administration, laissant la liberté de voter *par tête* sur la question des subsides seulement ; ils affirmeront, au nom de la noblesse, qu'elle consent à supporter les subsides et les charges publiques, comme toutes les autres classes de citoyens, en proportion de sa fortune et de ses propriétés ; ils solliciteront les États Généraux de donner à la Noblesse mal-aisée la faculté de commercer, en attaquant le préjugé qui l'en empêche ; ils proposeront : la conversion en un impôt également réparti sur les Trois Ordres de la corvée en nature ; la suppression du corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées qui serait remplacé par le corps royal du Génie ; la liberté de la culture du tabac ; ils emploieront tous leurs efforts pour obtenir l'organisation d'États Provinciaux composés de toutes les Sénéchaussées de la Guyenne réunies ; ils supplieront S. M. de vouloir bien accorder aux officiers non catholiques l'Ordre du *mérite militaire*, en récompense de leurs services ; ils demanderont que les municipalités soient rendues aux villes, en remboursant aux frais des communautés la finance aux titulaires, sans blesser néanmoins les droits des seigneurs à cet égard. — Protestation des commissaires de l'Ordre de la Noblesse contre les qualifications prises par quelques-uns de ses membres, telles que les titres de *Monseigneur*, *très-haut et très-puissant seigneur*, ou de *marquis*, *comte*, *vicomte*, *baron*, déclarant que l'Ordre ne reconnaît ni n'entend reconnaître aucune distinction ni différence entre ses membres.— Lettres des commissaires du Tiers-État adressant en communication leurs cahiers à l'Ordre de la Noblesse, et promettant cette communication à l'Ordre du Clergé. (Les cahiers des Trois Ordres ont été imprimés : Agen, Vve Noubel, in-8°.)

B. 212. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1604. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures d'Aiguillon, Agmé, Beauville, Birac, Blanquefort, Du Bosc, de Cambes, Casseneuil, Castelneau-de-Grattecambe, Castelsagrat, Clermont-Dessous, Clermont-Dessus, Duras, Faulhet, Frespech, Galapian, Gontault, Gratteloup, La Court, Lauzun, Lévignac, etc. ; — entre Guillaume Vigouroux, recteur de l'église de Saint-Jean-de-Ladignac, et une partie de ses paroissiens, au sujet de la perception de la dîme des blés ; — acquittant Guillaume Salles, accusé de l'assassinat de Géraude Tarrère ; — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce accordées à Jean Testas, maréchal, pour raison de l'homicide par lui commis sur la personne d'Andrieu Ribet, malgré l'opposition de Guinot Ribet, fils de la victime, et du procureur d'office de Clermont-Dessus ; — commuant en ajournement personnel le décret de prise de corps rendu par le juge ordinaire et les consuls d'Agen contre Guillaume Cassarré, maître serrurier de ladite ville ; — entre Antoine de Courson, écuyer, sieur de Pelloubet, appelant d'une sentence du juge de Lauzun et accusé par Antonie Pitault de la mort de son mari, Jean Grenier, en son vivant chirurgien.

B. 213. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1605. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Bajamont, Castelmoron, Clairac, Cours, Cuzorn, Fumel, Golfech, La Parade, Longueville, Lusignan, Madaillan, Marmande, Miramont, Monbahus, Monbalen, Monclar, Monflanquin, Monsempron, Monpezat, Montégut, Monteton, Molinet, Nicolle; — dans une affaire de fausse monnaie poursuivie à la requête de plusieurs marchands de Limoges, contre Jean Daubès ; — condamnant aux dépens et à 100 livres de dommages au profit de Jean Laubergot, nobles Arnaud de Chastanier, sieur de Sainte-Foy, Bonaventure de Falmon, sieur de Faget, Charles de Falmon, sieur de Jaussen, et Rigal de Falmon, sieur de Lambert, détenus dans les prisons de la ville d'Agen ; — au sujet de la demande en excès formée par Raymonde Cormarie contre deux prêtres et un laïc, renvoyant la cause, en ce qui concerne les prêtres, devant l'official d'Agen, et en ce qui concerne le laïc, devant le juge de Lusignan ; — entre Charles Digeon, écuyer, sieur de Boisverdun et Saint-Perdon, demandeur en première instance, et messire Bernard de Ségur, baron de Pardaillan, défendeur.

B. 214. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 138 pièces, papier.

1606. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Cancon, Castelculier, Cauzac, Espalais, Gavaudun, Monjoy, La Perche, La Roque-Timbaut, La Sauvetat-de-Caumont, La Sauvetat-de-Savères, Paulhac, Penne, Port-Sainte-Marie, Prayssas, Puchagut, Puydauphin, Puymiclan, Puymirol, Roquecorn, Rouets, Saint-Avit, Saint-Bertomieu, Saint-Beauseil, Sainte-Foi, Sainte-Livrade, Saint-Maurin, Saint-Pardon, Saint-Pastour, Sauvagnas, etc. — Le procureur du Roi, seul, contre Lambert Veyssière, accusé d'usure, et joint à Louis Feydit, notaire, contre le même, accusé de subornation de témoins. — Isabeau Bertrand, contre Jean et Pierre de Saint-Martin père et fils, Hélie Beate, Antoine Marchand, Bernard Conchon et Pierre Guilhemenson, accusés de rapt et violation d'honneur sur sa personne. Sentence renvoyant les prévenus des fins de la plainte et condamnant la demanderesse aux dépens. — Florian Dordé, capitaine, contre le prieur claustral et un religieux de l'abbaye de Saint-Maurin, accusés de vol. Condamnation des prévenus à 300 livres d'amende. — Sentence condamnant Jacques Duval, faiseur de futailles, pour larcin et coupement de bourse commis devant le palais du Présidial d'Agen, à être battu de verges par l'exécuteur de la haute justice, dans les carrefours de la ville, à avoir l'oreille coupée, et au bannissement à perpétuité hors du ressort de la Sénéchaussée.

B. 215. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 115 pièces, papier.

1610. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Granges, Monvieil, Pardaillan, etc. ; — rendue à la requête du procureur du Roi de la Sénéchaussée, contre Antoine Passarieu, condamnant l'accusé, comme coupable de crime de faux et concussion, au bannissement à perpétuité hors du ressort de la Cour et à une amende de 10 livres ; — entre Philippe Malère, notaire royal de Monpezat, plaignant, et Guillaume Borraffier, bourgeois de Sainte-Livrade, ordonnant que « dans trois mois ledit Borraffier « comparoistra devant la Cour et déclarera par sa bouche, « en présence dudit Malère, qu'il a mal à propos dementy « iceluy Malere et luy a donné par une trop prompte co- « lere ung soufflet ou coup de poing sur sa face, dont il se « repent et prie ledit Malere de l'en excuser, » et condamnant en outre le prévenu aux dépens, dommages et intérêts modérés à la somme de 100 livres ; — condamnant, sur la poursuite du procureur du Roi et du mari, Marie Piorette, convaincue du crime d'adultère, au bannissement à perpétuité hors du ressort de la Cour et à 100 sols d'amende envers le Roi ; — prononcée, pour fait d'injures, entre Me David Roy, arithméticien et écrivain, appelant d'une sentence du juge de Clairac, et Me Eléazar Dumas, aussi écrivain, intimé ; — condamnant à être pendus David Gras et Guillaume Delboscq, coupables de tentative d'assassinat sur les personnes de Pierre Lafon, geôlier des prisons d'Agen, et de Catherine Sallelle, sa femme ; — condamnant la chambrière de demoiselle Letisse de Senault, femme de M. Aymeric, conseiller au Grand Conseil, convaincue du crime de larcin, « à estre battue de verges par « l'exécuteur de la haute justice jusques à effusion de « sang, par les carrefours de la ville d'Agen, » et au bannissement hors du ressort de ladite juridiction ; — entre le procureur du Roi, demandeur en contravention aux édits et ordonnances du Roi sur le fait de la chasse et du port des armes à feu, contre Jean Pacharau, condamnant le prévenu à 20 livres d'amende applicables au dénonciateur.

B. 216. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1611. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures d'Allemans, La Lande, etc. ; — dans quatre procès de sorcellerie, dirigés tous contre des femmes : ordonnant plus ample informé dans l'affaire de Marguerite Lalaurie et l'élargissement provisoire de l'accusée ; — dans l'affaire de Gabrielle Laburrse, ordonnant que, avant de prendre un jugement définitif, il serait signifié à l'accusée des extraits de l'information dressée contre elle ; — condamnant, pour crime de sorcellerie et divination, Jeanne Vezart, dite

La Vanière, à 100 livres d'amende, et lui faisant inhibitions d'user à l'avenir « d'aucune sorte de divination et de « s'ingérer à traicter aucune espèce de maladie par voyes « extraordinaires et réprouvées par les édictz et ordonnan- « ces du Roy, a peyne de la hard; » — condamnant Jeanne Monthillet, dite Peyrotte, et Jeanne Luppere, dite La Gratiolette, « comme suffisamment attainctes et con- « vaincues du crime de sorcelleryè, a fayre amande hono- « rable devant l'esglise cathedrale Saint-Estienne de la ville « d'Agen, toutes nues en chemises, tenans ung flambeau « de cire ardente du poys de deulx livres en main, deman- « der pardon a Dieu, au Roy et a sa justice, puys estre « conduites sur une claye par les carreffours accoustumés « de ladite ville en la place publique d'icelle, et illec estre « pendues et estranglées en une potence qui ausdites fins y « sera dressée par l'executeur de la haute justice, et se- « ront leurs corps bruslés au mesme lieu, sur ung bucher « a ces fins dressé par ledit executeur, condamnant en « outre les accusées à 200 livres d'amende, et ordonnant « qu'elles seront appliquées a la question et torture sur les « complices dudit crime de sorcelleryè; à l'égard de « Louise Durand, autre accusée, ordonnant que pour « scavoir plus amplement par sa bouche la vérité du faict « de son accusation, elle sera aussy appliquée a la ques- « tion et torture ordinaire et extraordinaire; et quant à « Guillaumette Pelicier, dite La Devine, quatrième accusée, « la condamnant a estre battue de verges jusques a effusion « de sang, par les carrefours accoustumés de ladite ville, « par l'exécuteur de la haute justice, apres avoir assisté a « l'execution desdites Luppere et Montilhet, » et la bannissant pour jamais du ressort de la Sénéchaussée; — intervenue entre Hermande de Thioray, veuve de feu noble Arnaud de Bechon, et Bertrand de Bechon, son fils, demandeurs, joint à eux le procureur du Roi, d'une part, et les marguilliers de l'église de La Cenne, plusieurs consuls, jurats et particuliers dudit lieu, enfin, Antoine d'Angeroux, écuyer, d'autre part, ladite sentence ordonnant « que le « banc de la demanderesse, dont est question au proucès, « demeurera en la place de l'esglise de La Cene en la- « quelle il a esté cy-devant mis et situé; que ledit d'An- « geroux comparoistra dans huitaine devant la Cour et « declarera par sa bouche. en presence dudit de Bechon, « n'avoir entendu par le discours de son plaidoyer ou de « ses escritures offenser icelluy de Bechon, ou se compa- « rer avec iceluy, en se disant aussy bien gentilhomme « que luy, » et compensant les dépens entre les parties.

B. 217. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1617. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences: en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Cahuzac, Castillonnès, Combebonnet, Frégimont, Hauterive, Hautes-Vignes, Le Castella, Montaut, Théobon, Tombebœuf, Tonneins, Tournon, Valence, Villeneuve, Villeneuve-de-Puchagut, Villeréal, Virazeil, etc.; — cassant un jugement de l'ordinaire de Blanquefort et relaxant un prévenu; — confirmant un jugement de l'ordinaire de Marmande; — appointant les parties dans une affaire relevée en appel du juge d'Agmé; — condamnant en première instance des voleurs à la restitution de la somme volée, à 25 livres de dommages et intérêts, à une amende de 35 livres applicable, 30 livres, à la réparation du parquet de la Sénéchaussée, 5 livres, à l'église des Pères Capucins de la ville d'Agen, et aux dépens; — condamnant: sur la requête de Jeanne Dolmeyrac, Arnaud Delloc « pauvre jeune homme, à prendre la créature (l'enfant « qu'il avait eu de la plaignante), icelle faire baptiser, « nourrir et entretenir suivant sa qualité, en bon père de « famille, à peine de la vie, » et à une amende de 30 livres et aux dépens; — sur la requête de Baptiste de Lasbordes, juge royal d'Agen, et de Bonnette Dereyre, sa femme, douze prévenus, pour excès commis contre les plaignants, à un an de bannissement hors de la Sénéchaussée, et à 1,000 livres d'amende applicables, savoir: 20 livres aux Cordeliers de Penne, 10 livres à chacun des couvents des quatre Ordres mendiants de la ville d'Agen, autant au couvent des Capucins de ladite ville et à celui des religieux de Bon-Encontre; le reste, par moitié, au Roi et aux plaignants; — par contumace: Thomas Delort, sieur de Negra, comme suffisamment convaincu du crime d'exposition de fausse monnaie « à faire amende honorable, teste, pieds « nus et en chemise, la hard au col, tenant une torche de « cire ardente en main du poids de deulx livres; à de- « mander pardon à Dieu, au Roy et à sa justice dans le « parquet et auditoyre de la présent cour, et, ce fait, à « estre trayné sur une claye par les carreffours acccoutu- « més de la présent ville et conduict en la place publicque « d'icelle, pour illec estre pendu et estranglé à une « potence qui auxdites fins y sera dressée, son corps « bruslé et reduict en cendres, au mesme lieu, sur un bu- « cher à ces fins préparé par l'exécuteur de la haute jus- « tice, » et, dans le cas où il ne pourrait être appréhendé en sa personne, à être exécuté en effigie; — à la même peine, Louis Besse, aussi contumace, convaincu du crime d'homicide sur la personne de Pierre Bertrand; — cassant un jugement du seigneur et gouverneur de la ville et juridiction de Castillonnès et de son conseil de guerre rendu dans une affaire de meurtre, et dont la plaignante, Catherine Gilbert, veuve de la victime, Étienne Messié, sergent royal, relevait appel contre l'accusé, Léonard Mailhé.

B. 218. (Liasse.) — 404 pièces, papier.

1618. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Goudourville, La Cenne, La Chapelle, Montastruc, Pujol, Saint-Sauveur, etc.; — révoquant le mandat d'emprisonnement décerné par le juge de Clermont-Dessus et exécuté contre Étienne Lamothe, prêtre; — cassant une sentence du juge ordinaire d'Agen, et condamnant en conséquence Jean Joncqua, écolier, à payer à François Fonfrède, aussi écolier, les frais de médicaments, médecins et chirurgiens et autres dépenses auxquelles auront donné lieu les blessures que celui-ci a reçues; — rendue à raison d'un délit d'injures, et ordonnant que le prévenu, Hugues Salles, notaire royal, comparaîtra devant le juge du lieu, en présence du plaignant, Denis Couly, marchand et bourgeois de Villeréal, et des témoins nommés dans les informations, et que là « il déclarera par sa bouche qu'il « tient ledit Couly pour homme de bien, de bonne vie, « honneste conversation, bonne race, de bon sang, et non « de la qualité portée par lesdites informations : laquelle « déclaration il sera permis audit Couly de faire publier « partout où bon luy semblera; » — entre Mᵉ Raymond Canel, notaire royal, demandeur en excès et crime d'adultère, joint à lui le procureur du Roi en la présente Sénéchaussée, d'une part, et Mᵉ Zacharie Vibal, avocat en la présente Cour, Olympe Crozats, femme dudit Canel, et Nicolas Laborie, prévenus et défaillants, d'autre.

B. 219. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1621. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Laugnac et autres; — intervenue entre Antoine Marly et Mathieu Tauran, appelant de certain emprisonnement fait de leurs personnes, d'une part, et Antoine Bardon, greffier du vice-sénéchal, Pierre Bru et Jean Vignol, archers, défendeurs, d'autre, ladite sentence déclarant « la cause n'estre prévotale ni du cas de l'édict pour estre « jugée en dernier ressort, » et renvoyant les parties devant le juge ordinaire des lieux; — cassant pour incompétence un jugement de l'ordinaire de Gontaud, retenant la connaissance de la cause, et condamnant en conséquence Barthélemy Baynard à payer à Pierre Traverssat, marchand, les frais de maladie et autres dépenses auxquelles avaient donné lieu les blessures qu'il avait faites audit Traverssat.

B. 220. (Liasse.) — 456 pièces, papier.

1638.— Sénéchaussée Criminelle.— Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures d'Escassefort, Fauguerolles, Férussac, Soumensac; — entre Anne Vier et Marthe Vergès, appelant d'une sentence du juge de Clairac, et Marie Lavergne, intimée, faisant défenses respectives aux parties « de se provoquer dorsena- « vânt de faict ny de parolles, à peine de 1,000 livres, » et condamnant les appelantes à 20 livres de dommages et intérêts au profit de l'intimée; — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce obtenues par André Vincens, à raison de l'homicide par lui commis sur la personne d'Antoine André, malgré l'opposition de Charles de Guaisse, cessionnaire de Mᵉ Jean André, prêtre, frère de la victime. — Conclusions écrites de l'avocat du Roi. — Extrait des faits justificatifs dont Jean Degard, accusé de larcin par Bernard Paileau, bastier, son maître, devra fournir la preuve, suivant la sentence donnée en la présente Cour. « Première- « ment vérifflera ledit Degard estre homme de bien, de « bonne vie et de probité cogneue. Secondement, vérifflera « que son maistre l'a detenu dans sa maison, atachè avec « des cordes par les bras soubz les esselles, pendant sept « ou huit jours, luy mettant une corde au col pour luy « faire advouer par telles et pareilhes menasses le cás et « cryme a luy mis sus, et payer le prix et la legitime « valeur des bagues volées, etc. » Acquittement du sieur Degard.

B. 221. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1640. — Sénéchaussée Criminelle.— Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Caumont, La Capelle-Biron, Lafox, Lansac, Le Temple, Malerounet, Monbeau, etc.; — pour meurtres et tentatives de meurtres : 2; pour coups et blessures et voies de fait : 26; pour injures verbales : 8; pour attentats aux mœurs : 2; pour incendie : 1; pour vols et escroqueries : 8; en matière d'entérinement de lettres de grâce : 2; — dans deux appels en déni de justice portés contre les juges de Tonneins-Dessus et de Villeneuve; — entre Jean Thibaut, sieur de Chambon, demandeur en excès et crime d'homicide commis en la personne de Jacques Thibaut, sieur de La Garde, son fils, d'une part, et Guillaume Alphéri, fils aîné du sieur de La Tuque, défaillant, et autre Guillaume Alphéri, sieur de Sébisol, prévenus, d'autre; — entre le procureur du Roi de la Sénéchaussée, demandeur en crime de larcin commis dans le palais, les plaids tenants, et Martin Canet, prévenu, condamnant ledit Canet à être banni pour la vie hors du ressort de la Cour par l'exécuteur de la haute justice, à une amende de 100 sols et aux dépens; — condamnant « Jean Gerard, prevenu et detenu « aux prisons royaulx de la ville d'Agen, eu esgard à son « bas eage, pour réparation du vol par luy commis, a estre « battu de verges par deux pauvres dans l'hospital de la « présent ville, pour forme de castigation, » et à la restitution de la somme volée; — entre Pierre Brissaud, appelant de l'ordinaire de Villeneuve-de-Péchagut, et accusé

par Anne Lescons de l'avoir rendue mère, ladite sentence déchargeant Pierre Brissaud de la condamnation contre lui intervenue, et enjoignant à Anne Lescons « de soigner et « nourrir sa créature, a peine de la vie. » — Conclusions écrites de l'avocat du Roi.

B. 222. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1641. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures :— « entre le procureur du Roi en la Séneschaus- « sée, demandeur en crime de rapt, d'une part, et François « Sermoise, prévenu et deffendeur, d'autre, Antoinette « Campagnol et Anne Basset, appeléez, d'autre, interve- « nant en ladite instance Jehan Basset, oncle de ladite Anne « Basset. » Après les conclusions écrites de l'avocat du « Roi disant : « attandu la qualité des partyes et qu'il n'y « a point d'inégualité de conditions qui puisse empescher « l'acomplissement du mariage, et que d'ailleurs le contrat « passé avec ladite Basset a esté faict du consentement de « sa mère et autres parens, l'oppozition formée par ledit « Jehan Basset, honcle, qui ne prend point la qualité de « curateur, n'estre suffizante pour empescher le mariage, « et partant, en observant les ordonnances portées par le « saint canon et formalités de l'esglize, estre procédé à « l'exécution du mariage, » la Cour, avant de rendre un jugement définitif, ordonne que dans le mois Anne Basset sera pourvue d'un curateur, et lui fait défense, ainsi qu'à François Sermoise, de passer outre d'ici là à leur mariage. — Information faite par le lieutenant en la prévôté et vice-sénéchaussée de Gascogne, contre Georges Lescure, accusé de tentative d'assassinat sur la personne de Jean Carle, dit Lagarde, habitant du lieu d'Anté, juridiction de Tournon.

B. 223. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1642. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : 24 en première instance, 69 en appel, dont 32 confirmant les jugements des justices inférieures, 20 réformant ces jugements, 13 retenant l'instance des causes dont il était appelé, et 4 ordonnant plus ample informé; — déchargeant Pierre Majou de la poursuite intentée contre lui par messire Gabriel Nompar de Caumont, comte de Lauzun, pour usage de fausses mesures; — faisant très expresses inhibitions à Antoine et Léonard Latgier « de suivre les gens « de guerre et prendre logement avec eulx, soubs quel « pretexte que ce puisse estre, s'ilz ne sont valablement « enrollés, à peine de punition exemplaire, » et les condamnant solidairement à aumóner aux PP. Cordeliers de la ville d'Agen la somme de 30 livres. — Appels des justices de Seiches et Saint-Sardos.

B. 224. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1643. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Dondas, La Maurelle, Pommevic, Quissac, etc.; — entérinant « les lettres de grace, remission et pardon « obtenues par François Gay, pour raison de l'homicide « par luy commis en la personne d'Arnaud Bru, condam- « nant néanmoins ledit Gay à ausmoner aux Pères Corde- « liers de la présent ville la somme de cent solz pour « prier Dieu pour l'âme du deffunt Arnaud Bru; » — condamnant Benjamin Daymard, convaincu des crimes de vol et tentative d'assassinat, à être pendu à une potence devant la principale porte du château de Boscq, « jusques à ce que « mort naturelle s'ensuive; » — ordonnant, sur les conclusions du procureur du Roi, que Bourguese Filte, dite La « Gougette, accusée du crime de sortilege, sera appliquée à « la torture, pour apprendre plus amplement par sa bouche « la vérité des cas et crimes à elle imposés; » —prononçant l'acquittement des individus accusés par Isabeau Du Sorbier, veuve de noble Jean Des Escuyers, sieur de Burée, du meurtre de son mart? — Conclusions écrites de l'avocat et du procureur du Roi.

B. 225. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1644. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures : — rendue dans une affaire de fausse monnaie, contre Jean Espinasse, ordonnant « que le tiers des pièces « fausses dont ledit Espinasse a esté trouvé saisy, seront « cisaillées et bruslées au milieu de la place publique de « la présent ville, par l'exécuteur de la haulte justice, en « présence dudit Espinasse, et les deux tiers restans de- « meureront, la moitié au greffe de la présent Cour, l'autre « moitié au greffe du vice-senechal, pour y avoir recours, « sy besoin est, et condamnant en oultre ledit Espinasse a « estre banny par ledit exécuteur hors du ressort de la « présent Cour, luy faisant très expresses inhibitions et « deffenses de rompre le ban, à peyne de la hart, en cent « solz d'amende envers le Roy et aux despens; » — condamnant Georges Gachet, accusé de crime de fausse monnaie « à ausmoner aux Pères Cordeliers de la présent ville « la somme de 10 livres et aux despens; » — entre Jean Targebaire, marchand, au nom et comme tuteur de Marie S..., demandeur en crime de rapt, d'une part, et Charles de Cassieux, dit de Mandassaigne, défaillant, d'autre, ladite sentence condamnant ledit de Cassieux « à estre livré à « l'exécuteur de la haulte justice, exposé sur une claye, « trainé et conduit au milieu de la place publique de la pré- « sent ville, et illec, teste et pieds nus, en chemise, tenant « en main un flambeau de cire ardent du poys d'une livre,

« demander pardon à Dieu, au Roi et à la justice, et, ladite « amende d'honneur faicte, à avoir la teste tranchée par « ledit exécuteur, sur un eschafault quy auxdites fins « sera dressé dans la mesme place publique, sy ledit de « Cassieux aprehendé peut estre; et, où il ne pourra estre « aprehendé, ordonnant que ladite exécution sera faicte en « figure et que un tableau, représentant au naturel ledit de « Cassieux, ensemble ladite exécution, sera faict et attaché « à ung pouteau expres dressé au milieu de ladite place « publique, auquel tableau sera soubscript le nom dudit « de Cassieux, dit Mandassaigne, avec l'extraict de la sus- « dite condempnation; faisant inhibitions et deffence à « toute personne, de quelle qualité et condition qu'elle « soict, de rompre ny enlever ledit tableau, à peyne de la « hart; condempnant en oultre ledit de Cassieux à la « somme de 6,000 livres d'amende, moytié envers le Roy, « moytié envers ledit Targebaire, au nom qu'il procède, et « aux despens; enjoignant au surplus et faisant très expres « commandement à tous détempteurs de ladite S..., pu- « pille, de rendre et remectre promptement, et à la pre- « mière requisition qui leur sera faicte, ladite pupille ès « mains et au pouvoir dudit Targebaire, son tuteur. »

B. 226. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1645. — Sénéchausssée Criminelle. — Sentences en première instance et sur appel relevés des justices inférieures de Condesaigues et autres : — entre noble Daniel de Goulard, demandeur en excès, et les consuls de Castelsagrat, accusés de « rebellion et soulèvement de peuple, » sentence déclarant « la present cause n'estre de la juris- « diction de la Cour pour estre jugée en dernier ressort, « et renvoyant les parties devant les vrais juges; » — entre Me Pierre Pomayrol, juge et notaire royal de Galapian, tant en son nom que comme mari de Jeanne Souillagon, demandeur en excès, d'une part, et Pierre Villebois, défendeur, ordonnant « que ledit Villebois comparoistra « dans huitaine par devant la Cour, les plaids tenans, « et revocquera, ledit Pomayrol présent et dhuement « appellé, les parolles resultantes de la procédure, decla- « rant qu'il est bien marry de les avoir proférées et priant « icelluy Pomayrol et sa femme de le pardonner; » — condamnant Jean Valette, convaincu du crime d'assassinat et sacrilége commis sur les personnes de feu Me Jean Champel, prêtre, de Foulayronnes, et de Jean Curieyres, à être livré à l'exécuteur de la haute justice, pour, après avoir fait amende honorable devant la principale porte de l'église cathédrale d'Agen, être traîné sur une claie jusqu'à la place publique de ladite ville, et là, « avoir les bras, « jarretz et jambes rompus et brisés en trois endroiz, « sur un eschafault qui à ces fins y sera dressé par ledit « exécuteur, et de là son corps exposé sur une roue, sur « le grand chemin, proche du lieu de Foulayronnes, pour « y demeurer jusqu'à ce que la mort s'en ensuive, avec « une inscription attachée au poteau portant ces mots : « *Pour avoir volé, assassiné et meurtri proditoire- « ment et de nuict un sien oncle, prestre et cousin ger- « main, dans leur maison;* » condamnant en outre ledit Valette en 100 livres d'amende envers le Roy et en 200 livres « pour estre mises entre les mains de personne sol- « vable, et le revenu de ladite somme estre employé à « faire prier Dieu à perpétuité pour les âmes desdits Cham- « pel et Curieyres, dans l'église de Foulayronnes; » — condamnant à être pendus sur la place publique de Monflanquin le nommé Lalande et son frère bâtard, pour avoir assassiné Jean-Charles de Fumel, sieur de Paulhac, fils de Charles, vicomte de Fumel.

B. 227. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1646. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences en première instance et sur appels interjetés des justices inférieures de Monségur, Savignac, Lastreilles, etc : — Condamnant Pierre Artaud, Guigues et Claude Ferron, frères, et Jean Coing, comme coupables de crime de fausse monnaie « et exposition d'icelle, » le premier, à être pendu à une potence sur la place publique d'Agen, après avoir fait amende honorable, « puis son corps jetté dans un bûcher « avec les deux tiers des pièces faulces préalablement « cysaillées et les outils qui ont servi a leur fabrication, « et lesdites pièces et outils bruslés avec le corps et réduits « en cendres et jettés au vent par l'exécuteur de la haute « justice, le restant des pièces faulces, en nombre de vingt, « demeurant au greffe pour servir ainsin que de raison, et « ordonnant qu'avant ladite exeqution ledit Pierre Artaud « sera apliqué à la torture, pour apprendre plus ample- « ment par sa bouche la vérité de ses complices, et au « regard dudit Gigues Ferron, le condamnant d'assister « au supplice dudit Artaud et de servir le Roy en ses « galères, sa vie durant, condamnant en oultre lesdits « Artaud et Ferron solidairement en 4,000 livres d'a- « mende, scavoir 1,500 livres envers le Roy, 1,500 livres « à la réparation du parquet et prisons royaux de la pré- « sent ville, pareille somme de 1,500 livres à la réparation « de la maison commune de ladite ville, et les 500 livres « restantes, en œuvres pies, à la discrétion de la Cour, « reservant de faire droit auxdits Claude Ferron et Jean « Coing après le procés-verbal de torture dudit Pierre « Artaud; » — faisant défenses à plusieurs individus de chasser sur la terre de Montastruc, appartenant à Françoise d'Albert, dame de Flamarens, et les condamnant aux dépens. — Condamnation à la peine de la pendaison prononcée contre un chirurgien, coupable de meurtre.

B. 228. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 131 pièces, papier.

1647. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures : — entre Jean Delluc, appelant d'un jugement de l'ordinaire de Clairac, et Jean Lavigne, intimé, condamnant ledit Delluc à faire rebâtir la muraille dudit Lavigne qu'il avait démolie, et aux dépens taxés à 25 livres; — entre le syndic de l'abbaye de Saint-Maurin et plusieurs individus accusés de vol de bois dans les forêts de l'abbaye, condamnant ces derniers à payer la valeur du bois coupé et aux dépens; — faisant défense à noble Louis de Croizat, écuyer, de chasser à l'avenir sur les terres de François de Montferran, premier baron de Guyenne, vicomte de Foncaude, seigneur de Cancon et Casseneuil, maréchal des camps et armées du Roi; — condamnant trois individus à être pendus sur la place publique de Monflanquin, comme coupables d'assassinat sur la personne de Joseban Passelaigue, docteur en médecine.

B. 229. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1648. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : ordonnant l'entérinement des lettres de grâce obtenues par Vidal Simon, à raison de l'homicide commis par lui sur la personne de feu Bertrand Laborie, de Casseneuil; — entre Laurent de Redon, procureur du Roi en la Sénéchaussée, demandeur en crime d'homicide, d'une part, et Jean Ramondou, dit La Grèze, et autres co-accusés, prisonniers, détenus dans les prisons royales de la ville d'Agen, d'autre part, ordonnant « qu'il sera plus amplement informé, « et cependant que ledit Ramondou et ses co-accusés se- « ront eslargi, et à ces fins enjoignant au geolier de leur « ouvrir les prisons, à la charge par eux de se rendre en « l'estat toutes fois qu'ils en seront requis. » — (La couverture de la liasse est une feuille de parchemin imprimée qui contient le « Tableau des droicts et esmolumens des « greffes civil et criminel, des présentations et places des « clercs de la Cour du Seneschal et Presidial d'Agennois, « qui a esté dressé par M. de Guilheragues, Conseiller du « Roy en sa Cour de Parlement de Bourdeaux, commis- « saire depputé par sa Majesté pour l'establissement du « droict de *Parisis*, aux fins de la levée d'iceluy ès dictz « Greffes, 1623.)

B. 230. (Liasse.) — 433 pièces, papier.

1649. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : ordonnant plus ample informé dans l'affaire de Jean Parvis, maître violon, appelant du juge de Puymirol, contre Jean Constans et Marc Testas, intimés; — déclarant mal fondé l'appel interjeté par Pierre Perssy, marchand, d'un jugement de l'ordinaire de Pommevic, et renvoyant les parties devant ledit juge; — condamnant quatre individus à restituer une charretée de foin enlevée à la métairie de Jacques Guilhemotte, sieur de Monplesir, et en outre aux dépens; — relaxant messire Octavien de Masparante, chevalier, seigneur du Buy et Ferrason, de la demande portée contre lui, à raison de prétendus excès, par Simon Sarrazin, lieutenant en l'ordinaire d'Agen. — Conclusions écrites du procureur du Roi, de Redon, et des avocats du Roi, de Gotz et de Lescazes.

B. 231. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1650. — Sénéchaussée Criminelle. — 58 sentences sur appels, 37 confirmatives, 17 réformatives, 4 interlocutoires, 21 en première instance : condamnant Marguerite Sauvage à rétracter les paroles injurieuses par elle proférées contre Fr. Bertrand Meisencq, prieur de l'abbaye de Gondon; — faisant défenses à Jean et Jacob Chapelon, fils de Jacob, boulanger de Clairac, et à Jacques Bachan, hoste (aubergiste) dudit lieu, « de chasser desormais dans le bois « et guarenne » de Charlotte de La Reviere, veuve de Jean de Briat, conseiller au Parlement de Bordeaux; — rendue dans la cause entre le procureur du Roi, demandeur en crime « de fausse monnoye et expozition d'icelle, d'une « part, » et Mᵉ Martin Samondes, juge de Montastruc, Marie Charretier, sa femme, et Micheau de Restes, écolier, accusés, d'autre part, ordonnant que ledit de Restes sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire « pour scavoir « par sa bouche plus ample vérité sur le subjet dudit « crime de faulxe monnoye; » — condamnant Jacques Bory, maître-chirurgien, à payer 150 livres à Marie Broca, « pour lui tenir lieu de dot et dommages et interests, « laquelle somme sera remise entre les mains de personne « solvable, pour la tenir au profit de ladite Broca, jusques « à ce qu'elle se mariera, et en oultre à reprendre la crea- « ture provenue de ses œuvres, et icelle nourrir et entre- tenir; » — prononçée, conjointement avec les magistrats du Sénéchal criminel, par deux conseillers, commissaires députés du Parlement de Bordeaux, dans la cause entre le procureur du Roi, demandeur « en crime d'atrouppement « avec armes et autres exces et violences tendantes a sedi- « tion et a troubler le repos public, d'une part, » et les sieurs Lafage, lieutenant des gardes du duc d'Épernon, Filouse et La Rivière, brigadiers, Geres, Montesquieu, Caupene et Belmayou, gardes dudit seigneur, prévenus et détenus dans les prisons royales de la ville d'Agen, d'autre part, ladite sentence condamnant les prévenus à demander pardon à Dieu, au Roi, à la justice et aux habitants d'Agen, représentés par leurs consuls, dans l'auditoire de la Cour; en outre, au bannissement à perpétuité hors de la ville et Sénéchaussée, et à une amende de 1,000 livres, applicable, un tiers au Roi et deux tiers à l'hôpital et aux couvents d'Agen.

B. 232. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1651. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : condamnant par contumace le nommé Daubous, accusé du crime de fabrication et d'émission de fausse monnaie à « estre livré entre les mains de l'exécuteur de la haulte « justice, pour estre traisné et conduit sur une claye par « les rues et carrefours accoustumez de la présent ville « jusques au milieu de la place publique, et, au devant la « grand esglize, faire amende honorable, teste et pieds « nuz, en chemize, tenant un flambeau de cire ardente en « main, du poids d'une livre, et, la hart au col, demander « pardon à Dieu, au Roy et à la justice, et illec prins par « ledit exécuteur, pendeu et estranglé à une potence que à « ces fins y sera dressé; puis son corps estre mis dans un « bucher, pour estre consumé, et les cendres d'icelluy « jetées au vent par ledit exécuteur, sy ledit Daubous ap- « préhendé peult estre. Et, où il ne pourrait estre appré- « hendé, ladite exécution sera faite en figure, et un « tableau, representant au naturel ledit Daubous, ensem- « ble ladite exécution, sera fait et attaché à un poteau ex- « près dressé au milieu de ladite place publique, auquel « tableau sera soubscript le nom dudit Daubous, avec « l'extraict de la présent condampnation. Inhibitions et « deffenses sont faites à toute sorte de personnes, de quelle « qualité et condition qu'elles soient, de rompre, ny en- « lepver ledit tableau, à peyne de la vie. » Enfin, le défaillant est condamné « en 1500 livres d'amende, appli- « cables, scavoir : 300 livres envers le Roy, 1000 livres « à la repparation du palais et prisons royaux de la pré- « sent ville, à la descharge dudit seigneur Roy, et les « 200 livres restantes, en œuvres pies, à la discrétion de « la présent Cour, ensemble aux despans. » — prononçant les mêmes peines, moins la combustion du cadavre, contre J. P...., procureur d'office de Lusignan, et Jean, son fils, accusés du crime d'homicide sur la personne de Jean Huc et contumaces ; — condamnant aussi par contumace : le fils aîné du seigneur de La Tuque, à avoir la tête tranchée, sur la place publique de Castillonnès, après avoir été traîné sur la claie et fait amende honorable, comme coupable du crime d'homicide sur la personne de Jacques Thibault, sieur de La Garde, fils de Jean, sieur de Chambon ; — Jean O... et Bernard, son fils, sur la plainte portée par Me Jean de Soldadié, chantre et chanoine de la cathédrale d'Agen, « a estre battus de « verges au devant la maison du demandeur, sur la place « du lieu de Sainte-Croix, » en présence de l'autre fils dudit Jean O..., en outre, au bannissement pour cinq années hors de la Sénéchaussée, et à une amende de 100 livres, applicable, par tiers, au Roi, à la réparation de l'église de Sainte-Croix et au demandeur.

B. 233. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

1652-1653. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : interlocutoires rendues dans deux affaires d'homicide intentées, l'une, à la requête de François de La Goutte, vicomte de Cours, l'autre, à la requête d'Élisabeth de Boursolle, veuve de noble Louis Lecoq, écuyer, sieur de La Cantinolière. — Procédure contre plusieurs individus de la ville d'Agen, poursuivis pour crime « d'esmotion « populaire. » Le 1er août 1652, les nommés Sotoul, Cent-Francs, Cance, Le Malmoucat et autres, ayant appris que les consuls de quelques communautés de la Gascogne conduisaient, par l'ordre de Mgr d'Harcourt, un détachement de 120 pionniers au camp de Villeneuve, formèrent le projet de faire évader ces hommes, et, dans ce but, lorsqu'ils virent la troupe arrêtée près de la ville, à la Porte du Pin, ils se précipitèrent dans les rangs en simulant une attaque qui eut tout l'effet désiré, et qui amena un désordre dont profitèrent quinze ou vingt paysans pour s'échapper. En même temps, ils frappaient un des consuls et enlevaient quelques outils, pelles, pics ou pioches, et quelques morceaux de pain que portaient les pionniers. Sotoul était convaincu, en outre, de s'être évadé, après sa première arrestation, et d'avoir cherché à ameuter le peuple en criant sur la place publique : « L'ase f.... Mazarin et tous les Mazarins. Vive le Roy et Monsieur « le Prince ! » — Sentence condamnant Sotoul à cinq années de bannissement hors de la Sénéchaussée, et Cance et Cent-Francs, à un an de la même peine. — (La feuille de parchemin qui servait d'enveloppe à cette liasse contient un acte de vente du 10 mai 1574, par lequel Jean Du Laurens, avocat ez-cours d'Agen, aliène au profit d'Antoine Vignau, hôte (aubergiste de la même ville, une pièce de terre située au lieu de Malconte.)

B. 234. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 67 pièces, papier.

1654. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : interlocutoires rendues dans trois affaires de meurtres commis sur les personnes de : noble Benjamin Du Sorbier, sieur de La Tourasse ; — de Léonet Tinet, fils de Jean, sieur d'Allègre ; — de Jean de Roussanes, fils de Gratien, écuyer, sieur du Lut ;— en matière : de rapt,— de « laressin, » — de « boutefeu, » — « d'expillation d'hérédité, » — d'excès (coups et blessures), entre Jean de Senigon, juge de l'ordinaire de Puymiclan, et Pierre de Lespinasse, capitaine commandant dans le château dudit lieu de Puymiclan ; — ordonnant l'intérination des lettres de grâce accordées au meurtrier de Benjamin Du Sorbier. — Information faite par Bernard Cornier, lieutenant du vice-sénéchal et chevalier du guet d'Agenais, Condomois et dépendances, duché d'Albret, comté de Carman, Tursan, Marsan et Ga-

vardan, contre François Monméjan, accusé de tentative d'assassinat sur la personne de Pierre Serres, son beau-frère, procureur du Roi en la juridiction du Port-Sainte-Marie, et de Géraud Serres, fils du précédent. — (La feuille de parchemin qui enveloppait la liasse contient un acte de vente du 2 avril 1572, par lequel Me Jacques Perillier, enquêteur pour le Roi en la Sénéchaussée d'Agenais, cède à Antoine Vignau, hôtelier de l'auberge Saint-Jacques, une pièce de terre située en la paroisse de Regnault, près du cimetière de La Capelette.)

B. 235. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1655. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences condamnant : Louise Malayrac, demoiselle, femme de Jean Delbes, praticien, « à comparoistre, dans huitaine, dans la « chambre du conseil, et là, en présence d'Anne Villatte, « femme d'Ange Saint-Martin, maitre fondeur, déclarer « qu'elle est marrie d'avoir commis les excès résultans de « ladite procédure, et qu'elle tient ladite Villatte pour fille « de bien et d'honneur, et non de la qualité portée par les« dites informations, la priant de la vouloir excuser, » et en outre à 60 sous de dommages et intérêts. — Jean Rouzier, comme coupable du crime de rapt, à être pendu sur la place publique d'Agen, après avoir été traîné par les carrefours dans un tombereau; — Charles de L...., écuyer, contumace, pour même crime commis sur la personne d'Eléonore D...., fille de Pierre, avocat en la Cour, à avoir la tête tranchée, « si mieux n'ayme épouser ladite « demoiselle; » — Mathieu del Sotoul, coupable de « fraction de ban, » à être fouetté par l'exécuteur de la haute justice à tous les carrefours de la ville, et au bannissement à perpétuité hors de la Sénéchaussée ; — Jacques Pacquier, à être pendu pour avoir volé deux flambeaux d'argent appartenant à l'évêque d'Agen, Barthélémy d'Elbène. — Reçu des deux flambeaux signé par l'évêque et délivré au greffier criminel. — Deux autres sentences rendues contre des individus coupables d'assassinat, qui sont condamnés à être pendus, l'un à Montastruc, l'autre à Monflanquin.

B. 236. (Liasse.) — 406 pièces, papier.

1656. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : rendue par Gédéon de Talleman, intendant de la Généralité de Bordeaux, assisté des magistrats présidiaux criminels de la Sénéchaussée d'Agenais, contre Jacmet Arrest, convaincu « du crime de sédition, » lequel est condamné à être chassé d'Agen par les soldats ordinaires de la ville, avec défense d'y rentrer pendant un an, sous peine du fouet; — ordonnant qu'il sera procédé extraordinairement contre Vincent Orlie, capitaine au régiment d'infanterie du comte de La Serre, défaillant, accusé d'un crime d'homicide et assassinat commis sur la personne de Jean-Louis de Moncassin, seigneur d'Houeillès et Saint-Julien ; — condamnant par contumace ledit Orlie à être décapité par l'exécuteur de la haute justice sur la place publique de la ville d'Agen, s'il peut être appréhendé, ou, dans le cas contraire, à être *effigié;* — rendue à la poursuite des anciens de la R. P. R. d'Agen, contre plusieurs écoliers qui avaient dégradé le temple de la ville, et qui sont condamnés à faire des excuses publiques, à payer 100 livres d'amende et à remettre le temple dans l'état où il était avant leur méfait ; — ordonnant l'intérination des lettres de grâce accordées à Jean Guerre, sieur de Lestage, à l'occasion du meurtre par lui commis sur la personne de François Du Castaing, sieur de La Lande, et condamnant ledit Guerre à payer à Louise de Bosredon, veuve du sieur de La Lande, et à leurs enfants, la somme de 400 livres, pour leur tenir lieu de dommages et intérêts; — déclarant qu'une affaire de duel et assassinat poursuivie par noble Jean de Monpezat, sieur de Marensan, et noble Jean-Bernard de Faiolle, sieur de Limolle, n'est pas de la compétence de la Cour présidiale.

B. 237. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1657. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : ordonnant qu'il sera procédé extraordinairement contre Jean Blouniac, homme d'armes, et Louis Du Pouy, sieur de Panissaut, défaillants, accusés de meurtre sur la personne de Moïse Aché, sieur de Celles ; — condamnant : Henri Campredon, bourgeois de Valence, à payer à noble Frère Clément Baras, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, fermier général de la commanderie de Golfech, la valeur « du disme dont est question au procès ; » — Jean Laporterie, marchand, pour coups et blessures portées à Jean Saint-Martin, marchand *grossier* (en gros), à payer 25 livres de dommages-intérêts à Jean Bernède, cessionnaire de l'action du blessé; — un individu, reconnu coupable de « crime de larrecin et vol nocturne, » à être pendu, après avoir fait amende honorable, et ses complices à être bannis hors de la Sénéchaussée, après avoir assisté à son exécution ; — le juge de Duras à restituer à une partie la moitié des épices qu'elle avait payées, « et lui enjoignant « d'estre à l'advenir plus modéré en la taxe d'icelles espi« ces; » — interlocutoire rendue dans l'affaire intentée pour crime de félonie, par Pierre-Silvain de Fumel, baron de Moncuq et Lastreilles, contre noble Pierre de Falmon, sieur de Saint-Cyrille. — Toutes les demandes en *excès* (qualification qui comprend les injures, aussi bien que les voies de fait) se terminent, lorsqu'il y a condamnation, par des excuses faites devant le juge, pour les injures, et pour les voies de fait, par une amende pécuniaire, « pour tenir « lieu de dommages et intérêts, à raison des drogues et « médicaments employés à la cure et guérison des bles« sures reçues. » Telle est la formule. Dans cette année,

17 condamnations pour excès, coups et blessures, variant entre 10 et 200 livres de dommages. — Conclusions écrites des gens du Roi.

B. 238. (Liasse.) — 404 pièces, papier.

1658. — Sénéchaussée Criminelle. — 75 sentences : signées par de Cunolio, de Nargassier, Lafite, Barroussel, Vidalot, Ducros, Lacuée, Philippes, Douzon, Baulac, Raigniac, Sabaros, conseillers de la Sénéchaussée et siége présidial : — 41, en matière d'excès, coups et blessures, ou injures, 1 pour crime d'assassinat, 1 pour crime de fausse monnaie, portant l'une et l'autre acquittement, 2 pour vol, 1 pour rébellion à la justice, 1 pour déni de justice, et 25 dans des causes d'appel dont l'objet n'est pas précisé. — Sentences : déboutant Jean Descamps, pauvre lépreux d'Agen, de l'appel qu'il avait interjeté d'un jugement de l'ordinaire de cette ville ; — condamnant un marchand, accusé de vol, à restituer aux plaignants une somme de 65 livres, et à payer la valeur des manteau, épée et baudrier qu'il avait enlevés, et lui faisant « inhibitions et deffences d'user à l'advenir de telles et semblables fassons de faire, à peine de punition exemplaire ; » — renvoyant une cause d'appel devant l'official d'Agen, pour être fait droit aux parties, attendu la qualité de l'appelant, qui est prêtre. — Conclusions écrites des gens du Roi, signées : de Golz, de Lescazes, avocats du Roi ; de Redon, procureur du Roi ; Desculhes, substitut.

B. 239. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1659. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : rendues dans le procès intenté par Armand Boudon, sieur de Pompéjac, Suzanne de Boudon, veuve du sieur de La Salle-Bounot, François de Bonnal et Jacques de La Jaunie, écuyers, contre les valets de la dame de Théobon, accusés du crime de guet-à-pens et de meurtre commis sur la personne de feu noble Jean de Boudon, sieur de La Rocque-David : la première, déclarant l'incompétence de la Cour présidiale ; la seconde, ordonnant plus ample informé contre les accusés défaillants, et la troisième, condamnant lesdits accusés par contumace à être pendus sur la place publique de Monflanquin ; — réformant un jugement de l'ordinaire de Monjoy, condamnant en conséquence le sieur Guiraud, prévenu d'un vol de 80 carreaux de briques, à payer la valeur desdits carreaux, et enjoignant au juge « de rendre les espices de la première sentence et la moitié de celles de la dernière, et d'estre plus modéré à l'avenir en la taxe d'icelles, et au greffier, de coter dans l'expédition des procédures et sentences la taxe desdites espices et droits pris par ledit juge, suivant l'ordinaire, lui faisant défenses d'insérer les dires et corrigés des parties dans le corps des procédures, le tout à peine de respondre en son propre et privé nom de la cassation d'icelles, despens, dommages et interests desdites parties ; » — rendue sur la requête du curé de Lafitte, les consuls du lieu et l'abbé de Clairac intervenant en l'instance, contre Jean Pomarède, notaire royal, et Jean-Jacques Pomarède, marchand, frères, ladite sentence ordonnant que les prévenus « comparoistront dans huitaine en la chambre du conseil, en présence dudit curé, déclareront qu'ilz ont mal à propos dit les parolles et fait les menasses résultantes de la procédure, et prieront icellui curé de les vouloir excuser, leur faisant aussi inhibitions de travailler, ou faire travailler les jours de feste, à peine de 500 livres, et plus grande, s'il y eschoit. » — Conclusions écrites des gens du Roi.

B. 240. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1660. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : condamnant un individu, convaincu du crime de vol nocturne avec effraction, à être pendu, après avoir été préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, « pour scavoir par sa bouche ses complisses. » Jugement prononcé dans l'auditoire royal de la Cour présidiale, l'accusé étant au milieu du parquet, à genoux, et exécuté le même jour. Cotte des épices mentionnée en marge : « *habet judex criminalis vingt escus.* » — rendues : à la poursuite du procureur du Roi, contre deux notaires royaux accusés de faux ; — contre Guillaume Janvier, hôte (aubergiste) et geôlier des prisons royales de la ville d'Agen, au sujet de l'évasion de quatre prisonniers ; — à la requête de Jean de Mellet, présidant au siége présidial de Condom, demandeur en excès contre sa femme et son fils ; — condamnant Jean Paule, convaincu du crime de rapt sur la personne d'Anne Amouroux, à être pendu, « si mieux n'aime espouser ladite Amouroux ; » — ordonnant, malgré les conclusions contraires de l'avocat du Roi, l'entérinement des lettres de grâce accordées par le Roi, à l'occasion de sa première et joyeuse entrée dans la ville de Toulouse, au nommé Bernard B..., brassier (manouvrier), condamné pour meurtre commis sur la personne de feu Pierre Chaumel ; — ordonnant l'entérinement d'autres lettres de grâce accordées : à Gassiot B..., marchand boucher du Port-Sainte-Marie, pour le meurtre de Raymond Olivé ; — aux sieurs Del Meirou et de Longeaigue, père et fils, pour le meurtre de Jean Brusac, de Villeréal ; — à Me Jean Jacmin, prêtre, pour raison de l'homicide par lui commis sur la personne de feu Pierre Dert, et condamnant ledit Jacmin à aumôner la somme de 6 livres, savoir : 3 livres aux Pères Augustins de la ville d'Agen, pour prier Dieu pour le repos de l'âme de la victime, et les autres 3 livres applicables au pain des pauvres prisonniers. Reçu de la somme de 3 livres délivré par le frère Arnaud, religieux Augustin. — Conclusions écrites des gens du Roi.

B. 241. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1661. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : interlocutoires, rendues à la poursuite : d'André Sipharas, demandeur en crime d'homicide commis sur la personne de feu Jeantet Sipharas, son père ; — de Jacques Aché, avocat, demandeur en réparation du meurtre commis sur la personne de feu Moïse Aché, sieur de Colis ; — définitives, rendues : à la poursuite de messire Louis de Fumel, vicomte dudit lieu, demandeur en crime « de « boutefeu et incendie, » contre Jean L... et Arnaud, dit La Violette, détenus dans les prisons royales d'Agen, condamnant ledit L.... à être pendu, un jour de marché, sur la place publique de Fumel, après avoir fait amende honorable devant l'église paroissiale dudit lieu, tête et pieds nus, en chemise, une torche de cire allumée en main, et ordonnant en outre que le corps sera exposé et mis « aux « justices ordinaires du lieu, pour y demeurer jusqu'à « l'entière consumption, » et que La Violette sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire ; — condamnant : Jean de Durefort, sieur de La Turtre, et Pommier, son frère aîné, contumaces, convaincus de vol avec effraction, commis au préjudice du fermier de la seigneurie de Bajamont, « à servir le Roy dans ses galères, pendant cinq « années ; » — Me Julien V..., docteur en médecine, accusé du crime de rapt, commis sur la personne d'Anne V..., fille de feu Frix, marchand d'Agen, à payer à ladite Anne la somme de 1,500 livres de dommages et intérêts, « pour luy tenir lieu de réparation d'honneur et de dot, » et à aumôner 25 livres à l'hôpital de la présente ville ; — faisant défenses à noble Pierre de Laval, sieur de Mausiris, Léon Galinat, sieur del Boyssou, et Guillem Gresel, de chasser désormais sur les terres de messire Louis de Brunet, baron de Pujols et Lestelle ; — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce accordées : à Jacques Fagoua, sieur de La Serpouille, du lieu de Ségur, en Limosin, pour le meurtre commis sur la personne de Pierre Donnèves de Gimeaux ; — à Bernard Mucy, garde de S. A. Mgr le duc d'Épernon, pour raison de l'homicide par lui commis sur la personne de feu Henri de Carbonnière de Jayac, écuyer, sieur d'Archinac ; — à Jean Vinet, tailleur d'habits, pour raison de l'homicide de feu Jean Francoulon, marchand de Castelmoron ; — à Jean Gardès de La Planoune, pour raison de l'homicide de feu Jean Martinet, notaire royal ; — à Pierre Marcot, pour raison de l'homicide de feu Jérémie Du Vignal, sieur de La Boissonade ; — à François Mercier, pour raison du meurtre de feu Jean Laval ; — à Antoine Lacorre, pour raison de l'homicide de feu Guilhem Peberel ; — à Jean Jacoubet, bourgeois, pour raison du meurtre de feu Antoine Galtié ; — à Jean-Jacques Guignard, pour raison du meurtre de feu Pierre Pellorse. — Taxes des épices du lieutenant criminel seul, « *judex criminalis.* » Sentences définitives : en appel, 44 : confirmatives des jugements, 27 : 1 à 2 écus ; 8 à 3 écus, 5 à 4 écus, 10 à 5 écus, 2 à 6 écus, 1 à 8 écus ; — réformatives, 17 : 1 à 10 écus, 5 à 5 écus, 8 à 4 écus, 3 à 3 écus ; — en première instance, 23, savoir : en matière d'excès, injures ou voies de fait, 11 : 1 à 10 écus, 1 à 6 écus, 1 à 5 écus, 7 à 4 écus, 1 à 2 écus ; pour crime de rapt, 1 à 20 écus, plus 5 écus pour les assesseurs ; pour crime de vol avec effraction, 1 à 12 écus ; pour crime d'incendie, 1 à 15 écus ; pour entérinement de lettres de grâce, 18 : 1 à 42 écus, plus 8 écus pour les assesseurs, 1 à 30 écus, 2 à 25 écus, 2 à 20 écus, 2 à 15 écus, plus 2 écus pour les assesseurs ; — interlocutoires, 19 : pour entérinement de lettres de grâce, 1 à 4 écus ; en matière de tentative d'assassinat, 1 à 4 écus ; dans deux affaires de meurtre, 1 à 2 écus, 1 à 10 écus ; dans une affaire d'incendie, 1 à 6 écus ; dans une affaire de vol commis avec effraction et port d'armes à feu, 1 à 6 écus ; dans une affaire de vol nocturne accompagné d'effraction, 1 à 5 écus ; dans une affaire de vol domestique, 1 à 3 écus ; en matière d'excès, 12 : 1 à 2 écus, 2 à 3 écus, 7 à 4 écus, 1 à 5 écus, 1 à 6 écus. — Total des épices du lieutenant criminel seul : 569 écus, pour 86 sentences.

B. 242. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1662. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : ordonnant plus ample informé : dans une affaire de duel poursuivie, à la requête du procureur du Roi, contre Jean-Jacques de Caussines, sieur de La Tuque ; — dans une affaire de rapt intentée contre un notaire royal ; — portant condamnation à mort par pendaison, pour tentative de meurtre commise sur la personne de Joseph Daunefort, avocat en la Cour ; — condamnant par contumace Balthazar G..., sieur de Baniérettes, accusé du crime de rapt sur la fille d'un avocat en la Cour, à être pendu et à payer 3,000 livres de dommages et intérêts et 500 livres d'amende ; — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce accordées : à Antoine de Bernard, dit Béroy, pour raison du meurtre de feu Jacques Malbec ; — à Jean Blavignac, pour raison du meurtre de feu Moïse Aché, sieur de Collis, à condition de payer 2,600 livres aux cessionnaires de la veuve et des frère et sœur de la victime, et d'aumôner 30 livres aux pauvres de la paroisse de Lafitte ; — condamnant par contumace François de Pont, sieur de Saint-Girons, Jacques Laborie, Pierre de Pont, sieur de La Grèse, et le nommé Vistorte, sieur de La Lande, accusés de tentative d'assassinat sur la personne de François Fabre, sieur de La Lot, demandeur, « à estre livrés ez mains de « l'exécuteur de la haute justice, conduits et menés sur « une claye au devant de la porte de l'église parroissialle « de Casseneuil, et là, estant teste, pieds nus, en chemise,

« tenans en main chacun un flambeau de cire, du poids « d'une livre, demander pardon à Dieu, au Roy et à jus- « tice, au seigneur du lieu et à la partie, et, ladite amende « d'honneur faite, estre conduits en la place publique du- « dit Casseneuil, pour estre pendus et estranglés à une « potence quy sera dressée à cest effect, sy apréhendés peu- « vent estre, sinon figurativement; à ces fins ordonnant « qu'il sera faict un tableau représentant au naturel les- « dits de Saint-Giron, de Laborie, de La Grèse et La Lande, « avec la forme de l'exécution, au bas duquel sera mis « l'extrait de la présent condamnation, lequel tableau sera « attaché à un poteau quy sera dressé en ladite place, « et faisant inhibitions et deffences à toute sorte de person- « nes d'oster icelluy, à peine de la hart; condamnant en « outre lesdits de Saint-Giron, Laborie, La Grèse et La « Lande en la somme de 400 livres d'amende, scavoir le « tiers envers le seigneur du lieu, et les deux tiers restants « envers le demandeur, pour luy tenir lieu de dommages- « intérests par luy soufferts à raison de ses blessures, en- « semble aux drogues, impenses et médicaments employés « à la cure et guérison d'icelles, au dire d'experts, » et de plus aux dépens.

B. 243. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1663. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : ordonnant l'entérinement des lettres de grâces accordées à : Jean Laumont, sieur de Barutet, coupable du meurtre commis sur la personne de feu Pierre Du Brans, à la condition de payer par ledit Laumont au cessionnaire de l'action des héritiers de Brans, 300 livres de dommages et intérêts, et 30 livres d'aumône aux pauvres de la ville de Clairac; — à Jean Ponsut, maréchal, pour raison de l'homicide commis sur la personne de feu Bertrand Rest, tisserand, à la condition de payer 60 livres de dommages et intérêts au cessionnaire de l'action de la veuve Rest, et 100 sous d'aumône aux Cordeliers de la ville d'Agen, pour faire prier pour l'âme du défunt; — condamnant contradictoirement : Marie Paillet, convaincue du crime de vol nocturne et larcin domestique, commis au préjudice de messire Charles de Raymond, trésorier-général de France en la Généralité de Guyenne, « à estre pendue et estranglée, jusques à ce que mort naturelle s'ensuive; » — Jean C..., à être pendu sur la place publique d'Agen, comme coupable de l'assassinat de Thomas Danglade; — condamnant par contumace : sept frères à être pendus sur la place publique de Monteton, pour raison de l'assassinat de feu François Montibert, valet de chambre, et Jean Bacot, fermier-emphytéote de noble Pierre de Digeon, baron de Monteton et Périères; — le fils d'un notaire royal, à être pendu, pour rapt sur la personne de la veuve de Bertrand d'Escairac, bourgeois; — Géraud Gautier, homme d'armes, à être pendu sur la place publique de Monclar, comme coupable du meurtre de Jean de Fayolle, sieur de La Mothe, fils de Melchior, écuyer, sieur de Laval; — trois individus à être pendus sur la place publique de Monclar, comme coupables du meurtre de David Gachet, maître-apothicaire; — le nommé Long, convaincu de vol nocturne, commis au préjudice de Charles Du Bouzet, baron du Castéra, à être pendu sur la place publique du Castéra; — ordonnant plus ample informé : contre Antoine Bardi, praticien, fils de Jean, papetier, accusé du meurtre de feu Jean Jaubert; — contre noble Jean-Pierre de Belrieu, sieur de Saint-Dezier, accusé du meurtre de feu Charles de Boissonnade, sieur de La Barthe; — contre Guillem-Arnaud de La Mothe, écuyer, sieur de La Salle, accusé d'une tentative de meurtre sur la personne d'Alexandre de Montausé, seigneur du Branar; — ordonnant qu'il sera procédé extraordinairement contre Arnaud Du Monteil, homme d'armes, accusé du meurtre de Raymond Gravereau.

B. 244. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1664. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : condamnant contradictoirement : Marguerite Du Perchat, pour injures envers Jeanne-Marie Du Broqua, demoiselle, veuve de Me Jean de Metau, avocat en Parlement, à comparaître devant les magistrats présidiaux, dans la chambre du conseil, et là, en présence de la plaignante, « déclarer que téméroirement et mal à propos, elle a « proféré les injures résultantes du procès, de quoy elle « est fort marrie et prie ladite Du Broqua de la vouloir « pardonner, » avec permission à ladite Du Broqua de faire publier cette déclaration où bon lui semblera; — condamnant par contumace noble Claude de Lestang, sieur de Pechbrun, à avoir le cou coupé par l'exécuteur de la haute justice, sur la place publique d'Agen, pour réparation du meurtre de feu Charles Corgniol; — ordonnant plus ample informé contre quatre individus poursuivis, à la requête du Procureur du Roi, pour raison du meurtre de Jean Maidieu; — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce accordées : à Jean Desburgs, homme d'armes, pour raison du meurtre d'Antoine Lartigue, boucher, à la condition de payer 300 livres de dommages et intérêts aux enfants dudit Lartigue, et 10 livres d'aumône aux couvents des Augustins et des Cordeliers d'Agen, pour faire prier pour l'âme du défunt; — à noble Pierre de Chambonneau, écuyer, sieur de Bejaux, pour raison du meurtre de feu noble Étienne de Morin, écuyer, sieur de Bertau, à la condition de payer 1,000 livres de dommages et intérêts à la veuve dudit Morin, Jeanne de Gascq, et 25 livres d'aumône pour le pain des prisonniers; — à noble Jean de Pons, pour raison du meurtre de feu noble Pierre d'An-

giroux, sieur de Castelgaillard, à la condition de payer 300 livres de dommages et intérêts aux héritiers dudit d'Angiroux, et 30 livres d'aumône, moitié au couvent des Capucins, moitié à la maison des Filles Orphelines d'Agen, pour faire prier pour l'âme du défunt; — rendues par Claude Pellot, intendant des Généralités de Guyenne, assisté des officiers de la Cour présidiale : condamnant Antoine Servant, sergent royal, employé au recouvrement de la taille en l'Élection de Saintes, comme coupable du crime de concussion, exaction et malversation dans la levée des tailles, « à servir le Roy par force dans ses galères, « pendant l'espace de 5 ans, » et en 200 livres d'amende; — ordonnant plus ample informé contre Charles de Gibrac, écuyer, sieur de Villepré, et Antoine de Simonet, écuyer, sieur de La Chaussée, capitaines au régiment Royal, poursuivis pour crime de concussion et falsification des ordres du Roi, à la requête des consuls et communautés des villes de Vabres, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Georges-de-Valsereine et de La Bastide-de-Pradines. Le sieur de La Chaussée est mis en liberté provisoire, sur sa promesse écrite de se représenter en jugement quand il en sera requis.

B. 245. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1665. — Sénéchaussée Criminelle.— Sentences : ordonnant qu'il sera procédé extraordinairement contre Pierre de Brezetz, avocat en la Cour, et Jean, son frère, capitaine, défaillants, poursuivis par Jacques Cazade, docteur en médecine, pour tentative d'assassinat commise sur sa personne; — condamnant Jean Dubourg à 25 livres de dommages et intérêts envers Anne de Monpezat, marquise de Lusignan, Monbalen et Galapian, pour avoir chassé sur les terres de la seigneurie de Galapian; — autorisant l'entérinement des lettres de grâce accordées à Pierre Flaugergues, Jean, Étienne et Élie Carmentrand, pour l'homicide de Pierre Andrieu, à condition de payer 400 livres de dommages et intérêts à la veuve dudit Andrieu, et de 10 livres d'aumône, moitié aux Pères de l'Observance, et moitié aux Capucins d'Agen, pour faire prier pour l'âme du défunt; — ordonnant qu'il sera plus amplement informé contre Pierre Auseral, accusé d'homicide sur la personne de feu David Gachet, apothicaire, et précédemment condamné par contumace à être pendu pour ce même crime.

B. 246. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1666. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : signées par le lieutenant-général criminel de Nargassier, et par les conseillers Jean de Lacuée, de Couquet, Ducros, Auzac, Roussannes, Philippes, Barroussel; — prononçant la peine de mort dans deux affaires de rapt; — ordonnant plus ample informé dans une autre affaire de même nature; — autorisant l'entérinement des lettres de grâce accordées à Jean Escande, « pauvre garçon » forgeron, pour raison d'un meurtre par lui commis. — Conclusions écrites de l'avocat du Roi, de Couquet, dans une affaire intentée par Me Jean Villemon, curé de Monclar et de Saint-Jean-de-Cugnac, son annexe, contre les paroissiens de Saint-Jean-de-Cugnac, pour arbres coupés dans le cimetière et dans un autre terrain dépendant de l'église. L'avocat du Roi, résumant les procédures, expose que les paroissiens de Saint-Jean-de-Cugnac, s'étant plaints à l'évêque que le curé de Monclar ne desservait pas leur église, comme il y était tenu, celui-ci avait allégué la ruine et l'indécence de l'église, et que l'évêque avait ordonné que les réparations seraient faites dans trois mois. Aussitôt les paroissiens avaient sommé le curé d'avoir à consentir à l'abattage d'un gros ormeau qui avait poussé dans le cimetière et de deux autres arbres qui se trouvaient dans une pièce de terre appelée de la Confrérie et appartenant à l'église, et, sans attendre l'autorisation du curé, deux d'entre eux, Pierre Bru et Pierre Laroussille, s'étaient mis en devoir de couper les arbres, dont le bois devait servir aux réparations ordonnées. Pendant qu'ils se livraient à ce travail, un nommé Armand qui passait par là, voulut leur faire des observations et leur dire qu'ils avaient tort de couper ainsi les ormeaux sans le consentement du curé; mais ils lui répondirent « qu'ils se mo« quoient du curé, qu'ils ne coupoient ces arbres que pour « bastir un temple, qu'ils ne vouloient plus aller à l'esglise, « mais au presche, et qu'ils trouveroient qui les relepve« roit de leur entreprise.... « Or, nous disons qu'il « semble d'abord que l'information du curé ne scauroit « estre plus légitime, attandeu la preuve qui en résulte, « qui est concluante pour la coupe des arbres. Il est cer« tain que la révérence du lieu où ces arbres estoient « plantés debvoit arrester l'entreprise de ces paroissiens. « C'estoit dans l'enclos du cimetière, un lieu saint de re« ligion et d'institution. Nous lisons que c'est pour cette « raison que Sylla, au siége d'Athènes, nonobstant les ri« gueurs de la guerre, alors mesme que l'ennemi avoit « bruslé la pluspart des machines, ne vouleut pas néan« moins faire couper les arbres de l'Académie et du Licée, « pour faire de nouvelles machines, dans la crainte qu'il « estoit de donner l'occasion de l'accuser d'impiété. Et « Alexandre, ayant subjugué les mesmes Athéniens et « ruiné toutes leurs villes, commanda par exprès qu'on « conservat les arbres des temples. Et saint Augustin re« marque que les arbres des temples estoient tenus en telle « vénération qu'alors mesme qu'ils estoient secs et tombés « par terre, on n'eut osé pour rien y toucher : « *Arbori « mortuæ honorem impendunt, nec quando arbores*

« *illic ceciderint*, *nemo ex illis lignum ad focum afferat.* » Et nous voyons aujourd'hui que des particuliers, oubliant tout le respect qu'ils doibvent rendre à « leur curé, et faisant voir le mespris visible qu'ils font, « tant de sa personne que du lieu où estoient enracinés ces « arbres, ont entrepris au-delà de ce qu'ils pouvoient et « de ce qu'ils debvoient. Il faut donc nécessairement conclure qu'ils sont en faute, et que le curé a eu droit d'informer, puisque, suivant la loi des douze tables, *cœdentes arbores necessario debent puniri*. Le jurisconsulte « Paulus est de mesme sentiment en la loi première, § *arborum furtive cæsarum*, aussi bien que Pline, qui s'explique en ces termes : *Fuit et arborum cura legibus priscis cautum, quœ est Duodecim Tabulœ, ut qui cœdisset alienas arbores lueret in singulas tres viginti quinque*. A quoy est conforme la loy *Aquilia*, aussi bien « que l'ordonnance d'Orléans, art. 29, et l'ordonnance de « Blois, art. 338, lesquelles deffendent très expressément « aux magistrats de faire des assemblées, sans appeller le « curé, et d'entreprendre rien sans son consentement. Or « le curé, dans cette rencontre, n'a pas donné son consentement : par conséquent il a eu droit d'informer... » D'un autre côté, il est incontestable « que les paroissiens « ont eu droict de faire ce qu'ils ont fait, » puisqu'ils avaient mis le curé en demeure d'assister à la coupe des arbres, et que « tout de mesme qu'un usufructuaire peut « couper les arbres pour la réparation des maisons desquelles il a l'usufruict, on peut dire de mesme que les « paroissiens et les marguillers ont peu aussi se servir des « arbres qui sont du fonds de l'esglise........ « Il y a « donc lieu de les relaxer. Ainsin nous disons qu'ils seront « relaxés de cette information et conclusions contre eux « prises, et sans despans. Néanmoins, puisque, suivant les « ordonnances d'Orléans et de Blois, il est deffendu aux « marguillers de faire des assemblées sans appeller le curé, « il sera fait inhibitions et deffances à ces paroissiens, « sur les peines portées par les mesmes ordonnances, d'entreprendre rien à l'advenir sans le sceu et consentement « du curé. C'est à quoy nous concluons. » Taxe des conclusions : 40 sous.

B. 247. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1667. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : ordonnant que Bernarde C..., poursuivie pour excès, à la requête de Françoise de Galiné, veuve de messire Laurent Dallot, colonel et mestre de camp d'un régiment entretenu pour le service du Roi en Piémont, « sera appliquée à la « torture ordinaire et extraordinaire, pour apprendre par « sa bouche plus amplement la vérité des cas à elle mis « sus ; — qu'il sera procédé extraordinairement contre Jean Védrines, juge de Ste Livrade, et Martial Couché, avocat en la Cour, défaillants, poursuivis pour excès à la requête de Me Jean de Ratier, avocat en la Cour, cessionnaire de l'action des anciens de la R. P. R. de la ville d'Agen ; — condamnant : par contumace, Saux Nicollas, écolier, accusé du crime de rapt sur la personne de Marguerite V..., fille du juge d'Estillac, à être pendu par l'exécuteur des hautes œuvres, ou exécuté en effigie, si appréhendé ne peut être, de plus à 25 livres d'amende envers le Roi, à 3000 livres, envers ladite V..., pour lui tenir lieu de réparation d'honneur et de dot, ordonnant en outre : « qu'il sera pris « annuellement sur le restant des biens dudit Nicollas, la « somme de 50 livres, pour estre employée à la nourriture « et entretien de l'enfant né de ladite V..., des œuvres du- « dit Nicollas ; » — contradictoirement, Pierre B..., forgeron, et Pierre D..., convaincus du crime de rapt, commis, par le premier, sur la personne de Marguerite C..., par le second, sur la personne de Jeanne B..., à être pendus sur la place publique d'Agen, « sy mieux n'ayment « espouser » les plaignantes.

B. 248. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1668. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : ordonnant qu'il sera procédé extraordinairement : contre les sieurs de St Surin, La Pomarède, capitaines, et Maignac, lieutenant au régiment de Fonzac, défaillants, poursuivis, à la requête du procureur du Roi, pour « crime de lèze- « majesté divine au second chef ; » — contre le nommé Brancaliou, accusé de vol nocturne, commis au préjudice du couvent des RR. PP. du Tiers-Ordre de St François de Bon-Encontre ; — qu'il sera plus amplement informé contre Arnaud Durieu, buvetier, poursuivi à la requête d'Hélion Du Breuil, écuyer, lieutenant d'une compagnie au régiment de Fonzac. — Lettres de grâce accordées à Daniel Duvignau, capitaine, qui avait été compris dans une condamnation prononcée par le juge de Tonneins à l'occasion d'un meurtre commis sur la personne de Jacques Larocque, maître apothicaire de Tonneins.

B. 249. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1669-1670. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : ordonnant plus ample informé contre Me Charles Poumayrol, trésorier en la Généralité de Montauban, poursuivi pour tentative d'assassinat commise sur la personne de Mr Me Jean Douzon, conseiller au siège présidial d'Agen; — Condamnant : contradictoirement un ancien procureur d'office de la justice de Péchagut, convaincu du crime de larcin, à payer aux marguilliers de l'église de Péchagut la valeur d'une pièce de bois qu'il avait enlevée et de plus la somme de 6 livres, pour les dommages et intérêts ; — par contumace le nommé Rebel, prévenu de vol, à 20 livres de dommages et intérêts envers le plaignant et à 30 livres d'a-

mende. — Conclusions écrites : de l'avocat du Roi, de Cotz, dans une cause d'appel interjeté de l'ordinaire de Cuzorn. Attendu que le juge a accordé des dommages et intérêts considérables (20 livres), comme si les excès avaient été graves et extraordinaires, lorsqu'il s'agissait simplement de quelques coups de bâton, et que de plus il a condamné l'appelant à une amende de 10 livres envers ce seigneur, ce qui ne se pratique que dans les crimes capitaux et qui emportent flétrissure, le jugement doit être réformé, l'amende supprimée, et les dommages et intérêts réduits à 6 livres. La Cour adopte ces conclusions, abaissant encore le chiffre des dommages et intérêts qu'elle fixe à 3 livres; — du procureur du Roi, de Redon, dans une affaire de vol nocturne poursuivie contre le nommé Brouscaillou, à la requête de Fr. Antoine des Bourdieux, syndic des R. R. P. P. du Tiers-Ordre de Saint-François du couvent de Notre-Dame de Bon-Encontre. « Disons que, atandeu qu'il conste « par les procédures quy nous ont esté communiquées, d'un « vol et larressin d'un cheval fait par ledit Brouscaillou...., « nous croyons qu'il doibt estre déclaré sufizament ataint « et convaincu du crisme de larressin à luy mis sus, et, « pour réparation, devoir estre ordonné qu'il sera livré « entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, pour « estre foité et fustigé par les carrefours accoustumés de « la présant ville, et, ce fait, devoir estre marqué de la « fleur de lis, et en outre bany de la présant Senneschau- « cée, avec inhibitions et deffances de plus y reantrer, à « telles paynes que de droit, et condempné en trois cens « livres d'amende envers le Roy et aux despens envers ceux « qui les auront expozés. » La Cour prononce le bannissement à perpétuité, la peine du fouet, sans celle de la marque, et condamne l'accusé à 100 livres d'amende et aux dépens.

B. 250. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1671-1672. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : rendues en l'audience de l'officialité par l'official du diocèse et le lieutenant criminel de la Sénéchaussée dans une affaire de meurtre, poursuivie à la requête de partie, joint à elle le promoteur de l'officialité, contre le curé de la paroisse de Piis, en la juridiction de Monflanquin, prévenu et détenu dans les prisons épiscopales; — ordonnant plus ample informé dans une cause d'appel interjetée de l'ordinaire de Saint-Maurin, par Pierre Bélarcher, sieur de Darné, poursuivi pour crime de rapt, à la requête de Marguerite D..., fille de noble Bertrand D..., écuyer, sieur de Coutures; — condamnant Guillaume Uchard, poursuivi à la requête de Jean Boudable, forgeron, pour tentative d'assassinat, à 11 livres de dommages et intérêts; — Jean Gl..., sieur de la Bastide, contumace, accusé de rapt sur la personne de Marie de L..., fille de feu Daniel, écuyer, sieur de Baxabat, à être pendu par l'exécuteur de la haute justice sur la place publique d'Agen, ou exécuté en effigie, si appréhendé ne peut être, à payer la somme de 3000 livres à la plaignante, pour lui tenir lieu des dommages et intérêts « et plus ample réparation » et en outre à 50 livres d'amende envers le Roi et aux dépens; — le nommé Laplume, convaincu de bris de ban, à servir le Roi par force sur ses galères pendant sa vie; donnant la ville d'Agen pour prison à Henri de Foucaud, sieur de Lardimalie, Pierre Dalesme, sieur de La Grèze, et Jean Chastenet, sieur de Langusie, détenus dans les prisons royales de la ville, en vertu d'une ordonnance de renvoi de l'intendant M. d'Aguesseau, et poursuivis à la requête de Me Joseph Boudin, écuyer, sieur de La Roudetie, procureur du Roi en la Sénéchaussée et siége présidial de Périgueux; — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce accordées à Michel Vidal, laboureur, pour raison de l'homicide commis sur la personne de feu François Amouroux, à condition d'aumôner la somme de 6 livres, pour faire prier Dieu pour l'âme du défunt.

B. 251. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1673-1676. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : ordonnant qu'il sera procédé extraordinairement contre deux mariniers, un hôtelier et un boucher de la ville du Port-Sainte-Marie, poursuivis à la requête du procureur du Roi, pour crime de sédition et émotion populaire; — contre un marchand voiturier, prévenu du crime de faux, poursuivi à la requête du procureur du Roi; — contre la veuve et le fils de Daniel Bourgié, bourgeois de Castelmoron, contre le ministre et les anciens de la R. P. R. dudit lieu, et cinq autres individus, hommes et femmes, accusés du meurtre dudit Daniel Bourgié, commis dans l'intention d'empêcher ledit Daniel de protester contre la déclaration qu'on lui avait extorquée, déclaration portant qu'il révoquait l'abjuration de la R. P. R. par lui précédemment faite entre les mains du curé de Fongrave; — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce accordées : à Nicolas Cassé, homme d'armes pour raison du meurtre de feu Bernard Alary; — à Pons Dusage, écolier, pour raison du meurtre de feu Guillaume Ferrel, marchand, à la charge par l'impétrant de payer le cinquième des dépens du jugement par contumace rendu contre lui; — à Bertrand de Las, sieur de La Castagnarède, pour raison de l'homicide commis sur la personne de feu Gilis Belarché, sieur de Sereine, et relaxant Geoffroi de Lauretz, sieur de La Debèze, des poursuites dirigées contre lui pour le même crime; — condamnant : un individu, accusé du crime de rapt, à être pendu, si mieux n'aime épouser la plaignante; — deux frères, habitants du Port-Sainte-Marie, contumaces, à être pendus par l'exécuteur de la haute justice sur la place publique de ladite ville, ou exécutés en effigie, s'ils ne peuvent

être appréhendés, pour réparation du meurtre commis sur la personne de Jean Corrigeolles ; en outre à payer une somme de 4,000 livres, pour dommages et intérêts, au père de la victime, et 1,000 livres d'amende, applicables par moitié au Roi et aux co-seigneurs de la ville ; — Joseph F..., maître chirurgien, Jean F..., consul, et Jean Ch..., marchand, de Casseneuil, « à comparaître dans huitaine, « un jour de dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, au « devant de la porte de l'église de Casseneuil, à genoux, « têtes nues, et là, en présence de Mᵉ Jean Flourens, curé « dudit lieu, revêtu de ses habits sacerdotaux, et des pa- « roissiens, déclarer, l'un après l'autre, que témérairement « et malicieusement ils ont proféré contre ledit Flourens « les paroles et injures résultantes de la procédure, lui en « demander pardon ensemble du scandale qu'ils ont causé « dans ladite église, et ce, par devant le juge royal de Vil- « leneuve, commis pour recevoir ladite réparation ; » avec permission au curé de faire publier et afficher leur déclaration partout où bon lui semblera. Joseph F... est, en outre, condamné seul à payer 20 livres d'aumônes applicables aux réparations de la chapelle de Notre-Dame, dans l'église de Casseneuil. — Certificats des remises de sacs de procédures faites au greffe de la Sénéchaussée Criminelle par les procureurs des parties. — (A partir du 20 décembre 1673, les sentences et conclusions des gens du Roi sont écrites sur papier timbré, à la marque de la Généralité de Bordeaux.)

B. 252. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1677-1679. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : condamnant Hélie Pons, poursuivi à la requête du procureur du Roi, comme relaps, au bannissement à perpétuité, hors du royaume et à 26 livres d'amende, conformément à la déclaration du Roi, du 20 juin 1665 : — ordonnant qu'il sera procédé extraordinairement : contre le nommé Champagne, poursuivi pour excès et tentative de meurtre commis sur la personne de Mᵉ Antoine Gay, procureur d'office de l'ordinaire de Lusignan ; — contre quatre individus accusés de crime de rébellion à justice, trouble et scandale public commis dans l'église de la Roque-Timbaut ; — contre François D..., bourgeois, poursuivi pour crime de « bris et fraction des prisons royaux de la Séné- « chaussée ; » — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce accordées à Joseph Caphan, fils de feu Mathieu, en son vivant receveur des tailles d'Agenais, pour raison du meurtre commis sur la personne de Pierre de Las Bordes.

B. 253. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1680-1682. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : rendues sur la demande en excès formée par Charles de Raymond, trésorier général en Guienne, contre Mᵉ Emmanuel de Rangouze, avocat en Parlement ; — sur les poursuites intentées par le procureur du Roi, pour crime d'exaction, concussion et malversation, contre le juge de Théobon ; — contre Jean P...., sergent royal ; — ordonnant qu'il sera procédé extraordinairement contre Pierre La...., maître-chirurgien, accusé d'enlèvement de Marguerite F..., femme de Jean D... : — condamnant : un individu précédemment condamné par contumace à être pendu, pour crime de rapt, à payer 100 livres de dommages et intérêts à la mère de sa victime, celle-ci étant morte dans l'intervalle des deux jugements, et de plus à rembourser les frais de nourriture et d'entretien de l'enfant provenu de ses œuvres jusqu'au jour de son récent décès : Pierre A..., bourgeois et premier consul de Monclar, reconnu coupable du crime de rapt sur la personne d'Anne V..., à payer la somme de 600 livres à ladite V...., « pour lui tenir lieu de réparation, dommages et intérêts, » en outre à aumôner la somme de 20 livres au profit de l'hôpital de Monclar, comme aussi à prendre, nourrir et entretenir l'enfant né de ses œuvres, dont il demeurera chargé ; — noble Alexandre de Bonnefon, écuyer, fils de Jean-Louis, co-seigneur avec le Roi de la terre de Monjoy, à comparaître, dans huitaine, en la chambre du conseil, et déclarer à M. Étienne Richard, écolier, « étudiant en rhé- « torique, qu'il est bien marri de l'avoir excédé, » et en outre à payer 10 livres de dommages et intérêts ; — noble Philippe de Poudenas, écuyer, sieur de Mouras, et noble Arnaud de Carbonneau, écuyer, fils du seigneur des Auges, poursuivis pour excès commis sur la personne de Mᵉ Pierre Dasqué, procureur en la Cour du Parlement de Guyenne : le premier, « à comparoistre en l'audience, les fers aux « pieds, et là, les plaids tenans, à déclarer que malicieuse- « ment et témérairement il a offensé et excédé ledit Das- « qué, et qu'il lui demande pardon ; » le second, « à com- « paroistre dans la chambre du Conseil et déclarer que « mal à propos aussi et témérairement il a saisy ledit « Dasqué à sa cravate, faict tomber son chapeau et perru- « que par terre, et qu'il luy demande pardon. » Procès-verbal de la déclaration publique faite par ledit Carbonneau. — Copie des lettres de grâce accordées à Jacques Vergez, garde du corps du Roi dans la compagnie de M. de Luxembourg, et Bernard Vergez, son frère, lieutenant du régiment de Picardie, pour l'homicide par eux commis sur la personne de Jean Corrigeoles, garde de la compagnie de M. Saint-Luc, lieutenant-général pour le Roi en Guyenne, coupable lui-même du meurtre du frère aîné desdits Vergez. Interrogatoires du lieutenant-général criminel de la Sénéchaussée, Bertrand de Jegan. Sentence ordonnant l'entérinement des lettres de grâce.

B. 254. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1683-1684. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : relaxant six laboureurs, détenus dans les prisons royales d'Agen, des poursuites dirigées contre eux par Me Jean-François Saint-Martin, exempt de la Grande-Prévôté générale de Guyenne, demandeur en réparation d'excès ; — ordonnant : plus ample informé contre Me Guillaume F...., avocat du Roi au présidial de Sarlat, détenu, en vertu d'une ordonnance de renvoi, dans les prisons d'Agen, et poursuivi pour excès et tentative d'assassinat, à la requête de Me Georges de Ruppé, conseiller du Roi au même siége présidial de Sarlat ; — l'entérinement des lettres de grâce accordées à Jean Comminal, manouvrier, pour raison du meurtre de Jeanne Labat, qu'il avait tuée en jouant avec un fusil qu'il ne croyait pas chargé ; — qu'il sera procédé extraordinairement contre quatre individus, poursuivis pour crime de vol et assassinat, à la requête de Jean Troquet, pourvoyeur de S. A. Mgr le duc de Candalle ; — condamnant : à 15 livres d'amende envers le Roi Pierre Boulote, poursuivi à la requête du procureur du Roi, pour contravention aux déclarations royales qui défendent la chasse avec port d'armes « aux personnes qui « ne sont pas de la qualité ; » — trois individus, coupables de vol avec effraction commis, la nuit, dans un moulin de la juridiction de Monbalen, à servir le Roi par force sur ses galères pendant l'espace de dix ans ; — Marie G...., damoiselle, détenue dans les prisons de la Sénéchaussée, et poursuivie, pour crime d'adultère et supposition d'enfant, par Pierre de F..., son mari, écuyer, sieur de Gratteloup et La Rebeyrie, « à se retirer dans le cou- « vent des religieuses de Sainte-Magdelaine de Bourdeaux, « pour y demeurer et estre recluse pendant l'espace de « deux années, » avec permission à son mari de la rappeler plus tôt, s'il le juge convenable. « Mais, passé ledit « temps de deux années, ladite G... sera rasée et prendra « l'habit religieux audit monastère, et y demeurera pen- « dant sa vie. Au surplus sont adjugées au mari toutes les « sommes constituées à ladite G... par leur contrat de « mariage, et celle-ci demeurera privée de tous les avan- « tages portez par icelluy et à elle faitz par ledit sieur de « F.... Néanmoins ledit sieur paiera, chaque année, audit « couvent la somme de 300 livres, pour les aliments et en- « tretien de ladite G..., pendant qu'elle demeurera dans « ledit couvent. En outre l'enfant né de ladite G..., le « 1er mai dernier, est déclaré bastard et adultérin. »

B. 255. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1685-1686. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : déboutant Jean C..., sieur de La P...., de sa demande en entérinement de lettres de grâce, et le condamnant, à raison du meurtre pour lequel il avait obtenu les dites lettres, à vingt ans de galères et 6,000 livres d'amende ou de dommages et intérêts ; — condamnant, par contumace, Madeleine Serre, veuve du sieur Da Costa, ministre, poursuivie à la requête du procureur du Roi, comme coupable du crime de profanation, sacrilége, lèse-majesté divine commis dans l'église de St-Saturnin de Villebrama, pour avoir craché la sainte hostie dans l'église, après l'avoir reçue en communion, à être remise entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, traînée sur un tombereau dans les rues du village de Villebrama, à faire amende honorable devant la porte de l'église où le crime a été commis, et, ce fait, « estre menée sur la place publique, pour y estre attachée « à un poteau avec une chaisne de fer et bruslée vive, son « corps réduit en cendres, et icelles jetées au vent, » ou à être exécutée en effigie, si elle ne peut être appréhendée, en outre à 1,500 livres d'amende applicables, partie au Roi, partie aux réparations de l'église de Villebrama ; — les nommés Lagrange, tambour, et La Verdure, soldat au régiment de Touraine, détenus prisonniers, comme coupables de rapt commis avec violence sur la personne d'une femme mariée, le second, à être pendu, le premier, à assister à l'exécution de son complice et à servir le Roi par force sur ses galères pendant toute sa vie ; — un autre soldat du régiment de Touraine, pour excès commis sur la personne de Jean Marques, à cinq ans de galères ; — deux individus accusés de tentative d'assassinat et vol nocturne, l'un, constitué prisonnier, à cinq années de galères, l'autre, contumace, aux galères à perpétuité. Etat des frais de la procédure : interrogatoire de l'accusé devant le juge ordinaire, 2 livres 13 sous ; rapport du chirurgien, 3 livres ; conduite de l'accusé dans les prisons de la Sénéchaussée, 6 livres ; jugement de compétence, 1 livre 10 sous ; épices de la sentence de règlement extraordinaire pour le lieutenant criminel, 14 livres ; conclusions du procureur du Roi, 4 livres 10 sous ; droit du clerc, 16 sous ; épices de la sentence de condamnation, 70 livres ; conclusions du procureur du Roi, 23 livres 6 sous 8 deniers ; droit du clerc, 16 sous ; levée de la sentence, 10 livres ; amende au Roi, 50 livres, etc., etc. Total : 266 livres, 16 sous, 8 deniers.

B. 256. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1687-1688. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : condamnant le valet du sieur de Saint-Paul, capitaine au régiment de la Marine-Royal, en quartier d'hiver dans la ville d'Agen, comme coupable de vol domestique, « à « estre fouetté de verges par l'exécuteur de la haute jus- « tice, despuis les prisons à la place publique, par les rues « et carrefours accoutumés, et de là à la Porte-du-Pin, « où estant arrivé, sera flétry d'une fleur de lys, et, ce

« faict, banny de la présent Sénéchaussée. » Le procureur du Roi avait conclu à la peine de mort. — Un individu, coupable du crime de sacrilége et vol commis avec effraction dans l'église de Saint-Avid, juridiction de La Capelle-Biron, à être pendu et étranglé en un poteau par l'exécuteur de la haute justice, « son corps jetté et bruslé en un « bûcher qui sera dressé auprès du poteau, et ses cendres « jettées au vent; » — relaxant deux prisonniers, accusés de vol nocturne avec effraction, des poursuites contre eux intentées; — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce accordées à Dominique Souffron, sieur de Monfort, pour raison du meurtre de Bernard Souchard; — rendue par l'intendant de la Généralité de Bordeaux, Louis Bazin, seigneur de Bezous, assisté des officiers du présidial d'Agen, dans une affaire poursuivie par le procureur du Roi, « demandeur en crime de contravention aux édits et décla- « rations de S. M. faites par des personnes nouvellement « converties nuitamment et avec port d'armes. » Les accusés sont au nombre de 38 : 19 détenus dans les prisons de la Sénéchaussée, et 19 défaillants. Jean Martinesque, convaincu « d'avoir provoqué des assemblées nocturnes, « avecq port d'armes, d'y avoir fait la prière en la ma- « nière que la faisoient ceux de la R. P. R., » est condamné contradictoirement « à estre livré entre les mains de l'exé- « cuteur de la haute justice de la présente ville d'Agen, « pour estre mené et conduit devant le portail de l'église « Saint-Estienne, et là, en chemise, teste et pieds nus, « tenant une torche à la main du poidz de deux livres, « demander pardon à Dieu, au Roy et à la justice, et ce « fait, estre mené et conduit en la place publique où il « sera dressé un poteau, auquel il sera pendu et estranglé « par ledit exécuteur ; icelluy Martinesque préalablement « appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, sa « maison razée, condamné en 1000 livres d'amende, et aux « frais et mises de justice envers ceux qui les ont faits. » Sept des défaillants, parmi lesquels le fils aîné de Jean Martinesque, le nommé Poitevin, arquebusier, et « la per- « sonne habillée en femme, vestue de brassières de toille « grise, un tablier noir, une coiffe blanche, de médiocre « taille, et aagée d'environ 40 ans, » sont déclarés vrais contumaces, dûment convaincus d'avoir assisté aux assemblées nocturnes qui se sont faites pour l'exercice de la R. P. R., et condamnés en conséquence à être pendus sur la place publique d'Agen, figurativement du moins, s'ils ne peuvent être appréhendés. A l'égard des dix-huit autres prisonniers et de sept autres défaillants, il sera procédé conformément aux informations qui ressortiront du procès-verbal de la torture à laquelle doit être appliqué Jean Martinesque. Contre trois autres défaillants, la contumace sera poursuivie et instruite devant le sieur Duquesne, lieutenant criminel de Nérac, commis et subdélégué par l'intendant. Enfin, quatre autres personnes qui n'avaient pas été comprises dans la présente procédure, seront arrêtées, pour le procès leur être fait par ledit subdélégué.

B. 237. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1689-1690. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences ordonnant : qu'il sera informé, à la requête du procureur du Roi : contre Moïse Lacoste, « accusé d'avoir servi de « guide à de nouveaux convertis, pour sortir du royaume, « en contravention à la déclaration du Roi du 10 octobre « 1687, » et contre sept autres co-accusés; — contre Bernard Hospital, bourgeois et marchand, Pierre Hospital, son fils, Me Jean Maurial, notaire royal, Jean Bareau, bourgeois, Jean Grenier, forgeron, Izaac et Pierre Besson, Pierre Pons, orfèvre, André Gourdon, sergetier, et David Maurial de La Vaissière, nouveaux convertis de la juridiction de Fumel, « accusés d'avoir assisté de jour à l'enterrement de « la nommée Besson, femme de Hiérémie Filhol, tailleur « d'habits, nouvelle convertie, ensevelie dans une pièce de « terre de l'enclos de Besson; » — l'entérinement des lettres de grâce accordées : aux quatre frères Bardèche pour raison du meurtre de Charles Gachet; — à Guillaume Salat, écolier, étudiant en philosophie, pour raison de meurtre de Pierre Gardère; — à Me Marc-Antoine Reynaud, procureur d'office en l'ordinaire d'Eymet, pour raison de la mort de Jean de Vaucocour, écuyer, seigneur de Mailhas; — prononcées : conjointement avec le lieutenant du vice-sénéchal : retenant la connaissance d'une affaire de vol commis avec effraction dans le ressort de la justice de Tombebœuf; — déclarant que la demande en excès formée sur les consuls de Villeréal contre dix particuliers de la ville, n'est pas de la compétence du prévôt (ou vice-sénéchal), « comme ne s'agissant que d'une assemblée en ré- « jouissance publique faite au temps de carnaval par des « jeunes hommes, » et renvoyant en conséquence les parties devant le lieutenant criminel; — prononcée conjointement avec l'official du diocèse dans le parquet de l'officialité, et relaxant le curé de Saint-Etienne-de-Villeneuve de la poursuite « pour trouble public fait au service divin avec scan- « dale, » intentée contre lui par le syndic de l'abbaye d'Eysses; — condamnant : un soldat du régiment de Zurlauben, comme coupable d'assassinat sur la personne d'Henri Laubenne, à être pendu; — une couturière, coupable de vol de linge commis la nuit, avec effraction, à être fustigée de verges par les carrefours de la ville et devant la maison où elle a commis son crime, puis marquée et flétrie d'une fleur de lis sur l'épaule droite, enfin bannie à perpétuité du ressort de la Sénéchaussée; — Me Antoine Pellette, curé de Vennes et prieur de Virazeil, au bannissement pen-

dant un an hors de la Sénéchaussée, en 200 livres de dommages et intérêts et 200 livres d'amende, pour crime de rébellion faite à la justice, en enlevant des mains des huissiers un homme que le syndic du prieuré de La Réole avait fait arrêter; — relaxant Simon-Philippe de La Rivière, écuyer, sieur de La Rigaudière, ci devant capitaine au régiment du Roi, des poursuites intentées contre lui par Me Bernard Lamarque, commissaire ancien aux saisies réelles de la Sénéchaussée, demandeur en excès de provocation de duel. — Copie d'un arrêt du Parlement de Bordeaux ordonnant l'exécution en effigie de Pierre Lavaux, capitaine dans le 3e bataillon des fusiliers du Roi, condamné par contumace par les magistrats présidiaux criminels de la Sénéchaussée d'Agenais, « à avoir les bras, « jambes et cuisses rompues et brisées par l'exécuteur de « la haute justice, son corps exposé sur une roue pour y « rester jusques à tant qu'il plaise à Dieu luy laisser vie, » en 1,500 livres de dommages et intérêts, 1,000 livres applicables à la fondation d'une messe et 3,000 livres d'amende, pour avoir, étant détenu aux arrêts sous la garde d'un lieutenant, attaqué et gravement blessé noble Étienne de Tournière, commandant du bataillon, à la tête dudit bataillon « estant en marche, sur le grand chemin royal « qui va de La Magistère en la ville d'Agen. » Procès-verbal de l'exécution en effigie.

B. 258. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1691-1693. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : prononcée, conjointement avec le lieutenant du vice-sénéchal, dans une affaire d'assassinat et de vol poursuivie à la requête de Charles de Badès, écuyer, fils du sieur de Bélisac, par laquelle la Cour retient la connaissance de la cause ; « attendu qu'il s'agit d'un attroupe- « ment et assemblée illicite avec port d'armes, tendant à « une émotion populaire ; » — déclarant, dans une demande en excès formée par le syndic du chapitre de Saint-Caprais d'Agen, « qu'il n'y a lieu de retenir la compétence du cas dont il s'agit, » et ordonnant que les parties se pourvoiront par devant le lieutenant criminel au présent siège ; — ordonnant d'informer : contre le premier capitaine au régiment du Périgord, accusé d'excès sur la personne de Me Damien-Tardieu, juge de Clermont-Dessous ; — contre Victor Navallier et Jean Fisse, maitres d'armes, défaillants, poursuivis pour crime de duel à la requête du procureur du Roi ; — déclarant Jean de Molineri, sieur de Replat, recevable dans la demande en crime de concussion et de faux qu'il présente contre le juge et fermier de la seigneurie de Frespech ; — rendue à la requête du procureur du Roi, « demandeur en excès, crime « d'oppression, assemblées illicites avec port d'armes et « meurtres » commis par gens de guerre sur les personnes de quatre individus de La Cenne et de Fauguerolles, contre Jullius-Cæsar de L..., sieur de La Cenne, écuyer, capitaine d'une compagnie du régiment-Dauphin, détenu dans les prisons de la Sénéchaussée, et 10 soldats de sa compagnie, tous défaillants, ladite sentence condamnant huit des soldats à être pendus, les deux autres qui s'étaient évadés des prisons, à dix années de galères, et le capitaine, à 200 livres d'amende envers le Roi ; — condamnant : par contumace, un individu, accusé de rapt, à être pendu ; — contradictoirement, pour vol nocturne avec effraction, un accusé à être pendu, et ses deux complices à neuf années de galères ; — relaxant, attendu la prescription invoquée, deux individus, accusés par Marie-Marthe de Vignerod de Richelieu, fille majeure, du vol et enlèvement de certaines sommes d'argent et effets qui se trouvaient entre les mains du feu sieur abbé de Corneillan, agent de la défunte duchesse d'Aiguillon ; — ordonnant : la mise en liberté de deux individus accusés de fabrication et exposition de fausse monnaie, à charge par eux de se constituer prisonniers, quand ils en seront requis ; — l'entérinement des lettres de grâce accordées : à Me Pierre Léonard, notaire royal, et Jean Barlan, sieur de Fontayral, pour raison du meurtre de Jean Sautirou ; — à Jean Galau, écolier, pour raison du meurtre involontaire de Jean Lugat.

B. 259. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1694. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences condamnant : le nommé Jolicœur, dragon au régiment de Montals, contumace, accusé de rapt commis par force et violence, à être pendu; — Jean L..., laboureur, comme coupable d'assassinat prémédité sur la personne de Jean Bonnet et suivi de vol avec effraction, à « estre livré entre « les mains de l'exécuteur de la justice, pour, après avoir « fait amende honorable à Dieu, au Roy, à la justice et aux « enfants dudit feu Bonnet, estre conduit à la place publi- « que de la ville d'Agen, où il sera dressé un eschafaut, sur « lequel ledit L... aura les bras, cuisses et reins rompus, « la face tournée vers le ciel, et y restera tout autant de « temps qu'il plaira à Dieu lui laisser vie ; et, le lende- « main qu'il aura expiré, son corps mort sera porté par « l'exécuteur sur le grand chemin qui est au-dessus de « Camp-Barrat, sur la gauche, allant aux Tricheries, dans « la juridiction de Frespech, pour y demeurer jusques à « l'entière consommation de sondit corps, » le condamnant en outre en 100 livres de dommages et intérêts envers les fils dudit Bonnet, 100 livres d'amende au profit du Roi, autant au profit du seigneur de Frespech, et aux dépens ; — ordonnant : l'entérinement des lettres de grâce accordées à Jérôme Vidouze, ci-devant sous-lieutenant

d'une compagnie de carabiniers, pour raison de l'homicide par lui commis sur la personne du nommé Lavigerie, tambour de la compagnie franche des grenadiers de Bordeaux ; — qu'il sera informé contre la femme du vicomte de Bourniquel, poursuivie pour crime d'adultère, à la requête de son mari ; — rendues conjointement avec le vice-sénéchal : condamnant : un soldat, comme coupable de vol commis sur le grand chemin au préjudice de deux chaudronniers, à servir le Roi sur ses galères pendant toute sa vie ; — deux individus, coupables d'un vol de chevaux commis la nuit, à être pendus sur la place publique d'Agen ; et, « l'exécution faite, leurs testes seront portées « par l'exécuteur de la haute justice, au lieu de Fumel, et « par lui exposées sur un poteau en la place publique ; » — retenant la connaissance d'un vol commis la nuit avec effraction, pour juger la cause en dernier ressort ; — déclarant qu'il n'y a lieu de retenir la compétence d'une affaire de vol nocturne poursuivie à la requête du procureur du Roi, et renvoyant les parties devant l'ordinaire de Clairac.

B. 260. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1695-1698. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : condamnant noble François de Gironde, seigneur de Castelsagrat, à 50 livres de dommages-intérêts, pour réparation d'excès envers Isaïe Boudet, apothicaire de la ville de Castelsagrat ; — Armand de Belsunce, marquis de Castelmoron, et Charles de La Clergerie, écuyer, à 250 livres de dommages-intérêts, pour réparation d'excès envers le valet de messire Jacques-Hermand d'Auray, seigneur de Montagnac et Montauriol ; — un individu, accusé d'assassinat, à être appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour être interrogé sur les faits résultant de la procédure ; — deux individus, contumaces, accusés d'assassinat, à être pendus ; — François N..., contumace, à être rompu et roué par l'exécuteur de la haute justice, pour tentative d'assassinat commis sur la personne de M. Jean Dancelin, curé d'Agmé ; — la femme du juge royal de Monclar, poursuivie à la requête du curé de Pinel et d'Auterive, son annexe, pour réparation d'injures et trouble fait au service divin, à comparaitre dans huitaine en la Chambre du conseil, et déclarer en présence du curé que « mal à propos elle a proféré les injures résultantes de « la procédure, qu'elle en est marrie et qu'elle tient ledit « curé pour homme de bien et d'honneur, » de plus, à aumôner la somme de 10 livres applicable aux réparations de l'église de Pinel ; — autorisant Anne de Vaucocour, dame du Castella, à faire informer contre un notaire qu'elle accusait du détournement d'un acte original de donation ; — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce accordées : à Jean de Raignac, sous-diacre, pour raison du meurtre involontaire de son frère, Antoine de Raignac, sieur de Bellecombe ; — à Antoine Hugonis, sieur de La Roquette, pour raison de l'homicide involontaire commis sur la personne de Raymond Andrieu de La Guérenne ; — à Pierre Casse, sous-lieutenant au régiment de la Marine-Royale, pour raison de l'homicide involontaire commis sur la personne de Jean Faure ; — à Jean Coulau, apothicaire, pour raison du crime involontaire par lui commis sur la personne de Jean Lefèvre ; — rendue conjointement avec le vice-sénéchal, déclarant qu'il n'y a lieu de retenir la connaissance d'une demande en crime d'assassinat portée devant la cour par noble Guillaume de Crozat, écuyer, gouverneur de la ville de La Sauvetat-de-Caumont, et renvoyant les parties devant le lieutenant criminel : ladite sentence suivie d'un jugement signé du lieutenant-général criminel et de l'assesseur criminel de la cour sénéchale, qui met les parties hors de procès. — Demandes en crime de rapt formées : contre un vicaire de l'église de Saint-Hilaire-d'Agen ; — contre le curé de Monflanquin, archiprêtre de Villeréal.

B. 261. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1699-1700. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : condamnant par contumace : le nommé Roger et ses quatre filles, nouveaux convertis, pour être sortis du royaume, au mépris des déclarations royales, le père, aux galères à perpétuité, les filles, à être recluses dans la manufacture (hôpital général) de Bordeaux, et tous ensemble à une amende envers le Roi qui ne pourra être inférieure à la moitié de la valeur de leurs biens ; — sept individus à être pendus, pour l'assassinat de messire Louis de Roger de Cahuzac, seigneur de Caux, capitaine dans le régiment de Langallerie ; — condamnant contradictoirement : François G..., pour vol commis dans la boutique de La Gardère, marchand d'Agen, à être battu et fustigé de verges par les carrefours accoutumés de la ville, à être marqué « d'un fer ardent en forme de fleur de lis sur l'épaule « droite, » et à être banni à perpétuité du ressort de la Sénéchaussée ; — Vincent Desmars, « soldat de ville des « consuls de Gontaud, pour excès commis envers Mᵉ Jean « Chausenques, procureur du Roi en l'ordinaire dudit lieu, « à estre traduit des prisons royaux de la ville d'Agen, où « il est détenu, dans celles de Gontaud, et de là mené au « devant la porte de l'église paroissiale, où estant, par de« vant le juge de Gontaud, délégué à ces fins, ledit Chau« senques présent, ou duement appelé, déclarera que « témérairement et malheureusement il a excédé ledit « Chausenques, et luy en demandera pardon, et, ce fait, à « s'absenter pendant un mois de la ville et juridiction de « Gontaud ; » — ordonnant : que Pierre G..., charpentier, accusé d'incendie, sera appliqué à la question ordi-

naire et extraordinaire, pour être interrogé sur les faits qui lui sont imputés ; — l'entérinement des lettres de grâce accordées : à Antoine Galibert de Rouzery ; — à Louis Nollet, ci-devant sous-lieutenant d'un régiment, pour raison de l'homicide commis sur la personne d'Elie Poynaud ; — rendues « par les juges, magistrats présidiaux crimi- « nels, conjointement avec le vice-sénéchal » : retenant la connaissance d'une affaire de vol, « pour être jugée en der- « nier ressort, attendu qu'il s'agit du crime de vol fait sur « le grand chemin par des soldats venant du service, » et condamnant plus tard les accusés au fouet, à la marque et au bannissement ; — déclarant n'y avoir lieu de retenir la compétence d'une affaire d'assassinat poursuivie à la requête de Jean de Monpezat, écuyer, seigneur de Poussou, et en conséquence renvoyant les parties en cause devant le lieutenant-criminel, conformément aux conclusions du procureur du Roi qui estimait « attendeu que le fait ne lui « paroissoit pas un assassinat prémédité, que le vice-séné- « chal devoit estre déclaré incompétent, et la procédure « renvoyée en conséquence devant le lieutenant-criminel. » — Demandes intentées : par François Bordes, menuisier, « pauvre homme, » contre les juge, procureur et greffier de l'ordinaire de la Cour, pour raison de la démolition de sa maison ; — par Dominique Vergnes, bourgeois, contre noble Louis de Gironde, seigneur de Castelsagrat, et sa femme, pour tentative d'assassinat commise avec préméditation sur sa personne. — *Retentum* inscrit au dos d'une sentence qui condamnait un soldat à être roué, pour vol commis à main armée sur le grand chemin. « Lesdits « juges ordonnent que ledit Albert ne sentira aulcun coup, « vif, ains sera secrètement estranglé. »

B. 262. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1701-1709. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : condamnant un individu, coupable de vol sur le grand chemin, aux galères à perpétuité ; — noble Louis de Gironde, poursuivi pour tentative d'assassinat par Jean Boudet, apothicaire de Castelsagrat, aux dépens du procès, et lui faisant défenses « d'uzer à l'advenir de telles et sem- « blables façons de faire, à telle peine que de droit » ; — le fils du sieur du Tourrail, pour crime de rapt sur la personne de Françoise de B..., fille du seigneur de Pontou, à la somme de 5,000 livres envers ladite de B..., pour lui tenir lieu de réparation et dommages et intérêts, « demeu- « rant, ladite de B....., chargée de la nourriture et en- « tretien de la fille dont elle s'est accouchée » ; — rendues dans une affaire de meurtre commis sur la personne de Pierre Pic, sieur de l'Albarède : la première, condamnant le seul accusé présent entre les mains de la justice, Jean P..., laboureur, à être appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour être interrogé sur les faits résultant de la procédure ; la deuxième, ordonnant qu'il sera plus amplement informé contre Jean N..., chirurgien, défaillant ; condamnant ledit P.... au bannissement hors de la Sénéchaussée pendant un espace de dix ans, et deux autres accusés, contumaces, à être pendus en effigie ; la troisième, mettant le chirurgien hors de procès ; — réformant un jugement de l'ordinaire de Montégut, et faisant défense au juge « de se servir à l'advenir dans ses sentences de la pro- « nonciation de : « hors la cour » ; — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce accordées : à Pierre Youllet, procureur du Roi en l'ordinaire de Miramont, condamné par contumace à être pendu, pour le meurtre de noble François de Bouillaguet, sieur de Grange-Neuve, fils de feu François, écuyer, lieutenant de Roi en la ville de Puymirol, et de Marie de Bellissié ; — à Antoine Bayle, lieutenant réformé dans le régiment de Champagne, pour le meurtre d'Antoine Bernus ; — à Guillaume Martineau, juge de Monviel, pour raison de meurtre de noble Pierre de Couchon, écuyer, sieur de Bonnefont ; — à Bernard Annal, sieur de La Grange ; — à Jean Crozat, sieur de Belloc, pour le meurtre de François de Canet, sieur de Péfaure ; — à Etienne Bournac, laboureur, pour homicide involontaire de Pierre Bournac, son fils.

B. 263. (Cahier.) — Petit in-4°, papier, 24 feuillets.

1688-1697. — Sénéchaussée Criminelle. — Rôle des causes portées devant la Cour. — Appels des justices ordinaires d'Agen, Aiguillon, Bajamont, Blanquefort, Cancon, Castelmoron, Casseneuil, Clairac, Clermont-Dessous, Fauliet, Goudourville, Gratteloup, La Sauvetat de Caumont, Lusignan, Madaillan, Marmande, Monflanquin, Monjoy, Penne, Port-Sainte-Marie, Puymirol, Pauliac, Pujols, Roquecorn, Saint-Barthélemy, Seyches, Tombebœuf, Tonneins, Tournon, Valence et Villeneuve. — Affaires : d'assassinat, 9 ; de meurtre, 4 ; de duel, 2 ; de rebellion à justice, 3 ; de trouble public, 1 ; de rapt, 4 ; d'adultère, 1 ; d'excès, 27 ; de fausse monnaie, 3 ; de concussion et faux, 1 ; de contravention aux déclarations du Roi du 10 octobre 1687, 2 ; de vol sur le grand chemin, 2 ; de vol avec effraction, 3 ; de vol nocturne, 7 ; de vol simple, 5 ; de larcin, 1 ; demandes en entérinement de lettres de grâce, 8.

B. 264. (Registre.) — In-4°, papier, 143 feuillets.

1702-1727. — Sénéchaussée Criminelle. — « Appointements, » sentences préparatoires entre : François Ducourneau, lieutenant de maire, premier consul et trésorier de la ville d'Aiguillon, demandeur en excès, et Mᵉ Joseph Gibert, curé d'Aiguillon, défendeur ; — entre Jean-Jacques Regnaud Des Barres, abbé com-

mendataire de l'abbaye de Saint-Gervais et Saint-Protais d'Eysses, demandeur, et Me Martin Carrère, vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Notre-Dame-de-Bias et Saint-Étienne-de-Villeneuve; — entre Jean Guiraud, sergier, demandeur, et Silvestre Vidal, sieur de Théophile, défendeur; — entre Me Jean Certain, prêtre de la Congrégation de la Mission et supérieur du séminaire de Sarlat, demandeur en réintégrande dans la possession et jouissance de la métairie de La Barre, située dans la paroisse de Puysserampion, juridiction de La Sauvetat-de-Caumont, et les frères B... décrétés de prise de corps; — entre messire Jean Vendamini, seigneur-abbé et vicaire général de l'abbaye de Clairac pour le vénérable chapitre de Saint-Jean-de-Latran de Rome, demandeur en excès, et Me Étienne Buard, vicaire perpétuel de Saint-Pierre-de-Clairac, défendeur; — entre Jean Barrié de La Barthe, demandeur en crime de provocation en duel, et Joseph Moteau, sieur de Taillas, défendeur; — entre messire François Hébert, évêque et comte d'Agen, demandeur en crime de faux, et Dominique F..., défendeur. — Protestation du lieutenant principal en la Cour sénéchale et présidiale, contre une sentence rendue par un conseiller en l'absence du lieutenant-général et de l'assesseur criminels, lorsque c'était à lui, lieutenant principal, de procéder en l'absence de ces officiers. — Copies des lettres de grâce accordées pour homicides commis par imprudence, en état de légitime défense, en duel, ou dans des rixes survenues sans préméditation : à Guillaume Chambon, garde du corps du Roi, qui avait blessé mortellement un capitaine du régiment de Langallerie, en garnison à Agen, à la suite d'une querelle survenue dans la maison de Joseph Alberti, vendeur de liqueurs, où ils s'étaient rencontrés « à prendre du café; » — à Antoine Vidalot, fils du sieur de Catusse, âgé de douze ans, qui avait tué d'un coup de fusil un enfant de sept ans; — à Jean Sargeois, vieillard indigent, qui avait tué d'un coup de fusil un ouvrier qui l'insultait; — à Raymond de La Cussol, capitaine réformé dans le régiment d'Orléanais; à Pierre Cartier, sieur de Casinas, garde du corps du Roi dans la compagnie du maréchal de Duras; — à Pierre Gascq, garde du corps du Roi, qui avait tué en duel le comte de Lau; — à Bernard Masquard, garde du corps du Roi dans la compagnie de Villeroy; — à Jean Mausacré de Mathias, lieutenant dans la compagnie de Saint-Rome, régiment de dragons.

B. 265. (Registre.) — In-4°, papier, 459 feuillets.

1727-1762. — Sénéchaussée Criminelle. — Appointements : entre Louis de Verduzan-Miran, chevalier, baron de Cauzac, demandeur en réparation publique et authentique, pour raison de voies de fait et d'injures, et trois particuliers, défendeurs; — entre noble Jean de Bechon, écuyer, seigneur de Caussade, demandeur « en crime d'effacement de la litre, ou « ceinture funèbre, et enlèvement des écussons y atta-« chés, dont ledit sieur et ses ancêtres jouissaient depuis « plusieurs siècles dans l'église de Saint-Pierre-de-« Belves, » et quatre femmes de cette paroisse, défenderesses; entre Catherine de Belrieu, veuve d'Henri d'Augeard, président à mortier au parlement de Bordeaux, baron de Virazeil, demandeur en crime de vol, et Antoine Ch... et Etienne Gl...., accusés et prisonniers; — entre Claude Mirassandeau, capitaine du guêt de la ville d'Agen, demandeur en excès, et noble Pierre-Joseph de Rangouze, clerc tonsuré, défendeur; — entre Jean-Joseph-Médard de La Ville, seigneur de La Cépède, lieutenant-général en la Sénéchaussée et siége présidial d'Agen, demandeur, et Messire Gratien de Secondat, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, défendeur. — Copies des lettres de grâce accordées : à Jean Gibert, qui, dans une querelle, avait tué Jacques Sargeois, d'un coup de faucille; — à Marc-Antoine Bardèche, procureur fiscal de la terre de Lévignac, qui, étant en état de légitime défense, attaqué par Pierre Pezet, lequel lui reprochait d'avoir fait informer contre lui pour délit de chasse, l'avait tué d'un coup de pistolet; — à Jean-Baptiste de Bousquet, dragon de la compagnie de Barentin, qui avait tué dans une querelle, à Villeréal, le nommé Cassant; — à Bertrand Masquard, ci-devant garde du corps du Roi, compagnie de Villeroy, brigade de Montesson, qui, dans une querelle, avait tué d'un coup de pistolet le sieur de Masparente de Saint-Silvestre, et qui avait obtenu précédemment d'autres lettres de grâce à l'occasion d'un autre meurtre; — à Pierre Roux, manouvrier, pour raison de l'homicide involontaire de Pierre Allergues, sergier; — à Guillaume Laville et Janil Casse, soldats de milice, coupables de la mort du nommé Lapeyrière, perruquier de Villeneuve, décédé à la suite des coups de bâton qu'il avait reçus dans une rixe; — à Pierre Serrurier, habitant de la ville d'Agen, vivant noblement, pour le meurtre de Jean-Louis Gallé de La Planèze, ancien garde du corps du Roi, qu'il avait tué en duel; — à Guillaume Lacoste, et à Robert Reynaud, laboureur, pour le meurtre de deux enfants écrasés par leur charrette; — à Léonard, autre Léonard et François Pourcharose, pour le meurtre de François Auchier, mort des suites d'un coup de fourche qu'il avait reçu dans une querelle; — à Jean Couzard, syndic de milice de la paroisse de Lacépède, pour le meurtre de Pierre Ramond, tué au milieu d'un rassemblement qui s'était formé pour empêcher l'arrestation d'un milicien fugitif; — à Martial Guyon de Reyssac de Bellevue, garde du corps du Roi, pour le meurtre involon-

taire du nommé Peyrounet ; — à François Saramia, laboureur, coupable de l'homicide par imprudence, commis avec un fusil sur le domestique de M. Boudon de Saint-Amans ; — à Denis Borderie, sergent au régiment de la Reine-infanterie, qui avait tué le séducteur de sa sœur, à la suite d'une altercation dans laquelle il avait essuyé lui-même un coup de pistolet ; — à Christophe Dupin, bourgeois, pour le meurtre involontaire, commis à la chasse, sur la personne de la veuve Cartes ; — à Géraud de Faget de Lestrade, ci-devant lieutenant dans le régiment de La Morlière, actuellement cavalier dans le régiment de Noailles qui, dans une querelle survenue à la chasse, avait tué d'un coup de fusil Philippe Bibal.

B. 266. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 68 pièces, papier.

1701-1702. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures : contre Jacques Barrié, Moïse Belloc et Gratioulet, accusés d'avoir logé un étranger qui conduisait les nouveaux convertis hors du royaume ; — contre Marthe Barrié, nouvelle convertie, conduite à Genève ; — contre l'inconnu qui lui avait servi de guide ; — contre Isabeau Barrié, etc., contumaces. — Sentences de règlement. — Récolement des témoins. — Procès-verbal de confrontation. — Audition des accusés. — Conclusions du procureur du Roi. — Sentences définitives condamnant : Jacques Barrié, Moïse et Marthe Belloc, aux galères à perpétuité ; acquittant Gratioulet ; condamnant par contumace Marthe Barrié, à être recluse dans la manufacture de Bordeaux, et l'inconnu qui lui avait servi de guide à être pendu. — Information contre Antoine Combasson, se disant marchand de chevaux, accusé de conduire les nouveaux convertis hors du royaume. — Ordonnance pour l'adjudication « au rabais « de la conduite d'Antoine Combasson, détenu dans les « prisons de la présent Sénéchaussée, pour être mené sur « bonne et sûre garde, avec son procès, en la consiergerie « du palais de Bourdeaux. » — Ordonnance pour la remise du prisonnier et de son procès à Bouzeran, huissier, adjudicataire à 70 livres, et pour la décharge du geolier. — Requête de Jean Tabarly, prêtre, contre le sieur Bouloigne, avocat, qui, au mépris d'une sentence arbitrale, avait reparu en la présence du plaignant, et l'avait insulté et frappé.

B. 267. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1701-1702. — Sénéchaussée Criminelle. — Requêtes : de Jean Lamouroux, contre la femme Marot, qui avait exposé dans sa maison un enfant nouveau-né ; — de Joseph de Coquet, lieutenant principal en la Sénéchaussée d'Agenais, contre les sieurs Champié et Jean Boule, qui s'étaient emparés du moulin de la Saraude ; — de Louis Delmas, contre Dufieu de Maisonneuve, qui l'avait insulté ; — de Françoise de Galibert, contre Blaise Dugros, pour rapt commis sur sa personne ; — d'Etienne Darfeuille, contre Pierre Gaumetton, qui entretenait un bourbier dans le chemin, près de sa maison, pour couper ce passage. — Sentences : conjointement avec le vice-sénéchal, ordonnant main-levée de la saisie des meubles de Jeanne Quelle, femme séparée quant aux biens de Jean Pouy ; — ordonnant qu'Antoine Renoux, accusé d'exposition de fausse monnaie, sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire ; « ladite sentence a été prononcée audit Renoux « dans la chambre de la question du palais dudit prési- « dial, ledit Renoux étant à genoux, et ce avant de pro- « céder au procès-verbal de torture ; » — condamnant Dodeau et Saint-Germain, bohémiens, aux galères à perpétuité ; Jeannette et Jeanne Dépierre, et veuve Lapierre, bohémiennes, à « estre razées, leur faisant inhibitions et « deffences de vaguer et de vivre en boëmiennes, à peine « d'estre fustigées et bannies hors du royaume. » — Procès-verbaux : sur l'enlèvement d'une barre de fer de la prison, ce qui avait permis l'évasion des prisonniers ; — contre Jean Boule et Champié, qui avaient opposé la violence et les menaces de mort aux sommations de Samuel Serret, huissier, et des gens de la justice ; — sur la découverte d'un cheval tué de trois coups de pistolet, dans le bois des Lions, près du château de Bonnaguil.

B. 268. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1702. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : entre François de Gordiège, demandeur, et Ferrand de S..., accusé d'assassinat prémédité avec attroupement et port d'armes, déclarant que cette affaire n'est pas de la compétence du vice-sénéchal, et renvoyant pardevant le lieutenant criminel ; — rendue par de Lalane, premier consul de Marmande, « conjuge au criminel », condamnant Antoine Baillé, contumax, à être pendu, pour avoir assassiné Antoine Bermuz. — Requêtes : de Joseph Augier, curé de Saint-Front, contre Fillol qui l'avait frappé, parce qu'il avait interrompu sa partie de quilles en lui reprochant ses blasphèmes ; — de Joseph de Pauze, contre Couleau, Aussignac, etc., qui étaient entrés chez lui tout armés et l'avaient insulté. — Information. — Interrogatoire des accusés. — Requête du même au sujet d'un vol avec effraction.

B. 269. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1702. — Sénéchaussée Criminelle. — Requêtes : de dame Madeleine de Lamuro, pour faire poursuivre les incendiaires de sa maison ; contenant l'inventaire de sa vaisselle et de ses meubles brûlés ; — de Joseph Gardées, contre Delussan de L..., colonel, qui avait fait détruire les meules de son moulin par des soldats envoyés sous les

ordres de son fils. — Information. — Interrogatoire des parties. — Requêtes de Jean Capdeville, contre Joseph Du Mazé, décimateur, pour excès commis dans l'exercice de ses fonctions; — du procureur du Roi, pour informer sur l'évasion de quelques prisonniers, facilitée par des secours étrangers; — contre Bellot de Millac, accusé d'avoir assassiné François Decanet de Péfauré. — « Déffault » pour Louise et Suzanne Decanet, filles mineures du défunt, demanderesses. — Rapport du chirurgien sur l'état du cadavre. — Réquisitoire du transport. — Information. — Nouvelle requête des suppliantes pour qu'on ne laisse pas plus longtemps en liberté le sieur Croizac, soupçonné du crime. — Requête de François de Montesquieu, premier capitaine du régiment de Durefort, au sujet d'une échauffourée entre ses soldats et les bourgeois, où il avait reçu quelques blessures; — de Marie de Belissié, veuve de noble François de Bouillaguet, pour obtenir une information sur l'assassinat de Bouillaguet de Grangeneuve, son fils.

B. 270. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 106 pièces, papier.

1702. — Sénéchaussée Criminelle. — Requête de Jacques Descadafals, prêtre, contre Pierre et François Bardet, qui avaient tenté de l'assassiner, et blessé Jean Chaloupy, son beau-frère. — Actes de l'instruction. — Interrogatoire des témoins. — Requêtes : de Marie de Barallon, sur des vols de meubles et de vaisselle. — D'Arnaud Delpuch, laboureur et marguillier, contre Merle, consul de Puymirol, qui avait tenté de l'empoisonner, et qui avait maltraité son fils, par vengeance de ce qu'il avait offert le pain bénit au sieur de Got, avocat du Roi, avant de le lui offrir à lui. — Sentence condamnant la mémoire de David, docteur en médecine, nouveau converti, mort relaps. — Procédure préparatoire : procès-verbal de l'archiprêtre de Tonneins; — information faite à la requête du procureur d'office; — procès-verbal portant nomination d'un curateur à la mémoire du défunt; — audition et récolement des témoins; — confrontation avec le curateur. — Procédures : contre François Lamure, accusé d'avoir perdu, en le confiant à un étranger, un paquet de lettres adressé au sieur de Coquet, vice-sénéchal : « d'autant qu'il « y a des ordonnances expresses portant paine afflictive, « tant contre les commis des bureaux qui donnent les « lettres à d'autres qu'a ceux qu'elles sont adressées, que « contre ceux qui les ont faussement interceptées; » — contre Pierre Blanc et Jean Panouillères, accusés d'assassinat prémédité sur la personne de Pierre Pic de l'Albarède.

B. 271. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1702. — Sénéchaussée Criminelle. — Requête de Joseph Dumazé, sieur de la Bastide, contre le sieur de Capdeville, juge de la juridiction de Montflanquin, qui avait tenté de l'assassiner. — Procédure faite au parquet du bourg de Montbahus, duché de Lauzun, contre Guillaume de Martinaud, sieur de La Roche, accusé d'avoir assassiné Pierre Couchon, sieur de Bonnefon, capitaine au régiment de Piémont. — Sentence définitive condamnant de Martinaud, contumax, « d'estre pandeu et estranglé. « Nostre ditte sentence sera exécutée en effigie, en un ta- « bleau qui sera attaché à la ditte potance; » en outre, à 4,000 livres de dommages-intérêts envers dame de Gouffreteau, veuve du défunt, à 100 livres pour faire prier Dieu pour l'âme du défunt, aux dépens, s'élevant à 270 livres, à 1,000 livres d'amende envers le duc de Lauzun.

B. 272. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1702-1703. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Travanel, défaillant, et Jourquet, accusés du crime de concussion et malversation, commis en faisant la levée des matelots. — Requête justificative des dépenses de Travanel, par Marie Aubaret, sa femme. — Liste de dix matelots, avec le détail des sommes retenues à leur préjudice. — Arrêt du Conseil d'État, et ordonnance du Roi, attribuant cette cause à M. de La Bourdonnaie, intendant, et au présidial d'Agen. — Sentence définitive condamnant Travanel, contumax, aux galères à perpétuité.

B. 273. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 72 pièces, papier.

1702. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures : entre François de Bouix, avocat au Parlement de Bordeaux, demandeur en expilation d'hérédité, d'une part, et Cécile Dugumon, défenderesse sur ce chef, et demanderesse en excès, d'autre part. — Arrêt du Conseil d'État, et ordonnance du Roi, pour qu'il soit rendu bonne et prompte justice. — Entre Barthélemy Arfellie, huissier à la cour, et L... et D... qui l'avaient dépouillé de ses vêtements et accablé de coups. — Révélations de dix personnes faites pardevant Antoine Ficuzal, curé de Saint-Étienne-de-Sales, diocèse de Cahors, après les trois publications du monitoire donné par l'évêque de Cahors, à la requête d'Arfellie : « ledit sieur Curé, n'entendant que la « remise des révélations puisse servir que pour les inté- « rêts civils. » — Requêtes : de Marguerite de Lévy, comtesse de Fumel, contre Jean et Antoine Trubelle, qui avaient démoli un mur de son moulin; — du syndic de l'église collégiale de Saint-Caprais, contre M... et S..., consuls, qui, pour opérer une arrestation dans l'église, avaient fait entrer pendant l'office le capitaine du guet avec des archers; — de Charles de Fumel, chevalier, seigneur de Montaigu, contre Caston, cordonnier, pour excès.

B. 274. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 103 pièces, papier.

1703. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence condamnant François B..., convaincu de rapt, séduction, et enlèvement de Louise R. ., à subvenir aux frais de ses couches, à lui payer 55 livres et à entretenir l'enfant. — « Intendits, » contre Duffa, sur la procédure faite à la requête de Jean Tournerie, greffier. — Procédure contre Jean Bonefe, accusé d'exposition de fausse monnaie. — Sentence préparatoire déclarant la compétence du présidial. — Conclusions du procureur du Roi. — Instructions que M. le Curé, juge, procureur fiscal et syndic de la ville de Valence, et Pierre Borix, et Antoine Courounat, donnent contre M. D..., syndic du chapitre de Saint-Caprais d'Agen, comme gros décimateur de plusieurs paroisses.— Procédure contre Prignau de Malerbe, nouveau converti, qui faisait « profession de manger publiquament « et avec escandalle de la viande, et d'en faire manger à « divers particulliers, ses amis et ses domestiques, et à « ses manœuvres, les jours deffandeus. » — Requêtes : de Marguerite Toqueboeuf, contre L... et B... qui avaient enlevé Géraud, Guillaume et Louis Toqueboeuf, pour les faire servir dans le régiment du Roi ; — de Bertrand de Vidalot, curé de Floyrac, contre Jean et François Dugros, qui profanaient journellement le cimetière, et qui avaient répondu par des voies de faits aux observations du suppliant.

B. 275. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 67 pièces, papier.

1703. — Sénéchaussée Criminelle.— Procédure contre Taillardat, dit Laplante, et trois soldats de la compagnie de Marzac, accusés du meurtre de Massin Guiral, frère Jésuite. — Sentence préparatoire par laquelle le présidial se déclare compétent pour ce crime, commis par gens de guerre. — Sentence définitive par laquelle les coupables sont condamnés à avoir « les bras, jambes et rains rom- « peus vif, par l'exécuteur de la haute justice, sur un « échafeau qui à ces fins sera dressé par ledit exécuteur, « en la place publique de la présant ville, et mis ensuite « sur une roue, la face tournée vers le ciel, pour y finir « leur vie. »

B. 276. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 81 pièces, papier.

1704. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence condamnant Antoine Brousse, pour tentative de viol sur la personne de Jeanne Dulaurens, à 30 livres d'amende envers ladite Dulaurens, et aux dépens, s'élevant à 63 livres, 2 sols, 6 deniers.— Procès-verbal de révocation de la poursuite par Jeanne Dulaurens, qui s'était dessaisie d'après le conseil du curé de Montmarès et du sieur de Laplenne. — Copie authentique de la procédure faite contre Raymond Cussol, accusé du meurtre de Nicolas Becq, consul de Foix.— Délibération du conseil : « Assemblés dans la salle « et l'auditoire de l'Hôtel-de-Ville de Foix, Dumonier, pro- « cureur du Roy de ladite ville. Messieurs les consuls estant « récuzables, maistre Jean-Pierre Borelly, docteur et « avocat au sénéchal de Pamiers, et assesseur d'office, » condamnent Raymond Cussol à être pendu. — Requête de Joseph Bouzeran, commis au greffe de la Cour présidiale, contre Joseph Guitou, avocat en Parlement, pour excès et disputes. — Requête reconventionnelle de Guitou, opposant des griefs semblables. — Ordonnance pour assignation des témoins.— Sentence arbitrale de François Hébert, évêque et comte d'Agen, conseiller du Roi en tous ses conseils, condamnant ledit Bouzeran à des excuses, à 8 jours de prison, 10 livres d'aumônes applicables à la manufacture d'Agen et aux frais de justice.

B. 277. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1704. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence condamnant à être pendu Pierre Cartier, reconnu coupable du meurtre de Jean Brian. — Sentence contre Antoine Michel, reconnu coupable du vol d'un cheval, la nuit, portant qu'il « sera livré entre les mains de l'exécuteur de la haute « justice, pour estre conduit sur une claye devant la prin- « cipale porte et entrée de l'église cathédrale Saint-Étienne « de la présente ville, où estant, en chemise, teste et « pieds nuds, la hard au col, tenant à la main une torche « de cire ardante du poids d'une livre, il demandera par- « don à Dieu, au Roy et à la Justice ; ce fait sera pendu « et estranglé par ledit exécuteur jusqu'à ce que mort na- « turelle s'en suive, à une potence qui, pour cet effet, sera « dressée en ladite place publique. Ledit Antoine Michel « sera néanmoins, par un préalable, appliqué à la ques- « tion ordinaire et extraordinaire, pour découvrir les « complices de son crime, et condemnons en outre en « 100 livres d'amande envers le Roy et aux dépens. »

B. 278. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 163 pièces, papier.

1705. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences préparatoires pour le récolement et confrontation des témoins dans l'affaire Antoinette Richard, accusée d'avoir empoisonné Jean Larrival. — Rapport de trois docteurs en médecine sur l'autopsie du cadavre et les effets de l'arsenic sur l'estomac. — Lettres monitoires de l'évêque d'Agen, enjoignant « à tous et chacun des fidelles qui auroint con- « noissance desdits faits pour les avoir vus, scus, ouy-dire « ou autrement, de venir incessamment à révélation, sous « paine d'escomuniquation d'icelle, après la troisième pu- « blication. » — Lettres des curés pour attester la publication de ces lettres monitoires dans leurs églises. —

Sentence condamnant Duffet, Lassaigne, Gayral, etc., à rétablir dans son état primitif le vivier de Mre Sébastien Pérès, qu'ils avaient comblé de terre et autour duquel ils avaient arraché quelques arbres. — Procédure contre Roussel, accusé de violences sur la personne de son métayer. — Mémoire détaillé de la saisie de ses meubles.

B. 279. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1706. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Jean Brissaud, nouveau converti, accusé d'avoir rejeté l'hostie après la communion. — Lettre de l'intendant La Bourdonnaie et du maréchal de Montrevel aux consuls de Valence, où ce sacrilége avait été commis, leur enjoignant de porter la connaissance du fait au présidial d'Agen. — Sentences : condamnant à avoir la tête tranchée le sieur de Redon, contumax, convaincu du crime d'homicide sur la personne de Jean-Joseph de Chemillac, « et sera le pré« sent jugement exécuté figurativement. » — Condamnant Nicolas C... et Pellissié à être pendus, pour avoir témérairement homicidé François Caulaunier, soldat. — Lettres de grâce accordées à Nicolas C.., ancien soldat, âgé de 62 ans. — Requêtes : de Toinette Laurant contre Jean Ollivier, de Genève, qui « se prévalant de la faiblesse du sexe de la « plaignante, » s'était fait faire une donation entre-vifs. De Jacques Prat, bourgeois et maître apothicaire de Duras, contre Jean Malardeau, soi-disant médecin, et Jean Boutin, qui, dans une procession, s'étaient violemment emparés de la première place pour porter le poële au mépris des justes réclamations du plaignant. — Requête reconventionnelle de Jean Malardeau, demandant une information sur les faits qui avaient eu lieu à la procession et à l'église.

B. 280. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 49 pièces, papier.

1706. — Sénéchaussée Criminelle. — Procès-verbal de prise de corps et interrogatoire de Jean Lacoume, soupçonné de prendre part aux factions suscitées par les nouveaux convertis. — Certificat du curé de Mirepoix sur la religion catholique de l'accusé. — Ordonnance de libération. — Requêtes : de Jean Bouyer, curé, contre Gaillard Clergou, qui recevait chez lui « des vagabonds et des gueuses » et qui avait répondu par des violences aux observations du plaignant ; — de Bernard Vidalot, curé de Floyrac, contre Jean Chaubard et Charles Lormand, notaires, qui l'avaient insulté, parce qu'il avait voulu communiquer à Marie Antonny, malade, un acte de donation rédigé en secret, passé en son nom. — Requête reconventionnelle de Charles Lormand contre Vidalot, qui l'avait injurié et frappé dans l'exercice de ses fonctions.

B. 281. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1705-1710. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Samuel Lichigary, marchand d'Ortès, en Béarn, accusé d'avoir voulu séduire un particulier pour s'emparer de la citadelle de Bayonne, et l'employer contre le service de Sa Majesté : — Dénonciation de Bertrand Bourdeaux contre Lichigary. — Arrêt du Conseil d'État et commission du Roi déléguant le sieur de Labourdonnaie, intendant, pour juger cette cause en dernier ressort dans tel présidial qu'il voudra. — Information, décret de prise de corps. — Interrogatoires de l'accusé. — Jugement de règlement extraordinaire par le sieur de Labourdonnaie. — Récolement et confrontation des témoins. — Jugement par le sieur de Labourdonnaie et les officiers du présidial portant qu'il sera plus amplement informé contre ledit Lichigary pendant un an. — Arrêt du Conseil d'État et commission du Roi qui délègue Guillaume-Urbain de Lamoignon pour continuer l'instruction du procès commencé par de Labourdonnaie, ci-devant intendant. — Requête de l'accusé tendant à faire prononcer son élargissement. — Sommation au sieur Bourdeaux, dénonciateur, de fournir des preuves. — Conclusions du procureur du Roi. — Jugement définitif déchargeant Lichigary de l'accusation, condamnant le sieur Bourdeaux, dénonciateur, aux dépens, sans préjudice du pourvoi en réparation, — État sommaire des dépens adjugés, fait par le conseiller rapporteur. — Requêtes de Guillaume Borie, consul ; de Jean Bissière, contrôleur ; de Martial Bissière, bourgeois, etc., de la juridiction de Tournon, contre de nombreux séditieux qui avaient brûlé leurs maisons et commis des désordres. — Liste des rebelles. — Arrêt du Conseil d'État et commission du Roi déléguant le sieur de Labourdonnaie pour juger ces factieux en dernier ressort en tel présidial qu'il désignera. — Interrogatoires de divers accusés de Tournon et du Quercy. — Sentences préparatoires. — Ordonnances du Roi pour la mise en liberté de trois prisonniers détenus à Agen.

B. 282. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1707. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre la mémoire de Nérée Galliné, nouvelle convertie, morte relapse. — Procès-verbal de la nomination de Zacharie Gardette comme curateur à la mémoire de la défunte. — Sentence ordonnant l'interrogatoire des témoins, la confrontation audit Gardette. — Information ; — décret de prise de corps, et jugements préparatoires contre Guillaume et Anne Larroque, accusés du meurtre du sieur Thouron, prébendier en l'église collégiale Saint-Caprais. — Requêtes : de Jeanne Campredon contre les sieurs Testas de Bordedie, Bernède et autres, qui avaient pillé la maison de feu Jean Lestrade dont elle était l'héritière testamentaire ;

— de Marguerite Brocas contre demoiselle Causade, pour injures et excès ; — de Messire Arnaud de Gondon de Genouillac, premier baron de Guyenne et d'Armagnac, pour faire rechercher les auteurs de vols nombreux de bois et de meubles commis dans ses maisons et ses forêts. — Lettre du même à l'évêque d'Agen pour le prier de frapper des censures ecclésiastiques les voleurs, receleurs et les témoins qui ne révèleraient pas ces délits ; — de Jean Gaubert, consul, contre Rieu et Jean Labrunie qui l'avaient frappé « portant son chaperon ; » — de Léonard de Marabat, contre le seigneur de Castella, qui l'avait maltraité et détenu vingt-quatre heures sans nourriture, parce qu'il avait déposé contre Rieu.

B. 283. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1708. — Sénéchaussée Criminelle. — Copies des arrêts du Parlement de Bordeaux sur la succession de messire Jacques Stuart de Cossade, comte de La Vauguyon. — Information sur le meurtre de Jean Arbus. — Requêtes : de messire Augustin Sebastiani, seigneur abbé de Clairac, contre Nicolas Dugros et Jean Darnaud, qui avaient détourné le blé des dîmes affermées à Sansom, Marraud, Salomon Casaux et Jean Vignaux ; — de Taberly, curé, contre Batifolie qui l'avait injurié et qui avait coupé des arbres de son enclos ; — de Charles Lecomte, sieur Delatour, contre Boissière, curé, qui avait enlevé son valet pour le faire emprisonner à Villeneuve, et s'était emparé de ses effets. — Procédure contre Marie B..., veuve d'Etienne de B..., pour raison « de sa vie scandaleuse, grossesse et accouchement. » — Décret de prise de corps et interrogatoire de Jean Bourges, de Delpech, Aché, Allègre, etc., accusés d'avoir employé la violence pour défendre Jean Bourges, réfractaire, désigné par le sort pour servir dans les milices du Roi.

B. 284. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1709. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Cosson, dit Laverdure, et Saint-Marc, accusés d'excès et de violences commis la nuit, avec port d'armes, contre Sarrau de Gibel. — Sentences : déclarative de compétence ; — définitive, condamnant Cosson à cinq ans de galères, ordonnant la continuation de la procédure contre Saint-Marc. — Sentence condamnant Fourcau, convaincu d'exposition de fausse monnaie, à cinq ans de galères. — Requête au Parlement de François Daunefort, conseiller du Roi, magistrat au siége d'Agen, contre Jean de Biénassis, conseiller, qui l'avait accusé d'avoir « jugé précipitamment » dans une affaire personnelle soumise à son arbitrage. — Arrêt portant commission au lieutenant-général pour en informer.

B. 285. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 70 pièces, papier.

1710. — Sénéchaussée Criminelle. — Requêtes : de Marie Lasfargues de Penne contre noble Montplaisir de Broqual, qui avait enlevé son frère pour le service militaire et l'avait emprisonné ; — contre Mlle de Montplaisir, qui avait insulté la suppliante et l'avait fait battre par ses domestiques. — Information. — Requête du procureur du Roi, au sujet d'un vol commis la nuit, dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Encontre. — Information. — Sentence de réglement. — Procédure contre Madeleine Gillard qui avait fait un payement avec trois sols de fausse monnaie. — Sentence déclarant que le crime de vol commis la nuit avec effraction, poursuivi à la requête de Jean Gauzée, est de la compétence du vice-Sénéchal. — Procédure contre Etienne V..., curé de La Sauvetat-de-Savères, accusé par deux de ses paroissiens du crime d'inceste spirituel. Sentence « faisant droit définitivement aux parties, à faute « par ledit V..., d'avoir fait avérer les lettres produites, « avons icelles rejetées du procès, et sur le crime d'in« ceste spirituel, avons mis les parties hors de procès, « renvoyons V... en la cour de l'Officialité, les dépans de« meurant compancés. »

B. 286. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1710. — Sénéchaussée Criminelle. — Requêtes : de Barthélemy Desbout, prieur de Saint-Jean de Castets, contre trois « marqueurs de ses dîmes » par lesquels il avait été trompé ; — de Messire Jean de Gironde, seigneur de Castelsagrat, au sujet des trois quarts de la dîme de Planeles, qu'il possédait de temps immémorial, et que lui disputait par la violence Jean de Laurens, curé de Monjoy. — Procuration de Jean-Jacques Regnault, comte de Barres, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Gervais et de Saint-Protais d'Eysses, demeurant au château de Barres, près d'Etampes, à Michel Delmas, pour intenter une poursuite au sieur Carrière, curé de Saint Etienne de Villeneuve, qui avait fait enlever sous le pressoir des vins appartenant à l'abbaye. — Requête de Delmas, mandataire. — Information. — Requêtes : de Flotard de Cours, seigneur de Lescalle contre Cusson qui l'avait injurié et menacé ; — reconventionnelle de Cusson contre de Cours, alléguant les mêmes griefs. — Procédure contre Navarre et Salles, accusés d'avoir mis en circulation un écu nouveau de cinq livres jugé faux. — Sentence affirmant la compétence du présidial. — Sentence de règlement extraordinaire. — Arrêt du Parlement de Toulouse condamnant les accusés à être fustigés par les rues et carrefours et bannis dix ans du ressort de la Cour. — Ordonnance du présidial, postérieure de dix mois à cet arrêt du Parlement, prescrivant une nouvelle vérification de l'écu en question.

B. 287. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1711. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure pour la poursuite de vols « nocturnes. » — Sentence définitive condamnant Antoine Chanon, reconnu coupable, à être pendu. — Requêtes : de Jean Larroche, sous-fermier judiciaire de la terre et seigneurie de Lafox, contre noble Étienne de Cunolio, au sujet de contestations sur les dimes suivies de menaces ; — d'Antoine, marchand de Bordeaux, contre Philippe Massias, son débiteur, qui avait fait banqueroute ; — d'Antoine Vistorle, curé de Saint-Jean de Montauriol, contre Hugon, prêtre, qui avait excité un tumulte pour interrompre sa messe, parce qu'il prétendait avoir des droits sur la cure de Montauriol. — Requête opposée de Hugon. — Information. — Procédure au sujet de la mort de Jacques Froumentin, tué par un soldat dans un tumulte suscité à Port-Sainte-Marie pour défendre un réfractaire. — Information sur une attaque dirigée contre les gens de justice chargés de conduire le prisonnier. — Monitoire de l'évêque d'Agen pour obtenir des révélations. — Procès-verbal de rébellion et information, faite à la requête du sieur duc de La Force, contre le sieur Fraiche, ses sœurs et autres. — Plainte et information, de Jean Malbecq, procureur d'office, contre Jean Gaubert et sa femme, qui l'avaient insulté, s'opposant à une visite domiciliaire où il devait recevoir des déclarations au sujet de la grossesse d'une femme inconnue.

B. 288. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1712. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre trois accusés de vol nocturne.—Jugements de compétence et de règlement extraordinaire. —Sentence définitive condamnant D... à être pendu, après avoir subi la question, et les deux autres accusés, contumaces, à la même peine.—Sentence condamnant Jeanne Gillard, convaincue de vol avec effraction, à être battue de verges dans les rues et carrefours de la ville, et bannie dix ans du ressort. — Procédure, faite à la requête de Guillaume de Boissonnade, chanoine et chantre de l'église cathédrale d'Agen, contre Bouzeran, huissier, et ses enfants, commis au greffe, et contre Saubas, banqueroutier, et son épouse. — Requêtes : de Bernard Ferrand, sieur d'Albaret, contre le seigneur de Cessac, qui lui avait soustrait « parmi quantité d'anciens « titres et papiers » des actes qui auraient pu servir contre lui ; — de dame Joseph de Rébé, marquise dudit lieu (Lyonnais), douairière de haut et puissant seigneur Eléonor Dumaine, chevalier, marquis du Bourg, brigadier des armées de Sa Majesté, au sujet d'une soustraction de titres ; — de Henri de Momié, seigneur de Bonnel, sur différents vols de Gauché, son métayer.

B. 289. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1713. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : condamnant Bouzeran, greffier, poursuivi comme coupable d'excès, par Anne Dariolan, à 10 livres d'amende, avec défense d'user à l'avenir « d'icelles façons d'agir » ; — condamnant des accusés de vol nocturne l'un à être pendu, l'autre à être fustigé et banni ; — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce accordées au sieur de Saint-Mézard, condamné à mort pour avoir assassiné Jean Dardes. — Réponse de Pontchartrain, chancelier, à la question de savoir si les lettres de grâce ne portant pas le titre d'écuyer, pris par Saint-Mézard dans le procès, pouvaient être entérinées. — Sentence condamnant pour excès Antoine Boudet, lieutenant dans le régiment d'Haudetot, à 150 livres de dommages-intérêts.

B. 290. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1713. — Sénéchaussée Criminelle. — Requêtes : de dame Marie Louise de Libène contre Charles d'Orte de Laplasse, son mari, pour insultes, excès et menaces de mort ; — de Michel Duchassain de Roche, pour attaque nocturne ; — de Jean Berné contre noble Jean du Lion, pour coups et menaces — Cahier d'information par les consuls de Valence contre Philipp, conseiller du Roi, pour tentative d'assassinat sur la personne de Joseph Reynaud. — Requête, au sujet d'excès, de Françoise de Mésangers, portée à la cour sans passer par l'ordinaire de Port-Sainte-Marie, vu son privilége de fille de gentilhomme. — Procédure contre Pierre B..., accusé de vol sacrilége dans une église.

B. 291. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1714-1715. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence condamnant à mort trois accusés, contumaces, convaincus d'avoir assassiné le sieur de Prats. — Procédure contre Bourdallié, curé de Dominipech, accusé d'avoir béni le mariage de plusieurs nouveaux convertis, sans avoir publié les bans, et sans avoir averti les curés de la paroisse des conjoints. — Copie de la sentence définitive de l'Officialité prononçant la suspense contre Bourdallié, déclarant sa cure vacante et condamnant l'accusé à un an de retraite et de pénitence. — Procédure contre les nouveaux mariés.— Sentence définitive du présidial déclarant : « ledit Bourdallié duement atteint et convaincu d'avoir contrevenu « aux ordonnances royaux et formes prescrites par l'Eglise « dans l'impartition des bénédictions nuptiales aux nou« veaux convertis et autres ; pour réparation de quoi, « avons condamné et condamnons ledit Bourdallié à servir « de forçat à perpétuité dans les gallères du Roi, en la « somme de 50 livres, applicables à la réparation de l'église

« de Dominipech, et en 300 livres d'amende envers le Roi ; » condamnant quarante nouveaux mariés, à diverses réparations, amendes et rétractations, à se séparer, etc., « et de se retirer incessamment devers le sieur évêque « d'Agen, pour, après leur avoir imposé une pénitence sa- « lutaire, être de nouveau procédé à la célébration de leurs « mariages, par tels prêtres qui seront commis par ledit « sieur évêque, et jusques à ce, leur faisons inhibitions et « défenses de se hanter et fréquenter, à peine de punition « exemplaire ; » condamnant divers contumaces, convaincus d'avoir favorisé lesdits mariages, à 5 ans de bannissement. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu sur l'appel de Bourdallié, confirmant la sentence du présidial.

B. 292. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1714-1715. — Sénéchaussée Criminelle. — Copies d'un arrêt du Conseil d'État et d'une ordonnance du Roi, relativement aux priviléges des consuls d'Agen, combattus par divers arrêts du Parlement de Bordeaux et par l'opposition du présidial. — Requête du procureur du Roi pour informer contre Saignes, procureur d'office de Beauville, « coupable pour avoir mal parlé du Roy, non pas contre « sa sacrée personne directement, mais de ses actions, et « par là indirectement parlé contre le Roy. » — Procédure au sujet d'un rapt commis par Jean Bernadou, sieur Dugal, lieutenant dans le régiment de l'Ile-de-France, intentée sur les requêtes de Marie Duran et Charlotte Marboutin. — Sentence condamnant Bernardou à 50 livres d'amende envers le Roi, et 3,000 livres envers Charlotte Marboutin, et ordonnant que la procédure sera continuée sur l'accusation formée par Marie Duran. — Requête d'Antoine Darfeuille, conseiller du Roi, lieutenant principal par matricule du siége présidial, et sénéchal d'Agen, contre le sieur de Coquet, président aux requêtes du palais, qui avait fait une saisie chez lui, sans motifs, et en alléguant faussement une signification qu'il n'avait pas faite. — Requête de Suzanne Decanne de Peffauré contre Jean de Bassat, écuyer, sieur de Monrecourt, qu'elle accusait de rapt.

B. 293. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 104 pièces, papier.

1715. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure : contre Anne Laveau, relapse. — Information pendant sa maladie et après sa mort. — Procédure contre Joseph Labénazie, curé de Frayssés, poursuivi pour excès par deux de ses paroissiens. — Requête de Labénazie, exposant ses griefs contre Duthène, procureur du Roi, et contre ses accusateurs. — Information. — Procédure contre un officier inconnu qui avait assassiné Guillaume Ribeyrolles. — Monitoire de l'évêque d'Agen pour obtenir des témoignages. — Procédure contre Vidalot Barte qui avait tué par imprudence Ambroise Nègre. — Lettres de rémission. — Sentence ordonnant leur entérinement. — Procédures : contre Abel Roland, ancien calviniste, mort relaps ; — contre la femme de Gondat, malade, qui refusait les sacrements. — Requête de Joseph de Rangouze, chevalier, ancien mousquetaire du Roi, contre son meunier qui l'avait frappé.

B. 294. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1715. — Sénéchaussée Criminelle. — Requêtes : de Sébastien de Redon, seigneur des Fosses, sur des vols commis par deux domestiques ; — de Joseph de Brossard, écuyer, sieur de Breaux, contre B..., son neveu, pour injures et menaces. — Procédure contre Boissy, curé, accusé d'avoir célébré le mariage de quelques nouveaux convertis sans les formalités requises. — Arrêt du Parlement de Bordeaux déléguant l'information au procureur-général. — Procédures : contre Antoine Bonpart, dragon, pour crime de bigamie ; — contre Sabatié et autres, accusés d'avoir donné à boire et à manger pendant le service divin.

B. 295. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1716. — Sénéchaussée Criminelle. — Information contre le sieur de Preissas, juge, à la requête de Jean Vendemini, abbé, vicaire général et administrateur de l'abbaye de Clairac pour le chapitre de Saint-Jean-de-Latran de Rome, seigneur abbé dudit Clairac. — Information sur les griefs réciproques de Joseph de Bessières, conseiller du Roi, et de Pierre Baguès. — Sentences : condamnant Guillaume Goris, convaincu de vol nocturne, à être pendu après avoir subi la question ; — condamnant à la même peine Jean Delprat, coupable de vols avec effraction, et de vol sur le grand chemin. — Procès-verbal de l'audition sur le banc de la question. — Sentence déclarant le vice-sénéchal incompétent pour juger une question de vol simple sans effraction et renvoyant l'accusé Salomon Mériq et la procédure devant le lieutenant criminel pour que le procès soit fait suivant l'ordonnance.

B. 296. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1716. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence condamnant Pierre Bajouet, coupable de vol avec effraction, aux galères à perpétuité, à 100 livres d'amende et aux dépens. — Information sur le meurtre du sieur Groussou, capitaine au régiment de Nivernois. — Requête du procureur du Roi au sénéchal pour lui demander d'obtenir de l'évêque un monitoire dont il précise les questions. — Procès-verbal de révélations faites après la publication du monitoire. — Requête de Charles de Malvain, chevalier, marquis de Montazet, et de Nicolas de Garaud, son officier, sur une tentative d'assassinat. — Grosse de la procédure,

faite devant l'ordinaire de Marmande contre Mathias Mausacré, accusé du meurtre de Joseph de Saint-Germe d'Arronques. — Sentence définitive du présidial ordonnant l'entérinement des lettres de grâce obtenues par Mausacré.

B. 297. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 102 pièces papier.

1717. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentences : condamnant Isabeau Lacroix, femme de Géraud Longe, coupable de vol nocturne, avec effraction et recel, à être pendue ; — Marguerite Daunac, accusée des mêmes crimes, à être fustigée, marquée d'une fleur de lis sur l'épaule, et bannie 5 ans du ressort de la Sénéchaussée ; — à être pendu Antoine Muretor, dit la Trinité, soldat de la compagnie Colonnelle du régiment de la Marine, convaincu d'avoir assassiné Jean Lafargue ; — à 10 ans de galères Guièze et Baptiste Leclerc, complices de ce meurtre. — Lettres : du chancelier au procureur du Roi pour faire surseoir à l'exécution, au cas où il interviendrait une condamnation à mort ; — de commutation de la peine de mort en celle des galères à perpétuité pour Muretor ; — de commutation de la peine de 10 ans de galères en celle de la transportation au Mississipi pour Antoine Guièze.

B. 298. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1717. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure et sentence, de règlement sur la requête de messire Arnaud de Gordièges, seigneur prieur de Rives, demandeur en crime d'assassinat, contre Bernard Auricoste, sieur de Montaut, et deux complices. — Procédure contre Jean Casanobe accusé d'avoir tué un soldat, dit l'Éveillé, qu'il avait pris pour le meurtrier de son fils. — Lettres de rémission. — Copie de la procédure faite par-devant le juge bailli, civil et criminel du duché de Lauzun, assisté de deux avocats en Parlement, contre Jean de Trévey, sieur de Pascalet, qui avait assassiné Jean Serres, garde-chasse de Monseigneur le duc de Lauzun. — Jugement condamnant l'accusé à avoir la tête tranchée. — Sentence du présidial ordonnant l'entérinement des lettres de grâce obtenues par le sieur de Pascalet.

B. 299. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1717. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence condamnant à être pendu Hugues Pech Magre, convaincu du crime de vol avec effraction. — Procédure contre Jean Arnaud et trois autres prévenus de suivre la R. P. R. — Rapport de deux prêtres, choisis comme experts, sur les livres saisis chez les accusés. — Sentence définitive : condamnant Arnaud à être pendu et à 500 livres d'amende, « pour avoir sollicité à faire des exercisses de la religion « autres que celle de la catholique, apostolique, romaine, « et fait le prédicant ; » condamnant un autre relaps « à « estre renfermé dans la manufacture pendant le reste de « ses jours, pour y être instruit et nourri à ses frais. » — Sentence contre des vagabonds convaincus de vols avec effraction, condamnant l'un aux galères à perpétuité, l'autre à la marque, un autre à l'exposition publique, et de plus ces deux derniers au bannissement perpétuel hors du ressort. — Procédure contre noble de L... de P... accusé du meurtre de Raymond Bousquet, sieur d'Abadie. — Sentence condamnant, par contumace, le sieur de L... à avoir la tête tranchée, à 500 livres d'amende, à 4,000 livres de dommages-intérêts à payer au sieur de La Faurie, père de la victime.

B. 300. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1718. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure, à la requête de Pierre Boudain, sur un vol nocturne avec effraction. — Information contre Bertrand Pommarée soupçonné du crime. — Sentence ordonnant plus ample informé et relaxant Pommarée des prisons, à charge de se présenter quand il en sera requis. — Sentence condamnant aux galères à perpétuité Jacques Coustou, convaincu de vol nocturne. — Procédure à la requête de Jean d'Escala, écuyer, sieur de Parsac, contre son métayer, pour insulte et menaces. — Copie de la procédure faite, devant l'ordinaire de Beauville, à la requête de Gabriel Garry, demandeur en excès, contre le sieur de La Barrère et autres accusés condamnés à des amendes et dommages intérêts. — Requête d'Étienne Lacombe, concierge de la Cour, emprisonné à la suite d'une évasion, pour obtenir son élargissement, attendu que le prisonnier évadé s'était volontairement remis entre les mains de la justice. — Information suivie d'une ordonnance d'élargissement. — Requête de François Amable de Monnetay, chevalier, seigneur, marquis de Chasseron, lieutenant-général des armées du Roi, sur une rébellion envers Delprat, huissier, signifiant des actes au sujet de la succession de Gilberte de Monnestay de Chasseron, veuve de messire Charles de Montpezat, chevalier, comte de Laugnac.

B. 301. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1719. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence d'entérinement des lettres de grâce obtenues par Jérôme Soulier, condamné pour le meurtre commis sur la personne de Jean Darde. — Requêtes : d'Antoine de Galibert, écuyer, seigneur haut justicier de Faugueroiles, contre deux de ses tenanciers qui avaient insolemment refusé de lui obéir ; — de dame Anne de Lusignan, marquise de Lusignan, conjointement avec Danglade, garde-chasse de ses terres, pour une tentative d'assassinat contre Danglade. — Information sur l'évasion de Pierre Escoutet, relaps, condamné à être

enfermé dans l'hôpital et manufacture; « depuis quelque « temps la manufacture est occupée, par ordre du Roy, à « servir de magasin pour la fourniture des vivres de « l'armée servant sur la frontière d'Espagne; à raison de « quoi les portes s'ouvrant continuellement pour l'entrée « et sortie des chevaux et charrestes chargées de grains ou « farines, ledit Escoutet s'en serait prévalu et s'est évadé « de ladite manufacture. — Requête de Jacques Noguères, sieur de Roussel, demandeur en excès et réparation d'injures, contre Jean Jacquellot. — Conclusions du procureur du Roi pour ordonner des excuses et faire défense à Jacquellot d'user à l'avenir de semblables façons de faire.

B. 302. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1719. — Sénéchaussée Criminelle, — Sentence condamnant un accusé de vol avec effraction à être pendu. — Copie de la procédure faite par-devant le parquet de Penne contre Bertrand Masquard, accusé d'homicide sur la personne de noble Jean-Baptiste de Masparautte, sieur de Saint Sylvestre, avec la sentence condamnant Masquard à être pendu. — Information à la requête : de messire François de Carbonnières, seigneur, marquis de Lacapelle-Biron, demandeur en excès, contre quelques-uns de ses tenanciers; — de messire Bernard de F..., seigneur de La S..., contre ses trois fils, François dit S..., Charles, dit le chevalier de R..., et Antoine, sieur de M..., qui avaient pillé sa maison pendant son absence; — de Jacques de Champier, écuyer, capitaine au régiment royal d'infanterie des vaisseaux, contre Couleau et Pierre Batifolie, qui avaient incendié une de ses métairies.

B. 303. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1720. — Sénéchaussée Criminelle. — Requête d'Anne de Molinier, contre Jean Noyrit, pour tentative de viol. — Information. — Cahier de procédure faite devant l'ordinaire de Tonneins contre Romat, qui entretenait un commerce scandaleux avec sa nièce. — Procédure et sentence préparatoire contre Pierre L..., accusé de tentative d'assassinat sur la personne de Louis Lourmes, sieur de La Barrère, ci-devant capitaine dans le régiment d'Orléans. — Information, sur la requête en excès de Vendemini, prieur de l'abbaye de Clairac, et sur les requêtes opposées de Buard, curé, et de Bernard Boitteau, consul et juge de la police de la ville, au sujet d'un conflit entre eux pour un emprisonnement arbitraire. — Requête de Jean Claude de Sarrau, écuyer, capitaine dans le régiment de Piémont, contre Ricard, archer, qui avait blessé à coups de sabre Saint-Jean, soldat de sa compagnie.

B. 304. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1721. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre divers accusés d'assemblées illicites avec port d'armes. — Sentences : déclarant que cette affaire doit être jugée par le présidial conjointement avec le prévôt; — ordonnant main-levée de la saisie de certains meubles et effets, opérée arbitrairement chez Jeanne Latreille, une des accusées, avec « inhibitions et défances, de ladite Cour, à tous huissiers, sergents et archers, d'uzer à l'avenir contre ladite « Jeanne Latreille, pour raison du cas dont s'agit, d'aucune saisie ni exaction. » — Requête de noble Charles de La Pascalie, écuyer, sieur de Rochemond, contre la dame de Laprade, qui avait fait détruire le banc que la famille du plaignant possédait depuis plus d'un siècle dans l'église de Cabalsau. — Sentence déclarant qu'il n'y a pas lieu de retenir la compétence d'une demande en crime d'assassinat, et renvoyant la cause et les parties au juge du lieu où le crime a été commis. — Procédure faite, à la requête de Pierre Desbale, sur un vol de cinquante-trois rouleaux de tabac. — Sentence définitive contre les trois accusés condamnant l'un à être banni pendant 3 ans du ressort de la Sénéchaussée, les deux autres, contumaces, aux galères à perpétuité, chacun à 30 livres d'amende, et tous solidairement à 4,000 livres de dommages-intérêts envers Desbale.

B. 305. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 128 pièces, papier.

1722. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Jacques Moncenot, soldat, qui avait tué Jean Roux dans une rixe de cabaret. — Lettres de grâce, et sentence d'entérinement. — Information, à la requête de Girard, contre Béchet, qui l'avait insulté dans un charivari, lors de ses secondes fiançailles. — Information, à la requête du sieur d'Espaniol, lieutenant en l'ordinaire de Saint-Bauzel, contre Cassanet et ses complices, qui lui avaient dressé un guet-à-pens. — Procédure par-devant Hugues de Cantagrel, avocat en Parlement, conseiller du Roi, magistrat juge royal civil et criminel, assesseur, commissaire examinateur pour le Roi en sa Cour de Villeneuve d'Agen, à la requête d'Agnès Borie, demanderesse en excès. — Procédure contre Elie Marsalès, accusé de sacrilége et trouble fait au service divin. — Injonction à l'ordinaire de Tombebœuf, de remettre cette affaire à la Cour. — Sentence condamnant ledit Elie à être renfermé dans une manufacture ou un hôpital, pour y rester tant que sa démence durera.

B. 306. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 95 pièces, papier.

1723. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure, à la requête de Jean de Lafon, sieur de Mélac, demandeur en excès, contre Louis L... et deux autres. — Information, à la requête d'Étienne de Secondat, seigneur baron de Laperche, contre Antoine Granier, qui avait refusé avec menaces, sur les sommations faites par un huissier, de payer les arréra-

ges d'une rente reconnus en justice. — Requête d'Arnaud de Postel, écuyer, seigneur de Saint-Philip, pour obtenir la poursuite d'un vol commis à son préjudice. — Monitoire accordé par l'Official de Condom. — Lettres closes des révélations faites à la suite du monitoire.—Arrêt du Parlement de Bordeaux pour ordonner l'ouverture de ces lettres, nonobstant le « prétexte de l'appel d'appointement « d'élargissement. » — Information à la requête d'Antoine Lacoste, jurat, contre le duc d'Aiguillon, qui, au mépris des priviléges de la communauté d'Aiguillon et d'un arrêt du Parlement, avait nommé les 4 consuls de son autorité privée, en refusant par deux fois de les choisir sur la liste de huit sujets présentée par la communauté.

B. 307. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1724. — Sénéchaussée Criminelle. — Information contre François de C..., à la requête de son père, seigneur de L..., au sujet de ses insultes et de ses tentatives pour s'emparer de quelques propriétés. — Procédure contre Thomas Rapeau et divers accusés de vol avec effraction, et de violence publique en la personne de Jeanne Gillard. — Sentence condamnant l'un à 1 an de bannissement, « avec injonction de garder son ban sous « peine de la hart ; » un second, contumace, à 3 ans de bannissement ; mettant les autres hors de cause. — Arrêts du Conseil d'État : concernant les frais de justice ; — réglant les frais et vacations des officiers qui font des descentes sur les lieux, etc., « scavoir : aux lieutenants « généraux criminels des Sénéchaussées, siéges présidiaux « de Bordeaux, Bayonne, Périgueux, Limoges, Saintes, « Agen et Cognac, lorsque le Roi sera seul partie, 10 « livres pour leur dépense, celle de leurs valets, domesti- « ques et chevaux ; et, lorsqu'il y aura partie civile, leur « sera payé la somme de 8 livres pour leurs vaca- « tions. » — Information à la requête de François de Fayolles, écuyer, sieur de Laval, contre deux de ses parents qui l'avaient menacé et frappé.

B. 308. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1724. — Sénéchaussée Criminelle. — Information contre divers filous qui trompaient au jeu. — Sentence du présidial, conjointement avec le prévôt, condamnant Pierre Cruzel, coupable d'assassinat, à avoir « les bras, jambes, « cuisses et reins rompus vif, et demeurera sur ledit écha- « faud tant qu'il plaira à Dieu le laisser vivre. » — Requête de messire Jacques Armant d'Aurey de Brie, chevalier, seigneur marquis de Gavaudun, seigneur de Montaignac, d'Artigues et autres lieux, et de dame Marie Élisabeth de Montaud, son épouse, contre deux de leurs tenanciers qui les avaient injuriés. — Jugement de compétence et de règlement extraordinaire contre Jean Laboulbène accusé de vol et de rupture de ban. — Requête de Jean Latour de Lamarque, conseiller du Roi, commissaire aux saisies réelles, pour obtenir une information contre plusieurs dépositaires infidèles. — Requête du même « à « Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque et « comte d'Agen » pour en obtenir un monitoire. — Sentence condamnant à être pendu Grellot, contumax, qui avait assassiné Pierre Papon, sieur de Beauregard.

B. 309. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1725. — Sénéchaussée Criminelle. — Requête des consuls d'Aiguillon contre Labarrière, procureur fiscal, qui avait refusé de se lever pendant un office pour laisser entrer les consuls à leur banc réservé.— Information, à la requête de sa mère, contre Jean L..., accusé d'excès et de vol avec effraction. — Information sur une rixe, à la requête d'Antoine de Balade, dragon, servant dans la compagnie du sieur de Rassignac. — Procédure contre Mathelon Marty, accusé d'assassinat prémédité et de vol sur le grand chemin. — Sentence condamnant l'accusé à être pendu. — Procédure contre des Bohémiens et des Bohémiennes.

B. 310. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

1726. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure à la requête de Louis Martin, contre Pierre, Antoine et Jacques Martin, accusés d'assassinat prémédité avec port d'armes. — Sentence confirmant en appel un jugement de l'ordinaire de Duras. — Requêtes : d'Étienne de Raimond, écuyer, sieur de Bellegarde, contre Bezadies, pour insultes et voies de fait ; — de Pierre Goubiers, marchand, sur la violation d'une saisie réelle des biens de messire Charles de Gordiéges, seigneur de Mazières, faite sur la demande de messire Jules César de Raffin, marquis d'Hauterive ; — de Jean-Jacques de Cunolio Despalais, seigneur de Saint-Marcel, contre son valet qui lui avait volé une jument. — Procédure, à la requête de Jean Clarens, curé, contre le sieur Bézian, prêtre, secrétaire de l'évêque, accusé de l'altération d'une bulle accordée aux paroissions de Sainte-Foy. — Rapport d'experts. — Sentence de règlement. — Procédure contre Pierre Cruzel, accusé du meurtre de Géraud Cocular. — Sentence de condamnation à mort par contumace. — Lettres de grâce et rémission. — Sentence ordonnant l'entérinement de ces lettres, condamnant néanmoins Cruzel à 10 livres d'aumônes applicables 5 livres aux PP. Cordeliers, 5 livres aux PP. Minimes, pour faire prier Dieu pour l'âme du défunt ; de plus, à 200 livres de dommages-intérêts aux parents de Cocular.

B. 311. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 135 pièces, papier.

1726. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Besombes, à la requête de Maurice Nègre, demandeur, pour tentative d'assassinat commis sur sa personne. — Jugement de compétence. — Requête de l'accusé pour obtenir son élargissement. — Certificat du curé de sa paroisse pour attester sa bonne conduite et religion. — Jugement ordonnant plus ample information. — Sentence définitive libérant les accusés, condamnant Maurice Nègre aux dépens et à 500 livres de dommages-intérêts. — État des droits et frais de la procédure. Total : 105 livres 15 sous. — Instruction sur la délivrance d'une copie des actes de la procédure au sieur Nègre. — Requête de Nègre au chancelier pour faire réformer la sentence qui le condamne. — Procédure contre Astié, accusé de variations dans ses témoignages, et dans la confrontation avec Besombes. — Sentence ordonnant « qu'il passera le guichet et sera « écroué, attendu qu'il a esté mis en prison de l'ordre « des commissaires. » — Ordonnance de mise en liberté.

B. 312. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1727. — Sénéchaussée Criminelle. — Information contre Jean Poumeroulles, accusé d'avoir produit un congé sous un autre nom que le sien. — Sentence d'élargissement des prisons de la Cour, à condition pour l'accusé « de se « retirer incessamment dans son pays » — Information, à la requête de dame Anne de Lusignan, veuve de messire Jean-Joseph, comte de Lau, et à la requête de messire Armand-Joseph comte de Lau, marquis de Lusignan, contre Pierre G..., assassin de Jean-Pierre, comte de Lau, fils et frère des plaignants, ledit G... condamné par contumace et gracié continuant à porter des armes au mépris des conditions mises à sa grâce. — Information devant l'ordinaire de Lévignac, à la requête de Pierre Pézet, sieur de Germainville, capitaine de chasse de feu Monseigneur le duc de Foix, demandeur en crime d'assassinat contre Antoine Bardèche. — Procédure sur l'entérinement des lettres de grâce accordées à Bardèche. — Procès-verbal de saisie, sur l'avis d'un P. Jésuite, de quelques ballots de livres, transportés, par la Garonne, de Toulouse à Bordeaux, et soupçonnés de renfermer des ouvrages calvinistes. — Procès-verbal de l'état et visite des livres. — Conclusions du procureur du Roi, requérant main levée de la saisie : « Attendeu que dans lesdits quatre ballots et paniers, il « n'y sy est trouvé aucun livre suspect, prohibé ny « contraire à la religion catholique. » — Ordonnance de main-levée par le lieutenant-général. — Information, à la requête de Dom Gérome Deidier, religieux bénédictin et syndic du chapitre régulier du prieuré de Sainte-Livrade, pour troubles aux offices religieux et excès commis sur la personne de quelques serviteurs.

B. 313. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1728. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures contre divers accusés de vol avec effraction, terminées par des sentences : condamnant l'un aux galères à perpétuité, mettant l'autre hors de procès ; — contre plusieurs accusés d'assassinat prémédité. — Sentence condamnant l'un à 3 ans de bannissement, l'autre à 5 ans de galères, deux contumaces à 3 ans de bannissement. — Information contre Anne Ducasse, accusée de vol sacrilége avec effraction. — Sentence condamnant ladite Ducasse à être pendue, après avoir été préablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire. — Information, à la requête de Marguerite Hébrard, veuve de noble Jean de Roussigol, écuyer, sieur de La Salle, ci-devant major de la ville de Mariembourg, contre le sieur de La Pagésie, accusé d'avoir volé un cheval. — Procédure contre la mémoire de Pierre Laroque, avocat, accusé d'être mort relaps.

B. 314. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1728-1730. — Sénéchaussée Criminelle. — Informations : à la requête de dame Serenne de Raymond de Falmont, veuve de messire Étienne de Secondat, baron de la Perche, contre le sieur de L..., accusé d'excès ; — à la requête de dame Marianne de Miran, épouse de messire Jean-François, comte de Carbonnières, marquis de Lacapelle-Biron, contre François Lafage, accusé « d'actions de « mépris et manquements de respect ; » — à la requête d'Antoine Baret, écolier, étudiant en philosophie, âgé de vingt ans, contre le P. Mombet, Jésuite, qui lui avait donné un soufflet ; — à la requête de François Chapelle, juge d'Allemans, contre B..., pour injures et moqueries ; — à la requête de Pierre de Pontajon, écuyer, seigneur de Lacapelle-Trentel, et de Françoise Delard de Rigoulières, son épouse, contre Jean Delpech, pour excès ; — à la requête de François de Lagoutte, chevalier, comte de la Poujade, demandeur en excès, contre Dejean et Marie Roussille.

B. 315. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1730. — Sénéchaussée Criminelle. — Information, à la requête de Jean Royal, demandeur en excès, contre Étienne de Cassinade, lieutenant de police. — Procédures et sentences contre divers accusés de vols et d'assassinats. — Information à la requête des prêtres du Séminaire d'Agen, légataires de Mgr Hébert, leur évêque, sur des vols commis au détriment de la succession. — Mémoire contre le sieur Sabouroux, commis à la régie de la charge du lieutenant-général, compromis dans cette affaire et accusé de diverses concussions.

B. 316. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1731. — Sénéchaussée Criminelle. — Appointements : entre Jean Vital et Pierre Dumon ; — entre Jean Delfour et Pierre Séjan ; — entre Marie Montet et Louis Debuc ; — entre Jean Molinié, curé de Cassignas, et Guillaume Martin ; — « sur les dîmes novales » de Saint-Pardon, entre Pierre Bruel, curé, et le syndic du chapitre d'Aurillac ; — entre Antoine Bordelle, procureur au présidial d'Agen, et Guillaume Marcadet ; — entre dame Marie-Anne de Laborde, veuve de messire Louis Pasco de Chaban, chevalier, seigneur de Castelnoubel, et Louis Vilate, sieur de Lagrave ; — entre Marguerite Montaigne et messire Jean-François de Coquart, seigneur de Saint-Loup ; — entre Marie Roger, comte de Lévignac, baron de Castelnaud, et François Tissèdre, notaire royal. — Emancipation d'Anne Chassaigne par Georges Chassaigne, son père. — Appointement, rendu sur la requête du procureur du Roi, qui enjoint aux greffiers et autres détenteurs des minutes de la juridiction de Lacapelle-Biron de les remettre dans trois jours au greffe, s'il y en a, ou dans un lieu qui sera indiqué par le juge. — Répudiation de l'hérédité de feu son frère, par messire de Redon, chanoine de Saint-Caprais. — Verbal d'ouverture du testament de feu Jean-Jacques de Monpezat, écuyer, seigneur de l'Estelle.

B. 317. (Liasse.) — 143 pièces, papier

1731. — Sénéchaussée Criminelle. — Information contre Jean Fabre, accusé de vol avec effraction. — Sentence renvoyant, d'après les ordres du chancelier, « attendu que « l'effraction a été commise à l'intérieur, » la procédure et l'accusé devant l'ordinaire de Sainte-Livrade. — Procédure contre Françoise Vérila, vagabonde, accusée de vol sacrilége. — Sentence définitive la condamnant à être battue de verges, marquée de la lettre V et renfermée à perpétuité dans une maison de force. — Sentence condamnant Marguerite Faure « dhuement attainte et convaincue d'avoir « malversé dans son métier de revendeuse » à 5 ans de bannissement.

B. 318. (Liasse.) — 437 pièces, papier.

1731. — Sénéchaussée Criminelle. — Information, à la requête de Louis de Verdusan de Miran, chevalier, seigneur, baron de Causac, comte de Lapèze, Montégut, Saubimont, Samatan et autres places, demandeur en réparation de voies de fait contre François Martin et François Peirou. — Sentence condamnant : « lesdits Martin et Pei« rou de comparoir dans trois jours dans le bourg des « Tricheries et au lieu où est attaché le poteau en ques« tion, en présence dudit seigneur de Causac, et de telles « personnes qu'il y voudra appeler, où, estant teste nüe, « ils déclareront que malitieusement et insolament ils ont « tiré des coups de fusil sur les armoiries dudit seigneur « de Causac, dont ils lui demanderont pardon ; » en outre à rétablir les armoiries, à payer chacun 5 livres d'amende, et solidairement 100 livres au sieur de Causac pour lui tenir lieu de dommages-intérêts. — Information, à la requête de Jeanne d'Espagnol, demanderesse en révocation d'injures, contre Antoinette Mélanille. — Sentence mettant les parties hors de procès, les dépens compensés. — Procédure, à la requête de Jean Bechon, écuyer, seigneur de Caussade, patron, fondateur et restaurateur de l'église paroissiale de Saint-Pierre-de-Belvès, contre diverses personnes qui l'avaient insulté dans cette église. — Information, à la requête de messire Jean-Jacques Hercule, chevalier, seigneur de Fontenille, et Lavédan, demandeur en crime de rébellion, contre plusieurs de ses tenanciers. — Information, à la requête de messire Jules-César de Rafin, seigneur marquis d'Autherive, baron de Laroque-Timbaut, Savignac, Cessac, demandeur en crime d'assassinat tenté sur sa personne par le sieur Buran.

B. 319. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1731-1732. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure, à la requête de Henri de Lagoutte, chevalier, marquis de La Poujade, vicomte de Cours, contre divers accusés de port-d'armes et de rébellion envers la justice. — Procédure pour crime de rapt, faite devant l'ordinaire de Lauzun, à la requête de Marie Gache, contre Pierre Dellage. — Procédure faite devant l'ordinaire de Miramont, à la requête de Marie de Chapelle, demoiselle, demanderesse en excès, contre Isabeau Monier et sa fille (remise en conséquence d'un arrêt d'attribution du Parlement de Bordeaux, attendu le défaut de curiaux à l'ordinaire). — Procédure, à la requête de François Malamby, vicaire de la paroisse de Saint-Aignan, contre plusieurs de ses paroissiens qui lui avaient enlevé de force à l'autel un monitoire dont il faisait la seconde publication. — Procédure contre Jean Laporte, dit Bousquet, dragon dans le régiment de Rochepierre, accusé d'avoir assassiné Antoine Cassan. — Sentences : définitive, le condamnant par contumace à être pendu ; — ordonnant l'entérinement des lettres de grâce. — Information, à la requête de Marie Tardieu, épouse de noble Guillaume de Boissonade, contre de B..., pour excès et menaces.

B. 320. (Liasse.) — 438 pièces, papier.

1732. — Sénéchaussée Criminelle. — Information, à la requête du sieur Pierre de Gascq, ancien garde du roi, demandeur en tentative d'assassinat contre le sieur Gascq de Monréal, son frère. — Procédure contre « Jean Lefèvre, « déjà repris de justice, Charles Benard et Madeleine

« Roux, dhuement attaints et convaincus des crimes d'être « errants, vagabonds et mandiens. » — Sentence condamnant ledit Lefèvre, comme invalide, à être fustigé et renfermé pour le reste de ses jours dans un hôpital général ; Benard à deux mois, et Madeleine Roux à six mois de pareille détention. — Procédure contre Guillaume B..., vagabond, et Arnaud Fagit, accusés de vol avec effraction. — Sentence condamnant B... aux galères à perpétuité, « préalablement flétri des trois lettres G. A. L. ; » ordonnant que l'information sera continuée contre Fagit, provisoirement libéré. — Procédure, à la requête de Pierre Dutrouilh, curé de Saint-Pierre-de-Belvès, demandeur en crime de soustraction des titres et papiers dépendants de son église, contre noble Jean de Bechon, écuyer, seigneur de Caussade, et Joseph Bourgon, ancien capitaine dans le régiment de Beaujolais. — Sentence définitive relaxant les accusés, leur permettant de faire afficher la sentence et condamnant Dutrouilh aux dépens.

B. 321. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 112 pièces, papier.

1732. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures contre Larenne, accusé de vol, terminée par une sentence qui le condamne à dix ans de galères, à 50 livres d'amende et aux dépens ; — contre le sieur Courty, ancien lieutenant d'infanterie, et son épouse, et contre Larrat, Baujon et Rabin, cavaliers de la Maréchaussée à la résidence d'Agen, pour des excès, violences et faux procès-verbal par eux réciproquement prétendus, à l'occasion des ordres supérieurs. — Ordonnance de Boucher, intendant de Guyenne, qui commet le lieutenant criminel au siége d'Agen pour informer.— Sentence de la Connétablie de France, au siége de la Connétablie de la Table de marbre à Paris, donnant aux mêmes commission d'instruire et de consommer la procédure. — Sentence du présidial de règlement extraordinaire. — Audition des témoins. — Confrontation. — Récolement.— Sentence de la Cour de la Connétablie, ordonnant l'élargissement des accusés, à la charge de se présenter à toute assignation. — Acte fait à la requête du procureur du Roi de la Connétablie, par le procureur du Roi au siége d'Agen pour assigner les accusés après leur élargissement, aux fins de subir la confrontation d'un témoin. — Répétition des accusés dans leurs dépositions. — Confrontation des accusés. — État des frais et avances faites par maître Lachèse, greffier en chef du siége présidial d'Agen. Total : 1,196 livres 10 sous.

B. 322. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1733. — Sénéchaussée Criminelle.— Procédure contre divers accusés de vol avec effraction extérieure. — Information à la requête de messire Louis de Souillhac, chevalier, seigneur comte du Bourg, demandeur en excès, contre les sieurs de Fumel, frères, les sieurs Lanougarède, Delrocq et Rochemon de Martignac. — Information à la requête de Géraud de Monpezat, chevalier, habitant de la paroisse de Cardounet, demandeur en excès, contre deux inconnus. — Plainte par forme de dénonciation, faite par messire Marc-Antoine de Nargassier, seigneur de Lacépède, contre le nommé Joseph Paty et ses complices, au sujet du vol commis dans sa maison, présentée devant Messieurs « les consuls conjuges ez-causes criminelles de la ville et « juridiction d'Agen ; » le plaignant déclare ne point se rendre partie. — Jugement de compétence du présidial. — Sentence de règlement extraordinaire.— Certificats par les curés de la publication d'un monitoire. — Information à la requête de Me Jean-Antoine Viguié, conseiller du Roi, demandeur en crime de vol, contre les sieurs Théophile de Vidal, père et fils, et Marie Lissandre. — Conclusions du procureur du Roi (28 juillet) sur la compétence du sénéchal criminel : « Attendu que lesdits Théophile de « Vidal prennent la qualité de gentilshommes... et qu'il « n'y a point de curiaux dans l'ordinaire de Castelsagrat, « dans la juridiction duquel les crimes ont été commis. » —Jugement de compétence du présidial (29 juillet), contraire aux conclusions du procureur du Roi, déclarant le prévôt incompétent : « Attandeu qu'il ne s'agit point d'un « vol fait avec effraction ni assemblée illicite, mais bien « de l'exécution d'une ordonnance du juge de Castelsa- « grat... renvoie la cause et parties et l'entière procédure « devant le sénéchal civil ; » et relaxant les prisonniers. Nota sous la cote : « ledit jugement a été cassé et renvoyé « la procédure devant le sénéchal de Condom, par arrêt « du Conseil du Roi, du 20 août 1733. »

B. 323. (Liasse) — 127 pièces, papier.

1733. — Sénéchaussée Criminelle.— Requête du procureur de l'ordinaire de Prayssas, contre Guitard, accusé de vol nocturne. — Jugement de compétence du présidial, renvoyant la procédure devant l'ordinaire.— Information. — Jugement de règlement extraordinaire.— Procès-verbal de la rupture des prisons et de l'évasion de Guitard. — Sentences : condamnant deux vagabonds, accusés de vol, l'un à 5 ans de galères, l'autre à être fustigé, marqué de la lettre V et banni à perpétuité. — Informations : à la requête de Jean Roulliès, perruquier à Agen, demandeur en excès, contre Étienne de Lescases, sieur de Lamothe ; — à la requête de Jean Etienne de Beaulac, prieur et seigneur de Sainte-Croix-de-Penne, demandeur en excès, contre le comte de X... ; — à la requête de Françoise Borie, épouse de Pierre Moureau, sieur de Boissatran, contre le sieur de Péchalvet de Coissel, pour l'assassinat

de Michel Borie. — Sentence définitive : condamnant le sieur de Péchalvet, contumax, à avoir la tête tranchée, de plus à 100 livres d'amende, à 2,000 livres de dommages-intérêts envers Françoise Borie.

B. 324. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1733. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Jean Maignan, Pierre Dulucq, Michel Dumagrou et Jean Dubourdieu, accusés de l'assassinat de François Petit. — Révélations obtenues à la suite d'un monitoire. — Jugement prévôtal ordonnant l'élargissement de tous les accusés; ordonnant plus ample information contre trois d'entre eux; au surplus, condamnant le nommé Espagnet, faux témoin, à deux ans de bannissement.

B. 325. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1733-1734. — Sénéchaussée Criminelle. — Jugement sur l'appel de Jean-Guillaume de Troupenat, sieur de Lanauze, contre Chrysostôme de Jabres, président en la Cour de l'Élection d'Agen, cassant un décret d'ajournement personnel de l'ordinaire de Madaillan. — Procédure faite au greffe de Villeneuve et remise au greffe d'Agen, aux fins de l'entérinement des lettres de grâce obtenues par Guillaume Laville et Jeanil Casse, miliciens. — Procédure contre des vagabonds accusés de vol. — Sentence : condamnant Bernard Aché, bâtard, vagabond, convaincu du crime de vol, à être battu de verges, marqué de la lettre V et banni à perpétuité.

B. 326. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1728-1733. — Ordinaire d'Agen. — 105 procès-verbaux d'exposition d'enfants trouvés près de la porte de l'hôpital Saint-Jacques. — A ces procès-verbaux sont joints : 1 image et 11 billets, destinés à servir de marques ou de renseignements. — Exemples : « *Puer est* « *baptisatus.* » — « Ayes aa soien. — « Baptisée, son « nom est Marie. » — « Elle est batissée Marie Simon. « Elle a dix mois. Lon prie le sindix de l'hopital den avoir « du soin. » — 3 actes de déclaration de grossesse avec désignation du père.

B. 327. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1733-1736. — Ordinaire d'Agen. — 110 procès-verbaux d'exposition d'enfants trouvés. — 3 actes de déclaration de grossesse avec désignation du père.

B. 328. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1736-1741. — Ordinaire d'Agen. — 112 procès-verbaux d'exposition d'enfants trouvés. — 10 actes de déclaration de grossesse avec désignation du père.

B. 329. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 139 pièces, papier.

1722-1734. — Sénéchaussée Criminelle. — Arrêts du Conseil d'État : renvoyant Joseph Lagrange et ses complices, accusés de vol avec effraction extérieure devant le sénéchal d'Agen; — cassant un jugement de compétence du présidial qui renvoyait les accusés devant l'ordinaire. — Audition rendue par Jean-François Gasne, accusé du crime de désertion. — 29 états des frais, des avances, des exécutoires, des journées, etc., de diverses procédures. — Lettre de provision de dame Anne de Monpezat de Tajan, veuve de messire Jean de Berail, en faveur de Charles Foursan, nommé à l'office de juge de l'ordinaire de Preissas. — Acte de réception de Jean Dutreilh, en l'office de notaire royal de Beauville.

B. 330. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1734. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — 6 dossiers de procédures contre des accusés de vols. — Sentences prévôtales et en dernier ressort, portant condamnation : à mort, aux galères, à perpétuité, à 5 ans de galères, à 3 ans et à 10 ans de bannissement. — Jugement de compétence renvoyant Jean Boireau, accusé de vol, devant l'ordinaire, attendu qu'il n'est pas vagabond. — Procédure faite devant le juge-bailli, de Condom, à la requête du sieur Léonard Fontemoing, étudiant en physique, demandeur en excès, contre le sieur Latournerie, fils, étudiant de la même classe; renvoyée au sénéchal par arrêt d'attribution du Parlement de Bordeaux. — Information à la requête de noble Simon Daudebart de Ferrusac, écolier, âgé de 16 ans, demandeur en excès, contre Teyssèdre, notaire de Castelsagrat. — Procédure criminelle à la requête du procureur du Roi, contre la mémoire du sieur Jacob Barbe, sieur de Plantier, ci-devant juge royal de La Sauvetat-de-Caumont, mort relaps.

B. 331. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1734. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures contre divers accusés de vols et sentences prévôtales : condamnant à 5 ans de galères, à la marque G A L et à 30 livres d'amende; — condamnant Jean Fabre à être battu de verges, marqué de la lettre V, banni 10 ans; — déclarant le prévôt compétent sur une accusation de vol sacrilége; — condamnant Jean Lescrime à être pendu, — Joseph Grange, à la marque et aux galères à perpétuité, — Pierre Olivier, à 10 ans de galères, — Marie Barthelot, à être fustigée, marquée de la lettre V, et bannie 3 ans.

B. 332. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1735. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Information, à la requête de Daniel Ratier et autres, contre

les sieurs de Capdeville, de Lagrave et autres, accusés d'excès et d'attroupements séditieux. — Information à la requête de Pierre Bonhomme, prêtre, demandeur en excès, contre le sieur Courounat. — Sentences prévôtales sur divers accusés de vols : mettant hors de procès Counet, vagabond ; — condamnant Philippe A..., aux galères à perpétuité, — Marc Martet, à la même peine. — Procédure contre Jacques Rouget, Jean et Guillaumette Repéroux, accusés « d'enlèvement et d'exposition d'une fille « faitte à l'hôpital Saint-Jacques. » — Sentence définitive : condamnant, par contumace, Rouget et Jean Repeiroux à être pendu, Guillaumette à être renfermée 5 ans dans la manufacture d'Agen, pour y être entretenue aux frais de Rouget. — Information à la requête d'Etienne Villeneuve, demandeur en excès, contre Jean Fageran. — Jugement définitif : mettant Fageran hors de procès, « faute par ledit « Villeneuve d'avoir fait venir témoins en exécution de la « sentence de la présente Cour. » — Information pour noble Pierre-Joseph de Gascq, curé de Foulayronnes, demandeur en crime de vol et d'excès, contre Guillaume et Antoine Sercan. — Information par voie de recours devant le juge royal de Penne : à la requête de Marie Filliol, épouse de Luc-Delsuc, sergent dans les milices de Saubat, demanderesse en excès, contre Raymond et Catherine Nonlabade.

B. 333. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1735. — Sénéchaussée Criminelle. — Information à la requête du procureur du Roi, faite devant l'ordinaire de Monflanquin, contre les auteurs et complices de l'assassinat du sieur Espinasse, curé de Saint-Hilaire — Ordonnance portant injonction au greffier de l'ordinaire de Monflanquin, de remettre la procédure faite par les officiers dudit ordinaire, à raison dudit homicide. — Information contre Delard de L..., contumax, accusé d'être l'auteur du crime, et sentence définitive qui le condamne à être rompu vif, à payer 1,000 livres d'amende et les dépens.— Arrêt du Parlement de Bordeaux pour permettre l'exécution figurative. — Procédure contre Bertrand Sarrasin, prêtre, accusé du crime de rapt et séduction sur la personne de Thérèse Lacoste. — Sentence le condamnant à 20 ans de bannissement, à 500 livres de dommages-intérêts envers ladite Lacoste, à 400 livres pour la nourriture et l'entretien de l'enfant, à 10 livres d'amende et aux dépens. —Procédures contre des accusés de vol — Condamnations de Philippe A..., aux galères à perpétuité ; de Marc Martet, à la même peine ; de Marie Bedrines, à la marque et à 5 ans de bannissement. — Procédure contre Pierre Chabrières, accusé de tentative d'assassinat sur la personne de Marguerite Castan. — Sentence qui le condamne à 5 ans de bannissement et 200 livres de dommages-intérêts envers ladite Castan.

B. 334. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1735. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure, à la requête du procureur du Roi, contre Jacques Arpein, accusé de mendicité et port d'armes. — Sentence mettant ledit Arpein « hors de cour et de procès » et lui donnant main-levée de ses effets. — Sentence condamnant Marsalette, convaincu de fabrication et exposition de fausse monnaie, à être pendu. — Procédure contre des accusés de vol sacrilège, terminée par une sentence condamnant Louis Girard à être pendu ; Angéli aux galères à perpétuité ; Jeanne Bouyssou à être attachée au carcan avec un écriteau portant ces mots : « revandeuse, receleuse, » à être marquée, fustigée et bannie pendant 10 ans.

B. 335. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1736. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure, à la requête de Joseph Labénasie, curé de Prayssas, demandeur en excès, contre Pierre et François Fabre. — Sentences condamnant des vagabonds accusés de vol, savoir : Jean Faure à être marqué et banni à perpétuité ; Pierre Cadel à 5 ans de galères et à la marque. — Procédure, à la requête du procureur du Roi, contre Toinette de Persy, accusée d'être « prédicante de la R. P. R. » et autres.

B. 336. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 432 pièces, papier.

1736. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre le sieur Serrurier, accusé d'homicide sur la personne du sieur de Planèze de Gallé, ancien garde du Roi. — Sentence condamnant ledit Serrurier à être pendu, à 200 livres de dommages-intérêts envers de Gallé père, à 20 livres d'amende et aux dépens. — Procédure contre divers accusés de vols : Michel Mercadié, condamné à 3 ans de galères, à la marque, à 30 livres d'amende et aux dépens ; Jean Foures, condamné au bannissement, à la marque, à 10 livres d'amende et aux dépens. — Information, à la requête du procureur du Roi en la prévôté générale de Guyenne à la résidence d'Agen, faite par-devant le présidial de Condom, contre des vagabonds accusés de vols.— Sentence renvoyant les accusés et le procès à l'ordinaire de Caumont, où le crime avait été commis, attendu que les accusés ont un domicile et qu'ils ne sont ni vagabonds ni prévenus d'un crime prévôtal. — Procédure contre Jean Auchié, accusé de vol avec port d'armes sur un chemin royal et d'assassinat. — Sentence condamnant ledit Auchié à être pendu, à 50 livres d'amende et aux dépens. — Procédure, à la requête du procureur du Roi, contre Antoine Delon et Pierre Favart, accusés d'être bohémiens et mendiants. — Arrêt du Conseil d'État, attribuant au présidial

d'Agen la connaissance de cette affaire. — Sentence définitive mettant les accusés hors de procès, et leur enjoignant de se retirer au lieu de leur naissance.

B. 337. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1737-1748. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Informations diverses au sujet de port d'armes en récidive : contre Calbet, à la requête du sieur Lamartine ; — contre Jean-Pierre Pierron, à la requête de Guignard, etc. — Procès-verbaux d'arrestations de divers accusés de port d'armes. — Correspondance avec le Parlement de Bordeaux au sujet de l'état des journées des officiers et archers de la Maréchaussée.

B. 338. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 112 pièces, papier.

1737. — Sénéchaussée Criminelle. — Information, à la requête de François et Bertrand Reau, père et fils, demandeurs en excès, contre le sieur D..., prêtre. — Procédure, à la requête de dame Bonaventure de Gascq, baronne de Pujols, veuve de messire Louis de Gombault, président en la Cour des Aides et Finances de Guyenne, demanderesse en excès, contre de Rozan et autres. — Information, à la requête de Marguerite Duglas, épouse de noble Bertrand de David, écuyer, sieur Duvergé, demanderesse en excès, contre le sieur M..., fils. — Procédure, faite devant l'ordinaire de Tournon, à la requête de noble Jean de Fumel, seigneur de Roquebrune, contre noble de F..., seigneur de Saint-P..., et noble Antoine de F..., sieur de M... — Verbal contenant la plainte du sieur Vincent Dursol, marchand, à raison de certains excès commis sur sa personne par le sieur de R..., grand maître des eaux et forêts. — Information, à la requête d'Elisabeth Soureil, épouse de noble Pierre de Giniès, demanderesse en excès, contre Antoine Ducros.

B. 339. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1738. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Informations et sentences contre Pierre Massoulès et Pierre Léonard accusés de vols. — Procédure, par-devant le siége présidial de Nérac, contre François Gaillard, repris de justice, vagabond accusé de plusieurs vols commis dans le ressort de la Sénéchaussée de Casteljaloux. — Arrêt du Conseil d'État cassant le jugement de compétence, attendu que « lesdits officiers ont excédé leur pouvoir, en voulant « décider non seulement de la compétence du lieutenant « de ladite Maréchaussée, mais encore de celle des juges « qui devaient connaître des accusations conjointement « avec lui; que, d'un autre côté, ils se sont déterminés « sur ce point par la considération du ressort du siége « présidial sans considérer que les lieux où les crimes « avaient été commis n'étaient pas du ressort de la Sénéchaussée de Nérac ; » ordonnant que ledit procès sera instruit et jugé prévôtalement et en dernier ressort par ledit lieutenant de la Maréchaussée à la résidence d'Agen, conjointement avec les officiers de la Sénéchaussée de Casteljaloux ; enjoignant « aux officiers dudit présidial de « Nérac, lorsqu'ils procèderont aux jugements de compé« tence du prévost des maréchaux ou de ses lieutenants, « de statuer seulement sur la compétence ou l'incompé« tence desdits officiers. » — Jugement prévôtal condamnant Gaillard aux galères à perpétuité, à 30 livres d'amende et aux dépens.

B. 340. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 137 pièces, papier.

1738. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre les auteurs, complices et adhérents du crime de meurtre et assassinat nocturne de noble D... de St-S... — État des frais de la procédure contre le gendre, l'épouse, la fille, les serviteurs dudit D..., condamnés par arrêt du Parlement de Bordeaux « à faire amande honorable, d'avoir le « poing coupé, pendus ou rompus vifs, et ensuite brûlés « et leurs cendres jettées au vent ; » et à 500 livres d'amende et aux dépens. — Total des avances faites dans cette procédure par le greffier en chef de la Cour d'Agen : 615 livres, 18 sous — Informations : sur des demandes en excès de Jean Ségalier, procureur au Parlement de Bordeaux, contre noble Lagarde et contre Gaspard de Salledebru ; — de Pierre et Isabeau Brives, contre le sieur Thibaut, juge de Lacapelle-Biron et le sieur Bruno, officier de milice ; — du sieur Jean de Rafin, contre le sieur baron de Ferrussac ; — de noble Joseph de Lagardelle, seigneur de Malherbe, contre deux de ses tenanciers.

B. 341. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1739. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure, à la requête de Géraud Roger, sieur de Laubarède, contre Jacques Latané, accusé d'assassinat prémédité et d'incendie. — Requête de dame Gabrielle de Montesquieu de Xaintrailles, marquise de Lusignan, veuve de messire Armand de Lau, marquis dudit Lusignan, tendant à faire renvoyer les parties en cause devant l'ordinaire de Lusignan, dans la juridiction duquel les crimes avaient été commis. — Jugement prévôtal renvoyant la procédure et l'accusé devant l'ordinaire dudit Lusignan. — Procédure contre Jean Farry et Peyrouny, accusés de fabrication et exposition de fausse monnaie. — Sentence définitive condamnant Farry à la question ordinaire et extraordinaire, pour en obtenir des révélations ; ordonnant plus ample informé contre Peyrouny. — Information, à la requête de Jeanne Dulac, demanderesse en excès et tentative de viol, contre noble Théophile T... — Information, à la requête

des consuls d'Agen, contre Canot, Lecordellier et autres qui, en concurrence de la ferme du bac, faisaient passer les voyageurs sur des bateaux.

B. 342. (Liasse.) — 439 pièces, papier.

1740. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussee. — Procédure contre Tissèdre, fils aîné, P. Jeantet, Fr. Garrigues et autres, accusés du meurtre de Hugues Condis avec attroupement illicite. — Jugement prévôtal ordonnant qu'il sera procédé par censures ecclésiastiques et monitoires. — Requête présentée par le procureur du Roi, à l'évêque, afin d'en obtenir un monitoire. — Chefs du monitoire. — Lettres constatant les trois publications. — Sentence définitive condamnant Tissèdre et Jeantet à être pendus, Garrigues et autres à 10 ans de bannissement. — Informations (4 dossiers) contre des accusés de vols avec effraction, et sentences prévôtales de condamnation à mort, aux galères à perpétuité, à 5 ans de bannissement, à 3 ans de galères.

B. 343. (Liasse.) — 117 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1741. — Sénéchaussée Criminelle. — Information, par-devant le lieutenant criminel de Marmande, à la requête de Catherine Belrieu, de Virazel, héritière de feu Daugeard, demanderesse en abus de confiance contre le sieur Guérineau, agent d'affaires. — Procédure contre Jean C..., pour crime d'inceste, viol et homicide commis sur la personne de feue Anne C..., sa sœur consanguine. — Sentence condamnant Jean C... à la question ordinaire et extraordinaire. — Arrêt du Parlement de Bordeaux sur l'appel de cette sentence par le condamné, et l'appel *a minima* du procureur général, faisant droit à ce dernier seulement, et condamnant Jean C... « à faire amende honorable nud en chemise, avoir le poing coupé, être rompu vif, expirer, son corps mort jetté dans un bûcher ardent, et ses cendres au vent. »

B. 344. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 137 pièces, papier.

1741-1742. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Barthélemy Ponsoir, accusé d'exposition de fausse monnaie, terminée par une condamnation à la marque et à 3 ans de galères. — Information, à la requête du chevalier de Malbès, demandeur en excès, contre le sieur Dumoulins de Cassia. — Requête de Marc-Antoine Redon de Fonteville, abbé de Saint-Pierre-de-Maur, seigneur prieur de l'église collégiale d'Agen, au sujet du vol d'un écusson à ses armes, attaché à la stalle qu'il occupait dans le chœur de l'église. — Information, à la requête de Philippe Laporte, demandeur en excès, contre le sieur de Gascq, écuyer.

B. 345. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1742. — Sénéchaussée Criminelle. — 7 dossiers de procédures contre des accusés de vols avec sentences de condamnations à mort, aux galères à perpétuité, à la marque, etc.

B. 346. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 81 pièces, papier.

1742. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Jean Oludin, Mathieu Vignal et Françoise L..., accusés du crime d'incendie. — Sentence les condamnant à la question ordinaire et extraordinaire. — Procédure contre Jean Boudio, Pierre Fallez, dit Malbrou, et Dominique Boudio, accusés du meurtre de Jean Sabatié. — Sentence mettant le dernier hors de procès, condamnant Jean Boudio et Pierre Fallez à être rompus vifs. — Procès-verbal d'évasion de Dominique Boudio. — Procédure, à la requête de Guillaume Bouissou, secrétaire de la communauté de Paulliac, demandeur en crime d'enlèvement et lacération de testament, et de subornement de témoins, contre noble François D... de S... — Sentence définitive déclarant D... coupable sur tous les chefs et le condamnant à 5 ans de bannissement, 20 livres d'amende, 300 livres de dommages-intérêts. — Procédure contre les trois frères Pourcharèse, accusés de l'homicide de François Auchier. — Lettres de rémission obtenues par les accusés.

B. 347. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1743. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence déclarant Jeanneton Dayrie, coupable d'avortement et perte d'enfant, et la condamnant à être pendue. — Procédure par voie de recours, faite devant le juge du duché de Duras, à la requête de Pierre Garrau, sergent royal, contre divers accusés de rébellion et excès. — Information, à la requête de Gilibert Delmas, étudiant, demandeur en excès, contre noble Jean-Louis de Lamothe, Redel et Malbès. — Procès-verbal d'évasion des prisons du présidial d'Agen des nommés Jean Nicolas et Jean Bordes, qui avaient été condamnés aux galères.

B. 348. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1744. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence: condamnant à être pendu Jean Vignal accusé de vol et de faux; condamnant Pierre Saumade, convaincu de vol, à la même peine. — Déclaration faite par Pierre Saumade, après sa condamnation à mort, contre le sieur T..., consul de Sainte-Livrade. — Procédure contre Pierre Bourboüil qu'on avait trouvé pendu et qu'on accusait « d'homicide prétendu volontaire de soi-même. » — Nomination d'un curateur à la mémoire de Bourboüil. — Information contre Pierre Ferrière, soupçonné d'avoir pendu Bourboüil.

La double procédure commencée sur ces deux faits par l'ordinaire de Madaillan, avait été cassée par un arrêt du Parlement. — Information, à la requête de Joseph de Lassalle, conseiller du Roi, juge de Monclar, contre Pierre Malaure qui avait donné un soufflet au plaignant.

B. 349. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1744 — Ordinaire d'Agen. — Requête de divers négociants suivies d'informations contre Raymond Augé, accusé de banqueroute frauduleuse. — Auditions des témoins. — Récolement. — Confrontation. — Sentence ordonnant de refaire les confrontations, attendu qu'il n'est point mentionné dans le procès-verbal que les témoins aient été enquis sur la vérité des reproches ou objets contre eux proposés. — Sentence définitive (énumération des actes de la procédure en 7 pages in-4°) condamnant par contumace ledit Augé à 10 ans de galères et au payement des sommes dues. Reçu pour les épices et conclusions : 93 livres, 12 sous.

B. 350. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1745. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre des accusés de vols : Jean Roumagar, condamné à être fustigé, marqué, et banni à perpétuité ; — Marie Crose, condamnée à la même peine ; — Pierre Tarné, condamné à être pendu. — Audition rendue par ledit Tarné sur le banc de la question où on lui fit donner successivement 8 tours. — Total des frais de la procédure : 359 livres, 18 sous. — Procédure contre Raymond Laroque, garde-chasse de la terre de Casseneuil, accusé du meurtre de Pierre Gal, dit Larose, garde-bois des dames religieuses de Fongrave. — Audition de Laroque sur le banc de la question. — Procédure devant le lieutenant criminel de Marmande, à la requête de dame Valade, veuve et héritière pour moitié de Fabien Durand, contre Jean Durand, procureur de l'ordinaire de Miramont, qui se refusait à faire inventaire et s'était mis en possession de l'hérédité. — Verbal de remise de cette procédure au sénéchal criminel.

B. 351. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 103 pièces, papier.

1745. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre des accusés de vols : Guillaume Ramounet et Pierre Dega condamnés au fouet, à la marque, et à 30 livres d'amende ; — contre Jeanne Peyrefitte, et Jacquette, bâtarde, condamnées à être présentes à l'exécution dudit jugement, de plus à payer chacune 10 livres d'amende. — Requêtes en excès : de Bernard contre Lamothe Descurrein, ancien garde du Roi ; — de Joseph de Saint-Gilis, sieur de Grave, ancien capitaine de cavalerie, contre le chevalier de Grave, son frère. — Sentence condamnant Nicolas Lancieau, voleur, à être pendu, et Marie Belloc, vagabonde, à faire amende honorable, à être présente au supplice de Lancieau, et ensuite à être battue de verges, marquée d'un double V, et bannie à perpétuité. — Procédure, à la requête de Jean-Baptiste Caussanel, curé de La Sauvetat, demandeur en excès réels contre Jean Cussac. — Sentence définitive cassant la plainte et tout ce qui s'en est suivi, ordonnant que la procédure sera refaite.

B. 352. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 117 pièces, papier.

1746-1747. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Jacques Miquau, hôte du Grand-Saint-Jean, Anne Andrant, son épouse, Mathieu Andrant, leur frère et beau-frère, et Marguerite Rabet, leur servante, accusés d'avoir empoisonné le sieur Roch Thibaut, étudiant. — Verbal de transport fait à la maison du Grand-Saint-Jean, à la requête du procureur du Roi, contenant la visite des lieux où ledit Miquau a dit avoir mis de l'arsenic pour empoisonner les rats. — Sentence : condamnant Miquau à être rompu vif ; ordonnant plus ample informé contre lesdits Andrant, frère et sœur ; déchargeant ladite Rabet, servante, de l'accusation contre elle intentée. — Information, par-devant l'ordinaire de Cahuzac, contre Martial Guyon, sieur de Rayssac, garde-du-corps du Roi, accusé du meurtre de Jean Peyrounet, suivie d'une sentence condamnant par contumace le sieur Guyon à être pendu. — Lettres de rémission. — Sentence d'entérinement. — Procédure contre le sieur de Campagnac et ses complices, accusés du meurtre de Charles Crusel, brassier. — Procédure contre Jacques Prussant accusé de faux principal. — Sentence le condamnant à 5 ans de bannissement.

B. 353. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 66 pièces, papier.

1748. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Géraud et Catherine Escalon, accusés de rébellion à la justice et du meurtre de Pierre Lamothe, soldat du guet. — Information par-devant l'ordinaire de Pujols. — Ordonnance du lieutenant criminel, rendue sur la requête du procureur du Roi, enjoignant au greffier de l'ordinaire de Pujols de remettre la procédure faite par-devant ledit ordinaire à raison du meurtre de Pierre Lamothe. — Autre ordonnance du lieutenant criminel, portant permission de délivrer l'exécutoire de la somme de 600 livres, contre les fermiers de la seigneurie de Pujols, pour l'instruction de la procédure. — Conclusions définitives (11 septembre) du procureur du Roi, requérant la déclaration de culpabilité de Géraud et de Catherine Escalon, et leur condamnation à mort. — Audition rendue sur la sellette par ladite Catherine, accusée, en procédant au jugement du procès. — Sentence (24 décembre) avant faire droit aux conclusions du procureur du Roi, condamnant ledit Géraud à la ques-

tion ordinaire et extraordinaire. — Procédure contre des accusés de récidive de vol, terminées par deux sentences : condamnant Michel Mercadié à être pendu ; — mettant hors de procès Marthe Nougaro, attendu qu'il n'est survenu aucune nouvelle preuve contre elle.

B. 354. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 122 pièces, papier.

1749. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures : contre Jean Dalé, brassier, accusé de vol fait avec effraction. — Jugement prévôtal qui le condamne aux galères à perpétuité. — Contre Pierre Massoulès accusé de récidive de vol. — Sentence qui le met hors de procès. — Contre Gratien Fulchie et Jean Lasengue accusés de vol. — Sentence avant faire droit, ordonnant que ledit Fulchie sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. — Mémoire et lettre-circulaire des consuls d'Agen, au sujet d'un vol de montres et d'étuis de montres, commis, à Agen, au préjudice de Vernède, orfèvre, contenant la description des objets volés, à « faire distribuer secrettement « aux horlogers et orfèvres... pour qu'ils soient à même « de reconnaitre les montres qui pourroient leur être pré« sentées. » (Exemplaire à l'adresse des consuls de Carcassonne.) — Procédure par-devant l'ordinaire de Carcassonne contre Antoine Billard, de Châtillon-les-Dombes, accusé d'avoir vendu deux montres que l'on croyait reconnaitre pour les objets signalés. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que, bien que l'accusé Billard se soit évadé, les pièces de la procédure faite par-devant l'ordinaire de Carcassonne seront remises au présidial d'Agen, lieu où le crime a été commis. — Requête de Vernède au procureur général de Guyenne pour obtenir main-levée des montres à lui volées, dont la remise avait été faite au greffe. — Procédure à la requête de messire Arnaud de Gordièges, seigneur, prieur de Rives, « demandeur en crime de machination, subornement de sa servente, injures atrosses, calomnies, diffa« mation et excès réels commis sur son honneur et sa « personne, » contre Louis V..., juge royal de Villeréal, et Suzanne Subtesque. — Sentence condamnant les deux accusés à demander publiquement pardon au sieur de Gordièges, ordonnant que ledit V... sera interdit dans ses fonctions pendant 5 ans, que Subtesque sera bannie 3 ans, et que tous deux seront tenus solidairement à 300 livres de dommages-intérêts, aux dépens, et chacun à 3 livres d'amende. « Epices : *Habeat judex criminalis* 60 écus. « Taxé aux deux assistants 10 écus à chacun. »

B. 355. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 126 pièces, papier.

1749. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures, pardevant l'ordinaire de Tombebœuf, contre Anne Jouaneil, accusée d'exposition de fausse monnaie ; — Contre François Rastié, Catherine Gay, Marie Laroussille, accusés du même crime ; — Contre François Martin, dit Blondin, de Nîmes, accusé de la fabrication de pièces fausses. — Certificat des consuls de Nîmes sur l'honorabilité de Martin. — Lettre de Causan, commissaire des guerres, à Avignon, signalant Martin comme dangereux, et insistant pour qu'il reste écroué. — Sentence du présidial condamnant F. Rastié, Gay et Laroussille à être pendus, après avoir été appliqués à la question ; ordonnant plus ample informé contre C. Rastié, Areil et Jovanel, leurs complices, condamnant Martin, dit Blondin, contumax, à être pendu. — Arrêt du Parlement, sur appel, mettant ledit appel et ce dont a été appelé au néant, permettant de faire exécuter figurativement la condamnation à mort prononcée contre Blondin ; condamnant F. Rastié aux galères à perpétuité, Gay et Laroussille à être attachées au carcan pendant trois jours, fustigées et bannies à perpétuité — Procédure, à la requête de Joseph de Redon, et de 5 autres demandeurs, contre Jean Pradié et 21 complices, contumaces, accusés d'assassinat prémédité avec attroupement illicite. — Sentence mettant Pradié hors de procès, condamnant les autres accusés solidairement à 2,000 livres de dommages-intérêts, décrétant de prise de corps contre Etienne Cabirol.

B. 356. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 103 pièces, papier.

1749. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures, pardevant les ordinaires d'Agen et de Castelculier, contre Jean Aubin et ses complices, accusés de vols. — Arrêt du Parlement, déclarant ces deux causes connexes, les évoquant, et les renvoyant à la connaissance du lieutenant-criminel du sénéchal d'Agen. — Sentence condamnant Aubin à 5 ans de galères. — Requête de Jean Vignial, curé de Salles, demandeur en excès, menaces et tentative d'assassinat contre le sieur de Rimonteil. Note signée du lieutenant-criminel : « Pour des raisons à nous connues, « déclarons nous abstenir de la connoissance de cette « affaire. » — Procédure, à la requête de Jean Lagarde, demandeur en crimes de vols et d'enlèvement de sa fille, âgée de 16 ans. — Requête et information de Marie Tourette contre le seigneur de S... qu'elle accusait d'avoir séduit et suborné sa fille.

B. 357. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1750. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence condamnant Jacques Herbouille, convaincu de récidive de vol, à 10 ans de galères. — Information, faite en exécution d'une ordonnance de la Maitrise des eaux et forêts de Guyenne, à la requête de Jabres, président en la Cour de l'Élection d'Agen, contre les sieurs Laigue et Fabry, accusés d'avoir jeté de la coque du Levant et autres dro-

gues servant à empoisonner le poisson, dans le bassin des écluses du moulin de Chabrières. — Déclaration de grossesse, par devant un conseiller au présidial, de Louise L..., avec désignation du père. — Information sur le meurtre de Xavier de Lalande. — Requêtes : de Jean-Pierre Dufau, demandeur en crime de vol contre Jean-Gourel, son homme d'affaires ; — de Bernard Chape, demandeur en excès contre Pierre Delille, sa femme et autres ; — de Jean Murailhac contre les auteurs d'un vol avec effraction fait dans sa boutique ; — de Jean Jabres, président au bureau de l'Élection d'Agen, demandeur en crime de vol contre le métayer des Dames Orphelines d'Agen. — Sentence condamnant Massoulès, accusé de récidive de vol, à être pendu.

B. 358. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1750. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Jean Gros-Cassang, accusé d'avoir volé une montre, terminée le 3 octobre par une sentence qui le condamne à être fustigé de 6 coups de verges, marqué de la lettre V et banni pour 3 ans du ressort de la Sénéchaussée. *Nota* sous la cote de la sentence : le « 13 Février 1751 la pré« sente sentence a été exécutée quant à la peine seulement. « Le 10 mars 1751, M. Lachèse (greffier) a été payé des « frais et droits de la présente procédure. » — Dénonciation par les consuls de Villeneuve d'un vol commis dans leur juridiction. — Ordonnance du lieutenant criminel, enjoignant au greffier de l'ordinaire de Villeneuve, de remettre au présidial toutes les procédures faites contre Pierre Montail et Marguerite P... — Autre ordonnance, enjoignant au lieutenant de la Maréchaussée de prêter main forte, à Perpignan, huissier, pour la traduction des accusés. — Auditions. — Sentence définitive mettant hors de procès Pierre Montail et Marguerite P.... — Procédure, commencée devant l'ordinaire de Puymirol et terminée devant le présidial, contre Jean Falques, dit Hiranges, accusé de vol. — Sentence qui condamne ledit Falques aux galères à perpétuité, à la marque, à 50 livres d'amende et aux dépens. — Procédure contre Jean Brignol, accusé de vols, terminée par une sentence de condamnation à 10 ans de galères. — Information, à la requête du procureur du Roi, contre le sieur de Salledebru, écuyer, accusé de l'assassinat de Jean Vignes. — Procès-verbal de remise au présidial de la procédure faite au siége de Monjoy contre ledit de Salledebru.

B. 359. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 107 pièces, papier.

1750. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Jean Queilles, Marie Queilles et Pierre Marty, accusés de vols. — Sentence condamnant Jean Queilles à être pendu, après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. — Audition de Jean Queilles sur le banc de la question, où on lui donna 12 tours sans obtenir d'aveux. — Sentence mettant Marie Queilles et Pierre Marty hors de procès et sans dépens. — Plainte portée devant le sieur B..., juge de Tournon, par Antoine Gaillad, dit Saint-Amans, contre Pierre Dougniol, à raison du vol de 13 moutons et de l'enlèvement de son enfant, de l'âge de 12 ans. — Plainte, portée par le procureur du Roi, contre le sieur B... et ses complices, à raison du divertissement des minutes et originaux des procédures criminelles instruites contre Dougniol. — Plainte additionnelle du même à raison de l'évasion dudit Dougniol des prisons de Tournon. — Arrêt du Parlement, évoquant à soi tant l'accusation de vol de moutons et de l'enlèvement de l'enfant, que celle de l'évasion de l'accusé ; attribuant ces causes au lieutenant criminel du siége d'Agen. — Verbal de capture de Dougniol. — Informations : contre le sieur B..., juge, et Delcaliau, son greffier ; — contre Dougniol et Raffy, son complice. — Décret d'ajournement contre B... — Auditions des sieurs B..., Dougniol et Raffy. — Sentence de règlement extraordinaire. — Auditions, récolements, confrontations des témoins. — Aux préventions contre Dougniol se joint celle de l'enlèvement et rapt de Jeanne Mérail de Lagarde, avec Lacombe pour complice. — Sentence définitive sur tous les chefs : (Jean de Lagarde demandeur contre Dougniol et Lacombe ; le procureur du Roi contre Dougniol Raffy B..., et autres ; et encore Lagarde et B..., et Delcaliau, demandeurs pour l'entérinement de leurs requêtes ; et encore Lagarde, défendeur aux requêtes de B... ; et encore de Bayle, demandeur en requête incidente), condamnant Pierre Dougniol à être pendu ; destituant B... de sa charge de juge et le condamnant à 100 livres d'aumônes ; ordonnant que Delcaliau, greffier, sera admonesté avec défense de récidiver ; condamnant, par contumace, Lacombe à être pendu et ses complices à être bannis, tous solidairement à 3,000 livres de dommages-intérêts ; faisant main-levée audit Mérail de Lagarde de tous ses meubles et effets déposés au greffe comme pièces de conviction ; mettant les parties hors de procès sur les plus amples conclusions respectivement prises.

B. 360. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1751. — Sénéchaussée Criminelle. — Information : à la requête du sieur Verdier et de la demoiselle Labeaume, son épouse, contre Toinette Poussoulet accusée de calomnies atroces et déshonorantes ; — à la requête de noble François de Mellet, curé de Saint-Barthélemy de Laperche, demandeur en excès, contre les sieurs Despeiroux ; — à la

requête de Françoise, Marie et Rose Lafabrie, contre Andrieu B..., leur père, qui avait tenté de les faire périr, elles et leur mère, en mettant le feu à sa maison. — Sentence condamnant Jean Grillon, dit Lalaup, accusé de mendicité avec insolence et menace, à 5 ans de galères. — Procès-verbaux : sur l'évasion de quelques prisonniers; — de réception de Guillaume Marsault, concierge des prisons, à la place de François Gintié prévenu d'infidélité. — Requête de Simon Barthonneau, fermier des rentes du Roi de la ville de Miramont, au sujet d'un vol de blé de sa recette, présentée à la Cour, le juge ordinaire étant suspect en la matière. — Information par-devant l'ordinaire de La Sauvetat-de-Caumont, député en cette partie par le sénéchal.

B. 361. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1751. — Sénéchaussée criminelle. — Procédure contre Jean Lallio, dit Toupet, Arnaud Laulaney et leurs complices accusés du crime de vol. — Information par-devant l'ordinaire de Marmande. — Suite de la procédure par-devant le présidial, après la remise des pièces. — Procès-verbaux d'assignations à la huitaine, à son de trompe et cri public, faites à la requête du procureur du Roi, contre lesdits accusés. — Procès-verbal de l'évasion d'Arnaud Laulaney. — Sentence définitive : condamnant Lallio au fouet, à la marque, à 10 ans de bannissement hors du ressort de la Sénéchaussée; Laulaney, contumax, à être pendu; ordonnant plus ample informé, dans le délai de 3 mois, contre un des accusés, mettant les autres hors de procès. — Procédure, par-devant l'ordinaire de Castelmoron, contre Julien Dutil, accusé de vol. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, évoquant la cause, et renvoyant au siége présidial d'Agen les accusations en crime de vols, commis dans la juridiction de Castelmoron et dans celle d'Agen, jointes contre ledit Dutil. — Suite de l'information. — Sentence définitive mettant Dutil hors de procès. — États des frais de la procédure. Total : 152 l., 14 s.

B. 362. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1751-1752. — Sénéchaussée Criminelle. — Informations, d'après les requêtes en excès : de Philippe Chambon, bourgeois, contre Pierre et Jean Brousse; — du sieur Coquard de Grangeneuve contre Talamy, meunier; — de Talamy contre le sieur de Grangeneuve. — Enquête par-devant l'ordinaire de Villeneuve. — Suite de l'information contre le sieur de Grangeneuve par-devant le lieutenant assesseur de la Sénéchaussée, député à cet effet par arrêt de la souveraine Cour du Parlement de Bordeaux. — Plainte portée par le procureur du Roi, contre Marie Roumet, en crime de suppression de part, attendu que les officiers de la juridiction de Tournon, où le crime a été commis et est publiquement connu, n'ont fait aucune poursuite. — Information par-devant le présidial. — Sentence condamnant par contumace Marie Roumet à être pendue; ordonnant que la sentence sera exécutée par effigie. — Lettre du procureur du Roi, en l'ordinaire de Villeneuve, priant le lieutenant criminel d'envoyer chercher deux voleurs qu'il avait fait arrêter et contre lesquels il avait fait instruire une procédure à laquelle il n'y avait que deux témoins, et qu'il ne pouvait dès-lors continuer. — Injonction au geôlier de l'ordinaire de Villeneuve d'avoir à livrer les prisonniers, et au greffier de l'ordinaire de remettre au présidial la procédure commencée. — Appointement, rendu sur la requête du procureur du Roi, qui casse l'information faite par-devant l'ordinaire de Villeneuve, attendu qu'on ne s'est pas enquis avant la déposition des témoins, de leur nom, de leur qualité, de leur habitation; et ordonne que l'information sera recommencée. — Sentence condamnant ces deux accusés de vols, l'un à 10 ans, l'autre à 20 ans de galères, à la marque, à 10 livres d'amende; leurs complices, contumaces, à 20 ans de galères et aux mêmes peines accessoires

B. 363. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 114 pièces, papier.

1752. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures contre des accusés de vols, avec sentences les condamnant : Pierre Tisserant et Jean Flajol à être fustigés, marqués et bannis 5 ans; — Malcayran aux galères à perpétuité; — Antoine Birat à être fustigé et marqué; — Jean Sertailleur et Jean Bassal, à la même peine; — Jeanne Delmouly, receleuse, à 3 ans, et Bernard Foures, contumax, à 6 ans de bannissement — Procédure à la requête de Louis de Persy, seigneur de Mondésir, par-devant l'ordinaire de Monflanquin, contre Jean Boë, accusé de vol. — Jugement de compétence du présidial se déclarant compétent, attendu qu'il s'agit de vol avec effraction extérieure. — Arrêt du Conseil d'État, annulant le jugement de l'ordinaire qui avait prévenu le présidial, évoquant l'accusation et la renvoyant à la Sénéchaussée. — Sentence condamnant Boë à être fustigé, marqué et banni 5 ans.

B. 364. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1752. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures : contre Regis, Laroqueferme et Dumour, accusés de vols, terminée par une sentence qui les met hors de procès et fait main-levée d'une tabatière d'or remise au greffe; — contre Jean Merle, dit Beaumont, et Guillaume Jazède, accusés d'assassinat de dessein prémédité, commis sur la personne de Marianne Mignot, fille, suivi d'excès. — Sentence mettant les accusés hors de procès.

B. 365. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 120 pièces, papier.

1752. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Antoine Galibert et ses complices, accusés de vol d'objets appartenant à la cathédrale de Cahors. — Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes du Roi, attribuant cette affaire au présidial d'Agen : attendu que l'accusé avait été pris dans cette ville, saisi d'une partie des effets volés ; qu'aucune poursuite n'avait été faite à Cahors ; que la translation des accusés entrainerait des longueurs infinies etc. — Sentence condamnant Galibert à la question, et ses complices, les uns contumaces à être pendus, les autres au bannissement. — Procédure, à la requête de Marie Carbonneau, demanderesse en crime de rapt, contre le sieur Paquin. — Procès-verbal de déclaration de grossesse. — Requête de Marie Carbonneau, à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire constater sa grossesse. — Ordonnance d'autorisation. — Information.

B. 366. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1752. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence ordonnant plus ample informé contre Arnaud Dumoulin, accusé de vol. — Requêtes suivies d'informations : de Joseph de Gasq, écuyer, curé de Foulayronnes, demandeur en excès, contre un de ses paroissiens ; — de Jean de Laborie, archiprêtre de Longueval, contre Nicolas Petit, sieur de Vannes, qui lui avait proposé un duel ; — de Mᵉ Crépin Comté, avocat, demandeur en crime d'assassinat, contre le sieur Rochepy et ses complices ; — de Joseph de Saint-Gillis, sieur de Chadois, et de Claude de Saint-Gillis de Grave contre Jean Marchet et ses enfants, qui avaient tué une de leurs juments ; — de Marie Lafargue, demanderesse en tentative d'assassinat, contre Bistor ; — de Jacques Lucinet, juge d'Hautevignes et de Puymiclan, contre Lamothe, curé d'Hautevignes, qui l'accusait de malversations ; — de François Duffa contre Marguerite Moutus, qui avait frappé Marianne Duffa sa fille.

B. 367. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1752. — Sénéchaussée criminelle. — Procédures : contre Pierre Capulon, dit Sans-Souci, accusé du meurtre d'Antoine Combecau, suivi de vol. — Sentence ordonnant que l'accusé sera appliqué à la question. — Procédure contre Pierre Bachan, accusé d'assassinat et vol sur un grand chemin. — Sentence condamnant ledit Bachan, à la question ordinaire et extraordinaire. — Réponse du chancelier à un mémoire sur cette cause, portant autorisation de faire exécuter la sentence. — Procès-verbal d'audition sur le banc de la question. — Autre lettre du chancelier ordonnant de surseoir à l'exécution du jugement au cas où l'accusé serait condamné à mort. — Sentence définitive mettant Pierre Bachan hors de procès.

B. 368. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1753. — Sénéchaussée Criminelle. — Requête de Jean de Laborie, chapelain de Born, contre Cécile Geneviève de Fontanieu, veuve du marquis de Castelmoron, qui se refusait à remplir les engagements contractés par son époux envers le suppliant, et avait fait frapper et chasser ses domestiques. — Procédures : contre Louis Godron et Antoine Espine, vagabonds ; — à la requête de Jean Guiral, sieur de Saint-Vincent, contre la dame Thérèse Lamarque, sa belle-sœur, qui avait tenté de l'assassiner ; — à la requête de Henri Béchade, sieur de Labarthe, demandeur en crime de faux principal, contre Peyrounet et ses complices ; — à la requête de Jean Bernard de Montpezat, au sujet de coups donnés et blessures faites à ses domestiques. — Requête au lieutenant criminel de Marie-Anne de Despans de Baratet, épouse de François de Tourny, écuyer, contre les sœurs Laboubie, couturières, qui l'avaient insultée, et contre le sieur Renaud, avocat, qui s'était refusé à lui faire rendre justice. — Requête de la même au Parlement, la suppliante ayant récusé le lieutenant assesseur, parce qu'après avoir reçu sa plainte il l'avait communiquée au sieur Renaud accusé. — Arrêt du Parlement, permettant d'informer devant le lieutenant criminel ou autre officier dudit siége non suspect aux parties, suivant l'ordre du tableau. — Déclaration du lieutenant criminel : « veu l'arrest de la Cour, « déclarons, avec tout le respect dû, nous abstenir. » — Information par-devant le lieutenant principal. — Arrêt du Parlement sur l'appel de Pierre Dougniol, condamné à être pendu pour vol et enlèvement de Pierre Gaillard, pour rapt et enlèvement de Jeanne Lagarde ; ordonnant, avant faire droit à l'appel, que, dans le délai d'un mois, par-devant le lieutenant criminel du siége présidial, il serait fait recherche de Pierre Gaillard.

B. 369 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 125 pièces, papier.

1753. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre le sieur de R..., écuyer, sieur de B..., accusé de l'assassinat de Vigniol. Information par-devant l'ordinaire de Gavaudun. — Procédure contre Mante et Barral, accusés de vols. — Sentence condamnant le premier aux galères à perpétuité, le second au fouet et à la marque. — Procédure contre Jean Peyreuse, Pierre Aragon et Joseph Canteloup, accusés de vols domestiques et autres vols. — Arrêt du Conseil d'État attribuant la connaissance de cette affaire au présidial d'Agen, bien qu'un des vols ait été commis dans la juridiction de Lectoure. — Sentence condamnant Jean Peyreuse à être pendu, ordonnant plus ample informé contre Canteloup, condamnant Aragon à être marqué de la

lettre V — Procédure contre Jacques Barbecanne accusé de vol avec effraction, et de vol et d'assassinat sur un grand chemin. — Arrêt d'attribution du Conseil d'État. — Sentence définitive mettant l'accusé hors de procès.

B. 370. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

1753. — Sénéchaussée Criminelle.— Procédure contre Delboscq et Galsin, accusés de vol.— Sentence qui les condamne à être pendus, ledit Galsin après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. — Procédure par-devant l'ordinaire de Castillonnès, contre Borderie fils, sergent au régiment de la Reine, contumax, accusé d'homicide. — Sentence condamnant Borderie à être pendu.— Lettres de rémission. — Sentence d'entérinement. — Sentence condamnant Jean Rey, accusé de rébellion à la justice et de la rupture des prisons, aux galères à perpétuité; François Gintié, concierge des prisons, accusé d'avoir enfreint le réglement, à un an de bannissement; les complices de l'évasion au bannissement et à la marque.

B. 371. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1754. — Sénéchaussée Criminelle. — Procès-verbal d'adjudication au rabais de la fourniture du pain pour les prisonniers « qui sont au pain du Roy dans les prisons « royaux de la présante ville, soit pour crime ou par « l'autorité des puissances. » Fourniture consistant en 1 livre $1/2$ de pain par jour, adjugée à 5 sols, 6 deniers, par ration. — Procédure, à la requête de Marie Lafaugère, demanderesse en crime de rapt, contre Pierre Bouchou. — Sentence condamnant l'accusé, contumax, à 2,000 livres de dommages-intérêts et à l'entretien de l'enfant, mettant les parties hors de procès sur l'accusation en crime de rapt. — Procédure, à la requête de Jeanne Mirrieu, épouse de Pierre Maissonié, seigneur d'Estillac et de sieur Alexandre Maissonié, son frère, demandeurs en excès contre Delaurets de Saint-Marc et les sieurs de Saint-Giron. — Procédure, à la requête de Jean-Baptiste Fialdès, contre le sieur Carrière, accusé d'emprisonnement arbitraire. — Requête de Jean Palisse et de Pierre Camicas, consuls de Sainte-Colombe, contre Durens, autre consul, qui avait troublé la procession annuelle à Notre-Dame de Bon-Encontre et leur avait fait enlever leurs chaperons. — Requête au Parlement de Jean-Labat de Ciurac, écuyer, premier consul de Condom, contre le sieur De Caillaous, lieutenant assesseur au présidial de Condom, qui l'avait insulté et frappé. — Arrêt du Parlement, attribuant la connaissance de cette affaire au procureur du Roi de la Sénéchaussée d'Agen.

B. 372. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1754. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Guillaume Hébrard, accusé de bigamie et de vol. — Sentence de condamnation aux galères à perpétuité. — Procédure contre Antoine Espine et Louis Gaudron, accusés de mendicité avec port d'armes. — Sentence qui les condamne aux galères à perpétuité. — Information sur l'assassinat de Jean Vignal, curé de Saint Vincent-de-Salles. — Condamnation de plusieurs témoins défaillants à 5 livres d'amende, avec injonction de se rendre à la prochaine assignation sous peine d'une amende double. — Sentence définitive contre les accusés, mettant Chaduc hors de procès, ordonnant plus ample informé contre Astruy, condamnant par contumace le sieur de B... Paul Maréchal, et le fils ainé du métayer de Calèche « à être rom- « pus vifs de six coups de barre de fer sur un échaffaut qui « sera à ces fins dressé par ledit exécuteur, scavoir, « chacun un coup sur chaque bras, un coup sur chaque « jambe, un coup sur chaque cuisse, ensuite leurs corps « seront exposés sur une roue, leur face tournée vers le « ciel, pour y expirer. » — Sentences condamnant Bertrand, François, et Jean Laval, père et fils, contumaces, accusés du meurtre d'Antoine Delfargue, à être pendus;— Étienne Baujon, accusé de vol avec effraction extérieure, à 3 ans de galères.

B. 373. (Cahiers.)— In-f°, papier : 6, 6, 8, 8. 14, 14 feuillets.

1723-1767. — Sénéchaussée Criminelle. — « Présentations. » : du sénéchal criminel demandeur; — du sénéchal criminel défendeur. — Simples répertoires des causes où le sénéchal intervient, ne contenant pas la mention des objets de l'accusation.— Demandeur : « pour Matthieu « et Pierre Bonjour, contre Pierre Bresson. » — Défendeur: « pour demoiselle Marie de Lissandres, décrétée de prise « de corps de l'autorité de la grande prévôté ; contre Jean- « Antoine Vigué, procureur du Roi en l'ordinaire de Cas- « telsagrat. »

B. 374. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1755. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée.— Sentence contre des accusés de vols avec effraction extérieure condamnant Louis Niquau, aux galères à perpétuité; Charpentier, à 5 ans de galères et à la marque; chacun d'eux à 5 livres d'amende et aux dépens; mettant hors de procès Talon et Bouisson. — Déclaration de grossesse de Catherine Lannes, avec désignation du père. — Jugement de compétence rendu en faveur du prévôt contre François Dubourg mendiant.— Requêtes : de Jacques Roux contre Jean-Jacques de Mellet, chevalier, seigneur de Monbalen, qui l'avait maltraité et lui avait enlevé un fusil de chasse; — de Jacques de Mellet, demandeur en délit de chasse, contre Jacques Roux. — Information. — Arrêt du

Parlement, ordonnant qu'il sera informé, par-devant le lieutenant général civil, à raison de l'évasion du sieur Labarrière. — Sentence condamnant Antoine Tonnelier, accusé de vol avec effraction extérieure, à être pendu. — Requête de Jean Arrès contre Anne Gilard, qui avait parlé contre l'honneur de sa fille. — Information. — Jugement prévôtal mettant François Dubourg, mendiant, accusé de vol, hors de procès. — Requête de Pierre Lurmet, sergent royal, demandeur en excès contre Joseph Thibaut. — Plainte et information par le procureur du Roi contre Rayssac fils, à raison des excès commis sur la personne de Guillaume Marsan, concierge des prisons.

B. 375. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1755. — Sénéchaussée Criminelle. — Requête de Joseph de Gascq, marquis de Clermont-Dessous, contre Chambert, curé de Saint-Cirice, qui l'avait insulté et menacé. — Audition de Chambert « sans préjudice de la nullité et cassation de la procédure, et du renvoy qu'il demande par « exprès en la Cour de l'Officialité. » — Information, à la requête de Louis Douzon de Lalande, ancien officier, demandeur en crime d'assassinat, contre Tournié et autres. — Information, à la requête des sieurs Tournié et autres, contre le sieur de Lalande. — Procédure contre Jean et Pierre Brousse, accusés du meurtre de François Pennard. — Sentence condamnant Pierre Brousse, contumax, à être pendu; ordonnant, avant de procéder au jugement du procès, que Jean Brousse sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. — Requête de François Graviat, curé d'Engayrac, contre Pierre Pons, qui l'avait insulté. — Sentence condamnant Catherine Galabert et Marie Noël, mère et fille, accusées de vols, à être fustigées, marquées et bannies 10 ans.

B. 376. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1755-1756. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures contre des accusés de vols, terminées par des sentences condamnant : Pierre Parrau à 5 ans de galères, à la marque, à 5 livres d'amende; — Barrail à être pendu; — Tonnelier à 20 ans de galères, Maignac à 5 ans de la même peine. — Procédure, à la requête du seigneur marquis de Fumel, premier baron d'Agenais, seigneur marquis et baron de Monségur, demandeur en crime d'attentat à sa vie et de diffamation, contre Etienne Moulhiac. — Sentence déclarant ledit Moulhiac coupable de diffamation et d'injures, et le condamnant à 2 ans de bannissement, 3 livres d'amende, 500 livres de dommages-intérêts. — Procédure contre Jean Argilles, accusé d'exposition de fausse monnaie. — Passeport de Jean Argilles. — Conclusion du procureur du Roi requérant une condamnation à mort. — Procédure contre Chabannes et Toumazein, accusés de récidive de vol. — Sentence qui les met hors de procès. — Sentence qui déclare le nommé Bernard, cavalier de la Maréchaussée générale de Guyenne, coupable d'assassinat, de guet-à-pens, meurtre et homicide commis sur la personne de feu sieur Bissières, et le condamnant, par contumace, à être rompu vif.

B. 377. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1756. — Sénéchaussée Criminelle. — Informations, sur les requêtes : de Jean Péberay, contre Naulet, qui lui avait refusé le quart d'une dîme qui lui était dû; — de Lalanne et de Trigniac, demandeurs en excès, contre Marcot; — de Jean Simio et Jeanne Serre, contre Imbertou, qui avait tiré un coup de fusil à Jeanne Serre; — de Jean Raffié de La Garenne, procureur du Roi de Laparade, contre Guillaume Allegré, soldat dans le régiment de Conti, qui l'avait provoqué en duel et le menaçait de mort; — de Louise Marchet, contre Pierre Bonneau, qui l'avait diffamée et maltraitée; — des sieurs Fialdès, contre Guillaume Carrière, pour rébellion à la justice et excès graves; — d'Etienne Sirben, contre Jean Gattié, qui l'avait frappé pour l'empêcher de porter un des bâtons du poêle dans une procession. — Adjudication de la fourniture du pain des prisonniers. — Procédure, à la requête du procureur du Roi, contre Portalié, Combail, Barrié, Bouchaud, Chabaud et Roux accusés de vol et d'assassinat commis sur un grand chemin. — Sentence qui met tous les prévenus hors de procès, sans dépens, et déclare n'y avoir lieu de prononcer, quant à présent, sur les plus amples conclusions prises, aux fins de continuer la procédure, par le procureur du Roi.

B. 378. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 99 pièces, papier.

1757. — Sénéchaussée Criminelle. — Arrêt du Parlement portant évocation des accusations de vols et autres délits dont le nommé Jacob est prévenu, tant dans la juridiction de Puymirol que dans celle de Saint-Maurin, et les renvoyant devant le lieutenant criminel du sénéchal d'Agen. — Sentence condamnant Jacob à être fustigé, marqué et banni à perpétuité. — Plainte et information, pour le marquis de Chaseron, contre Mercadé, procureur d'office de Lafox, qui avait fait démolir des murs attenants au château du plaignant. — Sentence condamnant Delbreil, accusé de vol, à 10 ans de galères. — Plainte et information pour Toinette Sarcan, demanderesse en crime de rapt, contre Etienne L.... — Certificat de grossesse. — Lettres de rémission, données par le Parlement, à Guillaume Laroche, qui était décrété de prise de corps au sujet d'un meurtre involontaire. — Information, à la requête des frères Hilarion, Aubert et de Eymeric Lavergne, supérieur et syndic des religieux ermites de l'Ermitage Saint-Vincent d'Agen, demandeurs en crime de vol contre Bardet, novice.

— Information, à la requête de Jean-Joseph Médard de Laville, seigneur de Lacépède, demandeur en troubles d'hérédité contre Gratien de S..., capitaine de cavalerie

B. 379. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1757-1758. — Sénéchaussée Criminelle. — Information, à la requête du procureur d'office à la juridiction de Lusignan, à l'occasion du meurtre de Guillaume Latané. — Procès-verbal de l'exhumation du cadavre et de l'état des blessures.— Requête, présentée par le procureur d'office de la juridiction de Lusignan, au juge dudit ordinaire, aux fins d'obtenir la somme de 400 livres, pour les frais faits ou à faire de la procédure criminelle, à prendre sur le bailliste judiciaire de la terre et marquisat de Lusignan. — Ordonnance du juge qui accorde ladite somme de 400 livres. — Suite de l'information par contumace contre Marthe Bégoulle et Jean Latané, autre Jean Latané, dit Jullia, Antoinette Latané et Marthe Bistorte. — Sentence de l'ordinaire de Lusignan, qui met hors de procès Marthe Bégoulle, condamne Jean Latané à être pendu, et ordonne plus ample informé contre les autres accusés. — Procès-verbal de la remise de toute la procédure au dépôt du greffe de la Sénéchaussée. — Requête de messire Gillis-Gervais de Pechpeirou, marquis de Beaucaire, seigneur de Bonnaguil, au sujet de vols de bois commis dans ses propriétés de Bonnaguil.

B. 380. (Liasse.) - 128 pièces, papier.

1758. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre le sieur Grabias, curé d'Engayrac, à l'occasion du meurtre de François Pons. — Procédure contre Guillaume Durens, consul, et Lajeunesse, soldat du guet, accusés du meurtre de Pierre Bousquet.— Sentence qui condamne, par contumace, ledit Durens à être pendu et, avant de procéder au jugement du procès contre Lajeunesse, ordonne que les soldats du guet, commandés par le sieur Durens, lors de l'action, seront pris au corps. — Sentence condamnant Antoine Cruzel, accusé de vol, à être fustigé, marqué et banni 1 an.

B. 381. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 124 pièces, papier.

1759. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée.— Information, à la requête de François de Dunes, prêtre, et gardien du couvent des Capucins de Valence, demandeur en crimes de sacrilége et d'excès, contre Raffy, notaire. — Procès-verbaux : de transport sur les bords de la Garonne, à l'occasion de la découverte d'un cadavre; — de l'évasion des sieurs Bujas, Despeiroux, Lafage et Roussel des prisons d'Agen; — de remise de la procédure faite devant l'ordinaire de Montaut, à l'occasion du vol et de l'assassinat commis chez la demoiselle de Grèze; — de déclaration de grossesse faite par Jeanne Miral. — Requête des consuls d'Agen à Messieurs les officiers du Sénéchal, portant accusation contre neuf vagabonds et voleurs, et les sommant de les envoyer chercher pour les traduire en prison. — Information, à la requête de François Brouquil, cavalier de la Maréchaussée, demandeur en diffamation contre François Rivière. — Procédure contre Arnaud et Marianne Moumallié, et Jeanne Clarens, accusés de vol et de recel. — Arrêt du Conseil d'État qui attribue cette affaire, avec toutes ses dépendances, au prévôt de la Maréchaussée d'Agen. — Jugement prévôtal condamnant Marianne Moumallié à être renfermée à perpétuité dans une maison de force, Jeanne Clarens à être bannie 3 ans, mettant Arnaud Moumallié hors de procès.

B. 382. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1759 — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre Jean Lagrange, dit Latulipe, soldat du régiment de Lasarre, et Jean Roux, accusés d'assassinat et vol commis sur un grand chemin; — Jugement prévôtal qui met Jean Lagrange hors de procès et condamne Jean Roux, contumax, à être pendu.— Procédure contre François Salausan, accusé de vol et de bris et effraction des prisons.— Sentence déclarant Salausan coupable de ce dernier chef seulement, et le condamnant, par contumace, à 10 ans de bannissement. — Sentence condamnant Joseph Coquelabranche, accusé de vol, à être fustigé, marqué et banni 3 ans.

B. 383. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1759. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence condamnant Lapoulie, accusé de meurtre, contumax, à être pendu.— Procédures : par devant l'ordinaire de Castelmoron, contre Louis Berbié, accusé de vol, condamné à 20 ans de galères; — au sujet du meurtre de Pierre Desbeaux, métayer des religieuses de l'Annonciade; — tant devant l'ordinaire de Puymirol que devant le présidial d'Agen, à raison du meurtre de Guillaume Bissière.

B. 384. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 110 pièces, papier.

1759-1760. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure par-devant l'ordinaire de Casseneuil, à raison de l'homicide de Pierre Grelière, vicaire de Casseneuil. — Ordonnance du lieutenant criminel, portant injonction au greffier de l'ordinaire de Casseneuil de remettre, au greffe de la Cour, la procédure faite au sujet de ce crime. — Conclusions du procureur du Roi, requérant la condamnation à mort de Peyrebrune, fils, et une plus ample information contre les deux autres accusés. — Sentence ordonnant qu'il sera plus amplement informé, dans le mois, contre Peyrebrune et les deux autres. — Requête du greffier du

présidial au seigneur haut justicier de Casseneuil, pour obtenir remboursement des avances faites pour la procédure de Casseneuil. — Appointement entre Leurs Altesses le prince et la princesse Camille de Lorraine, baron de Casseneuil, et le sieur Jean Villeneuve, pour le payement des frais, savoir 359 livres, 4 sous. — Commission exécutoire pris sur ledit appointement. — Procédure contre Christophe Dupin poursuivi pour un meurtre involontaire. — Lettres de rémission accordées par le Parlement de Bordeaux.

B. 385. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1760. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence condamnant Antoine Serbal, accusé de vol, à être fustigé, marqué et banni 3 ans. — Procédure, envoyée au sénéchal de Condom, concernant un vol commis près d'Agen. — Procédures terminées par des sentences condamnant des accusés de vols : Jean Clerc, à 2 ans de bannissement; — Antoine Antenet à être fustigé, marqué, banni 3 ans; — François F... à être présent à l'exécution dudit Antenet; — Léonard Poinsset, soldat dans le régiment Lamarine, à 5 ans de galères; — Fabreau, à 10 ans de galères; — Pierre Jacob, à 10 ans de galères. — Procès-verbaux de déclaration de grossesse.

B. 386. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1760. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure pardevant la Cour de Villeneuve, à la requête de Pierre Mérillon, garde-chasse de son Altesse le prince Louis Camille de Lorraine, demandeur en crime d'assassinat, contre Grenier. — Plainte du Procureur du Roi, contre Duburgua, huissier, à raison de concussions et opérations faites contre toutes les règles. — Dénonciation faite par M. de Seiorat, juge de Villeréal, au procureur fiscal de Lacapelle-Biron, au sujet du vol de la recette. — Information devant l'ordinaire de Lacapelle-Biron, à la requête du procureur fiscal.

B. 387. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 109 pièces, papier.

1761. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Information, par-devant l'ordinaire de Golfech, au sujet du meurtre de Marie Sentou. — Requête du procureur du Roi pour demander que cette information lui soit attribuée, et pour obtenir l'autorisation de solliciter un monitoire. — Monitoire. — Requête du procureur du Roi pour obtenir une information contre divers jeunes gens qui avaient parodié une cérémonie catholique. — Procès-verbaux de transport : au lieu de Génevois, à raison de la découverte d'un cadavre; — à la paroisse de Sainte-Radegonde, à l'occasion d'un homme trouvé mort, reconnu pour le nommé Pierre Malcpeyre; — à l'hôpital Saint-Jacques, pour la reconnaissance du cadavre de Joseph Lalaud, dit Jolibois, soldat du régiment de Béarn. — Jugements prévôtaux condamnant des accusés de vols : Guillaume Gascon, à 5 ans de bannissement; Ribeyrol, à 5 ans de galères; Jeanne Constantin, à 12 coups de verges et à la marque. — Procès-verbal de réception de Pierre Talon pour exécuteur de la haute justice.

B. 388. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1761. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures contre des accusés de vols, terminées par des sentences condamnant : Delors à la question ordinaire et extraordinaire; — Delpech Castellet, à 10 ans de galères, à la marque, à 5 livres d'amende et aux dépens; — Pinèdre, à 10 ans de galères; — Jean Laborie, dit Joli-Cœur, contumax, aux galères à perpétuité; mettant Jean Andrieu hors de procès. — Procédure contre Jacques Camin, dit Lafontaine, et Pierre Beaujon accusés de vol, suppression et enlèvement de la minute originale du testament de feu Blaise Rieublanc. — Sentence condamnant Camin à 10 ans de galères, et Beaujon à 10 ans de bannissement.

B. 389. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 113 pièces, papier.

1762. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre des accusés de vols, terminées par des sentences : ordonnant plus ample informé, dans le mois, contre Delbreil; — mettant Caumont hors de procès; — ordonnant plus ample informé contre Marie-Anne Cosse. — Jugement de compétence déclarant le prévôt compétent pour juger François Bouchère, attendu que ledit Bouchère est vagabond et qu'il s'agit de crime de vol fait avec effraction extérieure. — Jugement prévôtal condamnant Bouchère à être battu de verges, marqué et banni 10 ans. — Information par-devant le présidial contre Arnaud Frontibus, dit Cadiche, Antoine Magnol, dit Lapôtre, et leurs complices, accusés de vols avec port d'armes et effraction extérieure. — Arrêt du Conseil d'État attribuant cette affaire au prévôt d'Agen, bien que ces crimes aient été commis dans la juridiction du présidial de Condom, attendu que l'information a été commencée à Agen, que les accusés y sont détenus, que leur transport à Condom entraînerait des frais et des lenteurs etc. — Jugement prévôtal condamnant Cadiche à être pendu, après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices, et Antoine Magnol à la marque et aux galères à perpétuité. — Audition rendue par Cadiche sur le banc de la question. — Verbal de répétition dudit Cadiche de son audition rendue sur le banc de la question.

B. 390. (Liasse.) — 113 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1762. — Sénéchaussée Criminelle. — Lettre de

M. Déirem, de Bordeaux, à M. de Séguran, conseiller au présidial, l'informant qu'il a paru juste aux commissaires du Parlement que les officiers des sénéchaux employés aux procédures contre les ex-jésuites fussent indemnisés, selon la taxe ordinaire, de leurs transports et descentes sur les lieux. Le payement de leurs journées et de celle des huissiers doit être fait des deniers de la recette des sequestres-économes. — Arrêt du Parlement de Bordeaux (18 août), ordonnant aux ci-devants jésuites, de prêter le serment en cette formule : « Je jure et promets à Dieu, au Roi et à la « Justice, d'être bon et fidèle sujet et serviteur du Roi ; « de tenir et professer les libertés de l'Église Gallicane, et « les quatre articles du clergé de France, contenus en la « déclaration de 1682; d'observer les canons reçus et les « maximes du Royaume; de n'entretenir aucune cor- « respondance directe ni indirecte, par lettres ou par « personnes interposées ou autrement, en quelque forme « et manière que ce puisse être, avec le Général, le Régime « et les Supérieurs de la Société soi-disant de Jésus, ou « autres personnes par eux préposées, ni avec aucun « membre de ladite Société résidant en pays étrangers ; « de combattre en toute occasion la morale pernicieuse « contenue dans les Extraits des *Assertions* déposés au « greffe de la Cour, notamment en tout ce qui concerne « la sûreté de la personne des Rois et l'indépendance de « leur couronne, et de me conformer en tout aux dispositions de l'arrêt de la Cour du 26 mai 1762... En foi de « quoi j'ai signé la présente déclaration sous la religion du « serment... » De plus la Cour ordonne que les ci-devants prêtres, écoliers ou autres de la Société ci-devant dite de Jésus qui se trouvaient dans les établissements situés dans le ressort de la Cour, le 26 mai dernier, ne jouiront d'aucun emploi, d'aucun office, de quelque ordre que ce soit, s'ils ne prêtent ledit serment en la forme susdite; que des copies collationnées de cet arrêt seront déposées dans les bailliages et Sénéchaussées du ressort. — Arrêt du Parlement de Bordeaux (23 juin), sur l'administration des biens des ex-jésuites, nommant aux fonctions de sequestres-économes desdits biens Duprat et Lassus. — Arrêt du Parlement de Bordeaux (22 décembre) qui homologue le traité passé avec les Dominicains d'Agen, pour le remplacement des Jésuites au collége de ladite ville, et fait main-levée de toute saisie sur les biens dépendants dudit collége. Le traité mentionné dans cet arrêt avait été passé le 18 septembre; il était signé par l'Évêque d'Agen, par les députés des différents ordres et par lesdits religieux. — Ordonnance pour l'enregistrement de cet arrêt au greffe de la Sénéchaussée. — Procès-verbal de transport au faubourg de la Porte-Neuve pour la reconnaissance d'un cadavre. — Jugement qui déclare le prévôt incompétent contre le nommé François Desuris et Jean Descasals, accusés d'incendie. — Déclarations de grossesse. — Informations à la suite de plaintes en excès de Jean Rouère, contre Pierre Tissié; — de Jean Pons, contre Laboubie.

B. 391. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1763. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre Pierre, dit Bâtard, accusé de vol, terminée par un jugement prévôtal, condamnant ledit Pierre à la marque et au bannissement à perpétuité hors de la généralité de Guyenne. — Procès-verbaux de translations : de la prison de Villeréal à celle d'Agen, de Jean Massé, Joseph Vialens et Antoine Lavergne, soupçonnés de désertion ; — de la prison de Sainte-Livrade à celle d'Agen, de 6 particuliers, arrêtés par la patrouille de Sainte-Livrade, accusés de vol commis, la nuit, avec effraction extérieure, avec port-d'armes et attroupement illicite. — Procédure contre ces accusés. — Sentence de compétence en faveur du prévôt. — Assignation donnée à la huitaine, par un seul cri public, à 3 des accusés, défaillants, d'avoir à comparaître. — Jugements prévôtaux condamnant les 3 accusés, contumaces, à être pendus ; ordonnant que la sentence sera exécutée par effigie au faubourg du Temple ; — mettant hors de procès 2 autres des accusés du vol commis à Sainte-Livrade ; condamnant le dernier à 9 ans de galères. — Procédure contre Jean Menant, accusé de recel. — Jugement prévôtal, ordonnant, avant de procéder au jugement définitif, que ledit Menant sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. — Procès-verbal, fait par les officiers du présidial, à la requête du procureur du Roi, arrêtant qu'il sera sursis à l'exécution et à la lecture du jugement prévôtal, rendu ce jour, qui condamne Menant à la question. — Jugement prévôtal condamnant Menant à 9 ans de galères et à la marque.

B. 392. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier.

1763. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures contre des accusés de vols, terminées par des sentences : mettant hors de procès Anne Carle et Philippe B...; — condamnant Antoine G... à être pendu, Joseph L... à 10 ans de galères, Jean G... à 3 ans de bannissement. — Procédure, par-devant l'ordinaire de Castelsagrat, contre Bertrand et François T..., père et fils, accusés du meurtre d'Henri Maurin, maître d'école de Castelsagrat. — Informations. — Auditions des accusés. — Jugement rendu par le juge ordinaire qui condamne ces deux accusés, contumaces, à être pendus. — Lettres de grâce accordées à Bertrand et François T..., attendu que cet homicide peut être excusé, jusqu'à un certain point, par l'emportement d'une

querelle et la nécessité de la défense. — Requête des accusés aux fins d'obtenir l'entérinement de ces lettres de grâce. — Sentence d'entérinement. — Information par-devant l'ordinaire de La Sauvetat-de-Coumont, contre Jean P. .., dit Corde, accusé du meurtre de Jean Brouilh du Jeantou. — Lettre de rémission, attendu que cet homicide a été commis à la suite d'une querelle. — Sentence d'entérinement.

B. 393. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 73 pièces, papier.

1763. — Sénéchaussée Criminelle. — Information, par-devant l'ordinaire de Tombebœuf, au sujet du meurtre et assassinat de Jean Calot, commis sur un grand chemin, et suivi de vol. — Procès-verbal de la remise de la procédure au greffe du présidial. — Lettre écrite par le greffier criminel de la Sénéchaussée d'Auvergne : annonçant le transport de Jean Jessel et Marie Berbes, prévenus du crime, arrêtés près de Clermont; en même temps l'envoi des objets volés saisis sur eux; proposant d'envoyer la procédure commencée en Auvergne, si la Cour d'Agen rend une ordonnance à ce sujet; faisant mention d'une retenue de 18 livres, de l'argent saisi sur les prévenus, pour les frais de la procédure faite en Auvergne et le prix de transport des objets volés. — Procès-verbal de remise, faite au greffe de la Cour, par le sieur Daumas, brigadier de la Maréchaussée d'Auvergne, des malles, ballots, chevaux et effets dont les accusés étaient nantis au moment de leur capture. — Procédure par-devant le présidial d'Agen. — Sentence condamnant Jean Jessel à être rompu vif, et Marie Berbes à être pendue. — Procédure contre Jean Grenier, huissier, accusé de malversations dans l'exercice de sa charge. — Sentence qui l'interdit pendant un mois. — Procédure contre Cécile G..., de Clermont-Dessus, et le sieur C..., accusés de recèlement de grossesse, avortement et suppression de part. — Sentence qui met les accusés hors de procès, et néanmoins, attendu la débauche honteuse et scandaleuse où a vécu Cécile C..., la condamne à rester renfermée, pendant un an, dans la maison de force; de plus : « enjoignons aux officiers de la justice ordi-« naire de Clermont-Dessus d'être plus attentifs à l'avenir « aux cas qui se passeront dans leur territoire, à telles « peines que de droit, et au seigneur dudit lieu di tenir la « main, sous peine d'être privé de sa justice. »

B. 394. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1764. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Sentence ordonnant plus ample informé contre Jean-Baptiste Riquet, accusé de vol. — Procédure contre Jean Laulany, accusé d'assassinat, commis sur un grand chemin, et d'attentat de vol. — Verbal de transport dans les prisons d'Agen, pour la constatation de la mort du prévenu. — Sentence mettant hors de procès Jean Bonnet, accusé de vol. — Procédure contre 5 accusés de vols, repris de justice ou vagabonds. — Jugement prévôtal qui les met hors de procès, et leur enjoint de se retirer dans le lieu de leur naissance, ou de prendre un domicile fixe, à peine d'être poursuivis extraordinairement, ou de subir une punition exemplaire. — Jugement prévôtal condamnant Jeanne P..., accusée de vol, à être marquée et renfermée 10 ans dans une maison de force; Antoine L..., son mari, à être banni hors de la généralité de Guyenne pendant 10 ans. — Mémoire du procureur du Roi, adressé à l'intendant, au sujet de la condamnation de deux femmes à la réclusion dans une maison de force, pour 10 ans et 3 ans. Attendu qu'il n'y a point de maison de force dans la province, il demande à M. l'intendant de faire renfermer lesdites condamnées « dans un dépôt provisionnel tel « qu'il trouvera à propos de fixer et indiquer, tant pour « lesdites P... et E..., déjà condamnées, que pour celles « qui pourroient l'être à l'avenir à la même peine, afin de « débarrasser les prisons. » Au dessous du mémoire est : 1° Une demande de l'intendant à Mme Bru, supérieure de la maison du Refuge de la ville d'Agen, de vouloir bien recevoir lesdites condamnées « pour y demeurer par pro-« vision, jusqu'à ce que les arrangements concernant le « renfermement des vagabonds, soient consommés. Il « sera tenu compte à ladite maison du Refuge de la nour-« riture desdites femmes à raison de 7 livres 10 sols, par « mois, pour chacune. » 2° Un certificat donné par la supérieure du Refuge de la remise des deux condamnées.

B. 395. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier.

1764. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre Bertrand Glauda et Teulière, accusés de vol sacrilége et de bris de prison. Comme exemple d'une procédure prévôtale ordinaire, j'énumérerai les actes de ce procès criminel qui sont dans l'ordre suivant : 1° Procès-verbal, fait par les consuls de Villeneuve, sur l'évasion du nommé Teulière, vagabond, inculpé de vol sacrilége, et sur des effractions qu'il a faites aux prisons dudit Villeneuve (12 juillet) ; — 2° Verbal de translation de Glauda, vagabond, inculpé de vol sacrilége, complice de Teulière, de la prison de Villeneuve à celle d'Agen ; — 3° Audition rendue par ledit Glauda, après sa translation ; — 4° Plainte du procureur du Roi de la prévôté en permission d'informer contre lesdits Glauda et Teulière, avec l'ordonnance de M. de Lagauzie, lieutenant de Maréchaussée, qui permet d'informer des faits contenus dans ladite plainte; — 5° Conclusions du procureur du Roi du présidial aux fins du jugement de compétence ; — 6° Audition rendue par ledit Glauda, derrière le bureau, avant le jugement de compé-

tence ; — 7° Jugement présidial qui déclare le prévôt compétent pour faire le procès à Glauda et à son complice Teulière, ce dernier étant contumax, et les juger prévôtalement et en dernier ressort ; — 8° Audition rendue par Glauda, après le jugement de compétence ; — 9° Ordonnance de M. de Lagauzie, lieutenant de Maréchaussée, rendue sur la réquisition du procureur du Roi en la Maréchaussée, pour la vente « d'une bourrique avec son aubarde et licou, » saisis lors de l'arrestation des deux accusés ; — 10° Vente de cette monture et de son harnais pour la somme de 12 livres, 10 sols ; — 11° Informations avec les décrets contre Glauda et Teulière ; — 12° Commission rogatoire qui commet le juge royal de Villeneuve pour faire le procès-verbal du bris de prison de la tour de Monflanquin dudit Villeneuve, par Teulière, accusé ; — 13° Verbal par le juge royal de Villeneuve, qui constate le bris des prisons de la tour de Monflanquin dudit Villeneuve ; — 14° Commission du décret de prise de corps contre Teulière ; — 15° Verbal d'affiche du décret, à la porte de l'auditoire ; — 16° Assignation à la quinzaine, portant affiche à la porte de l'auditoire, contre ledit Teulière ; — 17° Assignation à la huitaine, par un seul cri public, au nommé Teulière, contumax ; — 18° Conclusions de M. le procureur du Roi de la prévôté aux fins de règlement extraordinaire ; — 19° Sentence de règlement extraordinaire contre Glauda et Teulière ; — 20° Récolements des témoins ouïs dans l'information ; — 21° Confrontations des témoins faites audit Glauda ; — 22° Conclusions définitives du procureur du Roi en la Maréchaussée ; — 23° Audition rendue par Glauda sur la sellette, en procédant au jugement de son procès ; — 24° Jugement prévôtal et en dernier ressort, condamnant Glauda à 5 ans de galères, et Teulière, contumax, à 9 ans de la même peine. — Procédure contre des accusés de vol avec effraction extérieure terminée par un jugement prévôtal : condamnant Jean C..., à être pendu, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire ; ordonnant qu'il sera sursis au jugement de Jean S..., Anne M..., etc. — Procédure contre Jean Richard, accusé de vols dans trois juridictions différentes. — Arrêt d'attribution du Parlement de Bordeaux. — Sentences : condamnant ledit Richard à 9 ans de galères ; — Jean R..., accusé de vol sacrilége, à 9 ans de galères.

B. 396. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier.

1764. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre Jean Baléry et Gabriel Porte, accusés de vols et de recel. — Sentence qui les condamne à 15 ans de galères. — Procédure, à la requête du procureur du Roi, demandeur en crime d'usure, contre Jean Matthieu, fils, boulanger à Clairac. — Sentence définitive qui condamne ledit Matthieu à aumôner la somme de 100 livres à l'hôpital de la ville de Clairac, et lui interdit tout commerce, pendant un an, dans l'étendue de la présente Sénéchaussée. — Sentence condamnant Marie Malamby, accusée du meurtre de Terrer, à être pendue. — Lettres de grâce. — Sentence d'entérinement. — Procédure contre D... de Saint-R..., Ramondou et Briançon, accusés d'assassinat suivi d'excès réels commis sur la personne de Jean Cavaillé. — Sentence : condamnant, par contumace, D... et Briançon, à 5 ans de galères ; mettant Ramondou hors de procès.

B. 397. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1764. — Sénéchaussée criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre Jean Baptiste R..., accusé de vol et repris de justice. — « Estat des fraix ou dépance faite à l'occasion « de Jean R.., prisonnier à Fumel, et délivré cejourd'huy « à 2 cavaillers de la Maréchaussée par ordonnance de « M. de Lagauzie : Pour dépance que la juman a faite à « l'auberge pendant 7 jours, à 10 sols par jour, 3 l. 10 s. « Plus, pour dépance que le prisonnier a faite en pain ou « vin pris à l'auberge, 2 l. 8 s. Plus, pour avoir envoyé « un exprès de Fumel au Port-Sainte-Marie, 4 l. Plus, « pour avoir envoyé à Agen, à M. de Lagouzie, 3 l. Plus, « pour le papier de l'original de l'interrogatoire dudit R.... « et celui de la copie, livrée au sieur Vigouroux, cavailler « de la Maréchaussée, 3 s. Total, 13 l. 6 s. Plus, pour le « geolier, 1-10. » — Jugement prévôtal qui renvoie, de l'avis du présidial, ledit Jean R.... devant le lieutenant criminel d'Agen. — Procédures contre des accusés de vols, terminées par des sentences condamnant : Raymond Régis et Étienne C... à être pendus ; — Louis Bertrand et Jean Planes aux galères à perpétuité ; — Marie Daure au fouet, à la marque, au bannissement hors du ressort de la Sénéchaussée, sa vie durant ; — Germaine Gougeon au fouet et à la marque ; — Hilaire Clair et Baptiste Bourdalles à 10 ans de galères ; — Pradié à 12 coups de verges et à la marque.

B. 398. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 101 pièces, papier.

1764. — Sénéchaussée criminelle et Maréchaussée. — Procédures contre des accusés de vols domestiques. — Sentences : ordonnant que Pierre Darquié sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire ; — mettant hors de procès Lavigne, domestique du comte de Poléon, et Vacquié. — Procédure, à la requête du sieur Jean Baille, entreposeur de tabac à Villeneuve, demandeur en crime d'assassinat avec attroupement séditieux, force et violence publique et port d'armes, trouble et émotion populaire, et de vol avec effraction, à lui joint le procureur du Roi,

contre Nicolas Pouilley, Catherine André, Monratier, François Monforton et Antoine Boissière. — Sentence : condamnant Pouilley et Monratier, contumaces, à 9 ans de galères ; Catherine André à 9 ans de bannissement ; condamnant, en outre, ces trois accusés solidairement à 15,000 livres de dommages-intérêts envers ledit Baille; décrétant de prise de corps Cornier, huissier de Villeneuve, pour y répondre aux *intendits* fournis contre lui ; assignant Marie Lafosse à comparaître pour être interrogée par le lieutenant général criminel. En marge : « *Habeat judex* « *major criminalis*, épices 150 écus. » — Jugements prévôtaux contre des vagabonds et des repris de justice accusés de vols, les mettant hors de procès, en leur enjoignant de se retirer dans le lieu de leur naissance ou de prendre un domicile fixe; ordonnant qu'un pistolet mentionné dans la procédure sera remis au dépôt des armes confisquées. — Procédure, commencée devant l'ordinaire de Villeneuve, à la requête du sieur Jean Duffau, contre le sieur Geneste, procureur du Roi, qui avait refusé d'instruire une affaire. — Arrêt du Parlement portant attribution au présidial d'Agen, pour en informer.

B. 399. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1764. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée — Jugements prévôtaux : mettant hors de procès Jean Salles, accusé de vol ; — condamnant Antoine L..., accusé de vol, à 10 ans de bannissement hors de la Généralité de Guyenne. — Procès-verbal de l'évasion de plusieurs prisonniers et de l'état des effractions faites aux prisons d'Agen. — Information, au sujet de l'évasion d'Étienne Monjalle, accusé de vol, détenu à Castelmoron. — Sentence condamnant ledit Monjalle, contumax, à 10 ans de galères. — Procédure, par-devant l'ordinaire d'Astaffort, contre R..., accusé de plusieurs vols. — Arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux portant évocation des accusations de vols dans les poches, commis pendant les foires, aux lieux d'Astaffort, Sénéchaussée de Condom, et de Condom, ainsi que toutes autres accusations de vols et délits imputés audit R..., commis dans le ressort des Sénéchaussées de Brives, Périgueux, Saint-Sever, Saint-Gaudens et autres juridictions du ressort de ladite Cour ; et icelles, avec leurs circonstances et dépendances, renvoie au présent siége pour y être instruites, et le procès être fait et parfait audit R..., suivant la rigueur des ordonnances.

B. 400. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1765. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procès-verbal d'évasion de Bachère. — Jugements de compétence en faveur du prévôt : contre Pierre Vidal, accusé « de mendicité et de soupçon de vol; » — contre Jean Tournillac et Mathieu Renoteau, accusés de vol avec effraction ; — contre Géraud Bonnail, Marie Rose, etc., accusés de vagabondage et de mendicité. — Jugement, déclarant le prévôt incompétent contre Jean Grosset, accusé de vagabondage, attendu que l'accusé n'est point vagabond, et le mettant hors de procès. — Procès-verbaux de déclarations de grossesse. — Information, à la requête de noble Antoine de Caze, écuyer, receveur au bureau général du tabac à Tonneins, demandeur en excès contre le sieur L..., ci-devant capitaine. — Procédure contre Joseph Tricou et la demoiselle de G..., accusés de banqueroute frauduleuse. — États de l'actif et du passif.

B. 401. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1765. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure, par-devant la Maréchaussée d'Agen, contre Signore, Jean F... et Anne M..., accusés de vols. — Arrêt du Conseil d'État, attribuant cette affaire au présidial d'Agen, et l'autorisant à déclarer la compétence du prévôt, bien que deux des accusés aient été arrêtés dans le ressort du présidial de Condom. — Procédure contre Arnaud et Jean Miqueu, père et fils, et Jeanne Sercy, femme dudit Arnaud, complices de ces vols et receleurs.— Jugement prévôtal qui condamne S... à être pendu, après avoir été préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices, et surseoit au jugement des autres accusés. — Audition rendue par ledit S..., sur le banc de la question. — Verbal de répétition de l'audition rendue sur le banc de la question. — Confrontation de l'audition rendue sur le banc de la question et du verbal de répétition en ladite audition faites : à Jean F... ; — à Jean Miqueu ; — à Arnaud Miqueu ; — à Jeanne Sercy. — Auditions rendues sur la sellette par ces derniers accusés. — Jugement prévôtal condamnant : Jean F..., aux galères à perpétuité ; Jean Miqueu et Anne M..., à être fustigés, marqués et bannis pendant 15 ans du ressort de la prévôté ; Arnaud Miqueu, à 3 ans de bannissement; mettant Jeanne Sercy hors de procès.

B. 402. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1765. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procès-verbaux de capture : de François Pestel, accusé de désertion ; — de Pierre Pourtau, accusé de vagabondage ; — de Jean Cabat, Simon Aymat, Antoine Martinou et Jacques Dembrun, suspectés de vol et de filouterie. — Sentences : ordonnant plus ample informé contre B..., accusé de vol ; — condamnant Lortigue, accusé de vol sacrilége, à 5 ans de galères ; — Condamnant Pierre Téranile, coupable de récidive de vol, à 5 ans de galères. — Procédure contre V..., accusé de vagabondage et de men-

dicité. — Jugement prévôtal qui condamne ledit V..., à 3 ans de bannissement, hors du ressort de la prévôté, à 5 livres d'amende et aux dépens; de plus, lui enjoint de garder son ban sous les peines portées par l'ordonnance de 1682; « donné par nous, lieutenant de Maréchaussée, dans « la chambre du Conseil de la Cour présidiale d'Agenois, « y étant : Messieurs de Laville, président et lieutenant « général, de Laville, père, Barret de Nazaris, lieutenant « de Maréchaussée, de Laurens, de Groussou, Daubas, « Costas, Vigué et Beaulens, conseillers à Agen. »

B. 403. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1765. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure terminée par une sentence : ordonnant qu'il sera plus amplement informé, dans le délai de 6 mois, contre Jean Balzac, accusé d'assassinat prémédité, suivi de vol, avec attroupement, force et violence publique; condamnant Guillaume G..., contumax, coupable de ces crimes, à être pendu. — Procédure contre Bignol, Carbonneau et Bernard Rodes, accusés de vols. Comme exemple de procédure par devant la Cour de la Sénéchaussée, voici la cote de tous les actes qui sont numérotés dans l'ordre suivant : 1° Verbal fait par le procureur d'office de Lusignan (2 juin), sur la capture de Bignol et de Carbonneau; — 2° Auditions rendues après leur translation : par Bignol; — 3° par Carbonneau; — 4° par Rodes; — 5° Plainte du Procureur du Roi en la Sénéchaussée, aux fins d'obtenir la permission d'informer contre les 3 accusés; — 6° Ordonnance du lieutenant-général criminel qui autorise l'information; — 7° Information; — 8° Conclusions du Procureur du Roi, aux fins de règlement extraordinaire; — 9° Sentence de règlement extraordinaire; — 10° Exploit d'assignation donnée aux témoins, pour qu'ils soient récolés en leurs dépositions, et confrontés, si besoin est, aux accusés; — 11° Récolements des 5 témoins, ouïs dans l'information; — 12° Confrontation desdits témoins, faites : à Rodes; — 13° à Carbonneau; — 14° à Bignol; — 15° Nouvelles auditions rendues : par Bignol; — 16° par Rodes; — 17° par Carbonneau; — 18° Répétitions des accusés en leurs auditions; — 19° Confrontations des accusés faites : audit Rodes; — 20° à Bignol; — 21° à Carbonneau; — 22° Conclusions définitives du Procureur du Roi en la Sénéchaussée; — 23° Auditions rendues sur la sellette, en procédant au jugement du procès : par Bignol; — 24° par Rodes; — 25° par Carbonneau; — 26° Sentence définitive : condamnant Bignol à être fustigé de 3 coups de verges, marqué de la lettre V, banni 3 ans du ressort de la Sénéchaussée, de plus, à 5 livres d'amende; mettant Rodes et Carbonneau hors de procès sur l'accusation contre eux intentée. Fait à Agen, le 2 août. Signé : Saint-Philip, lieutenant général criminel, de Laville, Daubas, Costas, conseillers; — 27° Reçu de la procédure faite contre Bignol, Rodes et Carbonneau, donné par le greffer de la Tournelle du Parlement : « aussi a été remis 90 l., et 1 louis « d'or de 24 l., et 11 écus de 6 l., plus, 5 l. 17s. en mon- « noye, avec un jetton, dans une blague de soye, 11 noix « de bois, 1 pistolet de poche, 1 portefeuille dans lequel « il y a des cartes et quelque autre papier, 1 couteau, « 1 briquet, 1 boucle jaune et 1 paire de boucles de jar- « retière d'étein. A Bordeaux, ce 8 août.[1] »

B. 404. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1765-1766. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre des accusés de vols domestiques et autres vols. L'information, commencée devant l'ordinaire de Penne, fut remise à la Cour de la Sénéchaussée, d'après une ordonnance rendue par le lieutenant général, sur la réquisition de l'avocat du Roi. Continuée devant la Cour, la procédure se termine par une sentence : condamnant B... et C... à être pendus, L... aux galères à perpétuité, A... à 5 ans de galères; mettant Samondes hors de procès. — Procédures terminées par des jugements prévôtaux : condamnant Jean R..., accusé de vol avec effraction extérieure, à être pendu; ordonnant l'enregistrement sur les registres du greffe de la prévôté, de l'arrêt du Conseil d'État, portant attribution de juridiction aux officiers de la prévôté d'Agen, pour faire le procès à Jean Daniat et à ses complices, accusés de vols. — Procès-verbal constatant l'état des effractions faites à la prison.

B. 405. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1766. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procès-verbal de réception de commission rogatoire, pour le sieur Despans, contre Antoine Michel, et information faite en conséquence. — Requête de Catherine Loupeau, épouse de noble de Lostelneau, demanderesse en crime de vol contre L... — Information en conséquence devant le lieutenant criminel de Marmande. — Procès-verbal de transport aux piliers de la Garonne, pour la reconnaissance d'un cadavre. — Information, à la requête de Bertrand de Coquart de Saint Jean, demandeur en excès, contre Pierre de M... — Jugements prévôtaux : condamnant Jean O... et Pierre O..., accusés de mendicité, de vagabondage,

[1] J'ai donné, dans l'article B. 395, l'énumération complète des actes d'une procédure prévôtale; dans l'article B 403, l'énumération des actes d'une procédure par-devant la Cour de la Sénéchaussée. Quand un dossier se compose de ces pièces régulières, je cite seulement le jugement définitif. Si la procédure offre des incidents, je donne la cote des pièces exceptionnelles.

d'insolences et de menaces, à être renfermés dans un hôpital, l'un pendant 5 ans, l'autre pendant 3 ans; — condamnant des vagabonds, accusés de vols, Géraud Bonnail, à 9 ans de galères, Louis R... à 3 ans de la même peine, Marie Rose et Toinette L... à être renfermées pendant 3 ans dans une maison de force; ordonnant que Marie Bonnail, autre Marie et R..., enfants impubères des accusés, seront mis dans un hôpital pour y être instruits, élevés et nourris. — Ordonnance de l'intendant, désignant l'hôpital général de la manufacture de la ville d'Agen pour recevoir lesdits enfants. — Certificat de transport desdits enfants des prisons d'Agen à la manufacture, donné par le brigadier de la Maréchaussée. — Certificat de réception desdits enfants, donné par la supérieure des religieuses. — Plainte en crime de rapt, pour Anne Simard, contre Antoine Dejean, garçon perruquier.

B. 405. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1766. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Information faite par le juge de La Sauvetat-de-Caumont, contre Jean Tourmillac et Mathieu Renateau, accusés de vol commis, la nuit, avec effraction — Suite de la procédure par-devant le présidial.—Conclusions données par Mᵉ Bory, fils, avocat, faisant les fonctions en cette partie pour le procureur du Roi du présidial, malade, aux fins du jugement de compétence en faveur du prévôt contre lesdits Tourmillac et Renateau. — Audition rendue par Pierre Delcamp soupçonné de désertion et de vol. — Procès-verbal par le lieutenant de la Maréchaussée sur l'élargissement de Jacques Vigouroux, accusé de désertion, mis en liberté d'après les ordres du duc de Choiseul. — Lettre de dénonciation, au sujet d'un vol, par les consuls de la ville de Penne au procureur du Roi. — Procès-verbaux de captures : de Jean Lartigues, vagabond; — d'Antoine Bousquet, mendiant.

B. 407. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1766. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre des accusés de vols, avec effractions, terminées par 2 jugements prévôtaux : portant 1 condamnation à mort, 2 condamnations aux galères, pour 9 ans et pour 3 ans, 1 condamnation à 3 ans de détention dans une maison de force; ordonnant que les enfants impubères des condamnés seront mis dans un hôpital pour y être instruits, élevés et nourris. — Procédures contre des accusés de vagabondage et de mendicité, avec violences et menaces, terminées par 2 jugements prévôtaux : portant 2 condamnations à 3 ans de galères contre des contumaces, 1 condamnation à 5 ans de détention dans une maison de force, 2 condamnations à 3 ans de la même peine; ordonnant que l'enfant impubère d'un condamné sera mis à l'hôpital général de la manufacture de la ville d'Agen.

B. 408. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1766. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure terminée par des sentences : condamnant Mayonnade, accusé d'assassinat et de vol, à 3 ans de bannissement; mettant hors de procès Pierre Cartan; — Meyrac et Peyre, accusés de vols; — Martinou, Pierrou Bâtard et Catherine Laborde accusés de vols;—Joseph L..., accusé de vol, à 9 ans de galères.— Procédure, à la requête du procureur du Roi, contre Laurent D..., accusé d'assassinat commis sur la personne de Marc Martin. — Procès-verbal de transport dans la maison de Barthélemy Martin, constatant l'état des blessures dudit Marc Martin, et la déclaration faite, tant par lui que par son père. — Rapport des sieurs Durand, père et fils, chirurgiens contenant l'état des blessures de Marc Martin. — Information. — Sentence qui condamne Laurent Dumas, reconnu coupable du crime d'assassinat, à 3 ans de bannissement et aux dépens.

B. 409. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 122 pièces, papier.

1766. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure, par-devant l'ordinaire de Tournon, contre Jean Bonnal, accusé de fratricide. — Procès-verbal de remise de cette procédure au greffe de la Sénéchaussée. — Sentence condamnant Jean Bonnal, contumax, à être rompu vif. — Procédure contre Pierre Caume et ses complices, accusés de vols domestiques. — Sentence condamnant Pierre Caume à la question ordinaire et extraordinaire, avant de procéder au jugement définitif. — Procédure, par-devant l'ordinaire de Tonneins, contre Paul Passet, accusé du meurtre de Jean Caubet. — Sentence de l'ordinaire condamnant Passet à être pendu. — Lettres de grâce. — Procuration de Marthe Jayme, mère de feu Jean Caubet, par laquelle elle donne pouvoir à son procureur constitué de consentir à l'entérinement des lettres de grâce. — Acte fait en conséquence par le procureur constitué, portant déclaration qu'il consent audit entérinement. — Inventaire des actes remis au greffe par ladite Marthe Jayme. — Sentence d'entérinement.

B. 410. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 119 pièces, papier.

1767. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procès-verbaux de transport pour la reconnaissance de cadavres : dans l'écurie des cavaliers de la Maréchaussée; — dans l'écurie de Brocard, aubergiste; — dans la maison de Damazan. — Procès-verbal des fouilles faites dans les deux souterrains et dans le puits de la maison de Clamens, au lieu de Lalandelle. — Jugements de compétence en faveur du prévôt contre des mendiants et des vagabonds :

Pierre Castan ; — Jean Marjol ; — Bertrand Lasserre ; — Jean Coste ; — Jean Chartrand ; — Pierre Jandard ; — Pierre Gaubert. — Jugement présidial qui déclare le prévôt incompétent contre Michel Garry, fils, accusé de vol : « attendu que ledit Michel Garry a un domicile fixe, et « que le cas dont s'agit n'est constaté ni par verbal ni par « l'information. » — Jugement prévôtal contre des accusés de 2 vols commis la nuit, avec effraction extérieure, de recel et de complicité : condamnant Pierre Marchanda à être pendu ; Jean Crambil, Mérillon, Barbier et Jeanne Bataillé, dite Fleurette, à être battus et fustigés, nus, chacun de 5 coups de verges, en tous les carrefours et lieux accoutumés de la ville d'Agen, ensuite marqués et flétris sur l'épaule droite d'un fer chaud empreint de la lettre V, bannis pour 5 ans hors du ressort de la prévôté, et en 5 livres d'amende ; et, attendu la contumace desdits Mérillon et Jeanne Bataillé, il est ordonné que le présent jugement, quant à eux, sera transcrit en un tableau qui sera attaché par l'exécuteur de la haute justice en un poteau planté sur la place publique d'Agen. — Jugement prévôtal condamnant Antoine Lauradou, accusé de vagabondage et de vol, à 9 ans de galères. — Procès-verbaux : de déclarations de grossesse ; — d'emprisonnements, de translations, d'élargissements.

B. 411. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 112 pièces, papier.

1767. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Jugement prévôtal qui ordonne d'enregistrer sur les registres du greffe de la Maréchaussée l'arrêt du Conseil d'État, portant attribution de juridiction aux officiers de la Maréchaussée pour faire le procès aux nommés Michel et Barthélemy Rivière, frères, vagabonds, accusés de vol avec effraction extérieure, et les juger prévôtalement et en dernier ressort, conjointement avec les officiers de la Sénéchaussée. — Procédure contre Jean Lapeyrière et Jean Gaillard, accusés de vol fait sur un grand chemin, avec armes à feu, et du meurtre d'Arnaud Noyssens. — Jugement prévôtal condamnant Lapeyrière à être rompu vif et exposé sur une roue, mettant Jean Gaillard hors de procès. — Information sur un vol sacrilége, commis dans l'église de Laparade. — Commission rogatoire qui délègue le juge royal de Laparade pour constater les effractions dans les vitraux de ladite église. — Arrêt du Conseil d'État portant attribution aux officiers de la Maréchaussée Criminelle d'Agen, pour faire le procès à Jean Pagnagues et à ses complices, accusés de vols commis dans plusieurs juridictions, et pour les juger en dernier ressort, conjointement avec les officiers du présidial. — Sentence condamnant Mauras, accusé de vol, à être pendu.

B. 412. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 109 pièces, papier.

1767. — Sénéchaussée Criminelle. — Information contre Jean Larriac, accusé d'homicide, commis sur la personne de Jean Joubert. — Lettres de rémission, accordées par le Parlement à Jean Joubert, attendu que l'homicide avait été involontaire. — Procédure contre Marie et Anne Capdevieille, sœurs, accusées de vol et de vagabondage. — Conclusions définitives du procureur du Roi, (24 Mars), requérant la condamnation des accusées au fouet, à la marque et à la réclusion dans une maison de force pendant 3 années ; de plus, requérant d'ordonner que la fille impubère de Marie Capdevieille sera mise et élevée dans un hôpital. — Sentence (20 Juin) : ordonnant qu'il sera plus amplement informé, dans le mois, à la diligence du procureur du Roi ; qu'à cette fin les auditions rendues par lesdites Capdevieille sur la sellette lui seront communiquées. — Arrêt du Parlement de Bordeaux (6 Août), sur l'appel de Marie Capdevieille, et l'appel *a minima* du Procureur général : mettant lesdits appels à néant ; condamnant lesdits Capdevieille à être fustigées, marquées, et renfermées pendant 3 ans dans une maison de force ; ordonnant, à l'égard de la fille impubère de ladite Marie qu'elle sera mise dans un hôpital pour y être instruite, élevée et nourrie, conformément à la déclaration du Roi du 3 août 1764. — Sentences condamnant : Carsy, contumax, accusé d'assassinat, commis sur la personne de Marc Cazamajour, à 9 ans de galères ; — Péberay et Denus, contumaces, accusés d'assassinat commis sur un grand chemin, à 5 ans de galères. — Procédure contre P... et autres, accusés d'empoisonnement commis sur la personne de leur père et beau-père.

B. 413. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 111 pièces, papier.

1767. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures terminées par des jugements prévôtaux portant : 2 condamnations à 3 ans de galères, pour vagabondage et mendicité ; — 1 condamnation à 3 ans de réclusion dans un hôpital. — Procédures : contre Joseph Casal, dit Prêt-à-Boire, accusé de désertion ; — contre Michel et Barthélemy R..., frères, accusés de vols commis avec effraction. — Arrêt du Conseil d'État portant attribution aux officiers de la Maréchaussée d'Agen, pour faire le procès à ces accusés, quoique les vols aient été commis dans le ressort de la Sénéchaussée de Nérac, afin d'éviter la translation des prisonniers et le transport des officiers de la Maréchaussée. — Jugement prévôtal qui ordonne d'enregistrer sur les registres du greffe de la Maréchaussée ledit arrêt du Conseil d'État. — Information à raison du crime d'évasion et bris des prisons contre les mêmes Michel et Barthélemy R.... — Verbal de recherche et perquisition desdits défaillants, portant assignation à la quinzaine.

B. 414. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 113 pièces, papier.

1767. — Sénéchaussée criminelle. — Révélations faites au curé de Saint-Étienne, à la suite du monitoire donné par l'official, à la requête du procureur du Roi, informant sur des crimes de bris de prison et d'évasion. — Information, à la requête de Catherine Bandane, demanderesse en crime de rapt, contre Gaubert S.... — Requête de la même, aux fins d'obtenir une provision alimentaire de 140 livres, pour les frais de sa maladie, de ses couches, et pour la nourriture de l'enfant. — Ordonnance qui accorde 100 livres de provision alimentaire à payer par ledit Gaubert S.... — Procès-verbaux de déclarations de grossesse. — Procédure contre 4 accusés de vols avec effraction, terminée par un jugement prévôtal : portant 1 condamnation à mort, et 3 au fouet, à la marque et au bannissement pour 3 ans ; ordonnant que la sentence sera exécutée par effigie contre deux de ces accusés, contumaces. — Verbal d'exécution par effigie, constatant que le jugement de condamnation a été lu, publié, et qu'il est resté affiché pendant tout un jour de marché sur la place publique.

B. 415. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 116 pièces, papier.

1767. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Jugements prévôtaux : mettant hors de procès Bertrand L..., accusé de vagabondage et de mendicité ; — condamnant Lauradou, accusé de vol, à 9 ans de galères ; — condamnant Jean Costedoit à 9 ans de galères pour crime de vagabondage et de mendicité, avec insolence, pour avoir pris un certificat d'incendie au nommé Jean Fartonat, et s'en être servi pour en imposer au public ; ce dernier jugement étant rendu prévôtalement d'après un arrêt du conseil d'État attributif de compétence. — Certificat d'incendie de Jean Fartonat, donné par le curé et par les jurats de Serres. — Procédure contre Brousse, Planques et Cadet de la Marianne, accusés d'attroupement illicite et d'assassinat, terminée par une sentence qui les condamne à 5 ans de bannissement. — Procédure, commencée devant le présidial d'Agen, continuée devant le présidial de Nérac, contre Louis Dufoir, vagabond, accusé de vol. — Jugement prévôtal, rendu à Nérac, qui condamne Dufoir à 3 ans de galères.

B. 416. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1767. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Jugements prévôtaux portant : 1 condamnation à 5 ans de galères pour mendicité et rupture de ban ; — 1 condamnation à 3 ans de galères, pour mendicité et vagabondage ; — 3 condamnations à mort, pour vol sacrilége ; et, attendu la contumace de Marie L..., une des condamnées, ordonne que le présent jugement, quant à elle, sera exécuté par effigie. — Verbal d'exécution par effigie, figurativement, en un tableau, du jugement rendu par contumace contre Marie L.... — Requêtes en excès : de noble Jean de Montpezat, fils, écuyer, contre 5 particuliers ; — de Jacques Dejean, curé de la paroisse de Sainte-Foy-de-Jérusalem, contre Antoine Dassé, laboureur. — Information, d'après la requête des sieurs Buffe et Cie, négociants à Bordeaux, contre la veuve Durand et contre Durand, fils, qu'ils accusaient de banqueroute frauduleuse. — Billet supposé de la somme de 1,002 livres donné en payement aux sieurs Buffe. — Audition préventionnelle rendue par Pierre Taurou, bourgeois, accusé de contravention aux édits et ordonnances et arrêts de règlement donnés sur la R. P. R. Cet interrogatoire porte sur le motif d'une assemblée tenue dans une grange des environs de Nérac. Réponse de l'inculpé : « Il ne scait point si l'on étoit en usage de s'as« sembler dans ladite grange, mais scait que les protes« tants sont dans l'usage, les jours de dimanche, de « s'assembler dans les maisons particulières dans lesquelles « ils font leur prière. »

B. 417. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1767. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Information contre Jean Brigoux, accusé d'évasion et de bris de prison. — Procédures contre des accusés de mendicité et de vagabondage, avec des jugements de compétence en faveur du prévôt, et des jugements prévôtaux condamnant 2 accusés à 3 ans de galères. Les procédures contre les mendiants et les vagabonds suivent la marche ordinaire dans la plupart des cas. Elles renferment : l'audition préventionnelle ; — une information comprenant l'audition, le récolement, la confrontation des témoins ; — des conclusions du procureur en la Maréchaussée ; — une audition des accusés sur la sellette ; — le jugement prévôtal. D'autres articles m'ont offert l'exemple d'une grande simplification. Toute la procédure se compose : du procès-verbal d'arrestation ; — d'une audition préventionnelle ; — d'une ordonnance rendue par un assesseur de la Maréchaussée pour faire mettre en liberté les mendiants et les vagabonds, ou pour les faire renfermer dans le dépôt.

B. 418. (Registre.) — In-4°, papier, 56 feuillets.

1762-1770. — Sénéchaussée Criminelle. — Plumitif des audiences de la Cour sénéchale criminelle. Les noms des avocats des parties sont en marge des articles qui renferment les noms des demandeurs et des défendeurs, et l'objet du procès. La procédure de ces différentes causes est analysée dans l'inventaire. Ce registre renferme aussi la transcription des lettres de grâce et des arrêts du Conseil d'État, portant attribution au présidial pour juger certains

crimes, actes dont les originaux sont d'ailleurs mentionnés dans les articles précédents.

B. 419. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1760-1767. — Sénéchaussée Criminelle et Ordinaires. — Informations faites d'après les requêtes : de Françoise Triaud, demanderesse en crime de rapt, contre Matthias Beylie; — du procureur du Roi, demandeur en crime d'incendie, contre des inconnus; — de Jean Denevers, curé de Cahuzac, contre des inconnus; — du procureur fiscal de Cahuzac, demandeur en délit de pêche, contre plusieurs particuliers; de Françoise Sarrau, demanderesse en crime d'injures, contre Curgret; — et sur les demandes en excès ou en diffamation : de Jean Pommarède, contre François Reytier; — de Georges Gallinou, contre des inconnus; — de Jean Desclaud, contre Antoine B...; — de Jérôme Roy, contre Jean Eyère, dit Cacot; — d'Antoine et de Marie Bouissy, contre Jean Blanchet; — de Jean Dubalat, contre le nommé Charlou; — de Pierre Sauvy, contre Pignol, fils; — de Catherine et de Jeanne Galliard, contre Guiou; — de Denys Mirgaudon, contre Jean Jauvy; — de Georges Gallinou, contre Louise Mauriac; — de Denys Lobrespit, contre Laplante; — de Bardet, contre Peyraud.

B. 420. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1768. — Sénéchaussée Criminelle. — Information contre Jean M... et ses complices, accusés d'assassinat et de vols avec attroupement illicite, force et violence publique, et de bris et effraction des prisons. L'information révèle que ces crimes se rattachent à toute une série de vols et d'assassinats. Le procureur du Roi donne sa plainte en addition pour faire une information nouvelle et plus étendue. — Conclusions définitive du procureur du Roi, tendant à faire condamner ledit M... à être pendu. — Audition rendue par l'accusé, sur la sellette, en procédant au jugement du procès. — Sentence condamnant M... à la question ordinaire et extraordinaire. — Verbal de transport fait aux prisons pour constater le décès dudit M..., mort à la suite d'une maladie qui le tourmentait depuis 2 mois. Cette procédure, comprenant les poursuites sur des accusations de meurtres, de vols, de recels, commis par une bande de voleurs, n'est pas terminée, et ne renferme pas de sentence contre les complices de M....

B. 421. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1768. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre L..., accusé de vol. — Arrêt du Parlement qui évoque à soi la procédure instruite en la juridiction ordinaire de Lusignan contre ledit L... et autres, pour raison du crime de fratricide, procédure d'après laquelle L..., contumax, avait été condamné à être pendu; de plus, ajoute la procédure qui s'instruit par devant le présidial contre le même, à raison de vol avec effraction, pour, sur le tout, à la requête du procureur du Roi, le procès être fait et parfait, et être prononcé par une seule et même sentence, sauf l'appel. — Sentence contre ledit L..., évadé depuis son premier interrogatoire, et contre Bouloigne, son complice pour le crime de vol, également contumax, les condamnant tous deux à être pendus. — Procédure contre Jean V..., Jean D..., Claudine G... et Catherine L..., accusés de vol avec effraction extérieure. — Sentence condamnant V... et D... à être pendus, mettant hors de procès lesdites G... et L.... — Procédure contre Jeanne Cauboue, servante de M. de Séguran, conseiller au présent siége, accusée de vol domestique. — Sentence condamnant ladite Cauboue à être « conduite sur un tombereau, la hart « au col, pieds, tête nue, et en chemise, le front ceint « d'un écriteau portant ces mots *vol domestique* » et à être pendue; faisant main-levée au sieur de Séguran de la somme et des objets volés déposés au greffe, savoir : 10 double louis d'or, de 48 l.; 7 louis, de 24 l.; 9 écus, de 6 l.; les écheveaux de soie et les rubans que ladite Jeanne a convenu avoir achetés d'un louis d'or et d'un écu; un tablier de mousseline, etc.

B. 422. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1768. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Information, au sujet du vol d'une jument, contre Pierre et Jean Tané, frères. — Appointement de renvoi des accusés et de la procédure devant l'ordinaire de Puymirol.— Procédure contre Jean Talamy et Jean Donnadieu, accusés de rébellion à la justice, suivis d'excès réels commis sur la personne de Termes, huissier. — Sentence mettant les accusés hors de procès, faisant « inhibition et déffences « audit Termes d'exploiter à l'avenir, à peine de faux, et « d'être poursuivi extraordinairement. » — Procédure contre Pierre Durengues, accusé de vol domestique et d'assassinat. — Sentence qui condamne ledit Durengues à être rompu vif. — Sentence qui met hors de procès Françoise et Claire L..., mère et fille, accusées de vol.

B. 423. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1768. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures contre des accusés de vols, terminées par des sentences : condamnant Malcayran à être fustigé, marqué et banni pendant 5 ans; — mettant hors de procès Jeanne Nayssens et Louis Gaspard, son fils. — Arrêt du Parlement, sur un appel *a minima* du procureur du Roi, cassant la sentence du présidial et condamnant Jeanne Nayssens et Louis Gaspard à être fustigés et bannis 3 ans. — Sentences : mettant

hors de procès Pierre et Étienne Sanche, accusés de vols ; condamnant Gaston à 9 ans de galères ; — condamnant Olmières, coupable de vols, à 9 ans de galères ; — condamnant Combeau, dit Besson, accusé de trouble au service divin, avec scandale, à trois ans de bannissement.

B. 424. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1768. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — — Procédure contre Pierre Mouty, accusé d'assassinat et de vol commis sur un grand chemin. — Sentence qui le condamne à être pendu. — Plainte portée par le procureur du Roi, contre les sieurs T..., juge ordinaire de Clermont-Dessous, et B..., notaire royal, qui n'avaient pas fait d'information sur la mort subite des époux P..., que la rumeur publique attribuait à un empoisonnement. — Arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux qui ordonne que les prisons seront ouvertes à Catherine et à Pierre P..., frère et sœur, et sur l'accusation d'empoisonnement intentée contre Marie P... met les parties hors de procès; au surplus, enjoint aux officiers du Sénéchal d'Agen de ramener à exécution les décrets de prise de corps par eux décernés, contre les officiers de la justice ordinaire de Clermont-Dessous, jusqu'à sentence définitive, sur l'appel de la Cour. — Sentence déclarant B... coupable d'avoir trahi les devoirs de son ministère, et lui interdisant d'exercer aucun office public; déclarant T... inhabile à posséder aucune charge ni office de justice; de plus, enjoignant « au seigneur de Clermont-Dessous de ne donner les offi« ces de sa justice qu'à gens intelligents et versés dans les « affaires, et à la charge par eux de se présenter au pré« sent siége, pour y être reçus et examinés en la forme « ordinaire. » — Procès-verbaux : de déclarations de grossesse ; — de captures, de translations.

B. 425. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 120 pièces, papier.

1768. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure suivie d'un jugement prévôtal condamnant Guillaume Brisse et Marguerite Nombral, accusés de vagabondage et de mendicité avec insolence et menaces, le premier à 5 ans de galères, la seconde à 3 ans de détention dans une maison de force. — Arrêt du Conseil d'État, et commission, attribuant aux officiers de la Maréchaussée d'Agen, le procès d'Antoine Mouret, vagabond, accusé de 3 vols, dont 2 avec effraction intérieure, pour le juger prévôtalement et en dernier ressort, conjointement avec les officiers de la Sénéchaussée. — Jugement condamnant Mouret à être pendu. — Procédure contre Pierre et Jeanne Brouillard, accusés de vagabondage, déguisement de nom, présentation d'un faux passeport, terminée par un jugement prévôtal qui condamne le premier à 5 ans de galères, la seconde à 3 ans de détention dans une maison de force.

B. 426. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1768. – Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures terminées par des jugements prévôtaux condamnant : François Daumon, pour vagabondage, vol et filouterie, à 5 ans de galères ; — Jean Thèbes et Madeleine Ricarde, mendiants et vagabonds, le premier à 3 ans de galères, la seconde à 3 ans de détention dans une maison de force ; — Jean Geneste, vagabond, à 3 ans de galères ; — G..., Pierre B... et Anne B..., accusés de vol nocturne, fait avec effraction extérieure, savoir : G... aux galères à perpétuité, et à la marque, les deux autres à 3 ans de bannissement, hors du ressort de la prévôté, « et le même « jour le présent jugement a été leu et signiffié auxdits « G..., Pierre B..., et baillé copie tout au long à chacun, « et a été exécuté à l'encontre dudit G..., accusé, quant à « la marque et flétrissure des trois lettres G. A. L. seule« ment. » — Ordonnance de l'intendant à N... de se rendre par-devant le lieutenant de la prévôté d'Agen, pour lui dire les droits et qualités qu'il a de porter des armes, et en cas qu'il n'en ait pas payer l'amende de 10 l. et remettre les armes, conformément à l'ordonnance du Roi, du 14 juillet 1716, dans les 3 jours après la date de la signification de ladite ordonnance.

B. 427. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1768. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procès-verbaux de translations de prisonniers. — Jugements prévôtaux : condamnant des mendiants et des vagabonds à être renfermés dans le dépôt; — ordonnant l'enregistrement d'arrêts d'attribution du Conseil d'État; — ordonnant qu'une poursuite au sujet d'une évasion sera jointe à l'instruction sur un crime de vol. — 11 procès-verbaux d'auditions préventionnelles rendues par-devant François de Groussou, écuyer, conseiller au présidial, et assesseur en la Maréchaussée. Ces auditions de mendiants et de vagabonds portent en note cette mention : « soit « communiqué au procureur du Roi en la Maréchaussée.» — Ordonnance rendue par M. de Groussou, qui condamne 19 mendiants à être renfermés dans le dépôt, pour le temps qui sera fixé par l'intendant.

B. 428. (Liasse.) — 404 pièces, papier.

1768. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procès-verbal de transport, fait à Nérac et à Casteljaloux, par les officiers de la Maréchaussée au département d'Agen, pour faire le procès à Pierre Serres et à Jean Carbonneau, vagabonds, accusés de vols. — Jugement prévôtal, rendu à Casteljaloux, condamnant Serres aux

galères à perpétuité, et mettant Carbonneau hors de procès. — Jugements prévôtaux rendus contre des mendiants. — Plainte en permission d'informer, portée par le procureur du Roi, en la Maréchaussée, à raison du crime d'assassinat et de vol commis sur un grand chemin. — Information à la suite de l'ordonnance du prévôt. — Procédure par-devant l'ordinaire de Tonneins, à la requête de Pierre Goynard, consul, demandeur en diffamation, contre Jean L.... — Autre requête dudit Goynard au sénéchal d'Agen, pour obtenir que la procédure, interrompue faute de curiaux à l'ordinaire, soit continuée par-devant la Cour. — Ordonnance du lieutenant général criminel, faisant droit à la requête, et ordonnant l'apport de la procédure commencée à Tonneins.

B. 429. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1769. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures terminées par des sentences condamnant : Bertrand Gazeau, accusé de vol, de recel, de bris et évasion des prisons, à être pendu; — Louis B... et son épouse, contumaces, accusés de meurtre d'Antoine Beauregard de Lacombe, B... à être rompu vif, et son épouse à être pendue; — Quercy, dit Carnaval, accusé de vol, à 9 ans de galères. — Réquisitoire du procureur du Roi, demandant une descente dans la maison de Jean Aubaret, afin de recevoir sa déclaration au sujet des blessures qu'il avait reçues, et de le faire visiter. — Information au sujet d'un infanticide. — Procès-verbal de transport fait dans une pièce de terre, dépendant de la métairie de Pieu, contenant l'état des restes du cadavre d'un enfant né depuis environ 6 jours. — Expédition du monitoire donné par l'official, à la requête du procureur du Roi, avec le certificat des publications faites pendant 3 Dimanches consécutifs. — Procès-verbaux : de la remise de plusieurs paquets de révélations faites au curé de Saint-Julien et au vicaire de Caissac; — d'ouverture desdits paquets de révélations. — Révélations. — Procédure contre Françoise M..., inculpée de cet infanticide, se terminant par une sentence définitive qui décharge ladite M... de l'accusation contre elle intentée.

B. 430. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

25 Avril **1768.** — 27 Avril **1769.** — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre François Grenier, Jean Saignes, Pierre Trenty, Antoine Fauché, valet de ville de Beauville, et Jean Périer, accusés du meurtre de Bourdallès, dit Tinchou. — Révélations à la suite d'un monitoire. — Procès-verbal de recherches dans la maison de Grenier, duquel il résulte qu'on n'a rien trouvé de relatif à l'homicide. — Suite de l'information. — Conclusions définitives du procureur du Roi (4 avril), tendant à faire appliquer Grenier à la question ordinaire et extraordinaire. — Procès-verbal fait par-devant le lieutenant criminel (17 avril), contenant attestation de l'existence de Pierre Bourdallès, dit Tinchou, et sa reconnaissance par un grand nombre de témoins. — Requête des accusés, et conclusions du procureur du Roi pour faire mettre les accusés hors de procès, attendu l'existence de Bourdallès. — Sentence définitive (17 avril), déchargeant les 5 accusés, ordonnant « qu'ils seront élargis des prisons... et sera « leur écroue rayée et biffée de dessus le registre de « la geôle, et mention sera faite, à la marge, du présent « jugement... et permet ladite Cour de faire imprimer, « publier, et afficher le présent jugement, partout où « besoin sera, et sur la demande par eux faite que le dé« nonciateur leur soit nommé, déclare n'y avoir lieu de « prononcer, attendu la déclaration faite par le procureur « du Roi qu'il n'y a eu d'autre dénonciateur que le bruit « public. » — Lettre de la chancellerie (27 avril). « M. le « chancelier l'a trouvé (le jugement définitif) aussi juste « que régulier, mais il m'a chargé en même temps de vous « observer que si le sieur Grenier avoit été condamné à la « question préparatoire, les juges seroient contrevenus à « l'art. 1 du titre XIX de l'ordonnance de 1670, qui exige « deux conditions essentielles pour pouvoir infliger cette « peine, l'une que le crime qui mérite la mort soit cons« tant, l'autre qu'il y en ait preuve considérable. Or, dans « l'espèce, l'assassinat du sieur Bourdallès n'étoit pas « constaté, et il ne résultoit contre les accusés que de « violents soupçons de l'avoir commis. Sa représentation « les a complétement dissipés. Elle est une preuve que les « deux conditions requises par l'art. 1er que je viens de « citer, n'étoient point remplies. »

B. 431. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1769. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Mathieu Bessayré, nommé Genevois, Pierre Vignal, Jean Barthe et Jean Daribeau, accusés de filouterie. — Sentence déclarant n'y avoir lieu de décréter; ordonnant que les accusés seront élargis, leur faisant néanmoins défense de jouer aux jeux de hasard, ordonnant que la somme de 32 livres remise devers le greffe sera appliquée au profit des pauvres. — Sentences : mettant hors de procès Géraude Merlé et Jean Testas, accusés de l'assassinat de Mathieu Lafargue; — condamnant Marguerite P..., contumace, accusée de l'assassinat de Jean Sorbié, à être pendue. — Arrêt du Parlement, permettant de faire exécuter figurativement ladite condamnation. — Procès-verbal de l'exécution dudit arrêt : « l'effigie y mentionnée étant en un « tableau peint de deux côtés a été attaché à une potence « dressée en ladite place, par l'exécuteur de la haute-jus-

« tice. » — Procédure contre Joseph R... et François D .. accusés, le premier d'avoir prêté des grains de la plus médiocre qualité, à un prix excédant la valeur des mei leurs grains, le second d'avoir favorisé le débit des susdits grains. — Sentence interdisant tout commerce de grains à R...., pendant un an, et le condamnant à 50 livres d'aumône applicable aux pauvres, faisant défense à D... de s'immiscer à l'avenir dans de pareils marchés. — Procédure à la requête de Guillaume de Laborie, sieur de Saint-Sulpice, demandeur en crime d'expilation d'hérédité contre Jean Granges et autres. — Sentence qui met les accusés hors de procès.— En marge la mention des épices : « *habeat judex* « *major criminalis* de Saint-Philip, trois cent écus »

B. 432. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 117 pièces, papier.

1769. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures : contre Aubin Laborderie, dit Ladouceur, accusé de vol et d'assassinat, commis sur un grand chemin, terminée par un jugement prévôtal qui le met hors de procès; — contre Antoine Lauradou, Gaubert, Tournadré et Dominique Noguès, accusés de vagabondage et de vols avec effraction extérieure. — Arrêt du Conseil d'État, qui attribue aux officiers de la Maréchaussée d'Agen, conjointement avec les officiers du présidial, le procès contre ces 3 accusés dont 2 avaient été condamnés déjà au présidial d'Agen, s'étaient évadés, avaient été arrêtés de nouveau pour crime de vols dans la juridiction de Figeac, avaient été interrogés par le lieutenant criminel de la sénéchaussée de Cahors, et renvoyés enfin dans les prisons d'Agen. — La procédure se termine par un jugement prévôtal condamnant Lauradou et Tournadré aux galères à perpétuité, Noguès à 3 ans de galères. — Procédure contre Michel Arnal et Bernard C..., accusés de vagabondage et de vol avec effraction extérieure. — Procès-verbal de transport, fait par le juge royal de Miramont, au lieu de Rigal, pour constater les effractions faites à la maison de Jean Picard. — État des marchandises et de l'argent trouvés sur les accusés. — Information contre lesdits Arnal et C...— Jugements : de compétence en faveur du prévôt ; — prévôtal et préparatoire, qui ordonne que lesdits Arnal et C... seront appliqués à la question ordinaire et extraordinaire, les preuves tenant et réservées dans leur entier; — définitif, condamnant Arnal et C... à être pendus et à 5 livres d'amende.

B. 433. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1769. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures contre Antoine Rigoulet et Étienne Raynaud, accusés de vagabondage et de vols, commis la nuit avec effraction. — Jugement prévôtal qui ordonne que le procès instruit contre ledit Rigoulet sur ce chef d'accusation ; celui instruit contre le même, à raison de crime de bris et évasion des prisons, et du vol de plusieurs effets et pièces de conviction commis dans le dépôt du greffe de la Maréchaussée, lors de ladite évasion ; ensemble celui instruit contre Étienne Raynaud, à raison des crimes de vagabondage, mendicité et vol, commis la nuit avec effraction extérieure, seront joints, pour, les 3 susdits procès être jugés par un seul et même jugement. — Jugement prévôtal qui condamne Rigoulet à être pendu, après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices, et surseoit au jugement de Raynaud co-accusé.— Audition rendue par Rigoulet sur le banc de la question. — Jugement prévôtal condamnant Raynaud à être pendu. — Procédure contre Louis L..., François Barbe, Toinette L..., et Audette, terminée par une sentence condamnant Louis L... aux galères à perpétuité; mettant les trois autres accusés hors de procès.

B. 434. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1769. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procès-verbal de transport fait à Condom par les officiers de la Maréchaussée au département d'Agen, aux fins d'instruire, consommer et juger le procès contre Jacques, dit Bâtard, accusé de vol nocturne. — Jugement prévôtal (3 février), rendu à Condom, par lequel ledit Jacques est condamné à 5 ans de galères et à la marque. *Nota* au-dessous de la cote : « le 30 septembre ledit Jacques a été attaché à « la chaîne qui est passée à Agen, le même jour susdit. » — Procédures contre des accusés de bris de prison et d'évasion, R... et P..., Pierre Bâtard et Jean, fils de feu Pierre, laboureur. — Jugements prévôtaux condamnant R... aux galères à perpétuité; Pierre Bâtard à 3 ans de bannissement.

B. 435. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1767-1769. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures : contre Pierre T..., mendiant, vagabond, accusé de vol ; — contre le même à raison du crime de bris et évasion des prisons, ledit T... ayant été repris; — contre 5 mendiants, arrêtés à Casteljaloux, et conduits dans les prisons d'Agen. Après les auditions préventionnelles, une ordonnance de Barret de Nazaris, lieutenant de Maréchaussée, condamne ces 5 mendiants à être renfermés au dépôt pour le temps qui sera fixé par l'intendant. — Procédure à raison de bris et évasion des prisons contre Antoine Lausadou, condamné à 9 ans de galères par jugement prévôtal, lequel était détenu dans les prisons d'Agen, en attendant le passage de la chaîne. — 13 procès-verbaux de captures de mendiants. — 14 procès-verbaux de translations. — 32 procès-verbaux d'auditions préventionnelles. — 8 ordonnances condamnant 31

mendiants à être renfermés au dépôt pour le temps qui sera fixé par l'intendant. — 3 procès-verbaux de décès de mendiants.

B. 436. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1769. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure, à la requête de Pierre Mulâtre, demandeur en excès, contre 3 particuliers. — Déclarations de grossesse. — Information, à la requête de Jeanne Desmoulins, demanderesse en diffamation, contre Jeanne D... — Procédure, à la requête de François Miégeville et Étienne Marteau, négociants à Toulouse, demandeurs en crime de rébellion à la justice contre François Chastel, marchand colporteur de Lacapelle-Biron. — Information, par-devant l'ordinaire de Penne, contre Pierre Mures, repris de justice et marqué de la lettre V, accusé du vol d'une oie. — Appointement rendu par la Cour, à la requête du procureur du Roi, qui ordonne que les prisons seront ouvertes à Pierre Mures. — Ordonnance pour faire renfermer au dépôt quelques enfants impubères de condamnés. — Information, à la requête du procureur du Roi en la Maréchaussée, à raison d'un vol avec effraction, commis dans la maison et au préjudice de Pierre Manet. — Procédures contre des mendiants, comprenant : des procès-verbaux de captures; — des auditions préventionnelles; — des ordonnances de réclusion au dépôt. — Information, à la requête du procureur fiscal de la juridiction de Cahuzac, demandeur en délit de chasse, contre le sieur de Gascq.

B. 437. (Liasse.) – 89 pièces, papier.

1769. — Sénéchaussée Criminelle. — Information sur les plaintes en excès : de François de Labrunie, chevalier, seigneur d'Escoute, contre Roux; — d'Anne Boisserie, contre Antoine Baubié; — d'Augustin Candellon, contre Massias; — de demoiselle Jeanne Lagarde Méral, contre la demoiselle Trech; — de Pierre Pignol, contre Guillaume Carrière; — d'Anne Lonné, contre Fauré; — de François Hugonis, lieutenant ordinaire de la juridiction de Sauvagnas, contre Molinié des Termes; — de Jean Vacquié de Falagret, conseiller, contre Jean-Bernard de M..., chevalier. — Déclarations de grossesse. — Procès-verbal d'évasion des nommés Vitriquel et Froument. — Informations : à la requête de Joseph-Armand de Sevin, contre Rose Delrival, qui avait troublé l'exercice de ses droits de propriété; — de dame Jeanne Vidal de Lapise de Lacayrouse, veuve d'Ambroise Dordé, chevalier, baron de Saint-Bauzel, et actuellement épouse de Jean Courty de Campagnol, contre les auteurs de l'enlèvement des meubles du château de Saint-Bauzel.

B. 438. (Liasse.) — 159 pièces, papier; les débris d'un pistolet.

1770. — Sénéchaussée Criminelle. — Informations d'après les requêtes en excès : de François Lafitte de Carcas, contre Sermène, officier de fortune du régiment de Piémont; — de Sermène, contre Lafite; — de François Andrieu, contre Lalanne; — de Jean Chayssel, huissier, contre Duburgua, huissier; — de Jean et Marie Barthélemy contre Charpentier, Dardes, et autres; — de Jean Boucat, domestique du sieur Bellecombe, contre Jean, métayer des Dames Orphelines; — de demoiselle Anne Cantal, contre le sieur de Cambes; — du R.-P. Boué, syndic du couvent de N.-D. de Bon-Encontre, contre Laroche; — de Jean Soulès, demandeur en diffamation contre Mayenne; — de Pierre Gardette et Michel Lafaugère, procureurs ès-cours d'Agen, et autres, contre Senton, Larène et autres; — de Joseph de Sirgant, curé de Foulayronnes, contre Caminade et le comte de Forcès; — de Jacques Argenton, curé de Saint-Hilaire, contre les auteurs d'un libelle; — de Jeanne Lonné, contre Angélique Paujade. — Procédure, à la requête du procureur du Roi, contre Grabias, accusé d'avoir tiré un coup de pistolet sur le sieur Jacquelot. — Sentence condamnant ledit Grabias à être rompu vif, et, attendu sa contumace, ordonnant que le jugement sera exécuté par effigie; le condamnant en outre, à 5 livres d'amende et aux dépens.

B. 439. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 101 pièces, papier.

1770. — Sénéchaussée Crimininelle. — Procédures contre des accusés de vols, terminées par des sentences : mettant Laboubée et sa famille hors de procès; — condamnant Roussin et Peillote, coupables de vol sacrilége, commis dans l'église de Notre-Dame-du-Bourg, le premier aux galères à perpétuité, le second à 9 ans de galères. — Informations, à la requête du procureur du Roi : sur un vol fait au château de Monbran; — sur un vol commis dans l'église de Saint-Christophe de Lafox. Procédure abandonnée, faute de preuves. — Procès-verbal de transport, fait sur le réquisitoire de l'avocat du Roi, pour visiter une boite contenant le cadavre d'un enfant. Procédure interrompue, faute de preuves. — Sentence d'entérinement des lettres de grâce accordées à Michel Feutrié qui avait tué par imprudence Mlle de Gascq.

B. 440. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 109 pièces, papier.

1770. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Fabré, fils, Duvigneau, Garrouty et Batifouille, accusés d'assassinat commis sur les personnes d'Arnaud Hayrial et de Jeanne Peyrot. Sentence mettant les accusés hors de procès. — Plainte portée par le procureur du Roi à raison du vol fait à l'église Saint-Julien de Goudourville, avec

l'ordonnance, portant permission d'informer des faits et injonction au greffier de la justice dudit Goudourville, de remettre en minutes toutes les procédures qui pourront avoir été faites. — Lettres de grâce données par le Parlement de Bordeaux : à Pierre Capel, décrété de prise de corps par l'ordinaire de Villeréal, à raison de l'homicide involontaire commis sur la personne de François Albré ; — à Guillaume Hébrard, contre lequel on informait au sujet de l'homicide involontaire commis sur la personne de Guillaume Quiot. — Accord entre Hébrard et le père de la victime, pour l'entérinement des lettres de grâce.

B. 441. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1770. — Sénéchaussée Criminelle. — Réquisitoire de l'avocat du Roi, aux fins d'obtenir un monitoire pour avoir les preuves d'un vol fait à l'hôpital Saint-Jacques — Procédure, à la requête de l'avocat du Roi, contre Edme-Marie-Thérèse D...., écuyer, bombardier dans le régiment de Strasbourg, accusé du crime de lèze-majesté au second chef de l'édit, d'excès réels commis sur la personne de Cantagrel, échevin de la ville de Pujols, d'évasion des prisonniers avec violence. — Sentence condamnant D...., contumax, à être banni à perpétuité. — Réquisitoires du procureur du Roi : au sujet d'un vol commis dans la maison de la dame veuve Tournade, pour obtenir un monitoire sur cette affaire. Procédure interrompue faute de preuves. — Sentence qui met hors de procès, Ferty, accusé de vol nocturne. — Placet, présenté au procureur général par Gramache, échevin de Saint-Maurin, pour obtenir une information que le procureur du Roi n'avait pas autorisée, au sujet de tracasseries et de troubles publics.

B. 442. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1770. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Ordonnances : rendue, de l'avis des officiers du présidial, par Barret de Nazaris, lieutenant de Maréchaussée, qui renvoie et délaisse Pierre Alibert et Catherine Baisse, accusés de vols, au juge de Puy-l'Évêque, en Quercy, dans la juridiction duquel les délit ont été commis ; — rendue par de Groussou, assesseur de Maréchaussée, pour renvoyer au lieutenant criminel, avec la procédure et les pièces de conviction, Ferty, accusé d'assassinat, attendu que l'assassinat ne paraît pas avoir été accompagné de vol commis sur un grand chemin ; — déclarant, d'après un certificat des maires et échevins de Bayonne, que Jean Méral et Raymond Lafourcade ne sont ni mendiants ni vagabonds, et ordonnant leur mise en liberté; ordonnant que Georges Garde et Marie Duguarrigue, mendiants, seront renfermés au dépôt, pour le temps qui sera fixé par l'intendant. — Procès-verbaux : de captures; — de translations de prisonniers. — Sentences de règlement extraordinaire. — Jugements de compétence en faveur du prévôt. — Auditions préventionnelles de mendiants. — Ordonnances de mise en liberté ou de condamnation à la réclusion dans le dépôt.

B. 443. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1770. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Jugements prévôtaux : ordonnant, à la suite d'une lettre du duc de Choiseul, l'entérinement d'un brevet de grâce accordé par Sa Majesté à Jean Caze, dit Brindamour, soldat du régiment de Médoc, compagnie Monlezun, dont il est déserteur; — contre des accusés de mendicité, de vagabondage et de vols, portant des condamnations à mort, à la question, aux galères pour 9 ans et pour 3 ans, à la marque, à la détention dans un hôpital ou dans une maison de force. — Procédure contre 7 accusés de mendicité avec attroupement illicite et de vol nocturne avec effraction extérieure. — Jugement prévôtal condamnant les uns aux galères, les autres à la détention dans un hôpital. — Procès-verbal de l'évasion de Joseph Lavigne et de Jean Bouliers de l'hôpital d'Agen.

B. 444. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 148 pièces; papier.

1770. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures terminées par des jugements prévôtaux condamnant : Brigaille, accusé de vol, à être pendu ; — Ponçoir, mendiant et vagabond, à 3 ans de galères et à la marque ; — Jean Rolbe, accusé de mendicité avec violences et excès, à 9 ans de galères et à la marque; — Delbet et Jean C..., dit Rey, vagabonds, à être pendus. — Lettres de grâce accordées à Jean C..., dit Rey. — Procédure faite à Condom, par Barret de Nazaris, lieutenant en la Maréchaussée générale de Guyenne, au département d'Agen et de Condom, contre Pierre G... — Conclusions données par le procureur du Roi de la Sénéchaussée de Condom, faisant les fonctions du procureur du Roi en la Maréchaussée, absent, aux fins du jugement de règlement extraordinaire. — Jugement prévôtal condamnant Pierre G... à être pendu. — Procès-verbal de transport fait par la brigade de Nérac, en la ville de Condom, pour assister et prêter main-forte à l'exécution du jugement prévôtal.

B. 445. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 117 pièces, papier.

1770-1771. — Sénéchaussée Criminelle. — Sentence qui décharge Carrière de l'accusation en crime d'assassinat contre lui intentée, et néanmoins, attendu les excès par lui commis, avec un couteau de chasse, sur la personne de Chauby, le condamne aux dépens de la procédure et lui fait inhibition et défense de récidiver. —

Information, à la requête du sieur Planley, lieutenant civil et criminel de Port-Sainte-Marie, et en exécution d'une ordonnance du Parlement contre Duluc, échevin, à raison de la violation d'un droit de préséance. — Déclarations de grossesse. — Information, à la requête du R. P. Thomas Boué, syndic du couvent de N. D. de Bon-Encontre, contre le nommé Capdeville et autres, auteurs de voies de fait. — Informations, sur les requêtes en excès : de Pierre Guyon de Lacrose, contre Bayle et autres ; — du procureur du Roi, contre Delpech ; — de Pierre Mazet, contre Bory; — de Dominique Redel, contre Jean Billères et autres; — de Boudet, contre Lavigne.

B. 446. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1771. — Sénéchaussée Criminelle. — Information par-devant le présidial, en suite d'un arrêt d'attribution du Parlement de Bordeaux, pour Louis Martin, notaire, demandeur en diffamation, contre Lafon et Fray, notaires. — Procédure, à la requête de Marguerite Fauché, fille de Sylvain Fauché, échevin de Lafitte, contre le curé de Lafitte, qui avait refusé à son frère des billets de confession, pendant sa vie, et les sacrements dans sa dernière maladie. — Information, par-devant l'ordinaire de Clairac, remise au greffe de la Cour. — Procédure faite devant l'ordinaire de Marmande, par voie de recours, en crime de rébellion à la justice, à la requête de Placide, huissier, contre Fabereau, dit Lantricaille, et sa femme. — Informations, d'après les requêtes en excès : de Jean de Grenier, sieur de Pecgris, contre Louis de Rimonteil, sieur de Majoulassy ; — d'Antoine Terrière, contre François Carcy. — Procédures contre des individus accusés de vols, et terminées par des sentences condamnant : Géraud à être attaché au carcan, pendant 2 heures ; — Joseph Guy, à 1 an de bannissement, et Jeanne Aussignague, au fouet, à la marque, et à 3 ans de bannissement ; — Baulac, à être pendu ; — Boigar, à 9 ans de galères.

B. 447. (Liasse.) — 146 pièces, papier

1771. — Sénéchaussée Criminelle. — Procès-verbal d'évasion de 5 contrebandiers et de 2 prisonniers pour dettes. — Procédure, à la requête de Catherine Berny, demanderesse en diffamation, contre Saint-Cirq. Sentence qui condamne celui-ci à déclarer que méchamment il a tenu des propos injurieux et attentatoires à l'honneur de ladite Berny, à payer 500 livres de dommages-intérêts et 10 livres d'amende. — Procédure, sur la plainte en excès d'Élisabeth Vivié, contre Peyregrand. Par arrêt du 16 juillet, ladite Peyregrand a été condamnée en 30 livres, envers l'hôpital, pour tenir lieu de dommages-intérêts, et aux dépens. — Information, sur un vol sacrilége, commis dans l'église de Monbuscq. — Signalements de deux hommes accusés de ce crime. — Procédure contre des accusés de vols, commis dans la juridiction de Seyches. — Acte d'appel *a minima* du procureur du Roi de la sentence qui condamne Lacoste aux galères à perpétuité, sa femme à être fustigée, marquée et renfermée dans une maison de force, qui met 7 autres accusés hors de procès.

B. 448. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 137 pièces, papier.

1771. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procès-verbaux : de captures, d'écrous et de transports de prisonniers. — Jugements de compétence en faveur du prévôt, contre des mendiants, des vagabonds, des voleurs. — Ordonnances : pour faire renfermer des mendiants au dépôt ; — renvoyant Élisabeth Bayou, au juge de Villeneuve, attendu qu'elle n'est accusée que d'un vol simple ; — renvoyant Jean Laborie et Étienne Gerbaut, accusés de vols, au juge de Fauillet, attendu qu'ils ont un domicile. — Procédure contre Bertrand Anglès, accusé de récidive de vol, instruite par les officiers de la Maréchaussée, conjointement avec le présidial, ensuite d'un arrêt d'attribution du Conseil d'État. — Jugement prévôtal, condamnant ledit Anglès aux galères à perpétuité. — Sentence d'entérinement d'un brevet de grâce, rémission et pardon, accordé par Sa Majesté, au nommé Joseph Cazes, déserteur du régiment de Médoc.

B. 449. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1771. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures contre des vagabonds accusés de vols et terminées par des jugements prévôtaux, condamnant : Raymond Carcy, dit Carnaval, à être pendu, et Antoine Dumas, à 3 ans de galères ; — Jeanet, aux galères à perpétuité ; P..., Miramont et Lucadou, à 5 ans de galères ; 4 accusées à être renfermées dans un hôpital ou dans une maison de force ; ordonnant que les enfants impubères des condamnés seront mis dans l'hôpital le plus proche pour y être instruits et élevés ; — mettant hors de procès Antoine Mercadié et Jean Peyrounel. — Plainte et information pour Jean Grimard, demandeur en excès, contre Gauché et son gendre. — Procédure contre Antoine Landau, inculpé de vagabondage et de vol, détenu dans les prisons de Nérac. — Procès-verbal de transport fait à Nérac par Jean Foursan, greffier en chef de Maréchaussée au département d'Agen, afin de faire juger la compétence au présidial de ladite ville, contre ledit Landau. — Procédure par-devant le présidial de Nérac, terminée par un jugement prévôtal qui condamne Landau aux galères à perpétuité et à la marque.

B. 450. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 146 pièces, papier.

1771. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Arrêt du Conseil d'État qui casse et annulle le jugement de compétence rendu en faveur du prévôt, au présidial de Nérac, contre Arnaud Lucante, et, attendu que le vol n'a pas été commis sur un grand chemin, pour ne pas priver l'accusé de 2 degrés de juridiction, ordonne que le procès sera porté en la Sénéchaussée dudit Nérac, et que les procédures faites en la Maréchaussée d'Agen seront remises au greffe de ladite Sénéchaussée. — Procès-verbal fait par les juges, dans la chambre du Conseil, par lequel ils déclarent surseoir à la prononciation d'un jugement prévôtal condamnant à mort Pierre Lussac, vagabond, reconnu coupable du vol d'une chemise, jusqu'à la réception des ordres du Chancelier. — Lettre de la Chancellerie annonçant le refus de la grâce. — Procédures terminées par des jugements prévôtaux : condamnant, ensuite d'un arrêt d'attribution du Conseil d'État, Dubourg et Barraud, accusés de mendicité et d'exposition de fausse monnaie, aux galères à perpétuité, Flauchac à 3 ans de galères ; — condamnant des accusés de mendicité avec attroupement illicite, Pierre Rieux et Arnaud Goudin, à 5 ans de galères ; 4 accusés à être renfermés dans une maison de force ; ordonnant que 6 jeunes enfants des condamnés seront élevés dans un hôpital.

B. 451. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1772. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Jugements présidiaux qui déclarent le prévôt incompétent sur les procès criminels instruits par les officiers de la Maréchaussée : contre Pierre Parent, vagabond, accusé de vols, attendu qu'il n'est point vagabond, il sera renvoyé au sénéchal ; — contre Lespinasse, Escafré, Gendre, vagabonds, accusés de filouterie, attendu que ni la qualité des accusés, ni les délits dont il s'agit ne sont de la compétence du prévôt, les accusés seront renvoyés au sénéchal ; — contre Siadoux et Jeanne L..., vagabonds, accusés de vols, attendu les certificats attestant la profession des accusés, seront renvoyés au sénéchal. — Lettre de remontrance du Chancelier, au sujet de ce dernier jugement : « Vous vous « êtes trop pressés de dépouiller le prévôt de la cognois- « sance d'un délit qui, par l'événement, auroit pu luy « apartenir par la qualité des accusés. Je ne peux que dés- « aprouver le jugement que vous avez rendu. Ayez plus « d'atention, à l'avenir, à l'examen des procédures prévô- « tales qui vous seront déférées, et abstenez-vous de don- « ner aussi légèrement ateinte aux droits de la juridiction « du prévôt. » — Procès-verbaux : de captures, d'écrous et de translations. — Auditions préventionnelles. — Ordonnances pour faire renfermer des mendiants au dépôt.

B. 452. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1772. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre Marie Lafon, vagabonde, accusée de vol avec effraction intérieure. — Procès-verbal de transport fait par un cavalier de la Maréchaussée, dans un faubourg de Toulouse, pour y assigner un témoin cité par l'accusée dans son interrogatoire, par lequel procès-verbal et par un certificat du curé de la paroisse, il est constant qu'il n'y a jamais eu dans ce faubourg de personne portant le nom désigné. — Jugement prévôtal qui condamne Marie Lafon à être fustigée, marquée et renfermée pour le reste de ses jours dans un hôpital ou dans une maison de force. — Procédures prévôtales contre des vagabonds accusés de vols, terminées par 4 jugements portant les condamnations suivantes : 1, à mort ; 1, à 9 ans, et 2, à 5 ans de galères et à la marque ; 1, à la réclusion dans un hôpital ou dans une maison de force pour 5 ans. — Verbal de transport fait chez le nommé Petit-Jean, aubergiste de la ville d'Agen, près la place du Palais, pour faire l'état et déclaration des blessures d'Antoine Aubarret et Antoine Lamothe, victimes d'une tentative d'assassinat. — Information, à la requête de Perrin, avocat au Parlement, faisant les fonctions du Procureur du Roi en la Maréchaussée, absent, contre M..., inculpé de ce crime. — Procédure prévôtale contre ledit M..., terminée par un jugement qui le condamne à être rompu vif et à expirer sur la roue. « Et le même jour, le présent ju- « gement a été leu et prononcé audit M... tant dans la « chambre du parquet et auditoire de la Cour présidiale et « sénéchale d'Agennois qu'au devant de la principale porte « de l'église cathédrale Saint-Étienne dudit Agen, et près « de l'échafaud, par nous, greffier en chef de ladite Maré- « chaussée, soussigné, et a été exécuté à l'encontre dudit « M.... »

B. 453. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1772. — Sénéchaussée Criminelle. — Information à la requête de Paul Fabry, lieutenant du maire de la ville d'Agen, contre des voleurs. — Procédure, à la requête du procureur du Roi, contre le sieur Perruquet et Marie Royer, bouquetière, accusés du crime de « maquerelage. » La requête est ainsi motivée : « En visitant l'information de S... contre D..., pour crime de rapt, le procureur aurait remarqué que les accusés avaient favorisé ce mauvais commerce ; en conséquence, il aurait requis d'abord un décret de prise de corps contre Perruquet et Royer, comme complices du rapt ; puis, pour ne pas embarrasser l'action principale, il aurait cru devoir porter une action séparée en crime de maquerelage. » — Information — Appointement qui met Perruquet hors des prisons, à la charge de se représenter. — Décret de prise de corps

contre Marie Royer. — Information. — Conclusions du procureur du Roi tendant à faire condamner ladite Royer à 3 ans de bannissement et 50 livres d'amende. — Sentence définitive mettant l'accusée hors de procès. — Information, par-devant l'ordinaire de Monclar, contre des accusés de vols commis la nuit, avec effraction extérieure et intérieure, attroupement illicite, port d'armes et excès réels. — Procédure contre les mêmes, par-devant le présidial d'Agen, terminée par un jugement prévôtal qui condamne : B..., à 5 ans de galères, à la marque des trois lettres G A L; D..., au fouet, à la marque de la lettre V et à la réclusion à perpétuité dans une maison de force; Anne M..., à être envoyée dans l'hôpital le plus prochain pour y rester jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté de la mettre en liberté; le tout conformément à la déclaration de 1764; et, faisant droit aux plus amples conclusions du procureur du Roi, décrète de prise de corps 5 personnes soupçonnées d'être complices de ce crime.

B. 454. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1771-1772. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre Merlé, accusé du vol d'un cheval, terminée par une sentence qui le condamne au fouet, à la marque et à 5 ans de bannissement hors du ressort de la Sénéchaussée. — Procédure contre Chastel, Belhumeur, Lajeunesse et Silloy, accusés de rébellion à la justice et d'excès réels commis sur la personne d'un huissier. — Assignations, auditions, récolements et confrontations des témoins. — Sous la cote du cahier de confrontation on remarque les notes suivantes : « *Domino* « de Falagret, pour rapporteur aux fins du jugement deffinitif, sans tirer à conséquence et préjudicier à nos « droits. S[t] Philipp, lieutenant général criminel.— L'énon« ciation ci-dessus supposant indécis les droits de la com« pagnie qui sont certains, pour ne pas les compromettre, « je déclare m'abstenir du rapport. A Agen, ce 8 dé« cembre 1771. Falagret (conseiller à la Cour présidiale). « — Vu la récusation du sieur Falagret, fondée sur de « prétendus droits qu'il croyoit certains et que l'équité de « M[gr] le Chancelier nous faisoit regarder comme très-in« décis, nous raporterons la présente procédure d'après la « décision de ce chef de la justice du 16 décembre dernier, « qui retraite sa première décision du 23 août aussi der« nier, et nous maintient dans le droit réel de présider, « lors même que nous aurons instruit et que nous ferons « le rapport. 12 janvier 1772. S[t] Philipp, lieutenant général « criminel. » — Sentence définitive condamnant : Chastel à 5 ans de bannissement hors du ressort de la Sénéchaussée et à 5 livres d'amende; les autres accusés, contumaces, aux mêmes peines. — Procédure contre Lapompe, accusé d'assassinat, suivi de vol, commis sur la personne d'un inconnu. — Sentence définitive qui le condamne à être rompu vif et, attendu sa contumace, ordonne que ladite sentence sera exécutée figurativement. — Sentence condamnant des accusés de vol et de filouterie, les uns à 5 ans, les autres à 3 ans de galères. — Procédure contre Descrimes, accusé de rapt et de séduction, terminée par une sentence qui le condamne à payer 600 livres de dommages-intérêts à la fille S... et à pourvoir à l'entretien de l'enfant. — 2 déclarations de grossesse. — Jugements de compétence, en faveur du prévôt, contre des mendiants et des vagabonds.

B. 455. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 122 pièces, papier; 1 sceau.

1772. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Information, à la requête du juge ordinaire de la baronnie de Cuzorn, contre Antoine Delcoustal qui avait tué le nommé Raynal d'un coup de boule, en jouant aux quilles. — Lettres de rémission données par le Parlement de Bordeaux. — Procédure contre Jacques Blanché, accusé d'assassinat prémédité. — Sentence qui le condamne à être rompu vif. — Procédure, à la requête du procureur du Roi, contre 7 accusés de vol, commis avec effraction intérieure, dans la maison de feu Lécussan, de son vivant curé de Cambes. — Sentence définitive : condamnant 5 des accusés, contumaces, à être pendus; mettant les deux autres hors de procès. — Procédure contre 6 accusés de filouterie, soi-disant vagabonds, terminée par un jugement présidial qui déclare le prévôt incompétent, attendu que ni les délits ni la qualité des accusés ne sont de sa compétence.

B. 456. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 131 pièces, papier.

1772. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre Berdet, accusé de vol, interrompue par la mort dudit Berdet. — Plainte du procureur du Roi en la Maréchaussée contre Jeanne Laforgue, au sujet du vol de différents objets de mercerie. — Information. — Sentence condamnant ladite Laforgue à être fustigée, marquée, et renfermée dans un hôpital ou dans une maison de force pendant 9 ans. On lit sous la cote de la sentence : « Les « 4 premiers cahiers ont été envoyés en minute au Parle« ment, n'étant que des factures et certificats. » — Procédure contre Pierre Grégoire, dit Leguignon, qui avait tué, la nuit, un cavalier de la Maréchaussée, qu'il avait pris pour un voleur. — Lettres de rémission accordées audit Grégoire. — Sentence d'entérinement. — Lettre de dénonciation, écrite par le sieur Martines, premier échevin de Grateloup, au brigadier de la Maréchaussée, contre Pinètre, mendiant, coupable d'excès et de menaces d'in-

cendie. — Procédure contre ledit Pinètre, terminée par une sentence qui le condamne à la marque et aux galères à perpétuité. — 6 déclarations de grossesse.

B. 457. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1772-1773. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Informations, à la suite des requêtes en excès : de Marie Baboulène, contre Dufau ; — de Caminade, contre Sirgant ; — de Sirgant, contre Caminade ; — de Lausun, contre L'Holstelnau ; — d'Andrieu contre Baret ; — de Baret et Cavaillon, contre divers particuliers. — Auditions rendues, devant la Maréchaussée de Périgord, contre Carmeille et Marmier, prévenus de vols. — Ordonnance de l'assesseur en la Maréchaussée qui renvoie ces deux prévenus devant le lieutenant criminel d'Agen. — Information. — Sentence qui condamne lesdits Marmier et Carmeille à 9 ans de galères et à la marque. — Information, par-devant l'ordinaire du Boscq, au sujet d'un assassinat. — Appointement rendu sur le réquisitoire du procureur du Roi, qui déclare que l'inconnu, désigné dans la procédure faite par le juge de Bosq, est un nommé Gastal, marchand colporteur, natif d'Auvergne. — Lettre écrite au procureur du Roi par l'assesseur de la Maréchaussée de Saint-Flour, pour donner des renseignements sur Gastal. — Procès-verbal contenant la visite du cadavre dudit Gastal décédé dans les prisons.

B. 458. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1773-1774. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure devant l'ordinaire de Goudourville, contre B... de R..., conseiller à la Cour des Aides de Montauban, accusé d'homicide commis sur la personne de Rodier. — Réquisitoire de l'avocat du Roi au présidial d'Agen, au bas duquel est un verbal de transport, fait par le lieutenant général audit siége, au cimetière de Goudourville pour procéder à l'exhumation du cadavre dudit Rodier, et une ordonnance qui enjoint à 2 chirurgiens de remettre leur rapport devers le greffe. — Suite de la procédure devant le présidial d'Agen. On lit sur la cote du cahier d'information : « La minute de cette procédure a « été envoyée à M. le procureur général. » — Arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux, toute la grande chambre assemblée, lequel casse un arrêt de la Cour des Aides de Montauban, qui avait annullé les procédures faites, tant par le juge ordinaire de Goudourville que par le présidial d'Agen, contre ledit B..., et prétendait déterminer le juge qui devait connaitre cette affaire. — Autre arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux : « Ce jour, le procureur « général est entré et a dit qu'il lui a été signifié, ainsi « qu'au greffier de la Cour, un arrêt rendu le 14 décembre « dernier, par la Cour des Aydes de Montauban, par lequel « cette compagnie casse par incompétence et attentat toute « la procédure faite par le juge de Goudourville, le séné- « chal d'Agen, que par la Cour elle-même, a raison de « l'assassinat commis par le sieur B..., conseiller en « ladite Cour des Aydes de Montauban ; ce même arrêt « casse également l'arrêt de la Cour, du 6 décembre, en- « semble tous les actes et procédures faits en conséquence ; « et, par une prononciation ultérieure dont il n'y a jamais « eu d'exemple, même de la part des tribunaux qui sont « égaux entr'eux en dignité, cette Cour des Aydes a osé « faire défenses à la Cour de plus avant connoitre du fait « dont s'agit, à peine de nullité, cassation de procédure « et de tous dépens domages-intérêts. Comme il n'est pas « possible de laisser subsister plus longtemps un acte de « cette espèce, le procureur général du Roi se hate de re- « quérir ledit arrêt de la Cour des Aydes de Montauban, « du 14 décembre dernier, être cassé et annullé comme « donné par juge incompétent, et par attentat à l'autorité « de la Cour... La Cour, toute la grande chambre assem- « blée, faisant droit du réquisitoire du procureur général « du Roy, a cassé, casse et annulle l'arrêt rendu par la Cour « des Aydes de Montauban. 10 janvier 1774. » — Information, à la requête du procureur du Roi, au sujet de la tentative d'assassinat commise sur la personne d'Antoine Tourette. — Procédures, tant devant l'ordinaire de Clermont-Dessus, que devant le présidial d'Agen, contre trois accusés du meurtre de la nommée Frantanac, terminées par une sentence qui met lesdits accusés hors de procès. — Sentences condamnant : Françoise Lanaurouse, accusée de vol avec effraction extérieure, à être fustigée, marquée et renfermée dans une maison de force à perpétuité ; — Pierre Mellet, accusé de vol, à être fustigé, marqué et banni de la présente Sénéchaussée pendant 3 ans.

B. 459. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1773. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre 3 accusés de vols sur les grands chemins, de filouterie et d'exposition de fausse monnaie, terminé par un jugement prévôtal : condamnant l'un à la marque et à 9 ans de galères, l'autre au fouet, à la marque et à 5 ans de bannissement hors du ressort de la Maréchaussée. Cette procédure fut introduite par un placet adressé au procureur général par les nobles et les principaux habitants de Ladignac ; le placet fut renvoyé par le procureur général au substitut dans la juridiction de Penne. — Procédure contre Fillol et Marie Montaud, sa femme, accusés de fabrication, exposition et distribution de fausse monnaie, terminée par un jugement prévôtal condamnant Fillol à être pendu, mettant Marie Montaut hors de procès. — Feuille de

l'écriteau, portant ces mots : DISTRIBUTEUR DE FAUSSE MONNAIE. — Jugements prévôtaux : condamnant un accusé de vol avec effraction extérieure, aux galères pour 9 ans et à la marque ; — mettant d'autres accusés hors de procès.

B. 460. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1773. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre des accusés de vagabondage et de vols, terminées par 2 jugements prévôtaux portant : 2 condamnations aux galères l'une pour 3 ans, l'autre à perpétuité, avec la peine accessoire de la marque ; 2 condamnations à la détention dans un hôpital, l'une pour 9 ans, l'autre pour 3 ans. — Procédures contre des vagabonds, accusés de récidive de vol, terminées par 2 jugements prévôtaux portant 2 condamnations aux galères, pour 9 ans et pour 5 ans, et à la marque. — Procédure contre François Pestel, dit Trompet, accusé de vagabondage, de désertion et de plusieurs vols et assassinats commis sur les grands chemins et ailleurs. — Auditions, récolements et confrontations de 22 témoins. — Jugement prévôtal condamnant ledit Pestel à être rompu vif et à expirer sur la roue, après avoir été préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices. — Procès-verbal d'interrogatoire subi par ledit Pestel sur le banc de la question. Bien que l'accusé soit entré dans toutes les révélations qu'on lui demandait, étant assis sur le banc de la question, il fut attaché néanmoins à la fin de l'interrogatoire et reçut 3 tours. — Jugement prévôtal condamnant 3 vagabonds, accusés de vols, contumaces, au fouet, et à 3 ans de bannissement hors du ressort de la prévôté.

B. 461. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1773. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procès-verbaux de captures et auditions préventionnelles de mendiants et de vagabonds. — Ordonnance du lieutenant criminel en la Maréchaussée, qui renvoie au lieutenant criminel en la Sénéchaussée Isac Boudou, accusé de vol : « Attendu que ledit Isac Boudou n'est en prévention, « ni par la qualité, ni par les délits qu'on lui impute, de « la juridiction prévôtale. » — Ordonnances de mise en liberté de plusieurs prévenus de vagabondage. — État des effets remis au greffe de la Maréchaussée du 25 avril au 31 juillet, envoyés au procureur général des Maréchaussées. — Procédures : par-devant l'ordinaire de Laparade, au sujet d'un vol commis au moulin Champagne ; — à raison de bris et évasion des prisons : contre Antoine Lardy, accusé de vagabondage et soupçonné de vol ; — contre des accusés de vagabondage et de secours donnés à des prisonniers pour faciliter leur évasion. — Jugement prévôtal : portant une condamnation à 5 ans de galères et à la marque, 2 à 3 ans de réclusion dans un hôpital ; — ordonnant que les enfants impubères des condamnés seront instruits, élevés et nourris dans un hôpital. — Procédure contre Jean Dulaurier, accusé de « vagabondage et « mendicité avec insolence et menasses, rébellions et « excès, de contrefaire l'extropié, et feindre des maladies « qui ne sont pas, et de port et certificats et passeports « supposés. » — Jugement prévôtal condamnant ledit Dulaurier, à 9 ans de galères et à la marque. — Procédure contre Jean Ragné et François Cabanes, terminée par un jugement prévôtal, rendu de l'avis des officiers du présidial, qui renvoie lesdits accusés à l'ordinaire de Castillonnès, attendu qu'il ne s'agit que d'une rixe et non d'assassinat ou de vol.

B. 462. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1773-1774 — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures contre des vagabonds accusés de vols, terminées par 2 condamnations aux galères, pour 5 ans et pour 3 ans, et à la marque. — Procédure contre Jean Artigues, accusé de plusieurs vols avec effraction, et de bris et évasion des prisons. — Jugement prévôtal qui le condamne à être pendu, et à 10 livres d'amende. — Procédures contre des mendiants. — Jugements de compétence en faveur du prévôt.

B. 463. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1774 — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures : contre des individus accusés de vols, terminées par 2 jugements prévôtaux, rendus de l'avis du présidial, qui les renvoient et délaissent ; — contre L..., terminée par un jugement présidial qui déclare le prévôt incompétent, attendu que les vols dont L... est prévenu sont des cas ordinaires ; — contre Jean Gaugean, accusé de vagabondage, « de prétendus sortiléges, devination, « magie et vols, » repris de justice. — Interrogatoire de l'accusé, portant sur les faits de sortilége. — Jugement de compétence en faveur du prévôt. Procédure interrompue par la mort de Gaugean. — Information, à la requête du sieur Pélissier, contre Canuet qu'il accusait de propos injurieux et violents, de menaces, de projets dangereux. — Sentence définitive : qui relaxe le sieur Canuet ; condamne Pélissier, demandeur, à remettre au greffe, dans la huitaine, un acte « par lequel il déclarera que c'est malicieu- « sement et méchamment qu'il a imputé audit Canuet les « faits de menace et de provocation, » et aux dépens ; sur l'intervention de deux autres demandeurs, met les parties hors de procès, les dépens compensés. Note des épices, en marge : « *Habeat* de Saint-Philip, lieutenant criminel, « 150 écus. » — État des frais de la procédure contre

Canuet. Total : 767 livres, 20 sous. — Informations et jugements de compétence en faveur du prévôt contre des mendiants et des vagabonds. — Procédure contre 2 accusés de vols, commis dans la juridiction de Castelsagrat. — Sentence définitive qui les condamne aux galères pour 5 ans et pour 3 ans, et à la marque.

B. 464. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1774. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures terminées par des sentences : condamnant Bordes, accusé de meurtre, à être pendu, et, attendu sa contumace, ordonnant l'exécution par effigie ; — mettant Maynel hors de procès ; — condamnant : Thibeau, Joffre et Bouerel à 5 ans de galères et à la marque, pour vols commis au château seigneurial de Pommerie ; — Fauché, dit Gagnepetit, coupable de vol, à 9 ans de bannissement hors du ressort de la Sénéchaussée ; — L..., dit Printemps, coupable de mendicité, de menaces d'incendie, et du vol d'une paire de draps, à 9 ans de galères et à la marque ; — mettant Cabar hors de procès, sur une accusation de vol ; — condamnant Saint-Amour, accusé du meutre de Louise Vidal, aux galères à perpétuité.

B. 465. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1774. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Information, devant l'ordinaire de Castelnaud, contre Sancé, dit Couysaine, et contre son frère, accusés de meurtre. — Suite de l'information par-devant le présidial. — Sentence qui ordonne plus ample informé contre ces deux accusés, pendant le délai de 6 mois, durant lesquels ils tiendront prisons closes. — Expédition d'acte d'appel *a minima* de ladite sentence, faite par Me Martinelli, premier avocat du Roi. On lit sur la cote de cet acte : « Tous les cahiers qui « manquent à cette procédure ont été envoyés au Parle-« ment avec les accusés. » — Procédure contre des individus accusés de vols, commis dans la juridiction de Penne, terminée par une sentence portant 2 condamnations à 5 ans de galères et à la marque. — Sentence condamnant Innocent Constant et Pierre Fillou, accusés de vols avec effraction extérieure, à être pendus. — Jugement prévôtal condamnant Jean D..., coupable de vol, commis la nuit, avec effraction, à être pendu, et à 10 livres d'amende. Dans les dossiers de procédures sont des cartes portant une cote et une date pour tenir lieu des pièces envoyées en minutes au Parlement de Bordeaux ; mention est faite de cet envoi.

B. 466. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 132 pièces, papier.

1774. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre Jacques Boucaran, accusé de vol et de filouterie, interrompue par l'évasion du prisonnier. — Sentence de règlement extraordinaire contre ledit Boucaran, qui ordonne que les procédures faites contre lui, tant sur son évasion des prisons que sur les crimes principaux, seront jointes pour être jugées par un seul et même jugement. — Arrêt du Conseil d'État, portant attribution aux officiers de la Maréchaussée d'Agen pour faire le procès à Eymarias, vagabond, accusé de vols, arrêté à Libourne, et le juger prévôtalement et en dernier ressort, conjointement avec les officiers de la Sénéchaussée. — Procès-verbal de décès dudit Eymarias — Procédures : contre Antoine Bâtard, interrompue par le décès de l'accusé ; — terminées par des jugements prévôtaux : condamnant des vagabonds accusés de vols à 9 ans de galères, à 9 ans de réclusion dans un hôpital, aux galères pour 3 ans ; prononçant la peine de mort contre un accusé de vol avec effraction

B. 467. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin (imprimée) ; 135 pièces, papier.

1774. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre Gubet, dit Lombard, accusé de fabrication et exposition de fausse monnaie. — Lettres patentes (imprimées) portant privilége en faveur des pauvres ramoneurs des cheminées et colporteurs des villages de Graveggia, Malescha et Villeto, en Lombardie, de débiter de la quincaillerie et de la bijouterie. Cet exemplaire fut accordé à « J. M. Gubet, dit Lombard, marchand privilégié du « Roi. » — Jugement prévôtal mettant ledit Gubet hors de procès. — Procédures : contre des vagabonds accusés d'attroupement illicite et de pillage dans les campagnes, terminée par un jugement prévôtal portant 1 condamnation à 3 ans de galères et à la marque, et 5 condamnations, contre des femmes, à 3 ans de réclusion dans un hôpital ; — contre Jean Gorsse, accusé de vols, commis la nuit, avec effraction extérieure et intérieure, terminée par un jugement prévôtal condamnant ledit Gorsse à être pendu.

B. 468. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 143 pièces, papier ; 1 sceau.

1774. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures terminées par des jugements prévôtaux : condamnant Le Comte à 3 ans de galères et à la marque ; — Marie Delpey à 3 ans de détention dans une maison de force ; — Jean Pierrille à 5 ans de galères et à la marque, tous accusés de vols ; — mettant Tillié, inculpé d'assassinat, hors de procès ; — condamnant : Mures, accusé de récidive de vol, à 9 ans de galères et à la marque ; — 2 vagabonds accusés de mendicité avec insolence et menaces à 5 ans de galères et à la marque ; — Pétronille Bel, accusée de vol commis la nuit, avec effraction, à être pendue. — Procès-verbal fait par les juges, dans la chambre du Conseil, par lequel ils déclarent surseoir à la prononcia-

tion du jugement prévôtal de ce jour contre Pétronille Bel, jusqu'à réception des ordres du Chancelier, auquel on rendra compte des motifs du sursis, en lui envoyant copie en entier dudit jugement, et de la procédure, par extrait. — Lettres de commutation de la peine de mort en celle de la détention dans une maison de force, pendant 10 ans, accordées par le Roi à ladite Pétronille Bel.

B. 469. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1774-1775. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Jugements présidiaux déclarant le prévôt incompétent sur les procès criminels contre Fauché et Cabar, accusés de vagabondage et de vols : attendu que ledit Fauché « est natif et habitant de Montagne, en Auvergne, « et, qu'en cette qualité, il est privilégié suivant l'art. 12 « de la déclaration du Roi du 18 juillet 1724 ; » — attendu que ledit Cabar a justifié d'un domicile fixe. — Procédures : contre des accusés de vols et de vagabondage, avec un jugement prévôtal portant 1 condamnation à 5 ans de galères et à la marque, 1 condamnation à 5 ans de réclusion dans un hôpital ; — contre le nommé Pierre, mendiant, interrompue par le décès de l'accusé ; — contre 5 accusés de crimes « de vagabondage et de mendicité, « avec attroupement illicite, insolence et menasses de « piller et ravager les campagnes, de vol nocturne fait « avec effraction extérieure et d'assassinat commis sur un « grand chemin, et en crime de recelé dudit vol commis « avec effraction extérieure. » — Information — Conclusions définitives du procureur du Roi en la Maréchaussée (21 juin 1774), requérant contre les 5 accusés des condamnations aux galères ou à la détention. — Autres auditions rendues par les témoins et par les accusés. — Jugement prévôtal (27 mai 1775) portant, contre lesdits 5 accusés, 1 condamnation aux galères à perpétuité, 1 condamnation à 9 ans de bannissement et à la marque, 3 condamnations à 5 ans de détention dans une maison de force.

B. 470. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 140 pièces, papier.

1775. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures terminées par des jugements prévôtaux : condamnant François Thibeau, vagabond, accusé de vols, à 9 ans de galères et à la marque ;— mettant hors de procès Pierre Col, inculpé des mêmes crimes ; — condamnant Jean Pourquet, vagabond, accusé de vols avec effraction, aux galères à perpétuité ; — renvoyant, de l'avis du présidial, 2 accusés de vols avec la procédure, les effets et les pièces de conviction au juge de Sainte-Foy, dans la juridiction duquel le crime a été commis ; — entérinant un brevet de grâce, rémission et pardon, accordé par Sa Majesté, à Jean-Joseph Lespés de L'Hostelnau, déserteur de la brigade de Toulon, dans laquelle il servait en qualité de soldat.

B. 471. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1775 — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Ordonnances de mise en liberté de 6 prisonniers, arrêtés comme mendiants et vagabonds. — « Soumission de ne plus mendier, » expédiée par le subdélégué de Bordeaux, en faveur de l'un de ces prévenus. — Jugement prévôtal condamnant Joseph Chastet, vagabond, accusé de vol, à 5 ans de galères et à la marque. — Procès-verbal de décès dudit Chastet, dans les prisons d'Agen. — Jugements prévôtaux contre les vagabonds, accusés de vols, avec attroupement illicite : condamnant Saint-Aubin, père, et Pinquié aux galères pour 5 ans et à la marque ; Jean Lolan, à 5 ans de détention dans l'hôpital le plus prochain ; les accusés Augé, Dupuine et Lagrange à la même peine ; ordonnant que leurs enfants impubères seront envoyés dans l'hôpital le plus prochain, pour y être instruits et élevés ; — condamnant Joseph Birelechie à 5 ans de galères et à la marque ; — déchargeant Jacques Lacoste des accusations contre lui intentées.

B. 472. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1775. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Plainte et information, faite par voie de recours, devant l'ordinaire de Lévignac, à la requête du sieur Boulin, demandeur en diffamation, contre le sieur Lanceplenne. — Informations, à la suite des requêtes en excès : de Lagardère contre Élisabeth Jaumié ; — de Jean Péchambert contre Randane, fils ; — de Gendron contre L... ; — de Marcot contre Duffau ; — de Marie Lustrac contre le sieur Mas, curé de Saint-Léger ; — du P. Alexandre, religieux tierçaire, contre la nommée Sarreau et autres ; — de Minandre contre Pons ; — de Jeanne Servel contre Raffy ; — de Chaigneau contre Chaubard ; — de François de Moutard de Villegardelle contre le curé de Saint-Laurent ; — de Jean Vertié contre Blat ; — de Marie Faget de Lestrade, contre le sieur Faget de Saint-Julien, son cousin ; — de Françoise de Philippes de Cruset contre Anne Jantane ; — de Claude Bouchou contre Jean Marsilhac. — « Acte satisfactoire » de Benaud, curé de Saint-Pierre-de-Belvès, pour réparation des injures dont s'était plaint le sieur Raymond Béchon de Caussade. — Jugements de compétence, en faveur du prévôt, contre des mendiants et des vagabonds. — Procédure contre Marie et Cécile Cabaillé, inculpées du crime d'empoisonnement, terminée par une sentence qui les met hors de procès.

B 473. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 127 pièces, papier.

1775-1776. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Requête de Jeanne Buissonne de G..., fille majeure de feu Marc-Antoine de G..., chevalier, et de dame de L..., pour justifier de son état de légitimation qu'on avait refusé jusque-là de lui reconnaître. Sa mère, mariée en premières noces avec noble François de C..., avait hérité de ce premier mari, à la condition de garder son veuvage. De là, l'intérêt qu'elle eut à cacher : 1° ses liaisons avec le sieur de G..., 2° la naissance d'une fille, qui fut exposée à l'hôpital Saint-Jacques, avec un signe qui la fit reconnaître, et plus tard suivie pas à pas, dans sa carrière, par la dame de L...; 3° le mariage clandestin entre ladite dame de L... et Antoine de G..., mariage qui par le fait avait légitimé l'enfant naturel. Le procès est intenté par ladite Buissonne, après la mort de ses prétendus parents. — Autre requête de la même contre le sieur M. de G..., héritier testamentaire d'Antoine de G..., qu'elle accusait d'avoir soustrait des titres qui prouvaient son état civil. — Audition rendue par le sieur M. de G..., qui repousse par des dénégations l'accusation contre lui intentée. — Verbal de remise de pièces, faite par ladite Buissonne, pour justifier de son état et de sa légitimation. — Verbal de prestation de serment des sieurs Belloc et Durand aux fins de procéder à la visite de certaines marques que ladite Buissonne a sur le corps. — Rapport constatant que la jambe et le pied gauche portent la trace d'anciennes brûlures, sans qu'on puisse, toutefois, y reconnaître des lettres. — Audition : de Anne Delpech, veuve du sieur Lachèze, conseiller au présidial; de Jean-Pierre de Lagrange, ancien officier; d'Étienne de Boissonnade, ancien officier; de François de Redon, ancien capitaine; de Foy Charpaut, fille de feu Joseph, avocat, etc., dont toutes les dépositions confirment les prétentions de ladite Buissonne, mais n'apportent aucune lumière sur la soustraction des papiers qui devaient donner la preuve de son état. Le cahier d'information est terminé par une ordonnance qui déclare n'y avoir lieu de statuer. — Procédures contre des accusés de vols, terminées par 3 sentences : condamnant les femmes Barbe, Binié et Parent à 3 ans de galères et à la marque ; — mettant hors de procès Gillebert ; — condamnant Jean Lamieulle à 3 ans de bannissement et à la marque, et à 10 livres d'amende. — Information contre divers accusés d'usure ou de complicité de ce crime.

B. 474. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1776. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre 3 accusés du meurtre commis sur la personne de Simon Plaigue, terminée par une sentence qui met hors de procès deux des accusés, et condamne le troisième, contumax, à être pendu. — Procédure, à la requête de l'avocat du Roi, contre les auteurs et complices du meurtre commis sur la personne de Laboulbène. — Procès-verbal de remise du rapport des chirurgiens sur l'état d'un cadavre. En bas de la cote on lit : « Impoursuivie, faute de preuves. » — Sentence condamnant Jeanne B..., accusée de suppression de part, contumace, à être pendue. — Jugements de compétence, en faveur du prévôt, contre des mendiants et des vagabonds. — 2 procès verbaux de déclarations de grossesse. — Informations, à la suite des requêtes en excès ou en diffamation de plusieurs particuliers.

B. 475. (Liasse.) — 40 pièces et 1 cahier in-16°, 66 feuillets, papier.

1776. — Sénéchaussée Criminelle — Requête d'Antoine de L..., curé de M..., contre les auteurs, complices, « fauteurs, adhérans et participes » d'un libelle diffamatoire contre lui et contre son prédécesseur, lequel libelle consiste en une comédie intitulée : *Les deux Recteurs*, qui est connue de presque tous ses paroissiens et des curés des paroisses voisines, ce qui entache la réputation du plaignant. De plus, de L... se plaint de 2 lettres anonymes qui continuent le sujet de la comédie. — Notes pour l'interrogatoire des témoins, d'après lesquels l'abbé D... paraît soupçonné d'avoir écrit ces pièces. — Audition des témoins constatant : que le manuscrit de la comédie, déposé au greffe, est de la main du notaire de M...; qu'il y a eu d'autres copies de cette pièce; que les auteurs de la comédie et des deux lettres ne sont pas connus; que la comédie est répandue dans la paroisse depuis 8 ans. — Comédie *Les deux Recteurs*. Acte Ier. (5 scènes.) Deux dévotes échangent les médisances du jour sur quelques personnes de M..., et les réflexions que leur suggère le prochain départ de leur curé. Elles ont eu par le vicaire des renseignements sur les dispositions prises pour ce départ, mais chacune d'elles prétend avoir été informée la première De là naît une querelle. L'une furieuse rentre à l'église, en renvoyant l'autre à son ménage. La Paroisse (personnage allégorique) demande à la servante de la dévote qui passe à l'église le temps de son déjeuner, si l'on doit dire encore une messe. La servante lui apprend le départ du curé, « quy s'en va parce qu'il a vouleu gagner asses en « servant l'autel pour ne pas mourir de faim; il va, ajoute- « t-on, être remplacé par un chapelain quy n'aime pas, à « ce qu'on assure, à se nourrir de pain sec et d'eau pure. » On sera réduit à un prêtre, à une messe. La Paroisse se lamente sur le désordre qui l'entoure et les scandales qui se sont révélés à ses yeux. Le curé démissionnaire passe et ne jette pas sur elle un coup d'œil, sans doute parce qu'il n'a plus besoin d'elle. Survient une femme en habits déchirés, personnifiant la Fabrique. La Paroisse a peine à recon-

naître cette triste compagne qui se prépare à lui faire le récit de ses malheurs. Acte II. (6 scènes.) Le vieux curé donne les secrets de sa politique à son jeune successeur, lequel a peine à comprendre et s'attire de rudes épithètes. Ultramonty, messager, arrive d'un long voyage, apportant au vieux curé deux paquets, contenant l'un de l'orviétan, qu'un de ses parents a fabriqué et lui recommande comme un spécifique parfait contre la goutte qui le travaille; l'autre un mémoire qui doit lui servir à prouver que les achats, les ventes et tous les contrats faits entre lui et son jeune successeur ne sont point simoniaques. Ultramonty surpris d'être accueilli avec beaucoup de plaisir, se désole néanmoins de mourir de faim et de soif, au terme de son voyage. Pendant que l'on interroge ses paquets, il attend l'effet des promesses que lui a faites le jeune recteur du « reste d'une chopine de vin de mon dîner, à quoy je « joindray un œuf qui me reste également et que je n'ay « pas trouvé à vendre. » Un « dixmié » rencontre Ultramonty s'impatientant, lui demande si l'on paie la dîme dans son pays. Le jeune curé vient renouveler à Ultramonty l'offre tardive de son maigre repas. Le dîmeur apprend aux deux intéressés que la Paroisse refuse de payer la dîme du vin pressé, attendu que le curé n'a pas la qualité de gentilhomme et que même on se moque de lui voir prendre la qualité de messire. Acte III. (7 scènes.) La Paroisse s'entretient avec la Fabrique de la manière de compter du curé démissionnaire. Une dévote proteste et soutient, comme circonstance atténuante, que le curé a fait son testament en faveur des pauvres. La Paroisse traite avec le vieux recteur plusieurs affaires et lui apprend que les actes de son administration auront un contrôle sérieux. Le curé se confirme, par les meilleures raisons, dans l'intention de ne rien restituer; lorsque son jeune successeur lui annonce que tous ses actes sont discutés et qu'un orage le menace. Tous les personnages de la pièce, réunis dans diverses scènes, s'entretiennent d'une restitution qu'on semble, entre autre, vouloir exiger du vieux curé. Acte IV. (7 scènes.) Barouilhan, vieux marguillier, le Nestor de la paroisse, affirme au curé qu'il n'avait aucun droit sur une terre dont il a recueilli le fruit depuis de longues années, et qui a de tout temps appartenu à la Fabrique. Sa franchise le fait chasser du presbytère où il aurait reçu, dit-il, meilleur accueil s'il avait parlé comme on le désirait. Le vieux curé entretient Ultramonty des douceurs qu'il va goûter dans la retraite. Acte V. (9 scènes.) La Paroisse devient plus pressante et déclare aux deux curés qu'elle s'en remettra à la justice si l'arrangement ne se fait pas à l'amiable. Les recteurs, restés seuls, cherchent le moyen de tout concilier, même par une restitution, mais en sauvant les apparences. Barouilhan réclame un calice d'argent et plusieurs titres des archives de la commune, qu'il a remis au curé, il y a 35 ans; il se plaint de trouver quelques pages déchirées dans les archives et constate 10 omissions dans le compte de recette. La Paroisse élève ses réclamations. Le curé lui rend 881 livres, ce qui lui arrache l'âme, dit-il, et part. Le nouveau recteur est mis en possession; il ne promet qu'avec peine de s'en tenir exactement aux règlements de la dîme, car il doit beaucoup à son prédécesseur. — Pièces justificatives — Information par-devant l'ordinaire de Cuzorn, à la requête de Jean et Pierre Bonnefon, demandeurs en excès, contre Jean Jourdane et sa femme. — Requêtes : de Henri du Lion, chevalier, seigneur de Gasques, au sujet d'une tentative d'assassinat commise sur la personne de Dulorier, son domestique; — de Jeanne Demichel, demanderesse en crime de rapt, contre Jean Minot. — Jugements de compétence, en faveur du prévôt contre des vagabonds et des voleurs.

B. 476. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1776 — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures contre des accusés de vagabondage et de vols, terminées par 3 sentences portant : 1 condamnation, à 5 ans de galères et à la marque; — 2, à 5 ans de réclusion dans une maison de force; — 1 acquittement. — Procédure, commencée par-devant l'ordinaire de Monjoy, continuée par-devant le présidial, contre 4 accusés d'un vol, commis la nuit, avec effraction extérieure, de plusieurs autres vols et de recel. Cette procédure se termine par un jugement prévôtal portant : 1 acquittement; 1 condamnation à mort, par contumace; 1, aux galères à perpétuité et à la marque; 1, au fouet, à la marque et à 9 ans de bannissement hors du ressort de la Maréchaussée. — Jugement prévôtal condamnant un accusé de mendicité avec insolence et menaces, à 3 ans de galères et à la marque. — Captures et auditions préventionnelles de mendiants. — Ordonnance pour faire renfermer au dépôt 4 mendiants; pour renvoyer au dépôt de Bordeaux Jeanne C..., qui devait y être détenue pour 5 ans et qui s'était évadée.

B. 477. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 147 pièces, papier.

1776. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures terminées par des jugements prévôtaux condamnant : 1 accusé de vagabondage, de tapage et d'excès, à 3 ans de galères et à la marque; — 1 accusé de vagabondage et de vol commis, la nuit, avec effraction extérieure et intérieure, aux galères à perpétuité et à la marque; — des accusés de vagabondage et de mendicité avec attroupement illicite et de vols, dont quelques-uns commis avec effraction extérieure : 2, aux galères à per-

pétuité et à la marque ; 1 à la détention à perpétuité dans une maison de force ; 1, à 3 ans de réclusion dans un hôpital. — Ordonnances de mise en liberté de 11 prévenus de mendicité. — Information, par-devant l'ordinaire de Saint-Pastour, au sujet du meurtre commis sur la personne de Jean Belly, dit Genté, et d'un vol de bétail. — Procédure, par-devant le présidial, contre Jean D..., prévenu de ces crimes, et de plus accusé de mendier en contrefaisant l'estropié. Ce procès est terminé par un jugement prévôtal, qui condamne ledit Jean D..., à être rompu vif et à expirer sur la roue.

B. 478 (Liasse.) — 451 pièces, papier.

1776. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures prévôtales terminées par des jugements condamnant : 1 accusé de mendicité avec insolence et menaces, à 9 ans de galères et à la marque ; — André L..., accusé de vols, avec effraction extérieure, à être pendu ; Jeanet du L..., accusé du même crime, à 9 ans de galères, et, attendu la contumace de ce dernier, ordonne que le jugement sera exécuté par effigie ;— 3 accusés de vagabondage et de mendicité, avec attroupement illicite, l'un à 9 ans de galères et à la marque ; l'autre, à 3 ans de la même peine et à la marque ; le dernier à 3 ans de réclusion dans un hôpital.— Procès-verbaux de captures ou de transports de mendiants. — 11 auditions préventionnelles.— Ordonnance pour faire renfermer au dépôt ces 11 mendiants, et en faire mettre en liberté 4 autres. — Procédures terminées par des sentences condamnant : D..., accusé de vols et d'assassinat, commis sur un grand chemin, à être rompu vif ; — Pouilau, accusé de vol, à être fustigé, marqué et banni pour 3 ans.

B. 479. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 114 pièces, papier.

1777. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Information, à la requête de Joseph Vergès, sieur de Guilhemont, contre Villes, Couaix et C..., accusés d'usure. — Procédure, contre ces 3 accusés, contumaces, après laquelle le procureur du Roi en la Sénéchaussée, requiert une condamnation à l'amende honorable, à 10 ans de bannissement hors du ressort de la Sénéchaussée, à 8,000 livres de dommages-intérêts envers le sieur de Guilhemont, à 100 livres d'amende. — Sentence qui déclare Villes et Couaix, détenus dans les prisons d'Agen, coupables « de crimes d'uzures énormes, scavoir ledit « Villes, en prêtant de l'argent à un intérêt excessif, en « exigeant la vente pure et simple des effets engagés à vil « prix, à court terme et sous bénéfice usuraire, et en « se prêtant à la vente des marchandises à perte de finance, « faite tant par ledit Couaix que par C...; et ledit Couaix « en supposant des prêts appelés perte de finance, en « prêtant du sel bien au-dessus des prix courants et en « trompant sur la mesure, pour réparation de quoi les « avons condamnés et condamnons : » à faire amende honorable, la hart au col ; à être bannis du ressort de la Sénéchaussée, Villes pendant 9 ans, et Couaix pendant 5 ans ; à payer chacun 50 livres d'amende. De plus, cette sentence annulle, tous les titres de créance consentis par Vergès. En marge : « *Habeat judex major criminalis*, « cent écus. Groussou. Reçu 200 livres pour les deux « tiers, Saint-Philip. Reçu 81 livres 12 sols, pour les « épices et conclusions ci-dessus. Plus, reçu 32 livres 12 « sols 9 deniers pour les 8 sols pour livre. Conclusions « 70 écus. » — Arrêt du Parlement, rendu sur l'appel des condamnés, et l'appel *a minima* du procureur général, condamnant lesdits Couaix et Villes à être attachés au carcan pendant 3 jours, à faire amende honorable, à être bannis des Sénéchaussées de Guyenne et d'Agen, pendant 20 ans, à payer les dépens, et chacun 50 livres d'amende. — Procès-verbal de l'exécution de l'arrêt du Parlement quant à l'exposition au carcan de 10 heures à midi, pendant 3 jours. — Procédures terminées par des sentences condamnant : Pierre V..., accusé de vols de toutes espèces, aux galères à perpétuité et à la marque ; — Bertrand D..., accusé d'un assassinat, aux galères à perpétuité et à la marque. — Informations : au sujet d'un vol de farine, commis dans un moulin de Duras ; — au sujet de la mort de Françoise D..., tuée d'un coup d'arme à feu par son frère qui s'était « évadé de la maison reli« gieuse des Tiersaires de Barbaste, où il étoit dettenu par « ordre de Sa Majesté, pour cause de démense. »

B. 480. (Liasse.) — 435 pièces, papier (4 imprimée).

1777. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures terminées par des sentences : condamnant 2 accusés de vols domestiques, l'un aux galères à perpétuité et à la marque, l'autre à 3 ans de galères et à la marque ; — mettant hors de procès une servante du comte de Brie, prévenue de vol domestique ; — condamnant C..., coupable de vol fait avec effraction intérieure, dans une maison appartenant au duc d'Aiguillon, à être pendu — Plainte portée par le procureur ducal du sénéchal d'Aiguillon, en crime de vols contre Bichet. — Information. — Sentence condamnant ledit Bichet à 3 ans de galères et à la marque. — 3 procédures contre Archou, faites par-devant l'ordinaire de Pujols, par devant l'ordinaire de Villeneuve et par-devant la Cour, sur les accusations de 2 meurtres et de plusieurs vols avec des effractions intérieures, et d'autres avec des effractions extérieures. — Sentence condamnant Archou à être rompu vif et à 10 livres d'amende. —

Arrêt du Parlement, sur l'appel interjeté par le condamné, mettant ledit appel à néant, ordonnant que la sentence du sénéchal d'Agen ressortira son plein et entier effet. — Procès-verbal d'exécution de l'arrêt de la Cour constatant que « ledit Archou a été rompu de six coups d'une barre de » fer et a été étranglé après le second coup, conformément « au *retentum* de l'arrêt délibéré par la souveraine Cour ; « ce fait, ledit exécuteur a mis le cadavre dudit Archou « sur une roue, pour y demeurer exposé jusqu'à de- « main. »

B. 481. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1777. — Sénéchaussée Criminelle. — Plainte portée par le procureur fiscal du sénéchal d'Aiguillon, à l'occasion d'un vol commis sur le grand chemin. — Procédure contre 3 accusés de ce crime, terminée par une sentence qui condamne P... à la question ordinaire et extraordinaire, et jusque-là surseoit au jugement des autres prévenus. — Procès-verbaux : d'assignations ; — de captures. — Informations d'après les requêtes en diffamation ou en excès : de Guillaume Gary contre Vaquié ; — de Françoise Andrieu contre Bigourdan ; — de Jeanne Vitrac contre François D...; — d'Alexandre et Jacques Bourillon contre Brethon ; — de Jean Boissié contre Étienne Simard ; — de Marie Nogues contre la femme et la fille du nommé Andrieu.

B. 482. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1777. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Jugements de compétence en faveur du prévôt contre des mendiants et des vagabonds. — Procès-verbaux de déclarations de grossesse. — Informations d'après les requêtes en diffamation ou en excès : de François Laborie, contre Roques ; — de Malaure, contre Rouère; — de Catherine Berni, veuve de Jean-Louis Douzon de Lalande, contre Bissière ; — de Dauzac, contre Blazi, son métayer ; — d'Antoine Saulabelle, contre Lafargue ; — de Lafargue, contre Saulabelle; — de Jacques Beyne, contre le sieur Borie; — de Suzanne Boirenaud, contre Manon Rieux ; — de Manon Rieux, contre Suzanne Boirenaud ; — d'Antoine Delsuc, contre Antoine Parrouty ; — de Pierre Espinasse, contre Bergès de Guillemon ;— de Marie Tancoigne, contre les demoiselles Delard ; — de Pierre Donnadieu, contre Marcet; — de Laparre, sieur de Belair, contre Marsillac ; — de François de Labrunie, seigneur d'Escoute, contre Cazimajor ; — de Benaud, prêtre, contre Thérèse Bouday. — Information, à la requête de Marguerite Maury, demanderesse en crime de rapt, contre C... — Procès verbal de remise d'un acte en réparation de diffamation fait par le sieur Berges en faveur du sieur Espinasse. — Requête d'un huissier, interdit, pour être réintégré dans ses fonctions ; suivie d'un appointement qui lève l'interdit.

B. 483. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1777. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Requête de Jacques-Armand Daugeard, chevalier, baron de Virazel, président au Parlement de Bordeaux, au sujet de l'enlèvement d'un carcan et d'un poteau.— Information sur ce fait, par-devant le lieutenant criminel de Marmande. — Sentence mettant hors de procès tous les prévenus de ce crime. Le procureur du Roi avait conclu à ce que les accusés fussent condamnés à rétablir le poteau, et à payer 30 livres de dommages-intérêts applicables aux pauvres.— Jugements de compétence en faveur du prévôt contre des mendiants et des vagabonds. — Procédure contre Jacques Cés, prévenu des crimes de vagabondage et de vol commis sur un grand chemin, avec menaces d'un coup de pistolet. — Jugement prévôtal mettant ledit Cés hors de procès.— 3 procédures prévôtales contre des accusés de vagabondage et de vols, terminées par des jugements portant : 1 condamnation à 9 ans de galères et à la marque ; 1, à 9 ans de détention dans une maison de force; 1, à la marque et à 3 ans de bannissement hors du ressort de la prévôté.

B. 484. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1777. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure contre Dominique Allet-Cabot et Marie Fonvieille, accusés des « crimes de vagabondage, de mendicité, « de tromper le public, de luy escroquer de l'argent en « faisant les devins, de luy révéler les secrets de sa vie, et « de présager les bons et mauvais événements qui doivent « luy arriver. » — Sous la cote de l'audition préventionnelle on lit : « En conséquence des ordres de Mgr de Saint- « Germain, ministre de la guerre, a été envoyé à ce mi- « nistre par Mr Barret de Nazaris, lieutenant de Maré- « chaussée, coppie en forme du présent interrogatoire, » avec les passeports et les signalements desdits Allet et Fonvieille. — Jugement prévôtal condamnant Allet à être attaché au carcan, ayant autour de la tête un écriteau portant ces mots : *Tireur d'horoscope, se disant devin*, à 3 ans de galères et à la marque ; Marie Fonvieille à être renfermée pour 3 ans dans une maison de force. — Procédure contre des accusés de vagabondage et de mendicité, avec attroupement illicite, terminée par un jugement prévôtal : condamnant 3 accusés à être renfermés 3 ans dans une maison de force ; ordonnant qu'un enfant sera envoyé à l'hôpital pour y être élevé, instruit et nourri ; mettant hors de procès 6 prévenus ; ordonnant qu'un autre prévenu fournira des témoins à décharge dans le délai d'un mois. — Jugement rendu 3 mois après, mettant ce dernier hors de

procès. — Procédure contre 4 prévenus des crimes de fabrication, exposition et distribution de fausse monnaie, terminée par une sentence mettant lesdits accusés hors de procès.

B. 485. (Liasse. — 146 pièces, papier.

1776-1777. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — 63 sentences de règlement extraordinaire, et 83 jugements prévôtaux contre des mendiants, des vagabonds et des voleurs. (Doubles.)

B. 486. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1777-1778. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures prévôtales terminées par des jugements condamnant : un vagabond, accusé de récidive de vol, à être renfermé à perpétuité dans une maison de force ; — 4 accusés de mendicité avec attroupement illicite, l'un à 3 ans de galères, les 3 autres à être enfermés 3 ans dans une maison de force ; — Hourtala, accusé du vol d'une montre, commis dans l'église des Pénitents-Blancs, à 5 ans de galères ; — Dutu, coupable de vagabondage et de vol nocturne avec effraction extérieure, à être pendu. On lit sous la cote des conclusions du procureur du Roi aux fins du jugement de compétence contre Dutu : « Domino de Falagret aux fins du jugement de compé- « tence. A Agen ce 12 novembre 1777. Jacobet président. « — Nous nous abstenons du rapport de cette procédure, « parce que, nous trouvant déjà chargé d'une première, « nous irions visiblement contre les droits de nos anciens, « qui sont tous jaloux de rapporter à leur tour. A Agen, « ce 29 décembre 1777. Falagret. — Domino Richard, « lieutenant particulier, pour rapporteur aux fins du ju- « gement de compétence, attendu l'abstention domini de « Falagret. A Agen, le 29 décembre 1777, De Laville pré- « sidant et lieutenant général. » — Jugement mettant hors de procès 2 vagabonds soupçonnés d'excès et de rapines. — Procédures prévôtales contre des mendiants. — Ordonnances : pour faire enfermer 7 mendiants au dépôt ; — pour mettre hors de procès 6 accusés de vols.

B. 487. (Liasse) — 145 pièces, papier.

1777-1778. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure, à la requête du procureur du Roi en la Maréchaussée, contre L..., accusé de vagabondage et de plusieurs vols de chevaux. — Jugement présidial déclarant le prévôt incompétent, attendu que ledit L... a justifié d'un domicile certain par des certificats du curé et des consuls de la ville de Penne. — Procédures prévôtales et jugements condamnant : un accusé de vol nocturne, commis avec effraction extérieure à être pendu ; — un accusé de vols et de mendicité avec insolence et menaces, aux galères à perpétuité ; — un accusé de vol commis la nuit avec effraction, à être pendu ; — 2 accusés de vagabondage et de vol avec effraction intérieure, l'un aux galères à perpétuité, l'autre à 3 ans de réclusion dans un hôpital ; — un accusé de vagabondage et de vols de plusieurs cochons, à 9 ans de galères.

B. 488. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1778. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures prévôtales et jugements : déchargeant Blaise de l'accusation contre lui intentée pour vagabondage, et, attendu que le vol dont il est en prévention a été commis hors du département et même hors du ressort du Parlement de Bordeaux, le renvoyant avec la procédure pardevant le juge à qui la connaissance en appartient ; — mettant hors de procès Bournet, accusé d'avoir pris la giberne et le fusil d'un soldat, à titre de gage ou en payement de la somme de 3 livres que celui-ci lui devait ; — condamnant un accusé de vagabondage et de vol avec effraction extérieure à 3 ans de galères ; — 2 accusés de vagabondage et de vols, l'un à 3 ans de galères, l'autre à 3 ans de réclusion dans une maison de force. — Une femme, accusée des mêmes délits, à être renfermée 9 ans dans un hôpital ou dans une maison de force. — Procédure prévôtale contre un accusé de vol, interrompue par le décès de l'accusé. — Procédures pardevant la Cour de la Sénéchaussée et sentences condamnant : R..., coupable du meurtre commis sur la personne de Dutau, coutumax, à être pendu ; — C..., dit Coucut, accusé de vol, aux galères à perpétuité, et, attendu la contumace, ordonne que la sentence sera transcrite sur un tableau, pour être attaché à un poteau sur la place publique.

B. 489 (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1778. — Sénéchaussée Criminelle. — Informations : par-devant l'ordinaire de Penne, contre les accusés du meurtre de la fille naturelle du sieur de Pontanjon ; — par-devant l'ordinaire de Pommier, au sujet d'un homicide ; — par-devant l'ordinaire de Penne, au sujet d'un meurtre, d'un vol et d'une rébellion à la justice. — Procédures terminées par des sentences : mettant N..., accusé de parricide, hors de procès ; — déclarant « la contumace « bien et duement instruite contre Catherine D. ., et, en « adjugeant le profit et l'utilité d'icelle sur l'accusation en « crime de supretion de part contre elle intentée, l'avons « mise et mettons hors de procès. » — Informations : à la requête de Pierre Cadourct, demandeur en excès, contre Bernard ; — à la requête d'Étienne Labadie contre Larrigues. — Plainte et information faite par-devant le sénéchal d'Aiguillon, à raison de l'homicide commis sur la personne du nommé Lassurance. — Procédure contre

Anne C..., accusée de l'empoisonnement de ses deux « fillâtres. » — Information par-devant l'ordinaire de Tonneins. — Sentence de la Cour présidiale, déclarant Anne C..., coupable d'empoisonnement, et la condamnant, par contumace, à être pendue et étranglée « après quoy son « corps sera jetté dans un bûcher ardent pour y être « consommé, et puy après les cendres seront jettées au « vent. »

B. 490. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1777-1778. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre Darrieu, accusé de plusieurs vols, terminée par une sentence qui le condamne à être fustigé, à 3 ans de bannissement, et à 10 livres d'amende. — Procédure, faite par-devant l'ordinaire de Cuzorn, à la requête de Anne Maignac, contre le curé de Cuzorn, qu'elle accusait de violences et de vols. — Procès-verbal d'audition du curé de Cuzorn, qui se justifie en alléguant la folie de ladite Anne Maignac. Il avait cru, de concert avec les habitants de Cuzorn, devoir lui retirer ses meubles et son argent qu'elle jetait par les fenêtres, et depuis il gardait ces objets à titre de dépôt. — Informations, d'après les requêtes en excès ou en diffamation : de Boissié, contre Simard ; — de Rayssac, contre Barrié ; — de Rauzet, contre Boubée ; — de Lacroix, contre Cazes ; — de Lavergne, contre Bilhou ; — de Roze, contre Fourès ; — de Chaigneau, contre Vidalot ; — de Gilis, contre Passerieu ; — d'Andrieu, contre Olyma ; — de Lacoste, contre Lamothe ; — de Lamothe, contre Vincent ; — de S..., contre Duluc ; — de Merveilhcaud, contre Durand — Requête de Mathieu, greffier au présidial : contre l'abbé X... qu'il accusait d'adultère avec sa femme, et de tentative d'assassinat sur sa personne ; contre X..., procureur du Roi au dit siége, père de l'abbé X..., qu'il accusait d'avoir répandu un libelle diffamatoire contre lui plaignant, pour essayer de sauver son fils d'une condamnation criminelle ; contre sa femme adultère, pour obtenir la séparation de corps et de biens ; contre divers complices de ces crimes. — Requête du procureur du Roi pour obtenir la permission d'informer au sujet de la tentative d'assassinat, par l'abbé X..., contre Mathieu. — Information contre l'abbé X..., contumax. — Acte fait au lieutenant criminel par le promoteur de l'Officialité en revendication de cette affaire, « d'autant que ledit sieur X... décretté est, par sa qualité « d'ecclésiastique, justiciable de Monsieur l'Official de la pré« sante ville d'Agen, ledit sieur requérant au nom et comme « promoteur de ladite Officialité déclare le revendiquer. » Réquisitoire du promoteur avec l'ordonnance de l'Official qui l'autorise à se transporter dans la maison du sieur Mathieu, pour y faire diverses constatations. — Sentence rendue en l'Officialité adjugeant à l'abbé X... le profit de sa contumace, le relaxant des accusations contre lui intentées, et néanmoins « le suspendons de toutes fonctions de « ses ordres, dans ce diocèse, pendant six ans, et le con« damnons à faire retraite dans un séminaire tel qu'il lui « sera indiqué par Mgr l'évêque, pendant l'espace de dix« huit mois, pour y reprendre l'esprit de son état ; durant « lequel tems il récitera tous les mercredys, tête nüe et à « genoux, les sept pseaumes pénitentiaux, jeunera tous les « vendredys, sans y faire aucune des fonctions de ses « ordres. » — Information, par-devant la Cour de la Sénéchaussée, sur les faits reprochés à l'abbé X... — Acte fait au procureur du Roi en la Sénéchaussée de la part du promoteur en l'Officialité, par lequel il s'oppose à ce qu'il soit donné suite à la plainte portée par Mathieu, attendu que le présidial n'est pas compétent et que l'abbé X... a été jugé définitivement par l'Official. — Suite de l'information contre X..., contumax, nonobstant l'opposition du promoteur. — Conclusions du procureur du Roi, requérant la condamnation : de l'épouse adultère à la réclusion dans une maison de force, sa vie durant, à la confiscation de ses biens qui seront adjugés à son mari ; de X... père, à l'amende honorable envers ledit Mathieu ; de l'abbé X.., au bannissement à perpétuité. — Sentence définitive mettant les accusés hors de procès, et néanmoins ordonnant : que l'épouse adultère sera renfermée 2 ans dans une maison religieuse au choix dudit Mathieu « pendant lequel temps « il sera licible audit Mathieu de la reprendre... et sur la « demande en séparation de corps et de biens formée par « ladite (en demande reconventionnelle) déclarons n'y « avoir lieu de prononcer ; » mettant X... père, hors de procès ; ordonnant que l'abbé X... sera tenu de « s'absenter » du ressort de la Sénéchaussée pendant 9 années consécutives. Au bas de la sentence, déclaration d'appel *a minima* par le procureur du Roi, mais seulement contre l'abbé X... Dans le cours de la procédure 2 lettres furent écrites du Parlement à la Cour, l'une pour autoriser l'information malgré l'opposition de l'Officialité, l'autre pour presser la conclusion de l'affaire qui étant instruite depuis le 4 février 1777 ne fut jugée que le 10 juillet 1778.

B. 491. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1778. — Sénéchaussée Criminelle. — Information au sujet d'un vol, commis avec effraction au château de La Rouquette. — Procédures contre des accusés de vols, avec effractions extérieures, commis chez plusieurs personnes, terminée par une sentence qui condamne : un des accusés à être pendu ; un autre, aux galères à perpétuité ; une femme, au fouet et à la marque ; de plus, met hors de procès 5 prévenus, contre lesquels il avait été informé à raison des mêmes faits. — Procédures et sentences de con-

damnations : pour un vol domestique, à 5 ans de galères ; — pour un vol simple, à la même peine ; — pour un assassinat commis de dessein prémédité, à mort ; — pour vol commis sous un déguisement, à 9 ans de galères ; — pour plusieurs vols, dont certains avec effraction intérieure, à mort et à 10 livres d'amende.

B. 492. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1778. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures et sentences condamnant : L..., accusé de vol avec effraction extérieure, contumax, à être pendu ; — E... et L..., accusés de plusieurs vols, l'un à 5 ans, l'autre à 9 ans de galères ; — S..., accusé d'assassinat prémédité, commis sur la personne du nommé Delerm, à 5 ans de bannissement et à 5 livres d'amende ; — D..., contumax, accusé de meurtre et homicide, commis sur la personne de Philippon, à être pendu et à 10 livres d'amende. — Informations : contre E..., au sujet du vol d'un fusil ; — contre L..., accusé de plusieurs vols. — Procédure contre L..., dit Bâtard, accusé du vol de 520 livres, d'une montre, d'un pistolet, de 9 livres, et de 300 livres ; terminée par une sentence qui le déclare coupable sur tous ces chefs et le condamne à être pendu. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, sur l'appel de Bâtard, et l'appel *a minimâ* du procureur-général qui maintient la condamnation prononcée contre ledit Bâtard. — Procès-verbal d'exécution de sa condamnation.

B. 493. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 146 pièces, papier ; 1 sceau.

1778-1785. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure commencée devant l'ordinaire de Casseneuil, terminée devant la Cour de la Sénéchaussée, contre A..., C... et S..., accusés du meurtre de Garry. — Informations contre 29 complices desdits accusés, le meurtre de Garry ayant eu lieu dans une rixe entre les jeunes gens de Casseneuil et ceux du Lédat. — Sentence définitive condamnant : A..., C..., S... et 22 de leurs complices, tous contumaces, à être pendus ; M... détenu dans les prisons, à être pendu ; la nommée Poulonne, « coupable « de s'être rendue à ladite fête votive du Lédat, et d'avoir « jeté des cendres aux yeux de plusieurs particuliers pen- « dant le temps de l'attroupement, » à 3 ans de bannissement. — Arrêt du Parlement de Bordeaux sur appel de cette sentence : maintenant les condamnations à mort contre les contumaces ; condamnant M... aux galères à perpétuité, Poulonne à 10 ans de bannissement ; tous les coupables, solidairement à 3,000 livres de dommages-intérêts, savoir 1,000 livres à la veuve Garry et 2,000 à Jean Garry, fils ; faisant « très-expresses inhibitions et « deffenses aux habitants des paroisses du Lédat et Caze- « neuil, et à tous autres, de former, sous quelque prétexte « que ce puisse être, des attroupements avec armes ou « sans armes ...Bordeaux... 1778. » — Lettres de rémission (1784), accordées à l'occasion de la naissance du Dauphin, aux trois condamnés A..., C..., S.... — Requête desdits A..., C... et S... pour obtenir l'entérinement des lettres de grâces. — Procès-verbaux d'audition desdits A..., C... et S.... — Sentence d'entérinement. — Procès-verbaux de captures, d'emprisonnements, de translations de mendiants. — Auditions préventionnelles. — Ordonnances pour faire renfermer des mendiants au dépôt.

B. 494. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1779. — Maréchaussée. — Procès-verbaux de captures, d'emprisonnements, de transports de mendiants. — Auditions préventionnelles suivies d'ordonnances pour faire renfermer ces mendiants au dépôt ou les faire mettre en liberté.

B. 495. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 129 pièces, papier.

1779. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure prévôtale contre M... et T..., accusés d'assassinats et de vols commis la nuit. — Jugement préparatoire qui ordonne un supplément de l'information faite contre ces 2 accusés. — Jugement prévôtal qui condamne M... et T... aux galères à perpétuité. — Arrêt du Conseil d'État qui casse ledit jugement ; attendu que M... et T... « ont « été déclarés convaincus d'être mal famés, hommes dan- « gereux, et véhémentement soupçonnés d'avoir commis « l'assassinat et vol sur le grand chemin dont ils étaient « prévenus, pour réparation de quoy ils auroient été « condamnés aux galères à perpétuité ; » que ce ne sont point là des délits prévôtaux par leur nature ; qu'en conséquence, le jugement en dernier ressort rendu contre eux ne peut subsister, annulle ledit jugement et ordonne que le procès sera porté en la Sénéchaussée d'Agen, pour y être jugé à la charge de l'appel au Parlement. — Sentence de la Cour de la Sénéchaussée, rendue après l'audition des accusés et les conclusions du procureur du Roi, condamnant lesdits M... et T... à être rompus vifs et exposés sur la roue. — Jugement présidial déclarant le prévôt incompétent contre T... et M... accusés « de vagabondage, « de vol de chevaux, et d'attentat de vol nocturne avec « effraction extérieure » : attendu qu'ils ont un domicile et que l'un d'eux n'est poursuivi que pour un cas ordinaire, les renvoie par-devant le lieutenant criminel. — Information par-devant la Cour contre lesdits C... et M..., et sentence définitive qui met ces 2 prévenus hors de procès. — Procédures prévôtales contre des vagabonds accusés de vols, terminées par 3 jugements portant 2 condamnations

à 5 ans de galères, une condamnation à la réclusion à perpétuité dans un hôpital ou dans une maison de force.

B. 496. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1779. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure prévôtale contre Antoine Nicolas et 3 autres accusés de vagabondage et de vols commis la nuit avec effraction extérieure, terminée par un jugement qui met deux prévenus hors de procès; condamne Antoine Nicolas et son complice à être pendus; et, attendu la contumace dudit Nicolas, ordonne que le jugement sera, quant à lui, exécuté par effigie. — Procédure contre le même Nicolas, repris par les cavaliers de la maréchaussée et prévenu des nouveaux crimes de port d'armes à feu et d'assassinat commis la nuit. — Jugement prévôtal : condamnant ledit Antoine Nicolas à subir la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation de ses complices, puis à être rompu vif et à expirer sur la roue; ordonnant que le cadavre dudit Nicolas sera porté et exposé sur une roue au carrefour du lieu de la Tourasse et à la rencontre des 2 chemins d'Aiguillon et de Clairac, pour y rester jusqu'à consommation entière. — Procédure contre Joseph D..., accusé de désertion des troupes de Sa Majesté, de vol d'une montre d'or, de menaces de mort et d'incendie. — Jugement prévôtal mettant ledit Joseph D... hors de procès sur les accusations contre lui intentées, et néanmoins, attendu qu'il est déserteur, ordonnant qu'il tiendra prisons closes jusqu'à ce que, par le Roi, il en ait été autrement ordonné. *Nota :* « Ledit Joseph D... est parti pour être con« duit de brigade en brigade à son régiment de Saintonge, « qui est en garnison à Rennes. » — Information, à la requête de la demoiselle B...., demanderesse en crime de rapt, contre le sieur D...

B. 497. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1779 — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Jugements de compétence en faveur du prévôt contre des vagabonds accusés de vols. — Informations sur les requêtes en excès ou en diffamation de plusieurs particuliers. — Procédure contre Jean C..., accusé de plusieurs vols, avec une sentence qui le condamne aux galères à perpétuité. — Information, par-devant l'ordinaire de Monbalen, contre 3 accusés d'assassinats et d'homicides commis sur des enfants bâtards. — Suite de la procédure sur les mêmes crimes, par-devant la Cour de la Sénéchaussée. — Sentences : déclarant 2 des prévenus et leurs femmes, contumaces, « coupables d'avoir enterré dans le jardin « dudit B..., les cadavres de 2 enfants bâtards, dont la « nourriture leur avait été confiée par Charpant, père « pitoyable des enfants trouvés de la présente ville, et « véhémentement suspectés de les avoir laissés mourir de « faim et faute de soin; » les condamnant aux galères à perpétuité; mettant hors de procès un des prévenus; déclarant n'y avoir lieu de prononcer contre un dernier accusé, attendu son décès pendant le procès. — Information, par-devant l'ordinaire de Lauzun, contre Louise R..., accusée de suppression de part. — Rapport par le sieur Boussion, chirurgien, de la visite de ladite Marie R..., lequel rapport conclut à un accouchement dont tous les signes sont visibles et probants. — Suite de l'information par-devant le présidial. — Sentence qui ordonne, avant de procéder au jugement définitif, que ladite R... sera de nouveau visitée. — Rapport de Fontfrède et Durand, chirurgiens, dont la conclusion est qu'il n'y a pas eu d'accouchement. — Sentence mettant Louise R... hors de procès.

B. 498. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 140 pièces, papier.

1779 — Sénéchaussée Criminelle. — Informations d'après les requêtes en excès ou en diffamation : d'Escadafal, contre Bouzeran; — de Boyé, contre Duffaud. — Requête de Marguerite C..., contre l'auteur de l'enlèvement de sa fille, qui s'était fiancé et allait se marier avec elle. — Procédure, à la requête du Procureur du Roi, contre la mémoire de L..., accusé de s'être suicidé. — Ordonnance de Paquin, consul, conjuge au criminel, pour faire inhumer le cadavre dudit L... au cimetière, pendant qu'on informe contre lui. — Procédure contre 2 accusés de vols domestiques, terminée par une sentence qui les condamne à être pendus, et, attendu leur contumace, ordonne l'exécution par effigie. — Sentence condamnant un accusé de vol aux galères à perpétuité. — Procédure contre 2 accusés de vol simple, commis dans la juridiction de Laparade. — Réquisitoire de l'avocat du Roi, avec l'appointement rendu d'après ses conclusions qui ordonne que lesdits accusés seront renvoyés devant le juge de Laparade, attendu qu'il n'y a aucune négligence à reprocher audit juge, dans sa manière d'instruire la procédure. — Procédure contre Jean Espagnol, accusé de vols commis dans plusieurs juridictions dont quelques-unes dépendent du Parlement de Toulouse, instruite par le Présidial d'Agen, d'après un arrêt du Conseil d'État. — Procédure instruite par l'ordinaire de Villeréal, contre l'abbé de Saint-Martin, accusé de l'homicide du sieur Gimbal. — Sentence de l'ordinaire, condamnant ledit abbé de Saint-Martin, contumax, à être pendu. « Taxé pour épices à M. le juge nonante « livres. » — Lettres de grâce accordées audit abbé de Saint-Martin, attendu que l'homicide avait eu lieu par imprudence.

B. 499. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1780. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure prévôtale contre 3 accusés de vagabondage et de vols commis la nuit, avec effraction extérieure, et autres vols. — Jugements : avant faire droit, qui ordonne que l'un des accusés fera attester, par les consuls d'Alby, qu'il a reçu un passeport, et par les sieurs Joly et Jourdes, négociants d'Alby, qu'il leur a acheté des marchandises ; — définitif, condamnant un des accusés à 5 ans de réclusion dans un hôpital ou dans une maison de force. — Procédure : contre M... et D..., accusés de vagabondage, de vol nocturne, avec effraction extérieure, de vols et d'assassinats sur les grands chemins ; — contre D .., l'un des précédents accusés, prévenu de bris et évasion des prisons. — Jugement prévôtal qui ordonne que les deux précédentes procédures seront jointes pour être jugées par un seul et même jugement. On lit sous la cote : « Domino « de Falagret, rapporteur aux fins du jugement définitif. « Saint-Philip, lieutenant-général. Pour des raisons à nous « connues, nous nous abstenons. Falagret. Domino « de Chabrières, subrogé au lieu et place de M. de Falagret. « Saint-Philip. Déclarons nous abstenir pour cause de « maladie. Chabrières. Attendu l'abstention nous nous « subrogeons. Saint-Philip. » — Jugement définitif condamnant ledit D..., contumax, à être pendu ; M... à être renfermé, sa vie durant, dans l'hôpital le plus prochain. — Procédure contre 2 accusés « en crimes de vagabondage « avec menasses, excès, port d'armes, de vouloir entrer « de force dans les maisons, et d'avoir porté un coup de « couteau dans la poitrine du nommé Beaupié, soldat de « patrouille de la ville de Clairac. » — Jugement prévôtal condamnant l'un, contumax, aux galères à perpétuité, l'autre à être renfermé 9 ans dans une maison de force. — Procédure prévôtale contre un vagabond accusé de plusieurs vols, avec port d'armes, terminée par une sentence de condamnation aux galères à perpétuité.

B. 500. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1780. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures prévôtales avec des sentences condamnant : B..., vagabond et mendiant qui contrefaisait l'estropié, à 5 ans de galères ; — V..., vagabond, accusé de vols et de filouteries, à 9 ans de galères ; — L... et D..., vagabonds, coupables de vols, à 5 ans de galères ; — M..., vagabond, coupable de filouteries, à 9 ans de galères ; — V..., vagabond, accusé de mendicité, avec menaces de mort et d'incendie, à 5 ans de galères. — Procès-verbaux de captures et auditions préventionnelles de mendiants. — Procédure contre B..., accusé de vol avec effraction extérieure, d'autres vols, et de plusieurs attroupements illicites. — Jugement présidial qui déclare le prévôt incompétent contre ledit B..., attendu qu'il a un domicile. — Suite de la procédure contre B..., par-devant la Cour. — Sentence condamnant B... à 5 ans de galères.

B. 501. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1780. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procès-verbaux de captures et auditions préventionnelles de mendiants. — Jugements de compétence, en faveur du prévôt, contre des vagabonds et des mendiants. — Procédure prévôtale contre Pierre P..., vagabond, accusé d'avoir volé une montre d'or, à Limoges. — Lettres du prince de Montbarey, ministre de la guerre, au lieutenant de Maréchaussée, à Agen : pour demander l'envoi de quelques pièces de la procédure ; — pour annoncer que les présomptions du vol commis à Limoges ne sont pas suffisantes. — Jugement qui met Pierre P... hors de procès. — Procès verbaux de déclarations de grossesses. — Informations, par-devant la Cour de la Sénéchaussée, d'après les requêtes en excès ou en diffamation : de Gonnère, contre Chaubard ; — de Bernarde, contre Laboubée ; — de Moustafa, contre Jean Gilis ; — de Boé, contre Majesté ; — de Forestié, contre Descuns ; — de Roy, contre Baudières ; — de Baudières, contre Roy ; — de Guignet, contre Labarthe ; — de Naulet, curé de Saint-Denys, contre Castes ; — de Laboubée, contre Rauzet ; — de Rauzet, contre Laboubée et ses complices ; — de Lascampagne, contre Marcot ; — de Comunal, contre Chalès ; — de Chalès, contre Comunal.

B. 502. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1780. — Sénéchaussée Criminelle. — Informations, d'après les requêtes en excès ou en diffamation : de Brun, contre Bouchard ; — de Villeneuve, contre Nayrac ; — de Durens, contre de Brunot ; — de Barret, contre Péchambert ; — de Raby, contre Soulés ; — de Plantou, contre Dulong ; — de Balat, contre Cholet ; — de Heynard, contre Benaud ; — de Gouls, contre Gascon ; — de Vivie, contre Matthieu. — Information, à la requête de Cn..., contre sa femme, qu'il accusait d'être enceinte, quand il l'avait prise en mariage, et de l'avoir volé, de concert avec son beau-père et sa belle-mère. — Procédure contre 3 accusés de vols, terminée par une sentence qui met l'un d'eux hors de procès et condamne les deux autres, contumaces, à trois ans de bannissement. — Information, par-devant l'ordinaire de Penne, contre les auteurs d'un vol commis la nuit, avec des violences exercées sur 3 personnes. — Arrêt du Parlement qui casse la procédure faite à ce sujet devant l'ordinaire de Penne contre A..., M... et autres; ordonne que la procédure sera refaite au présidial, aux dépens du juge dudit Penne ; que lesdits A... et M... se-

ront traduits aux prisons dudit présidial. — Suite de l'information contre A..., M... et leurs complices, contumaces. — Sentence définitive : condamnant M... et A... à être pendus, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire ; ordonnant qu'il sera sursis au jugement définitif contre les contumaces. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, sur appel de cette sentence, condamnant M..., A... et 2 de leurs complices à être pendus. — Procès-verbaux de torture et d'exécution dudit M... — Arrêt du Parlement qui condamne 2 contumaces, accusés des mêmes crimes, complices de M..., à être pendus ; de plus ordonne l'exécution par effigie et la rupture des fausses clefs désignées dans la procédure. — Procès-verbaux de l'exécution par effigie et de la rupture des fausses clefs.

B. 503. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 150 pièces, papier.

1780. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures : contre B..., accusé d'assassinat et de plusieurs vols, terminée par une sentence de condamnation à 9 ans de galères. — Contre les auteurs de l'empoisonnement d'Anne Delmas ; — contre les auteurs d'un incendie, avec des révélations faites à la suite d'un monitoire ; — pardevant l'ordinaire de Fauillet, contre 3 accusées d'exposition d'enfant ; — contre L..., accusé d'assassinat, commis la nuit de dessein prémédité, terminée par une sentence de condamnation à mort ; — contre B..., accusé de vol avec effraction, terminée par une sentence qui met ledit B... hors de procès. — Arrêt du Parlement rendu au sujet de la translation du cimetière de Gontaud, laquelle, faite conformément à la déclaration du Roi, de 1776, éprouvait de nombreuses difficultés de la part de certains particuliers. — Procédure contre les auteurs de troubles populaires excités à Gontaud, contre l'exécution de l'arrêt du Parlement. — Autre arrêt du Parlement qui attribue au sénéchal d'Agen l'information sur lesdits faits. — Procédure contre D..., accusé d'incendie et de subornation de témoins, terminée par une sentence qui condamne ledit D... à être rompu vif, ordonne que son corps sera jeté au feu, et ses cendres dispersées aux vents. — Arrêt du Parlement, sur appel du condamné, confirmant ladite sentence.

B. 504. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1777-1781. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — 56 sentences de règlement extraordinaire, et 58 jugements prévôtaux contre des mendiants, des vagabonds et des voleurs. (Doubles.)

B. 505. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 136 pièces, papier ; 1 sceau.

1780-1781. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures : contre 2 accusés de vols, terminée par une sentence qui les met hors de procès ; — contre C... et S..., accusés de vagabondage, de vol et de filouterie, terminée par une sentence qui les condamne aux galères à perpétuité. *Nota* : « Une lettre écrite par MM. les capitouls de Toulouse à M. le procureur du Roi de la Maréchaussée, 2 « lettres écrites par S... à Vignes, 3 certifficats remis par « ce dernier et un passeport et un certifficat trouvés au « pouvoir de C..., ont été envoyés en nature au Parlement, avec la procédure et les pièces de conviction. » — Procédure contre 5 accusés de vols, de complicité et de recel desdits vols, instruite par la Cour d'Agen, bien que tous les vols n'aient pas été commis dans sa juridiction, en vertu d'un arrêt d'attribution du Conseil d'État. — Sentence contre lesdits accusés portant 2 condamnations aux galères à perpétuité et à 600 livres de dommages ; 1, à 9 ans de bannissement et au fouet ; 2, à 1 an de bannissement.

B. 506. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1776-1781. — Maréchaussée. — Procédures contre des mendiants et des vagabonds. — 32 procès-verbaux de captures ou de translations. — 59 auditions préventionnelles. — Lettres du Ministre de la Guerre, et du Ministre de la Marine au sujet de quelques-uns de ces mendiants et de quelques déserteurs. — Passe-ports. — Ordonnance pour faire renfermer quelques mendiants au dépôt.

B. 507. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1781. — Sénéchaussée Criminelle. — Information au sujet du vol de pièces de coton. — Procédures : contre M..., accusé d'assassinat commis la nuit de dessein prémédité, terminée par une sentence qui le condamne par contumace à être rompu vif ; — contre R..., accusé d'homicide commis sur la personne de Descombs, avec une sentence condamnant ledit R... à être pendu ; — contre C..., accusé de vol, avec une sentence de condamnation à 5 ans de bannissement, et, attendu la contumace dudit C..., ordonne que la sentence sera signifiée à son domicile ; — contre Marie B..., accusée de plusieurs vols, avec une sentence de condamnation à 9 ans de réclusion dans une maison de force ; — contre B..., accusé d'incendie et de vol, avec une sentence qui le met hors de procès ; — contre S..., accusé de plusieurs vols, avec une sentence qui le condamne au fouet et à 5 ans de bannissement ; — contre D..., accusé de vol, condamné de même au fouet et à 5 ans de bannissement ; — contre Jacques F... et Jeanne C..., accusés de plusieurs vols, avec une sentence de condamnation au fouet et à 5 ans de bannissement hors du ressort de la Sénéchaussée.

B. 508. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1781. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures : contre 7 accusés de vols avec effraction commis au château de Laroque-Timbaut et ailleurs, avec une sentence portant 2 condamnations à mort et à 600 livres de dommages-intérêts, ordonnant un plus ample informé, mettant 4 prévenus hors de procès ; — contre P..., accusé d'incendie et de plusieurs vols, avec une sentence qui le condamne au fouet et à 5 ans de bannissement ; — contre 11 accusés de l'homicide commis sur la personne de Bonnefon, avec une sentence qui met tous les prévenus hors de procès ; — contre D..., accusé de vol, avec une sentence de condamnation au fouet et à 5 ans de bannissement. — Sentence qui entérine les lettres de grâce obtenues par Lautié en la chancellerie, près le Parlement de Bordeaux. — Déclaration de grossesse de R... — Informations, d'après les requêtes en excès : de Holmières, contre Vican ; — de Faugère, contre Caquieu. — Information, à la requête du sieur Durens, curé, contre 3 de ses paroissiens qui avaient pillé le bassin des offrandes.

B. 509. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1781. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure, à la requête de Marthe Pamiès, demanderesse en inscription de faux incident, contre un prétendu testament de feu Raymond Fourcaud, son oncle, retenu par G..., notaire royal, contre ledit G... — Acte de remise de l'expédition du testament de Raymond Fourcaud, argué de faux. — Acte en inscription de faux. — Information. — Sentence : déclarant ledit G.. « coupable d'avoir retenu « le testament dudit Fourcaud sans que celui-ci ait pro« noncé distinctement ses dispositions, sans que tous les « témoins fussent présents, et de s'être contenté pour le « retenir des réponses par les monosyllabes *oui* et *o;* » ordonnant le rejet dudit testament ; déclarant ledit G... incapable d'exercer à l'avenir aucune charge publique ; le condamnant à 500 livres de dommages-intérêts et aux dépens. — Procédure prévôtale contre Pierre Pittet, accusé d'avoir volé une balle de coton et d'avoir été trouvé nanti de 3 fausses clefs. — Jugement prévôtal, mais rendu pourtant à charge d'appel, condamnant ledit Pittet aux galères à perpétuité. — Procès-verbaux de déclarations de grossesses. — Sentences de règlement extraordinaire et jugements de compétence en faveur du prévôt contre des mendiants et des vagabonds. — Procédures, d'après les requêtes en excès, de Simard, contre Demeurs ; — de Marie de Lanause, contre les sieurs de Vassal, père et fils ; — de Pierre et de Marie Dallies, contre Antoine Lafosse ; — de Jean Mouty, contre Jean Carrère. — Procès-verbal de transport fait à la maison du sieur baron de Roquefort, qui constate l'incendie de cette maison.

B. 510. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 141 pièces, papier.

1781. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures prévôtales : contre deux accusés du vol d'une paire de bœufs, avec un jugement rendu de l'avis des officiers du présidial qui délaisse lesdits accusés et les renvoie au sénéchal criminel ; — contre Augé, accusé de vagabondage et de vol, avec un jugement qui le condamne à 3 ans de galères ; — contre Jean B..., accusé de mendicité, de vagabondage et de vol, avec un jugement qui le met hors de procès ; — contre B..., accusé de mendicité avec insolence et menaces, interrompue par le décès du prévenu ; — contre 4 accusés de vagabondage et de vol commis la nuit, avec effraction extérieure, avec un jugement condamnant Raymond P... aux galères à perpétuité, Marie L... et Jeanne P... au fouet et à 3 ans de réclusion dans un hôpital ; remettant le procès, quant à C..., Jean, jusqu'à ce que le procureur du Roi en la Maréchaussée ait pris des renseignements au dépôt de mendicité établi à Bordeaux, pour connaître le jour de la sortie dudit C... ; — contre Jean T..., accusé de vol commis la nuit avec effraction extérieure et d'autres vols, avec un jugement qui condamne ledit T... à être pendu. — Lettre du garde des sceaux à M. de Beaubens, conseiller au présidial, pour demander l'expédition de la procédure faite contre Jean T... — Lettres de commutation de la peine de mort en celle des galères à perpétuité accordées par Sa Majesté audit Jean T... — Jugement prévôtal qui ordonne l'enregistrement de ces lettres au greffe de la Maréchaussée.

B. 511. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 115 pièces, papier.

1781. — Procédures prévôtales : contre T... et G..., accusés de vol commis la nuit avec effraction extérieure, terminée par un jugement qui les met hors de procès ; — contre R... et B..., accusés de fabrication, d'exposition et de distribution de fausse monnaie, avec un jugement qui les met hors de procès ; — contre un repris de justice, accusé de vagabondage et de mendicité, avec un jugement de condamnation à 5 ans de galères ; — contre P... et L..., accusés de vagabondage et de vol, avec un jugement qui les condamne tous deux à 3 ans de galères ; — contre Jean D..., accusé de vagabondage et de vol avec effraction extérieure, terminée par un jugement qui condamne ledit Jean D... à être pendu. — Lettres de commutation de la peine de mort en celle des galères à perpétuité, accordées par le Roi à Jean D... — Jugement prévôtal qui ordonne l'enregistrement de ces lettres au greffe de la Maréchaussée.

B. 512. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1781-1782. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures prévôtales : contre un repris de justice, accusé de vagabondage, de mendicité et de vol, avec un jugement qui le condamne à 5 ans de galères ; — contre 3 vagabonds, soupçonnés d'avoir volé des chevaux, terminée par une ordonnance de mise en liberté, rendue par l'assesseur en la Maréchaussée ; — contre 3 accusés de vagabondage et d'attroupements qui avaient causé des alarmes au public, avec une sentence condamnant l'un à 9 ans, l'autre à 5 ans de galères ; ordonnant que Marie D... sera enfermée 5 ans dans l'hôpital le plus prochain et que son fils impubère sera instruit, élevé et nourri dans le même hôpital ; — contre B..., accusé de vagabondage, de vol et de filouterie, avec une sentence de condamnation à 5 ans de galères ; — contre L..., repris de justice, qui avait mendié avec menaces, et en contrefaisant l'estropié, terminée par un jugement de condamnation à 5 ans de galères ; — contre 3 accusés « d'attroupement masqué « avec port d'armes à feu sous prétexte de chasse, com« mis dans la paroisse de Lagarrigue, juridiction d'Ai« guillon, » terminée par un jugement qui condamne 2 accusés à 5 ans de galères et déclare n'y avoir lieu de prononcer quant au troisième, attendu son décès.

B. 513. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1782. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures prévôtales : contre C..., accusé de vagabondage, de vol commis sur un grand chemin et d'autres vols, avec un jugement de condamnation à 3 ans de bannissement ; — contre Bertrand, accusé de vol, de vagabondage, de filouterie, avec un procès-verbal constatant l'évasion dudit Bertrand et d'autres détenus ; — contre C..., accusé de vol fait avec effraction extérieure, interrompue par l'évasion dudit C... ; — contre L..., accusé de vagabondage, de mendicité et de vol, avec un jugement de condamnation à 5 ans de galères ; — contre B, accusé de « contrevention à l'ordonnance de Sa Majesté du 12 sep« tembre 1776, ce faisent d'avoir embauché le nommé « Jean-Baptiste Lescure, soldat de recrue du régiment de « la Fère, artillerie, et de l'avoir fait engager pour le ré« giment d'Enghien, » terminée par un jugement qui condamne ledit B... à 10 ans de galères ; — contre L..., accusé de vol, avec un jugement rendu de l'avis du présidial qui délaisse ledit L... et le renvoie avec la procédure et les pièces de conviction au juge de Mont-de-Marsan, dans la juridiction duquel le délit avait été commis. — Procès-verbaux de captures et auditions préventionnelles de mendiants.

B. 514. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1782. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures : contre V... accusé d'inceste avec sa fille aînée Jeanne V..., et d'infanticide sur l'enfant né de l'inceste ; contre Jeanne V... pour les mêmes faits, terminée par une sentence qui condamne V..., père, à être rompu vif et brûlé ; Jeanne V..., sa fille, à être présente à l'exécution, à être renfermée à perpétuité dans une maison de force ; ordonnant que la présente sentence sera imprimée et affichée dans toute l'étendue de la Sénéchaussée ; — contre P..., accusé d'assassinat, avec une sentence qui décharge l'accusé, laquelle sentence porte en bas la déclaration de l'appel *a minima* du procureur du Roi ; — contre A... et S... accusés d'assassinats et de vols, avec une sentence mettant les prévenus hors de procès, de laquelle sentence le procureur du Roi fait appel *a minimà ;* — contre R..., accusé de vol, avec une sentence de condamnation au fouet et à 5 ans de bannissement ; — contre Gaillard, soupçonné de s'être échappé des prisons d'Agen, terminée par une sentence qui déclare n'y avoir lieu de continuer l'information ; — faite à la suite de 2 informations par-devant l'ordinaire de Pujols, contre B..., accusé de l'homicide commis sur la personne de Bosq, et de bris et évasion des prisons. — Acte satisfactoire par le sieur Durand-Savignac, en faveur du sieur Mazet fils.

B. 515. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1782-1783. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure par-devant la Cour présidiale, à la requête de Blaise Laboubée, peintre, demeurant à Agen, contre D... marchand de toiles, qui lui réclamait des sommes par lui payées, et avait falsifié ses écritures de commerce. — Sentences : ordonnant que les moyens de faux seront joints à l'instance principale ; — définitive, déclarant D... « coupable d'infidélité, malversation, « soustraction et substitution de ses livres de commerce « remis au greffe, ordonnons qu'ils demeureront rejettés ; » déclarant néanmoins les faux inadmissibles ; ajoutant n'y avoir lieu de prononcer sur la demande faite par Laboubée de dommages-intérêts et de la somme de 849 livres 19 sous, 6 deniers, sans préjudice pour lui de se pourvoir devant les juges à qui il appartiendra. — Procédures prévôtales : contre 4 accusés de vols, avec un jugement, rendu de l'avis du présidial, qui renvoie les accusés et la procédure au Sénéchal d'Agen ; — contre Jean E... et Marie L..., accusés de vagabondage et de vols commis la nuit avec effraction extérieure, terminée par un jugement qui condamne Jean E... aux galères à perpétuité, Marie L... à être fustigée et renfermée, sa vie durant, dans un hôpital ou dans une maison de force ; — contre Etienne C...,

accusé de vol commis la nuit avec effraction, terminée par un jugement présidial qui déclare le prévôt incompétent, attendu que le vol des 3 moutons dont il s'agit est un délit ordinaire ; — contre A... et Marie V..., accusés de vagabondage avec port d'armes et de vol, avec un jugement qui condamne A... à 9 ans de galères, et Marie V... à 5 ans de détention dans un hôpital ; — contre Pierre J..., accusé de vol avec effraction extérieure et autres vols. Des lettres de commutation de la peine de mort en celles des travaux forcés à perpétuité furent accordées par le Roi audit J..., âgé de 18 ans ; ainsi que le témoigne un jugement prévôtal qui ordonne leur enregistrement au greffe.

B. 516. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1782-1783. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Jugements de compétence, en faveur du prévôt, contre des mendiants et des vagabonds. — Procédures, par-devant la Cour, d'après les plaintes en excès ou en diffamation : de François Avezou, contre Delma ; — de Jean Morand, marchand gantier, de la ville d'Agen, contre Selle et autres ; — de Marianne Naveau, contre Noel ; — de Jean Durand, contre Mazet ; — de Jacques Bichet, contre Lacase ; — de Grenier, contre les auteurs d'un libelle ; — de demoiselle Catherine Lacase, contre A..., curé ; — d'Antoine Delsol et Marie Dorthaillant, contre Casse et Laplume ; — de Cyprien Rouzier, contre Lacroix ; — d'Henriette Moréneau, contre Tarry ; — de Guillemette Andreau, contre Paris ; — d'Albert de Lagrange, écuyer, lieutenant au bataillon de garnison de Bresse, habitant de Port-Sainte-Marie, contre Labasie ; — de Labasie, contre de Lagrange ; — de Françoise Délibes, contre Peyronne ; — de Foy Sourrel, contre Marguerite Fedas ; — de Raymond Grats, contre Rayssac.

B. 517. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 140 pièces, papier.

1783. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures prévôtales contre des mendiants et des vagabonds ; procès-verbaux de captures ; auditions préventionnelles ; ordonnances : pour renfermer des mendiants au dépôt ; pour renvoyer les procédures devant les Sénéchaussées de Casteljaloux, de Condom. — Information contre L..., accusé de plusieurs vols, dont quelques-uns avaient été commis dans la juridiction du Parlement de Toulouse. — Lettres patentes du Roi portant attribution au sénéchal criminel pour faire le procès audit L... — Procédure contre ledit L... et ses complices pour un vol de 95 louis d'or. — Sentence qui condamne L... à être pendu, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices ; jusque-là surseoit au jugement de ses 3 co-accusés. — Procédures prévôtales : contre François V... et Catherine P... terminée par un jugement qui met les deux accusés hors de procès ; — contre un accusé de vagabondage et de vol, avec un jugement de condamnation à 9 ans de galères.

B. 518. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1783. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures : contre Étienne C..., accusé de vols, avec une sentence de condamnation à 5 ans de galères ; — contre D..., accusé d'un vol domestique et d'un vol avec effraction extérieure, terminée par une sentence qui condamne ledit D... à être pendu ; — contre divers accusés de coups et blessures portés à Marie Capdepot, Jeanne Grenier et Jean Simard ; — contre Elisabeth C... que la sentence définitive déclare « coupable d'avoir célé, couvert et oculté, tant sa grossesse « que son enfantement, n'ayant déclaré ny l'un ny l'autre, « ny pris d'iceux témoignages suffisant, comme aussy « coupable d'avoir exposé son fruit dans une grote ou « caverne, où les cochons le dévorèrent ; pour réparation « de quoy » la condamnons à être pendue ; — contre plusieurs accusés de vols, avec une sentence portant 1 condamnation au fouet, à 3 ans de bannissement, et à 20 livres d'amende ; mettant les autres accusés hors de procès ; — contre P..., repris de justice, et contre F..., accusés de plusieurs vols. — Conclusions du procureur du Roi tendant à faire condamner P... aux galères à perpétuité, F... à 9 ans de galères. — Sentence définitive condamnant P... à 9 ans, et F... à 5 ans de galères. — Arrêt du Parlement, rendu sur appel, condamnant P... à 5 ans de galères, F... au fouet et au bannissement pour 1 an.

B. 519. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 145 pièces, papier ; 1 sceau.

1783. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures : contre R..., accusé de plusieurs vols, avec une sentence de condamnation à 9 ans de bannissement ; — contre T..., accusé de vols, avec une sentence qui le condamne à 3 ans de bannissement ; — contre A... et autres, pour fait de trouble aux fonctions d'un consul de Nicole ; procédure abandonnée du consentement du procureur général ; — contre F..., accusé de vols, attribuée au sénéchal d'Agen par lettres patentes du Roi, bien que plusieurs vols aient été commis dans la Sénéchaussée de Cahors, interrompue par l'évasion de F... reprise après sa seconde capture, et terminée par une sentence qui condamne ledit F... aux galères à perpétuité et met hors de procès 2 de ses prétendus complices ; — contre G... et J..., dont l'un âgé de 13 ans, et l'autre de 14 ans, accusés d'avoir enfoncé un des troncs de l'église paroissiale de Castillonnès, — Conclusion définitive du procureur du Roi tendant à

faire condamner ces accusés à 12 coups de verges et à être renfermés dans un hôpital, pendant 6 ans, pour y être nourris et élevés. — Arrêt du Parlement, rendu sur l'appel des condamnés, ordonnant que G... et J... recevront 12 coups de verges et seront renfermés 3 ans dans un hôpital.

B. 520. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 141 pièces, papier.

1783. — Sénéchaussée Criminelle. — Informations : contre des accusés d'attroupements illicites, de coups et blessures ; — par-devant l'ordinaire de Lacourt, sur l'assassinat de Vitalis. — Procédures complètes et sentences : F..., accusé de vol avec effraction extérieure et intérieure, est condamné à être pendu, après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour obtenir des révélations sur deux de ses complices ; — un inconnu, désigné par son signalement, contumax, accusé « d'assassinat, meurtre et homicide, suivi de vol » est condamné à être rompu. — Lettres de grâce obtenues par Anne Magoulès, poursuivie pour homicide involontaire. La sentence d'entérinement maintient un emprisonnement de 3 mois ordonné par lesdites lettres de grâce. — Requête de D..., curé de Cuzorn, contre Antoine Martinet de Brunot, ancien capitaine des grenadiers royaux, qu'il accusait de profanation commise dans l'église, de scandale, de calomnie et de menaces. Les informations commencées contre Martinet se retournent contre D... qui est poursuivi pour fausse accusation et subornation de témoins, et contre deux accusés de parjure. Une sentence définitive condamne par contumace D... aux galères à perpétuité, les faux témoins à 9 ans de galères, et les trois coupables solidairement à 3,000 livres de dommages-intérêts, savoir : 2,000 livres pour Martinet et 1,000 à partager entre l'église de Cuzorn et les pauvres de la paroisse.

B. 521. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1783. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée.— Procès-verbaux de captures et d'emprisonnements de voleurs et de vagabonds. — Informations, sur les requêtes en excès de : Imbert contre Castex, — Cassius contre Lacour, — Magenc contre Jeannelle, — Teyssier contre Condom, — Laboissière contre Latour, — Cazemajour contre Ramond, — Demeau contre Terrière, — Marie de C... contre noble Jean de C..., son fils, — Bière contre Soulès. — 3 procès-verbaux de déclarations de grossesse. — Acte d'excuses et de désaveu d'injures, passé devant Bonnet, notaire royal d'Agen, entre Plantié et Robert, après les informations judiciaires faites contre ce dernier.

B. 522. (Liasse.)— 2 pièces, parchemin ; 133 pièces, papier ; 1 sceau.

1784. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures complètes et sentences : deux voleurs sont condamnés, l'un aux galères à perpétuité, l'autre au fouet, à la marque, à l'exposition au carcan pendant 3 jours, et à 3 ans de bannissement ; — S..., coupable de profanation de sépulture et de vol de suaire, est condamné au carcan, au fouet et à 5 ans de bannissement. — Lettres de grâce accordées à Antoinette G... condamnée à mort par contumace. Ladite G... en repoussant une tentative de viol, avait tué son agresseur.— On demande un monitoire pour informer plus amplement contre L..., contumax, accusé de vol. — Un accusé d'homicide est mis hors de procès. On lit au-dessous de la cote : « néanmoins l'accusé et la « procédure ont été envoyés en la Cour, attendu que les « conclusions définitives tendent à la peine afflictive. »

B. 523. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1784. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures complètes et sentences : un accusé de meurtre, contumax, est condamné à être pendu ; — 7 accusés d'attroupements illicites avec port d'armes et d'excès commis sur la personne d'un consul dans l'exercice de ses fonctions, sont condamnés à 3 ans de galères ; — Peines prononcées contre 4 accusés de vols : la mort, les galères à perpétuité, 5 ans de galères, le bannissement.— M..., coupable du vol d'un cheval, est condamné au fouet, à la marque et à 5 ans de bannissement. Saisi par l'appel du condamné, le Parlement de Bordeaux confirme la sentence. — Lettres anonymes et placards diffamatoires contre un vicaire de Monclar.

B. 524. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1784. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédures complètes et sentences : 2 accusées de vols sont condamnées au fouet, à la marque et à 3 ans de bannissement ; — 2 accusés d'assassinat et 2 accusés d'altération de monnaie sont mis hors de procès. — Pour compléter une information sur un meurtre, la Cour obtient un monitoire frappant d'excommunication ceux qui ne révèleront pas tout ce qu'ils savent sur le crime. Les révélations obtenues ne portent que sur de vagues soupçons, et l'instruction est abandonnée. — Appel *a minima*, fait par le procureur du Roi, d'une sentence qui met un accusé de vol hors de procès.

B. 525. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1784. — Sénéchaussée Criminelle. — Appointement autorisant le procureur du Roi à demander un monitoire, pour compléter une information au sujet d'un meurtre commis à Castelmoron.— Information, par-devant l'ordi-

naire de Montpezat, contre un accusé de sortilèges. Le procureur du Roi déclare qu'il n'y a pas lieu de continuer les poursuites et fait relaxer le détenu. — Sentences d'entérinement de 2 lettres de grâce accordées par le Parlement de Bordeaux aux auteurs de 2 homicides involontaires. — Requête de Cluzel, receveur général des Domaines, contre un négociant inculpé de banqueroute frauduleuse. — Informations, d'après les requêtes en excès de : Condemines contre Andrieu, — Dorniac contre Lissandre, — Ducourneau contre les consuls de Port-Sainte-Marie, — Larrière contre Bourgon, — Matthieu contre Fauché, — Fraigneau contre Clerc, — Ebrard contre Gladye, — Dallies contre Bitaubé, — Pujos contre Dufau. Ce dernier fait un acte de réparation. — Sentence condamnant Peyronnet à un acte de réparation envers Fraigneau qu'il avait injurié, et à 150 livres de dommages-intérêts. — Plainte du procureur du Roi contre les habitants de Saint-Pastour, qui s'étaient mis en contravention aux arrêts de règlement qui probibaient les attroupements et les danses, les jours fériés.

B. 526. (Liasse.) — 141 pièces, papier, dont 3 imprimées.

1784. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Plainte et jugement du siége général de la Connétablie, qui ordonne des informations au sujet de rébellions et d'excès commis contre la Maréchaussée en fonctions. — Procédures prévôtales contre des mendiants et des vagabonds : 27 procès-verbaux de captures ; — 32 auditions préventionnelles ; — ordonnances de mise en liberté ; — condamnations à la réclusion dans le dépôt ; — Procès-verbaux d'écrou, de translation ; — Passeports et certificats saisis sur des mendiants. — Lettres du Ministre de la Marine au sujet d'un ancien forçat détenu à Agen, comme vagabond.

B. 527. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1784. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — 2 dossiers complets de procédures prévôtales contre des vagabonds, accusés de vols, et jugements libérant un des accusés et condamnant l'autre à neuf ans de galères et à la marque. — Procédures prévôtales contre les mendiants et les vagabonds comprenant des procès-verbaux de captures, de translations ; — des auditions préventionnelles ; — des ordonnances de mise en liberté ou de condamnations à la réclusion dans le dépôt. — Information contre un soldat déserteur. — Lettre du Ministre de la Marine pour faire reconduire à Rochefort un forçat évadé. — Instructions aux lieutenants de la Maréchaussée au sujet des arrestations de mendiants et modèle de quittances de gratifications que la Cour accorde aux agents de la Maréchaussée.

B. 528. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1784. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — 4 dossiers complets de procédures prévôtales, terminées par des jugements renfermant les dispositions suivantes : 2 accusés d'assassinat et de vol sur un grand chemin sont mis en liberté ; — 1 repris de justice, accusé de vols, est condamné à 5 ans de galères et à la marque ; — 1 vagabond, accusé de vol et de filouterie, est condamné à 9 ans de galères et à la marque ; — 1 accusé de plusieurs vols avec effraction intérieure et extérieure est condamné à être pendu et à 10 livres d'amende. — Information contre un huissier, accusé de rébellion contre les agents de la Maréchaussée. L'évasion de l'accusé met fin à la procédure. — Procédure contre M..., soi-disant vagabond, accusé de vol. Un jugement présidial déclare le prévôt incompétent, attendu que M... n'est accusé que de vols simples.

B. 529. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1784. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — 3 dossiers complets de procédures prévôtales, terminées par des jugements contenant les dispositions suivantes : 1 mendiant, accusé de menaces et d'excès, est condamné à 5 ans de galères et à la marque ; — 1 vagabond, accusé de vol commis la nuit avec effraction extérieure, est condamné à 3 ans de galères et à la marque ; — 2 accusés de vagabondage, d'attroupement et d'incendie sont mis en liberté. — Procédure contre un accusé d'assassinat sur un grand chemin, interrompue par le décès de l'accusé. — Information contre un accusé d'altération de monnaie. Un jugement présidial déclare le prévôt incompétent, attendu que l'accusé a un domicile en ville.

B. 530. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1784-1785. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures prévôtales contre les mendiants et les vagabonds : Procès-verbaux de captures, de translations ; — auditions préventionnelles ; — ordonnances de mise en liberté, de réclusion au dépôt. — Information contre les auteurs d'un vol fait au sieur Cassan. — 3 dossiers complets de procédures prévôtales, terminées par des jugements renfermant les condamnations suivantes : 2 accusés de vols et de mendicité avec port d'armes et menaces sont condamnés à la marque et aux galères, l'un pour 5 ans, l'autre à perpétuité ; — un mendiant, accusé de vol avec effraction extérieure, est condamné à 9 ans de galères et à la marque.

B. 531. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1785. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédure prévôtale contre des vagabonds accusés d'attroupements et suspectés de vols terminée par un jugement contenant les condamnations suivantes : B..., repris de justice, 9 ans de galères et la marque ; P... 5 ans de galères et la marque ; Françoise M... et Marie D... 3 ans de réclusion dans un hôpital ou dans une maison de force. — Informations contre 7 accusés d'attroupement illicite avec port d'armes et excès. Un jugement présidial déclare le prévôt incompétent dans cette affaire, attendu que les délits ne sont prévôtaux ni par leur nature ni par la qualité des accusés. — Arrêt du Parlement de Bordeaux confirmant une sentence du présidial qui condamne 2 voleurs au fouet, à la marque et au bannissement, l'un pour 3 mois, l'autre pour 3 ans. — 2 dossiers complets de procédures, terminées par des sentences portant les condamnations suivantes : 1 voleur, au fouet, à la marque et à 5 ans de bannissement ; — 1 accusé de viol, à 9 ans de bannissement. — Information par-devant l'ordinaire de Bias, au sujet de vols de volaille.

B. 532. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1785. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Informations : à la requête du procureur ducal d'Aiguillon, au sujet de certains vols ; — d'après les requêtes en excès de 20 particuliers. — 3 actes de réparations d'injures. — 2 déclarations de grossesses. — 6 jugements de compétence en faveur du prévôt, contre des mendiants et des vagabonds.

B. 533. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1785. — Sénéchaussée Criminelle. — 6 dossiers complets de procédures, terminées par des sentences contenant les condamnations suivantes : 2 voleurs sont condamnés au fouet, à la marque et au bannissement, l'un pour 1 an, l'autre pour 3 ans ; — F..., accusé de violence et d'excès, aux galères à perpétuité ; — F..., coupable de vol domestique, à être pendu ; — M..., forçat évadé, inculpé de vol, est mis hors de cause sur l'accusation intentée contre lui, mais il sera reconduit aux galères ; — Marguerite F..., accusée de vol en foire, mise hors de procès par une sentence du présidial, est condamnée par un arrêt du Parlement, rendu sur appel *a minima* du procureur du Roi, au carcan et à 1 an de bannissement. — Information contre les auteurs d'un vol commis avec effraction.

B. 534. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1785-1786. — Sénéchaussée Criminelle. — 2 dossiers complets de procédures contre 2 voleurs, terminées par des sentences qui les condamnent, l'un au fouet, à la marque et à 5 ans de bannissement, l'autre à la marque et aux galères à perpétuité. — Information contre D.., inculpé de meurtre, avec des révélations obtenues contre lui à la suite d'un monitoire. — Procédure contre 8 accusés de vol sur un grand chemin. Un arrêt du Conseil d'Etat casse le jugement par lequel le présidial se déclare compétent, et renvoie l'affaire au prévôt, attendu qu'il s'agit de vagabonds et que le vol a été commis sur un grand chemin. — Copies de pièces d'une procédure, faite par l'Officialité : requête du promoteur contre l'abbé S..., accusé de contravention aux édits, pour avoir béni un mariage sans avoir fait publier les bans ; — jugement de l'official qui suspend ledit S..., pendant 1 an et le condamne à rester pendant ce temps dans un séminaire où il jeunera tous les vendredis, et récitera les psaumes de la Pénitence tous les mercredis. — Le présidial ayant informé, à raison des mêmes faits, contre ledit abbé S.., le condamne à 3 ans de bannissement.

B. 535. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1786. — Sénéchaussée Criminelle. — 8 dossiers complets de procédures terminées par des sentences condamnant : 6 voleurs au fouet, à la marque, au bannissement pour 3 ans ; — 2 autres, l'un au fouet, à la marque et à 5 ans de bannissement, l'autre à 5 ans de galères ; — 2 accusés de vol avec effraction sont condamnés, par contumace, à être pendus et leur sentence sera exécutée par effigie ; — D..., coupable de propos injurieux et de rébellion contre les officiers municipaux de Clermont-Dessus est condamné, par contumace, à 3 ans de bannissement.

B. 536. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1786. — Sénéchaussée Criminelle. — Informations, par-devant l'ordinaire de Valence et par-devant le présidial, au sujet d'un assassinat. — Réquisitoire de l'avocat du Roi contre le greffier de l'ordinaire de Valence qui avait commis des fautes rendant contestable la validité des actes de la procédure. — Informations : d'après les requêtes en excès de 5 particuliers ; — contre les auteurs de l'assassinat commis sur la personne de Pierre Guibal. — 3 dossiers complets de procédures terminées par des sentences : mettant hors de procès 2 accusés de suppression de part et 1 accusé de voies de fait avec port d'armes à feu ; — condamnant 2 accusés de vols au fouet, à la marque et à 3 ans de bannissement.

B. 537. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1786. — Sénéchaussée Criminelle. — 2 dossiers de procédures avec les sentences définitives condamnant : 3 accusés de meurtre, contumax, à être rompus ; — 1 usurier à être attaché pendant 3 jours au carcan, à faire amende ho-

norable, à 9 ans de bannissement et 50 livres d'amende.— Informations : contre les auteurs de libelles diffamatoires dirigés contre le juge de Montastruc; — sur les requêtes de 11 particuliers, demandeurs en crime d'excès. — Acte de réparation et révocation d'injures. — 3 déclarations de grossesses.

B. 538. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1786. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée.— 5 dossiers complets de procédures prévôtales, terminées par des jugements : mettant 1 accusé de vol hors de procès ;— appliquant les peines suivantes : pour vol, le fouet, la marque, 5 ans de détention dans une maison de force; — pour récidive de vol, la marque, 5 ans de galères; — pour filouterie et vols, la marque et 9 ans de galères ; — pour mendicité et attroupement illicite, la marque et 3 ans de galères; Marianne R..., sera renfermée 3 ans dans une maison de force ; les 5 enfants impubères de ces derniers condamnés seront conduits dans l'hôpital le plus prochain pour y être instruits, élevés et nourris.

B. 539. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin ; 138 pièces, papier; 1 sceau.

1786. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Information contre les auteurs de vols commis la nuit avec effraction extérieure. — Procédures prévôtales : contre 9 vagabonds, accusés d'attroupement illicite et de vols commis la nuit sur un grand chemin, terminée par un jugement qui met les accusés hors de procès, à l'exception de 2 condamnés à la marque et aux galères, l'un à perpétuité, l'autre pour 5 ans; — contre 3 accusés de vol commis la nuit avec attroupement, port d'armes et effraction extérieure. Le jugement condamne ces 3 accusés à être pendus et à 10 livres d'amende. — Lettres de commutation de la peine de mort en celle des galères à perpétuité, accordées par le Roi aux 3 condamnés.

B. 540. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1786. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée.— Informations : contre les auteurs d'un meurtre; — contre A..., vagabond, accusé de vol. Cette procédure est interrompue par le décès de l'accusé. — Auditions préventionnelles de mendiants et de vagabonds. — 3 dossiers complets de procédures prévôtales, terminées par des jugements appliquant les peines suivantes : pour vol, la marque et 9 ans de galères ; — pour vols avec effraction extérieure, la mort et 10 livres d'amende ;—L..., vagabond, accusé d'avoir blanchi des liards et de les avoir distribués pour des pièces de 12 sous, d'avoir contrefait le sourd-muet, de s'être évadé des prisons, est condamné à la marque et à 9 ans de galères.

B. 541. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1786. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — 3 dossiers complets de procédures prévôtales, terminées par des jugements appliquant les peines suivantes : pour vol, la marque et 3 ans de galères; 3 ans de détention dans une maison de force; — pour vol commis la nuit avec effraction extérieure, la marque et les galères pour 9 ans. 2 femmes complices du crime sont condamnées à être renfermées dans un hôpital ou dans une maison de force, l'une pour 5 ans, l'autre pour 3 ans. 2 enfants impubères des condamnées seront instruits, élevés et nourris dans un hôpital. Il est sursis au jugement de D..., jusqu'à ce qu'on ait entendu les attestations de 2 curés et d'un marchand sur sa vie et sur ses mœurs. Après de nouvelles informations, D... est condamné à la marque et à 3 ans de galères.

B. 542. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1786-1787. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Informations contre les auteurs de 2 infanticides. — Procédure, par-devant le présidial, contre 3 accusés de vol avec effraction extérieure, terminée par une sentence mettant 2 accusés hors de procès, condamnant l'autre, contumax, à être pendu, et ordonnant l'exécution figurative. — 2 dossiers complets de procédures prévôtales contre des vagabonds, terminées par des jugements appliquant les peines suivantes : pour vol, le fouet, la marque, 3 ans de bannissement; — pour vol commis la nuit, la marque et 3 ans de galères.

B. 543. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1787. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée.— 6 dossiers complets de procédures prévôtales contre des vagabonds, terminées par des jugements appliquant les peines suivantes : pour vols, 2 condamnations à la marque et aux galères, l'une à perpétuité, l'autre pour 9 ans ; 1 condamnation contre une femme à 3 ans de détention dans un hôpital ou dans une maison de force ; — pour vol avec effraction extérieure, 3 condamnations à la marque et aux galères à perpétuité ; — pour usurpation de titres et d'emplois ayant servi à commettre des escroqueries, 9 ans de détention dans l'hôpital le plus prochain.

B. 544. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1787. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures prévôtales contre des mendiants et des vagabonds : Procès-verbaux de captures, de translations ; — auditions préventionnelles; — ordonnances de mise en liberté ou de condamnations à la réclusion au dépôt ; — Procès-verbaux de décès de mendiants. — 2 dossiers complets de procédures prévôtales terminées par des jugements :

mettant hors de procès un vagabond, accusé de vol, et néanmoins ordonnant qu'il tiendra prison close en attendant que des renseignements donnés sur lui par le prévôt de Montauban soient vérifiés au présidial de Toulouse; — condamnant 2 vagabonds, porteurs de faux certificats, accusés d'avoir contrefait le mutisme et la surdité, et d'avoir volé, l'un à la marque et à 9 ans de galères, l'autre à la marque et à la détention, jusqu'à la fin de ses jours, dans un hôpital ou dans une maison de force.

B. 545. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1787. — Sénéchaussée Criminelle. — 7 dossiers complets de procédures, terminées par des sentences définitives appliquant les peines suivantes: Anne E..., coupable de suppression de part, est condamnée à être pendue; — B... et D..., coupables de vol avec effraction intérieure, sont condamnés à être pendus, à restituer 1296 livres qu'ils ont volées, à payer 600 livres de dommages-intérêts; — pour attroupement illicite et excès, 3 condamnations à 5 ans de galères, et 2 condamnations à 5 ans de bannissement; — sont condamnés, par contumace : un voleur aux galères à perpétuité; — Catherine D..., accusée de suppression de part, et R..., accusée du meurtre de son mari, à être pendues. Les sentences ordonnent l'exécution figurative de ces trois dernières condamnations.

B. 546. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1787. — Sénéchaussée Criminelle. — 9 dossiers complets de procédures, terminées par des sentences définitives appliquant les peines suivantes: pour vol avec effraction extérieure, condamnation à être pendu; — pour plusieurs vols, galères à perpétuité; — pour vol simple, un condamnation au fouet, à la marque et à 3 ans de bannissement, une condamnation à la marque et à 3 ans de galères; — condamnations par contumace qui seront exécutées figurativement: S..., accusé d'assassinat sur un grand chemin sera rompu vif; — 7 accusés de 3 meurtres sont condamnés à être pendus.

B. 547. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1787. — Sénéchaussée Criminelle. — 5 dossiers complets de procédures, terminées par des sentences définitives mettant hors de procès 14 accusés des crimes suivants : suppression de part et complicité de ce crime; — assassinats de François Bergaud et de Péchambert; — bris et enlèvement de scellés.

B. 548. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1787. — Sénéchaussée Criminelle. — Informations : par-devant l'ordinaire de Prayssas, contre D..., auteur présumé d'un incendie; — au sujet de troubles apportés au service divin par les membres de la Confrérie de Saint-Eloi, avec une plainte de l'avocat du Roi contre les consuls qui refusaient de livrer au présidial les accusés détenus pour cette affaire; — contre les auteurs de l'assassinat de Bacot; — par-devant l'ordinaire de Lauzun, contre les auteurs d'un homicide; — pour découvrir l'auteur d'une tentative d'assassinat dirigée contre un vicaire de Monclar. — Révélations obtenues dans cette dernière affaire, à la suite de la publication d'un monitoire. — 2 dossiers complets de procédures, et sentences : déclarant qu'il n'y a pas lieu de prononcer contre F... accusé de vol, en état de démence, ordonnant que cet accusé sera transféré dans les prisons du Parlement de Bordeaux et qu'une copie de la procédure sera envoyée au greffe de la Tournelle; — condamnant 3 accusés de vols de bois et de fruits à être attachés au carcan pendant 2 heures, 2 marchés consécutifs, et ordonnant l'exécution figurative contre 2 de ces accusés, contumax. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu sur l'appel de l'un des condamnés, confirmant la sentence précédente.

B. 549. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 149 pièces, papier.

1787. — Sénéchaussée Criminelle. — Informations : par-devant l'ordinaire de Montaut, contre des accusés de coups et blessures; — par-devant l'ordinaire de Montaigu, contre des accusés de troubles à la propriété et d'injures; — sur les requêtes de 15 particuliers, demandeurs en excès. — 10 jugements de compétence en faveur du prévôt contre des vagabonds, accusés de vols. — 2 déclarations de grossesses.

B. 550. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1788. — Sénéchaussée Criminelle. — Informations : sur des vols, interrompues faute de preuves; — au sujet de l'empoisonnement par imprudence de quelques enfants élevés à l'hôpital; — d'après les requêtes en excès de 24 particuliers.

B. 551. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1788. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures prévôtales contre des mendiants et des vagabonds : Procès-verbaux : de captures, — d'emprisonnements, — de translations, — de décès. — Auditions préventionnelles suivies d'ordonnances sur la mise en liberté des accusés ou leur réclusion dans une maison de force. — 3 dossiers de procédures prévôtales contre des vagabonds accusés de vols, dont l'une est interrompue par le décès de l'accusé, et les 2 autres se terminent par des jugements : mettant 3 accusés hors de procès; — condamnant G... à la marque et à 5 ans de galères.

B. 552. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1788. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — 2 dossiers de procédures prévôtales contre des vagabonds accusés de vols commis la nuit sur des grands chemins, interrompues par l'évasion des accusés. — Procédures contre des mendiants : emprisonnements, translations, auditions, ordonnances.

B. 553. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1788-1789. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — Procédures prévôtales contre des mendiants : Procès-verbaux de captures, d'emprisonnements, de décès, de translations ; — auditions préventionnelles ; — ordonnances de mise en liberté ou de réclusion dans une maison de force ; — passe-ports et certificats saisis sur les accusés.

B. 554. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 137 pièces, papier.

1789. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — 2 dossiers de procédures prévôtales contre des vagabonds, terminées par des jugements : mettant hors de procès une accusée de suppression de part ; — condamnant par contumace B..., accusé d'assassinat et de vol à main armée sur un grand chemin à être rompu vif; ordonnant l'exécution figurative. — Poursuites contre les mendiants aboutissant à des ordonnances de détention dans une maison de force.

B. 555. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1789. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure, pardevant l'ordinaire de Saint-Maurin, contre S..., contumax, qui, en défendant sa femme, avait tué l'agresseur. — Lettres de grâce, accordées par le Roi, audit S... — 7 dossiers complets de procédures, terminées par des sentences définitives mettant hors de procès 13 accusés de 2 meurtres et de 5 vols.

B. 556. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1789. — Sénéchaussée Criminelle. — 6 dossiers complets de procédures terminées par des sentences définitives appliquant les peines suivantes : pour meurtre, 1 condamnation à mort ; — pour viol, 1 condamnation à mort ; — pour vol avec effraction extérieure d'une somme de 1,416 francs, 2 condamnations à mort ; — pour vol, 2 condamnations au carcan, 1 à 5 ans de galères, 3 au bannissement pour 1 an et pour 3 ans avec les peines accessoires du fouet et de la marque.

B. 557. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1789. — Sénéchaussée Criminelle. — Procédure contre 2 accusés de meurtre, terminée par une sentence qui les condamne à être pendus. — Informations d'après les requêtes en excès de 29 particuliers. — 7 jugements de compétence en faveur du prévôt contre des mendiants et des vagabonds accusés de vols.

B. 558. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1789. — Sénéchaussée Criminelle. — Enquête faite par le procureur ducal d'Aiguillon contre un accusé de vol. — Sentence, confirmée par un arrêt du Parlement de Bordeaux, condamnant B..., contumax, accusé de meurtre, à être pendu. — Procès-verbal d'exécution par effigie dudit B... — Procédures : contre des voleurs, terminée par l'évasion des accusés ; — contre un accusé de meurtre, terminée par une sentence qui entérine les lettres de grâce obtenues par l'accusé.

B. 559. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 136 pièces, papier.

1789. — Sénéchaussée Criminelle. — Requête de l'avocat du Roi, pour informer contre les auteurs d'un enlèvement de grains, commis près de la porte du Pin. — 2 dossiers complets de procédures : contre des accusés de meurtre, suivi du pillage et de l'incendie de la maison de la victime, terminée par une sentence qui condamne 3 des accusés à être rompus, brûlés et leurs cendres jetées au vent ; — contre G... et L..., accusées de vol domestique, terminée par une sentence qui les condamne à être pendues et ordonne à des revendeuses qui avaient acheté des objets volés, de ne traiter à l'avenir qu'avec des personnes connues, domiciliées et non suspectes. Cette sentence déférée au Parlement, par l'appel de L..., est confirmée pour ce qui est de G..., contumace; L... est condamnée à 3 jours d'exposition au carcan et à 10 ans de détention dans une maison de force.

B. 560. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1760 - 1789. — Sénéchaussée Criminelle et Maréchaussée. — 63 doubles de jugements prévôtaux et de sentences de règlement extraordinaire. — Enquêtes pour la délivrance de certificats d'indigence.

B. 561. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1770 — 18 Septembre **1790.** — Sénéchaussée Criminelle. Plumitif des audiences de la Cour sénéchale criminelle. — Copies : des arrêts du Parlement de Bordeaux ; — des lettres de grâce et de rémission. — Ordonnances : fixant les jours d'appel des causes ; — imposant des actes de réparation et de révocation d'injures ; — de mise en liberté ; — d'exécution provisoire des jugements ; — pour joindre plusieurs causes auxquelles il sera statué par un seul jugement.

B. 562. (Liasse.) — 430 pièces, papier.

1596. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels interjetés des justices inférieures de Lauzun, Duras, Villeneuve, Gavaudun, Montflanquin, Pujols, Monclar, Clairac, Tonneins, Port-Sainte-Marie, Puymirol, Montpezat, Castelmauron, Saint-Maurin, etc.; — condamnant Simon de Bajourdan et dame Rose de Montpezat, sa femme, à payer au duc de Mayenne les rentes qui lui sont dues et pour lesquelles ils sont cautions de Jean de Monlezun et de Catherine de Montpezat, sa femme ; — maintenant Gabriel Laborie en la possession de la cure de Saint-Vincent-de-Souliès et des fruits de cette cure, nonobstant la plainte de Michel Ariel, prêtre ; — condamnant Jeanne de Hautpont à payer la somme de 50 écus, mentionnée dans une cédule, à Renaud de Giscard, sieur de La Fon ; — condamnant 4 tenanciers à payer les cens, rentes et droits seigneuriaux à Philippe de Raffin, sieur de Perricard ; — condamnant Françoise Chaubart et ses 2 cautions, à payer les droits seigneuriaux à Jean de Durfort, sieur de Born ; — ordonnant une vérification des titres invoqués en faveur de ses droits seigneuriaux par Hélène Bonne, dame de Clermont-Dessous, contre Aimé Pelluciant ; — sur des « interpositions de décrets à certaines cryées » : entre Baltazar de Thioras, sieur de Causac, et Etienne Galan, prêtre; — entre le chapitre de Saint-Etienne et Jeanne Delpech, veuve d'Antoine Durand, notaire royal ; — entre Jean Alpheri, sieur de La Genèvrière et Héliot Boulé. — Sentences avant faire droit. — Jugements de compétence. — Décisions : relatives à des partages d'hérédité; — à des payements de créances; — à des saisies judiciaires ; — à l'attribution des droits de propriété ; — à des restitutions de fruits indûment perçus, etc.

B. 563. (Liasse.) — 435 pièces, papier.

1596. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Gontaud, Tournon, Villeréal, Aiguillon, Villeneuve, Penne, Agen, Castillonnès, Valence, etc. ; — ordonnant, à la requête de la duchesse de Mayenne, baronne de Montpezat et de Madaillan, l'exécution d'une sentence contre 4 consuls de Madaillan, défendeurs ; — condamnant Maurice Jouvaneau, sieur de Vezis et de Saint-Perdon, a payer à Gabriel de Guorin, sieur de Lescalle, une créance de 133 écus, constatée par une lettre missive ; — confirmant la légalité des « cryées » faites au profit d'Amanieu de Durfort, baron de Bajamont, contre Bernard Desparjat, défaillant; — ordonnant à Bernard de Guilhem, bourgeois, marchand de Tournon, fermier des droits royaux, de justifier de ses prétendus droits seigneuriaux con're Bernard de Brianson et sa caution, Géraud Guilhaman, prêtre ; — reconnaissant les droits seigneuriaux de Jacques de Durfort, baron de Duras, contre Raymond Vayssade; — de François de Bressolles, contre François de Gasq ; — de François de Cours, sieur de La Salle, contre Antoine Joube. — Jugements avant faire droit. — Sentences, confirmant purement et simplement les jugements rendus par les juges inférieurs, sans spécifier l'objet des procès, etc.

B. 564. (Liasse.) — 439 pièces, papier.

1596. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Sainte-Livrade, Castillonnès, Lauzun, Marmande, Aiguillon, Madaillan, Puymiclan, Tombebœuf, etc.; — cassant des contrats de transaction faits pendant une minorité, à la requête de Jacques de Laval, seigneur de Madaillan, contre Herman de Paloque et ses cautions, dame Marie de Gironde et demoiselle Marie de Laval ; — réglant une question de droit de prélation, revendiqué par Nicolas de Villars évêque et comte d'Agen, contre Gelou et Fine; — ordonnant à Louis de Laval, sieur de Coyssel, appelant des taxes et impositions mises sur ses biens, de se pourvoir à la Cour des Aides de Paris ; — reconnaissant les droits seigneuriaux : de Françoise de Lanne, dame de Calonges, contre Marie Bessis ; — de la marquise de Caumont, contre 3 tenanciers ; — de Daniel de Nozières, sieur de Talive et Jean de Cambefort, sieur de La Mothe-Bezat, contre Marguerite d'Entraigues et sa caution le chapitre de Saint-Etienne ; — confirmant la légalité des « cryées » faites au profit de François de La Goutte, sieur de La Poujade, contre Jean de Pechgary ; — de François de Bonnefon, écuyer, et Pierre Larène ; — de Henri de Ransé, contre Raymond de Médeville et Jean Carrère ; — de Pierre de La Tour, sieur de Fontirou, mandataire de Honorat de Montpezat, sieur de Laugnac, contre Jean de Goulard, baron de Brassac. — Décisions relatives à des partages d'hérédités ; — à des payements de créances, etc.

B. 565. (Liasse.) — 435 pièces, papier.

1596. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Condezaigues, Pauillac, Lévignac, Sainte-Foy, Cuzorn, Cahuzac, Laugnac, etc.; — réglant des partages d'hérédités ; — ordonnant des payements d'obligations; — entérinant des lettres royales; — ordonnant des interpositions de décrets à la requête : de Jean Cieutat, sieur de Villebeau, contre Marguerite Bourdilhau ; — de Joseph de Lidon, de Saint-Légier, contre Denys Richard ; — de noble Antoine de Montalembert, contre Jean Fumel ; — de

Arnaud de Giscard, sieur de Lafon, gouverneur pour le Roi en la ville de Tournon, contre Guillaume Risol, etc.

B. 566. (Liasse.) — 438 pièces, papier.

1596. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance ou sur appels relevés des justices inférieures de Prayssas, Puymirol, La Capelle-Biron, Roquecorn, Lamaurelle, Lafox, etc. ; — condamnant les consuls de Penne à payer à Berdet et à Goutimat 400 écus qu'ils leur doivent, et de plus 10 écus de dommages-intérêts pour les emprisonnements qu'ils ont fait subir à leurs créanciers ;— reconnaissant les droit seigneuriaux : de Jean de Durfort, sieur de Born, lieutenant-général de l'artillerie de France, contre Jeanne Joffrion, veuve de Jean Albignac, héritier d'Antoine de Castelnau ; — de Marie de Monsalle, dame de Lamothe et de Castelnau, contre Simon Monfonan ; — de Marc Antoine de Cours, sieur d'Espalais, contre 3 tenanciers et leurs 2 cautions. — Sentences sur des interpositions de décrets à la requête : de François de Labroue, baron de Tranqueléon, contre Jeanne Carrère ; — de François de Bonnefon, sieur de Norpech, contre Pierre La Rue ; — de Bertrand Delard, écuyer, sieur de Rigoulières, contre Jeanne de Rayssac, veuve d'Etienne de Pontajou, sieur de La Chapelle, comme tutrice de ses enfants ; — de Pierre de Vilatou, écuyer, sieur du Colombier, et Jeanne de Goudailh, sa femme, contre Benoit Fornel, etc.

B. 567. (Liasse.) — 439 pièces, papier.

1596. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Penne, Monflanquin, Villeréal, Duras, Faugue-rolles, Combebonnet, Londres, La-Sauvetat-de-Caumont, Virazeil, Pujols, Montastruc, Frespech, etc. ; — condamnant une fermière à payer 400 écus qu'elle doit à Suzanne de Lobejac, femme d'Etienne de Bernard, sieur de Lucquo ; — ordonnant plus ample informé sur l'appel d'un jugement de l'ordinaire de Gontaud, interjeté par Pierre Roldès, sieur de Pradines, contre Pierre Bachelier ; — condamnant Philippe de Raffin, seigneur de Perricard, à payer 16 écus qu'il doit à Jean Ségurel, marchand de Puy-l'Evêque ; — terminant une contestation sur une vente de merrain, dans laquelle intervient comme demandeur noble Pierre de Noguies, maître verrier, cessionnaire des droits de 2 marchands de « Brageirac » ;— reconnaissant les droits féodaux : de Etienne de Gontaud, de Saint-Genies, sieur de Cuzorn et de Laval, contre 4 tenanciers ; — de Christophe de Lamothe-Lambert, contre Jean de Pechgeri ; — de Marie de (Montfabès) dame de Lamothe de Castelnau, contre Pierre Daspe ; — d'Antoinette de La Roque, contre Antoine Pomarède, etc.

B. 568. (Liasse.) — 436 pièces, papier.

1596. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance ou sur appels interjetés des justices inférieures de Castelsagrat, Tonneins, Villeréal, Marmande, Castillonnès, Puymiclan, Frégimont, La Sauvetat-de-Savères, etc. ; — condamnant les consuls de Madaillan à rembourser des sommes perçues pour le taillon et à payer des dommages-intérêts à Antoine Villendrauld, qu'ils avaient arbitrairement emprisonné ; — terminant une contestation sur la propriété de quelques biens, entre Bertrand d'Audebard, écuyer, et Pierre Veyres, dit Franciman ; — condamnant François de Bonnal, sieur de La Roquette, à revendre une pièce de terre à Antoinette de Raffin, dame de Lansac et Puycalvaire ; — reconnaissant les droits féodaux de Jean de Cambefort, sieur de Lamothe Bezat, contre Jeanne Poytrault, etc.

B. 569. (Liasse.) — 436 pièces, papier.

1596-1597. — Présidial. Causes civiles.—Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Lauzun, Saint-Maurin, Duras, Montcton, Villeneuve-de-Péchegut, Monclar, Casseneuil, Laparade, etc. ; — reconnaissant les droits de cens et de rentes : du chapitre de l'église Saint-Etienne contre Guillaume Malartic, procureur à la Cour ; — de Pierre de La Tour, contre Vergoing ; — de la duchesse de Mayenne, dame de Montpezat, contre Antoine Roux ; — déboutant de leurs réclamations en reconnaissance de cens et rentes : l'économe de l'abbaye de Gondon, demandeur, contre 3 tenanciers ; — — Coupdat, seigneur de Lamothe-Castillonnès, contre Pierre Ginou ; — cassant un jugement de l'ordinaire de Montflanquin, à la requête de Pierre de Madaillan, sieur de Paris, contre Pierre Aussel, apothicaire, et François Duvert. — Jugement avant faire droit entre Jeanne de La Boissière d'une part et Marie de Giscard et Jean Pierre de La Poujade, d'autre part, etc.

B. 570. (Liasse.) — 439 pièces, papier.

1597. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Montagu, Castillonnès, Villeréal, Galapian, Birac, Clermont-Dessus, Dolmayrac, Lamontjoie, etc. ; — ordonnant le remboursement de 6,000 écus dûs à Charles de Bonaye, écuyer, seigneur du Castéra, par Maurice de Bezis ; — confirmant les droits de cens et de rentes : de Jean de Vinau et de son épouse, dame de Laduguie, contre les héritiers de Pierre Molinier, de son vivant procureur au Parlement de Bordeaux ; — de Julien de Bonnefon, seigneur de Rebel, contre Valérie de Fages, femme d'Etienne de Gaucher, seigneur de Piques ; — de François de Fumel,

baron de Monségur, contre Georges Marquant et sa caution Jeanne de Reyssac, — contre Herman Delboscq, — contre François Peninal ; — de Gabriel Nompar de Caumont, contre Simon Matthieu. — Jugements avant faire droit. — Sentences ordonnant des partages d'hérédités, des payements de créances ou d'intérêts, etc.

B. 571. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1597. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Montaut, Castelsagrat, Duras, Lauzun, Monbahus, Cahuzac, Blanquefort, etc. ; — condamnant Pierre Poldebert, sieur de Tolens, à payer à Gabrielle de Giscart, 50 écus qu'il lui doit, d'après une cédule ; — condamnant Hébrard de Labarre à payer à Catherine de Labussierre, femme de Jean Berault, écuyer, sieur de La Serpante, 45 écus et 500 fagots dûs pour une ferme ; — ordonnant vérification des titres seigneuriaux présentés par Julien de Timbronne, seigneur de Valence, à l'appui de sa requête contre François de Vignes, seigneur de La Bastide ; — condamnant Jean de Melon, coseigneur de Samazan, à payer à Jean du Puy, sieur de Cases, les sommes stipulées dans un contrat de vente ; — confirmant les droits de cens et de rentes que doivent payer : une centaine de personnes de la juridiction de Sainte-Foy à Pierre Gaignard, fermier du domaine du Roi ; — les héritiers de Louis Raffin, sieur de Perricard, à Jean Dérinau, capitaine de 50 hommes d'armes et à Catherine de Ladugie, dame du Boscq, etc.

B. 572. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1597. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Pardaillan, Lauzun, Sainte Foy, Clairac, Dondas, Saint-Barthélemy, etc. ; contenant les dispositions suivantes : Nadal Trinaut payera sa part des tailles, nonobstant un jugement de l'ordinaire de Lauzun, dont les consuls ont fait appel ; — Antoine Deltour payera à Jeanne de La Forêt 85 écus qu'il lui doit en vertu d'un contrat et d'une obligation, et de plus les intérêts évalués au denier quinze ; — Molinier et Vialaret feront droit de leur hypothèque à Arnaud de Béchon, écuyer, sieur de Caussade ; — le bétail d'Antoine de Bab, écuyer, indûment saisi par les consuls de Tournon, lui sera restitué, mais ledit de Bab sera contraint à payer les tailles pour ses biens ruraux ; — on fera une descente sur les lieux pour procéder à une enquête au sujet de la prétention soutenue par Marie de Luebardes, supérieure du couvent de l'Annonciade, contre les consuls de La Sauvetat-de-Savères, d'être exempte des tailles pour la possession d'un moulin ; — les criées qui ont été faites dans les procès du sieur de Villebeau contre François de Faurel, sieur de La Croze, — de François Hébrard, écuyer, contre Pierre Hébrart, aussi écuyer, sont déclarées bien faites et légales, etc.

B. 573. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1597. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Seyches, Port-Sainte-Marie, Monclar, Tournon, Montjoi, Fumel, Marmande, etc. ; — ordonnant une nouvelle audition pour la vérification d'une créance entre François de Faurel, sieur de La Croze, et Claude de Gironde, sieur de Teyssonnac ; — décidant, à la requête de noble Antoine de Vezins, fils de feu Jean de Vezins, contre Françoise Darnal, que dans le procès qu'ils ont ensemble les criées ont été faites légalement ; — ordonnant une plus ample information sur une requête en revendication de droits féodaux de Pierre de Madaillan contre divers tenanciers ; — confirmant les droits de cens et de rentes de Françoise de Lanne, dame de Calonges, contre Etienne et Antoine Bajoles, — contre Marie Besset, etc.

B. 574. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1597. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Montpezat, La Capelle-Biron, Castillonnés, Marmande, Pujols, Monsempron, Hauterive, Pauillac, Cancon, Penne, etc. ; — confirmant une sentence du juge ordinaire d'Agen rendue contre Jeanne de Laroque, héritière sous bénéfice d'inventaire de Sanx de la Viguerie, sieur de Teste, appelant contre Fumadères, intimé ; — condamnant Françoise Delprat à payer, soit en argent soit en grains et en bois, les fermes et les rentes qu'elle doit à Amanieu de Durfort, baron de Bajamont ; — adjugeant en exécution de contrats certaines propriétés à Jean de Raymond, conseiller au présidial, ayant droit de Jean Le Rob, homme d'armes de la compagnie du sieur de Lauzun, demandeur, contre Anybal Gondolphe, écuyer et autres ; — adjugeant les profits d'un contrat de vente à Raymond Dordaigue, sieur de Pechgris, demandeur, contre Pierre Charryer ; — confirmant les droits de cens et de rentes : de Antoinette de Laroque, contre Antoine Pomarède ; — de Arnaud Dufaux, chevalier, et de dame Violante de Lordat, son épouse, dame de Pujols, et de Laurens Descairac et Jean Fournier, fermiers de la dame de Broquières « codame » de Pujols, contre Guillaume Delmas, etc.

B. 575. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1597. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices infé-

rieures de Prayssas, Blanquefort, Sainte-Foy, Montbahus, Monteton, Tournon, Tonneins, Gontaud, etc.; — adjugeant une propriété saisie, pour 66 écus, à Gratien de Carbonnières, conseiller au présidial de Condom, ayant droit de Gilis d'Amblard, sieur de Martres, et de Catherine de Balzac, sa femme, demandeur contre Jean dit Rilhard et autres; — réglant l'attribution des revenus de la cure de Saint-Sardos, sequestrés pendant un an; — reconnaissant les droits de cens et de rentes : de Charles de Lorraine, duc de Mayenne et Henriette de Savoie, son épouse, contre Joanisson Trémoullières; — de Hélène Bonne, dame de Clermont-Dessus, contre Jean Foulhade, — contre Jean Ségalier. — Jugements avant faire droit. — Ordonnances pour l'apposition des affiches, etc.

B. 576. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1597-1598. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance ou sur appels relevés des justices inférieures de Tournon, Agen, Duras, Cours, Penne, La Sauvetat-de-Savères, Clairac, etc.; — ordonnant une plus ample information dans un procès entre Pierre Joussineau, écuyer, sieur de Frayssinet, tuteur de Hélène de Pompadour, damoiselle, héritière de feu messire Jacques de Pompadour, en son vivant abbé de Saint-Maurin, demandeur, et les consuls de Saint-Maurin, défendeurs; — déclarant que les criées faites dans le procès entre Jeanne de Caumont de Lauzun et Marguerite de Bermain ont été légalement faites; — ordonnant l'entérinement de lettres du Roi, à la requête de Jean de Laval, écuyer et d'Antoine Guary; — adjugeant pour 40 écus une propriété saisie, à Pierre Filhol, demandeur solidaire avec Jeanne de Godailh, agissant de l'autorité de Pierre de Villaton, écuyer, sieur du Colombier, son mari; — confirmant les droits de cens et de rentes : de François de Fumel, baron de Monségur, contre 5 tenanciers, — contre Pierre et Arnaud de Pech; — de Pierre de Madaillan, sieur de Paris, contre Augustin La Pascalie, etc.

B. 577. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1598. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance ou sur appels relevés des justices inférieures de Marmande, Laparade, Clermont-Dessus, Puymirol, Cours, Laroque, etc.; — déclarant qu'il a été mal procédé à l'égard d'Antoine Du Lion, sieur de Belcastel, par Isabeau de Boville, comtesse de Cars, demanderesse, qui, ayant séquestré les biens dudit défendeur, est condamnée à les restituer; — cassant un jugement de l'ordinaire de Boville et ordonnant à Marguerite Boe, intimée, de revendre les biens litigieux à Antoinette d'Arnouil, veuve de Jean d'Estrades, écuyer; — cassant un jugement de l'ordinaire de Montflanquin, à la requête de Charles de Solignac; — cassant un jugement de l'ordinaire de Duras, attaqué par Bertrande de Perpezat, et réglant le droit de propriété par elle invoquée contre Pierre Blois; — ordonnant plus ample information sur la requête en matière féodale de Pierre d'Esparbes, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Sauvagnas, Saint-Caprais et autres lieux, contre divers tenanciers; — reconnaissant les droits de cens et de rentes de Louis de Brunet, sieur de l'Estelle, contre Pierre Albert, etc.

B. 578. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1598. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Clairac, Montaut, Goudourville, Casseneuil, Monclar, Combebonnet, etc.; — rendue à la requête de Bertrande Papon, condamnant Marie du Puch à restituer une propriété qui a été donnée par testament à la demanderesse; — condamnant Berthomyeu Chantarisse et Marguerite de Laroche, sa femme, à payer, en vertu d'une obligation, 9 écus 16 sous à Joseph de Lidon; — confirmant les droits féodaux : de Pierre d'Aste, conseiller du Roi en son grand conseil, sieur de Laroque-Timbaut, contre Jean et Guillaume Martin; — de Louis de Brunet, sieur de l'Estelle, contre Géraud de Guilheman; — de Charles de Dyjon, écuyer, seigneur de Boisverdun, contre les tenanciers d'un moulin pour lequel ils doivent payer 16 sous, 4 gelines et une pippe de froment; — de Christophe de Lamothe-Lambert, écuyer, contre Etienne Amblard, capitaine, etc.

B. 579. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1598. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Marmande, Saint-Pastour, Tombebœuf, Clairac, Tonneins, Castelculier, etc.; — adjugeant pour 20 écus à Antoine de La Moyssie les biens saisis de Léonarde Cornière; — déboutant Jean Anséral de toutes exceptions contre Julien de La Gueyre, écuyer, sieur de La Castagnède, et ordonnant l'apposition d'affiches; — adjugeant pour 40 écus, à Guillaume Boissonnade, sieur de La Roque, les biens saisis de Jeanne de Reyssac; — ordonnant des vérifications de titres en faveur de divers tenanciers, défendeurs contre Armoize de Lomaigne, dame de Montagut, demanderesse en « feudies »; — réglant des contestations sur le payement d'une dot entre François Delard, d'une part, et Charles de Bonnayre, sieur du Castela, Françoise du Vignal, et Jean de La Fabrie, d'autre part; — condamnant Marie de Corbun à payer des arrérages de rentes à Jean de Costobadye, fermier de la dame de Caumont; — reconnaissant les droits féodaux de : Jean de Vivan et Catherine de Laduguie, contre Paul La Loge, marchand de

Tournon ; — Pierre Marbotin, capitaine, fermier des droits du sieur de Pujols, contre Pierre Verger et Marty Martinaut, etc.

B. 580. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1598-1599. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : rendues en première instance ou sur appels relevés des justices inférieures de Valence, Castelsagrat, Fauillet, Hautevignes, Monteton, Puy-Dauphin, Monbalen, etc.; — adjugeant, pour 170 écus, à Pierre de Madaillan, sieur de Paris, les biens saisis de Anne de Guerre et Jean de Paloque ; — contre divers usuriers, leur faisant défense de prêter à taux usuraire; — condamnant Robert de Belcastel, sieur d'Escairac, à laisser la jouissance de biens en litige à Jean et Anne Delboscq ; — reconnaissant les droits féodaux : de Louise Dubois, dame de Lamothe-Gondrin, contre divers tenanciers ; — de Balthazar de Thioras, sieur de Causac, contre Jean Galan ; — de Jean de Vivan, capitaine, et Catherine de Laduguye, son épouse, contre Pierre Allaigre, etc.

B. 581. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1599. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : rendues en première instance ou sur appels relevés des justices inférieures de Montpezat, Lusignan, Lévignac, La Sauvetat-de-Caumont, La Sauvetat-de-Savères, Penne, Prayssas, etc ; — condamnant Chadois à payer 200 livres et 40 écus dûs en garantie à Etienne Digeon, écuyer ; — reconnaissant les droits féodaux : de Amanieu de Durfort, baron de Bajamont, contre Mariette Saunat ; — de Arnaud de Pardaillan, chevalier, capitaine de 50 hommes d'armes, contre Marguerite Bouyssou ; — du fermier de l'abbaye de Clairac, contre Dauphine Pucheran ; — de Françoise de Lane, dame de Calonges, contre 5 tenanciers ; — de Henri de Balsac, contre Marguerite Sudre ; — de Jean de Durfort, seigneur de Born, contre Jean Monjoieux.

B. 582. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1599. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance ou sur appels interjetés des justices inférieures de Montflanquin, Clermont-Dessus, Lauzun, Clairac, Bajamont, Casseneuil, etc.; — terminant des contestations sur un partage d'hérédité et la reddition d'un compte de tutelle, dans lesquelles figurent à divers titres comme parties Etienne de Lamothe-Lambert, écuyer, sieur de Beauregard, Marie du Maine, dame d'Escandaillac, Melchior Brugières, etc.; — reconnaissant les droits féodaux : de Guyon de Larard, fermier de la dame de Fauillet, contre Jean de Saint-Marc ; — de Marguerite de Mondanar, dame douairière de Roquecorn, contre Antoine Molinier et Marguerite d'As ; — confirmant purement et simplement divers jugements des ordinaires ; — décrétant des affiches ; — adjugeant des biens saisis ; — ordonnant des payements d'intérêts et de créances. — Jugements avant faire droit, etc.

B. 583. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1599. — Présidial. Causes civiles. — Sentences : en première instance ou sur appels interjetés des justices inférieures de Lauzun, Sainte-Foy, Villeréal, Montpezat, Duras, Monclar, Madaillan, Miramont, etc ; — condamnant Bérard de Labarre, écuyer, à se dessaisir en faveur de Jacques de Labarre, sieur de Puyssérampion, et de ses 2 sœurs, de certains biens qu'il avait pris sur la succession d'Adam de Labarre, leur père; — confirmant une sentence de l'ordinaire de Tonneins, dont Jean Bazatz, procureur d'office de Tonneins, avait fait appel contre Jean de Costobadie, Amanieu de Beaupuy et Guyon de Larrard ; — adjugeant à Pierre Albert des biens saisis à Jean de Beauville, sieur de Lamothe ; — décrétant des criées, à la requête de Daniel de Taillefer, écuyer, contre Catherine de Chateauneuf, veuve de Pierre de La Croix, écuyer ; — reconnaissant les droits féodaux : de Charles de Balsac, sieur de Dunes, contre 4 tenanciers ; — de Pierre de Madaillan, sieur de Gibel et de Paris, contre Anne Bouhet et Augustin La Pascalie, etc.

B. 584. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1599. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance ou sur appels interjetés des justices inférieures de Penne, Port-Sainte-Marie, Tournon, Théobon, Pommevic, etc.; — reconnaissant les droits féodaux de Herman de Palocque, co-seigneur de La Sauvetat-de-Valence, contre Jean Biou ; — ordonnant à Catherine Lafon de restituer à Suzanne de Lobéjac les fruits de la métairie de Dunes, qu'elle avait indûment perçus ; — condamnant Antoine Bazin à payer les arrérages d'une rente à Jean de Mellon, sieur de Peyguyraud ; — adjugeant : pour 40 écus, à François Dordaigue, écuyer, sieur de La Tour, les biens saisis d'Antoine Charrié ; — pour 40 écus, à Antoine Dasque, sieur de Gounet, les biens saisis de Jeanneton Couraty à Géraude de La Carère, etc.

B. 585. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1599. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance ou sur appels interjetés des justices inférieures de Soumensac, Villeneuve, Pujols, Castelmoron, Laperche, etc. ; — ordonnant à Étienne Martinet, fermier de la dame de Gavaudun, de déposer les titres sur lesquels repose sa revendication de droits féodaux contre Pierre et Jeanne Mirabeaux ; — reconnaissant les droits

féodaux : de Amanieu de Durfort, baron de Bajamont, contre Pierre Daubidou ; — de Jean de Durfort, sieur de Born, contre Antoine et Arnaud Albertz. — Jugements avant faire droit, ordonnant des appositions d'affiches, à la requête : de François de Griffon, écuyer, contre Jean Faine ; — de Jean de Cambefort, sieur de Lamothe-Bezat, contre Pierre Vivès ; — de Renaud de Giscard, sieur de Lafon, contre Pierre de Laduguye, etc.

B. 586. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1599. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance ou sur appels interjetés des justices inférieures de Castelmoron, Sainte-Foy, La Sauvetat-de-Caumont, Castillonnès, Clermont-Dessous, Tombebœuf, Prayssas, Sauveterre, etc. ; — ordonnant la vérification des titres de Julien de Cambefort, demandeur en droits féodaux, contre Jacques Percin ; — reconnaissant les droits féodaux de Jean de Durfort, lieutenant général de l'artillerie de France, contre Barthélemy Prochet; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête de Jean de Laval, sieur del Génesta, contre Antoine Pédamon, notaire royal ; — adjugeant : pour 80 écus, à Hélène de Laval et Pierre de Salmon, son fils, les biens saisis de Peyronne Thiou ; — pour 120 écus, à Jacques de Giscard, écuyer, les biens saisis de Mausiorty ; — pour 40 écus, à Pierre Dangeyrous, les biens saisis de Bernard Durand ; — pour 160 écus, à Pierre de Villaton, sieur du Colombier, les biens saisis de 8 tenanciers, etc.

B. 587. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1599. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance ou sur appels interjetés des justices inférieures de Gavaudun, Clairac, Monclar, Lévignac, Galapian, Fongrave, etc. ; — reconnaissant les droits féodaux de Charles de Fumel, contre Lougrat et Rauly ; décrétant des appositions d'affiches à la requête : de Catherine de Lusignan, contre Léonard Baruteau ; — d'Alain de Seneschal, écuyer, et Marie Martin, son épouse, contre Blaise Brau ; — de Jean de Vivent, seigneur de Bosq, contre Lacoste ; — adjugeant : pour 166 écus, à Jean de Lafabrie, écuyer, sieur de La Sylvestrie, les biens saisis de 3 tenanciers, nonobstant l'opposition d'Arnaud Dufaur, baron de Pojols, et de dame Violante de Lordat ; — pour 33 écus, à Nicolle de Pontac, dame d'Escassefort et de Lamothe-Castelz, les biens saisis de Jean Tessèdre, etc.

B 588. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1599-1600. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance ou sur appels interjetés des justices inférieures de Dolmayrac, Duras, Puymirol, Gontaud, Sainte-Livrade, Tonneins, etc. ; — réintégrant Guyon de Lairard en la possession de biens contestés ; — reconnaissant les droits féodaux d'Arnaud de Pardaillan, capitaine de 50 hommes d'armes, contre Marguerite Boisson et Pierre Galinat ; — ordonnant la vérification des titres prouvant les droits féodaux prétendus par : Jean de Durfort, contre Anne Bourgoin ; — Charles de Balsac, tuteur des hoirs des sieur et dame de Clermont-Dessus, contre Jean Tinalz ; — Bernard de Mellet, écuyer, contre Léonarde Daspe ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête : d'Antoine de Perssy, sieur de Faure, contre Jean Terrasse ; — de Simon de Gaulriac, sieur de Montagut en Quercy, et Philippe d'Aspremont, sa femme, contre Jean du Burin, sieur de Saint-Bauzel et Marie de Laval, sa femme, Jean Marc de Galvat, sieur de Pecalvel et Marguerite de Gironde, sa femme, etc. ; — de Marc de Gaulejac, écuyer, contre Antoine et Jean Ussert, etc.

B. 589. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1600. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance ou sur appels interjetés des justices inférieures de Tournon, Villeneuve, Clairac, Sainte-Foy, Tombebœuf, Goudourville, etc. ; — adjugeant, pour 15 écus, à Géraud de Lescazes, avocat, les biens saisis de Barthélemy, Catherine et Françoise Reynaulx ; — ordonnant des appositions d'affiches, à la requête : d'Antoine de Perssy, sieur de Faures, contre Blaise Fanty; — de Julien de Lagère, écuyer, contre Jean Grossit ; — de Jean de Naudon, seigneur de Montbaron, contre Antoine Soubrye ; — de Diane et Thérèse de Pissille, contre Nicolau. — Jugements avant faire droit, etc.

B. 590. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1600. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance ou sur appels interjetés des justices inférieures de Frégimont, Pardaillan, Granges, Castelsagrat, Cuzorn, Frespech, Grateloup, Cahuzac, Saint-Pastour, etc. ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête de Bap, sieur de Garrousel, contre le sieur de Pechgris ; — adjugeant : pour 60 écus, à damoiselle Antoinette d'Arnoult les biens saisis de Jeanne Blandette ; — pour 30 écus, à Jean Marc de Gaulejac, les biens saisis de Raymond Parthenaye; — ordonnant la vérification des titres constatant les droits féodaux prétendus par Louis de Caussade contre Louise Cousserand ; — condamnant Sereine de Prayssas à livrer à François de Lagoutte, sieur de La Poujade, 10 sacs de blé à raison de 2 écus 32 sols le sac, conformément à une convention passée entre eux, etc.

B. 591. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1600. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance ou sur appels relevés des justices infé-

rieures de Penne, Gontaud, Valence, Castelmoron, Castillonnès, Tournon, etc. : décrétant des appositions d'affiches, à la requête de Françoise de Madaillan contre Jean de Paloque ; — adjugeant : pour 45 écus, à Renaud de Giscart, sieur de Lafon, les biens saisis de François Plombin ; — pour 35 écus, à Alain de Séneschal, les biens saisis de Blaise Brau ; — reconnaissant les droits féodaux : de Sibylle et Antoinette de Laroque contre Mesnes et Frachet ; — d'Antoine du Fossat, fermier pour le Roi des rentes et autres droits seigneuriaux, contre Reilhery ; — de Jean de Guillem, écuyer, contre Pierre La Pause ; — ordonnant la vérification des titres à l'appui des revendications de droits féodaux de Henri de Balsac, chevalier, et Charles de Balsac, évêque et comte de Noyon, agissant comme tuteurs des hoirs du sieur et de la dame de Clermont, contre 4 tenanciers, etc.

B. 592. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1600. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Lévignac, Pardaillan, Seyches, Lauzun, Pujols, Casseneuil, etc. ; — ordonnant des vérifications de titres à l'appui des revendications de droits féodaux : de Bernard du Sorbier, écuyer, contre Jacques de Cantarel ; — d'Etienne de Laval, fermier du seigneur de Biron, au nom du prieur de Saint-Pierre de Montaut, contre Beaussaye et Jouanel ; — cassant un jugement de l'ordinaire de Sainte-Foy à la requête de Jean de Jean, écuyer, contre Bernard et Bertrand de Jean, écuyers ; — ordonnant une nouvelle audition des parties dans une affaire entre Hélenor de Brigneu, veuve de Jean de Secondat, contre Pierre de Secondat, sieur de Roquefort ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête de Jean Baze, notaire royal, contre les consuls d'Agen ; — adjugeant, pour la somme de 170 écus, à Jean de Gaulejac, les biens saisis de Batifol, etc.

B. 593. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1600. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Tonneins, Saint-Sauveur, Monteton, Théobon, Grateloup, etc. ; — reconnaissant les droits féodaux : de Charles de Bonnayre, écuyer, contre Andrieu et Jean Deydios ; — du sieur de Lamothe-Castillonnés, contre Savilhac et Brugière ; — de Henri de Balsac, baron de Clermont, contre Nègre et Bos ; — adjugeant : pour 400 écus, à Jean de Hauty, chanoine en l'église collégiale de Saint-Caprais, les biens saisis de Jean de Durfort, seigneur de Born ; — pour 60 écus, au sieur de Lamothe-Goudin, les biens saisis de Georges Borderie, etc.

B. 594. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1600. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Villeréal, Agen, Monclar, Penne, Clairac, Duras, etc. ; — reconnaissant les droits féodaux : de François de Monferran, chevalier, baron de Cancon, et Claire de Pellegru, sa femme, contre Géraud Crozat ; — de Jean de Bans, contre Laguyonie ; — adjugeant : pour 70 écus, à Jean de Naudon, seigneur de Monbaron, les biens saisis de Soubrié ; — pour 20 écus, à Jean de Fayoles, sieur de Laval, les biens saisis de Jean Lasepe ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : d'Antoinette de Raymond, veuve de Pierre du Noyer, conseiller au Parlement de Bordeaux, contre Louis de Villar ; — de Ruben de Médecis, contre Louise Dubois, etc.

B. 595. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1600. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Galapian, Théobon, Villeneuve, Fongrave, du Paréage-près-Miremont, etc. ; — relaxant Balthazar de Thioras, écuyer, des fins du procès contre lui intenté par Nectaire de Rivier, sieur de Lapeyre, Jeanne de Narbonne et Catherine de Saint-Mainet, pour le payement de certaines cédules qu'il déclare par serment avoir acquittées ; — ordonnant l'arpentement des terres de François de Hébrard, sieur de Mazière, appelant d'une exécution faite sur ses biens pour le payement des tailles ; — ordonnant la vérification des titres constatant les droits féodaux revendiqués par Pierre Barlan, fermier des lots et rentes du sieur de Lauzun, contre François Malbeslit ; — adjugeant pour 15 écus, à Gilis de Saint-Martin, les biens saisis de Barbe et de Rigal, etc.

B. 596. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1600-1601. — Présidial Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Laroque-Timbaud, Boville, Villeneuve, Clermont-Dessus, etc. ; — relaxant Molinier et d'Aspremont des fins du procès en revendication de droits de prélation et de droits féodaux à eux intenté par la dame douairière de Roquecorn ; — confirmant purement et simplement des jugements en première instance ; — ordonnant le payement de créances. — Jugements avant faire droit : ordonnant de plus amples informations sur les griefs de Arnaud de Bechon, écuyer, sieur de Caussade, contre Pierre de Falmont, écuyer ; — ordonnant des expertises ; — renvoyant des causes à huitaine, etc.

B. 597. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1601. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices infé-

rieures de Birac, Sainte-Foy, Lévignac, Laparade, Port-Sainte Marie, etc.; — ordonnant la vérification des titres constatant les droits féodaux revendiqués : par Arnaud de Pardaillan, contre Jacob Brignolles; — par Pierre Barrillet, chirurgien à Agen, contre Dufau; — adjugeant : pour 66 écus, à Etienne de Laval, les biens saisis de Delage; — pour 66 écus, au sieur de Puy-Dauphin, les biens saisis de Champon; — reconnaissant les droits féodaux : de Pierre Lydon, fermier de l'abbé de Gondon, contre Brugalière; — de Jean de Durfort, sieur de Born, contre 2 tenanciers; — de Jean Roche, bourgeois de Sainte-Livrade, contre Dangerous; — condamnant Pierre de La Tour, écuyer, à payer à Sixte Absalon 20 écus, mentionnés dans une cédule; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête de la dame de Cahuzac, contre Destaing et Delpeyrat, etc.

B. 598. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1601. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Marmande, Casseneuil, Saint-Pardoux, Soumensac, Blanquefort, etc.; — adjugeant les fruits du prieuré de Saint-Maurin à Arnaud Ducasse, religieux, sans avoir égard aux prétentions de Jean Carguas et Arnaud Cayla, aussi religieux; — ordonnant la vérification des titres à l'appui des revendications de droits féodaux : de François Hébrard, sieur du Roqual, contre 3 tenanciers; — d'Arnaud de Pardaillan, contre Bravel; — reconnaissant les droits féodaux : de Jean Costebadye, fermier de la seigneurie de Fauillet, contre Jean Reau; — d'Antoine du Percy, sieur de Faure, contre Nicolas Maydieu; — d'Arnaud de Pardaillan, contre Jacob Vergnoles; — condamnant Anne Vivant, comme tutrice des hoirs de feu Jean de Monestier, à se désister de la possession de biens litigieux en faveur de Jean de Paloque, écuyer, etc.

B. 599. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1601. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Sainte-Foy, Castillonnès, Clairac, Marmande, Lauzun, etc.; — condamnant Jean Pierre de Molet, écuyer, à payer la somme de 400 livres, inscrite sur des cédules, à Armoise de Lomaigne, dame de Montagut; — reconnaissant les droits féodaux : de Pierre Marbotin, comme fermier des deniers seigneuriaux dus au sieur de L'Estelle, co-seigneur de Monbahus, contre Jean Martinet; — d'Antoine Dufou, ayant droit du sieur de Lauzun, contre Julhe et Dumas; — ordonnant la vérification des titres relatifs aux droits féodaux revendiqués par Arnaud de Pardaillan, seigneur de Montespan, contre Antoine Roche; — décrétant des appositions d'affiches à la requête : de Pierre de Secondat, écuyer, sieur de Roques, de Montesquieu et autres places, contre Sypsaras; — de Jean de Paloque, écuyer, contre Lafaige, etc.

B. 600. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1601. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Montpezat, Fauillet, Lauzun, Pujols, Duras, Saint-Sauveur, etc.; — condamnant Philip de Raffin, sieur de Perricard, à rembourser à Dambier et à Vilars la valeur des pailles de la dîme de la cure de Montariol; — condamnant Florens Larrivière à payer dans le mois à Madeleine de Beaune les arrérages de la rente qu'il lui doit; — ordonnant la vérification des titres relatifs aux droits féodaux revendiqués par Antoine de la Moynie, contre Jean Mercier; — adjugeant, pour 50 écus, à Jean Delprat, ayant droit de Jean d'Orgeulh, écuyer, les biens saisis de Georges Boynot; — reconnaissant les droits féodaux du sieur de La Cassagne contre Jehannot, etc.

B. 601. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1601. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Miramont, Montflanquin, Madaillan, Saint-Maurin, Dolmayrac, etc.; — ordonnant la vérification des titres relatifs aux droits féodaux revendiqués par Antoine du Fossat, fermier de Lauzun, contre Pierre Simiot; — adjugeant : pour 75 écus, à Charles de Lorraine, duc de Mayenne, les biens saisis de Matthieu Forestier; — pour 220 écus, à Ysabeau de Boville, les biens saisis de Jean Benech; — pour 300 écus, à Martial de Feytou, écuyer, les biens saisis de Jean Barlan, notaire royal; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : de Jean de Marron, conseiller du Roi et son aumônier, sieur et abbé de Pérignac, contre Antoine Dulac, boucher de Montpezat; — d'Arnaud Cieutat, sieur de Villebeau, contre Marguerite Raffin; — d'Henri de Ransse, contre Françoise des Escuyers; — reconnaissant les droits féodaux de Pierre d'Orgueilloux et Etienne de Boulin, fermiers de la seigneurie de Lévignac, contre 9 tenanciers, etc.

B. 602. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1601. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Seyches, Marmande, Sainte-Foy, Galapian, Prayssas, etc.; — ordonnant la vérification des pièces relatives aux droits féodaux revendiqués par Jean Connort, fermier de la seigneurie de Castelmoron, contre Hugonnet Bertrand; — adjugeant : pour 35 écus, à Julien de Cambefort, sieur de Selves, les biens saisis d'Etienne Lacaze; — pour 22 écus, à Henri de Saint-Martin, écuyer, les biens

saisis de Jacmes et Benech Calmeil; — condamnant Martial Dufault à payer à Jean d'Entraygues, prêtre et recteur de la paroisse de Saint-Rémy, la somme de 12 écus, pour prix de 6 barriques de vin recueillies dans ladite cure; — reconnaissant les droits féodaux : de Jean Daubes, marchand de Fumel, fermier de la maison noble de Laduguye, contre François de Cailhau; — de Jean de Baux, sieur de Puy-Dauphin, contre Ramisse et Helliot, etc.

B. 603. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1601. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Valence, Penne, Agen, Castillonnès, Pauillac, etc.; — cassant un jugement rendu par l'ordinaire de Sainte-Foy contre Jacques Villars, notaire, lequel jugement condamnait Villars à l'emprisonnement et lui ordonnait de consigner 20 écus entre les mains de Massias; — confirmant purement et simplement divers jugements rendus par les ordinaires, etc.

B. 604. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1601-1602. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Tombebœuf, Tonneins, Castelmoron, Frespech, Montflanquin, etc.; — condamnant Madeleine de Beaune, comme tutrice de ses enfants, à payer à Bernard de Giscard, sieur de Lafon, l'intérêt d'une somme de 105 écus; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête de Marguerite, Judith et Paule de Laparède, héritières de Jeanne de Giscard, leur mère, contre Faure et de Guilhem; — reconnaissant les titres féodaux : de Claude de Gironde et Jeanne de Cours, sa femme, contre 8 tenanciers; — du syndic des religieuses du couvent de l'Annonciade, contre Catherine de Laumond; — adjugeant, pour 60 écus, à Jean Alphéry, sieur de La Génévrière, les biens saisis d'Etienne Bouthou, etc.

B. 605. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1602. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Hauterive, Sainte-Foy, Valence, Montastruc, Tournon, Villeréal, etc.; — confirmant un jugement de l'ordinaire de Castillonnès contre Antoine de La Moyssie, sieur de la maison noble de Veyrier; — ordonnant, sur l'appel d'Antoine du Foussat, l'arpentement des biens de feu Léonard Arnaud, avant de procéder au partage d'une rente; — reconnaissant les droits féodaux : d'Arnaud de Pardaillan, contre Pierre Vassal; — de Nicolas de Saint-Aulady et Jacques Pinsson, bourgeois de Bordeaux, fermiers de la seigneurie de Birac, contre Lamoure; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête d'Anne de Lalande, contre Marguerite Nautonnier; — maintenant Germaine de Thioras dans la possession de fiefs, contestée par Raymond Dordaigue, écuyer, etc.

B. 606. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1602. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Prayssas, Tonneins, Clermont-Dessous, Marmande, Clairac, Boville, etc.; — condamnant Catherine de Gasques à payer à Mariol la somme de 4 écus un quart mentionnée dans une obligation; — reconnaissant les droits féodaux d'Emmanuel de Trinbonne, écuyer, sieur de Castelz, contre Rose de Capredon; — adjugeant, pour 70 écus, à La Brugère et autres une maison saisie de Jacques La Basse, secrétaire d'Etat de Navarre; — assurant, à la requête d'Antoine de Lamothe-Lambert, une hypothèque sur une maison de Renaud de Giscart, sieur de Lafon, Lamothe-d'Ante et autres lieux; — ordonnant la vérification des pièces relatives aux droits féodaux revendiqués par Françoise de Boville, dame de Castelsagrat, contre Pierre Bayronnat, etc.

B. 607. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1602. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Tournon, Hauterive, Villeréal, Sainte-Foy, Penne, Bonnaguil, etc.; — condamnant Jeanne de La Clergerie à payer à Gabrielle de Perponchet le tiers de la somme de 60 écus provenant d'un achat; — ordonnant la cancellation des originaux de 2 obligations, à la requête de Jean de Fayolles, écuyer, contre Jean Branchut, substitut du procureur général, à Villeneuve; — reconnaissant les droits féodaux : de Jeanne de Codoin, contre Pierre Lartillau; — de Jean d'Aules, marchand de Fumel, fermier de Laduguye, contre Jeanne Masson; — condamnant Vincent Plantier à payer 25 écus qu'il doit à Suzanne de Vallier, veuve de Pierre Dupin, écuyer; — adjugeant, pour 200 écus, à Géraud Alain, sieur de Chambault, les biens saisis de Derivier, sieur de Lapeyre, etc.

B. 608. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1602. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Seyches, Villeréal, Blanquefort, Fumel, Saint-Maurin, etc.; — ordonnant une descente sur les lieux pour la visite des propriétés : de Hugues Ratier, sur lesquelles Bernard de Salmon et Gabrielle de Puypeyrour prétendent avoir des droits féodaux; — de François et Pierre Boudon, sur lesquelles Bernard de Guilhem, fermier de la seigneurie del Boscq, prétend avoir des droits féodaux; — condamnant Poulin à payer la rente annuelle de 20 écus

qu'il doit au couvent des Augustins, lui laissant néanmoins la faculté de racheter cette rente à raison du denier douze; — confirmant une exécution faite sur les biens de Jean de Bezolles, écuyer, sieur de Saint-Barthélemy, en faveur de Mᵉ Joseph de La Nagerie, conseiller à la Cour présidiale de Condom, et néanmoins réduisant les dépens à 10 livres; — reconnaissant les droits féodaux d'Antoine de La Moyssie contre Jean Mercier, etc.

B. 609. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1602. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance ou sur appels relevés des justices inférieures de Pauillac, Fauillet, Sainte-Livrade, La Sauvetat-de-Caumont, etc.; — autorisant Henri de Sibaut, sieur de Saint-Mézard, à déduire de la somme de 109 écus qu'il doit à François de Lagoutte, la somme de 64 écus, 37 sous, 8 deniers, que lui doit son créancier; — déclarant nulle et non valable une cause de récusation alléguée par le juge de Galapian dans un procès entre Pierre et Jean Bitaubé; — ordonnant, à la requête des fermiers du Roi dans la juridiction de La-Sauvetat-de-Caumont, que Pierre de Madaillan produira dans 3 mois à la Cour des Comptes l'hommage au Roi pour un moulin; — condamnant Dantin et Sales à restituer à Jean de Hansi, chanoine, 399 livres et 10 écus pour les dîmes qu'ils ont induement perçues sur les paroisses de Pinel et Hauterive; — reconnaissant les droits féodaux d'Antoine Pons, fermier du seigneur de Fumel, contre Barlet et Brayard, etc.

B. 610. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1602. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Casseneuil, Montjoy, Puymirol, Granges, Gontaud, etc.; — condamnant Marie Dangiroux, veuve d'Antoine de Beaumont, à payer à Bernard Dangiroux, écuyer, sieur de Castelgaillard, la somme de 200 livres reliquat de la constitution de sa dot; — ordonnant la vérification et la preuve des droits féodaux prétendus: par François de Gresolles, sieur de Pleneselve, contre Jean et Guillaume Batifoulie; — par Henri de Balsac, chevalier, seigneur de Clermont-Dessus, contre Jean Segalie; — ordonnant l'arpentement des terres appartenant à Jean de Montlezun et à Catherine de Montpezat, sa femme, seigneurs de Prayssas, et la vérification des titres de leurs tenanciers; — décrétant des appositions d'affiches annonçant des adjudications de biens: à la requête de Charles de Chatillon, sieur de Canteraine, écuyer, contre Grisignac et autres; — à la requête de Catherine d'Auzaneau et Charles Dijeon, sieur de Boisverdun, contre de Pègue et autres; — ordonnant à Jeanne de Pé, de rendre des comptes de tutelle, etc.

B. 611. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1602. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Saint-Pardoux, Port-Sainte-Marie, Castelmoron, Soumensac, Clairac, etc.; — décrétant des appositions d'affiches annonçant des adjudications à la requête: de Jean Gourde contre Rilles; — de Bertrand de Vassal de La Tourette, seigneur de Monviel, contre Jean Jacques de Courtête, sieur de Cambes; — de Jean de Narbonne, écuyer, seigneur de Castelnau, contre Amalric de Narbonne, marquis de Fimarcon; — condamnant Jean Bour à payer à dame Claude d'Estissac, comtesse de Larochefoucault, les intérêts de la somme de 80 écus, prix de la ferme du greffe de Cahuzac; — reconnaissant les droits féodaux: de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, contre Guillemotes; — d'Arnaud de Pardaillan, sénéchal d'Agenais, contre Antoine Roche; — confirmant une sentence de l'ordinaire de Puymirol dont Pierre de Nagelles et Marguerite de Pellegru faisaient appel contre Marguerite de Bordes, etc.

B. 612. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1602-1603. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Clairac, Saint-Barthélemy, Monsempron, Galapian, Castelnau, etc.; — adjugeant, pour 30 écus, à Jean de Raymond, conseiller au présidial, les biens saisis de Marc Maresse; — ordonnant la vérification et la preuve des droits féodaux prétendus par Jean de Durfort, sieur de Born, contre divers tenanciers; — reconnaissant les droits féodaux de Pierre de La Tour, écuyer, sieur de Fontirou, contre 4 tenanciers; — déclarant, sur la présentation faite par Louis Durrieu et Jean Béraud, consuls de Soumensac, que Jabot et Huneau prendront avec eux la charge de consul de ladite ville, nonobstant l'appointement à ce contraire du juge de Soumensac; — approuvant ou cassant purement et simplement divers jugements des ordinaires. — Jugements avant faire droit, etc.

B. 613. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1603. — Présidial. Causes civiles. — Jugements en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Casseneuil, Tournon, Laroque, Madaillan, Puymirol, Sauveterre, etc.; — condamnant Bernard Condomine à payer à Charles de Bonayre, écuyer, sieur du Castela, les cens et rentes de 29 ans qu'il lui doit; — maintenant Jean de Cantaloube, recteur de l'église paroissiale de Saint-Sernin près Duras, en la possession des fruits de cette cure, nonobstant l'opposition de Brassur et de Vidal; — ordonnant à Pierre Brousse de rendre compte des sommes provenant de ventes faites dans la seigneurie

de Laparade, à Guillaume Pineau, ancien fermier de l'abbaye de Clairac ; — condamnant le sieur de Laval à payer 54 livres qu'il doit à Catherine de Manhanac ; — reconnaissant les droits féodaux de Françoise du Fraisse, dame de Lacapelle-Biron, contre François de Campa'gnac, écuyer, et Jeanne de Monestier, sa femme.— Jugement avant faire droit ordonnant une réponse dans huitaine aux articulations du défendeur, dans un procès ou Philippe de Raffin, sieur de Perricard, demande contre Pierre Tartary « condempnation de la valeur légitime de certain oyseau de proie. » etc.

B. 614. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1608. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Lauzun, Sainte-Livrade, Clairac, Villeneuve, Cancon, etc.; — reconnaissant les droits féodaux : de Herman de Sevin et Guillaume de Sevin contre Pierre Lacaze, bourgeois d'Aiguillon ; — de Daniel de Tours, écuyer, contre Pierre Pascalin ; — de Bernard de Guilhem, fermier de la seigneurie du Bosc, contre Pierre et François Boudon ; — cassant la saisie féodale faite à la requête de Renaud de Giscart, gouverneur de Tournon, sur 4 propriétés que possèdent noblement Bernard Bap, sieur de La Serenne, et Bernard Bap, sieur de Lacoste ; — ordonnant à Jean Faugière de faire revente d'une propriété à Jacques Nompard de Caumont, seigneur et baron de La Force et Castelmoron, demandeur en retrait féodal; — condamnant, sur appel interjeté de l'ordinaire de Villeneuve, Charles de Laval, écuyer, et Anne de Cours, sa femme, à payer à Jean Hébrard, écuyer, la somme de 120 livres portée sur une cédule. — Jugement avant faire droit, renvoyant à huitaine l'instruction d'un procès entre Henri de Fumel, demandeur en retrait lignager, contre Charles de Lamothe-Lambert, etc.

B. 615. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1608. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Tonneins, Tombebœuf, Cours, Montflanquin, Aiguillon, etc.; — ordonnant, sur l'appel, fait par Jean de Laporte, procureur en la Cour, d'un appointement du juge ordinaire de Port-Sainte-Marie, que Jeanne de Gasquet, intimée, prêtera serment « sur les saincts évangiles, prestre messe chantant » au sujet des faits articulés dans les articles 1 et 2 de la requête dudit de Laporte ; — décrétant des oppositions d'affiches annonçant une adjudication, à la requête de Jeanne de Lacouture, contre Pierre de Lacouture et autres ; — condamnant Falabert à restituer 120 livres mentionnées dans une obligation au profit d'Arnaud Cazanove, écuyer; — ordonnant la vérification des droits féodaux prétendus par François de Grossolles, écuyer, contre Rouby, etc.

B. 616. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1608. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Sainte-Foy, Marmande, Londres, Penne, Fongrave, etc. ; — reconnaissant les droits féodaux d'Henri de Balsac, contre Jeanne Sazy ; — ordonnant la vérification des droits féodaux prétendus par André Espagnol et Jacques Rigal, fermiers des droits de l'abbaye de Clairac, contre Etienne Versin ; — décrétant des appositions d'affiches annonçant des adjudications, à la requête du sieur de La Castagnarède, contre Carros, Delbosc et autres ; — entérinant des lettres du Roi et adjugeant en conséquence à Françoise de Labarrière, fille de Marguerite de Bruet, ses droits de légitime, contestés par Jacques de Bruet, écuyer, sieur de Lagarde ; — adjugeant, pour 488 livres, à Jean Rochevieulx, dernier enchérisseur, les biens saisis d'Arnaud et Guillaume Appezatz. Les enchères avaient été ouvertes à la requête de Pierre de Lustrac et de Julien de La Geyre, écuyers, nonobstant l'opposition de Jacques de Laval, sieur de Madaillan, aux criées demandées par le sieur de La Geyre. — Jugements avant faire droit : ordonnant à la requête reconventionnelle de Jean Blanchard, marchand d'Aiguillon contre Robert et Jérôme de Brienne, primitivement demandeurs, que le sépulchre et le banc dont la possession est contestée seront visités par Jean de Raymond, rapporteur, en présence du curé de l'église Saint-Félix d'Aiguillon ; — ordonnant, dans quinzaine, une information sur un crime de faux qui parait ressortir d'un procès intenté par Baltazar Gamel contre un notaire de Penne, etc.

B. 617. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1608. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Soumensac, Lusignan, Fauguerolles, Montjoy, Villeréal, etc. ; — déterminant des partages et des adjudications de propriétés : entre Pierre de Valladon, commissaire d'artillerie et de Molineri, sa femme, ayant droit de Jeanne de Laroque, héritière de Sause de La Viguerie, d'une part, et Laborde et de La Bartouilh et autres, d'autre part ; — entre Jean de Secondat, seigneur de Roques, maître d'hôtel du Roi de Navarre, d'une part, et Anne Desmazes, d'autre part ; — reconnaissant les droits féodaux : du syndic du couvent des FF. Prêcheurs, contre Pierre Barillard ; — de François de Monferran, sieur de Cancon, contre Catherine Lambert ; — ordonnant la reddition des comptes de tutelle de Louise de Giscart, veuve de Jean de Boissonnade, tutrice de ses enfants, défende-

resse en demande reconventionnelle, contre Baltazar de Lapoujade, sieur du Buscon ; — condamnant Antoine de Montamel à payer la somme de 10 écus qu'il doit à Honorat de Montpezat, sieur de Laugnac, etc.

B. 618. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1603. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Laroque, Tournon, Aiguillon, Penne, Montflanquin, etc.; — condamnant Françoise de Lombart à payer 141 livres qu'elle doit à Jean Martin ; — adjugeant à Gabrielle de Lioncel, plaidant contre Jeanne de Caumont, la portion contingente de l'hérédité de François de Fumel et de Marie de Verdun, leur ayeule ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : de Jean Sarrau, bourgeois de Montflanquin, contre Charles de Laval, écuyer, sieur de Coix ; — de Jean de Bonnail, écuyer, contre Pierre Ardo ; — de Jacques de Cours, écuyer, sieur de Pauillac, contre Arnaud Delprat ; — adjugeant, pour 60 livres, à Charles de Châtillon, écuyer, sieur de Canteraine, les biens saisis de Jean Labonde ; — reconnaissant les droits féodaux de Naudin Besse, receveur de la seigneurie de Castelmoron, contre 3 tenanciers, etc.

B. 619. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1603. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Puymirol, Villeneuve, Fauillet, Villeréal, La-Sauvetat-de-Caumont, etc. ; — reconnaissant les droits féodaux de Géraud Geneste, seigneur de Malarometz, contre 8 tenanciers ; — condamnant Combecailhaut à céder à Anne de Ricard une propriété sur laquelle ses droits ont été reconnus par une sentence qui remonte à 8 années ; ladite Anne de Ricard lui tiendra compte des améliorations et constructions dont la valeur sera estimée par des experts ; — adjugeant, pour 600 livres, à Arnaud de Cieutat, sieur de Villebeau, bourgeois de Villeneuve, les biens saisis de Pierre Marsan ; — condamnant Jean Pierre de Mellet, écuyer, à payer à damoiselle Jacoby d'Absac, veuve de Bernard de Mellet, la somme de 86 livres mentionnée dans 2 exécutoires ; — condamnant Pierre d'Orgoulhious et Catherine et Etienne Clary à se dessaisir de certains biens qu'ils occupent et qui appartiennent à Ruben de Hérauld, écuyer, co-seigneur de La Serpan, etc.

B. 620. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1603-1604. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Gontaud, Sainte-Foy, Tonneins, Port-Sainte-Marie, Marmande, Laperche, etc. ; — condamnant Bertrand et Bernard de Jehan, sieurs de La Tour, à payer à Jean de La Touche, écuyer, les mailles d'or de l'hommage et, à faute de ce faire, consolidant la seigneurie dudit de La Touche ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête : de Pierre de Birade, écuyer, sieur de Lascombes, contre Raymond La Rouffie et Antoine Rocques ; — de Jean du Trancy, écuyer, contre Géraud Geneste, juge ordinaire de La Sauvetat ; — d'Antoine de Parasole, contre Isabeau et Delphine Sendrau ; — confirmant un jugement de l'ordinaire de Montaut, dont Pierre Cabaignac faisait appel contre Jean Roubert ; — condamnant Jacques de Giscart, sieur Delcayrou, à se dessaisir d'une maison au profit de Guillaume Coypa ; — ordonnant la preuve des droits féodaux prétendus par Jean de Nozères, écuyer, sieur de Lamothe-Talive, contre Pierre Delorme, etc.

B. 621. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1604. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Castelsagrat, Clermont-Dessous, Clairac, Villeréal, Sainte-Livrade, etc. ; — ordonnant la preuve des droits féodaux prétendus : par Matthieu de Laguechay, fermier des droits seigneuriaux de Laurent Lobatery et Etienne de Salomon, contre Jean de Moléry, écuyer, et Catherine du Puy, sa femme ; — par le syndic du chapitre de Saint-Caprais, contre Pierre Borgon ; — condamnant Louis de Bruart, chevalier, sieur de l'Estelle, à payer une dîme à Louis Aussel, curé de Bourlens ; — reconnaissant les droits féodaux d'Antoine de La Moyssie, sieur de Veyres, contre Jean Mertier ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : d'Antoinette de Nicolas, contre Antoinette Terrier ; — de Guy de Brayac, conseiller au présidial, contre Pierre du Bois. — Jugement avant faire droit ordonnant la production d'un arrêt dans un procès entre Claude François, secrétaire de la Reine Marguerite et Antoine de Redon, sieur du Limport, etc.

B. 622. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1604. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Prayssas, Blanquefort, Lauzun, Saint-Barthélemy, Saint-Pastour, Allemans, etc ; — condamnant Guillaume Appesat à payer la somme de 20 livres, due en vertu d'une obligation, à Julien de La Geyre, écuyer, sieur de La Castanarède ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête de dame Claude d'Estissac, comtesse de Larochefoucauld, contre Dutryen et Greyère ; — ordonnant la justification des droits féodaux prétendus par Jean de Naymet, sieur de La Bastide, contre Jean Ort et Alexandre Maremères ; — adjugeant : pour 340 livres, à Catherine de Galaup, les biens saisis de Samintou ; — pour 80

livres, à Pierre de Secondat, seigneur de Roques, les biens saisis de Géraud Thouron. — Jugement avant faire droit ordonnant le renvoi à huitaine, pour fournir plus ample preuve, d'un procès entre Jean de Luns, écuyer, sieur de Graveron, François de Fayolles, Jean de Labarde, appelant d'une interposition de décret contre Phélippe, Suzanne et Ysabeau de Luns, etc.

B. 623. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1604. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Clermont-Dessous, Montpezat, Agen, Montjoy, Cuzorn, etc; — ordonnant la preuve des droits féodaux prétendus : par Arnaud de Dufaur, baron de Pujols, et Francois Hébrard, écuyer, contre Marie Dangiroux; — par Raymond Dordaigne, écuyer, seigneur de Cazideroque, contre Salvaing; — reconnaissant les droits féodaux : de Nicolas de Fauce, contre Pierre Delaye, capitaine; — de damoiselle Baltazare de Lagoutte contre Guillaume Faure; — de Pierre Barlan, fermier de la seigneurie de Tombebœuf, contre Bousquet; — réformant en faveur d'Arnaud de Pechméja un jugement de l'ordinaire de Fumel et fixant les droits de ferme de Bertrand Moulières; — décrétant des appositions d'affiches à la requête : d'Antoine de Parozoles, sieur de Lamothe-pie, contre Ponderoux; — de Jean de Macau, écuyer, sieur de Lacoste, contre Domein et Lafitau. — Jugement avant faire droit ordonnant plus ample informé dans un procès entre Pierre de Guyssonneau, écuyer, sieur de Frayssinet, curateur de dame Hélène de Pompadou, contre Ferrier, etc.

B. 624. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1604. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Monclar, Aiguillon, Soumensac, Clairac, Seyches, etc.; — adjugeant : pour 250 livres, à Florens de Gauchier, sieur de Calmas, les biens saisis de Marguerite Boutsaquet; — pour 50 livres, à Hélie de Lauret les biens saisis sur l'hérédité de Pierre Amat; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête de Pierre Fournel, marchand de Gavaudun, contre Jean de Beaumont, écuyer, sieur de Picquet; — ordonnant la preuve des droits féodaux prétendus par Pierre de Madaillan et Jean de Palocque, écuyers, contre le seigneur de Lascombes, Hélène de Madaillan et autres. — Jugements avant faire droit : ordonnant la production d'un contrat de mariage dans un procès entre François d'Ages, baron de Saint-Magne, et Jacques de Giscart, sieur du Cayrou; — admettant l'appel d'un jugement de l'ordinaire de Sainte-Foy, interjeté par Catherine de Châteauneuf, veuve de Pierre de La Croix, contre Isaac Reclus; — ordonnant la production d'un compte dans un procès entre Charles Castaing, écuyer, sieur de Balme, et Aymard Bertrandy, procureur au siége royal de Martel en Quercy, exécuteurs testamentaires de François Roux, contre Valadye, etc.

B. 625. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1604. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Montaut, Puymirol, Castelculier, Sainte-Foy, Penne, etc.; — décrétant des appositions d'affiches à la requête d'Etienne Amblard, capitaine, et Gratien Brunel, contre Vernet; — reconnaissant les droits féodaux de Françoise de Lanes, contre Cabanié; — confirmant un jugement de l'ordinaire de Lévignac dont François Raspaille faisait appel contre François Decours, capitaine; — ordonnent la preuve des droits féodaux prétendus par François Vayssière, sieur de Mayrat, contre Fourchard. — Jugements avant faire droit, etc.

B. 626. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1604-1605. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Gavaudun, Sainte-Livrade, Laugnac, Tournon, Cahuzac, etc.; — condamnant Adam de Villemont à payer 250 livres qu'il doit à Annet de Lissa; — ordonnant la preuve des droits féodaux prétendus par Jean de Guilhem, écuyer, sieur d'Artigues, contre Vincens; — condamnant Barthélemy de Labat, juge de Gontaud, à payer à Alexandre d'Aubert, écuyer, la somme de 50 livres qui lui reste due en vertu d'une obligation; — confirmant un jugement de l'ordinaire de Penne dont Catherine du Gravier, veuve de Benoit de Laroche, écuyer, faisait appel contre Malauset; — décrétant des appositions d'affiches à la requête : de Pierre de Madaillan, contre Jean Vergier; — de Claude de Gironde, écuyer, seigneur de Teyssonac, contre Basset; — de Martial de La Clergerie, sieur de Lalande, contre Jean de Lespes; — confirmant une sentence arbitrale dont Louise de Bonnefon faisait appel contre Bartayes, etc.

B. 627. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1605. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Clermont-Dessous, Monbalen, Valence, Tonneins, Tombebœuf, etc.; — condamnant Montaigut à payer en garantie les frais d'une vente à Antoine de Badech, écuyer; — adjugeant une maison à Jean du Noyer, aumônier du Roi, chanoine en l'église collégiale Saint-Caprais, nonobstant l'opposition de François de Cunolio, chanoine en l'église Saint-Etienne; — reconnaissant les droits féodaux de Annet de Commarque, écuyer, seigneur de La-

barde, contre 4 tenanciers; — adjugeant provisoirement à Jean Contenson, prêtre, les fruits de la cure de Pommevic, nonobstant l'opposition de Dang'ade, prêtre, et ordonnant la preuve des faits de simonie articulés par ledit Contenson contre le défendeur; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : d'Antoinette de Raymond, contre Jean Malabel ; — d'Antoine de Montalembert, sieur de Monlac, contre Philip Raffin, sieur de Perricard ; — de Charlotte de Foucaud contre Guyral, tuteur à l'hérédité vacante de Victor Ralnéry ; — de Picare de Frayssenet, contre Dumolin; — adjugeant à Guillaume Vigouroux, prêtre, les fruits de la cure de Saint-Georges de Bellague, et faisant défense à Jean Frocquier de le troubler dans cette possession, etc.

B. 628. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1605. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Théobon, Fauillet, Duras, Marmande, Goudourville, etc ; — ordonnant la preuve des droits féodaux prétendus par Gabriel de Caumont, comte de Lauzun, contre Jean Siran ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête de Herman de Menvire, sieur de Fouilhade, contre Jacques Laval, sieur de Savignac et Madaillan ; — adjugeant les fruits de l'église de Sainte-Quitterie à Antoine Gasq, nonobstant l'opposition de Micheau Chambon, curé de Frespech ; — relaxant les parties sur leurs mutuels griefs dans un procès soutenu par Madeleine de Beaune contre Brandellin de Gironde, écuyer, sieur de Castelsagrat, héritier sous bénéfice d'inventaire de Françoise de Beauville ; — condamnant Boutot et Chadirat à payer à Jean Valladon, commissaire de l'artillerie, la somme de 337 livres mentionnée dans une quittance ; — reconnaissant les droits féodaux d'Ysabeau de Saint-Criq, contre divers tenanciers. — Jugement avant faire droit ordonnant plus ample informé dans un procès d'Antoine Mercat, capitaine, contre Léonard et Marie Thomas, etc.

B. 629. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1605. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Monségur, Sainte-Foy, Clairac, Puymirol, Castelsagrat, etc.; — décrétant des appositions d'affiches à la requête de François de Nort, prieur de Virazeil, contre Ribbet et Mespoulie ; — condamnant Héliette Roaldes et Pierre Metge, capitaine, à payer à Etienne Metge, sieur de Fortivon, les pipes de blé qu'ils lui ont empruntées, à raison de 65 livres la pipe ; — ordonnant la preuve des droits féodaux prétendus : par damoiselle Baltazare de Lagoutte, contre Carrier, capitaine, et autres ; — par Jean de La Touche, écuyer, sieur de La Beauze, contre Blanchard et Tauziat. — Jugements avant faire droit, etc.

B. 630. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1605. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de La-Sauvetat-de-Savères, Montflanquin, Fumel, Seyches, Sauveterre, etc. ; — renvoyant par devant l'ordinaire d'Agen la requête en reddition de comptes de Thimothée Chevallier, sieur de La Tournadelle, contre Etienne Cargolles ; — condamnant Charles de Bonnaire, sieur du Castella, comme héritier d'Etienne de Bonnaire son oncle, à payer 240 livres à Antoine de Guilhem ; — ordonnant la preuve des droits féodaux prétendus par Jean Perret, fermier des cens et rentes appartenant à la reine Marguerite dans la juridiction de Marmande, contre Vasque ; — condamnant Jean Brocq à payer 240 livres à Jean Latanné, écuyer, pour le reste du prix d'un cheval ; — cassant un contrat de transaction et condamnant Marie de Giscart à restituer 200 livres à Jean de Montpezat ; — adjugeant, pour 1,020 livres à Martial de Feytou, écuyer, les biens saisis de Jacques Coutellier ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête de Jean de Naudon, sieur de Monbaron, contre Serain. — Jugement avant faire droit ordonnant plus ample informé dans un procès intenté par Antoine du Pont, écuyer, contre Pierre de Secondat, etc.

B. 631. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1605. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Port-Sainte-Marie, Puymirol, Cahuzac, Villeréal, Monbahus, etc. ; — statuant sur une requête en saisie féodale où figurent comme demandeurs François de Bardin, écuyer, sieur de Cluzel, et Jean de Neymet, sieur de la Bastide de Tantare, comme défendeurs une vingtaine de tenanciers, soutenus en garantie par François d'Orléans, comte de Saint-Pol, et dame Anne de Caumont, son épouse; — ordonnant la preuve des droits féodaux prétendus : par Antoine Bourgade, prêtre, contre Pierre Jartan ; — par Jean de Gontaud, écuyer, baron de Cuzorn, contre Jean Canet ; — par Renaud de Giscart, seigneur de La Mothe, contre Antoine de Salmon, sieur de Roquebrune ; — décrétant des appositions d'affiches annonçant des adjudications de biens, à la requête : de Gillis et Henri de Saint-Martin contre Antoine Garauld ; — de Jean de Macault, sieur de Lacoste, contre Marie Breton ; — confirmant un jugement de l'ordinaire de Blanquefort, au profit de Guillaume Lapèze contre Guillaume de Lerm, sieur de Volpyes. — Jugement avant faire droit par lequel la cour se déclare compétente pour juger un procès intenté par Olympe de La Tour, dame de Castelsagrat, contre Pierre de La Tour et Catherine de Laduguye. Cette dernière

opposait à la requête en entérinement de lettres du Roi que certains biens litigieux étaient situés dans le ressort du Parlement de Bordeaux, etc.

B. 632. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1605. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Fauillet, Sainte-Foy, Villeneuve, Penne, Tombebœuf, etc.; — adjugeant : pour 9,300 livres à Jean du Bernet, conseiller au Parlement de Bordeaux, la portion mise aux enchères des biens de la maison noble de Sévignac, appartenant à Jean Daix, sieur de La Rochellie ; — pour 360 livres à Jean La Faurie, seigneur de La Sylvestrie, les biens saisis de Bertrand Margeride ; — condamnant Gailliard et Bousquet à payer le prix des ventes qu'ils doivent à Charles de Balsac, chevalier, seigneur de Clermont-Dessus ; — relaxant Bernade Sévilliac des fins de la requête en revendication de droits féodaux d'Antoine de La Moyssie, écuyer ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : de Pierre Challes, écuyer, contre Guillaume Marsenac ; — de Jeanne de Labasque, femme de Jean de Vassal, contre Etienne Dubreuilh, écuyer, sieur de La Tour ; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués : par Jean de Bibal, fermier de la seigneurie de La Cour, contre Jean Foulougne, sieur de Missard ; — par Gabriel Nompar de Caumont, seigneur de Lauzun, contre 7 tenanciers, etc.

B. 633. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1605. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels; relevés des justices inférieures de Combebonnet, Fongrave, Montaut, Laparade, Tonneins, etc. ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête : de Jacques de Boisseau, sieur de La Bérauderie, contre Pierre de Légier ; — de Venture de Raymond, écuyer, sieur de La Giscardie, contre Bernard Bouelle ; — d'Antoine Bibal, substitut du procureur du Roi en la ville de Puymirol, contre Souldadié ; — reconnaissant les droits féodaux de François de Bayssières, sieur de Meyrac, contre Bernard Janicou ; — donnant gain de cause à Baptiste de Lasbordes, *enquesteur* en la Cour présidiale d'Agen, ayant droit d'Hector Renaud de Durfort, sieur de Bajamont, demandeur en droit de prélation, contre Pierre Roux, écuyer, et Jeanne de Roquelaure, sa femme ; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués : par Françoise de Lannes, dame de Calonges, Roquefaure, etc., contre Arnaud de Pardaillan, seigneur de Montespan ; — par Daniel de Tours, écuyer, contre Amanieu de Beaupuy, etc.

B. 634. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1605-1606. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Saint-Barthélemy, Tournon, Pujols, Agen, La Sauvetat-de-Caumont, etc. ; — condamnant François d'Estrades, écuyer, sieur de Bonneilh, à payer 150 livres à Bernard Codoing, après le serment de ce dernier attestant que cette somme lui est vraiment due ; — reconnaissant les droits féodaux : de Brandellin de Gironde, écuyer, seigneur de Castelsagrat, fils et héritier de Françoise de Beauville, contre Pierre Bayronnat ; — de Jean de Monlezun, seigneur de Prayssas, contre Jean Gauchier ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête de Guillaume de Sevin, écuyer, sieur de La Garde, contre Jean Douzon ; — condamnant Cassaignet à payer à damoiselle Marie de La Boyssière, la somme de 120 livres qu'il doit en vertu d'une obligation. — Jugement avant faire droit admettant les moyens de faux articulés par Jacques Villars, contre Pons de Lion, sieur de Belcastel, et ordonnant d'en faire la preuve dans huitaine, etc.

B. 635. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1606. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Puymiclan, Marmande, La Chapelle, Pardaillan, Lévignac, etc.; — maintenant Florimond Chastelet dans la possession d'un bénéfice, contestée par Bernard Seguy ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête de Jacques de Court, sieur de Pauillac, contre Pierre Laffaige; — de François Couquart, écuyer, contre François Hébrard, écuyer ; — de Jean de La Chapelle, écuyer, contre François Sarppy ; — de damoiselle Gillette de Nicollas, contre Jeanne Fumadères ; — de Guy de Brayac, conseiller au Présidial, contre Jean Madieu, curé de Montaut ; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués par Henriette de Savoie, duchesse de Mayenne, contre Mariette de Roche ; — réformant une sentence de l'ordinaire de Clermont-Dessous, en faveur d'Anne de Breton, contre Micheau Moulère ; — reconnaissant les droits féodaux de Jean La Patrie, prêtre, chapelain de la deuxième chapelle de feu Martin Vidal, contre Poytevin ; — déclarant nuls des actes d'Autignal, notaire, relatifs à des contestations entre Madeleine de Lavergne, douairière de la maison de Pardaillan, et Bernard de Seigeur, baron de Seyches, etc.

B. 636. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1606. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Villeréal, Gontaud, Clairac, Lauzun, Grateloup, Castillonnès, etc.; — entérinant des lettres du Roi accor-

dées à Jean de La Fontène, et, en conséquence, ordonnant à 4 tenanciers de se désister de la possession de certaines terres en faveur dudit Jean de La Fontène ; — ordonnant la preuve de droits féodaux prétendus par Jacques de Brunet, baron de Pujols, contre Antoine Lagarde ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : de Jean de Gasteboys, écuyer, contre Catherine de Lézinhan ; — de Honorat de Montpezat, seigneur de Laugnac, contre Laville ; — de Guillaume de Boissonnade, sieur de La Roque, contre damoiselle Marie de Giscart ; — adjugeant, pour 620 livres, à Louise de Lègues, damoiselle de Pleneselves, veuve de François de Grossolles, les biens saisis de Pierre Chabrye, prêtre ; — réintégrant Octavien de Longueville dans la possession d'une pièce de terre contestée par Jean Gauchier, etc.

B. 637. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1606. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Galapian, Montastruc, Casseneuil, Cuzorn, Castelmoron, etc. ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête : de Martial de Feyteau, écuyer, contre François Desclaux ; — de Catherine Chevalier, femme de Daniel Laserre, sieur de La Peyrie, contre Jean Chevalier ; — de Louise de Lafon contre Marie et Marthe de La Veyssière ; — de Bertrand de Saint-Gillis contre Annet Delisse ; — ordonnant de vérifier les droits féodaux prétendus : par Géraud Geneste, de la maison noble de La Tour de La Sauvetat, contre Jean Cousturier ; — du comte de Lauzun contre Denys Lajouye ; — adjugeant pour 400 livres, à dame Claude d'Estissac, comtesse de Larochefoucauld, les biens saisis de Guilhou Gaumy, etc.

B. 638. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1606. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Laroque, Puymirol, Duras, Sainte-Livrade, Cancon, etc. ; — condamnant Marguerite de Bruzac, héritière du sieur de Pechgris, à livrer à Antoine Bap, seigneur de Garoussel, des titres qui lui sont nécessaires pour réclamer le payement de certaines rentes ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : de François de Gasq, avocat, contre Antoinette Solignac ; — de Marie de Fumel, contre Jeanne de Caumont, réglant un payement de grains et de vins à faire par Charles de Laval, sieur d'Auriolle, aux consuls de Villeneuve ; — déboutant Jean de Guerre, sieur de Montamel, d'une demande en entérinement de lettres du Roi, contre Jean de Lustrac, écuyer ; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués : par Pierre de Buade, écuyer, sieur de Lescombes, contre 3 tenanciers soutenus en garantie par Arnaud de Pardaillan ; — par Antoine de Montalembert, sieur de Mombau, contre Dumestre ; — statuant sur des payements d'obligations entre Martial de La Clergerye, écuyer, et Jean de Gontaud de Saint-Geniès, etc.

B. 639. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1606. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Miramont, Roquecorn, Tournon, Monbahus, Castillonnès, etc. ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête d'Armoise de Lomaigne, dame de Montagut, contre Barthélemy Brianson ; — condamnant Antoine de Vezins, sieur de Charry, en qualité d'héritier d'autre Antoine de Vezins, sieur du Rodier, son frère, la somme de 406 livres à Renaud de Giscart, sieur de Lamothe-d'Ante ; — reconnaissant les droits féodaux de Jean de La Suderie, Pierre Massabeau et Gédéon Campargue, procureurs du sieur de La Poujade, contre Pierre Bertrand ; — de François Baltazar de Lagoutte, seigneur de Cours, contre Antoine Chaubard ; — enjoignant à Catherine de Châteauneuf de payer à Peyronne de Brouilliac la somme de 1,000 livres en déduction du prix stipulé dans un contrat d'achat, etc.

B. 640. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1606. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Castelsagrat, Madaillan, Frespech, Saint-Barthélemy, Fumel, etc. ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête : de Jean de La Peyronye contre Phelip de Raffin, sieur de Perricard ; — d'Antoine de Lamothe-Lambert, contre Jean Fumel, dit Bechon ; — d'Hélie Dutuc, sieur de La Seaube, contre Catherine Dutuc ; — de damoiselle Jael de Caignac, contre Pierre de Villaton, écuyer ; — adjugeant : pour 400 livres, à Auguste de Tapye, écuyer, les biens saisis de Jean Delco ; — pour 55 livres, à Françoise de Lanne, dame de Calonges, les biens saisis de Jeanne Pappon ; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués par Jean de Vivan et dame Catherine de Laduguye, sa femme, seigneurs du Boscq, contre Hugues Dumaroux ; — reconnaissant les droits féodaux : de Jean de Naymet, religieux de l'abbaye d'Eysses, contre Danglade ; — de damoiselle Marguerite de Bruzac, contre Antoine Bap, sieur du Guaroussel et autres, etc.

B. 641. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1606-1607. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Gavaudun, Clairac, Sainte-Foy, Agen, etc. ;

— reconnaissant les droits féodaux de Brandellize de Narbonne, dame de Flamarens, contre Guillaume Labarthe; — ordonnant à Julien de Filartigues de se désister d'une pièce de terre en faveur de Diane de Piseille; — adjugeant pour 1,500 livres les biens de Guillaume et Guyral Matthieu, saisis à la requête de François de Monferran, baron de Cancon et Casseneuil; — ordonnant l'observation des anciennes coutumes pour la levée des dîmes en la juridiction de Clairac, etc.

B. 642. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1607. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Penne, Puymirol, Marsac, Soumensac, Puymiclan, etc.; — décrétant des appositions d'affiches à la requête : de Jacques de Cours, sieur de Paulliac, contre François de Reyssac; — de François de Bardin, sieur du Cluzel, contre François Moulhia; — de Marguerite de Cantharel, contre Jeanne Dusault; — adjugeant à Simon Vergniolles, chanoine de l'église Saint-Etienne, les fruits des cures de Saint-Cernin de Maignac et Notre-Dame de Mercadil, dans la juridiction de Penne; — cassant la main mise féodale de Jean de La Touche, écuyer, sur les biens de Blanchart et Tauziat, et déclarant que ces propriétés relèvent du Roi; — condamnant Antoine de Perssy, sieur de Faure, et les consuls de Monflanquin à payer des intérêts réclamés par Pantaléon de Menoux, avocat; — réglant des partages de biens entre Charles et Pierre de La Ramière et Jacques de La Jaunye, écuyers, d'une part, et Suzanne de Courtion, femme d'Amanieu de Beaupuy, d'autre part; — reconnaissant les droits féodaux de Louise de Léguet, contre Jeanne Lapoque; — adjugeant, pour 100 livres, à Pierre Challes, écuyer, les biens saisis de Marsenac; — pour 2,000 livres, à Louis de Bonys, écuyer, et dame Marie de Paloque, sa femme, les biens saisis de Jean de Paloque, sieur dudit lieu, etc.

B. 643. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1607. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Duras, Lauzun, Puydauphin, Monbahus, Castelneuf-de-Gratecombes, etc.; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués : par Louis de Brunet, seigneur de L'Estelle, gouverneur de la ville de Clairac, contre Bernard Lasguinies, prêtre; — par Pierre Delparmes, commandeur de Golphech, grand prieur de Saint-Gillis, contre Ducros; — par Jean du Vignal, écuyer, contre Bernard et Guillaume Cruatz, soutenu en garantie par Jacques de Brunet, baron de Pujols; — ordonnant à Anne de Cours de rendre des comptes à Diane d'Escourailles, femme de Jean Hébrard, sieur de Bonrepos, écuyer; — cassant la saisie féodale faite par Pierre Hébrard, écuyer, sieur de Monfabès, sur les biens de Jean Nauville, écuyer; — Jugement avant faire droit ordonnant le renvoi d'un procès en main-levée intenté par Joseph de Junqua, écuyer, seigneur de Campaigne, contre François de Narbonne, baron de Clermont-Dessous, etc.

B. 644. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1607. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Port-Sainte-Marie, Birac, Villeneuve, Prayssas, Le Paréage, etc.; — déclarant Screine de Ladague et Vernoie garants de Jacques Galles, praticien, auquel, en conséquence, ils rembourseront la moitié des sommes qu'il a dû payer; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : de Charles de Cladech, écuyer, contre Mathelin Pouthon; — de Pons du Lion, sieur de Belcastel, contre de Laroque; — de François de Roy, sieur de La Nauze, contre Pierre Arnault; — d'Arnaud d'Isac, écuyer, contre Nicolas de Pontacon, écuyer, sieur de Lachapelle-Trentels; — adjugeant, pour 14,000 livres, à Marie de Fumel les biens saisis de Jeanne de Caumont, veuve du feu sieur de Fumel; — reconnaissant les droits féodaux de Jean de La Touche, écuyer, sieur de La Beauze, contre Jean Surgier, écuyer, sieur de La Verrière, etc.

B. 645. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1607. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Marmande, Agen, Clairac, Montflanquin, Castelmoron, etc.; — reconnaissant les droits féodaux de Pierre de Villemont, abbé et seigneur de Saint-Maurin, contre Florens Dorde, capitaine; — adjugeant pour 550 livres, à Jean de Macau, écuyer, sieur de Lacoste, les biens saisis de Lafitau; — pour 110 livres, à Jean Autgié, les biens de François Sarpy, saisis à la requête de Jean de Lachapelle, écuyer, sieur de Sivel; — pour 2,100 livres, à Brianson, les biens de Pierre Villaton, écuyer, saisis à la requête de damoiselle Jael de Caignac; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : de Marc de Martin, contre Jean de Tours, écuyer; — de Catherine Castaing, contre Antoine Chrestien, libraire à Agen; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués par François de Caumont et Jean Le Comte, écuyer, sieur de Tirezan et de Virazeil, contre Jean Secriste, etc.

B. 646. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1607. — Présidial. Causes civiles. — Sentence en première instance et sur appels relevés des justices infé-

rieures de Monclar, Montagut, Puymiclan, Temple, Pauillac, etc. ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête : de Joseph Laville, capitaine, contre Molinier et Rouzet; — de Gabriel Carnejac, capitaine, contre Jean de Pechgaillard et Jean Bechet; — condamnant Etienne Autaserre à rendre des comptes et à en payer le reliquat à André Boudon, capitaine ; — reconnaissant les droits féodaux d'André de Villemont, seigneur et abbé de Saint-Maurin, contre Anne de Guerre ; — de Jean de Vivan, sieur du Bosq, contre 3 tenanciers ; — de Marguerite de Bruzac contre Jean Dourlhac ; — faisant main-levée, en faveur de Bérenger de Villette, d'une somme de 1,206 livres, consignée à la requête de Dorothée de Vern, demoiselle d'Artigues ; — condamnant Suzanne de Melet, femme d'Antoine La Peyre, à payer les frais des criées qu'elle avait fait faire contre Daniel de Tours, écuyer ; — adjugeant, pour 150 livres, à Jean d'Escatat, écuyer, sieur des Vignes, les biens saisis de François Rivière, etc.

B. 647. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1607. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Saint-Pastour, Sainte-Livrade, Pujols, Penne, Saint-Maurin, etc ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête de Jeanne Durand, veuve de Guillaume de Laroche, sieur du Colombier, contre Félix et Pierre Delalo ; — adjugeant ; pour 60 livres, à Charles de Cladech, écuyer, les biens saisis de Pouthous ; — pour 90 livres, à Guillaume de Pujols, prêtre, curé de Casseneuil, les biens saisis de Calassou et Vidal ; — pour 150 livres, à Pierre de Malga, capitaine, les biens saisis de Gaubert Marty; — maintenant Gabriel de Cunolio, chanoine de Saint-Caprais, en la possession du prieuré de Sainte-Foy, juridiction de Frespech, nonobstant l'opposition de Micheau Chambon, curé de Notre-Dame de Frespech ; — condamnant Danios et Gonneau, maçons, à construire le pigeonnier de Jean de Morelly, écuyer, sieur de Choizy, ainsi qu'ils en étaient convenus par lettres libellées ; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués par Gabriel de Caumont, comte de Lauzun, contre Jeanne de Lespinasse, etc.

B. 648. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1607-1608. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Blanquefort, Péchagut, Laroque, Tournon, Lachapelle, etc. ; — ordonnant la preuve des droits féodaux prétendus par Antoinette de Raffin, dame de Lausac et Puycalvaire, contre 5 tenanciers ;—décrétant des appositions d'affiches, à la requête : de Jean de Fayolles, écuyer, sieur de Laval, contre Pierre Delrieu; — de Gratien de Goudailh, sieur d'Arasse, contre Arnaud Molière ; — de Herman de Paloque, écuyer, sieur de Saint-Cernin, et Antoine Delard, écuyer, contre Jean Le Riche ; — adjugeant, pour 100 livres à Gabriel Carnejac, capitaine, les biens saisis de Jean de Pechgaillard. — Jugements avant faire droit ; renvoyant à huitaine l'action en lettres libellées intentée par Jean de Gontaud de Saint Genès, baron de Cuzorn, contre Jean Jacques de Laval, sieur de Madaillan ; — renvoyant à quinzaine un procès en garantie intenté par Catherine de Chateauneuf, contre François de Brusac, écuyer, sieur de Rouliac, etc.

B. 649. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1608. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Luzignan, Agen, Ferrusac, Montjoy, Gavaudun, etc. ; — condamnant Arnaud Metge à payer à Jean de Touthon, écuyer, la somme de 30 livres mentionnée dans une cédule ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : de Gabriel Carnejac, capitaine, contre Arnaud Pons; — de Louis de Tours, contre Pierre Clerjon ; — de Pierre Charlet, écuyer, contre Guillaume de Vaux ; — reconnaissant les droits féodaux de Jean de Montlezun, contre Jean Buart ; — adjugeant, pour 2,100 livres, à Hermann Railhery les biens de l'hérédité de Victor Railhery, mis aux enchères à la requête de Charlotte de Focante, veuve de Victor Railhery ; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués : par Henriette de Savoie, duchesse de Mayenne, contre Delga ; — par Antoinette de Raffin, dame d'Azay, contre Lartigue, Cavet et Ramondou : — condamnant Jean Lablanche à payer le prix d'une vente à François de Luzignan, baron dudit lieu, sieur de Galapian, etc.

B. 650. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1608. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Lévignac, Cancon, Montaut, Villeneuve-de-Péchagut, Frégimont, etc. ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : de Bertrande Saint-Gillis contre Jean Cousta ; — de Raymond de Labat, marchand de Marmande, contre Simon Combes, maître apothicaire ; — de Louis de Vives, receveur du taillon, contre Antoine Nicollas ; — relaxant Jacques de Cours, sieur de Pauillac, et Guillaume de La Fabrye, sieur de La Sylvestrye, des fins d'une requête en exécution d'arrêt de Bertrand Laborye, abbé d'Eysses; — cassant un jugement de l'ordinaire de Villeréal, à la requête d'Alexandre de Gelais contre Jean de Gontaud de Biron, et ordonnant au demandeur de plaider au principal dans le mois ; — condamnant Guillaume Durieu à délaisser à Pierre de

Madaillan la jouissance du tiers des biens de Jeanne Landes, de son vivant, femme dudit Durieu ; — adjugeant, pour 250 livres, à damoiselle Catherine de Codoing les biens saisis d'Alain Duffau ; — déboutant Zacharie de Geneste, sieur de Malerometz, d'une action en retrait lignager intentée contre Jean Charrié, etc.

B. 651. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1608. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Villeréal, Sainte-Foy, Théobon, Duras, Saint-Barthélemy, etc. ; — condamnant Joseph de La Nagerie à rembourser, en qualité de garant de Jeanne de Laon, la somme de 53 livres, à Jacques de Viguier, président en la Cour présidiale de Condom ; — décrétant des appositions d'affiches, annonçant des adjudications, à la requête : de Pierre de Secondat, écuyer, seigneur de Roques, Roquefort et autres lieux, contre Antoine Chrétien ; — d'Antoine Lacrompe, conseiller au présidial, et Jean de Neymet, écuyer, sieur de La Bastide de Tantare, contre Miallet et Brunel ; — de Jean Géraud de Lengalerye, écuyer, contre Anne Andraud ; — condamnant Pierre Soubrié à moudre pour Arnaud de Pardaillan , seigneur de Montespan , tout le blé nécessaire pour sa dépense ; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués par Pierre de Buade contre Robert de Peyremorre et Pierre Bru, etc.

B. 652. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1608. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Lauzun, Pardaillan, Duras, Port-Sainte-Marie, Aiguillon , etc.; — adjugeant : pour 1,530 livres, à Louis de Vaurs les biens de Pierre Clerjou ; — pour 300 livres, à Antoine du Bernard, les biens saisis de Jean Senne ; — pour 1,200 livres, à Arnaud d'Ysac, écuyer, les biens saisis de Nicolas de Pontajou, écuyer ;— pour 6,000 livres, à Jacques de Cours, sieur de Pauillac, les biens saisis de François de Rayssac, sieur de Cadres ; — reconnaissant les droits féodaux : de Jean Monjoueux, jadis procureur en la Cour présidiale, contre Guillaume Lagleyze ; — de Jean Jacques Brunet, baron de Pujols, contre Bernard de Guilhem, marchand de Tournon, et déclarant garant Louis de Vilhars ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête de Jean Gasques, sieur de Vinzela, contre Salomon Charpentier, etc.

B. 653. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1608. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Delbosq, Puymirol , Lachapelle, Tonneins, Combebonnet, etc.; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête d'Isaac de Bechon , avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux, contre Louis Marche ; — de Jean Baze, notaire royal, contre François de Gironde, seigneur de Saint-Germain ; — condamnant Descayrac et Suzanne de Giscard, sa femme, à payer à Guillaume de Boissonnade la somme de 1,900 livres mentionnée dans une transaction ; — déclarant qu'il n'y a pas lieu de maintenir au cadastre certaines propriétés de Philippe de Bachalart, écuyer, sieur de Beaumont, si ce n'est à raison du denier pour cartière ; — ordonnant la vérification des droits féodaux d'Henriette de Savoie, duchesse de Mayenne, dame de Madaillan, contre Pierre Palissou ; — reconnaissant les droits féodaux de Paule de Saint-Géry, veuve de Julien de Timbronne, contre Isaac Ducros ; — adjugeant, pour 90 livres, à Abel Rouges, ayant-droit d'Octavien de Goulard, sieur de Saint-Maurice, contre Antoine Sartigues ; — cassant une saisie faite par Bernard Bap, sieur de Lacoste, à la requête de Venture de Salmon de Raymond , écuyer, sieur de Fages, etc.

B. 654. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1608. — Présidial. Causes civiles.—Sentences en première intsance et sur appels relevés des justices inférieures de Puydauphin, Tombebœuf, Castella, Gavaudun, Monteton, etc.; — condamnant Jean de Guillem, seigneur d'Artigues, Pierre de Guillem, s[r] de La Gineste, Olympe de Guillem, religieuse de l'ordre de Sainte-Catherine de Sienne, à Toulouse, à payer les dépenses d'une exécution indûment faite et certains frais de vacation à Jean et Grimond de Garrot, écuyers ; — condamnant Antoine de Salmon, sieur de Roquebrune, à se désister de certaines propriétés en faveur de Jeanne et Marie Boyssières ; — maintenant Joachim Bourges, chanoine de Saint-Caprais, en la possession de la cure de Saint-Pierre-du-Port-de-Penne, nonobstant la revendication de Marc Constantin, prêtre; — réintégrant Pierre de Carmentrand, sieur des Palais, dans la jouissance d'un droit d'attache, contesté par damoiselle Marie du Charron ; — adjugeant, pour 150 livres, à Antoine de Lamothe-Lambert, écuyer, les biens saisis de Jean et Ysabeau Fumel, etc.

B. 655. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1608. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Frégimont, Boville, Cuzorn, Temple, La Senne, etc.; — statuant sur une reddition de compte, à la requête de damoiselle Anne de Lescalle et Joseph Charrier, écuyer, comme procureur de Joseph de Lescalle, écuyer, contre Anne de Viguier ;— ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués par Charles de Balzac, baron de Cler-

mont-Dessus, contre Jean Passelaigue; — décrétant des appositions d'affiches annonçant des adjudications de biens, à la requête : de Charles de Pontajou, sieur de Lachapelle, contre Jacques de Cours; — d'Octavien de Goulard, contre Abel Rouges; — condamnant Barthélemy Pourchet à payer une rente constituée pour des prières à Jean Audebert, curé de l'église paroissiale de Sainte-Foy, etc.

B. 656. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1608-1609. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Fauillet, Saint-Maurin, Casseneuil, Monbalen, Castelsagrat, etc.; — décrétant des appositions d'affiches à la requête : d'Antoine du Bernard et François Lacuée contre Jean Senne; — de Paul d'Esparbès de Lussan, sénéchal d'Agenais et de Gascogne, contre Gaspard Laugua; — de Florimont de Redon, lieutenant principal en la sénéchaussée d'Agenais, contre Melge; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués : par Louise de Leguet, dame de Pleneselve, contre Roze de Cahuzery; — par Jacques de Durfort, baron de Duras, contre Jean Gourdon, capitaine; — par Philippe Chamet, recteur de l'église de Tournon, contre Louis de Vilars, écuyer; — reconnaissant les droits féodaux de dame Claude de Roye contre Deffa, procureur du Roi en la ville de Montflanquin; — statuant sur le droit de prélation revendiqué par Joseph Poumayrol, procureur de François de Lusignan, contre Raymond Cassaing, et ordonnant à ce dernier une revente de propriété, etc.

B. 657. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1609. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Tonneins, La-Sauvetat-de-Caumont, Pardaillan, Tournon, Cahuzac, etc.; — adjugeant : pour 1,200 livres, à Pons du Lion, sieur de Belcastel, les biens saisis de Laroque-Boulhac, sieur de Lasfargues; — pour 120 livres, à Octavien de Goulard de Brassac, les biens saisis de Jean Lane; — reconnaissant les droits féodaux : de Baptiste de Lasbordes contre Béchet, Mailhac et Fauchères; — de Balthazar de Lagoutte contre 3 tenanciers; — confirmant une sentence de l'ordinaire de Villeneuve qui décrète une adjudication de biens contre Marguerite Laborie et Hélie de Robert; — déclarant non valable et cancellée une obligation qui faisait le sujet d'une action intentée par François de Pellagrue, écuyer, baron de Cambes, contre damoiselle Jeanne de Faugère; — cassant un jugement de l'ordinaire de Monflanquin, rendu en faveur de Hugues Alleyran, curateur à l'hérédité vacante d'Antoine de Costes, écuyer, contre Grimond Rigal, sieur de Garrol, etc.

B. 658. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1609. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Gontaud, Puymirol, Roquecorn, Sainte Foy, Villeréal, etc.; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués par Antoine de Parazols, écuyer, sieur de Lamothe-Pis, contre Jacques Goulhac; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête : de Jean Montagne, cessionnaire des droits d'Antoine de Vignal, capitaine, contre Catherine de Giscart; — de Jean de Maurelly, écuyer, contre Jannot; — de Jean Roche, sieur de Pouthoux, contre Françoise Lalanne; — de damoiselle Nicolle de Nicollas, contre Charles de Nicollas; — déboutant Andribe Laville d'une action en appel du juge ordinaire de Marsac, tendant à faire reconnaître des droits de retrait lignager contre Nicolas Duffau; — condamnant Jean de Lagrace, capitaine, à payer à Louis Le Clerc l'intérêt de certaines sommes à raison du denier douze, etc.

B. 659. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1609. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Tournon, Saint-Maurin, Lauzun, Pujols, Laparade, etc.; — décrétant des appositions d'affiches à la requête : de Jean de Boullède, écuyer, contre Robert de Peyre-morte; — d'Étienne Chantal contre Blaise Marchet; — d'Anne de Lagoutte, veuve de Jean Delboscq, ayant droit de François de Lagoutte, écuyer, contre Pierre Laffore, procureur à l'hérédité vacante de Jean Delboscq; — réintégrant Jean de Lézir, sieur Delsap, dans la possession d'un droit de passage contesté par Jean Amblard; — ordonnant une revente de propriétés appartenant à Jeanne Boussac, veuve de Pierre Vitauvé, à la requête de François de Lusignan, sieur de Galapian, demandeur en droit de prélation; — confirmant un jugement rendu par l'ordinaire de Marmande contre Jacques de Labarre, écuyer, sieur de Puisserampion; — déboutant Antoine Couchon, sieur de Laplante, d'une action en entérinement de lettres du Roi, intentée contre Jean Laborie; — condamnant Bernard de Guillem, marchand de Tournon, à payer en exécution d'une sentence à Jacques de Brunet, baron de Pujols, les arrérages d'une rente; — reconnaissant les droits féodaux des religieux Carmes, contre Pierre Secondat, sieur de Roques, etc.

B. 660. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1609. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Théobon, Virazeil, Seyches, Tombebœuf, Castillonnès, etc.; décrétant des appositions d'affiches à la

requête : de Florains de Gaucher contre Jean Bren ; — de Julien de Cambefort, contre Antoine Hugonis ; — confirmant une sentence de l'ordinaire de Tournon contre Bertrand Bap, sieur de Lacoste ; — déclarant, à la requête de Jean Hébrard, sieur de Bonrepos, que Hélie de Robert, sieur d'Estradie, et Anne d'Hébrard, sa femme, sont tenus de donner garantie au demandeur pour deux septièmes d'une somme de 300 livres ; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués : par Anne de Puypeyron contre Bernard de Salmon, sieur de Roquebrune, et Gabrielle de Puypeyron, sa femme ; — par Jean de Vivan, chevalier, seigneur de Leboscq et Catherine de Laduguye, sa femme, contre François Planque ; — ordonnant des modifications dans un inventaire de meubles à faire par Anne et Marie de Pechméja pour sauvegarder les droits d'Antoinette de Légier, veuve de Géraud de Pechméja ; — adjugeant : pour 400 livres, à Joseph Granier, sieur de Veguy, les biens saisis d'Antoine Labarrière ; — pour 1,500 livres, à damoiselle Anne Andrault les biens saisis de damoiselle Lucrèce de Beaupoil ; — ordonnant une revente de biens à faire par Claude Allot, trésorier du domaine du Roi d'Agenais et de Condomois. Cette revente est faite sur la demande en retrait lignager de Suzanne de Martigny et de Jean, Anne et Jacqueline de La Viguerye, etc.

B. 661. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1609. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Clermont-Dessous, Laroque, Montjoy, Saint-Barthélemy, Cahuzac, etc. ; — cassant une sentence qui avait autorisé Michel de Cunolio, archidiacre de Monclar, à faire une saisie des biens de Gayssou Duprat, recteur de Saint-Jean de Ladignan ; — relaxant Arnaud Bosc d'une action en droit de prélation contre lui intentée par Pierre Perreau de Salves de Péchalvet, écuyer ; — condamnant Guinot de Labodye à payer à Catherine et Toinette de Pasquier la somme de 250 livres, et déclarant que Daniel du Breuil, sieur du Bousquet, est garant de ce payement ; — adjugeant, pour 1,600 livres, à Augier de Labarthouilhe, marchand, les biens saisis de Antoinette de Monméjehan, veuve de Jean de Cambefort, sieur de Lamothe-Bezat ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, contre Pierre et Guillaume La Moynerie ; — condamnant, à la requête de Pierre Barlhiart, libraire à Agen, Marc Leydet, notaire royal, à prêter le serment de tuteur des enfants de Jean Frizal, etc.

B. 662. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1609. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Marmande, Théobon, Puymiclan, Sainte-Foy, Duras, etc. ; — condamnant : Jean de Saint-Géry à payer à Nassa la somme de 51 livres, reliquat d'une cédule ; — Pierre Delaye, maître des postes à Agen et Pierre Caulmont, maître des postes à La Magistère, à se payer réciproquement des dommages et intérêts ; — Rigal de Falmont, écuyer, sieur de Limbert, à indemniser 5 sequestres de saisies et emprisonnements arbitraires ; — décrétant des appositions d'affiches à la requête de Florens Dorde, capitaine, contre Géraux Beyronnat ; — confirmant un jugement de l'ordinaire des Palais rendu contre damoiselles Louise et Soubirane de Rochefort, agissant comme héritières sous bénéfice d'inventaire de Françoise de Bourrillon, leur mère ; — réglant des adjudications de biens à la requête de Françoise Hébrard contre Jean de Biche, nonobstant l'apposition de Jean de Gontaud de Saint-Genès, de Bertrand Delard, seigneur de Régolières, d'Anne de Malvin, etc. ; — reconnaissant les droits féodaux de Guillaume Vigouroux, chapelain de Cuzorn, contre 4 tenanciers, etc.

B. 663. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1609. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Lauzun, Goudourville, Prayssas, Seyches, Pardaillan, etc. ; — condamnant Gédéon de Comargue, écuyer, sieur de Beaumanoir, à payer dans trois mois à Jeanne de Boyssière la somme de 150 livres, reliquat d'une constitution de dot ; — cassant une exécution faite contre Jean Bousquet par Hélie Lestrade, ayant droit de Charles de Ferran, écuyer, sieur de Beausoleilh ; — décrétant des appositions d'affiches, à la requête de Jean de Durfort, sieur de Born, lieutenant-général de l'artillerie de France, contre Jean de Lamothe-Lambert, écuyer, sieur de Beauregard. — Jugements avant faire droit : ordonnant une descente sur les lieux pour une action en réparation de dommages intentée par Antoine de Badech, écuyer, contre Martin Laboune ; — renvoyant à quinzaine une information sur une requête en entérinement de lettres, de Gilibert de Lartigue contre Jean et Jacques Bernardin, bourgeois de Tonneins, etc.

B. 664. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1609-1610. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Tonneins, Penne, Saint-Pastour, Monbalen, Montpezat, etc. ; — décrétant des appositions d'affiches : à la requête de Flourens de Gaulchier, sieur de Puyfaure, contre Robert de Peyremorte ; — de Baltazar de Thioras, sieur de Cauzac, contre Jeanne de Caumont de Lauzun, dame de Fumel ; — condamnant Nicolas de

Pontajou, écuyer, à payer à Pierre Planton la somme de 60 livres mentionnée dans une cédule; — déboutant Moïse d'Esparbès, vice-sénéchal d'Armagnac, d'une action en entérinement de lettres du Roi intentée contre Jean Boubée et Arnaud Ticier; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués par Françoise de Lanes, dame de Calonges, contre Pierre de Salmont et autres; — faisant main-levée, en faveur de Jeanne de Larroque, veuve du sieur de la Viguerie, d'une somme de 138 livres consignée par Guillaume Vidouze. — Jugement avant faire droit ordonnant, dans une action en retrait féodal, intentée par Françoise de Vilefontan, veuve de Bernard du Sorbier, seigneur de Raoul, contre Antoine Rives, que le défendeur prouvera dans les 2 mois le fait par lui allégué que, dans la juridiction de Puymirol, les enquêtes par turbes suppléent au livre de la coutume depuis qu'il a été perdu, etc.

B. 665. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1610. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Port-Sainte-Marie, Agmé, Puymirol, Laugnac, Golphech, Hauterive, etc.; — reconnaissant les droits féodaux : de la dame de Boville contre Charles Castang, écuyer, sieur de Balme; — du baron de Tonneins contre Lebrerye; — statuant sur des adjudications de biens à la requête de Pierre de Jouissineau, écuyer, sieur de Freissinet, tuteur d'Hélène de Pompadour, héritière de Jacques de Pompadour, abbé de Saint-Maurin, contre Géraud Péros et autres; — déboutant Antoinette des Escuyères de Gandailhac de l'action en rescision de contrat contre elle intentée par Pierre de Rancé, écuyer, sieur de Plaisance; — ordonnant des taxes de dépens à la requête de Gilis et Henri de Saint-Martin, écuyer, contre le sieur Del Tournel; — ordonnant la preuve des droits féodaux revendiqués : par Delphine de Codoin, veuve de François de Montpezat, écuyer, sieur de Poussou, fermier jadis de la seigneurie de Madaillan, contre Jean de Boissonnade, juge dudit Madaillan; — de François d'Orléans, comte de Saint-Pol, et dame Anne de Caumont, sa femme, contre Bosc, etc.

B. 666. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1610. — Présidial. Causes civiles. — Sentences en première instance et sur appels relevés des justices inférieures de Laparade, Marmande, Grateloup, Montbahus, Clairac, etc.; — confirmant des jugements : de l'ordinaire de Marmande rendu en faveur de Jacques Merrot, intimé, contre Jean de Melon, avocat en la cour du Parlement de Bordeaux; — de l'ordinaire de Duras, rendu en faveur de Laurent Boucher, dont Raymond Beyssade, sieur de Roquetalhade, et Marie d'Aleman, sa femme, faisaient appel; — condamnant Jacques d'Arnieu, écuyer, sieur de Boudy, à payer des indemnités à Pantaléon Vielcru, écuyer, et Jeanne d'Arnieu, sa femme; — ordonnant que les parties se pourvoiront comme il leur semblera bon dans un procès entre François Bourgoin, écuyer, contre François La Chastre, écuyer; — condamnant Étienne de Lussianet à payer à damoiselle Catherine de Lafon la somme de 200 livres pour s'acquitter envers elle d'un legs à sa charge, etc.

B. 667. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1610. — Sentences [1] : confirmant un fidéi-commis; — cassant une mainmise féodale des fermiers de la seigneurie de Grateloup; — avant faire droit, au sujet d'une requête en retrait lignager par Antoine Baratier, soutenu par le seigneur de Laugnac, contre Vidal Baratier; — ordonnant des payements de créances; — statuant sur des demandes : en reconnaissance de droits féodaux faites par le seigneur de Pujols; — en lettres libellées, de Julien de Cambefort, écuyer, sieur de Selves, contre Isaac Ducros.

B. 668. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1610. — Sentences. — Droits féodaux : Claude Dupérié, contre Jean Mazelières; — les fermiers de la seigneurie d'Allemans, contre Simon et Coulau Gay; — le recteur de Tournon, contre Paul Reau; — Marc Roche, sieur des Veines, contre divers tenanciers; — Jean de Monlezun et Catherine de Montpezat, contre Grimard et autres.

B. 669. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1610. — Sentences. — Droits féodaux : Jean de Costebadie et Durand de Verdalle, bourgeois de Tonneins, fermiers de la seigneurie de Grateloup, contre Pierre Faure; — Hélène de Sauvagnac de Foissac, contre Géraud Vacqué; — Jean de Durfort, marquis de Duras, seigneur et baron de Pujols, contre Jean Lapujade, dit Malherbe; — Charles de Lamothe-Lambert, seigneur de Regier, gouverneur pour le roi de la ville et du château de Penne, contre Guillaume Benech et Anne Campmas. — Rejet d'une requête

[1] Toutes les liasses de la série B classées à partir de cet article sont composées exclusivement de sentences rendues par le présidial, en matière civile, soit en première instance, soit sur des appels relevés des justices inférieures de l'Agenais. Les deux tiers de ces documents sont relatifs à des sujets de peu d'importance, tels que des criées, des appositions d'affiches pour des ventes aux enchères, des sequestres, des saisies, des entérinements de lettres. J'ai cru qu'il était inutile de répéter cette indication pour chaque article et qu'il pouvait suffire d'expliquer une fois pour toutes quelle était la nature de ces pièces.

en renvoi de cause devant l'ordinaire de Sainte-Foy, faite par Antoine et Étienne Frayssinet et Jacques Dupuy, agissant contre Pierre Esperis, ministre.

B. 670. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1610. — Sentences. — Droits féodaux : Antoine Labarrière, fermier de la seigneurie de Guilhon, contre Jeannotet d'Espaignac et Bertrand Duprat; — Julien de Nort, chanoine de la cathédrale, contre Hugues de Massias, écuyer; — Marc Roche, sieur de Saint-Georges des Veines, contre Jean Le Menauld ; — la duchesse de Mayenne, dame de Sainte-Livrade, contre divers tenanciers. — Entérinement de requête. Anne de Caumont, comtesse de Saint-Pol, duchesse de Fronsac, Gavaudun, Caumont, Castelnaud, etc., contre Jean de Testenemie.

B. 671. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1610. — Sentences. — Droits féodaux : B. de Narbonne, dame de la seigneurie de Montastruc, contre Étienne Dousson, notaire ; — Géraud Laborie, fermier de l'abbaye d'Eysses, contre Guillaume de Carmensias ; — Michel de La Molière, fermier du domaine du roi en la juridiction de La Sauvetat-de-Caumont, contre Anne-Marie et autre Marie Barbejols ; — François Balthazar de La Pujade, contre Bertrand, Jean et Géraud Pierre.

B. 672. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1611. — Sentences. — Droits féodaux : noble Raphaël de Fournel, contre divers tenanciers ; — Antoinette de Raffin, contre quatre tenanciers ; — Anne Chaussade, contre Anne Farcillon ; — Hélie Dupuy, prieur de Garrigues , contre Simon Barreau. — Interposition de décret. Arnaud Desbans, écuyer, seigneur de Longuethil, contre Antoine Péret, procureur à Marmande. — Sentence au sujet de l'entérinement d'une requête sollicité par Pierre Juge, marchand d'Agen, fermier du casuel de la reine Marguerite.

B. 673. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1611. — Sentences. — Droits féodaux : Balthazar de Lagoutte, sieur de La Poujade, contre Delphine de Boussannes ; — Jean Dupuy, écuyer, seigneur de Saint-Bauzeilh, contre Antoine Lugnau, notaire ; — Zacharie de Geneste, sieur de Malroumet, contre Jean Charrié. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Sainte-Foy. Jean de La Croix, écuyer, sieur de Courouneau, contre Jean Duclou. — Entérinement de lettres royales. Jean-Louis de Landas, sieur de Lamothe-Taillefer, contre Isaac de Béchon. — Entérinement de requête. Jeanne de Vaurs, veuve du sieur de Bergousane, contre Pierre Maury et autres. — Criées. François Bourgoing, contre André Jaubert.

B. 674. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1611. — Sentences. — Droits féodaux : François de Castagner, écuyer, contre Pierre Tivel vieux ; — Jacques de Durfort, seigneur de Duras, contre divers tenanciers. — Règlement de compte. Bernard de Cambefort, agissant pour damoiselle Quitterie du Laurens, contre Jean Londrade, marchand. — Lettres libellées. François de Fumel, contre François Bal, écuyer. — Exécution sur des propriétés. Jean de Giscard, sieur de Grézel, contre Jean de Giscard, et Gabriel de Giscard, contre Suzanne de Giscard.

B. 675. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1611. — Sentences. — Droits féodaux. François de La Poujade, contre Jacques Soulhac. — Interpositions de décrets : Simon de Lajonie, conseiller au présidial, héritier de feu Simon de Lajonie, bourgeois, contre Pierre Fourestier ; — Jean de Bonnefon, écuyer, contre divers ; — Jean de Meymet, écuyer, sieur de La Bastide, et Jean Garrigou, capitaine, contre divers ; — Jean Bernard de Fayolles, écuyer, sieur de Laval, contre Capfolle. — Entérinement de lettres royales. Plaisance de Laroque, veuve de Guillaume Despeyroux, contre Jean du Bedat.

B. 676 (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1611. — Sentences. — Droits féodaux : Pierre de Villemont, conseiller et aumônier du Roi, seigneur de Saint-Maurin, contre divers tenanciers ; — Diane de Picille, contre Marguerite de Boissonnade. — Demande en complainte : Louis de Brunet, sieur de l'Estelle, contre Antoine de La Clergerie. — Décret sur des criées. Étienne de Laval, exempt des gardes du corps du Roi, surintendant de M. de Biron, contre six défendeurs. — Règlement d'une succession entre le sieur du Castella et Pierre de Guillem, écuyer. — Appellation d'un appointement de l'ordinaire de Puymirol par Guy du Sorbier, écuyer, sieur de Tayrac, contre Catherine Libes.

B. 677. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1611. — Sentences. — Droits féodaux : Raphaël de Fournel, sieur de Grateloup, contre Chaperon ; — Bertrand Daudebarz, écuyer, contre Antoine Gérault ; — Grimond d'Absac, écuyer, sieur de Laprade, contre François Vacquier ; — François de Beissières, sieur de Meirac, contre Jean Merlauld ; — Pierre d'Orgouilhoux et Étienne de Boulin, fermiers de la seigneurie de Lévignac, contre divers tenanciers. — Payement d'arrérages de rentes, réclamé par Jacques de Durfort, marquis de Duras, seigneur

de Pujols. — Criées. Jean Bibal, procureur du Roi à Puymirol, contre Testas.

B. 678. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1611-1613. — Sentences. — Droits féodaux : Jean de Vivan, chevalier, et Catherine de Laduguie, son épouse, contre Arnaud Molières; — François Castagnier, écuyer, contre Jean Raffin; — Jean Dulac, sieur de Perricard, contre Michel Contenson. — Demande en garantie. Pierre Malgua, Jérôme Lapascalie, contre Jeanne de Caumont. — Appel d'une saisie. Jean de Pau, sieur de Murat, contre Michel Martinet, chanoine de la cathédrale Saint-Étienne. — Requête en clôture de comptes. Florens Balarcher, capitaine, contre divers. — Décret sur des criées. Jacques de Laboulbène et Anne de Bonnefon, son épouse, contre Isaac de Bonnefon, sieur de Monjoy. — Demande en indemnité et assistance de cause. Barthélemy Pourchel, ex-notaire, contre Géraude Delmeur.

B 679. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1612. — Sentences. — Droits féodaux : Ogier Crozilie, fermier du domaine royal de Gontaud, contre Jeanne Menne ; — les syndics des Frères prêcheurs d'Agen, contre divers tenanciers. — Décrets sur des criées : Guillaume Grèzes, marchand, contre Jean Desbals, écuyer ; — Jacques Lourmier, contre Marguerite de La Roche; — Charles Dijeon, sieur de Boisverdun, contre Anne Hélie et autres ; — Guy Ribet, capitaine, contre Antoine Fabre et autres. — Cassation d'une sentence de l'ordinaire d'Aiguillon, dont faisait appel Hugues Bitaubé contre François Papon, notaire. — Condamnation au payement d'une obligation de 130 livres. Gratien de Godailh, sieur d'Arasse, demandeur, contre de Malus.

B. 680. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1613. — Sentences. — Confirmation d'une sentence du juge de Cahuzac, attaquée par Jean de Charlot, sieur de Fongrave, agissant contre Bernard Derd. — Cassation d'une sentence du juge de Monflanquin en faveur de Jean Thomas et Guillaume Lapascallie, appelants, contre Jean Gitereau, capitaine. — Décret sur des criées. Jean de Saint-Gilis, sieur de Grave, contre Caprais Falirac. — Jean-Pierre de Mellet, écuyer, est condamné à payer une somme de 180 livres, dûe en vertu d'une cédule, à Abraham de Beaupuy, bourgeois et marchand de Tonneins. — Demande en main-levée d'une somme : François d'Estrades contre Guillaume Rieutort.

B. 681. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1613. — Sentences. — Droits féodaux : François Soulouque, sieur et prieur de Pommevic, contre acques Despoux ; — Jacques de Durfort, contre Isaac, notaire ; — Jacques Nompart de Caumont, marquis de La Force, contre Pierre, Étienne et Jean Serres. — Entérinement de requête : Marie del Feugua contre Pierre du Brocqua. — Renvoi à quinzaine de l'appel d'un jugement de l'ordinaire de Tournon. La dame de Foissac contre Louis de Brunet, sieur de l'Estelle. — Décrets sur des criées : Jean Alphéry, écuyer, contre Jeanne Périn. — Demandes en garantie : Jean et Jacob du Laurens, contre Géraud Laurens ; — Antoine Chaubart, contre Antoine Imbert.

B. 682. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1613. — Sentences. — Entérinement de lettres royales. Pierre Filhol, contre François Meyrebèze. — Décret sur des criées. Jean de Laval, écuyer, sieur du Genesta, contre Jacques Compaing, notaire. — Appels : du juge de Pauliac, Pierre Fournel, contre Hélie Lapierre ; — du juge de Tombebœuf, Ruben de Bérault, écuyer, contre Jacques Thomas ; — du juge de Sauveterre, Antoinette Delrieu, contre Guillaume Delrieu. — Décret sur des criées. François d'Orléans et Anne de Caumont, contre Pierre Sarlagne. — Main-levée. Jean de Lus, écuyer, sieur de La Rivière, contre Jean Gandier. — Saisie. Delphine de Lairac, appelante, contre Pierre de Nébout.

B. 683. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1613. — Sentences. — Droits féodaux : Pierre Bossatran, sous-fermier du domaine de La Sauvetat-de-Caumont, contre Pierre Légier ; — Jacques de Brunet, baron de Pujols, contre Jean Ratier. — Décrets sur des criées. Marguerite de Boissonnade, veuve de Pierre Domain, contre Antoine Bernède ; — Gilles et Henri de Saint-Martin, contre Durand de Ségalié ; — Marguerite de Beaumont, contre Marie Daugiroux. — Demande en garantie. Demoiselle Ysabeau de Falmont, contre Antoine de Lustrac. — Entérinement de lettres royales. Jean du Godailh, contre Gabriel Carnéjac, capitaine. — Entérinement de requête. Pierre Masparault, écuyer, contre Barthélemy Lavergne.

B. 684. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1613. — Sentences. — Droits féodaux. François de Bonis, écuyer, fermier de la seigneurie de Frespech, contre demoiselle Ysabeau de Roust. — Entérinements de requêtes : Henri de Balzac, chevalier, seigneur et baron de Clermont-Dessus, contre Jean Roux et autres ; — Jean Ychard, homme d'armes, contre Pierre Laborde. — Décret sur des criées. Nicolas de Guionnet, conseiller du Roi, trésorier général des réparations et fortifications de Picardie, contre Jean Charlot, sieur de Fongrave. — Appel d'une sentence du juge de Monflanquin. Jean de Nou-

guier, écuyer, contre Gillis de Royneau. — Demande en exécution de sentence : Diane de Pécile, contre Marguerite du Pin et Suzanne de Vallie.

B. 685. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1612. — Sentences. — Droits féodaux : Guillaume de Carbonnières, écuyer, et Louise de Léguet, dame de Pléneselve, contre Jean Lovet ; — Anne de Caussade, dame de Lerm et Roquefère, contre Pierre Lidon, bourgeois de Monflanquin. — Décrets sur des criées : François de Gasq, avocat au Parlement de Bordeaux, contre Jacques Mérade ; — Jean de Sarrau, contre Arnaud Chandurye, dit Le Roy ; — Guy Ribet, capitaine, contre Antoine Fabre. — Demande en exécution de sentence. Antoine de Perssy, sieur de Faure, contre Ysabeau Chastel et Jean Grenier. — Appel d'un appointement. Jeanne de Cantarel, veuve de Jean de Boissonnade, contre Pierre Guernirau. — Demande en lettres libellées. Henri de Viguyer, écuyer, sieur de Péleguignon, contre Odet et Vidau Badimon.

B. 686. (Registre.) — In-4°, 311 feuillets, papier.

1612. — Rôles et plumitif des audiences, contenant : la désignation des comparants, les noms des avocats des parties, un exposé sommaire de la cause, l'énumération des actes de la procédure, l'audition des parties, et, s'il y a lieu, des témoins, les décisions du présidial : ordonnances, jugements avant faire-droit, sentences définitives. — Prise de corps. Anne de Gondrin, dame de Mieussens, contre Marthouret, sergent-royal du Condomois. — Exécution de biens. Armoise de Lomagne, dame de Montaigu, contre Jean Brauser et autres. — Entérinement de requête, sollicité par Pierre de Boyer, sieur de Najac. — Demande en main-levée d'une somme de 300 livres. Le syndic des pauvres de l'hôpital d'Agen, contre Florens et Étienne de Gaucher.

B. 687. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1613-1614. — Sentences. — Appel d'une exécution faite sur des biens : Gillette de Casterie, veuve de Me Jean de Labat, avocat au Parlement de Bordeaux, contre Pierre Cugno, bourgeois de Condom. — Entérinement de requête. Pierre de Rancé, écuyer, contre Bernard de Cambefort, bourgeois d'Agen. — Décret sur des criées. Salomon de Salomon, avocat au Parlement de Bordeaux, contre Pierre Marraud. — Demande en requête. Jean de Saint-Géry et Marguerite de Las, sa femme, contre Jeanne de Cornier. — Appel d'un appointement. Constance de Cours, contre Jean Brugère.

B. 688. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1614. — Sentences. — Droits féodaux. François Dordaigue, écuyer, sieur de La Tour, contre Hugues Alayran et Jean Gerlan. — Jean de Foulougne et Ysabeau du Sorbier, sa femme, sont condamnés à payer 4,000 livres à François de Foulougne, écuyer, sieur de Pommevic. — Décret sur des criées : Hector Regnaut de Durfort, seigneur et baron de Bajamont, et autres, contre Jeanne Gommard, veuve de Raymond del Cluzel ; — François de Lamothe, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur et baron de Castelnaud, contre Jean de Tours, capitaine, et Arnaud Henriet. — Demande en garantie : Madeleine et Batizade de Fayssous, contre Antoinette de Fayssous. — Demande en main-levée d'une somme de 75 livres : Saint-Martin, écuyer, contre Arnaud Delcros. — Demande en condamnation du contenu de deux promesses : Marie de Ségur, contre Jean Rigal, commandeur de Goux.

B. 689 (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1614. — Sentences. — Droits féodaux : Pierre de Labat, notaire, fermier de l'abbaye de Clairac, contre Pierre de Labat, marchand ; — Françoise Hébrard, veuve de Hermand de Palogue, écuyer, sieur de La-Sauvetat, contre divers tenanciers ; — Jean de Bigot, sieur de Ballote, contre Guillem de Belvès. — Demande en remboursement de créance. Anne de Raffin, veuve de Bertrand Hébrard, dit Sainte-Foy, contre Guy de Raffin, écuyer, sieur de Guarrigues. — Décrets sur des criées : Antoine Bru, marchand, d'Agen, contre Françoise Maignas ; — Jean Sarrau contre Étienne Du Breuille, écuyer, sieur de La Tour. — — Demande en exécution de biens. Pierre Dalaye, capitaine, contre Ysabeau de Cours, veuve du sieur de La Cassagne.

B. 690. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1614. — Sentences. — Interposition de décret à des criées : le sieur de Pauliac, contre Jean Mazelières ; — Jean de Laboulbène, conseiller au présidial, contre Antoine Mayonade, écuyer, et Marguerite de Raffin, sa mère ; — Guillaume de Lamouroux, contre Pierre Pagua, notaire ; — Jean de Bonys, écuyer, contre divers. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Tombebœuf. Arnaud Lamothe, capitaine, contre Thomas Castella. — Demande en exécution de sentence. Arnaud Rouère, notaire, contre Antoine Raymond, avocat. — Revendication de droits féodaux : le syndic du séminaire du collége Saint-Jacques, contre Hugues de Massiot, sieur de Cugnols ; — François d'Estrades, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, contre Étienne Cunolio, sieur d'Espalais.

B. 691. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1614. — Sentences. — Payement d'obligation. Anne de Lavau, contre Bernard de Cambefort, bourgeois d'Agen,

et Françoise de Courtêle, sa femme. — Revendications de droits féodaux : Guillaume Vigouroux, recteur de l'église Notre-Dame de Marmande, contre Hugues de Massiot, appelant en garantie Jacques de Causade, écuyer, sieur de Calonges ; — Gaillard de Cornac, abbé de Pérignac, contre Marc Roche, sieur des Vênes, et Bertrand Imbert ; — Jean, Jacob et Abraham de Geneste, contre plusieurs tenanciers ; — Jean Grimon, écuyer, contre Raymond Laroque ; — Auguste de Tapie, sieur de Monteilh, contre Antoine Borye. — Demande en lettres libellées : Nicolle de Nicolas, contre Arnaud Cassare, prêtre.

B. 692. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1614. — Sentences. — Revendication de droits féodaux. de Nozières, écuyer, sieur de Lamothe-Talive, contre Marie Labrunie. — Interposition de décrets à des criées : Pierre Lacrompe, sieur de Brignol, contre Jean Reynal ; — Jean de Gardes, conseiller au présidial, contre Clémence du Gravier, femme de Guillaume de Maures, avocat ; — Daniel de Tours, écuyer, contre Jean de Beaupuy, écuyer. — Payement d'obligation. Jean Méja, contre Bertrand de Béchon, écuyer. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Hélène du Maine, dame de Fieux, contre Cyprien Roux.

B. 693. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1614. — Sentences. — Appels d'un appointement et d'une sentence de l'ordinaire de Sainte-Foy : Jean Bailhon, sieur de Pouyssard, contre Pierre Danglade, ministre ; — Joseph Dupuy, écuyer, contre Jean de Grely, sieur de Labroucault. — Revendication de droits féodaux : François Balthazar de Lapujade, contre Jean de Gontaud de Saint-Geniès, baron de Cuzorn, prenant fait et cause pour quatre tenanciers ; — Jean-Charles de Narbonne, baron de Clermont, contre Guillaume Boysson. — Demande en lettres libellées. Raymond de Bourdel, archer du vice-sénéchal, contre Guillaume de Boissonnade, écuyer, sieur de La Roque. — Interposition de décret à des criées. Jean Germain, écuyer, seigneur de Roquepiquet, contre divers.

B. 694. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets, papier.

1614. — Rôles et plumitif des audiences. — Revendications de droits féodaux : Armoise de Lomagne, dame de Montaigut, contre Noyrit ; — Pierre Boussatran, sieur du Fossat, contre Bertrand Marboutin ; — le comte et la comtesse de Saint-Pol, contre Jean Serres ; — Henri de Balzac, baron de Clermont-Dessus, contre divers ; — Géraud de Chevilhac, avocat, contre Laduguye et Jean du Maurous. — Demande en exécution de sentence. Du Castaigner, écuyer, contre divers.

B. 695. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1614-1615. — Entérinement de requête. Françoise Daste et Henri de Rancé, contre Jean Barthe, maître orfèvre. — Entérinement de lettres royales : Françoise de Fumel, femme de Raymond de Belcastel, baron de Verdun, du Foussat, etc., contre Charles de Fumel, baron et vicomte dudit lieu. — Interpositions de décrets à des criées : Jean de Gontaud, contre Hélias Lapierre, capitaine ; — Marguerite de Boissonnade, veuve de Blaise Galhart, contre Arnaud Terreng. — Main-levée d'une somme de 194 livres : Antoine-Gabriel de Cunolio, chanoine de Saint-Caprais, cessionnaire de Michel de Cambefort, conseiller au présidial, contre Pierre Barilhart. Bernard de Cambefort intervient à l'instance. — Revendication de droits féodaux. Jean de Grossoles, baron de Flamarens, contre Habequon.

B. 696. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1615. — Sentences. — Appel de l'ordinaire de Monflanquin. François de Beauregard, écuyer, contre Jean et Antoine Bernetz. — Payement d'arrérages de rentes : François Bonis, fermier de la seigneurie de Frespech, contre Jean Souliagon. — Interpositions de décrets à des criées : Jean de Gontaud, contre Antoine Labarrière, écuyer ; — Guillaume Villeréal, sieur del Bascon, contre Jean Mazerac ; — Charles de Bordes, écuyer, sieur Dagreau, contre Mathieu Ducros, marchand ; — Bertrand de Saint-Gillis, contre Micheau Latrelhe — Demande en garantie. Pierre de Galaup, sieur Delgal, contre Marguerite de Brusac et Rigal de Salmon. — Revendication de droits féodaux. Arnaud de Gascq, seigneur de Castelnoubel, contre Jeanne de Baupor. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Penne. Jacques de Lard, écuyer, contre Bernard, Jeanne, Marguerite et Sanson Fauchiers.

B. 697. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1615. — Sentences. — Revendications de droits féodaux : Anne de Chaussade, dame de Roquefère, contre Pierre Durrieu et Jean Fau ; — Ogier Crozilhes, fermier du domaine du Roi en la ville de Gontaud, contre Jean Manet ; — Pierre Amblard, sous-fermier de la seigneurie de Lacapelle-Biron, contre Pierre Bauzon. — Appel d'une exécution de biens. Françoise Chaubard, veuve de François Dumaine, contre Ysabeau Sabaros, veuve de Jean Crousières, avocat. — Requête en continuation d'exécution. Pierre Girle, cessionnaire de noble Isaac du Maine, contre Pierre Juge et Michel de Foix. — Exécution de saisie. Anne de Giscard, veuve d'Antoine Cabrit, contre Octavien de Goulard, Hélène du Maine, dame de Fieux et autres.

B. 698. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1615. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : les ayant droit du sieur de Laforêt contre Jacques Thomas ; — Anne de Malvin, dame de Rouger, ayant-droit de Charles de Lamothe-Lambert, contre Hélène de Sauvagnac, dame de Foyssac. — Demande en lettres libellées. François de Galaup, bourgeois et marchand de Villeneuve, cessionnaire de noble Mathurin de Bar, contre François de Gironde, écuyer. — Entérinement de lettres royales. Michel de Bonneval, contre Léonard Guirauld. — Appels de sentences des ordinaires : de Port-Sainte-Marie, Anne de Beaupuy, contre Pierre Bayle et autres ; — de Clermont-Dessus, Jean Buisson et Guilhem Moulencq, contre Jeanne Dons. — Contestation sur une propriété. Hugues Sacriste, écuyer, contre Jean Galaup. — Revendication de droits féodaux. Daniel de Tours, contre Élie Bazactz.

B. 699. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1615. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Léonard Nancy, contre Léonard Nicaut ; — François de Balthazar de Lagoutte, seigneur de Cours et de La Pujade, contre Antoine d'Escairac, sieur de La Bernède et Suzanne de Giscard. — Entérinements de requêtes : Jean Armilhac, dit Jean-Jules-César, et Michel de Cunolio, père et fils, contre Étienne de Cunolio ; — de Bailhet, contre François Dusay ; — Antoine de Cabasse, chanoine, contre Henri Granet. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Pujols. Balthazar Gamel, bourgeois de Villeneuve, contre Robert Antony. — Appel d'une saisie. Jean Delard, écuyer, sieur de Murat, contre Alain Marty.

B. 700. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1615. — Sentences. — Entérinements de requêtes : Frère Geoffroy de Villepreux, syndic du couvent des FF. Prêcheurs, contre Pierre Juge ; — Arnaud Cieutat, sieur de Villebeau, contre Olivier Jacoubet. — Revendication de droits féodaux. Pierre Galibert, contre Étienne Randanc. — Interpositions de décrets à des criées : Amanieu Malartic, avocat, contre Jean Capdepron ; — Marie et Ysabeau Lavaur, contre Raymonde Lavaur.

B. 701. (Registre.) — In-4°, 494 feuillets, papier.

1615. — Plumitif des audiences. Désignation des avocats ou des procureurs des parties. — Appels des sentences des ordinaires : de Castillonnès, Guillaume Espagne, contre Martial Terme ; — de Gontaud, Jean Macault, contre Pierre Bachelier ; — de Galapian, Pierre Bitaubé, contre Jean Poumeyrol. — Entérinements de requêtes : Henri de Viguier, sieur de Péleguignon, contre Géraud Dugoun ; — le syndic du couvent des Carmes d'Aiguillon, contre Jean de Gasques. — Payement d'obligation. Françoise Colombier, contre François de Paloque. — Taxe de dépens : Arnaud de Gasc, seigneur de Castelnoubel, contre Jean de Lespès, sieur de l'Hôtelnaud.

B. 702. (Registre.) — In-4°, 544 feuillets, papier.

1615-1616. — Plumitif des audiences. — Revendications de droits féodaux : la dame de Montagnac, contre Gaspard Boysse ; — Pierre Galibert, fermier des seigneuries de Bajamont et Fauguerolles, contre Dumas ; — Jean Jacoubet, contre Guirelle. — Entérinements de requêtes : Jean de Lavelin, marchand, contre Philippe Benault ; — Jean de Saint-Gilis, bourgeois d'Agen, contre Jean de Lamothe-Ysault, prieur de Saint-Caprais. — Assignation pour défaut. Le seigneur d'Hautesvignes, contre Chabrier. — Ordonnances et avis du conseil. Jugements avant faire droit. Ajournement de causes. Notes sommaires sur les audiences.

B. 703. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1615-1616. — Sentences. — Appels de sentences des ordinaires : d'Agen, Charles Tony et Bertrand Fumadères, contre Simon Sarrasin, procureur au présidial ; — d'Aiguillon, Arnaud de Gasquet, homme d'armes de la compagnie du duc de Roquelaure, contre le syndic des Carmes d'Aiguillon ; — de Monflanquin, Hélie Robert, sieur de La Brande, contre Antoine Marty. — Subornation de témoins. Bertrand de Maux, bourgeois et consul d'Aiguillon, contre Espérit et autres. — Interpositions de décrets à des criées : Jean Sénigon, bourgeois de Puymiclan, contre Jean Laporte ; — Jean de Laboulbène, curateur des hoirs de feu Étienne de Cunolio, contre Étienne de Cunolio, sieur d'Espalais. — Demande en main-levée : Florimond de Loubatéry et autres, contre Sérène de Ladague.

B. 704. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1616. — Sentences. — Interpositions de décrets pour des criées : Charles Dijeon, écuyer, sieur de Boisverdun, contre Jean Menit ; — Marguerite et Marie Forestier, contre Pierre Forestier ; — Jean de Macault, sieur de Lacoste, contre Pierre Laterrère. — Entérinements de lettres royales : François de Roquefeuil, seigneur de Saint-Jean de Blanquefort, contre Bertrand de Lordat, seigneur de Lamothe-Castillonnès, Bertrand de Belcastel, seigneur de Bregauty, Pierre et Jacques de Bournazel ; — Marc Roche, sieur de Vennes, contre divers. — Revendication de droits féodaux. Anne de La Caussade, contre Hélie de Robert, fils de feu François, écuyer. — Droits de succession. Suzanne de Rans, veuve de Jean de Landas, contre divers.

B. 705. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1616. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : noble Jean Sarrau, contre Étienne de Bézis ; — Jean de Gontaud, baron de Cuzorn, contre noble Jean de Saint-Astier, sieur de Sauveterre. — Appel de l'ordinaire de Monflanquin. Étienne Astresse, contre Jean Malrieu. — Sentence sur une demande en excès de Gaubert Laporte, capitaine, qui accusait noble Jean du Sorbier de Tayrac d'avoir tué son fils. En conséquence des édits de pacification et d'une déclaration du capitaine Laporte, du Sorbier est condamné à une simple amende de 20 livres. Cette somme sera remise aux Capucins et aux religieuses de l'Annonciade, qui prieront Dieu pour l'âme du défunt. — Jeanne Boudon, veuve de Jacques Olivier, orfévre, est condamnée à fournir à Paul Garganti, abbé de Clairac, un calice de même forme et de même poids que celui qui a été soustrait au demandeur. — Saisie féodale. Grimond d'Abzac, écuyer, contre Étienne Alphéry.

B. 706. (Liasse.) - 150 pièces, papier.

1616-1617. — Sentences. — Demande en lettres libellées. Bertrand de Lodat, chevalier, sieur de Lamothe-Ferrusac, contre Jean et Barthélemy Le Bigot, écuyers. — Payement d'obligation. Pierre Mène, prêtre, contre Guillaume de Caminade, sieur de Lafage. — Payement de legs. Jean de Mothes, écuyer, contre Jacques de Lajaunie, écuyer. — Revendications de droits féodaux : François de Gironde, sieur de Teyssonat, contre Jacques Cluseau ; — Melchior de Lamothe-Lambert, contre Pierre et Simon Delard ; — Jacques de Durfort, marquis de Duras, contre divers ; — Martial Pauzet, fermier de la seigneurie de Virazeil, contre Jean Lacoste, notaire. — Entérinement de requête. Antoine La Rivière, contre Antoine Buard et Arnaud Laboirie.

B. 707. (Liasse.) 150 pièces, papier.

1617. — Sentences. — Revendication de droits féodaux par Pierre Ache, bourgeois de Clairac, fermier de la seigneurie de Montpezat, contre Jean Calmeilh. — Mainlevée d'une somme. Bernardin Moumejan, écuyer, contre Lacombe.— Interpositions de décrets à des criées : Jean de Gardes, conseiller au présidial, et Jean Fauquier, bourgeois de Clairac, contre Jean Begoulle ; — Grimond de Guarros, écuyer, contre Guillaume Pousseu ; — François de Vardin, écuyer, et Bernard de Lacrompe, ancien conseiller, contre Pierre de Coste, écuyer, opposants Jeanne de Vardin, Cécile de Laroque et autres ; — Jeanne de Gasquet, femme de Jean Peyroutin, marchand, contre Arnaud Demettau, bourgeois d'Aiguillon ; — Pierre de Grave et Jacques Lespiault, contre Daniel Escoutet.

B. 708. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1617. — Sentences. — Revendications de droits féodaux : François d'Orléans et dame Anne de Caumont, son épouse, contre Jean du Castan ; — Jean de Guilhem, écuyer, sieur d'Artigues, contre Pierre Pomarède ; — Jean Bardes, notaire, fermier de Sainte-Livrade pour le duc de Mayenne, contre Jean Autié et autres ; — Hélie Amelin, notaire, fermier pour le roi de la juridiction de La Sauvetat-de-Caumont, contre Jean Deschamps. — Demande en requête par Marie de Nozères, femme de Benjamin de Broquières, contre Jacques Mombet. — Interpositions de décrets à des criées : Jean de Besson, écuyer, fermier de Nouailhac, contre Jean Soulhagon ; — Bertrand Dorde, juge ordinaire de Saint-Maurin, contre Pierre Mége, écuyer, ayant pour garant Jean de Macau, sieur de Lacosse.

B. 709. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1617. — Sentences. — Revendications de droits féodaux : Jean de Saint-Astier, seigneur de Sauveterre, contre François Sarpy ; — Pierre de Beaupuy, écuyer, contre Jean Serres. — Appel d'une exécution, par Étienne de Jouy, contre Antoine Delprat. — Interpositions de décrets à des criées : le baron de Pardaillan contre Antoine de Roquefeuil, seigneur et baron dudit lieu ; — François Hébrard, sieur de La Croze, contre Abraham Bouzet ; — Jean de Lachaussée, receveur des consignations au Parlement de Bordeaux, contre Marie Versy. — Exécution de sentence. Antoine Delmas et Jean Cayrou, capitaine, contre Jean Delmas, procureur à la Cour. — Complainte. Jean de Saint-Martin, contre Françoise de Saint-Martin, femme d'Antoine Boissonnade.

B. 710. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1617. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Jean Rigaudye, notaire royal, contre Jean Rayat ; — Pierre Lamourous, sieur de Labarde, contre divers. — Revendication de droits féodaux, par Charles de Montpezat, seigneur et comte de Laugnac, contre Antoine Tourtarel et Jeanne Gaubert. — Délivrance de legs. David Hébrard, écuyer, Jeanne Hébrard, Françoise Hébrard, femme de Geoffroy de Boutier, sieur de Catus, contre Charles et François Hébrard. — Demande en déclaration de peines. Guil-

laume de Labat, conseiller au présidial de Condom, contre divers. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Lévignac. Me Étienne, notaire, et Pierre de Boutin, contre Pierre d'Entraygues, avocat au Parlement de Bordeaux. — Entérinement de requête. Antoine Faure, religieux de l'abbaye d'Eysses et prieur de Monflanquin, contre Jean Boysson.

B. 711. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1617. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Pierre Amblard, bourgeois de Monflanquin, contre Jean et Antoine Brassies ; — Géraud Couquet, homme d'armes de la compagnie du Roi, contre Guillaume Sébouquier et Charles Couquet, conseiller au présidial ; — Bernardin de Monméjan, bourgeois de Port-Sainte-Marie, contre Pierre Grès ; — Philippe d'Aubas, Eymeric Bessouisse, marchand, et Jeanne Octave, damoiselle, contre Jean Canot et Bernard Lafaige. — Revendications de droits féodaux. Jean Dupuy, sieur de Cases, contre Marguerite Matron, appelant en garantie Hugues de Massiot, écuyer, sieur de Cugnols; — Rafael de Fournel, conseiller en la Chambre de l'Édit de Nérac, baron de Grateloup, gouverneur de la ville et château de Royan, contre Jeanne Laglère. — Reddition de compte. Françoise de Labarrière, veuve de Bertrand de La Tourette, seigneur de Monviel, contre Pierre et Jean de Labarrière, avocats.

B. 712. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1617. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées; Jean de Guillem, lieutenant en l'ordinaire de Tournon, contre Pierre Lartigue, procureur au présidial; — Antoine Bernardeau, receveur de la seigneurie de Lastreilhes, contre Antoine Mazerac. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Villeréal. Antoine Escudié, contre Jean Maures, capitaine. — Payement dû sur les revenus des impositions. Jean de Landas, Guillaume Ratier, avocat, Françoise et Catherine de Coudoing, contre les consuls de Madaillan. — Payement d'arrérages de rente. Frère Gymart Boulègue, syndic et gardien du couvent des Franciscains de Penne, contre Charles de Bonère, écuyer, sieur du Castella. — Jugement avant faire droit. Emmanuel de Thioras, écuyer, cessionnaire d'Emmanuel de Salmont, sieur de Limbert, contre le sieur deBedel. — Revendication de droits féodaux, par Jean de Groussoles, baron de Flamarens, contre Jean Savary.

B. 713. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1617-1618. — Sentences. — Revendication de droits féodaux : Claude Charlot, intendant du comte de Saint-Pol, contre Ysabeau Jarbellot ; — Pierre Claustié, fermier du sieur de Mellet, contre quatre tenanciers ; — Pierre Dupouy, avocat, contre Jean Delabact, marchand ; — Anne de Caussade du Lerm et de Roquefère contre David Paucet, appelant en garantie Jean Blaise Dumont, commandeur de Sauvagnas. — Interpositions de décrets à des criées : Arnaud de Cieutat, sieur de Villebeau, contre Louis de Lamère fils; — Jean de Sellier, écuyer, contre Pierre Besse ; — François et autre François de Geniès, écuyers, contre Pierre de Lustrac, écuyer, sieur de Sainte-Livrade ; — Henrie de Losse, veuve de Charles du Benques de Pelagrue, contre Parcebal Malartic. — Exécution de sentence. Charles de Larramière, sieur de Prades, et Jean de Lentilhac, contre Jacques Carrère.

B. 714. (Registre.) — In-4°, 365 feuillets, papier.

1617-1618. — Plumitif des audiences. — Demande en requête. Raymond de Salmont, contre Arnaud Cieutat, sieur de Villebeau, et Louis Laville. — Entérinement de requête. Jacques de Casse, capitaine, contre Violon. — Revendications de droits féodaux : Sara de Fumel, contre Guillaume Ramondou ; — Gillette de Goudailh, contre de Champot, juge de Tonneins ; — Jean de Paloque, contre le sieur de Lascombes ; — Suzanne de Pompadour, dame de Lacapelle-Biron, contre Jean Serres, lieutenant de Paulhiac ; — Jean de Nozères, sieur de Lamothe-Talive, contre Françoise Fournié ; — François de Lusignan, seigneur et baron dudit lieu, contre Thomas Rougier. — Lods et ventes. Dame Rose de Montpezat contre Georges Bérard. — Lettres libellées : François de Giroud, sieur de Monclar, contre noble Brandelin de Gironde ; — Catherine de Balzac, héritière sous bénéfice d'inventaire de noble du Sorbier, contre Jean du Sorbier, sieur de La Tourasse.

B. 715. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1618. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Jean Sarrau, écuyer, seigneur de Bouynet et de Vézis, contre Moyse Despeyrières ; — Jean d'Escala, écuyer, sieur de Vignies, contre Pierre Barres ; — Florimond de Redon, conseiller, contre Guillaume Lassalle ; — Isaac de Bechon, avocat au parlement de Bordeaux, contre Jean et Lau-

rent Geneste. — Appel d'une sentence du juge de Boville. Jean de Lacarrère et Pichou et Lisonne de Lacarrère, contre Sanx Reynal. — Exécution de sentence. Peyronny Magenq, contre divers. — Revendication de droits féodaux par François de Paloque et Jacques Cieutat, sieurs de La Sauvetat-de-Valençe, contre Isaac Goudailh.

B. 716. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1618. — Sentences.— Interpositions de décrets à des criées : François Guérineau, en son nom et au nom de Marie Descadafals, sa femme, contre Bertrand Estivals; — Jacques Bap, bourgeois de Villeneuve, contre Pierre Caubet; — Pierre de Coste, avocat, contre Paul Bousquet; — le baron de Pardaillan, contre Antoine de Roquefeuil; — Hélie de Lauretz, juge de Monjoy, contre Raymond Rocquebeau; — Jeanne de Canterel, veuve de Jean de Boissonnade, juge de Madaillan, contre Marguerite de Boissonnade. — Exécution de sentence. Jean Rejasse, notaire royal, contre Géraud Duvignau. — Revendication de droits féodaux. Aimeric Jouffron, fermier de la seigneurie de Saint-Barthélemy, contre Jean Thonie. — Payement d'obligation. Antoine de Bonal, sieur de Roqueferrand, contre Hélie de Rosignol. — Entérinement de lettres royales. Quitterie Dupiriat, femme de Jean Langelier, avocat, contre Marguerite Costebartère.

B. 717. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1618. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Henri d'Albret, sire de Pons, et Anne de Gondrin, sa femme, contre Louis de Bonys, écuyer, sieur de Rouchoux; — Jean de Guardes, conseiller, Jean Fauquier, bourgeois, Pierre Lartigue, procureur au présidial, contre Jean Begoulle; — Charles de Maryonni, contre Jean de Monlezun; — Isaac de Bechon, avocat, contre Jean et Laurent Genestes. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Clairac. Françoise de Marquefusan, contre Marie Loches, veuve de Salomon, avocat. — Entérinement de requête. Jean Laferrière, marchand de Puymirol, contre Védrines et autres, appelant en garantie Pierre Malgua, capitaine, et noble Antoine Alexandre Damblard, sieur de Malbès. — Revendication de droits féodaux. Jean Jacques de Brunet, baron de Pujols, contre Peyronne Sudré.

B. 718. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1618. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Jacmes Giscard, contre Pierre Joffrion; — Jean d'Escata, écuyer, sieur de Vignes, contre Suzanne de Ferran, femme du sieur de Rouan, fille et héritière de Guillaume de Ferran, capitaine; — Charles de Redon, écuyer, sieur du Tort, contre Durand Couderc; — Marguerite de Lescazes, veuve de Géraud de Chemilhac, avocat, contre Géraud Mazerac; — Marie de Ségur, dame de Pardaillan, contre Pierre de Ferron, sieur de Beaupuy. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Marmande. Jeanne Delarquey, contre Catherine Ducastaing. — Revendications de droits féodaux : Sara de Fumel, dame de Lamothe-d'Ante et d'Astiliac, contre Guillaume Ramondou et Antoine Moussac; — Charles de Fumel, contre Antoine Souchon; — Daniel de Tours, contre Marthe de Laroque. — Appel de l'ordinaire de Sainte-Foy. Jean Dugrand, archer des gardes du corps du roi, contre Jean Micheau.

B. 719. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1618. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Daniel de Métau, bourgeois d'Aiguillon, agissant au nom de Jacques de Brienne, sa femme, contre Mathieu Berdoulin, notaire royal à Aiguillon, et le duc d'Aiguillon, etc.; — Bernard de Faytis, docteur en médecine, et Marie Dulac, contre Marie Chassandy; — Nicolle de Pontac, dame d'Escassefort, et de Lamothe-Castels, contre Guillem Calvel Faure. — Revendications de droits féodaux : François de Castaignier, contre Pierre Tinel; — Jean de Lèbrerie, notaire royal, contre Jean, Jeanne et Marie Desqueyroux. — Entérinement de lettres royales. Anne de Lamothe-Lambert, femme de maître Jean Vaze, contre Antoine Vallettes. — Contestations sur une hérédité. Jean Desbalz, écuyer, sieur de Lacassaigne, contre Jean Vergnes et Bertrand Grèzes.

B. 720. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1618. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Antoine Villeréal, écuyer, sieur de Laborde, contre Jacques Derbieu, écuyer, sieur de Boudy; — Arnaud de Bans, écuyer, sieur de Caliave, contre Antoine Goyrandz; — François Raffin, notaire, contre Bertrand Lafaige, procureur au présidial; — Antoinette de Momméjan, veuve du sieur de Lamothe-Bézat, contre Bernard de Cambes. — Lettres libellées. Pierre et Josse de Castanel, écuyers, contre Moyse d'Esparbès, vice-sénéchal. — Appel d'une sentence arbitrale. Pierre Daunefort, contre Arnaud Gallye. — Entérinement : de requête, Jean Albre, notaire royal, contre Pierre Auricoste; — de lettres royales,

Marie Dijeon, femme de Flotard de Curson, écuyer, contre Catherine Dardit. — Appel de l'ordinaire de Sainte-Foy. Pierre Mestre, sieur du Trimouil, contre Jean Cappelle. — Payement d'une obligation de 45 livres. Jean de Laboulbène, conseiller au présidial, contre Jean de Longueville, écuyer. — Revendication de droits féodaux. Le sieur de Laprade et Catherine Duzech, sa femme, contre Arnaud Poujade.

B 721. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1618-1619. — Sentences. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Pierre et autre Pierre de Saint-Peylaval, contre Jeanne Delboscq. — Entérinements de lettres royales : Anne de Giscard, femme de Pierre Sobac, procureur au présidial, contre Jean Cazettes, juge de Tournon ; — Julien de Cambefort, écuyer, sieur de Selves, et Antoine Dufour, contre Jean Londrade. — Appel d'une sentence de l'ordinaire d'Agen. Marguerite de Chevilhac, veuve de Jean Giral, avocat, contre Guillaume Marboutin, sieur de La Favarc. — Demande en garantie. Jacob de Geneste, sieur de La Garde, agissant pour Catherine du Plantier, sa femme, contre Jean de Moiraud. — Revendications de droits féodaux : Charles de Montpezat, seigneur et comte de Laugnac, contre Jean Siferas ; — Gillette de Goudailh, contre Julien de Cambefort, sieur de Selves, et Jean Espinasse. — Interposition de décret à des criées. Charles de Margonne, commissaire ordinaire des guerres, contre Jean de Gontaut de Biron.

B. 722. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1619. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : François de Bertrand, conseiller au présidial, contre Jeanne Maigna ; — Jean Roche, sieur de Pouthoux, et Jean Goulinat, contre Marguerite Reyre ; — Pierre de Lamourous, sieur de Labarde, et Jacob Bounet, notaire royal, contre Jean Pasquet ; — Jean Vistorte, notaire, contre Pierre Andrieu. — Revendications de droits féodaux : Henri de Balzac, marquis de Clermont-Dessus, contre Pierre Dufourn, capitaine ; — Alain de Las, écuyer, sieur de Brimont, contre Jean Favières. — Demande en réintégration. Jean Descadafalz, lieutenant du juge ordinaire de Sauvagnas, contre Guillem Soldadié. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Pierre Dulaurans, procureur au présidial, contre Jean Ralhiery. — Demande en lettres libellées. Pierre de Villemont, conseiller et aumônier du roi, abbé de Saint-Maurin, contre Louis de Campagnac, écuyer.

B. 723 (Liasse.) — 150 pièces, papier

1619. — Sentences. — Appel de l'ordinaire de Casseneuil. Géraud Pons, bourgeois de Saint-Pastour, contre Laurent Fabre. — Demande en garantie. Pierre Malga, capitaine, Pierre Couzaty et Bertrand Cahuzées, contre Raymond Testas, homme d'armes, et autres, consuls de Puymirol. — Interpositions de décrets à des criées : Gilis de Saint-Martin, capitaine, contre Jeanne La Rigaudière, veuve d'Étienne Ribeyrolles ; — Bernard de Beaucœur, écuyer, sieur de Château, contre le sieur de Saint-Pastour ; — Robert Faure, capitaine, contre Jean Hondet. — Arrérages de rentes. Jacques du Pont, autrefois fermier de la seigneurie de Laval, contre Jeanne Petcharry. — Revendication de droits féodaux. Claude Charlot, fermier de Fauillet pour le comte de Saint-Pol, contre Bidau du Castaing. — Appel d'une saisie. Jean Charlot, écuyer, sieur de Fongrave, contre Jean Guitart.

B. 724. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1619. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Jean Bordes, avocat, contre Pierre Vidareinq, sieur de Saint Faurin ; — Isaac de Costa, contre Pierre Audousset ; — Jean Cieutat, seigneur de Villebeau, contre Jacques Védrines ; — Marthe de Laroque, contre Pierre Gayrauld ; — Antoinette Bedel, femme de Pierre Duclos, contre noble Jean de Bedel ; — Antoine de Brus, écuyer, contre Pierre de Gasquet, sieur de Vinzelle. — Demande en indemnité pour la perte d'un bateau chargé de sel. Abraham Montrousier, marchand de Montauban, contre Odet et Jean Andrieux, propriétaire d'un moulin à nef établi sur la Garonne, au-devant d'Agen. — Demande en lettres libellées. Jeanne et Marie de Madaillan, contre Pierre Isaac de Madaillan, avocat au parlement de Bordeaux. — Demande en exécution de sentence. Françoise de Labarrière, veuve du sieur de Montinel, contre Pierre et Jean de Labarrière, avocats au parlement de Bordeaux.

B 725. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1619. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Pierre de Madaillan, Michel de Bonneval et Isaac Cousteau, contre Gabriel Dijeon et autres ; — Pierre La Crompe, contre Jean Charlet ; — Jean de Laboulbène, contre Étienne de Cunolio ; — Bertrand de Saint-Gilis, contre Jeanne Audebert, veuve d'Arnaud Desbourdieux ; — Clémence de Caunac, damoiselle, contre Antoine de Labarrière et Foy de Salmont, sa femme. — Entérinement de requête.

Marguerite et autre Marguerite de Lustrac, contre Pierre Jourdy et autres. — Revendication de droits féodaux. Brandelin de Gironde, seigneur de Castelsagrat, contre Guillaume Lafargue. — Appels de sentences des ordinaires : de Puydauphin, Arnaud Fargues, sieur de Latuque, contre Joseph de Galaup, écuyer, sieur de Lamothe ; — de Tournon, Louis de Villars, écuyer, contre Jacques de Lard, aussi écuyer, sieur de Boysse. — Demande en droit de prélation. Jean de Bourgoin, écuyer, contre Bernard Chigeuilh.

B. 726. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1619. — Sentences. — Exécutions de sentences : Pierre Coustans, sieur de Cambes, syndic de la paroisse de Saint-Clair, contre Jean Terrisse, curé de la paroisse de Notre-Dame de Frespech, Sainte-Foy et Saint-Clair ; — Gilles de Reyneau, sieur de Vedel, contre Pierre Jeyan et autres. — Interpositions de décrets à des criées : Grimont de Garros, écuyer, sieur de Lalande, contre Guillaume Poussou ; — Georges du Tilhet, baron d'Orgueilh, contre Bernard Faure ; — Jean de Neymet, écuyer, sieur de Labastide-de-Tantare, contre Astrugue. — Appels de sentences des ordinaires : de Villeneuve, Pierre Courtade, contre Jean de Lord et Antoine Marques ; — de Duras, Martre d'Allemans, contre François Veyssière, sieur de Meyrac. — Demande en payement d'arrérages de rentes. André Moureau, sieur de La Poulardière, et François Lebutus, fermiers de la baronie de Fauillet, contre Laurent Ducos. — Payement d'obligations. Bernard de Banquecourt, contre Charles de Rochefort.

B. 727. (Liasse.) — 450 pièces, papier.

1619. — Sentences. — Payement d'une obligation. Étienne de Cunolio, sieur d'Espalais, contre Jacques de Courtête, défendeur, et autrement demandeur en droits féodaux, joint à lui Florimond de Redon. — Demande en dépens et dommages-intérêts. Philippe Bachelard, écuyer, sieur de Beaumont, contre Antoine Briard, bourgeois et marchand d'Agen. — Interpositions de décrets à des criées : Léeutère Duperjat, damoiselle, autorisée par son mari François de Langellier, avocat, contre Marie Faurère ; — François de Bilhon, écuyer, cessionnaire d'Antoinette de Pévreau, sa femme, contre Pierre de Pévreau, seigneur de Pechalbes et de Coyssel. — Revendication de droits féodaux. Charles de Lustrac, contre Jérémie Dauzan. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Lauzun. Jeanne de Lacassaigne, veuve de Thoni Genidoy, contre Antoine Genidoy.

B. 728. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1619. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Henri, François, Blaise et Simone Dasseaux, contre Bernard Magot ; — Arnaud Delcruzel, contre Arnaud Labat ; — François Descars, sieur de Cambon, contre Catherine Dardit ; — Jean de Grossoles, seigneur et baron de Flamarens, Montastruc, etc., prenant en main la cause de dame Brandelize, sa mère, contre Antoine Rouget ; — Jean de Guilhem, écuyer, sieur d'Artigues, contre Marie Mérac ; — Bertrand de Saint-Gillis, et autres, contre Michel de Foix et autres ; — Jean Cieutat, sieur de Villebeau, Joseph de Galaup, sieur de Lamothe, et Marc Guyet, contre Jean Contrejouls ; — Catherine Duvignal, contre Jean dit Johannot ; — Robert Faure, capitaine, contre Antoine Fiancette. — Demande en reddition de compte : Gilis de Saint-Martin, contre Bernard Bouneau.

B. 729. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1620. — Sentences. — Revendications de droits féodaux : Pierre de Maspaurante, seigneur du Buy-Ferrassoz, Lustrac et autres places, contre Jacob Delmas et Judic Calpernède ; — Jean Jacques de Brunet, seigneur et baron de Pujols, Lestelle et autres lieux, contre Pierre Talpy, appelant en garantie François de Foyssac. — Interposition de décret à des criées. François de Castaigner, écuyer, seigneur de Lamothe-Dussault, contre Roger Roudouly, prêtre. — Appels de sentences des ordinaires : de Montpezat, Géraud du Brugua, ancien notaire, contre Géraud Lourmand ;— de Marmande, Georges et Nicolas Clerclosse, contre Jean Salefranque ; — de Puydauphin, Arnaud Fargues, sieur d'Angeroux, contre Marguerite Fargues, femme d'Antoine Robinieau, sieur de Gallinas ; — de Port-Sainte-Marie, Alain Delas, écuyer, sieur de Brimont, Antoine du Bourdieu et autres, contre Bernard Nasse.

B. 730. (Liasse.) — 450 pièces, papier.

1620. — Sentences. — Payements d'obligations. Pierre de Rancé, écuyer, sieur de Plaisance, agissant comme tuteur d'Antoinette de Sevin, contre Joseph Jaubert, notaire royal. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Isaac Auzac, écuyer, contre Guillaume Prévôt. — Interpositions de décrets à des criées : Bernard de Foix, prêtre, contre Pierre Bar-

jou ; — Catherine, Jeanne et Marguerite de Cours, contre Jean Arpheille ;— Pierre Debans, écuyer, sieur de Chaumont, contre Jeanne Laulaney. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Port-Sainte-Marie. Pierre Grimard, bourgeois, contre Jean Murat. — Revendication de droits féodaux. Hugues de Massiot, écuyer, sieur de Cugnols, co-seigneur de Longueville, contre Bertrand Bouneau. — Arrérages de rentes. François de Carres, sieur de Beauregard, fermier des seigneuries de Monbahus, Monviel et Puydauphin, contre Pierre Beaune. — Appel de taxe. Daniel et Pierre Delestaing, contre Arnaud Lacan.

B. 731. (Liasse.) - 150 pièces, papier.

1620. — Sentences. — Appels des ordinaires : d'Agen, Henri Le Viguier, écuyer, sieur de Péleguignon, contre Jean Bes ; — de Monbalen, Bernard de Foix, contre Herman Gualibert. — Payement d'obligation. Bernard de Cambefort, bourgeois d'Agen, contre Catherine de Coudoin, femme de Guillaume Ratier, avocat. — Interpositions de décrets à des criées : Jean et Grimond de Garrots, écuyer, contre Antoine Mazerac et Simon Raffin ; — Adrien Laville, sieur de Lacourège, contre Marie Nicouleau. — Demande en retrait lignager. Antoinette de Saint-Astier, dame de Sauveterre, contre Jean de Gontault de Saint-Geniès, seigneur et baron de Cuzorn, intervenant à l'instance Jean Marc de Gaulejac, vicomte de Pécalvel. — Revendication de droits féodaux. Philippe Duthil et Jeanne de Lacombe, contre Antoine Dasses.

B. 732. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1620. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Jean Delard, notaire royal, contre Jean Delbreilh ; — Georges Nilson, contre André de Guilhem ; — Jean Sabaros, avocat, contre Jean Delrieu ; — Jeanne de Raymond, veuve de Laurent de Loubatéry, contre Jean Roumech. — Entérinement de requête. Pierre Frontin, notaire royal à Tournon, contre Barthélemi de Travey, sieur de Fermaures, Hugues et Étienne de Monteilh, etc. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Lauzun. Jean Beaune et Françoise Geniès, sa femme, contre Pierre de Lamourous, sieur de Lagarde, Guillaume et Martin Brugières, Pierre Fabet, capitaine, Pierre Delbosc, notaire royal, et autres. — Revendication de droits féodaux. Ruben de Bérault, seigneur et baron de Monteton, contre François et Hugues Cassareaux, appelant en garantie le comte de Cursson.

B. 733. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1620. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Jean de Laboulbène, conseiller au présidial, contre Pierre Dulaurans, procureur ; — Pierre de Pech-Laplasse, contre Pierre, Jean et Antoine Mouretz ; — Isaac de Costa, contre Pierre Girauldes. — Entérinement de requête. Bernard de Ségur, seigneur et baron de Seyches, contre Jeanne Deffaugières. — Revendications de droits féodaux : Marc de Courtête, veuve de Guillaume de Boissonnade, sieur de Laroque, contre Antoine Berbier ; — Aymeric de Cassagnier, écuyer, sieur de Faure, contre Isaac Brugerre. — Reddition de compte. François de Bertrand, conseiller au présidial, contre les sequestres des fruits saisis sur la propriété d'Antoinette de Légier, veuve de Géraud de Pechméja, avocat.

B. 734. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1620. — Sentences.— Interpositions de décrets à des criées : Ysabeau Calprenède, femme de Léonard du Vergier, tailleur, contre Marie de Pechméja et autres ; — François d'Estrades, seigneur de Bounel et Ségoignac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, contre noble Étienne du Bernard, sieur de Lamaurelle ; — Gabriel de Guérin, sieur de Lescalle, contre divers ; — Geneviève de Besque, veuve de Bernard de Lafarre, juge de Duras, contre Hugues Cassereau. — Revendication de droits féodaux. Pierre de Masparraute, contre Simon Sarrasin, lieutenant de l'ordinaire d'Agen. — Appel de l'ordinaire de Galapian. Pierre La Courtiade, contre Géraud Belot, avocat. — Demande en garantie. Paul de Reau, contre divers.

B. 735. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1620. — Sentences. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Grateloup. Jean Pomarède, contre Marie Bonis, veuve de Jean de Costebadie. — Revendication de droits féodaux. François de Lapoujade, vicomte de Cours, contre Pierre Sarrau. — Entérinement de requête. Pierre de Rance, sieur de Plaisance, agissant comme tuteur d'Antoinette de Sevin, contre Jeanne Alot, damoiselle, femme de Louis de Lafon, écuyer, intervenant à l'instance Rose Loubatéry, damoiselle, veuve de Me Claude d'Alot. — Interpositions de décrets à des criées : Marie de Bressoles, contre Jean Despras ; — Henri du Vigier, sieur de Pelleguignon, contre Jacques Bompar ; — Jean de Bechon, bourgeois de Montpazier, contre Jean Caminade, sieur du Rayet ; — Ruben de Béraud, écuyer, sieur de Monteton, contre Jean de Boulin.

B. 736. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1620-1621. — Sentences. — Demande en excès. Marc de Durfort, sieur de Pestillac et Sébastien Mouretz, notaire, contre Jean Liaubet, prêtre. La cour prononce le renvoi de cette affaire au présidial de Cahors. — Revendications de droits féodaux : Grimond d'Abzac, écuyer, sieur de Laprade, contre Jean del Vigot, écuyer ; — Charles Philibert de Carbonnier, seigneur de Lacapelle-Biron, contre Guillaume Vergès. — Interpositions de décrets à des criées : François Chabritis, sieur du Bousquet, contre Armand de Menoyre, sieur de Feuilhade ; — Jeanne de Beaucaire, prieure du monastère de Fongrave, contre Jean de Saint-Martin ; — Jean Favières, avocat, et Jean Fauquier, bourgeois de Clairac, contre Jean-Charles de Narbonne, seigneur et baron de Clermont, et autres.

B. 737. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1621. — Sentences. — Demande en désistat. Léon de Laval, sieur de Madaillan, héritier de Charles de Laval, seigneur de Madaillan, contre Jean de Gontault, sieur de Cuzorn, Pierre de Salbès, sieur de Coyssel, Pierre de Madaillan, Isaac de Madaillan, et autres. — Payement d'une obligation. Guillaume de Laroche, procureur du roi au Mas d'Agenais, contre Dupuy, écuyer. — Interposition de décret à des criées. Jean de Boissonnade, prieur de Marmande, agissant comme légataire de Géraud de Boissonnade, son père, contre Zacharie Fabre. — Adjudications après des criées et à la suite d'un procès dans lequel figurent des représentants des familles de Cunolio, de Saint-Gillis, de Montpezat, de Montesquieu, de Cambefort, Cieutat, de Redon, de Sevin, etc.

B. 738. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1621. — Sentences. — Interpositions de décrets à des criées : Jean Melot, notaire royal de Clermont-Dessus, contre Anne de Melot, veuve de Jean Labonde ; — Jacques d'Escayrac, marchand, contre Raymond Desbordilh ; — Jean Douzon de Bouran, président en la cour du parlement de Bordeaux, contre Jean Daulanges ; — Bertrand de Saint-Gillis, écuyer, demandeur. Dans cette instance interviennent à divers titres Louise de Foix, Charles de Montpezat, Sérène de Durfort, Thomas de Redon, François de Lésignan, etc. — Appel de l'ordinaire de Marmande. Isaac de Brégetz, avocat, contre Jean de Brégetz. — Revendication de droits féodaux. Jacques de Chaussade, baron de Calonges, contre Barthélemi Causact, capitaine. — Lettres libellées. Philippe de Bachellard, écuyer, sieur de Beaumond, contre Bertrand Delard, écuyer, sieur de Rigoullères. — Contestations au sujet de la cure de Frespech. Charles de Nicollas, contre Jean Girardin, chanoine de l'église Saint-Étienne.

B. 739. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1621. — Sentences. — Demande en garantie. Pierre et Jean de Pech-Laplace, contre Denis Pourade et Guillaume Molinier. — Interpositions de décrets à des criées : Anne de Beaupuy, veuve de Jean Lagarde, juge ordinaire d'Agen, contre Marsau de Nègre ; — Bertrand de Cambes, procureur au présidial, contre Guillaume Vigoroux ; — Antoine Ragniac, avocat, contre Jean Dusère. — Entérinement de lettres royales. Pierre Fumadères, contre François de Gascq, avocat. — Appel d'une exécution faite sur les biens de Jean Denys, notaire royal. Les consuls de Puymirol, Géraud de Langallerie, Jean Amouroux et autres, contre Guillaume et Marc Fonfrède. — Appel de l'ordinaire de Sainte-Foy. Judith Duconduc, contre Hélie Mazet. — Demande en main levée de certaine somme. Robert Faure, capitaine, contre Fonpudié, recteur de Laussou.

B. 740. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1621-1622. — Sentences. — Appels de sentences des ordinaires : de Tonneins, Marie et Guirautine Devignaux, contre Jean Dardilhouze ; — du juge de Monclar, Antoine Jacoubet, juge criminel de Sainte-Livrade, contre Bertrand et Antoine Boudy ; — de Villeréal, Antoine et Lizonne Delbourg, contre Guiral Delbourg. — Interposition de décret à des criées. Jean-Jacques de Nargassier, conseiller du roi, contre noble Jean de Lespée, sieur de Lostalneuf. — Revendications de droits féodaux : Pierre de Raymond, chanoine de Saint-Étienne, contre Jeanne de Lavaur ; — Anne de La Chausade, dame de Lerm et Roquefère, contre Daniel Trubelle ; — Pierre de Buade, écuyer, sieur de Lascombes, contre Jean Bru. — Évocation d'une instance engagée devant l'ordinaire de Lévignac. Charles Lafite et Marie Dorgouilloux, sa femme, contre François Dorgouilhoux.

B. 741. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1622. — Sentences. — Interposition de décret à des criées. François de Boissonnade, sieur de Labarthe, contre Adam Villemon, procureur au présidial, curateur à l'héridité vacante de Jean Varam. —

Entérinements de requêtes : Jean de Bru contre nobles Guy et François de Raffin ; — Jean de Lasalle, écuyer, fermier des lods et ventes de la seigneurie de Gavaudun, contre Jean Turbelle et autres. — Lettres libellées. François de Monferran, baron de Cancon, contre Jean Maydieu. — Exécution de sentence. Philippe de Bachalard, écuyer, sieur de Beaumond, contre noble Bertrand de Lard. — Demande en réintégration. Jean de Moures, juge de Pujols, contre Antoine Sauvage. — Revendication de droits féodaux. Léon de Laval, seigneur de Madaillan, au nom de Béatrix d'Eymar, sa mère, dame de Madaillan, contre Jean Gailhart et autres.

B. 742. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1622. — Sentences. — Appel d'une procédure faite par les officiers de Marmande. Jean de Lagrace, capitaine, contre Hélie Tauzia. — Demandes en excès : Marianne de Laborde, veuve de Peyroton de Castelvieil, contre le capitaine Dufaur et autres; — Pierre de Vigier, écuyer, contre Jean Viadetu ; — Antoinette et Louis de Raffin, François Vigouroux, notaire royal, contre Jean Lartigue et autres. — Appel d'une sentence de l'ordinaire du Bosc. Guillaume de Belmas, contre Antoine et Pierre Gouges. — Demande en complainte. Bertrand Berty, écuyer, contre Antoine du Bousquet. — Criées. Bertrand de Saint-Gillis, homme d'armes, contre Jacques Vilain.

B. 743. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1622. — Sentences. — Demandes en excès : Hélias de Védignac, prêtre, contre Micheau Versines ; — Léon de Laval, seigneur de Madaillan, et dame Marthe de Rougier, sa femme, contre Jean Guière. — Criées : Pierre de Cieutat, écuyer, sieur de Barauval, contre Lespazie ; — Jean Fumadères, contre Simone de Lompoy ; — Pierre Gascon, sieur de La Catusse, contre Gironne Villate. — Entérinement de requête. François Balthazar de La Poujade, vicomte de Cours, contre Charles de Lamothe-Lambert, sieur de Rougier. — Payement de grains. Jacob de Raffin, avocat, contre Géraud de Lengalerie, sieur du Grandbois, appelant en garantie damoiselle Jeanne de Saint-Giron. — Revendication de droits féodaux. Jean de Boissonnade, prieur de Marmande et du Lédat, contre Jean Talaury.

B. 744. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1622-1623. — Sentences. — Demandes en exécution de sentences : Charles Nicolas, receveur des tailles d'Agenais, contre Rose de Loubatéry, veuve de Claude Allot, trésorier du domaine d'Agenais ; — Foy de Salmon, femme de Jean de Bonnefons, contre Bernard de Salmon, sieur de Roquebrune. — Revendication de droits féodaux. Jean Mimault, bourgeois de Marmande, contre Gaubert Carles, marchand. — Contestation au sujet de la chapellenie de Saint-Martin de la Niboire, à Saint-Caprais. François de Vaux, prêtre, contre Pierre Le Double, prêtre. — Appel d'une exécution de biens. Charles Hébrard, sieur de Mazières, contre Pons Dorgueil. — Reddition de compte. Jean de Villemon, conseiller, et Pierre de Villemon, abbé de Saint-Maurin, contre Pierre et Jacques Martin. — Criées. Arnaud Delpech, conseiller, contre Pierre de Carmentran, sieur d'Espalais, agissant tant pour lui qu'au nom d'Arnaud et Cyprien de Carmentran. — Demande en garantie. Jean Laffore, Charles Lacroix et leurs consorts, consuls de Penne, contre Raymond Ferrières.

B. 745. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1623. — Sentences. — Lettres libellées : Augustin de Laville, sieur de Barayre, contre Suzanne de Laville, femme de Jean Héral, sieur d'Escrebisses ; — Jean et autre Jean Bes, cessionnaire de M. de Lusignan, contre Mondette Cornier ; — Esther Capot, contre Anne de Bressoles. — Criées : Jean Poumarède, notaire royal, contre Joseph Segniollet ; — Jean Hugonnis, contre Étienne Lamothe; — Grimond Grenier, notaire royal, contre Jean Dumolin, procureur au présidial, tuteur à l'hérédité de feu Malaval. — Requête. Balthazare et Catherine de Bap, damoiselles, contre François de Goulard, prieur de Dolmayrac. — Revendications de droits féodaux : dame Henrye de Caumont de Lauzun, contre Étienne Brignol ; — Jeanne de Mourilhon, femme d'Antoine de Lustrac, écuyer, contre Jean Lanes.

B. 746. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1623. — Sentences. — Appel de sentence. Pierre de Béraïlh, sieur de Capdeville, contre Madeleine Bourgeois. — Demandes en excès : Marie Sarrau, fille et héritière de Jean Sarrau, lieutenant royal de la ville de Monflanquin, contre Raymond Roudel; — Bernard de Nébout, marchand, contre Jean du Cournau ; — Bertrand Laborie, abbé d'Eysses, contre Pierre Moulabade ; — Jean de Monméjan, conseiller au présidial, et Anne de Belloc, sa femme, contre Marc Antoine de Las, sieur de Lacépède ; — Bernard Dangiroux, sieur de Castelgaillard, ayant droit de Marianne de Laborde, veuve de Peyrouton de Castel-

vieil, et autres, contre Étienne Moulières et autres. — Criées : Édouard de Cazaux, cessionnaire de Raymond Crozac, notaire royal, contre Françoise de Cours, damoiselle, et Jean des Escuier, sieur de Bure, opposants Antoine de Foysac, écuyer, sieur de Belestat, et autres; — Barthèlemi Prouchet, jadis notaire royal, contre Antoine Rocquier.

B. 747. (Liasse.) - 150 pièces, papier.

1623. — Sentences. — Payement d'arrérages de rente. Étienne Marrauld, sous-fermier de la seigneurie de Castelmoron, contre Antoine et Philippe Gouneaux. — Exécutions de sentences: Isaac Duvignau, bourgeois, contre Pierre de Furon, sieur de Beaupuy; — Catherine de Laduguye, femme de Jean de Vivan, contre François de Montagut. — Entérinement de requête. Jean Dorgueil, écuyer, et Ysabeau de Raymond, sa femme, contre Melchior de Lamothe-Lambert, écuyer, et Jeanne de Batz, sa femme. — Criées: Grimond de Garrot, sieur de Lalanne, contre Pierre Loubart; — Hélias de Lasmolines, et Pierre Lartigue, contre Pons de Lasmolines; — Pierre Boussatran, sieur del Foussat, contre Granereau et autres. — Lettres libellées: Antoinette de Raffin, contre Charles Bloin; — Gratien de Godailh, sieur d'Arasse, contre Jean Bachon. — Appel de l'ordinaire de Sainte-Foy. Nicolas de Bospertuys, contre Marguerite Portier.

B. 748. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1623. — Sentences. — Demande en subrogation pour la poursuite de criées. Jeanne de La Roche, veuve de Jean Bessée, notaire royal, contre Christophe Bounel, avocat. — Criées: Jean de Brézetz, bourgeois et marchand de Marmande, syndic des pauvres de l'hôpital, contre François Jagan, curateur de Jean, Hélie et Jeanne de Laborde; — Jean Claverie, maître fondeur, contre Aignan Poulain. — Entérinement de lettres de grâce. Bertran de Lage, contre Pierre Ladain. — Demandes en excès : Étienne de Cunolio et Jean Dufour, contre Jean Gimel et Hugues La Fox; — Jacques Martin, sieur de Bréziac, contre Martin Alégier; — Antoine Mauranges, contre Jean Passe; — Jean Allègre, sieur de Laparre, contre Isaac Galine. — Appel de l'exécution d'une sentence de l'ordinaire d'Agen. Julien de Cambefort, écuyer, sieur de Selves, contre Jacques Villars.

B. 749. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1623. — Sentences. — Payement de dette. Catherine de Cambefort, veuve de François de Reyre, contre François Gascq, avocat. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Sara de Fumel, dame de Lamothe d'Ante, contre Marguerite Gary. — Entérinements de requêtes : Philippe et Mathieu Hugonnel, contre Joseph de La Fabrie, sieur de La Silvestrie; — Simon Sarrasin, lieutenant de l'ordinaire d'Agen, contre Jean Desbourdielz; — de Galaup, écuyer, sieur de Bonassiès, contre Jean Vidal. — Payement d'obligation. Étienne de Gauchier, écuyer, sieur de Picques, contre Raymond Coïba. — Criées : Antoine de Bégorre, marchand de Toulouse, cessionnaire de Guillaume Douzon, bourgeois de Villeneuve, contre Jean Dubernard, avocat; — Anne de Faure, héritière de Gabriel de Faure, sieur de Batailhe, contre Jean Simouné.

B. 750. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1623. — Sentences. — Criées : Jean de Saint-Martin, contre Marie Mousnier; — Anne de Touzia, contre Raymond Bompart; — Pierre de Cieutat, écuyer, contre de Bonnaire, de Cambes, Lacrompe, de Sarrau, etc., défendeurs ou engagés à divers titres. — Demande en lettres *narratifves*. Bertrand d'Audebarres, sieur de Ferrussac, contre Ysabeau et Jacqueline d'Audebarres, femme de Bernard de Pujolios et de Marquis de Faure. — Revendications de droits féodaux : Guillaume de Maurès, contre Arnaud Grossoles; — François de Monferran, baron de Cancon, contre Marguerite de Sarrau; — Jean Laferrière, contre Jérome Lapascalye et Jean Sabatey, agissant comme curateur à l'hérédité vacante de Jean Martiny, etc. — Lettres libellées. Gillis Murat, prêtre, contre Jacques de Villars, notaire royal, appelant en garantie Catherine de Chateauneuf, dame de Courouneau, et autres. — Entérinement de requête. Jean Géraud de Langalerie, contre les consuls de Puymirol.

B. 751. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1623-1624. — Sentences. — Revendication de droits féodaux. Jean Raudet, notaire royal, fermier de la seigneurie de Sainte Livrade, contre Jean Noguyer. — Appels de sentences ou de procédures des ordinaires : de Villeneuve, Jean François de Cocquard, contre Raymond Crozat, notaire royal; — de Villeréal, François de Larochefoucault et Jean Basses, contre Jean Desmartis; — de Castillonnès, Pierre Gascou, sieur de La Catusse, contre Antoine du Luc; — de Villeréal, Jean Chansy, contre Marguerite Pralong; — de Villeneuve, Jean du Bernard, avocat,

contre Pierre et Antoine Barbary. — Demandes en excès : Geoffroy de Pontac, conseiller au parlement de Bordeaux, contre du Duc, conseiller à la même cour; — Pierre de Leygue et François Massanès, contre Pierre Vergnol et autres.

B. 752. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1623-1624. — Sentences. — Criées : Pierre Chales, écuyer, et Esprit Troupenat, notaire royal et procureur d'office de Madaillan, contre Jean Sipharas; — Marguerite Théobaldy, contre Jean Branchut. — Lettres libellées. Marie Dubernard, femme d'Amanieu Ducros, avocat, contre Jean Dubernat, avocat. — Instances pour des entérinements de requêtes : la veuve de Jean Debans, sieur de Puydauphin, François de Feytou, écuyer, Jean Sénigon, fermier de la seigneurie de Puymiclan, etc.; — Jean de Roques, homme d'armes, contre Claude Brethon, juge ordinaire de Laugnac. — Appel de l'ordinaire de Monclar. Anne Dubreil, veuve de Pierre Labrouilhière, contre Jacques Glory, bourgeois. — Vérification et payement d'obligations. François Lascombes, contre Jean de Palocque, écuyer, et Judith de Palocque.

B. 753. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1624. — Sentences. — Entérinement de requête. Claude de Ladague, damoiselle, contre Étienne Poyagut. — Appels des ordinaires : de Port-Sainte-Marie, Alain de Las, sieur de Brimond, contre Jean Salabert; — de St-Barthélemi, Étienne Brobineau, contre Jean Dubroucad; — de Gavaudun, Guyot Charrié, contre Jean et autre Jean Vidal.—Main-levée d'une somme. Les syndics de Saint-Étienne et de Saint-Caprais, contre Augier de Lamothe-Disault. — Exécution de sentence. Marguerite Boissonnade, veuve de Jean Dantin, contre Peyronne Papon. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Bertrand Ratier, contre Jean Lartigue, notaire royal. — Criées : Pierre Sarrau, bourgeois de Fumel, contre Louis Delrieu; — Jean de Boullède, écuyer, contre Jean Darnaulx, sieur de Vigniou.

B. 754. (Liasse.). — 150 pièces, papier.

1624. — Sentences. — Payement d'obligation. Guillaume du Burg, receveur des tailles du pays d'Agenais, contre Pierre Bolmey, avocat. — Criées : Anne de Lustrac de Canabazes, femme de Nicolas de Pontajou, écuyer, sieur de Lachapelle-Trenteil, contre Antonie Albre; — Guillem Devèze et Guillaume Hugonye, contre Jean Bordes, notaire royal, et autres. — Contestations sur une hérédité. Marguerite et Françoise Duvignal, contre Jean et Pierre Cieutat.— Payement d'arrérages de rente. Paul de Ferrières, sieur de Romegoux, contre Hugues Hagar. — Appel de l'ordinaire de Fauguerolles. Bernard de Cambes, procureur au présidial, contre Bernard de Linas, recteur de Boussorp. — Revendications de droits féodaux : Jacques de Chaussade, baron de Calonges, contre Jean Daspe et Catherine Bret; — Jean Rigaudye, notaire royal, fermier de la seigneurie de Montaut, contre Guilhem Bounetou. — Demande en réintégration. Madeleine de Montesquieu et François de Casteignier, contre Gilles du Bouzet, baron du Castéra-Bouzet.

B. 755. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1624. — Sentences. — Payement d'intérêts et de dépens. Grimon de Guarrot, écuyer, en son nom et au nom de Jean de Guarrot, contre Simon Sarrasin. — Main-levée d'une somme de 1,601 livres. Jeanne de Fraysse, contre Guysset Escudié. — Criées : Jean Sarrau, écuyer, sieur de Boynes, contre Judith Bernard; — Pierre Delabat, notaire royal, et Pierre Favières, ministre, contre François Roy. — Main-levée. Pierre de Saugentis, écuyer, sieur de la Geyre, et Jeanne de la Geyre, sa femme, contre Bernard Sazy, notaire royal. — Mainmise féodale. Joseph de Montesquieu et Ysabeau de Cours, sa femme, contre Odet et Vidal Vadimont. — Main-levée d'une paire de bœufs. Marguerite de Gervain, contre François Meynie.

B. 756. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1624. — Sentences. — Droits féodaux. Charles de Montpezat, seigneur et comte de Laugnac, Frégimont et autres places, contre Guilhem Metges. — Criées : Pierre Girle, bourgeois d'Agen, contre noble Henri de Galau; — Barbe de Combes, dame de Peyre, Pujols, Tombebouc, contre Simon Soulhagon, Balthazar Guamel et autres; — Arnaud de Baux, contre Jean Murat; — Jean Louis de Palocque, contre Jean Rigoullet; — Ysabeau Bérangier, contre Pierre Guabounal; — Jean Alba, ministre, contre Moyse Belloc, procureur au présidial. — Payement d'obligation. Jean Ralhéry, avocat, contre Bertrand de Saint-Gillis, écuyer. — Appel de l'ordinaire de Clairac. Jean Fort, chirurgien du roi, contre Salomon Claustre. — Remboursement de frais de sequestre. François Hébrard, contre Guy de Raffin, écuyer, sieur de Lasguarrigues.

B. 757. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1624. — Sentences. — Excès : Madeleine de Montesquieu de Devèze, et François de Castaignier, écuyer, mère et fils, contre Jean Bertrand.— Criées : Jean de Lacoste, écuyer, cessionnaire de Marguerite de La Tour, veuve de Jean Rimonteil, contre Jean Tesquet; — Philippe Grabiac, sieur de Lécussan, contre Jeanne Saugnac; — François Dourgoulhous, marchand, contre Arnaud et Tony Barestaquin; — Jean de Vèze et Guillaume d'Hugonnie, contre Jean Bardet, notaire royal, et autres. — Lettres libellées : Alain de Las, écuyer, sieur de Brimond, et Claude de Las, damoiselle, femme de noble Antoine de Cours, sieur de Lasalle, contre Guillaume Baratz; — Nicolas de Pontajoux, écuyer, sieur de Lachapelle-Trentels, contre Pierre Delord.— Droits féodaux. Mathurin Delpon, fermier de la seigneurie d'Hautesvignes, contre Pierre Crouzilhet. — Appel d'une exécution sur des biens. Crespin Fumadères, marchand, contre Pierre Crozati.

B. 758. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1624. — Sentences. — Entérinement de requête. Thomas Brugière, sieur de La Tour, et Jean Rigoudye, notaire royal, contre Pierre Auricoste.— Droits féodaux. Alexandre d'Aubert, écuyer, contre Arnaud et Françoise Dupeyron. — Appels de sentences des ordinaires : de Miramont, Armand Nadau, notaire royal, contre Andrieu Guy; — de Tournon, Jean de Lavayssière, contre Mondette, Pons et Marie de Comberaine; — du même lieu, Héliot de Ramondou, contre Raymond Naviac; — de Puymirol, Jean Falgrières, contre Jean Maidieu, bourgeois d'Agen. — Criées. Joseph Belloc, contre Marthe, Marie et Anne Lablanche. — Restitution de fruits. Pierre Lacrompe, sieur de Brignol, contre Jean de Longueville, écuyer. — Appel d'une saisie. Jean de Scrini, sieur de Lamothe, contre Antoine Feuillerade.

B. 759. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1624-1625. — Sentences.— Demande en requête. Jean Vidallot, notaire royal, contre Arnaud Capredon, notaire royal. — Appels des sentences des ordinaires : de Marmande, Jean Lamouroux, contre autre Jean Lamouroux, son fils; — de Port-Sainte-Marie, Arnaud du Boys, cordonnier, contre Jeanne et Antoine Gabel; — de Monflanquin, Jean de Lamothe-Lambert, sieur de Beauregard, contre Jeannot Basses; — de Gavaudun, Jean Avril, marchand verrier, contre Pierre Aguilhier; — de Boville, François La Coste, contre Miquel La Coste. — Droit de prélation. Jean de Bonnefoy, écuyer, sieur de Monjoy, contre Flourens Dourdé. — Demandes : en réintégration, Catherine du Boscq, contre Jean Rocque;— en excès, Guillaume Daunefort, bourgeois, contre Jean Guitard.

B. 760. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1625. — Sentences. — Criées : Marguerite de Lamothe, contre Jean Fonpeyre; — Philippe de Faiolles, damoiselle, contre Alain Dufau; — Jean-Jacques de Brunet, baron de Pujols, contre Jacques Malades; — Pierre Jouhaneau, notaire royal, contre Étienne Descoudaca, sieur de Saint-Pastour; — Julien de Fieux, contre François Jeyan. — Appels des ordinaires : de Seyches, Jean, sergent royal, contre Jean Jaubert; — de Monflanquin, David de Laubespin, marchand, contre Hélie Cayrouse. — Payement d'arrérages de rente. Jean Rigaudie, notaire royal, fermier de la seignerie de Montaut, contre Jean Couché. — Entérinement de requête. Jeanne de Bressoles, veuve de Jean de Sabaros, contre Jean de Sabaros.

B. 761. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1625. — Sentences. — Criées : Martial de La Clergerie, écuyer, sieur de Lalande, contre Pierre Becays; — Arnaud de Caumont, écuyer, sieur de Lamothe-Rouge, et Madeleine de Jacques, comme héritiers de Marie de Caumont, veuve de Jacques de Poudanas, contre Henrie Delosse, dame douairière de Cambes, au nom de ses enfants et de feu Charles de Buquet; — Grimond de Garrot, écuyer, sieur de Lalande, contre le sieur de Villesèque. — Appel de sentence de l'ordinaire de La-Sauvetat-de-Caumont. Béatrix d'Eymar, dame douairière de Madaillan, contre Ysabeau de Lavergnie. — Droits féodaux : Jean de Lard, recteur de Montayral, contre Jean Germat; — François de Lusignan, seigneur marquis de Galapian, contre Jean Poumayrol.

B. 762. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1625. — Sentences. — Lettres libellées : Jean de Paloque, contre Nicolas de Pontajou; — Olivier de Bap, écuyer, contre Guillaume Orlhac. — Criées : Damien Coste, maître arpenteur, contre Jean de Janin; — Anne de Mellot, contre Moïse Bellocq; — Octavien du Bouzet, seigneur de Ligardes, contre François de Lusignan; — Isaac de Madaillan, avocat à Bergerac, contre Jean Oléry. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Bernard de Salmon, sieur

de Roquebrune, contre Raymond Roudilh. — Appels des ordinaires : de Marmande, Jean Boisvert, marchand, contre Pierre Charretier ; — de Lauzun, Pierre de Costa, avocat, contre Arnaud Debans, écuyer.

B. 763. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1625. — Sentences. — Payement d'arrérages de rente. Antoine Cantal et Bernard La Fourcade, bourgeois de Bordeaux, fermiers de la seigneurie de Tombebœuf, contre Pierre Delthoa. — Criées : Jean de Lespès, écuyer, seigneur de Lagarde, capitaine au régiment des gardes du roi, contre François de Fumel et Thomas de Redon ; — Pierre de Lamourous, sieur de Lagarde, contre Anne Malaure ; — Catherine de Selves, contre Pierre et Jean Limousin. — Appels des ordinaires : de Miramont, Antoine Dufoussat, contre Jean Boyer ; — de Monflanquin, Étienne de Larivière, sieur de Lafoulongue, contre Jacob Alège ; — de Pauilhac, Jean Laneyrie, contre Isaac Laneyrie. — Droits féodaux. Jean de Neymet, écuyer, seigneur de La Bastide-de Tantare, contre Antoine Pédemont. — Appel d'une exécution de biens. Jean Lasalle, contre Blazy Rigual.

B. 764. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1625. — Sentences. — Demande en excès et en continuation d'inventaire. Florens Dorde, capitaine, et Pierre de Villemon, abbé de Saint-Maurin, contre Hélène Bartes, veuve de Jean Dorde et autres. — Droits féodaux. Henri de Viguier, sieur de Péleguignon, contre Christophe Bonel, avocat. — Saisies et criées : Jacques de Caumont, sieur et baron de Boisse, héritier de Jean Descodeca de Boisse et Catherine de Chateauneuf, contre Alexandre, Charles et François Guillemeteau ; — Marie de Ségur, dame de Pardaillan, contre Pierre de Madaillan, avocat à Bergerac. — Demande en désistat. Bertrand Jeyan, prieur de Monsempron, contre Jean et Pierre Codoing. — Appel d'une sentence de l'ordinaire de Castillonnès. Bérail de Cosse, conseiller, contre Jean de Belrieu, écuyer, sieur de Saint-Dizier.

B. 765. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1625. — Sentences. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Jean Benjamin de Brocquier, sieur de Talive, contre Jean Chirol. — Criées : Jeanne Defoix, veuve de Raymond Septfons, contre Bernard Septfons ; — Antoine de Pons, greffier en l'ordinaire de Fontanille, en Périgord, contre Jean Augier, notaire royal ; — Madeleine de Mathieu, femme de Guilhem Babijoz, contre Hugues, notaire royal ; — Jean Sarrau, sieur de Boynes, et Martial de La Clergerie, sieur de Lalande, contre Jeanne Cheval ; — Charles de Gouzon, sieur d'Aix, contre Jeanne Garnault. — Appel de sentence de l'ordinaire de Combebonnet. Ysabeau Méja, veuve de Jean Guary, contre François Delsol. — Demande en désistat. Bernard de Bap, sieur de Lacoste, contre Pierre Delboscq, bourgeois de Tournon. — Entérinement de requête. Bernardin de Monméjan, écuyer, contre Noel Agnès de Monméjan, marchand du Port-Sainte-Marie.

B. 766. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1625-1626. — Sentences. — Criées : Jean Nègre, notaire royal, contre François Salbang ; — Raymond Fumadères, imprimeur, contre Étienne Audebert. — Exécution de sentence. Jean Dorgueilh, écuyer, et Ysabeau de Salmon de Raymond, sa femme, contre Melchior de Lamothe-Lambert et Jeanne de Bap, sa femme. — Droits féodaux. Charles de Montpezat, comte de Laugnac, et Sereine de Durfort, sa femme, contre Pierre Dombidau ; — Jean Barlan, sieur de Pecharou, ancien fermier de la seigneurie de Tombebœuf, contre Armand Mainial. — Appel d'un appointement de l'ordinaire d'Agen. Marin de Roussan, maître tapissier, contre Vidau Castetz. — Payements d'obligations : Jean de Laboulbène, conseiller, contre Catherine de Lasbordes, veuve d'Antoine de Laroche, appelant en garantie Bernard de Cunolio ; — Antoine Tinchon, écuyer, agissant au nom de sa femme Constance Labonde, contre Jean Raffin, marchand de Castelsagrat.

B. 767. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1626. — Sentences. — Entérinements de requêtes : Jean Bitaubé vieux, contre Jean Bitaubé dit Petit Jean ; — Guilhonne Baradat, femme de Jean Lagacherie, contre Bertrand Imbert. — Appels des ordinaires : de Clairac, Isaac Pandellé, contre Pierre Choppis ; — de Saint-Pastour, Bernard Coq, notaire royal, contre Antoine Coq ; — de Paulhiac, Jean de Landes, notaire royal, contre Rigal Astresses. — Payement de dépens. François de Fumel, baron de Montagut, contre Marthe de Césary. — Demande en division et partage. Hector Descodequa, contre Arnaud et Louis Descodequa. — Droits féodaux. Jean Couchon, sieur de Coursselles, fermier du comte de Lauzun, contre Jean Fray. — Droit de prélation. Marguerite Darnoul, dame de Clermont-Dessous, contre Bertrand Chaubes. — Criées. Jean Flaysac, prêtre, contre Martial Delostal.

B. 768. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1626. — Sentences. — Droits féodaux : Jean Benjamin de Brocquières, sieur de Talive, comme père et administrateur des biens de Marie et Marguerite de Brocquières, héritières de Jean de Nozères, sieur de Talive, contre Jeanne Malcayran ; — Joseph de Lescalle, écuyer, sieur de Charrier, contre Nicolas Baulac. — Criées : Catherine de Selves, contre Pierre et Jean Limozin ; — Françoise de Laribière, veuve d'Antoine de Brunes, sieur de Famemorte, contre Anne et Catherine Paret ; — Dominique de Bastard, trésorier du domaine du roi au comté de Gaure, contre Bernard Capdan. — Condamnation à des dépens. Jean de Gontauld de Saint-Geniès, contre Jean Revergues.

B. 769. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1626. — Sentences. — Exécution de sentence. Sara de Fumel, dame de Lamothe d'Ante, contre Étienne Faure, marchand de Castelsagrat. — Appel d'une exécution sur des biens. Jacquemotte de Labartoullie, veuve d'Henri de Saint-Martin, contre Arnaud Merle. — Criées. De Becays, conseiller au présidial, au nom de Jeanne et Judith du Fraysse, ses nièces, contre Suzanne de Lolivier. — Appels des ordinaires : de Puymirol, Jacques de Courtête, écuyer, contre Jean Ryberiolles ; — de Lévignac, Jean Dentraygues et Pierre Bonmartin, contre Jean Dorgoulhioux. — Appel d'une saisie. Jean de Monlezun, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, seigneur de Prayssas, etc., contre Jacques de Latran, seigneur de La Terrade, appelant en garantie Hector de Lau.

B. 770. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1626. — Sentences. — Criées : Aymeric Souffron, commissaire ordinaire de l'artillerie du roi, contre Abraham et Isaac Fauguerolles ; — Jean de Sarrau, conseiller au présidial, et Bernard de Ladebat, contre Menaud Lagutère ; — François Descanne, contre Louis Valade.— Droits de prélation : Jeanne de Vaux, contre André Porqué ; — Anne de La Caussade, contre David Pamot. — Droits féodaux. Jacques de Chaussade, baron de Calonges, contre Jean Carles et Françoise Ramond. — Appel de l'ordinaire de Soumensac. Phélipe de Geneste, femme de Martial Dardit, sieur de Labarthe, contre Mathieu Mestre, bourgeois, marchand de Sainte-Foy. — Décharge de sequestre. André Groussou et autres sequestres des biens de feu Gillis de Saint-Martin, contre Arnaud Merle, prêtre.

B. 771. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1626. — Sentences. — Appels des ordinaires : de Villeréal, Daniel La Châtre, sieur de Monplaisir, contre François Tugot ; — de Tonneins, Jean du Sol, contre Françoise Pillet ; — de Pardaillan, Gervaise Lion, contre François et Peyrot Lion et autres. — Droits féodaux : Bertrand de Lard, seigneur de Rigoulières, contre Estebène Grassauld ; — Jean de Sarrau, écuyer, contre François de Loulmie. — Criées : Augustin de Laville, sieur de Barrayre, contre Arnaud et autre Arnaud Desclaux ; — Paul Reau, écuyer, contre Jean Sabatey ; — Bertrand de Saint-Gillis, homme d'armes, contre François Cadilhon ; — Pierre Jouhanneau, notaire royal, contre Étienne Descoudaca, sieur de Saint-Pastour. — Payement de dîmes. Antoine Méral, curé de Saint-Jean-dels-Bordielz, contre Nicolas Rouquier.

B. 772. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1626. — Sentences. — Payement d'arrérages de rentes. Antoine Cantal, fermier de Tombebœuf, contre Arnaud et Raymond Pougettes. — Entérinement de requête. Bourgeois, marchand de Sainte-Foy, cessionnaire du droit de dame Jeanne de Fauguerolles, contre Jean Sabatey et autres. — Droits féodaux. Marc Roche, contre Jean Chazelles. — Payement d'obligation. Bernard de Corne, bourgeois, contre Jean de Chemilhac, conseiller. — Exécution de sentence. Antoine Dubousquet, damoiselle, veuve de Pierre Berty, capitaine, contre Bertrand Berty. — Désistat. Marie de Tombebœuf, fille et héritière de Menaud de Tombebœuf, avocat, contre Arnaud Courtiporte, appelant en garantie Jean de Tombebœuf, homme d'armes. — Appel d'une saisie. Jean Alba, ministre, contre Martre Perrot. — Demande en déboutement de surenchère. Jean François Dupuy, sieur de Montagnac, contre Salomon Lagacherie.

B. 773. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1626. — Sentences. — Criées : Charles de Fumel, baron dudit lieu, contre Pierre de Lamothe-Lambert, sieur d'Argenton ; — Jean Périer et Martin Martinelly, contre Jean Bissière et autres ; — Jean de Monméja, écuyer, sieur de Combelongue, contre Jean Caroluz ; — Christophe Pacha, docteur en médecine, et sa femme, Jeanne de Lagarde, contre Jean de Bedel, écuyer, et Corisande d'Aspremont, sa femme. — Appels : de l'ordinaire de Sauvagnas, Jean Besse, contre Catherine Rajade ;—d'une

saisie. Charles et Guillaume Fumadères, contre Étienne Sainctagne. — Mainmise féodale. Le syndic du chapitre Saint-Caprais, contre le syndic des PP. Augustins.

B. 774. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1626. — Sentences. — Excès : François de Morin, conseiller en la chambre de l'Édit, contre Philippe Julien ; — David Hébrard, contre Jean Gélinat ; — Guillaume de Fabre, sieur de Pompéjac, contre Brandelin Ponty. — Appels des ordinaires : de Gavaudun, Charles Dordaigue, sieur de La Clausade, contre Anne Villeneuve ; — d'Hautesvignes, Pierre La Borderie, contre Jean Dumas ; — de Port-Sainte-Marie, Martin du Cournauld et Anne Carmentran, sa femme, contre Antoine Feudeil et Anne Labarthe, sa femme ; — de Fauillet, Pierre Delayre, contre Pierre Brethon. — Entérinement de lettres de grâce : Jean Sarrest, avocat, contre Jean Tournier.

B. 775. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1626-1627. — Sentences. — Criées : Jean de Guilhem, contre Pierre Guilhamas ; — Augier Méja, juge de Laroque, contre Pierre Alary ; — Abraham Lavigne, capitaine, contre Gédéon Vidoy. — Appels des ordinaires : d'Agen, Jeanne Delaroche, femme de Jean Bessée, ancien notaire, contre Jacquette Descombelles ; — de Clermont-Dessus, Louis de Terme et Jean Caumont, contre Alain Fourouge ; — de Tournon, Pierre Cabarrocque, contre Jean de Laveyssière ; — de Villeréal, le sieur de Bascoul, contre Judith Fraysse, femme de Jean de Braiac, avocat ; — de Clairac, Étienne Lébé, contre Pierre et Moyse Laumont. — Exécution de sentence. Jean Orlhiac, contre Antoine Soulhery.

B. 776. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1627. — Sentences. — Appel de l'ordinaire de Péchagut, Jean Mercier, contre Jeannet et Pierre Gadras. — Criées : Jeanne de Molimard, damoiselle, veuve de Bertand Dordé, contre Jean Serres ; — François de Séaune, contre Louis Valade ; — Guillaume, Marie et Catherine de Lacroix, contre Jean Chastelet. — Droits féodaux. Grimond Dabzac, écuyer, sieur de Laprade et Catherine Duzès, sa femme, ayants droit de Guillaume de Lerm, sieur de Volpies, contre Jean et François Broussès. — Payement d'obligation. Le sieur de Saint-Quentin, contre François de Fumel, appelant en garantie Bernard de Sévignac de Belcastel, sieur de Brégantin. — Condamnation à des dépens. Jean Meynot, contre Jean Brunel.

B. 777. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1627. — Sentences. — Criées : Jean Douzon, bourgeois, syndic du couvent de l'Annonciade de Villeneuve, contre Antoinette de Raffin ; — Rachel de La Terrère, femme de Pierre Delbosc, avocat, contre Jean Augier, notaire royal. — Appel de l'ordinaire de Sauvagnas. Jeanne Lafargue, contre Léonard Lasquanal. — Contestations sur une propriété. Guillaume de Bernardou, bourgeois, contre Charles de Lamothe-Lambert. — Payements d'obligations : Isaac du Vignau, bourgeois, contre noble Charles de La Ramière ; — Jean de Roques, homme d'armes, contre Jean-Jacques Hamblard, écuyer. — Appel d'une saisie. Jacmette de la Bartoullie, damoiselle, contre Arnaud Merle, prêtre. — Main-levée d'une somme. Anne de Melet, damoiselle, veuve de Fort Chadois, avocat, contre Jeanne de Mazières, veuve de noble Jean Pierre de Melet, Suzanne de Melet, veuve de noble Antoine de La Peyrie, et Timothée de Bacalan, sieur de Labarthe.

B. 778. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1627. — Sentences. — Appels des ordinaires : de Gavaudun, Pierre Amblard, sieur de La Garrigue, contre Jacques Maladan ; — d'Escassefort, Arnaud Dardit, contre Pierre Monnier. — Demande en excès. Marc-Antoine de Laborie, écuyer, sieur de Cézerac, contre Hugues Haguon, lequel est également demandeur en excès contre le sieur de Cézerac, noble Raymond de Luzech, Anne de Farrières, damoiselle, et autres. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Catherine de Saint-Selve, héritière d'Hermand de Saint-Selve, contre Isaac de Béchon. — Droits féodaux : Jean de Cieutat, chevalier de l'ordre du Roi, contre Jean Delselie ; — Jean de Lasalle, capitaine, contre Jean Terne. — Criées : Jean de Guilhem de Boutiers, écuyer, sieur d'Artigues, contre Jean Bonnafoux ; — Pierre Chapelle, notaire royal, contre Pierre Dubreil. — Entérinement de lettres royales. Jean Augier, notaire royal, contre Rachel de Laterrière, damoiselle.

B. 779. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1627. — Sentences. — Criées : Pascal Bastergue, capitaine, contre Abraham Martin ; — Marie de Ségur, dame de Pardaillan, contre Denis Terrier. — Appel de l'ordinaire de Monjoy. Antoine de Cambes, contre Thomas Balarcher, religieux de l'abbaye de Saint-Maurin. — Entérinements de lettres royales : Suzanne Bonamy, contre Daniel Laporte ; — Anne de Mongauge, damoiselle, femme de Pierre Daligues, avocat,

contre Jean de Mongouge, bourgeois de Marmande.— Entérinement de requête. Jean de Lapascalie, sieur de Martignac, contre Jean de Moresis et Judith d'Auzelles, sa femme. — Lettres libellées. Blaise Demons, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Sauvagnas, contre Blazy Pompiniac. —Requête. Jean Ségur, marchand, et Jeanne de Bousquet, sa femme, contre Jacques de Courtête, écuyer.

B 780. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1627. — Sentences. — Délivrance de legs. Ysabeau Deguerre, contre Sereine de Durfort, dame de Bajamont, Lafox et autres places. — Appel de l'ordinaire de Sainte-Foy. Jeanne de Royer, femme de Jean de Lidon, écuyer, sieur de Sérignac, contre Marie de Ségur. — Criées : Charlotte de Bengues, femme en secondes noces de Pierre Latarrère, contre Pierre Meyssonié ; — Martin Martinelly, bourgeois, contre Jean Grossoles ; — Jacques de Vivant, conseiller en la Chambre de l'Édit, siégeant à Nérac, contre noble Antoine de Labarrière ; — Jean Philippot, damoiselle, contre Mathieu et Jérémie Chabassier. — Droits féodaux. Suzanne de Beaumont, prieure du couvent de La-Sauvetat de Monjoi, contre Antoine Philip.

B. 781. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1627. — Sentences. — Appels de l'ordinaire de Miramont : Anne Delabriac, contre Jean et Marsal Madaillan ; — Étienne de Larivière et Jean Gouneau, au nom de leurs femmes Marie et Anne d'Orgouilhous, contre Jean Pourtier. — Criées : Pitte Ducondut, contre Ysabeau Ducondut ; — Jeanne de Montimart, veuve de Bertrand Dorde, contre Jean Brune. — Reddition de compte. François de Beauregard, contre Antony Fournyé. — Droits féodaux : François Eytier, contre David Pancot, bourgeois de Monflanquin, intervenant à l'instance noble Raymond de Salmont; — Charles de Rochefort, contre quatre tenanciers ; — le sieur de Bernouze, contre Julien de Cambefort, sieur de Selves. — Entérinement de requête. Antoine de Las, écuyer, sieur de Lacépède, contre Bernardin de Monméjan. — Partage de succession. Estier Fréron, damoiselle, contre Natanael et Josne Fréron. — Appel d'une exécution de biens. Gabrielle de Lalaurie, damoiselle, femme du sieur de Poussou, contre Rigal.

B. 782. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1627-1628. — Sentences. — Appels des ordinaires : De La-Sauvetat de Caumont, Jean de Bonmartin, contre Pierre de Madaillan ; — De Tournon, Bernard Descapoulun, contre François Delfarguiel ; — d'Hautevignes, Ramounet Dupeyron et Pierre Labourderie, contre Gilibert, marchand ; — de Tonneins, Jacob de Costebadie, contre Jean et Pierre Dubreil. — Criées. Louis Lamirau et Louis Foulcaut, contre noble Philippe Duthil. — Exécution de sentence. Pierre Groussou, avocat, contre François Constantin. — Lettres libellées. Étienne de Jony, marchand, contre Isaac Jeugié. — Demande en excès. François de Labarde, écuyer, contre Pierre Reclus.

B. 783. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1628. — Sentences. — Exécution de sentence. Jean de Neymet, sieur de Labastide, contre noble Louis de Beyssac, sieur de Cadrech. — Droits féodaux : noble Jean Sarrau, conseiller, notaire et secrétaire du roi et couronne de France, contre Pierre Duvignial ; — Batioti de Lasbordes, avocat, contre Pierre Barres et Françoise Grossoles. — Demande en excès. Antoine Labal, homme d'armes, contre Jean Sévignac et autres. — Criées : Alexandre de Vardin, écuyer, sieur Delcruzel, et Françoise Descayrac, sa femme, contre noble Gabriel Descayrac; — Jérémie Serres, sieur Delroq, cessionnaire de François de Cours, capitaine, contre Jean de Fieux ; — Jean Darnal, sieur de Pechon, contre Françoise Claret. — Appel de l'ordinaire de Clairac. Jeanne Geneste, damoiselle, contre Bertrand Dubrugua, notaire royal. — Main-levée de fruits. Gratien de Godailh, sieur d'Arasse, contre Antoine de Nort. — Arrérages de rentes. Étienne Marraud, contre Jean Bertin.

B. 784. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1628. — Sentences. — Criées : Jean Chambon, notaire royal, contre Hélias de Lamoline, sieur de Pechgueyral ; — Catherine Lalane, contre Jean Escande, notaire royal. — Main-levée d'une somme. Pierre de Lacrompe, sieur de Brignol et Pechargou, contre damoiselle Gabrielle de Lalavoye, femme de François de Montpezat, écuyer, sieur de Poussou, comme possédant les biens de Pierre Montignac. — Entérinements : de requête, Anne Janvier, veuve de Jean Martigniac, bourgeois de Caudrot, contre Étienne de Légier, avocat ; — de lettres royales, Jeanne Hébrard, veuve de Jean de La Fauvetat, contre Jean Sure. — Demande en réintégration. Guillaume Orlhiac, bourgeois de Villeneuve, contre Jean Bapes. — Droits féodaux : Gillette de Goudal, veuve de Thimotée de Chevalier, contre Pierre

Rabanel ; — Florans de Nort,écuyer, sieur de Naux, contre Jacmes Broignac.

B. 785. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1628. — Sentences. — Droits féodaux : Jean de Lagarde, prêtre, contre Peyronne Charpault ; — François de Fumel, seigneur de Montagut, contre Antoine Albert, notaire royal ; — Antoine de Labarthoulie, prêtre, contre Rose Pons. — Exécution de sentence. Isaac Navarre, bourgeois de Duras, contre Marsau Grégoire. — Criées. Jeanne de Cursol, damoiselle, veuve de Jean de Roche, contre Géraud Rat et Jean Rigade. — Entérinement de lettres royales. Jean et Pierre de Boulin, contre Simon Gerbault. — Appel d'un emprisonnement. Jean Giscard, contre Jean Jactes et Ysabeau de Michel. — Entérinement de requête. Guillaume Cazaux, sieur des Angles, contre Raymond Carrieu.

B. 786. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1628. — Sentences. — Appels des ordinaires : de Lévignac, François Dupignac, contre Jean et Raymond Neufvilles ; — de Clermont-Dessous, Jeanne Reau, contre Jean Serre ; — de Sainte-Livrade, Jean de Pujols, contre Marc Roch, élu de l'élection d'Agen. — Exécution de sentence. Pierre Descars, contre Marguerite Lamotte. — Criées : Rachel de La Térère, femme de Jean Dubosc, avocat, contre Jean Augier, notaire royal ; — Salomon de La Renaudière, secrétaire du prince de Condé, contre noble Jean-Jacques de Thieuras. — Lettres libellées. Guy de Brayac, ex-conseiller au présidial, contre Pierre Laguel. — Entérinements : de requête, Nicolas Dupérier, bourgeois d'Agen, contre Jacques Dupérier, avocat ; — de lettres royales, Étienne Maures, ministre de Gavaudun, contre Jean Boyleau.

B. 787. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1628-1629. — Sentences. — Demande en excès. Noble Pierre du Fisson, écuyer, sieur du Luc, contre Pierre Melon, juge de Gontaud. — Entérinement de requête. Jean de Caminade, écuyer, sieur de Rayet, contre Jean Vernet. — Criées : Pierre Delpech, notaire royal, cessionnaire de Philippe Mercier, notaire royal, contre Périne de Latouche, damoiselle, veuve de François Pontan, opposant Charles de Rochefort de Saint-Angel, captal de Puchagut, seigneur et baron de Théobon ; — Anne de Melet, damoiselle, veuve de Fort Chadois, avocat, contre Suzanne de Melet et Thimotée de Bacalan, écuyer, sieur de Labarthe. — Exécution de sentence. Jean Rigaudie, fermier de la seigneurie de Montaut, contre Jean Conche, sieur de Laganne. — Lettres libellées. Pierre et Marthe Meyssonnier, contre Jean Flauguergues. — Payement d'arrérages de rentes. Jean Couchon, sieur de Courcelles, fermier du comte de Lausun, contre divers.

B. 788. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1628-1629. — Sentences. — Demande en continuation d'exécution. Jeanne de Bressoles, veuve de Louis de Sabaros, avocat, contre Marie de Sabaros, veuve d'Antoine Chaubart, marchand, appelant en garantie Marguerite de Lescazes, damoiselle, veuve de Jean de Sabaros, avocat. — Criées : Antoine Jacquinot, sieur de Barbusquan, contre Peyronne Venaut ; — Jean Guillaumette et Marie de Baux, contre Bernard Corne ; — Adrien Laville, sieur de La Courrèze et Françoise de Feytou, damoiselle ; — Marie de Beaupuy, damoiselle, femme de Jean Cazaux, capitaine, héritière d'Anne de Beaupuy, sa sœur, contre Pierre Brunel, curateur à l'hérédité vacante de Jean de Macault, sieur de Lacoste, etc. ; — Jeanne Philipot, damoiselle, contre Micheau Martineau.

B. 789. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1629-1630. — Sentences. — Demandes en excès : Paule de Bésoles, veuve de noble Jean Pierre de Lagoutte, seigneur de La Pujade et de Cours, contre Chales et autres ; — Ysabeau de Sabaros, veuve de Jean de Roussières, avocat, contre Étienne Péraud, sieur de Cursion, Jean de Mésanger et autres ; — François de Tioras, écuyer, seigneur de Cauzac, contre Vidalou. — Criées. François de Bounis, contre Pierre Guitard et autres, opposant François de Monferran, premier baron de Guyenne, seigneur de Cancon, Frespech et autres places. — Reddition de compte. Françoise de Gualyne, damoiselle, femme séparée de biens de Laurans Dallot, écuyer, contre Jean du Vigier, conseiller au parlement et à la chambre de l'Édit, et Louise de Lafont, sa femme. — Appel de l'ordinaire de Duras. Jean Mascaron, contre Jeanne Dasterac.

B. 790. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1630. — Sentences. — Appels des ordinaires : d'Agen, Antoine de Béchon de Causade, chanoine en l'église collégiale de Saint-Caprais, contre Jeanne Duduc ; — de Pujols, Louis de Gironde, sieur de Saint-Germain, et Marc de Gironde, écuyers, contre

Micheau Boissière, bourgeois de Villeneuve. — Criées. Jean Cieutat, sieur de Villebeau, Joseph de Galaup, sieur de Lamothe, et Marc Guiré, contre Jean Contrejouls, marchand de Villeneuve. — Entérinement de lettres royales. Damoiselle de Carbonnier, veuve de Florimond de Loubatéry, contre dame Henrye de Buade, veuve de François de Carbonnier.

B. 791. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1630. — Sentences. — Appels des ordinaires : de Tournon, Jean Drouliole, cessionnaire de noble Nicolas de Pontajou, sieur de La Chapelle, contre noble Antoine de Mayonade, écuyer, sieur de Meyrade, héritier d'Antoine Mayonade ; — de Fumel, François Dalchier, sieur de Barthes, contre Pierre Adge ; — d'Agen, Hélène de Lacrompe, damoiselle, veuve d'Henri Depau, contre Doumenge Gontié. — Entérinement de lettres royales. François d'Itier, écuyer, et les consuls de Monflanquin, contre Jean de Monferran. — Criées : Ysabeau Sarrau, veuve de Jérémie Fillot, contre Jean Fontanes ; — Claude de Gauchier, prieur de Calviac, contre Pierre Pons ; — Pierre de Lamourous, sieur de Lagarde, contre Léonard Delmonteil ;— Henri de Perssy, sieur de Mondésir, contre Jean Contenson et autres. — Droits féodaux. Isaac Petit, fermier du domaine du roi en la juridiction de Sainte-Foy, contre divers.

B. 792. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1630. — Sentences. — Payement de dettes. Marguerite de Sevin, dame de Montesquieu, contre Arnaud et Coulau Laboulbène. — Contestations au sujet de la cure de Cazideroques. Bertrand Broc, prêtre, contre Guillaume Dupérier, prêtre. — Criées : Jean de Cieutat, contre noble Gédéon de La Ramière, sieur de Pecharnaut ; — Jean de Galaup, écuyer, sieur Delmarès, contre Pierre Dubreilh, procureur d'office de Duras ;— Grimond de Garrot, sieur de Lalande, contre Jean Farinel. — Appel de l'ordinaire de Monflanquin. Jean de Beauregard, contre Judith Darnaux. — Entérinements : de requête, Hector de Gelays et de Voysin, sénéchal du Lauraguais, contre Jean et Rigal Léotard, ci-devant fermiers de la seigneurie de Monpeyran ; — de lettres royales, Louise de Léguet, dame de Pléneselve, contre François de Gironde. — Liquidation de dépens. Raymond Dubrocqua, tailleur, contre Louis Durand, marchand.

B. 793. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1630. — Sentences. — Droits féodaux. François d'Estrades, écuyer, contre Jean Boyse, intervenant Nicolle de Pontac, dame d'Escassefort. — Criées : Antoine Charlet, contre Jean Tartas ; — Antoinette Fauviau, damoiselle, femme de Philippe de Coquet, conseiller en l'élection d'Agen, comme subrogé de Jean-François de Coquart, contre Henri et Pierre Desolliès, avocats au Parlement. — Appel de l'ordinaire de Tonneins. Jacques de Lajaunie, capitaine, contre Hélie Pellet. — Arrérages de rentes. Jacques Rocquerousse, marchand, ci-devant fermier de la seigneurie de Montastruc, contre Bernard Coq. — Pétition pour la mise en possession de l'hérédité d'Antoinette de Brach. François de La Roquette, avocat au Parlement de Bordeaux, contre Jean de Lapascalie, sieur de Martignac. — Contestations sur une propriété. Jean Barbier, conseiller au présidial, seigneur de Laserre, et Louis de Lafont, seigneur de Cujola, contre Ysabeau de Lacrompe.

B. 794. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1630. — Sentences. — Criées : Pierre du Lion, sieur de Belcastel, contre noble Jean-Jacques de Menoyre, agissant comme héritier de son père et de son oncle ; — Thimotée Bacalan, écuyer, sieur de Labarthe et Maisonneuve, contre Jacques Verrier. — Appels des ordinaires : Pierre Guascon, sieur de La Catusse, contre Françoise de Feytou, damoiselle, et Pierre Charlot, écuyer, sieur de Fongrave ; — Jean Laguacherie, contre Antoine Laffage. — Requête pour obtenir le profit de certains défauts. Danier Magoulès, capitaine, contre Alexandre de Lévy, marquis de Mirepoix, comme héritier de dame Louise de Cardailhac et Léonel de Gironde, seigneur de Castelsagrat, et Bertrand Daudebard, écuyer. — Droits féodaux. Pierre de Masparrante, sieur de Dubuy et Ferrassou, contre Jean Sarrasin, notaire royal.

B. 795. (Liasse) — 150 pièces, papier.

1630-1631. — Sentences. — Lods et ventes. Nicolas de Fausac, fermier des droits seigneuriaux dépendant de la maison noble du Courouneau, contre Simon Malepiquet, appelant en garantie Isaac Reclus. — Réintégration. Jean de Lézir, écuyer, contre Amaury de Goullard, sieur de Salledebru. — Appels des ordinaires : de Pauillac, Marie de Raymond, damoiselle, veuve de Gédéon de Burin, sieur de Barthelongue, contre Salamon Laffon ; — de Boville, Jean Guary, contre Balthazar Bartayrès. — Exécution de sentence. Bertrand Bistorte, contre Audiette Salvan et Antoine Chaubard. — Lettres libellées.

Jacob de Sarrau, receveur des consignations de l'Agenais et du Condomois, contre Cournaud Mannesse. — Criées. Anne de Lustrac, damoiselle, femme de Nicolas de Pontajou, contre Jean Chambon, notaire royal. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Le sieur de Cambes, contre Mathurin Brisse.

B. 796. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1631. — Sentences. — Reddition de comptes. Jacques Roudet de Lasalle, notaire royal, contre Pierre Roudet, fils. — Criées : Bernard de Ramondou, notaire royal, contre Guillaume de Ramondou ; — Jeanne-Marie de Bressoles, damoiselle, veuve de Pierre Dancelin, contre Robert de Raimond, conseiller du roi et trésorier général en Guyenne et Étienne de Cunolio. — Droits féodaux : Jeanne de Béraud, dame de Monteton, contre Jean et Pierre de Boulin ; — Jean Le Bigot, sieur de Saint-Quentin, contre Lizonne Guaridou. — Main-levée de sommes : Thomas Barrière, capitaine, contre Jean et Philippe Labatut ; — Marguerite de Sevin, dame de Montesquieu, Louis de Lafont, écuyer, et les syndics des religieuses de l'Annonciade et du Chapelet, contre Laurent, Florimond, François et Robert d'Alot, frères, fils et héritiers de Rose de Loubatéry, Jean-Charles de Saint-Mézard, débiteur, etc. — Appel d'une saisie. Florimond de Loubatéry, conseiller à la cour des Aides, contre Anne de Philippaux, veuve du seigneur de Frontenac.

B. 797. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1631. — Sentences. — Criées : Charlotte de Sevin, damoiselle, veuve de Jean Malvin, écuyer, contre Jean Cucurmon, curateur à l'hérédité de Jean-Charles de Malvin ; — Bertrand de Saint-Gillis, écuyer, contre Pierre Lestache. — Droits féodaux : Nicole de Pontac, dame d'Escassefort, contre Laurens Dalot, écuyer ; — Benjamin de Brocquières, sieur de Talive, contre le sieur d'Estubé, tuteur des enfants de Florimond de Redon. — Main-levée d'une somme de 900 livres. Noble Antoine de Gastebois contre damoiselle Jeanne de Mazière. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Raymond Roudilh, adjoint aux enquêtes en l'ordinaire de Penne, contre Pierre de Masparraute. — Demande en garantie. Jeanne de Bérauld, dame de Monteton, veuve de Charles Digeon, agissant au nom de ses enfants, contre Jean Gueynard.

B. 798. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1631. — Sentences. — Entérinements de requêtes Antoine de Gasq, chanoine en l'église cathédrale Saint-Étienne, contre Jean Plantié ; — Antoine et Guilhem Lagacherie, contre Martialle Chausenques. — Criées. Jean Dordé, écuyer, prenant la cause de Jeanne Molymard, damoiselle, contre Étienne Gaujac. — Demandes en main-levée : Marthe et Jacques Bonhomme, contre Marc-Antoine de Cabasse, chanoine en l'église cathédrale Saint-Étienne ; — Pierre de Tournade, conseiller au présidial, contre Jean de Laboulbène, aussi conseiller au présidial. — Arrérages de rentes. Jean Villeréal, fermier de la seigneurie de Mazières, contre Jeanne Boisdevès. — Exécution de sentence. Judith de Pechméja, damoiselle, contre Jacob et Jean Aliutz. — Droits féodaux. Antoinette de Rance, dame d'Hauterive, contre Raymond Frayssengues. — Appel de l'ordinaire de Cahuzac. Anne de Meynard, damoiselle, contre noble Jean de Carbounier, Jean Pol, capitaine, Marguerite de Benjamin de Chabot, Isaac du Castaing, etc.

B. 799. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1632. — Sentences. — Droits féodaux. Charles de Montpezat, écuyer, seigneur et comte de Laugnac, contre Antoine Gauvert. — Appels de sentences : du juge d'appeaulx du marquisat de Fimarcon, Sylvie du Roy, damoiselle, veuve de Jacques Vigie, président au siége de Condom, contre Henri Mauricé ; — des ordinaires : de Lauzun, Antoinette de Lamouroux, femme de Pons de Carbonnier, sieur de Lisse, au nom de sa fille Jeanne de Lafaye, contre Jean Grenier, marchand ; — de Marmande, Antoinette de Bordenave, veuve de Guillaume de Brézetz, avocat, contre Pierre Faget. — Criées : Marie de Lidon, damoiselle, veuve de Joseph de Costa, juge de Tombebœuf, contre Bertrande Chassac ; — Thomas de Saint-Martin, contre Charles Sarre ; — Robert de Raymond, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Guyenne, contre noble Pierre de Rance, écuyer. — Arrérages de rentes. Jean Marbotin, fermier des seigneuries de Montbahus, Puydauphin et Monviel, contre Jean de Courson, sieur de Coursselles.

B. 800. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1632. — Sentences. — Criées : François de Roubineau, sieur Delpouy, contre Jean Dubal, sieur de Libersac ; — Léonard de Marboutin, conseiller au parlement, contre Léonard Mourguès ; — Éléonore de Fieux, veuve de Charles de Bordes, contre Raymond Lompoy ; — Jean de Cieutat, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Villebeau, contre Gédéon

de Laramière, sieur de Pecharnaut, opposants Pierre de Beaupuy, sieur de Bonnayre, Jean de Béraud et Jacques de Brunet, sieur de Lagarde; — Guillaume Boudet, bourgeois de Villeneuve, contre Jeanne Chaustrusse. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Marie Boudon, damoiselle, contre noble Samuel de Moléry, écuyer. — Exécution de sentence. Hector de Gellays et de Voisin, seigneur de Monpeyran, contre Rigal et Jean Léotard, ci-devant fermiers de la seigneurie de Monpeyran.

B. 801. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1632. — Sentences. — Appel d'une saisie. Pierre Dugirard, sieur de Lacroix, Jean de Mestre, Jeanne Blazimon, veuve de Jean Colomb, sieur de Laserre, contre Jeanne Duburgua, veuve de Pierre Vernéjoul. — Droits féodaux : Henri de Balsac, seigneur marquis de Clermont-Dessus, contre Ysabeau Pousoulet, veuve de Nicolas Ducros ; — François Dordaigue, écuyer, contre François de Boissonnade, écuyer, sieur de Labarthe. — Demande en excès. Bernard de Foix, prêtre, contre Bertrand de Borson, sieur de Caussade. — Requête pour obtenir l'utilité de certains défauts. Gratien de Gaultyer, homme d'armes, contre Jeanne Marcilhiac. — Entérinements : de requête, Paule de Saint-Géry, veuve de Julien de Thimbronne, contre dame Brandelize de Masset, femme d'Emmanuel de Thimbronne; — de lettres royales, Léon de Bans, sieur de Puydauphin, contre Jean de Galau, écuyer.

B. 802. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1632. — Sentences. — Arrérages de rentes. Noble Jean de Lasalle, Jean Saures et Georges Blancq, fermiers de la seigneurie de Gavaudun, contre David Vizes. — Entérinements de requêtes: Charles Digeon, seigneur et baron de Saint-Perdon et Boisverdun, contre noble Jean de Belrieu, seigneur et baron de Virazeil, et dame Charlotte Digeon, sa femme; — Bertrand de Béchon, écuyer, contre Vacqué. — Appels des ordinaires: de Puymirol, Anne Chaudordy, contre Jean et Cécile Marches; — de Castelculier, Antoinette de Railhassy, contre Marguerite Roche. — Criées: François Fagette, écuyer, contre Jean Lagachierie; — Madeleine Daunaffort, contre Jeanne Rocquier; — Jean de Macaut, écuyer, sieur de Lacoste, contre Jean et Antoine Lasseignes. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Antoine Bap, sieur de La Coste, contre Jacques Delard.

B. 803. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1632. — Sentences.— Appels des ordinaires : de Cambes, Hélène de Saint-Martin, veuve de Pierre Babut, contre Jean Babut; — de Monflanquin, Pierre Lapeyronie, bourgeois, contre Marie Laurans. — Demande en crime d'homicide de la personne de Pierre Douzon, sieur de Balestat, soutenue par Françoise de Couquet, veuve dudit Douzon, joint à elle le procureur du roi. Le présidial déclare qu'il n'y a pas lieu de retenir l'affaire, qui est renvoyée par-devant l'ordinaire de Villeneuve. — Excès : Hélie de Nègre, écuyer, contre Jean de Traney, écuyer, sieur de Saint-Laurent, Joseph du Sorbier et le sieur de La Ferrière; — François Fagette, écuyer, et noble Jacques Darbieux, écuyer, sieur de Boudy, respectivement demandeurs et défendeurs; — Jacob Fabry, notaire royal, contre Paul de Grèses, avocat; — Jean Labonde, bourgeois d'Agen, contre Simon Sarrasin.

B. 804. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1632. — Appel d'une exécution faite sur des biens. Arnaud Fumadères, contre Pierre Péchambert. — Droits féodaux. Jean-Jacques de Cours, seigneur d'Espalais, contre Guilhem Gratioullet. — Criées : Jacques de Vauquelin, ministre en l'église de Pujols, comme subrogé de Pierre Capot, contre Étienne Losse; — Paul de Bérailh, écuyer, sieur de La Grâce, contre divers; — Charles de Cladetz, écuyer, et autres, contre Jean Gagiliabet; — Bertrande de Ratier, damoiselle, veuve de Jean Lafargue, avocat, contre Jean Lafargue; — François de Lusignan, seigneur dudit lieu, de Galapian et de Monbalen, contre Guilhem Grimard et autres. — Condamnation à des dépens. Charles Digeon, écuyer, sieur de Boisverdun, contre noble Jean Dordaigue, écuyer, sieur de La Tour. — Entérinement de requête. Bernard de Faure, avocat, contre Marthe de Brayac, damoiselle. — Appel de l'ordinaire de Sainte-Foy. Mathieu Duverdier, contre Jeanne Duverger, femme de Jean Duverdier.

B. 805. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1632. — Sentences. — Appel de l'ordinaire de Lauzun. Antoine de Gastebois, écuyer, sieur de Ramonde, contre Bertrand Moutard. — Arrérages de rente. François Dorguouilhous, fermier de la seigneurie de Lévignac, contre Jacques Lafite. — Entérinement de requête. Raymond Fumadères, imprimeur pour le roi à Agen, contre Marie Bousatran. — Exécution de sentence. Raymond Roudil, fermier de la seigneurie de Lustrac, contre Jean Dalchier. — Paye-

ment d'obligation. Françoise Chaubart, contre Annet de Varp, tuteur des enfants de feu Florimond de Redon. — Criées : Isaac de Bonnefon, contre Jean et Guilhem Marucq; — Jean Dalleguedes, écuyer, fils de Jacques Dalleguedes, contre Jean Gerganet. — Droits féodaux : Marthe Frayssinet, damoiselle, contre Hélie Gentillot et autres; — Martial de Laclergerie, sieur de Lalande, contre Anne Lascombes; — Jean de Faure, sieur de La Peyrière, contre Jean Cantarel. — Droits de lods et ventes. Jean Hugonis, notaire royal, fermier du domaine du roi à Puymirol, contre Daniel Davis.

B. 806. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1633. — Sentences. — Exécution de sentence. Louise et Jeanne Bap, damoiselles, contre Marie de Redon, damoiselle, veuve du sieur de Molères. — Criées : Annet de Saint-Gillis, avocat, contre Pierre de Saint-Pey Labal; — Michel de Cunolio, chanoine, contre Jean Charretier; — Marie de Guilhem, femme de Jean de Casettes, juge royal de Tournon, contre Pierre Brunel; — Jean Bibal, procureur du roi à Puymirol, contre Jeanne Rocquier. — Arrérages de rentes : Jean de Gaucher, écuyer, sieur de Puyfaure, fermier de la seigneurie d'Hautevignes, contre Étienne Beladen; — Étienne Amat, notaire royal, contre Guilhem et Jean Goulinat. — Demande en garantie. Marthe Piguosset, damoiselle, femme de Jean de Lagoutte, sieur du Buscon, contre Pierre Rougier, notaire royal. — Droits féodaux. Pierre Mimaud, bourgeois de Marmande, contre Marie Bretes. — Entérinement de lettres royales. Marie Boudon, damoiselle, contre noble Samuel de Morelly, écuyer. — Lods et ventes. Jean de Boulède, écuyer, contre Grimond de Garrot, écuyer.

B. 807. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1633. — Sentences. — Criées : Marie de Lidon, damoiselle, veuve de Joseph du Costa, contre Jean Gaignard; — Jean Ayma de Frigiguel, juge de La Sauvetat-de-Caumont, contre Gédéon Boucharel; — Jean Dorde, contre Jean Tinel, sieur d'Alègre; — Isaac Capdeport, notaire à Monflanquin, contre Jean Dulac; — Guyon Bascal de La Tourette, écuyer, au nom de Raymond de Sallis, contre Philippe de Ruffon, écuyer, et autres. — Exécution de sentence. Antoine Héral, sieur d'Escarbisse, contre Guillaume Bernardon, appelant en garantie Charles du Gravier, sieur de Boyer. — Lettres libellées. Gilibert de Carbonnières, seigneur de Fraysse, Lamothe-d'Anthe et autres lieux, contre Henri de Fumel. — Entérinement de lettres royales. Jeanne de Boissonnade, damoiselle, femme de Jean Boissonnade, contre François Jeyan. — Appel de l'ordinaire de Sainte-Livrade. Marie Baboulenne, femme d'Antoine Broussau, contre Jean Clairac.

B. 808. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1633. — Sentences. — Criées : Bertrand de Bechon, sieur de Caussade, contre Antoine Loubat; — Esteban de Bernis, conseiller au présidial, contre Jeanne Truelle; — Isaac Villeneuve, sieur de Cayzac, contre Jacob Saint-Selbe; — Jean de Guilhem de Boutier, sieur d'Artigues, contre Samuel Brau. — Entérinement de requête. François de Fumel, contre Charles de Fumel. — Appel de l'ordinaire de Tournon. David de Guilhien, écuyer, et Jean de Guilhien, avocat, contre Marthe Denis, veuve de Jean de Guilhien. — Droits féodaux. Anne de Bézolles, dame de Perricard, contre Hélène Trinchon. — Main-levée. Pau Debrau, sieur d'Estilhac, contre Abel Rougier et Isaac Lavaur. — Arrérages de rentes. Jacques Delbatz, fermier de la maison noble de Mazières, contre divers. — Lettres libellées. Nobles François de Couquard et Blaise Masse, écuyers, contre Marsal Bersségol. — Payement d'une obligation de 58 écus. Germain de Salmont, sieur de Fages, contre Gaston de Viguier, sieur de Péleguignon.

B. 809. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1633. — Sentences. — Appels de l'ordinaire de Castelmoron. André Marsault, contre Pierre Marsault. — Main-levée d'une somme. Catherine Dutraney, damoiselle, veuve du marquis de Gironde, contre Marguerite Gayraud. — Criées : François de Lusignan, contre Jean Soullagon, Charles de Redon et autres, consuls de Port-Sainte-Marie; — Jérémie Labat, procureur en la cour, contre Pierre Delisse, notaire royal; — Rachel de La Terrière, damoiselle, femme de Pierre Delbosc, contre Raymond Guitard; — Benjamin de Laval, écuyer, ayant-droit d'Étienne de Laval, son père, contre Louis Boudin. — Droits féodaux : Artus de Lusignan de Saint-Gelays, chevalier des ordres du roi, contre François de Fumel; — Françoise de Monluc, dame de Boville, contre Jean de Lapascalie et Pierre de Martignac. — Condamnation à des dépens. Hugues Dumontelh, fermier de La-Sauvetat pour le seigneur de Pardaillan, contre Jacques Mousnier.

B. 810. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1633. — Sentences. — Demandes en excès : Bernard de Salmon, sieur de Roquebrune, et Gabrielle

de Puypeyron, sa femme, contre nobles Germain et Pierre de Ramont de Salmon, sieurs de Fages et de Lasalle ; — Isaac Dumaine, seigneur et baron du Bourg, contre Georges de Combarrieu, prêtre ; — Éléonore de Bonnefon de Fieux, damoiselle, veuve de Charles de Bordes, écuyer, contre Guillaume Diche et Jacquette Sarramia. — Exécution de sentences : Marie Darnal, damoiselle, veuve de Pierre Seillade, contre Pierre Colet ; — Anne et Catherine Grimard, damoiselle, contre Guillaume Grimard, bourgeois de Port-Sainte-Marie. — Criées. Geoffroy de Lauretz, sieur de Lavarenne, contre Bernarde Desbatz. — Condamnation à des dépens. François de Massiot, seigneur de Cugniolz, contre Étienne Mounereau. — Appel d'une exécution sur des biens. Jean Gorineau et Marguerite Bitaubé, sa femme, contre Pierre Poumayrol.

B. 811. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1633. — Sentences. — Criées : Jean Rigaudie, fermier de la juridiction de Montaut, contre Jean, procureur d'office au même lieu ; — Jean de Belrieu, baron de Virazeil, et Charlotte Digeon, sa femme, contre Blaise Mourgues ; — Gabriel Descobain, écuyer, sieur de Rocquepiquet, contre Antoine Couquand ; — Jean de Sarrau, contre Bernard Eyriault ; — Jean Dorde, écuyer, sieur de La Jacme, contre Étienne Gaujac et Pierre Parade ; — Jacques Roudet de Lasalle, contre François de Roubineau, sieur del Pouget. — Demande en désistat. Ysabeau Rouzoulet, veuve de Nicolas Ducros, héritière de Jeanne de Goutz, sa mère, contre Guillaume de Favre, sieur de Goutz. — Entérinement de requête. Marie de Gaucher, damoiselle, femme de Jacques de Bechon, sieur de Labarthe, contre Jean Trubelle. — Appel de l'ordinaire de Sainte-Foy. Pierre du Vergier, contre Hélie Brugière. — Résolution de contrat. Jean Pons, sieur de La Peyrière, contre Pierre Carros, sieur de Malhetard.

B. 812. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1633. — Sentences. — Entérinement de requête. Robert de Raymond, trésorier général de France en Guyenne, contre Jean-Jacques de Fulliade, sieur de Lalande ; — Criées : Bernard de Bap, écuyer, sieur de Pech-Lambert, cessionnaire de Jean Demeaux, contre Marquette Abelan ; — Jean de Loret, conseiller du Roi en l'élection d'Agenais, contre Louis Contenson ; — Augustin de Laville, sieur de Barayre, contre Guilhem Lenadeu ; — Jacques de Chaussade, baron de Calonges, contre Jean Granault ; — Judith de La Viguerie, damoiselle et Antoine Bonnefoy, contre Odet Tournier ; — Pierre Amblard, sieur de La Garrigue, contre Pierre Septfons ; — Guyau Vassal de La Tourette, contre Philippe de Ruffon, sieur de Beynac ; — Gabriel du Treilh de Belot, sieur de Bayonnet, et Jean de Perssy, contre Guilhem Serres et autres. — Payement d'obligation. Étienne Lagarde, sieur de Laroche, contre Guillaume Chappelle, lieutenant de La-Sauvetat.

B. 813 (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1633-1634. — Sentences. — Demandes en excès : Raymond Rieutort, écuyer, contre Jacques Plantade ; — Françoise de Labarrière, damoiselle de Monviel, contre Pierre Belly. — Appels des ordinaires : de Castillonnès, Pierre Dobideran, écuyer, sieur de Saint-Séverin, Pierre de La Bastide et Pierre Molle, contre Geoffroy Guion, sieur de Costou ; — De Clairac, Jean et Théophile Belloc, contre Jean Sibadye, Jean Basignan et Antoine Léobus. — Lettres libellées. Éléonore de Timbronne, damoiselle, contre Étienne Vidal. — Criées : noble Jean Blaise Desmons, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Sauvagnas, contre Jean Amorous ; — Bertrand Durand, écuyer, sieur de Carabelles, contre Jean Alary, notaire royal ; — Charles Condé, écuyer, sieur de La Mothe, contre Philipous et Jacob Roche, écuyer, tiers possesseur. — Demande en garantie. Blaise Poydebat, contre Guilhem Tailleferm.

B. 814. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1634. — Sentences. — Criées : Philippe de Coquet, conseiller en l'élection d'Agenais, contre Henri et Pierre de Sollyé, avocats ; — Éléonore de Fieux, veuve de Charles de Bordes, sieur du Greau, contre Antoinette Balsac et Antoine Laval, écuyer, mère et fils. — Appel de l'ordinaire d'Agen. Jeanne de Saint-Mézard, damoiselle, contre Louis Contenson, appelant en garantie Jeanne de Gardes, damoiselle. — Appel d'une exécution faite sur des biens et demande en garantie. Jean de Comtois, sieur de Cais, contre David de Guilhem, sieur de Favolz, et François de Roussignol, sieur de Ferrier. — Demande en expédition d'un acte. Étienne de Cunolio, sieur Despalais, contre Crépin Conte, notaire royal, appelant en garantie Laurens Dallot, écuyer. — Arrérages de rentes : Antoine Mariol, sieur Delbarry, contre Hugues Delmas, maître chirurgien ; — Jacques de Mons, conseiller au Parlement de Bordeaux, et Abraham Floysac, notaire royal, contre Pierre Arnauld.

B. 815. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1634. — Sentences. — Arrérages de rentes. Jean Milet, notaire royal, fermier du domaine du roi en la juridiction de Miramont, contre divers. — Exécution de sentence. Louise et Jeanne Bap, damoiselle, contre Marie de Redon, damoiselle, veuve du sieur de Molères. — Droits féodaux Gilibert de Carbonnières et Sara de Fumel, sa femme, contre Jean Ramondou, appelant en garantie Jacques Delard, sieur de Garrousset. — Criées : François Dourgueilhoux, bourgeois de Lévignac, contre Hugues Dupignac ; — Ysabeau Sarrau, damoiselle, veuve de Jérémie Filhol, contre Cécile Fourrès ; — Henrie de Frontinac, dame de Carbonier, contre noble Jacques de Patz ; — David Passalaigue, sieur de Dague, cessionnaire de François Dordaigue, écuyer, sieur de La Tour, contre Claude Pénigaut. — Appels des ordinaires : de Villeréal, Daniel de Lachaste, sieur de Monplaisir, contre Louise et Jeanne Videren ; — de Monflanquin, Marie Laurens, damoiselle, et Marie Cayrouse, contre Pierre Lapeyronie, bourgeois de Monflanquin.

B. 816. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1634. — Sentences. — Arrérages de rentes : Hugues de Monteilh, fermier pour le seigneur de Pardaillan, contre Jean Breson, sieur du Colombier, appelant en garantie Léon de Laval, seigneur de Madaillan ; — noble Jean de Boulède, contre Pierre Guilhot et Pierre Roussilhe. — Criées : Guillaume de Boissonnade, sieur de Roquegantier, contre Géraud Crozat ; — Hélène de Goudailh, veuve de François Massannès, contre divers ; — noble Pierre Roux, contre Pierre Pélombères, sieur de Pelricault. — Appel de l'ordinaire de Villeréal. Étienne Vilatelle, sieur de Pacaut, contre Jean Chanud. — Exécution de sentence. Hélie de Fonmartin, bourgeois de Bergerac, contre Étienne Martin. — Droits féodaux. François de Chastanier, seigneur de Lamothe-Dursault, contre Jean Raffin.

B. 817. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1634. — Sentences. — Arrérages de rentes. Jacques Delbetz, fermier de Mazières, contre Antoine Coulau et François Granyé. — Droits féodaux. Simon Delard, fermier de la seigneurie de Lapoujade, contre Paul de Grèses, avocat. — Lettres libellées. Jacques Thomas, Pierre Labrunie, et autres, contre Jean de Monméjan, conseiller au présidial, prenant fait et cause pour Martin Martinelly. — Appel de l'ordinaire de Clairac. Rénée Roussanes, damoiselle, contre Pierre de Lafon, sieur de Vignau, comme mari d'Ysabeau Boussannès, damoiselle. — Criées. Dame Barbe de Combret, contre Hugues Delpon. — Adjudication des intérêts d'une somme. Marguerite de Sevin, dame de Montesquieu, épouse de Joseph du Vernet, premier président en la cour du Parlement de Bordeaux, contre Hélène de Lacrompe, damoiselle, veuve de Jean Depau. — Exécution de sentence. Guillaume Maures, avocat, contre de Becays, conseiller au présidial.

B. 818 (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1634 — Sentences. — Criées : Marthe de Brayac, veuve de Géraud de Coquet, contre Antoine Duvignau ; — Pierre Sarrau, avocat au Parlement de Bordeaux, contre Jean Barrès ; — Bernard Daurée, prêtre, contre Jean Lapoujade ; — Gabriel de Gervain, écuyer, sieur de Roquepiquet, contre Nadau Couquand ; — Philippe Grabiac, sieur de Lécussan, contre Anne Saubetz ; — Anne Bayssière, contre Jacques et Géraud Bayssière ; — Étienne Aunac, notaire royal, contre Georges de Bourdielz ; — Géraud de Longueville, homme d'armes, contre Jean Baboulène ; — Jean de Belrieu, sieur de Saintdésir, contre Marguerite Mourigal. — Appel d'une prise de possession de biens. Nicolas Dupérier, contrôleur en l'élection d'Agenais, contre Jeanne Dupérier, damoiselle, veuve d'Antoine Verniolles. — Appel de l'ordinaire de Penne. Marthe Denis, damoiselle, veuve de Jean de Guilhem, contre Andrieu Caymas, Jean Ratier et Guilhem Lartigue. — Main-levée d'une somme. Gabriel de Couquet, conseiller au présidial, contre Jean Calviac, bourgeois.

B. 819. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1634. — Sentences. — Droits féodaux : Pierre Saigues, fermier de la seigneurie de Puycalvary, contre Simon Hébrard; — Jean de Monlezun, contre Guilhem Contarel ; — Antoine Mariol, sieur de Barry, seigneur de la paroisse de Pervilhiac, juridiction de Montagut, contre Ysabeau Couly. — Criées : Lancelot de Calmeil, écuyer, sieur de Geneste, contre Antonie Jean ; — Catherine de Lespiau, contre Jean Duprat; — Marthe de Roussannes, veuve de Pierre Cahuac, contre Daniel Dupuy. — Appel de l'ordinaire de Monflanquin. Peregrine Demons, femme de Bernard Decoustal, contre Jean Frizel, sieur de Villas. — Arrérages de rentes. Antoine de Foyssac, écuyer, sieur du Tiers, contre Jean Vigouroux de Lafontaine. — Entérinement de lettres royales. Ysabeau de Moulimard, damoiselle, veuve d'Arnaud Vaylet, avocat, contre Anne de Comin.

B. 820. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1634-1635. — Sentences. — Criées : Louis de Melet, lieutenant du vice-sénéchal d'Agenais, contre Hugues Delmas ; — Anne Gassies, contre Jean Farinel ; — Jean de Mouret, docteur en médecine, contre Olivier Guyon et Jeanne Lascombes ; — Rachel de La Terrière, damoiselle, femme de Pierre Delboscq, contre Raymond Guitard. — Payement d'obligation. Jacob de Lalanne, contre Augustin de Laville, sieur de Baraire. — Droits féodaux. Simon Maistre, fermier de la seigneurie de Théobon, contre Jean Rodes. — Appels des ordinaires : de Sainte-Foy, Simon de Piis, contre Bernard Allegé, bourgeois de Sainte-Foy ; — de Sauveterre, Ysabeau de La Pierre, contre Pierre Maureuil ; — de Sainte-Foy, Jean de Lidon, sieur de Beauville, contre Jean Merlane. — Entérinement de lettres royales. Noble Florimond de Redon, sieur des Fossés, fils et héritier de Thomas de Redon, contre noble Charles de Redon, sieur de Monplaisir.

B 821. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1635. — Sentences. — Criées : Marie de Goudailh, damoiselle, veuve de noble Pierre de La Tour, sieur de Fontiron, contre Arnaud Maronne ; — François de Fumel, seigneur et baron d'Hautevignes, et dame Diane de Gordièges, contre Pierre Lassort. — Appel de l'ordinaire d'Agen. Cécile de Raymond, damoiselle, contre Bernard de Mussy, receveur des tailles, agissant comme tuteur de Jean de Raymond. — Entérinement de lettres royales. François de Ladague, seigneur baron de Seyches, contre Bertrand Taraud, docteur en médecine. — Lettres libellées. Pierre Becays, sieur de Dousse, Pierre Amblard, sieur de Laguarrigue et autres, contre Jean Montagnié, religieux de l'abbaye d'Eysses, prieur de Monflanquin. — Demande en relaxance. Jean de Vigier, conseiller au Parlement et chambre de l'Édit de Guyenne, contre dame Françoise de Galiné, femme séparée quant aux biens de Laurens d'Allot, écuyer, sous l'autorité de Me Raymond Boyer, procureur au présidial, son curateur en cette cause.

B. 822. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1635. — Sentences. — Criées : Jeanne de Bach, veuve de Jean Lafaurie, contre Isabeau Lafaurie ; — Théophile du Sorbier, avocat en la cour, contre Jean Oléry ; — Pierre de Lamothe-Lambert, sieur de Rouetz, comme héritier d'Anne de Malvin, dame de Rougier, sa mère, contre Jean Ferran et Catherine Delard. — Demande en désistat. François de Gauchier, avocat, contre Isabeau Bouchut, femme de Guillaume Lafaurie. — Appels des ordinaires : de Tournon, Pierre Deshoulliès, contre noble Jean Dordaigue, écuyer, sieur de Cazideroques ; — de Villeneuve, Jacques de Neymet, religieux de l'abbaye d'Eysses, prieur de Rouetz, contre François Malatie, religieux en la même abbaye. — Appel d'une exécution sur des biens. Henri de Boudon, sieur de Pompéjac, contre Gauberd Dordé. — Payement d'obligation. Bernard Bureau, ministre, contre Jean de Cassius, sieur de Laserre.

B. 823. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1635. — Sentences. — Entérinement de requête. Pierre Gast de La Brugère, contre Jeanne Philippot, damoiselle. — Criées : Germaine Favières, damoiselle, contre Jean Ducournaud ; — Jean de Cieutat, sieur de Villebeau, contre Catherine Campmas ; — Anne de Chaussade, dame de Roquefère, contre Jean Conche, sieur de Laguanne ; — Isabeau Jurleton, damoiselle, veuve de noble Jean de Perreau, sieur de Lauberthe, contre Jean Chapelle, notaire royal. — Exécution de sentence. Pierre Daviscon, sieur de Cantemerle, contre Samuel Larrival. — Arrérages de rente. Jacob de Geneste, seigneur de Maleroumets, contre Pierre Bertrand, juge de Pardaillan. — Payement d'obligation. Arnaud de Gasq, seigneur et baron de Buzac, contre Jean Dubal, homme d'armes. — — Sentence rendue à la requête de Fialdès, notaire royal, contre Bibal, aussi notaire royal, faisant défense à ce dernier de passer des actes hors du lieu de l'établissement de son office, à peine de 500 livres. — Appel de l'ordinaire de Boville. Bertrand La Coste, contre Jean Guary.

B. 824. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1635. — Sentences. — Criées : Anne Destayet, damoiselle, contre Pierre Guilhot et Jacques Dumas ; — Jean de Chevilhac, conseiller au présidial, comme légataire de Marguerite de Thimbronne, damoiselle, contre Jean Gardes ; — Jean del Crizel, bourgeois et marchand de Bordeaux, contre Jean La Rouquette ; — Jean de Boissonnade, procureur au présidial, ayant-droit de Jean-Baptiste de Boissonnade, curé de Saint-Parloux, contre Géraud Gailhard ; — Josépet de Mazelière, secrétaire du roi en sa maison de Navarre, contre Anne de Béraut ; — Jean de Sarrau, seigneur de Brie, contre François Guérineau ; — Jean et Jeanne Dubroca, contre Guilhem Courtiel. — Mainlevée d'une somme. Jean Pagès, sieur de Roquebiau,

contre Jean-Jacques Rousier. — Appels des ordinaires : de Monclar, Marthe Ducondut, veuve de Pierre Demestre, contre Jacques Rocquerousse ; — de Sainte-Foy, Jeanne de Raymond, veuve d'Isaac Castagner, contre Étienne Larrivière. — Exécution de sentence. Mariol, sieur de Barry, contre Pierre Mercadié.

B. 825. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1635. — Sentences. — Arrérages de rente. Paul Garganty, seigneur abbé de Clairac, contre Moyse Bertrand. — Entérinement de requête. Noble Jean-Jacques de Bergues, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, et Serène de Larmundie, sa femme, contre Joseph de Ségur, conseiller au Parlement et chambre de l'Édit de Guyenne, comme tuteur des enfants de Bernard de Ségur. — Criées : Isaac et Pierre de Guibertz, notaires royaux, contre Perrine Boucherie ; — Gabriel de Couquet, conseiller au présidial, contre Arnaud Bouzeran, capitaine. — Payement d'obligation. Jean de Béchon, bourgeois et marchand de Bordeaux, contre Antoine Mongausy, conseiller en l'Élection d'Agenais. — Main-levée d'une somme. Raymond de Cours, recteur de Cancon, contre Pierre Malicque.

B. 826. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1635. — Sentences. — Exécution de sentence. Antoine de Foissac, écuyer, sieur du Tiers, contre Pierre Montaigne. — Demandes en excès : Daniel Bouchet, notaire royal, contre Pierre André, aussi notaire royal ; — François de Monferran, premier baron de Guyenne, contre Guilhem Brugière ; — Salamon de Geneste, avocat, contre Jean Gaches, avocat. — Appels des ordinaires : d'Agen, Serène de Quirac, damoiselle, femme de Jean Delbès, avocat, contre Anne Bergès ; — de Sainte-Foy, François Laborde, écuyer, sieur de Picon, contre Suzanne Larrière, femme d'Étienne de Larrivière. — Droits féodaux. Guillaume Lavigne, prêtre, contre Jean Estardier. — Lettres libellées. François de Narbonne, seigneur et baron de Birac, Aubiac et autres places, contre Martial Rauzet. — Arrérages de rente. Jean de Lidon, bourgeois de Monflanquin, ex-fermier de Noailhac, contre Jean Ferrar.

B. 827. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1635-1636. — Sentences. — Confirmation de seigneurie. Jacques de Neymet, écuyer, sieur de Tantare et Labastide, contre Jean Cuzoul. — Criées. Jean de Roche-Pontous, juge ordinaire de Sainte-Livrade, contre Antoine Flourès. — Exécution de sentences : Nicole de Pontac, dame d'Escassefort, contre Marguerite Dusant ; — Arnaud Dardit, écuyer, contre Pierre Marsaut. — Droits féodaux. Hector de Larrivière, prêtre, contre Marie Rougès. — Excès : Abel Delbez, sieur de La Valade, et Suzanne Despérieu, sa femme, contre Jean Dupont ; — Léonel de Gironde, seigneur de Castelsagrat, contre Guillaume Vidal ; — Marie de Lamouche, contre Marie de Sabatéry ; — François d'Ytier, sieur de Catuffe, contre Pierre Castetz ; — Judith de Belrieu, damoiselle, veuve de Joseph de La Bernardye, contre Jean Montaigne ; — Marthe Declezia, damoiselle, contre divers.

B. 828. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1636. — Sentences. — Appels des ordinaires : de Castillonnès, Louis de Ruffon, sieur de Fontauzel, contre Jean Philippot, notaire royal ; — de Tournon, Pierre de Belmas, notaire royal, contre le procureur au présidial ; — de Caumont, Pierre Madaillan, avocat, contre Jean Bonneval, sieur du Plantier ; — de Péchagut, Martial de Madaillan, contre Martial Buissant. — Criées : Pierre Lambert, fermier de la seigneurie d'Agmé, contre France Laborde ; — Charles de Rochefort, captal de Péchagut, baron de Théobon, contre Pierre Faure. — Lettres libellées : Jean Louis de Paloque, écuyer, contre Suzanne de Giscard, damoiselle ; — Jean de Bonnafon, sieur de Cardelus, contre Isaac Dumaine, seigneur et baron du Bourg. — Arrérages de rente. Jacob de Geneste, seigneur de La Garde, contre Guillou. — Exécution de contrat. Henrie de Buade de Frontagnac, dame de Carbonier, contre Pierre Trémolines.

B. 829. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1636. — Sentences. — Criées : Guillaume de Bernadou, bourgeois de Tournon, cessionnaire de noble Arnaud du Chastanier, sieur de Sainte-Foy, contre Grégoire Delpech ; — Marguerite de Lescazes, damoiselle, veuve de Jean de Sabaros, contre Jeanne Merle. — Mainlevée d'une somme. Pierre Delpère et Jean Dorde, sieur de Lajaunie, contre Mailhe. — Entérinements : de requête, François Charlot, écuyer, sieur de La Peyrière, et Henrye de Chaussanges, sa femme, contre Suzanne de Mazières, veuve d'Arnaud de Lapoujade vieux ; — de lettres royales, Esther Germain, femme séparée de biens de Pierre de Labarrière, contre Charles de Labadie. — Droits féodaux. Henry de Montaigne, conseiller au Parlement de Bordeaux, et Marie de Brian, damoiselle, sa

femme, contre divers. — Lettres libellées. Jean de Villiers, secrétaire de l'évêque d'Agen, contre Henri de Fumel, seigneur et baron de Monségur.

B. 830. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1626. — Sentences. — Criées : Jean Roche, sieur de Pontous, contre Antoine Garrigon; — Jean de Galaup, sieur del Mares, contre Louis Faydicq; — Jean de Martin, baron de Laubardemont, et le sieur de Fontanilhes, ayants-droit d'Étienne de Cornillot, secrétaire de feu la reine Marguerite, contre Bernard de Monlezun; — Melchior de Laduguye, écuyer, contre divers. — Entérinement de requête. Pierre de Bosq, bourgeois de Tournon, contre Hélène, Antoine et Philippe de Ruffon. — Appels des ordinaires : de Pujols, Antoine Nogaret, contre Pierre Chambert; — de Puymirol, Jean Delcruzel, contre Géraud Malebaisse; — de Villeréal, Jean de Béchon, sieur de Bassibière, contre Isaac Rouby; — de Clermont-Dessus, Pierre Forcade, contre Jean Trabarel.— Entérinement de lettres royales. Marguerite de Faure, veuve de François de Bertrand, au nom de ses enfants, contre Catherine de Bertrand.

B. 831. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1626. — Sentences. — Entérinement de requête. Jeanne de Lapujade, damoiselle, femme de Louis de Rufon, écuyer, sieur de Fontauzel, contre Suzanne de Mazières, damoiselle, veuve d'Arnaud Pujade. — Main-levée d'une somme. Pierre de Secondat, seigneur de Roques, contre les consuls d'Agen. — Payement d'obligation. Bernard de Ladebat, procureur au présidial, contre Françoise de Saint-Martin, damoiselle, veuve d'Antoine de Boissonnade, et Michel de Boissonnade, son fils. — Appels des ordinaires : de Duras, Joseph de Gualateau, écuyer, contre Pierre Mathieu ; — de Villeréal, Jean Bourgoing, sieur de La Loge, contre Jean et Rigal Léotaud. — Droits féodaux. Jeanne de Goulard de Brassac, contre Jean Garrigues. — Adjudication de l'utilité de certains défauts. Jean de Macault, écuyer, sieur de Lacoste, contre Jean de Coussou, sieur de Cailhabel.

B. 832. (Liasse.) - 150 pièces, papier.

1626. — Sentences. — Appel d'un ordinaire. Marguerite Dijos, veuve de Jean Maures, contre Antoine Meloux. — Exécution de sentence. Catherine du Traney, damoiselle, veuve de noble de Gironde, sieur de Laforêt, contre Arnaud Durand, notaire royal. — Condamnation à des dépens. Arnaud Motsacré, fermier de Birac, contre Jean Escoubes. — Arrérages de rente. Henri de Rousignol, contre Jean Delfarguier. — Entérinement de requête. Michel du Bouzet, seigneur et baron de Sainte-Colombe, contre Marie Molles. — Entérinement de lettres royales. Catherine Veyles, veuve de Frix Magenc, contre Jean Vidal. — Demande en liquidation de droits et payement de dépens. Antonin de Lestrilhes, contre Pierre Delpech, bourgeois d'Agen. — Exécution de sentence. Pierre Grave, sieur de Bruze, contre Jean Gardete. — Sentence avant faire droit. Raymond de Salliès, sieur de Fresquet, contre Jean de Salliès, sieur de La Tour. — Droits féodaux. Jean de Théobaldy, contre Marguerite Martin.

B. 833. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1626. — Sentences. — Droits féodaux : Marguerite Le Comte, dame de Virazeil, contre Pierre Dupin, avocat ; — Pierre Saignier, fermier de Puycalvary, contre David de Guilhem. — Partage de succession. Jeanne de Gardes, damoiselle, contre Pierre de Labarthe, écuyer. — Criées : Jeanne de Bach, veuve de Jean Lafaurie, contre Isabeau Lafaurie ; — Marguerite de Lescazes, veuve de Jean de Sabaros, juge royal d'Agen, contre Jeanne Merle : —Herman Descodeca de Boisse, baron de Pardaillan, contre Jean Gou, notaire royal, opposants Martial Dardit, écuyer, Philippe de Geneste, damoiselle, sa femme, Théophile du Sorbier, avocat au Parlement de Bordeaux, dame Henrye de Caumont Lauzun et autres ; — Olympe du Fau, damoiselle, veuve de Jean Dupui, écuyer, baron de Montagnac, contre Pierre et Jean de Labarrière. — Appel de l'ordinaire de Villeréal. Jean Bourgon, sieur de La Loge, contre Jean Léotard. — Reddition de compte. Isabeau de Narbonne, damoiselle, contre Antoine Trémolières.

B. 834. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1630. — Sentences. — Appel de l'ordinaire de Lauzun, Françoise de Lavau, damoiselle, veuve d'Yves Duboys, contre Jean et Pierre Bonnaval. — Demande en excès. Pierre Soulhagon, sieur de Sauvaige, contre Catherine Villebois. — Criées : Jean François Depère, sieur de Fustareau, et Anne de Chales, damoiselle, sa femme, contre Jeanne Bouzeran ; — Sanche de Nicolas, recteur de Frespech, contre Bernard Audebert. — Droits féodaux. François de Ladague, seigneur de Lacassagnie, contre Delphine Monphous, damoiselle. — Payement d'obligation. Guy du Sorbier, écuyer, sieur de Tayrac, contre Noé

Marty, sieur du Mas, appelant en garantie Jean Dulaurens. — Lettres libellées. Pierre Lespinasse, notaire royal, contre Moyse et Isaac Trouppel. — Exécution de sentence. Pierre Charlot, sieur de Fongrave, contre Zacharie Larquay.

B. 835. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1637. — Sentences. — Entérinement de lettres royales. Jean de Beauregard, écuyer, contre Jacques Desmons, conseiller au Parlement de Bordeaux. — Appels des ordinaires : de Monflanquin, François de Paloque, contre Isaac Isarnir ; — de Montastruc, Anne de Mestre, veuve de Gibert Viallert, contre Antoine Lisone. — Lettres libellées. Pierre de Sarrau, avocat, contre Noé Pic et Jean Bru. — Lods et ventes. François de Cortète, sieur de Prades, contre Marie de Redon, damoiselle, veuve du sieur de Malère. — Criées : Jean-Jacques de Blavignac, juge ordinaire de Grateloup, héritier de Marie Escoute, contre Moyse Daguassan, curateur à l'hérédité d'Isaac de Michel, et contre Samuel de Moléry, sieur de Choisy, et autres tiers-possesseurs. — Demande en exécution de promesse. Jean Roche, sieur de Pountous, comme tuteur de feu Guillaume Roche, son fils, contre Jean Mothes, sieur de Blanche, comme tuteur d'Antoine de Cours, sieur de Pauilhac, héritier de Raymond de Cours, sieur de Peyrilhiac.

B. 836. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1637. — Sentences. — Arrérages de rentes : Jean de Boulède, fermier de la seigneurie de Cambes, contre Arnaud Pauyet ; — Charles de Rochefort Saint-Angel, baron de Théobon, contre Jean Brunet. — Appels des ordinaires : de Villeneuve, Françoise Douzon, damoiselle, veuve de Pierre de Lacrompe, sieur de Brignols, contre Nicolas et Sauxon Méja ; — de Laroque-Timbaud, Bernard Delméja, contre Jean Forestier ; — de Saint-Barthélemy, Joseph du Fossat, contre Anne de Cazemajour ; — de Monflanquin, Marc de Peyremorte et Catherine Lacoste, sa femme, contre Pierre Bouscarel. — Criées : Pierre de Boulin, contre Jean Serre ; — Jean de Gardes, conseiller au présidial, contre Arnaud Fabeyres ; — Jacques Martin, cessionnaire de Pierre Grave, sieur de Bruyé, contre Étienne Villotte ; — Louis Dubal, sieur du Bousquet, et Jean de Galaud, sieur du Marés, tuteur des héritiers de Joseph de Galau, sieur de Lamothe, contre Jean Jouffron, avocat.

B. 837. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1637. — Sentences. — Criées : Gaspard Daillon de Lude, conseiller au conseil d'État, évêque d'Albi, contre Jean Coderc ; — Jezeban de Becays, conseiller au présidial, et Madeleine de Lolmye, sa femme, contre François de Lolmye, sieur de Rans, Jean de Paloque, sieur de Pedelmas, Isaac Laroche, sieur de Labolvène, Lucrèce de Madaillan et autres. — Désistat. Jean-Germain de Besson, sieur de Lalauzé, contre Arnaud Vignyes. — Appels des ordinaires : de Lauzun, Jean Dubuois, sieur de Labarde, contre Guilhem de Villars ; — de Lusignan, Pierre Veders, contre Joseph Tourtarel. — Adjudication de l'utilité de certains défauts. Pierre de Lamorous, écuyer, sieur de Lagarde, contre Barthélemi de Traney, sieur de Frémauret. — Lettres libellées. Jean de Gaucher, sieur de Puifaure, contre Mathelin Delpont.

B. 838. (Liasse) — 150 pièces, papier.

1637. — Sentences. — Appels de l'ordinaire de Tournon : Perrette du Four, damoiselle, veuve de Guy de Raffin, sieur des Guarrigues, contre Antoine Rigoulla ; — Vincent de Guardes et Robert de Raymond, contre Antoine et François Boussac. — Arrérages de rente. Jean de Lavalette, contre Denis Delcruzel. — Entérinement de lettres royales : Marguerite Calcat Darnieux, fermière de noble Léonard de Goulard, contre Jean Plaignes ; — Simon Dalché, sieur del Planely, contre Raymond Roudilh. — Mainlevée. Jean Laboulbène, contre François Dufau, sieur de Pélefigue, et Barthélemi de Lamourous. — Lettres libellées. Marie de Charge, damoiselle, veuve d'Antoine de Cassieux, sieur de Lhomenac, contre le baron de Mausac et Marguerite de Cassieux, sa femme. — Payement de dette. Pierre Rigual, contre Isabeau de Cambefort. — Extraits sommaires de pièces de procédure, rédigés pour le payement des frais.

B. 839. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1637. — Sentences. — Criées : Jean François de Pérès, sieur de Fustareau et Anne de Challes, damoiselle, sa femme, contre Jeanne Bouzeran ; — Bertrand Durand, écuyer, sieur de Carabelles, contre Jean Alary, notaire royal. — Entérinement de lettres royales. Guiraude La Carrère, contre Jean Rocquier, président en l'élection d'Agenais. — Appel en garantie. Marguerite de Monferran, femme de Jacques de Luppé, seigneur baron d'Arblade, contre François de Monferran. — Payement d'une somme de 40 livres. Anne de Caumont, comtesse douairière de Saint-Paul, dame des baronies de Caumont, Fauillet et Gavaudun, contre Antoine Can-

ceris. — Appels des ordinaires: de Gavaudun, Jacques du Noguier, sieur Dufournier, contre Antoine de Raymond, sieur de La Nause; — de Marmande, Pierre Labarrière, contre Marguerite Dupeyroux.

B. 840. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1637-1638. — Sentences. — Appels des ordinaires: d'Agen, Marguerite de Théobaldi, contre Jean Batifolie; — de Marmande, Pierre du Pin, avocat, contre Jean Lagauzerie, notaire royal; de Boville, Jeanne de Lambert, femme de Jean de Cahors, contre Marie Broussé, — Criées : Guillaume de Bernardoun, bourgeois, contre Pierre et Jeanne Couly; — Pierre Rouzier, fermier du domaine du roi de Gontaut, contre Catherine Miqueau; — Jean de Saint-Martin, comme héritier de damoiselle Claire de Bouyssière, sa mère, contre Jean Lafon, bourgeois de Clermont-Dessus. — Exécution de sentence. Jean du Garry, contre Antoine et Jean du Garry. — Demande en réintégration et en excès. Jeanne du Puy, veuve de Jean Bramaricq, contre Philippe et Marthe Carmentrand. — Excès. Arnaud Drouilhet, bourgeois de Marmande, et Anne Bougouignou, sa femme. contre Jean Brezetz, docteur en médecine.

B. 841. (Registre.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1637. — Plumitif des audiences. Notes sommaires sur les causes. — Séparation de biens. Gabrielle d'Escorailles, damoiselle, femme de Raymond de Faulmon, sieur de Monsenot, contre ledit sieur. — Droits féodaux. Martial Rouberon, prieur de l'abbaye de Gondon, contre Pierre Gaume. — Criées : Jean de Pontajon, sieur de Trémons, contre Marguerite et Henrye de Rayssac, damoiselles, filles de nobles Pons et François Rayssac. — Lettres libellées. Baptiste de Rouault, écuyer, contre Jean Maissonnade. — Appel de sentence. Pierre Bitaubé, contre Marie Bégoulle. — Payement d'obligation. Marguerite Amblard, damoiselle, veuve de Pierre Becays, sieur de La Dousse, contre Jean Cairouse.

B. 842. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1638. — Sentences. — Appel d'exécutions faites sur des biens: Guillaume Noguès, homme d'armes, contre Raymond Mallie; — François de Fieux, contre Marie de Goudail, damoiselle. — Lettres libellées: Henri de Persy, écuyer, sieur de Mondésir, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, contre Antoine Poumiès, recteur de Moncuq; — Jean de Landes, ex-notaire royal, contre Jean de Lasalle, écuyer. — Appels des ordinaires: de Tournon, Perrette Dufour, damoiselle, veuve de Guy de Raffin, sieur de Guarrigues, contre Jean Dordaigue, écuyer, sieur de Cazideroques; — de Marmande, Jean de Morin, contre Anne Lacaze. — Main-levée d'une somme de 600 livres. Jean de Vigier, conseiller au Parlement de Bordeaux, contre Jean Besses, juge de Sauvagnas. — Criées. Michel de Gasq, chanoine, contre Balthazar Bartaires, notaire royal, opposant Pierre Balarcher, bourgeois.

B. 843. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1638. — Sentences. — Appels des ordinaires: de Clairac, Anne de Michel, veuve d'Étienne Carmentran, notaire royal, contre Jean et Marie Escoutet; — de Prayssas, Étienne Lacoste, contre Jean Fourcault; — de Rouetz, Samuel Bellon, ministre, contre Paul Delard. — Condamnation à des intérêts et dépens. Marguerite de Roussannes, contre Charles de Montpezat, sieur de Poussou. — Criées: Jeanne de Latanné, damoiselle, veuve de Pierre de Beaupuy, écuyer, sieur de Bonnayre, contre Pierre Lafargue; — Pierre Boucherye, sieur de Lamothe, contre Jeanne et Isabeau Debages. — Exécution de sentence. Arnaud de Pontac, président en la cour du Parlement de Bordeaux, contre Jean del Boscq. — Demande en garantie. Pierre Laumon, bourgeois de Clairac, contre Jean Pinpan et Jean de Nabes. — Entérinement de requête. Amaury de Goulard, sieur de Salledebru, contre Guillaume Buzens, prêtre. — Extraits sommaires de procédures, établis pour le payement des frais.

B. 844. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1638. — Sentences. — Criées: Françoise Douzon, damoiselle, veuve de feu Pierre de Lacrompe, sieur de Brigniol, contre Jean Chevallier; — Jean du Boys, marchand, cessionnaire d'Auchier, contre Guilhem Duroux; — Balthazar Gamel, contre Germaine de Bechon, damoiselle, veuve de François de La Goutte. — Payements d'arrérages de rentes: Hélix Rodes, damoiselle, veuve de Denis de Lajonie, bourgeois de Sainte-Foy, contre Jean Lachapellaubois et autres; — Jean Salles, notaire royal, fermier de la seigneurie de Saint-Maurin, contre Benoit Vidal, bourgeois. — Lettres libellées: Jean de Lasalle, notaire royal, contre Marguerite de Bedel, damoiselle, veuve d'Antoine de Lasalle; — Jean de Lasalle, au nom d'Anne de Caumont, et Pierre de Lustrac, écuyer, contre Jacques Costa; — Marie Lascombes, veuve d'Antoine Nicolas, bourgeois de Villeneuve, contre Gabriel

Cordurier. — Droits féodaux : Pierre de Grave, sieur de Bruze, contre Pierre Collisson, chirurgien ; — Antoine Bibal, notaire royal à Puymirol, contre Antoine Labarthe.

B. 845. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1638. — Sentences. — Droits féodaux. Henri de Montaigne, conseiller au Parlement de Bordeaux, et Marie de Brian, sa femme, contre Pierre Dorgeilhoux, avocat. — Criées : Gabriel de Coquet, conseiller au présidial, fils et héritier de Durand de Coquet, homme d'armes, contre Jean et Alexandre Lacorre ; — noble François Boudon, sieur de Saint-Amans, contre Léonard Serres. — Entérinement de lettres royales : Raymond Rougier, bourgeois d'Agen, contre Étienne Mamon, maître des postes. — Appel de l'ordinaire de Saint-Barthélemy. Joseph du Foussat, contre Jean Milhet, notaire royal. — Exécution de sentence. Jean Dalbert, sieur de Parazols, héritier de noble Hermand, son père, contre Léon de Laval, sieur de Madaillan, agissant comme héritier de Jean-Jacques de Laval, son père. — Reddition de compte. Jean de Martin, baron de Laubardemon et Isaac du Candal, sieur de Fontanilhes, contre François Bonys, écuyer, fermier de la seigneurie de Frespech.

B. 846. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1638. — Sentences. — Criées : Marguerite de Sevin, femme de Joseph Dubernet, conseiller au Conseil d'État, premier président au Parlement d'Aix, agissant comme héritière de Jacob de Secondat, baron de Montesquieu, son premier mari, contre dame Jeanne de Goulard de Brassac ; — Annet de Saint-Gillis, avocat, sieur de La Chapelle-Coupet, comme héritier de Bertrand de Saint-Gillis, écuyer, contre François Bedech ; — Jean Raffin, sieur de Saint-Véron, contre Jean Raffin, notaire royal ; — Jean de Guilhien, avocat, contre Boudet. — Condamnation à des intérêts et dépens. Daniel Dubruilh, sieur de Montetecs, contre Pierre Feisson, sieur du Luc. — Appel de l'ordinaire de Clairac. Isaac Delpech, homme d'armes, contre Jean Bratiès et noble Jacques de Lajaunie. — Exécution de sentence. Jean François de Cocquart, écuyer, contre Jean Philibert, docteur en médecine. — Cassation d'une exécution. Jean de Lidon, sieur de Savignac, contre Pantaléon Carrière.

B. 847. (Registre.) — In-4°, 298 feuillets, papier.

1638. — Plumitif des audiences. — Lettres libellées : de Mayonade, contre Bernard de Salmon, sieur de Roquebrune ; — Abraham Carrière, bourgeois de Nérac, contre Étienne Vivès. — Confirmation de seigneurie. Charles de Montpezat, comte de Laugnac, seigneur de Bajamont, contre Géraud et Antoine Combajous. — Criées : Marie Chabritis, damoiselle, contre Léon de Durfort, chevalier, sieur de Born, surintendant des fortifications de France, agissant comme héritier de Louise de Poulignac, dame douairière de Born ; — Henri de Massip, conseiller au Parlement de Bordeaux, au nom de Françoise du Traney, sa femme, contre Courzac. — Droits féodaux. François de Gironde, sieur de Teissonnat, contre Jean Monforti. — Appels des ordinaires : de Marmande, Jean de Morin, contre Anne Lacaze ; — de Laparade, Gratien Labernadie, avocat, contre Guillem Gardete. — Appointement de requête. Géraud Minda contre Jeanne de Bressoles, damoiselle, veuve de Jean de Sabaros.

B. 848. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1638. — Sentences. — Lettres libellées. Jean, Madeleine, Esther, Nérée et Françoise de Bonère, frère et sœurs, contre Gabrielle Domerc, veuve de François Deshons. — Demandes en exécution de sentence : Anne de Comin, veuve de Jean Molimard, contre Isabeau de Molimard, veuve d'Arnaud Veylet ; — Daniel Dupuy, capitaine, contre Pierre Vacqué. — Criées : Jean de Cieutat, chevalier, contre Antoinette Grimard, damoiselle, veuve d'Étienne Raffin, appelant en garantie Nicolas de Pontajou ; — François du Castagnier, sieur de Lamothe, contre Jean Pagès. — Payements d'arrérages de rente : Simon Mestre, bourgeois de Sainte-Foy, jadis fermier de la seigneurie de Théobon, contre Pierre Malepert ; — Hector des Escuyers, contre Pierre Lartigue. — États des actes de procédure faits dans divers procès.

B. 849. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1638-1639. — Sentences. — Exécution de sentence : Jacques Lacroix, contre Marguerite de Bedel, damoiselle ; — Antoine Descairac, sieur de la Bastide, contre Paule de Bézolles, dame de Lapujade. — Entérinement de lettres royales : Pierre de Roux, sieur de Laval, contre Isabeau de Faulougne ; — Charles Jouart, notaire royal, contre Herman Jouart. — Criées : Jacques Roudet Delasalle, contre François Nadal ; — Jean Dugouc, sieur de Claris, contre François Dufau, sieur de Pléneselves, et Pelefigue. — Payement d'obligation. François de Verdun, seigneur de Galaup, contre Jacques Labat, juge ordinaire de

Moncuq. — Mainlevée. Thomas Bruguière, sieur de La Tour, contre Jean Rigaudie.

B. 850. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1630. — Sentences. — Droits féodaux. Françoise de Soubre, veuve d'Artus de Lusignan de Saint-Gelays, au nom des enfants de feu Gilis de Lusignan, son fils, contre Alain Claimbes.—Payement d'obligation. Marie Augeard, damoiselle, veuve de François de Labarde, sieur du Picon, contre Jean Sivadon. — Appels des ordinaires: de Sainte-Foy, Suzanne de Raignac, veuve d'Élisée d'Anglade, contre Pierre Barbier; — de Villeneuve, Hugues de Trellie, contre Antoine Delcellie; — Augier Méja, sieur de Larival, contre Hugues Rangouse. — Criées. Jean de Belrieu, baron de Virazeil, et Charlotte Dijeon, sa femme, contre Jean Bacot. — Utilité de certains défauts. Joseph Leblanc, baron de Labatut, contre Marguerite de Vergousane, dame de Paradou. — Revendication de la cure de Compazet *alias* de Lagarrigue. Joseph de Rancé, prêtre, contre Joseph Roudoulx, prêtre. — Extraits de procès.

B. 851. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1629. — Sentences. — Criées : Pierre Vergniolle, bourgeois de Monferran, contre Guiral et autres; — François de Gironde, contre Jeanne de Chateauneuf; — Françoise Douzon, damoiselle, veuve de Pierre de Lacrompe, contre Jean Chevalier; — Jean Dordaygue, contre Peyronne Tinchou. — Droits féodaux. Géraud Dorée, avocat au Parlement de Bordeaux, contre Raymond Dubernad. — Demande en main-levée. Guillaume de Galaup, damoiselle, veuve de Pierre Parins, contre Jean de Bourgon. — Payement d'arrérages de rente. Jean de Couchon, fermier des seigneuries de Monbahus, Puydauphin et Monviel, contre Jean Mensac. — Entérinement de requête. Bernard de Bap, contre Jean Bardet, notaire. — Appel de l'ordinaire de Monflanquin. Marguerite Amblard, damoiselle, contre Jean Loubas.

B. 852. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1630. — Sentences. — Criées : François de Fumel, contre Philippe Delmas, damoiselle, héritière de Denis de Lajaunie, son fils; — Pierre de Guarrot, sieur de Carabelles, contre Campaignol. — Demande en excès: François de Lard, contre Simon et François Raffin; — François Dorgier, écuyer, contre Hiriart et Roland de Carbonas; — Charles de Guyon, contre Jean d'Hélias. — Appels des ordinaires: de Tonneins, Suzanne d'Estrades, damoiselle, et François Lalande, capitaine, contre Marie de Lestrade et autres; — de Tombebœuf, Jeanne Dubrugua, contre Pierre Chabanac. — Entérinement de requête. François de Lachausse, contre Géraud de Pujolle et Anne du Sorbier. — Appel d'une saisie. Anne Ducondut et Jean Mayrac, contre Antoine Cantal.

B 853. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1629. — Sentences. — Appointement à une instance. Jean de Madaillan, contre divers. — Criées : Bernard Boudon, contre Jean de Gauchier, agissant comme tuteur d'Anne de Laval; — François de Beauregard, écuyer, contre Charles Thouron. — Droits féodaux. Jeanne de Béarn de Goulard de Brassac, dame de Causac, contre Jean Poulin et Jean Ratier. — Entérinement de requête. Gabriel de Germain, sieur de Roquepiquet, contre Jean Laubye. — Appel de l'ordinaire de Tournon. Pierre Bézard, contre Jean Barthe.

B. 854. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1629. — Sentences. — Condamnation à des dépens. Antoine Géraud, écuyer, sieur de Langalerie, contre Peyronne Boulhau. — Extraits du procès d'Arnaud Bretonesques, appelant d'une sentence de l'ordinaire de Lauzun, contre Jean de Castillon, écuyer. — Droits féodaux: Jacques de Caussade, seigneur de Grateloup, contre Étienne Bernège; — Hector Descodeca de Boisse, baron d'Allemans, contre le sieur de Laroque. — Criées: Gratien de Bar, contre Marthe Françoise de Noailles, veuve du seigneur de Biron; — Suzanne Dorée, contre Jean Dorée. — Entérinement de requête. Jean de Ralhéry, contre Isabeau de Cambefort, veuve de Thomas de Redon.

B. 855. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1629. — Sentences. — Criées. Anne de Maraubal, veuve de Gaspard du Bédat, capitaine, contre Bertrand d'Audebard, écuyer. — Droits féodaux: Henri de Montaigne, conseiller au Parlement de Bordeaux, et Marie de Brian, damoiselle, contre Jean Teyssier; — Paul Garganty, seigneur et abbé de Clairac, contre Marie Belloc; — Jacob de Geneste, contre Pierre Guerre; — Gaston de Viguier, sieur de Péleguignon, contre Jean, notaire royal. — Criées: Jean François de Pérès, sieur de Fustareau, et Anne de Chalès, damoiselle, sa femme, contre Jean Mothes; — François du Castaigner, sieur de Lamothe, contre Jean Pagès; — David de Guillem, contre Jean Simard; — Léo-

nard Laville, conseiller en l'Élection d'Agenais, contre Pierre Douzon, notaire royal. — Condamnation à des dépens. Noble Pierre de Berays, sieur de Ladaousse, contre Abraham Channes.

B. 856. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1639. — Sentences. — Demande en interprétation de sentence. Jacques de Neymet, écuyer, sieur de Tantare, contre Daniel Contenson, sieur de Beautraict. — Droits féodaux. Esprit Troupenat, ci-devant fermier de la seigneurie et duché d'Aiguillon, contre Marguerite Basset, damoiselle, veuve de feu Paul de Viau, capitaine. — Demande en autorisation de sentence arbitrale. Guillaume Chaubart et Anne Vacquéry, sa femme, contre Jacme Bouyssou. — Entérinement de requête. Marie de Saubat, damoiselle, héritière de François d'Hébrard, son fils, contre Marguerite de Merle. — Appel de l'ordinaire de Villeneuve. Bernard Gardic, arbalétrier, contre Antoine Carrier. — Criées. Jean Sarrasin, notaire royal, contre Suzanne Lafaurie, veuve de Jean de Seauve. — Demandes en exécution de sentence: Jean Duthil du Mesquin, contre Jean Meissonnade; — Jean Dubois, sieur de Laborde, contre Léonard.

B. 857. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1640. — Sentences. — Criées: Jean Dupouy, capitaine, contre Pierre Auger; — Jean de Cieutat, contre Daniel Descayrac; — Guillaume de Bernardou, contre Isaac Besson; — Guillaume de Laval, sieur de Fonfouilhade, contre Antoine Dulaurens. — Droits féodaux. Jean et Jeanne de La Viguerie, contre Arnaud Peysouneau. — Payement d'obligation. Antoine de Larrivière, écuyer, contre Pierre de Brienne. — Lettres libellées. François du Castaigner, seigneur de Lamothe-Loubens, contre Daniel de Petit, sieur de Monbrison. — Main-levée d'une somme. Jeanne de Roques et Pierre Hugues, agissant comme mari de Lucrèce de Cours, contre Jean Mothes, sieur de Blanche, agissant comme tuteur d'Antoine de Cours, sieur de Pauillac.

B. 858. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1640. — Sentences. — Entérinement de requête. Henri de Boudon, sieur de Pompéjac, contre Marie Dubosc. — Réintégration. François du Colombier, sieur de Lascombes, contre Guillaume Laval et Jean Massias; — Anne de Bézolles, dame de Boysse et Péricard, contre Pierre Raffin, sieur des Guarrigues. — Payement d'arrérages de rentes: Jean-Jacques de Bounet, baron de Pujols, contre Nicolas Méja, bourgeois de Villeneuve; — Henri de Montaigne, conseiller au Parlement de Bordeaux, et Marie de Brian, sa femme, seigneurs de Lévignac, contre Pierre Dorgouilloux. — Droits féodaux. Charles de Lustrac, contre Pierre Fort. — Demande d'intérêts et dépens. Jean de Belrieu, baron de Virazeil, et Charlotte Digeon, sa femme, contre Guilhem Labrunie, juge royal de Saint-Sauveur, Lacapelle et Londres. — Exécution de sentence. Florimont de Redon, sieur des Fosses, contre Robert Dallot.

B. 859. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1640. — Sentences. — Lettres libellées. Jeanne de Borye, veuve de Me de Cornières, juge de Puymirol, contre Isaac Laférière. — Payements d'obligations: Benjamin du Sorbier, seigneur de La Tourasse, contre Jean de Casetes, juge royal à Tournon; — Jean Le Vénier, président de la Chambre des Comptes de Navarre, contre Mathieu Roche, procureur au Parlement de Guyenne. — Criées. Marie de Godailh, veuve de Pierre de La Tour, contre Nicolas Dufau. — Demande en intérêts et dépens. Jean Egonneau, sieur de la Brandonne, contre Alain Navarre. — Entérinement de requête. Jacques de Cieutat, conseiller au Parlement de Bordeaux, contre Jean Gauna. — Droits féodaux. Marguerite Basset, veuve de noble Paul de Viau, écuyer, sieur d'Estillac, contre Crabières. — Main-levée. François de Monferran, contre noble Jean de Bure et autres.

B. 860. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1640. — Sentences. — Criées: Marguerite de Lacrompe, damoiselle, veuve de Pierre Darnal, conseiller du roi, sieur de Péchon, contre Jean Delcazal; — Jeanne de Bressolles, damoiselle, veuve de Jean de Sabaros, avocat, contre Antoine Chambon, sieur de Lasalle, agissant comme tuteur des enfants de feu Louis de Mellet, lieutenant du vice-sénéchal d'Agenais. — Droits féodaux. Herman de Goudailh, sieur d'Arasse, Marie de Broquières et François de Cambefort, sieur de Lamothe-Bezat, contre Jean Jaumier. — Demande en retrait lignager. Pierre Bory, contre Jean de Lagoutte de Lapujade, sieur du Buscon. — Exécution de sentence. Bernard de Raymond de Falmon, écuyer, sieur de Roquebrune, et Gabrielle de Puiperon, sa femme, contre François de Fumel, seigneur de Montagut, et Antoine de Couls.

B. 861. (Registre.) — In-4°, 263 feuillets, papier.

1640. — Plumitif des audiences. — Payements

d'obligations: Jean de Belrieu, sieur de Saint-Désir, contre Jean Rambault; — le sieur de Laroquepiquet, contre Jacques de Lajaunie; — Daniel de Feytis, écuyer, sieur de Lacoste, contre Jean Ducasse, écuyer, sieur de La Carbonnière. — Payements d'arrérages de rentes: Charles de Bonnaire, seigneur du Castella, contre Antoine Gyrard; — Pierre Dumoulin, contre Antoine et Pierre Marque; — Jacques de Caussade, comte de La Vauguyon, Villeton et Grateloup, contre Pierre Degalz. — Appel de l'ordinaire de La Sauvetat. Léon de Laval, baron de Madaillan, contre Marty Vigey. — Droits féodaux. Jean de Montpezat, sieur de Lalande, contre Pierre de Beynac.

B. 862. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1640. — Sentences. — Criées: Jean de Sarrau, conseiller au présidial, agissant comme héritier de Jean de Sarrau, sieur de Boinet, son père, contre Catherine et Marie Pédamon; — Daniel Le Prince, contre Daniel et Jacques Nepveu; — Jean de Bares, procureur au bailliage de Condom, contre Pierre Darno; — François de Porez, sieur de Fustarreau, et Anne Chalès, damoiselle, sa femme, contre Raymond Nègre; — Marie de Bressolles, contre Arnaud Pradye; — Henri de Percy, sieur de Mondésir, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, contre Noé Piq. — Droits féodaux. François de Castagnier, sieur de Lamothe-Dursault, contre Jean Raffin, sieur de Saint-Girons. — Entérinement de requête. François de Monferran, maréchal de camp des armées du roi, premier baron de Guyenne, baron de Cancon, Casseneuil, Frespech, agissant comme héritier de Jean de Monferran, son frère, contre le sieur de Vigier. — Demande en consolidation de biens: Bernard de Monlezun, seigneur et baron de Prayssas, contre Samuel Baratier.

B. 863. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1640. — Sentences. — Appel de l'ordinaire d'Escassefort. Jacques Le Clerc, contre Petit. — Demande en exécution de sentence. Anne de Comin, damoiselle, veuve de Jean Molimard, contre Isabeau de Molimard, damoiselle, contre Arnaud Veylet. — Annulation de contrat. Marc Antoine Héréal, sieur d'Escarbisse, contre Philippe Dutil. — Criées. Timothée de Bacalan, écuyer, sieur de Labarthe et de Ferrussac, contre Thony Régimon. — Arrérages de rente. Charles de Péraud, sieur de Coyssel, contre Charles et Anne Groussaud. — Droits féodaux. Denis de Polastron, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, contre Jean Bilhon. — Demande en désistat. Étienne de Cassia, écuyer, contre Clémence du Gravier, damoiselle, veuve de Guillaume de Maures.

B. 864. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1641. — Sentences. — Payement d'obligation. Bernard de Lafourcade, avocat, contre Jacques Favières, homme d'armes. — Droits féodaux: Charles de Montpezat, comte de Laugnac, baron de Bajamont contre Jeanne de Landas, femme de Jean Roussel, docteur en médecine, appelant en garantie Isaac de Landas; — Marie de Godailh, veuve de Pierre de La Tour, sieur de Fontirou, contre Jean de Cambes; — Arnaud de Pontac, président au Parlement de Bordeaux, seigneur de Cessac, contre Martin Labrasse, jadis notaire royal. — Appel d'une saisie. Pons Domerg, sieur de La Tailhade, contre Germain d'Hugonnis. — Demande en exécution de sentence. Gabriel Chabrier, sieur de Champs, contre Jean Ferreirol, maître apothicaire. — Appel de l'ordinaire de Tournon. Jean de Cahuzières, dit Julianne, contre Emmanuel Ladoux. — Criées. Pierre Girle, bourgeois, contre noble Léonard Testas, sieur de Sainte-Croix.

B 865. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1641. — Sentences. — Droits féodaux: François de Lusignan, seigneur dudit lieu, de Monbalen, de Galapian et autres places, maître de camp du régiment d'Agenais, contre Jean Gallibert; — Charles de Fumel, contre Antoine de Noailhes, prieur de Monsempron. — Appels des ordinaires: de Villeneuve, Guillaume Gardie, homme d'armes, contre Jeanne Lascombes, veuve de Jean Guion; — de La Sauvetat-de-Caumont, Jean Boussatran, sieur de Foussac, contre Jean Deschamps. — Criées. Marguerite de Lacrompe, damoiselle, veuve de Jean d'Arnal, conseiller du roi, contre Antoine Magues. — Payement d'arrérages de rente. Jean de Narbonne, seigneur et baron de Clermont-Dessous, Combebonnet et autres places, contre Marguerite Lagarde.

B. 866. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1641. — Sentences — Appels des ordinaires: le sieur de Laroque, contre Pierre Martin, sieur de La Rozée; — Françoise de Lerm, veuve d'Antoine Vingteins, contre Antoine Duboyx. — Criées: Jacques de Lachaussade, baron de Calonges, contre Jacob Mérignac; — Jeanne de Bressolles, veuve de Jean de Sabaros, avocat, contre Jean Roux; — Jacques Roudet, sieur de Lasalle, contre Charles Blouin; —

Vincent de Gardes, conseiller à la Cour des Aides de Guyenne, contre Antoine Boussac; — Gabriel de Couquet, conseiller au présidial, contre Marie Ducondut. — Payement d'arrérages de rentes. Isaac Danjau, sieur de Cabailhe, contre Paul Rau, sieur de la Pautye. — Demande en exécution de sentence. François de Castagnier, seigneur de Lamothe-Dursaud, contre Daniel de Petit, sieur de Monbrison.

B. 867. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1641. — Sentences.— Demandes en lettres libellées : Jean de Galau, écuyer, sieur de Marca, contre Pierre Pausie; — Jean de Lapascalie, sieur de Martignac, contre Jeanne Guary. — Payements d'arrérages de rentes: Jean Rigaudie, fermier de la seigneurie de Montaut, contre Jean Gaumy; —Charles de Bonnaire, contre Jean Sicard; — Marie Daussy, dame de Noailhac, veuve de Pierre de Vyvant, contre Raymond Symard et Gabriel Granges. — Appels des ordinaires: Marguerite de La Ramière, damoiselle, femme de Charles de Lajaunie, sieur de Lisle, contre Jean Douzon de Bouran; — Pierre Dutreil, sieur de Bellot, en son nom et au nom de Jeanne de Raymond de Salmont, sa femme, contre Isaac Pradail; — Jacques de Lacrompe, sieur de Péchargou, contre Raymond Crozat. — Criées. Jean Tibaut, sieur de Chambon, contre Guilhem de Belves et autres.

B. 868. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1641. — Sentences. — Criées : Jean de Peyrusse, sieur de Maisons-hautes, contre Jean Martin. — Demande en exécution de sentence. Octavien de Masparraute, seigneur de Ferrassou, contre Raymond Roudil. — Payement d'arrérages de rentes. Noble Augustin de Laville, sieur de Barayre, contre Jean de Landas. — Appels des ordinaires : Jean de Lambert, contre Géraud Dumas; — Jean Bergès, contre Pierre Villemont. — Payement d'obligation. Jean Delbetz, sieur de La Vallade, contre Jean Deler et Luquette Chambon. — Main-levée. Suzanne de Vivès, contre Catherine de Cambefort, veuve de François Reyre. — Lettres libellées. Philippe Decoq, homme d'armes, contre Jean Salvaing.

B. 869. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1641-1642. — Sentences. — Criées : François de Roubineau, sieur del Pouget, agissant comme tuteur des enfants de feu Antoine de Roubineau, sieur de Galimas, contre Hermand Vassal, sieur de La Tourette; — Gabriel de Couquet, conseiller au présidial, contre Bertrand Imbert. — Exécution de sentence. François de Castagné, sieur de Lamothe, contre Bernade Courech. — Appel d'un ordinaire. Raymond Vieilhescazes, contre Jean Vergnes.—Droits féodaux. Pierre de Tapie, sieur de Monteil et Raymond Roux, prêtre, prieur de Saint-Michel, contre Julien Laserre, jadis notaire royal. — Lettres libellées. Daniel Benoit, sieur de Picart, agissant comme père et tuteur d'Antoine Benoit de Traney, sieur de La Fourêt, contre Jean du Traney, écuyer.

B. 870. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1642. — Sentences. — Demande en réintégration. Denys Couly, contre Jacmes Arresse. — Payements d'obligations: Pierre Latané, notaire royal, contre Catherine de Labernatière, damoiselle, veuve du sieur de Lescalle; — Bernard de Bap, sieur de Péchambert, contre Louise Duval, damoiselle, veuve de François de Couquard, écuyer. — Droits féodaux : Martin Labigot, seigneur de Valettes et Lamothe-Castillonnès, comme héritier de feu Gabrielle Alphéry, sa tante, contre Anne, Henriette et Catherine Chausenques, damoiselle, filles de Jean et de Jeanne Poujade, décédés, agissant comme héritières d'Arnaud Lapoujade, leur grand-père; — Pierre Chevalier, sieur de Cassegros, contre David Pauquot; — noble Jean de Sarrau, sieur de Gibel, contre Jean Contenson; — Jean de Laval, sieur d'Auriolles, contre Jean Fontès; — Étienne Delas, sieur de Brimont, contre Michel Castaigner.

B. 871. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1642. — Sentences. — Payements d'arrérages de rentes, demandes reconventionnelles, appels des ordinaires, entérinements de requêtes et de lettres royales. — Jacob de Canet, contre Pierre Estève, dit Nègre. — Jean de Boissonnade, prieur de Lédat, contre Jean Philibert. — Pierre de Madaillan et Jean Bonnaval, sieur du Plantier, contre Guillaume Chapelle, ayant droit de Hugues du Monteil, fermier du domaine du roi en la juridiction de La-Sauvetat-de-Caumont; — Marie Prévost, damoiselle, contre Marthe de Brayac, damoiselle, femme de Gaston de Vigier, écuyer, sieur de Péleguignon; — Gabrielle Descorailles, femme séparée de biens de noble Pierre de Raymond de Falmon, sieur de Monsenot, contre Peyronne Dupoux; — Jean Barthe, sieur de Beaujoly, contre Guillaume Roque et autres. — Entérinement de lettres royales qui déchargent de toute curatelle François de Monméjan, écolier en philosophie, âgé de 22 ans.

B. 872. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1642. — Sentences rendues sur des appels des ordinaires, des criées, des lettres libellées. — Melchior de Lamothe-Lambert, contre Guillaume de Bernadou, bourgeois de Tournon. — Isabeau de Geneste, veuve de noble de Beaumont, sieur de Servolles, contre de Gironde, écuyer, et Catherine de Beaumont, sa femme. — Jeanne de Cantarel, damoiselle, veuve d'Isaie Deboust, ministre à Castelmoron, contre Louis Quiot et Daniel Perry, bourgeois. — Isaac Danjau, sieur de Cavaillié, contre Antoine Vigouroux. — Jean Germain de Besson, contre Guillaume Garricq. — Marguerite de Lacrompe, damoiselle, veuve de Jean Darnal, contre Jean Bagnès. — Antoinette Descazals, contre Bernard Faure. — Droits féodaux. Françoise de Soubre, dame de Puycalvaire, contre Charles Durand, bourgeois de Tournon.

B. 873. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1642. — Sentences. — Entérinements de requêtes, demandes en garantie, payements d'arrérages de rentes, main-levées, criées, demandes en désistat, appels des ordinaires. — Judith Aymeric, damoiselle, femme de Daniel Contenson, sieur de Beautrait, contre Pierre Tesquet. — Pierre Dupuy, écuyer, sieur de Lanauze, contre Jean et Jacques Vergnes. — Guillaume de Fabre, sieur de Gotz, contre Pierre Saignes, marchand de Boville. — Marie de Narbonne, damoiselle, contre Jean de Narbonne, seigneur et baron de Clermont-Dessous. — Gabriel de Coquet, conseiller au présidial, contre Jean et Antoine Péberel. — Jean et Pierre de Boulin, contre Hugues Casserau. — Jean Rigal, sieur de Rives, contre Marie Gouzes. — Jean Lapascallie, sieur de Martignac, contre Pierre Dupeyron. — Marie de La Sudrie de Calvairac, damoiselle, et noble Bernard de Bap, sieur de Lacoste, contre Paul de Grèses.

B. 874. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1642-1644. — Sentences. — Appels des ordinaires, entérinements de lettres royales, criées, reventes de biens, payements d'arrérages de rentes, demandes en exécution de sentences. — Jean Trémouilhe, contre Jean de Boulin, Jean Esgouneau, sieur de La Guiraudonie, et Pellegrin d'Orgouilhoux. — François Deschamps, homme d'armes, agissant comme mari de Suzanne Lafon, damoiselle, contre Guillaume Daubron. — Antoine de la Clergerie, sieur de Lalande, contre Isaac Lacam, notaire royal. — François de Fumel, baron d'Hautesvignes, contre dame Sylvie de Pons de Montagut et Lastreilles, veuve de François de Fumel. — Isaïe Laferrière, contre Bernard Jeanny. — Charles de Rochefort, baron de Théobon, contre Joseph Bertamon. — Jean de Cassieux, fermier de la seigneurie de Pauillac, contre Pierre Gibert. — Éléonore de Timbronne de Valence, damoiselle, veuve de Jacob de Sarrau, contre Isaac Mouret. — Anne de Pontac, dame de Beauséjour, veuve de Pierre de Secondat, contre Madeleine Desmazes, veuve de Pierre de Buades, sieur de Lascombes.

B. 875. (Liasse.) — 150 pièce, pap'er.

1642-1644. — Sentences. — Entérinements de lettres royales, payements d'arrérages de rentes, appels des ordinaires, payements d'obligations, criées. — Pierre Paultart, sieur de La Rivière, contre Isaac de Villeneuve, sieur de Cayzac. — Charles de Talleyrand, prieur de Chalaix, contre Antoine Massabiau. — Pierre Marraud, contre Jean Fromentières. — Bertrand de Saint-Gillis, avocat, contre Jean de Lapascalie, sieur de Martignac. — Jean de Héraud, fermier de la seigneurie de Puymiclan, contre Constance de Moutard, dame de Madaillan. — Antoine de Reignac, conseiller au présidial, cessionnaire de Philippe de Barrousel, aussi conseiller au présidial, contre Jean, notaire royal. — Pierre Dupeyron, prêtre, contre François Roquefort. — Nicolas Dubernard, avocat, contre Étienne Delas, sieur de Brimont. — François de Monferrand, premier baron de Guyenne, seigneur de Casseneuil, Cancon, Frespech, contre Jean Tartas, procureur au présidial, curateur à l'hérédité vacante de Martial de Lérin.

B. 876. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1644. — Sentences. — Entérinements de requêtes, criées, appels des ordinaires. — Serène de Durfort de Bajamont, contre Arnaud Castète. — Jeanne de Lafargue, damoiselle, contre Mathieu Simon. — Pierre de Madaillan, contre Bernard Barthe, sieur de la Clède. — Raymond Palanques, contre de Saugnac de Belcastel. — Jean Martel, sieur de la Galvaigne, contre Géraud Clerc. — Bertrand Delzons, sieur de Favols, ayant droit de Charles Digeon, contre Raymond Barrailh. — Michel Metge, sieur de Fontiron, capitaine, contre Jeanne Maire. — Daniel Descayrac, sieur de Guilhot, ayant droit de dame Anne de Pontac, veuve de Pierre de Secondat, seigneur de Roques, Roquefort et autres lieux, contre Jean Filhol. — Droits féodaux : Noë Marty, sieur du Mas, contre Jean-Jacques Rouzier, appelant en garantie

noble Alexandre Amblard, sieur de Malbès. — François de Cambefort, sieur de Lamothe-Bezat, contre Rose de Loubatéry.—Retrait féodal. Pierre de Grave, sieur de Bruze, contre Hélie de Beaupuy.

B. 877. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1644. — Sentences. — Criées, appels des ordinaires, demandes en exécution de sentence et en requête. — François de Castaigner, sieur de Lamothe, contre Simon Roux, sieur de Galandix. — Marie Denis, damoiselle, veuve de Jacques de Vivant, contre Catherine Bonnefoy, veuve de Jean Bissière. — Judith d'Hugonié, veuve de Jacques Casse, contre François Casse. — Catherine Dubernard, veuve de noble Vincent de Gardes, sieur de Basignac et seigneur de Lamourelle, contre noble Henri de Boudon, sieur de Pompéjac. — François Dupuy, seigneur baron de Montagnac, contre Rose de Bechon, damoiselle, femme de Marc Antoine Delas, sieur de Lacépède. — Marguerite de Lacrompe, damoiselle, contre Jean Vagues. — Jean de Piot, capitaine, contre Jeanne Farinel. — Galhart Duvigneau, contre Antoine Descayrac, sieur de La Bastide.

B. 878. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1644. — Sentences. — Appels des ordinaires, criées, redditions de comptes, exécution de sentence, payement des arrérages de rentes. — Élisabeth de Labat, veuve du sieur de Bonnegarde, contre Pierre Maisonnade, notaire royal. — Balthazar Gamel, bourgeois de Pujols, et Anne de Pontac, contre Étienne et Guilhem Anthoni.— Jean Rochefort de Saint-Angel, seigneur et baron de Théobon, et dame Anne de Lamothe de Péchagut, sa femme, contre Marc Fort, appelant en garantie dame Anne de Gondrin, dame de Miossans et d'Escandailhac.— Gabriel de Couquet, contre Antoine Dulaurens. — Charles de Montpezat, seigneur et comte de Laugnac, baron de Bajamont, Frégimont et autres places, contre Jean Dufau.— Jacques de Bloys, sieur de Lagorsse, contre Pierre Laurens. — Gabriel Bonnety, religieux en l'abbaye de Saint-Maurin, prieur de Saint-Martin de Lavelanède, contre Raymond Combes.

B. 879. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1644. — Plumitif des audiences. — Procès au sujet de payement d'arrérages de rentes, de droits féodaux, de lods et ventes. — Jean de Cassieux, sieur de Laserre, contre Arnaud Marmier. — Claude Barbier, sieur de Laserre, conseiller en la cour des Aides de Guyenne, contre Louis Carros. — Bertrand Delard, seigneur de Rigoulières et Saint-Bauzel, contre Antoine Rocques, sieur de Larrivière. — Robert d'Allot, écuyer, sieur de Latuque, contre Rose de Loubatéry. — Françoise de Soubre, contre Jean Guilhem et Pierre Lartigue. — François Constantin, sieur de Laborde, ayant droit du comte de Lauzun, contre Robert Sévilhac. — Jacque de Belsunce, seigneur de Born, contre Maximilien de Durfort. — Jean Le Bigot, seigneur de Saint-Quentin, contre Berthomieu Albre.

B. 880. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1644-1645. — Sentences. — Appels des ordinaires, criées, droits féodaux, payements d'arrérages de rentes, retrait féodal. — Samuel Dufraiche, contre noble Charles de La Jaunie, écuyer, sieur de Monsalès, et Jean de Larocque, maître apothicaire. — Anne de Gaultier, damoiselle, veuve de noble Antoine de Bordes, contre Hugues Vergnes. — Françoise d'Albret, veuve de Jean de Grossolles, contre Jean Roubert, sieur de Laverrière. — Jean Seraud, sieur de Labadye, fermier de la seigneurie de Puymiclan, contre Jean Martin, dit Goinas. — Louise de Boissonnade, contre Jean Faure.—Jean-Pierre Vigier, sieur de Prades et de Péleguignon, Pierre Laville et Antoine Boissié, contre François Breton. — Jean de Cieutat, chevalier de l'ordre du roi, contre Jean Laparre.

B. 881. (Liasse) — 150 pièces, papier.

1645. — Sentences. — Lods et ventes, appels des ordinaires, criées. — Pierre Dumolin, ci-devant fermier de l'abbaye et seigneurie de Saint-Maurin, contre Jean Loudère. — Jean-Jacques de Brunet, seigneur et baron de Pujols, Lestelle et autres places, contre Barthélemy Bonal. — Marie de Loches, damoiselle, veuve de Jean Salamon de Salamon, contre Daniel Lafargue. — Jeanne Cartairac, veuve de Hugues Solaville, contre Anne Balarchier, damoiselle, veuve de Bernard Fraisal. — Antoine de Raignac, contre Pierre Marty. — Jean de Lérisson, contre Jean Dufraise. — Renaud de Lagrange, contre Pierre Lagier. — Barthélemy Alphéry, écuyer, sieur de Latuque, héritier de Jean Lartigue, contre Guillaume Lartigue. — Gabriel Lapeyre, sieur de Saint-Hubert, contre Pierre Rogier.

B. 882. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1645. — Sentences. — Entérinements de lettres royales, réintégrations, criées. — François et Pierre

Maures, contre Antoine Dages. — Raymond Fumadères, imprimeur, contre Pierre Dulaurens. — Pierre de Lacrompe, sieur de Rivière, contre Georges Tailhade. — Menaud Minda, subrogé à la poursuite des criées des biens de noble de Goulard, sieur de Salledebru, contre le syndic du couvent du Chapelet. — François Charlot, sieur de Lapeyrière, et Henrye Chaussenges, damoiselle, sa femme, contre Pierre Turnet. — Jacob de Canet, avocat, contre Jean Ranyé. — Demande en excès : Jean Saint-Just, prêtre, contre Pierre Feydie, prêtre. — Jeanne de Robert, damoiselle, contre Sibart Robert, sieur de Lamothe.

B. 883. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1645. — Sentences. — Payements d'arrérages de rentes, appels des ordinaires, criées. — Agésilas de Groussolles, marquis de Flammarens, contre Joseph et Jean de Lidon, sieurs de Sévignac et Boville. — Jean Rigal, sieur de Rives, contre Bernard Fraunye. — Bertrand Tourtonde, lieutenant-général au sénéchal d'Aiguillon, contre Pierre Reignade, ancien notaire. — Laurent de Redon, procureur du roi au Présidial, contre Étienne Richard. — De Fabre, avocat, contre Charles Lambert. — Charles d'Hélias, homme d'armes, agissant comme mari d'Ysabeau Blandeyras, contre Antoine Duroucou. — Jeanne Delloc, femme séparée de biens de Daniel Testes, contre Bourilhons. — Bernard de Bernard, contre Pierre Franques.

B. 884. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1645-1646. — Sentences. — Criées, payements d'arrérages de rentes, main-levées de sommes, réintégration. — Timothée de Bacalan, écuyer, sieur de Labarthe, contre Moyse Bordes. — Mathurin de Mangot, conseiller au Parlement de Bordeaux, abbé de Sainte-Colombe et de Saint-Maurin, contre Isaac Labau. — Jean de Cassieux, écuyer, sieur de Laserre, fermier de la seigneurie de Pauillac, contre Pierre Lafaige. — De Saint-Gilles, sieur de Lachapelle-Coupet, avocat, contre noble Jean de Lapascallie, sieur de Martignac. — Jean Villeneuve, sieur de Lagrange, contre Jean Dordaygue, sieur de Casideroques. — Jean-Jacques de Bonnefon, capitaine, et Michel Besse, notaire royal, contre Jean de Bonnefon, sieur de Cardelus.

B. 885. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1646. — Sentences. — Criées, appels des ordinaires, demandes en garantie, payèments d'arrérages de rentes. — Gaston de Besco, écuyer, sieur de Servolaure, contre Pierre Caumet. — Mondette de Carmentran, damoiselle, femme d'Antoine Duclot, contre Arnaud Grèze. — Moyse de Michel, contre Pierre Faugère. — Jean Mansiorti, sieur du Colombier, contre Salamon Lafon. — François Charlot, sieur de La Peirière, contre Catherine Chaussenges, femme du sieur de Sainte-Foy. — Pierre Arnaudel, fermier de la seigneurie de Cuzorn, contre Géraud Terracie. — Jeanne Tartaunac, veuve de Hugues Salaville, docteur en médecine, contre Anne Balarchier, damoiselle, veuve de Bernard Fieuzal. — Anne de Gautier, damoiselle, veuve d'Antoine de Bordes, sieur de Trelon, contre Hugues Vergnes.

B. 886. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1646. — Sentences. — Criées, payements d'arrérages de rentes, appels des ordinaires, exécutions de sentences. — Françoise d'Albret, dame de Flammarens, contre Jean de Lidon, sieur de Saint-Légier. — Jean Leduc, sergent de bataille de Son Altesse, contre Jacques Dufau. — Jean Durand, bourgeois de Tournon, fermier de la seigneurie de Fumel, contre Mathelin Delpon. — Jean Laboulbêne, contre Jeanne Bru. — Jeanne de Roussannes, damoiselle, veuve de Jean Villebois, procureur en la Chambre de Guyenne, contre François Fréron. — Jacques Dulaurens, contre Paul Degrèzes. — Jean de Carbonnières, seigneur de Lacapelle-Biron, contre Jean Durand, bourgeois de Tournon. — Paul Barbe, fermier des rentes du seigneur de Pardaillan, contre Jean Fejeau.

B. 887. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1646. — Sentences. — Criées, entérinements de requêtes, payements d'obligations, lettres libellées. — Arnaud de La Salle, avocat, contre Jean Despoutz. — Charles de Parrau, écuyer, seigneur de Coyssel et Péchalves, au nom et comme mari de damoiselle Anne de Béraud, contre Charles Derins, seigneur de Laflonye. — Isaac de Mouret, juge de Pujols, contre Noé Pic. — Jacques de Saint-Giniès, sieur de La Pronquière, au nom et comme mari de Marguerite Germa, contre Raymond Delcoustal. — Jacques Ducros, avocat, contre Pierre Brunel. — Jean Delrouzier, contre Pierre Méja. — Jean de Faure, bourgeois, contre noble Pierre et Auguste de Tapie, frères, écuyers, sieurs de Monteils.

B. 888. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1646. — Plumitif des audiences. — Guillaume Bardet, prêtre, contre le sieur de Pellambert. —

Daniel Ducasse, docteur en médecine, contre Pierre Rousseau. — Gaspard Faure, juge de Pauillac, contre Abraham Malet. — Gaston Jean-Baptiste de Roquelaure, maréchal de camp, contre Gabriel Nompar de Caumont, seigneur comte de Lauzun. — Jean Binet, jadis fermier de la seigneurie de Prayssas, contre Pierre Andreu. — Michel Bacon, marchand, contre Marguerite de Saint-Gillis, damoiselle, veuve de François de Gaucher, avocat.

B. 889. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1646-1647. — Sentences. — Criées, appels des ordinaires, entérinements de requêtes, condamnations à des dépens. — Jean Dechamps, contre Jean Guère, sieur de Lestageau. — Jeanne du Clavier, contre Jeanne Villaton. — Jean Rudelle, Léonard Fauchié et autres, contre François de Lamothe, écuyer, sieur de Sainte-Foy, et Catherine Chausenges, sa femme. — Pierre Malaprès de La Brande, contre Léger Arnaudeau. — François Testas, sieur de Passagua, contre Jean Orliac. — Bernard Dardiliouze, sieur de Plantevignon, contre Françoise de Fons, damoiselle. — Jean Dubourdieux Roudier, contre Isabeau Derasse, damoiselle. — Marguerite Dubernard, femme séparée de biens de Jean Francoulon, contre Pierre et Jean Francoulou.

B. 890. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1647. — Sentences. — Appels des ordinaires, criées, entérinements de lettres royales, main-levées de sommes, payements d'arrérages de rentes. — Géraud Ducourneau, contre Jacques Despans. — Timothée de Bacalan, sieur de Labarthe, contre Pierre Crouzilhes. — Pierre de Cazaux, sieur Delbroca, contre Jean Dubreilh. — Pierre Dupuy, contre Jacques Deslongs. — Pierre de Roussannes, écuyer, contre Gratien de Roussannes, écuyer. — Benjamin Gaume, sieur de La Chaume, et Guillaume Charretier, notaire royal, fermier de la maison noble de Puycalvary, contre Jean Marc Héral, sieur d'Escarbisse. — Antoine Labarrière, sieur de Parasol, contre Raymond Roudil. — Droits féodaux. Antoine Dangiroux, écuyer, sieur de Castelgaillard, et Jacques Dupleix, sieur de Villemande, contre Jean Menoire, bourgeois de Villeneuve.

B. 891 (Liasse.) 150 pièces, papier.

1647. — Sentences. — Lettres libellées, criées, payements d'obligations et d'arrérages de rentes. — Pierre de Lacrompe, sieur de Lamothe-Vrignols, contre Hugues Rangouze, notaire royal. — Droits féodaux. Denis de Polastron de La Hillière, commandeur du Breuil Saint-Jean-de-Ferrare-les-Marmande, contre Catherine Bordes. — Antoine de Laborie, écuyer, sieur de Réals, et Samuel Frégefon, contre Jean Gouffres. — Jean de Faure, bourgeois, contre noble Charles Digeon, sieur de Boisverdun. — Antoinette de Saint-Astier, dame de Sauveterre, contre Jean-Jacques Lassort. — Charles de Lustrac, sieur de Canabazes, contre Jeanne Delpon. — Pierre Laumon et Pierre Choppin, fermier de la seigneurie de Grateloup, contre Pierre Gaulyé. — Catherine et Françoise de Faure, damoiselles, femmes de Jean Gamel et Arnaud Griffoul, contre le sieur de Favols.

B. 892. (Liasse.) - 150 pièces, papier.

1647. — Sentences. — Criées, payements d'arrérages de rentes, entérinements de requêtes, appels des ordinaires. — Droits féodaux. Jean de Guirebalde, seigneur de Boisgrenier, agissant comme tuteur de dame Anne de Vivant, contre Pierre Fontanié. — Étienne Cayrouze, sieur de Latuque, contre Pierre Gascon. — Jacob Naudou, fermier de la seigneurie d'Agmé, contre Bernard Phelipon. — Claude Lapeyronie, damoiselle, veuve de Pierre Lidon, contre Jacques Garriguon. — Salomon Farges, sieur de Tridon, contre Hélie Bourilhon. — Hélie de Pompadour, seigneur de Soumensac, et Jean de Brive, son fermier, contre divers. — Isaac Grouilh, contre Baptiste de la Roche. — Hélène de Lavergne, contre Jean Motsacré, sieur de Lamothe.

B. 893. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1647. — Sentences.— Appels des ordinaires, main-levées de sommes, criées, payements d'obligations. — Rachel de Poutan, damoiselle, contre divers. — Charles de Raymond, trésorier général de Guyenne, contre Étienne Delas, sieur de Brimont. — Octavien de Masparaute, seigneur de Ferrasson, contre Noë Lacam. — Isaac Laferrière, bourgeois de Puymirol, contre Jeanne de Goulard de Brassac. — Marie de Parazols, contre Antoinette de Parazols et noble Pierre de Raymond de Falmont, son mari. — Laurent de Redon, procureur du roi en la sénéchaussée d'Agen, contre Hugues Gratiolet. — Samuel de Lartigue, jadis notaire royal, contre Marguerite de Santerisse. — Jacques Couchou, sieur Delmayne, contre Jacques et Isaac Roudet Delasalle.

B. 894. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1647-1648. — Sentences. — François del Bigot

de Saint-Quentin, seigneur de Saint-Martin, Valettes et Lamothe, contre Hélias, dit Rousset. — Louise de Longueval, damoiselle, agissant au nom de Jean de Chabrier, son fils, contre Jeanne Masse. — François Testas, sieur de Passagua, contre Jean Delpéré. — Pierre de Madaillan, avocat, contre Pierre Barbe. — David Charles, sieur de Sauvaige, contre Armande Rigal. — Jean de Martin, seigneur de Laubardemont, conseiller au Conseil d'État, et Isaac du Candal, conseiller et secrétaire du roi, contre François de Monferrand, premier baron de Guyenne. — Pierre Guamel, sieur de Peirette, contre Jean Fraisse.

B. 895. (Registre.) - In-4°, 93 feuillets, papier.

1648. — Plumitif des audiences. — Jean Fabre, contre Jean Thibaut. — Léonard Marbottin, contre Marie Milhet. — Guillaume Alary, contre Isaac Roque. — Marc-Antoine Cabasse, chanoine, contre Pierre Rouget. — Charles Petit, contre Marthe Monbache.

B. 896. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1648. — Sentences. — François Dorgouilhoux, bourgeois de Lévignac, contre Dupignac. — Timothée de Bacalan, écuyer, sieur de Labarthe, contre François Verteuilh. — Pierre Gascon, sieur de La Catusse, contre Louis Guérin. — Pierre de Casaux, sieur del Broca, contre Pierre Seguy, sieur de Lescousses. — François de Lamothe, sieur de Sainte-Foy, contre Guillaume Valladié. — Benjamin Gaume, sieur de La Chaume, contre Pierre Gouget. — Jean Martel, sieur de La Galvaigne, contre Jean et François Moiraut. — Jeanne Jacquelot, damoiselle, contre Vidal. — Léonard Lassort, sieur de Paliade, contre Jacques Dubois, sieur de Labarde.

B. 897. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1648. — Sentences. — Jacob de Caves, avocat, contre Antoine Lapare. — Antoine de Cancéris, conseiller du roi, vice-sénéchal de Rouergue, contre Jacques Costes. — Pierre de Lustrac, sieur de Saint-Pey, contre Pierre Pautard. — Catherine de Bertrand, damoiselle, contre Antoine Delsol. — Neresse de Thibaut, damoiselle, contre Matthieu Besse. — Simon Charles de La Duguye, sieur du Bordier, contre de Raymond. — Jean Drême, contre Jean Dupuy, sieur de Baulac. — François Charlot, sieur de La Peyrière, contre Arnaud Poujade et autres. Étienne de Lapierre, contre Pierre Marmier. — Marguerite de Lescazes, veuve de Jean de Sabaros, contre Jean Monteilh.

B. 898. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1648. — Sentences. — Pierre de Bonmartin, contre Jean de Chabrier. — Jean de Traney, sieur de Laforest et Jean Deschamps, contre Arnaud Castaing. — Géraud de Longueville, homme d'armes, contre Jean Fourcaud. — Jean de Mourin, écuyer, contre Arnaud, capitaine. — Jean de Galau, sieur del Mares, contre Jean de Badetz. — Françoise de Boutier, damoiselle, contre Isaac du Gravier. — Jean de Landes, contre Simon Dalché. — Jean de Cassieux, sieur de Laserre, contre Jean Amblard.

B. 899. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1648. — Sentences. — Pierre de Cieutat, écuyer, sieur de Brauval, contre Pierre de Beynac, sieur de Castet. — Clémence de Maures, damoiselle, fille et héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Me Guillaume de Maures, avocat, contre Jean Grenier. — Guyon Vassal de La Tourette, contre Ramondous. — Anne de Mont, damoiselle, veuve d'Antoine Bibal, notaire royal, contre Jean de Penne. — Bertrand de Jeyan, conseiller du roi, vice-sénéchal d'Agenais, et Isabeau Germa, contre François Capues. — Annet de Saint-Gillis, avocat, contre Joseph de Laurière et autres. — Jean de Cazelles, conseiller, contre Jacques de Matthieu, notaire.

B. 900. (Liasse.) - 150 pièces, papier.

1648-1649. — Sentences. — François du Castaignier, écuyer, contre Sébastien Moynié. — Jean Vassal, fermier du domaine du roi de Saint-Pastour, contre Bernard Loubat. — Jean de Narbonne, baron de Clermont-Dessous, contre Géraud Martel. — Jean François de Pérès, lieutenant particulier au présidial de Lectoure, contre Françoise Dantin. — Balthazar Bartayrès, contre Peyronne Bartayrès. — Paul de Grèzes, avocat, contre François Baujavel. — Hélène de Lavergne, damoiselle, veuve de Jean de Mouran, contre Françoise et Louise Gorsses. — Antoine Panses, maître arquebusier, contre Jean Antoine Carrieux

B. 901. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1649. — Sentences. — Jean de Cahuac, sieur de Mirague, et Jean-Jacques de Cahuac, juge de Tombebœuf, contre Isaac de Cahuac. — Le sieur de Ligogniac, contre Guillaume Grépieu. — Antoine de Raignac, conseiller au Présidial, contre Antoine Chambon, sieur de Lasalle. — Jean Massias, notaire, contre Pierre Péberel. — Arnaud de Jouy, notaire, contre Madeleine Lixandres. — Mathieu de Mangot,

seigneur abbé de Sainte-Colombe et de Saint-Maurin, contre Jean Faure. — Jean de Guardes, sieur de Bassignac, seigneur de Lamaurelle, demandeur en entérinement de lettres de bénéfice d'âge. — Thomas de Lafite, conseiller au Présidial, contre Paul Lavau.

B. 902. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1649. — Sentences. — Jean Dufoussat, marchand, contre Jean Bacot. — Pierre Ducasse, jadis notaire royal, contre Jeanne Fournier. — Jean Saint-Bertrand Delvès, contre Antoine Baissière. — Gabriel de Coquet, conseiller au Présidial, contre Marthe Girard. — Jacques de Caussade, comte de Lavauguyon, baron de Tonneins, Grateloup et autres places, contre Pierre Ducasse. — Jean de Beaupuy, lieutenant en l'ordinaire de Tonneins, contre David Delanne, notaire. — Guyon Vassal de La Tourette, contre Jean Aly. — Daniel de Guillem, sieur de Favols, contre Antoine Marquès. — François de Courtête, sieur de Prades, contre Jeanne Testas.

B. 903. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1649. — Sentences. — Jean de Cambes, sieur de Lamothe, et Jeanne de Malus, damoiselle, contre Sarran de Malus, contrôleur en la Généralité de Montauban. — Louis de Noailhac, prieur de Monsempron, contre Germain Dugua. — Le sieur de Savignac, contre Philippe Dutil, écuyer, sieur de Lostelneau. — Michel de Lasbordes, avocat, contre Antoinette Rouffiac. — Suzanne de Timbronne de Valence, femme séparée de corps et de biens de Pierre Doumercq, avocat, contre François de Boudon, sieur de Saint-Amans. — Antoine de Gastebois, écuyer, contre Jean Pascalhie. — Antoine de Cours, sieur de Pauillac, contre Antoine Descairac, sieur de La Bastide. — Denis de Polastron, contre Nicolas Clairdosse.

B. 904. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1649-1650. — Sentences. — Louise de Longueval, damoiselle, agissant comme tutrice de Jean de Chabrier, son fils, contre Jeanne Massé. — Charles de Montpezat, seigneur comte de Laugnac, Lafox et autres places, contre damoiselle Éléonore de Timbronne de Valence, veuve de Jacob de Sarrau. — Jacob de Canet, ci-devant fermier de la maison noble d'Escandailhac, contre Daniel Rousières. — Jean de Cieutat, seigneur baron de Tombebouc, contre Nicolas Dufau. — Sylvie de Pons, dame de Montaigut, contre Jean et Antoine Raynal. — Barthélemi Dusolié, notaire royal, contre Pierre Faydit.

B. 905. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1650. — Sentences. — Charles Dordaigue, écuyer, sieur de La Clausade, contre messire Jean-Baptiste d'Auray. — Jean Hugonie, fermier du domaine du roi de la ville et juridiction de Puymirol, contre François Bragerac. — Isaac Villeneuve, sieur de Caizac, contre Daniel de Persy, écuyer, ministre de Monflanquin. — Catherine de Bertrand, damoiselle, veuve de Raymond Malartic, contre Daniel Lavergne. — Isabeau Delboscq, veuve de Simon Delard, contre Pierre Descadafals.

B. 906. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1650. — Sentences. — Jeanne de Goulard de Brassac, contre Marguerite Cassan. — Pierre Carmentrand, sieur de Lafoucade, contre Pierre Mainon. — Pierre de Garrot, sieur de Lalande et Carabelles, contre Pierre Parriel. — Louise Dautiège, contre Jeanne Davict. — Marguerite de Corne, damoiselle, femme de Bertrand de Mussy, receveur des tailles d'Agenais, contre Arnaud Poujade. — Jean Dorde, sieur de Lajaunie, contre Marguerite Brousse.

B. 907. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1650. — Sentences. — Hugues Delmas, chirurgien, contre Jean Bétoulières. — Jean Héraud, sieur de Labadie, fermier de la seigneurie de Puymiclan, contre Guillaume Castaing. — Marc-Antoine de Cabasse, chanoine en l'église Saint-Étienne, contre François Mariès. — Joseph de Lidon, écuyer, contre Jean Gaffau. — Droits féodaux. François de Gironde, contre Jean Teyssière.

B. 908. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1650-1651. — Sentences. — Marie Villeneuve, damoiselle, contre Jean Hébrard, sieur de Lagarde. — Anne de Belloc, damoiselle, veuve de Jean de Monmejan, conseiller au présidial, contre Hugues Gratioullet. — Jeanne de Masparaute, damoiselle, veuve d'Arnaud de Malromet, avocat, contre Pierre Pompinac. — Barbe de Combres, dame des baronies de Peyre et Pujols, contre Guillaume Barathier, notaire.

B. 909. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1651-1654. — Plumitif des audiences. — Jean de Recoquilhon, contre Antoine Joly. — Moïse Lanau, contre Matthieu Faugère. — Daniel de Ladech, contre Marie Brondel. — Paul Lamothe, contre Jean Poussal. — Jean et Pierre Tesquet, contre François Aloy.

B. 910. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1651. — Sentences. — Suzanne de Brocq, damoiselle, veuve de Jean de Sarrau, contre Martial Popiès. — Guyon Hébrard, sieur de Lacrose, contre Bernard et Guillaume Garrau. — Gabriel de Couquet, contre Mondine Souillié. — Isaac Roubineau, dit Quiquoy, héritier de Pierre Roquefère de Campaignac, contre André Teyssier et Herman Descodeca de Boysse. — George de Pé, bourgeois de Port-Sainte-Marie, contre Jeanne Bardin. — Marc Danjau, sieur de Ponty, fermier de l'abbaye de Cadouin, contre Jean Lartigue.

B. 911. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1651. — Sentences. — François de Bar, écuyer, sieur de Lunel, contre Laurent de Redon, procureur au présidial. — Nadal Barlan, fermier de la seigneurie de Tombebouc, contre Pierre Simonnet. — Jean de Roubert, sieur de Valettes, contre Marie Brouat. — Françoise de Souvré, dame de Lansac, Puycalvary et autres places, contre Jean Lagarde. — Barthélemi Roudil, contre Étienne Combes. — Fébronisse Lhuilhier, dame marquise de Clermont-Dessus, contre Jean Orliac.

B. 912. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1651. — Sentences. — Jean Delcamp, contre Isaac Lafon. — Jean-Baptiste de Marre, médecin, contre Jean Pourtal. — Philippe Dutil, écuyer, sieur de Lostalneau, au nom et comme héritier de Marie de César, damoiselle, contre Guillaume Loizeau, avocat. — Pierre Amblard, sieur de La Guarrigue, contre Bernarde Lartigue. — Raymond Roudilh, fermier de la seigneurie de Lustrac, contre Jean Bagues. — Pierre Troupel, notaire royal, contre Jean Jurquet.

B. 913. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1651-1653. — Sentences. — Catherine Delpech, damoiselle, veuve du sieur Dugrava, contre Ramonde de Saintorens, damoiselle, veuve de Jean Rey. — Jean Delcruzel, contre Jeanne de Mérican, damoiselle. — Gabriel de Germain, sieur de Roquepiquet, contre Michel Gautié. — Bertrand de Jeyan, conseiller du roi et lieutenant en la vice-sénéchaussée d'Agenais, contre Jean Jurquet. — Antoine Delas, écuyer, sieur de Gayon, contre Jean Verduzan.

B. 914. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1654. — Sentences. — Pierre de Faure, bourgeois, contre Emmanuel de Timbronne, chevalier, seigneur de Valence. — Bertrand de Béchon, écuyer, sieur de Causade, contre Marguerite Merle. — François de Narbonne, seigneur de Birac, contre Jean Montaix. — Jean de Lescases, contre le procureur du roi. — Jean-Charles Dordaigue, écuyer, sieur de Casideroques, contre Jeanne de Bérail. — Daniel Descairac, sieur de Mothes, contre Jean Brassié.

B. 915. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1654. — Sentences. — Françoise de Soubre, dame de Lansac, contre Jean Martin. — Jacques Hugon, notaire royal, contre Bertrand Dorde, sieur de Coutures. — Gabriel de Couquet, second président au présidial, contre Jean Clarens. — Jean-Jacques Ausilis, sieur de La Tour, contre Joseph de Lapascalie, sieur de Martignac. — Pierre de Fabre, sieur de Gotz, contre Antoine Merle. — Jeanne de Roux, damoiselle, veuve de Jean Rocques, contre Antoine Labrau.

B. 916. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1654-1655. — Sentences — Marguerite de Saint-Gilis, damoiselle, veuve de François Gaucher, contre Pierre Soubiroux, appelant en garantie François Bouchard d'Aubeterre. — Jean Balguerie, fermier de Galapian, contre Hélie Desclaux. — Noble Jean Passalaygue, contre noble Jérémie Filhol, sieur de La Tour, et Marie Dutillet, sa femme, — Barthélemi Delbène, évêque d'Agen, contre Marie Darnaud. — Benjamin Gaume, sieur de Lachaume, contre Pierre Lartigue.

B. 917. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1655. —Sentences.— Nicolas de Morély, écuyer, sieur de Choisy, contre le procureur du roi. — Jean-Jacques de Fournel, chevalier, seigneur baron de Tayac, héritier de François de Fournel, baron de Grateloup, contre le procureur du roi. — Gabrielle du Treilh de Belot, juge royal, contre damoiselle Raymonde de Falmond. — Jean de Saint-Martin, écuyer, sieur de Martinet, contre Pierre Persy. — Jean de Sénigon, juge de Puymiclan, contre Jeanne Simon.

B. 918. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1655. — Sentences. — Françoise de Soubre, dame de Lansac, Puycalvary et autres places, contre Pierre Planque. — Jacob Nadau, sieur des Bretons, contre Charles Plesier. — Jean Héraud, sieur de Labadie, contre Pierre Laubie, juge de Saint-Barthélemi. — Jean-Pierre et Marguerite du Brocqua, contre Françoise Duffau. — François de Bar, écuyer, sieur de Lunel, contre Antoine Pélissier.

B. 919. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1655. — Sentences. — François de Lusignan, seigneur, marquis dudit lieu et de Galapian, contre Jeantot Loubière. — Noble Gabriel de Saint-Germain, sieur de Roquepiquet, contre Marie Benezit. — Charles de Raignac, curateur des enfants mineurs de Jean Tourtonde, contre Catherine Merle. — Dame Françoise d'Albret, dame de Flammarens et Montastruc, contre Joseph de Lidon. — François Testas, sieur de Pasagua, contre Bernard Jouany.

B. 920. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1655-1656. — Sentences. — Claude de La Ramière, écuyer, contre Jean Nicouleau, — Jean de Paloque, sieur de La Sauvetat, contre Luc Baugier. — Marie de Balsac, comtesse de Balsac, marquise de Clermont-Dessus, contre Jacmes Gelou, notaire royal de Perville. — David et Daniel de Loches, Germaine de Favières, damoiselle, veuve de Jean de Loches, contre de Panac.

B. 921. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1656. — Sentences. — François de Laval, sieur d'Auriolle, et Jacques de Laval, sieur de Septfons, agissant comme héritiers d'Octavien de Laval, leur frère, contre Anne Guiton. — Charles et Antoine de Penne, forgerons, contre Antoine Bergier. — Arnaud de Lacrompe, prieur de Saint-Côme en Rouergue, contre Michel Fraize. — François de Cazeneuve, écuyer, sieur de La Garenne, contre Pierre Saignis.

B. 922. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1656. — Sentences. — Pierre de Laval, seigneur baron de Madaillan, co-seigneur avec le roi en la juridiction du paréage, contre Pierre de Madaillan, avocat au Parlement. — David de Passelaigue, contre Marthe Brocq. — Marguerite de Bardin, damoiselle, veuve d'Antoine de Raymond, contre Pierre Cassaignes. — Jean de Crozat, bourgeois, contre Pierre David.

B. 923. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1656. — Sentences. — Jean Angely, sieur des Glanietes, contre Jean Alba. — Fabien de Lafon et de Jean, seigneur baron de Saint-Projet, Labastide de Montesquieu, Lamothe et autres places, contre Charles de Bouzet, seigneur baron du Castera. — Joseph de Ranse, curé de Port-Sainte-Marie, contre François de Molère, agissant comme tuteur des enfants de feu noble Charles de Redon.

B. 924. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1656-1657. — Sentences. — Lucrèce de Thibaut, contre Pierre Ladougne. — Daniel de Castelpertz, comme aïeul maternel et administrateur de la personne et des biens du vicomte de Pujols, contre les consuls de Villeneuve. — Jean de Cazettes, ci-devant juge royal de Tournon, contre Pierre Troupel, notaire royal. — François de Chivillard, vicaire général et administrateur de l'abbaye de Clairac, contre Paul Bellocq.

B. 925. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1657. — Sentences. — Jean Deloncle, contre Catherine Despeyrières. — Charles de Raignac, avocat, contre Julien Jérôme. — Emmanuel de La Gardelle, contre Bertrand Lestrade. — François de Lagoutte, vicomte de Cours, contre Barthélemi Chalié. — Isabeau de Lavergnie, veuve de Pierre de Besse, contre George Gosteron et Isabeau de Lafite, sa femme. — François de Bar, sieur de Lunel, contre Pierre Lavigne.

B. 926. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1657. — Sentences. — Marguerite de Janin, damoiselle, femme de Pierre de Madaillan, contre Renaud de Commargue, écuyer. — Jacquette de Cambefort, damoiselle, agissant comme héritière de Catherine de Cambefort, sa tante, contre Marie Delas. — Jean-Pierre Dupoui, écuyer, contre Godefroid de Laramière, écuyer, sieur de Gailhard. — Jean de Laroche, écuyer, sieur dudit lieu, contre Pierre Descadafalz.

B. 927. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1657. — Sentences. — François de Gontaud, seigneur de Biron, Monferran et autres places, contre Bernou Guaridou. — François de Mestre Faure, contre Jacmes Teyssier. — Benjamin Gaume, sieur de La Chaume, contre Jean del Fragniel. — Coulau Boutaric, contre Martin Courrère. — Jean Escorbiac, sieur de Viliers, contre Jean Boussac, écuyer. — Marguerite de Laroche, femme séparée de corps et biens de Géraud Couquet, écuyer, contre Joseph Dufau.

B. 928. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1657. — Sentences. — Daniel Descayrac, contre Marguerite Arde, veuve de Jean Roche du Massy. — Jean Héraud, sieur de Labadie, contre Pierre Laubié. — Antoine Tropenat, sieur de Lanauze, contre Joseph Daurée, avocat. — Jean Dorliac, bourgeois et marchand de Tournon, contre Pierre Girles, avocat. —

Jean de Rouzet, sieur de Ginoulhac, contre Gaston de Vigier, sieur de Péleguignon.

B. 929. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1658. — Sentences. — Raymond Faure, greffier, contre Antoine Mesples. — Jean Sicard, sieur de Saint-Martin, contre Simon Constans. — Jeanne Tessié, damoiselle, contre Jean Lasalle. — Jean de Sénigon, juge de Puymiclan, contre Daniel Sallelles. — Jacques de Neymet, sieur de Tantare, demandeur en droits féodaux, contre Marc Passalaigue.

B. 930. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1658. — Sentences. — Gabriel Dubois, écuyer, sieur de Gardes, contre Pierre Seguy, sieur de Lescoussès. — Antoine de Couquet, conseiller du roi au présidial, contre Jean Rigal, sieur de Ribes. — François de Lagoute, contre Arnaud Salles. — Josué de Feytis, sieur de Sigalas, contre noble Jean Perreau de Pechalbès, écuyer, sieur de Lambertie.

B. 931. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1658-1659. — Sentences. — Bertrand de Jeyan, vice-sénéchal d'Agenais, contre Étienne Roubert. — Pierre Filhol, contre Pierre Marguière. — André de Talleyrand, baron de Boville, contre Amanieu Védrinel. — Marthe Campvert, damoiselle, veuve d'Abraham de Labat, contre Jeanne Dennechel. — Bernard Bru, libraire, contre Antoine Merlé, notaire royal.

B. 932. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1659. — Sentences. — Jacques de Foix, prêtre, docteur en théologie, contre Jean Balguerie. — Isabeau de Lavergnie, damoiselle, veuve de Pierre Besse, contre Hugues Giron. — Jean de Laroche, écuyer, contre Louis Fournyé. — Antoine Moulin, bourgeois, contre Jean Lavergne. — Jeanne Jacoubet, damoiselle, contre Pierre Griffoul.

B. 933. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1659 — Sentences.— Jacques de Neymet, écuyer, sieur de Tantare, contre Paul du Vignal, sieur du Bousquet. — Géraud de Boissonnade, conseiller d'État, contre Vincent Faget. — Pierre Combis, substitut du procureur du roi en l'ordinaire de Castelsagrat, contre Pierre Lapeyrière. — François de Fumel, seigneur prieur de Monsempron, contre Isaac Filhol.

B. 934. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1659. — Sentences. — Jean et Géraud Malbec, contre Jean Vigouroux. — Jean de Sabaros, conseiller au présidial, agissant comme mari de damoiselle Marguerite de Saint-Gillis, contre François Brageirac. — Bertrand de Lacoste, écuyer, sieur de Lassaigne, contre Raymond Daurat et autres.

B. 935. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1659-1660. — Sentences. — Gratien de Roussanes, conseiller au présidial, contre Jean Alleman. — Antoine de Laignac, conseiller au présidial, contre Jean Sarrou. — Isaac Laferrière, bourgeois, contre Jean Hugon, praticien. — Marguerite de Saint-Gillis, damoiselle, veuve de François Gaucher, contre Alain Estournel. — Jacob de Sarrau, sieur de Lacassaigne, contre Bernard Montagne.

B. 936. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1660. — Sentences. — Jacques de Laboulbène, docteur en médecine, contre Pierre Buard. — Édouard Le Féron, prieur de Sainte-Livrade, contre François Bonamy. — Jean de Mothes, sieur de Blanche, contre Pierre Lascombes. — Étienne Laborde, avocat, contre Marie Caddeville et Antoine Charpaut, bourgeois, appelant en garantie Gaston de Secondat, seigneur de Roques.

B. 937. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1660. — Sentences. — Jean Fabre, curé d'Agmé, contre Charles Chabassier. — Bernardin de Faure, conseiller au présidial, agissant au nom de sa femme Marie de Saint-Gillis, contre Jean Chambert. — Jean de Missandrès, sieur de Pécaubel, contre Raymond Barrail. — Jean de Gaucher, sieur de Puyfaure, contre Daniel Roche. — Jeanne Delfoyssac, damoiselle, veuve du sieur de Mongaly, contre Anne Guitard.

B. 938. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1660. — Sentences. — Jacob de Sarrau, écuyer, contre Antoine Dulong. — Bertrand de Béchon, seigneur de Caussade, contre Noel Lamothe. — Jeanne Descodeca de Boysse, dame de Théobon, contre Jean de Traney, écuyer, sieur de Laforest. —Jean Héraud, sieur de Labadie, contre François Brousse.

B. 939. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1660-1661. — Sentences. — Marie Dessolliès, contre Arnaud Campredon. — Bernard Delbreil, bourgeois, fermier du marquisat de Valence, contre Jean Gauran. — François Brugière, notaire, contre Jean de Matthieu, avocat, juge de Lauzun. — Jean Fouret, notaire royal, contre Guillaume Bazin.

B. 940. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1661. — Sentences. — Matthieu et Géraud Trémoulières, contre Antoine Jacoubet. — François de Pavie, seigneur de Caillac, agissant au nom de Foy de Beaulac, sa femme, contre Géraud Menet. — Arnaud de Boulède, écuyer, sieur de Laroque, contre Matthieu Bourrichon. — Mathias de Cahors, écuyer, contre Jean Valade.

B. 941. (Liasse.) - 150 pièces, papier.

1661-1662. — Sentences. — Jean Julha, sieur de Lamothe, contre Gaspard Dages. — Hélie Ferran, ministre, tuteur des enfants de Pierre de Melet, écuyer, contre Daniel Taraud. — Jonatan de Garisson, contre Marthe Dumolin, damoiselle, veuve d'Abraham Vignal. — Géraud de Grimard, avocat, contre Jean Randane.

B. 942. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1662. — Sentences. — Charles Digeon, écuyer, seigneur de Boiverdun, contre Pierre Douzon. — Laurent de Redon, contre Jacob de Sarrau, sieur de La Cassaigne. — Pierre Soulari, dit Laboulbène, contre François Bramaric.— Isaac du Gravier, écuyer, sieur de Gairaud, contre Pierre Delprat. — Jean Lanegrie, contre Armand Gipoulou.

B. 943. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1662. — Sentences. — Françoise de Sourbier, damoiselle, veuve de Jean de Labarthe, contre Anne de Lésir, veuve de Jean du Sourbier. — Jacques Dulaurans, fermier de Laroque-Timbaut, contre Jean Aunac. — Samuel de Bacalan, sieur de Maisonneuve, contre Pierre Sénigon. — Jacques Barbe, sieur de Couloumat, contre Jean Dalbin.

B. 944. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1662. — Sentences. — Guillaume de Causse, contre François de Carbonneau, sieur de Lamothe des Anges. — Jean de Bilhiou, écuyer, demandeur en droits féodaux, contre Géraud Malaure. — François Delard, chevalier, seigneur de Rigoulières, contre Paul Sarrau, sieur de Labrande. — Béraud de Lacoste de Goutz, écuyer, contre Arnaud Dagennes.

B. 945. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1662-1663. — Sentences. — Charles de Laval, chevalier, seigneur de Saint-Pardoux contre Henrie de Sainctours. — Anne Annet, dame de Lamothe, supérieure du couvent Sainte Ursule de Bazas, contre Gaston de Secondat, baron de Roques, comme héritier de feu le seigneur de Roques, son père, et de la dame de Pontac, sa mère.

B. 946. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1663. — Sentences. — Pierre Crochepeyre, syndic du chapitre Notre-Dame du Mont Saint-Amans, contre Jean Planqué. — Pierre Treilhes, contre Antoinette Tarenque. — Jean de Brayac, sieur Delcrouzet, contre Suzanne et Isabeau Auzelles. — Jean de Coquet, avocat, contre Martial Tursan. — Jean de Passalaigue, avocat, contre Antoine Rex.

B. 947. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1663. — Sentences. — Bertrand Barrière, bourgeois, contre Marguerite de Laroche, femme séparée de Géraud de Couquet. — Benjamin Gaume, sieur de Lachaume, contre François Bienvenu. — Pierre Barrilhet, notaire royal, contre Pierre Passelaigue.— Rachel du Bérailh, damoiselle, contre Michel de Monicat.

B. 948. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1663. — Sentences. — Gabriel de Germain, sieur de Roquepiquet, contre Étienne Marcheval. — Pierre David, docteur en médecine, contre Jean Mérignac.— Catherine de Lavergne, damoiselle, contre Jean Superbié. — Florens de La Poumarède, écuyer, contre Blaise Périer. — Esther Custodi, contre noble Jacques de Rimonteil.

B. 949. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1663-1664. — Sentences. — Daniel Vignau, capitaine, contre Arnaud Colomb. — Jacques de Guillem, contre Jacques Delbaze. — Pierre Beaupuy, bourgeois, contre Jacob Fauré. — Cécile Soubslacroix, contre Jean Mathieu. — Extrait du procès soutenu par noble Pierre de Paloque, écuyer, sieur de Lastreilhes, demandeur en matière féodale, contre Anne de Saunac.

B. 950. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1664. — Sentences. — Antoine Chambon, juge de Laroque-Timbaut, contre Jean Baret. — François de Narbonne, seigneur de Birac, contre Pierre Cordurier. — Charles de Mérignac, seigneur prieur du Lédat, contre Jean Maidieu. — Jean Arnaud Alphéry, écuyer, sieur de Latuque, contre Charles Bernéjoul.

B. 951. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1664 — Sentences. — Pierre François de Serres,

homme d'armes, contre Jean Méral, notaire royal. — Anne de Fayolles, damoiselle, contre Guy de Durfort. — Jonatan de Garrisson, conseiller secrétaire du roi, baron de Lustrac, contre Guillaume Présec. — Bernard Sarrasin, lieutenant assesseur en l'ordinaire de Penne, contre Jean Cogul.

B. 952. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1664. — Sentences. — Marie de Courbon, douairière, comtesse de Grignols, contre Pierre Grenier. — François Viste, notaire royal, contre Étienne Penninal. — Antoine de Reyre, conseiller au présidial, contre Arnaud Campredon. — Pierre Poujade, contre Peyronne Borie. — Jean de Sabaros, conseiller au présidial, comme mari de Marguerite de Saint-Gillis, contre Pierre Lacroix.

B. 953. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1664-1665. — Sentences. — Louis Fournié, contre Antoine Mirabel. — Charles de Montpezat, comte de Laugnac, contre Menaud Labatut. — Guillaume Brunet, notaire royal, et Pierre Cahuac, fermiers de la dame de Madaillan, contre Pierre Trény. — Charles de Raymond, conseiller du roi, contre Pierre Randé.

B. 954. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1665. — Sentences. — Armand de Lusignan, seigneur baron dudit lieu, contre Antoine Guérineau, huissier. — Jean Castillon, notaire royal, contre Abraham Fournié. — Pierre Aymeric, bourgeois, contre Marie Fraisse. — Marguerite de Girles, damoiselle, veuve de Jean de Barbier, contre Jacques et François Nouvel.

B. 955. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1665. — Sentences. — Étienne Cayrouze, sieur de Latuque, contre Jacob Capdeport. — Françoise d'Albret, veuve de Jean de Grossoles, marquis de Flammarens, contre Antoine Bourgon, curé de Saint-Barthélemi de Laperche. — Géraud de Ladebat, contre Pierre Vacqué. — Claude de Cambes, lieutetenant en l'élection, contre Raimond Cazabonne.

B. 956. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1665. — Sentences. — Jean de Chemilhac, avocat, contre Arnaud Campredon. — Moïse Fabri, notaire royal, contre Guillaume Braquet. — Bernard Daubas, bourgeois, contre Antoine Chaubard. — Marguerite Delmas, contre Pierre Massabeau. — Hugues Rengouze, notaire, contre Pierre Delacrompe. — Jean Ricaud, bourgeois, contre Joanne Suard.

B. 957. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1665-1666. — Sentences. — Paul Vignal, sieur de Clauzac, contre Isaac Trille, chirurgien. — Antoine Gourillon, juge de Lauzun, cessionnaire de la comtesse de Lauzun, contre Abraham Dufoussat. — Gabriel de Ferran, écuyer, contre Antoine Montaud. — Antoine de Perssy, sieur de Mondésir et de Faure, contre Luc Baugier. — Raymond Lamothe, contre Pierre Dubernard.

B. 958. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1666. — Sentences. — Jean Matthieu, notaire royal, contre François Courtiès. — David de Fontmartin, bourgeois, contre Marie Flourette Dalbarel, damoiselle, fille et héritière de Catherine de Raffin. — Anne de Lapierre, veuve de noble Étienne de Laval, contre Jérémie Vergniol, notaire royal. — Pierre Guilbert, notaire royal, contre Étienne Ruffaud.

B. 959. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1666. — Sentences. — Guillaume Dauber, écuyer, sieur de Peyrelongue, contre François de Brézets, chanoine du chapitre du Mas-d'Agenais. — Jacob de Canet, avocat, contre Bernard Roger. — Guillaume Boyer des Roches, contre Bernard Poupignac. — Pierre Silvain de Fumel, seigneur baron de Montaigut, contre Pierre Bayssière.

B. 960. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1666-1667. — Sentences. — Antoine Gualibert, sieur del Rouzéry, contre Antoine Jacoubet, sieur de Fonfrède. — Bernard Delmas, sieur Delrival, contre Bertrand Dorde. — Marguerite de Girles, contre Jacques et François Nouvel. — Marie de Serres, veuve de Jean-Jacques de Laville, contre Pierre Gibert.

B. 961. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1667. — Sentences. — Jacques de Guilhem, contre Jean Toueilhie. — Pierre Bourgon, notaire royal, contre Jean Benezit. — François Groussou, procureur d'office de Clermont-Dessus, contre Jean Verniers. — Pierre de Favières, sieur de Mazères, contre Jean Planteau. — Jeanne de Laborie, damoiselle, et autres, contre Jean Laurent, bourgeois de Villeneuve.

B. 962. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1667. — Sentences. — Jérôme Tissandié, bourgeois, contre Bernard Hospital. — Jacques de Bechon de Labarthe, contre Pierre Gibert. — Jeantet Baillet

et Jeanne Vistorte, contre Jean Delméja. — Jean Laborde, contre Anne Laborde.

B. 963. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1667-1668. — Sentences. — Joseph de Vivan, sieur de Périgord, contre Pierre Pélissié, bourgeois. — Joseph Frayssengues, notaire royal, contre Antoine Broussard. — Antoine Roumegoux, contre Guillaume Fabre. — Foy de Carbonnié, damoiselle, veuve de Jean Auzac, sieur de Lamartinie, contre Jean Carrié. — Jean de Guilhem, sieur de Lustrac, contre Jean Tinchon. — Lucrèce de Madaillan, veuve d'Isaac de Béral, écuyer, demanderesse en droits féodaux, contre Jean Dellas.

B. 964. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1668. — Sentences. — Antoine Cairac, capitaine, et Marie Duprat, contre Pierre Capmartin. — Pierre Rigaud, notaire royal, contre Joseph Marboutin. — Jean Marc du Grenier, sieur de Lacroze, contre Pierre de Gountrand, sieur de Beaumont, et damoiselle Catherine de Laroche, sa femme.

B. 965. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1668. — Sentences. — Pierre de Salomon, sieur de Poulard, contre Jean de Salomon, sieur de Vacqué, et autres. — Jean de Beaumont, sieur de Piques, contre Nicolas Méja, sieur de Rivière. — Louis de Gironde, seigneur de Piquet, demandeur en droits féodaux contre Jean de Guérin, sieur du Toulé.

B. 966. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1668. — Audiences du sénéchal. — Jean-Louis Dasqué de Lasalle, seigneur de Malbès, capitaine au régiment de Champagne, contre Bertrand de Saint-Gillis. — Antoine Carles, bourgeois, contre le sieur de Saint-Mézard. — Judith Delard, femme de Pons du Lion, écuyer, baron de Siorac, contre Sébastien Martines. — Jean Ratier, avocat, et François Fabre, bourgeois, fermier de la seigneurie de Madaillan, contre Jean Mourières.

B 967. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1668. — Appointements donnés en l'audience du sénéchal. — Claire Françoise de Montagnac, supérieure du monastère de la Visitation, contre Jacques de Mathes. — Fleurette Routgé, demanderesse en séparation de biens, contre Raymond Cantaire, son mari. — Géraud de Ratier, avocat, contre Géraud de Gardes.

B. 968. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1668. — Plumitif des audiences. — Jean Basset, sergent royal, contre Audibert. — Jean Robert, contre Antoine Bonnefoy. — Jean Capmas, contre Charles Nèple.

B. 969. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1668. — Plumitif des audiences. — Mériq Tauran, contre Jean Souradou. — Antoine Mousseron, contre Jean Dudon. — Pierre et Marc Marsenac, contre Daniel Pautard. — Jean de Bonaire, seigneur du Castela, et Madeleine de Chanterac, sa femme, contre Natanael Fréron, orfèvre.

B. 970. (Registre.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1668-1669. — Plumitif des audiences. — Marie Lafeurie, supérieure des Filles orphelines d'Agen, contre Joseph Champier, receveur des décimes. — Jean Jayan, bourgeois, contre Louis de Paloque. — Pierre Bissière, contre Pierre Batifollye. — Pierre Limosin, contre Jean Tanioque.

B. 971. (Registre.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1668-1669. — Plumitif des audiences. — François Esparbès de Lussan, commandeur du Temple de Sauvagnas, contre Pierre Cruzel, notaire royal. — Noble Étienne de Ransse, contre François de Freiche, avocat. — Henri Borde, sieur de Saint-Urcisse, contre Antoine de Giniès, sieur de Lapoujade de Langle. — Guillaume Aunac, bourgeois, contre Étienne Aunac, juge de Monbalen.

B. 972. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1668-1670. — Sentences. — Pierre Barrot, bourgeois, contre Pierre Gimel. — Marie de Singlande, veuve de Jean de Lacour, contre Jacques de Singlande, prêtre, et Jean Lalanne Singlande, capitaine. — Daniel Alric, sieur de Lacarrère, contre Catherine Delard. — Jean Pérès, contre François de Bonnefon.

B. 973. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1669. — Sentences. — Claude Bréchard, Jean Moledan et Louis de Barbier, contre Pierre Girle. — Louis de Guillien, ministre, cessionnaire de Jean de Guillien, sieur de Lustrac, contre noble Gédéon Dubreuil, sieur de Lamothe-Sudre. — Anne de Saubat, damoiselle, contre Isaac Laubié. — Louis de Cieutat, contre Arnaud de Cieutat, baron de Pujols. — François de Carbouneau, sieur des Anges, contre Géraud Lagarde. — Jean de Ferran, avocat, contre

Jean Mieusens. — Marie Pic, damoiselle, veuve de Moïse de Villeneuve, contre Renaud Ducondut, sieur de Pelaudal. — Étienne de Lamouroux, seigneur de Pléneselve, contre Françoise de Boissonnade, veuve de Barthélemy de Lamouroux.

B. 974. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1669-1670. — Sentences. — Jean de Lacuée, contre Jean Pignol. — Jean Doumerq, sieur de Langlade, agissant comme mari de Marguerite Cazenove, contre noble Daniel de Goulard, donataire et héritier de Catherine du Sorbier, veuve d'Antoine Cazenove, sieur de Pradines. — Joseph de Vivan, seigneur de Périgord, contre Pierre Pélissié, bourgeois. — Armand de Boutier, écuyer, seigneur de Catus, contre Jean Hébrard, écuyer, seigneur de Lacroze. — Joseph de Bourran, sieur de Marsac, contre Antoine Charrière et autres.

B. 975. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets, papier.

1669. — Appointements en l'audience du présidial. — Martin Lescases, contre Pierre Fabry. — Pierre Miquel, bourgeois, contre Joseph Champier. — Pierre Reynard, contre Antoine Toupin. — Michel Besse, notaire royal, contre Martin Grou. — Jean Flourens, contre Marguerite Cassan. — Pierre Baron, dit Pitre, contre Antoine Feydiq.

B. 976. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1669. — Plumitif des audiences. Appointements. — Scipion de Mourguès, contre Jean et Guillaume Sernaud. — Silvain de Fumel, baron de Montagut, contre Étienne Bouyssou. — François Delord, contre Jean et Antoine Millac. — Pierre Marraud, bourgeois, contre François et Pierre Salban. — Pierre Mourebot, contre Marie Lavigne.

B. 977. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1670. — Sentences. — Pierre de Brizac, écuyer, sieur de La Mazère, héritier de Joseph de Brizac, avocat général en la Chambre des comptes de Navarre, contre Charles de Lajaunie, sieur de Monsallès. — Raymond Moulenq, contre Géraud Savignac. — Caprais Delas, écuyer, sieur de Lamothe, agissant comme mari de damoiselle Jeanne de Saint-Aralie, contre Antoine de Couquet et Jean de Laboulbène, sieur de Gaillardes, et Pierre Cazas, sieur de Favols. — François de Mariol, sieur de Latour, contre Étienne Bouyssou. — Armand de Lusignan, seigneur marquis dudit lieu, Monbalen, Galapian et autres places, contre Jean Vigniac. — Pierre de Roussannes, écuyer, contre Jean Garras.

B. 978. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1670. — Plumitif des audiences. — Joseph Rangouse, sieur de Beauregard, avocat, contre Jean de Saint-Orens, juge d'Auvillars. — Philippe Vivès, notaire royal, contre Anne Picot. — François Baritaud, contre François Coutachel. — Simon Dupoux, contre Françoise d'Albret, dame douairière de Flammarens.

B. 979. (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

1670. —Appointements. — Jacques Despremont, sieur de La Taillade, contre Antoine Sival. — Jean de Brageyrac, contre Catherine Descayrac. — Jean de Molinéry, contre Pierre Delcros, bourgeois. — Géraud Gaudet, docteur en théologie, doyen de Moirax, contre Bertrand Moynié. — Pierre Marty, contre Suzanne de Ferrières.

B. 980. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

1670. — Plumitif des audiences. — Robert Dallot, écuyer, sieur de Latuque, agissant comme mari de damoiselle Marguerite de Lafon, contre noble Bernard de Cambefort, écuyer, sieur de Lamothe-Bezat. — Pierre Petit, sieur de Montbrison, contre Josias de Lamire, sieur de Douazac. — Louis Delmas, sieur de Gramont, contre Guillaume Chalvès. — Pierre de Mestre, sieur de Laverniassade, contre Guillaume Boissière.

B. 981. (Registre.) — In-4°, 167 feuillets, papier.

1670. — Appointements. — Moïse Pigeon, sieur de Lamothe, lieutenant colonel, contre Pierre Rival. — Marie de Laville, damoiselle, contre Étienne Cayrouse. — Guillaume Campmas, notaire royal, contre Pierre Pélissier. — Pierre de Favières, sieur de Mazières, contre Baysses. — Joseph de Bourran, seigneur baron de Marzac, demandeur en droits féodaux, contre divers tenanciers.

B. 982. (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

1671. — Plumitif des audiences. — Jean Jacobet, sieur de Latuque, contre Jean Dalché. — Armand Maurel, contre Jean Montaigne. — Françoise Meaux, contre Jean Vignau, sieur de Lalanne. — Pierre Camus, notaire royal, contre Jacques Mouly.

B. 983. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1671. — Plumitif des audiences. — Charlotte de

Refuge, veuve de François Villatte, contre Melchior Héral, sieur de Lagarenne. — Jean Fritz de Bonnefon, écuyer, sieur de Cardelus et Durevel, contre Jean Landié. — Suzanne Darbeaux, damoiselle, femme séparée de biens de Guillaume de Roquefeuil, sieur de Saint-Michel, contre nobles Bertrand et Pierre de Bertrand.

B. 984. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1671. — Registre des sentences. — Marie de Béchon, damoiselle, veuve de Marc Héral, sieur d'Escarabisse, contre Jacqueline Constantin, veuve de François Villatte et Melchior Héral, sieur de Lagarenne. — Raymond Pinèdre, contre Pierre Ginel. — Jean Tarissan, contre Guillaume Hébrard.

B. 985. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1671. — Appointements. — Françoise de Soulhac, dame de Gavaudun, contre Étienne Audibert. — Anne de Lamothe, marquise de Théobon, contre Jean Moret, bourgeois. — Étienne Menestier, syndic du collége Saint-Jacques, contre Pierre Fraimye. — Jean de Labarthe, écuyer, contre Jean de Condé, écuyer, sieur de Choisy.

B. 986. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1671. — Sentences. — Charles Digeon, écuyer, sieur de Boisverdun, contre Jean Messiner et Jean Grimard. — Anne de Maurès, dame d'Artigues, comtesse de Montricoux, agissant comme fille et héritière de Guillaume de Maurès, avocat, contre Gaston de Secondat, baron de Roques, Roquefort et autres places. — Bertrand de Béchon, seigneur de Causade, contre Raymond de Caminade, sieur del Rayet, et Charlotte de Missandres, sa femme.

B. 987. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1671. — Sentences. — Jeanne de Rommegas, damoiselle, veuve de Charles du Bouzet, écuyer, sieur de Candes, contre Jean Serres. — Marc de Fumel, seigneur d'Hautevignes, contre Antoine Filhol. — Guillaume Rangouse, bourgeois, contre Pierre Garrigou, juge de Monségur. — Claude de Sarrau, sieur d'Arasse, contre Pierre de Lacrompe.

B. 988. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1672. — Sentences. — Michel de Cunolie, sieur de Laguarigue, agissant comme mari d'Élisabeth de Saubat Delrieu, contre Pierre de Bedel, sieur de Lamothe. — Raymond Gillis, bourgeois d'Auvillars, contre Géraud Garriguès, bourgeois de Lavit. — Henri Gilbert, avocat, contre Jeanne de Leyrac, femme de Jean de Bedel, sieur de La Pradasse.

B. 989. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1672. — Sentences. — Pierre de Lusignan, baron de Galapian, contre Joseph et François Huc. — Judith de Serres, veuve de noble Bernard Dutilh, contre Jean de Serres, écuyer, sieur de Laval. — Jean de Brayac, contre Bernard Auricoste. — Herman de Lapierre, sieur del Mayne, contre Françoise de Souliac, dame de Gavaudun.

B. 990. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1672-1673. — Sentences. — Jean Gardes, contre Pierre Pons. — Moïse Daguassan, contre Michel Mailhotard. — Pierre Puch Laforest, bourgeois d'Albi, contre François Dubernard. — Françoise Gougnineau, contre Jean Leydet. — Anne de Melet, femme du sieur de Laboulbène, contre Simon Guimard.

B. 991. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1672. — Plumitif des audiences. — Pierre de Monsallès, sieur de Lajaunie, agissant comme mari d'Anne Gascon, contre Charles Gascon, sieur de Labrandie. — Jean de Villottes, sieur de Lanauze, contre Jacques de Mellet, sieur de La Couquet. — Nicolle de Buade, contre César Laurans de Buade, écuyer, sieur de Lascombes.

B. 992. (Registre.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

1672. — Plumitif des audiences. — Antoine Soubiroux, bourgeois, contre Jean Cazeneuve. — Bertrand Daudebart, seigneur de Ferrusac, contre Mathieu Roques. — Thomas Floyssac, contre Jean Bouissou. — Jean Chaumel, contre Arnaud La Bretonnie. — Pierre Camus, jadis notaire, contre Jacques Mouly.

B. 993. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1672. — Plumitif des audiences. — Pierre Carles, contre Raymond Fourtet. — Nicolas de Méja, sieur de Latour, contre le sieur de Lacassinye. — Jean Lambergot, contre Jean Pons, jurat de Tournon. — Jean Descamps, bourgeois de Sainte-Livrade, contre Antoine Soubiroux, bourgeois d'Agen.

B. 994. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1672. — Plumitif des audiences. — Claude de Masparraute, seigneur du Puy-Ferrassou, contre Jean Rangouse, marchand, défendu par son fils Emmanuel Rangouse, avocat. — Étienne de Rance, sieur de La

Tour, contre François de Fraysse, avocat. — Pierre Carrière, notaire royal de Villeneuve, contre Pierre Gariq.

B. 995. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1673. — Sentences. — Jean de Pons, sieur de La Tour, contre Jean Barrail, avocat. — François Durand de Labastide, prieur de Masquières et Bonneval, et autres, contre Jean de Fraisse. — Catherine Saraust, contre Bertrand Bru et Pierre Boussac, bourgeois et marchands de Toulouse. — Marthe de Broc, damoiselle, veuve de Jacques Blavignac, contre Jean Labat, bourgeois.

B. 996. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

1673. — Plumitif des audiences. — Joseph Aymeric, bourgeois et marchand de Villeneuve, contre Jean Naujac. — Jean Prévost, bourgeois de Paris, fermier général de l'abbaye de Clairac, contre les chanoines et chapitres de Saint-Jean de Latran, abbés de Clairac. Dans cette affaire, il est rendu un simple arrêt avant faire droit. — Josias de Lamire, seigneur de Douazac, contre Jean de Vesin, seigneur de Saint-Michel.

B. 997. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1673. — Plumitif des audiences. — Jacques Dulaurens, bourgeois et marchand, contre Pierre Bartus. — Jacques Lanta, jurat, contre Guillaume Tardieu. — Raymond Poujade, contre Bernard Tinchou. — Guillaume Martel, ancien capitoul de Toulouse, contre Marie Blanzac.

B. 998. (Registre.) — In 4°, 133 feuillets, papier.

1673. — Appointements. — Léonard Laffon, bourgeois, contre Jeanne Briet. — François Moulenq, appelant de l'ordinaire de Valence, contre Jean Delsers et autres. — Pierre Dumas, notaire royal, contre Jacques Buard. — Jean Maurial, contre Gabriel Escourre. — Jean de Molinéry, sieur de Revelle, contre Bernard Brugières.

B. 999. (Registre.) — Petit in-f°, 248 feuillets, papier.

1673-1674. — Appointements. — Catherine Teyssère, veuve de Jean Garrigues, contre Guillaume Durenguet. — Isaac Rigal, sieur de Lauras, contre Anne Druilhe, veuve de François de Cambefort, sieur de Lamothe-Bezat. — Joseph de Vins, seigneur de Monteton, agissant comme fils et héritier de Jeanne de Béraud, dame de Monteton, contre Charles Digeon, seigneur de Boisverdun.

B. 1000. (Registre.) — Petit in-f°, 111 feuillets, papier.

1673-1674. — Plumitif des audiences. — Nicolas Lafaige, contre Jean Lafaige. — François de Narbonne, seigneur de Birac, contre Vidal Vergès. — Antoine de Raignac, contre François Lugeol. — Jean Cottin, contre Jeanne Dubois. — Jean de Sabaros, contre Jean Dutreilh et Pierre Barilhet, notaires royaux.

B. 1001. (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1674. — Plumitif des audiences. — Pierre de Coquet, président au présidial, contre Jean Lamassa. — Jean Bouty, sieur de Latourade, contre Léonard Mazeau, bourgeois. — Arnaud Ségailhé, bourgeois, contre Jean Trabarel. — Jean Marc de Conche, sieur de Saint-Marc, contre Zacharie Conche.

B. 1002. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1674. — Sentences. — Paul Poumarède, bourgeois, contre Isaac Vignau, avocat. — Rose de Maurès, veuve d'Amanieu de Malartic, contre Jeanne Eymeriq. — Jonathan de Garisson, seigneur baron de Lustrac, contre Jean Vassal de La Tourette, seigneur de Foulanou. — Jean Rimonteilh, notaire royal, contre Jean Trubelle.

B. 1003. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1674-1675. — Sentences. — Hermand de Saubat, écuyer, sieur de Lalande, contre Jacques Meulan. — Jean Léonard, bourgeois, contre Jeanne de Leyrac, damoiselle. — Abraham Fauquier, sieur de Lesparre, bourgeois de Clairac, contre David Dupouy, sieur de Lachapelle, Pierre Belloc, sieur de Grabet, et autres. — Guiraud Pons, contre Arnaud Bétoullières.

B. 1004. (Registre.) — In-4°, 358 feuillets, papier.

1674-1676. — Appointements. — Gaston Jean-Baptiste de Roquelaure, pair de France, contre Gaston Jean Paul de Gourdon de Genouilhac. — Julien de Moulimard, sieur de Jonatas, contre Jeanne de Lespès de L'Hostelnaud. — Clément Girardin, prêtre, contre Arnaud Nouyrit. — Anne de Montpezat de Laugnac, marquise de Lusignan, héritière du sieur de Durfort, contre Charles de Montpezat, comte de Laugnac.

B. 1005. (Registre.) — In-4°, 205 feuillets, papier.

1675. — Appointements. — Jean Calviac, bourgeois, contre Catherine Villard. — Jean Casse, bourgeois, contre Jean Constans, marchand. — Jésaban

Lanégrie, sieur de Lacassaigne, contre Jean Vernet. — Henri Campredon, bourgeois, contre Pierre Samier. — Martin Grou, bourgeois, dit Saint-Martin, contre Pierre Ricard, marchand.

B. 1006. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1675. — Sentences. — François Laigneau, docteur en médecine, contre Jean Ducourneau. — Nadal Barlan, sieur de Fonteyral, et Pierre Barlan, sieur de Saint-Genest, contre Claude Guérin, avocat. — Guillaume Masquard, bourgeois, demandeur en bénéfice d'âge, contre le procureur du roi. — Pierre Bonmartin, sieur de Labrande, Charles de Bonmartin, sieur de La Peyssy, fils et héritiers de Pierre de Bonmartin, sieur de Lesquausou, contre Jacques Barbe, sieur de Couloumet, Armand de Boulède, écuyer, sieur de Laroque, et autres.

B. 1007. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1675-1676. — Sentences. — Pierre Digeon, baron de Monteton, Peyrières et autres places, contre Luc Babie. — Jean et Armand Roques, bourgeois, contre Dominique Vergnes. — Jean de Madaillan, écuyer, sieur de Montataire, ayant-droit de Jean de Mathias, de Cahors, contre Jean Souliol, bourgeois. — Jeanne de Brissac, damoiselle, contre Alexandre de Brissac, ministre de Nérac.

B. 1008. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1676. — Sentences. — Jean de Cazettes, avocat, contre Anne Fabre. — Bertrand de Jeyan, conseiller, contre Guillaume Couquard. — Jean Bouty, sieur de La Tourade, contre Léonard et Jean Mazeaux. — Moïse de Labat, avocat, contre Isaac Lafargue. — Nicolas Laborie, sieur de Saint-Suplice, contre Charles Cantagreil, bourgeois.

B. 1009. (Registre.) — Petit in-f°, 67 feuillets, papier.

1676. — Appointements. — Isabeau de Rustan, damoiselle, contre Antoine de Rustan, sieur de Mongueiral. — Arnaud de Gripières, écuyer, contre Constance de Godail, veuve de Jacob de Sarrau. — Isabeau de Roquefeuil, contre Étienne de Roquefeuil, baron de Saint-Jean, Blanquefort et autres places.

B. 1010. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1676. — Appointements. — François Ducasse, sieur de Malbestit, contre Jean Charlot. — Noble Richard de Jean, ancien capitoul de Toulouse, contre noble Bertrand de Jeyan, écuyer, vice-sénéchal d'Agenais. — Gédéon de Bruet, sieur de Lagarde, contre Gédéon Gorsse et Moïse Dupuy.

B. 1011. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1677. — Plumitif des audiences. — Jean Aubry, potier, appelant d'un appointement de l'ordinaire de Théobon, contre Jean Guerrier. — Charles de Redon, écuyer, sieur de Saint-Jean, contre Jacques Dulaurens, bourgeois. — Henri de Regis, prieur de Blanquefort, contre Antoine Brassié. — Guillaume Costes, marchand, contre Jean du Bédat et sa femme, Jeanne Philippon.

B. 1012. (Registre.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

1677. — Appointements. — Jean de Ratier, avocat, contre Antoine Breilh. — Jean de Crozac, sieur de Laprade, contre Bassi. — Pierre Marraud, contre Jean Vidal. — Isaac de Faure, avocat, contre Jean de Redon. — Jean de Gisquard, aumônier du roi, seigneur de Puycalvary, contre Hermand Boutier, sieur de Catus.

B. 1013. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1677-1679. — Plumitif des audiences. — Jean de Mailhon, bourgeois, contre Jean Mathias, marchand. — Jean Lourman, bourgeois, contre Marie Charrié. — Géraud de Gautier, contre Guillaume Barthe. — Pomponne de Refuge, contre Michel Phélip. — Arnaud Bitaubé, contre Pierre Tèque.

B. 1014. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1677. — Plumitif des audiences. — Jean Carros, docteur en médecine, contre Pierre Plantou, bourgeois. — Geoffroy d'Audebard, seigneur de Ferrussac, contre François d'Audebard, seigneur de La Bruguède. — Georges Lacombe, bourgeois, contre Michel Bru.

B 1015. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1677. — Plumitif des audiences. — Le duc de Roquelaure, lieutenant général en Guyenne, contre Pierre Jullia. — Jean et Jacques de Faure, contre Jean Poumarède. — Pierre Danjan, notaire, contre Françoise de Souilhac, dame de Gavaudun.

B 1016. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1677. — Plumitif des audiences. — Jean Lapeyronnie, contre Fritz Constans. — Jean Fromentières, bourgeois, contre Pierre Fauché. — Géraud Lacombe, bourgeois, contre Pierre Vistorte.

B. 1017. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1677. — Plumitif des audiences. — Adam et Isaac Delboscq, contre Pierre Goudail. — François Michel de Cunolio, sieur d'Espalais, contre Étienne de Cunolio, chanoine. — Isaac Sageran, contre Anne Alary.

B. 1018. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1677-1678. — Plumitif des audiences. — Guillaume Chaubart, bourgeois, contre Jean, François et autre Jean Chaubart. — Jacques Barbe, bourgeois, et Lydie Miralle, sa femme, contre Jacques Barbe, sieur de Couloumat. — Antoine de Mongauzy, conseiller en l'élection d'Agenais, contre Antoine Dousse.

B. 1019. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1677. — Sentences. — Joseph Delas, sieur de Mazeris, Arnaud Sembel, sieur de Lagarde, et leurs collègues syndics de l'hôpital, contre Claude Gènevois, bourgeois, — Jean Dufau, bourgeois, donataire de feu Isaac de Laroche, sieur de Laboulbène, contre Jean Bardet, sieur de Latour, et sa femme, marquise de Laroche. — Arnaud François de Castaigner, écuyer, sieur de Sainte-Foy, contre Jean Bernadou.

B. 1020. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1677. — Sentences. — Pierre Escadafals, contre Louis Fournié. — Bertrand Noguiès, bourgeois, contre Jean Noguiès, sieur de Ladevèse. —Joseph et François Huc, contre Antoine Delprat. — Inventaires, informations, enquêtes, appointements et pièces diverses de procédure, dépareillées.

B. 1021. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1677-1678. — Sentences. — Rose de Sabatey, damoiselle, femme de Jean-Baptiste Boissonnade, contre Moïse Lartigue. — Claude Jacinthe de Thévenin, femme séparée de biens de Jean Marin, avocat, contre Jean de Grossoles de Flammarens, prieur de Buzet, héritier d'Appelle de Grossoles, abbé d'Eysses. — Hélie Laubié, sieur du Baraihe, contre Arnaud d'Agen.

B. 1022. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1678. — Plumitif des audiences. — François Labrunie, prêtre, syndic des Bénédictins de Sainte-Livrade, contre Claire de Beynac, veuve d'Arnaud de Cieutat, baron de Tombebouq. —Arnaud Malgrat, contre Charles Jouart. — Jean Balartier, contre Jean Guiral, docteur en médecine. — Marie Blanzac, damoiselle, contre Pierre Teyssère.

B. 1023. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1678-1679. — Sentences. — Pierre d'Escairac, avocat, contre Joseph Champier. — Joseph de Raignac, avocat, contre Pierre Laval. — Antoinette de Lasbordes, contre Joseph Captan. — Michel de Laguarrigue, avocat, contre Antoine Cabaignac. — Anne Mesples, contre Pierre Testet.

B. 1024. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1678-1679. — Sentences. —Jeanne Péjac, veuve de Pierre Cornier, contre Pierre Cornier. — Jean Laclaverie, contre Pierre Vacqué. — Jean Isaac Dumas, contre Bernard de Montpezat et de Carbon, écuyer. — Jean Sageran, bourgeois, contre Pierre Sageran. — Pièces diverses de procédure.

B. 1025. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

1678. — Appointements. — Bernard d'Aux, écuyer, contre Françoise Nicolle de Sevin, supérieure des religieuses de la Visitation. — Jean Boudon, notaire royal, contre Jacqueline de Caumont. veuve de Geoffroy de Vivan. — Fabien Brousse, notaire, contre Jean Seaunès.

B. 1026. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1679. — Plumitif des audiences. — Louis Bonnet, contre Louis Lalanne. — Louis de Gironde, seigneur de Teyssonac, contre Joseph de Goudoin. — Jean de Sarrau, écuyer, contre Michel Triaire. — Pierre Lapeyrière, contre Jacob Ladebat.

B. 1027. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1679. — Sentences. — Laurent Genevois, avocat, contre Antoine Moulin. — Claude de Cambes, contre Jean de Laborde, avocat. — Constance de Goudail, contre Blaise Barailhé. — Jean Pelissier, contre Isabeau de Farinel, veuve du sieur de Balarcher. — Pièces diverses de procédure.

B. 1028. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1679. — Plumitif des audiences.— Arnaud Campredon, contre Jean Selsis. — Louis de Baragnier, contre Jean Rigal. — Pierre Lespinasse, contre Jean Lafage, bourgeois.—Bernard Louis de Faure, écuyer, contre Jean de Sabaros. — Joseph de Tartas, docteur en médecine, contre Bernard Guzes.

B. 1029. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1679. — Appointements. — Jean Maronne, notaire, contre Jean Prayssas. — André de Bétoulard de La Causade, comte de Lavauguyon, contre Jean

Lanau. — Pierre Sacristi, seigneur baron de Samazan, Tombebœuf et autres places, contre Pierre de Madaillan, écuyer, sieur de Cazaux. — Jean de Guérin, écuyer, demandeur en action féodale, contre divers.

B. 1030. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1679. — Plumitif des audiences. — Jacques Baladié, bourgeois, contre noble Caprasi de Saint-Gillis. — Pierre de Garrot, sieur de Lalande, contre le sieur de Catus. — Paul Laumer, capitaine, contre Anne Delmeste. — Antoine Lacour, contre Étienne Mandary.

B. 1031. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1679. — Sentences. — Pierre de Labadye, écuyer, sieur de Fabart, contre Pons de Labadye, sieur de Laguarrigue. — Pierre Delmouly, contre Jeanne Mouroux. — Jean de Gourgues, second président au parlement de Guyenne, contre François de Calmeil, écuyer. — Jean Masse, sieur de Saint-Jean, contre Jeanne Desbourdielz et François Masse, sieur de Beaupred.

B. 1032. (Liasse) — 150 pièces, papier.

1679-1680. — Sentences et pièces dépareillées de procédure. — Jean Guary, homme d'armes, contre Jean Daurel. — Olivier Rey, sieur de Laplaine, contre Jean Sarrettes — Fronton de Leymarie, écuyer, sieur de Laroche, contre Jean Destaget, écuyer. — Pierre Rigaudié, sieur dudit lieu, contre Marguerite du Bousquet.

B. 1033. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1680. — Sentences et pièces dépareillées de procédure. — Jean et Pierre de Vassal, sieur de Dondas et d'Argenton, contre Bernard de Mayonnade, sieur de La Baronnie. — Jean Jacques de Fumel, seigneur de Lastreilles, contre Sereine de Raymond de Falmont, sous l'autorité d'Étienne de Secondat, seigneur de Laperche. — Jacques Barbe, sieur de Plantier, contre Pierre Bugier, avocat.

B. 1034. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1680-1681. — Pièces dépareillées de procédure et sentences. — Antoine de Boissonnade, héritier de Catherine de Boissonnade, contre Françoise de Boudon. — Paul Laumon, capitaine, contre Anne Delmestre. — Jean Fourestier, contre Pierre Desbaler.

B. 1035. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 148 pièces, papier.

1680-1681. — Pièces de procédure et sentences. — Jean de Cazettes, juge de Tournon, contre Jean Boudon, notaire royal. — Noé Delbosq, sieur de Laboulbène, contre Jean Coutrix. — Jean Dordé, écuyer, sieur de Saint-Pierre, et Bertrand Delas, contre Jean Conqueserre. — Abraham Ramondou, sieur de Ferrières, contre Guyon Grenier.

B. 1036. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1680-1681. — Sentences. — Marguerite de Laban, veuve de François de Labal, seigneur d'Auriolles, contre damoiselle Cécile de Mathieu, veuve de Jacques-Albert de Laval, sieur de Septfond. — Augé Méja, bourgeois, contre Marie Ducros. — Henri, Jacques et Esther de Fumel, contre Jean de Fumel de Laporte.

B. 1037. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1680. — Appointements. — Raymond Monlavade, contre Georges Magnac. — Anne Descadafal, contre Marie Goulfié. — Isaïe Ladebat, sieur de Larrivière, contre François Testas, sieur de Fraysses. — Gratien de Roussanes, contre Luc Maure.

B. 1038. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1680. — Appointements. — François de Fabre, président en l'élection, contre Jean Lourman, bourgeois. — Gabriel de Bourran, écuyer, contre Jean Monta. — Pierre Tourrès, contre Jean Poumarède, notaire royal.

B. 1039. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1680. — Appointements. — Jean Amouroux, contre Pierre Descadafals. — Pierre Ginestas, prêtre, contre François Monméjean. — Jean de Fabre, contre Bernard Gouragros.

B. 1040. (Registre.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1680-1681. — Appointements. — Antoinette Desbaux, contre Raymond Fourq. — Jean Arbeau, sieur de Laplaine, contre Bertrand Vassal, écuyer. — Jean Eyma, capitaine, contre Jean de Sarrau, sieur de Gibel.

B. 1041. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

1680-1681. — Appointements. — Antoine Lafargue, hommes d'armes, contre Jean Golinas, notaire. — Denys Fényé, bourgeois, contre Louise de Coquet. — Anne et Jeanne Dumoulin, contre Jean et Pierre Duffau.

B. 1042. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1680. — Appointements. — François Delmouly, contre Antoine Monevel. — Étienne Rousseau, sieur

de Bellefon, contre Caprasy Delas, sieur de Lamothe. — Jean Houradou, contre Paul Chambon.

B. 1043. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1680. — Appointements. — Pierre Doumengé, contre Philipou. — François Baret, contre Guillaume de Galibert, écuyer, sieur de Bernou. — Jacques Contrejoul, contre Jacques Chaubis.

B. 1044. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1680. — Appointements. — Judith Dubreuilh, contre Jean Delabat, bourgeois. — Jean Brugel, contre Pierre Escodeca. — Arnaud Alphéry, écuyer, contre Henri Mouret. — Isaac Sigalas, contre Jean Bousquet

B. 1045. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1680. — Appointements. — Jean Begoulle, contre Jean Sabattié. — Anne Peysonneau, contre Jean Lafaige, bourgeois. — Pierre Boyssel, contre Itier.

B. 1046. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1680. — Appointements. — Claude Girle, prêtre, contre Aymeric de Timbrone, seigneur de Cambes. — Jean Dubroqua, prêtre, contre Jean Manirac. — Philippe Pradié, contre Guillaume de Galibert.

B. 1047. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1681. — Appointements. — Mathieu Baret, bourgeois, contre le syndic de l'église cathédrale. — Jean Minaud, contre Jacques de Guilhen. — Bernardin de Faure, écuyer, sieur de Lagarde, contre Baptiste de Touri.

B. 1048. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1681. — Appointements. — Joseph Laurens, contre Joachim Tourest. — Jean Roux, avocat, contre Anne Testorte. — François de Gironde, contre Louis de Gironde. — Pierre Sylvain de Fumel, contre Jean Rimonteil, notaire.

B. 1049. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1681. — Appointements. — Arnaud Serry, contre Jean Souques. — Pierre Merle, contre Jean Moulenq. — Bernard Lafon, contre Pierre Nicolas.

B. 1050. (Registre.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1681. — Appointements. — Claude Labarre, bourgeois de Paris, contre Jean Lespinasse, bourgeois. — Pierre Claverie, contre Michel Dupau. — Jean Marboutin, sieur de Lavergnie, contre Pierre de Beauregard, écuyer.

B. 1051. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1681-1682. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Jacques Despramont, écuyer, sieur de La Taillade, contre Charlotte Delprat. — Hector de Roquefeuil, contre Pierre Fournier. — Marguerite de Ciutat, femme de Jules de Raffin, contre Marguerite de Baynac du Castex.

B. 1052. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1682. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Antoine Capelle, contre Jean Taillade. — Jean de Molinier, sieur de Goutges, contre Marguerite Chambon. — Jean Bouchou, bourgeois de Bordeaux, contre Bernard Daignial, avocat. — Claude Donnadieu, capitaine, contre Marc-Antoine Lasalle Azera. — Pierre Lussanet, capitaine, contre Michel Philip.

B. 1053. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1682. — Pièces diverses de procédure. — Claude Aymond, bourgeois, contre Charles, de Raymond, trésorier général de France. — Inventaire des minutes et papiers trouvés en l'étude de feu Ricard, notaire. — Enquêtes, procès-verbaux, informations, appointements. — Jean Brousse, contre Nicole de Sevin.

B. 1054. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1682. — Appointements. — Françoise Bory, damoiselle, femme de Bertrand Forestier, avocat, contre Jeanne Dubourg. — Pierre Dumas, notaire, contre Bernard Daunessac. — Jeanne Vidal, contre Anne de Ragniac.

B. 1055. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1682. — Appointements. — Géraud Brunet, contre Pierre Tarenque. — Pierre Baritaud, contre Anne Guibert. — Pierre Amblard, bourgeois, contre noble Gabriel de Courson. — Pierre Lassalle, bourgeois, contre Pierre Menet, bourgeois.

B. 1056. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1682. — Appointements. — François de Boissonnade, contre Jean Troupenac. — Arnaud Regnaud, bourgeois, contre Antoine Vidouze. — Pierre Lachapelle, prêtre, contre André Duluc, bourgeois.

B. 1057. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1682. — Appointements. — Raymond de Richard, capitaine, contre Jeanne Mérimassy. — Gratien de Roussanes, contre Jean Maure. — Jeanne Ségallyé, contre Vidal Roubert.

B. 1058. (Registre.) — In-4, 50 feuillets, papier.

1682. — Appointements. — Marie de Balsac, marquise de Clermont-Dessus, contre Bernard Besson. — François Delard, chevalier, contre le sieur de Paulhiac. — Gaspard Gaume de Lanalbe, contre François Couret. — Joseph Verduc, bourgeois, contre Pierre de Latour.

B. 1059. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1682-1683. — Appointements. — Bertrand Meydieu, bourgeois, contre Jacques Constans. — Jeanne Doussi, contre Hugues Gabon, bourgeois — François Larard, bourgeois, contre Joatan de Garressin.

B. 1060. (Liasse.) — 150 pièces, papier

1682-1683. — Sentences. — Arnaud Bécane, contre Jeanne Ribet, veuve de Jean Bibal, bourgeois. — François de Malartic, sous-brigadier des mousquetaires, contre Jean Vincent de Maures. — Jean Souliagon, sieur de Sauvage, contre Pierre Souliagon, sieur de Lagrave. — Théodore Passelaigue, sieur de L'Estan, contre Marie de Gervaise.

B. 1061. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1683. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Toussaint de Mérignaq, prieur de Trémolat, est condamné à payer sa portion congrue à Bernard Taillade, vicaire. — Jean Davan est condamné à payer la dime du « gros millet » (maïs) à Jean Méja, curé de Lusignan. — Paul de Laborie, prieur et seigneur de Sainte-Livrade, contre Babiion, avocat. — Gérard Grimard, prêtre, contre Bernard de Montpezat de Carbon et Rose de Monlezun, dame de Prayssas.

B. 1062. (Registre.) — In 4°, 184 feuillets, papier.

1683. — Appointements. — Philibert Hélie de Pompadour, marquis de Laurière, Soumensac, Puymiclan, etc., contre Antoine Goubie. — Jean Belloc, chirurgien, contre Pierre Claustry. — Isabeau Nègre, contre Pierre Marraud.

B. 1063. (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

1683. — Appointements. — Charles Galot, écuyer, contre Nicolas Duchanin. — Louise Lacrompe, damoiselle, contre Philipot Tornier. — Antoine Campagniol, contre François Delbreil.

B. 1064. (Registre.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1683-1684. — Appointements. — Jean Bournol, contre Jean Bardou. — Françoise Laplagnie, contre Marguerite Rouet. — François Chaubard, contre Marie Daunis. — Jean Rozières, contre Hermand Couderq.

B. 1065. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1683-1684. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Philippe Daurée, avocat, contre Jean Chambon. — Paul Cayrouze, bourgeois, contre Catherine de Pons, femme de Bernard de Bertrand, sieur de Bascaud. — Jacob de Nadau, sieur de Bretoux, contre Martin Conart

B. 1066. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1684. — Appointements. — Françoise de Mongauzy, femme d'Antoine de Couquet, contre Jean, Pierre et Antoine Tancogne. — Marie d'Audebard, veuve de Louis de Lafon, sieur de Cujula, contre Martial Albenque. — George Clerdosse, contre Marguerite Baralhié.

B. 1067. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

1684. — Appointements. — Pierre Domengé, contre le sieur de Maisonneuve. — Gabriel de Roussanes, contre Pierre Rayol. — Pierre Chabrié, juge ordinaire d'Agen, contre Guillaume Carros.

B. 1068. (Registre.) — In 4°, 128 feuillets, papier.

1684. — Appointements. — Pierre Vèze, contre Pierre Descans. — Jean Soulhié, contre Géraud Baguès. — Guillaume Lacroix, avocat, contre Jean Hugonnis, marchand. — Raymond Boi, bourgeois, contre Antoine Couquet, bourgeois.

B. 1069. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1684. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Sanson Lescum, bourgeois, contre Moïse Drème, bourgeois. — Marie Métau, veuve de Laurent de Redon, sieur de Monplaisir, contre Marc Antoine de Redon. — Étienne de Villeprux, contre Jean Broullié. — Pierre Gardette, bourgeois, contre Jeanne Gardette.

B. 1070. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1684. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Nicolas Jarlade, bourgeois, contre Bernardin de Foix, sieur de Limousin. — Pierre de Piot, contre Isabeau de Ladebat, veuve de Jean Jacques de Laboulbène. — Raymond Andrieu, bourgeois, contre Antoinette Baillet.

B. 1071. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1684. — Pièces diverses de procédure et sen-

tences. — Jeanne de Colom, veuve de Daniel de Feytis, contre Paul Duprat et autres. — François Larrard, bourgeois, contre Jouanatan de Garisson. — Antoine Garousel, sieur de Fonfrède, contre Géraud Lacombe, bourgeois.

B. 1072. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1684-1685. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Pierre Bazin, bourgeois, contre Jean Sacriste, avocat. — Pierre Delpech, notaire, contre Hugues Dumas. — Jean de Redon, contre Marie de Roussel. — Jean Descoudaca, contre Louis de Gironde, écuyer.

B. 1073. (Registre.) — In-4°, 294 feuillets, papier.

1685. — Appointements. — Claude de Masparraute, chevalier, contre Judith Delard. — Jacques Jarry, contre Guy Pierre. — Moïse Capdeville, contre Pierre Faure. — Claude Nodigier, bourgeois, contre François de Lagoutte, vicomte de Cours.

B. 1074. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1685. — Pièces diverses de procédure. Enquêtes, informations, appointements, procès-verbaux. — Gratien de Roussanes, lieutenant de cavalerie, contre Raymond et Jean Garrat. — Abraham Galiné, contre Isabeau Brun. — Jean Lafage, contre Raymond Dellerm.

B. 1075. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1685. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Arnaud de Gripière, écuyer, contre François de Favières. — François de Montpezat, écuyer, seigneur de Poussou et de L'Estelle, contre Géraud Landié, notaire. — Jean Jacques Tourtonde, notaire, contre Jean Boyer, avocat.

B 1076 (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1685. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Charles de Mezanger, écuyer, sieur de Castelmerle, contre Marguerite Babouhet. — Antoine Lalaurie bourgeois, contre Georges Clardosse. — Gabriel Duval, sieur du Marel, contre Pierre Becuis. — Antoine Boudet, contre Joseph Marchand.

B. 1077. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

1685-1686. — Appointements. — Pierre Boudy, marchand, contre Guillaume de Chabrier, écuyer. — Alexandre du Costa, sieur de Lagrange, contre Jean de Serres, écuyer, sieur de Laval. — Jonatan de Garisson, sieur de Lustrac, contre Pierre et Jean Garrigou. — Gratien du Vigier, écuyer, comme mari de Foy de Cambefort, et divers, contre Louis Clarry.

B. 1078. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1685-1686 — Pièces diverses de procédure : Appointements ; prestations de serment ; procurations ; enquêtes ; procès-verbaux ; actes de répudiation d'hérédité ; inventaires ; actes d'acceptation ; baux de caution ; actes de remise ; exploits d'assignation ; procès-verbaux de liquidation ; reliefs d'appel ; lettres.

B. 1079. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1686. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Jean de Roussy, contre Guilhem Grossias. — Catherine Descairac, contre Étienne Pons. — Jean de Sabaros, contre François Dufort. — Jean Constantin, contre Pierre Bessette.

B. 1080. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1686. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Abel Charretier, contre Joseph Roussanes. — Pierre Balguerie de Metge, bourgeois de Clairac, contre Élisée Chaudruc. — Abraham Hébert, contre Sara Boudet. — Gaspard de Brajac, écuyer, contre Jean Giraudel.

B. 1081. (Liasse) — 150 pièces, papier.

1686. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Géraud Lacombe, bourgeois, contre Jean Lafaige, bourgeois. — Guillaume de Boissonnade, chanoine et syndic du chapitre de Saint-Étienne, contre Pierre Escande, chirurgien. — Louis Mausacré, sieur de Mathias, contre Martin Tisserand.

B 1082. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1686. — Appointements. — Michel de Cunolio, demandeur en partage d'hérédité de Michel de Cunolio, contre Étienne de Cunolio. — Benjamin Pautard, bourgeois, contre Jean de Serres, sieur de Laval. — Pierre Malauré, contre Arnaud Delart, sieur de Saint-Bauzel.

B. 1083. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1686. — Appointements. — Joseph Delas, seigneur de Brimont, contre Bernard Lamarque. — Jeanne Daynial, contre Jean Lafaige, notaire. — Antoine Laurens, contre Bertrand Vidal. — Françoise Terrière, contre Anne Labat.

B. 1084. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1686. — Appointements. — Guillaume Barsalou, marchand, contre Antoine Ferran, avocat. — Guil-

laume de Galibert, co-seigneur de Fauguerolles, contre Constance de Godail. — Jacob Dumas, bourgeois, contre Marie Lartigue.

B. 1085. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1686. — Appointements. — Jean Compayrot, contre Pierre Compayrot. — Jean de Molinéry, avocat, contre Jeanne de Gouguineau. — Jacques de Montalambert, seigneur de Monbran, contre Bernard Bladane, bourgeois.

B. 1086. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1686-1687. — Sentences. — Daniel Cabanieux, docteur en médecine, contre Suzanne Semeley. — Pierre Vernejoul, ancien procureur au Parlement de Guyenne, contre Jean Castillon Vieux, bourgeois. — Jean Vassal, contre Philibert Siméon. — Jeanne Teulère, contre Jean Bourilhon.

B. 1087. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1686-1687. — Appointements et pièces diverses de procédure. — Étienne Massonneau, contre Pierre Brugereaux. — Isabeau Tessier, contre Jean Lamothe. — Isabeau de Vion, fille de Dominique Vion, orfèvre d'Agen, contre Joseph Bounet.

B. 1088. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1686-1687. — Pièces diverses de procédure. — Anne de Libersac, veuve de Gabriel de Cunolio, contre Guillaume Caillavet, bourgeois. Prennent part à cette instance : Jeanne de Galibert, Jean de Gardes, Philippe Daurée, François de Combouneau, écuyer, Anne de Filartigue, Bertrand de Jayan, Bertrand de Cambefort, etc.

B. 1089. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1687. — Appointements. — Arnaud Bécane, contre Jeanne Fort. — Jean Ali et Jeanne de Monteil, sa femme, contre Raymond Landié, marchand. — Joseph Fraissengues, contre Pierre Bourillou. — Pierre Sarrette, contre Jean Lescure.

B. 1090. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1687. — Appointements. — Hermand de Boutier, écuyer, seigneur de Catus, contre Jean de Latour, écuyer, seigneur de La Cardonnie. — François Benoist, sieur de Provissou, bourgeois, contre Blaise Croussoles. — Antoine Sarrasin, contre Jean Sarrasin.

B. 1091. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1687. — Appointements. — Jeanne Labye, contre Pierre Roques. — Abraham Desclaux, contre, André Poumès. — Nicolas Couzin, chirurgien, contre Pierre Cazabel, chirurgien. — Moïse Alègre, bourgeois, contre Jeanne Bernège.

B. 1092. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1687. — Appointements. — Jean Vigouroux, bourgeois, contre Pierre Védrines, bourgeois. — Guillaume David, chirurgien, contre Jacob Bryssonières. — David Dupouy, sieur de Lachapelle, contre Jean de Blavigniac. — Isaac Fournyé Gorre, contre Jacques Fournyé, sieur de Bertrandie.

B. 1093. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1687. — Appointements. — Jeanne de Florenssan, contre Bernard Cornes, chirurgien. — Gabriel de Bourran, contre Étienne Traversac. — Nicolas de Fumel de Laporte, marquis de Monségur, contre Antoine Leshoms, écuyer. Arnaud Vigne, contre Guilhem Deluc.

B. 1094. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1687. — Pièces diverses de procédure. — Paul de Malvin, contre Roddes Boucher. — Jean Canier de Salabert, marchand, contre Jean Faydi. — Jean Auger, contre Suzanne Albenque. — Pierre Vergnol, arpenteur, contre Guinot Geneste.

B. 1095. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1687. — Pièces diverses de procédure. — Sentences. — Nicolas Papon, sieur de Pémontier, contre Jean deBoutier. — Charlotte de Mazerac, contre Jean Lapierre. — Antoine Labarière, contre Jean Valben. — Martial Durieu, écuyer, contre Antoine Lacam, sieur de Saint-Martin.

B. 1096. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1687. — Pièces diverses de procédure. — Jean Muraille, avocat, contre Denis. — Jean Soligniac, bourgeois, contre Jacques Roussel. — Henri Dasqué, écuyer, sieur de Lasalle, contre le sieur de la Teulière. — Jean Septfonts, contre Pierre Septfons. — Philippe Cornier, contre Jean Ricard.

B. 1097. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1687-1688. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Jean et Bernard de Petits, contre Jacques Delbreil. — Géraud Cappus, contre Jacques Escudié. — Jean-Pierre Dupoui, écuyer, sieur de Portes, contre Godefroid de La Ramère, écuyer, sieur de Gailhard. — Jean Delbès, bourgeois, contre Guillaume Pouget.

B. 1098. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

1687-1688. — Appointements. — Vital Simon, bourgeois, contre Jean Bussac. — Jean Malbec, contre Pierre Demichel. — Étienne Passarieu, contre François Andreu. — Jacques Moulin, contre Guillaume Crozat.

B. 1099. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1687-1688. — Appointements. — Guillaume Richard, notaire, contre Jérome Richard. — Isaac Saint-Sardos, bourgeois, contre Françoise de Tournade, veuve du sieur de Boissonnade. — Jean Brousse, contre Pierre Lachapelle.

B. 1100. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1688. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Élisée Richon, contre Esther Lafitte. — Antoine Lafère, contre François de Roussignol. — Jeanne Daubas, contre Jean Léradou. — Jean Groulier, bourgeois, contre Pantaléon de Jaulen, homme d'armes.

B. 1101. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1688. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Abraham Godail, contre Jean Négrée, notaire. — Michel Besse, notaire, contre Vincent Amouroux du Milhet. — Pierre Fourès, contre Jacques Agnielis. — Jacques Ducros, avocat, contre Jean Chantot.

B. 1102. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1688. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Lucrèce de Thibaut, contre Pierre Ladougne. — Gabriel de Coquet, contre Jean et Denis Delcruzel. — François de Lagoutte, vicomte de Cours, contre Antoine Soulacroix. — Roze Lagarde, contre François Fabo.

B. 1103. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1688. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Catherine Broussard, contre Jean Montaigne. — Nicolas de Baulac, contre Pierre Dellart. — Jean de Lescazes, contre Antoine Couderq. — Jean de Gardes, contre André Boudon, sieur de Lacombe.

B. 1104. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1688. — Appointements. — Bernardin de Faure, écuyer, sieur de Lagarde, contre Hélène Troupenac. — Marie de Bonnefoy, contre Gérard de Faure. — Antoine de Persy, écuyer, contre Pierre Melet. — Simon Cabanne, contre Antoine Castagnié.

B. 1105. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1688. — Appointements. — Henri de Paloque, contre Louis Reinal. — Jeanne de Gilardin, contre le syndic de l'hôpital. — Judith de Balarcher, contre Jeanne de Ravinac. — Jean de Lartigue, contre Jean Le Bégot. — Vidal Coquard, bourgeois, contre Pierre Voulabade.

B. 1106. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1688-1689 — Appointements. — Jean Guiral, notaire, contre Jean Carton. — Jean Alary, contre Hugues Gautier. — Antoine Lacouture, contre Jean Massès. — Pierre Domergue, chirurgien, contre Jean Delsol, bourgeois.

B. 1107. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1688-1689 — Appointements. — Pierre Dinety, bourgeois, contre Henri Duvignial, sieur de Savignac. — Mathieu Berain, contre Bernard Fourestier. — Gédéon du Bruil, seigneur de Lamothe-Sudre, contre Pierre et Daniel Farguet.

B. 1108. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1688-1689. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Jeanne de Bonnefons, contre Charles Lamothe. — Jacob d'Hébrard, sieur du Roqual, contre Sébastien de Foyssac, écuyer, sieur de Carbonnac. — Philippe Dupleix, sieur de Villamade, contre Jean Broussard.

B. 1109. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1689. — Pièces diverses de procédure. — Procès-verbal de l'ouverture du testament de Jeanne Gouguineau, veuve de Jean de Couquet. — Procuration pour Jean de Fumel. — Appointement pour Louis Lalanne, contre Jean Guigniard.

B. 1110. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1689. — Sentences. — Marc et Antoine de Boulède, écuyers, sieurs de Larive et de Laprade, contre Anne Brun, veuve de Marc de Boulède. — Pierre Descayroux et Jean Crugni, sieur de Ladarieu, contre Jean Aché. — Jean Lambergot, contre Toinette de Sevin.

B. 1111. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1689. — Sentences. — Louise de Parreau, dame de Pédelmas, contre Esther de Bacalan, dame de Conissel. — Hermand de Menoire, écuyer, contre Jean Jacoubet. — Marie Delas, femme de Pierre Dangiroux, écuyer, seigneur de Castelgaillard, contre Joseph Delas, écuyer, sieur de Laroque.

B. 1112. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1689. — Appointements. — Florimond de Raymond, lieutenant-colonel, contre Charles de Raymond, trésorier général. — Pierre de Lusignan, marquis dudit lieu, contre Pierre Camil. — Henri Dubois de Lagrèze, seigneur de Libersac, contre Jean Laborderie.

B. 1113. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1689. — Appointements. — Marie Laserre, contre Marguerite Bousquet. — Jean Fournyé, curé de Pinel, contre Jean Cassan. — Antoine de Bérail, écuyer, sieur de Lustrac, contre Jean Amanieu. — Marie Laporte, contre Jacques Villeréal, sieur de Lassagne.

B. 1114. (Registre.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1689. — Appointements. — Jeanne Méja, contre Jean Méja, sieur de Lagarde. — Jean de Preyssac, contre Pierre de Coquet. — Jean de Cours, sieur d'Espalais, contre Antoine Bonami, notaire.

B. 1115. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1689-1690. — Pièces diverses de procédure. — Procuration pour Aymeric de Lagoutte, seigneur de Pratz. — Inscription de faux. — Enquêtes. — Attestations. — Procès-verbaux : de paraphement ; — de prestations de serment ; — de liquidation d'arrérages de rente. — Inventaires.

B. 1116. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1690. — Pièces diverses de procédure. — Révélations faites à la suite d'un monitoire. — Inventaire des biens de Joseph Bordes, bâtard du marquis de Richelieu. — Demande en adjudication de fruits. Bernard Lamarque, conseiller du roi, commissaire général aux saisies réelles, contre Toinette de Faviès.

B. 1117. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1690. — Appointements. — Antoine Dousse, contre Marie Poujade. — Pierre Gorse, contre Étienne Fraissinet. — Jacques Gigounoux, contre François de Losse de Saint-Astier, baron de Sauveterre. — Marguerite Lafaye, contre Jean Dupouy.

B. 1118. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1690. — Appointements. — Jean Cartin, contre Bernard Lagarde. — Demandes de criées faites par : Marthe de Faytis ; — Jean-Baptiste de Secondat, grand président au Parlement de Guyenne, baron de Montesquieu, et Jean-Baptiste de Boissonnade, avocat, contre Jean Randanne.

B. 1119. (Registre.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1690. — Appointements. — Antoine de Ferran, avocat, contre François Carrail. — Arnaud Bonnefons, bourgeois, contre Anne Galau. — Étienne de Secondat, baron de Laperche, agissant comme mari de Serène de Raymond de Falmont, contre Pierre Poumiès.

B. 1120. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1690-1691. — Appointements, pièces diverses de procédure, sentences. — Marie de Beaulac, héritière de Jean Leydet, contre Daniel Lartigue, sieur de La Tourasse. — Marie de Gervain, dame de Grateloup, contre Judith Delard. — Noé Dupuy, bourgeois, contre Matthieu de Michel.

B. 1121. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1691. — Appointements — Jean Mathelin, contre Jean Barbazan. — Pierre Bouissou, contre Isaac More. — François Goze, religieux du prieuré de Layrac, demandeur pour le payement des dimes, contre divers. — Jean Philibert, bourgeois, contre Catherine de Lamothe-Lambert.

B. 1122. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1691. — Appointements. — Armand de Cours, écuyer, sieur du Colombier, curé de Port-Sainte-Marie, François de Fraysse et autres, contre André de Monméjan. — Louis de Béchon, capitaine, contre Bernard Logre. — Anne de Filartigues, contre Gaston de Secondat, baron de Roques.

B. 1123. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1691. — Appointements. — Isaac Dubruil, marchand, contre le marquis de Richelieu. — Jacques Fournyé, sieur de La Bertrandie, contre Jean Fournyé. — Thérèse de Rance, contre Jean Servan.

B. 1124. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1691. — Appointements. — Marguerite de Gasq, contre Michel de Gasq. — Jean de Lescazes, écuyer, contre Pierre Villeneuve, bourgeois. — Pierre Dinety, bourgeois, contre Isabeau Vignial. — Guillaume Molinier, contre Thomas Cornille.

B. 1125. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1691-1692. — Pièces diverses de procédure. — Judith de Grèzes, contre Guillaume Lapersonnye. — Charles Chaustrac, bourgeois, contre Jean Brouzet. — Henri de Régis, prieur de Blanquefort, contre Antoine Levergnès, vicaire perpétuel de Blanquefort.

B. 1126. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1692. — Pièces diverses de procédure. — François Sarsirou, contre Jean Gal. — Pierre Demestre, contre Pierre Malbastit. — Clément de Girardin, curé d'Auriac, contre Bernard Lamarque. — André Charrière, bourgeois, contre Jean Matthieu.

B. 1127. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1692. — Appointements. — Jean Ducros, grand archidiacre de l'église cathédrale d'Agen, contre Guillaume Bonnefons. — Étienne Bordes, contre Antoinette Moulenq. — Jean Rougier, bourgeois et marchand tapissier de Toulouse, contre de La Pujade. — Jean de Nicollas, notaire, contre Pierre Roudanis.

B. 1128. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1692. — Appointements. — Jean Bonnaval, contre Étienne de Secondat. — Bernard de Bonnefons, contre Guillaume Besse. — Antoine Dargellos, contre Pierre Pontié. — Louis de Narbonne, demandeur en matière féodale, contre Blanche de Bordes.

B. 1129. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1692-1693. — Appointements. — Antoine Vergniol, contre Antoine Fillol. — Marguerite Lafaie, contre Jean Dupouy. — Jean Bosc, bourgeois, contre Catherine de Mauroux de Tillet.

B. 1130. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1692-1693. — Appointements. — Antoine Richard, contre Fraisinoux. — Antoine Flamari, contre Claire de Landes. — Antoine de Géniès, contre Denis Fenyé. — Étienne Larrivière, bourgeois, contre Jeanne Landié.

B. 1131. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1692-1693. — Sentences. — Pierre Planton, bourgeois, contre les consuls de Villeneuve. — Esprit Ricard, contre Jean Barbasan. — Jean Malartic, contre Jacques Tardieu. — René Le Prévost, écuyer, contre Jacques de la Mariouze, abbé de Gondon. — Charles de Bourdeaux de Rochefort, marquis de Théobon, contre Jean Deffa, bourgeois.

B. 1132. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1693. — Copie de pièces de procédure dans une contestation entre Pierre Lacour, procureur au parlement de Bordeaux, contre Jacob Valet. Interviennent à l'instance Jacob Bacoüé, bourgeois, Rachel Daguassan, François Rousseau, Henri Gounor, etc.

B. 1133. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1693. — Appointements. — François Labau, contre Armand de Gordiéges. — Jean Soldadyé, contre Jean Molinier. — François Delprat, contre Jean Garaud, chirurgien. — François Boisvert, bourgeois, contre Jean Dorde.

B. 1134. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1693. — Appointements. — Marthe Constantin, contre Jeanne Constantin. — Hermand de Menoire, écuyer, contre Pierre Sipharas, bourgeois. — Claire Lachapelle, contre Étienne Delas, écuyer. — Joseph de Matthieu, conseiller au Parlement de Bordeaux, contre François de Gourdon de Genouilhac.

B. 1135. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1693-1694. — Appointements. — Charles Dufau, contre Pierre Coronat. — Étienne Bontemps, contre Hélène Dauti. — Bernard Chalvel, contre Jean Boussac. — Bernard Delfour, contre Pierre Fayet.

B. 1136. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1693. — Appointements. — François Delard, seigneur de Rigoulières, contre François Lauras. — Copie des lettres de rémission accordées à Jérome Vidouze, sous-lieutenant, condamné pour homicide. — Pierre de Fayolles, détenu pour crime d'enlèvement, demandeur en élargissement, contre Arnaud Bru.

B. 1137. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 149 pièces, papier.

1693-1694. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Étienne Alphéry, avocat, contre Isaac et Pierre Adjoute. — Jean de Loret, contre Joseph Dellas, écuyer, sieur de Laroque. — Étienne Castaing, contre Élisabeth de Betoulle, veuve d'Abraham de Labat.

B. 1138. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1693-1694. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Simon Sarrazin, maire de Penne, contre Sereine Hébrard, femme de François de Roussignol, sieur de La Pagézie. — Antoine de Carmentran, écuyer, seigneur d'Espalais, contre Léonarde de Lacrompe, femme de Gillis de Montaud, seigneur de Castelnaud. — Jacob Pic, sieur de Laplante, contre Étienne Mazan.

B. 1139. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1693-1694. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Paul Goumois, bourgeois, contre Jean de Catuffe, avocat. — Marie de Cossy, contre Joseph Rigaudie, seigneur de Courbarieu. — Jean de Bernart, dit Bricard, contre Marie Bauvois.

B. 1140. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1694. — Appointements. — Hugues Poumarède, contre Barthélemi Peyrebrune. — Louis Vilate, contre Andrieu. — Melchior de Fayolles, contre François de Fayolles. — Jean Massonneau, maître chirurgien, contre Catherine Dumas.

B. 1141. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1694. — Appointements. — Thimotée de Bacalan, contre Jean Toura. — François Mourgues, contre Antoine Rodyé. — Matthieu Florens, contre Baille.

B. 1142. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1694-1695. — Appointement. — Dominique Bastard, contre le seigneur de Valence. — Jean Destreilz, contre Antoine Vergniol. — Joseph et Bernard Castarel, contre Jean Brou.

B. 1143. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1694-1695. — Appointements. — Jacques de Monpezat, contre Jean de Monpezat. — Jean Begoulle, contre Fulgence Laporte.

B. 1144. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1694-1695. — Pièces de procédure. — Jean Espinasse, contre Désalos, chirurgien, de la ville de Dunes. — Jeanne et Joseph Bissière, contre Marthe Constantin. — Les consuls de Madaillan, contre Jean Pierre Pielfart. — Jean Mieussens, bourgeois, contre Antoine Bissière.

B. 1145. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1695. — Appointements. — Pierre Sicard, notaire, contre Jean Laurier, prêtre. — Jean Tourtonde, notaire, contre Gibert. — Esprit Ricard, contre Claude de Sarrau. — Anne de Cambes, contre le sieur de Lamartinie.

B. 1146. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1695. — Appointements. — Jean Augier, prêtre, contre Ribaud Rimonteil. — Bernarde Brouquil, contre Guillaumette Pouy. — Jean Baget, contre Antoine Renoud. — Jean Crozat, contre François de Gironde.

B. 1147. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1695. — Appointements. — Jean-Baptiste de Secondat, contre Jean Dubourdieux. — Michel de Beaulac, contre Jean Reaud. — Jean César de Montalembert, contre Jean de Molinéry. — Henriette de Digeon, contre Joseph Dubains.

B. 1148. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1695-1696. — Appointements. — Charles de Cassieux, contre Jacob Maturin. — Jacques Henri de Durfort, duc de Duras, maréchal de France, contre Marie Gras. — Louis Batail, notaire, contre Matthieu Dubédat.

B. 1149. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1695-1697. — Appointements. — Louis Truchard, contre Hilaire Le Mellet. — Philippe Armaniac, contre Jean Aldigé. — Guillaume Groscassan, contre Labrousse.

B. 1150. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1695-1696. — Pièces diverses de procédure et sentences. Matthieu Bourgoin, contre Léonard Lamoure, bourgeois de Bordeaux. — Raymond Lacombe, bourgeois, contre Étienne Orliac. — Jean Laberchède, sieur de Lanause, contre Marie Mestrot. — Marguerite Deportes, contre Marie du Verdier.

B. 1151. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1696. — Appointements. — Nicolas de Bastard, seigneur de L'Isle, contre Marie Diane de Burin. — Jean Géraud, contre Étienne Masquard. — Antoine Delmas, contre Jean Delmas. — Marie de Belissié, contre Isabeau Hébrard.

B. 1152. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1696. — Appointements. — François Delpon, contre Judith Lanégrie. — Toinette Descairac, contre André Delpech. — François de Carbonnières, contre Jean de Carbonnières. — Augustin de Chalot, contre la dame de Bacalan.

B. 1153. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1696-1697. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Denis et Noé Piécourt, bourgeois, contre Abraham Frumentières. — Jean Batut, contre Jean Mieussens. — Pau de Bégoulle de Lavedan,

contre Michel Baret. — Germain Dumas, juge royal de Miramont et de Soumensac, contre Jacob Barbe, sieur du Plantier.

B. 1154. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1697. — Appointements. — Guillaume Roumegoux, contre Jean Molinier. — Paul Duprat, contre Daniel Catuffe. — Joseph Bruguière, contre Jean César de Montalembert. — François Vigniol, contre Hébrard.

B. 1155. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1697-1699. — Appointements.— Antoine de Foix, contre Jacques Escadalals.— Pascal Fontaine, contre Jean Jacoubet. — Antoine Malauré, contre Pierre Salvan. — Étienne Estibal, contre Arnaud Noguères.

B. 1156. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1697-1698. — Sentences. — Jean Balguerie, sieur de Laroque, contre Suzanne Gendrou. — Marie de Rance, femme de Pierre de Gout de Lacoste, contre Marc Antoine de Rance. — Marguerite de Gaschon, dame de Samasan et Tombebœuf, contre Guillaume Lagauzère.

B. 1157. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1698. Appointements. — Jacob Marraud, contre Antoine Poumiès. — Jacques Guiraud, contre Jeanne Chopis. — Charles de Cassieux, contre Esther Védrines. — Étienne de Sevin, contre Joseph de Feytis.

B. 1158. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1698. — Pièces diverses de procédure : répudiations d'hérédités; — prestations de serment; — procurations; — enquêtes; — actes de défaut; — délibération sur une opposition à un mariage; — appointements; — procès-verbal de l'ouverture des testaments de François et d'Antoine de Boissonnade.

B. 1159 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1698-1699. — Pièces diverses de procédure.— Révocation de curateur pour Jean Brelle. — Production d'une donation faite par Jeanne de Lacour à Marguerite de Lacour, en 1675. — Requête de Françoise d'Esparbès de Lussan au sénéchal pour qu'il lui accorde sa sauvegarde et la protége contre les violences de sa mère et de ses parents qui mettent tout en œuvre pour s'opposer à son mariage avec Jean Vivens de Sarreau, mariage auquel ils avaient d'abord consenti. Ordonnance pour assurer la sauvegarde à la suppliante.

B. 1160. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1699. — Appointements. — Noble Étienne Fourcade, contre Bertrand Lorisse. — Hélie Cayrouse, contre Zacharie Rey. — Jean Batifolie, contre Hugues Serre.

B. 1161. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1699. — Appointements. — Pierre Argenton, contre Jean Delbrel. — Louis de Cambes, contre Jean de Labardos. — François de Cours, contre Joseph Bruguière. — Martin Salles, contre Jean Doumerq.

B. 1162. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1699. — Appointements. — Marie de Barbier, contre Alexandre Girles. — Daniel Descairac, contre Jeanne Dulaurens. — Bernard de Molimard, contre la dame de Rissan. — Louise Duras, contre Olivier Lacoste.

B. 1163. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1699. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Jean Deffa, bourgeois, contre Abraham Gaume, sieur de Monplaisir. — Georges Lacombe, bourgeois, contre Françoise Malaure, damoiselle, veuve de François Vistorte, juge de Tombebouc. — Marie de Rance, femme de Pierre Bégout de La Coste, contre Marc-Antoine de Rance, écuyer, sieur de Labarthe.

B. 1164. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1699-1770. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Marie Bégoulle, contre le sieur de Rigal. — François Montaubrit, contre Étienne de Roux de Montbel. — Paul Goumois, bourgeois, contre Pierre et Jérome Darblade. — Isabet de Labat, veuve de Charles de Chadois, contre Jacquet, sieur de Latuque.

B. 1165. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1700. — Appointements. — Géraud Lacombe, bourgeois, contre Charles Laparri, bourgeois. — Antoine Lafage, contre Jean de Belrieu. — Jean de Guérin, contre Ricaud. — Antoine Campagniol, contre la dame de Bayne.

B. 1166. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1700. — Appointements. — Bernardin de Faure, contre Antoine Boudou. — Pierre de Marboutin, contre Bruzac. — Thérèse de Neymet, contre Jean-Jacques de Neymet. — Alain Meydieu, contre Jean Meydieu. — Pierre Boscq, contre Philippe Lingon.

B. 1167. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1700-1701. — Pièces diverses de procédure. — Pierre Masoulès, contre Étienne Gayraud. — Jean Delpech, contre Jean Gerrier. — Antoine Dufour, sieur de Fonbrune, contre Jeanne Planté. — Jacob Marreau, bourgeois, contre André Poumiès.—Joseph Dumoulin, bourgeois, contre Antoine Muraille.

B. 1168. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1700. — Pièces diverses de procédure. — Enquêtes, procès-verbaux, auditions de témoins, prestations de serment, procurations, appointements. — Étienne Lacase, marchand, contre Bernard Boissière, écuyer, sieur de Pech-Vidal. — Émancipation et autorisation pour la demoiselle de Redon et son fils. — Répudiation par Étienne de Cunolio, sieur d'Espalais, de l'hérédité de son père.

B. 1169. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 149 pièces, papier.

1700-1701.— Pièces diverses de procédure.—Sentence rendue dans une contestation entre François d'Estrades, abbé de Moissac, et Antoine Margastaud. — Antoine de Senaud, chevalier, baron de Cadillac, contre Jeanne Chamberteremy. — Anne de Billiou, veuve de François de Cours, contre Jacques Chazal. — Charles de Rayssan, écuyer, contre Pierre Durousset, baron de Lagarde.

B. 1170. (Registre.) — In-4°, 122 pièces, papier.

1701. — Appointements. — Marie Catuffe, contre Marie Lartigue. — Jean Papin, contre Antoine Papin. — Hermand de Bonnefont, contre Anne Galau. — Matthieu Taillade, contre Jeanne Villeneuve. — Bernardin de Faure, contre Hélène de Troupenac.

B. 1171. (Registre.) – In-4°. 30 feuillets, papier.

1701. – Appointements. — Jean Redondy, contre Bernard Dubosc. — Bernard Gardelle, contre Jean Ibre. — Sanche Biénassis, contre Chambon. — Jeanne Roche, contre Jacques Rabin.

B. 1172. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1701-1702.— Appointements. — Antoine Barbe, contre Jean Rivière. — Joseph Bruguières, contre Pierre Berlau. — Antoine Barrère, bourgeois, contre Marie Mouilhé. — Marie Le Coq, contre Bernard Guarigou.

B. 1173. (Registre.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

1701-1704. — Appointements. — Arnaud Blandinière, contre Antoine Doumergue. — Samuel de Chevallier, écuyer, sieur des Fages, contre Étienne Massonneau. — Baltazar Mazurier, contre Jean Éguille. — Denis Grossard, contre Matthieu Capdoustan.

B. 1174. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1701-1702. — Pièces diverses de procédure. — Marie Allias, contre Arnaud Laborde. — Judith Delard, damoiselle, veuve de Paul Bousquet, contre Anne Flaugergues. — Jean Fournié, contre Étienne Domengie.

B. 1175. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1701 — Sentences. — Françoise Duchesne, contre Jean Barre. — Jean Gaston Albert de Laval, baron de Madaillan, contre Anne Boussatran. — Antoinette de Gruel, veuve d'Antoine Deydie, vicomte de Ribeirac, contre Guillaume Valladié. — François Dubernard, contre Jean André de Feytou, écuyer, sieur de Talèze.

B. 1176. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1702. — Sentences.— Jean de Guérin du Castelet, seigneur de Bourdelles, contre Jean du Villon, écuyer. — Jean de Molinier, juge de Rocquecor, contre Marie Bernède. — Jean de Cadrieu, comte de Puycalvary, contre Jean Troupel, bourgeois. — Jean Mazac, sieur de Gardes, contre Françoise Gibert.

B. 1177. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1702-1703. — Pièces diverses de procédure. — Bertrand de Vidallot, prêtre, curé de Floirac, contre Jean Dugros. — Bertrand Bigos, contre Bertrand de Boissonnade. — Jean Latour, bourgeois, contre Léonard Moulières. — Bernard Lamarque, contre Marie de Tains, veuve du sieur de Buchalat.

B. 1178. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1702. — Appointements. — Jean Dupouy, contre André Fréron. — Thomas Chateau, contre Étienne Allègre. — Jean Ducasse, bourgeois, contre Marie Delard. — Paul Laumond, bourgeois, contre Pierre Daunessans, chirurgien.

B. 1179 (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1702-1703. — Appointements.— Anne de Cambes, contre Charles de Rissan. — Jean Grenier, contre Jean Pinel. — Joseph de Rance, contre Thérèse de Rance.— Antoinette Vidal, contre Jean Cassignes.— Jean-Jacques de Montpezat, sieur de l'Estelle, contre Rachel Roger.

B. 1180. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1703. — Appointements, information et pièces diverses relatives au procès d'Antoinette de Gruel, veuve d'Antoine Deydié.

B. 1181. (Registre.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1703. — Appointements. — Jacques Boudon, avocat, contre Louis Gabel. — Thimothée Gayau, libraire imprimeur, contre Raymond Gayau et Bru, libraire. — Marie de Garrisson, contre Cavaillé. — Pierre et Antoine Mourabi, contre Raymond Mourabi.

B. 1182. (Registre.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1703. — Appointements. — Noë Delboscq, sieur de Laboulbène, contre Philippe Colin. — Antoine Carmentrand, notaire, contre Antoine Fieuzal, prêtre. — Antoine de Nargassier, demandeur en droits féodaux, contre Philippe Maud.

B. 1183. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 149 pièces, papier.

1703 — Pièces diverses de procédure. — Procès-verbal de l'ouverture du testament de François de Talerand, baron de Boville. — Requête d'Antoine Muraille, greffier en l'élection, contre les héritiers de Pierre Girles, avocat. Interviennent à divers titres à l'instance Étienne de Lerm, Jacques de Faure, Marie de Barbier, Jean de Redon, etc. — Bernard Lamarque, conseiller, contre Matthieu Barrau.

B. 1184. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1703-1704. — Appointements. — Marie de Noyer, ayant droit de Marie de Secondat de Montesquieu, contre Jean de Laroque. — Jean Boyer, contre Antoine Condomine. — Jean Dugarsin, contre Jean Latour.

B. 1185. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 148 pièces, papier.

1703-1704. — Pièces diverses de procédure. — Contrat portant reconnaissance de Michel Boyer, sieur des Roches, en faveur de Marie Hugonis, sa femme. — Pierre Seriès, contre Jean Lourman. — Procès-verbal de l'état du duché d'Aiguillon, et de la prise de possession de Jean Massac, procureur de M. de Richelieu.

B. 1186. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1703-1704. — Charlotte Françoise de Monetey de Chazeron, épouse de Jean Raymond de Villardy, contre Jean de La Rivière, curé de Saint-Salvy. — Bertrand de Bonnaire, seigneur du Castella, contre Jean Cassany. — Jean Mazac, sieur de Gardes, contre Françoise de Gibert, épouse de Jean de Champier. — Jean de Labat, contre Bernard Sabatey.

B. 1187. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1704. — Pièces de procédure et pièces produites aux instances. — Bail à caution des biens de Pincenoir. — Bernard Lamarque, contre Matthieu Pasquié. — Procès-verbal d'exécution de sentence pour la dame de Caussade, contre le sieur de Rayet.

B. 1188. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1704. — Appointements. — Jacques Delpech, contre Jean Lamouroux. — Françoise de Courson, contre Guillaume Neuville. — Marguerite de Gachon, dame de Samasan, contre Isabeau de Digeon. — Antoinette de Lasbordes, contre Marie de Laffon.

B. 1189. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1704-1705. — Appointements. — Jacques Couqueret, sieur de Combres, contre Pierre Flaugergues. — Jean Delrieu, bourgeois, contre Pierre Guiral. — Jean Brossard, sieur du Bastie, comme tuteur des enfants de Joseph Brossard, sieur de Longueville, contre Pierre Brossard, sieur de Lalbarède.

B. 1190. (Liasse. — 150 pièces, papier.

1704-1705. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Paul Capot, avocat, demandeur en crime d'assassinat, Marc Lafitte, bourgeois, et Jean Capot, ancien procureur au Parlement de Bordeaux, demandeurs en crime d'incendie, contre Daniel Roussel. — Antoinette Vassal, contre Isabeau de Fleurans, femme de Joseph Ledoux, sieur de Saint-Amans. — Marguerite Laborie, veuve d'Étienne Chevallier, bourgeois de Toulouse, contre Suzanne Douzon.

B. 1191. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1704-1706. — Appointements. — Antoinette Dastros, veuve de Jean Gardette, contre Jacques Bacquan. — Jean Couquet, contre Antoine Noirit. — Pierre Laparre, bourgeois, contre Isabeau Auricoste. — Anne Menoire, contre Joseph Nauville.

B. 1192. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1705 — Appointements. — Jean de Contié et Jeanne de Gironde, contre Louis Alain de Verduzan. — Jean Sanson de Biénassis, contre Joseph Deymal, bourgeois. — Jean-Baptiste de Sarrasin, conseiller en l'élection d'Agenais, contre Antoine Danty.

B. 1193. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1705. — Appointements. — Henri de Barail, contre Jean Cassaing. — François de Fayolles, écuyer, agissant comme donataire de Jean de Massa, capitaine, contre Bernard Duran. — Jeanne de Caunes, contre Étienne Labrousse.

B. 1194. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1705-1706. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Jean Martin, contre Louis Alain de Verdusan de Miran, baron de Causac. — Arnaud de Fumel, comte de Montaigu, contre Pierre Govion, sieur de Moulinet. — Benjamin de Laval, contre Marie de Canole. — Daniel Delmestre, bourgeois, contre Isaac Patarin.

B. 1195. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

1706-1707. — Appointements. — Jean de Cassieux, contre Jacqueline de Cassieux. — Louis Pascaut de Chaban, seigneur de Castelnoubel, contre Espérance Roussignol. — Marthe des Escuyers, contre Joseph de Naudounenq. — Anne Lébé, contre Suzanne Allègre. — Jeanne de Carros, contre Antoine Alibert.

B. 1196. (Registre) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1706-1710. — Appointements. — Charles de Malvin, seigneur de Quissac, contre Pierre Pauzié. — Jean de Lachèze, contre Godefroid de Secondat. — Jean Barsalou, marchand, contre de Lafont, écuyer, sieur du Cujula. — Bertrand Couderq, bourgeois, contre Sébastien Pérès. — Guillaume Pons, sieur de Latour, contre François Tancoigne.

B. 1197. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1706-1707. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Raymond Terniches, avocat, contre Marie de Priamy, épouse de Pierre de Tapie, écuyer, sieur de Monteils. — Pierre Laborde, bourgeois, contre Anne Mousseron. — Jeanne de Monleau, veuve de Thomas Delmas, sieur du Radal, contre Gabriel de Galau, sieur du Marais. — Jean de Faure, écuyer, sieur de Lagarde, contre Marguerite Foy de Faure, épouse de Hugues de Roudé, sieur de Lécussan.

B. 1198. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1707-1708. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Augustin Sabastiani, abbé de Clairac, demandeur en payement de la dîme du tabac, contre Jean Caillau, prêtre, vicaire perpétuel de Lacépède. — Jean-Joseph de Brossard, sieur de Braux, ayant droit de Pierre Belarcher, écuyer, sieur Darue, contre Louise Brossard. — André Dupouy, écuyer, sieur de Bonnegarde, contre David Brugière, écuyer, sieur de Latour.

B. 1199. (Liasse.) 150 pièces, papier.

1708. — Pièces diverses de procédure. — Procès-verbal de rébellion, pour Jean-Marie Labarthe, contre Coigne. — Requête de Guillaume Barbier de Lasserre, chanoine de Saint-Caprais, contre Pierre Lauriol. — Procès-verbal de vidimation de diverses reconnaissances en faveur du chapitre de Saint-Caprais. — Nomination de tuteur pour Joseph de Lavignac.

B. 1200. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

1708-1710. — Appointements. — Antoine de Bonnefoux, écuyer, sieur de Marcombe, et Marie de Lavissière, sa femme, contre Marguerite Maignan. — Pierre de Cladech, sieur d'Anthe, contre Arnaud de Fumel. — Jean de Lescases, écuyer, contre Françoise de Lamouroux. — Sébastien Pérès, contre Gabriel Gary. — Suzanne Pauquet, veuve de Pierre Saboros, contre Godefroid de Secondat, baron de Roquefort.

B. 1201. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1708-1709. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Henri de Lagoutte, marquis de La Poujade, contre le procureur du roi. — Pierre Péchambert, laboureur, contre Antoine Gaubert, bourgeois de Paris. — Jean Malebaysse, bourgeois, contre Jean Muraille. — Marguerite de Sevin, veuve d'Antoine de Rance, contre Jean-François de Rance.

B. 1202. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1709-1710. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Simon Brunet, notaire royal, fermier judiciaire des revenus de la seigneurie d'Allemans, contre Henriette de Bardonnin, baronne de Pardaillan. — César Geneste, bourgeois, contre Bernard Lamarque. — Antoinette de Bordes, contre Joseph Dumoulin. — Bernard de Laduguie, sieur de Marcoux, contre Pierre Lacarrère, sieur d'Espaigne.

B. 1203. (Registre.) - In-4°, 70 feuillets, papier.

1710-1712. — Appointements. — Gabriel de Pis, écuyer, agissant comme mari de Marthe de Mathurin, contre Anne Vidal. — Antoine Courounat, bourgeois, contre Jean du Lion, seigneur de Gasques. — Antoine Charreire, bourgeois, contre Marthe Lafitte.

B. 1204. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1710-1711. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Martial Flouret, contre Louis Rissan. — Jean de Lavalade, contre Baptiste de Lavalade, sieur de Bourdès. — Joseph Delas, sieur de Labarthe, contre Fabien de Cours, baron des Bartes. — Jérémie Tournié, bourgeois, contre Charles de Malvins, marquis de Montazet.

B. 1205. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1711-1712. — Pièces diverses de procédure. — Purgation d'un appointement par dame Françoise de Méja. — Enquête pour André Fraissinède, contre Hélie Marsalle. — Procurations. — Procès-verbal de paraphement. — Acceptation de commission par François Lagougue, fermier judiciaire des seigneuries de Lafox et Bajamont.

B. 1206. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1711-1718. — Sentences. — Antoine Gratiolet, contre Claude Antoine de Moret, marquis de Montarnal. - François Jouany, maître écrivain, contre Jean Tancoigne. — Jean Delbrel, bourgeois, contre Catherine du Tillet de Mauroux, veuve de Léon de Gironde, écuyer, seigneur de Castelsagrat. — Léonard de Paty, écuyer, contre Jean de Bretes, écuyer, et Hermande de Bèche de Causade.

B. 1207. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

1712-1714. — Appointements. — Jacquette Nadau, contre Jacques Nadau. — Jean Manet, contre Jean Belloc. — André Labat, contre Louise de Lachapelle.

B. 1208. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1712-1718. — Appointements. — Arnaud Rey, bourgeois, contre Catherine Randié. — Le syndic du chapitre de Saint-Caprais, contre Jean Papon, vicaire perpétuel de Caseneuve. — Joseph Labenaisie, curé de Fraysses, demandeur pour la perception de la dîme du gros millet (maïs) contre le syndic des paroissiens de Fraysses. — Isabeau de Massac, contre Jean-Jacques de Blavignac.

B. 1209. (Registre.)— In-4°, 101 feuillets, papier.

1713-1714. — Appointements. — Charles Sarpy, bourgeois, contre Jean-Jacques et Hélène de Montesquieu. — Catherine Bousquet, contre Pierre Bousquet. — Marianne de Laborde, veuve du seigneur de Théobon, contre le seigneur de Villars. — Pierre Bedeau, contre Simon Baissié, bourgeois.

B. 1210. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1713-1714. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Marguerite de Laramière, demanderesse en crime de faux, contre Jean de Chevery. — Pierre Bajou, marchand relieur, de Toulouse, contre Guillaume Chevallier. — Jean-Baptiste de Lafabrie, bourgeois, contre les consuls de Prayssas. — Pierre Barberet, contre Jean Joffre.

B. 1211. (Registre.) — In-4° 100 feuillets, papier.

1714-1715. — Appointements. — Bernard de Conche, contre Jean-François de Filhol. — Alain Boucherie, sieur de Brisson, contre Françoise Bru.— Antoine de Galibert, écuyer, sieur de Bernou, contre Nicolas Cassaigneau. — Étienne de Roux, contre Bertrand Couderq.

B. 1212. (Registre.) -- In-4°, 142 feuillets, papier.

1714-1718. — Appointements. — Jacob Faure, contre Daniel Queyla. — François Samaran, maître arquebusier, contre Pierre Lascombes. — Esther de Becaix, veuve de Moïse Dordé, contre Jean Tarrang. — Jean-Jacques Nodigier, bourgeois, contre Godefroid de Secondat, baron de Roquefort.

B. 1213. (Liasse.) 150 pièces, papier.

1714. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Jean de Raignac, baron de Frespech, contre François Drouilhet, bourgeois, appelant en garantie Anne de Raignac, épouse d'Antoine de Galibert, écuyer, co-seigneur de Fauguerolles. — Rose Ricard, veuve de Pierre Guérineau, sieur de Lafargue, contre Marie Mazac. — Jean Barrié, sieur de Labarthe, demandeur en excès et provocation en duel, contre Joseph Metau, sieur de Trilhes.— Louis Gaston Joachim de Laroche, chevalier, comte de Fontenille, contre Jean Uchard, bourgeois. — Testament mutuel d'Antoine de Narguassier, écuyer, et de Serène de Redon, sa femme.

B. 1214. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1714-1715. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Jean Vaisse, contre Jean Destrels. — Nicolas Têtard, maître boutellier, contre Marie Têtard. —Guillaume Roudier, contre Jean Fourcand. — Jean Philippe Malaure bourgeois, contre Antoine Malbeq, bourgeois. — Hélie de Minard, contre Pétronille Marty.

B. 1215. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1715. — Appointements. — Pierre Gary, bour-

geois, contre François Chabrié, chanoine. — Marthe de Secondat, veuve de Pierre de Saint-Gillis, écuyer, contre Joseph de Saint-Gillis, écuyer, sieur de Grave. — Esther de Pallier, veuve d'Hélie de Guerre, écuyer, contre Jean et Joseph Bouix.

B. 1216. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

1715-1717. — Appointements. — Marguerite Barbier de Lasserre, veuve du sieur Lanause, contre Jean Rigal. — Pierre Argenton et Étienne Masquard, maîtres chirurgiens jurés royaux, contre Prat, chirurgien. — François de Coquet, écuyer, vice-sénéchal d'Agenais et de Condomois, contre Jacques de Castan.

B. 1217. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1715-1716. — Pièces diverses de procédure. — Procès-verbal de caution de Georges Lescure. — Moyen de faux remis par Pierre Fournié, bourgeois, contre Jacques Fournié, sieur de La Bertrandie. — Requête de Marie Ricard, damoiselle. — Liquidations d'arrérages de rente. — Prestations de serment.

B. 1218. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1716-1717. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Remise du testament d'Hector Renaud de Durfort, en date de 1611. — Pierre Dufaure, bourgeois, contre Michel Gasq, sieur de Montréal. — Joseph Alépée, seigneur de Castelviel, demandeur en entérinement de lettres royales et restitution de contrat, contre Jules César de Lescalle, sieur de Vérone écuyer, Joseph de Causse, écuyer, sieur de Balignac, Jean de Mellet, écuyer, seigneur de Las. — Louis Dupuy, écuyer, sieur de Gros, contre Alexis Maurineau.

B. 1219. (Registre.) — In-4°, 155 feuillets, papier.

1717-1719. — Appointements. — Pierre Bertrand, ci-devant juge de Montastruc, contre Pierre de Gautier, juge de Monclar. — Marie Thérèse de Cunolio de Laguarrigue, supérieure de la Visitation, contre Joseph Moutar. — Antoine Minda, contre Guillaume Lacoste. — Pierre Villeneuve, contre Pierre Laguillerme.

B. 1220. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1717 — Appointements. — Isabeau Dordé, veuve de Jean Poulin, contre Jacques Delas de Labarthe, ancien major de cavalerie. — Hélie Cayrouse, bourgeois, contre Charles de La Clergerie, seigneur de Laval. — Jeanne de Ferran, contre Andrieu, chanoine. — Jean Charry, sieur du Rival, contre Étienne Bessa.

B. 1221. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 158 pièces, papier.

1717-1718. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Jean Daliès, baron de Réalville, agissant comme héritier de Jonathan de Garisson, contre François Lalanne. — Louis de Lasalle, notaire royal, contre Gédéon Cazemajou. — Jean Tardieu, ancien garde du roi, contre Gabriel de Rastignac et Marianne de Narbonne, sa femme, seigneurs de Clermont-Dessous. — Pierre de Lagoutte, écuyer, seigneur de Prats, contre Jules César de Lescalle.

B. 1222. (Liasse.) — 150 pièces, papier

1718-1719. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Louis Chapelle, sieur du Bourg, autre Louis Chapelle, sieur des Marès, contre Martial Mazeau. — Marthe de Tours, femme de Jean de Sabaros, sieur de Saint-Laurens, contre Marie de Carros, veuve de Jean-Baptiste de Tours, avocat. — Jean d'Escata, écuyer, sieur de Parsac, demandeur en réparation d'injures, contre Jean Borderie. — Antoine de Labadie, sieur de Lacombe, contre Louis Cassaigneau.

B. 1223. (Registre.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

1718-1725. — Appointements. — Pierre Perrin, sieur de Grandpré, contre François de Gironde. — Pierre Gramond, sieur de Laroche, contre Jean Gal. — Claude Nodigier, bourgeois, contre Louis de Besson, écuyer, sieur de Lanause. — Louis Monfourton, bourgeois, contre Gabriel de Mayniel. — Marie de Grave, contre Dominique Chapoulié. — Isaac Lacroix, contre Pierre Duthil. — Jean Jeandreau et André Crouzellat, bourgeois, contre Jean Vendaminy.

B. 1224. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1719 — Pièces diverses de procédure et sentences. — Antoine Guiral, avocat, contre Antoine Lafitte. — Henri Brienne, bourgeois, contre Guillaume et Raymond Labarrière, bourgeois. — Guillaume Larival, peigneur de laine, contre Bertrand Labadie. — Marie de Malvin, épouse du seigneur de Villemort Longuethil, contre Charles de Malvin, marquis de Montazet.

B. 1225. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1719. — Appointements. — Paul Robert Boudon de Saint-Amans, curé de Saint-Hilaire, contre Pierre Gamel, prêtre. — Joseph de Gascq, commandeur de

Sauvagnas, contre Jean Verdier, notaire.— Pierre de Molinier, docteur en médecine, contre Louis Alain de Verduzan. — Pierre de Loustal, contre Marie Manet.

B. 1226. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier

1719-1720. — Appointements. — Guillaume Richard, notaire, contre Jean Bouchou. — Marianne et Toinette Dauzac de La Martinie, contre Marie de Simony, veuve de noble Joseph Dauzac. — Sereine de Redon, veuve de Jean de Laprade, major de la citadelle de Besançon, contre Godefroid de Secondat. — Jean de Molinéry, contre Marie de Montalembert. — Antoine de Raignac, ci-devant capitaine et ingénieur du roi, contre Jeanne Barsalou. — Anne Boisserie, veuve de Gaspard Dutil, contre Jean Dages, bourgeois.

B. 1227. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1719-1720. — Sentences et pièces diverses de procédure.— Joseph Delvès et Jeanne Lacoste, contre Jean Boè, marchand. — Pierre de Balarcher, écuyer, contre Jules-César, Madeleine, Marie et Anne de Lescalle, frère et sœurs. — Vincent Planton, marchand, contre le duc de Roquelaure. — François Vignes, sieur dudit lieu, contre Crespin Dayrie.

B. 1228. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1720-1721. — Appointements. — Bertrand de Bonnaire, baron du Castella, contre Antoine Dutreil, notaire. — François Imbert, juge de Port-Sainte-Marie, agissant comme tuteur des enfants de Jacques Maynet, seigneur de Monmarès, contre le sieur de Fromant. — Antoine Aché, contre Bertrand Robert.

B. 1229. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1720-1721. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Pierre Miquel, bourgeois, contre Jean Martinesque. — Blaise Fabré, chirurgien, contre Clémence de Villemon, veuve de Jean de Raffin, dame de Laroque-Timbaut. — Jean-Baptiste Ricard, sieur de Poutournon, capitaine, contre Rose Labenèsie, damoiselle. Interviennent à l'instance Jean de Raignac, sous-diacre, Étienne de Bazon, seigneur de Fals, Géraud Lafite, bourgeois, etc.

B. 1230. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1721-1722. — Pièces diverses de procédure. — Procès-verbaux : de déclarations diverses ; — de nominations et de récusations d'experts ; — d'enquêtes ; de délivrance de fruits ; — d'adjudications ; — de liquidations de rente. — Tarif de la boucherie, arrêté par la Cour présidiale. — Sentence entre Pierre de Lafon, écuyer, et le procureur du roi.

B. 1231. (Registre.) In-4°, 208 feuillets, papier.

1721-1723. — Appointements. — Jean Seguin, ancien garde du roi, contre Marie Anne Seguin. — Moïse de Labat, sieur de Bary, contre Jean Salomon, sieur du Vaqué. — Jean Claude Samuel, peintre, contre Jeanne-Thérèse de Cunolio, supérieure de la Visitation. — Judith Louise de Lion, contre Antoine Bourzac.— Guillaume Boudet, sieur de Latour, contre Antoine Sarrasin.

B. 1232. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1722. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Jean Soufron, contre Jean Blanc. — Marie de Lapierre, veuve de Michel de Pons, sieur de Vincens, contre Louis Delcée. — Jean Depilliac, contre Marguerite Delpech. — Marc Jaubert, contre Jeanne Mouraby. — Moïse Mercadet, contre Samuel Guillabaut.

B. 1233 (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1722-1723. — Sentences. — Jean Mauranges, contre Jean Soulary. — Henri de Grèzes, sieur d'Estampes, contre Suzanne de Canolle.— Moïse Sageran sieur de Lagrange, contre Abel Vignau. — Louis Meillon, capitaine, contre Jean Segaillé. — Jean Desclaux, sieur de Lacoste, contre Jean Breau, notaire.— Isaac Dorgouilloux, sieur de Peyférié, contre Étienne Morin, bourgeois.

B. 1234. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1723. — Pièces diverses de procédure et sentences — Jean Delard, chevalier, sieur de Saint-Supplice, contre Pierre de La Clergerie, écuyer, sieur de Latour. — Jean François de Coquard, sieur de Saint-Loup, et François de Landrevie, sa femme, contre Barthélemy Darfeuille, avocat. — Gaston Bourdelles, bourgeois, contre Anne Baylé. — Jean Jacques Philippe de Losse, comte de Losse, contre Joseph de Monlesun, chevalier, seigneur de Béraut.

B. 1235. (Registre.) — In-4°, 326 feuillets, papier.

1723-1725 — Appointements. — Paul Espinasse, contre Pierre Baze. — Marie de Sarrau, contre Jean de Sarrau. — Jean Delfour, contre Géraud Mercadié. — Louis de Lacaze, contre Marie Dordé. — Philippe Daurée, avocat, contre Jacques Daurée, chanoine théologal de Saint-Étienne. — Jean Vignal, contre Jean Delsuq.— Anne Pagol, contre Moïse Balguerie.

B. 1236. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1723-1724. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Marie Delboscq, fille héritière de Balthazar Delboscq, sieur de Ribès, contre Jean Louis de Vesin, seigneur de Lugouniac. — Antoine Rodès, bourgeois, contre Marie Anne Laplaigne. — Silvain Barbe, sieur de Labarthe, contre Jean de Vassal, écuyer, sieur de Touron. — Jean de Lauze de Lajoumard, avocat, contre Joseph Léotard, sieur de Lafage.

B. 1237. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1724. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Lettre du curé de Nagejouls au sujet de l'opposition qu'il a mise à la publication des bans d'un prétendu mariage. — Moyens de faux présentés par Jean Plaignes, sur le testament de Catherine Poussou. — Jean Planis, bourgeois, contre Joseph Philippot, bourgeois. — Moïse Sageran, sieur de Lagrange, contre Pierre Sageran.

B. 1238. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1724-1725. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Pons de Grèzes, sieur Descamps, contre Suzanne de Canolle. — Production du testament de Catherine Pousson. — Jean Flavières, bourgeois, contre Jean Fabric, bourgeois. — Jean de Granier, écuyer, seigneur de Combebelle, contre Jeanne Thérèse de Dordaigue, femme de Pierre de Labadie, écuyer.

B. 1239. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets, papier.

1725-1730. — Appointements. — Vidale de Gout, contre Antoinette de Lustrac. — Jean Aubié de Peyredieu, contre David Hugonis. — Jean Massol, contre Joseph Juste César de Lescalle. — Louise Genevois, contre Jean Clairac.

B. 1240. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1725-1726. — Appointements. — Jean de Lespès, écuyer, sieur de Lostelnaud, contre Jean Bru. — Pierre de Costa, contre Jean Guiraud. — Odet de Barroussel, sieur de Fonfrède, contre Fabien Ribet. — Pierre de Tapie, écuyer, contre Raymond Labadie. — Jean Louis de Rimonteil, écuyer, sieur de Lalande, contre Jean et Jacques de Rimonteil, sieurs de Majoulassi et de Saint-Martin.

B. 1241. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1725-1726. — Pièces diverses de procédure et pièces produites dans les instances. — Enquête pour Pierre Baret, notaire, contre Pierre Anglarès. — Production d'un acte de vente de la moitié du moulin de Gajac. — Estimation des dégats causés par les glaces et les inondations à des propriétés sises à Lafox, Bajamont, Fauguerolles, Gimac et Sparsac. — Enquête contre Antoine Bacles, orfèvre.

B. 1242. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1726-1728. — Appointements. — Étienne Boudet, apothicaire, contre Manuel Dhuart. — François Dhabot, écuyer, contre André Labet, sieur Vivens. — Étienne Masquard, chirurgien, contre François Dufour. — Arnaud Tourès, commissaire d'artillerie, contre Charles de Groussoles, écuyer.

B. 1243. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1726-1727. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Pierre Miquel, bourgeois, contre Jacques Sageran, sieur de Birac. — Hélie Roy, sieur des Petits Léonards, contre Suzanne Tissandié. — Joseph Jouard, sieur de Beaulieu, contre Antoine Chapdeu, bourgeois. — Jeanne de Cambes, femme de Charles Grégoire, sieur de Sainte-Croix, contre Thérèse du Vivier.

B. 1244. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1727-1728. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Gaston de Courtade, capitaine, seigneur de Flarambel, contre Bertrande Passago. — Jean Trenty, contre Joseph Gardès, sieur de Guiron. — Jean Vidou et Nicolle Cavaignac, sa femme, contre Jean Aillet. — Marie et Henriette de Saint-Gillis de Grave, contre Joseph Gabriel de Saint-Gillis, sieur de Grave.

B. 1245. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1728-1729. — Appointements. — Marthe de Secondat, veuve de Pierre de Saint-Gillis, écuyer, sieur de Grave, contre Joseph Gabriel de Saint-Gillis. — Guillaume de Lamouroux, écuyer, seigneur de Pléneselve, contre Jean Marassé, arpenteur. — Antoine de Laroque, curé de Birac, contre François Hébert, évêque d'Agen. — Dominique Moulenq, contre Jean Berne.

B. 1246. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1728. — Pièces diverses de procédure. — Procès-verbaux d'auditions ; — de surenchères ; — d'affirmation d'un état ; — d'attestation de la noblesse d'Adrien de Redon des Fosses, prêtre ; — de prestation de serment ; — de caution pour Guillaume de Lamouroux, écuyer ; — de l'ouverture du testament de François Hébert, évêque et comte d'Agen ; — de

transport et d'application de titres pour Sébastien de Redon, écuyer, contre Jean de Laclaverie, bourgeois. — Appointements.

B. 1247. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1728-1729. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Le syndic du collége de Saint-Caprais, contre Jean Barsalou, bourgeois. — Charles de Malvin, marquis de Montazet, Quissac et autres lieux, contre Jean de Bridiers, seigneur de Villemor, et Antoine Dupuy, écuyer, sieur de Lasalle. — Jean Bernet, sieur de Majourès, contre Hilarion Brassier.

B 1248. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1729-1730. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Pierre Dufau, docteur en médecine, contre Laurent Vesin, bourgeois. — Marie de Rochefort de Théobon, dame du captalat de Puychagut, contre Michel Perrin. — Jean Laplaigne, contre Joseph Imbert du Mazet, écuyer, sieur de Labastide. — François de Pellot, baron de Galapian, contre Jean Compan, curé de Galapian.

B. 1249. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

1729-1731. — Appointements. — Jean Alaux, juge criminel de Sainte-Livrade, contre Jean Jacoubet, avocat. — Pierre de Tapie, écuyer, sieur de Monteils, contre Éléonore de Tapie, femme d'Étienne de Bazon, écuyer, seigneur de Fals. — Guillaume Bercegol, contre Louis de Rissan. — Pierre de Lafon, écuyer, contre Florimond de Raymond, écuyer, seigneur de Lagarde.

B. 1250. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1730-1732. — Appointements. — Jean Martinelli, contre Marie Ficher. — Louis Villate, sieur de Lagrave, contre Jean Dussol. — Alexandre Moustafa, contre Jean-Jacques de Cunolio. — Jean Borie, bourgeois, contre Jean Cassac. — Pierre Becays, avocat, contre Jean Cayrouse, sieur de Lagrange.

B. 1251. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1730-1731. — Pièces diverses de procédure et sentences. — Joseph Coudroi Delile, bourgeois, contre Joseph Fiselier. — Jean de Laurets, prêtre, contre Arnaud Mournes, sieur du Bousquet. — Anne de Sevin, veuve de Théodore de Ferran, seigneur de Lalande et de Carabelles, contre Arnaud Gabriel de Masparraute, seigneur de Ferrassou. — Louis Auricoste, sieur de Labovigne, contre Françoise et Judith de Gaume.

B. 1252. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1731-1732. — Appointements. — Bertrand Soulages, contre Jean Delmon. — Marguerite de Bacalan, veuve de Charles de La Clergerie, contre Guillaume Paillé. — François, comte de Carbonnières, marquis de Lacapelle-Biron, demandeur en saisie féodale, contre François Monteil. — Jean-Joseph de Guionnet, seigneur de Monbalen, contre Crespin Baret, bourgeois.

B. 1253. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1731-1766. — Pièces diverses de procédure. — Lettres relatives à des procès. — Ordonnances sur la chasse et le transport des étoffes. — États de frais de procédure. — Procès-verbaux d'auditions et d'enquêtes.

B. 1254. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1732-1733. — Pièces diverses et sentences. — Anne Labrunie, contre Joseph Delbrel. — André Le Boulanger Dutilleul, contre Antoine Simon, prieur de Saint-Sixte et de N. D. de Gandaille. — Jean Duval, écuyer, sieur de Libersac, contre Marguerite de Parius. — Louise de Campagnac, femme d'Antoine Bordes, bourgeois, contre Suzanne de Campagnac, femme de Pierre Paul, sieur de Saint-Paul.

B. 1255. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1732. — Appointements. — Pierre Lesparre, contre Antoine Lissandre. — Catherine Trillard, contre Pierre Cantagrel. — Étienne Delboscq, contre Guillaume Marnier. — Pascal Ducheyrou, seigneur de La Gambertie, contre Sébastien Lougairou.

B. 1256. (Registre.) — In-4°, 336 feuillets, papier.

1733-1735. — Appointements. — Léon de Rouilhé du Coudray, ex-prieur commendataire de Sainte-Livrade, contre Serène Darfeuille. — Pierre Ducros de Lacassagne, seigneur de Labarde, capitaine, contre Jean Joseph Ducros. — Pierre Pezet, sieur de Germainville, contre Jean Bourgoin. — Paul de Lescazes, sieur de Combelles, contre Guillaume Busquet. — Pierre Ducros de Lacassaigne, seigneur de Labarde, capitaine, contre Sébastien Pérès.

B. 1257. (Registre.) — In-4°, 278 feuillets, papier.

1733-1736. — Appointements. — Pierre Lacoste, contre Pierre et Bernard Lapeyrière. — Marthe de Champier, contre Catherine de Lanause. — Jean Delfraine, contre Bernard Casenove. — Cirus de Losse, chevalier, seigneur de Sauveterre, contre Pierre Delort. — Raymond de Baile, contre Antoine Bairières.

B. 1258. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1733-1734. — Pièces diverses et sentences. — Guillaume de Motes, sieur de Montgaillard, contre Bernard de Fumel, seigneur de Lassalle. — Isaac et David Dagassan, contre Moïse Dagassan. — Marie de Chapelle, contre Isabeau Monier.— Louis Lefranc, premier président à la Cour des Aides de Montauban, contre Géodon Goudail, bourgeois.

B. 1259. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1734-1735. — Pièces diverses et sentences. — Catherine Mimault, veuve d'Antoine Despanet, capitaine et écuyer, contre Guillaume Salles, marchand. — Pierre Massol, bourgeois, contre Armand Massias. — Jean Vaury et Jean Baritaud, contre Jean Boniol, bourgeois. — François de Labrousse, écuyer, sieur de Carsac, contre Jean-Baptiste de Pignol.

B. 1260. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1735-1736. — Appointements. — Jeanne Bonhomme, veuve d'Antoine Delcrusel, contre Antoine Renaud, sieur de Cabos. — Joseph Delas, écuyer, seigneur de Brimont, contre Bergès Cazaux. — Charles François de Bardonnin, marquis de Pardaillan, héritier d'Hermand Descodeca de Boisse, contre Guillaume Béchade, sieur de Labarthe. — Catherine Chaudruc, contre Madeleine Savilier.

B. 1261. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1735-1736. — Pièces diverses et sentences. — Antoine Fourcaud, bourgeois, contre Jean Peyrebrune, bourgeois. — Jean Dumoulin, bourgeois, contre Arnaud Mournès, sieur du Bousquet. — Jean Sales, bourgeois, contre Barthélemy Pastech, bourgeois. — Antoine Fiquepau, bourgeois, contre Jean Farinel.

B. 1262. (Registre.) — In-4°, 322 feuillets, papier.

1736-1738. — Audiences de la Cour, appointements. — Jeanne de Bédié, femme de Louis de Roussanes, écuyer, capitaine, contre Jean Rogé. — Catherine Lanause de Troupenac, contre Anne Lanause de Troupenac. — Anne de Sarrau, veuve de Jean Delmas, avocat, contre Marianne de Sarrau, veuve de Vincent de Touchebœuf. — Alexandre Dupuch, chevalier, contre Madeleine Matthieu.

B. 1263. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

1736-1738. — Audiences de la Cour. — Appointements. — François Roy de Bonnaval, écuyer, contre Antoinette de Lustrac. — Étienne de Raymond, écuyer, sieur de Bellegarde, contre Jacques Sageran de Birac. — Pierre Reau, bourgeois, contre Jean Delrieu. — Pierre Fabrie, bourgeois, contre Léonard Aresse.

B. 1264. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1736-1737. — Pièces diverses et sentences.—Bertrand Cabassus, contre Lisonne Bernard. — Isabeau Ducros, cessionnaire de Joseph Ducros, sieur de Larnautonne, contre Joseph et Claude Marcot.— Alexandre Larrard, gentilhomme de la vênerie du roi, fils d'Alexandre Larrard, bourgeois, contre Guillaume Lavaissière, écuyer.

B. 1265. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1736-1738. — Pièces diverses. — Procès-verbaux de l'enquête faite par Jean de Latour, Jean Tonnelé, dit Gimbrède, et Jean Montaigne, experts nommés pour faire la visite et constater l'état de toutes les dépendances de l'évêché, en conséquence d'une requête faite par l'évêque au sénéchal. État détaillé de la situation matérielle : du palais épiscopal, du moulin de Cajarc, du château de Monbran, des églises de Courbiac, de Tournon, de Thézac, de Montayral, de Bourlens, de Casideroques, de Puycalvary, de Saint-Léger, de Calvignac, de Sainte-Radegonde, de Hautefage, de Saint-Pierre de Gelzac de Monbalen, de Saint-Pierre d'Aurival, annexe de Laroque-Timbaut, de Saint-Amans, de Saint-Christophe, de Saint-Cirq, de Saint-Hilaire, de Lusignan-le-Grand, de Puymasson, de Saint-Médard, d'Espiens, de Bazens, de Saint-Pierre de Manères, de Saint-Michel de Mazères, de Saint-Pierre de Boussères, de Saint-Jean de Balenne, de Saint-Saturnin d'Unet, de Baissac, de Birac, de Gontaud, de Tourtrès, de Casseneuil, de Campagnac, de Monflanquin, de Saint-Pardoux, de Saint-Aubin, de Ladignac, de Trentels, de Laval, de Sainte Foy de Penne, de Grézac, de Saint-Just, de Bonneval, de Pujols, de Sainte-Foy-près-Pujols, du Laurier, de Nouailhac, de Quissac, de Saint-Vast, de Lasvals, de Bourbon, de Fontirou, de Saint-Antoine-de-Ficalba, de Cassou, de Saint-Denis, de Laroque-Timbaut, de Marcoux, de Pau, de Boville, de Saint-Amans, de Souillas, de Saint-Bauzel, de Ferrussac, de Roquecor, de Saint-Philippe, de Saint-Pierre et de Sainte-Foy d'Anthe. Ces états renferment des inventaires du mobilier.

B. 1266. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1737-1738. — Pièces diverses et sentences.— Perside de Robert, femme de Bertrand de Vassal, écuyer, sieur de l'Ile, contre Marguerite et autre Marguerite

Serène de Robert. — Guillaume Chambon, sieur de Chastre, contre Léonard Chambon, bourgeois.— Jean de Fayole de Laval, écuyer, contre Jean Pierre Ducros, sieur de Malante.— Bernardin de Faure dè Lagarde, contre Pierre de Tapie.

B. 1267. (Liasse) — 157 pièces, papier.

1738-1739. — Pièces diverses et sentences.— Gabriel de Brugière, écuyer, seigneur de Latour, contre Daniel Labadie. — Jean et Joseph Guérineau, frères, contre Sébastien de Redon, écuyer, seigneur des Fosses. — Alexandre de Puch, de la maison noble de Puch de Gensac, contre Madeleine de Matthieu, femme de Jacques Brunet, sieur de Vezis.— Jules Descairac, écuyer, sieur de Saint-Maurice, contre Charles de Gordièges, chevalier.

B. 1268. (Registre.) — In-4°, 338 feuillets, papier.

1738-1740.— Audiences de la Cour, appointements. — Charles Gabriel de Belsunce, maréchal de camp, sénéchal d'Agenais, contre Marie Ramondou. — Antoinette Passalaigue, supérieure du couvent du Tiers-ordre de Saint-François, contre Bertrand Raissac. — Jean de Galinat, sieur de Saint-Pardoux, contre Catherine de Montalier. — Marguerite de Bourrillon, contre Paul Simon Bousquet. — Henri de Lagoutte, marquis de La Poujade, contre Jean-François de Rance, écuyer.

B. 1269. (Registre.) - In-4°, 210 feuillets, papier.

1739-1741.— Audiences de la Cour, appointements. — Pierre Delpech, sieur de Laroque, contre Marie Depeaux. — Jacob Boucherie, sieur de La Mothe, contre Jean Dumon. — Lettres de décharge de peine accordée à Élisabeth Catiou. — Paul de Michel, bourgeois, contre Jean Mourgues, bourgeois. — Marianne de Laborde, veuve de Louis de Chabau, contre Albenque de Lamourouze, bourgeois. — Charles Louis Victor du Cauzé de Nazelles, contre Marie Despans.

B. 1270. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1740-1741. — Pièces diverses et sentences. — Joseph Daudebart de Ferrussac, contre Jeanne Auguy.— Marie Delsons de Favols, veuve d'Arnaud Gabriel de Masparaut, contre Jean et Bernard Marliac. — Jean Mercier, sieur de Taillantou, contre Arnaud Mournès. — Jean François Louis Demasse de Foncuberte, contre Jean François de Gamel. — Daniel Melon, sieur de Lacaussade, contre Abraham Melon, sieur du Tuquet. — Marguerite de Craissac, veuve de Géraud de Redon, contre Joseph Boulvigne, avocat.

B. 1271. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1740-1742.— Audiences de la Cour, appointements. — Marie Causse, veuve de Léon de Gironde, contre Jeanne de Lor. — Christophe Jean Pincemaille, grand chantre de l'église cathédrale, contre Louis de Regnaud de Souliers. — Thérèse de Lamouroux, veuve de Bonaventure de Raignac, contre Laurent Boudio. — Marthe de Farinel, épouse séparée de Jacques de Champier, contre Charles de Monetey, marquis de Chasseron, comte de Laugnac, seigneur de Bajamont.

B. 1272. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1741-1742.— Audiences de la Cour, appointements. — Joseph de Bourran, écuyer, sieur de Saint-Hilaire, contre Desme. — Charles de Groussoles, écuyer, contre Bernard Amat. — Pierre du Lion, écuyer, seigneur de Gasques, contre Jean Galan.

B. 1273. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1741-1743.— Audiences, appointements. — François, Durieux, écuyer, sieur de Lacapelle, contre Hélie Ayma. — Marguerite de Cieutat, dame de Goudail, veuve de Raymond de Baignac, seigneur de Lapoumarède, contre Jean Neuville. — Pierre Pagès, bourgeois, contre Joseph Bitalis. — Jean de Laclergerie, écuyer, seigneur de Laval, contre Jean Doumergue.

B. 1274. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 149 pièces, papier.

1741-1742.—Pièces diverses.— Nomination d'experts pour le sieur de Montargent et la dame de Carbonnières, à la requête de Guillaume de Mothes. —Procès-verbaux: de prestations de serment;—d'enquêtes ; — de liquidations d'arrérages de rente ; — d'affirmation et de paraphe d'un plan fait par Jean Fautier, peintre de la ville de Bordeaux ; — de l'état de la maison abbatiale de Gondon ; — d'inventaire des actes retenus par feu Boissol, notaire à Agen.

B. 1275. Liasse.) — 150 pièces, papier.

1742-1743.— Pièces diverses et sentences.— Jean Latour de Lamarque, contre Marthe Boudon et Philippe Ibre. — François-Philibert de Laroche, marquis de Fonteni les, contre Bertrand de Bonnaire, baron du Castella.—Jean Tamisey, conseiller du roi, ancien maire de la ville de Gontaud, contre Antoine Dupouy,

écuyer, sieur de Lasalle de Bonnegarde. — Jean Cassany, sieur de Mazet, bourgeois, contre Jean Pignol.

B. 1276. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1743-1744. — Plumitif des audiences, appointements. — François de Troupenat de Lanauze, chanoine, contre Guillaume de Troupenat, écuyer, sieur de Lanauze. — François Dauzac, écuyer, seigneur de Vigué, contre Foy Pélissier. — Pierre Martinet, contre Raymond de Lassalle, écuyer, et dame Madeleine Dubuc, sa femme. — Pierre Tissié, chirurgien, contre Catherine Verbineau.

B. 1277. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1743-1744. — Plumitif des audiences. — Pierre Lacam, sieur de Pécalbel, contre Jean-Baptiste Danté de Cladech. — Jean Girard, bourgeois, contre Jeanne de Fieux. — Henriette Dordé, contre Jean Massonneau, bourgeois. — Marc de Gironde, seigneur de la Giscardie, contre Canié.

B. 1278. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1744. — Plumitif des audiences. — Jean Lézian, contre Antoine Bruguière. — Élisabeth de Faure, contre Jean-Baptiste Saignes, sieur de Lafon. — Jacques de Piazza, abbé de Clairac, demandeur en restitution de dîmes, contre Jean Joncquières.

B. 1279. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1744. — Plumitif des audiences. — Jean Treilhes, bourgeois, contre Joseph Guérineau. — Claude Doumergue, contre Françoise Sarmoise. — Marie Laperche, contre François Lamaignan de Labarthe, écuyer, curé de Poussignac. — Joseph Dufau, bourgeois, contre Raymond de Montesquieu, seigneur de Pagiès.

B. 1280. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1744-1745. — Pièces diverses et sentences. — Antoine Ricard, sieur de Rieutord, contre Rose Sansine, veuve du sieur Delas. — Jacques et Denis Delcruzel, bourgeois, contre Cyprienne Vidal. — Fritz de Bazignan, écuyer, contre Anne Combelles. — Marguerite Soubiroux, veuve d'Étienne Auguste de Boissonnade, ancien lieutenant d'infanterie, contre Jean Gallé Dubrana.

B. 1281. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1744-1745. — Pièces diverses et sentences. — André Fraigneau, notaire, contre Jean et Jacques Fraigneau. — Pierre Demouges, bourgeois, contre Marguerite Demouges. — Marie Jammès, veuve de Pierre Sigal, bourgeois, contre Christophe Phiquepal, bourgeois. — Pierre Joseph de Gasc, curé de Foulayronnes, contre le syndic de l'église collégiale de Saint-Caprais. — Jean-Jacques Gascon, sieur de Lacatusse, contre Jacques Fontmartin, sieur de Rouaix.

B. 1282. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1745-1746. — Pièces diverses, sentences. — Procès-verbaux : de liquidation d'arrérages de rentes pour Jean-Jacques Descorbiac, contre Jean Dalché; — de compulsoire de reconnaissance, en faveur de Marie de Lasserre de Belmont; — de nomination de tuteur, pour messire Jean Dabzac ; — de non comparution, pour la supérieure des Carmélites d'Agen, contre le sieur de Beaumont, écuyer; — de présentation et affirmation d'un compte, pour Anne Marie de Lapeyre, veuve de Jean de Fontaine, contre Louis de Lapeyre, écuyer.

B. 1283. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

1745-1746. — Plumitif des audiences, appointements. — Robert de Garisson, seigneur d'Estillac, contre Louis de Lacaze, avocat. — Marc Antoine de Redon de Fontenilles, contre Antoine Préceptis. — Noble Hélie Raffin, contre Hélie Ayma, sieur de Rocq. — Hyacinthe de Matthieu, contre Louise de Matthieu.

B. 1284. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

1745-1746 — Plumitif des audiences, appointements. — Antoine Tissèdre, notaire, contre Jean Boyer, bourgeois. — Jean Marcot, bourgeois, contre noble Dordé, sieur de Mages. — Jean Combardie, notaire, contre Marguerite Barbier de Lahaye. — Antoine Passerieu, maître tapissier, contre Jean François de Cours.

B. 1285. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1746-1747. — Plumitif des audiences, appointements. — Marie Suzanne du Plantier, veuve de Jean Romefort, contre Célestin du Plantier. — Joseph Laurent de Jaubert, contre Joseph Chalvet, curé de Saint-Pastour. — Charles Armand de Gontaud de Biron, contre Jean Bonnet, notaire. — Hubert de Palunques, abbé commendataire d'Eysses, contre Louis de Rissan, prêtre.

B. 1286. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1746-1746. — Pièces diverses. — Enquêtes : sur les élections consulaires de la ville d'Agen; — pour Pierre Combes, prieur de Laurenque, contre la marquise de

Belsunce. — Sentences. Claudine Lafargue, contre Jean Duclou, bourgeois.— Joseph Vaqué de Falagret, bourgeois, contre Jeanne Lacoste. — Marguerite de Girles, contre Louis Bavoir.

B. 1287. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1747-1748. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean Martinelly, bourgeois, contre Victoire de Brousse. — François Caillava, contre Laborie. — Jean Baptiste de Penne, bourgeois, contre Jacques Gounerre, bourgeois. — Pierre Pénisson, notaire, contre Arnaud de Gordièges, prieur de Rives.

B. 1288. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1747-1748. — Plumitif des audiences, appointements. — Antoinette Gaultier, femme de Jacques Sirven, sieur de Lascombes, contre Sirven de Lascombes. — Gabrielle de Montesquieu, veuve de Joseph Delau, marquis de Lusignan, contre François Saubère, bourgeois. — Marguerite de Crayssac, veuve de Joseph de Redon, écuyer, sieur de Laval, contre Hélène de Cunolio, femme de Godefroid de Secondat, seigneur de Roquefort.

B. 1289. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1748-1749. — Plumitif des audiences, appointements. — Françoise de Costes, contre Guillaume Machephé. — Pierre Claude Jules de Cambefort, écuyer, seigneur de Lamothe-Bezat, contre François de Bernard. — Arnaud Vigoulette, bourgeois, contre Jean Chaudruc, bourgeois.—Étienne Morin de Gougy, contre Matthieu Vilaton.

B. 1290. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1748-1749. — Plumitif des audiences, appointements. — Pierre Gauché, bourgeois, contre Marc-Antoine Castets, prêtre. — Pierre Mourgue, bourgeois, contre Jean Dejean. — Pierre de Serrurier, écuyer, contre Jean Bernard de Monpezat, écuyer, seigneur de Poussou. — Jean Baptiste Guiral, sieur de Saint-Vincent, contre Joseph Guiral. — Étienne David, bourgeois, contre Pierre Boudet de Monplaisir, bourgeois.

B. 1291. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1748-1749. — Pièces diverses et sentences. — Jean Jacques Begoule, bourgeois, contre Jean Raymond Bernard, bourgeois. — Procès-verbaux : de prestation de serment pour Jean Dordaigue, seigneur de Casideroques ; — d'émancipation de Jeanne Pradié ; — de réception de caution pour de Bazon; — de répudiation de l'hérédité de Benech ; — de nomination de tuteur pour les enfants du sieur de Secondat de Roques et d'Étienne de Cunolio.

B. 1292. (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

1749. — Plumitif des audiences, appointements. — Olympe de Ségur, veuve d'Henri de Solvignac, contre Gabriel Barrane. — Bertrand de Vassal, écuyer, sieur de Lille, contre François de Labrunie, sieur d'Escoute. — Jean de Laclaverie, prêtre, contre Claude Naulet.

B. 1293. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1749-1750. — Pièces diverses et sentences. — Antoinette Delbreil, veuve de Guillaume Saint-Criq, notaire, contre Martial Saint-Criq. — Jean Besse de Belleprade, ancien capitaine, contre Jérémie Marsadezelle. — Marie Lambert, veuve de Jean Baisselance, contre Anne-Madeleine de Matthieu, veuve de Jacques Brunet, sieur de Vezis.

B. 1294. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1750. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean de Raffin, écuyer, sieur de Saint-Giron, contre Jean Vignes, bourgeois. — Isabeau de Grèzes, veuve de Pierre Deyme, contre Michel Argentier. — Pierre Destermes, contre Robert Laurans. — Jean Tancoigne, bourgeois, contre Jean Vernède.

B. 1295. (Registre.) — Petit in-folio, 97 feuillets, papier

1750-1784. —Rôles des audiences tant pour le civil que pour le criminel. — Notes de la remise des pièces de procédure. — Plaintes et informations : de Joseph de Gasques, marquis de Clermont-Dessus ; — pour Arnaud Lalanne ; — contre le sieur de Loze. — Notes : sur les déclarations de grossesse et les jugements prévotaux ; — sur les remises d'objets trouvés ou volés ; — sur les jugements de compétence.

B. 1296. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1750-1751. — Pièces diverses et sentences — Nicolas Lamouroux, prêtre, contre Pierre Lassabatie, bourgeois. — Marie Antoine Ferran, bourgeois, contre Pierre Badie. — Bernard Ratier, avocat, contre Jean Joseph de Lafite, lieutenant général criminel au présidial. — Madeleine Salvan, contre Jean Delbourg, sieur de Serpol.

B. 1297 (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1751-1752. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean Senbauzel, bourgeois, contre Jean-François de Cours, — Pierre Monforton, bourgeois,

contre Antoine Touron, sieur du Colombier.— Pierre de Carbonneau, écuyer, sieur des Anges, contre Jean Bouchou. — Pierre Auricoste, bourgeois, contre Jean et Jacques Loreilhe, bourgeois.

B. 1298. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

1751.— Plumitif des audiences, appointements. — Jean-Baptiste de Guiral, sieur de Saint-Vincent, contre demoiselle de Varennes, veuve du sieur Latour de Lamarque. — Pierre Sylvain Alexandre de Fumel, contre Marguerite Fayolles. — Sylvain Barde de Labarthe, contre Jean Lussinet.

B. 1299. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1751-1752.— Pièces diverses et sentences. — Jean de Piis, seigneur de Grave, contre les consuls de Duras.— Joseph de Saint-Gillis, sieur de Chadois contre Antoine de Philippes. — Antoine Galibert de Büillit, bourgeois, contre Lambert. — Antoine Léonard de Lachèze, contre Arnaud de Gordièges. — Pierre Gary, bourgeois, contre Antoine Mauduit, écuyer.

B. 1300. (Registre.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1752.— Plumitif des audiences, appointements.— Brigitte de Vincent, veuve de Jean Louis, comte de Laval, contre Pierre de Cazan, écuyer, sieur des Arneaux. — Antoine Robert, bourgeois, en qualité de donataire de Perside de Robert, veuve de Bertrand de Vassal, écuyer, contre Marguerite Serène de Robert. — Cécile Geneviève de Fontanieu, veuve de Charles Gabriel de Belsunce, contre divers.

B. 1301. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1752.— Plumitif des audiences, appointements. — Philippe Périer, bourgeois, contre Anastase Bouic. — Joseph Ganduque du Trémiza, contre Bernard Tourtonde, sieur de Vintemil. — Jean de Faure, contre Étienne Augustin de Boissonnade. — Jean Maury, contre Philippe Laporte.

B. 1302. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1752-1753.— Plumitif des audiences, appointements. — Pierre de Betousel, curé de Villeneuve d'Agenois, contre le R. P. Rochaldès. — Jacques de Favières, écuyer, contre Élisabeth de Massac, veuve de François de Favières, écuyer. — Arnaud Jean Jacques de Lau, marquis de Lusignan, baron de Thouars, contre Jean Bezy, bourgeois.

B. 1303. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1752-1753.— Plumitif des audiences, appointements. — Joseph de Beaumont, écuyer, contre Léger Lapeysonie. — Pierre Boudet, sieur de Monplaisir, bourgeois et négociant, contre Lambert, procureur d'office du Temple.— Étienne Julien, peintre, contre Raymond de Missandre. — Antoinette Barjou, contre Jean Pierre Duffau, bourgeois.

B. 1304. (Liasse.) — 150 pièces, papier

1752-1753.— Pièces diverses, sentences.— Louis de Garigues, écuyer, sieur de Verdun, contre Jean de Garigues, écuyer, sieur de Monbrun. — Pierre Fabre, contre Jacques Ducasse. — Nicolas Paillé, contre Pierre Delart, ancien officier.—Jean Coudures, serger, contre Jean Lespinasse. — Jean-Baptiste de Guiral, contre Siméon de Marboutin.

B. 1305. (Registre.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1753-1755.— Plumitif des audiences, appointements. — René de Garisson, seigneur d'Estillac, contre Joseph Dordé, sieur de Coutures. — Jean de Chillaud Le Fieux, comte de Soumensac, contre Marie Lassort de Malardeau. — François Arnaud de Savary, écuyer du duc de Richelieu, et Marie Dalbert de Laval, sa femme, contre Thomas Dalbert, seigneur de Parazol.— Guillaume et Charles de Mothes, contre Joseph d'Audebard, seigneur de Ferrussac.

B. 1306. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1753-1754.— Pièces diverses, sentences. — Jean Joseph Fialdès, contre Guillaume Carrière, bourgeois. — Matthieu Aurière, sieur de Bernadeau, contre Jacques Brossard, sieur de Labelosse, bourgeois.— Marie de Sauveau, veuve de Jean de Vassal contre Pierre de Vassal. — Abraham Descayroux, bourgeois, contre Anne Peyneau. — Géraud Ayguespasses, contre Marianne de Redon, veuve de Joseph de Fillol.

B. 1307. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets, papier.

1754-1756.— Plumitif des audiences, appointements. — Jean Malbec de Lapasse, bourgeois, contre Guillaume Colliau. — Joseph Tricou, bourgeois, contre Anne Lapierre.— Pierre Vergniol, arpenteur, contre Jean Maumy.— Pierre Proutières, bourgeois, contre Dordé, bourgeois. — Jean Paul Bonhomme de Pommaret, contre Jean Desaybats. — Mathurin Dabadie, notaire, et Bertrand du Plantier, contre Matthieu Castera, bourgeois.

B. 1308. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1754-1755.— Pièces diverses, sentences. — Jean

Paul de Lescun, chevalier, contre Bernard Miraben. — Bonaventure Delprat, gantier, contre Marguerite Laissac. — Joseph Goubroux, bourgeois, contre Léonard Massias. — Marie Couderc, contre Bernard Calbet, bourgeois.

B. 1309. (Registre.) — In-4°, 139 feuillets, papier.

1755-1756. — Plumitif des audiences, appointements. — Jeanne Rosalie de Monié, baronne de Seiches, veuve de François de Pontac, contre Jean Bares, notaire. — Antoine de Redon de Laval, contre Benezit.— Guillaume Boissonneau, contre Jean Pierre Dupin.—Droits féodaux. Jean François de Pallaviciny, commandeur du temple de Sauvagnas, contre divers.

B. 1310. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1755-1757. — Pièces diverses, sentences. — Louis Charles Victor du Causé de Nazelles, contre Marie Miquel. — Charles de Barail, écuyer, sieur de Bajouran, contre Jean Contenson, bourgeois. — Thomas de Boucaud, abbé de Saint-Maurin, contre François Meidieu.—Étienne Portarieu de Fourcade, lieutenant d'infanterie, contre Jean Vignau, écuyer.

B. 1311. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1756-1757. — Pièces diverses, sentences. — Raymond de Bechon, chevalier, seigneur de Caussade, contre Pierre Chalvet. — Thomas Casse, marchand orfèvre, contre Jean Canteloube.— Jacques de Lajaunie, écuyer, contre Jean Bèze. — François Roudanès, bourgeois, contre Jean Meydieu, bourgeois.— Joseph Pourcharesse, sieur de Grandchamp, contre Jean Dumon, bourgeois.

B. 1312. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1756. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean Moulhié, sous-fermier de la seigneurie de Lusignan, contre Bernard Targebaille. — JosephTrubelle, bourgeois, contre Marguerite Giuland.

B. 1313. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1757. — Plumitif des audiences, appointements. — Étienne de Calonges, contre Marie Bousquet. — Jean Rieux, maître orfèvre, contre de Chabrier. — Gabriel Vacqué de Falagret, bourgeois, contre Jeanne Lacoste. — Marie de Rissan, veuve de Bonaventure de Bourran, contre Jean Cocinel.

B. 1314. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

1757-1758. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean-Baptiste Fabre, sieur de la Grave, contre de Meteau. — Marc-Antoine de Redon, de Monplaisir, contre Capdeville, bourgeois. — Vincent de Merle, maire de Port-Sainte-Marie, contre Étienne de Raymond, écuyer, sieur de Bellegarde.

B. 1315. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

1757-1758. — Plumitif des audiences, appointements. — Gervais de Pechpeyrou, marquis de Baucayre, contre de Fontanille. — Charles de Monetey, contre Benoit Chabrières. — Claude-Simon de Lacaze, baron du Castella, contre Thomas Casse, bourgeois. — Madeleine de Sarreau, femme séparée de biens de Cyprien de Bertin, contre Jean Auquié.

B. 1316. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1757-1758. — Pièces diverses, sentences. — Jean de Saint-Sernin de La Grâce, contre Jean Chaigné. — Pierre Pagès, bourgeois, contre Catherine Lachausse. — Pierre Hébrard, bourgeois, contre Suzanne Baraton. — François Cazabonne, bourgeois, contre Jean de Guéris, écuyer, sieur de Péfranc. — Charles de Monlezun, contre Jean-Jacques de Monlezun.

B. 1317. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1758-1759. — Plumitif des audiences, appointements.— Pierre de Cézar, écuyer, sieur des Arnauds, contre Jean Villeneuve, bourgeois. — Jean Verdié, bourgeois, contre Henri Maupas, bourgeois. — Guillaume Mariol, notaire, contre Marie Bonnefoy.— Jacque Joseph Nodigié, bourgeois, contre Roux et Lissandres.

B. 1318. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets, papier.

1758-1759. — Plumitif des audiences, appointements. —Vincent Darel, syndic du collége des Jésuites, contre Jean Lafontan, bourgeois. — Louise de Lagoutte de La Pujade, veuve du comte de Montalembert, contre Jean Bénezit. — Élisabeth de Brocas, contre Jean Salomon. — Pierre Laulanié, docteur en médecine, contre Pierre Bru.

B. 1319. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1758-1759. — Pièces diverses, sentences.— Pierre Labène, bourgeois, contre Jean Guillaume Ducasse, avocat. — Jean Bonnail et Jean Allègre, contre François et Jean Belloc, bourgeois.—Matthieu Deldebat, bourgeois, contre Jean Jacques Plantade, bourgeois. — Jean Méral, sieur de Lagarde, contre Jean Courty, sieur de Gabot.

B. 1320. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

1759-1761. — Plumitif des audiences, appointements.—Jean de Massac de Béziac, bourgeois, contre de Massac. — Droits féodaux. Gratien de Secondat de Roquefort, contre Coquard, bourgeois. — Antoine de Moncrac, contre Léger Dumas. — Antoine Lafontan, seigneur de Gots, contre la veuve du sieur de Ferrussac.

B. 1321. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1759-1761. — Plumitif des audiences, appointements. — André Trénac, contre Pierre Carretié. — Joseph Rimonteil, bourgeois, contre Louis Laulanié. — Anne de Reyre, veuve de Jean Baptiste de Jacoubet, seigneur de Mazières, contre Jean François de Coquard, écuyer. — Pierre Boutin, chirurgien, contre Pierre Boutin, son fils.

B. 1322. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 149 pièces, papier.

1759-1760. — Pièces diverses. — Émancipation de Bernard Durieux. — Nomination de curateurs. — Procès-verbaux : de cautions; — d'enquêtes; — de prestations de serment.— Acte par lequel le présidial fait remise de l'indemnité qui lui est due, à l'occasion de l'érection du Duché-Pairie de Lavauguyon.— Lettres patentes en forme d'édit portant érection des terres et baronies de Tonneins, de Grateloup et de Villeton, avec les parties de Lagruère, la seigneurie du Bourg Saint Pierre, communément appelé Tonneins-Dessus, ensemble le marquisat de Calonges, avec tous les autres membres annexes, circonstances et dépendances, en Duché-Pairie, sous la dénomination de Duché-Pairie de La Vauguyon.

B. 1323. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1760-1762. — Pièces diverses, sentences. — Guillaume Marchand, bourgeois, contre Mathurin de Prévôt de Saint-Vincent, chevalier, capitaine.—Élisabeth et Suzanne de Jacobet, contre Étienne de Jacobet, premier président au présidial. — Raymond de Pons et Marie de Pons, contre Catherine Vaqué.— Jean de Laborie, chapelain de Born, contre Élisabeth Pichet.

B. 1324. (Registre.) — In-4°, 146 feuillets, papier.

1761-1763. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean Defoix Depinon, bourgeois, contre Arnaud Corne. — Marianne du Breuil, marquise de Ferrière, veuve d'Emmanuel de Timbronne, marquis de Valence, contre Lacombe. — Rose Lamothe de Laville, supérieure du couvent du Chapelet, contre noble Pugeolle et Bitaubé, notaire.

B. 1325. (Registre.) — In-4°, 222 feuillets, papier.

1761-1766. — Plumitif des audiences, appointements. — Claude Rouchon, bourgeois, contre Pierre Couderc, jurat. — Antoine Guiral, sieur de Fonblanque, contre Louis Trasrieu, bourgeois. — Jean Védrines de Quatrecarres, contre Charles Lompech, bourgeois. — Pierre Faget, sieur de Saint-Julien, contre Catherine Terlé.— Anne Brunet de Laubarède, contre Louis Durieu, écuyer, sieur de Maisonneuve.

B 1326. (Liasse.) – 150 pièces, papier.

1762-1763. — Pièces diverses. — Information pour Martial Léonard de Saint-Martin de Labastide, contre la dame de Troupenat, son épouse.— Réquisitoire du procureur du Roi à raison d'un don gratuit pour la construction d'un vaisseau de guerre. — Procès-verbal d'une assemblée de parents des enfants de feu le marquis de Beauvoir, pour procéder à la nomination d'un tuteur.

B. 1327. (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1763-1764. – Plumitif des audiences, appointements. — Louis de Bérail, seigneur de Gibel, capitaine, contre Jean Cartes. — Jean Georges de Talleyrand Périgord, contre Guillaume Lacoste. — Jean Dupouy de Bonnegarde, écuyer, contre Anne Duverrier Savère, veuve d'Antoine Dupouy, écuyer.— François de Chastelet Glandères, commandeur du temple de Dominipech, contre Chaudières.

B. 1328. (Liasse.) 150 pièces, papier.

1763-1764. — Pièces diverses, sentences. — Foy de Saint-Basile de Méric, supérieure du couvent du tiers-ordre de Saint-François, contre Antoine Cornier de Lanauze. — Bernard Barras, bourgeois, contre Arnaud Rouch. — Anne Dumoulin de Pinsavoir, contre le duc de Lavauguyon. — Madeleine de Laroche-Fontenilles, veuve de Bertrand de Bonnaire, contre Jean de Lamothe-Vedel, seigneur de Lostelnaud, Tayrac et autres places.

B. 1329. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1764-1765. — Pièces diverses, sentences. — Bertrande Léone de Mieussans, femme d'Étienne de Jacoubet, contre Jean Banel.— Antoine Moustier, bourgeois, contre Jean Lespinasse.—Étienne, Élisabeth et Jeanne de Coulomb, contre Marguerite Leblanc de Sollignac, veuve de Joseph de Villepreux — Catherine Dutour, veuve de noble Pierre de Descayrac, contre Bernard de Carbonnières, seigneur de Lamothe.

B. 1330. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1764-1765. — Plumitif des audiences, appointements. — Pierre de Bernardon, sieur du Gal, contre Marie de Marboutin, femme de Jean Dutilh, écuyer, sieur de Boudon. — Monique Lamarque, veuve de Dumoulin, avocat, contre Guillaume et Jean Rabès. — Pierre de Cassary, abbé de Clairac, contre Jacques Boué. — Gilbert Delmas, bourgeois, contre Marie Baret.

B. 1331. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1765-1766. — Pièces diverses, sentences. — Marie de Philibert, épouse de Bertrand de Vassal de Monviel, contre Marie de Fabre de Gots, veuve de Jean Philibert, bourgeois. — Jean André de Feytou, écuyer, contre Marie Portarieu. — Pierre Lébé, contre Jean Pierre et Paul Collisson.

B. 1332. (Registre.) — In-4°, 223 feuillets, papier.

1766-1767. — Plumitif des audiences, appointements. — Claude Joseph de Rangouze de Beauregard, écuyer, contre les Trésoriers de France. — Jacques de Melet, chevalier, baron de Monbalen, contre Joseph Preyssac. — Pierre Joly, notaire, contre Marie Pourcharesse. — Claude Siméon de Lacaze, baron du Castels, seigneur du Tiers contre Beaujon.

B. 1333. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1766-1770. — Plumitif des audiences, appointements. — Guillaume Mariol, notaire, contre Bécays de Morel, écuyer. — Joseph Pujols, bourgeois, contre Dublanc, prêtre. — Jean de Ratier, sieur de Suzvalon, contre Guillaume Deltour. — Antoine Minda, bourgeois, contre Antoine Jay.

B. 1334. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1766-1767. — Pièces diverses. — Baux judiciaires des biens du sieur Viguier. — Procès-verbal de l'apposition des scellés à l'évêché d'Agen, après la mort de Mgr Gilbert de Chavannes. Inventaire et estimation des meubles de l'évêché et du château de Monbran. — Enquêtes. — Nominations de curateurs. — Prestations de serment.

B. 1335. (Registre.) — In 4°, 168 feuillets, papier.

1767-1768. — Plumitif des audiences, appointements. — Marianne du Lion, veuve de Joseph d'Audebard de Ferrussac, demanderesse en retrait féodal, contre Jean Hugonis. — Joseph de Gombaud, baron de Pujols, contre François de Lafabrie. — Arnaud de Bladbourg, contre Arnaud Vincent Descudié. — Jean de Faiolles de Laval, contre Étienne Colonges.

B. 1336. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1767-1768. — Pièces diverses et sentences. — Procès-verbal d'estimation des réparations à faire à l'évêché et à la cathédrale Saint-Étienne. — Paul Salbaing, contre Jean de Grenier, écuyer, sieur de Pechgris. — Marguerite Chevalier, veuve de Joseph Vacqué, contre Gabriel Vacqué, sieur de Falagret. — Pierre Boudet de Monplaisir, écuyer, contre Jean Bujac. — Pierre de Michel, sieur de Lalande, bourgeois, contre François Lafargue, sieur de Larivière.

B. 1337 (Cahiers.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1768. — Procès-verbaux de la visite des églises du diocèse et devis des réparations à faire, arrêtés par Augustin Candellon, expert nommé par le présidial et par Jean Louis d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen, d'accord avec les dames Boyer, héritières de Mgr de Chabannes.

B. 1338. (Liasse.) 150 pièces, papier.

1768-1769. — Pièces diverses, sentences. — Jeanne Pechoultrès Lamartinie, assistée de Gaspard de Labondie, son curateur, contre Victor Pechoultrès Lamartinie, bourgeois. — Ignace de Filartigue, écuyer, contre Antoine Valadié. — Antoine Roques, prêtre, contre Guillaume Auvergnon, prêtre.

B. 1339. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1769-1770. — Pièces diverses, sentences. — Jacques Ducours, écuyer, capitaine de dragons, contre Marie Anne de Ferrussac. — Jean Duboscq, avocat, contre Jacques Sageran, capitaine de navire, et Élisabeth Belloc, sa femme. — Pierre Tiburce de Lantourne, écuyer, contre Antoine Curieux de Lafontaine, marchand. — Jacques Raymond de Pinseguerre, laboureur, contre Marie Pauvert.

B. 1340. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1770. — Plumitif des audiences, appointements. — Anne Baumont, femme d'Étienne de Baumont de Baujoly, contre Jean-Baptiste de Baumont. — François Dubernat, seigneur de Lécussan et de Dolmayrac, contre Jean Pérès. — Jacques Argenton, curé de Saint-Hilaire, contre Louis Monfourton, curé de Saint-Étienne. — Christine de Fauré de Lapeyrière,

femme de noble de Brienne, écuyer, contre Pétronille Henriette de Fauré de Lapeyrière.

B. 1341. (Registre.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

1770-1771. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean Matthias de Maurin, contre Gergère. — Pierre Barret, sieur de Moulinéry, contre Jean Fabré, notaire. — Jean Courty de Gabal, bourgeois, contre Bernard Courty de Lastouyles. — François de Jouy, ancien notaire, contre Antoine de Pontajon, sieur de Monfort. — François Chantepuy, contre Guillaume Malecaze.

B. 1342. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1770-1771. — Pièces diverses. — Enquêtes pour Georges Lamoureux, contre M. de Sevin. — Délibération prise par les officiers du présidial portant évaluation de leurs offices, conformément à un édit. — Homologation d'une délibération prise par les parents des enfants mineurs de M. de L'Estelle de Montpezat. — Procès-verbal de levée des scellés apposés sur les effets appartenant aux enfants mineurs de Lacassaigne de Laborde.

B. 1343. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets, papier.

1771. — Plumitif des audiences, appointements. — Léone de Mieussens, épouse d'Étienne de Jacoubet, contre Jean Bamiel. — Bernard de Laclergerie, écuyer, seigneur de Fournier, contre Gervais. — Louis Costade, prieur de Pérignac, contre Pierre Gauché. — Jean de Roux, écuyer, gouverneur de Vic de Lomagne, contre Jean Lamothe.

B. 1344. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1771-1772. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean Guérin, bourgeois, contre Marie Sala. — Guillaume de Mothes, contre Joseph d'Audebard, baron de Ferrussac. — Martial de Dilhon, prêtre, contre Pierre et Moïse Martineau. — Pierre Glady, contre Bastard.

B. 1345. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1771-1774. — Plumitif des audiences, appointements. — Jacques Dubreuilh, bourgeois, contre Bernard de Fieux. — Paul Belloc, bourgeois, contre Moïse Chabrerie. — Jean Duvigneau de Beaulieu, contre Louis Vigniau. — Pierre Théodore de Gollier, contre Barthou. — Antoine Gouget, contre Antoine Terrière.

B. 1346. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1771-1772. — Pièces diverses, sentences. — Pierre et Étienne Fourestier, contre Jean-Baptiste Delpech, bourgeois. — Bernard Foucaud, bourgeois, contre Léon Serres, maître en chirurgie. — Jean-Baptiste Colonge, bourgeois, contre Guillaume Fauché. — Georges Lamouroux, receveur des Consignations, contre Joseph Vidal, intervenant à l'instance Armand Joseph de Sevin, chevalier, seigneur de Ségognac et Talive.

B. 1347. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1772-1773. — Pièces diverses, sentences. — Jean Jacques Leydet, sieur de Fontane, contre Rose Françoise Leydet.— Charles de La Ramière, écuyer, seigneur de Lamothe-Sudres, contre Pierre Fournié de Saint-Amant de Lanégrie. — Sylvestre Mezamat, bourgeois, contre Jean Guichard d'Escorbiac, seigneur de Lamothe-Dursaut.

B. 1348. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1772. — Sentence condamnant à la requête de Jean Louis d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen, les héritiers de Mgr de Chabannes à faire les réparations indiquées dans de nombreux procès-verbaux annexés à la sentence. État des réparations à faire au château de Monbran, à la cathédrale, aux églises du diocèse et à leur mobilier.

B. 1349. (Registre.) — In-4°, 257 feuillets, papier.

1772-1775. — Plumitif des audiences, appointements. — Jacqueline de Carbonnières, veuve de François de Gironde, contre Géraud André. — Guillaume Lisle de Tardieu, contre Antoine Baylit. — Droits féodaux. Jean Pierre Villatte, écuyer, baron de Frégimont, contre Jean Coudon. — Jean de Roux, écuyer, contre Pierre Duffour. — Guillaume Chayrou, arpenteur, contre Pierre Villeneuve.

B. 1350. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1773. — Pièces diverses. — Requête d'Arnaud Barbariche pour obtenir le payement d'une obligation. — Information pour Cave contre Régade, faite par-devant le sénéchal d'Aiguillon et renvoyée au présidial d'Agen par arrêt d'attribution. — Auditions de témoins.

B. 1351. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1773. — Pièces diverses, sentences. — Marie Barsalou, contre Laurent Fédas. — Joseph Delmas, contre Étienne Bouny. — Guillaume Costes, contre Augustin

Brousse, bourgeois.— Pierre de Cassary, abbé de Clairac, demandeur en payement de la dîme des vendanges récoltées dans les rangs de vigne vulgairement appelés *joüallats*, contre divers.

B. 1352. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1773. — Pièces diverses. — Requêtes : de Françoise de Cadot d'Argeneuil, fille de Jean de Cadot, écuyer, contre Joseph Fabré; — de Gabriel de Vignes, contre les sieurs Costan. — Lettres se rapportant à des procès. — Décharges pour la remise de cahiers de procédure.

B. 1353. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1773-1774. — Pièces diverses. — Lettres relatives à des procès. — Procès-verbaux : d'enquêtes; — de prestations de serment; — de nominations de curateurs; — de défrichements; — de remises de rapports d'experts.

B. 1354. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1773-1774. — Pièces diverses, sentences. — François Lançon, bourgeois, contre Bernard Lixante, officier de la Connétablie, et Anne Lançon, sa femme. — Jean Laparre de Belair, bourgeois, contre Jean Trincaud, officier de dragons. — Jacques Favières, sieur de La Sablère, contre Joseph Mazeau de Ravailloux, bourgeois. — Jean Ducondut Roussy, bourgeois, contre François Ballande, bourgeois.

B. 1355. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1774-1775. — Pièces diverses, sentences. — Jean Louis Dubois, prêtre, contre François de Faure, prêtre. — Guy de Pourquery, sieur de Saint-Cassion, contre Antoine Caminade. — Jean-Baptiste Venès, bourgeois, contre Pierre Reau, bourgeois. — Thérèse de Labadie, veuve de Bernard de Coquet de Latuque, contre Arnaud de Vassal, sieur d'Argenton, écuyer.

B. 1356. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1774-1777. — Plumitif des audiences, appointements. — Gaston Jean Baptiste Joseph de Reignac, baron de Frespech, contre André Michel et Jean Goux, fermiers de la seigneurie de Frespech. — Serène de Redon, supérieure du couvent du Chapelet, contre Madeleine de Codoin, héritière du sieur de Védrines. — Lagrange de Dubernard, écuyer, contre Jean Lafargue.

B. 1357. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1775-1776. — Pièces diverses, sentences. — Jean Louis de Paloque, écuyer, contre Arnaud Goux, prêtre. — Jean Sylvestre, bourgeois, contre François Saint-Marc, notaire. — Jean-Baptiste Dubourdieu, bourgeois, contre Jean Grimard, bourgeois. — Dominique Pezet, bourgeois, contre Angé, négociant — Étienne Durand jeune, bourgeois, contre Jacques Armand Henri d'Augeard, baron de Virazeil.

B. 1358. (Liasse.) 78 pièces, papier.

1776. — Pièces diverses. — Bail judiciaire des fruits du domaine de Froumenty. — Procès-verbaux : de nomination de tuteur et de substitution apposée au testament de François Louis de Lacassagne, marquis de Saint-Laurent; — d'affirmation d'inventaire. — Devis des réparations à faire aux édifices dépendant du domaine de Labarthe.

B. 1359. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1776. — Pièces diverses, sentences. — Claude Lariguaudelle de Laforêt, capitaine, contre Jacques Daunefort Fouillade. — Antoine Lacaze, mendiant, contre Guillaume Chanteloube, sieur de Saint-Sernin. — Nicolas Jezon, bourgeois, contre François Verdié, sieur du Molinat. — Antoine Bibal, bourgeois, contre Jeanne Vidal, veuve de Jean Bibal, bourgeois.

B. 1360. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1777 — Pièces diverses. — Procès-verbaux : d'une enchère de la somme de 3,600 livres faite sur les biens du sieur Colombe; — de transport à la maison acquise par Jacques Broussignac; — de remise de titres pour dom Michel Thomas Torné, prieur de Saint-Maurin et de Saint-Caprais de Cauzac-Le-Vieux.

B. 1361. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1777. — Plumitif des audiences, appointements. — Joseph de Guionnet, contre Jacques Galibert. — Jean de Fabry, contre Jean Tamizey de Lacouronne. — Anne de Bardin, contre Françoise de Lachataineraie. — Claude de Sarreau, écuyer, contre Baret de Lamoulinerie, écuyer.

B. 1362. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1777-1778. — Pièces diverses, sentences. — Pierre Galibert, contre Louis Emmanuel de Montlezun, écuyer. — Jean Joseph Pépin, bourgeois, contre Jacques Alexandre de Bonnard, bourgeois. — François Teulère, maître maçon, contre Guillaume de Saint-Phélip. — Michel Macary, machiniste et conducteur des travaux publics de la ville de Bordeaux, contre Marianne Routier.

B. 1363. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets, papier.

1778-1780. — Plumitif des audiences, appointements. — Pierre Moreau, écuyer, gouverneur de la ville de Monségur, contre François Paul Béchade, bourgeois. — François et Charlotte de Faure d'Audibran, contre Pierre Carles.— Jeanne Victoire Vidal de Lapize, veuve de Jean Ambroise Dordé, seigneur de Saint-Beauzel, contre Pierre Terrières. — Joseph de Sabaros, contre Pierre Laroze.

B. 1364. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1778-1779. — Pièces diverses, sentences.— Julien Huguet, bourgeois, contre Dominique Dupeyrat, docteur en médecine.— Jean François de Pontac, contre Pierre Germain, fermier de la seigneurie de Seyches. — Pierre Plaignard, gouverneur de la ville de Monclar, contre Jean Raymond de Missandre, écuyer. — François Palluel, négociant, contre Salomon de Grèzes, bourgeois.

B. 1365. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1779-1780. — Pièces diverses, sentences. — François Ducasse, sieur de Larivière, contre Pierre Martinet, marchand papetier.— Pierre Vernet, bourgeois, contre Marguerite Vernet.—Pierre Salesse, marchand teinturier, contre Marie Escudié. —Jean Aldigé, contre Jean Chastelet, bourgeois.

B. 1366. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1780. — Pièces diverses. — Délibérations relatives au collège d'Agen. — Procès-verbaux : d'enchère de 18,000 livres des biens saisis des enfants mineurs de feu Joseph Tricore; — d'émancipation de François Andrieu; — d'affirmation d'inventaire pour Matthieu Monteil; — de nominations d'experts. — Baux judiciaires des fruits.

B. 1367. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1780-1781. — Pièces diverses, sentences.—Joseph de Gascq, écuyer, contre Marie Élisabeth Dauzac, veuve de Jean Pierre Claude Jules de Cambefort, écuyer. — Jean Chastel, contre Jean Carcy. — Pierre de Dordaigue, seigneur de Casideroques, contre Marie Françoise de Lachataignerie, dame de Sainte-Foy. — Louis Huguet de Lassegrive, écuyer, contre André Rissan, bourgeois.

B. 1368. (Registre.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1780-1784. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean de Constantin de Pechegret, contre Jean Joseph de Siorac.—Philippe Bourgueilh, contre Laboubée, prêtre. — Pierre Vidou, contre Jean Magarre. — Jean Baptiste Galaup de Chateuil, contre Guillaume Laborie, écuyer. — Carles, bourgeois, contre Marguerite Rey.

B. 1369. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1781. — Pièces diverses, sentences. — Jean et Antoine de Blattes, contre Jean Tancogne. — Pierre Jarleton, bourgeois, contre Marie Vedel. — Jean Louis Rodes, bourgeois, contre Jean Guibergue. — Étienne Boudet, sieur de Tontine, contre Hugues Tarride. — Jeanne Delpech, veuve de Jean de Poulain, écuyer, contre Guillaume Soulié.

B. 1370. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

1781-1782. — Plumitif des audiences, appointements. — Bernard de Montpezat, écuyer, seigneur de Poussou, contre Claude Gerbal. — Vital Escoubès, bourgeois, contre Pierre Jurquet, bourgeois. — Brethon, docteur en médecine, contre Jean Sensac, négociant. — Guillaume Thibaud, bourgeois, contre Jean Ballande, négociant. — Pierre Larrieu, bourgeois, contre Pierre Joseph Gasques de Gardès.

B. 1371. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1782. — Pièces diverses,— Originaux d'obligations. — Procès-verbal d'adjudication du reste de l'emplacement de l'ancien palais épiscopal, moyennant la somme de 10,000 francs. — Procès-verbal d'inventaire et d'estimation de la succession d'Aubert de Peyrelongue. — Baux judiciaires de fruits. — Prestations de serment.

B. 1372. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1782-1783. — Pièces diverses. — Délibérations relatives à la création d'une bourse commune. — Procès-verbaux : d'émancipation; — de nominations d'experts; — de levées de scellés et d'inventaires; — d'avération de seing. — Délibération au sujet de la requête faite par les officiers du présidial de Nîmes pour avoir des titres de noblesse.

B. 1373. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1783-1784. — Pièces diverses. — Déclarations de défrichement. — Enquête pour la dame et la demoiselle de Longueval, contre le sieur de Longueval, capitaine. — Inventaire et estimation de la succession d'Antoine Dupouy de Bonnegarde et d'Anne Duverrier, son épouse. — Déclarations de change-

ment de domicile. — Baux judiciaires. — Nominations d'experts.

B. 1374. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1783-1785. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean-Baptiste Delrieu, bourgeois, contre Philippe Boé. — Jean Castan, contre Jean Imbert. — Pierre Auzeral de Lagrèze, bourgeois, contre Antoine Delerm. — Pierre et Claude Sauriac, contre Jacques Monlau. — Jean Joseph Lacroix Péchimbert, bourgeois, contre Gabriel de Lachalisse, écuyer, son beau-père.

B. 1375. (Registre.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1784-1787. — Plumitif des audiences, appointements. — Élisabeth Dordé, contre Pierre Dordé, avocat. — Jean Rouquette, contre Jean Dupeyron, notaire royal. — Arnaud Fizellier, bourgeois, contre Antoine Clément, marchand. — Marie Dorville, épouse de François Oudet, demanderesse en séparation de biens contre son mari.

B. 1376. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1784-1785. — Pièces diverses. — Information sur un fait de chasse contre Pierre Castan. — Requête de Jean de Lerm de Barriollade pour faire rectifier son état civil. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge. — Correspondance se référant à des procès. — Ferme des biens de Brimont. — Baux judiciaires. — Enquête pour la dame de Villemont contre le sieur Bonnefoux de Cardelus, son mari.

B. 1377. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1785-1787. — Plumitif des audiences, appointements. — Louis Dupérié, contre Jeanne Bouchon. — François Sicard, marchand, contre Marie Brousse. — Justine de Latour, contre Marguerite Londie. — Jean de Prayssas, contre Jean Dorezon. — Bernard Mérigot, contre Pierre Dalbert de Laval, écuyer.

B. 1378. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1785-1786. — Pièces diverses. — Procès-verbaux: d'affirmation d'inventaire pour la dame Descayrac, veuve du sieur Henri de Lamothe-Bedel; — de répudiation et d'acceptation d'hérédité; — de réception de caution; — de nomination de curateur; — de prestation de serment d'experts.

B. 1379. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 147 pièces, papier.

1786. — Pièces diverses. — Ordonnance du sénéchal autorisant Pierre Moulac à se mettre en possession de certains biens. — Lettres relatives à des procès. — Arrêt du Parlement de Paris portant adjudication de la terre de Gavaudun en faveur du marquis de Belsunce. — Procès-verbal de remise de titres pour MM. Dudon fils, procureur général au Parlement de Bordeaux, de Fumel-Monségur et de Léotard.

B. 1380. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1787. — Pièces diverses. — Réceptions de cautions. — Affirmation d'inventaire pour le sieur de Montpezat, contre les demoiselles de Montpezat. — Répudiation de l'hérédité du sieur de Gasq. — Liquidation d'arrérages de rente pour le sieur de Caussade. — Audition de Gratien Claude Tournade de Sainte-Colombe, écuyer.

B. 1381. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1787-1788. — Pièces diverses. — Réquisitoire de l'avocat du roi pour obtenir main-levée de la somme nécessaire pour assurer la nomination du curateur de Mlle Mimaud. — Baux judiciaires. — Expertise des biens de Dorée fils. — Remises de cautions. — Affirmation d'inventaires. — Enquêtes.

B. 1382. (Registre.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

1787-1790. — Plumitif des audiences, appointements. — Géraud Deschamps, contre François Ducondut. — Pierre Goynard, bourgeois, contre de Coquet fils, écuyer. — François Tardieu, bourgeois, contre Marie Gibert. — Antoine Duluc, contre François-Michel Bardèche.

B. 1383. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1787-1790. — Plumitif des audiences, appointements. — Guillaume Grenier de Jonca, contre la veuve de Jacques de Cours de Thoumereau. — Jacgues Paule de Montpezat, contre de Montpezat. — Foy Gendre, épouse de Louis Bouyssy, bourgeois, contre Marie Routié.

B. 1384. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1788-1789. — Pièces diverses. — Procès-verbaux: de prestations de serment; — d'avération; — de levée des scellés; — de remises de relations d'experts; — de nominations de curateurs. — Délibération prise par les juges du sénéchal portant qu'il sera rédigé un mémoire d'observations en faveur du tiers état. — Baux judiciaires.

B. 1385. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1789. — Pièces diverses. — Procès-verbal de remise d'un certificat délivré par l'archevêque de Vienne, président de l'Assemblée nationale, en faveur de MM. de Belisle et Renaut, avocats députés, portant qu'ils ont assisté assidûment aux assemblées. Le certificat avec signatures autographes est joint à cette pièce. — Affirmations d'inventaires. — Baux judiciaires.

B. 1386. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1597. — Sentences. — Raymond Villabanys, contre Géraud Escudé. — Guillaume de Bernard, contre Pierre Lassort. — Amanieu de Gérard, contre Gaillarde. — Joseph de Redon, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes, contre Jean Martin. — Isabeau du Laurent, contre Jeanne du Faget. — Bernard de Vivès, avocat, contre Arnaud du Motin. — Hector Chambert, capitaine, contre Durand Dulaurens.

B. 1387. (Liasse.) — 100 pièces, papier

1597-1598. — Sentences. — Jean Teyssenier, avocat, contre Marguerite Guerilhat. — Jean Cieutat, sieur de Villebeau, contre Jean Roche. — Bernard Fumadères, contre Claude Allot, commis pour la reine à la recette d'Agenais. — Raymond Dordaigue, seigneur de Pechgris, contre Jean Rimonteil. — François Amouroux, notaire, contre Jean Pechambert et Guillaume de Foix.

B. 1388. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1605-1771. — Sentences. — Étienne Barilhet, notaire, contre Jeanne Tourtarel. — Jean de Saint-Martin, contre Jean Tissandier. — Jean de Neymet, écuyer, sieur de Tantare, contre Jean Faure. — Guillaume et Pierre Belloets, contre Salamon Claustre. — Jean de Belrieu et François Mausacré, contre Marguerite Lecomte, dame de Virazeil

B. 1389. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1613. — Sentences. — Guillaume Brocq, contre Huguette Brocq. — Marc de Landes, contre Jean Cassaignes. — Pierre du Fossat, contre Jacques Carrère. — Arnaud de Labat, contre Jean Dauphie. — Antoine de Fore, contre Jean Vistorte. — Le procureur du Roi, contre Bernard Bianabe. — Jean Lastreilles, contre Jean Maubêche. — Géraud Le Noble, contre Jean Goulphié. — Isaac de Béchon, avocat, contre Louis Bruzac.

B. 1390. (Registre.) — In-4°, 205 feuillets, papier.

1642. — Appointements du sénéchal et du présidial. — Pierre Pomarède, contre Jean de Lortex. — Daniel Descairac, contre Hugues Delmas. — Jean Dasque, contre François Ledouble. — Joseph Costans, contre Jean Lacarrère. — Martial Delrieu, contre Jacques Marguerit. — Gailhard Duvignau, contre Philippe Grabiac.

B. 1391. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1661. — Sentences. — Pierre Pomeyrol, contre Pierre Balguerie. — Charles Lafore, contre Pierre Papou. — Anne Lamolines, contre Étienne Cayrouze, sieur de Latuque. — Pierre Barot, bourgeois, contre François Malauzet. — Droits féodaux. Adrien de Redon, sieur des Fosses, contre Jean Vincens, bourgeois. — Bertrand Cassaignes, bourgeois, contre Géraud Longueville.

B. 1392. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1661. — Sentences. — Marguerite de Girle, veuve de Jean de Barbier, contre Pierre Vidal. — Pierre Bonye, contre Antoine Peyremorte. — Bernard Marty, bourgeois, contre Antoine Coderc, sieur du Burga. — Théophile Cotherel, contre Gaspard Rigaudie. — Michel Campmas, contre Jean Boudet, bourgeois. — Pierre Pourtail, contre Jacques Maraud.

B. 1393. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1660-1789. — Pièces diverses, sentences, appointements. — Pierre Jean Jacques Regnaud de Bares, abbé d'Eysses, contre Jean Coudercq. — Jean Vincent de Maurès, contre Jacques Mimaud, bourgeois. — François de Gérardin, contre le syndic du chapitre de Saint-Étienne. — Pierre Nicolas Boyer, ci-devant directeur des Domaines, contre Caprasy Delas, sieur de Lamothe.

B. 1394. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1643. — Livre de comptes de Jean Penen, maître maréchal de la ville d'Agen. — Notes sur le ferrage des chevaux, les réparations aux attelages. Les chiffres sont ordinairement traduits par un certain nombre de barres qui paraissent représenter les livres. Notes marginales : payé.

B. 1395. (Registre.) – In-4°, 42 feuillets, papier.

1670-1673. — Livre des reçus des sacs et pièces de procédure.

B. 1396. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1772-1781. — Lettres de ratification pour des

ventes et achats, en faveur de : Jacques de Rebel ; — Jacques de Lartigue ; — Lefort ; — Lagrave ; — Gascq ; — Despans, etc.

B. 1397. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1781-1783. — Lettres de ratification pour des ventes et achats, en faveur de : Desplats ; — Cotets ; — Marraud Dupont ; — Labatut, etc.

B. 1398. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1781-1785. — Lettres de ratification pour des ventes et achats, en faveur de : Jean Combarieu ; — Pierre Chamaneau ; — Jean Roussanne, etc.

B. 1399. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1784-1786. — Lettres de ratification pour des ventes et achats, en faveur de : Jean Loubatière ; — Antoine Faublon ; — Jean Tourat ; — Guillaume Dugua ; — Jean Carcy, etc.

B. 1400. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1785-1787. — Lettres de ratification pour des ventes et achats, en faveur de : Ducros ; — Lavigne ; — Glady ; — Laclaverie ; — Casse, etc.

B. 1401. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1785-1788. — Lettres de ratification pour des ventes et achats, en faveur de : Talamy ; — Dumas ; Jolibert ; — Boudet ; — Coulomb, etc.

B. 1402. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1788-1789. — Lettres de ratification pour des ventes et achats, en faveur de : Jabot ; — Maury ; — Brugière ; — Duhart ; — Delbourg de Peyrières, etc.

B. 1403. (Registre.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1787-1789. — Transcription des dispenses de parenté et de publication de bans accordées par le lieutenant général et des dispenses de parenté prises en la grande chancellerie. — Dispense de publication de bans pour Pierre Fabien Lavigne et Marie Bergé.

B. 1404. (Registre.) — In-4°, 830 pages, papier.

1787-1789. — Enregistrement des déclarations de naissances, mariages et décès de ceux qui ne font pas profession de la religion catholique, en exécution de l'édit de novembre 1787. — Déclarations des intéressés sur la date de leur mariage et le nombre de leurs enfants. La formule des actes porte renouvellement de ces mariages. — Pierre Constans et Louise Boutié. — Pierre Gueyrin et Marie Lacombe. — Jean Ducasse et Antoinette Lafargue. — Jean Mourguès et Marie Mendouze.

B. 1405. (Registre.) — In-4°, 417 feuillets, papier.

1612-1613. — Insinuations. — Mariages : de Raymond Barbail, avocat, et de Marguerite Lafaige ; — d'Auguste de Tapie, écuyer, sieur de Monteil, et Rose de Sevin ; — d'Henri de Buade de Frontenac, et d'Anne Phélippeaux ; — de Paul de Reau, écuyer, et d'Hélix Mascard ; — de Damblard, sieur de Malbes, et de Giscard. — Statuts des maîtres tailleurs de la ville d'Agen. — Donations : de Pierre de Guilhem, à Fabry ; — de Jeanne de Burin à Hermand Dalbert ; — de Jean de Gontault de Biron à Henri de Caumont de Laforce ; — de Jeanne de Cortion, veuve d'Amanieu de Beaupuy, à Pierre de Beaupuy, écuyer, sieur de Bonnayre ; — de la dame de Chateauneuf à Jean de Lacroix, écuyer ; — d'Isabeau de Lamothe-Lambert à Jean de Longueville, écuyer, son petit-fils. — Testaments : de Roussel, notaire ; — de Marie Barbecanne. — Transactions entre : Jacques Dalcher, sieur de Lagarde, et divers ; — Peyronne Montheau de Fizelier et Antoine Marucheau ; — Lafargue et Baillet, avocat. — Table.

B. 1406. (Registre.) — Petit in-folio, 200 feuillets, papier.

1695. — Insinuations. — Contrat de mariage de Marie Roy et de Michel Durieu. — Donations : de Marguerite de Lacour à Marie Reichac, sa mère ; — d'Anne Marty à Jean Decane ; — de Marguerite de Verdier à Antoinette Fénié : — de la dame de Masparasse au sieur de Montalembert. — Cession de 200 livres, comme titre clérical, par de Preissac à son fils. — Réceptions : des notaires Pierre de Bernard, Jacques Moynié, Pierre Fontanié ; — de Jean Begoulle, lieutenant de Frégimont ; — de Jean Chamborret, juge de Penne. — Table.

B. 1407. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1699-1700. — Sénéchaussée criminelle. — Plaintes : pour excès, d'Étienne Rey, contre Pierre Dumas, sieur de Laplasse ; — pour excès, d'André Carrère, étudiant en théologie, contre Jean Gros, aussi étudiant en théologie ; — pour coups et injures, de Pierre Fontanié, notaire, contre le sieur de Laroque Delas ; — du syndic du couvent du Paravis, contre Pierre Lamproy, religieux, qui s'était saisi de quelques propriétés du couvent ; — de Jean Louis Gallan, bourgeois, contre Boissière Saint-Cirq, qui lui avait donné un coup d'épée ; — d'Étienne Dorfeuille, maire de

Sainte-Livrade, qui avait été insulté et blessé par le sieur Marmoutin de Lastreilles, nouveau converti, qui s'était refusé à laisser conduire sa fille au couvent des filles de la Croix à Aiguillon. — Informations.

B. 1408. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1700-1711. — Sénéchaussée criminelle. — Plaintes : de Charles Issart, bourgeois, contre le sieur Loupiac de Xaintrailles, qui l'avait insulté et blessé ; — de Calixte Molinier, curé de Monflanquin, contre Moïse Capdeville et autres qui l'avaient insulté ; — de Marc Lagar, sieur de Monplaisir, contre le chevalier de Feyrac, qui l'avait accusé de vol et fait emprisonner arbitrairement ; — de François de La Goutte, marquis de La Poujade, contre Charles Sarpy, son fermier, qu'il accusait d'avoir enlevé l'artillerie du château de La Poujade, consistant en 50 mousquets et une pièce de campagne en fonte, de moyenne grosseur ; — de Jean Bory, bourgeois, contre François de Laboulbène de Montesquieu, capitaine, qui avait fait faucher pour son propre compte un pré appartenant au plaignant. — Information au sujet de l'assassinat de Peyronne Campredon.

B. 1409. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1733-1763. — Inventaire des procédures prévôtales.

B. 1410. (Cahiers.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1773-1790. — Enregistrement des effets et de l'argent saisis sur les prisonniers. — Inventaire des procédures prévôtales. Notes sur les interrogatoires et les ordonnances.

B. 1411. (Registre.) — Petit in-folio, 11 feuillets, papier.

1787-1790. — Inventaire des procédures criminelles qui s'instruisent au présidial et de celles qui ont été commencées par-devant les ordinaires. — Notes : sur une procédure contre François Lafleur, accusé d'avoir émis de faux louis d'or pendant la foire de la porte du Pin; — sur des objets volés ; — sur des remises de dossiers.

B. 1412. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1665-1666. — Ordinaire d'Agen. — Pièces diverses. — Informations faites, soit par le lieutenant royal civil et criminel, soit par les consuls conjuges. — Appositions de scellés et inventaires. — Ouverture du testament de Toinette Séré, veuve de Dominique Moulins. — Déclarations d'experts. — Rôles de dépens. — Requêtes. — Sentences. Jean Bory, marchand, contre Bernardin de Foix, bourgeois.

B. 1413. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1666. — Ordinaire d'Agen. — Information faite par de Faure, consul, conjuge ès causes criminelles en la Cour ordinaire, sur des excès commis sur les biens et la personne de Raymond Bonneau par Jean Dupont et autres. — Attestation d'accouchement. — Rapport de médecin. — Sentences : Guillaume Fumadères, contre Jean Salinières ; — Guillaume Campmas, contre Isaac Gardette ; — Antoinette Lamoulère, contre Jean Marcou, bourgeois. — Enquête faite par Antoine Daunefort, consul, conjuge, au sujet de l'assassinat du sieur de Mézaugier.

B. 1414. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1666-1669. — Ordinaire d'Agen. — Assignations. — Procédure relative à une restitution de gages. Marie Delprat, contre Antoine Daunefort. — Attestation fournie par un grand nombre de témoins en faveur du P. Maria, jésuite, qu'on avait accusé d'avoir blâmé en chaire les actes de l'évêque. Les témoins déclarent que le prédicateur a traité exclusivement le panégyrique de saint François-Xavier. — Informations sur des causes civiles et criminelles : Alexandre de Cambe, contre Crespin Conte ; — Jean Boyer, contre Antoine Passelaigue. — Appointements.

B. 1415. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier.

1669. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des causes criminelles. — Jean Laclaverie, contre Bernard Gardes. — Anne Pautard, contre Julien Castan.

B. 1416. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1669. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des causes. — Jean Couderc, contre Dominique Bouquan. — Jean Dupin, contre Jean Condomine. — Jean Delsol, contre François Dubernard, bourgeois. — Notes sur la conclusion des procès, les défauts, les ajournements, les citations, les jugements.

B. 1417. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1669. — Ordinaire d'Agen. — Récolements et confrontations de témoins. — Informations : contre Rios, marchand orfèvre, accusé d'avoir insulté Anne Rivière, veuve de Louis Vert, orfèvre ; — contre Antoine Fournier, accusé d'avoir frappé Catherine Verdolin. — Catalogue des livres trouvés en la maison de feu Singlande, médecin. — Procès-verbal d'ouverture du testament de Michel de Gascq, prêtre.

B. 1418. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1669. — Ordinaire d'Agen. — Révélations faites à la suite de la publication d'un monitoire. — Informations sur des rixes, des coups et blessures, des attroupements en armes. — Certificats de médecins constatant l'état des blessés. — Enquête sur un viol. — Plainte de ceux de la R. P. R. contre divers habitants de Boë qui avaient fait battre le tambour près du temple pendant le prêche.

B. 1419. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1670-1671. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux : d'auditions de témoins ; de prestations de serment de chirugiens. — Informations : à la requête de Louis Laporte qui avait été blessé par imprudence d'un coup de pistolet ; — sur une tentative d'homicide commise sur la personne de Sanson Saintavid; — sur des coups et blessures. — Réceptions de curateurs. — Enchères de fruits. — Appointements.

B. 1420. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1670. — Ordinaire d'Agen. — Actes d'émancipations. — Preuves sommaires. — Informations au sujet du meurtre d'un inconnu. — Révélations faites sur cette affaire à la suite de la publication d'un monitoire. — État des frais faits pour cette procédure. Total 57 livres 17 sous. — Requête de Pouyagut, compagnon orfèvre, contre Martin Grou, qui l'avait blessé d'un coup de pistolet.

B. 1421. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1670. — Ordinaire d'Agen. — Jugements : condamnant Bertrand Coutures à payer 20 livres à Michel de Girardin, chanoine ; — ordonnant des payements d'obligations et le remboursement de marchandises achetées. — Testament de Peyronne Descadafals. — Séparation de biens entre Marie de Barbier et Pierre Girle. — Appointements. — Attestations. — Procès-verbal de piquettement.

B. 1422. (Registre.) — In-4°, 188 feuillets, papier.

1670. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des causes. — Léonard Laffont, bourgeois, contre Saint-André. — Marie Gay, contre Jean Lavergne. — Bertrand Claverie, contre Pierre Claverie, fondeur.

B. 1423. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1671. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des causes. — Jean Carton, bourgeois, contre Claude Genevoy. — Guillaume Huchard, bourgeois, contre Thomas Marlhiac. — Antoine Foix, contre Jean Descadafals.

B. 1424. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1671. — Ordinaire d'Agen. — Inventaire détaillé des marchandises trouvées dans la boutique de Simon Guimart, draps, étoffes, quincaillerie. — Procès-verbal d'apposition de scellés en la maison de Gratien Moutet. — Dénombrements des biens nobles : de Lamothe-Bézat; — de Marie de Nozières, veuve du sieur de Godailh d'Arasse. — Soumission de caution. — Attestation de pauvreté. — Criées. — Actes d'avération. — Appointements.

B. 1425. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1671. — Ordinaire d'Agen. — Appointements : Guillaume Benech, notaire royal, contre Jean Andrieu, écolier ; — Fourchand contre Louis Lasserre. — Informations : au sujet d'un empoisonnement ; — sur une rixe que le seigneur de Fontiron avait cherché à apaiser et sur les insultes faites au dit consul ; — sur des voies de fait, coups et blessures. — Attestations de médecins et chirurgiens jurés.

B. 1426. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 131 pièces, papier.

1672. — Ordinaire d'Agen. — Nominations de curateurs. — Procès-verbaux : d'ouverture de testament; — de visite à la métairie de Lacrompe, achetée par Jean Labat. — Rapports d'experts. — Inventaire des meubles laissés par Jean Cassang. — Testament de Jacqueline Constance, veuve de François Villate. — Exécution d'arrêt. — Acte d'émancipation.

B. 1427. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

1672. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des causes avec des notes sur les conclusions des procès. — Simon Saint-Amans, maître brodeur, contre Nicolas Poumayre. — Pierre Descayral, bourgeois, contre Claude Gênevoy. — Léonard Lafon, bourgeois, contre Arnaud Depau. — Naudine de Nebout, contre Jean Mesanger. — Jean Guignard, ministre, contre Catherine Sarrausse.

B. 1428. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1672-1673. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux : de la levée d'un cadavre ; — de constatation de blessures par des chirurgiens jurés : — de rébellion contre un sergent dans l'exercice de ses fonction. — Informations à la requête : d'Antoine Léglise qui se plaignait d'avoir été frappé : — de Bernard de Cambefort, écuyer, contre un de ses domestiques qu'il accusait de l'avoir volé ; — d'Antoine Dulaurans, avocat, au sujet d'un vol.

B. 1429. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1673. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux : de visites de propriétés ; — de récusation d'experts ; — de l'ouverture du testament de Bertrand de Barrau, écuyer, sieur de Laroque ; — d'exécution d'un arrêt du Parlement de Bordeaux pour Marie de Nozières, veuve d'Herman de Goudailh, sieur d'Arasse. — Taxe pour la pension des enfants du sieur de Gasq. — Appointements.

B. 1430. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1673-1674. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux: de prestations de serment ; — d'émancipations; — de l'ouverture des testaments de Catherine Maury ; — de Catherine de Langelier ; — d'avération. — Extraits sommaires de procès. — Appointements. — Information à la requête d'Ives de Quimperlé, provincial du Tiers Ordre de Saint-François, contre des religieux de la maison de Bon-Encontre qui l'avaient insulté.

B. 1431. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1673. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des causes — Marie Daunafort, contre Jean-Jacques Tourtonde. — Paul de Sarrau, capitaine, contre Marie Molimard. — Bertrand de Saint-Gillis, contre Gaston de Secondat. — Jean Guiral, contre François Lespinasse. — Léonard Lafon, bourgeois, contre Jean Guitou.

B. 1432. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1673-1674. — Ordinaire d'Agen. — Informations faites par le juge ordinaire et des consuls d'Agen, conjuges, pour des coups et blessures ; — au sujet d'une tentative d'assassinat ; — sur des vols. — Auditions et confrontations de témoins. — Production du rôle des frais faits par Pierre Bazert, cordonnier, pendant la peste de l'année 1653.

B. 1433. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1674. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. Constance de Godailh, veuve de Jacob de Sarrau, contre Guillaume Hébrard. — Antoine Lérou, maître chirurgien, contre Guillaume Annat. — Jeanne Larran, contre Jean Sériès. — Procès-verbaux : de visites d'immeubles ; — d'émancipation ; — de l'ouverture du testament de Pierre Réon, orfèvre ; — de l'inventaire des meubles et effets du chevalier de Rivière, — de Bernard Boë.

B. 1434. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1674-1675. — Ordinaire d'Agen. — Procédures criminelles instruites par le juge ordinaire et des consuls d'Agen, conjuges. Vols, coups et blessures, injures. — Certificats de médecins et de chirurgiens jurés constatant l'état des blessés. — Auditions de témoins. — Intendits. — Exécutions de commissions.

B. 1435. (Registre.) — Petit in-folio, 77 feuillets, papier

1674. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des causes. — Pierre Bezy, contre Raymond Delprat. — Jean Hugonis, contre Charlotte de Refuge. — Joseph Lapascalie, contre Françoise Barthe. — Antoine Muraille, contre Bertrand Descairac.

B. 1436. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1675. — Ordinaire d'Agen. — États de frais. — Procédures criminelles au sujet de coups et blessures. — Plaintes. — Auditions, récolements, confrontations de témoins. — Inventaire des marchandises trouvées en la maison d'Anne Chambost. — Autorisation de vente. — Procès-verbaux : de capture ; — d'émancipation ; — de nominations de curateurs.

B. 1437. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets papier.

1675. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences. — Jacques Dalibert, bourgeois, contre Marcou Vergès. — Antoine Bru, contre Guillaume Lescazes. — François Claverie, contre Charles Verdolin. — Pierre Boucher, contre Jean Vignau.

B. 1438. (Registre. — In-4°, 89 feuillets, papier.

1676. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences. — Jean Robel, contre Jeanne Dandiran — Jean Baldran, contre Gabriel Bissière. — Jean Lafaige, bourgeois, contre Louise Dusoliès. — Jean Ducros, sieur de Lacassagne, contre Laurent Genevoy.

B. 1439. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1676. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux : de visites de maisons ; — de nominations de curateurs ; — d'avération ; — de l'ouverture du testament du sieur de Lamothe-Bezat. — Informations sur des excès. — Requête de Toinette P... qui déclare être enceinte des œuvres de son neveu et demande justice.

B. 1440. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1676. — Ordinaire d'Agen. — Copie d'un acte de vente par M. de Rattier, avocat, en faveur de Jacques Jammes. — Note sur la vérification du poids d'une cloche fondue pour l'église de Saint-Amans, juridiction de Castelculier. — Reçus et correspon-

dances relatifs à des procès. — Inventaire des meubles de feu Jean Dorde, fondeur. — Informations criminelles sur des voies de fait.

B. 1441. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1677. — Ordinaire d'Agen. — Informations : sur un fait de séduction avec promesse de mariage ; — sur des injures et des voies de fait. — Auditions et récolements de témoins.

B. 1442. (Liasse.) — 118 pièces papier.

1677. — Ordinaire d'Agen. — Déclaration faite par Bernard Gardes, bourgeois, au sujet d'une obligation. — Inventaire du fonds de commerce d'Antoine Martin, marchand *grossier*. — Procès-verbaux : de l'ouverture du testament de Marie de Mongausy ; — d'émancipation ; — de nominations de curateurs.

B. 1443. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1677. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences. — Jean Champier, bourgeois, contre Guillaume Monmeyran. — Jean Merle, notaire, contre Bernard Bru. — Françoise Dumolin, veuve de Charles Raignac, avocat, contre Jean Sére, sieur Dangirou

B. 1444. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1678. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences et appointements. — Jean Pelissier, contre Jean Andrieu. — Caprasy de Saint-Gillis, écuyer, contre Marie Géraud. — Raymond Dumolimard, contre Pierre Rivière. — Jacques Maupetit, bourgeois, contre Christophe Adriance.

B. 1445. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1678. — Ordinaire d'Agen. — Procédures criminelles : au sujet du meurtre commis sur la personne de Pierre Lasbordes ; — sur des injures et des voies de faits. — États des frais de divers procès.

B. 1446. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1678-1679. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux : d'excuse pour Jean Aunac, qui déclare ne pouvoir accepter une tutelle ; — de l'ouverture des testaments de Soumet, curé de Sainte-Foy, — de Marie Girardin ; — de séparation de biens, entre Jean Rieux et Isabeau Pons. — Procédures en matière civile. — Testament de Martin Grou.

B. 1447. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1679. — Ordinaire d'Agen. — Bail de caution pour Antoine Labrunie. — Procès-verbaux : d'émancipation d'Étienne Delas, écuyer, par Étienne Delas, son aieul : — d'ouverture des testaments de Claude Genevois, bourgeois, — de Marguerite Léotard. — Inventaire des meubles de feu Captan, receveur des tailles. — Procédures en matière civile. — Rôles des audiences.

B. 1448. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1679-1680. — Ordinaire d'Agen — Sentence condamnant un écolier convaincu de vol à trois ans de bannissement. — Procédures criminelles au sujet d'injures et de voies de fait. — Procès-verbaux : d'émancipation ; — de répudiation d'hérédité ; — de séparation de biens entre Pierre Pujols et Louise Lalanne.

B. 1449. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1680. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux : d'émancipation d'Alexandre Pauze ; — de l'ouverture du testament de Jean Lafon ; — de nominations de tuteurs ; — de la vente des objets faisant partie de la succession de Bonnet, orfèvre. — Informations en matière civile et criminelle. — Appointements.

B. 1450. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1680. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences. — Daniel de Laspeyres, notaire royal, contre Marie Béraud. — Bernardin de Foix, bourgeois, contre Jeanne Descuran. — Catherine Cassaigne, contre André Fonfrède.

B. 1451. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1680-1681. — Ordinaire d'Agen. — Procédures criminelles sur des injures, des vols et des voies de fait à la requête : d'Anne et Guillaume Benech ; — de Jean Couturier. — Procès-verbaux : de séparations de biens ; — de désistements ; — d'émancipations. — Arrêt du conseil privé du roi interdisant aux procureurs supprimés, praticiens, solliciteurs, d'exercer des fonctions judiciaires.

B. 1452. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1681. — Ordinaire d'Agen. — Informations : contre Philippe de Poudensan, écuyer, sieur des Mouras, accusé de voies de fait ; — contre Carrère, pour blessure faite involontairement ; — contre divers, pour excès et injures. — Requêtes. — Auditions de témoins. — Certificats de médecins.

B. 1453. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1681. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences. — Jean Sabatey, avocat, contre Marie Bonnefoy. —

Jean Gouget, contre Jean Marcot. — Jean Brousse, contre Antoine Vivès.

B. 1454. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1682. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux : d'exécution d'arrêts du Parlement; — d'ouverture de testament ; — d'émancipations ; — de prestations de serment de tuteurs ; — d'attestations de titre clérical; — de relations d'experts ; — de séparations de biens ; — de présentation d'un registre de notaire. — Procédures civiles et criminelles.

B. 1455. (Registre.) — In-4°, 6) feuillets, papier.

1682. — Ordinaire d'Agen. — Appointements et rôles des audiences. — Jean Deyrie, contre Pierre Latournerie. — Marie Brustenq, contre Pierre Moutet. - Bertrand Dubarry, contre Pierre Dosties.

B. 1456. (Liasse.) - 150 pièces, papier.

1682-1683. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbal de visites de maison. — Informations à la requête des particuliers. Guillaume Amouroux, contre Cauboue. Coups et blessures. — Jean Viguié, contre Labadie. Soufflet. — François Toumaset, contre Françoise. Vol.

B. 1457. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1682-1687. — Ordinaire d'Agen. — Appointements : Audet Boudable, contre Philippe Grabiac; — Nicolas Couty, contre Pierre Cazabel; — Jean Molinier, contre Pierre Castetz; — Marguerite Lamothe, contre Jacques Ducros, sieur de Lestache. — Informations civiles et criminelles, à la requête des particuliers.

B. 458. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1682-1690. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux : d'émancipation d'Arnaud de Carbonneau, sieur des Anges : — d'ouverture de testament ; — de révélations faites à la suite de la publication d'un monitoire; — d'attestation de titre clérical. — Informations faites au civil et au criminel, à la requête des parties lésées. — Appointements.

B. 1459. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1683. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences, appointements. — Bernard Logre, docteur en médecine, agissant comme mari de Marthe de Boë, ayant droit de Jean François de Béchon, écuyer, contre Jean Delsol. — Jeanne Labrunie, contre Étienne Labrunie.

B. 1460. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1683-1684. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux : de séparation de biens entre Jean Laclotte et Cécile Peyrière ; — de l'ouverture du testament de Bernard Bru, libraire ; — d'émancipations; — de nominations de curateurs. — Procédures civiles et criminelles, à la requête des parties lésées. — Inventaire des pièces produites par Marguerite Corne.

B. 1461. (Registre.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1684 — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences. — Pierre Vigne, contre Jean Dubernard. — Jean Mieussans, contre Bertrand de Saint-Gillis. — Pierre Fontaine, notaire royal, contre Jean Bonnal.

B. 1462. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1684. — Ordinaire d'Agen. — Déclarations faites par-devant le juge ordinaire sur le décès de prisonniers espagnols. — Inventaire et estimation des biens meubles et immeubles faisant partie de la succession de Raymond Barsalou. — Procès-verbaux : fixant la taxe d'une pension ; — relatifs à des exécutions d'arrêts. — Prestations de serment. — Enquêtes en matière civile et criminelle.

B. 1463. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1684-1685. — Ordinaire d'Agen. — Déclarations reçues et informations faites par le juge ordinaire ou par les consuls, conjuges en matière civile et criminelle. — Loudoux, contre Vignes. Voies de fait. — Jean Dauba, contre Gautier. Soufflet. — Jean Dublanq, contre Dumoulin. Incendie par imprudence de la glacière de l'Évêché. Responsabilité du maître à l'égard de son domestique. — Antoine Bru, bourgeois et libraire, contre Serres. Insultes et menaces.

B. 1464. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1685. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences. — Jean Matthieu, contre Pierre Lagarde. — Guilhaume Filhol, contre Jean Lavau. — Pierre Brocqua, contre Jean Dangla. — Martial Martin, contre François Méric.

B. 1465. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1685. — Ordinaire d'Agen. — Informations civiles et criminelles à la requête des parties lésées. — Marie Lavigne, contre son mari Bernard, atteint de folie furieuse. — Nicolas de Fieux, contre Léonard Lafon. Coups et blessures. — Plainte d'Esprit Ricard, juge de Lusignan, contre les auteurs de l'empoisonnement

de sa basse-cour. — Jérome Corne, contre Pierre Cambet qu'il accusait de tuer ses pigeons.

B. 1466. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1685-1686. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux de paraphement; — d'attestation de titre clérical; — de nomination de curateur; — de relation d'experts; — d'ouverture de testament; — d'émancipation. — Information à la requête de Pierre Christaud, procureur en la cour, contre Joseph Champier, qui avait insulté et menacé le suppliant.

B. 1467. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1686. — Ordinaire d'Agen.— Inventaire des meubles et effets d'un sellier condamné aux galères par arrêt du Parlement. — Ouverture du testament du sieur Momin. — Séparation de biens entre Jean Barsalou et Hélène Lamarque.— Informations civiles et criminelles.

B. 1468. (Registre.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

1686. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences. — Jeanne Lasserre, contre Géraud Lasserre. — Étienne Roussilhe, contre Jean Guittou. — Jean Flouret, contre Marguerite Rouère.

B. 1469. (Liasse.) — 150 pièces, papier

1686-1689. — Ordinaire d'Agen. — Appointements : François Thomazet, contre Jean Mary ; — Raymond Bernard, contre Antoinette Vallade ; — Marie Tourtonde, contre Bernard Audinot;—Rose de Gardes, demanderesse en crime de rapt, contre Antoine Albenque, bourgeois.

B. 1470. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1687. — Ordinaire d'Agen. — Informations civiles et criminelles faites à la requête des parties lésées.— Raymond Dufau, contre Antoine dit Montauban. Vol d'une somme de 600 livres. — Jean Lartigau, contre Maurous. Coups et blessures.—Jean Molinier, contre Castex. Coups et blessures.

B. 1471. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1687. — Ordinaire d'Agen. — Livre des présentations. — Lalanne, pour François Dufort.—Regnauld, pour Arnaud Astié etc.

B. 1472. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1687. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences et appointements. — Jeanne Briet, contre Guillaume Vert. — Jean Méja, contre François Mériq. — Marie Brougal, contre Isaac de Faure.

B. 1473. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1688. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences et appointements. — Claude Nodigier, bourgeois, contre Laurent Genevoy, avocat. — Barthélemi Orfeilhe, contre Denis Férié. — Jean Lalanne, contre Antoine Gai.

B. 1474. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1688. — Ordinaire d'Agen. — Enquête de Jean Testet, archer, contre Pierre Saint-Pey Laval. — Procès-verbaux : de réception de commission ; — d'émancipations ; — de relations d'experts. — Procurations. — Informations civiles et criminelles à la requête des parties lésées. — Gratien Vergès, capitaine, contre Jean Foix. Blessures.

B. 1475. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1688-1689. — Ordinaire d'Agen.— Arrêts : du Conseil d'État faisant défense d'exercer des offices sans lettres de provision ; — du Parlement, sur un appel, dans une contestation entre Bertrand Fieuzal et Abraham Delpy, au sujet du payement d'un billet. — Information au sujet du meurtre commis sur la personne de Pierre Faugère.

B. 1476. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1689. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — Joseph Verduc, bourgeois, contre Blaise Buzet. — Guillaume Lacroix, avocat, contre Jean Mazac, bourgeois. — Thomas Méric, bourgeois, contre Thomas Villate.

B. 1477. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1689-1693. — Ordinaire d'Agen. — Insinuations. — Donations de titres cléricaux de Géraud Maillhe, — de Michel Andrieux, — de Martin Corne. — Nomination de Laclaverie, bourgeois, comme père spirituel des FF. Prêcheurs. — Provision de la charge d'huissier en la cour. — Lettre du roi relative aux quêtes pour la rédemption des captifs. — Contrat de mariage de Jean Vivès et d'Isabeau Matthieu. — Donations.

B. 1478. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1689. — Ordinaire d'Agen. — Requête de Hugues S... accusé de rapt, détenu dans les prisons, pour obtenir son élargissement. — Bertrand Aignellis, contre Antoine Gay. Soufflet. —Marie Saramia, contre Estebé. Coups et blessures.

B. 1479. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1689-1690. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux relatifs à des séparations de biens, des tutelles, des expertises, des affirmations. — Obligation de 160 livres — Procédures civiles et criminelles.

B. 1480. (Registre.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1690. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences et appointements. — Pinèdre, contre Arnaud Galtie. —Étienne Faure, contre Michel Bonhomme. — Pierre de Boissonnade, chanoine, contre Michel Gravière, notaire royal. — Louise Dugarsin, contre Pichou.

B. 1481. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1690-1691. — Ordinaire d'Agen. — Informations civiles et criminelles. — Louis Raby, demandeur en excès, contre Guillaume Michel, — Arnaud Delpech, conseiller au Parlement de Bordeaux, contre Champier de Labastide. Vol. — Jérome Corne, marchand, demandeur en action hypothécaire, contre Pierre Gary.

B. 1482. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1691-1693. — Ordinaire d'Agen. — Procédures civiles et criminelles. Appointements. — Toinette de Sevin, contre Pierre Choissard. — Jean Dubouis, contre Hermand de Vignerot de Richelieu. — Jean Douzon, contre Jean Chevalier. — Prestation de serment d'Henri de Lamire, comme tuteur des enfants de Devèze.

B. 1483. (Registre.)— In-4°, 74 feuillets, papier.

1691. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — Alexandre Routgé, contre Jean Audebert. — Guillaume Masquard, bourgeois, contre Marguerite de Sabaros. — Jean Roux, avocat, contre Michel Pachery. — Jean Chalbel, contre Jeanne Matthieu.

B. 1484. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1691. — Ordinaire d'Agen. — Sentence condamnant Ballias à faire des excuses à Doriol qu'il avait faussement accusé d'excès. — Procès-verbaux : de la mort d'un prisonnier espagnol ; — de l'ouverture du testament d'Antoine Charpaut ; — d'une séparation de biens entre Jean Dourdoulhou et Léonarde Dignes ; — d'émancipations. — Appointements. — Requêtes.

B. 1485. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1691. — Ordinaire d'Agen. — Répudiation d'hérédité par Mlle Logre. — Nominations et révocations de curateurs. — Procès-verbal de la remise d'un écrit privé pour Me Jean Batut. — Réceptions de cautions. — Séparations de biens. — Ouverture du testament de Joseph Labarrière de Villeneuve. — Informations civiles et criminelles.

B. 1486. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1692-1693. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbal de perquisition faite chez Guinet pour rechercher des objets volés. — Informations civiles et criminelles à la requête : d'Antoinette Canot, contre Lamothe ; — d'Antoine Capdeville, contre Jean Fédas.

B. 1487. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1692. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — Marie Mausacré, femme d'Antoine Bru, libraire, contre Jean Batut. — Guillaume Baletran, contre Guillaume Berthomieu. — Jean Dumas, contre Jean Astié.

B. 1488. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1693. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — Arnaud Guitard, contre Dominique Olier, bourgeois. — Jeanne Pouyagut, contre Marguerite Brunel. — Bernard Amblard, avocat, contre Jean Carisse.

B. 1489. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1693-1694. — Ordinaire d'Agen. — Informations civiles et criminelles. Appointements. — Raymond de Foix, notaire royal, contre Jérôme Corne. — Jean Bénazit, contre Bernard Barsalou. — Jacques Pons, contre Jean Amouroux. — Guillaume Regnauld, contre Étienne Bouzeran.

B. 1490. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1694. — Ordinaire d'Agen. — Martin Cominal, contre Bernard Andrieux, bourgeois. — Toinette Vacqué, contre Marie Guajet. — Jean Mieussens, avocat, contre Joseph Sériès.

B. 1491. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1694-1695. — Ordinaire d'Agen. — Insinuations. — Donations : de Françoise Dufaud à Françoise Lacoste. — de Jeanne Lasbat à Henri Galenne ; — d'Éléonore de Béchon à Jean Louis de Béchon ; — pour titre clérical, en faveur de Vincent Thouron.

B. 1492. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 148 pièces, papier.

1694-1695. — Ordinaire d'Agen. — Procédures civiles et criminelles à la requête de : Raymond Bouysses, contre Gayraud Trenty ; — Louis Bègue,

contre Dumolin ; — François Mieussens, contre Jean Pontail ; — François Lacoste, contre Marie Duffau.

B. 1493. (Registre.) — In-4° 22 feuillets, papier.

1695. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — Hélène Rivière, contre Bissière jeune. — Pierre Delboy, contre Jeanne Pradié. — Joseph Jaffre, contre Jean Maubert.

B. 1494. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1695. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — Michel Pécharry, contre Marie Chambon. — Pierre Chabrié, bourgeois, contre Marie Batifollie. — Jean Pontet, contre Jean Ladrech.

B. 1495. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1695-1696. — Ordinaire d'Agen. — Informations civiles et criminelles. Appointements. — Sébastien de Redon, seigneur des Fosses, contre Jean Laclaverie. — Bernard Chabrier, contre Guillaume Ségallié, bourgeois. — Bernard Boutote, contre Pierre Boutote.

B. 1496. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1696. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux. — Informations. Appointements. — Anne Boissière, contre Bernard Andrieu, bourgeois. — Jean Martin, bourgeois, contre Abraham Delpy. — Catherine Faugère, contre Pierre Lauriol. — Jean Pontel, contre Jean Hadret.

B. 1497. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1696-1697. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux. Enquêtes. Appointements. — Pierre Ricard, bourgeois, contre Esprit Ricard, juge de Lusignan. — Vital Rison, contre Barthélemi Vigué. — Étienne Laval, contre Joseph Dousset.

B. 1498. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1697. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux : d'inscription de faux ; — de l'ouverture du testament de Bertrand de Revel ; — de prestations de serment. — Procédures civiles et criminelles. — Antoine Bourges, contre Jeanne Siéges.

B. 1499. (Cahiers.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

1697-1699. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — Pierre Fontapie, notaire royal, contre Antoine Brunet. — Jean Pompignac, chirurgien, contre Guillaume Aldigé. — Jean Espinasse, contre Maydieu, bourgeois. — Bernard Montaigne, contre Armande Alause.

B. 1500. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 148 pièces, papier.

1697-1698. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux : d'émancipations ; — de nominations de tuteurs et de curateurs. — Procédures civiles et criminelles à la requête : de Pierre Laroche, contre Brunet ; — de Jean Marassé, contre Pierre Aussiniac. — Testament de Marguerite Leydet.

B. 1501. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1698. — Ordinaire d'Agen. — Présentations. — Despaniol, pour Marcou Bergès. — Lalanne, pour Bernard Gravières, etc.

B. 1502. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1698. — Ordinaire d'Agen. — Délibérations par une assemblée de parents, au sujet de l'hérédité de Joseph Depau. — Renonciation par Louis Garin à cette hérédité. — Nominations de tuteurs. — Requêtes et informations en matière civile et criminelle.

B. 1503. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1698-1699. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — Jean Fourès, contre Jeanne Cayrouse. — Arnaud Courrèges, contre Joseph Sériès. — Géraud Lacombe, contre Guillaume Rey. — Plaintes et informations sur des excès, menaces, coups et blessures.

B. 1504. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1699-1700. — Ordinaire d'Agen. — Informations en matière civile et criminelle. — Appointements et jugements. — Gayrel payera à Bigot 550 livres qu'il lui doit en vertu d'un billet. — Lacombe, contre Caubet. Partage d'hérédité. — Le syndic des religieux du Tiers-Ordre de Saint-François de Bon-Encontre, contre Banel. Réparations à un chemin.

B. 1505. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1700. — Ordinaire d'Agen. — Requêtes, informations, appointements. — Raymond Camarsac, contre Jeanne Fournières. — Marthe Leblanq, veuve du sieur de Lafite contre Jean Rodié. — Ouverture du testament de Françoise Saubet.

B. 1506. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1700-1701. — Ordinaire d'Agen. — Procédures civiles et criminelles. — Appointements et jugements. — Arnaud Philip, marchand, contre Michel Philip. —

Pierre Bergès, contre André Gravère. — Pierre de Saint-Gilis, écuyer, sieur de Grave, contre Jean Guimard, bourgeois. — Jean de Sabaros, sieur de Saint-Laurent, contre Jean Detour, avocat.

B. 1507. (Liasse.) - 150 pièces, papier.

1701-1703. — Ordinaire d'Agen. — Procédures civiles et criminelles. Appointements et jugements. — Joseph Sériès, bourgeois, contre Jean Dussol, bourgeois. — Françoise Jacques Dupin, demanderesse en crime de rapt, contre Antoine Daressy. — Jean Baptiste Geyer, contre Jean Delrieu. — Arnaud Bru, assesseur du maire d'Agen, contre Jean Laclaverie, aussi assesseur du maire.

B. 1508. (Cahiers.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1701-1702. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences et appointements. — Marguerite Guitard, demanderesse en crime de rapt, contre Guillaume Sarrau. — Pierre Balarcher, écuyer, contre Jean Darmagnac. — Pierre Daba, contre Pierre Barsalou.

B. 1509. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 149 pièces, papier.

1701. — Ordinaire d'Agen. — Procédures civiles et criminelles. — Anne Riguet, contre Drouillet. Séduction. — Jacquette Lafon, contre Bourdalois. Coups et blessures. — Marie Labadie, contre Marie Cazaux. Coups et blessures.

B. 1510. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1702. — Ordinaire d'Agen. — Présentations. — Lespinasse, pour Crispin, pour Marie Capot. — Bissière, pour Pierre Marty. — Bellay, pour Marguerite Laquan.

B. 1511. (Registre.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1703-1713 — Ordinaire d'Agen. — Réceptions et insinuations. — Nomination de syndic marguillier de la paroisse de Dolmayrac. — Donation entre vifs par François Chabrié, chanoine, en faveur de Pierre Gary, marchand.

B. 1512. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1703. — Ordinaire d'Agen. — Procédures civiles et criminelles. — Catherine Marion, contre Toinette Gimet. Soufflet. — Françoise Bergé, contre Antoine Pujols. Excès. — Françoise Barthe, demanderesse en crime de rapt, contre Jean Castain.

B. 1513. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1703-1704. — Ordinaire d'Agen. — Informations en matière civile et criminelle.—Inventaire des meubles et catalogue de la bibliothèque de feu Mgr Mas-Mascaron, évêque d'Agen. — Conflit d'attributions entre le juge ordinaire et le juge mage au sujet de l'apposition des scellés et de l'ouverture du testament. Meubles : dans la chapelle, six pièces de tapisserie, un fauteuil garni d'un vieux tapis de Turquie ; dans une chambre, six fauteuils garnis de damas rouge, un lit avec garniture de même étoffe ; dans une autre chambre, des tapisseries d'Aubusson et de Bergame; chambre à coucher, fauteuil recouvert de damas jaune, nombreux tableaux, gravures, émaux ; salle à manger, riche vaisselle d'argent. Le catalogue très-sommaire de la bibliothèque comprend plus de 2,000 volumes, auteurs anciens, philosophie, théologie, histoire, etc.

B. 1514. (Cahiers.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1704-1705. — Ordinaire d'Agen. — Présentations pour les demandeurs et les défendeurs. — Despagnol, pour Jean-François Serres, bourgeois. — Fonfrède, pour Jean Largebaire. — Christaud, pour Jean Guillemot.

B. 1515. (Cahiers.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1704-1705. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences, appointements. — Marie Saint-Martin, contre Raymond Barsalou. — Joseph Dumoulins, demandeur en excès, contre Arnaud. — Arnaud Vigué, contre Antoinette Lagarde.

B. 1516. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1704-1705. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux de nominations ou de rapports d'experts, de prestations de serment, etc. — Informations en matière civile ou criminelle. — Appointements et jugements. — Bernard Gélas, contre Jean Martin, bourgeois. — Pierre Tissié, prêtre, contre Guillaume Bissière.—Marie et Ludivine Grimard, contre Géraud de Gardès.

B. 1517 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 146 pièces, papier.

1706. — Ordinaire d'Agen.— Informations en matière civile et criminelle. Appointements et jugements. — Jean Causé, sieur de La Boulède, contre Daniel Descayrac. — Foy de Mazac, contre Guillaume Delord, bourgeois. — Pierre Bissière, chirurgien, agissant au nom de sa femme Marguerite Thérèse de Pouyagut, contre Marie Sarreau.

B. 1518. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets, papier.

1706-1711. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des au-

diences et appointements. — Jeanne Champmas, contre Guillaume Gaisse. — Joseph de Raignac, contre Jeanne Carton. — Pierre Bedeau, contre Isabelle de Laroque. Pension alimentaire. — François Joseph de Redon, écuyer, seigneur de Saint-Jean de Thurac, contre Jean Bonneau. Payement d'une obligation.

B. 1519. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1707-1708. — Ordinaire d'Agen. — Informations en matière civile et criminelle. — Appointements et jugements. — Jeanne Metges, contre Françoise de Latour de Fontirou. Payement de legs. — Jean Courrent, contre Jean Faugère. Délaissement de biens. — Joseph Dumoulin, contre Antoinette de Bordes. Cassation de saisie réelle.

B. 1520. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1708. — Ordinaire d'Agen. — Enquête sur un vol. — Répudiation par Mademoiselle Daguassan de l'hérédité de son père. — Inscription de faux pour Jean Saubat. — Procès-verbal de l'exposition d'un enfant trouvé. — Séparation de biens entre Marie Lussan et Jean Ponteil. — Procédures civiles et criminelles.

B. 1521. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1708-1709. — Ordinaire d'Agen. — Informations en matière civile et criminelle. — Inventaire des meubles de feu Couturier. — Appointements et jugements. — Bernard Daurée, écuyer, seigneur de Prades, contre Bissière. — Jean de Gramont de Carton, capitaine, contre Gabrielle Constantin. — Françoise Lalanne, contre Crespin Conté. — Jean Castaing, bourgeois, contre Étienne Dubernard.

B. 1522. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1710. — Ordinaire d'Agen. — Présentations des défendeurs. — Belay, pour Antoine Muraille. — Rességuié, pour Jean Saubat, etc.

B. 1523. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1710. — Ordinaire d'Agen. — Présentations des demandeurs. — Bissière, pour Jean Merle. — Delrieu, pour Jean et Pierre Gounon, etc.

B. 1524. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 143 pièces, papier.

1710-1711. — Ordinaire d'Agen. — Informations en matière civile et criminelle. — Appointements et jugements. — Étienne de Cunolio, écuyer, contre Laurent Pradié. — Anne de Saint-Gillis de Chadois, demanderesse en excès, restitution et contravention, contre Guillaume Blanq, laboureur. — Antoine Argenton, contre Pierre Argenton, chirurgien.

B. 1525. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 142 pièces, papier.

1712-1713. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbal des dommages causés au presbytère de Monbusq par l'inondation du 10 juin 1712. — Répudiation par Jeanne Richard de l'hérédité de Jacques Delbrel, son mari. — Émancipations. — Nominations d'experts. — Informations en matière civile et criminelle faites à la requête des parties lésées.

B. 1526. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

1712-1715. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — François Lalanne, prêtre, contre Madeleine Daldon. — Jeanne Fourès, contre Jean Carrère. — François de Maydieu, prêtre, contre Chabrié, chanoine.

B. 1527. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1712. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — Jeanne Labrunie, contre Pierre Brossard. — Henri de Monier, écuyer, contre Henri de Grimard. — Marie Sourreil, contre Denis Laulanié.

B. 1528. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1714-1715. — Ordinaire d'Agen. — Informations, appointements et jugements. — François Vignes, contre Ignace Péjanel. — François Lesparre, sieur du Bousquet, contre Pierre Philippot, aubergiste. — Jean Daubié, sieur de Peyredieu, contre Abel Carmentran. — Pierre Sarrasin, contre Joseph Guibert.

B. 1529. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1715. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbal des réparations qu'il convient de faire aux châteaux de Lafox, Bajamont et Fauguerolles. — Attestation de titre clérical. — Procédures civiles et criminelles. — Dominique Fabe, notaire, contre Lagarde. — Antoine Bayle, libraire, contre Marguerite Boé.

B. 1530. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1715-1718. — Ordinaire d'Agen. Appointements. — Étienne Masquard, chirurgien, contre Jean Baptiste de Brousse. — Philippe Daurée, avocat, contre Louis Labesque. — Pierre Rufe, contre Joseph Marchand, bourgeois.

B. 1531. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1715-1716. — Ordinaire d'Agen. — Procès-ver-

baux : d'émancipation; — d'ouvertures de testaments; — de prestations de serment. — Appointements et jugements. — Bernard Daurée, seigneur de Prades, contre Arnaud Durrène. Saisie de biens. — François Baret, notaire, contre Pierre Lafargue. Entérinement de requête. — Pierre Huchard, avocat, contre Catherine Cartrès. Payement d'obligation.

B. 1532. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1716-1717. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux. — Informations en matière civile et criminelle, à la requête des parties lésées. — Appointements et jugements définitifs. — Marguerite Lesca, contre Guillaume Lesca. Exploit libellé. — Jean Montet, contre Joseph de Rangouze. Main-levée d'une somme. — Antoine Bureau, contre Antoine Bernède. Partage d'une maison.

B. 533. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1717-1718. — Ordinaire d'Agen. — Appointements et jugements. — Jean Pineaud, marchand, contre François Moutou, bourgeois. Main-levée d'une somme. — François Paquin, marchand potier de Bordeaux, contre Pierre Descrimes, bourgeois. Payement d'une dette. — Informations.

B. 1534. (Registre.) — In-4°, 253 feuillets, papier.

1718-1723. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — Jeanne Lalanne, contre Robert de Saint-Clair. — Arnaud, Valade, contre Anne Laurisèches. — Claude Mirassendeau, bourgeois, contre Jean Malebaisse.

B. 1535. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 149 pièces, papier.

1718-1719. — Ordinaire d'Agen. — Appointements et jugements. — Bernard Ricard de Lescolle, bourgeois, contre Joseph Laboulbène. — Samuel Serret, contre Jean Bru. — François Latané, contre Jeanne Marie. — Marthe de Tours, contre Marie de Carros. Reddition de comptes. — Informations et procès-verbaux.

B. 1536. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1719. — Ordinaire d'Agen. — Présentations des défendeurs. — Bissière pour Prades, etc.

B. 1537. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1719-1720. — Ordinaire d'Agen. — Informations en matière civile et criminelle à la requête des parties lésées. — Jeanne Dupont, contre son fils. Voies de fait. — Jacques Lafargue, contre Pierre Soubirous. Injures. — Marie Lérou, contre Bardet. Coups et blessures. — Procès-verbaux.

B. 1538. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1720-1721. — Ordinaire d'Agen. — Informations. — Appointements et jugements. — Pierre Delile, contre Jean Marcot. — François Maugé, sieur de La Bourdasse, contre Jacques Argenton. Délaissement d'hérédité. — Georges Marquisseau, contre Lady. Retrait féodal. — Antoine Barre, contre Marie Martel. Délaissement de biens

B. 1539. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1720-1723. — Ordinaire d'Agen. — Informations. — Appointements et jugements. — Françoise Dumoulin, contre Jean Claverie. Règlement de légitime. — Joseph Bernard, contre Jean Marcot. Délaissement de biens. — Pierre Targebayre, contre Pierre Nayssans. Retrait lignager.

B. 1540. (Liasse.) — 150 pièces. papier.

1721-1722. — Ordinaire d'Agen. — Procès-verbaux : d'élargissement ; — d'émancipation. — Informations en matière civile et criminelle. — Requête de Jean Boé aux fins d'obtenir l'autorisation de faire la preuve par témoins du décès de sa mère, l'acte mortuaire n'ayant pas été trouvé. — Marie Pielfort, contre Cabrit. Injures et soufflet.

B. 1541. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1723-1724. — Ordinaire d'Agen. — Sentences de règlement extraordinaire. — Appointements. — Information sur un homicide commis par une femme sur la personne de son mari. — Cahiers de confrontations de témoins. — Requête de Jean Bichet aux fins d'obtenir des dommages-intérêts pour l'homicide commis sur la personne de son fils.

B. 1542. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1724-1725. — Ordinaire d'Agen. — Informations. — Appointements et jugements. — Benjamin Romaignac, avocat, contre Marguerite Marès. Interposition de décret à des criées. — Jean Comet, contre Bernard Vivès. Retrait lignager. — Jean Chirou, contre Jean Barthe. Restitution de dot et d'hérédité. — Antoine de Foix, bourgeois, contre Marie Pompignac. Payement d'une pension.

B. 1543. (Registre.) — In-4°, 248 feuillets. papier.

1724-1729. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — Pierre Martin et Jeanne Gibert, contre

Pierre Gibert. — Pierre Bedeau, contre Dominique Chaumart. — Marie Deyma, contre Géraud Pinèdre.

B. 1544. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1725-1726. — Ordinaire d'Agen. — Requête de Jeanne Blandinière au juge ordinaire et aux consuls, conjuges ès causes criminelles, contre Antoine Froumentin qui l'avait séduite et abandonnée après lui avoir promis de l'épouser. — Informations. — Appointements et jugements. — Marguerite Gillette, contre Claude Casteraste. Entérinement de lettres royales. — Jean Bru, contre Marie Thérèse du Vivier. Payement d'arrérages de rente.

B. 1545. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1726-1727. — Ordinaire d'Agen. — Informations faites par le juge ordinaire ou par les consuls, conjuges en matière criminelle. — Appointements et jugements. — Jean Pouilleau, contre Martin Dublanc, bourgeois. Payement d'une pension alimentaire. — Gabriel Guari, demandeur en excès, contre Jean Brun.

B. 1546. (Cahiers.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1726. — Ordinaire d'Agen. — Présentations des demandeurs et des défendeurs. — Paquin, pour Étienne Annat. — Lalanne, pour Catherine Descrimes.

B. 1547. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1727-1729. — Ordinaire d'Agen. — Informations, appointements et jugements. — Marie Christeau, veuve de Jean Joseph Leydet, sieur de Fontane, contre Jean Louis Leydet. — Pierre Caillava, contre Michel Perrin. — Jean Bezis jeune, bourgeois, contre Raymond Fournet, marchand. Retrait féodal.

B. 1548. (Liasse.) — 150 pièces. papier.

1729-1730. — Ordinaire d'Agen. — Informations, appointements et jugements. — Antoine Sagas, sieur de Noyés, contre Jeanne Langlade. — Étienne Babin, contre Étienne Patron. Payement d'une dette de 200 livres. — Jacques Bissière, contre Jean Delpech. Action hypothécaire.

B. 1549. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets. papier.

1729-1732. — Ordinaire d'Agen. — Appointements. — Foy Pélissier, contre Marie Ricard. — Jeanne Guiral, contre Marie Aignelis. — Jean Delabat, contre Catherine Descrimes.

B. 1550. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1729. — Ordinaire d'Agen. — Présentations. — Paquin, pour François Précepti. — Dauné, pour Jacques Maury.

B. 1551. (Liasse.) 150 pièces, papier.

1730-1731. — Ordinaire d'Agen. — Répudiation par Dauphine Dartigues de l'hérédité de Jean Monestier, son mari. — Procès-verbaux de visites de maisons. — Informations en matière civile et criminelle à la requête des parties lésées. — Jacques Paquin, potier d'étain, contre Larouquette. — Catherine Lamothe, contre Michel Perrin.

B. 1552. (Liasse.) — 150 pièces, papier

1731-1732. — Ordinaire d'Agen.— Informations, appointements et jugements. — Pierre Daressis, contre Jean Bissière. — Joseph de Séguran, contre Jean Vigneau. Indemnité de 40 livres pour la valeur d'un frêne. — Joseph Lespès, contre Jeanne Rey. Droits d'hérédité.

B. 1553. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1732-1733. — Ordinaire d'Agen.— Informations : au sujet du meurtre commis sur la personne de Catherine Chichet ; — à la requête des particuliers, en matière civile et criminelle. — Procès-verbaux de visites de maisons. — Appointements. — Jean Claverie jeune, bourgeois, contre François Terrail

B. 1554. (Registre.) — In-4°, 314 feuillets, papier.

1733-1740. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences, appointements.— Guillaume Gravère, contre André Lacoste. — Pierre Amouroux, contre François Descrimes. — Guillaume Durenq, bourgeois, contre Louis Pradié. — Marie Barthe, veuve de Joseph de Labadens, contre Alexis Gaysès.

B. 1555. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1733-1735. — Ordinaire d'Agen.— Informations, appointements et jugements. — Jeanne Lauriol, contre Jean Forgues, bourgeois. — Jacques Mirassandeau, contre Nicolas Canet. — Jacques Geneste, contre François Mouton. Payement d'une maison. — François Bru, contre Jean Bru, imprimeur.

B. 1556. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1733 — Ordinaire d'Agen.— Présentations des défendeurs. — Dayrie, pour Jean-Jacques Vergès. — Delpech, pour Bertrande Champmas.

B. 1557. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1735-1736.—Ordinaire d'Agen. – Procès-verbaux : de l'ouverture du testament de Jean Rouquette; — de prestations de serment. — Procédures civiles et criminelles. — Pierre Martel, contre Bernard Serret. — Marie Baignac, contre Vivès — Enchère des biens de Routgé.

B. 1558. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1736-1737. — Ordinaire d'Agen.— Informations, procès-verbaux, appointements et jugements. — Bernard Serret, contre Jean Bernard Serret. Partage d'hérédité. – Joseph Barsalou, contre François Bouseran. Cession d'un banc de boucherie. — Marie Madeleine de Lescale de Vérone, contre François Lacaze. Retrait féodal.

B. 1559. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1737-1738. — Ordinaire d'Agen. — Requêtes au juge ordinaire et aux consuls ses conjuges en matière criminelle. — Informations. — Répudiation de l'hérédité de Pierre Ybon, par son fils et sa fille. — Appointements. — Philippe Daurée, écuyer, seigneur de Prades, contre Antoine Durrenc. — Patrice Delbouis, contre Jean Faucon.

B. 1560. (Cahier.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1737-1738. — Ordinaire d'Agen.— Présentations. — Gardette, pour Jean Regnaud. — Delrieu, pour Barthélemi Martin. — Ressiguié, pour Antoine Bernard.

B. 1561. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1737-1755. — Ordinaire d'Agen.— Répudiation de l'hérédité de Jean Louis Bourdelles par Savy Bourdelles. — Déclaration de changement de domicile. — Reddition de compte. — Baux de caution. — Enchères. — Procès-verbal dressé à l'occasion du scandale produit par certaines propositions soutenues en chaire par le P. Alexis de Blaye, capucin. — Séparations de biens. — Ordonnance qui suspend les huissiers pour un mois.

B. 1562. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1738-1739. — Ordinaire d'Agen. — Information en matière civile et criminelle, à la requête des parties lésées. — Appointements et jugements. — Pierre Marassé, bourgeois, contre Jean Fedas. Payement d'une obligation. — Pierre Picharri, contre Jean Marti. Rétablissement d'une haie. — Jean Hirisson, contre Barthélemi Martin. Livraison de trois barriques de vin.

B. 1563. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1739-1741.—Ordinaire d'Agen.— Procès-verbaux, informations, appointements et jugements. — Jean Defauré, contre Marguerite de Soubiroux. — Jean Burton, contre Marie Mausacré. — Jean Gallé, contre de Boissonnade. — Jean Gendre, bourgeois, contre Marie Champier.

B. 1564. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1740-1743. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences, appointements. — Marie Gayet, femme de François Brouquil, contre André Gignioux. Levée de sommes saisies. — Antoine de Sabaros, contre Étienne Lafon. Retrait lignager. — Marie Jeanne de Bessière, contre Antoine Gabriac. Avération d'une quittance.

B. 1565. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1741-1742.—Ordinaire d'Agen.—Procès-verbaux : d'une assemblée de parents pour Catherine Tourtonde ; — de déclaration faite par François Dauzac de Campaignac des sommes qu'il doit au sieur Serrurier. — Informations et appointements. — Étienne Rodié, contre Pierre Fraychinet. — Jean Latour de Lamarque, contre Jacques Paquin.

B. 1566. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1742-1743. — Ordinaire d'Agen. — Plainte en crime de rapt, portée par Jeanne Calbet, contre Jean Amat. — Nominations de tuteurs et de curateurs. — Prestations de serment. — Enquête d'attestation pour François Drouillet, capitaine de vaisseau. — Séparation de biens entre Odet Laboubée et Jeanne Pauliac.

B. 1567. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1743-1747. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences et appointements. Certaines audiences sont tenues par deux consuls. — Jean Savignac, notaire royal, contre Bernard Matthieu, bourgeois. — Marianne Lambert, contre Marc-Antoine Baret, bourgeois. — François Mieussans, contre Antoine Sajas.

B. 1568. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1743-1744. — Ordinaire d'Agen. — Informations en matière civile et criminelle. Pièces diverses jointes aux dossiers de procédures. — Mariage entre Benoit Massot et Catherine Aragon. — Testament de Louise Lanceau veuve de Jean Charles de Cauze, écuyer,

seigneur de Nazelles.— Joseph Muraille, contre Bernard Matthieu. Saisie et enchère. — Guillaume Descat, contre Marie Baudry.

B. 1569. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1744-1746. — Ordinaire d'Agen.—Informations et pièces diverses jointes aux dossiers. Inventaire des effets et marchandises de Raymond Augé. — Appointements et jugements. — Jean de Beaulac, contre Bernard Daubas, sieur de Burgon. Délaissement d'une maison. — Jean Malebaysse, bourgeois, contre Claude Miressendeau. Entérinement de requête. — Jeanne de Serrurier, contre Pierre Serrurier. Payement d'une somme de 7,000 livres.

B. 1570. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1746-1747. — Ordinaire d'Agen. — Émancipation de demoiselle Foy Rangouse de Beauregard. — Enquête pour Marguerite de Girles, veuve du sieur Méja, contre Louis Bavoir. — Répudiation par Louis Aurenque de l'hérédité de son père. — Attestation de capacité et solvabilité en faveur de Jacques Mirassandeau tuteur d'Anne, Claude et Élisabeth Dussol. — Informations en matière civile et criminelle.

B. 1571. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1747-1749. — Ordinaire d'Agen. — Rôles des audiences. Appointements. — Thérèse Richard, contre Marc Routier, bourgeois.—Martial Saint-Criq, contre Antoinette Delbreil. — Charles Laroche, contre Jean Bounet.

B. 1572. (Cahiers.) — In-folio. 23 feuillets, papier.

1747. — Ordinaire d'Agen. — Présentations. — Roque, pour Jean Monteil. — Rémiguié, pour Pierre Gary. — Dayrie, pour Géraud Risson.

B. 1573. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1748-1749. — Ordinaire d'Agen.— Informations, appointements et jugements.— Pierre Douezan, contre François Amant. — Joseph Marcot, bourgeois, contre Jean Bru. Payement d'une obligation.— Marguerite Testoris, contre du Cause, écuyer, sieur de Nazelles. — Joseph Labadie Tarrouquet, contre Jean Cazabonne, bourgeois.

B. 1574. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1753-1790.— Ordinaire de Cahuzac. — Sentences. — Toinette Tuillier, contre Jean Tuillier. Partage d'hérédité. — Antoine Clerc, contre Andrieu Clerc. Partage et plantation de bornes. — Martial de Crémons, écuyer, curé de Castillonnès, contre Catherine Chassaniol. Délivrance de legs. — Nominations de tuteurs et de curateurs. — Délibérations de parents pour fixer le chiffre de pensions alimentaires. — Procès-verbaux d'émancipations et de répudiations d'hérédités.

B. 1575. (Cahiers.) — In-4°, 164 feuillets, papier.

1754-1790. — Ordinaire de Cahuzac. — Affirmations, présentations et appointements. — Affirmation de noble Jacques de Guerrier, officier d'Invalides, habitant ordinairement la Normandie, pour témoigner qu'il a fait le voyage de Bergerac à Cahuzac dans le but de poursuivre le jugement de divers procès. — Présentations : Fraigneau, pour Anne Gravière ; — Lespinasse, pour Jean Brousse ; — Verniaud, pour Pierre Tardy. — Appointements : Raymond Albre, bourgeois, contre Anne Campaigne ; — Pierre Ardelier, contre Marguerite Barthélemau.

B. 1576. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1755-1790. — Ordinaire de Cahuzac. — Baux judiciaires : de la baronie de Cahuzac pour les cens et rentes ; — des dîmes de la paroisse de Saint-Grégoire. — Rapports d'experts. — Nominations de chirurgiens jurés. — Procès-verbaux sur des expositions d'enfants et des levées de cadavres. — Inventaires de meubles après décès. — Informations diverses faites par le juge ordinaire civil, criminel, gruyer et de police de la terre et baronie de Cahuzac sur la requête des particuliers : injures, séduction, contestations sur un échange, etc.

B. 1577. (Cahiers.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1758-1790. — Ordinaire de Cahuzac. — Défauts, appointements, présentations. — Vergniaud, pour Jean Marie. — Lespinasse, pour Saint-Pierre Mellet. — Delbourg, pour Louis Guerre. — Jean Mayzonnade, contre Arnaud Labonne. Solde d'un achat. — Antoine Dabzac, seigneur de Lagrèse, contre Jean Boisserie. — Marie Pol, contre Louis Faure, seigneur de Meyrignac. Demande en avération.

B. 1578. (Cahiers.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1762-1790. — Ordinaire de Cahuzac. — Écrous, appointements. — Marie Bouchillou, contre Jean Bouchillou. Entérinement de lettres de restitution. — Jean Nicolle et Jean Gallisserre, contre Mathieu Maneau. — Antoine Digeos, contre Élisabeth Four-

nier. — Charles de Baillet, écuyer, baron de Laperche, contre Joseph Faulte.

B. 1579. (Cahiers.) — In-4°, 146 feuillets, papier.

1767-1790. — Ordinaire de Cahuzac. — Appointements. — Étienne Philibert, bourgeois, contre Jean Lespinasse, notaire. — Antoine Bordes, contre Louise de Campagnac. — Pierre Monpontet, contre Pierre Fustaud. — Plumitif des audiences. — Léonard Duran, contre Marguerite Chambon. Excès. — Jacques Joseph de Fayolle, chevalier, contre Jean Thibeau.

B. 1580. (Cahiers.) — In 4°, 147 feuillets, papier.

1773-1778. — Ordinaire de Cahuzac. — Appointements. — Daniel Martin, notaire royal, contre Jean Lespinasse. Main-levée de sommes saisies. — Marianne de Souliac, veuve de Charles de Fayolle, contre Jérome Fraigneau, bourgeois. — Pierre Thomas, fermier de partie de la terre de Cahuzac, contre divers. — Pierre Maydieu, fermier de la baronie de Cahuzac, contre Faure de Mayrignac.

B. 1581. (Cahiers.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1778-1782. — Ordinaire de Cahuzac. — Appointements. — Antoine Moigaudon, contre Germantou. — François Caillier, procureur d'office de la baronie de Cahuzac, contre divers. — François Martial de Brayac, écuyer, contre Jean Denoux. Propriété d'une haie. — François Faugère, contre François Aucher.

B. 1582. (Cahiers.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1782-1790. — Ordinaire de Cahuzac. — Appointements. — Étienne Savy, fermier de la terre et baronie de Cahuzac, contre divers. — Jean Lagrange, contre Léonard Lagrange. — Pierre Amouroux, contre Guillaume Nicaudie. Nomination de curateur. — Pierre Simounet, contre Marie Bouchillou.

B. 1583. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1740-1752. — Ordinaire de Clermont-Dessous. — Procès-verbaux et enquêtes faits par le juge ordinaire de Clermont-Dessous pour le seigneur et comte dudit lieu. — Plainte de François de La Gripière, écuyer, contre Géraud Brunet, qui avait battu son valet. — Jean Vidouze, bourgeois, contre divers. Injures et excès. — Entérinement de lettres de restitution. — Inventaire des meubles des enfants mineurs de Besse. — Procès-verbal fait à la requête de Jean Bitaubé, procureur d'office, du dommage causé à la pêche et aux îles du comte de Rastignac. — Prise de corps. — Élargissements.

B. 1584. (Cahiers.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

1742-1768. — Ordinaire de Clermont-Dessous. — Plumitif des audiences, appointements. — Arnaud Feuillerade, bourgeois, contre Jacques Lafitte. Payement d'obligation. — Antoinette Marty, contre Pierre Marty. Partage de biens. — Catherine Destang, contre Raymond Tardieu. Réparation d'injures. — Joseph Louis de Monmejean, contre Claude Rigal. — Copie d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui ordonne aux mendiants de se retirer chacun dans le lieu de sa naissance ou de son domicile.

B. 1585. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1752-1762. — Ordinaire de Clermont-Dessous. — Informations à la requête des particuliers. — Antoine Escudé, contre Antoine Artigallas. Arrachage de haies. — Audition sur la recherche et la constatation d'une grossesse. — Procès-verbaux de rapports d'experts. — Appointements et sentences. — Bertrand Aillet, contre Jean Dumas, bourgeois. — Marie de Bonpar, contre Antoine Dade, bourgeois. Demande en désistat.

B. 1586. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1766-1771. — Ordinaire de Clermont-Dessous. — Extraits des cahiers de présentations. — Copie d'un arrêt du Parlement de Bordeaux sur le règlement des dépens dans les justices ordinaires. — Procès-verbal dressé par le juge ordinaire d'une nomination de consuls faite par la comtesse de Rastignac. — Prestations de serment. — Répudiation d'hérédité. — Constatation de l'état des biens de La Mourasse achetés à Messieurs de Saint-Gilles de Grave par Jean Baptiste Grimond, avocat. — Plumitif des audiences, enquêtes et appointements.

B. 1587. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1771-1790. — Ordinaire de Clermont-Dessous. — Procès-verbaux : de réception de consuls ; — de réception de garde chasse ; — constatant le naufrage d'un bateau ; — d'expositions d'enfants ; — d'émancipations. — Extraits du registre des présentations. — Informations. — Sentences. — Jean Ducourneau, contre Raymond Destang. Poursuite d'une restitution. — Barthélemi Bouchou, contre Amand Bouchou.

B. 1588. (Cahiers.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1729-1790. — Ordinaire de Fauguerolles. —

Plumitif des audiences, appointements. — Louis de Masse, sieur de Foncuberte, contre le sieur de Baupré. — Antoine de Galibert, écuyer, co-seigneur de la juridiction, contre Antoine Baret, bourgeois. — Étienne Astié, contre Simon Baret. — Justine de Latour, contre Pierre Boudie. — Antoine Baret de Bellefon, bourgeois, contre Antoine Baret de La Carreterie.

B. 1589. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1722-1790. — Ordinaire de Fauguerolles. — Extraits des cahiers des appointements. — Informations faites par le juge de la baronie de Fauguerolles, à la requête des parties lésées. — Actes d'émancipations. — Procès-verbaux de consignation de certaines sommes. — Déclarations de grossesse. — Enquête pour Mme de Carbonneau, contre la femme de Pierre Saint-Peyraval. — Prestations de serment. — Sentence rendue dans une contestation entre Luce, Agathe et Louise Costas d'une part et Marie Boudié d'autre part.

B. 1590. (Liasse.) 32 pièces, papier.

1782-1791. — Ordinaire de Laplume et bailliage de Bruilhois. — Ordonnances rendues dans des contestations : entre Joseph Descuraing, sieur de Gouardère et Antoine Richefort, au sujet d'un arpentement ; — entre Bernard Marassé et François Duverger, maître chirurgien. — Sentences définitives. — Inventaire fait par les officiers municipaux de la ville de Laplume des papiers du greffe du ci-devant bailliage de Bruilhois.

B. 1591. (Cahiers.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1784-1790. — Ordinaire de Laplume et bailliage de Bruilhois. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean-Baptiste Desmartres, écuyer, contre Arnaud Delpuch. Dégradations faites à une propriété. — Copies d'arrêts du parlement sur les attributions des juges royaux. — Jeanne de Vignes, femme séparée de biens de Joseph de Balzac, seigneur de Douzac, contre son mari et le sieur de Lagauzie de Lagarde, son tuteur. — Provisions des charges de notaire et de substitut du procureur du roi. — Prestations de serment. — Comparutions au greffe.

B. 1592. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1786-1790. — Ordinaire de La-Sauvetat-de-Savères. — Informations faites par le juge royal à la requête des parties lésées. — Procès-verbaux : d'inventaires de biens ; — d'enchères ; — d'émancipations ; — de prestations de serment ; — de rapports d'experts. — Sentences. — Pierre Fillol, contre Marguerite Batut. — Bernard Itier, contre Marie Itier. — Assemblées de parents et nominations de tuteurs.

B. 1593. (Cahiers.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1786-1790. — Ordinaire de La-Sauvetat-de-Savères. — Présentations et appointements du siége royal et du siége seigneurial de La-Sauvetat, le chapitre de Saint-Caprais d'Agen étant co-seigneur en paréage avec le roi de ladite juridiction. — Nominations de procureurs d'office. – Fauché, pour Vidal Falques ; — Bétolières, pour Jean Roudanes. — Pierre Fillol, contre Étienne Batut, bourgeois. — Jean Bru, contre Étienne Védrinelle. — Paule de Villemon, épouse de Jean-Jacques Bonnefon de Cardelus, contre Pierre Fabre. — Jean-Joseph de Carbonneau, écuyer, contre Malroux.

B. 1594. (Cahiers.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

1738-1776. — Ordinaire du Mas-d'Agenais. — Rapports sur les délits commis dans la forêt commune. – Présentations, appointements et défauts. — Défauts à Pierre Massias, — à Bernard Dufrau, — à Jacques Faurès de Callès.

B. 1595. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1754-1790. — Ordinaire de Moirax. — Procès-verbaux au sujet : d'un vol ; — du rapport d'un chirurgien juré ; — de prestations de serment. — Informations faites à la requête de : François Dubernad, contre Philippe Serres ; — d'Étienne Delpech, contre Pierre Larrieu ; — de Guillaume Lasance, contre Antoine Boué. — Sentence pour François Anterrieu, contre Philippe Serres.

B. 1596. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1756-1790. — Ordinaire de Moirax. — Informations : pour Duprat, contre Gimel ; — pour Pierre Descomps, contre Antoine Boué ; — pour Baptiste Fittes, contre Michel Sarramiac ; — pour Pierre Lartiguau, contre Pingaille. — Procès-verbal de déclaration de grossesse. — État dressé pour un versement de papiers au greffe.

B. 1597. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 184 feuillets, papier.

1740-1790. — Ordinaire de Monjoie (Tarn-et-Garonne). — Plumitif des audiences, appointements. — Arnaud Mournès, sieur de Bousquet, contre Jean Mercier, bourgeois. — François Boudet, contre Étienne Labatut. — Marthe Raffy, contre Antoine

Lissandres. — Provision de l'office de substitut en l'ordinaire. — Jean Hugon, ancien officier, contre Pierre Gourrion. — Jacques Delbert, contre Jacques Delfraisse, notaire.

B. 1598. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1748-1774. — Ordinaire de Monjoie. — États des présentations et plumitif des audiences. — Procès-verbaux : de relations d'experts ; — de prestation de serment. — Appointements. — Sentence rendue sur une contestation au sujet d'une vente entre Guillaume de Laurès, écuyer, et Thérèse de Ponts, d'une part, et Pierre Tierdebard, bourgeois, d'autre part. — Informations : pour Jeanne Vignes, contre Antoinette Vignes ; — pour Étienne Delfraysse, contre Jean Dumoulin.

B. 1599. (Liasse.) — In-4°, 120 pièces, papier.

1762-1771. — Ordinaire de Monjoie. — Procédure criminelle faite au sujet d'un rapt. — Procès-verbaux: de déclarations de grossesse ; — de réception d'huissier ; — de prestations de serment. — Informations en matière civile. — Jean Horliac, contre Pierre Maissonnier. — Jean-Baptiste Calbet, seigneur de La Martinie, contre M. de Bourran. — Pierre Gourriou, contre Jean Bérail.

B. 1600. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1771-1780. — Ordinaire de Monjoie. — Informations à la requête des parties lésées. — Raymond Vidal, contre Jeannot Barraquet. — Pierre Parvis de Saint-Astié, écuyer, contre Pierre Vignes. Voies de fait. — La demoiselle de Raffy, contre Jean Gillis. — Information contre un accusé d'infanticide, contumax, terminée par une sentence qui le condamne à dix ans de galères. — Appointements et sentences. — Étienne Boudet, sieur de Toutine, contre Hugues Tarride. — Procès-verbaux : de nominations d'experts; — d'émancipations.

B. 1601. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 138 pièces, papier.

1780-1790. — Ordinaire de Monjoie. — Ordonnance autorisant des enchères pour le bail à ferme de la succession de Jean Amat. — Information sur l'assassinat commis sur la personne de Laboissière. — Déclarations de grossesse. — Émancipation. — Nominations de curateurs. — Sentences. — Alexis Piquard, contre Jean Magoulès. — Jean Salles, bourgeois, contre Dominique Chamaneau.

B. 1602. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1759-1772. - Ordinaire de Port-Sainte-Marie. — Enregistrement de titres cléricaux, de brevets de chirurgien, d'arrêts du Parlement. — Bail judiciaire du domaine de Gauthé. — Appointement rendu dans une contestation entre François d'Imbert, garde du corps, et Jean Bitaubé, bourgeois et notaire royal. — Procès-verbaux : d'émancipation ; — d'attestation pour remplacer un acte de l'état civil perdu ; — de répudiation d'hérédité. — Informations, à la requête des particuliers, tant en matière civile qu'en matière criminelle. — Sentences. — Marie de Merle, contre Thérèse de Merle. — Procédure relative à l'interdiction de François Boudon, seigneur de Pompejac, poursuivie par Anne de Merle, son épouse, dans le but de conserver ses biens.

B. 1603. (Cahiers.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1759-1767. — Ordinaire de Port-Sainte-Marie. — Plumitif des audiences, appointements. — Le duc d'Aiguillon, contre Matthieu Poursellie. Droit de lods et ventes. — Pierre Camicas, contre Noël Dupouy. — Jacques Dumoulin, contre Pierre Moutet. — Marie Barbe, contre Vincent Merle. — Jean Castaing, contre Jean Grimond, notaire royal. — Thomas Cave, contre Jeanne Marliac. — Laroche Jauret, contre Saubiac.

B. 1604. (Cahiers.) — In-4°, 174 feuillets, papier.

1768-1774. — Ordinaire de Port-Sainte-Marie. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean Raymond Bernard, bourgeois, contre Jacques Delgua. — Jacques Nory, bourgeois, contre Marc Antoine de Sabaros, écuyer. — Louis Lavielle, contre Jacques Gazères. — Jean Grimard, contre Pierre Malhé. — Albert de Montméjan, sieur de Saint-André, contre Étienne Laboulbène.

B. 1605. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1773-1783. — Ordinaire de Port-Sainte-Marie. — Procès-verbaux : de nominations d'experts ; — de remise de rapports ; — d'exposition d'enfant ; — d'émancipation ; — de constatation d'un naufrage; — de déclaration de grossesse ; — de répudiation de l'hérédité de Raimond Lanta, par Catherine Gratecap, sa veuve. — Informations. — Sentences. — Claude Dubourdieu, contre Jean Dubourdieu.

B. 1606. (Cahiers.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1774-1778. — Ordinaire de Port-Sainte-Marie. — Plumitif des audiences, appointements. — Marie

Thérèse de Motes, veuve de noble Pierre de Laval, écuyer, contre le chevalier de Motes. Avération ou désaveu de seing. — Jean Burgalasse, contre Dominique Reau. — Copie des lettres-patentes du roi sur la rédemption des captifs. — Pierre Couqueret, contre Jean Couqueret. — Catherine Genton, contre Jean Cauboue.

B. 1607. (Cahiers.)— In-4°, 161 feuillets, papier.

1779-1781. — Ordinaire de Port-Sainte-Marie. — Plumitif des audiences, appointements. — Joseph Reau, contre Jean Castagnols. — Antoine Portail, contre Pierre Jacquet. — Jean-Baptiste Dorfeuille, contre Arnaud Dorfeuille. — Barthélemi Breins, contre Alexis Garrigues. — De Gallé, écuyer, contre Pierre Bernède.— Joseph Dubrocqua, contre Ducournaud.

B. 1608. (Cahiers.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1779-1782. — Ordinaire de Port-Sainte-Marie. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean Baptiste Plantey, contre Jacques Bouchalès. — Jean Cagne, contre François Cros. — Jeanne Chambert, contre Jacques Boulet.

B. 1609. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1779-1783. — Ordinaire de Port-Sainte-Marie. — Extraits des registres des défauts et des présentations. — Informations : sur une tentative d'assassinat ; — à la requête de Billon, contre le métayer du sieur Sauriac. Coups et blessures. — Titres cléricaux. — Procès-verbaux : d'émancipation ; — de déclarations de grossesse ; — de nominations de curateurs.

B. 1610. (Liasse.) 150 pièces, papier.

1781-1790. — Ordinaire de Port-Saint-Marie. — Plumitif des audiences. — Informations. — Appointements. — Sentences. — Procès-verbal de répudiation d'hérédité par Jeanne Castaing. — Glady, huissier, contre Alexis Garrigues. — Procès-verbal de prestation de serment de Jean-Baptiste Placide Bitaubé, nommé directeur du bureau de la poste. — Procédure faite à la requête de Monbet, écuyer, contre les officiers municipaux de Montesquieu.

B. 1611. (Cahiers.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1782-1788. — Ordinaire de Port-Sainte-Marie. — Plumitif des audiences, appointements. — Joseph Groa, négociant, contre Jean-Baptiste Courbon, peintre doreur. — Pierre Bes, contre Arnaud Dufau. — Rose Fresquet, contre Jean Grasset. — Antoine Blot, contre Raymond Verdier.— Pierre Bernède, contre Jean Bounet.

B. 1612. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1782-1789. — Ordinaire de Port-Sainte-Marie. — Informations. — Plumitif des audiences. — Appointements. — Marie Busquet, contre Raymond Ducournaud. — Toinette Labenne, contre Alexis Dubourg. — Jacques Gaubert, contre Alexis Garrigues. — Jean-Jacques Joseph de Sabaros, contre Foi Méral. — Serène d'Espalenque et noble Damien Tardieu, contre François Benech.

B. 1613. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1782-1789. — Ordinaire de Port-Sainte-Marie. — Informations. — Sentences. — Joseph Laffore, contre Jean Delor. — Pierre Lacoste, contre Matthieu Begoulle. — Jean Gibert, contre Joseph Gibert. — Réception de Glady à la charge d'huissier. — Nomination de curateur. — Lettres de maîtrise de chirurgie. — Antoine de Combret, écuyer, et Marie de Bellegarde, son épouse, contre Anne Joffre. — Procès-verbaux de l'assemblée primaire réunie pour nommer des députés.

B. 1614. (Cahiers.) — In 4°, 117 feuillets, papier.

1711-1778. — Ordinaire de Prayssas. — Plumitif des audiences. — Appointements. — Jean Chalié, contre Jean Degros. – Jean Cornier, bourgeois, contre Jean Tardieu. — Jean Troubat, contre Jean Pontarel. — Bernard Thouron, contre Bernard Préjac.— François Metau, bourgeois, demandeur en crime de larcin, contre Catherine Bergounié. — Présentations: Gouget, pour Arnaud Buard ; — Grimard, pour Barret.

B. 1615. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1742-1759. — Ordinaire de Prayssas. — Extraits des audiences. — Informations. — Appointements et sentences. — Anne Costas, contre Alexandre Costas. — Requêtes de François de Bardonin, marquis de Sonneville, baron de Pardaillan, Prayssas et autres lieux, contre des braconniers. — Enregistrement de lettres de chancellerie en faveur d'Antoine Bonpart. — Procès-verbaux : de déclarations de grossesse ; — de prestations de serment. — Jean Malbec, contre Jean Passe. — Baux de fermes judiciaires pour des propriétés appartenant à des mineurs.

B. 1616. (Liasse.) - 50 pièces, papier.

1746. — Ordinaire de Prayssas, — Dossier de la procédure criminelle faite à la requête de l'ordinaire

de Prayssas, au sujet d'un infanticide. — Sentence condamnant la mère coupable à être pendue.

B. 1617. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1759-1765. — Ordinaire de Prayssas. — Plumitif des audiences. — Procès-verbaux : d'émancipations ; — de rapports d'experts ; — de déclarations de grossesse ; — de baux judiciaires. — Informations faites à la requête des particuliers : Pierre Ducros, contre Chabrières ; — Marguerite Chaboussou, contre Antoinette Garrigues ; — Étienne de Gaucher, contre Chabrières. — Sentences.

B 1618. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1756-1769. — Ordinaire de Prayssas. — Plumitif des audiences. — Appointements et sentences. — Géraud Hermand, contre Jean Pouget. — Raymond Julia, contre Antoine Julia. — Guillaume Pestre contre Jean Grimard. — Nomination de Jeanne de Barroussel, veuve du sieur d'Angeroux, comme tutrice de François Alexandre d'Angeroux, son petit-fils. — Informations en matière criminelle.

B. 1619. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1769-1776. — Ordinaire de Prayssas. — Prestation de serment de Joseph Grimard, à titre d'expert. — Plumitif des audiences. — Appointements et sentences. — Pierre Coutarel, contre Jean Coutarel, régent. — Marie Dumas, contre Antoinette Lagarrigue. Diffamation et réparation d'injures. — Jean-Baptiste Mathieu Dubourdieu, contre Jean Grimard. — Anne Castain, contre Jean Castain.

B. 1620. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1775-1789. — Ordinaire de Prayssas. — Procès-verbal de visite du cadavre d'un homme tué à coups de pierre et de bâton. — Informations à la requête des particuliers : Élisabeth Sarcan, contre Fayssous ; — Jean Lacoste, contre Antoine Anglade ; — Joseph Duburga, contre Jeanne Gauché ; — Jeanne Duffour, contre Jean Dellor. — Sentences. — Jean-Jacques Dumichel, contre Antoine Brunet. — François Labernardie, sieur de Belisle, et demoiselle Françoise Tardieu, sa femme, contre Bernard Dumas, bourgeois. — Procès-verbaux : d'évasion de Pierre Dumas ; — d'avération.

B. 1621. (Cahiers.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1778-1784. — Ordinaire de Prayssas. — Plumitif des audiences, appointements. — François Farsit, bourgeois, contre Jean Faidy. — Jean Harmand, chirurgien, contre Marguerite Maurou. — Jean Bouzeran, contre François Deffieux. — Antoine Joseph Tamizay de La Couronne, écuyer, contre Jean Tamizay de La Couronne.

B. 1622. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1732-1734. — Ordinaire royal de Puymirol. — Requête de noble Louis de La Chausse, prêtre, vicaire de Saint-Julien, contre Causse. Injures et menaces. — Procès-verbal de dégradation de meubles et effets dans la maison noble de Montargent, dressé contre les MM. de Fumel. — Bernard Perdigon, contre Lagrange. Réparation d'injures. — Marie Causse, veuve de noble Léon de Gironde, contre François Mirabal. — Procès-verbaux : de prestations de serment ; — de déclarations de grossesse.

B. 1623. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1734-1738. — Ordinaire de Puymirol. — Sentences. François de Postels, écuyer, seigneur de Philip, ancien capitaine de dragons, contre Charles Ducasse et autres. — Auditions rendues par devant : Jean de Lamothe-Vedel, écuyer, seigneur de Lostelnau, consul, conjuge ès causes criminelles ; — Jean Bibal, consul, conjuge. — Joseph Testas, sieur de Fraisses, contre Grandcapel. — Joseph Daudebard de Ferrussac, contre Marc Caussé.

B. 1624. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1738-1740. — Ordinaire de Puymirol. — Sentences. Jean Fraunié, contre Philippe Carrié. — Extraits du registre des présentations. — Informations à la requête des particuliers. — Antoine Audibert, contre Jean Grenier. — Pierre Boissière, contre Pierre Bachelier. — Pierre Faure, contre Pierre Sudre. — Bernard Perdigon, contre Pierre Vidal. — Relations d'experts.

B. 1625. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1740-1741. — Ordinaire de Puymirol. — Informations à la requête des particuliers. — Pierre Merlé, chirurgien, contre les fils du sieur David Léonard, premier consul, qui avaient blessé son cheval d'un coup de fusil. — Géraud Quinsac, bourgeois, contre François Richard. Vol et excès. — Anne Hébrard, contre Jean Cabailhe. Coups et blessures. — Appointements et sentences.

B. 1626 (Cahiers.) — In-4°, 407 feuillets, papier.

1741-1751. — Ordinaire de Puymirol. — Plumitif des audiences et appointements. — François Gaus-

sens, contre Catherine Delpey. — Pierre Boë, contre Jean Moynie. — Jean Larrieu, bourgeois contre Balthazar Larrieu. — Anne Desmons, contre Jean Bibal, bourgeois. — Louise Bretonesque, contre Jean Ségailhé. — Simon Pezet, bourgeois, contre Catherine Anguy. — Présentations.

B. 1627. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pèces, papier.

1741-1743. — Ordinaire de Puymirol. — Présentations. — Informations en matière civile et criminelle, à la requête des particuliers. — Appointements et sentences. — Hugues Monié, contre Jean Monié. — Antoine Gabriel de Sabaros, sieur de Saint-Laurens, contre Vincent Bru. — Béatrix Tourné, contre Jean Cruzel. — Clément Lafargue contre Jean Vacqué. — Pierre Rives, contre Pierre Canel.

B. 1628. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1743-1764. — Ordinaire de Puymirol. — Inventaires, baux judiciaires. — Inventaires des biens de : feu de Monteils, curé de Saint-Jean ; — Raymond Bezombes, huissier ; — Antoine Grandet ; — Jean Delmas, ancien greffier ; — Jean Laporte et Cécile Aldigé ; — Bertrand Bez.

B. 1629. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1743-1744. — Ordinaire de Puymirol. — Informations en matière civile et criminelle, à la requête des particuliers. — Jean Grenier, contre Jean Bibal de Lalande. — Pierre Dupin, contre Pierre Munier. — Étienne Raujol, contre Marie Bétolières. — François Magoulès, contre François Soleyres. — Antoine Dessus Lacarre, contre Jean Batifol. — Louis de Lamothe Vedel, contre André Guayreaud.

B. 1630. (Liasse.) — 150 pièces papier.

1744-1746. — Ordinaire de Puymirol. — Sentence condamnant un assassin à être pendu. — Nominations d'experts et prestations de serment. — Procès-verbal des réparations à faire au presbytère de Saint-Urcisse. — Informations en matière civile et criminelle faites à la requête des particuliers. — Jean de Bragerac de Fontanelle, contre Jean et Raymond Nouvel. — François Bianabe, bourgeois, contre Jean Bianabe. — Extraits du registre des affirmations.

B. 1631. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1745-1748. — Ordinaire de Puymirol. — Présentations. — Vignes, pour Jean Dufau. — Rives, pour Jean Lamothe. — Information, à la requête de Jean de Lamothe Vedel et d'après une commission donnée par la maîtrise des Eaux et Forêts, contre deux chasseurs qui avaient fureté. — Joseph Mesplet, contre Rigal et Quinsac. — Jean Buffet, contre Pierre Fauré. — Catherine Bermy, contre Pierre Lacroix.

B. 1632. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1748-1749. — Ordinaire de Puymirol. — Informations, appointements, sentences, — Arnaud Champmas, bourgeois contre Jean Lamothe. — Bernard Laboulbène, contre Pierre Aunac. — Pierre Vignes, contre François Passagua. — Jean Lamothe, contre Joseph Vielles-Cazes. — Procès-verbal de séparation de biens entre François Planche et Marie Aldigé.

B. 1633. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1749-1751. — Ordinaire de Puymirol. — Présentations, enquêtes, appointements, sentences. — Marc Caussé, capitaine de vaisseau, contre Bibal de Mercadé. — Clément Mâriet, bourgeois, contre Bonaventure Jalibert. — André Bernard de Léonard, bourgeois, contre Antoine Jammes. — Marguerite Bouzeran, contre Jeanne Grand.

B. 1634. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1751-1752. — Ordinaire de Puymirol. — Information contre Préceptis, Jean Sieurac et Dugarry, accusés d'avoir procuré l'évasion d'une femme accusée d'infanticide. — Procès-verbal des révélations faites sur cette affaire à la suite d'un monitoire. Les complices auraient emporté ladite accusée « avec les fers qu'elle avait aux pieds, pesant environ cent trente livres. » — Bernard de Léonard, sieur de Lamouroux, contre Raffy. Dommage causé à ses propriétés.

B. 1635. (Cahiers.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1751-1757. — Ordinaire de Puymirol. — Présentations, plumitif des audiences, appointements. — Pierre Duthil, contre Jean Coustet. — Marc Caussé, capitaine de vaisseau, contre Louis Aldigé. — Hugues Lespinasse, contre Balthazar Larrieu. — Pierre Bétouillères, notaire royal, contre Jean Grenier. — Pierre Fauré, contre Marianne de Testas. — Tarif des droits des officiers des juridictions royales, tant au civil qu'au criminel, arrêté par le Parlement en 1751.

B. 1636. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1752-1753. — Ordinaire de Puymirol. — Informations faites par le juge ou par les consuls conjuges au criminel sur des dommages causés à des

propriétés, pigeons tués à coups de fusil, terres ravagées par le bétail, etc. — Appointements et sentences. — Bernard Seignes, contre Charles Delpech. — Marie Anne Dulion de Gasques, veuve de Joseph Daudebard de Ferrussac, contre François Nayssens.

B. 1637. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1753-1755. — Ordinaire de Puymirol. — Enquête sur un crime de rapt. — Procès-verbal des réparations à faire à la maison de Catherine Carrion. — Informations à la requête des particuliers. — Pierre Rives, curé de Tayrac, contre Jean. — Françoise Ladres, contre Marguerite Delsol. Excès et injures.

B. 1638. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1755-1756. — Ordinaire de Puymirol. — Information, contre Jean et Pierre Casse, accusés de vol. — Requête de Pierre Hébrard, notaire, contre Guillaume Sirven qu'il avait rencontré dans un bureau de tabac et qui l'avait insulté. — États des frais de diverses procédures. — Rapport d'un chirurgien sur l'état d'un blessé. — Appointements et sentences. — Bonaventure Jolibert Latour, contre Antoine Viellecazes.

B. 1639. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1756-1758. — Ordinaire de Puymirol. — Information sur l'évasion de deux prisonniers accusés d'homicide. — Sentence de l'ordinaire condamnant par contumace les huit assassins de M. Léonard de Bellecombe à être pendus. — Arrêt du Parlement de Bordeaux confirmant ladite sentence. — Joseph Nouvel, bourgeois, contre Antoine Merle. — Joseph de Lamothe-Vedel, écuyer, contre Jean Quinsac.

1640. (Cahiers.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

1757-1762. — Ordinaire de Puymirol. — Plumitif des audiences, appointements, présentations. — Jean Gay, contre Claude Casse. — Bernard de Léonard, sieur de Lamouroux, contre Blaise Guitard. — Copie d'arrêts du Parlement de Bordeaux rendus pour assurer l'exécution des déclarations du roi contre ceux de la R. P. R. — Jeanne Delpuch, contre Marie de la Chausse.

B. 1641. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1758-1759. — Ordinaire de Puymirol. — Requête de Constance de Bardet, veuve de Léon de Gironde, écuyer, sieur de Provence, contre la demoiselle Lamer. Réparation d'injures. — Informations en matière civile et criminelle à la requête des particuliers. — Appointements. Sentences. — Jean Magoulès, contre Jean Lérou. — François Delpuch, contre Jean Teyssèdre. — François Vidal, bourgeois, contre Arnaud Pechimbert.

B. 1642. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1760-1762. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Antoinette Quinsac, contre Marie Bru. Dommage causé à une récolte de maïs. — Marc Antoine Bibal, ancien garde du corps du roi, contre Pierre Rives. — Bernard Negré, sieur de Maledem, contre Jean et Guillaume Cassé. — Pierre Bezombères, contre Pierre Dupouy.

B. 1643. Liasse.) — 150 pièces, papier.

1762-1764. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. Informations faites par le juge ou par les consuls, conjuges. — Antoine Mourguès, presseur d'huile, contre Hugues Tarride. Coups et blessures. — Extraits du registre d'écrou. — Georges Martin, contre Moustrou. Vol de blé. — Informations sur un suicide, terminée par un sentence condamnant « sa mémoire a perpétuité. Et sera le « cadavre du dit feu C... désenterré, après quoy attaché par l'exécuteur de la haute justice, au der- « rière d'une charrete, et traîné sur une claie, la « tette en bas et la face contre terre par les rues... « jusques à la place publique de ladite présente ville « ou il sera dressé une potence ou le cadavre dudit « C... sera pendu par les pieds » etc.

B. 1644 (Cahiers.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1762-1767. — Ordinaire de Puymirol. — Présentation, plumitif des audiences, appointements. — Jacques de Cambes, contre Jean Lamote. — Louise de Fonfrède, veuve de Jean Bibal de Labenne, contre Marianne Pérès, épouse de Joseph Pons, bourgeois. — François Villes, contre Antoine Merlé, bourgeois. — Copie d'un arrêt du Parlement ordonnant de rédiger par articles les états des dépens.

B. 1645. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1764-1766. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — États de frais de procédure. — Anne Peyronnenc, contre Jean Peyronnenc. Partage d'hérédité. — Procès-verbal d'exposition d'enfant. — Jean de Roux, écuyer, seigneur de la baronie de Lerm, contre Jacques Randé. — Marie Peré, contre Antoinette Pagès. Réparation d'injures.

B. 1646. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1766-1767. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Marie Chausi, contre Marthe Nayssens. Délaissement d'une propriété et restitution de fruits. — Guillaume Gillis, contre Jean Roux. — Claudine Lafargue, contre Jean Goulfié. — Information sur des vols.

B. 1647. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1767-1768. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Déclarations de grossesse. — Procuration. — Joseph Fabien Durand Couquade, bourgeois, contre Capraise Renaud, bourgeois. — Blaise Guitard, contre Joseph Vieillescazes. — Provision des offices de procureur et d'huissier. — Sentence condamnant un assassin, contumax, à être pendu. — Information sur une évasion.

B. 1648. (Cahiers.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

1767-1768. — Ordinaire de Puymirol. — Présentations, plumitif des audiences. — Enregistrement : de lettres de bénéfice d'âge obtenues par Marie Cécile Bianabe; — d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui ordonne de déposer au greffe des sénéchaussées des extraits de registres criminels; — d'un édit du roi sur l'administration des villes. — Marc Doulmayrenq, contre Arnaud Rocques. — Hugues Lérou, contre Pierre Delpuch. — Géraud Fauré, contre Jean Fingou.

B. 1649. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1768-1772. — Ordinaire de Puymirol. — Plumitif des audiences, appointements. — François Richard, contre Géraud Faure. — Jean Villes, contre Jean Magoulès. — Provisions données par le duc d'Aiguillon de l'office de lieutenant civil de la juridiction de Puymirol. — Arrêt du Parlement de Bordeaux défendant d'employer des *riottes* ou branches de bois pour lier les gerbes. — Géraud Quinsac, bourgeois, contre Jean Pagès de Roquebiard.

B. 1650. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1768-1770. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Information au sujet d'un assassinat. Requête pour obtenir un monitoire. — Requête de Jean Lamothe Vedel, écuyer, seigneur de l'Ostelneau, pour obtenir qu'on veuille bien se transporter en son château pour recevoir une déposition. Il allègue son grand âge et ses infirmités. — Plainte en crime de rapt. — Appointements. — Philippe Bibal, contre Françoise Cabarroc. — Sentence de condamnation à mort pour un vol domestique. — Rapports d'experts. — Émancipations.

B. 1651. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1770-1771. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Requêtes et assignations. — Information au sujet d'un homicide terminée par une sentence d'acquittement. — Cahier des révélations faites à la suite d'un monitoire publié pour l'instruction de cette affaire. — Procès-verbaux : de séparations de biens ; — de déclarations de grossesse. — Appointements. — Sentences. — Pierre Champes, contre Raymond Champes.

B. 1652. (Cahiers.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1770-1771. — Ordinaire de Puymirol. — Cahiers d'information sur l'homicide commis sur la personne de Géraud Delprat. — Présentations. — Lacroix, pour Arnaud Lerou. — Debouillée, pour Aradel.

B. 1653. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 149 pièces, papier.

1771-1772. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Marie Tailland, contre Antoinette Pagès. Exécution d'un contrat de cession. — Pierre Bétollières, contre Étienne Randanne. — Blaise Guitard, contre Antoine Bru. — Anne Rivière, contre Jean Gary. Partage d'hérédité. — Arnaud Coustou, contre Pierre Coustou. Retrait lignager.

B. 1654. (Registre.) — In-4°, 146 pièces, papier.

1772-1777. — Ordinaire de Puymirol. — Plumitif des audiences, appointements. — Jean Lacroix, notaire royal, contre Antoinette Pagès. — Pierre Lespaut, bourgeois, contre Ratier. — Joseph Tissèdre, bourgeois, contre Charles de Lachausse, écuyer. — Jean Blanchet, contre Pierre Dupouy. — Pierre Desmons, contre Jean Roques.

B. 1655. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1772-1773. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Michel Massias, prêtre, contre Jean Majou. — Jean Delpuch, syndic de la paroisse de Sainte-Croix, contre Guillaume Bourgeac. — Anne Carrère, contre Jean Carrère. Mise en possession d'un héritage. — Jean Cantal, sieur de Gaujac, bourgeois, contre Marie Anne du Lion de Gasques, veuve de Joseph Daudebard de Ferrussac.

B. 1656. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 149 pièces, papier.

1773-1774. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Informations, appointements,

sentences. — Anne Deldevès, veuve de Jean Dulac, contre Blaise Monié. — Guillaume Gillis, contre Matthieu Lagardelle. — Procès-verbaux de prestations de serment. — Rapports d'experts. — États de frais de procédure.

B. 1657. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 148 pièces, papier.

1774-1775. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Émancipation d'Antoine Quinsac. — Antoine Quinsac, bourgeois, contre Jean Baptiste Dordé de Millac, sieur de Baillarguet. Retrait lignager. — Marie Serenges, femme d'Étienne Noyrit, contre Raymond Serenges. — Marie Bibal, contre Durrens. — Avération de promesse. — Jean Bédrines, contre Arnaud Delpech.

B. 1658. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1776-1777. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Procès-verbaux : de déclarations de grossesse ; — de prestations de serment. — Informations. — Sentences. — Marc Caussé, ancien capitaine de vaisseau, contre Joseph Viadel, bourgeois. — Guillaume Jacquelot, bourgeois, contre Jean Champès. — Jean Majout, contre Anne Mitadié. Réintégrande. — Enquête sur un vol.

B. 1659. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 149 pièces, papier.

1777. — Ordinaire de Puymirol. — Jean Orliac, contre Julien Lérou. Réparation d'injures. — Dominique Pezet, bourgeois, contre Marie Delpech. — Procès-verbaux : d'évaluation d'une maison ; — de déclarations de grossesse. — François Richard, bourgeois, contre Pierre Dordé. — Rapports d'experts. — États : de dépens ; — de consignations.

B. 1660. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1777-1779. — Ordinaire de Puymirol. — Émancipation de Pierre Guibal. — Joseph Malateste, contre Louis Laclaverie. — Jean Durios, bourgeois, contre Pierre Lespaut. Partage provisionnel et fidéicommis. — État des dépens faits pour une séparation de biens. — Informations en matière criminelle faites par le juge ou par les consuls, conjuges.

B. 1661. (Cahiers.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

1777-1780. — Ordinaire de Puymirol. — Plumitif des audiences. Appointements. — Pierre Bezombes, contre Antoine Aldigé. — Jean Lérou, contre Jean Benech. — Guillaume Boyer, maître en chirurgie, contre Jean-Baptiste Fort, bourgeois. — Jean-Baptiste Lagrave de Fabré, juge de Laroque-Timbaut, agissant comme fermier de la terre de Bajamont, contre Lamouroux.

B. 1662. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1779-1781. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Informations sur des vols. — Guillaume Castagné, contre Étienne Devès. Délaissement d'une maison. — Antoine Lafargue, contre Jean Imbert. Bornage. — Pierre Fauré, notaire royal, contre Bernard Bouyssou. — Jean Vidal, contre Claude Laurent. Servitude de passage. — États des frais de diverses procédures.

B. 1663. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1781-1782. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Informations. — Sentences. — Antoine Boë, contre Françoise Mariès. Délaissement d'une propriété. — Élisabeth Lafargue, contre François Lafargue. — Exécution d'une clause de testament. — Raymond Escadafals, contre Raymond Rayssac. Bornage

B. 1664. (Cahiers.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1781-1787. — Ordinaire de Puymirol. — Plumitif des audiences. Appointements. — Jeanne Lamouroux, contre Rayssac. Délaissement d'une propriété. — Étienne Salles, bourgeois, contre Jean Bousquet. — François Davergne, contre Matthieu Gillis. Réparation d'injures. — Antoine Bétoulières, bourgeois, contre Antoine Bouyssou. Délaissement d'une propriété.

B. 1665. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1782-1786. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. Informations. Appointements et sentences. — Pierre Jarleton, contre Pierre Aillan. — Jean Louis Faget, contre Pierre Canel. Délaissement de biens. — Joseph Dayries, contre Pierre Bezombes. — Informations sur un homicide involontaire et sur des vols. — Procès-verbaux de déclarations de grossesse. — Rapports d'experts.

B. 1666. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 146 feuillets, papier.

1784-1790. — Ordinaire de Puymirol. — Plumitif des audiences. Appointements. — Géraud Bergès, contre Jean Hébrard. — Marie Delpech, contre Françoise Noyrit. Entérinement de lettres de restitution. — Laurent de Lafont, écuyer, contre Antoine Delmas. — Hugues Lamothe, contre Jean Lacroix. — Jean Royal, bourgeois, contre Arnaud Noguères.

B. 1667. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1784-1785. — Ordinaire de Puymirol. — Causes

civiles et criminelles. — Raymond Pradié, contre Pierre Lamothe. — Pierre Saignet, contre Pierre Banel. — Informations sur des vols. — Prestations de serment.

B. 1668. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1786-1787. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Procès-verbal d'une reconnaissance de seing. — Jean Lagardelle, contre Étienne Guignard. — Cécile Laborie, contre Marie Merlé. — Information sur un assassinat commis la nuit sur la personne du sieur Barthès de Rochepuy. — Émancipation de noble Jean Lisle de Menoire. — Déclarations de grossesse. — États de frais de procédure.

B. 1669. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1787-1788. — Ordinaire de Puymirol. — Causes civiles et criminelles. — Informations. — Sentences. — André Bernard de Léonard, sieur de Lamouroux, contre Pierre Dupouy. — Procès-verbaux : de la levée du cadavre d'un enfant noyé ; — de licitation judiciaire ; — de rapports d'experts ; — d'émancipation de Bernard Dupouy. — Notes diverses sur des partages.

B. 1670. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1788-1789. — Ordinaire de Puymirol. — Procès-verbaux : de la levée d'un cadavre ; — de la levée des scellés et de l'inventaire des meubles trouvés dans la maison de Pierre Lostan. — Sentences. — Jean Faugère, contre Bernard Quinsac, bourgeois. — Jeanne Mesplet, contre Antoine Planche. — Répudiation de l'hérédité de Constance de Bardet de Gironde par Jean Joseph de Gironde de Provence.

B. 1671. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1772-1790. — Ordinaire de Puymirol. — Procès-verbaux : de nominations d'experts, de tuteurs, de curateurs ; — d'attestations de capacité ; — d'enchères judiciaires.

B. 1672. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1777-1790. — Ordinaire de Puymirol. — Procès-verbaux : de nominations d'experts, de tuteurs et de curateurs ; — de prestations de serment.

Département de Lot-et-Garonne.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances, Subdélégations, Élections et autres divisions administratives ou financières, Bureaux des Finances, États provinciaux, Principautés, Régences, etc.)

INTENDANCE DE GUIENNE.

C. 1. (Plan.) — 1 feuille, lavis.

XVIIIe SIÈCLE. — Plan géométrique des fonds de la paroisse de Taillebourg, riverains à la Garonne, fiefs de M. le marquis de Caumont.

C. 2. (Plans.) — 49 feuilles, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Plans de fiefs et ténements situés dans les paroisses d'Auradou, Courbiac, Ladignac, Magnac, Pépinès, Port-de-Penne, Sainte-Foy-de-Penne, Saint-Germain, Saint-Hilaire, Saint-Just, Saint-Sulpice, Saint-Sylvestre, Trenteil.

C. 3. (Atlas.) — In-folio, papier, 12 plans.

XVIIIe SIÈCLE. — Plans de fiefs et ténements réunis sous le titre de paroisse de Nagejouls et appartenant à ladite paroisse et à celles de Bourleins, Sainte-Foy, Sombal et Trémons.

C. 4. (Atlas.) — In-folio, papier, 16 plans.

XVIIIe SIÈCLE. — Plans cadastraux de fiefs et terres non nobles y enclavées pour les paroisses de Bourlens, Ladignac, Laval, Saint-George de Belaigue, Saint-George-de-Tournon, Saint-Martin-de-Rouets, Trémons et Trenteil.

C. 5. (Liasse.) — 9 pièces, papier, 3 imprimées.

1734-1781. — Ordonnance de Louis-Urbain Aubert de Tourny, intendant de Guienne, relative aux états de dépenses faites pour le casernement des dragons, à l'effet d'empêcher les assemblées de nouveaux convertis aux environs de Clairac, avec un tableau de répartition des taxes à imposer en 1757 sur les villes de Clairac, Lafitte, Villeneuve-d'Agenais, Monflanquin, Castelmoron-sur-Lot, Tonneins-Dessus, Tonneins-Dessous, Miramont, Gontaud et Nérac. — Circulaires et instructions des intendants relatives aux troupes provinciales et concernant : le tirage au sort et les cas d'exemptions ; — les pensions des officiers et soldats invalides ; — la formation des tableaux, par communes, des maisons sujettes au logement et de celles appartenant aux privilégiés ; — le numérotage des maisons, prescrit par l'ordonnance militaire de 1768.

C. 6. (Liasse.) — 20 pièces, papier, 3 imprimées.

1727-1770. — Ordonnances des intendants de Guienne, concernant les procès-verbaux de visite de la Garonne et de la Bayse, dressés par les officiers de navigation, ainsi que la sûreté des ouvrages et la facilité de la navigation pour les rivières du Lot et de la Bayse. — Quinze commissions aux fonctions de syndics et patrons de navigation pour la Garonne, le Lot et la Bayse.

C. 7. (Liasse.) — 48 pièces, papier, 1 plan.

1727-1786. — Visite de la rivière de Garonne par Jean de Madaillan, écuyer et inspecteur général des rivières de la Généralité, accompagné des syndics et patrons de la navigation. — Procès-verbaux de visites faites en personne par Claude Vimar, ingénieur du Roi, accompagné des officiers de navigation, et, à partir de 1749, d'un greffier ; ou d'après ses ordres. — Procès-verbal de visite par Fran-

çois-Charles Tardif, ingénieur des ponts-et-chaussées et inspecteur général de la navigation, accompagné de Jean-Baptiste Pédezerts, syndic général, et des officiers ordinaires. — Visite par les officiers de navigation, en compagnie de M. de Rufz, maitre particulier des eaux et forêts de Guienne, et note des frais faits à cette occasion. — État des iles situées dans la Garonne, de Malause à Bordeaux. — Liste des seigneurs à qui appartiennent, dans chaque lieu, les péages perçus dans la Généralité de Bordeaux. — État des passages d'eau avec leurs distances des carrières. — Inventaires et notes pour effets et ustensiles, construction et radoub du bateau de la navigation laissé à Agen aux soins du syndic. — Devis, détails estimatifs et procès-verbaux d'adjudication pardevant les intendants de Guienne des travaux pour construction et réparation de ponts de halage, le long des bords de la Garonne. — « Humble requête à l'intendant de Guienne de plusieurs maitres de bateaux sur la Garonne, pour que, en qualité de seigneur péager, le chapitre Saint-Caprais de la ville d'Agen aplanisse les difficultés de la navigation ; » avec assignation audit chapitre concernant l'objet ci-dessus. — « Relevé des fonds faits, employés et restant à consommer pour extraction et transport de pierres, réparations de ponts de halage. »

C. 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1768-1788. — Ordonnance du Roi en exécution d'un arrêt du Conseil d'État portant règlement pour la navigation de la Garonne. — Ordonnance du Roi aux propriétaires et possesseurs d'établissements et droits quelconques dans toute l'étendue de la Garonne, d'avoir à rapporter, pardevant l'intendant de leurs départements respectifs, leurs titres de propriété, avec lettre d'envoi signée : d'Ormesson. — État des moulins à nef sur la Garonne, dressé à la suite de la visite faite du 6 au 21 janvier 1768 par les officiers de navigation. — Correspondance administrative concernant le moulin à nef de M. le chevalier de Picot et un droit de péage de bac à M. le marquis de Chazeron, au lieu de Lamagistère. — Moulin de Lafox aux héritiers de M. le marquis de Chazeron ; — lettres et rapports d'ingénieurs sur l'entretien, à la charge desdits héritiers, des abords et chaussée du bac de port de Layrac, et sur la proposition de dame Boschi, veuve du marquis de Chazeron, de se décharger, par un abonnement annuel, de l'entretien du péage de Lafox. — Requête et pièces jointes pour la dame Champier, veuve de sieur Pierre-Augustin-Limosin de Saint-Michel, maréchal des camps et armées de S. M., pour la construction de six moulins sur bateaux, aux environs d'Agen. — Rapports d'ingénieurs sur deux requêtes pour déplacement et établissement de deux moulins au-dessus du Port-Sainte-Marie. — Mémoire de la dame de Binos et lettres y relatives, concernant le moulin de Taillebourg.

C. 9. (Liasse.) — 49 pièces, papier, 4 plans.

1768-1789. — Digue de l'hôpital général de Las, à Agen : — devis et détails estimatifs des réparations urgentes à faire à la digue construite en 1773 ; requêtes présentées pour cet objet à l'intendant de Guienne par l'administrateur et trésorier dudit hôpital, et rapports sur ces requêtes ; — procès-verbaux d'adjudication des travaux, et certificats d'ingénieur en bonne exécution des « complantements ». — Digue des îles du Gravier d'Agen : devis et détails estimatifs, lettres et rapports d'ingénieurs, notes de l'Intendance et procès-verbaux d'adjudications concernant les travaux à faire « pour défendre le Gravier, situé sur la rive droite de la Garonne, devant la ville d'Agen, à qui il appartient » ; — délibération d'une assemblée de jurade convoquée par M. de Raymond, maire ; — requêtes des officiers municipaux d'Agen à l'intendant de Guienne et rapports y relatifs ; — rapports et mémoires d'ingénieurs sur l'incompétence de l'intendant de la Généralité d'Auch à s'immiscer dans les travaux dont il s'agit. — Travaux de défense de Saint-Hilaire : rapport d'ingénieur sur une lettre de M. le marquis de Lusignan à l'intendant de Guienne au sujet desdits travaux. — Travaux de défense du Port-Sainte-Marie : avis sur le mémoire concernant un terrain appartenant au Port-Sainte-Marie, le long de la Garonne, au-dessus de la ville, présenté à l'intendant par M. le comte de Rastignac, seigneur de la ville de Clermont-Dessous ; — devis estimatif des ouvrages à faire pour la construction d'un mur de quai avec chaussée d'engravement au Port-du-Désert attenant au Port-Sainte-Marie, avec ordre donné pour la construction, par M. de Valframbert, ingénieur en chef ; — devis, détails estimatifs et procès-verbaux d'adjudication des ouvrages pour la construction ou réparation d'une digue destinée à préserver la plaine du Port-Sainte-Marie des inondations de la Garonne ; — certificats d'ingénieurs pour final paiement aux entrepreneurs des travaux ; — rapports sur diverses carrières exploitées, pour l'une desquelles M. de Beaubens, ancien conseiller au sénéchal d'Agen, réclame une indemnité ; — plan des rues à paver conduisant au port de la ville du Port-Sainte-Marie ; — plan pour faire connaître la position d'une partie de levée projetée ; — plan d'une carrière exploitée. — Travaux de défense de Tonneins-Dessus : devis des ouvrages à faire pour réparer les dégradations faites par la Garonne à la route de Bordeaux à Toulouse, à la sortie de Tonneins ; — devis, détails estimatifs et procès-verbaux d'adjudication des travaux d'une jetée à pierre perdue sur la rive droite de la Garonne, et d'une rampe audit Tonneins. — Gravier de Lagruère :

correspondance relative à la demande en concession d'un gravier, faite par M. le comte de Bruet, près les paroisses de Lagruère et de Saint-Caprasy sur la Garonne.

C. 10. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1726-1770. — Procès-verbaux de visites du Lot faites par Jean de Madaillan, écuyer, et par les officiers de navigation ; — procès-verbaux de visites ordinaires et extraordinaires par Claude Vimar, ingénieur du Roi ; — devis, dressé sur les lieux, des réparations à faire aux différentes écluses du Lot ; — exploitation d'une carrière près de Casseneuil ; — enquête, procès-verbal de visite et estimation des travaux par Claude Vimar, ingénieur, pour la reconstruction de la digue des moulins d'Aiguillon et la réparation de l'écluse ; — procès-verbaux des visites de François-Charles Tardif, accompagné de J.-B. Pédezerts, syndic général ; — procès-verbaux des visites de Jean Montain André Le Ragoy de Saint-André, inspecteur des rivières de la Généralité ; — visite et levée des plans des écluses, chaussées et chemins de halage par un dessinateur au bureau des ponts-et-chaussées à Bordeaux et le patron de la navigation du Lot.

C. 11. (Liasse.) — 46 pièces, papier, 2 imprimées, 2 plans.

1743-1778. — Lot ; — travaux d'entretien de la navigation : règlement émané de l'Intendance, concernant les quotités de contributions dues pour la reconstruction de l'écluse de Saint-Vic, par MM. de Vassal et de Montalembert, propriétaires des moulins assis sur cette digue, et mémoire au même sujet pour la dame Louise Lagoutte de Lapoujade, veuve du comte de Montalembert ; — ordonnances des intendants de Guienne concernant les chemins de halage du Lot et les plantations des riverains ; — publication par la Généralité de Montauban d'un arrêt du Conseil qui met à la charge des propriétaires des moulins l'entretien des écluses du Lot, qui sont à l'endroit des chaussées des moulins ; — mémoire présenté à M. le duc d'Aiguillon sur l'impossibilité que l'écluse qu'il va faire construire à Aiguillon puisse être navigable, avec les notes et observations de l'ingénieur en réponse audit mémoire, ainsi que le projet des ouvrages ; — cinq lettres autographes du duc d'Aiguillon relatives à cet objet ; — observations sur le chemin de halage pendant la visite de 1760 ; — noms des différentes pièces qui composent une écluse ; — état des écluses et des chaussées du Lot et des réparations les plus urgentes ; — requêtes pour le sieur de Maspareau de Ferrassou pour réparations d'intérêt public faites par lui à la digue entre les moulins et l'écluse de Lescoutte sur le Lot, avec rapports d'ingénieurs y relatifs ; — rapport sur une requête de maîtres de bateaux demandant la réparation des écluses de Clairac et d'Aiguillon ; — procès-verbal de l'état où se trouvent les chemins et les passes du Lot où il serait nécessaire d'extirper des rochers ; — devis et adjudications pardevant divers intendants de Guienne et notes d'ingénieurs pour l'entretien des écluses et ouvrages de toute sorte de la rivière du Lot ; — devis et adjudication de travaux pour la construction de deux « peyrats », sur le Lot, au port d'Aiguillon ; — devis de réparations pour la maison du garde-écluse de Villeneuve. — Port de Clairac : projet du port de Clairac avec note explicative du plan. — Plan de l'écluse de Pujols et de l'emplacement où l'on projette la construction d'un moulin.

C. 12. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1760-1785. — Visites de la rivière de la Bayse : procès-verbaux des visites de François-Charles Tardif et de Jean Montain Le Ragoy de Saint-André, inspecteurs généraux de navigation ; — procès-verbal de visite pour lever le plan des écluses par un dessinateur au bureau des ponts-et-chaussées de Bordeaux et le patron de la rivière de Garonne ; — visite par Joseph Delhoste fils, propriétaire de la verrerie royale de Nérac et syndic de la Bayse ; — état des dégradations faites par les crues des 2 et 14 janvier 1768 ; — lettres et rapports relatifs aux travaux à faire pour rendre la Bayse navigable ; — état et toisé du cours de la Bayse depuis son embouchure jusque près de Valence.

C. 13. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1769-1779. — Bayse ; — travaux d'entretien de la navigation : devis des ponts de bois construits sur le chemin de halage pendant l'année 1776. — Devis et adjudications pardevant les intendants de Guienne des travaux d'entretien des écluses et ouvrages divers ; — états des travaux ; — réparations à l'écluse de Vianne ; — augmentations à passer à l'entrepreneur des travaux ; — adjudication des ouvrages en escarpement de rochers ; — transports de pierres pour la Garonne, le Lot, la Bayse, et pour les écluses de Nérac et de Bapaume, sur la Bayse. — Devis des travaux pour déblayer la sortie du Pont-de-Bordes. — Rapports sur une demande en construction d'un moulin sur l'extrémité de la chaussée de Lavardac.

C. 14. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1740-1788. — Travaux collectifs de la Garonne, du Lot et de la Bayse : devis et adjudications pardevant les intendants de Guienne des travaux de ces trois rivières ; — devis et adjudications des travaux nécessaires à la facilité de la navigation pour le Lot et la Bayse ; — lettre concernant les baux d'entretien et la comptabilité.

C. 15. (Liasse.) — 43 pièces, papier, 25 plans.

1755-1789. — Ponts des routes et rivières : notes d'ingénieurs ; — devis et adjudications pardevant les intendants de Guienne des travaux neufs, ou des réparations à faire pour quatre ponceaux sur la route de Bordeaux à Auch, entre Bazas et Casteljaloux ; — pour plusieurs ponts entre Layrac et Estafort, — et aux environs de Condom sur la route de Bordeaux à Auch par Agen ; — pour huit ponts ou ponceaux sur la route de Paris en Espagne par Bergerac, Villeneuve-d'Agenais, Agen ; — pour un pont sur le chemin de Port-Sainte-Marie à Lavardac ; — pour le pont de Lavardac ; — pour un pont ou galerie sur le ruisseau de l'Aurone ; — pour le pont de Libos ; — pour un pont sur la Barguelonne, à Cornillas, entre Valence et Castelsagrat. — Mémoire à l'intendant de Guienne, au sujet des réparations qu'il faut faire aux ponts qui donnent passage jusqu'au pont de Casseneuil, avec un plan de Casseneuil. — Mémoire, projets et plans pour la reconstruction du pont de Villeneuve-d'Agenais.

C. 16. (Liasse.) — 9 pièces, papier, 11 plans.

1762-1764. — Manufacture de toiles à voile d'Agen : mémoire du sieur Gounon, maire et négociant à Agen, à l'appui d'une demande en établissement de ladite manufacture ; — deux lettres autographes de M. Trudaine, datées de Paris et adressées à M. Boutin, intendant de Guienne, pour ledit objet ; — arrêt du Conseil du Roi en autorisation. — Lettre d'envoi d'une réclamation du curé de la paroisse Saint-Hilaire-d'Agen, pour un terrain appartenant aux pauvres de ladite paroisse, acquis par le sieur Gounon ; — toisé des bâtiments ; — dépenses et récapitulations diverses ; — plans des terrains, façades, pavillons.

C. 17. (Liasse.) — 35 pièces, papier, 1 imprimée.

1669-1787. — Annonce d'adjudication du bail du péage de La Réole par les intendants des Généralités de Bordeaux et de Montauban. — Requête de plusieurs habitants de Nérac à l'intendant de Guienne en réparation d'une rue. — Lettre datée d'Auch, signée Picault, ingénieur en chef de la Généralité d'Auch, à M. de Saint-André, ingénieur en chef de la Généralité de Bordeaux, concernant divers objets du service des ponts-et-chaussées et notamment la route d'Agen à Eauze. — Lettre d'envoi d'un ordre du Roi pour arrêter et emprisonner, pendant vingt-quatre heures, un postillon de Saint-Hilaire, ordre daté de Versailles et signé : Louis. — Inondation de 1770 et états de pertes pour les subdélégations d'Agen, Casteljaloux, Bazas, Marmande et Bordeaux. — Lettres adressées à M. Dupré de Saint-Maur, relatives à l'Hôtel-de-Ville, où sont l'auditoire et les prisons de la juridiction, qui tombe en ruines, signées : Debonnaire de Forges. — Lettre d'envoi à l'intendant de Guienne, par le subdélégué de Condom, et états relatifs aux frais de levée pour commissaires, syndics, chirurgien, journées de maréchaussée et d'exempts. — Lettre autographe de l'évêque de Condom, sollicitant un secours pour l'achat d'un orgue pour l'église de Nérac ; — lettres administratives et ordonnance de l'intendant y relative.

C. 18. (Liasse.) — 19 pièces, papier, 2 plans.

1778-1789. — Travaux des routes et chemins de la subdélégation d'Agen : route de Bordeaux à Toulouse ; — devis et adjudications pardevant J. Martial de Sarrazin, subdélégué des ouvrages pour le rétablissement de la traverse du Port-Sainte-Marie ; — plan de la traverse ; — devis et adjudications par le même subdélégué pour la reconstruction d'une partie de la chaussée de Coleirac ; — adjudication des ouvrages aux abords d'Agen ; — des travaux à l'entrée de Valence-d'Agenais, et aussi entre Agen et Malause ; — plan de la traverse de Valence.

C. 19. (Liasse.) — 94 pièces, papier, 1 plan.

1769-1789. — Route d'Agen à Bergerac par Villeneuve : devis des ouvrages à faire par les ateliers de charité entre Agen et La Croix-Blanche ; — plan de la chaussée de Villeréal. — Route d'Agen à Condom : six lettres autographes du duc de Narbonne à l'intendant de Guienne ; — adjudication des travaux de réparations à faire. — Route d'Agen à Puymirol : tracé d'adjudication pour le chemin qui s'embranche de Bordeaux à Toulouse au-delà du pont de Lafox et aboutit à Puymirol. — Route d'Agen à Tournon : questions de tracé et requêtes des municipalités intéressées, Serres, Sauvagnas, Laroque-Timbaut, Tournon, Masquières et Thésac ; — ordonnance du Conseil d'État sur l'ouverture de la route ; — adjudication des ouvrages et plantations ; — plans de l'ancien chemin et de la voie projetée entre Agen et Pont-du-Casse ; — plan du chemin d'Agen à Cahors entre Tournon et la limite de la Généralité de Bordeaux et de Montauban.

C. 20. (Liasse.) — 31 pièces, papier, 9 plans.

1777-1789. — Chemin d'Agen à Monbran : devis et adjudication des travaux ; plans et adjudication des travaux du chemin d'Agen à Saint-Amans et à Saint-Andrieux par Castelculier. — Chemin d'Aiguillon à Clairac : mémoire et devis pour construction d'une chaussée d'engravement par ateliers de charité ; — adjudication des travaux d'un pont sur le ruisseau des Dames Religieuses d'Aiguillon ; — lettre autographe de Lacépède, recommandant le sieur Daurière, riverain du chemin d'Aiguillon à Sainte-Livrade, à l'ingénieur du chemin. —

Rapport d'ingénieur, devis, adjudication et plans pour le chemin de Beauville à Saint-Victor. — Projets de pont sur la rivière de Séoune. — Devis et adjudication des travaux de rétablissement du chemin de Monbusq au Passage-d'Agen, et du pont sur le ruisseau de Rouget. — Devis des travaux du chemin de la paroisse Saint-Clair de Rivols à la rivière de Braguelonne. — Devis, adjudication et plans du chemin de Saint-Côme au Port-de-Pascau et du chemin de Saint-Maurin à Lamagistère.

C. 21. (Liasse.) — 71 pièces, papier, 57 plans.

1750-1789. — Ville d'Agen ; — maison du Roi et Hôtel-de-Ville : devis et adjudication pardevant J.-M. de Sarrasin, subdélégué, de la reconstruction d'un pavillon d'entrée; — appropriation aux prisons du Présidial d'Agen d'une maison acquise ; — plans d'ensemble et partiels. — Écuries du Roi : devis, rapports et adjudications. — Maison de force : devis et adjudications pour ces bâtiments nouveaux, et plan du rez-de-chaussée. — Porte-Neuve et ses abords : notes et projets ; — indemnités à allouer aux propriétaires dépossédés pour la reconstruction de la Porte-Neuve ; — projet d'un chemin allant de la Porte-Neuve au palais épiscopal ; — plans de l'ancienne et de la nouvelle porte. — Porte Saint-Antoine et ses abords : mémoires, plans et adjudication pour la reconstruction de la porte et l'établissement d'un ponceau sur le chemin qui va au port de la Garonne; — devis, plans, et adjudication des travaux par ateliers de charité, de murs de soutènement et terrasses pour l'atterrissement du Gravier. — Ville du Port-Sainte-Marie : plan de la ville; — devis de travaux et copie d'une lettre du maréchal de Richelieu, pour la reconstruction des portes de ville et l'établissement d'un port, au lieu appelé le Désert — Ville de Tournon : devis et adjudication pour les réparations de l'Hôtel-de-Ville. — Ville de Valence d'Agenais : devis et plans concernant les réparations de l'église, le logement du régent des PP. Capucins, et un lavoir public.

C. 22. (Liasse.) — 34 pièces, papier, 1 plan.

1770-1788. — Travaux d'églises : devis et adjudications pardevant M. de Sarrasin, subdélégué d'Agen, de travaux à l'église et au presbytère de Cauzac-le-Vieux ; — au presbytère de Colonges ; — à l'église et au cimetière de Coupet ; — à l'église Saint-Pierre d'Engayrac ; — à l'église et au presbytère d'Espalais ; — à l'église de Ferrussac ; — à l'église et au cimetière de Saint-Julien de Lasserre ; — à l'église de Saint-Martin de Dondas ; — à l'église et au cimetière de Saint Michel Dursault ; — à l'église de Sainte-Victoire, avec plan.

C. 23. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1778-1786. — Subdélégation de Casteljaloux : procès-verbaux des opérations du tirage au sort, et états des hommes propres au service pour les paroisses de Calonges, Fargues, Monheurt, Pindères, Puch, Saint-Julien, Villefranche ; — états généraux du tirage de la milice pour diverses levées.

C. 24. (Liasse.) — 38 pièces, papier, 1 plan.

1761-1782. — Route de Bordeaux à Auch : devis et adjudication par J. Ducasse, subdélégué, à Casteljaloux, des travaux à faire entre Bazas et Casteljaloux ; — dans la partie des sables de Casteljaloux ; — entre Casteljaloux et Barbaste, avec le contingent des paroisses en hommes et en bœufs; — pour l'atelier du pont de Laussin.

C. 25. (Liasse.) — 16 pièces, papier, 5 plans.

1766-1788. — Lettres signées : Ducasse, subdélégué de Casteljaloux, adressées à l'intendant, concernant les travaux par ateliers de charité, avec devis de ceux à établir dans les communautés de Casteljaloux, Damazan, Monheurt, Puch et Villefranche du Queyran. — Route du Mas-d'Agenais à Casteljaloux : devis, rapports et plans pour construction d'un aqueduc et d'une chaussée d'empierrement. — Chemin de Tonneins à Calonges : demande en modification de tracé par le marquis de Flamarens; — devis et adjudications pour construction de chaussées et rétablissement des abords du bourg de Calonges.

C. 26. (Liasse.) — 3 plans.

1783-1784. — Travaux des villes : plan général des halles, prisons, écoles, boucheries de Casteljaloux ; — projet de reconstruction du sénéchal et de l'Hôtel-de-Ville de Casteljaloux ; — plan de la ville de Damazan ; — plan de la place du Colomé, à Mézin.

C. 27. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1785-1787. — Subdélégation de Castillonnès : états des soldats provinciaux qui ont subi le sort, signés : Malvet, subdélégué.

C. 28. (Liasse.) — 2 pièces, papier, 6 plans.

1751-1786. — Ville de Castillonnès : « plan de ladite ville érigée en gouvernement, M. de Polastron, gouverneur », avec notice ; — récapitulation des frais des casernes projetées, avec plans à l'appui ; — plan relatif à une requête présentée par M. Chalvet, subdélégué.

C. 29. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786. — Subdélégation de Clairac : procès-verbal de tirage au sort pour les paroisses de Clairac et Nicole,

fait par Antoine Belloc de Gauzelle, subdélégué ; — état nominatif des hommes propres au service.

C. 30. (Liasse.) — 5 pièces, papier, 2 plans.

1778-1786. — Chemin de Clairac à Nicole, le long du Lot : devis et adjudication des travaux à faire par ateliers de charité; — plan de nivellement et profils. — Chemin de Montpezat au bourg de Granges : devis et plan d'une chaussée; — rapport sur une requête en modification de tracé.

C. 31. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1770. — Procès-verbal d'adjudication, pardevant le subdélégué de Clairac, des travaux de réparation à l'église de Soubrebosc.

C. 32. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1735-1779. — Subdélégation de Condom : état des miliciens tant réservés que nouvellement levés, avec lettre d'envoi, signée de Bruchot; — lettres à l'intendant de Guienne, signées : Goyon de Lassalle, subdélégué, pour frais de milice. — État des journées employées par les cavaliers de la brigade de Nérac, pour la levée de 1777, sur la réquisition du subdélégué de Condom.

C. 33. (Liasse.) — 6 pièces, papier, 1 imprimée.

1771-1786. — Route de Mézin à Condom : rapport d'ingénieur sur l'avancement des travaux de nivellement, et instruction pour les piqueurs et conducteurs; — devis de ponts et aqueducs provisionnels; — ordonnance, datée de Condom, par H. Esmangart, intendant de Guienne, pour la liberté des terrains piquetés. — Lettre de l'intendant de Guienne à M. de Brondeau, subdélégué de Condom, concernant la concession d'un terrain faisant partie des anciennes fortifications de Francescas.

C. 34. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1768. — Subdélégation de Marmande : état des garçons, hommes veufs ou mariés de la paroisse d'Allemans; — procès-verbal de la levée des milices, signé : Laveau de Guyon.

C. 35. (Liasse.) — 18 pièces, papier, 1 plan.

1784-1789. — Route de Bordeaux à Toulouse : devis et adjudication pardevant Jacques Colombet de La Faurenque, subdélégué des travaux de l'aqueduc de Tourrin, entre Marmande et Tonneins, et à la sortie de Tonneins-Dessus; — rapport sur une requête des maîtres de poste de Tonneins et d'Aiguillon, datée de Bordeaux et signée : Brémontier; — plan d'une partie de la route de Bordeaux à Toulouse, dans la traverse de Tonneins. — Devis et adjudication des travaux de terrassements, chaussée, aqueducs et mur de soutènement le long du cimetière dans la traverse de Nicole.

C. 36. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1788-1789. — Chemin de Tonneins à Grateloup : devis, détails estimatifs, et adjudication par le subdélégué de Marmande des travaux de terrasses, fossés et chaussées d'empierrement.

C. 37. (Liasse.) — 71 pièces, papier, 8 plans.

1767-1788. — Visites d'ingénieurs, états, devis et adjudication pardevant Pierre de Lavau, écuyer, seigneur de Goyon, et Jacques Colombet de La Faurenque, subdélégués de Marmande, des travaux des églises d'Allemans-du-Drot, de Beaupuy, de Braich, de Notre-Dame-de-Cambes, de Caubon, de l'église et du presbytère de la Chapelle-Marmande ; — des églises de Cours, d'Escassefort, de Longueville, de Lubersac, de Marcellus, de Masseurt, annexe de Reyssac; de Monteton, de Montignac, du presbytère de Peyrière ; des églises de Puymiclan, de Mézières, de Fuges et Bourdet, ses annexes ; — de l'église de Saint-Avit, du presbytère de Sainte-Brice ; — des églises de Saint-Martin-d'Artus, de Saint-Laurent, annexe de Saint-Étienne-de-Londres, de Saint-Pardon, de Saint-Pierre-de-Matherac ; — de l'église et du presbytère de Saint-Sulpice; — des églises de Notre-Dame-de-Sainte-Bazeille, de Sainte-Colombe, de Duras; — du presbytère de Sainte-Gemme; — des églises de Samazan, de Tibras, des Veines.

C. 38. (Liasse.) — 2 pièces, papier (en double).

1788. — Subdélégation de Monflanquin : procès-verbal de tirage au sort de la milice pour les paroisses de Lacapelle-Biron, Salles, Vauris et Laurenque de Gavaudun, fait par Joseph de Lerou, subdélégué ; — état nominatif des garçons et hommes veufs sans enfants.

C. 39. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier.

1710-1788. — Subdélégation de Nérac. — Procès-verbaux d'adjudication des biens des Religionnaires fugitifs et relaps, signés : Duquesne. — Arrêt du Conseil d'État rendu sur la requête de Mathieu Breuil, fermier-général et régisseur des biens des Religionnaires fugitifs, qui prescrit une adjudication nouvelle des biens du réfugié Labenne de Hourques, situés dans les juridictions de Montaignac et du Saumont. — Ordonnance de Claude Boucher, intendant de Guienne, faisant défense au nommé Jean Brousteau, de la paroisse de Limon, de cohabiter avec la fille de Jean Gasson, de la même paroisse, revêtue de la notification d'exploit par huissier, avec une lettre d'envoi au subdélégué de Nérac. — Deux ordonnances de Louis-Urbain Aubert de

Touroy, la première relative à l'emprisonnement de trois manœuvriers de Thouars, pour mauvaise conduite dans la corvée des chemins ; la deuxième intimant au nommé Henri Larrat, métayer de la paroisse de Lavardac, d'avoir à baptiser, dans le délai de trois jours, son enfant nouveau-né. — Deux lettres originales de l'intendant de Guienne aux subdélégués du département de Nérac, concernant les maires et consuls des communes de Francescas, Lamontjoye, Lavardac ; — les élections municipales de Mézin, leur cassation par le Conseil d'État du Roi et les nominations d'office par l'intendant aux fonctions vacantes ; — les démissions et nominations d'officiers municipaux des communes de Moncrabeau, Montaignac, Nérac. — Lettre d'envoi, par l'intendant de Guienne au subdélégué de Nérac, du brevet royal qui autorise la démolition de la porte de ville de Francescas. — Lettre de l'intendant, relative aux prétentions de M. de Lamazillère, lieutenant-général au Présidial de Nérac, maire alternatif, à présider toutes les assemblées

C. 40. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1712-1788. — Troupes provinciales. — Lettre de M. Duquesne, subdélégué de Nérac, avisant l'intendant de Guienne de l'évasion de dix miliciens, avec des notes de l'intendant, en marge, et avis de l'Intendance au subdélégué d'avoir à remettre les miliciens de la subdélégation, avec un état détaillé, au maréchal de Montrevel, et ordre de préparer un bateau à Thouars pour embarquer 80 hommes. — Procès-verbal de la levée des milices de 1729 pour les paroisses de la juridiction de Moncrabeau, signé Dubernet de Mazères. — Lettre d'envoi émanée de l'intendant de Guienne d'une ordonnance royale du 2 février 1734, prescrivant la réunion d'un bataillon de milice à Nérac. — Tableau des jeunes gens qui ont paru au tirage pour les levées de 1780-1782. — Circulaires de l'Intendance de Guienne fixant le contingent de la subdélégation de Nérac pour les levées de 1782 et 1785. — Relevés généraux des listes de levée de 1786 et 1788. — Mandements de l'intendance de Guienne, déclarant soldats provinciaux de droit des jeunes gens coupables d'avoir troublé les opérations du tirage aux levées de 1781 et 1785. — États de frais de milice de 1777 à 1785.

C. 41. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1769-1781. — Route de Bordeaux à Auch : rapports sur des demandes en indemnité pour exploitation de carrières de gravier destiné à ladite route, formées par M. de Ladevèze, seigneur du Charin, — par les P. P. de la Doctrine et les Religieuses de Nérac. — Rapports sur diverses contraventions. — Rapports sur la reconstruction du pont de Pompiey et les indemnités des riverains des abords du pont de Lavardac. — Ordonnance de l'Intendance de Guienne et état pour les réparations des abords du château de Pomarède. — Devis des ouvrages pour la tâche imposée à la paroisse de Vialère. — Plan du profil des ouvrages entre Nérac et Pont-de-Bordes.

C. 42 (Liasse.) — 17 pièces, papier, imprimée, 5 plans.

1767-1784. — Route de Boussères à Fauguerolles : devis de construction des ouvrages ; — lettre du comte de Flamarens à l'intendant de Guienne promettant des subsides ; — mémoire du sieur Primet de Laboyrie en suppression du chemin ; — arrêt du Conseil d'État sur ledit mémoire ; — plans du chemin. — Plan du chemin de Damazan à Buzet. — Chemin de Mézin à Eauze, par Montréal ; — notes sur des demandes en modification de traité. — Note et plan relatifs au chemin de Nérac à Mézin. — Chemin de Xaintrailles à Lavardac ; — 5 lettres autographes du marquis de Lusignan relatives à sa part contributive aux travaux ; — plans de nivellements et établissements de rampes.

C. 43. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1733. — Autorisation de l'intendant de Guienne relative à l'adjudication à passer par le sieur Dubernet de Mazères, subdélégué, des travaux de réparations de l'église de Vianne.

C. 44. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1781-1786. — Subdélégation de Sainte-Foy : devis et procès-verbaux d'adjudication pardevant Pierre-François Bellet, subdélégué, des travaux de réparations à l'église et au cimetière de Villeneuve-de-Puychagut, et aux églises de Saint-Nazaire et de Saint-Léger l'annexe.

C. 45. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1787. — Subdélégation de Villeneuve : procès-verbal des opérations du tirage au sort pour les paroisses de Lamaurelle, Dolmayrac, Rives, Saint-Michel, Saint-Cyprien, Sainte-Livrade et Saint-Etienne, par Jean-François Menoire, subdélégué ; — état des jeunes gens de la paroisse de Lamaurelle ; — état des 21 soldats provinciaux qui ont subi le sort.

C. 46. (Liasse.) — 5 pièces, papier, 4 plans.

1776-1789. — Route de Villeneuve à Cahors par Fumel : état des particuliers des communes de Fumel, Monsempron et Condesaygues qui ont offert des fonds ; — devis de la construction d'un embranchement du bourg de Monségur au chemin de Villeneuve à Cahors ; — devis des ouvrages aux abords du pont de Romas, près de Ville-

neuve; — état des ponts et ponceaux à construire; — plans de ponts et nivellements de ruisseaux.

C. 47. (Liasse.) — 5 pièces, papier, 22 plans.

1750-1787. — Travaux des villes. —Ville de Fumel : toisé des travaux de pavage des rues; — devis des travaux à faire à la fontaine de Fumel. — Ville de Sainte-Livrade : devis et plans pour la construction des halle et Hôtel-de-Ville. — Ports de Saint-Sylvestre et de Penne. — Ville de Villeneuve : plans et projets de construction des boucheries, — des abords de la porte de Penne, — d'un aqueduc près ladite porte, — et d'un champ de foire.

BUREAU DES FINANCES DE GUIENNE.

C. 48. (Registre.) — In-folio, papier, 521 feuillets.

1545. — Reconnaissances en faveur du Roi (François Ier) vicomte de Brulhois, des biens et rentes des villes de Cuq et Caudecoste en Brulhois, pardevant André Dupuy, lieutenant-général au bailliage de Brulhois, commissaire sur la réformation du domaine royal, avec un répertoire des reconnaissances de Cuq, au nombre de 115; — reconnaissances des Consuls de Cuq et de Caudecoste, du prieur de Layrac pour ses fiefs à Caudecoste.

C. 49. (Registre.) — In-folio, papier, 130 feuillets.

1667. — Reconnaissances des biens, possessions et héritages en roture, relevant du domaine du Roi (Louis XV), dans la ville et juridiction de Caudecoste, à la réquisition de Fabien de Davach, conseiller du Roi au siége de Caudecoste, subdélégué par Me Claude Pellot, intendant de la justice et finances en Généralité de Guienne ; — reconnaissances de la communauté pour la maison commune, la halle, les fossés de ville; le présent registre, indiquant l'état professionnel des propriétaires, clos le 6 décembre 1667, pour être déposé « aux Archives de S. M. ».

C. 50. (Registre.) — In-folio, papier, 447 feuillets (manquent les 31 premiers).

1546-1547. — Reconnaissances des fiefs et cens dans la ville de La Plume, capitale de la vicomté de Brulhois, en Lomagne, pour le Roi (François Ier) et la Reine de Navarre, vicomte et vicomtesse de Brulhois, pardevant le procureur royal, avec son répertoire des reconnaissances aux noms de J. de Sentou, Édouard de Labadie, Pierre de Lamothe, A. de Taillade, A. de Buston, P. de Garsin.

C. 51. (Registre.) — In-folio, papier, 138 feuillets.

1667-1668. — Reconnaissances de biens en roture dans la ville et juridiction de La Plume, en faveur de S. M. (Louis XIV), comme dépendant de son domaine, devant A. de Rigan, conseiller et procureur du Roi au bailliage et vicomté de Brulhois; contenance, 1,100 carterées; rentes, 19 livres ; vin, 63 pots.

C. 52. (Registre.) — In-folio, papier, 344 feuillets.

1634-1636. — Reconnaissances de terres et cens dans la ville de Layrac, en faveur de S. M. (Louis XIII), roi de France et de Navarre, vicomte de Brulhois, pardevant Me Jean Courrent, lieutenant de ladite ville, subdélégué par les commisssaires nommés par le Roi pour la réformation de son domaine, précédées des lettres-patentes du Roi de 1663 et 1666, et d'un extrait des Registres du Grand-Conseil relatif à la réformation du domaine de Navarre, avec la table du mandefuil des reconnaissances, aux noms de Pierre Lonveil, consul de Layrac; — Me Jean de Dorée, docteur et avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux ; — Me Jean Censel, notaire royal de la ville d'Agen; — noble Jacques-Louis de Gajoai, sieur du Pisqué, gentilhomme ordinaire de M. le Prince; — noble Jason de Monjuignon, sieur de Boisserand ;— noble Annet de Narp, sieur d'Estugné.

ANALYSE DES DOCUMENTS INTÉRESSANT LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE,

CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE LA GIRONDE,

DANS LE FONDS DE L'INTENDANCE DE GUIENNE (1).

1743-1789. — Subdélégation d'Agen : correspondance des subdélégués d'Agen avec l'intendant au sujet des affaires administratives ; — répartition de la capitation ; — fourniture aux troupes ; — surveillance des pauvres, mendiants et vagabonds, et des maisons de jeu ; — établissement des haras d'Agen ; — police de la ville ; — police des familles, lettres de cachet ; — entrées et débits des vins dans la ville d'Agen, octrois, comptes et revenus ; — fermes de pied-fourché et du droit quarantain ; — marchés aux grains ; — mesures de salubrité ; — épizooties. — Commerce : règlement des manufactures de la ville d'Agen et de l'Agenais ; — règlement des fabriques d'étamine, de serge, de droguets et toiles à voiles.

1750-1789. — Correspondance des maires, consuls et communauté d'Agen avec l'intendant, relative aux nominations et attributions du Présidial d'Agen, de l'officier commandant la ville, des officiers municipaux et des consuls ; — aux privilèges de la cité, à l'Élection d'Agen, aux officiers de police, au collège d'Agen, aux communautés et établissements religieux, aux biens des Jésuites ; — à la suppression de la charge de juge royal d'Agen et au remboursement de l'office supprimé ; — au dénombrement des habitants des paroisses de l'Élection d'Agen.

1706-1779. — Agen : travaux et embellissements ; — correspondance des subdélégués avec l'intendant au sujet des bâtiments de l'Hôtel-de-Ville, de l'Hôpital, de la Maison de Force d'Agen ; — requête présentée à l'intendant pour la reconstruction des prisons, auditoire et Palais d'Agen ; — Maison du Roi à Agen ; son origine et sa destination ; accroissements, réparations et entretien. — Élargissement de la rue des Écuries du Roi ; — démolition des Portes d'Agen ; — ouverture de puits et fontaines dans le quartier Saint-Antoine ; — soins donnés aux îles du Gravier, plans d'embellissements.

1750-1789. — Correspondance des subdélégués d'Agen avec l'intendant au sujet des enfants-trouvés de l'Agenais et du Condomois ; — contrat d'obligation de l'engagiste de l'Agenais et du Condomois de prendre à sa charge la nourriture et l'entretien de ces enfants ; — régie et administration des enfants exposés ; relevé des dépenses, état et statistique des enfants ; état des mandats délivrés aux personnes qui entretiennent les enfants-trouvés à la charge du Roi ; — procédures intentées à ceux qui ont exposé des enfants.

1744-1783. — Subdélégation de Casteljaloux : mémoires sur les marais de Casteljaloux, avec plan de la ville ; — mesures concernant les Religionnaires et les Capucins ; — réparations à l'église de Casteljaloux ; — construction d'une halle ; — construction d'un pont à Puch-de-Gontaud ; — abattage des arbres des promenades publiques de Casteljaloux ; — mise en culture du trèfle et de la luzerne ; — transports de bois pour la marine de l'État ; — frais pour logement de la Cour des Aides.

1757-1785. — Subdélégation de Clairac : privilèges des suisses établis dans la ville de Clairac ; — interdiction et répression par le maréchal de Richelieu des réunions de protestants ; — construction des églises de Clairac et de Longueville ; — différends entre la communauté de Clairac et l'abbé du couvent au sujet du droit d'élection sur les offices réunis ; — droits de la communauté de Clairac sur les boucheries de Granges ; — institution d'une fête pour les laboureurs ; — essai d'un moulin économique ; — culture du tabac ; — défrichement de la commune de Sainte-Marthe ; — recurement du ruisseau de Tolbac.

1728-1784. — Subdélégation de Marmande : mémoire sur l'insubordination des matelots du quartier de Marmande ; — établissement du séminaire de Marmande et suppression du collège ; — construction de la fontaine de Lama ; — incendie de l'Hôtel-de-Ville attribué à un fou, nommé Saint-Aubin ; — arrêt du Parlement contre les consuls de Marmande ; — réunion du Mas à la subdélégation de Casteljaloux ; — projet de démembrement de la subdélégation de Bazas au profit de celle de Marmande ; — installation comme subdélégué de M. Lavau-Guyon ; — casernement des troupes à Marmande ; — réunion des deux paroisses de Tonneins et reconstruction de l'église de cette ville ; — établissement des Religieuses de l'Enfant-Jésus, à Tonneins ; — rétablissement du port de Sainte-Bazeille ; — arpentement de Virazeil ; — acquisition d'une maison pour la halle de Monségur ; — répression d'une révolte dans la ville de Gontaud au sujet de la translation du cimetière ; — vente de l'île de Granon faite à Paris ; — culture et prix du tabac.

1760-1784. — Subdélégation de Monflanquin : construction d'un Hôtel-de-Ville à Monflanquin ; — émeute à la suite d'un enlèvement de grains ; — prévarication d'un employé de la poste aux lettres ; — procès entre le sieur Béchon de La Caussade et le syndic de la commune de Saint-Pastour au sujet d'un prétendu fief attribué au sieur Béchon ; — établissement des Dames de la Foi, à Villeréal ; — établissement d'un service de messageries à Castillonnès ; — état des juridictions de la subdélégation ; — convois et casernements militaires ; — émigration de quelques habitants pour Cayenne.

(1) En vertu de la proclamation du Roi du 20 avril 1790, les anciennes administrations devaient remettre aux nouvelles autorités les pièces et papiers relatifs à l'administration de chaque département. C'est d'après ce principe que les papiers des Intendances ont été répartis entre tous les chefs-lieux de département. Mais, pour la Guienne, cette répartition fut faite si irrégulièrement que la Préfecture de Lot-et-Garonne ne possède pas le quart des pièces qui auraient dû lui être dévolues, et elles sont restées à Bordeaux. Pour suppléer autant que possible à l'absence de ces actes, un supplément à l'*Inventaire* a été destiné à indiquer les plus importants de ces documents.

1751-1788. — Subdélégation de Nérac : construction d'une église ; — Palais-de-Justice ; — halles, prisons et archives de Nérac ; — dépenses pour la réception du maréchal de Richelieu, à Nérac ; — établissement des présidiaux ; — ouverture d'un canal ; — création d'une usine de cuivre ; — biscuits de mer et farine de minot ; — saisie faite des tonneaux du sieur Delost, fabricant à Nérac, par les jurats de Bordeaux ; — exportation des farines ; — établissement de deux foires à Barbaste ; — aliénation de terrains incultes de la commune de Buzet ; — concession de terres à la paroisse de Thouars, prairies artificielles et pépinières ; — police militaire.

1745-1789. — Subdélégation de Villeneuve : mémoire contre les officiers municipaux de Villeneuve, présenté au maréchal de Mouchi ; — dispute de préséance entre les officiers municipaux et le juge de Villeneuve ; — contestation entre les officiers municipaux et le juge royal pour le maintien du mur de ville ; — démolition des bancs de boucherie ; — réparations aux promenades ; — papeteries de Villeneuve ; — entrée des vins de Penne et droits de souchet et de foires ; — épidémie et établissement d'un hôpital à Penne ; — restauration de l'Hôtel-de-Ville de Sainte-Livrade ; — nomination et gages d'un régent à Pujols ; — procès de la commune de Monclar à la Cour des Aides ; — grêle et mauvaises récoltes ; — grains d'aumône ; — travail des pauvres ; — encouragements à l'agriculture.

1728-1780. — Ponts-et-chaussées : travaux de la route de Bordeaux à Toulouse, entre Agen et Valence ; — travaux de la route de La Sougalière à Duras ; — chemins de Bazas à Marmande, de La Sauvetat à Marmande ; — construction de 18 ponts sur la route de Toulouse, de Saint-Macaire à Marmande ; — pavage de la traverse de Marmande et réparations au bourg de Nicole, sur la route de Toulouse ; — réparations aux ponts d'Excideuil et d'Orgueil, en Agenais, et de Losse, entre Mézin et Nérac ; — chemin d'Agen à Nérac ; — travaux des routes aux abords d'Agen, de Casteljaloux, de Villeneuve ; — restauration de 84 ponceaux, sur la route de Nérac à Auch ; — travaux des routes de Barbaste, Lavardac et Auch ; — route d'Auch, par Nérac ; — route de Port-Sainte-Marie à Lavardac ; — travaux des chemins de Cassagne et de Mézin en Condomois ; — plan de la côte du Gouland, près Lavardac ; — construction d'un pont au Cap-du-Bos, près Damazan ; — réparations à Pont-du-Casse, aux moulins de Salève et de Montanou, en Agenais ; — devis et mémoires relatifs aux chemins aboutissant à Villeneuve-d'Agen ; — chemin d'Agen à Tournon ; — pavage des routes de Villeneuve et de Castillonnès à Bergerac ; — construction d'une fontaine et chemin y conduisant, dans la ville du Mas.

1741-1786. — Navigation : péages de la Garonne ; — établissement d'un moulin à nef sur la Garonne, au-dessous de Tonneins ; — concessions d'îles, graviers, accroissements dans la Garonne ; — règlement de 1783 pour la vérification des titres de propriété des ayants-droit sur la Garonne ; — moulin à nef et pont construits sur la Garonne, à Sainte-Bazeille ; — entreprise, par Bertrand et Pierre Amiguet, des travaux d'amélioration des rivières du Lot et de la Bayse ; folle-enchère ; ordonnance de l'intendant en restitution des sommes payées ; remise de l'entreprise aux sieurs Michel Marsandon et Chaigneau. — Construction du moulin de Buzet sur la Bayse, près l'écluse de Buzet ; différends entre les seigneurs de Flamarens et de Buzet, appuyant le projet, et les habitants de Nérac, opposants ; — travaux d'entretien des rives du Lot et de la Bayse ; — mémoires sur les moyens de rendre navigable la Gélise, jusqu'à son embouchure avec la Bayse.

1650-1657. — Domaine du Roi : terrier de l'Agenais et du Condomois ; — instances et procès devant les commissaires du Roi, entre divers particuliers et le duc d'Aiguillon comme engagiste des comtés d'Agenais et du Condomois, au sujet de la confection du nouveau terrier, et arrêts du Parlement de Bordeaux et du Conseil du Roi. — Départ de M. le duc d'Aiguillon pour l'Agenais et le Condomois et détail des réceptions et cérémonies qui doivent lui être faites.

1660-1670. — Dix terriers des reconnaissances consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances, pour les communes de :

Astaffort, La Cémie, Miramont, Monclar, Saint-Pastour, Puch-de-Gontaud, Puymirol, La Sauvetat-de-Caumont, Villeneuve, Villeréal.

1671. — Procès-verbaux d'aveux et dénombrement de biens, domaines et devoirs seigneuriaux, pour lesquels il est dû redevance au Roi à cause de son duché de Guienne, dressés devant les trésoriers de France, juges du domaine et grands voyers.

BOUTIER : seigneurie de Catus ; juridiction de Penne.
DESCORAILLES (Jean) : maison noble de Gruères, à Corbiac.
FOIX DE CANDALLE : terre de Lévignac.
GOURDIÈGES : seigneurie de Mazières.
LABORDE : maison noble de La Tour de Casseigne.
LAMOUROUX : seigneurie de Plène-Selve, à Cassou.
LOSTELNAU (Lespès) : terre de Roquecor.
MONTPEZAT (François de) : maison noble de Lestelle, juridiction de Tournon.
NARBONNE (de) : seigneurie de Clermont, juridiction de Port-Sainte-Marie.
VILLEMONT (Jean de) : terre et seigneurie de Laroque-Timbaut.

1676. — Aveux et dénombrements.

BECAIS : maison noble de Lacaussade, juridiction de Tournon.
BÉRAUD (Anne) : seigneurie de Gontaud ou de Taillefer.
BLANQUEFORT (Hector de) : terre de Blanquefort.
BOR (Antoine) : biens et rentes, juridiction de Monclar.
BOUZET (Jean de) : terre et seigneurie de Poudenas, Condomois.
COMMARQUE (Anne de) : terre de Labarde, juridiction de Tournon.
CRÈZE (Salomon de) : fiefs et rentes, *ibid.*
DAIX (Goyon) : cens et rentes, *ibid.*
DELBREILH : maison noble de Lacan, juridiction de Villeneuve.
DUDUC (Pierre) : maison noble de Cazenobe, juridiction de Monheurt.
DUGOUT (Charles) : rentes et biens nobles, juridiction de Penne.
DULAURENS : fiefs et rentes, juridiction d'Agen.
ESCAYRAC (d') : terre et château de Ladaic, paroisse de Courbiac.
FABRE (Antoine) : maison noble de Parrail, juridiction de Monflanquin.
FALMON (Raymond de) : terre et château de Fages, paroisse de Courbiac.
FORTIRON : maison noble, juridiction de Penne.
FOUYSSAC : maison noble de Carbonnac, paroisse de Courbiac.
GENTILLOT (Simon) : rentes dans la juridiction de Marmande.
GUÉRIN (Jean de) : biens et rentes, juridiction de Villeréal.
JOUARD : maison noble de Monberoux, juridiction de Penne.
LABAT (Étienne) : fiefs et rentes, juridiction de Lagruère.
LABOULBÈNE : cens et rentes dans la paroisse de Courbiac.
LACASSAC : château de Monsenot, juridiction de Monflanquin.

LADOUX : fiefs et rentes dans la paroisse de Masquières, juridiction de Tournon.
LAGOUTE (Jean de) : château et maison noble de Lapoujade, *ibid.*
LATOUR (de) : maison noble de Latour-Laboulbène, juridiction de Penne.
LESPÈS (Jeanne de) : maison noble de Loustelnau, juridiction de Puymirol.
LOSSE (Gaston de) : terre de Sauveterre, juridiction d'Agen.
MAURIC (demoiselle) : ténements en la paroisse d'Artigues, juridiction d'Agen.
MÉJA (les frères) : maison de la Garde-Noble, juridiction de Villeneuve.
MONCLAR (les consuls de) : droits et devoirs seigneuriaux à Monclar.
MONTALEMBERT : terre et château de Mombeau, juridiction de Tournon; — maison noble de Nojéjoulx, paroisse de Courbiac.
MONTPEZAT (Antoine de) : terre et seigneurie de Galapian.
MOSNIER (Jean de) : terre de Seyches, juridiction de Marmande.
NIAS (Bertrand de) : maison noble de Fompeyre, *ibid.*
PONTAJON (François de) : maison de Lachapelle, juridiction de Penne.
RANSE (Etienne de) : maisons et terres au Port-Sainte-Marie.
RÉAU (Bernard) : fiefs et rentes, juridiction de Tournon.
ROFFIGNAC (Jeanne de) : terre de Montviel, juridiction de Marmande.
SERRE (Jean de) : maison noble de Laval, juridiction de Penne.
SEVIN (Armand de) : cens, rentes et fiefs dans la juridiction d'Agen.
SOULPIAC (François de) : terre et baronnie de Gavaudun, juridiction de Villeréal.
TAPOL (Henry) : fiefs et rentes de Lassalle, juridiction de Port-Sainte-Marie.

1678-1684. — Aveux et dénombrements.

BONNET (Isaac) : maison noble de Gauthière.
BRETINAUT : terre de Latour, à Lasauvetat.
CAZENOVE : maison noble de Lamothe-Pradines, juridiction de Mézin.
DAURIC (Bernard) : fiefs et rentes dans la juridiction d'Agen.
DELZENS : rentes dans la juridiction de Penne.
DHÉBRARD : fiefs et rentes, *ibid.*
DUPIN (Marcelin) : maison noble de Dupin-Juncarat.
FERRAND : maison noble de Cazabolle.
GARDIS : biens nobles, juridiction de Lusignan.
GRAYAC : fief de Ribes, juridiction de Mézin.
GUYONNET : terre et seigneurie de Monbalen.
JAUMART (Jeanne de) : terre et seigneurie de Tayrac.
PEYRECAVE (Gaston) : métairie de Lamarque.
SARGASSET : rentes dans la juridiction de Mézin.
SARRAUD (C. de) : maison noble de Darrasse, et maison noble de Cassagne.

1693-1695. — Aveux et dénombrements.

CASTAIGNOS (de) : fiefs et rentes dans la juridiction de Port-Sainte-Marie.
BERTRANDIE (de La) : terres dans la juridiction de Monflanquin.
DELMAS : métairie de Villeneuve.
DESBARATTES : maison noble de Villeban.
GORDIÈGUES (Armand) : maison noble de Lassalle-Masure.
GRANSENS (Pons) : rentes dans la juridiction d'Agen.
LACASSAGNE (Ducros de) : fief, *ibid.*
LADOUX (Mariol) : terres de Masquières, juridiction de Tournon.
LAFON (de) : maison noble de Lamothe-Dursault.
LAUTRISSE (de) : maison noble de Lamothe-Brunet, près Damazan.
MADAILLAN (veuve de) : maison noble de Cauze.
PECHPEYROU : fiefs et rentes dans les juridictions de Tournon et de Puymirol.
PEYRELONGUE (de) : maison noble d'Aubert de Peyrelongue.
POMPADOUR (Héliès de) : terre de Soumensac.
ROQUEFEUIL (de) : terre de Blanquefort.
SEVIN (veuve de) : maison de Taillive.

1696-1772. — Aveux et dénombrements.

BOUDON (Jean de) : maison noble de Pompéjac.
BUZET (Gaston de) : terre de Poudenas, sénéchaussée de Condom.
CRUSSOL (d'Uzès de) : terres de Taillecavat, Castelnau, Gupie et Caubon, juridiction de Marmande.
DELALANDE : seigneurie de Castelmoron.
DELATOUR : maison noble de Fontirou.
DUTHIL : maison noble de Boudon, juridiction de Monflanquin.
FLAMARENS (de) : terre de Labarthe et fiefs de Cluz et Marsan, juridiction de Damazan.
FOURCADE (de) : fief de Martaut à Galapian.
GOTS (Lafontan de) : seigneurie de Gots, juridiction de Puymirol.
GRAVE (Jean-Pierre-Villatte de La) : seigneurie de Frégimont, sénéchaussée d'Agen.
JAUCOURT (de) : maison noble de Noaillac, pour le fief de Cazenove et Monheurt, sénéchaussée de Nérac.
LARMANDE (Balguerie de) : seigneuries de Galapian, Clairac et Aiguillon.
LAVILLE (Médard de) : seigneurie de Lacépède.
MOLINART (Julien de) : seigneur de Jonathas : fiefs dans les paroisses de la Madeleine, Saint-Caprais-de-Lerm, Saint-Pierre-de-Clairac.
MONPEYROUX : terre de Bonaguil.
MONTALEMBERT : maison noble de Mounaris.
MONTLUC (de) : terre et seigneurie de Montluc, paroisse de Montluc, juridiction de Monheurt et Damazan.
PEYRELONGUE : fiefs près Marmande.
PICHON : terre de Longueville, près Marmande.
PREISSAC (Catherine de) : biens nobles à Astaffort.
RAIGNIAC (Joseph de) : seigneurie de La Maurelle.
RAYMOND (de) : fiefs, cens et rentes à Lamothe, Mazère et au Port-Sainte-Marie.
SABAROS (Gabriel) : fiefs et rentes de Sabaros.
SACRESTE (Bénigne de) : seigneurie et marquisat de Tombebœuf.
SARRAU (de) : seigneurie d'Arrasse.

1765. — Copie de l'arpentement des juridictions de la sénéchaussée d'Agen, d'après l'état dressé par M. Nicolas de Nels, conseiller à la Cour des Aides, en 1604, faite par les ordres de M. Boutin, intendant de la Généralité, avec un tableau des juridictions de l'Agenais.

1672-1673. — Vingt-trois registres contenant les cadastres et arpentements dressés par M. de Baritault, avocat-général à la Cour des Aides, commissaire en cette partie, par arrêt du Conseil, pour les paroissses et juridictions suivantes :

ALLONS, Andiran, paroisse; — 56 feuillets;
CASTELJALOUX et paroisses de la juridiction : Saint-Raphaël, Belloc de Gassac, Loupiat, Sendat, Saint-Martin, Mirandes, Coutures; Bayrac, juridiction de Villefranche, taillable de Casteljaloux; — 523 feuillets;

CAUBON ;
CAUMONT, juridiction de Castelmoron ; — 148 feuillets ;
COCUMONT, en Bazadais, élection de Condom ; — 438 feuillets ;
COUTURES ;
DAMAZAN, ville et paroisse, — 620 feuillets ;
DARRIES ;
FIEUX ;
FUMEL, en Agenais ;
GOUTS, en Bazadais, quartier de Luxurique et de Lubons ;
JIFÉREN, juridiction de Casteljaloux ; — 138 feuillets ;
JUSIX ;
LAVARDAC, ville et juridiction, en Condomois ; – 314 feuillets ;
MEILHAN, ville et juridiction ; avec les paroisses de l'ancienne juridiction : ville de Meilhan, Segueix, Tarsac, Jusix, Saint-Sauveur, Bois-Meilhan, Bois-de-la-Ville ; — 1074 feuillets ;
MÉZIN, ville et juridiction en Condomois ; — 607 feuillets ;
MONSÉGUR, juridiction et paroisse de Saint-Vivien, en Bazadais ; — 466 feuillets ;
POUSSIGNAC, juridiction de Casteljaloux ; — 82 feuillets ;
SAINTE-BAZEILLE, paroisse ; — 474 feuillets ;
SAUMÉJAN, paroisse ; — 48 feuillets ;
XAINTRAILLES, juridiction ; — 172 feuillets.

Voir aussi l'Inventaire des Archives de la Gironde, intendance de Guienne, série C, pages 83 à 92, l'analyse de la correspondance du subdélégué d'Agen ; p. 92 à 100, l'analyse de la correspondance du subdélégué de Marmande ; p. 100 à 103, l'analyse de la correspondance du subdélégué de Nérac ; p. 104, l'analyse de la correspondance du subdélégué de Casteljaloux ; p. 105 à 107, l'analyse de la correspondance du subdélégué de Villeneuve ; p. 108 à 110, l'analyse de la correspondance du subdélégué de Clairac ; p. 111, l'analyse de la correspondance du subdélégué de Monflanquin ; et p. 113, l'analyse de la correspondance du subdélégué de Castillonnès.

Département de Lot-et-Garonne.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et Arts.— Universités, Facultés, Colléges, Sociétés académiques.)

D. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1591-1762. — Collége d'Agen : — sa fondation et sa dotation par accord et traité entre le sieur Florimond de Redon, procureur de dame Marguerite, reine de Navarre, comtesse d'Agenais, et le sieur Dupuy, principal nommé du collége, portant que le collége sera régi par la Compagnie de Jésus et pourvu de six régents, cinq en humanité, le sixième en logique, avec charge de confesser et catéchiser les écoliers ; — la Reine donne pour le collége 500 livres de rente ; Mgr de Villars, évêque d'Agen, 700 livres ; le chapitre Saint-Étienne, 210 livres ; le chapitre Saint-Caprais, 290 livres ; MM. les consuls, 1,200 livres, plus la maison du collége, rue Grande-Horloge, avec les meubles anciens, et 9,000 livres pour bâtisses et réparations ; — contrat passé avec les R. P. Jacobins, successeurs des Jésuites.

Département de Lot-et-Garonne.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE E.

(Féodalité, Familles, Communes & Bourgeoisie. — Titres féodaux, Titres de famille, Notaires & Tabellions, Communes & Municipalités, Corporations d'arts-et-métiers, Confréries & Sociétés laïques.)

TITRES DE FAMILLE.

E. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1735-1791. — ABADIE (Blaise) : — certificat constatant son âge et sa légitimité (1742).

AILLAUD (Jean-François) : — certificat de baptême (1754).

ALBERT DE LAVAL (Joseph d'), chevalier, seigneur de Saint-Aignan : — transaction sur un partage d'hérédité, passée avec Jean de Gamel de Carty, écuyer, agissant tant en son nom qu'en celui de Marie de Gamel, sa sœur, épouse de noble Jean-Louis de Faget (1772). — Lettres de restitution relatives à la même affaire.

ALBIÉ (Joseph) : — certificat de baptême (1751).

AUDEBERT (Pierre) : — certificat de baptême (1761).

AUGIÉ (Augustin) : — certificat de baptême (1735), délivré en 1791.

E. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1749-1792. — BABOLÈNE (Marc-Antoine) : — certificat de baptême (1749), délivré en 1792.

BAFFOS (Étienne) : — certificat de baptême (1755).

BAQUA DE LASSALLE DE SALBERT : — testament d'Antoine de Salbert, ancien capitaine de dragons, passé par-devant Rigade, notaire, de la juridiction de Moncrabeau (1754). — Vente d'une maison par Joseph Baqua de Salbert. — Contrat de mariage de Joseph Baqua de Salbert avec Jeanne Marie Merle de Saint-Aignan. — Actes de vente et de constitution de rente.

BAQUERIE (Jean) : — certificat de baptême (1750).

E. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1730-1794. — BAR : — actes de ventes et d'achats de propriétés, passés par Pierre Bar, curé de la paroisse de Vauris (1786). — Extraits du testament de Jeorges Bar, jurat du village de Goux, canton de Montaigut, en faveur de Pierre Bar, son fils.

BARBE (Pierre) : — certificat de baptême (1751), délivré en 1794.

BARDOUIN (Honoré de), comte de Sansac : — acquisition d'une terre de Madeleine Pujervie (1786). — Achat d'une maison à La Réole.

BARET (Antoine) : — certificat de baptême (1730).

BARSALOU (Guillaume) : — certificat de baptême (1732).

E. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1734-1788. — BARTOUILH DE TAILLAC : — contrat d'échange du château de Lahitte contre le château de Limon, juridiction de Lavardac, passé entre Pierre Salomon de Vacquier, chevalier, seigneur de Limon, et noble Pierre Bartouilh de Taillac, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général criminel au duché d'Albret.

BATBIE (Antoine) : — certificat de baptême (1734).

E. 5. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1770-1787. — BATZ DE TRENQUELLÉON : — testament de Charles de Batz, chevalier, baron de Trenquelléon. Il assure le payement d'une somme de 33,000 livres qu'il doit au plus jeune de ses trois frères ; il laisse des revenus à sa femme Marie Catherine Élisabeth de Malide, institue son fils aîné héritier universel, donne 40,000 à son fils puîné et 25,000 livres à chacune de ses quatre filles (1770). — Vente d'une maison, au Petit Nérac, consentie par Marie Catherine Élisabeth de Malide.

BAYLLE (Jean Clément), capitaine d'infanterie : — achat d'une maison à Port-Sainte-Marie (1787).

BAZIN (Jean Eustache de), conseiller du roi, juge et bailli de Marmande : — testament. Il exprime le désir d'être enseveli dans la tombe placée sous la chaire de l'église de Notre-Dame. Legs pieux. Il partage ses biens entre Élisabeth Dupuy, sa femme, et ses deux filles (1775).

BAZON (de) : — codicille fait par Catherine Belbèze, veuve de Claude de Bazon, lieutenant colonel d'artillerie. Legs à des serviteurs, à des pauvres (1780).

E. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1713-1793. — BEBBEDER (Louis Julien) : — certificat de baptême (1746).

BÉCHADE (Louis) : — certificat de baptême (1743), délivré en 1793.

BELRIEU (Charles de), baron de Virazeil : — vente d'un vignoble, appelé Terreneuve, paroisse de Saint-Laurent, juridiction de Seyches (1713).

BERGER (Antoine) : — certificat de baptême (1756).

BERNARD DE BARRIÈRE DE St-LARY (de) : — contrat de mariage d'Étienne de Bernard de Barrière de Saint-Lary, chevalier, seigneur de Pétrrillo, avec Marie de Riubanys (1764). — Titre de rente. — Testament mystique de Dominique Antoinette du Bernard de Saint-Lary.

E. 7. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1572-1789 — BOË (Antoine), patron de la navigation : — testament (1774).

BOISSIÉ (Jean) : — certificat de baptême (1742).

BONNAFOUX (de) : — testament d'Anne Faget, épouse de Jean Pierre de Bonnafoux, écuyer, sieur de Saint-Thomas (1751). — Reconnaissance de fiefs par noble Jean Pierre et Léon de Bonnefoux, père et fils, écuyers, en faveur de Jacques Armand Henri d'Augeard, baron de Virazeil, marquis de Puy-Roquelaure.

BONNAL (Jacques, vicomte de) : — mariage, avec noble Élisabeth de Passelaigue, demoiselle de Secretari (1789).

BONDENIER (Jacques) : — achat d'une terre à la veuve de Géraud de Capdepon (1572).

E. 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1709-1792. — BOUDON (Jean) : — certificat de baptême (1743).

BOUDON (de) : — bail à ferme d'une métairie dite à la *Prébende* consenti par Germain Clément de Boudon, procureur au siége présidial d'Agen, agissant au nom d'Armand de Boudon, prêtre, son oncle, en faveur de Jean Nouvel (1780).

BOUË : — testament de François Bouë, habitant de Port-Sainte-Marie (1768). — Transaction sur un partage d'hérédité, consentie par Jeanne-Marie Bizet, veuve d'Antoine Bouë.

E. 9. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier, dont 2 impr.

1644-1790. — BOUNETOU (Jean Baptiste) : — certificat de baptême (1761).

BOURBON (Henri de), prince de Condé : — reconnaissance de fiefs faite en sa faveur par les consuls de Sainte-Bazeille pour dix propriétés, entre autres la maison commune (1644).

BOUSSAC (Jean), juge de Layrac : — mariage avec Élisabeth de Guilhem de Saint-Marc (1790).

BOUVET (Lambert), prieur du couvent des Carmes de Condom, natif d'Agen : — *celebret.* — Autorisation pour absoudre les cas réservés (1779). — Livret des cas réservés.

BOUZET DU CASTERA (Catherine du) : — vente de la seigneurie de Fals en faveur de Catherine de Bazon de Beaulens (1647).

E. 10. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1555-1793. — BRAYAC (de) : — testaments de François de Martial de Brayac, écuyer, et de Jean de Brayac, prêtre (1783-1786).

BRESSOLLES D'AUTREUIL (de) : — acte de vente de deux moulins, au lieu de Sainte-Victoire, juridiction de Clermont (1780).

BRIGNOL (Antoine) : — testament (1555).

Bru (Étienne) : — certificat de baptême (1754) délivré en 1793.

Bruyère (Jean) : — certificat de baptême (1746).

E. 11. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1744-1792. — Cabannac (Joseph) : — certificat de baptême (1767).

Cabannes (François) : — certificat de baptême (1744).

Calbiac (de) : — contrat de mariage de noble Pierre de Calbiac, avec Louise Grenier de Lafon (1755). — Obligations : de 7,000 livres consentie par François et Pierre de Calbiac, en faveur de Martial Grenier, sieur de Lafon ; — portant constitution de rentes en faveur de Jean de Constantin, prieur de Rives. — Contrats de vente de propriétés situées dans la juridiction de Castillonnès, consentis par la famille de Calbiac en faveur de Merlateau, de Chambon, etc.

Calbet (Raymond) : — acte de naissance, certificats, états de service, commission de cavalier de la maréchaussée (1748-1784).

Campets (Jean Hauterisse de) : — titre de chevalier de Saint-Louis et brevet de pension (1785-1788).

E. 12. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1737-1795. — Canal (Étienne) : — certificat de baptême (1737).

Canterac d'Andiran (de) : — obligations : de 1,000 livres, avec constitution de rente de 50 livres, consentie par Guillaume de Canterac d'Andiran, en faveur de Françoise et Marianne Denis ; — de 1,200 livres, avec rente de 60 livres, consentie par noble Joseph Canterac d'Andiran, en faveur de Matthieu Degans, avocat ; — de 2,000 livres, avec rente de 100 livres, consentie par le même en faveur de Jean Gratien de Berauld, écuyer, seigneur de Lavergne (1766-1790).

Canterac d'Ornezan (Pierre de) : — quittance de 4,000 livres. — Actes de constitution de rente et reconnaissances (1790).

Cantegril (Antoine) : — certificat de baptême (1754), délivré en 1795.

E. 13. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1680-1789. — Casmont (Jean de), écuyer : — contrat de mariage avec Marie de Vérinhes (1786).

Cassius : — règlement au sujet de donation et de succession entre Marianne Trempat-Lamothe, veuve d'Armand Cassius, et Jean-Baptiste Cassius (1786).

Castagnet (Étienne Jacinthe de), écuyer. : — contrat de mariage avec Jeanne Pauline de Fontainemarie (1785).

Castelsagrat (de) : — jugement rendu par un tribunal d'honneur composé de MM. de Saint-Alberc et de Saint-Blanquart-Biron, dans une affaire entre MM. de Castelsagrat et de Saint-Girons (1680).

Castillon (Joseph de), capitaine : — contrat de mariage avec Marianne Dudon (1769).

E. 14. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1720-1789. — Caubet (Pierre) : — délaissement de biens en faveur de David Chaudruc, son gendre (1720).

Caumels (de) : — constitution d'une rente de 600 livres, au capital de 12,000 livres, consentie par Marie Valentin de Caumels, écuyer, en faveur de Jean Eparetie de Sainte-Marie, garde du corps (1776). — Extrait du testament mystique d'Élisabeth Labat, en faveur de Bernard Durand et de Valentin de Caumels.

Cautenet (Antoine) : — certificat de baptême (1761).

Chateaurenard (de) : — quittance d'une somme de 60 livres délivrée à Brun, curé de Saint-Victor, par dame de Verduzan-Miran, comtesse de Châteaurenard (1769).

Chategner de La Chategneraye (Germain de) : — nomination à la charge d'aumônier du roi. Signature autographe du roi Louis XV (1746).

E. 15. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1582-1789. — Chollet (Matthieu), fusilier : — congé (1785).

Claret (de) (1780-1787) : — testament, codicilles et procès-verbal de l'ouverture du testament de Marguerite de Claret, veuve de noble Gabriel Despès de Roumat, écuyer, demeurant à Mézin.

Clède (Jean Dulcide) : — certificat de baptême.

Comte (Crespin), avocat, sieur de la maison noble de Béchon : — sentence dans une contestation avec Bonaventure Roussel, chanoine, au sujet d'une saisie (1687).

Cortète de Cambes (Jean-Jacques de), écuyer : — contrat de mariage avec Marguerite de Durfort (1582).

Crechent (Joseph) : — mariage avec Martine Duergé (1786).

Cruzel de Nort (Raymond de) : — achat de propriétés fait à Jean et Marguerite Ducos (1782).

E. 16. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1730-1790. — Dabos (Jean) : — certificat de baptême (1730).

Dabzac de Saint-Perdoux (Jean François Géry) : — achat de propriété à Antoine Petit (1790).

Daignestous (François-Xavier) : — certificat de baptême (1757).

Dangeros de Castelgaillard : — contrats de mariage : d'Antoine Dangeros, chevalier, seigneur de Castelgaillard, avec Marie de Carbounié, demoiselle de Fontenac (1758) ; — de Lambert Dupré, écuyer, co-seigneur de Poumarède, avec Jeanne Dangeros de Castelgaillard (1769).

Dardes (Jean-Baptiste) : — certificat de baptême (1767).

Darodes de Peyriagues (Pierre) : — contrat de mariage avec Élisabeth Betous Dupin (1769).

E. 17. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier.

1630-1791. — Dauzac : — testament de Marie Darbissan, épouse de Jean Dauzac (1761).

Deboutier de Saint-Sernin : — requête à S. M. pour obtenir l'autorisation de construire un moulin sur le Lot, avec plan à l'appui (1771).

Decours-Desbarthes (Jean-Louis) : — testament (1788).

Delbène (Anne Françoise), légataire universelle de Barthélemy Delbène, évêque et comte d'Agen : — requête pour un règlement de compétence dans une contestation relative à l'hérédité (1682).

Delord (Jean) : — sentence dans une contestation avec Abraham Jal (1630).

Dubernet de Mazères : — contrat de mariage de noble Guillaume Samuel Dubernet, écuyer, avec Thérèse Victoire de Nasse (1761). — Testament de Joseph Nasse, maire de la ville de Vianne, en faveur de la famille Dubernet.

Ducasse de Marches (1766-1791) : — mariages : de Jean Mathieu Ducasse de Marches, avec Marie de Rolland ; — de Charles Ducasse de Marches, avec Jeanne Marie Dubroca. — Achat d'un domaine dans les juridictions de Nérac et du Fréchou.

E. 18. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1578-1789. — Ducauze de Golejac (Marie), épouse de Raymond Michel Laborde : — vente d'une métairie dite du Pesqué, juridiction de Fals (1786).

Dumoulin (Raymond) : — procès-verbal de l'ordinaire de Saint-Maurin sur une servitude de gouttière (1578).

Dupuy : — contrat de mariage de Pierre Dupuy, écuyer, sieur de Lamoragne, avec Rose Garmung de Lalande (1755).

Dupuy, de Nérac (1745-1788) : — contrats de mariage : de Martial Dupuy et de Marthe Bartouilh ; — de Louis Bertrand Dupuy et de Marie Anne de Castera. — Testament de Pierre Dupuy, prêtre, en faveur de ses neveux Bertrand et Philippe Reus.

Durfort (Marc de), sieur de Pestilhac : — sentence du présidial d'Agen, rendue à sa requête et emportant la peine capitale contre Gaudissant, accusé de meurtre et de vol (1625).

Duse rcle (Marc) : — diplôme de licencié ès Saintes-Écritures, de l'Université de Cahors (1609).

E. 19. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1725-1791. — Espagniol (Pierre) : — certificat de baptême (1760).

Espinasse (Pierre) : — certificat de baptême (1755).

Fabre (Raymond) : — certificat de baptême (1758).

Faure (Quentin) : — certificat de baptême (1756).

Favières (Marthe), femme de Pierre Lacaze : — testament. Partage de l'hérédité entre son mari et deux enfants légitimes. Legs de 400 livres à un fils naturel. La testatrice exprime le vœu d'être ensevelie dans l'église de Vianne (1773.)

E. 20. (Pièce.) — 1 pièce, parchemin.

1320. — Feureyr : — charte d'affranchissement accordée par Raymond de Ségur, de la juridiction de Roazan (Bazadais) à Raymond Feureyr, son vassal, et à la famille dudit Feureyr. Langue vulgaire. (Don de M. Bessières).

E. 21. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1692-1788. — Fontaine-Marie (de) : — contrat de mariage de Jean-Baptiste Blaise Anaclet de Fontaine-Marie avec Jeanne Marie de Grave (1788). — Testament de Jean-Baptiste de Fontaine-Marie, écuyer. Il institue pour légataire universel son fils

aîné Jean-Baptiste Blaise Anaclet et fait des legs particuliers à ses huit autres enfants.

FOUCQUET DE BELLE-ISLE (de) : — ordonnance du roi et mémoire sur le tarif du péage qui se perçoit au port d'Auvillars, au profit de M. de Belle-Isle, en échange du marquisat de Belle-Isle, cédé au roi par feu le maréchal de ce nom (1720).

FREISSE (François de) : — testament et codicille. Legs en faveur de l'hospice de Port-Sainte-Marie (1692).

E. 22. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1727-1789. — FUMEL (de) : — testament de Jacques de Fumel de Laporte. — Partage entre Jean Félix Henri de Fumel, évêque de Lodève, le comte de Fumel, le chevalier de Fumel, Georges, vicomte de Fumel, frères, de l'héritage de leur père, évalué 1,267,000 livres. — Contrat de mariage d'Emmanuel de Cugnac, comte de Giversac, avec Marguerite de Fumel. — Acte de vente des seigneuries de Blanquefort et de Bonnaguil, consenti par Gilles Gervais de Pechpeyrou, marquis de Beaucaire, en faveur de Marguerite de Fumel, veuve d'Emmanuel de Gibersac. (1761.) — Lettres du comte de Fumel relatives à une usurpation faite sur les fossés de Sainte-Livrade et à des réparations à faire à son château. — Accords pour des partages de biens. — Testament mystique de François de Fumel. — État sommaire de la succession de la comtesse de Fumel. — Testaments : de Marguerite de Fumel ; — de Jean Georges, vicomte de Fumel.

E. 23. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1524-1790. — GABIOLLE (Blaise) : — certificat de baptême (1768).

GALARD (Jean, marquis de) : — contrat de mariage avec Jeanne Dupérier de Marsan (1778).

GALIBERT (de) : — contrat de mariage de Raymond de Galibert, écuyer, avec Marie de Glory (1763). — Nomination de Raymond de Galibert aux fonctions de rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée et siége présidial d'Agen. Signature autographe du maréchal de Balincourt.

GAUFRÉ (Antoine) : — contrat de mariage avec Marie Gibert (1742).

GERMAIN (Jean), bourgeois, de la paroisse de Ségalas : — testament (1771).

GRAMINITZ (Antoine et François) : — vente d'une propriété au couvent des Carmes de Puymirol (1524).

GRAMONT de Villemontès (Frédéric-Maurice de) : — contrat de mariage avec Marianne Dufourc de La Pujade (1746).

GRAS (Bernard) : — titres de cléricature, de sous-diaconat et de diaconat (1775-1777).

GROS DE GRAMBOIS (Guy) : — achat d'une terre au lieu du Champ-Noble ou du Prieu, paroisse de Saint-Eyrard (1754). — Testament.

GUILHEM-MAIGNAS (Marc-Paul de) : — contrat de mariage avec Angélique Léglise (1774).

GUYONNET (Joseph de) : — testament (1784).

HÉRAUD (Anne) : — testament. Elle institue Anne Faget, fille de Jacques Faget, ancien gouverneur de la ville de Marmande, sa légataire universelle. Legs pieux (1729).

HIERLLE (Martial), médecin à Agen : — testament. Fondation d'une grand'messe annuelle, à perpétuité (1557).

IMBERT (Jean-Baptiste d') : — mariage avec Marthe Cordes (1760).

E. 24. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1614-1791. — JACOBET (Géraud) : — certificat de baptême (1731).

JALABERT (Barthélemy) : — certificat de baptême (1715).

JEYAN (de), (1614-1791) : — donation pour cause de mariage, de Pierre Jeyan, en faveur de François de Jeyan. — Quittances des tailles. — Reçu de 3,000 livres que François de Jeyan, conseiller du roi en l'élection d'Agen, paye pour partie d'une dette de son frère, vice-sénéchal.

E. 25. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1630-1700. — JEYAN (de) : — état des maisons que François de Jeyan, conseiller en l'Élection d'Agenais, possède dans la ville d'Agen. — Reçus de François de Jeyan pour ses impositions. — Quittances délivrées par le même pour les versements du produit des tailles. — Payement par le même des rentes qu'il doit à M. de Marin.

E. 26. (Liasse.) — 408 pièces, papier.

1629-1670. — JEYAN (de) : — procès-verbal de sommation pour Pierre Jeyan, bourgeois, contre Jean Johannel, prêtre. — Requêtes adressées à François de Jeyan, conseiller en l'Élection pour des décharges de tailles. — Appointement rendu dans un procès entre

François de Jeyan et Noë Pic. — État des sommes prétendues par de Jeyan, vice-sénéchal d'Agenais, sur l'hérédité de Pierre Jeyan, son père. — Mémoire fourni pour le partage de ladite hérédité. Pierre Jeyan a acheté un office de procureur au siége présidial d'Agen, à François de Jeyan, son fils, pour la somme de 3,000 livres.

E. 27. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1642-1708. — Jeyan (de) : — obligation de la somme de 2,000 livres, consentie par MM. de Coucquart et Sarrette de Villeneuve en faveur de François de Jeyan. — Lettres : de M. Labussière à François de Jeyan, conseiller en l'Élection, relatives à des impositions, à un payement à faire à M. de Montesquieu, etc.; — de M. de Saint-Cir à M. de Jeyan « Les « nouvelles sont aujourd'hui que le roy est absolu- « ment hors de danger de sa maladie. L'on lui a fait « faire une machine portable à bras et semblable à « celle dans laquelle on apporta M. le cardinal de Ri- « chelieu de la maladie qu'il eut à Avignon. » Paris, 14 juillet 1658. — Contrat de vente d'une muraille faite par Jean-Baptiste de Boissonnade en faveur de François de Jeyan. — Transaction sur un payement passée entre Marguerite de Foix et Bertrand de Jeyan, lieutenant criminel en la sénéchaussée, fils et héritier de François de Jeyan.

E. 28. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1588-1790. — Joly-Sabla (1783-1788) : — extraits : du testament d'Alexis Joly-Sabla, ancien officier d'infanterie; — du contrat de mariage de Nicolas Lagorce, avec Marie Joly-Sabla.

Juncassa (Joseph) : — certificat de baptême (1719).

Labadie (Dominique) : — échange de propriété avec Foucaut Simard (1659).

Labroille (Joseph) : — licence et titres de cléricature et de sous-diaconat (1790).

Labrousse (Pierre), avocat : — testament en faveur de Pierre Labrousse. Legs à ses sœurs, à ses domestiques (1780).

Lacase (Catherine) : — contrat de mariage avec Arnaud Gautier (1588).

Laclote (Pierre) : — contrat de mariage avec Jeanne Claverie (1773).

E. 29. (Registre.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier, dont 7 imprimées.

1639-1794. — Lacroix : — listes des évêques d'Agen, de Bordeaux, de Périgueux et de Sarlat. — Fragments d'un annuaire de la Guyenne, de 1781, contenant un abrégé de l'histoire de la province et les noms des villes et principaux lieux du gouvernement de Guyenne. — Notes historiques sur le monastère de l'Annonciade de la ville de Marmande. — Les grands pardons et indulgences donnés audit monastère. — Requête du curé de Saint-Astier à l'évêque d'Agen pour obtenir que la fête patronale soit transférée au dimanche suivant. — Procès-verbal constatant la conversion d'Anne Beaulac à la religion catholique. Signature autographe de Mascaron. — Note « *ad perpetuam rei memoriam* : l'église de « Puymiclan et celle du Feuga ont été interdites le « sept du mois d'avril de la présente année 1777. » — Notes sur des contestations entre le curé de Puymiclan et ses paroissiens au sujet du droit de banc et de sépulture dans l'église. — Testament du roi Louis XVI traduit en espagnol. — Indulgences et dispenses. — Pièces diverses concernant Guillaume Lacroix, prêtre du diocèse d'Agen, émigré en Espagne, qui paraît être l'auteur du recueil factice objet du présent article.

E 30. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

1612-1791. — Lacoste (Jean) : — certificat de baptême (1759).

Lacrosse (Jean de), écuyer : — quittance pour un règlement de succession avec François Pardiac (1782).

Lageyre (Julien de), écuyer, sieur de Lacastagnarède : — sentence de condamnation à mort obtenue par lui contre Jean D.., écuyer, et de B..., accusés d'homicide (1612).

Lalibert (Jean) : — vente d'une propriété, consentie en faveur de Pierre Arblade (1789).

Lalié (Jean Vincent de), ancien officier d'infanterie : — obligation de 800 livres consentie en sa faveur par Pierre Joseph Martin (1764). — Testament (1774).

Laplasse (de) : — testament de Jeanne Bouyou, épouse de Joseph Laplasse, avocat (1773). — Contrat de mariage de François de Laplasse, écuyer, avec Catherine Anne Mélanie de Bazin (1781).

Lascazes (de), baron de Gélas (1771-1792) : —

police d'échange du moulin d'Arduin. — Achats de terre, reconnaissances et baux de ferme.

E. 31. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1529-1791. — Leblanc-Solignac (1771-1791) : — transaction sur un partage d'hérédité entre dame Marie Françoise Leblanc, veuve de Pierre de Montalier, et Joseph Marie de Montalier. — Testament de Marie-Françoise Leblanc. — Extrait du testament de Jean Leblanc-Solignac.

Lendas (Isaac de), écuyer : — sentence du présidial d'Agen, rendue à sa requête contre Géraud de Coquet, relaxant ce dernier des fins de la plainte (1630).

Lescure (Jean), ancien curé de la paroisse de Saint-Nazaire : — testament. Il institue pour héritier cinq de ses nièces, Marguerite, autre Marguerite, autre Marguerite, Louise et Marie de Grenier (1785).

Lespès (Jean) : — achat de 7 picotins de pré, pour la somme de 18 livres (1694).

Libersac (Anne de) : — requête au sénéchal au sujet des suites d'une saisie opérée sur les biens de Guillaume Caillavet, son débiteur (1685).

Liposte (Pierre) : — contrat d'échange d'une propriété, passé avec Jean Laporte (1529).

Logre (Bernard) : — requête de Jean François de Béchon, écuyer, servant Son Éminence le cardinal de Mazarin, contre Bernard Logre qu'il accusait d'excès contre lui et contre sa mère, qu'il avait épousée en secondes noces (1660).

E. 32. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1545-1791. — Magnac (Pierre) : — certificat de baptême (1730).

Malabal (Jean-Baptiste) : — certificat de baptême (1736).

Malaroche (Jean-Baptiste) :— testament. Il institue héritiers ses cinq enfants et lègue à sa femme, Marie Birac, l'usufruit de ses biens jusqu'à ce que ses enfants aient atteint l'âge de 25 ans (1783).

Malbec :—transaction entre Jean Malbec, marchand d'Agen, et Antoinette et Françoise Dupont, au sujet de comptes de tutelle (1545). — Certificat de baptême d'Étienne Malbec (1717).

Marbotin de Ruberan (Jean-Baptiste-François de): — contrat de mariage avec Jeanne Larrouy de Beaulac (1781).

Martinelli (Joseph) : — certificat de baptême (1736).

Massès (Brandelise de), veuve d'Emmanuel de Timbronne, seigneur de Valence :—requête contre le sieur de Boisverdun, qui avait provoqué en duel le sieur de Valence, son beau-frère (1647).

Mazelières (Joseph de) : — constitution de 50 livres de rente au profit de Giresse, homme de loi, à Casteljaloux (1791).

E. 33. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1644-1791. — Mélignan de Trignan (Jean de) : — contrat de mariage avec Marie de Castillon de Mouchan (1781).

Ménial (Louis) marchand, demeurant à Moncaut :— testament mystique. Il institue pour héritière universelle Marie Capdeville, sa femme. Legs aux églises (1697).

Menoire de Feuillade (Herman) : — information contre lui à la requête de Jean Laumont, demandeur en excès (1663).

Mieussans (Jean) :— contrat de partage avec Jean Merle (1651).

Moncaut (de) : — vente d'un pré par dame Luce de Molère, veuve de M. de Lorière, baron de Moncaut (1699).

Monlezun de Moncassin (Jean-François) : — achat de biens et privilèges du fief de Bias dans l'élection d'Agen au sieur Jean Joseph Menoire, sieur de Pailloles (1703).

Montayral (de) :— commission de capitaine d'infanterie. Signature du roi Louis XV (1746).

Moulinis de Larrouquet (Pierre Paul de) : — contrat de mariage avec Marie Rose de Mengin (1750).

Mucy (Étienne de): —requête au sujet de l'assassinat de Michel de Mucy, son frère (1664).

Muraille : — pièces relatives au payement des honoraires d'un chirurgien qui avait guéri le nommé Pierre d'une maladie secrète. Ces actes n'ont rien de sérieux et paraissent rentrer dans la catégorie des causes grasses. D'après une cote ils auraient été rédigés par Muraille ou contre lui (1644).

E. 34. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier.

1736-1791. — Narbonne (Philippe Louis Christophe Innocent de) : — contrat de mariage avec Antoinette Françoise Claudine de Laroche-Aymon.

Témoins ou consentant François Narbonne, évêque de Gap, Françoise Chalus, dame d'atours, etc. (1771).

NASSE (Jean) : — certificat de baptême (1758).

NOAILHAN (François de), écuyer, seigneur de Pouy : — contrat de mariage avec Jeanne de Lassalle (1777).

ORLIAC (Antoine) : — certificat de baptême (1759).

PASSELAIGUE DE SECRÉTARY (de) : — acte de locaterie perpétuelle de l'abbaye de Gondon (ordre de Citeaux) en faveur de Pierre de Passelaigue, écuyer, seigneur de Secrétary moyennant une rente de 100 livres (1779). — Testaments de Pierre de Passelaigue et de sa femme, Suzanne de Persy de Mondésir (1781-1786).

PAUTE (Simon) : — certificat de baptême (1736).

E. 35. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 35 pièces papier.

1626-1791. — PÉLAGNE (Jean) : — sentence rendue dans un procès soutenu par lui contre Guilhem Groussou, dit Cambeloue, pour une reddition de compte (1626).

POL (Guillaume), sieur de Malbasty, commis à la recette des tailles de l'élection d'Agenais : — sommations pour la levée des tailles (1659).

POMIÈS : — titres de cléricature de Remi Pomiès. — Testament de Louis Pomiès, curé de Monbalen. Il institue pour héritier universel, Pierre Poumiès, son frère. Legs à Louis Delbert, son filleul (1698).

PONTAJON (Jean Joseph de), baron de la Chapelle, seigneur de Trenteil : — contrat de mariage avec Marie Hélène de Vivans (1783).

PORTAIL (Pierre) : — certificat de baptême (1756).

E. 36. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1594-1791. — RABIER (Simon) : — certificat de baptême (1743).

RAPHAEL (de) : — contredits pour Adrianne de Raphael, veuve du feu sieur de La Nau, dans une contestation avec le sieur de Roquefère au sujet de l'héritage d'Édouard de Causade de La Nau, baron de Calonges (1594).

RAYNAL (Antoine) : — certificat de baptême (1735).

RAYNE (François de), lieutenant-colonel d'infanterie : — contrats de rente consentis en faveur de David Jacob Clock, écuyer, seigneur de la maison noble de Burcq (1780).

REDON (Jean de), écuyer : — testament. Il institue pour héritier universel de Redon, son cousin. Legs pieux parmi lesquels 1,800 livres pour doter six pauvres filles, qui désireraient entrer en religion (1762).

REMOND DE LAGRANGE (Marie Catherine), veuve de Jacques Abraham Durand Daubigny : — testament (1781).

REVIGNAN (François) : — contrat passé pour l'exécution d'un accord entre ledit Revignan et sa femme Marianne Daux, d'une part, et Marguerite Daux, d'autre part (1775).

E. 37. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1494-1791. — ROCHE (Jean-Baptiste) : — certificat de baptême (1730).

ROQUEFÈRE (de) (1494-1658) : — quatre actes d'hommages aux prévôts de Thémoulat, en Périgord, concernant les dîmes inféodées de Roquefère. Le devoir est d'une paire d'éperons argentés à mutation de seigneur ou de vassal, et d'une rente annuelle de deux charges de froment à la mesure de Monflanquin. — Transaction passée entre Th. de Surberisse, chanoine de Laromieu et curé de Notre-Dame de Calonges, et dame Françoise de Lanne, dame de Calonges et Roquefère, comme mère et tutrice de Jacques de La Chaussade, au sujet de la dîme inféodée de Calonges.

ROUQUETTE (Jean), jurat d'Agen : — testament. Il institue pour héritier universel Étienne Blanquet de Latour et fait des legs considérables à son fils, le sieur de Basignan, ancien mousquetaire du roi, qu'il a eu d'un premier mariage avec une demoiselle de Basignan (1735).

E. 38. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 43 pièces, papier.

1737-1791. — SARRAMIA (Jean) : — certificat de baptême (1746).

SCORAILLE (Jean François Marie, marquis de) : — contrat de mariage avec Pélagie Louise Clotilde de Martin de Tyrac (1786).

SECONDAT (de) (1749-1775) : — testament de Marie de Secondat, veuve de noble Marc Antoine de Nargassier, sieur de Lacépède. — Contrats de cession et d'échange, passés par Jean Godefroid de Secondat, baron de Roquefort, et Gratien Secondat de Roquefort, seigneur de Cayssac.

E. 39. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1630-1700. — SÉRIÈS, marchands, à Agen : — inventaire des meubles et immeubles laissés par Jean Sériès. — Transaction au sujet d'une hérédité, passée

par Catherine Philip, femme de Jean Sériès. — Comptes, factures, quittances. — Acheté une caisse savon blanc pesant 342 livres, 68 livres 8 sous. — 1 baril de beurre pesant 36 livres, 36 livres. — Muscade, 3 livres, 13 livres 12 sous. — Reçus délivrés par Sériès, fermier des dîmes d'Artigues.

E. 40. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1642-1695. — Sériès, marchands, à Agen : — obligation de 74 livres, consentie par Jean Lespès, en faveur de Jean Sériès. — Titres divers de propriété de la famille Sériès. — Factures. Une barrique de couperose pesant 573 livres, 48 livres 14 sous. Un sac d'alun pesant 265 livres, 60 livres 18 sous. — Bail de ferme du quarantain passé par le chapitre de Saint-Caprais en faveur de Mieussens et Sériès. — Contrat par lequel Barthélemy Simard s'engage à livrer à Joseph Sériès 317 demi-barriques pour les pruneaux, au prix de 442 livres 16 sous. — Pièces diverses de procès entre Pierre, autre Pierre, Joseph, Jean et Marie Sériès.

E. 41. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1650-1700. — Sériès, marchands, à Agen : — constitution d'un titre clérical par Joseph Sériès, en faveur de Pierre Sériès. — Contestation entre Joseph Sériès et Jean Bernède au sujet de l'acquisition d'une meule de paille. Ce différend est soumis à l'arbitrage de noble Bertrand de Saint-Gillis, écuyer, consul d'Agen. — — Procès de Joseph Sériès contre Jean Tourtarel. Liquidation de fruits. Pièces dépareillées. — Factures. Cassonnade et mélisse 127 livres, à 60 livres 10 sous. Réglisse 11 livres, à 2 livres 17 sous.

E. 42. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1650-1700. — Sériès, marchands, à Agen : — sentence de décret pour Jean Sériès, contre Joseph Dulong, curateur à l'hérédité de Jean Touron. — Obligation de 64 livres, consentie par François Barthe en faveur de Joseph Sériès. — Pièces diverses relatives à des contestations entre Joseph Sériès, d'une part, Jacques Serres, bourgeois, et autres, d'autre part. Dossiers incomplets. — Reçus et factures.

E. 43. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1660-1702. — Sériès, marchands, à Agen : — état de la vente de 296 pièces de prunes à divers. Total, 9,332 livres 5 sous. — Payement des termes de la ferme de La Porterie. — Quittances des tailles. — Reçus divers. — Payement de droits d'entrée, 15 livres pour le sel et le poisson salé.

E. 44. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1670-1690. — Sériès, marchands, à Agen : — pièces de procédure relatives à des contestations en matière commerciale. Dossiers incomplets. — Factures. — Quittances des tailles. — Comptes et factures. — État des frais faits pour l'expédition d'un arrêt, 172 livres. — Achat d'un rôle de tabac, pesant 10 livres, à 19 livres. — Vente de 10 barils de prunes pesant chacun 1,000 à 1,070 livres. Total, 399 livres 10 sous.

E. 45. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1670-1702. — Sériès, marchands, à Agen : — comptes produits pour un partage d'hérédité entre Joseph, Jean et Marie Sériès. — Pièces diverses de procédures sur des contestations en matière commerciale et notamment des saisies opérées chez les débiteurs insolvables. Dossiers incomplets — Factures : 12 mines de sel, 96 livres. — Pipes, 5 grosses, 11 livres 5 sous.

E. 46. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1674-1690. — Sériès, marchands, à Agen : — quittances pour les tailles et impositions. — États : de la vente de 7 sacs 3 cartons de sel ; — de frais de transport de diverses marchandises. — Achat d'une balle de coton, 319 livres. — Vente de 42 barils de pruneaux, pesant de 905 à 1,025 livres, au prix de 1,019 livres 6 sous. — Factures et lettres de commerce.

E. 47. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1690-1712. — Sériès, marchands, à Agen. — Pièces de procédures relatives à des contestations en matière commerciale. Dossiers incomplets. — Accord entre Mispoulet et Joseph Sériès pour une cession de droits. — Requêtes de Joseph Sériès aux fins de pratiquer des saisies sur les biens de débiteurs insolvables.

E. 48 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 148 pièces, papier.

1690-1712. — Sériès, marchands, à Agen : — procès de Joseph Sériès. Dossiers incomplets. — Pièces relatives à la ferme du poids de la ville d'Agen, adjugée à Joseph Sériès. — Contestation entre Joseph Sériès et Jean Mieussens au sujet de l'exécution d'une substitution testamentaire.

E. 49. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1613-1797. — Sifflard (Joseph) : — certificat de baptême (1722).

SIPHERAS (de) : — certificat de baptême de Joseph Sipheras (1757). — Testament de Marguerite Malbec, épouse de noble Joseph de Sipheras (1773). — Contrat passé à l'occasion de l'entrée en religion au couvent de Saint Ursule à Sainte-Livrade, de Françoise de Sipheras. Son frère Étienne assure à ladite religieuse une pension annuelle de 100 livres (1789).

SOUBIRAN (Matthieu) :— certificat de baptême (1769).

TEYSSIER (Jean), habitant de Monbran : — vente d'une propriété à Pierre Mallard (1613).

THÉMINES (de) (1748-1797) : — testaments : de Pierre de Thémines, écuyer ;— de Marie de Thémines, veuve de Gédéon de La Rambaudière ; — d'Élisabeth de Thémines. — Contrat de mariage de Hugues Josué, comte de Thémines, avec Marguerite Charlotte d'Amelin de Rochemorin. — Actes de vente.

TIMBRUNE-VALENCE (César Jean Baptiste, marquis de) : — achat d'une maison à Hugues Lécussan (1782).

E. 50. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1626-1791. — VACQUERY (Pierre) : — vente d'une métairie à Lestrade (1632).

VAQUIER (Pierre Salomon de), chevalier : — contrat d'échange des biens de Limon contre ceux de Lahitte, passé avec noble Pierre Bartouilh de Taillac, écuyer, (1788).

VÉDRINES (Marc de) : — trois commissions de capitaine avec signatures de Louis XIV et de Louis XV (1705-1762).

VERGÈS-CAZAUX (Joseph) : — contrat de mariage avec Jeanne Théodore Merlé (1769).

VERGNOL (Pierre) : — vente d'une maison à Étienne Goudet (1626).

VIALA (Jean), cocher : — contrat de mariage avec Jeanne Daron (1778).

VIAU (Daniel), sieur de Bellegarde : — sentence rendue dans un procès sur des droits de consignations soulevé par Jacob de Sarrau, greffier (1631).

E. 51. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1584-1630. — VICOSE (de) : — nomination de Jean de Vicose, comme maître des requêtes. — Lettres du roi Louis XIII, accordant aux sieurs de Calonges et Vicoze Balizac le bénéfice de l'hérédité du sieur Alphonse Vicoze, sieur de Savignac, dont les biens avaient été confisqués.

E. 52. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1656-1794. — VIDOUZE (Luc) : — certificat de baptême.

VIGIER (Pierre Joseph de), écuyer : — contrat de mariage avec Marguerite Baqua de Lassalle de Salbert (1776). — Acte de divorce des mêmes du 27 floréal an II.

VIGNEAU (1750-1777) : — contrats de mariage : de Vigneau Jean avec Jeanne Véronique Touelhic ; — de François Combes, avec Marie Vigneau. — Testament de Jean Vigneau, gendarme de la garde du roi, habitant du bourg de Fauillet.

VIGNEROD (Marie de), duchesse d'Aiguillon : — arrêt du Conseil d'État, relatif à la restitution des gages pris sur le domaine, rendu à la requête de ladite duchesse, engagiste des comtés d'Agenais et de Condomois (1656).

CONFRÉRIES ET SOCIÉTÉS LAIQUES.

E. 53. (Liasse.) — 3 pièces, papier (2 imprimées).

1736-1737. — Confrérie du bouillon des pauvres d'Agen : — lettres patentes du roi portant établissement d'une confrérie de Charité dans la ville d'Agen ; — règlements de la confrérie ; — réunion du bureau de la confrérie, composé des curés des paroisses d'Agen, sous la présidence de Mgr de Chabannes, évêque et comte d'Agen, pour la nomination des syndic et procureur de la confrérie.

E. 54. (Registre.) — In-4°, papier, 20 feuillets.

1785-1789.—Confrérie laïque des Pénitents-Blancs d'Agen : — délibérations prises pour la nomination des officiers et secrétaires de ladite compagnie, et pour les prieurs : M. Moustafa, M. l'abbé Cousin, chanoine de la cathédrale, syndic du clergé, M. de Bory ; — distribution des trois clefs du trône, à MM. Labrunie, prieur, Carrière et Audebert ; — MM. Marchant, conseiller à l'Élection, et Lamouroux, négociant, chargés de vérifier les comptes ; — délibération pour acquitter les dettes de la confrérie par la vente des ornements sacrés.

E. 55. (Registre.) — In-4°, papier, 50 feuillets.

1752-1789. — Confrérie laïque des Pénitents-Bleus d'Agen : — livre des élections et délibérations ; — nomination des officiers : prieurs, M. de

Redon, ancien lieutenant-général. Méja, lieutenant principal à l'Élection;— maître de chapelle, M. Dorée de Prades, chevalier de Saint-Louis; — nominations de sacristains, MM. Barbier de Lasserre et Douzon, chanoines; — nominations de douze choristes; — délibération pour se pourvoir auprès de l'évêque de l'autorisation de porter dans les exercices de religion des sacs blancs avec des cordons bleus.

E. 56. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1764. — Confrérie de Saint-Éloi d'Agen: — requête des mages de ladite confrérie pour obtenir l'autorisation de faire dire un service dans l'église des Grands-Carmes d'Agen, le jour de Saint-Éloi, revêtue de l'autorisation épiscopale.

Département de Lot-et-Garonne.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE E.

AGMÉ.

BB. 1. (Registre.) — Grand in-8°, 107 feuillets, papier.

1653-1673. — Livre des jurades. — Votes de divers emprunts, d'après les ordonnances du duc de Candalle, lieutenant général des armées du Roi, pour l'entretien des compagnies de Marin et de La Peyre. — Nomination de Roche comme collecteur, à la place de Jacob Audier, mort de la peste. — Restauration d'un pont. — Le sieur de Saint-Pardon est député vers la compagnie du prince de Conti, qui tient garnison à Saint-Barthélemi pour l'indemniser de la perte d'un cheval tué accidentellement d'un coup de feu. — Difficultés pour la levée des tailles. La duchesse de La Force promet de s'interposer pour le soulagement du pays. — Reddition de comptes et vérifications des dettes de la communauté. — On convient, sur la proposition du duc de La Force, seigneur d'Agmé, de procéder à l'arpentement de la juridiction. — (Donné par M. Béchade-Labarthe.)

CC. 1. — 1 pièce, papier.

1744. — Mandement pour la taille. — La communauté d'Agmé doit payer : pour sa quote-part, 2,520 livres ; pour le sceau, 8 livres ; pour les fourrages ou quartier d'hiver, 483 livres ; pour l'ustensile, 651 livres ; pour les logements militaires, 9 livres ; pour la capitation, 850 livres ; plus, pour la location des presbytères des deux paroisses, 20 livres.

FF. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papiers, dont 2 imprimées.

1665-1757. — Requête de Jean Farges, pauvre homme de la juridiction d'Agmé, à M. de Pellot, intendant, contre un consul accusé de concussion. — Procès entre deux syndics de la communauté, au sujet d'une altération de date dans une reddition de comptes. (Dossier incomplet.) — Information sur des délits de chasse, commis dans la juridiction d'Agmé. — Arrêt du Conseil privé renvoyant cette affaire au siége de la Table de Marbre. — Ordonnance générale sur la chasse, par Nicolas de Bastard, général des eaux et forêts de France au département de Guyenne. — Arrêt du Parlement de Bordeaux contre les religionnaires, prohibant l'exercice de la religion réformée, les assemblées et les prêches, sous peine de mort contre les ministres, des galères à perpétuité contre les particuliers.

AIGUILLON.

AA. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1550-1785. — Extrait du contrat de transaction passé entre les seigneurs de la ville d'Aiguillon et ses habitants, constatant que les consuls de ladite ville sont juges conjointement avec le bailli pour la police, les taxes, la levée des tailles. — Plaintes et doléances que la communauté de Nicolle doit faire présenter par les députés du tiers état aux États généraux, convoqués à Orléans, en 1649. — Lettres patentes sur arrêt du conseil d'État, portant établissement d'un conseil politique dans la ville d'Aiguillon. Le conseil sera composé des consuls en exercice et de 12 conseillers. Le duc d'Aiguillon auquel on présentera l'état de nomination, aura le droit d'exclure ceux qu'il ne jugera pas capables de ces fonctions. — Lettre autographe du duc d'Aiguillon qui décide que c'est aux consuls et non aux officiers de justice à mettre le feu au bûcher, lors des réjouissances publiques.

BB. 1. (2 cahiers) — In-4°, de 37 et 24 feuillets, papier.

1629-1636. — Cahiers des jurades. — Délibérations relatives : à des levées de deniers pour l'entretien des gens de guerre ; — aux précautions à prendre pour éviter la maladie contagieuse ; — au rabais à faire à des fermiers dont les récoltes ont été détruites par les inondations et par la grêle ; — à des remboursements d'emprunts ; — à des contestations sur les francs-fiefs ; —

aux comptes de la communauté ; — à la nomination d'un régent des écoles ; — à l'établissement d'un couvent de religieuses qui devra être construit aux frais du sieur Beaulieu ; — à des réparations à faire à l'église paroissiale.

BB. 2. (Registre). - In-folio, 207 feuillets, papier.

1626-1650. — Livre des jurades. — Délibérations relatives : à l'imposition ou à la perception des tailles ; — à la levée de 3 soldats, qui seront envoyés au Port de Penne, où doivent se réunir les 400 hommes de recrue imposés à l'Agenais ; — à la députation qu'on enverra à l'évêque d'Agen pour le prier de ne pas leur donner de prédicateur pour le Carême. On ne peut faire le service divin ni dans l'église paroissiale, ni dans celle des Carmes, car toutes deux sont en ruines. — Actes relatifs à l'établissement d'un couvent de religieuses de l'Annonciade. — Ordonnance du duc de La Valette, gouverneur, pour le logement et l'entretien de la compagnie du sieur de Monviel. — Réquisition de grains et de rations. — Réparation aux murailles et précautions prises pour la garde de la ville, d'après les conseils du duc de La Valette qui écrit aux consuls de se tenir en garde contre les séditieux. — Députation à Bordeaux pour aller saluer le prince de Condé. — Chute et réparation de l'arceau d'une porte de la ville. — Les PP. Minimes demandent à fonder un couvent dans la ville d'Aiguillon. — Etat des frais annuels de la communauté d'Aiguillon. – Présents à M. de Rochers, gouverneur du duché, en reconnaissance de tout ce qu'il a fait pour les intérêts de la communauté. — Plantations d'arbres sur les îles et les terrains vagues. — Députation envoyée à la duchesse d'Aiguillon pour traiter avec elle diverses affaires, et lettre de la duchesse déclarant qu'elle refuse de recevoir cette députation. — Arpentement des terres de la juridiction. — Passage du régiment du marquis de La Trousse. — Précautions prises pour se préserver de la contagion. — Délibérations au sujet du procès pendant au Parlement de Rouen, entre la duchesse et les consuls. — Règlements de comptes avec les fermiers de la communauté. — Agression de quelques cavaliers de M. de Crécy contre un consul. — Ordonnance du duc de Mayenne terminant les différends élevés entre les consuls et habitants d'Aiguillon et ceux de Laguarrigue et Miramont, au sujet de l'entrée des vins, de l'usage de certains paturages et de la reddition des comptes.

BB. 3. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier

1650-1667. — Livre des jurades. — Réparations aux murailles. — Pierre de Bares est nommé médecin adjoint de la communauté. — Délibérations sur la députation à faire aux États Généraux. — Passages et logements de troupes. — Ordonnance du prince de Condé, nommant le sieur de Galapian commandant de la ville et du château d'Aiguillon. — Votes de crédit pour l'entretien de la garnison. — Approvisionnement du château pour 15 jours. — On décide, dans l'intérêt de la défense, d'adresser une requête au prince pour obtenir l'autorisation de murer une porte récemment ouverte dans le mur extérieur du château. — Achats de munitions de guerre. — Ordonnance du comte d'Harcourt pour le prélèvement d'une somme de 36,000 livres sur le duché d'Aiguillon. Les habitants du duché seront exempts du logement des gens de guerre. On leur tiendra compte de cette somme sur le reliqua des tailles des années précédentes. — De Saint-Luc, gouverneur, ordonne aux consuls d'Aiguillon de ne pas laisser passer les bateaux des ennemis qui remontent la Garonne. — Des soldats de l'armée du Roi malades ou blessés sont envoyés de Marmande à Aiguillon où ils seront soignés. — Le duc de Candalle nomme le sieur de Monvieil gouverneur de la ville et du château d'Aiguillon. — Travaux de fortification aux portes. — La famille de Pinsevoir, qui a fui de Clairac où sévit l'épidémie, pour se réfugier dans le pays, sera expulsée. — Le sieur Papou et la femme Bégoulle, soupçonnés d'être atteints de la maladie contagieuse, ayant été internés à la métairie de Rieubert et étant sortis de la maison, y seront ramenés par la force et, s'ils refusent d'entrer, ils seront brûlés avec la maison. — Emigration par crainte de la maladie contagieuse. Les PP. Carmes ferment leur église au public. Nomination de 4 capitaines de santé. Dépenses pour désinfecter la ville. — Députation envoyée à Cadillac, pour saluer le cardinal. — Ordonnance épiscopale réglant le service divin et la résidence des vicaires dans les annexes de la paroisse d'Aiguillon. — La duchesse propose de construire un petit clocher « à la capussine » pour l'église des Carmes, et souscrit pour 100 livres. — Délibérations sur la levée des tailles, la reddition des comptes de la communauté, les emprunts, les dépenses ordinaires, etc..

BB. 4. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1667-1675. — Livre des jurades. — Délibérations sur les réparations à faire au clocher, aux murs, aux tours, aux chemins de la ville. — Vérification des dettes de la communauté. — Fonte d'une cloche pour le service de la paroisse et de la communauté. — Destitution de Pagès, médecin aux gages de la communauté. Les consuls mieux informés reviennent ensuite sur cette décision. — Construction de la fontaine du Barat. — On fera un présent à mademoiselle de Richelieu qui est à Bordeaux. — Délibétions des consuls et avis donné par M. de Raignac, avocat en la Cour, sur la question de savoir si la duchesse d'Aiguillon a le droit de déléguer quelqu'un pour l'audition des

comptes de la communauté. — Les PP. Carmes, en procès avec la communauté, ayant méconnu dans les termes de leur requête l'autorité des consuls, seront à l'avenir privés de toute gratification. — On fera des préparatifs pour la réception de mademoiselle de Richelieu dont la duchesse d'Aiguillon annonce la prochaine arrivée. — Contestations à l'occasion de changements faits par la duchesse dans la liste des consuls élus. — Impositions diverses, règlements de comptes, emprunts et dettes, etc..

BB. 5. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1681-1682. — Jurades. — Vote de 1,400 livres pour l'acquisition d'une maison qui servira aux 4 religieuses de la Croix vouées à l'éducation de la jeunesse. — Enquêtes, sur la demande des fermiers de la communauté, pour constater les dégâts causés aux récoltes par la grêle. — Réparations à la porte de bas. — Contestations sur l'éligibilité des hommes nouveaux au rang de deuxième consul, et sur l'abus de la nomination de 3 consuls par an. — Requête pour obtenir un monitoire contre ceux qui ont soustrait des pièces appartenant aux archives de la communauté. — Poursuites contre les débitants qui vendent du vin étranger. — Bail à ferme d'une propriété communale. — Vote d'une somme de 30 livres pour le nivellement d'un fossé de l'enceinte de la ville. — Conformément à un arrêt du Conseil d'État, la nomination des consuls se fera chaque année au 15 septembre. — Actes relatifs à des conflits de juridiction entre le procureur ducal et les consuls, etc.

BB. 5 bis. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1682-1689. — Jurades. — Réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. — Rapports et délibérations sur la juridiction et les droits respectifs des consuls, du procureur ducal et des officiers de justice. — Entretien des plantations d'arbres et restauration des digues qui les abritent. — Dégâts causés par une inondation. — Réparations au clocher. — Informations contre un soldat qui avait dégaîné et proféré des menaces. — Recherche des gentilshommes nouveaux convertis sur l'ordre du Roi qui veut leur assurer sa protection. — D'après l'ordre de M. de Crillon, les consuls mettent en prison et au secret le sieur Costas. — Nomination d'un régent qui enseignera la langue latine aux enfants. — Ordre d'envoyer au Château Trompette les armes remises par les nouveaux convertis. — Extraits des règlements généraux et des ordonnances pour la levée des milices et le logement des gens de guerre. Délibérations sur l'application de ces règlements. — En réponse aux demandes d'information du sénéchal sur le nombre et les qualités des gentilshommes de la juridiction, les consuls déclarent qu'il n'y a d'autre gentilhomme à Aiguillon que le baron de Montazet. — Démarches aux fins d'obtenir en faveur des habitants de la juridiction le maintien du droit de cultiver le tabac. — On ajoutera une troisième clef au coffre des archives pour prévenir tout détournement. Elle sera confiée au premier consul sortant de charge. — Passage de 200 prisonniers anglais qui doivent être conduits à Toulouse. — Ravages causés aux propriétés de la ville par les inondations. — Ordonnances relatives aux adjudications des droits d'octroi.

BB. 6. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1689-1691. — Jurades. — Délibérations relatives : à la levée des tailles, aux emprunts publics, aux fermes de la communauté ; — à la levée de 24 soldats de milice ; — au rabais à imposer pour la vente du sel ; — aux réjouissances publiques pour célébrer les victoires nationales ; — à une alarme qui se répandit à l'occasion des nouveaux convertis et qui nécessita une distribution de poudre ; — à l'ustensile des soldats de passage ; — à l'ordre du marquis de Sourdis de lever 4 compagnies de 100 hommes sur toute la juridiction, y compris Lagarrigue. Les consuls répondent qu'ils n'ont aucune juridiction pour faire contribuer les habitants de Lagarrigue à cette levée, bien que les habitants de Lagarrigue et de Miramont soient obligés, en temps de guerre, de faire guet et garde à Aiguillon.

BB 7. (2 cahiers.) — In-4°, 48 et 30 feuillets, papier.

1691-1693. — Jurades. — Dépenses relatives à l'instruction publique : traitement d'un régent des écoles ; rente de 150 livres donnée aux religieuses de la Croix, chargées de l'éducation des filles. — Questionnaire adressé par l'Intendant sur les tribunaux ecclésiastiques, les ordres religieux, l'état des finances de la ville. — Destruction des fossés près de la porte de haut. — Les compagnies bourgeoises s'assembleront de 15 en 15 jours pour faire l'exercice. — Ordonnance pour régulariser le pesage du tabac. — En réponse à la demande faite par l'Intendant d'un état des francs-alleux et fiefs de la juridiction, les consuls lui déclarent qu'ils sont de la mouvance de la duchesse d'Aiguillon, à laquelle ils payent la rente. De temps immémorial, M. de Montazet rend hommage pour deux fiefs aux seigneurs d'Aiguillon. Nul ne possède de francs-fiefs. — Ordonnance du Roi sur les offices municipaux. — Les consuls n'ayant pas été invités par le curé à approuver le choix qu'il avait fait d'un prédicateur, refusent de voter la somme de 14 livres, gratification ordinaire de la mission.

BB. 8. (3 cahiers.) — In-folio, 39, 30, 23 feuillets, papier.

1693-1699. — Jurades. — Délibérations relatives :

aux comptes de la communauté; — à l'ustensile des gens de guerre; — à l'application des ordonnances sur les offices municipaux et à la nouvelle organisation de la communauté; — aux réponses à faire au questionnaire de l'intendant sur l'état et la condition des personnes; — à l'entrée et au débit du vin étranger; — au curage des fossés et des rues; — aux indemnités à accorder aux fermiers de la communauté dont les terres ou les récoltes ont souffert; — à une lettre de la duchesse d'Aiguillon qui recommande de lui adresser les lettres et les paquets à elle directement et non à la demoiselle Gombault qui se permet de brûler « la liste des consuls pour les faire elle-même pour « trois années, et ainsi usurpe mes droits. » — Au 10 octobre 1698, on ne peut faire le règlement des vendanges, car le raisin est encore vert à cause des pluies continuelles.

BB. 9. (4 cahiers.) — In-folio, 32, 30, 36 16 feuillets, papier.

1699-1709. — Jurades. — Réparations d'entretien aux Carterées. — Autorisation au curé d'introduire en ville 30 barriques de vin étranger pour sa provision de deux années. — Réceptions d'officiers municipaux. — Envois des listes des consuls à la duchesse d'Aiguillon. — On déclare impossible la levée prescrite de 3 soldats sur le corps des marchands et artisans, tant le nombre de ces derniers est petit. — Le tirage au sort pour la levée des soldats aura lieu après la messe paroissiale. — Les milices bourgeoises seront convoquées et passées en revue. — Lettre de l'intendant ordonnant aux jurats de signer le registre des délibérations, alors même que l'assemblée n'aurait pas conclu conformément à leur opinion. — Règlement homologué par la Cour du Parlement de Bordeaux pour les élections des consuls, les conditions d'éligibilité, le rang et le choix des titulaires. — Estimation des dommages causés par les inondations aux récoltes des fermiers. — Gratification de 15 livres aux PP. Carmes pour les frais des quarante heures. — Plaintes : contre un fermier général des tabacs qui refusait les tabacs provenant de la juridiction et achetait de préférence ceux du Portugal, de l'Allemagne et de l'Angleterre; — au sujet de l'ordonnance d'après laquelle les chanvres bruts ne peuvent entrer dans le commerce avant d'avoir été offerts aux traitants. — Plantation d'arbres dans l'île. — Vote et application de divers crédits pour les affaires de la ville. Dettes et emprunts, etc.

BB. 10. (3 cahiers.) — In-folio, 48, 35, 35 feuillets, papier.

1711-1717. — Jurades. — Nomination de quatre commissaires pour recevoir les déclarations des propriétaires des maisons, afin d'établir l'assiette des impôts. — Suppression des milices bourgeoises. — Délibérations relatives : aux mesures à faire appliquer par les tonneliers; — au commerce de la boucherie; — à l'ustensile des gens de guerre. — Arpentement et bornage des propriétés communales des Carterées. — Ordonnance de Lamoignon désignant le maire et les 3 premiers consuls pour l'année 1711-12. — Répartition de diverses impositions ordonnées par l'intendant. — Réclamations contre le syndic du noviciat des PP. Jésuites de Bordeaux qui veut faire payer la dîme du millet de 1 pour 13, tandis que d'après la coutume elle n'est que de 1 pour 16. — Réjouissances publiques à l'occasion de la prise de Douai. — Prestation de serment des nouveaux consuls dans l'église des PP. Carmes. — Procès contre Miraben, qui avait insulté le maire dans l'exercice de ses fonctions. — Dettes de la ville et imposition pour des affaires particulières, etc.

BB. 11. (3 cahiers.) — In-folio, 29, 8, 14 feuillets, papier.

1715-1718. — Jurades. — Nominations d'officiers municipaux : receveur des deniers patrimoniaux, trésorier de la communauté, etc. — Délibérations relatives : à la reddition des comptes; — à la poursuite de procès de la communauté; — à des usurpations faites par des particuliers sur les propriétés communales; — à la vente et au transport du tabac; — aux ventes des bois provenant de la coupe faite sur les propriétés de la ville, etc.

BB. 12. (2 cahiers.) — In-folio, 54, 55 feuillets, papier.

1719-1722. — Jurades. — Délibérations relatives : au casernement des troupes de passage; — à des affaires de police; — à la reddition des comptes de la communauté; — à une démarche commune des villes intéressées pour obtenir une indemnité à raison de la défense de cultiver le tabac; — à la fabrication des tuiles d'après les moules déposés à la Mairie; — aux distributions de grains à faire aux pauvres; — à la rétribution annuelle du prédicateur de l'Octave du Saint-Sacrement, qui est élevée de 15 à 24 livres; — à des empiètements sur les propriétés communales. — Procès du duc d'Aiguillon contre les consuls relativement à la perception des deniers communs et à la reddition des comptes. Réélection des consuls à la suite de cette affaire. — Enquêtes : sur l'état des boucheries; — sur l'entrée des vins étrangers. — Soustraction de titres dans les archives de la commune, etc.

BB. 13. (2 cahiers.) — In-folio, 34, 40 feuillets, papier.

1722-1724. — Jurades. — Dégâts causés aux récoltes des fermiers de la communauté par les débordements de la Garonne. — Examen des rôles de la capitation. — Réception solennelle du duc d'Aiguillon. — Lettres de provision de la charge de gouverneur de la ville d'Aiguillon, concédées au nouveau duc. — Elections consulaires. — Installation d'un procureur du Roi et de quelques nouveaux titulaires des offices municipaux. —

Exploitation d'arbres et plantations nouvelles dans les domaines de la commune, etc.

BB. 14. (4 cahiers.) — In-folio, 24, 23, 11, 5 feuillets, papier.

1729-1738. — Jurades. — Délibérations relatives à l'entretien des propriétés communales et à la perception des revenus qu'elles rendent. — Réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du Dauphin. — Mort du duc d'Aiguillon. — Instance portée par-devant le duc de Duras pour avoir raison de quelques violences exercées sur la personne d'un consul, par le sieur Carrion. — Le nouveau duc d'Aiguillon est nommé pair de France. — On convient d'acheter pour la somme de 6,000 livres la maison du sieur de Montazet, dont on fera un hôtel de ville. — Élections consulaires. — Votes de crédits pour des affaires de minime importance, etc.

BB. 15. (Cahier.) — In-folio, 78 pages, papier.

1779-1789. — Jurades. — Réparations à l'église paroissiale. — Ordonnance prescrivant le balayage des rues. — Mémoire pour le duc d'Aiguillon sur l'aterrissement qui vient de se former le long de la rive droite du Lot, vis-à-vis de l'île Saint-Louis. Ce mémoire est rédigé par Salvandy, procureur du duc. — Pavage des rues et réparations aux routes. — Travaux d'embellissement à la promenade. — Digue pour arrêter les inondations. — On décide que la façade de l'église des PP. Carmes sera reconstruite. — Emprunts divers nécessités par les travaux entrepris. — Le sieur Turpin est adjoint au sieur Merle, médecin de la communauté, qui compte 30 ans de bons services, et auquel il convient d'épargner les fatigues. — La chapelle Saint-Joseph tombe en ruines. — Requête à l'intendant pour le prier d'autoriser un achat de terrains en dehors de l'enceinte, afin d'y laisser construire par les particuliers dans l'intérêt de l'extension du commerce. — Mort du duc d'Aiguillon. — Travaux publics et établissement d'un atelier de charité, etc.

CC. 1 (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1287-1289. — Péages. — Sentence arbitrale rendue par Raymond de Campagnac, sénéchal d'Agenais et de Quercy pour le Roi d'Angleterre, dans une contestation relative à des droits de passage, de péage et de pontonage au port de la Garonne dit « de centuduilla. » Ces droits sont adjugés par moitié entre les parties, savoir : Arnaud Garcie du Fossat et Bonafoux du Fossat, pupille d'Amanieu du Fossat, d'une part ; Rainfroid de Montpezat, Guillaume et Bertrand de Lunac, Arnaud d'Auvignon. Acte additionnel par lequel Raymond de Campagnac défère à Amanieu du Fossat, chevalier, la tutelle de Bonafoux du Fossat, fils impubère d'autre Bonafoux du Fossat. — Accord entre Amanieu du Fossat, agissant pour Bonafoux du Fossat, son pupille, et Arnaud Garcie du Fossat, d'une part ; Guillaume et Bertrand de Lunac, frères, agissant pour eux et pour Marmande de Lunac, leur nièce, et Arnaud d'Auvignon, agissant pour lui et pour Armand de Montpezat et Julienne de Montpezat, fils et fille de Rainfroid de Montpezat. Les dites parties jouiront par moitié des droits de péage du passage de Saint-Uville.

CC. 2. (Liasse). — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1514-1549. — Péages. — Contrat de vente faite par le Roi Louis XII de la moitié du passage de Saint-Uville, ou du Pascau, au sieur Treilles, qui payera 400 livres pour cette concession. L'autre moitié du passage appartient au seigneur de Montpezat. — Lettres de François I[er] accordées à Guy de Montpezat contre le syndic des marchands qui refuse de payer le droit de passage. — Confirmation de la ferme du passage de Monluc accordée par le duc d'Aiguillon à Dauduran, dit le Perriquet, moyennant la somme de 5 francs bordelais ou 75 sols tournois par an. — Etat des recettes produites par les péages sur la Garonne et sur le Lot, en 1547. — Revente de la neuvième partie des droits de péage près d'Aiguillon et de Sainte-Livrade, consentie par Jean de Douzon, marchand de Monclar, en faveur de Jeanne de Montpezat.

CC. 3. — 1 pièce, papier, imprimée.

1754. — Péages. — Arrêt du Conseil d'Etat, concernant le tarif du bac, pour le passage de Nicolle.

CC. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 131 pièces, papier ; 1 sceau.

1717-1718. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par Miraben, receveur de la communauté. Le cahier des comptes est divisé en trois chapitres : recettes, total 25,576 livres ; — reprises, total 6,427 livres ; — dépenses : gages et équipement des valets de ville ; — loyer des presbytères ; — rentes aux créanciers de la communauté ; — rente payée aux PP. Carmes pour la terre des fossés ; — au P. Grégoire, capucin, 100 livres pour sa mission de l'Avent ; — au F. Jean, ermite, supérieur de l'Ermitage du Pech de Bert, pour tout ce qu'il a fourni pour la croix de la mission, 56 livres ; — réparation au rempart (digue) de Nicolle, 123 livres ; — à Jean La Sarrade, 2 livres 10 sous pour avoir fait passer la rivière à 15 compagnies du régiment de la Marine ; — pour la rente que fait la communauté au duc d'Aiguillon, pour 2 ans, 10 livres 8 sous, etc. — Pièces justificatives.

CC. 5. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1715-1719. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par Jean Dubourg, Pierre Laumon, Joseph Lebègue et Simon Béril, consuls de l'an

1718. Dépenses : à Courbon, médecin de la ville, 330 livres, pour une année de gages ; — à Pierre Mages, menuisier, 7 livres 10 sous pour des réparations à l'horloge ; — à Fraiche, régent de la langue latine, 180 livres, pour ses gages ; — au sieur Laumon, consul, 45 livres, pour sa rétribution de consul ; — à Simon Peignié, garde forestier des îles du Lot, 40 livres, pour ses gages ; — aux maçons qui ont construit le puits de la porte d'en haut, 70 livres ; — payement des intérêts des dettes de la communauté ; — frais de procédure, de voyages, d'entretien etc. — État des non valeurs de la taille et de la capitation pour les années 1715 et 1716. — Pièces justificatives.

CC. 6. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1720. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par Miraben, trésorier de la communauté. Dépenses : à Nébout, secrétaire de la communauté, 24 livres, pour une année de ses gages ; — achat de bois pour le corps de garde des 5 compagnies du régiment de Latour, 8 livres ; — au P. Orfeuille, Jésuite, pour la prédication du Carême, 200 livres ; — pour des ferrures aux portes de la ville, 2 livres 1 sou ; — pour lambrisser la maison de ville, 118 livres 1 sou, etc. — Pièces justificatives.

CC. 7. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1719-1724. — Comptes de l'administration communale. — Pièces justificatives du compte de l'année 1721. — État des frais payés par Miraben, à l'occasion du procès entre la communauté et le sieur Lescure. — Sentence arbitrale rendue par Fauquier, arbitre désigné par de Boucher, intendant, dans un procès entre les consuls de l'année 1722 et ceux des années 1720 et 1721 et Miraben, leur trésorier, sur l'apurement des comptes. Cette sentence reprenant un par un les articles contestés ordonne diverses rectifications. Les articles annullés comprennent une somme totale de 4,366 livres 18 sous, mise à la charge de Miraben. — Requête de Miraben à l'intendant, pour obtenir un rapport de ses comptes devant un nouveau commissaire. — Délibération du conseil de ville pour la liquidation de la dette de Miraben.

CC. 8. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1724. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par Jean Dubourg, premier consul, et receveur nommé par la communauté. Dépenses : Plantations de bois dans les îles, 223 livres, 18 sous ; — à Nebout, lieutenant de maire, 110 livres pour 5 mois de ses gages ; — à Jean Dubourg, pour sa rétribution de collecteur, à raison de 4 deniers par livre, 153 livres. — Pièces justificatives : état des journées employées pour les plantations des îles du Lot ; — état détaillé des frais faits par Jean et Guillaume Nebout, pour leur voyage d'Aiguillon à Bordeaux où ils allaient traiter les affaires de la communauté, etc.

CC. 9. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1724-1726. — Comptes de l'administration communale. — Dépenses : travaux divers aux casernes des dragons, 119 livres 12 sous ; — aux matelots qui ont traîné la chaîne des galériens jusqu'à Port Sainte-Marie, 10 livres ; — à Malet, pour ses gages de consul, 45 livres ; — aux manœuvres qui ont travaillé au rempart de Nicolle, 70 livres ; — au P. Polycarpe, prieur des Carmes d'Aiguillon, pour les frais des quarante heures, 15 livres. — Pièces justificatives : état de la dépense faite au *Chapeau rouge* par les consuls de l'année 1726. Pour 7 repas, 32 livres 10 sous ; — état des rabais faits aux fermiers de la communauté, à cause de l'inondation de l'année 1725, etc.

CC. 10. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1726-1728. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par Jean Barrier de Labarthe, nommé receveur de la communauté par M. Dupleix de Vaquincourt, chargé du recouvrement de la finance. — Dépenses : à chacun des valets de ville 19 livres 10 sous, pour 6 mois de gages ; — pour la liquidation des charges supprimées de maire et lieutenant de maire, 78 livres 6 sous ; — pour faire careller et lambrisser l'église, 60 livres ; — pour l'établissement d'un canal d'écoulement des eaux, près de la digue de Nicolle, 450 livres ; les travaux à exécuter avaient été mis en adjudication. — Pièces justificatives. Etats : des rabais à faire aux fermiers de la communauté dont les propriétés ont été dévastées par l'inondation ; — des frais de plantations dans les îles, etc.

CC 11. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1727-1729. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par Jean Merle, Simon Barrier de La Cibadère, Pierre Labarthe Rieubel et Jean Lacroix, consuls. Dépenses : réparations aux deux portes de la ville, 12 livres ; — à Jean Cave pour avoir recouvert la tour de la porte d'en haut 24 livres, plus 4 livres pour l'ardoise ; — à Malges, marguillier de la Confrérie du Saint-Sacrement, pour les cierges qu'il a fournis aux consuls, 7 livres 10 sous, etc. — Pièces justificatives.

CC. 12. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1729-1731. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par Pierre Laumon, ancien capitaine, Joseph Lebeigue, de Gimon, ancien lieutenant, Joseph Nebout et Etienne Seguin, consuls de l'année 1730. Recettes : emprunt de 600 livres pour la réception du

prince et de la princesse de Conti; — coupe de bois dans les iles, 633 livres, etc, — Dépenses : à Guillaume Nebout, notaire, pour 63 extraits de baux de ferme, 15 livres; — pour une barrique de vin fournie aux habitants un jour de réjouissance publique, 28 livres; — à Tufferan, maître arquebusier, chargé de l'entretien de l'horloge, pour ses gages, 33 livres; — réparation des sièges qui sont sur les promenades, 10 livres; — plantations dans les îles, 331 livres; — à Pomiès, secrétaire du duc de Duras, pour sa pension annuelle, 200 livres, etc. — Pièces justificatives.

CC. 13. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1731-1733. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par Jean-Jacques Brienne, avocat au Parlement, Jean Labarthe, Jean Lacoste de Faurou et Bertrand du Burgua, consuls de l'année 1732. La reddition de comptes se fait par-devant le sénéchal d'Aiguillon. Dépenses : à Nolibé, arpenteur, pour l'arpentement général, 20 livres; — plantations dans les iles 109 livres 17 sous; — achat de rubans destinés à faire des cocardes, pour les compagnies qui allèrent à Sainte-Bazeille au-devant de la duchesse d'Aiguillon, 163 livres 6 deniers; — pour le présent que la ville offre à la duchesse, 294 livres 3 sous; — total des dépenses 5,241 livres 1 sou 6 deniers. — Pièces justificatives.

CC. 14. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1732-1734. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par Simon Begoulle de Saint-Avit, Lagrange, de Lacoste, Jean Malet, consuls de l'année 1734. Recettes : fermes des Quarterées, 6,711 livres, etc. — Dépenses : travaux à la digue de Nicolle, 66 livres 9 sous; — à Doazan, médecin de la ville, pour ses gages annuels, 300 livres; — au syndic de l'hôpital, 79 livres 10 sous etc. — Pièces justificatives. — Requête à Boucher, intendant, de Miraben, ancien consul et collecteur, qui se plaint de n'avoir pas de recours contre ses collègues solidaires pour le remboursement de la somme mise à sa charge sur certains articles annullés de ses comptes. — Réponse de l'intendant qui lui garantit le recours.

CC. 15. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1734-1737. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par Pierre Laumon, ancien capitaine, Paul Begoulle, Bernard Brienne et Jean Carval, consuls. Recettes : coupe de bois dans les îles, 1,300 livres; — total 8,371 livres. — Dépenses : frais du voyage à Agen fait par deux consuls pour aller voir l'intendant, 221 livres; — à Duburgua, prêtre, pour la prédication de l'Avent et du Carême, 300 livres; — plantation d'une nouvelle allée d'ormeaux, 193 livres 9 sous; — réparation de la chaussée du Pelagat, 300 livres; — réparation de la place de l'église, 223 livres 4 sous; — frais de deux feux de joie, 74 livres 13 sous, etc. — Total des dépenses et des reprises, 7,687 livres 13 sous 8 deniers. — Pièces justificatives. — Copie des baux à ferme des Quarterées.

CC. 16. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1735-1737. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par les consuls pour raison de leur gestion en l'année 1735. Dépenses : à Cassaula, valet de ville, pour ses gages annuels, 36 livres; — à Jean Fabre, forestier, pour ses gages annuels, 40 livres; — plantations dans les îles, 106 livres 10 sous; — frais d'équipement de l'archer de ville, 65 livres 6 sous 9 deniers; — rente faite à l'hôpital, 195 livres, etc; — Pièces justificatives. — Etat des rabais faits aux fermiers de la communauté, à cause de l'inondation.

CC. 17. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1736-1737. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par les consuls Simon Begoulle, Guillaume et Jean Nebout, Charles Feytis. Recette, total 8,140 livres. — Dépenses : au sieur de Montazet, arrérages de sa rente, 201 livres; — à Nebout, pour ses gages de consul de 2 années, 90 livres; — dépenses de plantations, de transports de bois, etc., dans les iles 694 livres 10 sous, etc. — Pièces justificatives.

CC. 18. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1737-1738. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par les consuls : payement des rentes dues aux prêteurs; — gages des consuls, des valets de ville, des régents des études, des forestiers, du médecin de la ville; — journées des manœuvres; — allocations aux missionnaires etc. — Total de la recette, 8,893 livres 16 sous 9 deniers. — Total de la dépense et de la reprise, 8,778 livres 10 sous 5 deniers. — Pièces justificatives.

CC. 19. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1737-1739. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par les consuls Joseph Duvignau, ancien capitaine d'infanterie, Pierre Labarthe de Rieubet, Joseph Larroque, Bertrand Miraben. Recettes : prix des fermes 7,047 livres; — bois exploités dans les îles, 1,565 livres. — Dépenses : payements de rentes et de gages, de journées d'ouvriers, de non-valeurs; — frais de voyages, de prédications etc. — Travaux de terrassement à Saint-Côme et à Saint-Félix, 3,963 livres 11 sous. — Pièces justificatives. — Etat des travaux exécutés à la digue de Nicolle. — Copies des baux de ferme passés par les consuls, etc.

CC. 20. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1738-1740. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par Arnaud Merle, Joseph Descairac, Jean Nebout et Etienne Gardelle, consuls. Total de la recette 8,219 livres. — Dépenses ordinaires de payements de rente et de gages annuels. — Aux gens qui ont accompagné les galériens, 21 livres 17 sous. — Dépenses pour la milice, 32 livres. — Travaux dans les îles, 144 livres 19 sous. — Travaux à la digue du Padouin 2,537 livres 8 sous 6 deniers etc. — Pièces justificatives.

CC. 21. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1740-1742. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par Antoine du Gasquet, écuyer, Charles François Barrier, Antoine Mallet et Jean Lafargue, consuls. Recettes : fermes des Quarterées, 7,047 livres ; — coupe de bois dans les îles, 1,570 livres, etc. — Dépenses : payement des rentes ordinaires et des gages annuels ; — versements entre les mains du collecteur ; — à Chalbel, secrétaire de la communauté, 50 livres ; — à Gauleron, maître horloger d'Agen, pour avoir réparé l'horloge, 30 livres ; — Solde d'un milicien, engagé volontaire, 90 livres ; — à Alberny, boulanger, pour 8 pains bénits fournis aux consuls, 6 livres, etc. — Pièces justificatives.

CC. 22. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1741-1743. — Comptes de l'administration communale. — Compte rendu par les consuls Jean-Jacques Brienne, avocat au Parlement, Charles Layrac et Jean Malet. Total des recettes, 9,343 livres 10 sous 9 deniers. — Dépenses : établissement de bancs en pierre sur l'esplanade, 233 livres 11 sous ; — à Corval, collecteur, 1,281 livres 10 sous ; — équipement des miliciens, 207 livres ; — travaux à la digue, 718 livres 14 sous ; — total de la dépense, 9,209 livres 11 sous 5 deniers. — Pièces justificatives.

CC. 23. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1741-1744. — Comptes de l'administration communale.— Pièces justificatives des comptes des consuls. — États des non valeurs des paroisses de Saint-Félix, Pelagat, Lagarrigue. — Adjudication des bois coupés dans les îles ; — état des journées des ouvriers employés aux îles ; — reçus divers ; — frais de détention de Péjac, milicien réfractaire, 69 livres 15 sous, etc.

CC. 24. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1742-1744. — Comptes de l'administration communale. — Pièces justificatives des comptes des consuls : adjudications des coupes de bois dans les îles ; — état des réductions faites aux fermiers pour les dégâts causés à leurs récoltes ; — réparations à la digue de Nicolle, 16 livres 6 deniers ; — état des non valeurs de la capitation ; — entretien d'un milicien à l'hôpital pendant 33 jours, 10 livres 5 deniers ; — mémoires et reçus, etc.

CC. 25. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1743-1745. — Compte rendu par les consuls. — Total des recettes, 11,354 livres 6 sous 5 deniers. — Dépenses : gages annuels, rentes ordinaires ; — la dime des octrois, 382 livres ; — au collecteur principal, 1,419 livres ; — total des dépenses, 5,777 livres 7 sous 11 deniers. — Pièces justificatives : Réductions accordées aux fermiers ; — états des non valeurs ; — actes passés par les consuls pour les coupes de bois dans les îles, etc.

CC. 26. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1744-1746. — Compte rendu par les consuls, en la présence du sénéchal d'Aiguillon. — Totaux : des recettes, 14,853 livres 18 sous 6 deniers ; — des dépenses, 6,548 livres 10 sous 8 deniers. — Pièces justificatives. États : des achats d'étoffe pour l'équipement des valets de ville ; — des journées des manœuvres employés au curage des puits, à l'entretien des chemins et des digues, etc.

CC. 27. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1745-1747. — Pièces justificatives du compte rendu par les consuls. — Etats des journées de travail pour les réparations aux digues de Saint-Côme et des Quarterées. La journée se paye 20, 10, 6 ou 5 sous. — Travaux à la chaussée de Pélagat. — États des non valeurs. — Clauses de la coupe de bois dans les îles, etc.

CC. 28. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 111 pièces, papier.

1746-1748. — Compte rendu par les consuls. — Totaux : des recettes, 12,959 livres 13 sous 8 deniers ; — des dépenses, 10,360 livres 11 sous 10 deniers. — Pièces justificatives. États des travaux publics : digues, plantations d'arbres, curage des ruisseaux, réparations des chemins, palissades en pilotis au bord des Quarterées, etc.

CC. 29. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1747-1749. — Compte rendu par les consuls Jean Jacques Brienne, avocat au Parlement, Jean Antoine Laumont, Charles Layrac, Charles Soulié. Totaux : des recettes, 15,071 livres 5 sous 4 deniers. — Pièces justificatives : notes sur des achats et des ventes de fèves et de blé ; — équipement de 4 miliciens, 116 livres, etc.

CC. 30. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1748-1750. — Compte rendu par les consuls Jean Paul Begoulle, Jean Nebout, Jean Lafargue, Bernard Flouran. Totaux : des recettes, 10,221 livres 2 sous 10 deniers ; — des dépenses, 8,516 livres 18 sous 10 deniers. — Pièces

justificatives : contrats de ventes de bois ; — rabais aux fermiers ; — non valeurs ; — travaux au ruisseau de Peyrelongue, etc.

CC. 31. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1749-1751. — Compte rendu par les consuls. Totaux : des recettes, 14,145 livres 9 sous 4 deniers ; — des dépenses, 13,166 livres 18 sous 10 deniers ; — de la reprise 3,348 livres 11 sous 3 deniers. — Dépenses : à la d^lle^ Mallet, distributrice des lettres, 20 livres ; — à Douazan, médecin, pour deux quartiers de ses appointements, 170 livres. — Pièces justificatives : travaux au chemin du moulin ; — diner de 15 personnes à 45 sous par tête ; des 4 valets de ville à 12 sous ; — plantations et coupes de bois, etc.

CC. 32. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1749-1751. — Pièces justificatives du compte rendu par les consuls : au receveur des tailles pour les foires et marchés, 11 livres ; pour les octrois, 12 livres 5 sous ; — frais divers pour un feu de joie, 15 livres 11 sous 6 deniers ; — recettes de la taxe pour les pauvres et état des aumônes, etc.

CC. 33. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1750-1752. — Compte rendu par les consuls. — Total des recettes, 10,240 livres. — Réduction faite aux fermiers des Quarterées, 5,575 livres 10 sous. — Pièces justificatives : pavage au devant du moulin du duc d'Aiguillon ; — pièces diverses de menuiserie pour l'hôtel de ville, 15 livres 12 deniers ; — restauration à l'extérieur et à l'intérieur du même édifice, 81 livres 1 sou ; — travaux à la digue de Nicolle ; — achat de 22 livres de poudre, à 32 sous la livre, pour l'arrivée du duc d'Aiguillon, etc.

CC. 34. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1751-1753. — Compte rendu par les consuls, Etienne Galibert, Jean Lacaze, Bertrand Miraben, Géraud Bitaubé. Total des recettes, 9,963 livres 5 sous. — Pièces justificatives : état détaillé du prix des fermes de la communauté ; — liste des propriétaires auxquels il est urgent de fournir du blé pour ensemencer leurs terres ; — contrats pour les ventes de bois ; — reçus des fournisseurs de la communauté, etc.

CC. 35. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1751-1754. — Pièces justificatives du compte rendu par les consuls : état des dépenses faites par les consuls dans leurs réunions à l'occasion de la levée des milices et du payement de la capitation ; — requête des PP. Carmes pour demander l'aumône annuelle qu'on a coutume de leur donner pour les frais des quarante heures, etc.

CC. 36. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1752-1755. — Compte rendu par les consuls, Jean Paul Begoule, Pierre Marin, Jean Lafargue, Pierre Duluc. — Pièces justificatives : réparations de l'arceau du clocher de l'horloge ; — frais de réception du maréchal de Richelieu ; — feu de joie à l'occasion de la naissance du duc d'Aquitaine, 37 livres 19 sous 6 deniers ; — états des non valeurs ; — extraits des baux de ferme, etc.

CC. 37. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1753-1755. — Compte rendu par les consuls, Etienne d'Escairac, Jean Corval, Pierre Labarrière. Total des recettes, 9,499 livres. — Pièces justificatives : pour le vingtième des octrois, 388 livres ; — pour le vingtième des foires et marchés, 6 livres ; — reçus des gages payés aux régents des écoles, aux employés de la ville, etc.

CC. 38. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1754-1757. — Compte rendu par les consuls, Lucie Tourtonde, Jean Merle, François Lacroix. Total des recettes, 8,811 livres 14 sous 3 deniers. — Pièces justificatives : ventes de bois, au détail, 371 livres 11 sous ; — dépenses à l'occasion de la levée des milices, 108 livres 4 sous ; — compte des consuls chez Lormino, aubergiste, 146 livres 6 deniers ; — non valeurs ; — gages annuels ; — travaux à la digue de Nicolle, etc.

CC. 39. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1755-1758. — Compte rendu par les consuls, Marc Antoine Boudon de Lacombe et Jean Jacques Garrigues. — Pièces justificatives : rabais sur les fermes ; — ventes de coupes de bois ; — rôles du vingtième des revenus ; — états des travaux publics, etc.

CC. 40. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1757-1759. — Compte rendu par les consuls. — Pièces justificatives : extraits des baux de ferme ; — travaux exécutés dans les îles à la suite d'une inondation ; — rabais faits aux fermiers ; — adjudications des bois ; — quittances des fournisseurs, etc.

CC. 41. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 125 pièces, papier.

1758-1760. — Compte rendu par les consuls. — Pièces justificatives : dépens du procès entre les consuls et Charles François Barrier, avocat ; — réparations au presbytère ; — gages annuels ; — travaux à la digue de Nicolle, etc.

CC. 42. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1759-1761. — Compte rendu par les consuls. — Pièces justificatives : clauses des coupes de bois dans les îles ; — gages annuels ; — réparations au Ravelin et à la boucherie ; — frais de vérification des tailles, etc.

CC. 43. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 140 pièces, papier.

1760-1762. — Compte rendu par les consuls. — Pièces justificatives : dépenses ordinaires, 14 articles, savoir : rentes à MM. Destouches et du Gasquet, 395 livres; — deniers royaux, 49 livres 2 sous; — rente aux PP. Carmes, 7 livres; — pain bénit et cierges pour les consuls, 15 livres 10 sous; — gardes forestiers, 90 livres; — horloger et serrurier, 60 livres; — valets de ville, 315 livres; — chirurgien et buraliste, 120 livres; — régent pour le français, 142 livres 18 sous; — régent pour le latin, 375 livres; — secrétaire de la communauté, 75 livres; — médecins, 630 livres 2 sous 3 deniers; — prédicateurs de l'Avent, 100 livres; du Carême, 200 livres; de l'Octave, 24 livres. — Dépenses extraordinaires : entretien des ormeaux des promenades; — achat de poids et mesures, 116 livres 8 sous 6 deniers; — curage des puits, etc.

CC. 44. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1761-1763. — Compte rendu par les consuls, Lucie Tourtonde, Jean Lafargue, Antoine Nebout, François Lacroix. — Pièces justificatives : travaux d'entretien des 2 routes; — réparations de murs de soutènement; — adjudications de coupes de bois, etc.

CC. 45. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1762-1764. — Compte rendu par les consuls, Joseph du Gasquet, Antoine Michel Lacaze, Merle du Barry, Géraud Bitaubé. Total des recettes, 9,563 livres 13 sous. — Pièces justificatives : vente à l'adjudication du chanvre provenant des propriétés communales, à 22 livres le quintal; — réparations à l'église paroissiale de Goutz; — construction d'un entablement au-dessus de la tour de la porte d'en bas; — projet d'établissement d'un aqueduc au bout de la nouvelle route du passage, etc.

CC. 46. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 141 pièces, papier.

1763-1765. — Compte rendu par les consuls, Louis Mautor, Jean Le Bègue de Gimont, Charles François Barrier, Jean Verdolin. — Pièces justificatives : travaux à la promenade, près de la boucherie; — état des sommes dues par les particuliers, etc.

CC. 47. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1764-1766. — Compte rendu par les consuls, Jean Lacaze de Gandorre, Jacques Turpin, Joseph Begoulle, Pierre Florans. — Pièces justificatives : travaux à la digue des Quarterées; — rabais aux fermiers; — adjudication des coupes de bois; — ports de lettres, 28 livres 2 sous, etc.

CC. 48. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1765-1767. — Compte rendu par les consuls, Simon Pierre Merle de Massonneau, Jean Jacques Garrigues, Jacques Murac. — Pièces justificatives : plantations d'aubiers dans les îles; — travaux aux murs du quai, etc.

CC. 49. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1767-1769. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 8,118 livres 4 sous 7 deniers; — des dépenses, 7,866 livres 15 sous. — Pièces justificatives : rabais aux fermiers; — travaux à la route du faubourg d'Aiguillon, etc.

CC. 50. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1768-1770. — Comptes de l'administration communale. — Total : des recettes, 17,228 livres 8 sous 7 deniers. — Pièces justificatives : adjudications; — quittances; — solde des ouvriers employés aux travaux publics, etc.

CC. 51. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1769-1770. — Comptes de l'administration communale. — Pièces justificatives : réjouissances publiques en l'honneur du duc d'Aiguillon; — établissement d'une digue à Sainte-Radegonde; — rabais aux fermiers, etc.

CC. 52. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1770-1772. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 10,715 livres 15 sous 3 deniers; — des dépenses, 10,686 livres 6 sous 6 deniers; — Réparations aux digues, 4,280 livres 2 sous 6 deniers. — Service funèbre pour la duchesse douairière d'Aiguillon, 335 livres 19 sous. — Pièces justificatives, etc.

CC. 53. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1771-1773. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 8,974 livres 11 deniers; — des dépenses, 9,328 livres 10 sous 1 denier. — Pièces justificatives : dépenses ordinaires; — travaux aux digues, etc.

CC. 54. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 99 pièces, papier.

1772-1774. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 9,025 livres; — des dépenses, 9,145 livres 14 sous 2 deniers. — Pièces justificatives : renouvellement d'hypothèque d'une rente au denier quarante de 320 livres d'arrérages, constituée par la communauté au profit de Louis L'Evelu de Chairfontaine; — réjouissances publiques à l'occasion de la nomination du duc d'Aiguillon au Ministère de la guerre, etc.

CC. 55. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1773-1775. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 7,500 livres; — des dépenses, 8,457 livres 6 sous 5 deniers. — Pièces justificatives : dépenses ordinaires; — entretien des digues; — pavage de la rue Parailloux, etc.

CC. 56. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1774-1776. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 8,345 livres 5 sous ; — des dépenses, 8,508 livres 10 sous 7 deniers. — Pension de Merle de Massonneau, médecin, 700 livres. — Entretien des promenades, 345 livres 1 sou. — Pièces justificatives, etc.

CC. 57. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1775-1777. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 7,626 livres ; — des dépenses, 7,762 livres 10 sous 2 deniers. — Entretien des promenades et de la halle, 415 livres 18 sous. — — Impositions de la communauté, 1,763 livres 19 sous 4 deniers. — Dépense faite au passage de Monsieur, frère du Roi, 172 livres 11 sous 3 deniers. — Pièces justificatives, etc.

CC. 58. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1776-1778. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 9,508 livres 1 sou ; — des dépenses, 9,648 livres 15 sous 9 deniers. — A M. Salvandy, aîné, procureur-syndic de la communauté, pour ses appointements de 7 années, 760 livres. — Réparations au chemin de Saute-Grue, 622 livres 8 sous. — Pavage de la rue du Roi, 1,391 livres 13 sous 6 deniers. — Pièces justificatives, etc.

CC. 59. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1777-1779. — Comptes de l'administration communale.— Totaux : des recettes, 8,425 livres 11 sous; — des dépenses, 8,757 livres 14 sous 5 deniers. — Frais de milice, 79 livres 16 sous. — Au sieur Murac, chirurgien des pauvres, 100 livres. — Pavage des rues, 398 livres 4 sous.— Travaux aux digues.— Pièces justificatives, etc.

CC. 60. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1778-1780. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 9,952 livres 11 sous ; — des dépenses, 9,952 livres 11 sous. — A-compte sur le prix de l'hôtel de ville, 1,639 livres 14 sous. — Balustrade de l'église de Saint-Félix, 302 livres 19 sous 6 deniers. — Indemnité aux fermiers pour des travaux aux écluses, 258 livres 9 sous 4 deniers. — Pièces justificatives, etc.

CC. 61. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1779-1781. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 12,800 livres; — des dépenses, 13,130 livres 14 sous. — Impositions, 2,078 livres 6 deniers. — A Duburgua, chirurgien, accoucheur des femmes pauvres, 100 livres. — Restauration de l'église Saint-Félix. — Gages des soldats du guet, 400 livres. — Pièces justificatives.

CC. 62. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1780-1782. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 15,110 livres; — des dépenses, 15,578 livres 1 sou 5 deniers. — A-compte pour le remboursement des avances faites à la communauté par le duc d'Aiguillon, 5,422 livres 14 sous 2 deniers. — Réparations au chemin du pont de l'île et nivellement du champ de foire, 269 livres 19 sous. — Pavage des rues, 923 livres 15 sous. — Pièces justificatives, etc.

CC. 63. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1781-1783. — Comptes de l'administration communale. — Recettes : fermes des propriétés labourables, 11,600 livres ; — ferme de l'île de Brame-fam, 1,025 livres ; — ferme des boucheries, 600 livres ; — ventes de bois, 455 livres ; — emprunt, 3,200 livres. — Totaux : des recettes, 16,880 livres ; — des dépenses, 17,368 livres 1 sou 10 deniers. — Pièces justificatives, etc.

CC. 64. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1785-1786. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 20,362 livres 10 sous 2 deniers ; — des dépenses, 20,365 livres 13 sous 5 deniers. — Remboursement à M. de Clairfontaine, 6,400 livres.— Impositions, 2,560 livres 12 sous. — Honoraires des officiers municipaux, 440 livres. — Réparations du péristyle de l'église Saint-Félix, 115 livres 19 sous 3 deniers. — Achat à Toulouse de 23 ormeaux pour la promenade, 218 livres 6 deniers. — Pièces justificatives, etc.

CC. 65. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1786-1788. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 19,228 livres ; — des dépenses, 20,360 livres 17 sous 10 deniers. — Pièces justificatives : état de la dépense faite « pour la politique » par la communauté, 185 livres 4 sous. Sous ce titre sont compris des abonnements à la *Gazette de France*, à la *Gazette de Leyde*, au *Mercure*, etc.

CC. 66. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1787-1789. — Comptes de l'administration communale. — Totaux : des recettes, 19,236 livres ; — des dépenses, 19,260 livres 18 sous 11 deniers. — Travaux aux digues, 1,326 livres 3 sous 6 deniers. — Réparations aux chemins du Bernet et de Goulard, entretien des promenades, 364 livres 10 sous. — A Mollié, architecte, pour la construction d'une écluse au pont de l'île, 5,789 livres. — Droits de recette, à 6 deniers pour livre, 480 livres 18 sous. — Pièces justificatives, etc.

CC. 67. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1787-1791. — Comptes de l'administration com-

munale. — Totaux : des recettes, 14,374 livres 9 sous ; — des dépenses, 13,865 livres 15 sous 7 deniers. — État du pain fourni à l'hôtel de ville en 1789. — Dépenses ordinaires. — Travaux aux digues et aux routes, 1,222 livres 3 sous 6 deniers. — Pièces justificatives, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1778. — Adjudication, pour 7,600 livres, des travaux de construction de l'hôtel de ville. — Devis de cette construction. — Restauration de l'église Saint-Félix. — Devis des réparations à faire à la halle.

EE. 1. (Liasse.) — 32 pièces, papier, dont 4 imprimées.

1726-1755. — Procès-verbaux de la levée des milices et du tirage au sort. La commune fournit de 1 à 9 soldats. — Ordonnance du Roi pour la levée supplémentaire de 30,000 hommes, à faire principalement sur les villes exemptes jusque-là de toute levée. — Lettre de l'intendant pour obliger les consuls d'Aiguillon à équiper leurs miliciens.

GG. 1. — 1 pièce, papier.

1281. — Traduction en français, sans date ni signature, d'un vidimus de 1402 relatant un acte du 22 mars, 1280 81, par lequel Pierre de Saint-Pastour concède au F. Laurens, provincial des Carmes, un emplacement dans l'intérieur de la ville d'Aiguillon, à la condition que les PP. Carmes détruiront leur couvent et leur église situés au-delà des murs, pour les reconstruire en-deçà.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1732-1747. — Lettres patentes pour la confection du terrier de l'Agenais et du Condomois. — Traité passé entre la duchesse d'Aiguillon et Nicolas Villeminot, ingénieur géographe, pour la levée du plan du duché d'Aiguillon. Ce travail devra être achevé en 3 ans. L'ingénieur recevra 100 livres par mois et de plus 25 sols par quarterée. Il s'engage à payer tous les frais accessoires sur cette dernière somme.

II. 2. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1734-1735. — Terrier du duché-pairie d'Aiguillon. — Lettres patentes pour la confection du terrier. — Procuration accordée par le duc d'Aiguillon à Louis Levelu, écuyer, sieur de Clairfontaine, pour recevoir les fois et hommages de tous ses vassaux. — Arrêt du Parlement qui commet les officiers du sénéchal d'Aiguillon pour connaître en qualité des juges commissaires de toutes les causes relatives à la confection du terrier. — Reconnaissance de Redon de Monplaisir. — Table des noms des emphytéotes.

II. 3. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1735-1739. — Terrier du duché-pairie d'Aiguillon. — Reconnaissances de Louis Balguerie, de Henri Romas du Chanin, de Jean Tartas, etc. — Table des noms des emphytéotes.

II. 4. (Registre.) — In-folio, 252 feuillets, papier.

1739-1742. — Terrier du duché-pairie d'Aiguillon. — Reconnaissances de Marguerite et d'André Doudon de Lacombe, des PP. Carmes, etc. — Table.

II. 5. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1742-1745. — Terrier du duché-pairie d'Aiguillon. — Reconnaissances de Marie Bitaubé, de Joseph le Bègue de Gimon, de Marie de Redon, des hoirs de Viau de Bellegarde, etc. — Table.

II. 6. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1725-1755. — Terrier du duché-pairie d'Aiguillon. — Reconnaissances de Jacob Balguerie, du sieur de Clairfontaine, des consuls d'Aiguillon, de Thomas du Gasquet, de Charles Secondat de Montesquieu, des tenanciers de la paroisse de Pelagat, etc. — Table.

II. 7. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1726-1748. — Terrier du duché-pairie d'Aiguillon. — Reconnaissances de noble de Lavaissière, d'Arnaud Ducondut, de Simon Montaigne, de Bernard Moullié, etc.

II. 8. (Registre). — In-folio, 248 feuillets, papier.

1725-1727. — Terrier du duché-pairie d'Aiguillon. — Reconnaissance de François de Monnerve, etc.

II. 9. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1726-1727. — Terrier du comté de Condomois, subdélégation de Villeneuve. Nicolle. — Table.

II. 10. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1727-1751. — Terrier des comtés d'Agenais et de Condomois ; subdélégation de Villeneuve. — Table.

II. 11. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Terrier de la ville d'Agen. — État des maisons et autres bâtiments et des jardins. La division est établie par gaches et par rues.

II. 12. (2 cahiers.) — In-folio, 8 et 21 feuillets, papier.

1667. — Pièces et mémoires relatifs aux usurpations faites par les tenanciers dans les comtés d'Agenais et de Condomois et le duché d'Aiguillon, pour servir lors du renouvellement du terrier. Doivent des cens et des rentes à la duchesse d'Aiguillon : Guillaume de Maures, Anne de Caussade, François du Puy, Louis de Raymond,

le sieur de Monferran, premier baron de Guyenne, François de Carbonneau, François de Lusignan, Antoine de Lombart, le sieur de Narbonne, le sieur de La Roche, Jacob de Geneste, Jean de Belrieu, Gilles de Preyssas, Antoine de La Clergerie, Jean de Lidon, Pierre de Laval, baron de Madaillan, Armand de Goudailh, etc. — Mémoires relatifs : aux usurpations de droits de rentes ou de propriétés faites par les communautés d'Aiguillon, de Saint-Pastour, etc., sur les droits de boucherie, de souchet, de péages sur les rivières, sur les abus de chasse ; aux usurpations sur les fossés des villes et sur les châteaux en ruines à Gontaut, Condom, Penne, Puymirol, La Parade, etc.

H. 13. (Liasse.) — 2 cahiers de 45 et 13 feuillets, et 3 pièces, papier.

1644-1681. — Hommages rendus par les feudataires ou tenanciers de la sénéchaussée d'Agenais, villes de La Sauvetat de Caumont, Sainte-Foy, Pardaillan, Montflanquin, Clairac, Tombebœuf, Lusignan, Marmande, Penne, Villeréal, Tournon, etc. Rendent hommage : François de Lusignan, Henri de Boudon, sieur de Pompéjac, Jean de Narbonne, baron de Clermont, François du Puy, seigneur de Cazes, Jacob de Geneste, seigneur de Malromet, Gédéon du Bruil, Raymond de Salmon, Marie Gilberte de Roquefeuil, etc., Dans le Condomois, villes de Caumont, Fimarcon, Villeton, Villeneuve, Mézin, Damazan, etc. ; hommages rendus par Charles de Montpezat, Antoine de Cassagne, Jean Denis de Barraut, Jean Antoine de Pardaillan, Charles de Lustrac, etc. — État des moulins de la juridiction d'Aiguillon. — Cession par le duc d'Aiguillon de son droit de prélation pour l'achat d'une terre, en faveur de Matthieu Ducourneau. Signature autographe.

H. 14. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier.

Traduction française des coutumes de la ville d'Agen (sans date), terminée par un sommaire des chapitres On lit cette note, en tête de la première page : « Le 21 décem- « bre, 1744, la coppie de ladite coutume a esté envoyée à « M. l'Intendant, et une autre à Mme la duchesse d'Aiguil- « lon. » Le registre se termine par cette « remarque : « dans le livre original, les feuillets 7, 8, 9 et 10, et jus- « ques au feuillet 17 sont, scavoir les premiers en blan ; « les aultres contiennent des évangilles qu'on n'a pas icy « transcrit, et les derniers sont enlevés. Cy pour mé- « moire. » — Coté N° 26.

H. 15. (Registre.) — In-4°, 104 pages, papier.

1304. — Traduction française des coutumes de la ville de Mézin, collationnée sur une copie déposée aux archives de Mézin, vidimée par Robert Dubernet de Mazères, subdélégué au département de Nérac, signée par les consuls de Mézin.

H. 16. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1757-1760. — Pièces d'un procès intenté par le duc d'Aiguillon à Dieudonné de Ransé, écuyer, pour fait de chasse. Le délinquant, condamné à 100 livres d'amende, fait appel au siége de la Table de Marbre qui confirme le premier jugement. Ce dossier incomplet renferme des notes réfutant la prétention de M. de Ransé d'appeler château sa maison de Dolmayrac, et signalant les hommages rendus par les membres de la famille de Ransé aux ducs d'Aiguillon. Le premier, Guillaume Jean Ransé, secrétaire du Roi et de la Reine de Navarre, rendit hommage en 1564.

H. 17. (Plan.) — Papier, colorié, collé sur toile ; 1m 75 sur 0m 80.

XVIIIe siècle. — Vue perspective de la ville et du château d'Aiguillon. Donné par M. J. Saret.

H. 18. (Plan.) — Papier, colorié ; 1m 35 sur 0m 90.

1753. — Carte des environs d'Aiguillon dressée pour l'étude de deux projets de chemins qui doivent aller de Saint-Côme et d'Aiguillon, au bac du Lot.

H. 19. (2 plans.) — Papier ; chacun, 1m 68 sur 0m 88.

XVIII siècle. — Plans ichnographiques du château d'Aiguillon.

AA. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

XVIIe siècle. — 1790. — ASTAFFORT. — Inventaire des pièces produites par les consuls d'Astaffort aux commissaires généraux députés par le Roi pour la réformation de l'ancien domaine de Navarre. Ils citent : un extrait des coutumes de la ville ; une transaction, passée en 1304, entre les seigneurs et les habitants, etc. — Mémoires, en faveur de la communauté contre le sieur de Fimarcon, qui prétendait avoir le droit de choisir les consuls sur des listes de présentation et de faire rédiger sous son nom les jugements rendus par les consuls. — Cahier des plaintes et doléances que les députés du tiers-état de la ville d'Astaffort doivent présenter à l'assemblée de la sénéchaussée.

BB. 1. (4 cahiers) — In-4°, de 20, 46, 25 et 27 feuillets, papier.

1582-1625. — Jurades. — La ville est administrée par un bailli d'honneur, des consuls et des jurats. — Délibérations relatives : aux secours à accorder aux pauvres ; — à l'arpentement ; — aux réparations à faire aux routes ; — aux députations à l'assemblée de Condom. — A la suite d'une émeute, les consuls reçoivent du sénéchal l'ordre de forcer les habitants à leur remettre leurs armes. — Etat des dépenses de la commu-

nauté pour un quartier. — Des messagers, venus de Condom, annoncent que la peste est dans cette ville. — Le marquis de Fimarcon, co-seigneur de 2 parties d'Astaffort, défend de passer et de faire pacager dans les prés de Labayne. Les consuls s'opposent à cette prohibition contraire aux priviléges de la ville, d'après lesquels les habitants d'Astaffort ont le droit de faire paître leurs troupeaux dans ces prés, les jours des Rameaux, du Vendredi-Saint et de Pâques. — Marassé prie les consuls de lui laisser porter l'épée, non pour offenser personne de la ville, mais à cause d'une querelle avec un habitant de Layrac. — Garde aux portes pour ne laisser entrer personne venant des lieux où sévit la peste. — Dans l'énumération des dépenses du quartier d'Octobre, figurent les gages des consuls pour l'année, 30 livres. Le régent et le médecin ont chacun, pour le quartier, 25 livres de gages. Obit de Sainte-Catherine, 3 livres. — Détermination de l'époque des vendanges. — Postes de gardes établis aux tours de Corne et du Gers. — Réparations aux murailles, aux portes, aux guérites. — Voyage à Bordeaux de deux procureurs de la communauté, pour faire enregistrer les coutumes de la ville et poursuivre un procès contre l'évêque de Condom et le marquis de Fimarcon.

BB. 2. (Liasse.) — 40 pièces, dont 3 cahiers de 41, 52 et 24 feuillets, papier.

1624-1675. — Requête à l'intendant, du procureur d'Astaffort, aux fins de faire casser les élections consulaires, sous le prétexte que les nouveaux consuls ont prêté le serment par-devant le bailli d'honneur, au lieu de le prêter par-devant le procureur du marquis de Fimarcon. — Jurades de l'année 1625. — Les habitants d'Astaffort contribueront à la démolition des murailles de Valence. — 46 soldats sont envoyés au marquis de Rieutort. — Le duc d'Épernon ordonne d'envoyer 25 manœuvres « pour « faire le déguast de Montauban, et iceulx payer pour ung « moys. » — Jurades de l'année 1632. Délibérations relatives : à la répartition et à la perception des tailles ; — aux emprunts de la communauté ; — aux gardes à faire pour interdire l'entrée de la ville aux personnes venant des pays où règne la peste. — Jurades de l'année 1674. Délibérations relatives : aux baux de ferme de la communauté ; — à la taxe de la viande de boucherie ; — à la levée des tailles ; — à l'enrôlement et à l'équipement de 5 hommes pour les milices ; — au passage de 1,400 hommes du corps du maréchal d'Albret. On offre 150 livres au sieur de Lasalle qui a évité à la communauté les embarras du logement de ces troupes, etc.

BB. 3. (Registre.) — In-folio, 574 pages, papier.

1665. — An III. — Jurades. (**1665-1674.**) — Les régents des écoles seront congédiés, parce qu'ils s'acquittent mal de leurs charges et soulèvent des querelles dans la ville. — Etat des dépenses ordinaires de la communauté. — Poursuites contre Isaac Lacaze, qui avait insulté et souffleté un consul, terminées par une sentence condamnant ledit Lacaze à faire amende honorable, et à payer 50 livres d'amende, applicables à la réparation de la maison de ville. — Prestation de serment du bailli d'honneur, noble Pierre Mengin, sieur de La Gardelle. — François Douazan, prêtre, est nommé répétiteur des écoles, pour apprendre le latin aux enfants. — Don de 2,000 livres fait à la communauté au nom du prince de Conti, par ses exécuteurs testamentaires. — Délibérations relatives à la vérification des dettes et des rôles des tailles. — Réparations à l'hôtel de ville et à l'horloge. — Construction d'un égoût sous les murailles de la ville, pour assainir les rues. — Ordre du lieutenant général de Condom de recevoir les gens de guerre qui passeront dans la juridiction, pourvu qu'ils aient un ordre du Roi. — La tour du Gers est en ruines, ce qui fait une brèche dans les murailles. On prie M. de Cassaignau, propriétaire de cette tour, de la faire réparer. — Reconstruction d'une guérite au devant de la porte de Bouq. — On dressera des états des non valeurs et des biens nobles, pour les remettre aux élus de Condom. — Personne ne s'étant présenté, après les publications d'usage, pour demander l'office de collecteur, le sieur de Lacapère, consul, est désigné d'office. — M. le Curé sera prié de faire subir un examen aux sieurs Corvée et d'Amblat, afin de décider lequel on doit prendre pour régent des classes. — Le sieur Cluzet ayant fait entrer deux barriques de vin étranger, on décide que le vin d'une barrique sera distribué aux pauvres, et que les deux tonneaux vides seront brûlés. — Plaintes sur les excès commis par les soldats. — Ferme des boucheries. Le mouton doit se vendre 5 ou 6 sous la livre, et le bœuf 4 sous. — Autorisation à Rontin de construire un pont de bois, faisant communiquer ses deux maisons placées vis-à-vis l'une de l'autre. — Pour procéder à l'arpentement de la juridiction, on se servira du pied de la ville. — Levée de 3 miliciens. — Réjouissances publiques, à l'occasion des victoires nationales. — Contestations entre le syndic de l'hôpital d'Astaffort, d'une part, et le grand vicaire général et les chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, d'autre part, sur la perception de certains revenus. Les consuls prennent fait et cause pour le syndic de l'hôpital. — Notification de déclaration de la guerre contre l'Espagne. — An II. Délibérations du conseil municipal. Réquisitions d'armes. Visites domiciliaires, etc.

BB. 4. — 6 cahiers, petit in-folio, de 4, 48, 18, 8, 9, 13 feuillets, papier.

1674-1688. — Jurades. — Amendes infligées à des hôteliers qui ont tué des oisons sans en avoir le droit. — Contributions pour l'entretien de la garnison de Condom.

— Délibérations relatives : aux dettes de la communauté; — à des réductions de tailles à obtenir, à cause des dégâts causés aux récoltes par la grêle; — aux fermes et aux taxes des boucheries; — à la reddition des comptes. — Élections de gardes et jurés du commerce. — A la requête des consuls, l'évêque de Condom décide que les prêtres et les couvents de la juridiction, ayant dîmes ou bénéfices, donneront la dixième partie de leurs revenus pour l'entretien des pauvres. — Élections consulaires. — Conflit entre les consuls et le curé, à propos d'un changement de marguillier. — On exécutera l'ordonnance de l'intendant, qui défend de labourer les prairies, de faire couper ou manger l'herbe avant les saisons ordinaires. — Allocation de 60 livres pour les frais de réception de M. et de Mme de Fimarcon. — Frais de logement et de fournitures faites aux gens de guerre. — Ouverture des vendanges, le 23 septembre.

BB. 5. — 6 cahiers, petit in-folio, 4, 20, 4, 26, 16, 14 feuillets, papier.

1695-1710. — Jurades. — La communauté doit payer 400 livres pour être maintenue dans le privilége de nommer les officiers des milices bourgeoises. — Contributions pour la nourriture et le logement des gens de guerre. — Réparations à la tour de l'horloge. — Élections consulaires. — Pour se préserver de la maladie contagieuse qui règne dans la province, on fera la garde aux portes; deux brèches dans les murailles seront réparées. — En 1701, la contribution aux tailles est de 7,283 livres. — Érection d'une croix de mission. — L'intendant ordonne de réorganiser les milices bourgeoises. — Requête à l'intendant pour obtenir l'autorisation de faire vendre de l'agneau dans les boucheries. — Ferme des boucheries, pour 380 livres. — La communauté s'engage à faire tous les charrois pour la construction d'un pont. — Le P. J. B. Feré est admis, sur sa demande, dans l'hermitage de la ville. — Dépenses pour fournir 6 miliciens, 138 livres. — Requête à l'évêque de Condom pour obtenir la fondation « d'une mission et hospice » de Capucins au lieu dit de Saint-Jean. — Arrêtés pour l'ouverture des vendanges. — Réquisitions faites sur le pays, pour l'armée d'Espagne. — Révocation de l'autorisation accordée aux cabaretiers d'introduire des vins étrangers, etc.

BB. 6. — 6 cahiers, petit in-folio, 44, 24, 26, 4, 12, 2 feuillets, papier.

1712-1720. — Jurades. — Rachat de la charge de maire alternatif. — Envoi à l'intendant d'un état des biens ecclésiastiques et de leur valeur. — Ferme et taxe des boucheries. — Remplacement de deux déserteurs des milices, 68 livres 3 sous. — Lettres de nomination de Jean de Lacaze aux fonctions de maire et commissaire vérificateur des tailles. — Délibérations relatives aux impositions. — Les ponts sur le Gers tombent en ruines. — Legs de 250 livres fait par noble Antoine de Roux. — On priera le curé d'entretenir deux vicaires dans la paroisse, selon la coutume. — Pierre Baguès, curé de Saint-Maurice, est reçu, sur sa demande, dans l'hermitage de Saint-Jean. — Logement de 4 compagnies, etc.

BB. 7. — 5 cahiers, in-folio, 10, 10, 8, 14, 30 feuillets, et 4 pièces, papier.

1719-1726. — Jurades. — Pour qu'on puisse enterrer, comme par le passé dans l'église de Saint-Félix, il est décidé que le pavé de la nef sera réparé par les particuliers qui y ont le droit de sépulture. — Élections consulaires. — Redditions des comptes. — Passage d'une compagnie de cavalerie. — Règlements pour l'entrée des vins et les vendanges. — Fermes des boucheries. — Procès de la communauté contre la marquise de Fimarcon pour faire « rayer et biffer les littres et ceintures funèbres, appozées « dans les églises, comme estant une innovation et contre « les droits de la communauté. » — Nomination de commissaires pour la répartition de la capitation. — Deux personnes se noient dans un débordement du Gers. — Autorisation aux PP. Récollets de s'établir dans l'hermitage de Saint-Jean. — Procès-verbal de constatation de la grossesse de Françoise B..., après enquête et visite, etc.

BB. 8. — 5 cahiers, in-folio, 25, 22, 15, 12, 24 feuillets, et 4 pièces, papier.

1726-1757. — Jurades. — Vérification des rôles des tailles. — Reddition des comptes de la communauté. — Un enfant trouvé sera entretenu aux dépens de la communauté. — Confiscation de 4 barriques de vin étranger. — La reconstruction du pont sur le Gers est décidée. — Les détenteurs de pièces appartenant aux archives seront poursuivis. Un inventaire sera rédigé pour être remis et vérifié à chaque mutation de consuls. — Arrêtés fixant les époques des vendanges. — Charles Thibaut est reçu médecin de la communauté, aux gages de 150 livres. Il ne pourra prendre que 5 sols par visite dans la ville et 10 sols hors la ville. — Le P. Guillaume Caussade, hermite, est admis à résider dans l'hermitage de la ville. — Réparations à la tour de l'horloge. — Les décimateurs seront forcés de faire aux pauvres les aumônes auxquelles ils sont tenus. — Les consuls feront un marché pour la refonte d'une cloche, etc.

BB. 9. — 4 cahiers, in-folio, 20, 8, 20, 18 feuillets, papier.

1760-1769. — Jurades. — Délibérations relatives : à la répartition et à la levée des tailles; — aux réparations à faire au clocher de l'église Sainte-Geneviève; — à la police : entrée des vins, boucheries, voirie, etc. — Élections consulaires. — Ordonnance du duc de Richelieu, lieute-

nant général en Guyenne, sur les patrouilles des milices bourgeoises. — Dépenses pour le pavage des rues et les plantations d'ormeaux. — Projets de réparations à l'hôpital et d'annexes à y ajouter. — Plaintes à l'évêque de Condom contre le curé qui est incapable de donner l'instruction religieuse et de remplir son ministère, etc.

BB. 10. — 8 cahiers, in-4°, 10, 24, 6, 16, 6, 26, 19, 23 feuillets, papier.

1770-1781. — Jurades. (Les consuls prennent aussi le titre d'échevins. Assemblées des notables.) — Plainte du procureur du Roi sur la mauvaise qualité du millet (maïs, seule nourriture du pauvre, qui se vend à la halle, et procès-verbal de la visite du maire, constatant que ce grain est d'assez bonne qualité. — Arrêt du Parlement de Bordeaux prohibant l'exportation du bétail dans les sénéchaussées de Bazas, Agen, Aiguillon, Condom, Nérac, Casteljaloux, etc. — Grande inondation. — Défense aux propriétaires des bords du Gers de faire faucher ou pacager leurs prés sans autorisation. — Défense de faire rouir le lin dans les ruisseaux. — Jugement de police des échevins, condamnant Aujoutat à 10 sous d'amende, pour avoir émondé des saules qui ne lui appartenaient pas. — Approbation des statuts, en 9 articles, de la confrérie des cordonniers, dite de Saint-Crépin. — Requêtes au Roi : pour obtenir des lettres patentes reconnaissant l'établissement de l'hôpital ; — pour être confirmé dans le droit de propriété sur certains terrains — Délibérations relatives à la répartition des tailles et au don gratuit. — Nomination par le Roi du maire et des jurats, en 1773. — Délibérations relatives aux réparations d'entretien aux routes et aux promenades, à l'hôtel de ville, aux portes, au presbytère, etc. — Chute de la charpente de l'église de Sainte-Geneviève. L'église de Saint-Félix est également en ruines. — Recherches de pièces importantes des archives qui ont été égarées. — Diplôme de docteur en médecine de Vialet, nommé médecin de la ville. — Conflit entre les anciens et les nouveaux consuls, terminé par une ordonnance de l'intendant qui interdit aux consuls anciens de troubler en rien les nouveaux consuls. — Divisions entre les habitants au sujet du droit de prélation cédé à des particuliers par les seigneurs de fiefs. — Requête à l'intendant pour l'établissement d'une route d'Astaffort à Miradoux. — Défense au greffier de la communauté de donner communication des archives à Monmartin, se disant vérificateur des Domaines, sans y avoir été autorisé. — Brevet de maître de poste, accordé à Bertrand Cabanes, etc.

BB. 11. — 3 cahiers, in-8°, 24, 20, 14 feuillets, papier.

1768-1790. — Jurades. — Nominations des conseillers de ville. — On préparera les devis des réparations à faire à la tour de Corne où est l'horloge et aux nefs des églises de Saint-Félix et de Sainte-Geneviève. — Ravages causés aux vendanges et aux propriétés par un ouragan. — Délibérations sur la réception du seigneur. On suivra l'ancienne coutume. — Provisions de l'office de maire accordées au sieur Mengin. — Usurpation par un particulier de certains terrains occupés par les fossés de la ville. — Requête à l'évêque de Condom pour obtenir de n'avoir qu'une seule église qu'on pourrait construire avec les matériaux empruntés aux deux autres. — Elections de députés pour l'assemblée générale de la sénéchaussée de Condom, etc.

CC. 1. (Registre.) — In-4°, 245 feuillets, papier. (Langue vulgaire.)

1516. — Livre terrier rédigé sous la surveillance des prud'hommes. — Les terres sont désignées par leurs noms et leurs limites, sans indication de leur superficie.

CC. 2. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier. (Langue vulgaire.)

XVIe siècle. — Livre terrier. — Dénombrement des terres, sans indications de superficie. (Les 100 premiers feuillets sont détruits par l'humidité.)

CC. 3. (Registre.) — In-folio, 259 feuillets, papier. (Langue vulgaire.)

1565. — Livre terrier. — Dénombrement des terres situées en-deçà du Gers. Pas d'indications de superficie.

CC. 4. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1625. — Rôle des contribuables de la juridiction destiné à être remis aux élus pour en obtenir la vérification. État des sommes à imposer pour la même année.

CC. 5. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier, dont une imprimée.

1623-1740. — Commission de Pierre Le Venier, président en la chambre des comptes de Nérac, pour rechercher les cens, rentes et autres droits du l'ancien domaine de Navarre. — Bail à ferme pour 3 ans du duché d'Albret et bas-comté d'Armagnac, consenti par Jacques de Garsaulan, adjudicataire général de l'ancien domaine de Navarre, en faveur de Nicolas Bacone, avocat, habitant de Casteljaloux. Le prix de ferme est de 34,320 livres tournois par an. — Ordonnances des trésoriers de France pour des impositions : de 315 livres, sur la communauté de Barbonvielle ; — de 320 livres, sur la communauté d'Astaffort. — 4 pièces relatives aux aveux et dénombrements des biens de la communauté, faits par-devant les commissaires députés : énumération des dîmes et rentes appartenant : à l'évêque de Condom ; au prieur de Layrac ; aux prêtres de Pelegout ; aux religieuses de Goulard, etc. Il y a dans la ville 4 confréries et 2 corps de pénitents. La ville est administrée par 4 consuls et un bailli d'honneur. Le premier de l'an, chacun d'eux choisit lui-même son

successeur. Le bailli d'honneur et les consuls ont l'exercice de la justice « criminelle et politique. » Les fossés de la ville sont incultes et ne rendent rien. La ferme des boucheries rend 320 livres par an, et le droit de poids et faux aunage, environ 15 livres. — Imposition de 266 livres pour le maintien du droit de franc-alleu. — Mandement pour la taille de l'année 1740.

CC. 6. (2 Cahiers.) — In-4°, 24, 34 feuillets, papier.

1590-1614. — Comptes de la communauté. — Solde d'un messager, envoyé au camp à Saint-Pierre, pour savoir ce qui se passait, 20 sols. — Au messager du vicomte de Fontaraille qui ordonne de faire conduire le canon qui est à Saint-Pierre, 10 sols. — 100 sacs de blé et 5 pipes de vin sont réquisitionnés pour l'armée du Roi qui est à Jegun. — Le 19 février, Fontarailles ordonne de fournir 4,000 pains. — Pour 2 clous au pont-levis, 2 sols. — Les consuls sont avertis que le sieur de La Cassaigne veut s'emparer de la ville. — Frais pour échange de dépêches avec le camp, Lectoure, Agen, Boville, Auvillars, etc. — Entretien de 6 gendarmes. — Députation à Monluc, en son château d'Estillac. On lui annonce qu'on a fait des prisonniers. — Achat d'étoffes pour les robes et les chaperons consulaires, 72 livres. — Cahier de l'année 1614 : Dépenses : pour les corps de garde ; — pour les aumônes aux pauvres ; — pour les messages ; — pour les petites réparations aux murailles, aux portes, aux pont-levis. — A Michel Richefort, pour avoir gardé la porte de Bouq, afin d'empêcher aux pauvres étrangers d'entrer dans la ville, 3 livres ; — à Jean Claude, portier à la Corne, même somme pour le même objet. — Dépenses diverses pour le passage de Roquelaure. — Frais d'un procès contre le curé qu'on voulait obliger à mettre 3 vicaires dans la ville, 12 livres 15 sous. — Une paire de fers pour les prisons, 3 livres 4 sous, etc.

CC. 7. (Liasse.) — 38 pièces dont 2 cahiers, 17 et 18 feuillets, papier.

1621-1641. — Comptes de la communauté. — Fournitures diverses pour les PP. Capucins qui ont prêché. Mouchoirs et sandales, 12 livres. — A Labadie, notoire, pour la transcription des coutumes de la ville, 18 livres. — A Lostelnau, maréchal des logis, pour obtenir qu'il déloge sa compagnie de la ville, 29 livres 8 sous. — Cahier des comptes de l'année 1627. — Au receveur des tailles, 1,752 livres 8 sous 8 deniers. — Pour le taillon, 163 livres 6 sous 8 deniers. — Pièces justificatives : quittances ; — extraits des rôles, etc.

CC. 8. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1727-1745. — Comptes de la communauté. — Pièces justificatives. — Quittances des receveurs des tailles. — Honoraires pour la prédication du Carême, en 1739, 49 livres. — Reçus des fournisseurs et des ouvriers employés par la communauté pour menues dépenses, etc.

DD 1. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 1 cahier, in-8°, 24 feuillets, et 5 pièces, papier, dont une imprimée.

1615-1776. — Visite des rues et des chemins publics par un commissaire délégué. Les réparations sont mises à la charge des propriétaires voisins qui doivent les faire exécuter dans un délai déterminé sous peine d'amende. — Instructions, en 41 articles, données par l'intendant Esmangard, relativement à la forme qui doit être suivie pour les constructions ou réparations de presbytères dans la généralité de Bordeaux. — Échange, autorisé par arrêt du Parlement de Bordeaux, d'une maison dépendante de la cure d'Astaffort, avec une autre maison appartenant au sieur Caritan.

EE. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont une imprimée.

1614-1640. — Affaires militaires. — Requêtes des consuls au Parlement de Bordeaux pour obtenir l'autorisation d'imposer la ville, afin de subvenir aux réparations à faire aux murailles, aux tours, aux guérites, aux ponts d'Astaffort. — Notes, sur des passages de troupes dans les deux paroisses d'Amans et de Paraix, pour servir contre les habitants d'Astaffort, qui ont eu moins de logements à fournir et qui devraient partager ces dépenses. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, condamnant les habitants d'Astaffort à payer leur quote-part de ces logements. — Levée de pionniers pour l'armée du Roi. Le rendez-vous est dans la ville de Sos. Les 18 communautés du marquisat de Fimarcon doivent fournir 11 pionniers équipés et soldés pour 2 mois, et 22 livres 12 sous. Les habitants d'Astaffort se plaignent au lieutenant-général d'être compris dans cette charge pour une part proportionnellement plus forte que les autres villes du marquisat.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, et 2 cahiers, in-4°, 32 et 32 feuillets, papier. [Latin et langue vulgaire.]

1224-1400. — Juridiction consulaire. — Jugement rendu par Guillaume Roux de Saint-Puy, bailli et juge d'Astaffort, qui autorise Pétrone de Valaber à s'engager pour les dettes de son mari. — Cahiers des audiences de la cour d'Astaffort, composée d'Arnaud du Puy, bailli, Arnaud de Roquen, Jean Durand, Jean de Masère, et Arnaud de Bola, consuls d'Astaffort en l'année 1400. Ces cahiers contiennent de simples notes sommaires sur l'audition des parties et les objets des procès : dommages causés aux terres par le bétail ; obligation de payer des récoltes achetées ; exécutions d'engagements ; devoirs de tutelle ; reddition de gages ; délits de chasse ; réclamations de paiement de dots, etc. Exemples de jugements : défense à R... de

chasser sous peine de 65 sous d'amende; — renvoi des parties avec l'ordre de se mettre elles-mêmes d'accord; — ordre au défendeur de prêter un serment supplétoire. — Mention de travaux exécutés à l'église de Saint-Félix.

FF. 2. (2 Cahiers.) — In-folio, 11 et 12 feuillets, papier.

1578-1597. — Juridiction consulaire. — Police générale. — Ordonnances des consuls sur la police des marchés, sur le mode des enchères, sur la taxe des boucheries. Défense : de jouer pendant les offices; de blasphémer; de jouer à l'arbalète ou aux quilles dans le cimetière et dans les rues de la ville; de porter des armes dans la ville; de chasser dans les champs avant la levée des récoltes. Réglements des foires et des vendanges. Police de la voirie.

FF. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 111 pièces, papier.

1729-1740. — Juridiction consulaire. — Requêtes aux consuls d'Astaffort, juges es-causes criminelles et de police, pour obtenir justice d'insultes ou de voies de fait : Etienne Dubourg, vicaire d'Astaffort, contre Béliard; — Duluc, contre Phiquepeau; — Castaing et autres, contre Boué; — Touton, contre Biguos; — Dufau, contre Caillaou; — Dulong, consul, contre Afam; — Marie Barada, contre Jean Monluzun, etc. Ces requêtes sont pour la plupart suivies d'informations, mais les dossiers de ces procédures sont incomplets. — Information sur l'assassinat de Joseph Touton : — décret de prise de corps contre les 4 accusés de ce crime; — assignations de 27 témoins; — auditions et récolements. (Dossier incomplet.) — Procès-verbaux : de déclarations de grossesses; — de la levée de corps d'un noyé.

FF. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 93 pièces, papier, dont 3 cahiers, in-8°, de 22, 18, 18 feuillets.

1739-1770. — Juridiction consulaire. — Requête de Sarramia, docteur en médecine, pour obtenir réparation des insultes proférées contre lui par Barrat, barbier-chirurgien. — Informations au sujet d'un vol de blé : révélations obtenues à la suite de la publication d'un monitoire. — Informations sur un rapt. Dossier incomplet terminé par un jugement condamnant le séducteur à nourrir et à entretenir sa fille naturelle et à déposer une somme de 200 livres qui servira de dot à cette fille quand elle aura atteint 25 ans. Epices, 10 écus. — Procès-verbal des décès d'un nouveau né et de sa mère, etc. — Ordonnances relatives à la police générale : voirie, boucheries, hôtelleries.

FF. 5. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 134 pièces, papier.

1775-1787. — Juridiction consulaire. — Enregistrement d'un acte de réparation d'honneur. — Requêtes, suivies de commencement d'information pour obtenir justice d'injures ou de voies de fait : Jeanne Duvignon, contre Richefort; — Castaing, contre un inconnu; — Raymond Fourniès, contre Lafeugère; — Jeanne Pujos, contre Jeanne Caillaoux. — Procès-verbaux : de la levée de corps de 3 cadavres; — de déclarations de grossesses. — Informations sur quelques vols (Dossiers incomplets), etc. — Ordonnances relatives à la boucherie et à la voirie.

FF. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 80 pièces, papier.

1789-1791. — Juridiction consulaire. — Informations faites par le maire d'Astaffort, à la requête du procureur du Roi, contre certains marchands accusés de vendre des grains avariés. — Enquêtes et auditions de témoins sur un vol d'argent. — Jugement obligeant Jean Serret à prendre livraison, au prix convenu, des cendres qu'il avait achetées à Jean Alisier. — Procès-verbaux de déclarations de grossesses. — 4 dossiers incomplets de procédures relatives à la poursuite de réparations d'injures, ou de dommages-intérêts pour des voies de fait.

FF. 7. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 45 pièces, papier, dont 2 brochures imprimées.

1731-1736. — Procès de la communauté. — Procédure par-devant la Cour des Aides de Bordeaux entre les consuls d'Astaffort et Jacques et Joseph Souliez, au sujet d'une reddition de comptes incomplète, faite en 1731, par François Souliez. A l'appui des requêtes des consuls se trouvent des mémoires, un inventaire des pièces produites, le compte incriminé, un long *factum* imprimé résumant l'état du procès. — *Factum* en réplique de Joseph Souliez attaqué solidairement avec François Souliez. (Dossier incomplet.)

FF. 8. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 110 pièces, papier.

1621-1787. — Audiences du juge ordinaire. — Requête de Pierre Tarné contre Gautié, pour obtenir justice d'injures. — Procès-verbaux : d'estimations de dommages causés par la grêle sur quelques propriétés; — de prestations de serment par les experts; — d'inventaires et estimations de biens; — d'appositions de scellés; — d'enquêtes de notoriété; — de réceptions d'huissiers; — de récolement des registres de l'état civil de la cure d'Amans. — Ordonnances du juge ordinaire : pour des émancipations; — pour des nominations de tuteurs et de curateurs, etc.

FF. 9. (2 Cahiers.) — In-8°; ensemble 164 feuillets, papier.

1740-1761. — Audiences du juge ordinaire. — Jugements : déférant à Marie Carbonneau, en qualité de tutrice de ses enfants, l'administration des biens de feu Guillaume Dulong, son mari; — ordonnant des payements

de locations, — de récoltes achetées ; — déférant des serments décisoires; — réglant des partages d'hérédité ; — ordonnant l'exécution d'engagements : réparations à des bâtiments ; — marchandises à livrer, etc. — Ordonnances : d'assignations de témoins; — de renvois à huitaine. — Nominations de tuteurs et de curateurs. — Déclarations d'émancipations, quelquefois dans la forme suivante : « Dartus fils s'est mis à genoux devant son dit « père... ledit Dartus, père, a mis la main sur la teste de « son dit fils, et ensuite l'ayant pris par la main, après les « luy avoir disjointes, et relevé de terre, a dit et déclaré « qu'il émancipe et sort de sa puissance paternelle ledit « Dartus fils... Avons octroyé acte de la susdite émanci- « pation. » — Procès-verbaux d'expertises des dommages causés aux récoltes par la grêle ou les gelées. — Inventaires de successions. — Démission de Marc Gorze, notaire, de sa charge de procureur du Roi, etc.

FF. 10. (8 Cahiers.)— In-8°; ensemble 258 feuillets, papier.

1760-1770. — Audiences du juge ordinaire. — Réceptions : d'Antoine Chaubard en la charge d'huissier; — de Félix Larroche, en la charge de procureur. — Jugements : ordonnant l'exécution convenue de travaux d'entretien à des propriétés; — faisant cesser des sequestres; — réglant des contestations d'hérédité ; — ordonnant des paiements de gages ; — déférant des serments supplétoires ou décisoires. — Procès-verbaux : d'inventaires de successions ; — d'appositions de scellés, etc.

FF. 11. (8 Cahiers.) — In-8°; ensemble 264 feuillets, papier.

1768-1780. — Audiences du juge ordinaire. — Réception de Guillaume Castaing comme avocat postulant. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement de Bordeaux qui interdit l'emploi des jeunes pousses de bois pour lier les gerbes de blé. — Lettres de la chancellerie autorisant une répudiation de legs faite par Jeanne Labeyrie. — Procès-verbaux sommaires de l'audition des] parties. — Taxe du pain arrêtée par le juge ordinaire en l'absence des greffiers municipaux. — Procès-verbaux de nominations d'experts. — Jugements ordonnant : la reddition de comptes de tutelle ; — l'exécution d'engagements ; — des payements pour achats divers, etc.

FF. 12. (10 Cahiers.)— In-8°; ensemble 467 feuillets, papier.

1780-1788. — Audiences du juge ordinaire. — Inventaire détaillé des papiers de feu Jean Dulot, notaire. — Ordonnance arrêtant qu'à l'aveuir il sera tenu deux audiences par semaine. — Provisions de l'office de procureur postulant, en faveur d'Antoine Jougla. — Jugements : réglant des payements de comptes ; — prescrivant des mesures conservatrices pour garantir des effets mobiliers jusqu'à des partages d'hérédité. — Procès-verbaux sommaires des auditions des témoins et des parties. — Appositions de scellés, etc.

GG. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1668-1787. — Religieuses de Sainte-Claire d'Astaffort. — Transaction entre les religieuses et Lucrèce de Momejan, veuve de François Molinier de Beauregard pour le payement de la dot d'Anne de Molinier, sa fille, religieuse. — Obligation de la somme de 1,000 livres due à Mlle de Ferrières par les religieuses. — Cession d'une maison aux religieuses par Pons d'Esparbès de Lussan, pour partie de la somme de 2,000 livres empruntée par lui aux religieuses. — Testament de Guillaumène Pizanes. — Inventaire des pièces produites dans un procès intenté contre un métayer des religieuses par Jean Cloupet, syndic du couvent. — Mémoire pour les religieuses d'Astaffort, contenant copie d'un acte capitulaire et d'une requête au sénéchal des religieuses de Laplume. Il s'agit de deux religieuses qui n'avaient pu entrer dans le couvent que d'après les ordres du Roi. — Transactions : pour l'entrée des vins, entre les consuls et les religieuses ; — pour divers intérêts, entre les religieuses et le marquis de Valence et le comte de Narbonne. — Supplique au Roi pour le prier de revenir sur l'autorisation qu'il avait donnée à deux religieuses du couvent d'Astaffort de se retirer dans le couvent de l'Annonciade d'Agen, etc.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, et 6 pièces, papier.

1549-1669. — Hospice de la Maison-Dieu d'Astaffort. — Reddition de compte des syndics de l'hospice et perception des revenus. — Recettes du bassin. — Notes de quelques dons particuliers. — Testament de Guillaumette Bernède qui institue l'hospice d'Astaffort son légataire universel. — Copie d'une poésie italienne. — Note sur une trombe qui causa de grands dégâts, en 1604. — Marie de Molinès prend à sa charge l'entretien du linge de l'hôpital. — Inventaire de quelques titres de l'hospice. — Table.

II. 1. (2 cahiers.) — In-folio, ensemble 15 feuillets, papier.

1768-1778. — Inventaire des archives d'Astaffort, rédigé sous la surveillance d'Andronic de Mengin, commissaire à ce délégué par l'assemblée des notables, et de Joseph Cloupet, ancien procureur au siège royal d'Astaffort. Cet inventaire-sommaire comprend 151 articles, numérotés, sans divisions par séries. — Supplément à l'inventaire précédent, rédigé en 1773.

II. 2. (Registre.) — In-8°, 111 feuillets, papier. (Langue vulgaire.)

1347-1407. — Minutes d'actes notariés.— Obligations et contrats de louages : R. Barade doit à B. de Lomagne, pour

un âne, 2 florins d'or au coin du Roi de France; —Arnaud de Tapie tient d'Arnaud Dupuy une jument harnachée; — Martin de Dieulafait doit à Jean de Marassé, pour un bœuf, 5 florins d'or; — G. de Capot doit à Etienne Dupeyron, pour une jument, 60 sous tournois; — G. de Hélias, d'Aubiac, doit à Bernard Barade, pour une jument et une vache, 10 livres tournois; — Vidal Duvignau, d'Estillac, doit à Bernard Barade, pour 3 vaches, 10 livres tournois. — Donation d'une maison consentie par G. de Boc, en faveur de A. des Brostelles. — Contrats de mariage : entre Gaillard de Fuquet et Marie Desbordes, qui apporte en dot 20 florins d'or; — entre Gaillarde de Payan et P. de Lambert. — Baux de fermes : moyennant 8 deniers, de plusieurs terres louées par G. de La Tapie à Jean du Bernet; — entre noble Odet de Massas, et Bernard de Labadie; — entre Jean de Bezat et P. du Bernet; — entre noble Bezian de Lomagne, co-seigneur d'Astaffort, et Jean Desvignes. — Testaments : de Sanche de Beubais, qui veut être enseveli « en l'emban » de l'église de Saint-Félix; — de Sibylle del Forn. —Reconnaissance de cens et rentes de Bernardat, en faveur de Pierre du Vergier, prieur de Layrac. — Ventes de terrains consenties : par P. de Rovignan, co-seigneur d'Astaffort, en faveur de Sanche de Friquet; — par Bernard du Moulin-vieux, en faveur de Vidal de Larival. — Confirmations de plusieurs ventes par messire Enguerrand de Lomagne, seigneur de Fimarcon et d'Astaffort. — Contrat de mariage entre Peyrona de Lomagne et Bernard Barade. — Bail d'une maison consenti par Arnaud Grana, P. del Flamenht, Jean de Marassé et Bernard du Moulin, consuls d'Astaffort, en faveur de Jean des Vignes. — Legs de cent florins d'or fait par messire Hot Campanes en faveur de la chapellenie de Bordes, etc.

II. 3. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier. (Latin et langue vulgaire.)

1351-1354. — Minutes de Pierre de Mazanc, notaire. — Ventes consenties : par Jean de Labadie, en faveur de Pierre et de Jean Delfournel; — par Jean de Caillau, notaire à Astaffort, en faveur de Bernard de Rufat. — Echanges : entre Bone de Périgort, autorisée par Figarol, son curateur, et Duran Dausmont, son mari, d'une part, et Peyronne de Cavère, d'autre part; — entre Bernard de Lacase et Maxence Despens; — entre Bernard du Moulin et Arnaud de Clarac. — Obligation de 30 livres tournois, contractée par S. de Lomagne envers Jean de Lebiste. — Testaments : de Guillemette de Bayne; — de Bertrand du Puy. — Confirmations : par Bertrand de Latour, co-seigneur d'Astaffort, d'un échange entre Odet d'Agusan et Jourdan de La Couture; — par B. Blanquet, procureur de Jean, comte d'Armagnac, d'un échange entre particuliers. — Reçu de 142 deniers, donné par Vezian de Lomagne, co-seigneur d'Astaffort, à G. de Rouillac. — Contrats de mariage : entre Guiraude de Miran et Arnaud de Barreil; — entre B. Delprat et Perrone de Mari. — Baux de ferme ou de louages consentis : par Pierre Caufarel, prêtre, procureur de G. de Bordas, prieur du prieuré de Sainte-Geneviève d'Astaffort, en faveur de R. de Pelefigues; — par G. de Labarbate, en faveur de R. de Sanniac; — par B. de Bugar, curé de Barbonvielle, en faveur de Guillaume de Pontaut; — entre P. de Cotau et Jean de Turpin; — par P. de Rovignan, co-seigneur d'Astaffort, en faveur de Dominique Chaulet, etc.

II. 4. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier. (Latin et langue vulgaire.)

1359-1420. — Minutes de Garcis de Gruyères, notaire à Astaffort. — Fragments du testament de noble Bertranet de Caunade : à la confrérie de Saint-Michel de Nérac, 5 sous; à Notre-Dame de Pitié à Toulouse, 1 florin valant 16 sous tournois; 10 francs pour dire des messes pour le repos de l'âme d'un homme de Monseigneur Galhart de Tren, auquel il avait pris pareille somme en allant en Espagne. Les légataires universelles sont Jeanne et Raymond de Caunade. — Contrat de mariage entre G. de Corne et S. de Terceville. — Ventes : entre Guillaume de Latapie et Martin de Fournel; — entre Flore de Fins, autorisée par Guillaume de Nician, son mari, et G. de Fins; — entre Vidal et Dominique de Laforêt, et Jacques Fiquepal. — Testaments : de Raimonde de Bost; — de P. Daumet; — d'Arnaud Godailh; — de Bernard de Bayne; — de Martin de Lambrot; —de Jean de Campene; — de Guillemette de Bot; — de Blanche de Labarthe; — de Guillaume de Lafargue, etc. (Incomplet.)

II. 5. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier. (Latin et langue vulgaire.)

1364-1382. — Minutes de Jourdan d'Escalhus, notaire. — Ventes de maisons, de vignes et de terres, consenties : par Vidal du Castera, en faveur d'Armand de Colomb; — par Combayran de Vénat, en faveur de B. Esclopet; — par G. Delcauzo, en faveur de B. de Marmande; — par L. du Puy, damoiselle, en faveur de G. de Causadère; —par Bertrand de Claner, en faveur de R. Gentil; — par Vidal du Castéra, en faveur de R. de Casals; — par Jean de La Gardère, en faveur de Vidal de Cauhins. — Donations : d'une maison, consentie par Gensana de Chambant, en faveur de G. et de P. de Casals; — de deux pièces de terre, consentie par Bone de Bordas, en faveur de Sanche de Cauhins. — Baux de fiefs consentis : par noble Bertrand de La Tour, en faveur de R. de Causadère; — par noble Ber-

trand de Casals, en faveur de P. de Causadère. — Échange entre Jean de Garit et P. de Causadère. — Reconnaissance de Vidal de Fontailles, en faveur de noble G. de Casals. — Testaments : de Bertrand de Saint-Estèphe ; — de A. de Carboneu ; — de A. Daudebit ; — de noble G. de Laserre. — G. de Larosselle, agissant comme tuteur de ses neveu et nièce, reconnait devoir 10 florins d'or à Matheline de Sarraut, demeurant à Gazaupuy. — Fondation d'une chapelle par noble Bertrand de Benac, etc.

II. 6. (Registre.) — In-4o, 65 feuillets, papier. (Langue vulgaire.)

1369-1370. — Minutes d'actes notariés. — Testaments : de P. Dupuy ; — de Vera du Four ; — de Arnaud Daviaud ; — de Flore de Casades. — W. de Durfort, co-seigneur d'Astaffort, constitue Pierre de Fornel son procureur pour l'administration de ses biens et redevances à Astaffort, Lamontjoie et Mézin. — Bail à ferme par Hélie du Fraysse, recteur de Notre-Dame de Barbonvielle, de tous ses droits dans cette paroisse et dans celle de Saint-Martin de Romas. — Baux à fiefs : par Pierre de Rovignan, co-seigneur d'Astaffort, en faveur de Guillaume de La Tapie ; — par Vezian de Lomagne, co-seigneur d'Astaffort, en faveur d'Arnaud Grana. — Contrat de mariage entre Guillaume de La Tapie et J. du Moulin. — Annonces des ventes par le crieur public. — Ventes : entre Guiraude d'Auzac et Agnès de Pécibas ; — entre R. de la Busquède et Vidal Gramerot. — Mention de Pierre de Maseroles, bailli d'Astaffort, etc.

II. 7. (Cahier.) — In-4o, 48 feuillets, papier. (Langue vulgaire.)

1370-1398. — Minutes de Géraud Dubernet, notaire. — Reçu de 100 livres tournois, donné par Arnaud de Lafite. — Bertrand Dupuy s'engage à payer 6 livres tournois à Bertrand de Berthomieu, etc.

II. 8. (Registre.) — In-4o, 50 feuillets, papier. (Langue vulgaire.)

1374-1375. — Minutes de Denis Nopvador, notaire à Caudecoste. — Ventes consenties : par B. Molinelli, en faveur de Indebert ; — par Pierre Bodini, en faveur d'Etienne de Hélie ; — par B. de Breuil, en faveur de Jean de Bordals ; — par Barthélemi Noua et Jeanne de Saint-Sabin, sa femme, en faveur d'Etienne de Hélie ; — par Pierre Guase, en faveur de Jean Bordeil ; — par Pierre de La Tour, en faveur de Gérard Foucher. — Bail à fief consenti par Jean de Gualau, procureur de Pierre de Saint-Astier, prieur et seigneur de Layrac. — Annonces par le crieur public de ventes de terres. — Échanges : entre Roger Broc et Guillaume de Pindes ; — entre Guillaume de Hélie et Bernard de Melet ; — entre Pierre Bodin et Rude Daost. — Procuration générale donnée par noble de Faugarolles à Roux de Latapie, prêtre. — Confirmation d'une vente par Roux de Latapie, procureur de A. de Faugarolles, co-seigneur d'Astaffort. — Contrat de mariage entre Bertrand d'Audebert et Jeanne de Montaidon, etc. (Incomplet).

II. 9. (Registre.) — In-8o, 71 feuillets. (Langue vulgaire.)

1387-1388. — Minutes de Pierre Roux, notaire à Astaffort. — Testaments : de Cécile de Got ; — de Peyronne de Sarrau ; — de Bernarde Dubreuil ; — de Odet Masère ; — de Qu. de Salabert ; — de Bone de Moret ; — de Guiraude de Sarrau ; — de Franque d'Orguelh ; — de Bertrand de Labadie ; — de Marie de Rovignan ; — de Bernarde de Falque. — Ventes consenties : par Perronne de Godailh ; — par Vidal de Salabert, en faveur de R. de Marassé ; — par Hélias de Goza, en faveur de Guillaume Daumet ; — par Bertrand de Laroque, en faveur de Roux de Bonnefont. — G. de Lartigues reconnait tenir de B. de Lomagne une maison sise à Astaffort. — « Mandament » du pape, adressé à Sabatier, vicaire de l'église de Sainte-Geneviève d'Astaffort, afin qu'il mette en sequestre, au nom du pape, tout ce qui dans la juridiction d'Astaffort appartient à Pierre Duvergier, prieur de Layrac. — Obligation de 20 sous arnaudins, consentie par Vidal Dassat, en faveur de F. de Salmon. — Bail à fief, consenti par dame Brune de Lomagne et F. de Salmon, tutrice de Vateline de Laboulbène, en faveur de Odet de Lomagne, damoiseau, etc.

II. 10. (Registre.) — In-4o, 102 feuillets, papier. (Latin.)

1392-1402. — Minutes de P. de Cadilhan, notaire, résidant à Muret (Haute-Garonne.) — Contrats de mariage, entre Guillaume de Lombefie, habitant de Saint-Amans, et Brune de Cosse ; — entre Jean de Besse et Jeanne de Canteloup. — Testaments : de Guillaume Desclos ; — de Marie, épouse de Jean Girin, tisserand ; — d'Arnaud Fabre ; — de Sibylle de Bellayme. — Baux à fiefs consentis : par Bonet de Muret, damoiseau, en faveur de Bernard Delforn, notaire à Muret ; — par Aimeric de Comignan, co-seigneur de Clermont. — Ratifications de contrats par les procureurs : de dame Marguerite, comtesse de Comminges ; — de dame Magne de Frayssinet ; — du prieur de Notre-Dame de La Daurade, à Toulouse. — Échange entre Arnaud de Mauléon et Arnaud du Puy de Gardelle. — Actes relatifs à la confrérie de Notre-Dame de Muret. — Partage de biens d'Arnaud de Porcel. — Émancipation d'Etienne Lanrent. — Inventaire des biens de la succession de Guillaume Roy. — Nominations de tuteurs. — Reconnaissances de dettes. — Quittances, etc.

II. 11. (Registre.) — In-4o, 107 feuillets, papier. (Latin.)

1399-1419. — Minutes de P. de Cadilhan, notaire, résidant à Muret (Haute-Garonne.) — Reconnaissance de

Bonafie, épouse de Raymond Troca. — Preuve testimoniale pour le testament de Pétrone de Laroche. — Constitution de dot de Valence, épouse de Pierre Sabbatté. — Contrats de mariages : de Bertrand Colomb et de Jeanne Desqualier ; — de Jean de Bordes et de Clairmonde de Saint-Clair. — Testaments : de Naude de Bazerte, veuve de Hugues Despins, damoiseau ; — de Guillaume Garcia ; — d'Arnaud des Roches. — Achats : de Jeanne Scoteil, de Saint-Amans ; — de Vital Froquier de l'Herm ; — de Raymond de Nogarède ; — de Pierre Carbonel ; — de Jacques Gosse; — de Pierre de Saint-Romain. — Publication du testament d'Arnaud Simon, de Beaumont. — Ratifications de contrats par le procureur de la comtesse de Comminges. — Inventaire des biens de l'hérédité de Jean du Puy. — Constitutions de procureurs. — Quittances, etc.

II. 12. (Registre.) — In-8°, 70 feuillets, papier. (Latin et langue vulgaire.)

1400-1403. — Minutes de notaire. — Cession d'une maison sise à Astaffort, et de ses dépendances, faite par le vicomte de Lomagne, seigneur de Fimarcon et d'Astaffort, à Pierre Marca, moyennant une rente de 15 deniers arnaudins. — Vente d'une terre, moyennant 6 deniers de rente, faite par A. de Tourbelle, agissant au nom du comte d'Armagnac, à A. de Rospilhes. — Vente d'une terre, appelée de Balharquet, paroisse de Saint-Félix, commune d'Astaffort, faite par Marquesa de Boville, à Jean Turpin, pour le prix de 22 sous tournois. — Vente d'une propriété par Pierre de La Pagésie à A. d'Ersabiel, moyennant 11 sous tournois. — Testament de Jacques Dumoulin. — Annonces par le crieur public d'Astaffort : de la confirmation faite par les nouveaux consuls de tous les règlements établis par leurs prédécesseurs ; — de la défense faite par le comte d'Armagnac, le bailli et les consuls d'Astaffort, de garder du blé, de la farine ou du pain qui ne proviendraient pas de la juridiction d'Astaffort ; — de la défense expresse d'entrer dans les vignes, etc.

II. 13. (Registre.) — In-8°, 20 feuillets, papier. (Latin et langue vulgaire.)

1410-1418. — Minutes de notaire. — Baux de location et de ferme : de la maison de Vidal de La Salle ; — d'une terre appartenant à Jean et R. de Gaute. — Testament de G. Buffanes qui choisit pour sa sépulture le cimetière de l'église de Sainte-Geneviève. Legs pieux à l'église de Saint-Félix d'Astaffort, à l'église de Saint-Jean, aux Carmes et aux Augustins d'Agen, à 5 hopitaux. — Ventes : d'une vigne, moyennant 4 livres tournois, faite par Jean de Godailh, en faveur de Jean de Sicapan ; — de terres et de vignes, pour 18 deniers de rente, consentie par noble Odet de Massas, en faveur de R. de Terceville. — G. de Cantemerle s'engage à payer annuellement à A. de Combelle, recteur d'Astaffort, 11 pipes de bon vin blanc nouveau, etc.

II. 14. (Registre.) — In-4°, 27 feuillets, papier. (Latin.)

1411-1414. — Minutes d'actes notariés, rédigées à Saint-Mézard, Gazaupouy, Castelnau, Berrac, Larroumieu, Ligardes, Lamontjoie, Condom, Larroque, Blaziert. — Vente consentie par R. de Roqual, en faveur de B. de Hec. — Mention de l'emprisonnement d'Arnaud Poncet de Flourens. — Constitution de procureur par noble Catherine de Ventadour, seigneur de Fimarcon. — Nomination de Pierre Delprat pour chapelain de l'église de Saint-Martin de Guoynes, faite par M. de Guoynes, femme de Bertrand de Cazals. — Mariages : de M. de Laplagne et de G. Dominique ; — de Pierre de Vic et de F. de Lagourgue. — Testament de Bernard de Brias. — Baux de fiefs consentis : par noble Xaintine de Berrac, en faveur de Gérard Tapie de Saint-Caprais ; — par noble Arnaud de Cazanove, en faveur de Pierre de La Cazadin ; — par Gérard de l'Ile, procureur de Bertrand de l'Ile, son frère, en faveur de Pierre de Rouquet et de Sanche de Navar. — Nomination de Gérard de l'Ile, à la chapellenie dite de Cazals, fondée par feu Bertrand de Cazals dans l'église de Saint-Martin de Pergain. — Hommages rendus : par Bernard d'Escalup, de Lamontjoie, à noble Arnaud de Casanove ; — par Bertrand de Belloc à Sanche de Malinhac ; — par Catherine de Corne, mère et tutrice de Louis du Puy, à Géraud de Lomagne. — Déclaration de Jean de Longuas qui se désiste de toute poursuite contre son frère G. de Longuas et divers autres qui lui avaient fait des blessures. Les coupables payeront le médecin et les frais, etc. (Incomplet.)

II. 15. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

1451-1456. — Seigneurie de Dunes (Tarn-et-Garonne). — Copie d'une procédure suivie devant l'official de Condom, entre Bertrand de Monpezat, seigneur de Dunes, par sa femme, Marguerite de Manassis, d'une part, et le commandeur et les consuls de Saint-Antoine de Pont-de-Rats, diocèse de Lectoure, d'autre part. 4 enquêtes différentes.

II. 16. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier, dont une imprimée.

1349-1789. — Donation du château de Taillac, consentie par Jean, comte d'Armagnac, en faveur de l'ordre de Saint-Jacques d'Espagne. — Hommages rendus par les seigneurs de Taillac aux comtes d'Armagnac et aux rois de France. — Autorisation de faire l'inventaire d'une succession, donnée par jugement de l'ordinaire de Muret. — Note pour les soins à donner aux noyés. — Diplômes :

de licencié en droit de Samuel Larroche ; — de l'Académie des hableurs de Moncrabeau. Imprimé , sans date ni attribution.

GG. 1. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1774-1775. — BON-ENCONTRE. — Pièces d'un procès intenté par les religieux de Bon-Encontre contre Laroche, leur débiteur, qui s'est évadé de la prison d'Agen. — (Don de M. Tamizey de Larroque.)

BB. 1. (Registre.) — In-4°, 263 feuillets, papier.

1722-1768. — CASTELCULIER. — Jurades. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs. — Prestation de serment de Jean Espinasse, juge royal. — Conflit entre les consuls et le juge ordinaire au sujet de la connaissance des affaires de police. — Nomination d'un procureur de la communauté. — Délibérations relatives : à l'établissement de nouveaux chemins ; — aux rentes et aux dettes de la communauté ; — à l'arpentement général qui doit comprendre les propriétés des nobles et des ecclésiastiques. — Accord, à propos d'un conflit sur les préséances entre le juge royal et les consuls, etc.

FF. 1. (Cahier.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1781. — Audiences du juge ordinaire de Castelculier. — Jugements condamnant : Villate à payer à Garin les 65 livres qu'il lui doit ; — L'Espinasse à payer à Martin 231 livres qu'il lui doit, etc. — Réception de Jean Bonnel, comme procureur du roi par intérim.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1647-1652. — CASTELLA. — État des impositions. — En 1647 : recettes, 316 livres; dépenses, pour les tailles, 233 livres, pour le taillon, 18 livres. — Entretien d'un régiment de cavalerie, en 1652. — Les dépenses, occasionnées par le passage des troupes du comte d'Harcourt, reviennent à 1,000 livres.

AA. 1. (Rôle.) — Parchemin, de 2m50 de longueur sur 0m27 de largeur. (Le commencement manque. Langue vulgaire.)

XIVe siècle. — CAUDECOSTE. — Statuts municipaux de la commune. Quiconque jurera avec colère le nom de Dieu ou de Notre-Dame sera condamné à une amende de douze deniers. Défense : de puiser de l'eau dans les fontaines de Caudecoste avec des chaudrons, à moins que ces chaudrons ne soient neufs; de laver les ventres d'animaux ou les lessives à moins de quatre perches de distance desdites fontaines ; aux habitants, de porter ou envoyer vendre hors de la juridiction poules, poulets, oies, oisons, ou autres volatiles privées ou sauvages, avant de les avoir mis en vente dans ladite juridiction ; aux parrains et marraines qui tiendront sur les fonts baptismaux des filleuls ou filleules à Caudecoste, d'offrir à la commère (mère de l'enfant) ni bourse, ni ceinture, ni autres joyaux, et de donner à manger ou à boire pendant les quinze jours que la commère restera au lit ; de mettre du lin ou du chanvre dans les fossés de la ville, pour le faire rouir; aux barbiers, barbières et bouchers d'y jeter le sang provenant des gens ou bêtes saignées; à tous habitants de la juridiction, sous peine d'amende, de donner du vin aux ouvriers qui travaillent leurs vignes ; à toute personne, de rester le soir dans les tavernes, après que le guetteur aura corné. Tarif pour l'échaudage et la salaison d'un porc : 8 deniers au boucher, s'il apprête l'animal dans sa boutique, 6 deniers seulement, si c'est chez le propriétaire de la bête. Quiconque sera porteur d'ail, d'oignons, de pois, de choux ou d'autre espèce de jardinage, devra déclarer d'où il a tiré ces légumes ou qui les lui a donnés, sans quoi il sera condamné à une amende de cinq sols, et s'il ne peut payer l'amende, il sera mis au pilori « a la escala » sur la place de Caudecoste. Les glaneurs ou glaneuses devront quitter les champs à la première réquisition du propriétaire. Quiconque trouvera un porc ou une truie dans son blé ou dans sa vigne, pourra tuer l'animal, sans avoir à payer d'indemnité, pourvu qu'il fasse sa déclaration le jour même aux consuls. Amende de dix livres contre celui qui frappera un consul dans l'exercice de sa charge, de trente sols, contre celui qui l'injuriera.

CC. 1. (Registre.) — In-folio, 462 pages, papier.

1670-1770. — Cadastre de Caudecoste. — Arrêt de la cour des Aides, autorisant les consuls, sur leur requête, à faire confectionner un cadastre. — Chapitre des lieux sacrés : trois églises. — Chapitres : des biens communaux ; — des chemins publics ; — des biens nobles, contenant l'énumération des propriétés de Joseph de Sainte-Colombe, de Boissonnade, et de Dominique de Bastard, grand maître des Eaux et Forêts. — Biens ruraux. — Table.

CC. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1668-1787. — Arrêt de la cour des Aides de Montauban, ordonnant d'imposer sur la communauté de Caudecoste, la somme de 300 livres à payer à M. de Fondelin pour son travail de vérification des dettes d'après les comptes de 30 années. — Mandements pour l'imposition des tailles : en 1690, la communauté de Caudecoste doit payer 3 974 livres ; — en 1787, 4,743 livres pour la taille ; 2,762 livres pour les impositions accessoires ; 4,449 livres pour la capitation.

CC. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1690-1728. — Comptes de la communauté. — En 1690 : recettes, 6,084 livres; dépenses : pour le taillon,

611 livres; — pour les appointements des officiers, 66 livres; — frais divers pour l'ustensile; — total des dépenses, 6,274 livres. — En 1692, totaux : recettes, 6,749 livres; dépenses, 6,525 livres. — En 1728, totaux : recettes, 7,076 livres; dépenses, 7,069 livres.

EE. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1628-1691. — Rôle des hommes de la ville et de la juridiction de Caudecoste : 113 hommes mariés, de l'âge de 16 à 40 ans; 112 hommes non mariés de 16 à 40 ans; 63 enfants de 12 à 16 ans. — Ordre à 8 soldats restés à Caudecoste de se rendre à Miradoux. — Copie de lettres patentes accordant aux chevaliers de l'ordre de Malte l'exemption du logement des gens de guerre.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1756. — Causac. — Testament de demoiselle Anne de Brayac.

GG. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1468-1592. — Clermont-Dessous. — Citation à la requête de Marie de Capdeguy, prieure du Paravis. — Constitution d'un obit, par noble Patrice Monorgon et par Georges et Jacques Rémefay, co-seigneurs de Clermont-Dessous, en l'église de Saint-Jean de Clermont-Dessous, pour le repos des âmes de feu Robin Peticlo, seigneur de Clermont-Dessous, de ses parents, et de tous les fidèles trépassés. Une maison, une vigne et une terre sont données pour cette fondation. [Don de M. Bessières.]

CC. 1. (Cahier). — In-folio, 10 feuillets, papier.

1647-1658. — Clermont-Dessus. — Etat des sommes imposées pour les tailles. — En 1647, totaux : recettes, 6,018 livres; dépenses, 6,154 livres. — En 1649, fourniture, en une fois, d'après les ordres du duc d'Épernon, de 12,700 pains de munition de 14 onces, 500 livres. — En 1651 et 1652, grandes dépenses pour l'entretien des gens de guerre.

CC. 1. (Registre). — In-folio, 295 feuillets, papier.

1780-1785. — Cuq. — Cadastre. — Arrêt de la cour des Aides, autorisant la confection du cadastre. — Biens nobles : Propriétés du marquis de Valence, seigneur de Cuq. — Biens ruraux. Évaluations en carterées, cartonnats, picotins. — Table.

CC. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1785. — Estillac. — Cadastre exécuté par Castaing, notaire royal, arpenteur juré. Le territoire entier de la commune est de 742 carterées, 1 cartonnat, 1 picotin, 7 escats. — Biens nobles : propriété des Montaudoin, baron d'Estillac, parmi lesquelles le château.

CC. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1647-1658. — Gandaille. — Etat des impositions faites par l'ordre du roi dans la paroisse de Dondas. — Recette en 1648 : 661 livres 10 sous. — Taillon, 67 livres 10 sous. — Passages de troupes. — Frais extraordinaires pour l'entretien des garnisons de Villeneuve et de Puymirol.

GG. 1. (Cahiers.) — In-12 et in-4°, ensemble 117 feuillets, papier.

1646-1748. — Grayssas. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Pierre de Grayssas. — Baptêmes : Jean Depère, Jacquette Baladié, François Litré. — Mariage de Pierre Noyers et de Jeanne Orliac. — Sépultures : Victoria Passagua, Pierre Merlé, maître chirurgien, etc.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 184 pages, papier.

1750-1792. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Pierre. — Baptême de Marie Vergnes. — Mariage de Jean Costes et de Marie Soldadié. — Sépultures : Antoinette Combes, Pierre Orliac, Joseph Ducros, etc.

GG. 3. (Registres.) — In-12 et in-8°, ensemble 191 feuillets, papier.

1685-1745. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Martin de Lavelanède, juridiction de Clermont-Dessus. — Notes : sur la date d'une transaction entre le sieur Delas et Delluc, curé; — sur les dîmes qui sont dues au curé et qui consistent en grains, en fruits, en vin, en animaux. — « 2 octobre 1653, a été « ensevelli Jean Caresme, âgé de soixante et dix ans ou « environ, dans son jardin, au lieu de Legaille, comme « estant mort de peste. » — Mariage de Jean de Melet, seigneur de Saintourens et de Marie de Pardaillan-Gondrin, etc.

GG. 4. (Registres.) — In-8°, 70 feuillets, papier.

1745-1792. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Martin de Lavelanède. — Baptêmes : Antoine Daunefort, Raymonde Desalbrès. — Mariage de Hugues Cancel et de Marguerite Lagleise. — Sépultures : Marguerite Rafin, Jeanne Dulion, etc.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1614. — La Sauvetat-de-Savères. — Mémoires des plaintes et doléances des consuls, à remettre aux députés qui feront les cahiers du pays d'Agenais. Les tailles ont été augmentées. La communauté est ruinée par le passage des gens de guerre; des cavaliers ont séjourné trois ans dans la juridiction. L'office de lieutenant du juge, créé depuis peu, devrait être supprimé comme inutile. On demande la liberté du commerce.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; fragment de sceau.

1565. — Lettres du roi Charles IX portant rétablissement des foires et des marchés qui avaient cessé d'être tenus pendant les guerres. Les foires de La-Sauvetat auront lieu, comme par le passé, le lendemain de Saint-Damien et le jour de Saint-Thomas. Les marchés se tiendront tous les lundis.

II. 1. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1613-1675. — Reconnaissance de cens et de rentes, consentie en faveur du chapitre de Saint-Caprais d'Agen par Barthélemy Coulonges, notaire, et Gaubert Amouroux, tous deux habitant la juridiction de Penne, et agissant comme tuteurs d'Étienne Ville. — Assignation au Parlement de Bordeaux de Guillaume Dalbouc et de ses consorts, pour statuer sur le payement d'une obligation consentie en faveur d'Antoine Baladié.

AA. 1. (Registre.) — In-12, 24 feuillets, et 1 pièce, parchemin.

1259-1272. — Layrac. — Sentence arbitrale entre les seigneurs de Layrac et les habitants sur les droits et les obligations de ces derniers en leur qualité de tenanciers. — Coutumes de la communauté de Layrac, (publiées par M. Moullié. *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2e série, t. I, p. 389.)

CC. 1. (Registre.) — In-folio, 368 feuillets, papier.

1754. — Terrier de la juridiction. Division en 4 chapitres : biens nobles, biens ruraux, biens exempts de la taille, vacants. — Biens nobles de Daniel et de Joseph de Carbonneau. — Vacants appartenant à noble de Chazeron, seigneur de Lafox. — Table.

GG. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 bulle de plomb.

1490-1668. — Transaction arbitrale passée, pour mettre fin à un procès, entre le sacristain du prieuré des Bénédictins de Layrac et le vicaire perpétuel de l'église paroissiale, sur leurs droits respectifs. — Bulle du pape Clément IX, donnant à Michel Colbert ses provisions de prieur de Layrac. — Formule du serment que doit prêter le prieur.

CC. 1. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1679. — Madaillan. — Livre terrier de la communauté et de la juridiction de Madaillan, fait par Vergnol, Bouyssou, et Prévost, avec l'assistance de Joseph Jabré, procureur d'office de ladite juridiction, nommé inspecteur par la duchesse d'Aiguillon, dame de Madaillan. L'arpentement est fait suivant les mesures ordinaires du pays, savoir : « 12 piedz à l'escatz, pied communal ; 6 escatz « trois quartz au picotin ; 8 picotins au cartonnat, et 8 « cartonnatz à la carterée, qu'est 432 escatz à la carterée. » — Division par paroisses : Cardounet, Saint-Julien, Pauliac, Fraysses, Doulougnac, Lusignan-Petit, Saint-Martin, Lasfargues, Saint-Aignan. — Table.

CC. 2. (Registre.) — In-folio, 292 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Livre terrier de la communauté et de la juridiction. Division par paroisses. Le château, appartenant à la duchesse d'Aiguillon, est rattaché à la paroisse de Cardounet. — Table.

II. 1. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, dont 1 imprimée.

1598-1701. — Actes notariés. — Vente du rez-de-chaussée d'une maison, située à Artigues, consentie par Pierre Raunad, en faveur de Pierre Lartigue. — Contrat de mariage entre Jean Brunet et Rose Bonjour. — Testament de Catherine de Labret, veuve de Jean Bonjour. — Vente de terres, consentie par Jean Buard, en faveur de Jean Lagacherie et de Françoise Bonjour. — Achat par Michel de Beaulac, écuyer, des droits seigneuriaux de lods et ventes dans les paroisses de Cardounet, de Doulougnac et de Montréal, moyennant le prix de 100 livres et 2 sous pour livre. (Pièces données par M. le Maire de Madaillan et par M. Adolphe Magen.)

CC. 1. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.

1756-1762. — Moirax. — Cadastre de la communauté de Moirax, élection de Lomagne. — Biens nobles : propriétés de François Debernat. — Biens ruraux. — Lieux sacrés : église et couvent des Bénédictins ; — cimetière situé à Mongé. — Biens abandonnés. — Chemins publics : la *Peyrigne*, etc. — Table.

II. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1740-1792. — Extraits des registres des professions faites dans l'abbaye de Cluny, délivrés par D. Berthelon sous-prieur de Cluny, dont la signature est légalisée par le maire de Cluny. Professions des PP. Granchamp, Falgon, Gros.

CC. 1. (Registre.) — In-folio, 854 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Montpezat. — Terrier de la juridiction comprenant l'énumération et la contenance des propriétés situées dans les paroisses de Dominipech, Floirac, Granges, Paniagues, Pérignac, Quissac, Quittimont, Saint-Amans, Saint-André, Saint-Caprais, Saint-Cyprien, Saint-Jean, Saint-Maurice, Saint-Sardos, Sainte-Foy, Semiard, le Temple. — Propriétés : des religieuses de Fongrave ; — de noble Delas de Brimont, etc.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Nicole. — Procès-verbal de l'assemblée du tiers-état de la paroisse, convoquée pour la rédaction des

cahiers des doléances et la nomination des députés. Sont élus Pierre Glory et Sébastien Giraudeau. — Cahier des doléances. On se réfère aux cahiers des communautés de Tonneins, de Clairac et d'Aiguillon. De plus on réclame une réduction des tailles et l'on demande que les consuls ou jurats chargés de l'emploi des fonds de la communauté soient tenus de rendre leurs comptes.

BB. 1. (Registre.) — In-8°, 134 feuillets, papier.

1654-1667. — Livre des jurades. — Délibérations relatives : à la reddition des comptes de la communauté ; — à la reconstruction du pont de la route royale. — Nomination des deux premiers consuls de l'année 1656 faite par la duchesse d'Aiguillon. — Ordonnances pour les bans des vendanges. — Passage des gardes de M. de Saint-Luc. — La population étant fort réduite, par suite des guerres et de la peste, on éprouve des difficultés pour faire payer les tailles.

BB. 2. (Cahiers.) — In-8° et in-4°, ensemble 120 feuillets, papier.

1670-1735. — Jurades. — Conflit entre les habitants catholiques et ceux de la R. P. R. au sujet de la contribution à la construction d'un presbytère. — Installation des consuls nommés par la duchesse d'Aiguillon. — Arrêtés fixant les époques des vendanges. — Les vignes ayant été ravagées par la grêle, en 1681, on demandera une décharge de la taille pour l'année suivante. — Transaction passée entre le curé de Nicole et les habitants, au sujet des dîmes. — Ordonnance de Boucher, intendant, déchargeant les consuls de Nicole de l'obligation de fournir 4 lits pour les casernes de Tonneins. — Construction d'un pont au-devant de l'église. — Conflit entre le premier consul et les autres, au sujet des élections de l'année 1730. Le premier consul ayant nommé pour le premier et pour le second rang deux laboureurs, les autres consuls protestent, attendu que la coutume est de nommer un bourgeois pour le premier rang, et font choix de deux autres titulaires. — Récolement des archives, fait par les consuls de l'année 1730. Il n'est pas fait mention de pièces antérieures à l'année 1654. — Nominations de jurats. — Délibérations relatives à la confection des rôles de la capitation. — Préparatifs pour fêter à son passage la duchesse d'Aiguillon. On payera un fifre et un tambour. On réparera le grand chemin pour que le carosse de la duchesse ne verse pas, etc.

BB. 3. (Cahiers.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1734-1755. — Jurades. — États des dépenses extraordinaires de la communauté, soumis à l'approbation des consuls. — On demandera une réduction des charges, en raison des dégâts causés par les inondations en 1735. — On nommera deux commissaires par paroisse, afin de répartir les frais et les travaux à faire pour la construction d'une digue. — Députation du sieur Glory à une assemblée tenue à Clairac, dans laquelle on avait décidé de demander au roi le rétablissement de la culture du tabac, une diminution des charges, le privilége de la descente des vins après la Saint-Martin. — Ordonnances de l'intendant : au sujet de la reddition des comptes ; — portant règlement pour l'établissement de la digue. — Élections consulaires. Nominations de collecteurs et de syndics. — Délibérations au sujet de plusieurs rixes entre les habitants. — Diverses requêtes seront présentées au duc d'Aiguillon. On lui demandera de permettre l'établissement d'une prison dans la grotte des ermites. On le suppliera aussi de détruire les lièvres et les lapins qui font de grands dégâts dans les blés et les vignes.

BB. 4. (Cahiers.) — In-8°, 247 feuillets, papier.

1755-1790. — Jurades. — Nominations : des consuls et des jurats ; — d'un nouveau syndic des corvées ; — des collecteurs. — Arrêtés pour l'ouverture des vendanges. — Délibérations relatives : aux réparations à faire à l'église ; — à l'acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière. — Requête à l'intendant pour lui demander d'obliger à faire une reddition de comptes, qui n'a pas eu lieu depuis 29 ans, et d'autoriser la construction de l'hôtel de ville. — Labadie, qui doit à la communauté 40 livres, propose de s'acquitter de cette dette en faisant construire une croix à l'entrée du bourg de Nicole, près de l'emplacement d'une vieille croix en maçonnerie démolie lors de l'établissement du grand chemin. Son offre est acceptée. — Ordonnance du duc d'Aiguillon remettant en vigueur le règlement de 1733 pour les élections consulaires. — En 1769, trois orages de grêle causent de grands dégâts dans les vignes. — Les consuls prennent le titre d'échevins. — Pierre Fauret est nommé syndic pour la réparation des chemins. — Provisions des charges de consuls données par le duc d'Aiguillon. — Délibérations relatives aux réparations à faire au cimetière, au presbytère. — Les articles arrêtés par la ville d'Agen relativement à la tenue des États généraux sont adoptés. — Création d'une milice communale.

CC. 1. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1678-1754. — Comptes de la communauté. — Compte rendu par Jacques Turpin et Pierre Boudon, consuls. — Recettes : 1239 livres. — Dépenses diverses faites pour l'arpentement. — Voyages des procureurs. — Pièces justificatives.

BB. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1716. — Passage. — Nomination d'un collecteur, en la

personne de Jean Lagarde, faite par une assemblée des paroissiens de Saint-Urbain de Dolmayrac.

GG. 1. (Registre.) — In-16, 37 feuillets, papier.

1634-1640. — Baptêmes de la paroisse de Dolmayrac : — Noble Charles de Sevin, fils d'Armand de Sevin et de Jeanne Dupin de Ganet ; étant parrain, noble Jacques de Thibaut et marraine Antoinette de Secondat, etc.

AA. 1. (Registre.) — In-8°, relié en bois et couvert de peau brune, 45 feuillets, papier. Quelques lettres rouges. Texte à deux colonnes.

1266-1396. — Prayssas. — Calendrier perpétuel pour les huit premiers mois de l'année. Les deux feuillets relatifs aux quatre derniers mois ont été déchirés. — Grande et petite coutume de Prayssas, datées de 1266 et de 1303. (Le texte en a été publié par M. Moullié, conseiller, dans la *Revue historique de droit français et étranger*, Mars-Avril 1860.) — Ordonnance de Philippe de Valois reproduisant une charte de Philippe-le-Bel sur les privilèges du clergé. (21 Avril 1328.) — 12 chapitres de la coutume de Port Sainte-Marie, reproduisant le texte de la coutume d'Agen. — Lettre d'Édouard II, roi d'Angleterre, énumérant les privilèges concédés aux villes de l'Agenais, réglant les détails de la procédure, organisant la police. Le texte, en langue vulgaire, est précédé d'une table des 43 articles. C'est un vidimus délivré par P. de Marmande, sénéchal d'Agenais pour le roi d'Angleterre, en 1322. — Tarif du greffe de la cour du bailli. — Extraits de la coutume de Port Sainte-Marie sur le mode des locations. — Table des jours où doit tomber chaque année la fête de Pâques, de 1349 à 1396.

BB. 1. (Registres.) — In-8°, 133 feuillets, papier.

1663-1672. — Puymirol. — Jurades. — Fermes de la communauté : greffe, 7 livres; *gardiage*, 6 livres; encans et prisons, 7 livres; faux poids, fausses mesures, 3 livres; défauts civils, 40 sous ; halle et corps de garde, 10 livres. — Articles relatifs aux enchères. — Vérification des comptes de la communauté. — Réparation au chemin royal. — Élections consulaires de l'année 1666. Les consuls, au nombre de 4, nomment chacun leur successeur. Le premier consul est nommé sur la désignation faite par lettre de cachet. Une élection est contestée, le consul élu étant cousin germain par alliance de son électeur. La jurade consultée nomme un autre titulaire. — Vérification des rôles des tailles. — Le sieur de Lavalette, gouverneur, étant à Caumont, on lui enverra une députation pour le saluer. — Publication d'une décision de la jurade interdisant de chasser dans les récoltes. — Sur l'ordre du roi on pourvoira au transport de l'artillerie qui est dans le château de la ville et qui sera conduite sur les bords de la Garonne, à destination du Château-Trompette. — Nominations de régents des écoles.— Pièces relatives à la répartition des tailles. — Transaction passée entre la communauté et Alain de Geneste, seigneur de Malerometz, au sujet de ses biens prétendus nobles.

BB. 2. (Registre.) — Petit in-folio, 129 pages, papier ; 1 gravure.

1705-1793. — Livre journal de la communauté servant de livre *juratoire*. Gravure ancienne représentant le crucifiement, collée sur le revers de la couverture. — Inventaire des poids, balances et mesures, meubles et armes achetés pour l'hôtel de ville. — Provisions d'offices de consuls mitriennaux, aux gages de 12 livres par an, avec les certificats de bonne vie et mœurs des titulaires. — Informations sur des vols. Audition des témoins. — Lettres du duc de Richelieu, de M. de Montalembert, de Choiseul, ministre, au sujet de la formation des régiments. — Ordonnances concernant les patrouilles des milices bourgeoises. — Organisation des compagnies. — Édit du roi autorisant la vente et le transport des grains. — Congés des milices. — Rôles de la capitation des nobles et des privilégiés de l'élection d'Agen, juridiction de Puymirol, en 1767. — Notes sur les fonctions de police exercées alternativement par les consuls de semaine en semaine, etc.

BB. 3. (Cahiers.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1757-1768. — Jurades. — Les maisons et terres situées dans l'enceinte de la ville ou appartenant à la communauté, n'ont jamais été soumises aux tailles d'après les anciens privilèges. — Il faudrait faire copier ces anciens actes de privilèges par une personne compétente, car il n'est pas possible de les déchiffrer. — Nominations consulaires. — Mauvais état du chemin royal (voie romaine) de la citadelle à Castelsagrat. — Nominations de régents des écoles. — Reconstruction de la boucherie et de la prison. — Plainte de Daressis, distributeur de tabac, contre Le Chevalier de Lagrange qui avait tenté de l'assassiner. — En 1763, l'intendant ayant demandé des copies en forme de tous les privilèges de la ville, on décide que les titres, au nombre de 11, seront déchiffrés et copiés par un expert. Conbardie, notaire à Agen, demande 200 livres pour ce travail. — Ordonnance des consuls « conjuges ez-causes criminelles de la ville et jurisdiction « du Grand-Castel de Puymirol » défendant d'allumer du feu dans les maisons qui ne sont pas pourvues de cheminées. — Édits du roi relatifs à l'administration des villes.

BB. 4. (Cahiers.) — In-4°, ensemble 183 feuillets, papier.

1768-1778. — Jurades. — Le secrétaire-greffier rapportera l'inventaire des archives, dressé par les commissaires. — Quelques réparations aux chemins seront

faites au moyen de corvées. — Elections des plus fort contribuables qui doivent procéder à la révision des rôles. — Deux élèves seront envoyées au cours d'accouchement que la dame du Coudray doit faire à Agen. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, réglant l'application de l'édit du roi sur les institutions municipales. — Réparation à l'église de Notre-Dame et au presbytère. — Expertise faite par Serres, architecte de la ville d'Auvillars, sur les réparations à faire à l'église de Saint-Pierre-de-Clairac. — Ordonnance de Jean Roux, maire de Puymirol, interdisant le tapage nocturne, défendant aux cabaretiers de débiter du vin après 9 heures du soir. — Nominations consulaires. — Délibérations relatives : à la fixation des nouvelles mesures pour les grains ; — à des lacérations et des détournements commis dans les archives. — Extraits du livre terrier de la juridiction. États des vacants. — Pièces diverses relatives aux réparations à faire au chemin qui va des portes de la ville à Lafox. — Etats des terres labourables qui ne sont point ensemencées. — Démarches pour obtenir des blés pour les semences.

BB. 5. (Cahiers.) — In-4°, ensemble 172 feuillets, papier.

1777-1789. — Jurades. — Nominations des collecteurs. — Arrêts : de la Cour des Aides, au sujet des exempts des tailles ; — du Conseil d'État, autorisant les corvées pour la réparation du chemin de Puymirol à Lafox. — Ordonnance de Dupré de Saint-Maur, intendant, pour la répartition entre le maire et les consuls de Puymirol d'une somme de 252 livres destinée au payement de leurs gages. — Procédures entre la communauté et des particuliers qui refusent d'exercer les fonctions de collecteurs. — Installation de Lespaut, en la charge de quatrième consul, qui lui est conférée par ordre du roi. — Ferme et arpentement des vacants. — Délibérations relatives à la démolition de l'hôtel de ville et à l'entretien de l'horloge. — Copies de deux actes de reconnaissance consentis, en 1513 et 1515, par Jean Dasqué, en faveur de la chapellenie de Notre-Dame de Pitié. — La jurade trois fois convoquée pour l'élection de deux prud'hommes cotisateurs, n'ayant jamais été en nombre, avis de cette difficulté sera donné au subdélégué. — Conditions imposées aux fermiers des boucheries. — Visites domiciliaires chez plusieurs particuliers, qui, au mépris des ordonnances, font du feu dans des chambres dépourvues de cheminées. — Gimbrède, architecte, remet le devis des réparations à faire au chemin de Puymirol, au pont de Lafox. — Devis de la réparation du clocher de Puymirol.

FF. 1. (Cahiers.) — In-4° ; 173 feuillets, papier.

1764-1767. — Audiences des consuls. Affaires civiles, criminelles et de simple police. — Ordonnances : pour la solde de petites créances et le payement des gages des domestiques ; — imposant des rétractations d'injures. — Informations au sujet de vols commis dans la paroisse de Tayrac. — Condamnations à 24 heures de prison et à l'amende honorable pour des voies de fait. — Les dossiers des procédures se composent généralement de 3 ou 4 pièces : procès-verbal des consuls ou requête du plaignant ; audition du plaignant, de l'accusé et des témoins ; conclusions du procureur du roi ; ordonnance des consuls.

FF. 2. (Cahiers.) — In-4° ; 177 feuillets, papier.

1766-1770. — Audiences des consuls. Causes civiles, criminelles et de simple police. — Information contre Dordès de Milliac, prêtre, qui avait eu des altercations avec un sergent de ville. — Ordonnances : condamnant les inculpés à des amendes honorables pour des réparations d'injures ; — enjoignant aux bouchers d'amener « dans le parc de justice » tous les bœufs ou vaches qu'ils doivent tuer, afin que l'on constate si ces animaux sont sains. — Contestations au sujet d'un achat de pruneaux, à raison de 9 livres le sac. — Ordonnances particulières relatives à des précautions à prendre pour éviter les incendies : défense à un charpentier de faire du vernis dans sa maison ; — ordre d'élever un tuyau de cheminée de 4 pieds au dessus du toit.

FF. 3. (Cahiers.) — In-4° ; 151 feuillets, papier.

1769-1772. — Audiences des consuls. Causes civiles, criminelles et de simple police. — Naissens est condamné à payer 7 livres à Boudet pour l'indemniser de la perte de son âne, occasionnée par sa faute. — Information sur un vol commis avec effraction. — État des distributions de blé et de maïs faites aux inondés. — Procès-verbal contre 3 cultivateurs qui avaient fauché leurs prés avant que les consuls en eussent donné la permission. — Enquêtes : sur des vols de dinde, de jambons et sur deux faits de séduction. — Requête en indemnités pour dommages imprévus, faite par le charpentier adjudicataire de la restauration de l'église de Saint-Pierre-de Clairac.

FF. 4. (Cahiers.) — In-4° ; 172 feuillets, papier.

1771-1772. — Audiences des consuls. Causes civiles, criminelles et de simple police. — Taxes de la boucherie et de la boulangerie. — Procès-verbal contre Dupouy, boulanger, qui refusait de faire du pain blanc pour la vente. — Ordonnances : pour faire exécuter des bornages ; — défendant à Canteloup de faire pacager sa jument malade dans les prairies où va le bétail ; — pour des payements de créances. — Procès-verbaux : contre un cultivateur qui avait mis son bétail sous les *cornières* ; — contre un boucher qui n'avait pas fait le poids. — Édit du roi sur l'administration des villes du royaume.

FF. 5. (Cahiers.) — In-4° ; 128 feuillets, papier.

1772-1778. — Audiences des consuls. Causes civiles, criminelles et de simple police. — Copie d'une requête des habitants au roi, afin d'obtenir l'autorisation d'imposer des corvées pour la réparation du chemin royal, de Puymirol à Agen. Dans cette requête sont énumérés les anciens privilèges de la ville dont les titres ont été égarés depuis cette époque : « La ville royalle de Puymirol Grand-Castel, « en Agenois, province de Guienne, a l'honneur de vous « représenter avec le plus profond respect, qu'elle a joui « depuis le onzième siècle jusques vers la fin du seizième « des titres des privilèges les plus brillants, les plus « utilles ; ses divers maîtres s'étoient plus à la combler de « biens-faits : exclusion du droit féodal par le linager ; « décharge de tous droits de péage dans tout le royaume; « nobilité des maisons et des fonds dans son enceinte ; « immunité de logement de guerre, des droits d'acapte, « arrière-acapte; concession des foires d'un mois de durée, « franchises pendant icelles; décharge de toute espèce de « droit d'octroi ; iceux privilléges confirmés vers le milieu « du quatorzième siècle par Edouard, duc de Guyenne, « par Jean, roy de France, en l'an 1366 (sic.) Lettres pa- « tentes du roy Philippe, portant exemption pour dix « années de toute espèce d'impôts, milice, droits de fouage « et autres impositions ordinaires et extraordinaires, con- « firmation de tous les droits susdits par Charles VI, en « 1400, 1403, 1406 ; par Jean d'Armagnac, comte, en « 1418, par Charles VII, en 1429, par Charles VIII, en « 1483, 1502 (sic); par Henry second, en 1548, par « François second, en 1559, par Henri IV en 1596, par « Louis XIII, en 1623. Louis XIV jette un dernier trait de « lueur sur des titres desquels l'éclat commençait à s'é- « clipser, et dans une lettre écritte par ce monarque aux « consuls de cette ville, à l'époque de l'an 1665, on lit ces « mots : — et sans toutefois entendre préjudicier à ces « privilléges en lesquels nous la maintenons... De l'hono- « rifique de toutes ces concessions il ne reste plus à cette « ville que des titres précieux sans doute, titres, sire, « qu'elle ozerait appeler vains, si ce n'étoit une espèce de « blasphème. » — Nomination des syndics des milices. — Procès-verbal de déclaration de grossesse, dressé au domicile de la fille-mère, qui accouche au moment même de la déclaration. — Enquêtes sur des diffamations et sur des voies de fait. — Procès-verbaux : de visites domiciliaires faites dans le but de vérifier si on exécute partout les ordonnances qui prescrivent des précautions pour éviter les incendies ; — de la visite du bétail de boucherie et de quelques animaux malades. — État général de la dépense faite pour les postes militaires.

FF. 6. (Cahiers.) — In-4° ; 167 feuillets, papier.

1777-1782. — Audiences des consuls. Causes civiles, criminelles et de simple police. — Enquêtes : sur des injures ; — des voies de fait ; — des diffamations ; — des dommages causés aux récoltes ; — des fraudes commises par les boulangers ; — des vols de dindes, de poules, de raisins, d'étoffes. — Procès verbal de la rébellion de deux musiciens contre un consul qui leur interdisait de jouer sur la place de l'église pendant les offices. — Ordonnance de police de la voirie urbaine.

FF. 7. (Cahiers.) — In-4°; 181 feuillets, papier.

1783-1789. — Audiences des consuls. Causes civiles, criminelles et de simple police. — Jugements ordonnant des payements de gages. — Enquêtes : dans les boulangeries, pour assurer l'exécution de la taxe ; — chez les particuliers, pour vérifier si les ordonnances prescrivant des précautions contre les incendies sont exécutées ; — au sujet de vols ; — d'après des requêtes des particuliers demandant la punition d'injures, de diffamations, de voies de fait ; — contre des cultivateurs qui ont fauché leurs prés avant que les consuls l'aient permis. — Procès-verbaux de l'exposition de trois enfants trouvés. — Plusieurs bergers qui avaient fait pacager leurs brebis dans la prairie réservée de Saint-Pierre-de-Clairac, sont condamnés chacun à 50 sols d'amende. — Réglement pour le commerce des pruneaux.

BB. 1. (Registre.) — In-folio ; 379 feuillets, papier.

1576-1648. — SAINTE-COLOMBE. — Délibérations de la Jurade, ou conseil municipal. — Procès-verbaux des élections consulaires. Les noms qui figurent le plus souvent dans les listes consulaires sont ceux des familles : Bonhomme, Limozin, Chanteloube, Vacquery, Laclaverie, Rebel, Gautier, Vacqué, Saintlane, Lacoste, Labarthe. — Procès-verbaux des prestations de serment des consuls faites au seigneur du lieu, dans l'église, la main posée sur le missel. — Nominations des marguillers des quatre bassins : de l'OEuvre, de Notre-Dame, du Corps-de-Dieu et du Purgatoire. — Délibération pour la répartition des impositions royales afférentes à la communauté. — Redditions et vérifications des comptes des consuls sortant de charge. — Bans pour la fixation de l'époque des vendanges. — Budget des recettes et dépenses municipales dressé par la jurade, vérifié et réduit par le trésorier de France, Jean de Martin. — Transaction entre la communauté et le seigneur de Sainte-Colombe, Michel Du Bouzet, seigneur de Marin, représenté par Anne de Gouhas, sa femme, au sujet de l'élection des consuls. A l'avenir les consuls sortant de charge, au lieu de nommer directement leurs successeurs avec l'assistance de la jurade, devront présenter deux

listes de quatre candidats, chacune, au seigneur qui choisira l'une des deux, 1599. — Vente faite à la commune par Jean Gautier, sieur de La Bastide, d'un emplacement situé près de l'église de Sainte-Colombe. — Autorisation de vendre ou affermer des parcelles de communaux pour en employer le produit au paiement des droits de franc-fief des biens héréditaires imposés sur la communauté et se montant à 46 livres tournois. — Nominations de syndics chargés de la poursuite de certaines affaires spéciales. — Concession d'une lisière de terrain sur la rue publique faite à Gaison Dessous pour y élever une muraille. — Mesures prises pour secourir les pauvres pendant la disette de l'année 1630-1631. — Attestation d'un point de la coutume relatif à l'entrée des vins étrangers faite par dix jurats. — Accord entre les consuls et le seigneur de Sainte-Colombe, Michel Du Bouzet, seigneur de Marin, Pergain, La Montjoye, maréchal des camps et armées du Roi. Les consuls reconnaissent que la justice civile appartient exclusivement au seigneur, que la justice criminelle est indivise entre eux et lui et qu'à eux seuls revient la connaissance des affaires de police. Ils déclarent que la communauté tient en fief du seigneur le communal de Sainte-Colombe, qui ne peut être défriché qu'avec son consentement, et de plus la maison de ville. — Sentence des consuls condamnant plusieurs habitants à l'amende pour contravention au ban des vendanges. — Délibérations décidant : que Pierre Limosin serait rayé de la liste des consuls, pour avoir refusé de faire à ses risques et périls la levée des deniers imposés pour le paiement des capitaines de la Ligue et de ceux du parti royal : M. de Monluc, gouverneur d'Agen, général de l'Union au pays de Guyenne, M. de Sainte-Colombe, gouverneur du Port-Sainte-Marie, pour le Roi de Navarre, et des capitaines Ganet et Dubedat ; — qu'il sera dressé un devis des réparations nécessaires pour rétablir un pilier de l'église qui menace ruine ; — qu'il sera alloué certaines sommes pour les frais de visite des maîtres des chemins ; — renouvelant les prescriptions de la coutume qui défendent d'introduire dans la juridiction, pour y être vendus, des vins récoltés hors de ladite juridiction, à moins qu'ils ne proviennent de vignes appartenant aux habitants ; — déléguant un consul pour se rendre à Laplume où se doit tenir l'assemblée du pays de Bruilhois, à l'effet de nommer des députés chargés d'aller vers le Roi pour lui présenter les doléances du pays ; —arrêtant : qu'un des consuls, André Couéquo, qui avait été frappé sur la place publique par le chevalier de Marin, fils du seigneur de Sainte-Colombe, portera plainte au sénéchal d'Armagnac ; — qu'à l'avenir les consuls, ou du moins deux d'entre eux, seront tenus d'aller chaque dimanche et jour de fête solennelle à l'église, avec la livrée consulaire, et d'y prendre place à leur banc, sous peine d'amende ; — que les consuls feront faire les réparations ordonnées par le maître des chemins au pont de Paulet ; — qu'il sera fait : un emprunt de 201 livres pour la dépense de l'arpentage général de la juridiction dressé par Jean Salles, syndic des aides d'Agenais ; — autre emprunt de 200 livres, pour réparer les portes, guérites et murailles de la ville, afin de la maintenir sous l'obéissance du Roi ; — qu'il sera levé une imposition de la somme de 240 livres destinée à être offerte au seigneur, M. de Marin, en récompense des services qu'il a rendus à la communauté durant les troubles ; — qu'un syndic spécial sera chargé de poursuivre le procès intenté au Parlement de Toulouse contre l'évêque de Condom et les chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Caprais d'Agen, pour contraindre ces décimateurs à contribuer aux réparations du clocher et de l'église de Sainte-Colombe, et à la subsistance des pauvres de ladite paroisse ; — approuvant le marché fait par les consuls avec Geraud Faugiere, maître maçon d'Agen, pour la réparation de l'aiguille et des degrés du clocher, de la voûte et de la rose de la nef ; — avisant aux moyens d'empêcher le préjudice que portent aux habitants de la juridiction les gens des environs, en faisant des vins noirs qu'ils vendent sous le nom de vins de Sainte Colombe ; — fixant à cent pots le jeauge des barriques dans lesquelles devra être vendu le vin de Sainte-Colombe ; — prescrivant l'arpentage général de la juridiction ; — s'unissant aux réclamations des consuls de Laplume et des autres communautés de la vicomté de Bruilhois qui demandaient la suppression des élus et le maintien de leur pays dans la circonscription financière de l'Agenais ; — autorisant l'imposition d'une somme nécessaire à la dépense d'un charpentier et de deux manœuvres que le duc d'Épernon, gouverneur de la province, demandait à la communauté pour *faire le dégât* devant Montauban ; — avançant, sur la réclamation des habitants, l'époque qui avait été fixée pour la vendange ; — ordonnant : qu'il sera fait imposition de la somme de 42 livres à laquelle avait été cotisée la communauté, en vertu de l'arrêt du Conseil qui accordait au sieur d'Esparbès une somme de 26,000 livres, pour l'indemniser de la démission par lui faite de sa charge de vice-sénéchal en faveur de M. de Puységur ; — qu'il sera fait garde autour de la ville, pour empêcher l'invasion de la maladie contagieuse ; — que les habitants des *maines* de Birac et du Pailhola, situés dans la juridiction et près du lieu de Sainte-Colombe, seront provisoirement sequestrés dans leurs maisons et qu'ils seront fournis par la communauté des aliments nécessaires ; que les pauvres étrangers à la juridiction seront expulsés, et que les hôtes et cabaretiers ne pourront recevoir aucun étranger, ni acheter des vins hors de la

juridiction (1629); — que les chats seront tués dans toute l'étendue de la juridiction, de même que les chiens qui ne seront pas attachés; que les maisons où il y a eu des malades atteints de la contagion seront désinfectées ; que les individus qui auront fréquenté le logis de Jacques Labarthe depuis son décès, seront sequestrés et ne pourront s'approcher d'aucun habitant à plus de dix pas, sous peine d'être éloignés à coups d'armes à feu ou autres; que les habitants ne pourront, ni sortir de la juridiction, ni recevoir aucun étranger, sans la permission des consuls ; enfin que toutes les avenues seront gardées par les citoyens, à tour de rôle (1631); — qu'on demandera la remise de la taille, à raison des dégâts causés par la grêle qui, dans les journées des 3 et 4 juillet 1634, avait détruit les grains et les vignes ; — qu'on enverra deux députés à l'assemblée des communautés de la vicomté de Bruilhois qui doit se tenir à Laplume le 4 janvier 1635 ; — qu'il sera fait des démarches : auprès de l'évêque de Condom et des chapitres d'Agen, pour que ces bénéficiers fassent procéder à la réparation du clocher de l'église de Sainte-Colombe renversé par la foudre, le soir du 26 juillet 1635 ; — à l'effet de faire décharger la communauté de la contribution qui lui avait été imposée pour l'entretien de sept compagnies du régiment du marquis de Roquelaure mises en garnison à Fleurance ; — qu'on fera signifier au juge-mage d'Armagnac l'exemption du logement des gens de guerre accordée à la communauté par le prince de Condé, grâce à l'entremise du seigneur de Sainte-Colombe; — qu'il sera fourni trois soldats pour l'armée de Roussillon, suivant le mandement envoyé à la communauté ; — autorisant Bernardou Dufour, hôte de Sainte-Colombe, à acheter du vin hors de la juridiction ; — ratifiant la condamnation prononcée par les consuls contre un boucher qui avait vendu de la chair d'agneau au-dessus du tarif ; — prescrivant la répartition d'une somme de 117 livres 15 sols imposée à la communauté pour la subsistance de la compagnie de chevau-légers du duc d'Enghien en garnison à Layrac ; — continuant Mᵉ Pierre La Voupilhère, prêtre, dans la charge de régent de Sainte-Colombe, aux gages de 60 livres par an ; — nommant un procureur chargé de déclarer au commissaire de Sa Majesté que la communauté ne possède aucun fief ni bien sujet au ban et à l'arrière-ban ; — décidant que la restitution d'une somme de 253 livres, confiée à Jean d'Estaillax, collecteur de Brax, pour être remise au receveur du bureau de Lavit de Lomagne, et volée audit collecteur, serait poursuivie contre lui.

BB. 2. (Registre.) — In-folio ; 128 feuillets, papier.

1647-1780. — Jurades, aveux et dénombrements, comptes des trésoriers. — Reconnaissances faites par les consuls en faveur de Michel du Bouzet, seigneur de Sainte-Colombe. Ledit seigneur a la haute, moyenne et basse justice. Les consuls sont ses emphytéotes pour certaines propriétés énumérées dans l'acte. Les consuls s'engagent à présenter, à l'époque des mutations, 2 listes de 4 noms sur lesquels ledit seigneur choisira les consuls. — Nominations consulaires. — Impositions annuelles et redditions des comptes — Arrêtés fixant l'époque des vendanges. — Réparations à l'église et au clocher. — Arrêt du conseil d'état relatif à la liquidation des dettes de la commune. — Déclaration des fiefs, dimes et rentes faite en 1673 par les consuls, en exécution d'une ordonnance de Feydeau, intendant à Montauban. Énumération des propriétés du marquis de Marin. Jérome de Lescases possède à Lamothe-Bouquet 20 carterées moyennant la redevance d'un épervier ou de 5 sous d'argent. Dimes : de l'évêque de Condom, affermées 500 livres ; des chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Caprais, 500 livres ; du curé de Sainte-Colombe, 450 à 500 livres. Dans la juridiction et paroisse de Goulard, M. de Montesquieu, président en la cour de Parlement de Bordeaux, est seigneur haut justicier. — Listes des consuls et des collecteurs depuis l'année 1700. — Chute de la cloche en 1736. — Copies de divers arrêts du Parlement de Bordeaux sur la police générale. — Recettes : pour préserver les bestiaux de l'épizootie ; — pour empêcher le blé de se noircir dans l'épi.

BB. 4. (Registre.) — Grand in-folio ; 282 feuillets, papier.

1768-1786. — SAINT-MAURIN. — Livre des jurades. — Élection par les échevins et les notables de 3 conseillers de ville. — Ordonnance de police et de voirie urbaine. — Nominations de collecteurs et de syndics. — Les gages du régent sont augmentés de 60 livres. — Les échevins prêteront serment entre les mains de l'abbé ou de son procureur. Le seigneur aura son banc dans l'église paroissiale, à l'endroit qu'il préférera. — Délibérations relatives : à la réparation du chemin de Puymirol à Lafont ; — à l'équipement du valet de ville. — Nominations : de syndics pour la réparation des chemins ; — d'auditeurs des comptes. — Requête du procureur de la communauté pour la réforme de divers abus. — Règlements des impositions. — Des aubergistes qui ont servi du vin la nuit sont condamnés à une amende de 5 livres. — Nomination d'un régent des écoles. Énumération de ses fonctions. — Précautions prises pour éviter l'épizootie. — Requête présentée à l'intendant de Bertin par dom Valet, prieur des bénédictins, aux fins de faire abolir l'échevinage. — Réponse des échevins. — Casernement des cavaliers du régiment de la reine. — Création d'un messager pour les villes d'Agen et de Valence. — Requête à l'intendant pour obtenir l'autorisation de faire un emprunt de 6,000 livres. — Arpentement de 64

carterées que possèdent noblement l'abbé et les religieux de Saint-Maurin. — Des travaux aux chemins vicinaux seront entrepris sur l'ordre de l'intendant.— Ordonnance prescrivant l'établissement de cheminées dans les maisons qui en sont dépourvues. — Ateliers de charité pour la réparation des chemins.— Mémoire de l'abbé de Galard contenant quelques détails sur l'administration de la commune et sur l'exercice de la justice depuis le XVI° siècle. Ce mémoire est destiné à préparer les voies à une transaction entre l'abbé et les consuls. — Délibérations relatives à ces propositions. Articles de réponse. — Placet de l'abbé de Galard au ministre et mémoire des consuls en réponse au placet. — Procès-verbaux des délibérations des assemblées des notables relatives au conflit soulevé entre la commune et l'abbé.

BB. 2. (Registre.) — In-folio ; 135 feuillets, papier.

1787-1790. — Contestations : sur les pouvoirs de deux consuls qui avaient été choisis en dehors de la liste de 12 candidats présentée à l'abbé ; — au sujet de l'exercice de la justice criminelle que le juge ordinaire cherche à s'attribuer exclusivement.— Alarme du 31 juillet 1789. Création d'une milice.— Listes des officiers et des soldats.— Institution d'un comité permanent.—Copies de lettres patentes du roi et de décrets de l'Assemblée.

AA. 1. (Registre.) — In-18, 38 feuillets, parchemin; relié en bois et couvert d'une peau rouge.

1273. — SÉRIGNAC.— Coutumes octroyées par Gaston, vicomte de Béarn, et Gaillard, abbé de Figeac, « ministre » du prieuré de Layrac, aux habitants de la ville de Sérignac, en l'évêché d'Agen, qu'ils venaient de fonder. Le type de ces coutumes est celui des coutumes de Puymirol et de Castera-Bouzet. Langue vulgaire.

AA. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1553. — Lettres d'Antoine, duc de Vendômois, comte d'Armagnac, ratifiant et approuvant les coutumes et priviléges de la ville de Sérignac. La charte était munie d'un grand sceau en cire rouge sur double queue.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1609. — Lettres du roi Henri IV accordant à la commune de Sérignac l'autorisation de tenir deux foires par an, au 24 juillet et au 24 septembre, et d'avoir un marché tous les jeudis. Fragments de l'attache du sceau en lacs de soie rouge et verte.

ARRONDISSEMENT DE MARMANDE.

II. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1658-1672. — BIRAC. — Sommation faite par François Lafitau, prêtre, aux consuls et au syndic de Birac afin d'obtenir le remboursement d'une somme avancée pour l'entretien des gens de guerre.— Constitution d'une rente de 250 livres 18 sous, par François de Narbonne, seigneur de Birac, et par Jean François Narbonne, son fils, en faveur de Laguionnie.

AA. 1. (Cahier.) — 56 feuillets, papier.

XIII° siècle. — BOUGLON. — Copie moderne des coutumes de Bouglon.

II. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1645-1679. — BRUGNAC.— Testament des protestants Jean Lacube, Daniel Barbecanne, Catherine Jouffrette, et Jean Cazanobe.— Contrat de mariage entre Paul Bolduc, ministre de Laparade, et demoiselle Marthe Philippot. — (Don de M. Béchade-Labarthe.)

BB. 1. (4 Cahiers.) — In-4°, de 16, 10, 34, 34 feuillets, papier.

1742-1781. — CASTELMORON.— Cahiers des jurades.— Délibérations relatives : aux droits à payer pour les reconnaissances faites par les emphytéotes du marquisat ; — au feu de joie pour la naissance du duc de Bourgogne ; — à la nomination d'un syndic des milices ; — aux grands dégâts causés par une gelée ; — à des secours à donner aux pauvres ; — à la voirie urbaine ; — aux nominations des collecteurs ; — au logement des cavaliers du régiment de la reine ; — aux mesures à prendre pour secourir ou punir les mendiants ; — aux réparations à faire à l'église de Saint-Hilaire ; — à l'organisation des ateliers de charité ; — aux réparations à faire aux portes de la ville.— Déclaration du roi et arrêt du Parlement de Bordeaux concernant le commerce des grains.— Répertoire ou inventaire méthodique des cahiers précédents.

BB. 2. (7 Cahiers.) — In-4°, 13, 34, 14, 12, 16, 26, 25 feuillets, papier.

1781-1790. — Jurades. — Élections consulaires. — Délibérations relatives : à la perception des tailles ; — aux nominations de collecteurs et de régents des écoles ; — aux corvées à faire sur la route du Temple à Sainte-Livrade ; — à l'emprisonnement d'un marchand auvergnat, coupable de coups et de blessures ; — aux intrigues du curé de Saint-Gervais, qui cherchait à faire mettre une imposition sur la communauté pour la construction d'un presbytère ; — à des réglements de voirie urbaine ; — aux élections des États généraux. Les articles formulés par

les consuls d'Agen sont adoptés.—Devis pour la construction d'un hôtel de ville.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1647-1655.— États des recettes et des dépenses de la communauté.—En 1647 : recettes, 3,129 livres ; dépenses, 3,199 livres. — En 1650 : recettes, 2,428 livres ; dépenses, 2,625 livres.— En 1652, dépenses extraordinaires nécessitées par la campagne du comte d'Harcourt contre Villeneuve. 100 hommes dont 50 soldats et 50 pionniers sont envoyés à l'armée assiégeante.— Frais d'entretien des gens de guerre.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 plaquette imprimée de 37 pages.

1779-1788.— CLAIRAC. — Requête de Simon Grenier, notaire à Clairac, au Parlement de Bordeaux, pour obtenir réintégration au greffe d'actes originaux de procédures qui avaient été illégalement communiqués au curé de Lafitte. — Mémoire pour Charles Dupouy de Bonnegarde, contre l'abbé Anselmi, administrateur de l'abbaye de Clairac, pour obtenir la reconnaissance de droits d'échange contestés. La cause est plaidée devant la sénéchaussée. Auteur du mémoire, Me Belloc de Cazenove, avocat.— Agen, imp. Noubel. (Don de M. Lesueur de Pérès, conseiller.)

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1677. — Testament de Jean Guarrin, protestant.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 385 feuillets, papier.

1580-1637. — DURAS. — Livre des jurades.— Copies des lettres d'assiette des tailles. — Assemblée des jurats qui déclarent que tous, dans la juridiction, seront solidaires pour les contributions et pour les corvées. — Application aux besoins particuliers de la communauté des revenus et des impositions. — Le pont-levis de la porte de La Madeleine sera refait. — Solde des caporaux et précautions prises pour la garde de la ville.— Cinq quartiers des tailles sont employés pour le payement du capitaine et de la garnison occupant le château. — En 1593, le 29 janvier, assemblée générale pour l'organisation de la défense. Chacun devra se pourvoir d'armes et de munitions. Les gardes seront faites par des gens armés d'arquebuses, de pertuisannes ou de hallebardes. On fixe le mode de rassemblement, en cas d'alarme. — Impositions extraordinaires : pour les gages du sénéchal de Monluc ; — pour la députation envoyée d'Agen au roi ; — pour le payement des frais occasionnés par la réduction de Villeneuve. — Les gages du régent des écoles sont de 12 écus par an. — On donnera des secours aux pauvres de la ville, mais non aux étrangers. — Ordre aux habitants de faire paver les rues, chacun pour la portion qui est devant sa maison. On désigne deux entrepreneurs pour faire exécuter ce travail. — Liste des jurats chargés de nommer les deux consuls. — L'évêque d'Agen interdit les sépultures au cimetière de Saint-Hérard. — Taxe de la boucherie. — Des poursuites seront exercées contre Jean et Isaac Caumont, qui ont insulté un consul. — Dans une assemblée de jurade, tenue dans le Temple de Duras, en 1615, on décide que, attendu le grand nombre de gens de guerre logés dans la juridiction, et pour éviter tout désordre, on chargera les jurats de prendre part personnellement à la garde. Tous les habitants qui ont des épées doivent les porter au côté quand ils sortent dans les rues. — Réparations aux fortifications. — On se plaint des incursions faites par la garnison de Sainte-Foy. — Arrêt du Parlement de Bordeaux qui interdit aux receveurs de lever les tailles imposées par le duc de Rohan, pendant les derniers troubles. — Délibérations au sujet de l'arpentement général. — On écrira au seigneur marquis de Duras, pour l'assurer de la fidélité de ses sujets catholiques. Comme par le passé, on obéira aux consuls qu'il lui plaira d'élire. — Lavauguyon ordonne aux consuls d'envoyer le plus grand nombre possible de pionniers pour la démolition des fortifications de Tonneins. Les consuls en envoient cent cinq.—Ordonnance du duc d'Elbœuf, touchant la garnison qui occupera le château de Duras. Tous les habitants porteront au château leurs armes et leurs munitions.—Délibérations relatives à l'entretien de la garnison.—Réparations au château.—La commune est trop pauvre pour contribuer aux démolitions de Clairac.— Suivant la coutume, les deux consuls sortant de charge présentent à l'assemblée une liste de huit jurats pour qu'elle choisisse quatre noms à proposer au seigneur de Duras qui nommera les deux consuls. — État des revenus et des dépenses ordinaires de la communauté.— Liste des jurats, au nombre de vingt-cinq, selon l'ancienne coutume.— Prestations de serment des bouchers.— Confiscation de vin.— Arrêtés fixant l'époque des vendanges. — Contribution au « dégast » de Montauban. — Liste des tailles proportionnelles payées par les paroisses de la juridiction. — Poursuites contre un particulier détenteur de l'ancien livre des jurades.— Taxe du pain, selon son poids et sa qualité. Les tables proportionnelles sont établies sur la base d'une valeur de 3 à 8 livres pour la *pugnère* de froment. — Délibérations relatives à la démolition du château de La Réole.— Garde des portes et règlement pour se préserver de la peste. — Entretien des pauvres. — Notes sur la répartition et le payement des tailles et du taillon.

BB. 2. (Registre.) — In-4°, 314 feuillets, papier.

1614-1685. — Livre de jurades. — Sentence arbitrale entre les députés du pays d'Agenais pour fixer la

répartition des tailles. Cette sentence met fin à des contestations entre ceux qui admettaient pour base de la répartition l'arpentement général, et les opposants. — En 1669, délibération sur l'opportunité de la nomination de douze jurats catholiques, afin de balancer le nombre de douze jurats de la R. P. R. — Lettres d'assiette des tailles. — Confiscation de vin. — Extraits du cadastre des paroisses de la juridiction. — Délibérations sur l'application des règlements de voirie urbaine. — Présentations au duc de Duras des jurats et des consuls. — Dépenses pour l'équipement de trois soldats — Pavage des rues. — Réparations aux portes de la ville. — Taxe du pain dont le prix est calculé proportionnellement à la valeur du grain. — La cloche qui servait aux convocations de ceux de la R. P. R. est déclarée propriété de la ville. — Visite des terres ravagées par la grêle en 1684. — Extraits et totaux des impositions pour les années 1654 à 1667.

BB. 3. (Registre.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1726-1763. — Livre des jurades. — Nominations de collecteurs. — Délibérations : sur la répartition des tailles; — sur le payement de diverses dépenses faites par les procureurs de la communauté. — La butte, dite de l'Éperon, située au-devant de la porte de Haut sera détruite pour l'appropriation du champ de foire. — Énumération des archives et des meubles remis par les anciens consuls aux nouveaux. — Travaux publics : ouverture du chemin de Duras à La Fougassière ; — rétablissement du pont de Lamothe ; — pavage des rues. — Requête à l'intendant, afin qu'il appuye le projet de construction d'une nouvelle église. — Condamnation à 10 livres d'amende d'un marchand qui employait une demi-aune trop courte. — Réparations à la porte de Haut où est l'horloge. — Amendes à des hôteliers qui avaient servi du vin pendant les offices du dimanche. — Réparation publique faite au corps de ville par les sieurs Boulin, père et fils, qui avaient insulté et menacé un consul. — Plaintes des consuls au duc de Duras, contre les agissements de Salva, son intendant — Réponse du duc qui refuse toute satisfaction. — Délibérations relatives : à la cloche, au temple transformé en église, au presbytère. — Confection d'un nouveau cadastre. — Copies : des ordonnances des intendants; — des congés des miliciens, etc.

BB. 4. (Registre.). — In-4°, 44 feuillets, papier.

1764-1768. — Livre des jurades. — Nomination de Malardeau, notaire, procureur à Duras, juge du marquisat de Pardaillan, aux fonctions de secrétaire de la communauté. — Présentation des listes au duc de Duras pour l'élection des consuls. — Nomination d'une régente des écoles, avec les lettres de confirmation accordées par l'évêque d'Agen. — Accord entre la communauté et le duc de Duras, relativement aux rentes et redevances, aux mesures, aux corvées, à la mouture. — Réparations à l'église de Baleyssagues.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1647-1653. — Escassefort. — État des impositions. — En 1647 : tailles, 2067 livres; taillon, 128 livres; solde de la compagnie des carabiniers du sieur Duplessis, 20 livres. — Passage des compagnies des régiments de Créqui, de la reine, d'Harcourt, de Lacoudray, de Montpensier, de Marin.

CC. 1. (Cahier.) — 10 feuillets, papier.

1647-1653. — Fauillet. — Extraits des impositions. — En 1647 : taille, 2955 livres; taillon, 181 livres. — En 1650, pour quartier d'hiver des gens de guerre, 2383 livres. — Passage de compagnies des régiments d'Harcourt, de Périgord, de Saint-Mesme, de Marin, de Cavillac. — Entretien de la garnison du Mas.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1649. — Gontaud. — Remontrances au roi. Les habitants de la juridiction n'obtiennent pas le remboursement des sommes dépensées pour les logements militaires. Quelques particuliers, entre autres le sieur Mellet, prétendent être exempts des tailles. Les comptes des consuls devraient être rendus en présence de six jurats délégués et du procureur du roi.

BB. 1. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

1618-1631 — Livre des jurades. — Élections consulaires. Les consuls sont au nombre de quatre, choisis sur une liste de huit candidats dressée par les jurats. Les consuls ont l'administration de la paroisse de Fauguerolles. — Réceptions de jurats. — Délibérations relatives : à la perception des tailles ; — aux bans des vendanges ; — aux payement des sommes dépensées pour les logements militaires ; — à l'emploi d'un quartier de 334 livres sur lequel on prendra une certaine somme pour faire exécuter des réparations aux murailles ; — sur les mesures à prendre pour empêcher les habitants d'abandonner la ville afin d'éviter les logements militaires ; — à l'envoi de cinquante pionniers pour la démolition de Clairac et de la citadelle de Bergerac ; — à un conflit avec le sieur de Labarthe, qui refusait de payer les tailles et s'était livré à des voies de fait sur la personne d'un consul ; — à des emprunts ; — aux démarches à faire pour mettre un terme aux exactions des gens de guerre envoyés dans la juridiction pour punir les habitants de n'avoir pas fait leurs corvées à la démolition des murailles de Sainte-Foy ; — sur les moyens à prendre pour prévenir la maladie contagieuse.

BB. 2. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

1650-1657. — Jurades. — Tableau du prix des grains. — Élections consulaires. — Plaintes contre les troupes de passage qui commettent des excès et des violences. — Délibérations relatives à la répartition entre les communes voisines des frais causés par les logements militaires. — On propose de fermer les portes et de murer quelques ouvertures des murailles à cause du danger d'être pillé. — Le procès de la commune contre les sieurs de Mellet et de Maisonneuve qui refusent de payer les tailles sera poursuivi en la cour des Aides de Montpellier. — Diminution des revenus de la commune depuis la confection de l'arpentement général. Beaucoup de terres sont en friches « à cause de la guerre et de la mortallité du « peuple et du bestail. » — Les gages du régent sont supprimés, attendu qu'il n'a pas d'écoliers. — Procès et propositions d'accord avec le curé au sujet du presbytère.

BB. 3. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1658-1661. — Jurades. — Délibérations relatives : au payement des tailles ; — aux logements militaires. — Mercier, docteur en médecine, est appelé de Castillonnès pour être médecin de la commune aux gages de 120 livres. Ses visites lui seront payées 10 sous pour la ville et 20 sous pour la juridiction. — Emprunt de 600 livres pour soutenir le procès contre le sieur de Mellet. — On demandera aux élus l'autorisation d'imposer 200 livres pour la reconstruction du pont démoli pendant le siége de la ville. — On adjugera au plus offrant un poids public qui servira pour les tabacs. — Neuf manouvriers sont réquisitionnés pour la démolition de Clairac. — On fera des démarches pour démontrer la fausseté d'un prétendu hommage, de 1469, pour les seigneuries de Gontaud, Loubany, Pujoulet, acte produit par le sieur de Mellet dans son procès contre la commune. — Table.

BB. 4. (Registre.) — In-4°, 407 pages, papier.

1661-1662. — Jurades. — On déclare à de Béchon, curé de la paroisse Notre-Dame, qu'il ne doit percevoir la dîme du tabac qu'à raison d'un seizième, à cause des grands frais de cette culture. — On demandera des lettres d'assiette afin d'imposer les sommes nécessaires pour la poursuite d'un procès contre les sieurs de Mellet et de Maisonneuve. — Inventaire de pièces produites dans ce procès. — Latour est nommé régent de l'école aux gages de 75 livres. — Accord entre les consuls de Gontaud et le syndic des habitants de Fauguerolles. On promet de choisir toujours un consul parmi les habitants de Fauguerolles auquel on donnera de larges attributions particulièrement pour la levée des tailles de la juridiction, etc.

BB. 5. (Registre.) — In-4°, 438 feuillets, papier.

1687-1698. — Jurades. — Élections consulaires. — Délibérations relatives à la levée des tailles. — Les jurats de Fauguerolles forment une assemblée clandestine. — Logements militaires. — Mention d'une transaction passée entre la commune et les sieurs Mellet et Maisonneuve. — Création de deux valets de ville. — Suppression des gages du régent. — On fera l'aumône aux pauvres de Saint-Pierre aux dépens du prieur. — Saisie des biens nobles de la commune. — Démarches pour faire enregistrer les armes de la commune. — Table.

BB. 6. (Cahiers.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

1692-1734. — Jurades. — Élections consulaires. — Frais de voyage à Bordeaux de deux délégués de la jurade. — Délibérations relatives : à la levée des tailles ; — aux logements militaires ; — à la reddition des comptes. — Lettres aux intendants au sujet des tailles. — Détails des dépenses ordinaires pour un quartier. — Réparations à l'église de Notre-Dame. — Procès-verbal des félicitations officielles adressées au roi. — Établissement d'un horloge. — Les gentilshommes sont exempts de faire la levée des tailles et la charge des consuls est distincte de celle des collecteurs. — Réparations à la halle. — Quelques tables.

BB. 7. (Cahiers.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

1742-1768. — Jurades. — Élections consulaires. — Délibérations relatives à la levée des tailles. — Tableaux des habitants de la juridiction qui ont été collecteurs, de ceux qui sont exempts et de ceux qui peuvent l'être. — On augmente de 38 livres les gages du régent. — Édit du roi fixant le mode de reddition des comptes. — Réjouissances publiques à l'occasion de la guérison du roi. — Détail des réparations à faire à l'hôtel de ville. — Taxes du pain. Prix, la livre : en 1752, première qualité, 2 sous 2 deniers, dernière qualité, 1 sou 5 deniers ; en 1764, première qualité, 2 sous 7 deniers, dernière qualité, 1 sou 10 deniers. — Travaux au grand chemin. — Bail de la boucherie de la commune de Fauguerolles. — Règlement général arrêté pour la tenue des jurades afin d'obtenir la concorde, l'exactitude et d'éviter les conflits des préséances. — Lettres patentes du roi ordonnant la continuation des terriers de l'Agenais et du Condomois. — On établira des casernes et des écuries afin de soulager les particuliers des logements militaires. — Règlement pour l'organisation des compagnies bourgeoises et les patrouilles. — Différend entre le curé et les consuls au

sujet de la direction de l'hôpital. — Démarches pour obtenir la vérification du rôle des tailles. — Nominations de collecteurs. — On s'opposera aux usurpations faites par le sieur Causse sur les fossés de la ville. — Confirmation des droits de justice, de lods et ventes, etc., que le sieur de Pelet possède sur la juridiction de Gontaud. — Taxe des boucheries. — Rôles des tailles en l'année 1718. — Élections de 4 députés pris dans les corps des marchands, des laboureurs et des artisans, en exécution de l'édit du roi sur l'administration municipale. — Acquisition de 4 robes d'étoffe écarlate et noire et de 4 chaperons pour les officiers municipaux.

BB. 8. (Cahiers.) — In-4°, 223 feuillets, papier.

1771-1788. — Jurades. — Délibérations relatives : à la construction d'un presbytère; — à la confection de nouvelles mesures en pierre. — Deux convocations pour la nomination d'un échevin sont faites sans résultat, l'assemblée n'étant pas en nombre. — Règlement de police générale arrêté sur la proposition du procureur-syndic de la commune. — Ordonnance de Richelieu, intendant, pour la réforme des milices bourgeoises. — On priera les consuls d'Agen de soutenir dans l'intérêt du pays la requête des provinces de Périgord et de Quercy pour obtenir la libre descente des vins. — Baux des boucheries. — Nominations des consuls faites par le roi. — Prestation de serment de Ricard, premier consul, dans le sanctuaire de l'église de Notre-Dame. — Réparations à la halle et à la fontaine de Fauguerolles. — Nominations de syndics des milices. — La subsistance des pauvres, même des étrangers, est assurée. — Ordonnance de police générale concernant les hôtelleries, la voirie urbaine, les vendanges, etc. — Réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du dauphin. — Contestations entre les consuls et le curé sur la question de savoir qui est chargé des réparations de l'église Notre-Dame. — Devis sommaire des réparations et emprunts pour subvenir aux frais occasionnés par ces travaux. — Appel d'un jugement qui obligeait la commune à conserver un régent dont on n'était pas satisfait.

CC. 1. (Cahiers.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Cadastre de la juridiction de Gontaud. — Énumération des terres que possèdent les sieurs du Faudon, de Boisverdun, de Barthe de Mellet, de Labarthe-Bacalan, de Lacrose, Duverger, Bessières, etc. (Les mesures employées dans l'arpentement sont le journal et l'escat.)

CC. 2. (Cahiers.) — In-4°, 242 feuillets, papier.

1662-XVIIIe siècle. — Rôles des tailles de la juridiction de Gontaud et de Faugnerolles. — MM. de Monferran, de Gaichon, de Mellet, de Maisonneuve, de Melon, Duluc, de Chevalier, de Verier, de La Genoste, Chausenque, etc. — Table pour servir à la levée de la taille, en 1739, à raison de 36 sols 10 deniers par journal. 1 denier = 3 livres 13 sous 8 deniers; 1 sou = 44 livres 4 sous; 1 obole = 1 livre 16 sous 10 deniers.

CC. 3. (Cahiers.) — In-8°, 491 feuillets, papier.

XVIIe siècle-1780. — Rôles de la capitation. Simple liste des noms des contribuables, accompagnés du chiffre de leur quote-part.

CC. 4. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1661-1741. — Pièces diverses relatives aux tailles pour la juridiction de Gontaud et de Fauguerolles. — Mandements pour les années 1661, 1703, etc. En 1661, le total des impositions est de 1004 livres. — Quittances des payements partiels des tailles délivrées par les receveurs en l'élection d'Agen.

CC. 5. (Cahiers.) — In-8°, 86 feuillets, papier.

1630-1636. — Comptes de la commune rendus par les consuls à leurs successeurs. — Total des recettes en 1630, 973 livres 19 sous 6 deniers. — A quatre hommes envoyés à la démolition du temple de Tonneins, 1 livre 12 sous. — Frais de voyages, à Agen, pour porter l'argent des tailles, à Casseneuil, pour prier le sieur de Monferran de déloger une compagnie, etc. — Pour les frais du diner donné aux consuls et aux jurats, au nombre de 32, après les élections, 6 livres 8 sous. — Dépenses pour la compagnie du capitaine de Saint-Martin, 25 livres. — Frais du procès contre le sieur de Labarthe. — Indemnité de 20 livres accordée à Larrieu, qui avait beaucoup souffert du passage de la compagnie du sieur Labarthe.

CC. 6. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

1629-1746. — Pièces justificatives des comptes de la commune. — Brouillons de comptabilité. — Notes sur les dettes de la commune. — Payements des intérêts aux créanciers. — Procès-verbal de la saisie des meubles de Melon, qui avait été condamné à payer 300 livres à la commune, pour le punir d'avoir refusé de rendre les comptes de sa gestion. — Lettre d'envoi d'une ordonnance de Duplessis, Lillebonne, Sauvebœuf, généraux de l'armée du roi, qui taxe la commune de Gontaud à 15 livres par jour. — En raison des calamités de l'année 1653, de Fieux n'est pas déclaré responsable du déficit des recettes. On convient de procéder à un nouvel examen de son compte. — Commission donnée par les trésoriers généraux à Abraham de Melon, juge de Gontaud, pour publier l'aveu

et dénombrement de la juridiction. — Mémoires sur les dégâts causés par un orage de grêle. — États des non-valeurs et extraits des rôles des tailles.

CC. 7. (Cahiers.) — In-8° et petit in-folio, 103 feuillets, papier.

1641-1644. — Comptes rendus par les consuls. — Une somme de 200 livres est donnée à cinq compagnies du régiment de la Couronne, pour empêcher les soldats de vivre à discrétion sur le pays. — En 1643, on impose 591 quartiers, à raison de 14 livres 13 sous 8 deniers par quartier, ce qui produit la somme de 8,668 livres 14 sous 6 deniers. — Perte de 300 livres sur une somme de 600 livres, en deniers démonétisés, qui avait été consignée par les comptables. La valeur desdits deniers avait été réduite de moitié par édit du roi. — Note des frais extraordinaires faits pour le recouvrement des impositions. — Remise des impositions, concédée au sieur de Monferran, qu'on refuse de poursuivre, en considération des grands services qu'il a rendus à la commune, en lui évitant des logements militaires. — Réparations aux portes, afin de mettre la ville à l'abri des voleurs. — La couverture d'un cahier renferme un acte notarié, en date de 1531, qui constate un échange de terres entre Colas, Jean et Pierre Vergnes, d'une part, et Philippe de Labat, d'autre part.

CC. 8 (Cahiers.) — In-8° et petit in-folio, 83 feuillets, papier.

1645-1651. — Comptes rendus par les consuls. — Total des impositions et des emprunts de l'année 1645, 9,496 livres 8 sous 11 deniers. — Frais détaillés de l'emprisonnement d'un comptable, qui n'avait pas pu lever les tailles. Ledit comptable avait été détenu 40 jours dans les prison d'Agen. Pour un homme préposé à sa garde, 42 livres ; pour sa dépense personnelle, 39 livres 4 sous ; pour les recors, 25 livres ; au geolier, 10 livres, etc. — Solde des intérêts de diverses sommes empruntées par la communauté. — Passage de gens de guerre. — Frais du procès soutenu par la commune contre le sieur de Mellet. Total des dépenses en 1645, 9,651 livres 7 sous. — A Bissant et Bordes qui ont arpenté la terre de la juridiction, 60 livres. — En 1651, un compte à part est rendu par Jean Massonneau, consul de la paroisse de Fauguerolles.

CC. 9. (Cahiers). — Petit in-folio, 57 feuillets, papier.

1651-1652. — Compte rendu à la communauté par François Rouzier, premier consul. — Frais de voyage d'un député, qui avait été envoyé à Agen pour solliciter l'exemption des corvées imposées pour la reconstruction du château de Lusignan, que le duc d'Épernon avait fait raser et que le prince de Condé voulait rétablir. — Présents de gibier et de volaille envoyés au secrétaire du comte d'Harcourt : 12 paires de poulets à raison de 12 sous la paire, 7 livres 4 sous. — Nombreux voyages pour obtenir des exemptions de logements militaires. — 12 sous pour 12 fagots employés aux corps de garde après qu'on eut décidé de faire les gardes de nuit. — Entretien d'un cheval que les consuls avaient acheté et qui fut pris lors du siége de Sainte-Bazeille, 96 livres. — Envois de messagers à l'armée du comte d'Harcourt. — Le 4 décembre 1652, deux régiments de cavalerie et d'infanterie du sieur de Biron ayant été logés en ville, par ordre de M. de Marin, y furent assiégés le lendemain par les troupes du prince du Condé commandées par de Marchin et Balthazar. On dépensa en avoine 84 livres. — Le 8 décembre la ville fut prise par les troupes du prince de Condé et complétement pillée à l'exception de la maison du sieur de Monferran « pour la conservation de laquelle et esviter le « pillage des meubles que plusieurs habitans y avoient « réfugié, et mesmes l'honneur de plusieurs femmes et « filles ledit comptable auroit bailhé » 20 boisseaux d'avoine à raison de 7 livres le boisseau, et 9 boisseaux d'orge, à 10 livres. — De Marchin taxe la ville à 4,000 livres sous prétexte d'être indemnisé pour avoir conduit le canon devant Gontaud. La ville ayant refusé de payer cette contribution, les troupes du prince enlèvent dans une première incursion 15 têtes de bétail de labour, et dans une seconde elles emmènent 4 otages à Monségur. — Envois de messages à Monségur, etc.

CC. 10. (Cahiers.) — Petit in-folio, 88 feuillets, papier.

1653-1657. — Comptes rendus par les consuls. — Total de la recette en 1653, 2,335 livres 16 sous.— Fermeture d'une porte et réparation à des brèches, 10 livres. — Passage de compagnies des régiments de Saint-Germain et du prince de Conti. — Don au secrétaire du comte de Lasserre pour empêcher des logements militaires, 100 livres. — Perte faite par un consul chargé des deniers communs, en raison de la diminution des espèces, 150 livres. Refus du syndic de tenir compte de ce déficit, attendu que le collecteur n'a pas fait vérifier les espèces par le premier consul. — Emprisonnement d'un comptable, arrêté à Bordeaux, où il était allé pour soutenir les intérêts de la commune dans un procès. Après un mois de détention il obtient un élargissement au prix de 400 livres qu'il demande à prendre sur les fonds de la communauté. — Envoi de manœuvres pour la démolition du château de Seyches.

CC. 11. (Cahiers.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

1660-1663. — Comptes rendus par les consuls. — Envoi de 9 manœuvres à Clairac pour la démolition des fortifications, 15 livres 5 sous. — Liste des créanciers de

la communauté. Les intérêts de ces dettes montent à 944 livres 4 sous par an. — Passage d'une compagnie de chevau-légers de M. de Marin. — A Mercier, médecin, pour le quart de ses gages, 25 livres. — En 1661, une brigade de huit cavaliers vient passer trois jours à Gontaud pour contraindre les consuls à payer les tailles. On leur donne 100 livres. — Dépenses diverses pour le procès que la commune soutient à la cour des Aides de Montpellier contre le sieur Mellet, qui refuse de payer les tailles, etc.

CC. 12. (Cahiers.) — Petit in-folio, 122 feuillets, papier.

1662-1667. — Comptes rendus par les consuls. — Présents faits à M. de Gachon qui s'était employé pour obtenir le départ de la compagnie des gardes de Saint-Luc : 12 paires de pigeonneaux, 6 paires de dindons, 8 paires de chapons et 6 paires d'oisons. — État des dettes de la communauté, indiquant l'origine de chaque dette. La plus ancienne remonte à l'année 1627. — Restauration de la halle, 38 livres 8 sous. — Total des recettes en 1667 : 10,101 livres 8 sous 4 deniers. — Taille et taillon, 4,733 livres 12 sous.

CC. 13. (Cahiers.) — Petit in-folio, 134 feuillets, papier.

1669-1680. — Comptes rendus par les consuls. — Location du presbytère, 12 livres. — Payements des intérêts des dettes de la commune. — Achat d'une marque de fer et d'un sceau de cuivre, pour poinçonner les mesures et sceller les actes, 8 livres. — Chiffres des non-valeurs. — Frais du procès de la commune contre Mellet et Maisonneuve. — Au sieur de Viau, régent, 136 livres. — Compte à part rendu par Verguin, consul de Fauguerolles.

CC. 14. (Cahiers.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1680-1695. — Comptes rendus par les consuls. — Gages des « mandes », du secrétaire de la commune, du régent, etc. — Voyages divers pour les intérêts de la commune. — Achat des livrées consulaires. — Chiffres des non-valeurs. — Comptes à part des dépenses faites : pendant trois années, dans le procès que la commune soutient contre les sieurs Mellet et Maisonneuve ; — pour l'entretien de la compagnie de cavalerie du sieur de Montbrison. — État des vacants. — Gens de guerre logés à Fauguerolles, etc.

CC. 15. (Cahiers.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1694-1722. — Comptes rendus par les consuls. — Mémoires des consuls et pièces diverses relatives à l'affaire des gentilshommes qui refusent de payer les tailles. — Solde de 4 miliciens à raison de 2 sous par jour pour le quartier d'hiver, 60 livres. — Recettes en l'année 1716. Impositions faites : selon la vérification des élus, 10,042 livres 1 sou 8 deniers ; — suivant le mandement de l'intendant, 812 livres 1 denier ; — à raison de 9 sous 1 huitième de denier par journal, 2,672 livres 19 sous 8 deniers ; — sur le rôle de la capitation, 891 livres 6 sous.

CC. 16. (Cahiers.) — Petit in-folio, 141 feuillets, papier.

1724-1762. — Comptes de la commune rendus par devant le juge ordinaire et les consuls. — A Grimaud, régent, 164 livres. — Recettes : ferme du poids, 30 livres ; — les deux boucheries, 390 livres ; — location d'un petit jardin, 3 livres 10 sous. — Menues dépenses : ports de lettres, gratifications aux miliciens, voyages d'affaires, gages et habillement des valets de ville, achats de papier, copies d'actes, petites réparations aux édifices publics, entretien d'un prisonnier, etc. — Total des recettes en 1752, 23,646 livres 14 sous 6 deniers.

CC. 17. (Cahiers.) — Petit in-folio, 108 feuillets, papier.

1764-1788. — Comptes de la commune. — Copie de la déclaration du roi portant règlement pour l'imposition et la levée de la taille et des contributions accessoires. — Gages, payés par fractions, du secrétaire de la communauté, de l'huissier, des valets de ville, des régents de Gontaud et de Fauguerolles. — Simples mentions de payements de comptes de menuisiers, de charpentiers, etc. — En 1787, la recette monte seulement à 700 livres, savoir 400 livres mises dans la caisse de la communauté pour les frais municipaux, 300 livres, produit d'une partie de la ferme des boucheries.

DD. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1726-1760. — Lettres et ordonnances des intendants, et requêtes des habitants de Gontaud, relatives : au curage des fossés ; — aux réparations à faire au presbytère ; — à l'enlèvement des décombres qui obstruent les rues ; — à la confection d'un chemin de Gontaud à Fauillet ; — à l'entretien de la route de Bordeaux à Toulouse ; — aux corvées ; — à la répression des empiètements des particuliers sur le terrain des murs et des fossés de la ville.

EE. 1. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1652-1761. — Ordonnance du duc de Candalle, fixant la contribution de Gontaud pour les quartiers d'hiver à 5,500 livres. — Lettres : du marquis de Saint-Luc, ordonnant à la compagnie de ses gardes de quitter Laparade pour aller séjourner à Gontaud ; — de Guillaume de Sève, ordonnant au trésorier général des guerres de rembourser aux habitants de Gontaud la somme de 332 livres 14 sous, qu'ils avaient avancée pour frais d'une étape. — États des fourrages fournis à des cavaliers logés à Gontaud. — Pièces relatives à la levée des miliciens et au tirage

au sort. Gontaud fournit 6 miliciens, en 1743 ; 3, en 1750, etc. — Ordonnances pour la milice.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier.

1627-1764. — Informations faites par le juge ordinaire contre des protestants relaps et échappés des prisons. —Procès-verbaux d'audition et de confrontation des accusés. —Réquisitoire de Chausenque, procureur du roi, réclamant la condamnation des accusés aux galères ou à la détention à vie. — Certificats de bonne vie et mœurs. — Pièces d'un procès soutenu au Parlement de Bordeaux, entre Gontaud et Fauguerolles.

HH. 1. (Liasse.) -- 4 pièces, papier.

1652-1761. — Mercuriales du prix des grains, de 1652 à 1708. Prix du sac : en 1652, froment 18 livres, avoine 6 livres; en 1657, froment 4 livres, avoine 2 livres 10 sous; en 1708, froment 7 livres 10 sous, avoine 2 livres 15 sous. — Avis d'une ordonnance et d'une lettre de l'intendant relatifs : à la culture et à la vente du chanvre ; — à la confection d'une liste « des chirurgiens, barbiers, per- « ruquiers, baigneurs, étuvistes, bailleurs, renoueurs, « lithotomistes, experts pour les dens, sages-femmes, etc. »

II. 1. (Cahiers.) — In-8°, 32 feuillets, papier.

1757. — Procès-verbal de la vente des meubles et effets de feu Pierre Robelin, curé de Bistauzac, fait par devant Vidal, notaire, à la requête de Barthélemy Mourgué, curé de Saint-Pierre-de-Nogaret, exécuteur testamentaire.

GG. 1. (Cahiers.) — In-8°, 19 feuillets, papier.

1779-1789. — MARMANDE. — Actes de vêtures, de noviciat et de profession des religieuses de l'Annonciade. — Vêtures et professions des sœurs Jeanne Desplatz, de Capmas, Marie Correise, etc.— Procès-verbal de visite de la communauté faite par F. C. Chatillon, provincial des Mineurs conventuels de la province d'Aquitaine : « nous « avons vu à notre grande satisfaction, au sujet des dé- « mêlés apparus entre les religieuses et le Père confesseur, « nommé par la province, que tout est en bonne voie « d'accomodement. »

II. 1. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1695-1789. — Pièces provenant de la subdélégation de Marmande. — Copie des formules d'un compte des deniers royaux et patrimoniaux — Questionnaire adressé aux villes de la juridiction, relatif à la description topographique de chaque ville, à l'état de sa population, à la statistique agricole et commerciale, aux établissements religieux ou de bienfaisance, à l'administration civile et à l'instruction publique, etc. Réponses pour les communes et paroisses de Beaupuy, Beyssac, Bistauzac, Bouillatz, Castelnaud-sur-Gupie, Caumont, Duras, Fauguerolles, Garrigue, Gontaud, Grandnom, Lagruère, La-Sauvetat, Madeleine, Mas d'Agenais, Masseurt, Miramont, Montségur, Puydauphin, Saint-Pardoux, Saint-Pierre, Tombebœuf.

AA. 1. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets ; parchemin.

1267-1786. — MAS D'AGENAIS. — Sentence arbitrale rendue par Pierre, évêque, et Bon Tozet, juge d'Agen, au sujet des droits et priviléges respectifs du prieur et des consuls du Mas. Le prieur abandonne en fief à la couronne la forêt de Saint-Vincent, moyennant un acapte d'un marabotin d'or à l'avènement de chaque prieur ; il permet à chaque habitant d'avoir un four pour y faire cuire le pain nécessaire à son ménage exclusivement ; il renonce à la charge de bûches qu'il prétendait avoir le droit de percevoir annuellement, pendant la semaine qui précède la Noël, de toutes les personnes qui portaient ou faisaient porter du bois dans la ville ; la commune aura, comme par le passé, ses consuls qui, à la sortie de leur charge, se nommeront leurs successeurs, et qui, durant leur administration, imposeront les tailles exigées par les besoins publics. Les consuls, immédiatement après leur élection, prêteront serment de fidélité au prieur, lui présenteront les clefs de la ville qui leur seront rendues séance tenante, et enfin lui paieront 1000 sols arnaudins, en récompense des priviléges qu'il leur reconnait. Mars 1266 (v. st.) Aveu fait à Raymond de Campagne, lieutenant du sénéchal d'Agenais, représentant le roi d'Angleterre, par les consuls du Mas, pour les devoirs dont leur ville était tenue envers le suzerain du pays. Les consuls doivent prêter serment de fidélité et d'obéissance au suzerain de l'Agenais, ou à son représentant, lors de leur première venue dans le pays ; la commune doit fournir des troupes au suzerain, lorsqu'elle en reçoit l'ordre, mais elle n'est tenue de suivre en armes aucun autre seigneur ; enfin la ville est obligée de recevoir le suzerain dans ses murs toutes les fois qu'il s'y présentera, « venga irat o apaguat.» 1286. — Statuts municipaux de la ville du Mas d'Agenais. 1363. (roman). Les soixante jurats sont nommés par les nouveaux consuls, et ceux-ci par leurs prédécesseurs sortant de charge. En cas d'adultère, si les coupables sont pris en flagrant délit, « si son trobatz ensemps la 1 sobre l'autre, « e si son nut e nut en 1 lit, e no en autra maneyra, » ils seront condamnés à courir la ville, tout nus, attachés l'un à l'autre par une corde. Défenses : aux boulangères d'attirer le chaland pour vendre leur pain et de filer dans la rue où le pain se vend ; aux juifs, de toucher le pain ou le fruit qu'ils veulent acheter ; aux femmes d'aller voir les autres femmes, lorsqu'elles sont en gésine, à moins d'être

la mère, fille ou proche parente de la malade, et pourvu encore que ce ne soit pas un vendredi ; aux jongleurs, d'aller jouer dans les maisons, le jour de Noël ; de mélanger du vin de treille avec du vin de vigne ; de fumer les vignes ; de louer des lépreux pour faire la vendange ; de former société pour vendre viande ou poisson. — Formules des serments que doivent faire aux consuls le sénéchal d'Agenais, le prieur du Mas, son bailli et ses sergents, au moment de leur entrée en charge, et des serments que les consuls doivent au Roi ou à son sénéchal, et au prieur. XIVe siècle.— Tarif des droits du greffe de la justice prieuriale. — Règlement de la boucherie. 1405. Les bouchers sont tenus d'être approvisionnés de viandes ; de faire aussi bon poids au pauvre qu'au riche ; enfin sur les viandes qu'ils vendent, ils ne doivent gagner qu'un douzième du prix d'achat.— Délimitation de la forêt du Mas. XVe siècle. — Règlement pour l'usage de la forêt. — Délibération de la jurade établissant une mesure pour l'huile 1577. — Procès-verbaux des prestations réciproques de serment faites par les nouveaux prieurs, Louis Du Duc (1572), et Raymond de Montaigne, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, président et lieutenant-général en la sénéchaussée de Saintonge (1623), aux consuls, et par ceux-ci aux prieurs.— Notes constatant la reconstruction d'une partie des murailles de la ville, en 1597, et de la porte appelée du Château, en 1600. — Règlement de police du XVIIe siècle. Les marchands drapiers et merciers qui viendront détailler leurs marchandises dans la ville ne devront se servir, pour leur aunage, d'autre mesure que de celle qui est tracée sur le pilier de la halle. Défenses : aux étrangers, d'acheter, les jours de foire et de marché, soit des blés, de la volaille, du gibier, des œufs ou des fromages, avant que les habitants aient fait leurs provisions et que l'onzième heure soit passée ; de jeter dans la rue les eaux qui auront servi à la préparation du poisson ; aux panne-tières et boulangères « de filer et faire autre acte immon-« de en vendant leur pain, » de mettre dans le pain blanc « ny fève, ny garosse, ni aultre legum ; » aux bouchers, de tuer, de jour ou de nuit, aucune bête sous la halle, d'abattre des animaux malades ou blessés ; aux pêcheurs de la ville qui prennent du poisson dans la Garonne, de le vendre sur le port ou sur le rivage, ou ailleurs que sous la halle, et de le porter vendre en une autre juridiction.— Délibération de la jurade, assistée du prieur, Antoine de Jasse, des chanoines et des principaux bourgeois, déclarant indignes à jamais de toutes charges municipales les habitants de la R. P. R. qui, au mépris des traités de paix et d'union jurés avec leurs concitoyens catholiques, avaient, pendant la nuit du 22 au 23 décembre 1615, introduit dans la ville le seigneur de Calonges, avec sa troupe forte de 5 à 600 hommes.— Lettres du roi Louis XIII approuvant cette délibération et accordant aux consuls, pour la réparation des murailles de la ville, les matériaux du château qui avait été démoli après l'expulsion du seigneur de Calonges.— Déclaration de regrets et d'excuses signée par un jurat, interdit de sa charge pendant quatre années pour désobéissance injurieuse aux ordres des consuls.—Arrêts : du Parlement de Toulouse, rendu au profit de René de Pichon, prieur et co-seigneur du Mas, contre Jacques et Jean Du Duc, père et fils, conseillers au Parlement de Bordeaux, arrêt qui défendait à ceux-ci de couper aucune espèce de bois dans la forêt du Mas. 1645 ; — du Parlement de Bordeaux : fixant à une *baste* sur quinze la dîme du vin dûe par les habitants de la commune du Mas au chapitre de leur ville. 1668 ; — rendu entre les consuls et le prieur, Jean Tartas, et défendant « à tous habitans du « Mas, de quelle qualité et condition qu'ilz soient, d'ache-« ter ny faire entrer du vin forain dans ladite ville, pen-« dant qu'il y aura des vins bourgeois, à peine de 10 « livres d'amende au profit des seigneurs dudit Mas et de « la perte dudit vin » 1670 ; — déchargeant la communauté de la ville du Mas des contributions que le chapitre prétendait lui imposer pour la réparation du clocher de l'église.— Détail des sommes que les bénéficiers du chapitre du Mas doivent payer au prédicateur qui prêche dans la ville l'Avent et le Carême. — Listes des jurats vivants en 1647, 1736. — Listes des consuls élus depuis 1582 jusqu'en 1693, sans interruption.

AA. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1608-1733. — Arrêt du Grand Conseil maintenant contre les prétentions d'Auguste Galland, procureur de l'ancien domaine de Navarre, le prieur du Mas d'Agenais, Antoine de Jasse, dans la possession de la moitié de la justice civile et criminelle de ladite ville du Mas, en pariage avec le roi, substitué aux droits du duc d'Albret. (26 novembre 1608.) — Prestations réciproques de serment faites par le nouveau prieur et co-seigneur du Mas d'Agenais, Jean Baptiste Joseph Becheau de Ferrachapt, aux consuls et habitants de la ville, et par ceux-ci au prieur. (12 janvier 1733.)

BB. 1. (Cahiers.) — In-8°, 59 feuillets, papier.

1630-1642. — Jurades. — Délibérations relatives : au payement des droits de francs-fiefs ; — à l'entretien des chemins ; — à la réparation de la maison d'école ; — aux secours à donner aux pauvres. — Les habitants non privilégiés ne pourront être appelés aux fonctions de consuls ou de syndics ; ils n'auront pas le droit de couper du bois dans la forêt commune. — Dunoyer est reçu médecin de la

ville, aux gages de 100 livres. Il visitera gratuitement les pauvres. Les notables lui payeront un quart d'écu par jour et les autres habitants 10 sous. — Envoi de 12 manœuvres pour la démolition de Lavardac. — Démolition d'un couvent. — Prestation de serment des syndics élus. — Ordonnances de police générale au sujet de la coupe des bois, de l'entrée des vins, etc. — Procès contre les habitants de La Bastide au sujet de la forêt.

BB. 2. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1651-1789. — Jurades. — Élections consulaires. — Réparation d'une brèche des murailles. — Délibérations relatives à un contrat de vente de bois. — Mention de la prise et du pillage de la ville. — Exploitation du bois pour la réparation des maisons. — Passage de gens de guerre. — Adjudication aux enchères de la charge de lieutenant général de la police. — Délibérations d'une assemblée générale relatives aux dons de blé pour ensemencer les terres. — Lettre des électeurs de Bordeaux au sujet de l'organisation des milices nationales.

CC. 1. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets, papier.

1697. — Cadastre de la juridiction du Mas d'Agenais. Contenance et confrontations des propriétés. Évaluation par journaux et escats. — Biens du chapitre, de l'hôpital, des religieuses, de nobles : François Dons, à Pompéjac ; — Guillaume de Tastes ; — François de Tastes ; — Laurent de Melet, premier président au présidial de Condom ; — Louis Duduc ; — André de Melon, sieur Descombres ; — de Saint-Gassies, sieur de Rébenac ; — Joseph de Feytis ; — Roland Lastous ; — François de Melet, sieur de Lacouquête ; — Pierre Salomon, seigneur de Bicoles ; — Pierre Sacriste, seigneur de Malvirade, etc. — Table.

CC. 2. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1676-1742. — Compte des deniers tant royaux que patrimoniaux, rendu aux consuls du Mas par François Coudère. — Recettes : levée ordinaire suivant le rôle de la taille, 5,760 livres 13 sous 9 deniers ; — pour le quartier d'hiver des troupes, 794 livres ; — vente de la coupe de 600 journaux de la forêt, 2,550 livres, etc. — Dépenses : tailles, 4,985 livres ; — gages des consuls, 100 livres ; — au régent, 120 livres 8 deniers; — au prédicateur de l'Avent et du Carême, 200 livres 1 sou 4 deniers ; — au sieur Dufour, médecin de la commune, 100 livres; — au gardien de la forêt, 100 livres 10 sous. — Fourniture de subsistances aux cavaliers en quartier d'hiver à Damazan.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1362-1722. — Vente d'une maison située au Mas, « à la carreira des Caperas, » consentie en faveur des consuls du lieu par Hugues de Rovignan, chevalier, seigneur en partie de Saint-Pierre de Tonneins. — Prise de possession de cette maison par les consuls, et bail à fief par les mêmes des emplacements y contigus. — Règlement fait par Étienne de Villechèse, Étienne Villar et Raymond Méjan, commissaires députés par Alain d'Albret, co-seigneur du Mas, pour tracer les limites des seigneuries du Mas et de Calonges. — Procès-verbal de la visite des chemins par Isaac Duprat réformateur des chemins au duché d'Albret. Le chemin royal du Mas à Damazan et à Nérac doit avoir 28 pans. — Ordonnances diverses dudit réformateur, condamnant les particuliers à faire exécuter des réparations. — Requête des consuls à l'intendant pour obtenir la création d'un chemin allant du Mas à Casteljaloux.

EE. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1652. — Ordonnance de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, déchargeant les habitants du Mas des impositions de guerre et des logements militaires, en considération de leur fidélité au service du roi.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1598-1715. — Relevé de quelques sentences, à la requête d'Amanieu Turpin, juge ordinaire, en instance contre Maigueto. — Pièces de procédure relatives à la propriété, au bornage ou à l'exploitation de la forêt. Ces pièces se rapportent à des contestations entre : Raymond de Montaigne, évêque de Bayonne, prieur seigneur du Mas d'Agenais, et Jacques Duduc, syndic de la ville du Mas ; — les habitants de La Bastide et ceux du Mas. Dans ces diverses instances on invoque des titres remontant à 1266. — Règlement général pour l'exploitation de la forêt, arrêté par Daguesseau, en 1672, pour terminer ces différends. — Requête des consuls adressée à l'intendant de Lamoignon contre le sieur Moulon, ancien lieutenant de police, qui continuait à exercer sa charge en commettant des abus, au mépris des statuts de la ville.

FF. 2. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 2 sceaux.

1619-1682. — Procès soutenus par les consuls et les syndics de la ville du Mas, contre Paul de Lorman, juge ordinaire, Anne Lorman, femme de Jean Melon, sur divers chefs. Paul de Lorman s'attribue indûment l'exercice de la justice criminelle et l'administration de la forêt. Jean Melon est accusé de meurtre. D'autre part, Paul de Lorman assigne les consuls : 1° pour avoir à lui rembourser une somme qu'il avait empruntée au sieur de Calonges, en son nom, mais pour l'appliquer aux affaires de la ville ; — 2° pour obliger les consuls à le convoquer pour assister à leurs assemblées, etc. — Requêtes des parties. — Inventaires de pièces remises. — Jugements avant faire droit. — (Dossiers incomplets.)

GG. 1. (Cahiers.) — In-4°, 151 feuillets, papier.

1745-1799. — Chapitre de l'église Saint-Vincent du Mas d'Agenais, diocèse de Condom. Actes capitulaires. — Délibérations relatives à l'administration des biens du chapitre. Nominations de procureurs, de syndics ou d'administrateurs des biens du chapitre. — Différend avec le curé de Saint-Caprais pour la perception des dîmes. — Contrats ou arrangements avec les fermiers. Enchères des fermes. — Réceptions de bénéficiers — Réparations à la maison du chapitre qui est attenante à l'église. — Simples mentions de procès soutenus par le chapitre. — Élections et démissions de chanoines. Permutations de canonicats. — Constitution ou règlement général du chapitre renfermant 43 articles. — Doléances du chapitre pour les États généraux.

GG. 2. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1615-1790. — Religieuses de Notre-Dame du Rosaire. — Constitution de rente en faveur de quelques religieuses. — Requête des religieuses au Grand Conseil pour obtenir la cession d'une partie de l'ancien fossé de la ville du Mas. — Ordonnance prescrivant une enquête *de commodo et incommodo* au sujet de cette requête. — Actes divers constatant la restauration de la maison du Mas par le monastère des religieuses de Saint-Pardoux-La Rivière, en Périgord. — Quittance donnée au sieur de Roques d'une somme de 818 livres, léguée par Tourtonde pour la restauration du couvent du Mas. — Contrat d'achat de quelques emplacements fait par les religieuses du Rosaire aux religieux de Saint-François. — Bref du pape Clément X concédant des indulgences à l'église conventuelle des religieuses du Mas. — Lettre du supérieur général de l'ordre des FF. prêcheurs réduisant à 4 messes par an et à la participation aux mérites de toutes les prières, l'obligation d'une messe perpétuelle, imposée au couvent par la fondatrice, la comtesse de Rochefort. — Reconnaissance des biens de Rèbenac et constitution de rente en faveur des religieuses. — Lettre d'envoi de l'estimation du couvent des religieuses du Mas, et de la chapelle de Saint-Jean de Pompéjac.

GG. 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1583-1791. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, faisant défense aux receveurs des décimes du Condomois de nommer aucun commissaire de la R. P. R. pour percevoir les revenus des biens ecclésiastiques. — Obligation de 150 livres, consentie en faveur du syndic du couvent des Carmes du Mas par Isaac Lorman. Cette somme doit servir à l'achat des habits religieux de Jean Lorman, son frère. — Procès-verbaux des délibérations du bureau de l'hôpital relatives aux comptes de gestion, à l'admission des pauvres, aux abus qui se produisent. On décide qu'à l'avenir on ne recevra aucun pauvre étranger, à moins qu'il ne présente un billet des consuls. — Quittance d'une somme remise par la fabrique de l'église de Saint-Germain de Caumont pour l'achat d'un ciboire et d'un ostensoir.

HH 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1509-1741. — Lettres d'Alain, duc d'Albret, octroyant aux habitants du Mas un marché le jeudi de chaque semaine. (Signature autographe et sceau en cire rouge.) — Tarif du passage du Mas-d'Agenais, homologué par le conseil d'état.

II. 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1578-1788. — Actes notariés. — Contrats d'achats passés entre: Jean de Felèche et Jean Vaqué; — Marie Dufau et Antoine Castetz. — Contrats: de louage, entre Raymond de Gauma et Guillaume Réaulme; — d'échange entre Pierre Lorman et Catherine Teuley. — Contrats de mariage: de Martial Saint-Gassies et d'Anne Perriquet; — de François Faure et Marie Forcade; — d'Arnaud de Labaugerie et Laurence du Vignau. — Copie de l'acte de donation faite par le roi Louis XIII à Duduc de l'emplacement du château du Mas, rasé par les habitants. — Pièces concernant la propriété d'une maison de la rue des Combes. — Contrat de remise faite par Mlle de Calonges à son neveu le marquis de Calonges, majeur, des terres et du château de Calonges.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets, papier.

1601-1650. — Meilhan, au duché d'Albret, en Bazadais. — Jurades. Les consuls, au nombre de quatre, sont élus le premier janvier de chaque année par la jurade. — Liste des jurats. — Cession faite aux consuls par Jacques Millin, réformateur des chemins, de ses pouvoirs pour la confection ou l'entretien des chemins. — Délibérations relatives: aux tailles; — à la levée des deniers patrimoniaux; — aux menues dépenses; — à la nomination d'un syndic de l'hôpital. — Réception d'un bourgeois. — Arrêt du Parlement de Bordeaux interdisant l'impression, le colportage et la vente des livres séditieux. — Nomination d'Aymeric de Beaupuy pour régent. Il sera logé, recevra 100 livres de gages, et les enfants qui suivront ses leçons lui payeront en outre, selon leur classe, 10 sous, 7 sous et demi, et 5 sous. — Envoi d'un député à Nérac pour assister à l'Assemblée où se rédigeront les cahiers pour les États généraux convoqués en 1614. — Députation au roi à Bordeaux pour lui remettre les clefs de la ville. — Ferme d'une propriété commune de la contenance de 300 journaux, pour laquelle on doit au roi l'hommage d'une paire de gants. — On établit des gardes — Dépu-

tations diverses aux assemblées de Bazas où se traitent les affaires du pays. — Procès contre le sieur de Gascq de Beaulieu qui refuse de payer les tailles. — Ordre d'envoyer 50 ouvriers pour la démolition de Tonneins. — Passage de troupes. — Démarches des habitants de Meilhan pour obtenir de conserver les fortifications de l'église de Saint-Sibart et de la maison Ducros. — Construction d'une église (1624.) — Autorisation accordée à un propriétaire voisin de l'hôpital de diriger les gouttières de sa maison sur le toit de l'hôpital. — Création de l'office de « greffier triennal » des tailles. Noel Ducasse achète cette charge moyennant 239 livres 5 sous 6 deniers. — Mauvais état du chemin dit de Peyrelongue. — Désordres à la *frérie* annuelle de l'Ascension. — Défense aux étrangers de faire pacager leurs troupeaux dans le bois de Meilhan. — Levée et équipement de miliciens. — Commission donnée à Bacoue pour dresser un mémoire de tout ce qui concerne les droits et les dépendances du duché d'Albret (1641.) — Chute du pont de Laroque. — Lettre du roi Louis XIV au sénéchal d'Albret pour la convocation aux États généraux. — Députation à l'assemblée de Nérac qui doit rédiger les cahiers. — Lettres des jurats de La Réole et ordonnance du duc d'Épernon, au sujet de la révolte de Bordeaux. — Lettre de la princesse de Condé aux consuls de Meilhan, les priant de lui payer à l'avance le don gratuit. — Requête des consuls de Sérignac au duc d'Épernon pour le prier de décharger leur commune de la subsistance de 8 compagnies pour donner cette charge à la commune de Meilhan. — Ordonnance faisant droit à cette requête. — Passage de gens de guerre. On emprunte 2,000 livres pour leur entretien. — Valeur des étalons des poids de la ville. — Copies : de lettres patentes d'Alain d'Albret, nommant Jean de Salignac son procureur général (1484-85) ; — d'une sentence arbitrale rendue par Jean de Salignac pour fixer les limites des juridictions de Meilhan et de Landerron (1485).

CC. 1. (Registre.) — In-8°, 500 feuillets, papier.

1654. — MONTETON. — Livre terrier contenant les noms des tenanciers, l'énumération et les confrontations de leurs biens, évalués en journaux et escats. — Propriétés : de Jean Quadras, notaire royal ; — d'Anne Duffau, femme de Monluc, etc. — Table.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1654. — MONTIGNAC-TOUPINER. — Contrat de mariage de Jean Goyrand, protestant, avec Catherine Bergès, catholique. — (Don de M. Béchade-Labarthe.)

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin

1817. — MONTPOUILLAN. — Coutumes, reproduisant le type de celles qui furent octroyées aux habitants de Monségur (Gironde) par le prince Édouard en 1267. (*Archives historiques du département de la Gironde*, t. V, p. 8.) — (Don de M. Lesueur de Pérès, conseiller à la Cour d'Agen.)

CC. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1647-1662. — PUYMICLAN. — Rôles des tailles : Daunes, capitaine, 9 deniers ; — Daniel Antony, arpenteur, 7 deniers deux tiers de maille ; — Jean Chausenques, 5 deniers demi maille ; — noble Jean Debaux, sieur de Puydauphin, 9 deniers demi maille ; — noble Jean de Rigal, 6 deniers, etc. — État des dettes de la commune, montant à la somme de 12,369 livres 13 sous 6 deniers. — (Don de M. Béchade-Labarthe.)

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1655-1688. — Testament de Louis Laubie, du village de Grand-Laubie, milicien dans le régiment du Dauphin.

BB. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1611-1669. — SAINT-BARTHÉLEMY. — Procuration donnée par les consuls et jurats à M. de Chadois pour les représenter à une assemblée à Montflanquin. — Conformément à l'ordonnance de l'intendant, on envoie 9 manœuvres pour la démolition de Clairac. — Nomination d'un secrétaire. — Élections consulaires. — Mesures prises pour la conservation des archives.

CC. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1608-1757. — Pièces relatives : à la levée des rentes seigneuriales ; — à la liquidation des dépenses extraordinaires faites pendant les années 1647 à 1653. — Cession d'une créance due à la communauté. — Quittances et obligations. — Compte de la commune, pour l'année 1677. Le total des recettes est de 1950 livres. — Acte de jurade, portant nomination de deux délégués pour aller en Auvergne chercher la somme de 3,000 livres provenant d'une restitution faite à la communauté par le comte de Boude. — Pièces diverses relatives à cette affaire. — Assignation à reconnaissance pour le duc de Roquelaure, seigneur de Saint-Barthélemy, contre Pierre Murat. — Rôles des tailles, de la capitation et du dixième. — Correspondance relative aux biens privilégiés, et significations aux consuls d'une requête et autres titres, pour le seigneur de Saint-Barthélemy, concernant la nobilité de ses biens.

EE. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1650-1750. — Acte de jurade portant vote d'un impôt pour la nourriture et l'entretien de la garnison de Damazan — Minute ou projet de requête à l'intendant faite par les consuls, jurats et habitants de Saint-Barthélemy au sujet de l'approvisionnement de fourrages pour les compagnies de dragons.

FF. 1. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1606-1768. — Arrêt de la Chambre de l'Édit, condamnant Catherine Charbonnier à des réparations d'injures. — Pièces relatives à un procès qui eut lieu au sujet du testament d'Isaac de Costa, sieur de Ticolet, entre le consistoire de Saint-Barthélemy et Vallet. Le testament fut cassé sur l'intervention de Bourran, seigneur de Saint-Barthélemy. — Extrait d'un arrêt du Parlement de Bordeaux maintenant les droits de justice du seigneur de Saint-Barthélemy contre les prétentions des consuls. — Sentence en faveur du duc de Roquelaure contre le curé et le syndic de l'église, au sujet du refus de pain bénit.

GG. 1. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1622-1699. — Contrat de mariage d'Antoine Vèze, protestant, et de Marie Lalis, catholique. — Extraits baptistaires protestants. — Rôles de cotisation et quittances pour les gages des ministres protestants. — Acte de jurade portant nomination d'une commission pour chercher une maison devant servir de presbytère.

GG. 2. (Cahiers.) — In-8°; 73 feuillets, papier.

1700-1792. — Actes de l'état civil : baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de Jean Séonaud et d'Isabeau de Chadois, etc.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1617-1789. — Livre particulier de comptes de Lesné, curé d'Armillac, contenant des notes journalières sur les achats, les ventes, les prêts, les créances, les dettes, et la perception des dîmes. — 6 inventaires des meubles laissés par Marguerite Roche, Pierre Séovaut, Gabrielle Tisserand, etc., contenant l'état des dépôts effectués dans des cachettes ou dans les châteaux de Tombebœuf et de Saint-Barthélemy, durant les troubles de la Fronde. — Livre des comptes particuliers de Jagou, arpenteur et notaire. — Actes notariés constatant l'existence des ruines d'une église et du cimetière protestant, en 1744. — Notes météorologiques pour les années 1783 et 1788, relevées par Neuville, vicaire de Saint-Barthélemy. — Extraits divers des registres de l'état civil, principalement au sujet des abjurations de protestants. — (Nota : La plus grande partie du fonds de Saint-Barthélemy provient des dons particuliers de M. Béchade-Labarthe, ancien secrétaire de la mairie de cette commune, qui a fait lui-même le classement de ces papiers.)

CC. 1. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1647-1654. — SOUMENSAC. — État des impositions levées sur les juridictions de Soumensac et de Malromet. — En 1647, recettes pour les tailles et pour la crue, 4,035 livres ; pour le taillon, 249 livres. — Notes sur le passage des troupes et l'entretien des gens de guerre pendant les troubles de la Fronde. L'entretien très onéreux de la garnison établie à Marmande par le prince de Condé amena des vexations et l'emprisonnement de quelques habitants de la juridiction. Les dépenses de l'année 1651, causées par les réquisitions forcées, s'élèvent au chiffre de 6,458 livres En marge des articles constatant ces dépenses, les commis de l'intendant, vérificateurs du compte, mettent en note : « néant, attendeu que ça esté contre « le service du roy. » — Passage successit des corps d'armée de Marchin, du prince de Conti, du comte d'Harcourt.

BB. 1. (Cahiers.) — In-4°, 94 pages, papier.

1601-1629. — TONNEINS-DESSOUS. — Jurades. La commune a quatre consuls. — Mentions de procès au sujet du bois commun et de l'usurpation des fossés. — Adjudications des boucheries. — Délibérations relatives aux dettes de la ville. — Comptes particuliers de la commune. — Gages des régents, 60 écus — Correspondances relatives aux démarches à faire pour obtenir l'abolition des offices de receveurs des consignations. — Reconstruction du temple, en 1627. — On récuse M. de Bastard, juge à Marmande, comme commissaire dans le procès entre la commune et son seigneur au sujet de la propriété du bois de Lagautrenque. On allègue que le sieur de Bastard a excédé les termes de sa commission, lors des nouvelles démolitions faites en 1624. — Défense à tous *meseaux* (lépreux), autrement dits *capots*, de s'établir dans la commune. — On poursuivra le sieur Denis, pasteur à Grateloup, qui a proféré des injures contre la commune. — Les habitants sont tenus de fournir chacun une charge de bois au seigneur. — Démarches faites auprès du duc d'Épernon : pour obtenir l'exemption des logements militaires; — pour empêcher l'exécution d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui avait ordonné de démolir les maisons construites à cinq pas des anciennes fortifications. — En 1528, les consuls sont nommés par une ordonnance du duc d'Épernon.

BB. 2. (Cahiers.) — In-4°, 124 pages, papier.

1629-1631. — Jurades. — Délibérations relatives : aux réparations à faire aux chemins; — aux réductions

des tailles; — au règlement pour l'entrée des vins; — à la construction d'une prison; — aux secours à donner aux pauvres. — Détails sur le siége de 1622. — Précautions prises contre l'épidémie qui s'est déclarée à Agen. On fait des démarches pour obtenir que la Chambre de l'Édit, en quittant cette dernière ville, ne vienne pas s'établir à Tonneins. — Mesures de police contre les hoteliers. — Envoi de manœuvres pour la démolition de Montauban. — La peste se déclare. Soins donnés aux malades. — Nomination de huit gardes forestiers. — Constructions de huttes pour la quarantaine des malades guéris de la peste. — Élections des consuls par le corps de la jurade. Oppositions à ces élections. — Les assemblées de jurade se tiennent dans le temple. — Réparations aux fontaines. — Reconstruction du temple. — Les gages des pasteurs sont aux frais des fidèles. — Comptes consulaires. — Démolition du nouveau temple, en exécution d'un arrêt du Parlement de Bordeaux. — Sur la requête des habitants de Fauillet, on autorise le ministre de Tonneins à aller chez eux.

BB. 3. (Cahiers.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

1632-1647. — Jurades. — Notes sur les procès soutenus par la commune au sujet de ses propriétés. — Délibérations relatives : à l'entrée des vins; — aux comptes particuliers et aux dettes de la commune; — à l'exploitation de la forêt; — à des ventes et à des usurpations des propriétés de la commune; — aux francs-fiefs. — Passages de troupes. — Mention d'une transaction avec le seigneur. — Les protestants de la paroisse de Saint-Germain demandent une concession de terrain pour faire un cimetière, attendu qu'on refuse d'ensevelir leurs morts, comme on l'avait fait jusque-là, dans le cimetière de la paroisse. — Députations et procurations diverses pour les affaires de la commune.

BB. 4. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

1636-1655. — Jurades. — Élections consulaires. — Démarches de Bon, curé de Tonneins, pour faire annuler les élections. — Passage de la duchesse d'Épernon. — Le consistoire fait prier la jurade de ne plus tenir ses assemblées dans le temple et de ne plus se servir de sa cloche. On se décide à faire construire une petite salle près de l'hôpital pour tenir lieu de maison commune. — On fera des informations sur des actes de violence commis sur la personne d'un consul qui se rendait au prêche. — On fera la garde aux barrières, à cause de la peste qui règne à Bordeaux. — Indemnité à Léonard pour une maison lui appartenant qui avait été démolie en 1621. Vente aux enchères de coupes de bois de Lagautrenque. — Procès entre la commune et le seigneur au sujet des fossés, des boucheries, de la démolition des maisons, etc. — Jours et emplacements des foires de la ville. — On rend les honneurs au seigneur à son entrée, bien qu'il soit en procès avec la ville. — Contestations entre les consuls et Bon, curé de Tonneins, au sujet de la propriété d'un emplacement, qui, d'après celui-ci, dépendait de l'ancien cimetière et, d'après ceux-là, des fortifications et des fossés. — Règlement de diverses indemnités accordées aux particuliers pour les anciennes démolitions. — Députations aux États généraux de 1649. — Troubles dans le temple pendant le prêche, causés par des soldats du régiment de Créquy. — Fournitures de mèches et envoi de quatre bateaux au duc d'Épernon, à Cadillac. — Envoi de manœuvres pour la démolition du château de Lusignan. — Plaintes contre Descayrac, curé, qui s'approprie au profit de l'église les matériaux qu'il enlève aux murailles. — Députations : de Treilhe à une assemblée qui doit avoir lieu à Agen pour traiter les affaires du pays; — à Saint-Luc, gouverneur de la province, pour recevoir ses commandements. — Amendes prononcées contre ceux qui conduisent leurs troupeaux dans le bois commun. — Poursuites contre divers particuliers qui usurpent des terrains appartenant à la commune. — Logements militaires. — Délibérations relatives aux cotisations qu'il convient de faire pour obtenir la somme de 3,000 livres, qui sera suffisante pour obtenir la décharge des logements militaires. — Passage du prince de Conti. — La ville contribue à l'entretien de la garnison de Marmande. — Exploitation et bail à ferme du bois de Lagautrenque. — Passage d'une partie de l'armée du prince. — On organise des gardes pour empêcher le pillage des maisons. — Députation au comte d'Harcourt pour lui demander aide et protection, ce que celui-ci promet. Les députés de la ville sont complètement dévalisés dans ce voyage. — Saint-Chamaran défend de laisser passer des gens de guerre sur la Garonne. — Le comte d'Harcourt fait contribuer Tonneins à la construction d'un pont près de Marmande. — Le bois de Lagautrenque est dévasté. On fait abattre le peu d'arbres qui restent. — Contribution de 1,200 livres imposée par le comte d'Harcourt pour frais de guerre. — Confection de sacs pour le siége de Villeneuve. — Ordre de loger soixante soldats malades ou blessés. — Lettre de M. de Lillebonne, commandant l'armée du roi en l'absence du comte d'Harcourt, datée du camp de Montflanquin, pour engager les habitants à rester fidèles au service du roi. — Tonneins est taxé, ainsi que les communes d'Agmé et de Gontaud, pour les réparations de Sainte-Bazeille et l'entretien de la garnison de Marmande. — De Marin, lieutenant de l'armée du roi, ordonne aux consuls de Tonneins de lui fournir cent ouvriers pour

construire les fortifications du Mas, et des bateaux qui devront être conduits à Clairac. Les consuls font détruire tous les bateaux qui existent à Tonneins. — Le prince de Condé impose sur la ville des sommes de 3,000 livres, 10,000 livres et fait saisir des otages pour assurer le payement de cette contribution. — Réquisitions pour l'armée du duc de Candale. — Achats de fèves et de maïs pour la nourriture des pauvres. — Avis que la peste règne à Clairac, à Laparade, à Grateloup. — Désordres commis par le régiment de cavalerie de Marin. — La maladie contagieuse gagne Marmande, le Mas, Nérac, Verteuil. — Précautions prises par la jurade pour empêcher les communications. — La peste se déclare à Tonneins. On construit des huttes où se retireront les malades. — Avis d'une vente de tabac à 12 fr. le quintal. La jurade déclare que le vendeur a été lésé, attendu que le tabac vaut 36 et 40 fr. — Épizootie. — Délibérations relatives aux tailles.

BB. 5. (Registre.) — In-4°. 196 feuillets, papier.

1655-1665. — Jurades. — Listes des consuls et des jurats.— Dettes et emprunts de la commune. — Passage de gens de guerre. — Un boucher qui se servait de faux poids est condamné à 10 livres d'amende applicables aux pauvres de l'hôpital.— Démarches faites par le comte de Lavauguyon, seigneur de la ville, pour obtenir en faveur des habitants l'exonération des logements militaires. — Défense aux hôteliers de vendre d'autre vin que celui qui est récolté dans la juridiction.— Distribution aux pauvres des vins confisqués. — Les gages des deux régents sont fixés à 50 livres. — Confection des rôles de la taille. — Simples mentions des procès de la ville. — La commune fournira vingt-cinq soldats pour le service du roi.—Nominations des syndics de la ville et des pauvres.—Députation au synode de Duras.—Décisions diverses sur des questions de voirie urbaine et des usurpations de terrains appartenant à la commune.— Délibérations relatives : aux mercuriales des grains ; — à la construction d'une halle ; — à la vérification des dettes de la commune, etc.

BB. 6. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

1666-1673. — Jurades. — Délibérations relatives à l'exécution d'une ordonnance de l'intendant qui fixe les proportions à établir dans la jurade entre catholiques et protestants. — On fera venir un régent catholique. — On élit deux consuls catholiques sur quatre. — Confiscation de barriques de vin étranger introduites dans la ville en contravention.— Reddition des comptes particuliers de la commune. — Délibérations relatives à une contestation sur les limites de la commune du côté de Grateloup. — Condoléances sur la mort du comte de Lavauguyon, seigneur de Tonneins. — A propos d'une remise de pièces aux archives il est fait mention du « livre des estatutz, cous« tumes et privilèges du présent lieu, escripte en quarante« cinq fuillets de parchemin, dacté, au commance« ment des articles de ladite coustume, de l'an mil trois « cens quarante neuf et a la fin dactée du neufviesme dé« cembre mil quatre cens nonante. » — Dénombrement du bétail. — La commune est trop grevée pour pouvoir racheter les biens aliénés. On fera confirmer ces aliénations. — Le procureur du comte de Lavauguyon, seigneur de Tonneins, somme les habitants de cette ville de faire des actes de reconnaissances pour tous les biens mouvants de son fief. — Amendes infligées aux propriétaires qui ont vendangé avant la publication du ban. — Mention de la construction de l'église de Tonneins-Dessus. — On afferme ce qui reste à défricher des bois de Lagautrenque. — Répression de fraudes dans le pesage du tabac. — Exécution d'une ordonnance qui réduit le corps de ville au nombre de vingt jurats, dont dix catholiques et dix protestants. — Différend entre les communes de Tonneins-Dessous et Tonneins-Dessus, au sujet du logement de la compagnie de chevau-légers du capitaine Le Venier. — Requête de Michelet, syndic, au sujet de l'adjudication du poids de la ville.

BB. 7. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 144 feuillets, papier.

1674-1686. — Jurades. — Listes des consuls, des syndics et des jurats. — Logements militaires. — Payement des dettes et des créances de la commune. — Reddition des comptes des consuls. — Délibérations relatives : au recouvrement des tailles ; — aux actes de procédure dans les procès de la ville. — Réjouissances publiques, à la naissance du Dauphin. — Adjudications aux enchères des fermes de la ville. — Décisions sur quelques questions de voirie urbaine. — Transport de forçats. — Deux coupes d'argent et quelques objets qui appartiennent au consistoire seront donnés à l'église, qui servait ci-devant de temple. — Construction d'une croix, dans la paroisse de Saint-Germain, par ordre de l'évêque de Condom.

BB. 8. (Cahiers.)— In-folio et in-4°, 97 feuillets, papier.

1688-1694. — Jurades. — Logement de compagnies de cavalerie. — En exécution des ordres du gouverneur, les armes des nouveaux convertis sont remises au Château-Trompette. — Prescriptions pour faire exécuter les ordonnances sur les étapes. — Levées de miliciens. — Ordonnances : pour l'élection des collecteurs ; — pour faire dresser des états des revenus patrimoniaux et des fiefs. — Délibérations relatives : à la reddition des comptes de la commune ; — à la vérification des rôles de la taille ; — aux fermes de la commune ; — aux dettes et aux créances. — Lettres de provisions de l'office de maire, en faveur de

Laperche. — Notes sur diverses amendes prononcées pour des contraventions.

BB. 9. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1694-1702. — Jurades. — Délibérations relatives : à la vérification des rôles de la taille; — au dénombrement des habitants réclamé par l'intendant; — aux fermes de la ville; — aux emprunts. — Conflit avec le juge ordinaire, au sujet d'un empiètement de ce dernier sur le droit des consuls de juger au criminel. — Désordres causés par des cavaliers. — Réception du comte de La Vauguyon, seigneur de la ville. Démarches faites auprès de lui pour régler à l'amiable diverses contestations. — Reddition des comptes de la commune. — Condamnation à 10 livres d'amende d'un teinturier qui transportait ses marchandises le Dimanche. — Vols de tabac. Les glaneurs, qui récoltent et vendent les secondes pousses, déprécient cette branche de commerce. Les consuls défendent de mettre en vente ces secondes pousses. — Députation à Clairac pour prendre connaissance des mémoires rédigés par les consuls de cette ville sur la culture et la fabrication du tabac. — On fera copier les reconnaissances consenties par les habitants de Tonneins, en 1554 et 1555. — Des gens, aux ordres du sieur de La Force, veulent se saisir de quelques habitants de Tonneins, ce qui amène une rixe. — Lettre du comte de La Vauguyon à ce sujet.

BB. 10. (Cahiers.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1702-1707. — Jurades. — Listes des consuls et des jurats. — Contestations avec le seigneur, au sujet de la propriété des fossés et arrière-fossés. — Reddition des comptes de la commune. — Confiscation et distribution aux pauvres du vin étranger introduit en fraude dans la ville. — Réjouissances publiques à l'occasion des victoires nationales. — Tirage au sort des milices. — Accord avec les PP. Franciscains, établis depuis peu dans la commune, au sujet de certains emplacements. — État des revenus de la communauté : Ferme des boucheries, 600 livres; — ferme du poids de la ville, 200 livres; — rente pour seize emplacements, 1,458 livres 15 sous. — Le maréchal de Montrevel, gouverneur, menace la commune de la ruiner en lui imposant le logement de deux ou trois compagnies de dragons. Le duc de La Force intervient auprès du maréchal et obtient de lui que la commune ne sera pas grevée de cette charge onéreuse. — On soumet la nomination d'un régent à l'évêque d'Agen. Celui-ci refuse le candidat. Les consuls l'établissent malgré cette opposition, afin que les écoliers ne perdent pas de temps. — Le service qui se fait dans l'église du Breuil sera transféré dans celle de Notre-Dame de Mercadieu, aussitôt après son achèvement. — Nomination de maires. — Élections de collecteurs.

BB. 11. (Cahiers.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1707-1712. — Jurades et assemblées capitulaires où sont convoqués tous les chefs de famille. — Nominations de maires. — Listes des consuls, jurats et syndics. — La grêle du 3 juillet 1707 détruit toutes les récoltes. On demande une réduction des tailles. — Démarches pour obtenir la suppression de la charge de maire alternatif. — Délibérations relatives : au renouvellement du bail du tabac; — à l'exécution d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui défend de faire des magasins de blé, et enjoint aux propriétaires de déclarer les quantités de grain qu'ils ont récolté; — aux moyens à employer pour prévenir les fraudes dans le commerce du tabac. — États des revenus de la commune. — On fera observer, pour le pesage du tabac, le règlement arrêté par l'intendant Bazin de Besons. — Passage de troupes. — Confiscation de vin étranger. — Projet de construction de la boucherie. — Correspondance avec de Courson, intendant, au sujet de la culture et de la fabrication du tabac.

BB. 12. (Cahiers.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1712-1724. — Jurades. — Listes des consuls, jurats et syndics. — État des revenus de la commune. — Délibérations relatives : à des mesures de police pour protéger les vendanges, pour prohiber les vins étrangers, etc.; — à des adjudications de fermes; — à la vérification des comptes; — à des actes de procédure dans les affaires de la ville; — à l'entretien des chemins; — aux prétentions des commis du bureau de tabac, qui voudraient forcer les cultivateurs à leur déclarer ce qu'ils ont en réserve après la vente aux marchands. — Passage de troupes. — Le nombre des jurats ne doit pas dépasser trente. — Éboulement, à la suite d'une inondation, de terrains sur lesquels sont construites des maisons, au lieu de La Gardolle. — Requête à l'intendant pour obtenir l'autorisation d'établir un bureau de santé. — L'intendant demande qu'on lui envoie du gibier. On lui donne dix perdrix rouges qui coûtent 14 livres 15 sous et deux lapereaux qui coûtent 2 livres. — Un marchand de vin qui ne donnait pas la mesure est condamné à 60 livres d'amende au profit des pauvres.— (Nota : la couverture d'un cahier se compose d'une planche de dix cartes à jouer du XVIe siècle.)

BB. 13. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 145 feuillets, papier.

1724-1734. — Jurades. — Les élections consulaires se font, suivant la tradition, le premier dimanche de septembre. — Listes des consuls, jurats et syndics. — Démarches pour obtenir des décharges sur la capitation.

— Brevet accordé par le seigneur de Tonneins « prince « de Carency, issu et seul successeur des princes de « Bourbon Carency, compte de La Vauguyon, de Quélen « et du Broutay, marquis de Saint-Mégrin, vicomte de « Calvignac, vidame de Sarlat, segond baron de Quercy « et baron de la ville de Tonneins, et colonel de cavale- « rie, » aux habitants pour leur permettre de faire rouir le chanvre dans le fleuve et de prendre du sable sur le gravier « parce que nous le voulons et que tel est notre plaisir. » — Délibérations relatives : aux bans des vendanges ; — à des questions de voirie urbaine ; — aux préséances ; — à l'arpentement de la ville. — Contestations avec le seigneur au sujet du payement d'un droit d'acapte. — Reddition des comptes. — Feu de joie et réjouissances publiques, etc.

BB. 14. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 136 feuillets, papier.

1725-1748. — Jurades. — Listes des consuls, jurats et syndics. — Délibérations relatives : à des questions de voirie urbaine ; — aux bans des vendanges ; — à la vérification des comptes. — Adjudication aux enchères des revenus de la ville. — Échange de terrains entre la commune et Niquet, inspecteur de la manufacture de tabac. — Procès-verbal, constatant des actes de violence et de rébellion. Cette affaire est déférée au Parlement de Bordeaux. — Arrêt du Conseil d'État au sujet des offices municipaux. — Plaintes sur les abus qu'entraîne le monopole du chanvre. Les cultivateurs, forcés de vendre aux préposés de Violette, fournisseur de la marine, n'en obtiennent qu'un prix insuffisant.

BB. 15. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 160 feuillets, papier.

1748-1756. — Jurades. — Exécution d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui prescrit d'expulser les mendiants étrangers et d'entretenir les autres. — Délibérations relatives : aux mesures à prendre pour atténuer les effets de la disette ; — à des questions de voirie urbaine ; — à la construction de la maison des dames de la Foi ; — à un présent de 100 livres, qu'il convient de faire à une personne de laquelle on attend des services ; — à la reddition des comptes ; — à la restauration de l'église de Mercadieu. — Réparations aux chemins. — Ordonnance de Tourny pour la nomination des collecteurs. — Réjouissances publiques. — Conflit avec l'évêque d'Agen, au sujet de la capture d'une fille. — Fonte d'une cloche. — États des exempts des logements militaires, d'après l'ordonnance royale de 1750.

BB. 16. (Cahiers.) — In 4°, 156 feuillets, papier.

1757-1766. — Jurades. — Réparations aux chemins. — On certifiera la nobilité des biens du seigneur de Tonneins. Ces biens sont par conséquent exempts de taille. — Copie d'un arrêt du Parlement de Bordeaux rendu pour assurer l'exécution des ordonnances relatives aux mariages des protestants convertis. — Le comte de Lavauguyon, seigneur de Tonneins, est nommé duc et pair. — Difficultés causées par l'établissement d'un octroi. — Délibérations relatives à la perception des tailles, du don gratuit, de la capitation. — Organisation des milices bourgeoises. — Règlement de police générale. — Poursuites contre C... qui avait injurié et menacé quelques particuliers et les consuls.

BB. 17. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 145 feuillets, papier.

1766-1775. — Jurades. — Démarches pour obtenir des réductions d'impôt, en raison des pertes que la grêle a fait éprouver aux propriétaires des vignes. — Feu de joie à l'occasion du mariage du fils du duc de La Vauguyon avec mademoiselle de Pons. — Décisions sur diverses questions de voirie urbaine. — Commission de garde de magasin de poudre et salpêtre de Tonneins, donnée à Jean Arthaud. — Adjudications aux enchères des fermes. — Bans des vendanges. — Délibérations relatives à l'application des édits du roi de 1767 et 1771 sur l'administration des communes. — Établissement des écoles tenues par les Filles de l'enfance. — Attroupements et commencement d'émeute pour le pillage des grains. Les consuls font emprisonner tous les séditieux dont ils peuvent se saisir. — Lettre du procureur général du Parlement de Bordeaux, approuvant leur conduite. — Délibérations relatives aux mesures à prendre pour atténuer les effets de la famine. — Secours aux pauvres. — Achat d'un *Code municipal*.

BB. 18. (Cahiers.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1775-1787. — Jurades. — Copie des lettres patentes et des arrêts du Conseil d'État relatifs à l'administration municipale. — Nomination des consuls faite par le duc de La Vauguyon. — Dépense de 617 livres pour le feu de joie à l'occasion du sacre du roi. — Mesures prises pour empêcher l'introduction du vin étranger. — Logements militaires. — Bans des vendanges. — Adjudications des fermes. — Démarches : pour l'entretien des chemins ; — pour l'établissement d'un atelier de charité.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1647-1653. — Mémoire remis au député qui doit se rendre à l'assemblée d'Agen, dans lequel on fait ressortir la pauvreté des contribuables, et la ruine du pays, occasionnée par les logements militaires. — État des impositions levées dans le pays pendant six années, remis à Jeyan, commissaire spécial. — Dépenses extraordinaires

pendant les guerres de la Fronde. — En 1652, dépenses, par ordre du comte d'Harcourt, pour la subsistance de l'armée du roi, 1,200 livres. — En 1653, dépenses : 3,000 livres pour la subsistance du régiment de Marin ; 2,000 livres, en vertu d'une ordonnance du duc de Candalle.

II. 1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1615-1758. — Actes notariés. — Échange entre François Denys et Pavin. — Accord entre la demoiselle Lagrange et Boucharel pour le payement définitif d'une somme de 1,800 livres que celui-ci avait été condamné à payer, en vertu d'un arrêt. — Inventaire des titres et documents composant les archives du comte de Lavauguyon. Première liasse : coutumes de Tonneins, octroyées, en 1301, par Guillaume Ferriol aux habitants de Tonneins. Sixième liasse : Transactions passées entre les consuls de Tonneins et les seigneurs. Acte de jurade de 1730 portant que, sans le consentement du seigneur, la place du château ne pourra changer de destination et restera toujours la place publique. Huitième liasse, concernant la rébellion, démolition de la ville, et récompense accordée par le roi au seigneur de Tonneins-Dessous pour la dite démolition. Mention de pièces concernant les communes de Calonges, Grateloup, Lagruère, Villeton. — Inventaire des titres et papiers concernant le marquisat de Calonges.

BB. 1. (Registre.) — In-4°, 351 feuillets, papier.

1642-1661. — TONNEINS-DESSUS. — Jurades. — Tableau de l'ordre des jurats. — Pied de la taille : 6 livres 15 sous. Barême : « pour lever 6,642 livres, à cette raison, « faut imposer 984 cartiers ; pour lever 103 livres 15 sous « 8 deniers, faut 31 cartiers sauf un quart. » etc. — Plantations au Gravier et à l'île. — Bans des vendanges. — Décisions diverses sur des questions de voirie urbaine. — Assignation des consuls pour des contestations relatives à la dime du tabac. — Nomination d'un régent pour la paroisse d'Hunet. — Le traitement annuel du pasteur est fixé à 500 livres. — Démarches auprès du duc de La Force, seigneur de Tonneins-Dessus, pour obtenir que la communauté jouisse de ses anciens privilèges relativement aux élections consulaires. — Informations au sujet des scandales commis par des cavaliers et par des domestiques du comte de Lavauguyon. — Présent au duc de La Force, à son passage à Tonneins, « d'une tierce de muscat dans des « bouteilhes » et de quatre douzaines de boites de gelée de coing pour la marquise de La Force. — La viande de mouton est taxée à six sous la livre. — Opposition au curé qui avait refusé d'enterrer un protestant dans le cimetière. — Délibérations et décisions relatives : à la reddition des comptes : — aux précautions à prendre pour éviter la peste ; — aux bans des vendanges ; — à l'exploitation des bois. — Secours donnés à un pauvre qui s'était cassé la jambe. — Députation aux états-généraux. — Trente hommes seront employés à tirer la corde des bateaux contenant l'artillerie de Valadon, qu'on doit faire remonter jusqu'à Aiguillon. — On agira par tous les moyens contre ceux qui refusent de payer les tailles. — On fait couper le chemin de Tonneins à Clairac pour barrer le passage aux voleurs qui ravagent le pays. — Passages de troupes. — La peste sévit à Tonneins-Dessous. On prend des précautions pour empêcher les communications. — Il est défendu de porter les livrées consulaires aux funérailles de ceux qui n'ont pas fait partie du corps de ville. — Rétablissement des marchés du mardi et des foires aux fêtes de Sainte-Anne et de Saint-Crépin. — Construction d'une halle. — État des dettes de la commune. Total, 6,094 livres. — Clôtures des comptes de la commune. — Réception du duc et de la duchesse de La Force.

BB. 2. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1661-1673. — Jurades. — Tableau de l'ordre des jurats. — Plantations de bois. — Démarches pour obtenir l'autorisation et les ressources nécessaires pour réparer le pont. — Reddition des comptes de la commune. — Délibérations et décisions relatives : à des questions de voirie ; — à l'exécution d'une ordonnance de l'intendant qui détermine la proportion dans laquelle les catholiques doivent figurer dans les assemblées de jurade. Ils doivent être au moins en même nombre que les protestants. Le curé ou le vicaire auront droit de siéger dans toutes les assemblées. — Établissements de deux régents, l'un catholique, l'autre protestant. — Contraventions aux règlements de police, aux taxes, etc. — Construction d'un presbytère. — Démarches pour être exonéré du service militaire. — Lettres : du duc de La Force au sujet des élections consulaires ; — des consuls au marquis de Saint-Luc pour lui dénoncer deux meurtres. — Notes sur les emplacements du temple et de l'ancien cimetière. — Ordonnance de l'intendant et arrêt du Conseil d'État contenant un règlement pour les dettes de la commune. — Construction d'une digue au quartier de l'île. — On recherchera les notes sur l'arpentement des propriétés du duc de La Force, les seules de la juridiction qui soient nobles et non sujettes aux tailles. — Poursuites contre quelques particuliers qui avaient insulté et menacé un consul.

BB. 3. (Cahiers.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1674-1700. — Jurades. — Nominations annuelles des quatre consuls, faites par le duc de La Force, d'après

les doubles listes qui lui sont présentées par la jurade. — Délibérations et décisions relatives : à la vérification des rôles de la taille ; — à l'enrôlement d'un soldat, qu'on promet d'assister dans le cas où il reviendrait blessé ; — à la convocation de la noblesse, qui n'est représentée dans le pays que par M. de La Ramière ; — aux logements militaires ; — à l'exécution des règlements de police générale ; — aux bans des vendanges ; — au dénombrement des pauvres « affin de les pouvoir répartir sur les particulliers « de ce lieu quy sont en estat de les secourir » ; — à l'installation d'un maire perpétuel ; — aux démarches à faire pour obtenir des décharges des tailles ; — aux requêtes à faire au duc de La Force pour les affaires de la commune. — Fondation de la chapellenie de Gourlanbeau, dont le patronage appartient à la jurade. — On demandera l'autorisation de prendre pour armoiries de la ville un croissant d'argent sur champ de sinople. — Antoine Flouret, ancien curé de Tonneins-Dessus, déclare donner à la commune une maison qu'il a fait construire pour servir d'hôpital.

BB. 4. (Cahiers.) — In-4°, 158 feuillets, papier.

1760-1704. — Jurades. — Mention de correspondances avec le duc de La Force au sujet des nominations de consuls. — Délibérations et décisions relatives : aux rôles de la taille ; — au dénombrement de la population et aux éléments de statistique demandés par l'intendant ; — à l'arpentement ; — aux compagnies bourgeoises qu'il serait bon de dissoudre, attendu que l'intention du roi est qu'il n'en soit pas établi dans les lieux où les anciens catholiques sont inférieurs en nombre aux nouveaux convertis ; — à l'extinction des offices « d'essayeurs d'eau-de-vie » ; — à la réunion de la paroisse de Breuil à celle de Tonneins. — Adjudication des fermes. — Nomination de deux commissaires pour l'inspection des grands chemins. — Curage des ruisseaux. — Plantations d'arbres. — Brevets de barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes de la ville de Tonneins.

BB. 5. (Cahiers.) — In-4°, 486 feuillets, papier.

1707-1716. — Jurades. — Nominations des consuls par le duc de La Force. — Assemblées capitulaires. — Délibérations et décisions relatives : à la perception des tailles ; — à la levée des miliciens ; — à la réparation des chemins ; — à la réintégration aux archives de toutes les pièces qui ont été communiquées aux particuliers ; — à des emprunts. — Mentions de correspondances ou de démarches personnelles entre les consuls et le duc de La Force. — Ordonnance de l'intendant, maintenant Jacques de Lajaunie, sieur de La Couture, dans tous les privilèges auxquels lui donne droit sa nobilité. — Contrat d'une vente de vignes faite par le duc de La Force à M. de Lajaunie. — Participation à la démarche faite par plusieurs communes auprès de l'intendant pour obtenir que la culture et la vente des tabacs soient libres. — On fera l'inventaire des archives. — Réjouissances publiques. — Passages de troupes.

BB. 6. (Cahiers.) — In-4°. 146 feuillets, papier.

1717-1734. — Jurades. — Nominations des consuls. — Concession d'un alignement à prendre sur la rue, accordée à un propriétaire dont une partie du terrain s'était éboulée dans la Garonne. — Délibérations et décisions relatives : à la reconstruction de la toiture des boucheries ; — à la reddition des comptes de l'hôpital ; — à la libre expédition des tabacs à l'étranger sans déclaration préalable sur les acquits-à-caution ; — à la réparation du chemin de La Gourgue ; — à la confection de barrières pour intercepter les communications avec les pays où sévit la peste ; — à la vérification des rôles de la taille ; — à la donation d'une maison devant servir de presbytère, faite par Flouret. — L'abbé de Montesquieu, frère du premier président au Parlement de Bordeaux, est nommé chapelain de Gourlambeau. — Les cordiers sont autorisés à travailler sur les chemins et sur les places.

BB. 7. (Cahiers.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

1735-1748. — Jurades. — Nominations des consuls et des maires. — Réparations aux chemins. — Délibérations et décisions relatives : aux bans des vendanges ; — aux diverses questions de voirie urbaine ; — à l'exploitation des bois ; — à la conservation des propriétés communales ; — à une enquête sur le service des bateaux de poste ; — à l'établissement des Filles de l'Enfant Jésus ; — au recouvrement des tailles et aux emprunts. — Mentions de correspondances et de démarches personnelles entre les consuls et le duc de La Force. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, défendant de falsifier les vins de la Guyenne et de les faire descendre du haut pays dans les temps prohibés. — Députation au roi pour lui faire des requêtes et des remontrances relativement aux règlements qui régissent l'exportation des vins et la culture du tabac. — Ordonnance de l'intendant au sujet de la reddition des comptes. — Organisation des compagnies bourgeoises. — Réjouissances publiques.

BB. 8. (Cahiers.) — In-4°. 143 feuillets, papier.

1748-1759. — Jurades. — Nominations consulaires. — Délibérations et décisions relatives : à des questions de voirie urbaine ; — à l'acquisition d'une maison ; — à l'entretien des routes et des monuments publics ; — aux fermes ; — à la reddition des comptes de la commune —

Procès-verbal d'un feu de joie auquel les consuls de Clermont-Dessous étaient venus assister, revêtus de leurs livrées consulaires. — Nomination d'un régent. — Édit du roi pour la confection du terrier de la généralité de Guyenne.

BB. 9. (Cahiers.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

1759-1767. — Jurades. — Délibérations et décisions relatives : au règlement du service religieux dans l'église de Mercadieu ; — à la conservation des archives ; — à la répartition du don gratuit entre Tonneins-Dessous et Tonneins-Dessus ; — aux comptes de la commune ; — à un projet de route de Tonneins à Clairac ; — à l'habillement des valets de ville ; — à la fonte d'une cloche pour l'église d'Unet ; — aux bans des vendanges ; — aux réparations à faire au pont du ruisseau du Caillau et à la fontaine de Bourbiac. — Ordonnance concernant les patrouilles des milices bourgeoises. — Nominations de syndics des corvées et de collecteurs.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1776. — Arrêt du Conseil d'État, condamnant Lespinasse à payer à Jean Mercier certaines sommes consignées, moyennant quoi il sera déchargé envers la commune de Tonneins.

GG. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1708-1717. — Carmes de Tonneins-Dessus. — Extraits de reconnaissances en faveur des Carmes. — Quittances. — Requête du prieur contre Jacques de Lajaunie, écuyer, qui avait fait saisir une partie de la vendange provenant d'une pièce de vigne appartenant au couvent.

GG. 2. (Cahiers.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1747-1789. — Délibérations et décisions du bureau de l'hôpital relatives : à la reddition des comptes ; — à la ferme des propriétés ; — au payement des arrérages de rente ; — à des nominations de trésoriers.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1602. — Lettres patentes du roi Henri IV établissant les marchés du mardi et les foires de Sainte-Anne et de Saint-Crépin.

II. 1. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier

1669-1662. — Reconnaissances, en faveur de « très-« haut et très puissant prince, messire Henry de La Tour « d'Auvergne, viscomte de Turenne, marescal de France, « gouverneur du haut et du bas Limosin, général en « chef des armées du roy, conte de Négrepelisse, baron « dudit Tonneins, et de très-haute et très-puissante prin-« cesse, Madame Charlotte de Caumont, épouse de mondit « seigneur, » etc. ; consenties par-devant de Gondes, notaire royal, procureur desdits prince et princesse, par les tenanciers de la juridiction de Tonneins.

II. 2. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1660-1665. — Reconnaissances consenties en faveur du prince et de la princesse de Turenne, par-devant de Gondes, par les tenanciers des juridictions de Lagruère et de Lamarque. — Table.

II. 3. (Registre.) — In-4°, 277 feuillets, papier.

1660-1662. — Reconnaissances consenties par les tenanciers de la paroisse d'Unet, en faveur du prince et de la princesse de Turenne. — Table.

II. 4. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1660-1663. — Reconnaissances consenties par les tenanciers de la paroisse de Bugassat, en faveur du prince et de la princesse de Turenne. — Table.

II. 5. (Registre.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

1660-1664. — Reconnaissances consenties par les tenanciers de la juridiction de Tonneins-Dessus, en faveur du prince et de la princesse de Turenne.

II. 6. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1607-1614. — Reconnaissances consenties par des tenanciers de Gontaud en faveur de messire François de Monferran, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur et baron de Cancon, Casseneuil, Frespech et en partie de Gontaud.

CC. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1647-1698. — Verteuil. — État des sommes imposées pour le roi sur la juridiction de Verteuil, depuis l'année 1647 jusqu'à l'année 1653. — Recettes en 1647 : pour les tailles, 3,910 livres 5 sous ; pour le taillon, 230 livres 18 sous. — En 1652, 2,500 rations de pain par jour sont réquisitionnées sur le comté de Lauzun par le comte d'Harcourt. Ces rations sont fournies depuis le 12 jusqu'au 25 mai. La juridiction de Verteuil y contribue pour sa quote part, jusqu'à concurrence de 1,425 livres. — Frais de logements militaires. — États des tabacs reçus au magasin de Verteuil et payés.

II. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1592-1699. — Pièces relatives à Marraud, notaire. — Testament de Guilhem Lacube, protestant. — Fragments d'enquêtes judiciaires faites par Pierre de Sénigon, juge ordinaire de la baronie de Verteuil. — Instructions de l'Intendant Bazin de Bezons, au sujet des protestants convertis. — (Nota : Les archives de Verteuil ont été données par M. Béchade-Labarthe.)

ARRONDISSEMENT DE NÉRAC.

GG. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1775-1776. — BARBASTE. — Pièces d'un procès entre les PP. Franciscains et le marquis de Lusignan, au sujet d'un empiètement fait par ce dernier sur la propriété du Peyré. A la suite d'une information faite à Nérac, pardevant le Maître particulier des Eaux et Forêts, la cause est déférée au Parlement de Bordeaux. (Don de M. Ph. Tamizey de Larroque.)

CC. 1. (Cahiers.) — In-folio, 14 et 12 feuillets, papier.

1647-1652 — BRUCH. — Comptes de la communauté. — Impositions, en l'année 1647, 2640 livres 16 sous ; — taillon, 165 livres. — Dépenses de l'année 1652 : logement et entretien des gens de guerre sous les ordres du comte d'Harcourt : un régiment et neuf compagnies de cavalerie, de l'artillerie, le régiment d'infanterie de Boisse, les chevau-légers du sieur de Giscart, les régiments de cavalerie de Saint-Mégrin, le duc de Candalle et sa suite, le régiment de cavalerie du duc de Saint-Simon, etc., du 15 mars au 5 décembre. Pour la subsistance de ces troupes les consuls dépensent plus de 60,000 livres.

II. 1 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1748-1774. — BUZET. — Titres de la famille de Boileau, de Buzet. — Donation, valable après décès, d'un tiers de ses biens, par Claude de Boileau, écuyer, ancien commissaire des guerres, en faveur de Geneviève de Boileau, sa fille. Le donateur avait déjà fait le partage entre ses deux fils des deux autres tiers de ses biens. — Procuration donnée par Joseph de Boileau Descombes, capitaine, à Bonaventure de Rissan, écuyer, pour traiter du partage de ses biens. — Congé accordé à de Boileau, colonel du régiment de Besançon. Signatures autographes de Louis XV et du duc d'Aiguillon. — (Don de M. Lesueur de Pérès.)

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

XVe et XVIe siècles. — CASTELJALOUX. — Prise de possession de la baronnie de Casteljaloux par le connétable Charles d'Albret. Sans date. Copie de l'époque, signée par de Vidal, notaire. — Lettres aux consuls de Charles d'Albret, d'Alain d'Albret, et d'une dame d'Albret, relatives : au payement d'une somme indéterminée ; — à la nécessité de faire bonne garde ; — aux réparations faites au château et à la ville ; — à une incursion faite par les Anglais. — Accord entre Alain d'Albret et les consuls relativement à l'exercice de la justice. Un bailli présidera le conseil. Cette charge sera mise aux enchères et devra produire au moins 200 francs bordelais. 1507. — Requête des syndics des consuls au Roi de Navarre, duc d'Albret, aux fins d'être maintenus dans l'exercice de la justice civile et criminelle qui avait été enlevé aux consuls depuis l'établissement de la sénéchaussée.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1522-1609. — Tailles et impositions. — Commission de Henri, roi de Navarre, pour la levée du don à lui fait par ses sujets, à l'occasion du mariage de sa sœur aînée, Anne, et, après la mort de celle-ci, à l'occasion du mariage d'Isabeau son autre sœur, alors unique. — Lettre des jurats de Bazas à ceux de Casteljaloux relative aux tailles, et portant convocation à une réunion des communautés du Bazadais.

CC. 2. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1584-1591. — Comptes de la communauté. Pièces justificatives. Mandats et quittances. — États des frais du voyage fait à Saintes par Laurent Bérauld, afin de continuer le procès de M. Saraillan. Total : 71 livres 11 sous pour un mois et trois jours. — Requête pour faire payer les ouvriers qui enlevèrent le sable accumulé sous le pont du portail de Veyries. — Réparations faites au batardeau de la Bombe, aux fortifications. — Passage de gens de guerre. — Louage d'un cheval donné à un gentilhomme de M. de Matignon, qui devait se rendre à Condom, 4 livres. — État des sommes payées par Pierre Bérauld, consul, suivant les ordres du maréchal de Matignon. — Pièces relatives : à la construction d'un fort ; — au rabais ou au payement des droits de *dasse*. — Achat de deux pipes de vin à raison de 6 et 10 écus.

CC. 3. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, parchemin.

1615. — Transaction entre la ville de Casteljaloux et les paroisses des lugues sur le mode de payement d'une somme de 7,730 livres que les consuls de Casteljaloux ont été condamnés, par deux arrêts de la Chambre de l'Édit, à payer à Jacques de Mauléon, seigneur de Sarailhan.

CC. 4. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1625-1681. — Comptes de la communauté. — Rôle de la somme de 50 livres employée à payer la chandelle qu'on donnait au château. — Ordonnance des élus, imposant 12 livres 1 sou 6 deniers sur la communauté de Casteljaloux. — Convocation aux paroisses de la juridiction pour contribuer à la manœuvre qu'il fallut envoyer au « dégât » de Montauban. — Un voyage à Nérac pour aller voir M. d'Épernon, 4 livres. — Dons : de 10 pots de vin au duc d'Épernon, lors de son passage ; — d'une barrique de vin à M. le président Lalanne, lors de son passage dans cette ville. — Réparations faites au pont de

Notre-Dame. — Frais divers de messages à Agen et à Bordeaux. — Pièces d'un procès soutenu par la communauté de Casteljaloux contre celles de Meilhan et d'Ailhas, au sujet du payement d'une contribution de guerre.

EE. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1562-1664. — Lettre de Monluc, relative à la charge de capitaine de Casteljaloux. — Pièces relatant la démolition des murailles des villes de Puch, Monheurt, Nérac et Clairac. (1622-1625) — Lettre du prince de Condé aux consuls et aux habitants de Casteljaloux, leur donnant avis de l'envoi de trois compagnies du régiment de Ventadour, pour tenir garnison dans la ville. — Sentence arbitrale entre les communautés de Casteljaloux, de Meilhan et d'Ailhas, au sujet du payement des contributions de guerre.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1508-1544. — Sentence rendue dans un procès contre Vidal, consul de Casteljaloux, accusé d'avoir commis un double adultère avec Marianne de Béchons, qui était enfermée dans la basse fosse de la tour de Saint-Raphael sous l'accusation de sorcellerie. (Le mauvais état de la pièce rend indéchiffrables les clauses de ce jugement qui paraît être une protestation des consuls de Casteljaloux contre les décisions d'un autre tribunal favorables à Vidal). — Procès criminel intenté par le bailli et les consuls de Casteljaloux contre Vidault de L... accusé de vol, terminé par une condamnation à la prison, à 10 livres d'amende et aux frais. — Permission accordée aux consuls et jurats de Casteljaloux, au nom du sire d'Albret, par le seigneur de Cauboue et son procureur de La Valade, de placer dans la ville une cage de fer pour y renfermer les malfaiteurs. — Procès devant le juge d'appeaux de Casteljaloux et le procureur du Roi de Navarre, sire d'Albret, au sujet de concussions commises par un receveur des tailles. Mention du passage du roi et de la reine de Navarre, en l'année 1540. — Information faite, à la requête des consuls, par Jean Jacmet, notaire de Casteljaloux, contre Gabriel Baera, assesseur de la justice, accusé de vénalité dans l'exercice de sa charge.

FF. 2. (Registre.) — In-4°, 139 feuillets, papier.

1565. — Procès de la communauté de Casteljaloux contre les villes circonvoisines, dites les lugues, pour obtenir que ces communes participent aux frais de guerre et aux impositions. Arrêt du Parlement de Bordeaux, déclarant que ces villes ne sont pas contribuables solidairement. Procédures diverses pour l'exécution de cet arrêt.

FF. 3. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1565-1566. — Procédures, entre la communauté de Casteljaloux et les chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Caprais d'Agen, au sujet de l'attribution de deux prébendes, situées à Casteljaloux, qui devaient appartenir à un docteur en théologie et à un instituteur pour les petits enfants, et qui n'étaient pas occupées par des titulaires dans les conditions requises : requête détaillée des consuls ; — commission donnée par le Parlement au sieur de Merle, pour informer ; — informations, exploits d'assignations, etc.

FF. 4. (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

1581. — Procès entre la communauté de Casteljaloux et la veuve de Sendat, au sujet de la perception d'une dîme en la juridiction de Moncassin. — Requêtes, informations. (Incomplet.)

FF. 5. (Liasse.) — 4 pièces, et 3 cahiers, ensemble 80 feuillets, papier.

1589-1598. — Procès de la communauté de Casteljaloux contre celle de Bazas et contre Danglade, son syndic, aux fins de faire casser une ordonnance rendue par le lieutenant général de Bazas. Il s'agissait d'une commission pour imposer la ville de Casteljaloux solidairement avec celle de Bazas. Les consuls de Casteljaloux soutiennent qu'ils font corps à part et ne sont nullement tenus de participer aux charges. — Factum, plaidoiries, répliques. (Incomplet.)

FF. 6. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1611-1723. — Lettres de Pierre D..., procureur, aux consuls de Casteljaloux, au sujet d'un procès de la communauté contre les consuls des villes voisines. — Trois inventaires des pièces produites par André d'Escurrain, sieur de Lagrange, au parlement de Bordeaux. Ledit sieur de Lagrange était défenseur dans un appel d'une sentence du sénéchal de Casteljaloux.

GG. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1526-1759. — Lettres : d'Henri d'Albret, roi de Navarre, au sujet du couvent de Saint-François fondé par ses prédécesseurs ; — du capitaine Fabas aux consuls de Casteljaloux, au sujet d'une assemblée de réformés demeurant dans la ville de Casteljaloux ; — du cardinal de Luynes, au R. P. Castaing, prieur de Jouy, au sujet des services qu'il a rendus à l'État.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce et 1 cahier in-8° de 26 feuillets, papier.

1486-1516. — Lettres patentes fixant l'assiette des tailles à lever sur les pays de Condomois, d'Agenais et de Bazadais pour les années 1481 à 1482. La répartition est ainsi faite par Jean de Laloère, receveur des finances : Condom, 885 livres ; — comte de Gaure, 1,026 livres ;

— Fimarcon, 1,096 livres ; — Albret, 2,494 livres ; — Bazas, 169 livres ; — Bazadais, 1,877 livres ; Uzeste et Xaintrailles, 9 livres, etc. — La ville de Puymirol est affranchie des tailles à cause des dépenses nécessitées par la réparation de son château. — Ordonnance d'Alain d'Albret, déclarant que les deniers du roi doivent être payés et qu'il sera sursis à toute démarche relativement à des déprédations dont se plaignent les consuls de Casteljaloux.

H. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1576-1596. — HOSPICE DE CASTELJALOUX. — Procédures et arrêts du Parlement de Bordeaux relatifs à l'attribution des dîmes et des revenus de la confrérie de Saint-Nicolas. — Lettre des consuls de Nérac, priant les consuls de Casteljaloux d'insister pour que l'édit de Nantes soit exactement observé. — Lettres du maréchal de Matignon relatives au logement des gens de guerre. — Avis du Parlement de Bordeaux sur une question de préséance entre les jurats et les gens du roi. — Contestations avec les jurats de Bazas au sujet de préséances dans une assemblée du pays. — Requêtes et protestations au Parlement de Bordeaux, au sujet de la détention arbitraire d'Odet Gueyrin, consul de Casteljaloux, retenu dans un cachot infect par Sébèze, commandant du château. — Pièces concernant les consistoires de Bazas et de Casteljaloux : payement de rentes ; cimetière des protestants.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1712-Fin XVIIIe siècle. — DAMAZAN. — Papiers de l'étude de Moniguan, notaire. — Reconnaissance faite par François Justobro, en faveur de Jean de Bridier de Villemor, seigneur de Longuethil. — Décompte de la subsistance des compagnies de milice qui occupent le pays de Couserans pour la défense de la frontière. — Remontrances faites au roi par les gens tenant la cour du Parlement, au sujet de l'édit qui interdit de faire des contrats de constitution au-dessus du denier cinquante.

II. 2. (7 cahiers.) — Ensemble 164 feuillets, papier.

1648-1789. — Papiers de notes journalières, provenant de l'étude de Moniguan, notaire. — Comptes particuliers. Notes : de dépenses diverses ; — des payements de redevances; — des conventions et des partages avec les métayers ; — des avances ; — des achats ; — des ventes de grain, de vin et d'eau-de vie. — Inventaires de mobiliers. — Gages des domestiques. — Fabrication de draps pour l'usage de la famille. — Copies de lettres d'affaires.

II. 3. (Registre.) — Petit in-folio, 242 feuillets, papier.

1789. — Terrier du fief de Betbèze, dépendant de M. Pons. — Liste des tenanciers, évaluation et confrontation de leurs terres. — Table.

CC. 1. (Liasse.) — 3 pièces et 1 cahier, 25 feuillets, papier.

1779-1785. — ESPIENS. — Arrêt de la Cour des Aides de Guyenne, terminant un procès entre les consuls d'Espiens et Ducos, leur collecteur. Les consuls avaient rayé des comptes de sept années diverses sommes. La Cour, après vérification, condamne la communauté d'Espiens à payer la somme de 617 livres audit Ducos, de plus à lui restituer 1099 livres. — Un autre arrêt condamne les consuls à payer à Ducos 2,048 livres pour les épices et après-dîners.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

1522-1558. — FEUGAROLLES. — Comptes des recettes des religieuses du Paravis, ordre de Fontevrault, rendus aux Pères visiteurs ou aux vicaires généraux par les sœurs « dépositaires » ou boursières, Gabrielle Berthran, Antoinette de La Trémouille, Jeanne de Lauba, Fébronie Foichet, Hélène Anne, Anne Bernard, Blanche de Saint-Quentin, Fébronie de Lomagne, Catherine d'Amours, Marie de Bezolles, Cécile Fay, Jéronyme de Laumond, Rose de Lusignan, Françoise Épervier, étant prieures Marguerite de Caumont, Fébronie Foichet, Hélène Aube, Anne Bernard. — Dîmes d'un an de la paroisse de Lymon, 55 livres. — Vente de deux pipes de froment, 10 livres. — Reçu de M. de Combarault, pour l'entrée en religion de sa fille, 50 livres. — Six pipes de mil, à 8 francs la pipe, 36 livres. — Payements : des fermes de Lymon, Saint-Laurent, Roumas, Saint-Léger, Lugbon, Garbier, etc ; — des redevances de Port-Sainte-Marie, Sainte-Foy, Laparade, etc. — Donné par sœur Madeleine de Lafère, héritière de Lacaze, 1,000 livres. — Vente du cheval sur lequel frère Jacques Bourdonnais est venu de Paris, 18 livres. — Pour les habits religieux de sœur Jeanne de Pardaillan, 50 livres. La pension faite aux sœurs varie de 11 à 25 livres par an. — Donation de 257 livres faite au couvent par Jean de Capdeguy, abbé du monastère de Saint-Jean du Castella de l'ordre de Prémontré, afin de subvenir aux dépenses de Marie de Capdeguy, sa nièce, religieuse. — (Don de M. Lafargue, chef de Division à la Préfecture.)

AA 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1721-1762. — FIEUX. — Lettres du duc de Berwick et de Duquesne, ordonnant des feux de joie, à l'occasion du rétablissement de la santé du roi. — Procès-verbal de prestation de serment de fidélité et de foi et hommage des consuls de Fieux au prince Charles de Latour d'Auvergne, duc d'Albret. — La nomination des

consuls est faite par ledit seigneur, sur une liste présentée par la communauté.

BB. 1. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1651-1758. — Procès-verbaux de délibérations de la jurade. — Répartition des tailles. — Proclamation au sujet des engagements volontaires dans le régiment d'Albret. 2 pistoles d'or seront données, en outre de la paye, aux engagés. — Bans des vendanges. — La liste de présentation de la communauté contient les noms de quatre jurats, sur lesquels le seigneur choisit deux consuls. — Le régent des écoles a pour gages 10 livres par an. — Réparations au puits et à un pont. — Secours aux pauvres. — Informations contre des réfractaires. — Copies de quelques édits royaux. — Démolition de la porte de Dessus et de son arceau. — Quelques personnes, que l'on avait surprises à travailler le dimanche, sont condamnées à fournir de la cire et de l'huile pour le luminaire de l'église.

CC. 1. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1624-1762. — Pièces justificatives des comptes de la communauté. — Transaction entre la Chambre des Comptes de Navarre et Jean François de Pujollé, relativement aux redevances qu'il a dans le territoire de Fieux. La perception se fera par indivis. — Reçu de la somme de 1,000 francs pour un quartier d'hiver, délivré par le capitaine Laplaigne. — Contestations entre les communautés de Nérac et de Fieux au sujet du payement proportionnel de la contribution extraordinaire de 50,000 livres à lever pour l'entretien de l'armée du Roi. — Arrêt du Conseil d'État pour la nomination des collecteurs. — État des frais municipaux de la communauté. Total, 18 livres 3 sous. — Dénombrement de la population et rôle de la capitation. — État des biens et revenus ecclésiastiques. — Récépissés de l'élection. — Mandements des tailles. En 1720, la communauté doit payer 823 livres.

EE. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier, dont 4 imprimées.

1701-1741. — Ordres de La Bourdonnaie, intendant : pour la levée des milices; — interdisant les cotisations pour le remplacement, par des étrangers, de ceux sur lesquels est tombé le sort. — La ville de Fieux fournit deux soldats. — Lettres de Duquesne et de Dubernet de Mazières : sur la levée des milices ; — sur les mesures à prendre contre les réfractaires.

II. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1651-1769. — Actes notariés. — Contrats : d'obligation de 300 livres, consenti par les consuls en faveur de Saubage; — de renonciation au bénéfice de division. — Récolement des archives de la communauté de Fieux, fait en 1740. On ne mentionne pas d'acte antérieur à 1641. — Autorisation de vendre une propriété pour payer ses dettes, donnée à Perissé, mineur, par le juge ordinaire de Fieux.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1525-1729. — Francescas. — Procès-verbal du serment réciproque, prêté sur le livre des anciennes coutumes, par l'évêque de Condom, co-seigneur, en paréage avec le roi de France, de la juridiction de Francescas, et les consuls et les habitants. Signature d'un notaire pour tout signe de validation. — Consultation sur la question de savoir si les habitants de Francescas peuvent se débarrasser de la sujétion du seigneur de Lussan, ou du moins racheter de lui pour une moitié la justice et le territoire de la ville. — Requête au Roi pour obtenir la liberté des élections consulaires. — Lettre-circulaire du duc de Duras, ordonnant des réjouissances publiques, à l'occasion de la naissance du Dauphin.

BB. 1. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1560-1570. — Livre des jurades. — Entretien de la compagnie du capitaine Mérieux. — On prendra des informations sur la députation aux états. — On propose d'interdire les deux maîtres d'école qui sont de la R. P. R. et de prendre des mesures contre ceux qui dérobent les images dans l'église de Saint-Ourens. — Ordonnance pour la garde des troupeaux. — Redditions de comptes. — La communauté nomme un garde forestier. — Impositions de quartiers sur l'ordre du roi. — Monluc impose aux bénéficiers de la juridiction une cotisation pour l'entretien des gens de guerre, et nomme le sieur Dupuy gouverneur de Francescas. — On informera sur les plaintes de Jean Vignes, victime d'une agression. — Les portes de la ville ne sont ouvertes qu'alternativement, un jour l'une, un jour l'autre. Elles sont gardées. L'entrée de la ville est interdite à un pauvre étranger. — On envoie des présents à Monluc et on l'héberge à son passage. — Le prince et la princesse de Navarre étant à Nérac, pour prévenir toute surprise, on ferme les portes et l'on recommande à chacun de se tenir sur ses gardes. — Entretien de la compagnie de Sainct-Ourens. — Ordonnances fixant l'époque des vendanges. — Attendu la pauvreté de la ville, les consuls envoient deux messagers à Agen pour prier Monluc de les décharger du logement des gens de guerre. — Autorisation accordée par Monluc de faire réparer l'église et d'imposer pour ces frais de restauration 500 livres sur ceux de la R. P. R. — Le registre est détérioré par l'humidité.

BB. 2. (Cahiers.) — In-4°, ensemble 122 feuillets, papier.

1570-1586. — Livres des jurades. — Sainctourens annonce le passage d'une troupe de gens d'armes. — Le seigneur du Saumont s'empare de la ville, tue huit hommes et impose 300 écus. — On mettra aux enchères les fiefs, lods, ventes, baillage, greffe et leudes qui appartenaient autrefois à l'évêque de Condom, et qui maintenant appartiennent aux habitants. — Approvisionnements de blé. — Le roi de Navarre demande aux consuls de lui vendre quelques chênes du bois qui appartenait autrefois à l'évêque de Condom, pour réparer le château de Nérac et le moulin qu'il a sur la Bayse. — On poursuit la restitution du métal des cloches. — On négociera avec le roi de Navarre un arrangement au sujet du droit de justice et des autres droits qui appartenaient autrefois à l'évêque de Condom. — État des compagnies qui ont séjourné dans la ville de Francescas, vivant à discrétion, durant les années 1573, 1574, 1575. Compagnies : de Casteljaloux, trois ou quatre cents hommes; de Luzac, deux cents hommes; vicomte de N..., quatre cents cavaliers; trois compagnies de M. de Vivaret; de M. de Saint-Sulpice; du capitaine Bernade; de M. de Grammont; du capitaine Méteau, etc. — Le roi de Navarre entend tenir la ville sous son obéissance. — Permission à M. de Mermet de prêcher en ville. — Passage de Monluc. — Réparations aux murailles. — Menaces du sieur de Saumont contre la ville qui déclare ne pouvoir lui payer la rançon de 300 écus. On lui avait offert pour 100 écus de chênes du bois de l'évêque de Condom. — Le sieur de Laserre ayant sommé les consuls de lui dire pour quel parti ils tenaient, sur leur réponse qu'ils étaient sous l'obéissance du roi de Navarre, déclare la guerre à la ville. On avertira le roi de Navarre auquel on demandera du secours. On nomme un gouverneur. — MM. de Campagno et de Roquepine menacent la ville. On lève des impositions pour équiper douze soldats. — Nomination de quatre consuls, à Pâques, suivant l'ancienne coutume. Les nouveaux consuls se présentent au temple. L'élection est ensuite publiée. — Achat de poudre. — On fera un pont pour monter sur la tour qui est audessus de la porte de Putz. — Marché avec Jean Peyre, maçon, pour faire murer les deux portes de pierre. On lui donnera 4 livres. — La ville aura trente soldats. — On recevra le capitaine Saulmont qui se déclare pour le parti du roi de Navarre. — Le capitaine de Réveilhac, en garnison dans la ville, est averti de l'approche des ennemis. S'il ne trouve pas la place assez forte, il doit se retirer à Nérac. — Défense de faire des escaliers pour descendre puiser de l'eau dans les fossés. — Vacqua, consul, fait prisonnier par les catholiques, sur la route de Nérac, tandis qu'il faisait les affaires de la communauté, demande qu'on lui rembourse les 600 livres qu'il a dû payer pour sa rançon. — Arpentement de la juridiction. — La porte de Font de Larque est rouverte. — On accorde aux bouchers un rabais sur le prix de ferme, à cause de l'occupation de la ville par les ennemis. — On fera une nouvelle vente de bois au roi de Navarre pour bâtir le château de Nérac. 1578. — Choix d'un cimetière pour ceux de la R. P. R. — D'après la coutume, les consuls sont juges au criminel. — Présent de chapons et de palombes envoyé à Monluc, à Estillac. — Les deux registres sont détériorés par l'humidité.

BB. 3. (2 cahiers.) — In-4°, ensemble 73 feuillets, papier.

1580-1583. — Cahiers des jurades. — On vendra toutes les propriétés et tous les droits qui appartenaient autrefois à l'évêque de Condom. — De Lasserre ordonne d'envoyer quinze paires de bœufs pour effectuer des transports de munitions de guerre à Condom. — Ordonnances de police générale. — Passage et solde de gens de guerre. — Ventes de bois. — État des comptes de la communauté. — Ordonnances fixant l'époque des vendanges. — Les deux cahiers sont détériorés par l'humidité.

BB. 4. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1585. — Livre des jurades. — Les pauvres étrangers ne pourront séjourner dans la ville plus de deux jours. — On réservera quelques chênes pour la construction du temple. Les consuls feront valoir une exemption que leur a accordée le roi de Navarre pour obtenir de n'avoir point à loger de gens de guerre. — On publiera les ordonnances de police générale. — Impositions de quartiers. — On fermera les portes de la ville avec des palissades et l'on reconstruira en pierres non cimentées les portions de murailles détruites, afin d'être à l'abri des tentatives des pillards et de pouvoir empêcher d'entrer dans la ville ceux qui viennent de Bordeaux où sévit la peste. — Le régent des écoles doit faire trois classes par jour et conduire ses enfants aux offices du dimanche, pour le bon exemple. — Défense aux habitants d'une maison, où il y a eu des cas de peste, de sortir, sous peine « d'estre masacrés » — Une compagnie de gens d'armes s'établit dans la ville, au mépris de l'exemption qui lui a été accordée. — Le roi de Navarre demande qu'on lui envoie des manœuvres pour travailler aux fossés et aux fortifications de Nérac. — La plupart des jurats étant à la guerre, au service du roi, on convoquera pour les assemblées tous les habitants de la ville et de la juridiction.

BB. 5. (Registre.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

1587-1598. — Livre des jurades. — Les portes sont rouvertes. — Les habitants de Nérac et de Condom font

prisonniers quelques habitants de la juridiction parce que la ville de Francescas ne paye pas ses impositions. — Échange de messages entre les consuls et de Laporte, gouverneur du château de Nérac, et Labarre, gouverneur de Nérac. — Quelques habitants proposent de fortifier le clocher et l'église pour la défense commune. Les travaux ayant été commencés, on décide que ces fortifications seront démolies. Il vaut mieux que la ville soit plus faible, afin que personne ne s'en saisisse. Ceux de Nérac avaient témoigné l'intention de s'y retrancher. — La ville est pillée par une compagnie de soldats. — Grandes dépenses occasionnées par le passage des gens de guerre des deux partis. — Démarches pour obtenir que l'armée du maréchal de Matignon ne passe pas par la juridiction. — On décide que le clocher sera rasé pour éviter que ceux de la R. P. R. s'y fortifient. — La maison de M. de Saint-Verthomieu sera détruite afin qu'aucun parti ne s'y établisse. Cette maison sera reconstruite après la paix. — Contribution à l'entretien de la garnison de Nérac. — On nomme huit consuls en l'année 1583. — États des dépenses pour les tailles et pour les affaires de la commune. — Rapport sur l'autopsie de deux cadavres faite par Burbail, chirurgien, qui déclare n'avoir rien trouvé qui décèle une maladie contagieuse. — Désertion des habitants par crainte de la peste. — On paye 200 livres, pour deux mois, un chirurgien de Larromieu. — Achat d'arquebuses. — Garde de la citadelle élevée dans la ville. — Ceux qui ont des maisons auprès des murailles feront réparer lesdite murailles, afin que les rondes puissent passer. — Les officiers de Condom demandent qu'on leur envoie quarante manœuvres pour travailler à leurs fortifications. — Pierre Douallé prendra le commandement dans la citadelle pendant trois mois, aux gages de 12 livres par mois. — Les détenteurs de munitions de guerre les remettront aux consuls. — Le sieur Vignes est détenu depuis sept à huit mois à Lamontjoie. — Ordre donné par le maréchal de recevoir dans la ville M. de Laugnac. — Démarches pour délivrer deux prisonniers retenus à Estrepuy.

BB. 6. (2 cahiers.) — In-4°, ensemble 86 feuillets, papier.

1590-1593. — Cahiers des jurades. — États des dépenses et des impositions. — Passage de gens de guerre. — On songe à fortifier la ville, autour de laquelle rodent les voleurs pendant la nuit. — Le maréchal demande quatre paires de bœufs pour l'attelage d'un canon. — Échange de messages avec Saint-Chamarand, Monluc, de Montespan, au sujet des impositions, des passages de troupes, de la rançon des prisonniers. — On décide la démolition de deux maisons fortes pour éviter qu'un régiment s'établisse dans la ville. — Quittance d'un payement fait à l'évêque de Condom pour l'achat du temporel. — Nouvelles démarches pour obtenir l'autorisation de fortifier la ville. On promet de garder la ville dans l'obéissance du Roi.

BB. 7. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1594-1596. — Livre des jurades. — Celui qui dévoilera les secrets de la ville sera chassé des conseils. — On gardera nuit et jour la citadelle. Deux soldats, un jurat et quatre ou cinq habitants y resteront. — Défense de sortir la nuit sans lumière. — Inventaire des armes et objets déposés dans la citadelle — Monluc demande aux consuls d'assembler autant d'hommes d'armes qu'ils le pourront et de les amener à Estillac. — Accord avec le sieur de Lasserre, pour l'achat du temporel qui avait appartenu à l'évêque de Condom. — Amende d'un écu infligée à un boulanger qui vendait du pain au-dessous du poids. — Les habitants de Mézin ont équipé quarante-cinq soldats pour le parti du roi. On délibère sur le nombre de soldats à envoyer aux états de Nérac. — Fonte de deux cloches par des fondeurs de Nérac. — Publication des ordonnances de police générale. — Présent au seigneur de Lasserre. — Monluc demande qu'on lui envoie des vivres au camp de La Terrade. — Réparations aux deux portes et à l'horloge. — Pour éviter le passage des gens de guerre, on se résout à imposer une somme pour le parti de l'Union. — Prisonniers détenus comme ôtages à Condom, pour le payement des impositions. — Charrois de pierres pour les constructions qui se font à Lasserre. — Coupe de chênes pour la restauration de l'église. — On informera contre Daniel Vacqua qui a pris des pierres en l'église Saint-Crabary. — Dans une assemblée générale les habitants décident qu'ils demanderont au roi ou au Parlement l'autorisation d'imposer sur la juridiction une somme de 550 écus. — Assignation par devant la sénéchaussée de Nérac des fondeurs qui se sont engagés à refaire les cloches dans le cas où elles viendraient à se briser pendant une période de dix ans.

BB. 8. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1601-1604. — Livre des jurades. — Ordonnances de police générale. Articles relatifs aux bois communs. — Assemblée factieuse tenue dans l'église. — On somme l'évêque de Condom de payer le tiers de ce que coûte la restauration de l'église, c'est-à-dire 2 ou 300 écus. L'évêque ne veut donner que 100 écus. Il s'ensuit un procès. — On songe à fonder un hôpital avec le revenu des chapelles. — Contestations au sujet du dénombrement des biens nobles de MM^rs de Baulens et de Saint-Berthomieu. — Élections consulaires. — Lettre du seigneur de Lasserre au sujet de l'emprisonnement de quatre individus faussement accusés d'avoir fait violence à une femme. — On

informera aux frais de la ville contre Gilles qui avait offensé un consul. — Selon le désir du seigneur de Lasserre, on lui promet « bonne chère » à son passage dans la ville. — On se charge de l'entretien d'un prédicateur, envoyé pour le carême. — États des dépenses. — Arrêtés fixant l'époque des vendanges.

BB. 9. (Registre.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1606-1612. — Livre des jurades. — États des dépenses de la communauté. — Ordonnances de police générale publiées par les nouveaux consuls. — Suite du procès entre la communauté et M. de Saint-Berthomieu, au sujet de la prétention de ce dernier à la possession de biens nobles. – On fera assigner l'évêque de Condom, qui ne veut rien donner pour les pauvres. — On ira saluer le seigneur de Lasserre, sénéchal, qui doit venir à l'occasion du baptême de son fils, et on lui fera un présent de 12 ou 15 écus pour sa table. — Laborde doit jurer qu'il ne détient aucun papier qui puisse être utile à la ville, dans un procès. — On pose des bornes sur les limites du territoire de Nomdieu. — On ne pourra entreprendre de voyage sans passeport. Cette précaution est prise à cause de la maladie contagieuse. — Achat de plomb et de poudre pour la chasse aux loups. — Mesures relatives à la garde et à l'exploitation des bois communs. — Précauions de police pour la tenue des foires. — Imposition pour la construction et la destruction de la citadelle de Condom.

BB. 10. (Registre.) — In-4°, 349 feuillets, papier.

1612-1622. — Livre des jurades. — Exploitation des chênes du bois commun. — On offre à Laborde, député à La Rochelle, 30 livres pour ses frais de voyage. — Réparations aux murailles de la ville. On fera restituer par les particuliers tous les matériaux qu'ils ont pris aux murailles. — Distribution d'armes, piques et arquebuses, aux habitants de la ville qui les payent à raison de 25 à 50 sous la pique ou demi-pique, et 7 livres l'arquebuse.— Emprunt pour la restauration des fossés. — Chute du clocher. — L'évêque de Condom ne voulant payer que le tiers de la reconstruction de l'église, on l'assignera au Parlement de Toulouse. On prend copie d'un arrêt, obtenu par les habitants de Nérac, qui condamne l'évêque à pourvoir aux réparations de l'église et du clocher de Saint-Nicolas. — Les compagnies seront organisées et commandées, chacune, par un consul assisté de deux jurats. — Assemblée générale tenue pour fixer les conditions de la reddition de la ville qui allait être assiégée par le duc de Rohan. Les habitants de Francescas payeront 1,500 livres. Trois otages seront retenus en garantie de ce payement. 1615. — Démarches auprès du duc de Rohan, pour obtenir de lui l'annulation des promesses faites. — Prêt d'un tambour. — États des dépenses ordinaires de la communauté. — Proclamation de la paix. — Plaintes à M. de Lasserre contre le régiment de Roquelaure, qui avait commis des excès, pillé et violé. — Chute du dernier pan de mur du clocher. — Visite de l'évêque de Condom à l'église. — Une amende de 20 sous sera infligée aux jurats qui, dûment convoqués, manqueront d'assister aux réunions. — On fera un acte de sommation à l'évêque de Condom, s'il ne veut rien donner pour les pauvres. — Reconstruction de la tour de la porte de Larqué. — Démarches pour empêcher à des compagnies de gens de guerre de passer dans la ville. Le maréchal de Lasserre d'Aubeterre recommande de mettre sur pied le plus grand nombre possible de soldats. — On construit les créneaux sur les remparts. On fera bonne garde. — On prend part à la démolition des murailles de Moncrabeau.

BB. 11. (Registre.) — In-4°, 158 feuillets, papier.

1622-1628. — Livre des jurades. — Délibérations relatives : à la vérification des biens nobles ; — aux menues dépenses de la communauté. — En 1623 la taille est de 135 livres, le taillon de 40 livres 12 sous, l'entretien des garnisons de 165 livres. La démolition des forteresses figure pour une somme de 65 livres, et la récompense donnée par le gouverneur de Clairac au sieur de Pujols, pour 5 livres 10 sous, etc. — La maison que Jean Bordonalie fait reconstruire sera mise à l'alignement de la rue. — On va saluer le maréchal d'Aubeterre en son château de Lasserre. — Démarches auprès de l'évêque au sujet des réparations de l'église. — On enverra des soldats à Condom pour fêter le duc d'Épernon, à son entrée. — En 1625, les gages des consuls sont de 30 livres.—Inventaire des archives, parmi lesquelles on signale : le livre des coutumes composé de trente-cinq feuillets de parchemin, une copie de 1619 des mêmes coutumes et trois chartes de confirmation par les rois de France. — Réparations au portail de l'église de Saint-Crabary.

BB. 12. (Liasse.) — 3 cahiers de 12, 32, 18 feuillets, et 1 pièce, papier.

1628-1648. — Jurades. — Liste des consuls de 1628 à 1648, avec les totaux des impositions pour ces mêmes années. — On s'oppose à l'usurpation d'une place vacante dite de Montozin. — Contestations avec le seigneur de Lasserre qui intervenait dans les élections consulaires, au mépris des priviléges de la ville. — Requêtes des consuls et des habitants au duc d'Épernon, gouverneur, qui, faisant droit à leurs plaintes, casse par une ordonnance les nominations faites par la force et autorise une nouvelle élection entourée de toutes garanties de

liberté. — Le seigneur de Lasserre s'étant révolté contre cette décision, le duc d'Épernon ordonne au vice-sénéchal d'investir le château de Lasserre. — Règlements des logements des gens de guerre et des frais de l'expédition. 1634. On décide en assemblée générale qu'on ira supplier l'évêque de Condom de racheter la seigneurie de Francescas, que possédaient ses prédécesseurs et que le seigneur de Lasserre avait acquise aux enchères — Redditions de comptes.

BB. 13. (Registre.) — In-4°, 409 feuillets, papier.

1638-1646. — Livre des jurades — Plaintes contre les soldats de la garnison. On s'efforce d'obtenir une exemption du logement des gens de guerre. — On suppliera l'évêque de Condom de faire célébrer les offices religieux, ainsi qu'il est convenable. — États des dépenses de la communauté et redditions de comptes. — Détention à Nérac de Pierre Guillaume, pour assurer le payement des impositions de la ville de Francescas. — Délibérations relatives : à la conservation du bois commun ; — à la tenue des écoles. — Malgré les arrêts des consuls les habitants refusent de payer leur part de l'ustensile des gens de guerre. — Règlement pour la sonnerie. Les cloches de l'église appartiennent à la communauté. — Exploitation des bois communs. On trace des chemins dans ces bois. — Etat des dettes de la communauté, qui s'élèvent à plus de 10,000 livres. — Le bois commun, d'une contenance de 70 cartelades, sera vendu aux habitants de la ville. — Procès contre les auteurs de dégâts dans les bois. — Passage de troupes. — On met aux enchères la charge de collecteur. — Ordonnance de police générale.— Rôles des sommes à payer pour l'entretien des gens de guerre par les villes des juridictions de Condom, de Fimarcon, de Casteljaloux, de Bazas, de Nérac, de Saint-Georges. — Règlements pour la paye des officiers et des soldats. — Le registre est détérioré par l'humidité.

BB. 14. (Liasse.) —2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1646-1766. — Administration des consuls. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, se déclarant seul compétent, à l'exclusion de tous sénéchaux, dans le procès soutenu par la communauté contre le marquis d'Aubeterre, pour le rachat de moitié de la justice, en faveur de l'évêque de Condom. — Élections consulaires. — États des dépenses ordinaires de la communauté. — Délibérations relatives : à l'entretien de la lampe du sanctuaire ; — aux secours à donner aux pauvres ; — à la construction d'une tribune dans l'église ; — à la répartition des tailles. — Démarches pour obtenir l'autorisation de vendre une partie du bois commun. — La comtesse de Lasserre, ayant témoigné le désir que Pierre Capot, cordonnier, fût admis dans la jurade, on décide qu'on maintiendra la coutume d'après laquelle les jurats ne peuvent être nommés qu'au premier jour de l'an, et ne doivent pas être choisis parmi les artisans ; — Consultation au sujet du droit de préséance des consuls, contesté par les juges.

BB. 15. (Registre.) — In-4°, 377 feuillets, papier.

1647-1657. — Livre des jurades. — Nouvelles réparations au clocher. — Requêtes pour obtenir l'autorisation d'imposer la ville. — Délibérations relatives à la garde du bois. — Vaqua, consul, expose longuement les griefs que la communauté a depuis longtemps contre les seigneurs de Lasserre d'Aubeterre et en particulier contre le seigneur actuel qui s'est rendu intolérable par ses « violances, excès, vexations et persécutions. » Il propose, d'aller de nouveau supplier l'évêque de Condom de vouloir bien racheter la seigneurie de Francescas. De plus il faut aller se plaindre au duc d'Épernon. Ses propositions sont adoptées. Député pour ces affaires, il rend compte de ses démarches. Il a obtenu des ordonnances qui annulent les élections consulaires faites par le seigneur. — On s'engage à fournir à l'évêque de Condom une somme de 3,325 livres, pour l'aider à racheter la seigneurie. — Actes de sommation et de consignation de la somme, faits par le procureur de l'évêque au marquis d'Aubeterre, pour le rachat de la seigneurie. — Acte d'opposition fait par Vaqua, consul, à la consignation de la somme de 3,325 livres. Le seigneur de Lasserre doit à la communauté la somme de 10 à 12,000 livres. — Assemblée générale au sujet du payement de l'ustensile des gens de guerre. M. de Lasserre a déclaré qu'il ne payerait les tailles des biens de sa maison ni pour le passé ni pour l'avenir. — États des tailles et des dépenses ordinaires de la communauté. — Rigal, consul, est fait prisonnier et conduit à Condom, parce que la ville ne paye pas ses impositions. — Ordre du prince de Condé pour le départ de la compagnie du duc d'Enghien logée à Francescas. — Mauvais état des portes, des ponts-levis, des routes qui avoisinent la ville. — Les habitants achèteront des armes et des munitions pour la défense commune. — Labordasse qui a insulté et menacé un particulier sera emprisonné et déféré à la justice. — Le passage de l'armée du comte d'Harcourt ruine la ville. La disette s'ajoute à cette calamité. — Vu la nécessité du temps, toutes sortes de denrées pourront être introduites dans la ville, sans tirer à conséquence. — Le comte d'Harcourt exempte la communauté du logement des gens de guerre. — Lettre du comte de Lasserre, au sujet de la garnison de son château. — Ordonnance du comte d'Harcourt pour réprimer les excès commis par ses troupes et pour faire armer toute la population du pays contre les ennemis. — Après avoir refusé l'entrée de la ville à trois habitants qui avaien

servi sous les princes, on consent à les recevoir, après avoir pris acte de leur promesse d'être désormais fidèles au roi. Ce fait provoque des explications avec le lieutenant des armées royales. — Taxe de la boucherie. — Emprunt pour payer au comte d'Harcourt la somme de 600 livres qu'il impose sur la communauté. — Le juge royal prétend exercer la justice criminelle et *politique* qui a toujours appartenu aux consuls. — Présent envoyé au comte de Lasserre, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la communauté pendant la guerre. — Garde de la ville pour prévenir l'envahissement de la maladie contagieuse, qui sévit à Fieux, à Nomdieu et même dans la banlieue. La plupart des habitants de Fieux succombent. Leur curé, déclaré *infect* pour avoir secouru les malades, est confiné par eux dans une hutte en planches non loin de Francescas. Les consuls de cette dernière ville l'autorisent à se réfugier pour y faire sa quarantaine dans l'église de Saint-Caprais, qui est à l'extrémité de leur juridiction. — Défense de sortir de la ville sans l'autorisation des consuls et des commissaires de la santé. — Vignaux, boucher, qui avait vendu de la viande à deux sous au-dessus du prix taxé, est condamné à 10 livres d'amende. — Ordonnance du roi, mandant aux communautés de produire leurs comptes généraux de dépenses des années 1647 à 1653. — On se désiste de toute poursuite contre Balmont de Laprade, qui, ayant souffleté un consul, a consenti à demander pardon à la jurade et à l'offensé. — Ordonnance de police générale. — Note de la solde des gens de guerre en l'année 1639.

BB. 46. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1657-1661. — Livre des jurades. — Vérification des biens nobles. — Réparations à la toiture du clocher, à la muraille près de la porte de Larqué. — Il y aura dans l'hôpital un hospitalier et une hospitalière. — Élections consulaires et proclamations des ordonnances de police générale, à l'avènement des consuls. — Contestations avec le juge royal au sujet de la compétence en matière criminelle. — Chute de la muraille de la porte de Bordeaux. — Délibérations relatives : aux dettes et aux créances de la communauté ; — à la conservation des bois communs. — La moitié des pages du registre est rongée par l'humidité.

BB. 47. (Cahiers.) — In-4°, 44 et 65 feuillets, papier.

1675-1683. — Jurades. — Lettre du comte de Lasserre, désignant, sur l'ordre du gouverneur, les quatre candidats à nommer consuls. — On ne fait nulle opposition à cet ordre. — La levée des tailles doit se faire en prenant pour base l'évaluation de la contenance totale des terres de la juridiction, portée sur le cadastre à 4,612 cartelades. — Marché pour lambrisser l'église paroissiale. — Délibérations relatives à l'administration de l'hôpital. — Liste complète des biens nobles. — Réception d'un jurat. — Acte d'opposition d'un consul à l'exécution de certaines mesures décidées sans son concours dans des assemblées tenues irrégulièrement. On avait résolu de payer 481 livres pour partie de l'aliénation de la seigneurie de Francescas, en faveur de l'évêque de Condom. — Lettre de Roquelaure, gouverneur, recommandant des candidats pour les charges de consuls. — Remarques sur les diverses sonneries, en usage pour les funérailles, selon le rang des défunts. — Tous les habitants sont tenus de produire des états des biens aliénés depuis l'année 1550. — La communauté doit payer la location du presbytère. — Des feuilles en parchemin d'un missel du XIVe siècle servent de couverture aux cahiers. Sur l'une de ces feuilles est insérée une note relative à la famine de l'année 1595.

BB. 48. (Cahiers.) — In-4°, de 58, 55, 23, 14, 27 feuillets, papier.

1697-1751. — Jurades. — Délibérations relatives : à la répartition des tailles ; — à la vérification de quelques biens nobles ; — aux menues dépenses de la communauté. — Élections consulaires. — Mauvais état de la charpente de l'église. On demandera à l'évêque de Condom de donner quelque chose pour les réparations. — Tirage au sort pour les recrues. — Discussions sur la prétention du vicomte de Juliac et d'autres gentilshommes de posséder des biens noblement. — La ville doit fournir trois miliciens. — Réparations au clocher endommagé par la foudre. — Impositions diverses. — Établissement d'un grand chemin de Condom à Nérac.

BB. 49. (Cahiers.) — In-4°, de 20, 18, 12, 10, 16, 9, 6, 14 feuillets, papier.

1748-1789. — Jurades. — Accord proposé au juge ordinaire par les consuls, sur des questions contestées d'attributions et de préséances. — Plaintes au sujet de nombreuses contraventions aux règlements de police. — Impositions et dépenses communales. — Dégâts causés par la grêle et par le débordement de l'Auvignon. — Nominations de trois experts pour la visite des propriétés endommagées. — Nominations de deux administrateurs, d'un syndic et d'un trésorier de l'hôpital. — Réparations au presbytère. — État des biens nobles. — Le duc d'Aiguillon est choisi pour médiateur entre la jurade et de Basignan, juge royal, qui prétendait avoir le droit de tenir ses audiences dans la maison de ville. Deux commissaires chargés d'étudier les précédents, reçoivent communication des archives dont ils donnent récépissé. — Articles adressés au roi par l'assemblée des notables de la juridiction, relativement au mode de convocation

des États généraux. — Délibérations : sur les moyens d'atténuer la misère publique qui est à son comble ; — sur l'établissement d'un bureau de correspondance entre les députés de la sénéchaussée de Condom et leurs électeurs.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier.

1585-1627. — Tailles et comptes de la communauté. — Copies : de lettres closes adressées par François Ier au sénéchal d'Agenais et relatives au fait des aides ; — des délibérations de la jurade au sujet de la vente aux enchères des biens temporels que les évêques de Condom possédaient autrefois dans la juridiction de Francescas. — Contrat de vente de certaines propriétés de la ville. — Assiette des tailles en 1591. — Vente du droit des boucheries à Paul d'Esparbès de Lussan. — Ordonnance du Parlement de Bordeaux, taxant la communauté de Francescas à 200 livres pour les gages des commissaires, qui ont fait la vérification des francs-fiefs. — État des biens que possède dans la juridiction le sieur de Lussan, dressé par les consuls pour la liquidation des tailles. — Notes sur la reddition des comptes des années 1626 et 1627.

CC. 2 (Cahiers.) — 6, 31, 82, 21 feuillets et 6 pièces ; papier, dont 1 imprimée.

1626-1647. — Comptes de la communauté. Les comptes sont vérifiés par le juge royal. Ils comprennent les sommes payées pour les tailles et pour le taillon, ainsi que les dépenses particulières de la ville. — Commission donnée par le roi à Pierre de Gourgue, président au bureau des finances, pour vérifier les droits d'octroi des villes. — État de ce que la maison de Lasserre doit pour les tailles à la communauté de Francescas. — Cahier de résumé des comptes des années 1628 à 1642, avec les totaux des recettes perçues par les consuls et des dépenses qu'ils ont faites. — Mémoire pour Denys de Palastron, commandeur au Nomdieu, contre les consuls de Francescas, dans un procès que ceux-ci lui avaient intenté pour le payement des tailles. Ce mémoire relève un appel d'une sentence de la sénéchaussée. — Compte de l'année 1630, rendu par Isaac Guillaume, consul : ventes de chênes du bois commun ; — 30 livres de gages à chacun des consuls ; — gages de manœuvres employés à la démolition de Lavardac ; — construction d'un pont de pierre sur l'Auvignon, 37 livres ; — au messager qui est allé chercher à l'évêché de Condom le tableau qui est au grand autel, 3 livres. — Démarches faites auprès du seigneur de Lasserre, en 1646, pour le maintien des priviléges de la ville.

CC. 3. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1631-1636. — Comptes de la communauté. Péages. — Recettes et dépenses de l'année 1632. — Démarches pour être exempté de contribuer à la démolition d'Éause. — Copie d'un arrêt de la Cour des Aides de Guyenne, daté d'Agen, rendu en faveur de Claude Le Mas, fermier de la coutume de Bayonne, défendant à peine de 500 livres d'amende aux fermiers de la foraine de Toulouse et de Narbonne de détourner des routes de la Guyenne les marchands qui se rendent en Espagne, autorisant ledit Le Mas à établir un surveillant sur la frontière de l'Armagnac. — Ventes de chênes. — Voyages des procureurs de la communauté. — Simples mentions des frais pour la poursuite des procès contre le recteur Doualle et contre le marquis d'Aubeterre. — Sommations faites par les collecteurs pour le payements de tailles, et vente aux enchères des biens saisis, etc.

CC. 4. (Liasse.) — 2 cahiers, 28 et 38 feuillets ; 6 pièces, papier.

1637-1639. — Comptes de la communauté. — État des villes qui doivent encore leur quote-part de la contribution pour l'entretien de deux compagnies du régiment d'Albret. — Dépenses de l'année 1637 : gages de l'horloger, 4 livres 10 sous. — Solde de la garnison. — Envois de blé à l'armée de Bayonne, etc. — Enquête pour la vérification des comptes.

CC. 5. (Liasse.) — 2 cahiers, 26 et 41 feuillets ; 6 pièces, papier.

1638. — Comptes de la communauté. — Clauses de la ferme de la boucherie. — Frais de logement et d'entretien des gens de guerre. — Note sur une transaction entre les consuls et la maréchale d'Aubeterre, pour le payement des tailles. — Compte rendu par Daniel Bigos : gages d'un consul, 30 livres. — Deux compagnies tiennent garnison dans la ville de Francescas. Les sommes affectées à leur entretien sont levées sur tout le pays, suivant la répartition faite par le lieutenant général de Condom. — Logement et subsistances de deux compagnies pendant cinq jours, 495 livres. — Passage de compagnies du régiment de Ventadour, etc.

CC. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 38 pièces, papier.

1639-1650. — Pièces sans date, du XVIIe siècle. — Comptes de la communauté. — État des ventes de chênes du bois commun. — Emprunt de 120 livres à Jacob, marchand de Nérac, pour les frais des milices. — Compte rendu par Vacqua Lamoliasse, consul, en 1639, mentionnant : le passage de la compagnie des chevau-légers de M. de Saint-Simon ; — la mort de M. de Baulens. — Constitution par la communauté d'une rente de 75 livres en faveur du collége de Nérac, tenu par des religieux « de la doctrine crestienne. » — Difficultés soulevées dans la reddition des

comptes par la négligence ou la mauvaise volonté du marquis d'Aubeterre à payer les impositions. — Mémoire contre le sieur de Juliac, dans le procès qu'il soutient pour faire reconnaître la nobilité de ses biens.

CC. 7. (Liasse.)— 27 pièces, papier, dont 2 cahiers de 79 et 41 feuillets.

1650-1667. — Comptes de la communauté. Pièces justificatives. — Vérification du compte rendu par Guillaume Cabos. Notes en marge des articles contestés. — Fournitures pour la cavalerie et pour l'artillerie de l'armée de Guyenne. — Passage du régiment de Saintonge. — Achat de trois épées, 9 livres. — Frais de voyage des procureurs de la communauté envoyés à Nérac, à Condom. — Dépens du procès contre le sieur de Baulens, qui refusait de payer les tailles, sous prétexte que ses biens étaient nobles. — Compte rendu par Antoine Lestrade, en 1667. Recettes : 3,550 livres pour le principal ; 106 et 130 livres, payées en conséquence des ordonnances de l'intendant par M. de Baulens et le marquis de Juliac, pour leurs biens prétendus nobles.

CC. 8. (Liasse.) — 30 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1668-1681. — Comptes de la communauté. Pièces justificatives. — Déclaration du roi au sujet de la forme de la reddition des comptes des communautés. — Pièces diverses relatives au payement des dettes de la communauté. — Mémoire des frais faits au Conseil du roi pour la poursuite du procès contre M de Baulens : total, 410 livres 12 sous, sans compter les vacations de Lecuntier de Fleurval, avocat, qui s'élèvent à plus de 12 louis d'or. — Pour une mission du Carême, 50 livres. — Pour les gages de chaque consul, 15 livres.

CC. 9. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1681-1760. — Comptes de la communauté. Pièces justificatives. — Pièces du procès contre le vicomte de Juliac, pour obtenir le payement des tailles. — Quittances : de la somme de 200 livres, délivrée par Dansas, charpentier, pour des réparations à l'église, au clocher et à la porte de Larqué ; — de sommes diverses, délivrées par Jean Morel et par Germain de Valcourt, receveurs des tailles de l'élection de Condom.

EE. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1525-1760. — Lettres : de François Ier ordonnant d'employer les deniers communs aux travaux de fortifition ; — du duc d'Épernon, exemptant les habitants de Francescas des logements militaires. — Ordres : du duc d'Épernon, de loger deux compagnies du régiment de Calonges ; — de M. Dubernet de Mazères, d'envoyer les miliciens à Nérac. — Autorisation accordée par le duc de Richelieu gouverneur, aux consuls de Francescas, de prendre douze fusils pour faire les patrouilles.

FF. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1625-1662. — Pièces d'un procès soutenu par Bernard de Patras, écuyer, sieur de Campaigno, syndic constitué par la majorité des habitants de Francescas, contre les consuls dudit lieu, qu'ils accusent d'avoir détruit les bois appartenant à la communauté pour s'appliquer les produits de ces ventes. — Requêtes aux fins d'obtenir la révision des comptes des consuls et les fulminations ecclésiastiques. — Informations et débats contradictoires. — Sentence, l'une du sénéchal, l'autre arbitrale, concernant le bornage des terres du sieur commandeur de Nomdieu et celles de la juridiction de Francescas. — Procès-verbaux de la vente aux enchères de diverses parcelles de bois taillis appartenant à la communauté.

FF. 2. (Registre.) — In-4°, 319 feuillets, papier.

1657-1666. — Information faite par Jean Bigou, juge royal à Francescas, au nom du comte de Lasserre, co-seigneur de ladite ville, au sujet des ventes de bois faites par les consuls.

FF. 3. (Registre.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

1667. — Information faite par Jean Bigou, à la requête de Charles de Bazon, seigneur de Baulens, et de Charles de Patras, seigneur de Campaigno et de Ligardes, au sujet de la vérification des dettes de la communauté, et spécialement des ventes de bois consenties par les consuls.

FF. 4. — 1 cahier, 65 feuillets et 40 pièces, papier.

1669-1728. — Suite de l'information faite par Jean Bigou sur les ventes des bois appartenant à la communauté.

FF. 5. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1562-1676. — Pièces incomplètes d'une information faite sur les voies de fait commises dans la ville de Francescas par ceux de la R. P. R. qui avaient pris les armes sous la conduite d'un prêtre marié. — Informations : contre R..., accusé d'avoir donné un coup d'épée à Jacques Labadie ; — au sujet d'un vol de gerbes de blé ; — sur des voies de fait. — Procès-verbal de la visite des corps de M. de Saint-Aignan et du cocher du comte de Lasserre, assassinés dans une émeute soulevée par un consul de Francescas.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1609-1614. — Baptêmes : d'Antoine et de Bertrand de Roustaing, fils de Jean Roustaing et d'Antonie de Caumont, sa femme, baptisés cinq mois après leur naissance ; — de Jeanne Labat ; — de Françoise Capot, etc.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 232 pages.

1679-1689. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Notre-Dame. La maladie qui a causé les décès est fréquemment indiquée dans les actes. — Baptêmes de Marie de Basignan, de Jean Barada, de Bernard Goux, etc.

GG. 3. — 20 cahiers, in-8°, ensemble 90 feuillets, papier.

1765-1769. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptêmes : de Jean Labadie, de Joseph Ducros, de Marthe Castaing, de Catherine Ducasse, fille naturelle. Ce dernier baptême est administré « au désert. » — Mariages : de Guillaume Figuiès et de Catherine Dupeira ; — de Jean Dulon et de Marguerite Ducoumet. — Sépultures : de Jeanne Ducoumet, de Joseph Saint-Pé, de Pierre Capot, etc.

GG. 4. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1508-1669. — Copie d'une requête au Parlement et de délibérations du chapitre de Condom pour statuer sur les réparations à faire à l'église cathédrale de Saint-Pierre de Condom, à l'église des Cordeliers de Nérac, à l'église de Notre-Dame de Francescas. — Marché pour la construction du clocher de l'église de Francescas, passé en 1624. Bernard Marcon et Davit, maîtres maçons, s'engagent à construire cette tour qui aura 12 cannes et demie de hauteur, moyennant la somme de 1750 livres. — Décision prise par les vicaires généraux de Condom, pour fixer la quotité à prendre, pour être distribuée aux pauvres, sur les 3.000 livres des dîmes de la paroisse de Francescas.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1298-1784. — LAMONTJOIE. — Vidimus par le juge mage d'Agen, au nom du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, en 1315, des lettres patentes de Philippe IV, confirmatives de celles du sénéchal d'Agen de l'an 1298, par lesquelles il fonde la commune de Lamontjoie et lui octroye ses franchises et coutumes. (Document publié par M. Crozet, archiviste du département de Lot-et-Garonne, dans la *Revue historique du droit français et étranger*. Sept. Oct. 1860.) — Minute d'une requête par laquelle le maire et les consuls de Lamontjoie demandent à l'intendant l'autorisation d'intervenir dans une instance au Parlement de Bordeaux. Une copie des privilèges de la commune est jointe à cette requête. En marge de cette pièce on a écrit, au commencement de ce siècle, une petite notice historique et géographique sur Lamontjoie et sur les découvertes de monuments romains faites au lieu dit Laplagne.

BB. 1. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1648-1669. — Jurades. — Délibérations relatives : aux dépenses de la commune ; — à la vérification du livre de la taille ; — au règlement des obits ; — aux bans des vendanges ; — aux réparations faites aux portes et aux murailles pendant les troubles de la Fronde ; — aux achats de poudre et à l'armement ; — aux poursuites à exercer contre quelques personnes qui avaient menacé les consuls de mort ; — à une exploitation de chênes du bois commun, faite dans le but d'appliquer les produits de la vente à l'extinction des dettes de la communauté ; — aux logements de trente-six gardes du marquis de Lusignan ; — à la continuation des gardes : — au passage du quart de l'armée qui revient du siége de Caudecoste. — Les jurats qui ne se rendront pas aux convocations payeront 8 sous d'amende. — Procession générale pour obtenir la cessation de la peste. — Difficultés pour la levée des impositions, à cause de la ruine du pays. — Les reliques de Saint-Louis sont confiées à la garde d'un P. cordelier. — Plusieurs créanciers de la communauté demandent à être remboursés. — Bans des vendanges. — Les boulangers et les hôteliers devront se conformer à la taxe pour la vente du pain et du vin. — Une niche sera construite au centre du grand autel pour contenir l'image et les reliques de Saint Louis.

BB. 2. (Registre.) — In-4°. 322 feuillets, papier.

1686-1758. — Jurades. — Délibérations relatives aux impositions et aux dépenses diverses de la commune. — Vol d'une pièce de l'horloge. — Actes de remise des reliques de Saint-Louis. — Gages du prédicateur, 30 livres. — Réparations diverses à la maison de ville. — Les PP. Cordeliers sont autorisés à construire une muraille. — Nominations : de miliciens ; — de régents de l'école. — Ferme de la boucherie. — Établissement et rôle de la milice bourgeoise. — Élections consulaires. — Les Cordeliers s'engagent à chanter le *Libera* et le *De profundis* à l'issue des vêpres des quatre grandes fêtes de l'année. Les consuls leur donneront à chaque fois un quartier d'agneau de 3 livres. — En réponse à une lettre par laquelle l'intendant demande aux consuls de faire enrégistrer les armoiries de la ville, ceux-ci déclarent que Lamontjoie n'a pas d'armoiries. — Coupes dans le bois commun. — On réclame la reddition des comptes des consuls et des collecteurs qui n'a pas été faite depuis 29 ans. — Extraits des rôles des tailles et indication des biens nobles. — Enquêtes

sur la stérilité des champs, sur l'épizootie, etc. — Réparations à une porte. — Les gages du régent sont de 70 livres. Le régent recevra en outre des parents : pour chaque enfant apprenant à lire, 2 sous 6 deniers par mois ; pour ceux qui apprennent à lire, à écrire et à compter, 5 sous ; pour ceux qui apprennent le latin, 8 sous. — État des habitants qui ont besoin de prendre de la semence dans les magasins royaux. — Réparations : au clocher ; — aux fontaines. — On demandera à l'intendant l'autorisation d'imposer la somme de 80 livres, qui, jointe à celle de 50 livres donnée par divers habitants, servira d'honoraires au prédicateur du Carême. — Passage de troupes. — On donnera aux Cordeliers, qui font la prière chaque soir jusqu'à la fin des vendanges, 4 livres comme honoraires.

BB. 3. (Registre.) — In-folio et in-4°, 118 feuillets, papier.

1732-1741. — Jurades. — Élections consulaires le 7 septembre. Les consuls sont au nombre de 4 — Procès-verbaux de la visite et de la remise des reliques. — Délibérations relatives aux impositions et aux petites dépenses de la commune. — Coupes de bois. — Nominations de régents. — La réparation du pavage de l'église doit être faite par ceux qui ont le droit de sépulture. — Ferme de la boucherie. — Les récoltes de 1732 sont en partie détruites par les débordements des rivières et par la grêle. — Requête à l'intendant pour obtenir des réductions sur la capitation. — Achat d'un presbytère. — Nominations : des répartiteurs de la capitation ; — des vérificateurs des comptes. — Pourvoi auprès de l'intendant pour obtenir du sieur Laroche, procureur de la juridiction, la remise des archives de la commune. — Députations diverses et mentions de procès, dont l'un entre la commune et M. de Marin, pour ce qui concerne l'exercice de la justice criminelle. — Vu la misère du temps, les biens nobles ne seront pas exemptés des tailles. — Les marguilliers sont autorisés à mettre hors de l'église un banc qui y avait été placé sans droit. — Nominations : de syndics de la milice ; — de procureurs pour soutenir les procès de la commune.

BB. 4. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1744-1766. — Jurades. — Elections consulaires. — Délibérations relatives à la répartition de la capitation. — Procès-verbaux de la remise des reliques. — Contestations entre les consuls et les Cordeliers au sujet des reliques et de la régence. — Fermes de la boucherie. — Lettres patentes et pièces diverses relatives à la confection des terriers de l'Agenais et du Condomois. — Secours aux pauvres. — La démolition d'un pilier près de la porte de Condom est autorisée. — Nominations de miliciens. — L'église menace ruine. Mauvais état du clocher en bois qui contient quatre grandes cloches, et de la flèche bâtie en pierre. — Réparations aux rues et aux places. — Bernard Mignac est nommé procureur royal de la juridiction. — Coupes de bois. — Contestations avec le sieur de Marin au sujet de la contribution aux tailles. — Arrêt du Parlement de Bordeaux pour assurer l'exécution des édits relatifs à ceux de la R. P. R. — Règlement pour l'exploitation des bois communs arrêté par M. de Bastard, grand maître des Eaux et Forêts.

BB. 5. (Cahiers.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

1781-1787. — Jurades. — Procès-verbaux constatant la conservation et la transmission des reliques entre les mains du gardien du couvent. — Réparations à la toiture de l'église. — Nominations de collecteurs. — Déclaration des murs et des fossés appartenant à la commune. — Coupes de bois. — Crépissage de l'église. — Déclaration de grossesse. — Impositions pour les chemins, et corvées. — Capture d'un voleur. — Cession de la sacristie. — Les archives seront renfermées sous quatre serrures. — Rapport sur les sculptures et les décorations anciennes de l'église. Description ou mention des clefs de voûte, des chapiteaux, d'une clochette, d'une croix processionnelle, d'un bassin, etc. — Réparations à la grande cloche et à la petite porte de l'église. — Appel interjeté dans un procès que soutenait la commune contre le sieur de Maignos, qui prétendait être co-seigneur de la ville. — Pièces diverses relatives à ce procès.

FF. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1668-1786. — Procès-verbal de la profanation commise dans l'église par un notaire, qui, en présence de l'évêque de Condom, avait rédigé un acte contre lui en s'appuyant pour écrire sur l'autel principal. — Information faite à ce sujet par Antoine de Perricot, lieutenant général criminel en la cour de la sénéchaussée. — Mémoire détaillé pour les habitants de Lamontjoie contre Pierre Serbaux de Maignos, écuyer, qui prétendait se faire reconnaître pour haut justicier de Lamontjoie en paréage avec le roi. Relation des intrigues du sieur de Maignos. Énumération des pièces qui constituent les privilèges de la commune. Texte et traduction d'une partie des coutumes avec des notes sur divers articles. Analyse et critique des pièces produites par le sieur de Maignos. — Information contre Marie-Anne Monceau accusée d'avoir effacé des litres dans l'église de Laplaigne.

GG. 1. (Cahiers.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1623-1716. — Acte de fondation du couvent des Cordeliers de Lamontjoie. Lesdits religieux célébreront leurs

offices dans l'église paroissiale. La chapelle de Notre-Dame sera réservée au curé. Les habitants qui ont droit de sépulture dans l'église conserveront ce droit. Les reliques de Saint-Louis, au nombre de huit, seront confiées à la garde des religieux. Le terrain sur lequel doit s'élever le couvent est donné par le sieur de Marin. — Contrats passés : entre le curé et les habitants de Lamontjoie d'une part, et les Cordeliers d'autre part, au sujet des conditions de l'établissement de ces derniers, la cession de l'église paroissiale, les offrandes etc ; — entre les Cordeliers et les curés de Lamontjoie au sujet des reliques et des offrandes.

GG. 2. (Liasse.) — 39 feuillets, papier.

1646-1700. — Convention entre de Gardère, curé de Lamontjoie et les Cordeliers au sujet de la conservation des reliques et des offices religieux. — Redditions de comptes par les gardiens du couvent aux supérieurs. Recettes comprenant les honoraires des missions, le produit des ventes de bois et de grains donnés dans les quêtes. — Dépenses ordinaires. — Réparations diverses à l'église et au couvent. Achèvement du cloître. — Récolements : des meubles et des provisions du couvent ; — du mobilier de l'église dont les religieux ont la charge. — Procès-verbal d'exhibition des reliques.

GG. 3. (Liasse.) — 42 feuillets, papier.

1705-1759. — Mémoire rédigé par le curé de Lamontjoie pour empêcher l'établissement d'un vicaire. Articles relatifs aux rapports entre le curé et les religieux et à l'historique du couvent. — Reddition des comptes du couvent. — Procès-verbaux de remise des reliques. — Notes de dons tels qu'un menton d'argent, un doigt d'argent destinés au trésor de Saint-Louis. — Rôle de la quête d'Auvillars. — Récolements du mobilier.

GG. 4. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1691-1784. — Récolement du mobilier du couvent. — Mémoire sur les réparations à faire à l'église, sur les confréries, sur les chapelles, sur les obits, sur les revenus de l'église, sur les abus commis dans l'exercice du culte, etc. — Autorisation donnée au curé de Lamontjoie d'absoudre des cas réservés. — Devis des fournitures d'ornements ou des réparations au mobilier de l'église. — Ordre de faire désormais à 8 heures du matin la procession traditionnelle du jour de la Nativité. — Attestation de la pauvreté de Marie-Anne d'Esparbès de Lussan, délivrée par le curé de Lamontjoie, dans le but de faire dispenser ladite Anne de fournir une dot à un couvent. — Ordonnance de l'évêque de Condom énumérant les réparations à faire à l'église, les acquisitions nécessaires, etc. — Concession d'un vacant, sis autour de l'église, faite par les consuls au curé de Lamontjoie, afin qu'il construise une sacristie sur cet emplacement.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1556-1565. — Lavardac. — Lettres d'Antoine, roi de Navarre, sire d'Albret, maintenant les priviléges dont jouissent les consuls et les habitants de Lavardac au sujet de la perception du souquet. Tarif du droit d'entrée ou de passage du vin dans la juridiction. — Lettres patentes du roi Charles IX confirmant purement et simplement, et sans les énumérer, tous les priviléges accordés par les rois ses prédécesseurs aux consuls et habitants de Lavardac. Bordeaux, avril 1565.

AA. 1. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1460-1767. — Mézin. — Inventaire et transcriptions de priviléges, de contrats, etc. déposés dans les archives de l'hôtel de ville. — Collation faite par les consuls d'un office de notaire. 1460. — Défense de construire sur les fossés. — Ordonnances concernant les fiefs et les propriétés communales dont quelques-unes sont plantées de chênes-liége. — Amendes prononcées contre ceux qui font paturer dans les fossés. — Fermes : des boucheries, du greffe, des fossés, etc. — Nominations : des procureurs de la juridiction, des juges civils, etc.

AA. 2. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets, papier.

1547-1781. — Procès-verbaux des élections consulaires et des prestations de serment, extraits de 17 registres cotés A, B, C, D, etc. — Règlement pour les élections de l'année 1687. Au lieu d'élire six consuls tous les ans, on n'en changera que trois, et le quatrième consul d'une année deviendra premier consul l'année suivante. — Décisions prises par la jurade, en 1648, au sujet des élections. On ne nommera pas des gens incapables. Le nombre des jurats est fixé à 40. — Arrêt du Conseil du roi autorisant le remboursement des offices de maires et de consuls perpétuels ; et procès-verbal dudit remboursement pour la somme de 11,976 livres. — Requête à l'intendant pour obtenir la réduction du nombre des consuls à 4. — Ordonnances de l'intendant : autorisant cette réduction ; — révoquant la première, à la requête des consuls, et remettant le nombre des consuls à 6. — Arrêt du Parlement de Bordeaux fixant le mode des élections consulaires. Elles se feront comme dans la ville de Condom. 9 jurats électeurs seront adjoints aux 6 consuls pour faire lesdites nominations. 1734. — Ordonnances et jugements de police rendus par les consuls « juges criminels et de la police. » — Prestations de serment des boulangers.

AA. 3. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1369-1761. — Vidimé d'une traduction française d'une charte d'Édouard, fils du roi de France et d'Angleterre, décidant que le siége des assises qui se tenaient à Condom sera désormais à Mézin. — Procès-verbal d'élection consulaire et de prestation de serment. — Décision de la jurade pour le maintien du privilége que les consuls ont de juger en matière civile et criminelle. 1549. — Nominations des gardes du bassin du Purgatoire, du corps de Dieu, de Notre-Dame de Cieuse, des gardes de l'hôpital. — Ferme de la boucherie. — Jugements en matière civile rendus par les consuls. — Transaction passée entre les consuls et le juge ordinaire au sujet des attributions réciproques, des préséances, etc. Le juge s'engage à ne prendre aucune connaissance des causes criminelles et de police, ainsi que des matières concernant les fiefs. — Décisions de la jurade relatives : aux propriétés communales de Vidailhac ; — au payement des dettes. — Imposition extraordinaire répartie en trois années d'une somme de 6,018 livres 15 sous employée au rachat de la co-seigneurie du prieur de Mézin. 1607. — Mention de deux lettres de confirmation des priviléges de Mézin, de 1517 et de 1547, et d'autres pièces qui sont entre les mains d'un nommé de Villars, à Agen. — Opposition à la nomination faite par le roi de M. de Mauvesin, comme gouverneur de la ville. 1614. — Mayenne consent à laisser le gouvernement de la ville aux mains des consuls, en raison de leur fidélité. Il recommande de faire bonne garde. 1620. — Le prieur sera sommé de tenir le nombre de religieux accoutumé. — Décisions relatives aux attributions du juge et du lieutenant civils. — Travaux aux fortifications au temps des guerres de la Fronde. La ville reste fidèle au roi. — Règlement pour la boulangerie. — Droits honorifiques des consuls dans la paroisse de Cieuse. — Autorisation aux habitants de faire entrer du vin étranger. — Consultation de 30 avocats du Parlement de Bordeaux, de laquelle il résulte que dans tout le ressort du Parlement il n'y a que la Saintonge où l'on observe la maxime *nulle terre sans seigneur*. Dans les autres pays, régis par le droit écrit ou par la coutume, tout seigneur est obligé de justifier de ses droits. — Les consuls ont seuls le droit de faire des proclamations à la porte des églises. — Opposition au sieur de Réaup qui défend la chasse dans toute la paroisse de Réaup.— Députations envoyées au duc d'Aiguillon et à l'intendant.

AA. 4. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1554-1756. — Extraits des procédures criminelles faites par les consuls au sujet de vols, de voies de fait, de meurtres, etc. Quelques sentences portent condamnation au carcan, au bannissement, au fouet, à la marque, à la peine de mort. — Délibérations de la jurade portant règlement sur la forme des jugements rendus par les consuls.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.

1576-1600. — Jurades. — Listes des consuls au nombre de 6, de l'année 1576 à l'année 1593. — Récolements des archives et mentions des procès soutenus par la commune en l'an 1596. — Prestations de serment. — Ordonnances de police générale. Articles relatifs aux revendeurs, aux hôteliers, aux marchands, à la voirie, aux meuniers, aux boucheries, etc. — Délibérations et décisions relatives : à la répartition des tailles ; — à la vérification de l'arpentement (1596) ; — à la cessation de la garde du fort, qui sera fermé ; — à la levée de l'imposition de 721 écus 2 sous 1 denier ; — au don des livrées consulaires ; — à la poursuite du procès soutenu contre le marquisat de Fimarcon pour la décharge des tailles ; — à la reconstruction de deux ponts. — État des impositions et des dépenses de la commune. — Pour la réparation et la couverture de l'église, 100 écus. — Délibérations et décisions relatives à un accord avec les gentilshommes qui refusent de payer les tailles et particulièrement avec le sieur Granges. — Députations aux états et voyages à Condom pour traiter des affaires de la commune. — Audition et clôture des comptes. — Établissement de l'horloge. — Achat d'un cable pour monter les poutres de la charpente de l'église. — Assignation au Parlement de Bordeaux pour le payement d'une somme de 1510 écus dépensée pour conduire un canon d'après les ordres de Turenne, commandant pour le roi. — Nomination d'un régent, qui aura un second et dont les gages seront de 60 écus. — Élections consulaires de l'année 1597. — Récolement du mobilier et des archives de la maison commune. — Achat de métal pour la fonte de deux cloches. — Poursuite du procès contre les ecclésiastiques et les gentilshommes qui refusent de contribuer aux tailles. — Un serviteur de la ville, envoyé à Condom, est dévalisé sur la route. Son cheval est pris. — Les consuls d'Agen préviennent ceux de Mézin qu'ils se tiennent en garde contre les surprises des Espagnols et des Français qui tiennent leur parti. On établit quatre hommes pour les gardes de nuit. — On présente au Parlement de Bordeaux une requête contre l'évêque de Condom et le prieur de la ville, qui n'ont pas voulu contribuer à l'entretien des pauvres de l'hôpital et aux réparations de l'église. — Visite au bois afin de choisir des pièces de charpente pour les réparations de l'église. — Défense de mettre des gerbes et de prendre de la terre dans le cimetière. — Restauration des ponts. — Autorisation d'imposer 50 écus

pour les travaux à faire à l'église. — Disette de l'an 1598. Achats de fèves et de grains pour la nourriture des pauvres. — Députations aux états de Condom. — Passages de gens de guerre. — Signification d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui condamne l'évêque de Condom à payer seulement 16 écus deux tiers par mois, et le prieur la dixième partie de ses revenus pour l'entretien des pauvres de Mézin. — Mention d'un procès entre la commune et le sieur de Poudenas au sujet de la limite des juridictions. — Procès-verbal d'une assemblée des trois ordres, tenue dans l'église. Remontrances sur la misère du pays affligé par la peste durant les années 1585 et 1586, ruiné par la guerre pendant dix ans, jusqu'à l'année 1596, achevé par la famine. Mézin compte 8 à 900 pauvres. On délibère sur les secours à leur donner. Les représentants de la noblesse ne se rendent pas à l'assemblée. — Plainte du collecteur contre le sieur de Laugnac qui refuse de payer les tailles. — Délibérations relatives : aux limites des juridictions de Mézin et de Lisse ; — au payement des droits pour la confirmation des privilèges de la ville. — Accord au sujet de la Grangerie de Lannes, qui est exempte des tailles. — Mentions des prédications du Carême. — Réparations aux ponts. — Ordre dans lequel les jurats doivent opiner. — État des dépenses annuelles ordinaires et extraordinaires. — A la suite de visites domiciliaires les consuls déclarent que les provisions de grain et de vin sont insuffisantes. On empruntera pour subvenir à la nourriture des pauvres. — Obligation d'une somme de 200 écus empruntée par les consuls à la demoiselle de Mauvesin. — Bans des vendanges. — Décisions relatives à l'exécution des règlements de voirie. — Garde aux portes pour en défendre l'entrée à ceux qui viennent des pays où sévit la peste. Ce règlement est exécuté contre Pardiès, juge ordinaire et premier consul, qui revenait de Bordeaux. Cette prohibition amène un conflit. — Attestation que la chaire, les cloches et la plus grande partie des ornements de l'église appartiennent à la commune. Cet acte est fait pour protester contre l'enlèvement de la chaire. — Fermes : des fourrages récoltés sur les propriétés de la commune ; — du péage et souchet. — Achat d'une maison.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 443 feuillets, papier.

1600-1610. — Jurades. — Mention d'un procès contre l'évêque de Condom, qui avait donné la chaire de l'église. — Convocation et envoi de députés aux états de Condom. — Délibérations et décisions relatives : aux tailles ; — aux menues dépenses de la ville ; — à l'application de l'édit qui prohibe le port d'armes ; — aux préséances ; — à la réparation des ponts ; — à l'entretien des pauvres auquel on cherche à faire contribuer l'évêque de Condom ; — à l'interdiction de tenir un prêche dans la ville. — Assises criminelles tenues par les consuls à Puy-sur-Lesse. On plante un pieu sur la limite de la juridiction de Moncrabeau. — Plaintes contre les fermiers de l'évêque de Condom qui prétendent faire payer la dime des récoltes de maïs et de millet encore sur pied. — Les consuls devront rendre leurs comptes. — Réparations à la toiture de l'église. — Liste des consuls depuis l'année 1577. — Élections consulaires et nominations de gardes des bassins. — Remise des clefs des quatre portes. — Récolement du mobilier de la maison commune et des archives. — Députation à Condom, auprès du sieur Martin, chargé de fixer la répartition et la quotité des impositions communales. — Difficultés au sujet des élections consulaires. — État des gages, des impositions et des dépenses communales, arrêté, en forme de règlement général, par le sieur Martin, commissaire. — La voûte de l'église menace ruine. On entreprendra les réparations à la toiture. — Arrêt du Parlement de Bordeaux décidant que ceux de la R. P. R. peuvent être appelés au consulat, mais qu'il est interdit aux consuls de choisir pour leurs successeurs leurs parents ou alliés jusqu'au degré de cousin germain. — Achèvement du pont de Fausets. — Mentions des procès de la ville : contre ceux de Fimarcon ; — contre le seigneur de Lisse, au sujet des limites de la juridiction ; — contre le sieur de Poudenas, qu'on accusait d'usurper les vacants de Vidailhac. — On apprend que les habitants de la bastide d'Armagnac ont recommencé à faire les gardes. Cet exemple est suivi à Mézin. — Discussion sur les attributions respectives du juge ordinaire et des consuls, et appel de la nomination du juge ordinaire. — Réparations aux murailles de la ville. — Opposition à l'établissement des élus. — Les héritiers des comptables des années 1581 et 1586 sont poursuivis au siége de Condom au sujet de la reddition des comptes. Ils opposent qu'ils n'ont aucun papier relatif aux comptes, attendu que « la ville a esté « frappée de la contagion ez années 1585 et 1586 et occu- « pée par gens de guerre de deulx partyes et en ladicte « année 1586 et 1587 batteue à coup de canon, fourcée « et prise d'assault, les habitans d'icelle pillés et renconés « et aulcuns tués et pendeus par ceulx tenant le party du « roy présant regnant. » — La commune tâchera d'acheter les droits de justice et de seigneurie qui appartiennent au prieur et que celui-ci est obligé de vendre. — Restauration de la chapelle de Saint-Simon et Saint-Luc de l'église de Mézin. — Le procureur du roi met opposition à la vente du temporel du prieur, parce que les affiches portent qu'il est co-seigneur en paréage avec le roi de toute la juridiction, tandis qu'en réalité il n'est co-seigneur que pour la ville de Mézin et 3 paroisses. On procède aux enchères après l'apposition d'affiches plus régulières. — Convoca-

tions générales des habitants pour traiter du payement des 6,018 livres 15 sous, prix d'achat des droits du prieur. — Surcharge de deux quartiers pour les frais du procès que le pays de Condomois soutient contre les gentilshommes. — Reddition d'anciens comptes. — Reconstruction d'un pont détruit par une inondation.— Négociation de divers emprunts.— État des revenus et des dépenses de la ville. Parmi les dettes figurent certaines sommes dues à des particuliers qui payèrent 272 livres de contribution au parti de la Ligue, et des dommages-intérêts aux héritiers de feu Guillaume Lacave qui avait été jadis emprisonné par ceux de la R. P. R. — Délégations successives à Bordeaux pour le procès contre les gentilshommes.— On sollicite et on obtient de la chancellerie de la Chambre établie à Nérac des lettres contre l'évêque de Condom et le prieur de Mézin pour les contraindre à contribuer à l'entretien des pauvres, en exécution d'un arrêt du Parlement. — 1605. Garde aux portes pour interdire l'entrée de la ville à ceux qui viennent de Bordeaux ou d'autres lieux où sévit la peste.— Saisie de la fabrique de l'œuvre de l'église Saint-Jean par les commissaires députés pour la recherche des francs-fiefs et nouveaux acquêts.— Contrat d'échange de maisons.— Défense d'aller à Condom où la peste vient de se déclarer.— Mention de la perte d'anciens titres de privilèges qui ont été soustraits pendant les guerres. — Notes sur l'état des procès de la ville, au nombre de quinze, consignées par les consuls sortant de l'année 1607. — Rapport fait par des délégués envoyés à Condom pour régler un différend entre les consuls et le prieur. Ce dernier fait une déclaration propre à réparer tous les torts qui lui sont reprochés à l'égard des consuls. — Députation aux états de Condom où l'on doit traiter de la suppression des élus.— Mesures pour faire opérer la restitution de toutes les pièces appartenant aux archives que les jurats conservent dans leurs maisons.—Propositions relatives : à un accord à faire avec le sieur de Lisse, au sujet des arrérages des tailles ; — à la vente des biens communaux de Vidailhac.— Refonte d'une cloche.— Bertrand de Saint-Marc fait savoir qu'il a obtenu la permission de tirer à l'arquebuse les loups et les corneilles.— Annonces de saisies sur les propriétés des gentilshommes et des Augustins.— Propositions des gentilshommes au sujet des tailles. — Contestations sur les dîmes avec l'évêque de Condom. — Consignation de 400 livres pour l'achat, au profit de la communauté, de la charge de lieutenant criminel.— Contrats de fermes de propriétés ou de droits de la commune.

BB. 3. (Registre.) — In-folio, 473 feuillets, papier.

1610-1622. — Élections consulaires. — Récolement des archives et du mobilier de la maison commune. — Prestations de serment et nominations de gardes des bassins. — Notes sur les procès de la ville remises par les consuls sortant à leurs successeurs. — Délibérations relatives aux tailles et aux impositions communales. — États annuels des recettes et des dépenses de la ville. — Emprunts. — Députations aux états de Condom et création de procureurs et de syndics auprès du Parlement et des juridictions diverses. — De Lussan, sénéchal d'Agenais et de Condomois, donne ordre de faire bonne garde. — Procès au sujet des élections consulaires de l'année 1610. — Réparations au fort et aux ponts-levis des portes. — Députation à l'assemblée de Condom qui doit élire un député pour aller reconnaître le roi et lui demander l'abolition des élus et la suppression des subsides extraordinaires. — On demandera à l'abbé de Cluny, de passage à Mézin, de pourvoir aux offices divins et d'envoyer au couvent le nombre de religieux nécessaire. — Quelques gentilshommes voisins de la juridiction profèrent des menaces contre les habitants de la ville. — Contributions : pour la construction de la citadelle de Condom bâtie d'après les ordres de feu le maréchal de Biron ; — pour la destruction de la même citadelle. — On reprend les gardes pendant 9 jours. — Propositions et décisions relatives à des achats d'arquebuses, aux gages des régents. — Recherches dans les archives afin de faire confirmer les privilèges. On trouve des lettres de confirmation des coutumes de l'an 1369 et l'on fait faire une traduction en français de ces coutumes. — Mentions : de lettres patentes de 1337 et 1370, portant réunion de Mézin à la couronne de France ; — d'autres lettres en vertu desquelles les habitants de la ville ont le privilège de trafiquer par tout le royaume sans payer finance. La plupart des lettres de privilèges ont été dérobées pendant la guerre. — Des informations seront faites contre le sieur de Mauvesin sur l'agression qu'il a commise contre le sieur Darodes, greffier de la ville. — Inspection du trésorier de Gourgues pour étudier les moyens de rendre la Baïse navigable. Les consuls l'engagent à visiter également la Gélise dans le même but. — Mention d'un procès entre la commune et les Augustins au sujet d'une vente de bétail et de blé. — Conflit au sujet des préséances entre les députés de Mézin et ceux de Montréal, aux assemblées de Condom.—Arpentements partiels pour fixer les limites de la juridiction.— Suite du procès soutenu par la commune contre les nobles qui se prétendent exempts de payer les tailles. — Exécution, sur les limites des juridictions de Mézin et d'Andiran, d'une sentence qui condamnait des voleurs au fouet. — Contestations entre le prieur et quelques habitants de la juridiction au sujet des dîmes. — Lettre du sénéchal de Lussan, recommandant aux consuls de faire bonne garde, de surveiller les actes de ceux de la R. P. R., de se pour-

voir d'approvisionnements et de munitions de guerre. 19 Février 1614. — Réparations aux portes et aux murs. — Députation auprès du maréchal de Roquelaure pour l'assurer de la fidélité des habitants et s'opposer aux intrigues de quelques gentilshommes qui cherchaient à se faire nommer gouverneurs de Mézin. — Assemblée générale dans laquelle on prête le serment de fidélité au roi. — Députations aux villes de Condom et de Moncrabeau pour faire part des intentions de la ville à l'assemblée qui doit élire les députés aux états généraux. — De Lasserre, sénéchal, décide que les députés de Montréal et de Mézin auront alternativement la préséance les uns sur les autres, sans préjudice du droit des communes de se pourvoir à ce sujet. — Envoi du cahier des doléances rédigé à Condom. — Réception du sénéchal. — Pour l'exercice de la justice criminelle on décide de s'en tenir au règlement de l'année 1607, d'après lequel celui qui aura instruit une affaire ne pourra rendre un jugement qu'avec l'assistance de deux de ses collègues. — Suite du procès de la ville contre le prieur, au sujet de la dîme. — Approvisionnements à l'occasion de la montre des gens d'armes du duc de Roquelaure. — Violences commises sur quelques habitants de Mézin par une bande de gens armés. — Les consuls éprouvent des difficultés à faire continuer les gardes à cause de la lassitude et du mauvais vouloir d'une partie de la population. — Députation envoyée au roi à Bordeaux pour l'assurer de la fidélité de la ville. — Nouvelles de la guerre et des mouvements de troupes. — Le duc de Rohan, à la tête de 5 ou 6,000 hommes, a passé la Garonne et s'est rendu à Nérac. — Députation envoyée aux consuls de Nérac pour leur faire savoir qu'on entend continuer l'alliance mutuelle faite pour le service du roi. — Sur la fausse nouvelle de l'approche du duc de Rohan, les consuls achètent des piques et des demi-piques. — Rohan, après avoir pris Damazan, menace Mézin. On demande des secours au sieur de Mauvesin, aux consuls de Condom, aux gentilshommes du voisinage. — Le vicomte d'Auberterre assemble la noblesse afin de pourvoir à la défense du pays. — Incursions et pillage dans la banlieue par les troupes du duc de Rohan. — Requête au roi pour obtenir l'autorisation de lever des impositions pour organiser la défense, d'entretenir des hommes d'armes, etc. — Établissement d'une fabrique de poudre. — Curage des fossés et organisation des gardes. — Proposition du prieur relativement à la dîme, qui est de 1 pour 11. — Contestations au sujet des élections consulaires de l'année 1617. — Assemblée générale dans l'église Saint-Jean pour délibérer sur les procès de la ville. — Legs de propriétés faits par la dame de Montagnac aux pauvres de la paroisse de Pouy. — On sommera le prieur de réparer l'église Saint-Jean qui menace ruine. — Les consuls sont assignés à la Chambre de Nérac par un protestant qui veut être exempté de payer sa part de la somme donnée au prédicateur du Carême. — Une députation est envoyée à Agen au sieur de Mayenne pour l'assurer de la fidélité des habitants qui se chargent de garder eux-mêmes le fort de la ville. — Donation de 200 livres au couvent pour la réparation de l'église. — Secours aux pauvres. Accord entre les consuls et le prieur au sujet de la contribution que doit fournir ce dernier. — Note sur l'emplacement désigné pour les sépultures de ceux de la R. P. R. — Dénombrement des pauvres « lesquels ce treuvent en nombre de dix neuf cens trante « huit, lesquels sont en danger de mourir de fain. » — Réparations aux chemins de ronde. — Comptes de l'année 1620. — On s'efforce de rejeter les logements militaires sur la paroisse de Lannes. — Réquisitions de vivres. — Députation envoyée à Lavardac, auprès de Mayenne. — Transports d'artillerie. — Envoi de 150 manœuvres pour la démolition des murailles de Nérac. On fait plus tard un accord avec les maçons de Nérac pour qu'ils fassent le travail imposé à la ville de Mézin.

BB. 4. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier.

1622-1629. — Jurades, — Élections consulaires et prestations de serment. — Récolements du mobilier de la maison commune et des archives. — Comptes annuels. — Délibérations et décisions relatives aux tailles, aux recettes et aux dépenses communales, aux dettes, aux payements, aux emprunts. — Les consuls de Condom mandent à ceux de Mézin d'envoyer 20 soldats au maréchal de Thémines. — Équipement de ces 20 soldats. Ils sont armés de mousquets et de piques. On remet à chacun d'eux une demi livre de poudre et une demi livre de balles. — Démarches pour obtenir l'exemption des logements militaires. — Suite du procès contre les gentilshommes qui refusent de payer les tailles. — On demande l'autorisation de faire une battue pour tuer les loups qui ravagent le pays. — Députation envoyée à Agen pour assister à l'assemblée où l'on doit poursuivre la suppression des élus. — Voyages des procureurs et des députés de la ville à Agen, à Condom, à Paris, à Bordeaux pour les affaires publiques et les procès. — Vente d'une partie des biens communaux de Vidailhac. — Enquête contre ceux de la R. P. R. — Contribution à la démolition de Caumont. — Logements militaires. — Frais pour la garde du fort. — Exécution d'une ordonnance du duc d'Épernon au sujet des compagnies logées à Mézin. Les consuls remettront 4 livres par jour aux capitaines pour l'entretien de leurs hommes. Les capitaines rendront aux consuls les clefs d'une porte qu'ils tiennent fermée. — Mention d'une ordonnance qui oblige les habitants de Mézin à contribuer à la démolition d'Éause. — Donation de 1,000 livres en faveur de l'hôpital. — Re-

construction du pont de Fausets. — Notes fournies par les consuls de l'an 1624 à leurs successeurs sur l'état des 11 procès de la ville. — Les livrées consulaires sont remises à la maison commune dans l'état où on les a prises. — Entretien de 22 manœuvres pour la démolition de Valence et de 8 pour la démolition de Montauban. — Contribution à l'entretien de la garnison de Nérac. — Quatre corps de garde sont établis pour la nuit aux environs de la ville. — Vente de Vidailhac. — Autorisation donnée à Pourteau de remplacer par des piliers de pierre les piliers de bois qui soutiennent sa maison, à condition que l'aire limitée par ces arcades sera grevée des servitudes ordinaires. — Délibérations relatives au droit de souchet. Les titres de la ville ont été brûlés ou dérobés l'année 1587, quand la ville fut prise par les ennemis du roi.— Dépenses pour les gardes. — Plaintes contre les compagnies logées dans la ville et dans la banlieue. — La peste se déclare dans le pays. Surveillance aux portes. — Requêtes des consuls au Parlement contre l'évêque et le prieur qu'ils veulent contraindre à subvenir à l'entretien des pauvres.

BB. 5. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1629-1640. — Jurades. — Listes des jurats. — Élections consulaires et prestations de serment. — Récolement du mobilier de la maison commune et des archives. — Députations aux états de Condom, à Agen, à Bordeaux, à Paris, etc. pour les affaires et les procès de la commune. — Délibérations et décisions relatives aux dépenses communales et aux tailles. — Mandats pour les payements. — Peste et famine — Reddition des comptes. — Emprunt de 400 livres pour payer le régiment de Mailhé. — Procès : avec les communes voisines sur les limites de la juridiction ; — avec les gentilshommes qui refusent de contribuer aux tailles. — Achats de munitions de guerre. — Contribution aux démolitions de Montauban. — Ceux qui, malgré la défense des consuls, sont allés à la foire de Montréal sont condamnés à la quarantaine et à l'amende. — Envoi de 60 manœuvres pour la démolition des murailles de Lavardac. — Visite des greniers de la ville. — Débats avec le théologal, représentant de l'évêque de Condom, au sujet de la contribution de ce dernier à l'entretien des pauvres. — Établissement d'un ministre protestant. — Défense aux habitants de Condom, qui, pour éviter la peste, se sont réfugiés dans la juridiction, de fréquenter les habitants de Mézin. — Assignation pour la liquidation des droits de francs-fiefs, et arrêt de décharge rendu en faveur de la commune. — Vente aux enchères de l'office de procureur juridictionnel. — Assemblée générale des habitants pour délibérer sur toutes les affaires principales de la ville : contestations avec le prieur, au sujet de la dîme sur la paroisse de Saint-Jean, avec l'évêque, au sujet de l'entretien des pauvres ; travaux publics ; procès engagés pour les propriétés communales et les limites de la juridiction ; charges du régent et du procureur. — Taxe des vivres pour l'entretien du régiment du marquis de Castelnau. — Procès avec Mlle de Mauvesin, au sujet du prétendu anoblissement des biens de Carboste. — Compte de 1635 : tailles, 588 livres; taillon, 450 livres ; crues, 1631 livres ; droits aliénés, 2,174 livres ; gages des présidiaux de Condom, 305 livres ; gages : du régent, 180 livres ; de l'horloger, 15 livres ; du médecin, 45 livres ; du prédicateur de l'Avent et du Carême, 60 livres, etc. — Autorisation accordée par le roi aux habitants de Mézin de fabriquer du salpêtre et de la poudre. — Prétentions du sieur de Lartigue à l'exemption des tailles. — Inventaire des pièces retirées des mains de la veuve de Pierre du Marthouret, parmi lesquelles figure une attestation de la prise et du pillage de la ville, du 21 février 1600. — Voies de fait commises par les deux fils du sieur de Lartigue contre Garoste, consul. — Ordonnance du duc d'Épernon, rendue à la requête des consuls de Mézin, annulant l'élection du sieur de Guilhem, autrefois condamné à mort par contumace, qui avait été nommé premier consul. — Dégâts causés par une inondation aux deux ponts de bois des ruisseaux de la Gélise et de Montfaucon. — Mention d'une défense de faire sortir du vin de la ville « pour esviter l'esmotion du peuple « qui se plaignoit a raison du dégat que la gresle avoit « causé. » — Difficultés pour la perception des tailles.— Emprunt de 360 livres pour payer pareille somme aux capitaines de onze compagnies du régiment de Roquelaure, afin de les détourner de faire leur étape par Mézin. — Autorisation de refondre la cloche. — Présent à M. de Monferran : 2 paires de dindons achetés 40 sous ; 2 paires de perdrix achetées 16 sous la paire ; 3 paires de palombes, à raison de 10 sous la paire, etc. — Passage de gens de guerre. Le sieur de Mons menace de faire vendre les meubles et le bétail des habitants, si les consuls ne lui donnent pas 63 livres par jour pour l'entretien des deux compagnies, en garnison dans la ville. — Vol et violences exercées par les soldats de ladite garnison. — La ville doit fournir 33 miliciens.

BB. 6. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1641-1648. — Livre des jurades. — Élections des consuls. — Récolements. — Députations pour les affaires de la ville. — Délibérations relatives aux tailles. — Démarches pour éviter les logements militaires. — Suite du procès contre le sieur de Poudenas, au sujet des limites de la juridiction. — Une somme de 8 livres est accordée à Castéra afin de l'indemniser de l'emprisonnement qu'il a subi à Condom pour la communauté. — La ville

doit 13,000 livres sur les tailles. On lui impose des logements militaires. — Dette de M. de Mauvezin. — Prétendue installation d'un commissaire examinateur et assesseur criminel. — Pardiès est pourvu de l'office de juge civil. — Sommation faite aux aux consuls par les sieurs de Lalanne, de Lartigue et d'Aiguastous d'avoir à laisser faire l'exécution en effigie des meurtriers de leur père. — Des titres anciens, nécessaires pour faire valoir les droits de la ville dans plusieurs procès, ont été égarés. On fera publier des censures ecclésiastiques contre ceux qui les ont soustraits. — Inventaire des pièces restituées. — On donne aux PP. Augustins 30 livres de bronze pour leur cloche, à condition que pendant tout le Carême prochain ils célébreront chaque semaine une messe en l'honneur de Saint-Roch pour obtenir que la ville soit préservée de la peste. — Ordre de recevoir des prisonniers italiens ; on donnera 20 sous par jour aux officiers, 8 sous aux sergents. — Passage de prisonniers espagnols. — Nouvelle d'un soulèvement de *croquants*. — Logement d'une compagnie de cavalerie du duc d'Enghien. — Les pauvres meurent de faim, et les consuls ne trouvent pas d'argent à emprunter pour les secourir. — Démarches auprès de l'évêque de Condom pour le prier de subvenir à l'entretien des pauvres. — Le peuple s'oppose à la sortie des grains. — Les religieuses de Sainte-Claire du couvent de Nérac demandent à fonder une maison à Mézin. On leur accorde cette autorisation. — En 1645, dans les élections consulaires on nomme pour les deux premiers rangs les candidats recommandés par le duc d'Épernon. — Emprunt d'une somme de 3,214 livres pour payer ce qui reste dû au prieur pour l'achat de ses droits sur la ville. Le prieur exige des intérêts au denier 12. — On prie le duc d'Épernon de maintenir comme régent le sieur de Salles, qui enseigne très bien le latin, l'écriture et l'arithmétique et dont les élèves peuvent entrer, en sortant de sa classe, en première ou en seconde dans les bons colléges. — Requête au prieur pour qu'il ait à pourvoir de vicaires les paroisses de la juridiction. — Établissement d'une confrérie de tisserands sous le patronage de Saint-Eutrope. — On apprend que la peste s'est déclarée à Bordeaux. Garde aux portes. — Jurade générale pour fixer les limites de la juridiction du côté de Poudenas. Des jurats qui ont violé le secret des délibérations et pris parti contre les intérêts de la ville dans certaines contestations sont exclus des assemblées. — Défense de chasser. — Délibérations au sujet de réparations à faire à l'église.

BB. 7. (Registre.) — In-folio, 455 feuillets, papier.

1649-1668. — Livre des jurades. — Élections consulaires. — On évaluera la quantité de blé qui existe dans les greniers de la ville. — Mentions des arrêts du parlement rendus dans les procès soutenus par la commune contre le sieur de Poudenas et le prieur. — Discussions relatives à des transactions et accomodements dans les mêmes procès. — Les syndics de l'hôpital n'auront point de gages, mais ils seront exempts des logements militaires. — Les religieuses du couvent de Sainte-Claire, sous le patronage de l'évêque de Montauban, demandent à fonder un établissement à Mézin. — Défense de chasser, sous peine de 100 livres d'amende. — Levée de 50 miliciens. — Emprunts divers. — Condamnation à 10 livres d'amende d'un boucher qui refusait de livrer de la viande au public et qui avait répondu par des injures aux remontrances des consuls. — Passage de gens de guerre.— La ville reste fidèle au roi. Mesures prises pour sa défense et sa conservation : réparations aux portes et aux murailles ; achats de poudre, etc. — Logement de la compagnie de chevau-légers du sieur de Moncassin. — Organisation des gardes par trois escouades. — On fait des prisonniers. — Plaintes contre les soldats en garnison dans la ville. — Envoi de deux députés à Bordeaux, pour réclamer la jouissance des anciens priviléges et pour faire réprimer les usurpations commises contre l'autorité des consuls et les franchises des habitants par les gentilshommes voisins. — Passage de compagnies du régiment d'Albret. — Un poste de garde sera établi sur le pont de la Gélise, qui, préalablement, sera barricadé. — Le clocher, qui menace ruine, sera réparé. Le prieur et la commune contribueront chacun pour moitié aux frais de construction. — Plaintes contre les soldats en garnison dans la grange de Lannes, qui maltraitent les paysans. — Le comte d'Harcourt demande 30 pionniers pour les travaux du siége de Villeneuve. — Démarches pour délivrer, au moyen d'un échange ou d'une rançon de 300 livres, Depère, consul de Mézin, qui est retenu prisonnier à Bazas. — Délibérations relatives : à la vérification et à la production ordonnées par l'intendant des comptes des dépenses des années 1647 à 1651 ; — au refus du sieur de Montesquieu de payer les tailles.— Réquisition de 5,000 rations de pain par de Tracy, lieutenant général des armées du roi, résidant à Bruch. — A la nouvelle de la prise des tours de Barbaste par les ennemis du roi, on prend des mesures énergiques pour la garde de la ville. — Lettres du duc de Candale traitant de l'administration de la ville. — Délibérations et démarches relatives à l'exemption du logement des gens de guerre. — Le capitaine Antoine déclare aux consuls de Mézin qu'il veut abandonner le parti de Condé et faire sa soumission au roi.— Payement d'une somme de 3,075 livres fait au trésorier des guerres, en déduction des tailles de l'année. — Défense d'exporter

des grains. — Impositions de l'année 1653. — Création de milices, tant de pied que de cheval, pour courir sus aux ennemis du roi et s'opposer à leurs incursions. — Envois de députés et de messagers à Agen pour prendre des renseignements et traiter les affaires de la commune. — Dégâts causés par les gens de guerre. — On mettra le feu à une maison de campagne dans laquelle se trouvent deux cadavres de pestiférés que personne n'a osé ensevelir. — La peste gagne les paroisses de la juridiction. On fait fermer les maisons des malades. Mesures prises pour ensevelir les morts. — Convocations de jurades générales pour délibérer sur les affaires publiques, — Contestations avec la dame de Réaup au sujet de la justice. — Rachat des logements militaires pour le quartier d'hiver de l'année 1654, moyennant la somme de 4.300 livres. — Réparations au clocher de l'église paroissiale, 100 livres. — Envoi d'un député à Condom pour représenter la ville dans une assemblée du pays où l'on discutera une proposition relative à la suppression des élus. — Le conseil sera consulté sur la question de savoir si l'on peut empêcher un propriétaire de couper ses bois. Il payerait moins d'impositions pour des landes arides, et la quote-part de chacun en serait augmentée. — Propositions faites par trois religieux du monastère de Saint-Jean de Méziu pour la fondation d'une école. Les études comprendront jusques à la rhétorique. La commune payerait 400 livres par an. — Démarches pour obtenir de n'être point poursuivi pour le payement des arrérages des tailles de deux années. — Incident relatif au payement desdits arrérages. On conduit le sieur Dubary à Barbaste pour l'emprisonner à La Réole jusqu'à ce que les arrérages soient remboursés. La commune se déclare solidaire et offre de payer tous les dépens. — Émeute à main armée contre les consuls. Des informations sont faites, en conséquence d'un arrêt du parlement de Bordeaux contre huit séditieux, auxquels les consuls pardonnent ensuite à la condition qu'ils feront amende honorable. — Opposition faite par l'abbé à la saisie des fruits de la grange de Lannes, opérée pour le recouvrement des tailles. — Ravages causés par un orage de grêle. — Réparations à l'église et au clocher pour la somme de 340 livres. — Arrêt de la cour des Aides, déclarant que les biens dépendant de la grange de Lannes sont roturiers et par conséquent sujets à la taille. De nombreux titres, dont les plus anciens remontent à l'année 1429, avaient été produits dans le procès. — On fait opposition à une défense de chasser, en s'appuyant sur les anciens privilèges. — On renouvelle les défenses faites aux revendeurs de rien acheter les jours de marché avant midi. — Publication de la paix en l'année 1660. — Nominations de régents, parmi lesquels figure le sieur de Bédanson, religieux de l'ordre de Cluny. — Révoltes contre les consuls, au sujet de saisies ou de sequestres pour le payement des tailles. — Réparations aux voûtes de l'église. — Mémoire contre le sieur de Trignan, dans lequel sont produits des actes remontant à l'année 1276 (le premier acte, à cette date, est transcrit *in extenso*) pour servir dans un procès soutenu par la commune contre ledit seigneur pour l'obliger à payer les tailles. — Contestations : avec les religieux de Notre-Dame dont l'établissement a obtenu des privilèges, et qui néanmoins refusent de tenir un pensionnat de jeunes filles ; — au sujet des élections consulaires. Des alliés au degré probibé figurent dans la liste des consuls. — Les dettes de la commune s'élèvent à la somme de 100,000 livres. — Augmentation des droits d'entrée sur le vin.

BB. 8. (Registre.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1669-1677. — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Liste des jurats. — Délibérations relatives au payement des tailles et aux dépenses communales. — Mentions des procès soutenus par la commune contre les PP. Augustins, MM. de Parcon, de Fousseries, Réaup, Villeneuve, Trignan, lesquels prétendaient avoir des biens nobles. Ces procès ont été jugés définitivement en faveur de la commune, sauf celui contre le sieur de Trignan, qui est pendant. — Réparations à une tour de l'enceinte dont la moitié s'était écroulée, et à la charpente de l'église. — On obtient de l'évêque de Condom d'avoir le P. Roussel, minime, pour la prédication de l'avent et du carême. — Les prohibitions pour l'entrée des vins étrangers sont renouvelées. — On fait vitrer une baie ouverte dans les murs de l'église, près de la chaire. — Obligations des fermiers de la boucherie. — Ordonnances de l'intendant Pellot, décidant que les biens du sieur de Réaup et autres sont assujétis à la taille. Dans ces pièces se trouvent mentionnés des actes d'hommage dont le plus ancien remonte à l'année 1464. — États des non valeurs. — On réfait la loge des portiers, placée près de la tour du Peyron et de son pont-levis. — Arrêt du conseil d'État et ordonnance de l'intendant relatifs à la reddition des comptes. — Députation à l'évêché de Condom pour prendre des renseignements au sujet de l'excommunication d'un religieux qui continuait à célébrer les offices religieux dans l'église paroissiale. — Réparations à l'hôpital et à la charpente de l'église. — Les gelées du printemps détruisent la plus grande partie de la récolte du vin. — Arrêt du conseil d'État, relatif à la confection du terrier d'Agenais et de Condomois. — Discussions : sur un règlement relatif à l'exploitation des bois de chêne-liége qui appartiennent à la commune ; — sur la prétendue nobilité de

certains biens. — Le docteur Justian est nommé médecin de la commune aux gages de 45 livres. — Payement des dettes de la commune. — Suite du procès entre la commune et le sieur de Poudenas au sujet des limites du territoire de Mézin. Une transaction est proposée au sieur de Poudenas. — Délibérations relatives : à la suppression des droits sur le vin ; — aux moyens de se procurer des ressources pour la reconstruction des ponts. — Ordonnance royale interdisant le commerce avec l'Espagne. — Un arpentement de toute la juridiction est exécuté par le sieur de Baritaud. — Dans l'élection de 1674 les deux premiers consuls sont nommés sur la recommandation du maréchal d'Albret, gouverneur de la province. — Ordres : de loger la compagnie des gardes du maréchal ; — de lever cinq soldats. — Les réfractaires sont emprisonnés. — Convocation de la noblesse de la sénéchaussée de Condom et des milices de Lectoure. Itinéraires. — Ordonnance du comte de Lasserre, lieutenant général des armées du roi en Guyenne, et lettres du sieur de Saint-Mesmin, relatives aux réquisitions de grain et d'avoine pour les milices. — Les logements militaires et les réquisitions ruinent la ville. Un certain nombre d'habitants abandonnent leurs maisons. — On fera un inventaire des archives, qui sont dans le plus grand désordre. — Copies d'arrêts du conseil d'État : en date de 1666, pour le règlement des dettes de la commune ; cet acte est accompagné d'une liste de créanciers ; — en faveur de l'hôpital de Mézin, contre le commandeur des chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem, pour des règlements d'intérêts.

BB. 9. (Registre.) — Petit in-folio, 194 feuillets, papier.

1675-1678. — Jurades. — Réunion générale des habitants pour prendre des décisions sur la confection du cadastre, les corrections, la nobilité prétendue de certains biens. — Taxe de 300 livres sur les maîtrises. Les consuls soutiennent qu'il n'y a point de maîtrises à Mézin. — Confection des rôles de la taille d'après le nouveau cadastre. — Achats de fourrages pour la cavalerie et logements militaires. — Informations pour la répression d'un vol commis sur le chemin de Réaup. — Payements partiels des impositions. — On fait aux PP. Augustins la remise de leur quote-part de la taille. — Élections consulaires. — Contestations au sujet de la reddition d'un compte. — Donation d'une maison faite par le sieur Navarre aux PP. Augustins, à la condition qu'ils célébreront tous les jours fériés une messe dans la chapelle de l'hôpital de Mézin. — On fournit des attestations de l'achat par les consuls de la co-seigneurie de la ville qui appartenait au prieur. — Délibérations et décisions relatives : aux dettes, aux emprunts, aux menues dépenses de la commune ; — à l'adjudication des droits de ferme, etc. ; — aux biens réputés nobles de la juridiction, — à des dégradations commises aux murailles et aux fossés. — Ordonnance du duc de Roquelaure, gouverneur, relative au port d'armes et à la chasse. — Une information sur un meurtre, faite par les consuls, donne lieu à un conflit d'attributions avec le lieutenant criminel de Condom.

BB. 10. (Registre.) — Petit in-folio, 289 feuillets, papier.

1678-1682. — Livre des jurades. — Liste des jurats. — Élections consulaires. — Nominations de syndics et de dames de l'hôpital, de gardes des bassins de quête. — Délibérations et décisions relatives aux tailles et aux dépenses communales. — Comptes de la commune. — États des biens nobles et des non-valeurs. — Conflit avec le procureur qui s'arroge la préséance et détient une clef des archives. — Décisions relatives : aux dettes de la commune ; — à des redditions et à des reliquats de comptes. — Une recherche dans les archives de la ville des plus anciens aveux et dénombrements ne donne aucun résultat. On ne trouve rien « à la réserve de certains vieux parche- « mins escriptz en latin et à demi rompeus lesquels ils « n'ont seu défricher. » — Défense d'aller à la foire de Montréal à cause du danger de peste. — Délibérations relatives au remboursement des frais d'étapes ; — à l'exploitation des vacants ; — à des améliorations dans la voirie urbaine ; — à des procès contre les prétendus nobles qui refusent de payer les tailles ; — aux logements militaires ; — à des réparations au parquet de la maison de ville. — Aux déclarations de francs-fiefs, à faire pour la rédaction du cadastre ; — aux réparations des chemins ; aux restaurations à faire à l'église. La voûte du chœur menace ruine. Deux ou trois pierres s'en sont détachées. Les vitraux sont en mauvais état.

BB. 11. (Registre.) — In-folio, 352 feuillets, papier.

1682-1692. — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Délibérations et décisions relatives aux tailles et aux dépenses de la commune. — Notes sommaires sur les comptes municipaux. — Feu de joie à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. — Travaux pour restaurer une fontaine dont la source s'était perdue. — Plaintes contre le régent. — Discussions sur la nobilité de certains biens. — Délibérations et décisions relatives : à l'administration de l'hôpital ; — à des actes nouveaux de procédure dans les procès de la commune ; — à la police générale et aux rentes de la ville : ferme de la boucherie, entrée des vins, etc. — Transaction entre les consuls et le sieur de Réaup, au sujet des biens nobles de ce dernier. — On passera un contrat avec les PP. Augus-

tins qui se chargent de tenir l'école de la ville. — Réparations au clocher et à la toiture de l'église. — Consultation au sujet de la création d'un office de lieutenant assesseur — Réquisitions d'avoine pour l'armée du roi. — Autorisation accordée aux religieuses de Notre-Dame de réparer une tour comprise dans les clôtures de leur couvent. — Plantations d'ormeaux dans les anciens fossés. — Règlement pour la boucherie. — Achat d'étalons et de marques pour les poids et mesures. — Logements militaires. — Ravages causés par un orage de grêle, le 29 juillet 1687. — Contestations au sujet de la nobilité de certains biens. — Règlement sur les élections consulaires. On décide qu'aucun consul ne pourra être pris dans le corps des artisans et des gens de métier. Il y aura toujours 6 consuls mais renouvelés par 3 chaque année. — L'école ne se tiendra plus dans une des salles de l'hôpital, à cause des nombreux abus qui se sont produits. — Plaintes contre un sieur Dublanc, qui fait des enrôlements dans la ville malgré les consuls. — Ordonnance de l'intendant Bazin de Besons pour la levée de 7 miliciens. — Réquisitions de fourrages pour la cavalerie. — Le maréchal de Lorges nomme les consuls sur une liste de présentation. — Restauration du pont-levis de la porte du pont. — Impositions pour l'année 1690 : tailles, 11,161 livres; frais municipaux ordinaires, 926; impositions pour le payement des dettes de la ville, 4,121 livres, etc. — États des biens nobles et des non-valeurs. — Armement et équipement de 7 miliciens, 106 livres. — Scène violente entre le premier consul et le procureur du roi, au sujet de la rédaction d'une remontrance. — Délibérations relatives : à des emprunts; — à l'administration de l'hôpital. — Organisation des milices bourgeoises. Nominations de capitaines.

BB. 12. (Registre.) — In-folio, 362 feuillets, papier.

1691-1705 — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs. — Délibérations et décisions relatives au payement des tailles et des dettes de la communauté, ainsi qu'aux dépenses ordinaires et extraordinaires. — Indemnités pour les dommages causés par la grêle. — Édit du roi portant création d'un greffier dans chaque commune. — Réquisitions de fourrages pour la cavalerie. — Emprunt de 150 livres pour la subsistance des pauvres. — Information contre un accusé d'homicide· Le procureur de la sénéchaussée de Condom prend en main cette affaire et défend aux consuls de continuer leurs procédures. — Réparation du pont sur la Gélise. — Notes sur les comptes de la commune. — États des biens nobles et des non-valeurs. — Création d'un maire en exécution d'un édit royal. — Conformément aux termes d'un arrêt du parlement de Bordeaux on dressera une liste des pauvres. Ceux-ci seront tenus de se retirer dans leurs domiciles. Les mendiants étrangers devront quitter la ville. — On réclamera un mémoire pour obtenir que les détenteurs de titres appartenant aux archives en fassent la restitution. — Les robes consulaires presque usées seront réparées. — Achat de grain pour la subsistance des pauvres. On fera le dénombrement de la population pour dresser les rôles de la capitation. — Ordonnance de Bazin de Bezons, intendant, rendue à la requête des consuls, pour obliger les consuls et les principaux habitants à se rendre aux assemblées sous peine de 5 livres d'amende. — Conflits entre le juge ordinaire et les consuls au sujet de l'exercice de la justice. — Édit royal sur les attributions des notaires royaux et apostoliques. — Copie de la transaction passée entre les consuls et le sieur de Réaup. — Enregistrement des armes de la commune. — Institution des dames de la Charité. Deux d'entre elles soigneront les pauvres à l'hôpital et seront remplacées tous les huit jours. — Discussions sur la taxe du pain et l'application du règlement de la boucherie. — Les assemblées de la jurade se tiendront désormais tous les jeudis. — Ducomet et Lébé sont nommés régents. — Amendes prononcées contre les hôteliers qui servaient à manger pendant la grand'messe. — Confiscation de vin étranger introduit par fraude dans la ville. — État des terres incultes qui peuvent faire des non-valeurs pour les tailles. — Inventaire des jeux de carte qui existent chez les marchands, dressé par les consuls, en exécution d'une ordonnance royale. — Poursuites contre deux personnes qui avaient insulté le maire et frappé un consul. — Nominations d'officiers des milices bourgeoises. — Levée de 8 soldats de milice. — Plaintes contre les religieux de la nouvelle observance introduits à Mézin. Il est fait mention de la démolition d'une chapelle de l'église, de l'interdiction faite aux prêtres séculiers (enfants prêtres de Mézin) de dire la messe dans l'église, etc. — Discussions : sur les comptes de l'hôpital; — sur les droits de mouture; — sur le pesage du pain. — Convocations de la jurade par un religieux sans l'autorisation du maire et du premier consul. — Création d'un office de lieutenant de police.

BB. 13. (Registre.) — In-folio, 251 feuillets, papier.

1705-1715. — Livre des jurades. — Nomination de collecteurs. — États des biens nobles et des non valeurs. — Notes et discussions sur les impositions et sur les dépenses communales. — Procès-verbal sur l'enlèvement à main armée d'un milicien de la ville. — Rachat des offices de maire et de consuls royaux. — Réparation au pont sur la Gélise. — Rectification d'un chemin public. —

Dettes de la ville et emprunts. — Taxe d'octroi des vins et eaux-de-vie, prescrite par édit du roi. — Conflit entre les consuls et le sieur Chantegrit qui veut conserver malgré l'opposition de tous sa charge de maire. — Mention de l'incendie du couvent des religieuses de Notre-Dame.— On consultera des avocats de Bordeaux pour savoir si le prieur gros décimateur n'est pas tenu de faire toutes les petites réparations à l'église. — Acte capitulaire par lequel les religieux s'engagent, à la prière des consuls, à célébrer dans la chapelle des religieuses l'office du lundi de Pâques qu'il était d'usage de célébrer à Notre-Dame de Cieuse. L'opposition du curé de cette dernière paroisse leur avait rendu impossible l'accomplissement de cette cérémonie traditionnelle. — Les grands froids de l'hiver de 1708-1709 détruisent la plus grande partie des récoltes. — Conflits d'attributions entre les consuls et le juge royal au sujet de l'exercice de la justice. — Par suite de la mauvaise gestion des syndics de l'hôpital, cet établissement est dépourvu de ressources. — Requête au procureur général de l'abbaye de Cluny contre les religieux de l'étroite observance qui se sont introduits sans autorisation dans le couvent de Mézin où ils jettent le trouble, au grand préjudice du service paroissial. — Requête à Lamoignon, intendant, pour obtenir que les consuls soient réduits au nombre de quatre et que les sommes affectées aux gages des deux titulaires supprimés soient employées à la réparation des chemins. — Ordonnance de l'intendant faisant droit à la requête précédente. — Consultation de Maignol, avocat à Bordeaux, sur la question de savoir qui du prieur ou des consuls est tenu de faire exécuter certaines réparations à l'église.

BB. 14. (Registre.) — In-folio, 257 feuillets, papier.

1723-1734. — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs, de quêteurs, etc. — Le sieur Chantegrit somme les consuls de l'installer à l'hôtel-de-ville en qualité de gouverneur de Mézin. — Notes pour les impositions de l'année 1724 : états des biens nobles et des non valeurs ; — principal de la taille, 17,527 livres ; — ustensile, 1,907 livres ; — frais municipaux ordinaires, 926 livres, etc. — Création d'un office de maire ancien mitriennal. — Liste des jurats. — Jugement rendu par les consuls, condamnant M... et sa femme à payer le prix d'un agneau qu'ils avaient volé et de plus 6 livres d'amende. — Procès-verbal contenant les nouveaux griefs des consuls contre les religieux réformés. — Reddition des comptes et dettes de la ville. — Plaintes : contre les curés et autres décimateurs qui, au lieu de percevoir la dîme sur le pied de onze un, exigent huit et demi, c'est-à-dire deux par dix sept ; — contre les religieux qui favorisent les réfractaires et qui même en ont caché six sous le maître-autel. — Réductions de tailles accordées aux particuliers dont les récoltes ont été détruites par la grêle. — Ferme et taxe de la boucherie. — Réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du dauphin. — On fera des réparations au clocher qui menace ruine, et l'on mettra le prieur en demeure de contribuer aux frais. — État des dettes de la ville. — Échange de correspondances et contestations entre les consuls et les sieurs de Trignan et de Mauvesin, au sujet des droits que prétendaient posséder ceux-ci d'avoir des litres dans les églises de Coumalaix et de Trignan. On tient à ce sujet des assemblées générales et l'on se décide à demander l'autorisation de plaider. — Plaintes contre les notaires qui ne tiennent pas des registres de leurs minutes. — Règlement général sur les élections des consuls, des prud'hommes, des jurats, ces derniers au nombre de 45, etc. Ce règlement, arrêté en assemblée générale d'après le type des statuts de Condom, est homologué par un arrêt du parlement de Bordeaux.

BB. 15. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1734-1748. — Livre des jurades.— Élections consulaires. — Notes relatives aux impositions. — États annuels des biens nobles et des non valeurs. — Consultation à Bordeaux au sujet d'un dénombrement de biens prétendus nobles. — Délibérations et décisions relatives : à la nécessité de prendre part au procès que les villes importantes de l'Agenais et du Condomois soutiennent contre le duc d'Aiguillon, engagiste, pour éviter de lui payer certains droits et rentes ; — à des réparations à faire aux portes ; — à la confection des rôles de la taille ; — à la prétention de certains seigneurs de faire des publications sans l'autorisation des consuls ; — à la prétention du sieur de Réaup qui fait défendre la chasse dans toute la paroisse de Réaup ; — au rétablissement de l'ancien usage d'après lequel les archives doivent être protégées par cinq serrures ; — à la translation des écuries de la ville ; — aux faux-poids dont se sert un boulanger ; — au rétablissement de la mesure des grains au-devant de l'hôtel-de-Ville. — Consultation au sujet de la prétention du sieur Barrau à la nobilité de certains biens. — Contestation au sujet de la propriété d'un orme planté sur la Ténarèse. Pour savoir si cet arbre appartient à la commune, on prend l'alignement de la route sur la base de 50 pieds de largeur. — Il est convenu que les jurats siégeront, opineront et signeront suivant l'ancienneté de leur rang et matricule, et non d'après leur division en jurats de première et de seconde classe. — Achats d'étalons des poids et mesures. — Plantation d'ormeaux sur les pro-

menades. — Nomination du prieur des Augustins pour régent. — Ordonnance de l'intendant autorisant les consuls à poursuivre une instance contre le sieur de Barrau de Benque, au sujet du dénombrement de ses biens prétendus nobles. — Achats d'habits pour les valets de ville. — Règlement arrêté entre les consuls et le sieur Brescon, lieutenant général de police au sujet des attributions de ce dernier. — Commission donnée par l'intendant à de Mazères, subdélégué à Nérac, pour prendre copie aux archives de Mézin, de trois pièces qu'il doit adresser au Conseil. Ces pièces sont : les statuts ou coutumes de Mézin, de l'année 1304 ; le titre de paréage entre Édouard, roi d'Angleterre, et le prieur, de l'année 1308 ; le contrat d'acquisition faite par la commune de la co-seigneurie du prieur. — Note sur le titre de paréage, cité dans l'acte précédent. — Contestations avec le duc d'Aiguillon, engagiste du Condomois, au sujet des droits seigneuriaux par lui prétendus. — Lettres patentes relatives à la confection du nouveau terrier de l'Agenais et du Condomois.

BB. 46. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier.

1757-1765. — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs, de cotisateurs et d'auditeurs des comptes. — États des biens nobles et des non valeurs. — Délibérations et décisions relatives aux mandements et à la perception des tailles, aux dettes et aux dépenses de la commune. — Ordonnance de l'intendant, défendant d'inscrire les nobles aux rôles de la capitation. — Publication d'un arrêt du parlement qui enjoint de faire exécuter les édits sur les religionnaires. — Ordonnance de l'intendant, obligeant les collecteurs à rendre leurs comptes. — Levée des milices. — Dispense des corvées accordée aux pauvres. — La rente attribuée au chapelain de Saint-Fabien et Saint-Sébastien est un denier vingt. — Nomination de régents. — Vérification des rôles de la taille. — Réparations aux ponts et aux chemins. — Procès entre le sieur Perrau et la commune au sujet des arrérages des tailles. Ce procès se termine par une transaction. — Vente d'une petite partie du cimetière à Soubiran, aubergiste. — Réparations : au clocher et aux pièces qui supportent l'horloge ; — au clocher de Fousseries ; à la croix de pierre des Escoubieux. — Opposition à la démolition de l'église de Saint-Simon. — Adjudication du don gratuit. — Construction d'un abreuvoir pour les chevaux. — Copie de l'aveu et dénombrement fourni pour le terrier. Propriétés, droits et privilèges de la ville. Notes sur sa configuration topographique. — Ferme de la boucherie et construction d'un abattoir. — Délibérations et décisions relatives : à la création d'une grande route de Sos à Condom, passant par Mézin ; — aux réparations à faire au clocher ; — à la construction des casernes ; — au nivellement de la place du marché. — Échange de fonds entre la commune et M. de Castillon de Mouchan. — Plantation de peuplier au *padouen* des fourches patibulaires. — Autorisations accordées à des particuliers d'adosser des constructions aux murs d'enceinte.

BB. 47. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier.

1766-1771. — Livre des jurades. — Elections consulaires. — Nominations de collecteurs, de cotisateurs, de quêteurs dans les paroisses, etc. — Notes sur les tailles, sur les dépenses ordinaires de la commune, sur les redditions de comptes. — États des biens nobles et des non valeurs. — Translation de la boucherie. — Enregistrement des provisions d'Andrieu, maître apothicaire. — Procès avec le sieur de Mélignan, au sujet de ses prétentions à mettre des litres dans l'église de Trignan. — Construction d'un hangard derrière l'église. — Édit du roi pour l'administration des villes. — On replacera les mesures de la ville devant le rez-de-chaussée de la maison d'un notaire où elles étaient anciennement. — Réparations aux chemins. Chemin de Mézin à Montréal. — Fondation d'une mission. — Ferme des boucheries. — Réception de M. de Mélignan, comme gouverneur de la ville. — Recherches de titres dans les archives pour s'opposer aux prétentions du duc d'Aiguillon qui ne reconnaissait point tous les articles du dernier dénombrement. — État des réparations à faire à l'horloge. — Requête des religieuses de Notre-Dame, pour obtenir le desséchement d'une flaque d'eau qui touche à leur maison. — Réceptions de notables. — Nominations des maires, des échevins, des conseillers de ville, en exécution de l'édit du roi. — Lettre du duc de Richelieu, gouverneur, au sujet des milices bourgeoises. — Dégâts causés par l'ouragan du 8 septembre 1768. — Réparations à la rosace de l'église. — Logement des cavaliers chargés de réprimer la contrebande. — Construction de presbytères et réparations aux ponts. — Nomination d'un buraliste pour les lettres. — Requête au procureur général pour obtenir que les anciennes minutes d'actes notariés soient toujours remises à des notaires de la juridiction et non à d'autres.

BB. 48. (Registre.) — In-folio, 495 feuillets, papier.

1771-1782. — Livre des jurades. — Nominations de magistrats, d'employés et de cotisateurs municipaux. — Notes et délibérations relatives aux tailles et aux dépenses de la commune. — Comptes mensuels. — Décisions sur des détails de la voirie urbaine. — Réparations au clocher de Coumaleix. — Démolition de la tour de Barrau.

— Ravages causés aux récoltes en l'année 1772 par une gelée, au 20 avril, par les pluies du printemps, et par deux orages de grêle. — Requête de MM. de Goyon pour obtenir la reconnaissance de leur noblesse. — Enregistrement de l'arrêt du conseil d'État qui ordonne qu'à l'avenir l'entretien des bâtiments qui servent à l'administration de la justice seront à la charge des villes dans lesquelles sont établies ces juridictions. — Vente des prisons. — Réparations à l'église de Cieuse. — Ferme et taxe de la boucherie. — Fondation d'un établissement pour soigner le bétail atteint par l'épizootie. — Ouverture d'une ancienne porte murée dite Lafrançaise. — Ordonnance de l'évêque de Condom pour la création d'un nouveau cimetière. — Délibérations sur les prétentions du duc d'Aiguillon de jouir de la moitié des communaux et de la totalité des anciens murs et fossés de Mézin.

CC. 1. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1779. — MONCAUT. — Cadastre de la juridiction. — Tables des noms des propriétaires. — Chapitres : des lieux saints ; — des communaux ; — des chemins publics ; — des biens nobles ; — des biens ruraux. L'arpentement est fait d'après la mesure du Bruilhois, la carterée valant 512 escats ou 8 cartonnats ; le cartonnat, 8 picotins ou 64 escats ; l'escat, 18 pans ; le pan, 8 pouces 6 lignes du pied de roi.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1712-1761. — MONCRABEAU. — Requête de Jean Duboy, notaire, syndic forain de la juridiction de Moncrabeau, à Duquesne, subdélégué, pour obtenir la réintégration aux archives d' « un long parchemin, dans lequel sont écrits « les statuts, coutumes et privilèges » de Moncrabeau. Cette pièce avait été remise il y a 18 ans à de Julien, conseiller du roi, lieutenant particulier au siége présidial d'Albret, qui était chargé de la lire, de la transcrire et de la commenter. Les consuls ont négligé de la retirer. — Réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du dauphin. — Actes d'hommages rendus par les consuls de Moncrabeau au duc d'Albret. Cet hommage est dû « pour « raison de leurs livrées consulaires dont ils sont revêtus « après que sadite altesse les a choisiz et nommés consuls, « pour moitié du droit de la boucherie. »

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 365 feuillets, papier.

1620-1656. — Livre des jurades. — Arrêt du Parlement de Bordeaux statuant sur un fait particulier et sur le règlement général des élections consulaires. Cet arrêt confirme les anciens statuts de la commune d'après lesquels les jurats sont au nombre de 32. Quand ce nombre n'est pas complet, l'élection est remise au corps de ville assisté d'une assemblée de gens capables et sans reproches. Les consuls, au nombre de quatre, nomment leurs successeurs, qu'ils doivent prendre parmi les jurats ayant ce titre depuis au moins un an. Dans les assemblées générales convoquées pour le fait des tailles le juge de Moncrabeau aura la préséance sur les consuls. — Élections consulaires. — Listes des jurats. — Délibérations et décisions relatives : à la visite des chemins ; — à la reconstruction du pont sur la Baïse ; — à la vérification des rôles ; — à des contestations entre les consuls et Mlle de Mauvesin, MM. de Montesquieu, de Matisson et autres, au sujet de la prétention de ces derniers de posséder des biens nobles ; — à une demande de réduction des tailles, en raison des dégâts causés par la grêle ; — aux indemnités à donner à ceux qui ont logé des gens d'armes ; — à la refonte de la cloche de l'horloge ; des fondeurs lorrains s'engagent à faire ce travail moyennant la somme de 24 livres ; — à une nomination de régent ; — à des emprunts ; — à des réquisitions de blé pour l'armée de Bayonne ; — au refus de deux consuls élus d'accepter leurs charges. — Exemption des réquisitions et des logements militaires accordée par le prince de Condé aux sieurs de Casmont, père et fils. — Par ordre du prince la commune de Moncrabeau doit lever, armer, équiper et solder 34 miliciens qui seront envoyés à Nérac. — Emprisonnement de quatre personnes à Condom, à cause des retards que met la commune à payer les tailles. — Moncrabeau est taxé à 1,006 livres pour sa part de la subsistance des gens de guerre logés à Casteljaloux. — Bans des vendanges. — Visites des chemins : les consuls ont acheté la charge de réformateur et voyeur des chemins. — Procès de la commune au sujet de la reddition d'un compte. — Réparation de la maison de ville, dans laquelle il existe « ung coffre où il y a de tiltres et documens despuis deux « cens ans ou davantaige. » — Nominations de députés aux états généraux dans l'assemblée tenue à Nérac. — Logements militaires pendant la Fronde. Contributions à l'entretien de la garnison de Nérac. — Ravages causés dans la ville par les gens de guerre. — Vérification des dépenses faites pendant la guerre. — Impositions pour l'entretien de la garnison des tours de Barbaste. — Pour obtenir des réductions de taille on remettra aux élus une attestation de la misère des habitants, ruinés par les logements militaires et par la peste qui les avait obligés à quitter le pays en laissant leurs terres incultes.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 365 feuillets, papier.

1657-1672. — Élections consulaires. — Listes et nominations des jurats. — Délibérations relatives : à di-

verses dépenses communales; — aux logements militaires; — aux emprunts, à la vérification et au payement des dettes; — à la vérification des rôles. — Ravages causés par la grêle. — Emprisonnement de quelques particuliers pour contraindre la commune au payement des tailles. — Détresse de la commune en 1662. Les dettes sont de 7 à 8,000 livres. Les consuls et les jurats sont personnellement insolvables On donne pouvoir aux consuls d'élire pour leurs successeurs des notables de Condom ou de Nérac. — Difficultés pour la levée des tailles et conflits causés par les séquestres. — Au sujet de l'enquête ordonnée en 1655 pour la vérification des comptes depuis l'année 1635, on fera remarquer que la ville est dans l'impossibilité de produire ces pièces, attendu que la maison commune a été pillée et en grande partie incendiée par les gens de guerre des deux partis. — État des emprunts. — Le curé de Marcadis est nommé régent. — Arrêt du conseil d'État rendu en faveur de la commune contre MM. de Carmont, vice-sénéchal, Ricous et autres, qui se prétendaient exempts des tailles. — Dépenses diverses pour un enfant trouvé. — Procès de la commune contre le sieur de Matisson qui demandait le remboursement de prétendues avances faites pour les tailles et une indemnité pour l'emprisonnement qu'il avait subi au nom de la commune qui ne payait pas ses impositions. — Réparations au chemin de Condom à Nérac, passant par Lescout. — Nominations de régents. — Nouvel arpentement. — Arrêt du conseil d'État déclarant que dans les élections d'Agen et de Condom toutes les propriétés rurales sont assujeties à la taille. — On décide qu'à l'avenir le comte de Lasserre payera les tailles pour les propriétés qu'il possède dans la juridiction. — Vérification des dettes. — État des frais municipaux : gages des quatre consuls, 60 livres; du régent, 120 livres; location du presbytère, 9 livres; livrées consulaires, 30 livres, etc. Total 424 livres. — Députation à Nérac pour saluer le maréchal d'Albret, gouverneur. — On propose de faire venir « le cognoisseur des sorciers, qui est présentement « dans la ville de Mézin, afin de faire la visite desdits « sorciers. » La jurade adopte cette proposition. — Édit du roi sur les élections des consuls et des collecteurs, sur les sequestres.

BB. 3. (Registre.)—In-4°, 328 feuillets, papier.

1690-1720. — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Délibérations et décisions relatives : aux nominations des collecteurs et au payement des tailles; — à la vérification des rôles; — aux logements militaires et au payement de l'ustansile; — aux menues dépenses de la commune; — aux réparations à faire à l'hôpital; — au déplacement de la cloche appartenant à la commune, qui est employée par ceux de la R. P. R.; — aux indemnités à demander en raison des ravages causés par la grêle; — à l'arpentement de la juridiction; — à l'exécution du règlement sur la boulangerie et aux moyens de remédier à la disette; — à la réintégration de pièces appartenant aux archives; — à divers procès soutenus par la commune, particulièrement contre le granger de Lannes, qui prétend posséder des biens nobles; — à une nomination de régent; — à l'organisation des milices bourgeoises. — Titres de propriété du moulin de Vialère. — Conflit au sujet des préséances entre les consuls et le juge ordinaire de Mencrabeau. — Les consuls déclarent à l'intendant que la commune n'a aucune foire ni aucun marché. — Travaux de voirie. — Le pont sur la Bayse est emporté par une inondation. On organise pour le passage un service de bateau. — Création d'une école pour les petites filles. La régente aura 100 livres de gages. — Tirage au sort pour la milice. — Plaintes contre l'aumônier de l'hôpital. — Réparations à la fontaine. — Installation d'un premier consul perpétuel. — Le duc de Bouillon refuse d'approuver les élections consulaires. — Envoi d'un détachement des milices bourgeoises aux camps du Médoc. — Dommages causés aux récoltes, en 1708, par les brouillards, la grêle, la sécheresse. On demande des réductions de tailles. — Misère du peuple. — Hiver rigoureux de 1708-1709. Les arbres fruitiers et tous les chênes, de l'espèce dites chênes noirs, périssent par l'effet du froid. — Vérification générale des comptes des années 1688 et 1689. — L'original des coutumes de la ville a été soustrait des archives. — Réparations à la maison de la ville. — Rachat des charges municipales. — Adjudication des biens en non-valeurs. — Plaintes contre un boucher qui vendait de la viande pendant le Carême.

BB. 4. (Registre.) — In-4°, 334 feuillets, papier.

1720-1740. — Jurades. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs. — Délibérations et décisions relatives : à un délit commis par un boucher qui n'observait pas la taxe; — aux locations de presbytères; — aux réparations à faire au pont, à l'horloge; — à des travaux de voirie; — à la vérification des rôles et à la levée des tailles et de la capitation; — aux dettes et créances de la commune; — au feu de joie pour le rétablissement de la santé du roi; — aux logements militaires et à la solde des nouvelles maréchaussées; — à la vérification des comptes. — États des non-valeurs. — Comptes de la commune. — Organisation de la garde, à cause de la maladie contagieuse. — de La Mazelière, intendant du duc de Bouillon, ayant refusé de nommer pour consuls les candidats dési-

gnés sur la liste de présentation, on le prie de revenir sur cette décision et l'on refuse de dresser une seconde liste. — Conflits entre les consuls et Duboy, soi-disant syndic des forains, auquel on reproche des actes arbitraires. — État des revenus municipaux s'élevant à la somme de 424 livres. — On dresse des états des propriétés ravagées par la grêle. — Confiscation de pains qui n'avaient pas le poids. — Clauses de la ferme de la boucherie. — Des amendes seront prononcées contre les jurats qui ne se rendent pas aux assemblées. — Plaintes contre les décimateurs qui exigent de dix-sept deux, tandis qu'ils ne devraient prendre que de onze un. — On paiera 45 livres au prédicateur du Carême. — Réparation à la halle et au pont sur la Bayse.—Feu de joie à l'occasion de la naissance du duc d'Anjou. — Contestation au sujet de l'administration de l'hôpital. — Opposition à la construction d'un moulin sur la Bayse près de Buzet. Le barrage de l'écluse rendrait la navigation impossible. — Un débordement de la Bayse détruit le pont de bois. — Délibération du bureau de l'hôpital. — Emprisonnement de Castex qui, malgré la défense des consuls avait voulu passer en bateau sur la Bayse, alors débordée. — Bénédiction de la cloche de l'hôtel-de-ville. — Nomination d'office des consuls par le sieur de La Mazelière.

BB. 5. (Registre.) — In-4°, 325 feuillets, papier.

1740-1789. — Jurades. — Délibérations du bureau de l'hôpital. — Confection des rôles de la capitation. — Élections consulaires. — Nominations de jurats. — État des non valeurs de la juridiction. — Tracé d'un nouveau chemin de Condom à Nérac. — Labadie, nommé secrétaire, gardera chez lui les papiers de la commune, attendu qu'il n'y a pas de local pour les archives. — Corvées pour la confection d'une route royale de Barbaste à Valence. Le pont en pierre sur la Bayse est terminé. Le bateau, devenu inutile, est détruit, et ses débris sont employés à la construction d'une loge pour le sonneur.— Milices. — Nominations de régents. — Modifications introduites dans la liste des pauvres secourus par la commune. — État des dépenses communales ordinaires. — La juridiction tout entière contribuera aux réparations à faire à l'église paroissiale de Sainte-Marie-Madeleine. — Établissement d'un droit d'octroi ou de consommation sur le vin et sur les porcs. — Règlement pour les corvées à faire sur la route de Condom à Nérac. — Opposition à la confection d'un chemin qui va de Mézin au pont de Launes, en traversant le territoire de la juridiction. — Ordonnance de police prohibant les jeux de hasard et la fréquentation des cabarets pendant les offices des dimanches et des fêtes. — Défense aux habitants de prendre dans les puits et les fontaines plus d'eau qu'il ne leur en faut pour leur ménage. — Copies de lettres patentes et édits du roi statuant : sur le recouvrement des tailles ; — sur l'administration des villes et bourgs. — Modifications introduites dans le régime municipal en exécution de l'édit. — Déclarations du roi concernant les vagabonds et gens sans aveu. — Nominations de commissaires pour faire l'inventaire des archives. — Règlement de la boulangerie et de la boucherie. — Lettres de privilége accordées aux PP. de la Merci. — Délibérations sur des travaux de grande voirie. — Vérification des comptes du syndic de l'hôpital. — Mesures prises pour combattre une épizootie. — Achats de grains pour la subsistance des pauvres.

BB. 6. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1725-1790. — Nominations des consuls par Daniel de Lamazelières, gouverneur d'Albret. — État des officiers de justice de la Cour ordinaire. — Procès-verbaux d'installation des consuls. — Rôles de ceux qui sont exempts de la collecte et de ceux qui doivent être nommés collecteurs.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1765-1789. — Délibérations et devis relatifs aux réparations à faire à la boucherie, à la halle, à la maison commune.

EE. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1726-1788. — Procès-verbaux concernant la levée des milices. — Ordres de départ des miliciens. — États des frais de milice.

FF. 1. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1691-1724. — Significations à des particuliers de requêtes et d'ordonnances de la part du syndic des forains. — Requêtes de Jean Duboy, syndic, contre les consuls. Il se plaint que ceux-ci ne fassent pas remettre à la maison commune la cloche qui appartient à la ville et qui servait autrefois au temple. Il signale des irrégularités dans les comptes de la commune. — Ordonnance du subdélégué condamnant la communauté et les collecteurs à payer la somme de 858 livres qu'ils doivent, vérification faite des comptes.

GG. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1679-1771. — Procès-verbal de la visite de la commanderie d'Argentens. Le projet de faire construire une nouvelle chapelle dans l'église de La Gardère est repoussé. — Prières publiques pour obtenir la guérison du roi. — Réparations diverses à l'église de La Gardère. — Procès-verbal de la visite de l'église de Saint-Cirice. — Dispenses :

pour un mariage en raison de parenté au quatrième degré; — pour la publication d'un deuxième et troisième ban de mariage. — Instructions, en forme de règlement, pour les réparations aux églises paroissiales, données par Esmangart, intendant.

II. 1. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1605-1789. — Pièces justificatives de la noblesse des familles de Bacqua de Salabert et de Lafitte de Perron. — Inventaire des archives, rédigé en 1785. La pièce la plus ancienne est un cadastre de l'année 1612. — Pièces diverses formant le dossier de Dorian, émigré : contrats de ventes et d'échanges; — procès-verbaux d'arpentage; — pièces de procédures.

AA. 1. (Liasse.) 7 pièces, papier, dont 4 imprimées.

1752-1789. — MONTESQUIEU. — Ordonnance de Megret d'Étigny, intendant à Auch, décidant que ceux qui ont le droit d'assister aux assemblées des communes doivent se rendre aux convocations, à peine de 3 livres d'amende. — Règlement fait par le roi sur la formation et la composition des assemblées qui auront lieu dans la généralité d'Auch, en exécution de l'édit portant création des assemblées provinciales. — Instructions pour les assemblées municipales et provinciales. — Procès-verbal d'une assemblée de la communauté de Montesquieu en Bruilhois, portant nomination de quatre députés à l'assemblée de la sénéchaussée d'Armagnac. — Doléances de la commune.

BB. 1. (Cahiers.) — In-4°, ensemble 63 feuillets, papier.

1684-1772. — Jurades. — Notes sur le mode des élections consulaires. Chaque année, au premier de l'an, les consuls convoquent la jurade à laquelle ils présentent deux listes ayant ensemble quatre noms, sur lesquelles les jurats font choix de deux consuls. — Procès-verbaux d'élections. — Délibérations et décisions relatives : à la reddition des comptes; — aux réparations à faire au clocher et aux chemins, — à la confection du rôle de la capitation; — à des nominations de régents; — aux miliciens; — à la maladie contagieuse; — à la destination des communaux; — aux réparations du presbytère de Béquin.

BB. 2. (Cahiers). — In 4°, ensemble 123 feuillets, papier.

1782-1790. — Jurades. — Délibérations et décisions relatives : à la vérification des comptes; — à l'interdiction de l'achat des vins étrangers. — Jugements rendus par les consuls. Ils condamnent deux personnes à 15 jours de prison pour faux témoignage; une autre, à 24 heures de prison pour coups et blessures. — Enchères pour la collecte. — Opposition à une ordonnance de l'intendant qui taxait la commune pour réparations extraordinaires à deux fontaines, à l'église, etc. — Confection d'un inventaire des archives. — Pour les élections consulaires on s'en tiendra aux termes de l'arrêt du Parlement de Toulouse du 15 mai 1739. — Copie dudit arrêt d'après lequel les élections doivent être faites au premier dimanche de septembre. — Délibérations : sur la construction d'un presbytère à Béquin; — sur la fonte d'une cloche pour l'église de Saint-Félix; — sur l'autorisation accordée à une femme de suivre un cours d'accouchement; — sur la ferme des boucheries; — sur des communications de pièces appartenant aux archives, nécessaires pour un procès. — Procès-verbal dressé par le premier consul au sujet de la tenue d'une assemblée dans laquelle on n'était pas en nombre. — Réparations à l'église de Saint-Félix. — Comptes de la commune. — Secours aux pauvres. — Copie des plaintes et doléances du tiers état de la sénéchaussée d'Armagnac aux états généraux de 1789. — Création d'un atelier de charité. — Fournitures pour le régiment national.

CC. 1. [Liasse]. — 11 pièces, papier.

1584-1789. — Reconnaissances générales des habitants de Montesquieu en faveur des sieurs de Secondat. Les droits de greffe, de sceau, de baillie, d'amendes, de confiscations appartiennent auxdits seigneurs. Mentions de divers privilèges de la commune. — Quittance en faveur du sieur de Montesquieu d'une somme de 475 livres. — Relevé sommaire des comptes de la commune depuis l'année 1716 jusqu'à 1748. — État des revenus et droits réels de la commune.

DD. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1766-1786. — Ordonnance du bureau des finances d'Auch pour la réparation des chemins. — Procès-verbal de l'adjudication au rabais des réparations à faire à l'église de Saint-Félix. — Pièces diverses relatives auxdites réparations.

EE. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1578-1780. — Lettre originale du maréchal de Biron, recommandant aux consuls de Montesquieu de se tenir sur leurs gardes jusqu'à ce que le roi de Navarre ait fait connaître ses intentions. — Procès-verbaux de la levée des milices. — Ordonnance de l'intendant de Clugny condamnant à 8 jours de prison deux membres de la milice bourgeoise qui avaient quitté leur poste.

FF. 1. (Liasse). — 32 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1671-1789. — Pièces d'un procès soutenu par la commune contre le sieur de Montesquieu au sujet d'un déguerpissement et de vexations exercées par Clavières,

agent dudit seigneur. — Mémoire à consulter pour les consuls de Montesquieu. Notes sur l'origine des propriétés de la famille de Secondat : Elle acquit : Taillebourg, en 1548 ; Samazan, en 1551 ; Montesquieu, Sérignac, Goulard, Roquefort, Playssac, Ségougnac et Cuq, en 1556. Retour de ces biens au pays d'Agenais en 1559. Contestations relatives au droit de chasse. — Enquêtes sur ces divers griefs. — Extraits des cadastres anciens produits en justice. — Arrêt du parlement de Toulouse concernant les droits honorifiques de Gaston de Secondat. — Contestations relatives à la prétendue nobilité des biens de Las Fosses. Procès de la commune contre le sieur de Redon. — Extrait du dénombrement des biens nobles en 1554. — Réplique pour la commune à la réponse signifiée par de Redon. — Plaintes de quelques habitants de Montesquieu contre Jean Auzon qui les avait menacés avec des armes à feu. — Plaintes et dénonciations faites par les particuliers aux consuls, juges de la police.

HH. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 5 imprimées.

1718-1789.— Ordonnances statuant : sur l'organisation des haras ; — sur le rouissage du chanvre ; — sur l'isolement, au moyen d'un cordon de troupes, des régions où sévit l'épizootie. — Pièces diverses relatives au traitement des animaux malades. — Procès-verbal des dommages causés aux récoltes en 1788. On estime que partout le blé a perdu deux tiers et les menus grains trois quarts. — Statistique agricole pour l'année 1789.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1710-1784. — Inventaire des meubles et titres de feu Joseph Sambusse, sieur du Marès. — Inventaire des archives de la commune. Les actes les plus anciens sont : une copie du contrat de vente consentie par Henri, roi de Navarre, en faveur de Jean de Secondat, en 1576 ; un factum des habitants de Montesquieu en 1481, etc.

EE. 1. — 1 pièce, papier.

1621. — Nérac. — Extrait du registre des délibérations de la ville. Articles accordés par le duc de Mayenne pour la reddition de la ville.

GG. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1646-1769. — Ordonnance du parlement de Bordeaux autorisant l'abbesse du couvent de Sainte-Claire de Nérac à pratiquer des saisies sur les biens de ses emphytéotes. — Extraits du dénombrement de la population de Nérac. Cette ville compte 2,898 habitants en l'année 1764.

CC. 1. (Registre.) — In folio, 104 feuillets, papier.

1594. — Nomdieu. — Cadastre de la juridiction confectionné sous la seigneurie de Legrand, de Toulouse, dont le procureur général est Jean Rigal, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Poncharramet. L'arpentement est fait d'après les mesures du Bruilhois. — Table alphabétique des noms des propriétaires.

BB. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1687-1768. — Villefranche du Cayran. — Liste des jurats. — Délibérations relatives : aux fournitures à faire à la cavalerie ; — à un procès de la commune non spécifié ; — aux réparations à faire au presbytère ; — à l'usage des communaux. — Nominations de quatre consuls faites sur des listes de présentation de huit par Joseph de Lamazelière, intendant du duché d'Albret. — Règlement de voirie urbaine. — Nominations de notables.

CC. 1. (Cahiers.) — In-4°, ensemble 84 feuillets, papier.

1611-1612. Reconnaissances faites au roi pour les terres de la baronie de Villefranche. — Mention de la contenance, des délimitations, de la nature des propriétés : terres, prés, bois, vignes, etc.

CC. 2. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1675-1777. — Délibérations de la jurade sur la délimitation de la juridiction, au point de vue de la répartition des tailles. — État des biens nobles ou prétendus tels, envoyé à la cour des Aides de Bordeaux. — Pièces relatives aux non valeurs et à des décharges de capitation. — Nominations de collecteurs. — Lettres au sujet de la vérification des comptes et des octrois.

EE. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1757-1776. — Lettres circulaires et délibérations relatives : à la création d'un dépôt d'armes ; — à l'enrôlement de la noblesse et au recrutement des gardes du corps ; — à l'organisation des patrouilles ; — à l'exemption des patrouilles dans les communes où il n'y a pas 40 hommes de milice bourgeoise ; — au transport des équipages militaires ; — à l'application de l'amnistie accordée aux déserteurs.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1710-1776. — Inventaire des pièces produites par devant le juge ordinaire de Villefranche par Jean Deffa, bourgeois, à Damazan, contre André Descurain, sieur de Lagrange. — Procès-verbal relatif à l'incendie du gerbier du sieur Vigneau. — Pièces d'un procès soutenu et gagné par les officiers municipaux de Villefranche contre Jean Condom de Corbian, qui voulait être collecteur malgré eux.

HH. 1. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1756-1776. — Arrêt du conseil d'État au sujet de la culture de la garance. — Procès-verbal des dommages causés par la grêle en 1763. — Nominations de délégués par les laboureurs et les marchands. — Instructions relatives à l'épizootie.

ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE.

CC. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1647-1652. — Cahuzac. — États des tailles et du taillon. En 1647 : tailles, 3,436 livres; taillon, 214 livres. — En 1651 : tailles, 1,074 livres; taillon, 263 livres. — En 1652, on ne fit aucune imposition pour le roi, parce qu'on n'avait pas reçu les mandements des officiers de l'élection. Les armées occupaient tout le pays et l'on ne pouvait sortir des maisons.

CC. 1. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1647-1652. — Castillonnès. — États des impositions. En 1647 : recettes, 12,220 livres; dépenses, pour le taillon, 1,420 livres ; pour les tailles, 1,274 livres. — En 1651 et 1652, dépenses considérables pour l'entretien des gens de guerre. — Notes détaillées sur le passage des compagnies, sur la fourniture des rations, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1637-1652. — Condezaygues. — Quittance de la somme de 14 livres, délivrée par Charles Verdié à Adam Dulac. — États des impositions. En 1648 : 1,722 livres pour les tailles; 143 livres pour le taillon. — En 1652 : tailles, 1,194 livres; taillon, 126 livres. — La commune fournit, d'après les ordres du comte d'Harcourt, 40 hommes pour le siége de Villeneuve.

FF. 1. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1271-1732. — Frespech. — Extraits et copies authentiques de chartes anciennes destinés à être produits dans un procès soutenu par les habitants de Frespech contre le sieur de Reignac. Ce dernier avait la prétention de jouir de droits seigneuriaux étendus sur la juridiction de Frespech, qui autrefois faisait partie du domaine du roi. — Extraits des adjudications aux enchères des bailliages et juridictions de l'Agenais. Adjudications : Puymirol, pour 320 livres tournois, plus 30 livres d'enchères ; Penne, à Bernard de Ladevèse, pour 300 livres plus 30 livres d'enchères ; Monflanquin, au même, pour 90 livres plus 20 livres d'enchères ; Marmande, à Guillaume Alard pour 300 livres tournois plus 80 livres d'enchères ; Montclar, à Guillaume Védat, pour 80 livres et 10 livres d'enchères ; le péage de Marmande à Raymond Bernardin, pour 400 livres. Cette pièce, extraite des archives de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, n'est point datée. — Extrait du procès-verbal de prestation de serment de fidélité au roi de France par les députés des villes du diocèse d'Agen assemblés à Penne. Le serment est prêté entre les mains de Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, gouverneur pour le roi du comté de Toulouse et de l'Agenais, assisté par Barthélemy Dupuy, juge de Carcassonne. Noms des délégués. Indication des limites de la juridiction de Penne, et liste des paroisses comprises dans cette même juridiction. (Novembre 1271.) Extrait des mêmes archives de Montpellier. — État des droits que possède le roi sur le bailliage de Penne, en rentes, redevances en récoltes, oublies, péages, acapte, etc. Le château de Castelgaillard appartient au roi (1355).—Extraits des registres du greffe du domaine du roi en Guyenne. Enquête sur les usurpations commises sur la juridiction de Penne. Exécution d'un homme à Monsempron par les ordres ou par les gens du prieur. Les habitants de Penne s'emparent du cadavre pour le porter aux fourches patibulaires de leur ville. Usurpations commises sur le territoire des paroisses de Saint-Sylvestre, de Cambes, et sur les péages du Lot, sur les écluses des moulins. Dates de la construction de quelques-uns de ces moulins. Confiscation des biens de deux particuliers qui prétendaient que le roi n'était pas seigneur de Penne. Le sénéchal d'Agenais, Guillaume de Marsan, leur rend leurs biens. Fratricide commis par Pierre et Bernard de Trémons, etc. Pièce sans date extraite des registres du greffe du domaine du roi en Guyenne. — Compte des recettes faites dans la sénéchaussée d'Agenais, du 24 Juin 1372 au 24 Juin 1373. Bailliage d'Agen affermé à Géraud de Roques pour 80 livres tournois. Bailliage de Puymirol affermé à Raymond de Céiac pour 150 livres. Les bailliages de La Sauvetat-de-Savères, de Castelsagrat, de Monjoi, rien, parce que le seigneur de Léoville (?) tient ces juridictions du roi d'Angleterre. Tournon et Sainte-Foy sont encore occupés par les Anglais. Villes ou localités ruinées pendant la guerre : le château de Penne, Miramont, Saint-Sardos, Saint-Damien, Lacène, Saint-Sauveur, etc. Produits des fermes du salin et des greffes, des sceaux et contre-sceaux. Confiscation des biens des rebelles. Amendes. Pensions. Compte de 1374. Extraits d'un registre en parchemin communiqué par Guillaume Faydit, assigné pour ce sujet. — Reconnaissance faite par Antoine Gascq, pour les biens qu'il possède à Frespech en faveur de Bertrand de Monferrant,

chevalier (1465). — Extrait d'un registre retenu par Fournier, notaire en Agenais. — Cession consentie par Guillaume d'Agermon, dit Donat, en faveur de Bertrand de Monferrant des biens qu'il possède dans la juridiction de Frespech. — Vente de la seigneurie de Frespech par Louise de Laval, duchesse de Roquelaure, à Jean de Reignac. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État relatif à l'aliénation des domaines royaux. — Requête des habitants de Frespech contre le sieur de Reignac. — Extraits de reconnaissances en faveur des habitants de Reignac.— Arrêt avant faire droit du parlement de Bordeaux et ordonnance des trésoriers généraux relatifs à la contestation entre le sieur de Reignac et les habitants de Frespech. — (Nota : ce registre a été acquis pour les archives de M. le chanoine Delrieu.)

CC. 1. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1647-1653. — MONTASTRUC. — Comptes sommaires de la commune rendus par devant François de Jeyan, conseiller du roi en l'élection d'Agenais.— En 1647, tailles et impositions diverses 2,554 livres ; taillon 156 livres. — En 1652 une somme de 2,000 livres est payée au maître de camp du comte d'Harcourt pour se racheter de l'envoi de 100 hommes au siége de Villeneuve. — Contribution à l'entretien de la garnison de Saint-Pastour, 1,184 livres. — En janvier 1653, réquisition de 2,000 pains de rations pour l'armée du roi. — Contribution à l'entretien de la garnison du Mas, 1,000 livres. — Frais pour les logements militaires.

GG. 1. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1673-1765. — MONTBAHUS. — Pièces concernant l'abbaye de Gondon. — Baux de fermes des propriétés ou des dîmes, marchés pour des constructions, règlement d'une pension de vicaire, contrats de ventes, actes divers passés par les religieuses de Gondon avec des particuliers. — (Pièces données par M. Béchade-Labarthe).

CC. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1647-1653. — MONTVIEL.— États des sommes payées selon les commissions du roi et les mandements des élus. En 1648 : tailles, 303 livres ; taillon, 29 livres. — En 1653 : tailles, 168 livres ; taillon, 22 livres.

AA. 1. (Registre.) — 15 feuillets, parchemin.

1486. — PENNE. — Lettres patentes du roi Charles VIII, par lesquelles il mande au sénéchal de l'Agenais de laisser jouir les habitants de Penne de toutes les franchises et libertés qu'ils possédaient autrefois, après enquête sur les dites franchises. Ces lettres sont accordées sur la requête des habitants de Penne, qui, ayant perdu toutes leurs archives dans l'incendie de la maison commune, quand la ville fut détruite par les Anglais, demandent à être remis en possession de leurs anciennes coutumes. A cette pièce est annexé le rapport fait au sénéchal par les consuls de Penne sur les coutumes de la ville. Les articles sont au nombre de 45. Les consuls ont l'exercice de la justice haute, moyenne et basse. Les quatre consuls nomment tous les ans leurs successeurs. Les consuls, assistés de 8 jurats, vérifient et arrêtent les comptes de leurs prédécesseurs. Les consuls, d'accord avec la majorité de la population, ont le droit de lever des impositions. Des assemblées populaires peuvent être convoquées de l'avis des jurats. Articles relatifs : aux nominations de syndics ; à la répression des crimes et des flagrant-délits ; à l'entretien des fortifications ; à la garde des portes ; aux boucheries ; à l'entrée du vin ; aux bans des vendanges ; à la tenue des trois foires. — Droits sur la juridiction de Monsempron, etc. (Pièce acquise de M. le chanoine Delrieu.)

CC. 1. (Fragments d'un registre.) — 8 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Fragments d'un registre cadastral des paroisses de Hautefage, Saint-Hilaire, Saint-Antoine, Trentels, Bonneval, Saint-Just.

AA. 1. (Cahier). — In-folio, 46 feuillets, papier.

1309-1493. — PUJOLS. — Copie moderne des coutumes de Pujols et d'une transaction entre les seigneurs et les habitants de Pujols au sujet de contestations sur quelques articles desdites coutumes et sur les redevances des habitants. D'après la transaction, en date de 1493, les habitants doivent payer au seigneur 40 livres par an pour l'ost et les frais des procès. Après leur élection les nouveaux consuls devront se présenter au seigneur qui recevra leur serment. S'il refusait sans juste cause de recevoir ledit serment, les consuls nouveaux seraient installés après avoir prêté le serment par devant leurs prédécesseurs. Règlement des cens et des rentes, et du droit de pacage. (Latin). — Texte des coutumes de 1309, en langue vulgaire. Règlements pour l'ost, pour les fours à cuire le pain, pour la réception des habitants, pour la reconnaissance des fiefs, pour le payement des oublies, pour la vente du vin, pour les échanges, les ventes et les prêts, pour les successions. Pénalités pour le vol, pour le dommage causé au bétail, pour les coups et blessures, pour l'adultère. — Meubles, instruments agricoles, bétail qui ne peuvent être saisis. Droit accordé aux consuls de faire des règlements et des statuts. Obligations des propriétaires forains. Les consuls doivent être au nombre de six. Composition du tribunal et procédure. Règlement du duel judiciaire. Poids et mesures, etc.

AA. 2. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1450. — Copie d'une transaction passée entre Jean de Labarthe et Guillaume de Pujols, seigneurs de Pujols, d'une part, et les consuls et habitants de Villeneuve, d'autre part, au sujet de certaines informations judiciaires, et des péages de Pujols et de Casseneuil. (Le bas de cet acte a été lacéré. La date de l'original de la transaction manque.)

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1771. — Sainte-Livrade. — Requêtes à l'ordinaire de Sainte-Livrade du sieur Gary, bourgeois, contre Benoit Lacoste, bourgeois. La cause du litige est un chemin de service qui traverse les propriétés des deux parties. — (Pièces données par M. Castex, curé de Sainte-Livrade.)

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1683. — Saint-Pastour. — Nomination du sieur Floissac, notaire, pour aller à Bordeaux devers l'intendant, pour traiter de trois affaires intéressant la communauté.— Requête à l'intendant faite par Floissac en conséquence de l'acte ci-dessus.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1764-1766. — Lettre du subdélégué de Monflanquin aux consuls, relative à la reprise des travaux du chemin de Bergerac à Villeneuve. — Liste des manœuvres commandés pour le même chemin à la côte du Deffès.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1679. — Sommation faite par les sieurs Lamartigue et Deltrel, consuls, aux sieurs Jaubert et Roujoul, également consuls, pour le payement des tailles.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1657. — Enquête judiciaire constatant qu'au mois d'octobre 1652 la ville fut pillée par des troupes sous les ordres de Duplessis-Belièvre et qu'à cette occasion beaucoup de papiers furent brûlés et détruits.

GG. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1675. — Sommation par M. Benech, curé, à divers particuliers se disant propriétaires d'une chapelle dans l'église, pour les réparations à faire à ladite chapelle.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1685. — Lettre de Maigne, du Temple, à Floissac, son fermier, au sujet des dragons envoyés à Saint-Pastour. — (Nota : toutes les pièces comprises dans cet article et dans les cinq précédents ont été données aux archives par M. Béchade-Labarthe).

EE. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1667. — Tombebœuf. — Pièce relative à une contestation entre les consuls de Tombebœuf et Fabien Castellat, de Clairac, pour le règlement de frais faits pour la démolition de Clairac.

CC. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1647-1653. — Tournon. — Relevés des comptes de la commune. — En 1647, tailles, 3,194 livres; taillon, 1,443 livres. — Frais de logement de 5 compagnies du régiment de Guyenne, 1,400 livres.— 1649. 2,272 livres sont payées aux consuls de Montflanquin, pour contribuer à l'entretien des gens d'armes du duc d'Épernon. — Parmi les pièces annexées aux comptes figure une requête par laquelle les habitants de Tournon demandent à jouir de tous les avantages à eux accordés par le duc de Candalle, lors de leur soumission au roi. Un arrêt du conseil d'État leur accorde tout le bénéfice de ce traité. Notes diverses sur les dépenses faites lors de l'occupation de Tournon par les troupes du prince de Condé. — En 1653, 225 livres pour l'entretien des pionniers qui ont travaillé à la démolition des fortifications de Villeneuve.

II. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1485-1486. — Trémons. — Reconnaissances faites en faveur du sieur de La Bastide par Guillaume Jabral, Pierre et Guillaume Coulet, Jean Cournet, tenancier de la paroisse de Trémons.

AA. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; fragments d'un sceau.

1484-1625. — Villeneuve-d'Agenais. — Lettres patentes du roi Charles VIII confirmant les privilèges de la ville de Villeneuve octroyés par Louis, duc d'Anjou, frère de Charles VI et son lieutenant en Languedoc, le 5 avril 1369, ratifiés par Charles VI, au mois de mai 1371, et confirmés par Louis XI, au mois de février 1462. Ces privilèges sont les suivants : exemption de tout droit de péage dans l'étendue du royaume et du duché d'Aquitaine pour toutes les marchandises des bourgeois de Villeneuve; jouissance et pleine propriété de la maison commune et de la place publique où se tiennent les marchés au pain et à la viande, avec le droit de percevoir la redevance imposée aux marchands qui tiennent des étaux sur cette place; attribution aux consuls de la connaissance en première instance de toutes les causes civiles qui surgissent dans la juridiction de Villeneuve; exemption pour tous les habitants de toute espèce d'aides et impositions; droits : d'établir un impôt (souquet) sur le blé et le vin vendus en détail dans la juridiction, pour subvenir aux dépenses municipales; d'acquérir et posséder, sans avoir à payer aucune finance au roi, des fiefs, arrière fiefs et autres

biens nobles dans l'étendue du duché d'Aquitaine, pourvu que ces biens n'emportent pas juridiction et n'excèdent pas une valeur de 500 livres en revenu; de faire le change de l'or et de l'argent et de vendre le billon aux Monnaies royales; de faire apporter dans la ville, soit par terre, soit par eau, telle quantité de sel qu'on jugera à propos, et même de vendre ce sel aux forains de la juridiction sans avoir à payer aucune redevance; de refuser aux officiers royaux toute fourniture de blés, de vins ou d'autres marchandises, et tout prêt de lits ou autres ustensiles, sans qu'il ait été au préalable payé un salaire convenable; les assises de la sénéchaussée d'Agenais se tiendront toujours à Villeneuve, lorsque cette cour se réunira pour l'expédition des causes du ressort de ces assises; le bailli royal de Villeneuve ne peut faire aucune information criminelle sans avoir appelé les consuls, ou deux d'entre eux, à y assister; enfin aucun bourgeois ne peut être traduit hors de la ville et distrait de la juridiction du juge du lieu, sinon en cas de crime de lèse-majesté. — Confirmation générale et non détaillée de ces priviléges par lettres du roi François II. — Arrêt du Conseil, déchargeant les habitants de Villeneuve des droits prétendus par M. de Montferrand, en qualité de gouverneur de la ville.

AA. 2. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1765. — Subdélégation de Villeneuve. — Questionnaire sur la forme d'administration des villes et bourgs. — Réponses des municipalités de Villeneuve, Penne, Montpezat, Sainte-Livrade, Pujols, Fumel, Monclar, Casseneuil.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1756-1772. — Mémoire et consultation des avocats de Bordeaux au sujet du droit prétendu par certains habitants de Villeneuve de faire entrer leurs vins dans la ville sans payer d'octrois. Considération sur le texte des anciens statuts relatif à cette question et les justes modifications apportées à la coutume par les arrêtés municipaux. — Arrêt de la cour des Aides de Guyenne, ordonnant l'enregistrement d'un arrêt du Conseil et de lettres patentes qui confirment le droit des habitants de Villeneuve de percevoir des octrois.

II. 1. (Pièce.) — 1 pièce, parchemin.

1429. — Contrat d'obligation pour un prêt d'argent consenti par Aymeric Boc, dit de Parazols, en faveur de divers bourgeois de Villeneuve.

CC. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1647-1653. — VILLERÉAL. — États des sommes imposées sur la juridiction et des dépenses. — 1647. Recettes, 13,996 livres; taillon, 871 livres. — Dépense pour l'entretien de six compagnies du régiment de Guyenne, 2,246 livres. — Passage et logement de compagnies du duc d'Anjou, de compagnies de la Marine, de chevau-légers d'Hauterive, du régiment d'Enghien, des régiments de cavalerie de Beauvais, de 20 compagnies du régiment du Breuilh, de 3 compagnies du régiment de Roques. — En 1652, les ennemis du roi ayant menacé la ville, on lui envoie une garnison. On dépense 150 livres pour mettre l'église en état de défense. — Envoi de 200 fusiliers à Biron. — Transport de pièces d'artillerie de Villeneuve à Biron.

II. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1764-1788. — Contrat de mariage de Jean-Philippe-Nicolas Halbron et de demoiselle Marie de Guérin. — Testament de Pierre-Armand de Guérin, seigneur de Lachèze.

AGEN.

AA. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1589-1718. — Remontrances et requêtes adressées par les habitants d'Agen à Monseigneur le duc de Mayenne « lieutenant-général de l'État. » Récit des événements qui se sont passés lors de la guerre. Agen a été la première ville dans le ressort du Parlement de Bordeaux qui se soit déclarée pour l'union. Entourée d'ennemis, elle a confié sa défense au sieur de Monluc. Prise de Castelculier. Arrêt du Parlement qui déclare la ville d'Agen coupable de lèse-majesté. On demande des secours à Toulouse pour se défendre contre les gens des sieurs de Matignon, de Turenne et de Saint-Chamaran. Requêtes sur l'application des deniers de la taille à la défense de la ville, sur des réformes dans l'administration des finances et l'exercice de la justice. Notes marginales des réponses du duc de Mayenne. Copie faite à la requête des consuls d'Agen et signée par deux notaires.— Lettres patentes du roi Louis XIII, accordant aux jurats de la ville d'Agen l'exemption du logement des gens de guerre. — Lettre du sieur de Boissonnade aux consuls d'Agen pour la convocation aux États Généraux de 1649. Deux exemplaires, dont l'un entièrement imprimé et l'autre avec signature autographe. — Confirmation des priviléges de la ville d'Agen par le roi Louis XV.

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1692. — Requêtes des consuls d'Agen à l'intendant Bazin de Besons, pour obtenir l'autorisation d'imposer : 650 livres sur la commune pour appliquer cette somme à la réparation de la tour de l'horloge ; — la somme nécessaire pour le payement des gages d'un procureur syndic et d'un greffier. — Requête de François de Boudon, écuyer, seigneur de Saint-Amans, pour obtenir le payement de ses gages de maire perpétuel de la ville d'Agen. — Ordonnances de l'intendant faisant droit aux requêtes précédentes.

DD. 1. (Liasse) — 2 pièces, papier.

1488-1764. — Reconnaissance de fief pour les consuls par le prieur du couvent des Carmes d'Agen. — Arrêt du Conseil d'État, autorisant les consuls d'Agen à appliquer les produits de l'impôt dit le *Quarantin* aux réparations de l'hôtel-de-ville et des quais du Gravier.

EE. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1454-1675. — Reçu de 124 livres délivré aux consuls d'Agen par Bonpar, commis de Martin Roux, trésorier des guerres, pour recevoir et faire le payement des gens de guerre de Dax et de Bayonne. Ladite somme représente seulement un quart de celle que la ville d'Agen doit payer dans l'année pour cet objet. — Achats de poudre et ordres pour la patrouille (1673-1675).

EE. 2. (Liasse.) — 33 pièces, papier, dont 3 imprimées.

1648-1649. — Lettres avec signatures autographes et ordonnances du duc d'Épernon, gouverneur, de Lavrillière, secrétaire d'État, de Simoni et Bertrandy, secrétaires du duc d'Épernon, relatives à la Fronde et à diverses questions administratives. — Les consuls ont empêché avec raison de faire des ouvertures dans les murailles de la ville, près des Jacobins. — Exemption des logements militaires. — Renseignements : sur des sermons prêchés à la cathédrale Saint-Étienne dans lesquels on avait traité des questions politiques ; — sur le désarmement des Bordelais ; — sur la paix de Paris et le soulèvement de Bordeaux. — Défense de publier l'arrêt du Parlement de Bordeaux sur la guerre et d'obéir à aucune de ses injonctions. — État des frais de voyage fait par un député d'Agen pour aller prendre les ordres du duc d'Épernon, à Cadillac. — Annonce de l'arrivée du duc de Candale. — Envoi de la déclaration du roi du 30 mars sur le traité de paix. — Réfutation des faux bruits qui courent au sujet des travaux de fortification exécutés à Libourne. — Récit de la défaite des Bordelais à Libourne.

EE. 3. (Liasse.) — 44 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1649-1650 — Lettres et ordonnances, avec signatures autographes du duc d'Épernon et de ses secrétaires au sujet de la Fronde. — Relation sur la défaite des Bordelais à Libourne. — Défense, puis autorisation de reprendre le commerce avec Bordeaux. — Soumission des Bordelais. — Arrestation du baron de Moncaut. — Défense aux consuls d'Agen de laisser imprimer des arrêts du Parlement de Bordeaux. — Ordre du duc d'Épernon de lui envoyer Fumadères avec les outils de son imprimerie. — Saisie des fruits des propriétés du sieur de Bordes, conseiller au Parlement de Bordeaux. — Rôle des déserteurs. — Levée de soldats. — Organisation pour les messages entre Agen et Cadillac. — Le baron de Moncaut est livré au sieur de Monvieil, commandant de la citadelle de Puymirol. — Saisie du courrier du roi par le sieur de Sauvebœuf. — Les Bordelais assiègent le Château-Trompette. — Nouvelles de l'arrivée de l'armée navale et de la prise de Saint-Macaire. — Pièces relatives à la prise et de la destruction du château de Lusignan.

EE. 4. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1650-1652. — Lettres, avec signatures autographes, du roi, du prince de Condé, du comte d'Harcourt, du duc d'Épernon, gouverneur, du marquis de Saint-Luc, lieutenant du roi en la province de Guyenne, de Bourran, président en la Cour des Aides, de Pontac, procureur général en la cour le Parlement de Bordeaux, etc., relatives aux évènements militaires et politiques. — Les consuls d'Agen doivent s'opposer à la levée des gens de guerre. — Avis : de la translation du Parlement à Libourne ; — d'une défaite des Bordelais à Libourne ; — du passage des gens de guerre. — Le prince de Condé remercie les consuls d'Agen de leurs témoignages d'affection ; — il leur annonce son départ pour la Guyenne, — son passage à Agen. — Le roi remercie les consuls d'Agen d'avoir cherché à maintenir la ville en son obéissance. — Le prince de Condé remercie les mêmes consuls de tout ce qu'ils ont fait pour son parti, — il demande des renforts pour le siége de Miradoux, — il ordonne la démolition d'une muraille qui s'élève près de la Porte-neuve, au lieu dit Marconte. — Saint-Luc exhorte les Agenais à faire leur

soumission au comte d'Harcourt. — Requête des habitants d'Agen au comte d'Harcourt qui l'accepte. Les articles de ce traité assurent une amnistie générale et le maintien des priviléges de la ville.

FF. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1565-1630. — Déclaration de Jean Alesme, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux, pour l'exécution d'une sentence rendue sur le sujet des rangs et préséances entre le présidial et les consuls d'Agen. — Arrêt du Parlement de Bordeaux rendu dans un conflit d'attributions sur l'exercice de la justice criminelle soulevé entre François Cortête, lieutenant criminel en la sénéchaussée d'Agenais, d'une part, et le juge mage, les lieutenants principal et particulier et les conseillers audit siége, d'autre part. La limite des attributions de chacun de ces magistrats est exactement définie aux termes de cet arrêt. 1572. — Arrêt du Conseil privé du roi, rendu dans un conflit d'attributions entre le vice-sénéchal d'Agenais et le présidial.

FF. 2. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1761. — Arrêt avant faire droit du Conseil d'État rendu sur la requête des maire et consuls d'Agen et des sieurs de Lacuée, lieutenant assesseur, Boudon, procureur du roi au présidial, Boudon de Saint-Amans, écuyer, le comte de Sarrau de Lacassaigne et le sieur Sembauzel, négociant, tendant à faire casser un arrêt du Parlement de Bordeaux qui interdit l'entrée et la vente dans la ville d'Agen du vin recueilli hors de la juridiction. Dans leur requête, les consuls font l'historique des droits et priviléges relatifs au commerce et à l'entrée des vins. A ce sujet les plus anciens titres sont « des coutumes ou statuts dont la rédaction en viel « idiome remonte à des siècles si reculés qu'il a fallu, « pour en avoir une traduction exacte, en envoyer « une copie dans le canton du Roussillon, qui avoi- « sine la Catalogne, où l'on parle encore le même « langage. »

GG. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1668-1786. — Donation de quatre cartonnats de terre à Renaud, faite par les consuls d'Agen en faveur de Martin Grou, qui s'engage à construire une chapelle sur cet emplacement. — État de la dîme du vin pour la paroisse de Saint-Hilaire, suivant l'arpentement qui a été fait par Pinson, arpenteur. (Don de M. J. Madrid.) — Contrats passés entre François de Caulet, vicaire général du diocèse d'Agen, et des ferblantiers couvreurs, pour l'entretien annuel du palais épiscopal et du château de Monbran.

HH. 1. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1782-1791. — Registre de la marque des étoffes. Dates. — Noms des fabricants. — Numéros des pièces. — Dénomination et qualité des étoffes : serges, serge blanc, étamine. — Date à laquelle l'étoffe aura été marquée après les apprêts. — Le registre est paraphé par un des consuls d'Agen.

II. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1550-1789. — Reçu de 275 livres 5 sous délivré à Tours au trésorier de la garde du roi par Antoine Beauvoisin, archer de ladite garde sous les ordres du sénéchal d'Agenais. (Don de M[me] la comtesse de Raymond.) — Titres du domaine de Porchet, près Agen, consistant en quatre contrats de vente passés de 1761 à 1772. — Recettes pour traiter le vin trouble ou moisi (*sic*) pour faire du vinaigre, du vin blanc roux, du vin muscat. — Notes pour la généalogie d'Hector Le Troyen de Valois.

Aiguillon.

II. 20. (Cahier.) – In-folio, 10 feuillets, papier.

1486-1621. — Comptes des recettes des diverses bastilles de l'Agenais et du Condomois. — 1486. Perception de droits de vente à Villeréal, Montréal, Villeneuve, Puymirol. — 1512. Ventes à Damazan, Marmande, Gontaud. — 1511. Ventes à Castillonnès, Castelnaud de Grattecambes, Monclar. — 1530. Bailliages : d'Agen, 20 livres 9 sous 2 deniers ; — de Puymirol, 3 livres 16 sous ; — de Penne, 160 livres ; — de Condom, 71 livres, etc. — 1541. Recettes des bailliages : Agen, néant ; — Puymirol, 320 livres ; — Monjoy, 46 livres, etc. — Revenu des salins et albergues. — Recettes du domaine muable de la sénéchaussée d'Agenais en 1584, 1590, 1621. Droits de la reine Marguerite. — Ces extraits paraissent avoir été faits pour établir les droits du duc d'Aiguillon sur l'Agenais.

Astaffort.

GG. 3. (Cahiers.) — 24 feuillets, papier.

1610-1782. — État civil pour la paroisse de Paraix. Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de Gratien Boë et de Françoise Rivière. — Baptême de Jean Lascourèges.

AUVILLARS.

CC. 1. (Pièce.) — 1 pièce, papier, imprimée.

1779. — Arrêt du Conseil d'État concernant les droits de péages dûs au port d'Auvillars, et qui appartiennent au sieur comte de Fouquet.

CALONGES.

GG. 1. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1789. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Vincent de Calonges.

CLERMONT-DESSUS.

CC. 1. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1651. — Rôles des tailles et comptes de la communauté. — Barrême pour la levée des tailles. A raison de 383 quartiers, le denier se paye 1 livre 11 sous. — A payer : tailles, 4,235 livres 14 sous ; taillon, 432 livres 18 sous ; intérêts du pays, 52 livres 2 sous ; étapes, 92 livres ; livrées consulaires, 24 livres ; gages : des *mandes*, 12 livres ; du régent, 90 livres ; de l'horloger, 12 livres ; du secrétaire, 12 livres ; des portiers, 12 livres.

II. 1. (Pièce.) — 1 pièce, parchemin.

1257-58. — Bail à fief d'une terre sise en la paroisse de Sainte-Victoire. Le bail est consenti par B. de Saint-Pavals et B. W., son frère, en faveur de P. de Cairol, moyennant 12 deniers arnaudins de rente annuelle et 12 deniers à chaque mutation de seigneur. Ce contrat est passé suivant les coutumes de Clermont-Dessus. Langue vulgaire. (Don de M. de Laville-Montbazon.)

ENGAYRAC.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1757-1790. — Dénombrement des biens dépendant de la seigneurie de Combebonnet. — Ordonnance des élus déclarant, en faveur de la famille de Rastignac, qu'une partie des dépendances de la seigneurie de Combebonnet sont nobles et par conséquent exemptes de taille.

FEUGAROLLES.

GG. 1. (Cahier.) — 3 feuillets, papier.

1692. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Jean de Calezun.

GRATELOUP.

BB. 1. (Cahiers.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1664-1698. — Délibérations de la jurade. — Clôture et vérification des comptes. — Confiscation d'une pièce de vin achetée hors de la juridiction, au mépris de la coutume. — Élections consulaires. La commune a trois consuls élus, pour une année, par « l'assemblée » sur deux listes de présentation faites par les consuls sortant de charge. — Décisions diverses prises pour soutenir les procès de la commune. — En 1666, le lieutenant de juge ayant refusé de reconnaître l'élection du second consul, parce qu'il avait « assisté à l'enlèvement de certain prisonnier », on procède à l'élection d'un autre titulaire. — Déclaration, faite en réponse à une circulaire du subdélégué, pour attester que Grateloup n'a jamais possédé de propriétés communales. — Conflit entre les consuls, conjuges au civil et au criminel, et le juge ordinaire qui tient les audiences sans les appeler. — Perception des tailles. — Distinction des biens nobles qui ne sont pas assujettis à la taille. M. de Chatillon, de la maison noble d'Artigues, a des droits reconnus ; les prétentions d'Alexandre de Brus, sieur de Lagarde, sont plus contestées. — Ordre du comte de Lavauguyon, seigneur de Grateloup, pour la réception du maréchal d'Albret, gouverneur de la province. — Logements militaires. — L'intendant recommande d'élire pour consuls les plus riches, sinon les plus fort contribuables seraient responsables de la taille. — Nomination de Faucon, comme régent, aux gages de 75 livres. Il prendra des enfants qui apprendront à lire, 5 sous ; de ceux qui apprendront à écrire, 10 sous ; de ceux qui apprendront l'arithmétique, 15 sous.

BB. 2. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1676-1732. — Copies de procès-verbaux des délibérations de la jurade. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs. — Contestations entre la commune et le sieur Gorri, collecteur. — Clôtures et vérifications des comptes. — Réponse à une ordonnance de l'intendant, d'après laquelle on doit comprendre parmi les biens communaux les maisons adossées aux remparts des villes. On déclare que Grateloup n'a pas de murailles ni de biens communs. En 1683, élection de quatre consuls faite par l'assemblée des consuls et des jurats, composée de catholiques et de protestants en nombre égal.

BB. 3 (Registre.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

1700-1712. — Procès-verbaux des délibérations de la jurade. — Constatation des dommages causés par un orage de grêle, le 23 mai 1700. — Le comte de Lavauguyon réclame une cloche qui appartient

à la commune. — Nomination d'un syndic de la commune. — Levée des miliciens. — Vérification des rôles de la taille et levée de la capitation. — Procès contre le sieur de Lagarde. — Présents au comte de Lavauguyon : un veau de lait; 6 paires de dindes; 12 paires de chapons; une grosse corbeille de muscat; une autre grande corbeille de poires, et autant de « miroucoutons » qu'ils pourront trouver. — Bans des vendanges.— Félicitations au comte sur la naissance de son fils. — Requête à l'intendant pour qu'il autorise la commune à diminuer les gages du régent et de la régente. — Procès au sujet des moulins du Tolzat.

BB. 4 (Cahiers.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

1716-1723. — Jurades. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs. — Vérification et clôture des comptes.— Payements d'arrérages de rentes. — Ordonnance de l'intendant de Lamoignon, cassant et annulant les élections consulaires de l'année 1718, attendu que les élus sont « nouveaux « convertis ne faisant point leurs devoirs de catholi- « ques. » — Tentatives pour terminer à l'amiable les contestations élevées entre la commune et son seigneur, le comte de Lavauguyon. — Mémoire sur ce procès. — Indemnité du tabac. — Taxe des boucheries. — Bans des vendanges. — Ordonnance de l'intendant, qui prescrit aux jurats de Grateloup de se rendre aux assemblées, sous peine de 10 livres d'amende.

BB. 5. (Cahiers.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1723-1731. — Jurades. — Copies de pièces diverses. — Requêtes du régent et de la régente pour obtenir une réduction de la capitation. Ils exposent que n'ayant que 250 livres de gages ils ont à payer 15 livres pour la capitation et 8 livres pour le loyer de leur maison. — On écrira une lettre de condoléance à la comtesse de Lavauguyon, au sujet de la mort du comte. — Envoi à M. Bayle, subdélégué, de l'état des maisons louées. — Plaintes contre M. de Bacalan, qui refuse de payer les tailles. — Nominations de collecteurs. — Vérification des comptes et des rôles des tailles. — Élections consulaires. — Décisions au sujet du projet de construction d'un pont sur le Tolzat, à Montardit. — Nomination d'un syndic qui fera exécuter le curage des ruisseaux pour prévenir les débordements. — Dénombrement des hommes qui peuvent être compris dans la milice.

BB. 6. (Cahiers.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1732-1748. — Jurades. — Levée des miliciens. — Répartition de la capitation. — Félicitations au comte de Lavauguyon, à l'occasion de son mariage. — Élections consulaires. — Délibérations relatives : à la confection d'un arpentement général ; — à l'achat d'un presbytère. — Requête à l'intendant contre les plus fort contribuables et le syndic forain qui ne se sont point rendus à l'assemblée convoquée pour la nomination d'un collecteur. — Protestation contre la démolition d'une chapelle et d'un tombeau qui a été faite sans ordres. — Reconstruction de ladite chapelle. — Réparations aux chemins et état des sommes allouées pour cet objet. — L'école de Saint-Gayrand est annexée à celle de Grateloup. — Feu de joie à l'occasion de la convalescence du roi.

BB. 7. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 89 feuillets, papier.

1750-1760. — Jurades. — Conventions pour le payement de la cloche de Saint-Gayrand nouvellement fondue. — Réparations à l'église de Grateloup. — On fera l'état de ceux qui ne peuvent semer faute de semences. — Bans des vendanges. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs. — Adjudication des réparations à faire à l'église de Sainte-Marthe. — Lettre du comte de La Vauguyon et réponse des consuls au sujet d'assemblées illicites. — Logements militaires. — Encadastrement des biens de M. de La Vauguyon. — Dépenses pour les chemins. — État des juridictions et paroisses qui composent la subdélégation de Clairac.— Destruction d'une chapelle appartenant au seigneur et réparations à l'église.

BB. 8. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, ensemble 81 feuillets, papier.

1760-1770. — Jurades. — Création des milices bourgeoises. — Nominations de commissaires pour les cotisations, et de collecteurs. — Vérification des comptes et payement des dettes. — Achat d'un presbytère pour la paroisse de Saint-Pierre des Pins. — Nominations de jurats honoraires. — Requête au comte de Brie pour obtenir la reconstruction d'un moulin sur le Tolzat. — Élection d'un syndic forain. — Feu de joie à l'occasion du mariage du marquis de Saint-Mégrin, fils du duc de La Vauguyon. — Délibérations sur les réparations à faire à l'église de Saint-Gayrand. — Élections des échevins. — Contestations sur la propriété de l'herbe qui croît dans les cimetières. — Création ou rétablissement de foires.

BB. 9. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, ensemble 54 feuillets, papier.

1772-1783. — Jurades. — Réparations à la prison et aux chemins. — Nominations de collecteurs. — Extraits des comptes de la commune. — Estimation des dommages causés par le débordement du Tolzat, de la Torgue et de la Roze. — Elections des officiers municipaux. — Conventions passées pour la boucherie. — Inspection des vignes pour estimer les dégats causés par la gelée. — Réparations à l'église paroissiale de Suberbos. — Feux de joie à l'occasion du sacre du roi. — Travaux exécutés pour la réparation des chemins.

BB. 10. (Cahiers.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1781-1785. — Jurades. — Procès-verbal constatant que l'assemblée n'est pas en nombre pour les élections consulaires. — Réparations à la toiture de l'église de Saint-Gayrand. — Nominations de collecteurs et redditions de comptes. — Délibération relative à la convocation des États généraux. — Vœux des habitants de Grateloup pour la représentation et les prérogatives du tiers état. — Acte d'adhésion aux décrets de l'assemblée nationale sur la contribution extraordinaire. — Recherche et arpentement des cimetières des protestants.

CC. 1. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1633-1789. — Note des dettes de M. d'Artigues. — Ustensile de l'année 1705, 2,330 livres. — Tailles de la même année, 5,875 livres. — Capitation pour l'année 1708, 1,340 livres. — Ordonnance des officiers de l'élection pour la confection des rôles. — Lettres de l'intendant de Lamoignon de Courson pour la nomination des collecteurs. — Déclaration du roi pour la levée du dixième. — Extraits du cadastre. — Ordonnances pour l'encadastrement des biens prétendus nobles et la vérification des rôles. — Liste des déclarations liquidées au Conseil pour l'élection d'Agen. — Nominations de vérificateurs des comptes. — Procès-verbaux des assemblées des plus fort contribuables. — Rôles de la juridiction de Grateloup. — États des recettes et dépenses de la commune. — Requêtes pour obtenir des modérations de capitation. — Enquêtes sur des dommages causés par la grêle.

DD. 1. (Liasse) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1723-1763. — Délibération de la jurade relative à la location de la maison d'école. — Contrat pour l'acquisition faite par la commune à Jean Besse, d'une maison destinée à servir de presbytère.

GG. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1767-1785. — Certificats d'ordination de Vidouze et nomination à la cure de Notre-Dame de Varès. — Nomination de Pierre Dupuch à la cure de Saint-Pierre de Pins.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1630-1768. — Les consuls demanderont au seigneur le droit de porter leurs chaperons et leurs livrées, afin de faire respecter leur autorité quand ils se présenteront devant les mutins et les réfractaires. — Pièces produites dans un procès soutenu par la commune contre son seigneur. Serment prêté en 1644 par Jacques de Causade, comte de Lavauguyon aux consuls et habitants de Grateloup. Les consuls déclarent ne pouvoir prêter le serment de fidélité dans l'église et selon les mêmes formules, attendu qu'ils sont protestants. Ils jurent néanmoins obéissance à leur seigneur. — Obligation de remettre la somme de 1,500 livres au greffe du Parlement de Bordeaux pour poursuivre ledit procès. — Délibérations de la jurade : relatives au payement de la rente due au seigneur ; — pour la création de syndics chargés de poursuivre le procès ; — pour des offres de conciliation. — Extraits d'actes relatifs aux rapports entre la commune et son seigneur. Acte de paréage de l'année 1310 entre le roi d'Angleterre et Pierre de Sainte-Marthe. Félicitations, payements de redevances, etc. — Arrêt du Parlement de Bordeaux fixant la quotité des rentes dues au comte de Lavauguyon par la commune de Grateloup. — Pièces d'un procès entre la commune et M. de Bacalan, pour le payement de quelques créances. — Copies des comptes de la commune — Évaluation ou tarif du prix du marc et diminution des pièces d'argent légères et rognées.

FF. 2. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1639-1645. — Plumitif des audiences de l'ordinaire. Sentences, appointements. — Pierre Brethon, contre Paul Branché. — Adrien Laville, sieur de la Planère, contre Jean Faure. — Salomon Dupin, demandeur en avération de cédule, contre Jacques Planis. — Extrait du contrat de mariage de Jean Chimbert et d'Isabeau Auger.

LABRETONNIE.

CC. 1. (Cahier. — 10 feuillets, papier.

1651. — Rôles des tailles. La somme à percevoir est de 1,517 livres. Notes sur les saisies faites pour assurer les recouvrements. (Don de M. Béchade-Labarthe.)

Lafitte.

FF. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1782-1784. — Requêtes diverses des consuls pour obtenir la condamnation du curé de leur paroisse accusé de fraudes, de concussions, de célébration de mariages clandestins, de simonie. Ledit curé ayant été enfermé au château de Lourdes, en vertu de lettres de cachet, les consuls insistent pour que l'élargissement qu'il sollicite lui soit refusé.

Laperche.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1551-1651. — Copie de l'acte de vente de la seigneurie de Laperche par la reine Jeanne d'Albret, à Guillaume Rance, sieur de Plaisance.— Testament de Barthélemy Vallet. (Don de M. Béchade-Labarthe.)

Layrac.

AA. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1527-1738. — Extraits faits par Jacques Navigues, secrétaire de la commune, de diverses pièces existant aux archives et dont les principales sont : les coutumes et priviléges de la ville, résumés, codifiés en 25 articles et approuvés en 1527 ; - des procès-verbaux de délibérations de la jurade pour l'application à la chose publique de la somme qui se dépense annuellement pour un banquet que le seigneur donne aux jurats et consuls; — élection des 8 consuls pour l'anné 1664 ; — réception de messire Jean Baptiste Michel Colbert, conseiller du roi en ses conseils et en sa cour du Parlement de Paris, seigneur et prieur commendataire de Layrac ; — payement au même de la rente d'un mouton.

Mas-d'Agenais.

GG. 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1375-1699. — Traduction et transcription d'un acte dressé pour la constitution d'une rente en faveur de la chapelle de Saint-Jean de Pompéjac, jadis fondée par Olivier del Vaur. — Pièces diverses relatives au droit de patronage sur les chapelles de Saint-Jean de Pompéjac et de Tournefeuille, avec la nomination des chapelains. (Don de M. Schneider.)

II. 2. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1611-1774. — Papiers de la famille de Tastes. — Lettres des jurats de Bordeaux conférant le droit de bourgeoisie à Gaspard de Tastes. — Accord entre le chapitre du Mas et Gaspard de Tastes pour diverses rentes. — Requête au roi du chapitre, des consuls et des habitants du Mas pour obtenir la nomination de Gaspard de Tastes comme gouverneur du Mas. — Contrat de mariage de François de Tastes, sieur de Labarthe, écuyer, et de demoiselle Marie Simon.— Généalogie de François de Tastes, etc. (Don de M. Schneider.)

Meilhan.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1687. — Confrontations de la tour de Meilhan et de ses dépendances.

Mézin.

BB. 19. (Liasse.) - 1 pièce, papier.

1717. — Extrait d'une délibération de la jurade pour la nomination d'un syndic chargé de poursuivre l'expulsion des religieux réformés, de l'ordre de Cluny, établis dans le prieuré de Saint-Jean-de-Mézin.

Montagnac.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1278-1365. — Extrait de la coutume octroyée aux habitants de Montagnac par Gaston et Vézian de Blaziert, chevaliers, seigneurs de Montagnac. Ces extraits faits en forme authentique en 1771 sont relatifs à l'institution d'un bailli et à la transmission des biens — Serment de protection à l'égard des consuls et des habitants de Montagnac, prêté par Arnaud de Noaillan, au nom d'Alamane et Jeanne de Cazanove, filles mineures de feu Othon de Cazanove, et serment réciproque de fidélité prêté par les consuls de Montagnac au dit Arnaud de Noaillan. 1316. — Mêmes serments réciproques échangés entre les consuls et les habitants de Montagnac, d'une part, et Jean de Lomagne, le nouveau seigneur de Montagnac, d'autre part.

AA. 2. (Pièce.) — 1 pièce, papier.

1645. — Transaction passée entre Jean François Dupuy, seigneur baron de Montagnac, et les consuls de Montagnac au sujet des droits du seigneur. Il est convenu que ledit seigneur ne percevra pour les emplacements des maisons de la ville que 128 oisons par an et 24 chapons pour l'enclos de Lamothe Saint-Loup. Lods et ventes, une moitié d'oison pour chaque place de maison vendue, etc. Cet accord est passé à la suite d'une contestation entre le seigneur de Montagnac et Sériges au sujet de droits

sur des maisons démolies par ce dernier. Le syndic de la commune était intervenu dans ce procès.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1316-1486. — Cession de deux emplacements faite aux consuls de Montagnac par Guillaume de Montagnac, chevalier, bailli de Montagnac, agissant au nom du seigneur, A. de Casenove.—Acte de vente d'une pièce de terre appelée à La Boulède, consentie en faveur des consuls de Montagnac par P. de Bolin et Bone de Vopre, sa femme. 1358. — Bail à fief d'une maison et d'une place, moyennant une rente annuelle de 2 sous bordelais, consenti en faveur des consuls de Montagnac par Gilles de Lomagne, seigneur de Montagnac.

II. 1. (Pièce.) — 1 pièce, papier, imprimée.

1451. — Traité passé entre le roi Charles VII et les états de Guyenne.

II. 2. (Cahier.) — 19 feuillets, papier.

1630. — Inventaire des archives de la commune contenant la mention des pièces suivantes. — Trois exemplaires des coutumes de l'an 1278. — Accord et transaction entre Jean de Montpezat, seigneur de Montagnac, et ies habitants de Montagnac. (1525.) — Sauvegarde et protection promises aux habitants de Montagnac par le seigneur. 1319. — Contrat passé entre les consuls de Nérac et les consuls de Montagnac pour faire le pont de Gaston. (1299.) — Transaction entre Marguerite de Montalambert et Bertrand Delart, seigneur et dame de Montagnac, d'une part, et les consuls et habitants de Montagnac, d'autre part, au sujet de l'exercice de la justice et de la création des consuls, etc.

Nérac.

DD. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 plan.

1748-1787. — Plan d'une nouvelle promenade, levé par les ordres du marquis de Tourny, intendant. — Correspondance relative : aux réparations à faire au pont de Barbaste, à l'auditoire et aux prisons du siége sénéchal et présidial ; — à l'achat d'un orgue pour l'église.

Puymirol.

CC. 1. (Registre.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1520-1575.— « Lo libre terrie de las oblias apperteneus a noble home Johan Bernat de Lacumba.... « et de Grand Castel dict Puymirol, lasqualas a acquisidas de mosseiner Anthoni Juge capela dudict « Puymirol, l'an mil cincq cens et vingt et lo septeme jour del mes de jung. » — Reconnaissances en faveur de Bernard de Lacombe, bourgeois d'Agen puis prieur de Blasimont et de Saint-Caprais, pour des biens dépendant des paroisses de Fraysses, Saint-Pierre de Clairac, Saint-Séverin, Saint-Pierre de Belpech, Saint-Caprais, Saint-Laurent de Malbès, Saint-Julien, Saint-Romain, Saint-Urcisse, Foulayronnes. — Actes de ventes et d'échanges consentis par ledit Bernard de Lacombe. — Notes marginales du XVIIIe siècle relatives aux droits du roi. — Un tiers environ de ces actes est en langue vulgaire, un tiers en latin, un tiers en français.

CC. 2. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Tables pour la liquidation des rentes. Barrème pour l'évaluation par quarterée et par picotins. État des tenanciers avec la date des reconnaissances anciennes. Ce registre paraît avoir été rédigé pour assurer la perception au siècle dernier des droits constatés dans le terrier qui fait l'objet de l'article ci-dessus.

EE. 1. (Pièce.) — 1 pièce, papier.

1651. — Information sur les excès commis par les gardes du duc d'Épernon qui occupent Puymirol et sa citadelle. Toutes les portes de Puymirol ont été murées à l'exception d'une où l'on fait la garde. La citadelle est occupée par nombre de gens de guerre qui se proposent de mettre Castelculier en état de défense et peut-être de faire une tentative contre Agen. Voies de fait reprochées à MM. de Lamothe-Vedel, lieutenant-colonel au régiment de Champagne, Mauvesin, Lamarteilhe, lieutenant de la citadelle de Puymirol, Daniel Dasqué, le sieur Daumont, commandant de la citadelle, et autres.

Sainte-Colombe en Bruilhois.

II. 1. (Pièce.) — 1 pièce, papier.

1644. — « Dénombrement que messire Michel du « Gouzet, seigneur de Marin, Sainte-Colombe et au- « tres places baille devant vous Messieurs les com- « misseres députez par le Roy pour la reception des « foy et homages a luy deubs. » Ledit du Bouzet déclare posséder la seigneurie de Sainte-Colombe avec les droits suivants : haute, moyenne et basse justice, avec faculté de créer et destituer les officiers de justice; nomination de quatre consuls sur une liste de présentation de huit personnes ; droits de fiefs,

directe, rentes, etc.; droit de péage sur toutes les marchandises transportées dans la juridiction ; droit de *mayade* c'est-à-dire faculté d'empêcher les habitants de vendre leurs vins pendant le mois de mai, afin de réserver ce mois pour la vente des siens ; dime inféodée dite de *Calliaupeyroux* sur toutes sortes de grains et de vins, tant en la juridiction de Sainte-Colombe qu'en celle de Montagnac, etc.

SERMET.

II. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1667-1681. — Acte d'opposition au mariage de Jacob Jellar, protestant, avec Marguerite Serret, catholique, signifié par Raffy, curé, à Brignol, ministre. — Testament de Pierre Donnadieu, protestant. — Dénonciation au procureur du roi de Monclar, par M. Dargellot, curé, au sujet d'un scandale public. (Don de M. Béchade-Labarthe.)

VALENCE-D'AGENAIS.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1779-1789. — Transaction entre dame Adélaïde de Lévis, veuve de Henri-Bernard-Emmanuel Dubruil de Timbrune, chevalier, marquis de Valence, d'une part, et Jean de Sabaros, écuyer, maire de Valence, Antoine Gignoux Gauran, premier consul, agissant au nom de la communauté de Valence, d'autre part, au sujet des fossés et vacants de la ville. — Fragment d'un mémoire des officiers municipaux qui établit le droit et l'utilité de vendre des vacants pour y faire construire. — Projet d'une promenade à établir sur les fossés.

VILLETON.

GG. 1. (Cahiers.) — 14 feuillets, papier.

1762-1788. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Cristophe de Villeton.

II. 1. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1263-1583. — Copies ou extraits de 71 pièces, appartenant aux Archives départementales des Basses-Pyrénées, qui intéressent les communes suivantes : Ambrus, Antagnac, Casteljaloux, Caudecoste, Clairac, Clermont-Dessous, Cuq, Durance, Fals, Fauillet, Feugarolles, Hautefage, Hauterive, Jusix, Lavardac, Marmande, Mas d'Agenais, Meilhan, Moncrabeau, Montagnac, Montpouillan, Nérac, Pindères, Roquefort, Sainte-Bazeille, Sainte-Colombe, Saint-Martin-Curton, Samazan, Sérignac, Sos, Tournon, Trémons. (Copies faites par M. Bosvieux, dans une mission spéciale qui lui fut donnée en 1866.)

Département de Lot-et-Garonne.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier : Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines, Évêchés, Chapitres épiscopaux, Officialités épiscopales, Séminaires, Églises collégiales, Églises paroissiales, Bénéfices, Chapelles, Aumôneries.)

CHAPITRE DE SAINT-CAPRASY.

G. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1592. — Procès-verbal de visite de l'église et chapitre Saint-Caprasy d'Agen, par Mgr de Villars, évêque et comte d'Agen; — entretien de l'édifice; — inspection des chapelles et du cimetière; — objets du culte, ornements d'église, en état assez satisfaisant. — « Croix en argent doré assez ancienne, où il m'a été assuré y avoir de la Sainte-Croix. » — Réprimande pour « quelques folies » insérées au registre des baptêmes.

CHAPITRE DE SAINT-ETIENNE.

G. 2. (Registre.) — In-4°, papier, 38 pages

1610. — Compte des frais et revenus du chapitre Saint-Étienne d'Agen, par Me Pierre Saulveur, chanoine, au nom de Pierre de Villars, grand-archidiacre et chanoine trésorier : — produits en blé, 588 sacs; en vin, 48 barriques; en argent, 10,307 livres, servant à payer les chanoines, prébendiers, enfants de chœur, l'avocat, le chirurgien, les frais de sonnerie de cloches, musique et horloge.

G. 3. (Registre.) — In-4°, papier, 83 pages.

1415-1715. — État des procès et pièces du chapitre Saint-Étienne d'Agen relatifs : — au droit de présidence du chapitre au bureau de l'Hôpital; — au droit de chapelle que chaque évêque doit laisser au chapitre; — à la spoliation des fruits décimaux faite par les huguenots au préjudice du chapitre; — au privilége de la boucherie; — à l'exemption du droit d'entrée des vins; — énumération des lieux où le chapitre perçoit des dimes; — dimes des agneaux à Saint-Colomb; — dimes du pressoir; — dimes des grains et fruits à Clermont-Dessus, Castelmoron, Caudecoste, Fumel, Laroque, Monflanquin, Sérignac, Auvillars (Tarn-et-Garonne); — rentes sur la chapelle d'Estrades, le collége Saint-Jacques, la cure Saint-Hilaire d'Agen, les archidiaconés de Monclar et de Brulhois; — table de l'inventaire des pièces et procès.

G. 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier (1 placard imprimé).

1477-1773. — Testament de Me Pierre Bérard, fondateur des enfants de chœur et d'une messe de N.-Dame; — requête au parlement de Guienne de Joseph Gilbert de Chabannes, évêque d'Agen, en homologation d'une transaction de 1542 entre le cardinal de Lorraine et le chapitre, pour les nominations aux chanoinies et prébendes; — vidimés d'attestation faite par les consuls d'Agen sur la prise des titres du chapitre par les gens de guerre, et lettres patentes du Roi y relatives; — afferme des fruits décimaux appartenant au chapitre dans la paroisse de Sainte-Colombe en Brulhois; — délibérations relatives à un jeu d'orgues que le sieur Saulveur, chanoine, s'offre de faire construire à ses frais; — testament de messire de Gélas, grand-archidiacre de Saint-Étienne, en fondation d'obit; — arrêt du parlement de Guienne relatif aux comptes-rendus par le syndic et le trésorier; — rôle des messes qui doivent être dites; — transaction entre Guillaume Barbier de Lasserre, syndic du chapitre, et Me Antoine Sallat, vicaire perpétuel de Notre-

Dame-de-Cardonnet et Saint-Martin-de-Doulougnac, son annexe, au sujet des dimes; — quittance du receveur-général des domaines et bois de la généralité de Guienne, au profit du chapitre Saint-Étienne, pour droits d'amortissement d'un legs; — ordonnance du Roi sur le péage par eau appelé leude ou quarentin, perçu par les chapitres de Saint-Étienne et de l'église collégiale de Saint-Caprasy; — dispense épiscopale du service du chœur pour Jean-François Caulet, chanoine surnuméraire; — afferme d'une dépendance de la chapellerie de Lassiboire, desservie dans l'église cathédrale d'Agen, par Joseph Marquet, prêtre, au profit de Joseph Casse; — fondation testamentaire, par Jean Bertelot, prêtre de la cathédrale, de la chapellenie de Bartelot.

G. 5. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1550-1763. — Porterie de l'église cathédrale Saint-Étienne d'Agen: — arrêt du parlement de Bordeaux entre Mgr le cardinal de Lorraine, évêque et comte d'Agen, Raimond de Costa, portier de l'église cathédrale, recteur des paroisses Sainte-Croix et Sainte-Radegonde d'une part, et les paroissiens desdites églises, au sujet des fruits décimaux; — collations, résignations et installations pour l'office de portier; — mémoire des revenus, droits honorifiques et charges de la porterie de Saint-Étienne; — transaction entre les chapitres Saint-Étienne et Saint-Caprais, et le portier de l'église cathédrale, comme curé de La Capelette-Renaud.

SÉMINAIRES D'AGEN ET DE MARMANDE.

G. 6. (Liasse.) — 7 pièces, papier (1 pièce imprimée).

1650-1785. — Lettre de Barthélemy Delbène, évêque et comte d'Agen, confiant la direction du séminaire d'Agen aux prêtres de la Congrégation de la Mission, avec acceptation par Vincent-de-Paul, supérieur-général; — confirmation de cette concession en faveur desdits prêtres par Claude Joly, évêque et comte d'Agen; — transaction entre les mêmes et Jules de Mascaron, évêque d'Agen. — Lettres épiscopales autorisant quatre prêtres à se réunir en congrégation, et lettres patentes du Roi autorisant l'établissement d'un petit séminaire, à Marmande; — lettres patentes du Roi portant confirmation d'un décret qui supprime la communauté des Ursulines de Marmande et remet leurs biens audit séminaire; — donations et cessions au profit de cet établissement pardevant M. Durand, prêtre, supérieur: 3,000 livres par la demoiselle Louise d'Anecan, 200 livres par noble Louis de Laboisière, 500 livres par J.-B. Constant, pour fonder une place d'enfant au séminaire à perpétuité.

PAROISSES.

G. 7. (Registre.) — In-4°, papier, 98 feuillets.

1604-1605. — Livre des reconnaissances des obits de l'église paroissiale de Dunes (Tarn-et-Garonne), au nombre de douze, par G. Salanhin, Philippe et Catherine Decaup, Jean et Anthoine Lagarrère, Catherine Lapires, Jean Marles, Renaud de Lapirelle, prêtre de Dunes, Gailhard, notaire, Jean Monsonette, Jean Lamothe, curé de Dunes, Bernard Rabit (dit Bernardot), Anthoine Roussant; Jean Bastiment, étant prêtre et syndic des paroisses de Dunes.

G. 8. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 22 pièces, papier (1 imprimée).

1262-1787. — Fondation testamentaire d'une chapellenie en l'église paroissiale Notre-Dame-du-Bourg, à Agen. — Arpens: fondation testamentaire par Antoine Lafabrie, bourgeois. — Saint-Martin-de-Barbaste: collation épiscopale à Simon Laute, prêtre de Saint-Martin, de la vicairie perpétuelle de Notre-Dame-du-Temple-de-Breuil. — Beaulens: fondation d'obit par Maurin Bonne, ex-procureur de Condom. — Saint-Jacques-de-Beauville: reconnaissance de rente pour le fief de la Poujoulade, par la comtesse de Puch (texte roman). — Notre-Dame-de-Blaymont et de Saint-Victor: actes d'arrentement de terres situées à Beauville, dépendant du gleisage, passés par Guillaume Filliol, recteur desdites églises (latin). — Ciouze: fondation d'obit par Guilhem Tichané, tisserand. — Clermont-Dessus: érection en église succursale de Clermont-Dessus de la chapelle dédiée à Notre-Dame-de-la-Pitié dans le bourg de Lamagistère, avec lettres, requêtes, décret épiscopal et ordonnance de Claude-Michel-Benoit Le Camus, intendant de Guienne. — Donzac: rentes léguées par Jean Ribail. — Saint-Pierre-de-Floirac: transaction entre le sieur Fleury, curé, et les paroissiens, au sujet de la dime. — Notre-Dame-de-Francescas: fondation de messes de *Requiem*, par Marie Rostaing. — Frespech: afferme, par Joseph de Leaumont, curé de Frespech, Sainte-Foy et Saint-Clair, des fruits décimaux de Frespech. — Goulard: état des obits annexés à la cure de Goulard: une maison, au lieu de La Crabe, par Vacqué, curé de Goulard; obit de Loze de Plaisance, le tout faisant 2 cartonnats de terre et 2 livres de rente. — Saint-Louis de Lamontjoye: transaction entre le curé et les marguilliers du Bassin du Purgatoire, pour l'afferme des biens légués par Esclamonde de Vignes. — Lusignan-Petit: donation d'un emplacement pour la maison curiale, par Joseph Halliot, prieur de Lusignan, à Jean-Baptiste Laurens, prêtre. — Moncaut: fondation d'obit, par Jean Lespès, prêtre. — Saint-Pierre-du-Port-de-Penne: fondation d'un obit, par Pierre Auzerit,

cordonnier. — Saint-Martin-de-Serres : sentence de M. Nicolas de Nets, conseiller du Roi en la Cour des Aides, portant qu'il y aura exemption de la taille au profit des curés et recteurs de l'Agenais, pour les caminades (petits chemins) et gleisages (maisons qui entourent l'église) attachés à leurs cures. (Copie faite pour le curé de Saint-Martin-de-Serres.)

CHAPELLES ET CHAPELLENIES, PRIEURÉS, ARCHIDIACONÉ.

G. 9. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1498-1773. — Lamagistère : dotation par noble Bernard de Bressolles et Jean de Molimart d'un oratoire à Lamagistère. — Montantéjac : collation par noble Laurent de Fumel à Guillaume Balasteri, prêtre, de la chapellenie de Fumel en l'église de Montantéjac. — Port-Sainte-Marie : fondations testamentaires d'une chapellenie par Jean Somon, et d'une chapelle perpétuelle par Bernardin Montméjean. — Pumejols : fondation testamentaire par Jean de Soldadié, chanoine de Saint-Étienne-d'Agen, de la chapelle de Sainte-Croix-de-Pumejols au diocèse de Cahors. — Saint-Simon-du-Luc : règlement amiable entre l'évêque et seigneur de Condom et Me Bernard Bonne, prêtre et curé de Trignan, pour l'indemnité du vicaire chargé de la chapelle de Saint-Simon. — Sainte-Bazeille : dotation, par noble Raymond de Lapeyre, de la chapelle de La Gaüsère, par Me de La Gaüsère, prêtre et curé de Samazan ; procès-verbal d'arpentement du lieu de La Gaüsère. — Villeneuve d'Agenais (église Saint-Étienne) : fondation testamentaire par Géraut de Compayrotte, de la chapelle de Saint-Fabien et Saint-Sébastien.

G. 10. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 1 pièce, papier.

1775. — Collation épiscopale, par Jean-Louis d'Usson de Bonnac, évêque et comte d'Agen, à Jean-François Coulet, du prieuré séculier de Saint-Sulpice-de-Valprionde et Saint-Amans, et Saint-Caprais-de-Soucis, ses annexes ; — inventaire général des titres et papiers dépendant du prieuré et ancienne seigneurie de Monsempron.

G. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1768. — Archidiaconé de Marmande : lettres royales, signées : Louis, en collation de l'archidiaconé de Marmande, à Jean-François Caulet.

Département de Lot-et-Garonne.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE H.

(Clergé régulier : Ordres religieux d'hommes, Ordres religieux de femmes, Ordres militaires religieux, Hospices & Maladreries, etc.)

ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES. — AUGUSTINS D'AGEN.

H. 1. (Registre.) — In-4o, papier, 221 feuillets.

1412-1654. — Inventaire de toutes les reconnaissances, cens, obits et rentes dont jouit le couvent des PP. Augustins d'Agen, aux noms de Mlles Marguerite de Sevin et Toinette de Peycheri, de M. le comte d'Estrades, de Mlle Marie Goudal, de la famille Secondat de Montesquieu, de M. Jean de Raymond; — dénombrement des sépultures inscrites dans leur église pour MM. de Lescale, de Scaliger, de Montesquieu, conseiller au Parlement de Bordeaux; — mention sommaire des archives du couvent, réparties en quatre liasses, comprenant : donations testamentaires, achats, échanges, transactions, appointements, sentences et arrêts, exemption de tailles et impôts, bulles et indulgences, quittances et dettes, reconnaissances détachées des vieux livres.

H. 2. (Registre.) — In-4°, papier, 238 feuillets.

1676-1733. — *Livre Rouge* pour les RR. PP. Augustins de la ville d'Agen : 213 actes de reconnaissances aux noms de Marie Dufort, Bertrand Buard, avocat au Parlement, Jean Denuse, marinier, Guillaume d'Artigues, pour biens à Lafage, commune de Monbran, à Sainte-Radegonde, à Saint-Roumas, à La Roqual, au Passage, à Monbusq, tenus à rentes et extraits de testaments portant des fondations avantageuses audit ordre, aux noms de Marthe de Maurelle, Anne de Martinelli, de La Prade, maire de la citadelle de Besançon; lesdites reconnaissances situées dans les paroisses de Saint-Caprais, Saint-Hilaire, Sainte-Foi, Saint-Étienne-d'Agen, Foulayronnes, Monbran, Le Passage, La Capelle-Regnaut, Saint-Pey-de-Malaure, Saint-Pierre-de-Gaubert, Sainte-Radegonde, Saint-Vincent; — (table des reconnaissances et actes contenus au Livre Rouge).

H. 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1725-1759. — Testament de messire Martial Nargot, licencié ès lois, portant don de cinquante écus aux PP. Augustins de Monflanquin pour sa sépulture et pour messes dans l'église du Couvent; — état du nombre et de la qualité des messes fondées dans le couvent des PP. Augustins depuis son établissement en 1487; — total des messes basses payées, 292; — total des grandes messes payées, 6.

GRANDS CARMES D'AGEN.

H. 4. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets, 4 pièces, papier.

1601-1710. — Copie française, par extraits, des bulles du grand cartulaire des Carmes d'Agen, rendues en faveur de l'ordre par les papes Innocent IV, Jean XXII, Alexandre IV, Pie II, Benoit XIII, Innocent VI, Clément VI, réglant les obits et sépultures du couvent, avec le droit pour les Carmes d'entrer en procession dans les paroisses des défunts, sans autorisation préalable; — « ordonnance (de police) par les consuls d'Agen, en faveur des Carmes » ; — requête du syndic des Carmes de la province de Guienne au Parlement de Bordeaux en relevé des ordonnances de l'évêque d'Agen, concernant le droit de visite épiscopale; — bulle papale « *sub Annulo piscatoris* » (copie), contenant indulgences et privilèges pour la con-

frérie de la Purification de la Sainte Vierge, instituée dans l'église dudit couvent; — authentique des reliques de sainte Pacifique, martyre.

H. 5. (Registre.) — In-4°, papier, 143 pages.

1686-1785. — Livre des reconnaissances et inventaires du couvent des Grands-Carmes d'Agen ; — reconnaissances du moulin de la Salève en Bajamont, par M. le président Jacoubet; — fondation de l'Oraison de quarante heures par Catherine Lafont, veuve de Jean Fleury ; — reconnaissance de Me de Seguran ; — autres reconnaissances en faveur de la confrérie de la Purification.

H. 6. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1523-1776. — Inventaire de rentes et de reconnaissances des Grands-Carmes d'Agen ; — « biens cy-dessous spécifiez, faisant rente au couvent des Carmes d'Agen » ; — maison de P. Laroche à Agen, terre de Lacassagne, terres et rentes à Saint-Romas et Saint-Pierre de Clairac ; — inventaires dudit couvent pour les années 1763 et 1776 ; — débiteurs du couvent : les jésuites d'Agen, Me de Saint-Amans, Jean Dupuy de Beaumont, M. Coquel de Monbrun ; « le couvent ne doit rien à personne » ; — excédant des recettes sur les fournitures en 1776 : 203 livres, 13 sols ; — mémoire des ornements de sculpture, chapiteaux, fleurons, festons et figures des évangélistes, qui restent à faire pour achever les ailes du rétable du grand autel de l'Église des Carmes, fait par le frère Hélie.

H. 7. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1488-1789. — Fondations testamentaires, actions et transactions pour délivrance et exécution de legs divers en faveur de l'église des Carmes d'Agen, aux noms de noble Guarsiez de Montetard, noble Finette de Gaillet, épouse de Pierre de Gaillard, demoiselle de Montpezat, Bernard de Lagarrigue ; — testament de Jean Malbec dit Thesserandi, marchand, habitant d'Agen ; — procès entre le syndic du couvent et Jeanne Malbec, défenderesse, au sujet dudit testament ; renvois à huitaine ; exploits de sergents royaux, ordres de saisie ; — afferme d'une maison consentie par Jean-Auguste de Narbonne Pelet, chanoine de la métropole Saint-Étienne, de Bordeaux, chapelain de la chapellenie de Malbec Thesserandi.

CORDELIERS D'AGEN.

H. 8. (Cahier.) — In-4°, papier, 6 feuillets.

1777. — Catalogue des livres contenus dans la bibliothèque du couvent des Cordeliers d'Agen, comprenant 248 volumes de théologie et d'histoire; — les pères de l'Église ; — Jansénius, sur l'Évangile ; — Jean Élius contre Luther; — Sermons, livres de controverse; — les antiquités gauloises ; — tous les ouvrages de Cicéron, Platon, Sénèque ; — la médecine de Farnelius ; — la pierre philosophale.

RELIGIEUX DE SAINT-DOMINIQUE D'AUVILLARS.

H. 9. (Cahier.) — In-4°, papier, 112 pages.

1279-1753 — Sommaire général des titres utiles au renouvellement de la directe de MM. les religieux de Saint-Dominique d'Auvillars (Tarn-et-Garonne), avec une table alphabétique : mention d'une copie des coutumes d'Auvillars, et de reconnaissances, hommages et oblies en faveur du couvent, aux noms de messire comte de Lille, seigneur de Clermont-le-Haut, Arnaud de Monréal, seigneur de Goudourville, Jean comte d'Armagnac, Odet de Gutte, dans les villes d'Auvillars et de Rolhac.

CHAPITRE DE NOTRE-DAME DE MOIRAX.

H. 10. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Afferme d'un moulin à eau dépendant du chapitre de Notre-Dame de Moirax en Brulhois, ordre de Cluny, Dom Georges Félix de Laribette stipulant pour ledit couvent.

TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS.

H. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1611-1760. — Lettres-patentes de Marguerite, reine de France, duchesse de Valois, comtesse d'Agenais et Condomois, autorisant les religieux réformés du tiers-ordre Saint-François de Bon-Encontre, à édifier un couvent près de l'église et oratoire de Notre-Dame de Bon-Encontre, paroisse de Sainte-Radegonde ; — lettres (en latin) de Claude Gélas, évêque et comte d'Agen, et lettres-patentes du Roi (Louis XIII) confirmatives de l'établissement desdits religieux; — mise en possession par arrêt du Parlement de Bordeaux ; — autorisation des consuls de la ville d'Agen ; — transaction entre les religieux de Bon-Encontre et MM. Étienne de Fonmartin et de Saint-Amans, portiers successifs de l'église cathédrale Saint-Étienne d'Agen, comme curés de Sainte-Radegonde; — lettres-patentes du Roi (Louis XIII) aux fins que le Parlement de Bordeaux surseoie au décret décerné contre plusieurs Pères, et « signification dudit arrêt au-devant du château noble de Laugnac en Agenais, appartenant à messire Charles de Montpezat; » — lettres épiscopales (en latin) de Jules de Mascaron, évêque et comte d'Agen, autorisant les religieux de Bon-Encontre à établir un hospice dans la ville d'Agen ; — transactions à ce sujet avec le curé et le portier de Saint-Étienne; — jurade de la ville d'Agen et lettres-patentes du roi Louis XIV, confirmatives dudit hospice.

ABBAYE SAINT-MAURIN D'AGEN.

H. 12. (Registre.) — In-4°, papier, 163 feuillets.

1671. — « Liève déclarative ou papier de recepte des religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Maurin en Agenais, ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur » : — revenu de la messe conventuelle; — rentes aux noms de M. le prieur de Saint-Pierre-de-Montmaignerie, de MM. de Comberatières, de Gabaudun, Roques de Contillon; — bénéfices unis; — revenu du petit couvent; — revenu de l'office de sacristain.

H. 13. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 imprimée.

1512-1751. — Extraits de testaments insérés au *Livre Noir*, aux noms de Jean Vallarcher, notaire, Antoine Lautier, prêtre, et Jeanne Bouic, portant fondations de legs et obits dans l'église et monastère de Saint-Maurin en Agenais; — incorporation de l'abbaye de Saint-Maurin à la congrégation de Saint-Maur, par Mathurin de Mangot, abbé commendataire des abbayes de Sainte-Colombe de Sens et de Saint-Maurin d'Agenais; — mémoire pour messire Joseph d'Audebard, chevalier, seigneur baron de Ferrussac, contre lesdits religieux, appelant d'un appointement rendu par le sénéchal d'Agen, le 11 février 1751, au sujet d'une prairie au lieu de La Mouline, close et entourée par la rivière de Seune, dans la terre de Ferrussac.

PRIEURÉS RÉGULIERS.

H. 14. (Registre.) — In-4°, papier, 38 feuillets.

1488-1504. — « Livre des recognoissances du prieuré du Saint-Esprit, près la cité d'Agen, aux noms de MM. Luc de Lafosse, Gaubert de Lassalle, Martin de La Rive », avec une table des reconnaissances; — Louis de Cambon, Bezian de Saint-Point, doyen du chapitre de Saint-Orens d'Auch, Joseph Labrunie, curé de Monbran, étant prieurs du couvent.

H. 15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1701-1768 — Lettres royales signées : Louis, en collation du prieuré simple et régulier de Saint-Blaise du Breil au diocèse d'Agen, au sieur Gratien Redon, clerc tonsuré. — Arrentement du champ noble du prieuré conventuel de Saint-Eyrard-de-Duras, ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur.

ORDRES RELIGIEUX DE FEMMES.

H. 16. (Liasse.) — 30 pièces, parchemins, 1 sceau; 10 pièces, papier; 2 plans.

1216-1747. — Religieuses de l'Annonciade de Villeneuve : vente d'une métairie dans la juridiction de Pujols, consentie auxdites dames par messire Jules de Raffin, seigneur d'Hauterive.

Religieuses de la Croix d'Aiguillon : 2 plans de leur maison à Aiguillon.

Sœurs de la Foi de Nérac : lettres épiscopales de Louis-Joseph de Montmorency-Laval, « premier baron chrétien de France », évêque et seigneur de Condom, portant nomination d'une sœur audit couvent.

Filles de la Foi de Villeréal : fondation et dotation, par Jeanne-Cathon, de Villeréal, pour l'établissement, à Villeréal, des Filles de la Foi de la ville de Beaumont, en Périgord (ordre séculier). — Lettres-patentes du roi Louis XV, portant confirmation des Filles de la Foi de Villeréal.

Religieuses de la congrégation de la Mission de Saint-Lazare : fondation et dotation pour leur établissement à Lauzun, par messire Nompar de Caumont, duc de Lauzun.

Religieuses de Notre-Dame de Villeneuve : contrat pour l'entrée en religion de demoiselle Diane Ector.

Religieuses du Paravis, ordre de Fontevrault, juridiction de Fauguerolles en Albret : donations au monastère de Paravis des dîmes des paroisses de Saint-Vincent-de-Preisah, de Romas, de Saint-Laurent et de Saint-Étienne-de-Bordes, par Arnaud, évêque d'Agen (roman); — des dîmes de Saint-Pierre-de-Lubon, de Saint-Pierre-de-Meneaux, de Sainte-Madelaine-de-Limon, par Amalvin Paravis, chevalier, et Adémar, général des Templiers à Montpellier (roman); — de terres aux paroisses de Mazères, Saint-Jean-de-Cariet, maison et église du Temple à Argenton, par le commandeur d'Argenton, terres du Port-Sainte-Marie et à Béquin (roman); — baux à fief passés par les religieuses de Paravis, à Raymond de Lugueynh, de la paroisse de Lubon, de terres à Lubon et Saint-Martin-d'Arulha, lesdites religieuses se réservant jouissance des eaux pour y faire moulin, tuilerie ou carrière de pierre; — baux à fief de terres à Saint-Côme, Mazères, Meneaux (roman); — transaction entre les religieuses de Paravis, le vicaire-général de l'abbaye de Clairac et maître Bernard de Labénazie, pour le chapitre Saint-Caprais d'Agen, au sujet de la cure de Saint-Vincent du Port-Sainte-Marie; — donation par N. Guillaume à Hélise, religieuse, sa fille, de cent sous de rente tant qu'elle vivra et d'une aumuce ou pelisse blanche, de deux ans en deux ans; — extraits de priviléges des papes Urbain IV et Innocent III, portant confirmation de leurs biens et possessions pour les religieuses de Paravis; — copie notariée d'un vidimus de Clément VII, de trois bulles du pape Alexandre IV qui exemptent les religieuses de Fontevrault et les dîmes de leurs manses, de tous droits de novalles.

Religieuses de l'ordre Saint-Benoit, de Marmande : acte

de prononciation de vœux de Jeanne Duguil (latin); — actes de vêture, noviciat, profession et sépulture prononcés devant Pierre de Massac, curé et archiprêtre de Marmande, supérieur de l'ordre de Saint-Benoit, par les sœurs de La Faurie, prieure; Reyssac, sous-prieure; Lascombes, Laflorance, Merle, novice.

H. 17. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1619-1789. — Religieuses de Notre-Dame de Paulin d'Agen : donation par demoiselle Roze de Cahuzières, dudit ordre de Notre-Dame, de deux maisons, au voisinage de la place Paulin. — Titre de la chapellenie de Saint-Sardos, réuni audit monastère, avec arrêt confirmatif du Parlement de Bordeaux. — Requêtes desdites religieuses à l'évêque et comte d'Agen, en règlement des messes obituaires revêtues des autorisations épiscopales; — vente d'un moulin à eau audit couvent, consentie par Jacques de Cortète, écuyer, sieur de Belisle; — donation faite par Marie de Secondat, veuve de messire Marc-Antoine de Nargassier de Lacépède.

H. 18. (Registre). — In-4o, papier, 120 feuillets.

1649-1718. — Monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Agen : « Inventaire général de tous les meubles du monastère; » — mobilier et literie pour trente religieuses environ; — 34 tableaux peints à l'huile, encadrés, savoir : la Visitation; — la Descente de Croix; — Sainte-Agnès; — l'Annonciation; — l'Ascension, sur bois; — l'Assomption; — sainte Thérèze; — saint Augustin; — « un beau tableau du cœur de Jésus; » — 3 petits tableaux sur verre de la Sainte-Vierge et l'Enfant-Jésus, de sainte Catherine et de saint François de Salles; — 2 sur cuivre (émaux) de sainte Madeleine; — 2 en broderie de soie sur satin blanc; — reliquaire doré avec des reliques de Notre Seigneur Jésus-Christ; — étant abbesses du couvent : mère Catherine-Charlotte de Cremeaux; — Françoise Angélique de La Pesse, Françoise Nicolle de Sevin, Claire de Montaignat, Marie-Élisabeth de Redon, Élisabeth de Salles.

HOSPICES ET FONDATIONS CHARITABLES.

H. 19. (Liasse.) — 9 pièces papier; 2 brochures imprimées.

1730-1790. — Hospice de Las ou de Saint-Jacques d'Agen : — deux contrats de constitution de rente au profit dudit établissement, par Jean Jacques de Champier, écuyer; — délibération des administrateurs de l'hôpital, présidés par l'évêque et comte d'Agen, pour le placement à rente sur le clergé de France d'une somme de 1,700 livres.

Pauvres de Saint-Hilaire d'Agen : testament de Dominique Cazeneuve, maçon, qui institue pour ses héritiers généraux et universels les pauvres malades de la paroisse Saint-Hilaire; — transaction au sujet dudit testament homologué par le Parlement de Bordeaux.

Hôpital de Casteljaloux : obligé en faveur des pauvres dudit hôpital, consenti par messire Pierre-Alexandre de Cantérac d'Ornezan.

Fondation faite par le commandeur de Cardaillac Douzon, pour marier tous les ans une fille du lieu et paroisse de Nomdieu.

Pauvres de Fieux : donation, à leur profit, d'une rente, sur les religieux Jacobins de Bordeaux, par demoiselle Élisabeth de Blois.

TABLE.

Série A.

Série B.

Sénéchaussée d'Agenais.

Série C.

Série D.

Série E.

Supplément à la Série E.

Série G.

Série H.

AGEN, — IMPRIMERIE DE P. NOUBEL, — FERNAND LAMY, SUCCESSEUR.



